Alexandre Ribot et la République modérée : formation et ascension d'un homme politique libéral (1858-1895)

Walter Badier

▶ **To cite this version:**

Walter Badier. Alexandre Ribot et la République modérée : formation et ascension d'un homme politique libéral (1858-1895). Histoire. Université d'Orléans, 2015. Français. ⟨NNT : 2015ORLE1146⟩. ⟨tel-01320692⟩

HAL Id: tel-01320692

https://theses.hal.science/tel-01320692v1

Submitted on 24 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

ÉCOLE DOCTORALE (SCIENCE DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE)

LABORATOIRE POLEN (Pouvoirs, Lettres, Normes)

THÈSE présentée par :

Walter BADIER

soutenue le **12 décembre 2015**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**
Discipline/ Spécialité : histoire

Alexandre Ribot et la République modérée : formation et ascension d'un homme politique libéral (1858-1895)

THÈSE dirigée par :
Jean Garrigues (professeur des universités, université d'Orléans)

RAPPORTEURS :
Jérôme Grévy (professeur des universités, université de Poitiers)
Jean-Marc Guislin (professeur des universités, université de Lille III)

JURY :
Pierre Allorant (professeur des universités, université d'Orléans)
Yves Déloye (professeur des universités, Sciences Po Bordeaux)
Jean Garrigues (professeur des universités, université d'Orléans)
Jérôme Grévy (professeur des universités, université de Poitiers)
Jean-Marc Guislin (professeur des universités, université de Lille III)

Remerciements

Je remercie tout d'abord mon directeur de thèse, le professeur Jean Garrigues, qui a contribué durant mon premier cycle universitaire à me faire découvrir une autre histoire politique. Je lui dois également d'avoir accepté d'encadrer mes recherches, de l'anarchiste Émile Henry au modéré Alexandre Ribot. Sans lui, ce travail n'aurait tout simplement pas vu le jour.

Je souhaite également exprimer toute ma gratitude envers le professeur Jean Marie Mayeur qui, le premier, a encouragé des recherches sur Alexandre Ribot, et au professeur Pierre Allorant pour ses conseils aussi judicieux que bienveillants.

Je tiens aussi à signifier toute ma reconnaissance à l'Assemblée nationale et à l'université d'Orléans qui ont soutenu ce projet. Puisse cette thèse répondre à leurs espérances.

Enfin, je n'oublie pas tous ceux qui, au quotidien, m'ont donné la force de mener ce travail jusqu'à son terme, ont accepté la tâche (ô combien ingrate) de me relire et supporté mes trop nombreuses heures passées en compagnie d'Alexandre Ribot. Ils se reconnaîtront aisément. Le résultat ne peut être à la hauteur de leur gentillesse et de leurs efforts. Merci de l'avoir fait pour moi.

« La Troisième République, de 1870 à 1914, est l'une des périodes les plus passionnantes de l'Histoire de France, mais combien difficile à écrire[1] ! »

Robert Cornilleau

« Il ne faut ni respecter les vieilles erreurs ni se lasser des vieilles vérités[2]. »

Jean Rostand

[1] CORNILLEAU Robert, *De Waldeck-Rousseau à Poincaré, chronique d'une génération,* Paris, Spes, 1926, p. 9.
[2] ROSTAND Jean, *Pages d'un moraliste*, Paris, Charpentier-Fasquelle, 1952, p. 353.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 2

TABLE DES MATIERES 5

ABREVIATIONS 10

INTRODUCTION 11

A. REDECOUVRIR « UN DES MONSTRES DE LA TROISIEME REPUBLIQUE » 17

1. Brève présentation de la carrière politique d'Alexandre Ribot 17

2. La richesse du genre biographique 18

3. Quelle biographie d'Alexandre Ribot ? 21

B. … ET APPORTER UNE CONTRIBUTION A L'HISTOIRE POLITIQUE DES DEBUTS DE LA TROISIEME REPUBLIQUE 27

1. Une contribution au renouvellement de l'histoire parlementaire 29

2. Une contribution à l'histoire de la professionnalisation de l'activité politique 35

3. Une contribution à l'histoire des idées politiques 47

I. LA FORMATION D'UN FUTUR CADRE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE 59

A. LES ETAPES D'UN *CURSUS HONORUM* 61

1. De Saint-Omer au lycée Bonaparte de Paris (de 1842 à 1860) 61

2. La faculté de droit (1860-1863) 67

3. La formation au barreau : la Conférence du stage (1864-1866) 78

4. L'éducation politique à l'extérieur du barreau (1864-1866) 92

B. UN JURISTE LIBERAL A LA LISIERE DU POLITIQUE (1867-1870) 105

1. Un juriste impliqué dans la vie des idées 105

2. La cristallisation de ses idées politiques 114

3. Un engagement politique limité : de l'opposition à l'Empire à l'entrée dans la magistrature impériale 126

C. UN JURISTE LIBERAL AU SERVICE D'UNE REPUBLIQUE CONSERVATRICE EN CONSTRUCTION (1870-1876) 141

1. La République conservatrice comme horizon, le Centre gauche comme parti (1871-1875) 142

2. La contribution intellectuelle de Ribot à la République modérée (1871-1875) 152

3. Ribot au ministère de la Justice : déjà « un homme politique » ? (juin 1875-décembre 1876) 161

II. LES FONDATIONS D'UNE ASCENSION POLITIQUE : LE METIER D'HOMME POLITIQUE (1876-1895) 179

A. LE METIER D'ELU DE TERRAIN 181

1. L'entrée en politique : le parachutage réussi à Boulogne-sur-Mer 183

a. « La plus grande habileté c'est de ne rien faire qui puisse diminuer l'estime qu'on a pour vous et de savoir, en toutes choses, attendre l'heure favorable » (Ribot, 1877) 184

b. Son élection dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer : une victoire en trompe-l'œil ? 197

2. « C'est un abîme que ce suffrage universel » (Ribot, 1885) : le difficile apprentissage des exigences du métier d'élu 215

a. « Je crains que vous ne soyez toujours trop à l'écart […] des hommes du département » 215
b. Le temps des défaites 233
3. La construction d'un fief électoral à Saint-Omer 245
a. Un élu politiquement en phase avec ses électeurs 246
b. Un élu proche de ses électeurs 257
c. Un élu qui contrôle la vie politique locale 267
B. LE METIER DE PARLEMENTAIRE A PARIS 279
1. Un « homo parlementaris » au temps du « parlementarisme absolu» 283
a. L'hypercentre du pouvoir : l'hémicycle de la Chambre des députés 284
b. Le centre du pouvoir : le Palais Bourbon 303
2. Un homme influent et dévoué à son métier à l'extérieur du champ politique institutionnel 319
a. Les périphéries du pouvoir : réseaux et socialités politiques, économiques et savants 319
b. La vie privée d'un professionnel de la politique 336

III. DE L'OPPOSANT A LA REPUBLIQUE OPPORTUNISTE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE PROGRESSISTE (1878-1895) 351

A. UN REPUBLICAIN LIBERAL CRITIQUE DURANT LA REPUBLIQUE OPPORTUNISTE : LA FIGURE DE L'OPPOSANT INDEPENDANT (1879-1885) 355
1. L'arrivée d'Alexandre Ribot à la Chambre et la fin de la « République Centre gauche » 356
2. Le choix de la rupture avec les opportunistes et la création d'un « centre gauche dans le centre gauche » (1879-1880) 365
3. Une voix libérale isolée à la Chambre des députés et dans le pays (1880-1885) 378
4. Un opposant modéré aux gouvernements opportunistes (1880-1885) 388
B. LE RAPPROCHEMENT AVEC LES OPPORTUNISTES : LA FIGURE DU RASSEMBLEUR (1885-1890) 405
1. Les élections de 1885 : le début du rapprochement avec les opportunistes 406
2. La République en crise : Ribot « the master man de la situation » (Picot) ? (1885-1889) 420
3. la dernière marche vers le gouvernement : Ribot un opportuniste ? (1889-1890) 434
C. L'ACCESSION AUX RESPONSABILITES GOUVERNEMENTALES : LA FIGURE DE L'HOMME D'ÉTAT (1890-1895) 443
1. Ribot au Quai d'Orsay, une réorientation de la diplomatie française ? 444
2. L'accession à la présidence du Conseil et la gestion du scandale de Panama 464
3. Ribot à la tête de la République progressiste 481

CONCLUSION 503

A. ALEXANDRE RIBOT, UN REFLET DE LA PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION POLITIQUE 507
B. ALEXANDRE RIBOT, UN REFLET DE LA REPUBLIQUE MODEREE 515
C. UN HERITIER SANS SUCCESSEUR : ALEXANDRE RIBOT, UN HOMME DU PASSE ? 525

SOURCES 531

A) SOURCES MANUSCRITES 531
1. Archives nationales 531
2. Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits 535

3. Archives diplomatiques *536*
4. Archives de la préfecture de police *538*
5. Archives d'Histoire Contemporaine. Fondation nationale des sciences politiques *538*
6. Archives historiques du Musée olympique de Lausanne *538*
7. Bibliothèque de l'ordre des avocats *538*
8. Archives départementales du Pas-de-Calais *539*
B) Sources orales 543
C) Sources imprimees 545
1. Correspondances, discours, essais, mémoires *545*
2. Publications d'Alexandre Ribot *549*
3. Publications sur Alexandre Ribot *551*
BIBLIOGRAPHIE 553
A) Ouvrages generaux et methodologiques sur l'histoire politique 553
B) Ouvrages generaux sur les evenements politiques du Second Empire et de la Troisieme Republique 555
C) Histoire des structures politiques et sociales dans les debuts de la Troisieme Republique 557
D) Histoire des idees et des forces politiques 565
E) Histoire parlementaire 569
F) La vie politique dans le Pas-de-Calais 577
G) Études thematiques 579
H) Ouvrages et articles sur Alexandre Ribot 585
ANNEXES 587
1. Photographies d'Alexandre Ribot 587
2. Alexandre Ribot a la Une des *Hommes du jour* 590
3. Ernest Duvergier de Hauranne 591
4. Liste des membres fondateurs de la Societe de legislation comparee 592
5. Plan du cours realise par Alexandre Ribot a l'École libre des sciences politiques durant l'annee 1877-1878 . 599
6. Acte de mariage d'Alexandre Ribot avec Mary Burch 600
7. Carte des regions electorales d'Alexandre Ribot 601
8. Extraits de la plaidoirie d'Alexandre Ribot lors de « l'affaire Descamps » (novembre 1877) 602
9. Élection legislative du 7 avril 1878 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 606
10. Élection legislative du 7 avril 1878 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Resultats electoraux 608
11. Évolution des resultats electoraux dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer d'octobre 1877 a avril 1878 609
12. Élection legislative du 21 aout 1881 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 610
13. Configuration lexicale des proclamations electorales realisees pour le scrutin du 21 aout 1881 612

14. Élection legislative du 21 aout 1881 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Resultats electoraux[1] 613
15. Évolution des voix obtenues par Alexandre Ribot dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer entre avril 1878 et aout 1881 614
16. Élection legislative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Proclamation electorale de la liste republicaine 615
17. Extraits du discours d'Alexandre Ribot prononce a Saint-Pol le 3 mai 1885 617
18. Élection legislative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Affiches electorales 624
19. Élection legislative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Resultats electoraux[1] 626
20. Extraits de la correspondance d'Alexandre Ribot lors de son voyage en Amerique (septembre 1886 – janvier 1887) 626
21. Élection legislative du 20 mars 1887 dans le Pas-de-Calais - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 635
22. Évolution des resultats aux elections legislatives des differentes familles politiques dans le Pas-de Calais de 1885 a 1898 636
23. Élection legislative du 22 septembre 1889 dans la 1ere circonscription de Saint-Omer - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 637
24. Élection legislative du 22 septembre 1889 dans la 1ere circonscription de Saint-Omer - Resultats electoraux 639
25. Élection legislative du 20 aout 1893 dans la 1ere circonscription de Saint-Omer - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 640
26. Élection legislative du 20 aout 1893 dans la 1ere circonscription de Saint-Omer - Affiches electorales 642
27. Élection legislative du 20 aout 1893 dans la 1ere circonscription de Saint-Omer - Resultats electoraux[1] 648
28. Feuillet en l'honneur d'Alexandre Ribot a l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Fruges a Aire (avril 1893) 649
29. Élection cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud - Proclamation electorale d'Alexandre Ribot 650
30. Election cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud - Tract electoral 651
31. Élection cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud – Resultats electoraux 652
32. Discours d'Alexandre Ribot prononce a la Chambre des deputes le 21 fevrier 1879 sur la question de l'amnistie des communards 653
33. L'activite d'Alexandre Ribot dans les commissions de la Chambres des deputes (1878-1895) 661
34. Liste des actionnaires de la societe anonyme du journal *Le Parlement* (juillet 1879) 673
35. Liste des actionnaires lors de l'augmentation du capital du journal *Le Parlement* (mai 1882) 675
36. Liste des deputes du Centre gauche apres les elections legislatives de 1881 677
37. Configuration de la Chambre des deputes durant la IIIe legislature (1881-1884) d'apres l'analyse factorielle de 13 scrutins 678
38. Configuration de la Chambre des deputes en janvier-mai 1882 d'apres l'analyse factorielle de 60 scrutins 679
39. Configuration de la Chambre des deputes en novembre-decembre 1882 d'apres l'analyse factorielle de 60 scrutins 680

40. CONFIGURATION DE LA CHAMBRE DES DEPUTES EN NOVEMBRE-DECEMBRE 1883 D'APRES L'ANALYSE FACTORIELLE DE 60 SCRUTINS 681
41. CONFIGURATION DE LA CHAMBRE DES DEPUTES EN NOVEMBRE-DECEMBRE 1884 D'APRES L'ANALYSE FACTORIELLE DE 60 SCRUTINS 682
42. ÉVOLUTION DE LA POSITION POLITIQUE DES DEPUTES DURANT LA PERIODE 1882-1884 683
43. VOTES D'ALEXANDRE RIBOT DURANT LES PRINCIPAUX SCRUTINS DE LA IIIE LEGISLATURE (1881-1885) 684
44. DISCOURS D'ALEXANDRE RIBOT PRONONCE A VERSAILLES LE 10 NOVEMBRE 1887 688

INDEX DES NOMS DE PERSONNES 695

Abréviations

AHC : Archives d'histoire contemporaine (Fondation nationale des sciences politiques)

AN : Archives nationales

APC : Archives du Pas-de-Calais

f. : *feuilleton* de la Chambre des députés

IEP : Institut d'études politiques

JO : *Journal officiel de la République française*

JODébCh : *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés.*

JOdébSé : *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat.*

JOLeD : Journal officiel de la République française. Lois et décrets.

FNSP : Fondation nationale des sciences politiques

PU : Presses universitaires

[sd] : sans date ou date incomplète

Introduction

Dans la représentation commune de la Troisième République émergent quelques « grands hommes » : Jules Ferry, Léon Gambetta, Georges Clemenceau, Jean Jaurès ou encore Léon Blum. Ces figures républicaines ont longtemps concentré l'attention des biographes et presque incarné à elles seules cette période si fondamentale de la vie politique française. De ce fait, des hommes politiques de premier plan restent dans l'ombre de ces monuments de la mémoire collective. Comme Jules Méline, Maurice Rouvier et bien d'autres, Alexandre Ribot est aujourd'hui tombé dans un relatif oubli.

L'ancien élu du Pas-de-Calais est pourtant considéré par l'historien Jean Estèbe comme « un des monstres de la Troisième République »[1]. Député puis sénateur pendant plus de quarante-quatre ans, onze fois ministre dans quatre ministères différents[2] et cinq fois président du Conseil, il dispose en effet d'un des plus beaux *curriculum vitae* du personnel politique de la Troisième République. Hormis quelques articles de qualité[3] et des mémoires de maîtrise[4], un seul ouvrage, datant de 1974, lui est pourtant consacré[5]. En moins de 200 pages, son auteur, l'universitaire néerlandais Martin Schmidt, retrace les grandes étapes de sa vie, sans naturellement épuiser son sujet. Souvent cité par les spécialistes de la période 1870-1918, son

---

[1] ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p. 219.

[2] Affaires étrangères, Intérieur, Finances, Justice.
Sa carrière gouvernementale s'étend sur 7 ans et 6 mois, soit autant que René Viviani. Il est resté 40 mois au ministère des Affaires étrangères et 39 à celui des Finances. (OLLE-LAPRUNE Jacques, *La stabilité des ministres sous la Troisième République (1879-1940)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, p. 62)

[3] ARNAUNE Auguste, « Alexandre Ribot », *Revue des sciences politiques*, Paris, F. Alcan, 1923, 18 p. ; DESRUMAUX Véronique, « Alexandre Ribot, parlementaire du Pas-de-Calais (1842-1923) », *Revue du Nord*, t. LXXII, n° 288, 1990, p. 881-905 ; GARRIGUES Jean, « Alexandre Ribot, des principes libéraux au pragmatisme de guerre », *Histoire@Politique*, n° 16, janvier-avril 2012 ; MAYEUR Jean-Marie, « Un grand parlementaire libéral. Alexandre Ribot et la séparation des Eglises et de l'État », *Commentaire*, n° 111, automne 2005 ; MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 133-163.

[4] DESRUMAUX Véronique, *Alexandre Ribot, un président du Conseil par intérim ?*, Mémoire de DEA, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Villeneuve d'Asq, 1991 ; DESRUMAUX Véronique, *Alexandre Ribot, un homme d'influence ?*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Villeneuve d'Asq, 1989 ; JUILLET Anne-Cécile, *Alexandre Ribot et les luttes religieuses en France, de 1789 à 1907*, Mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV, 2001 ; MULLER Raphaël, *Les métamorphoses de la culture libérale sous la Troisième République : le cas d'Alexandre Ribot*, mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Yves Mollier, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003, 161 p. ; MULLER Raphaël, *Alexandre Ribot ou comment apprivoiser la souveraineté populaire. Étude de la correspondance d'Alexandre Ribot avec sa femme*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV, 2001, 154 p.

[5] SCHMIDT Martin, *Alexandre Ribot, odyssey of a liberal in the Third Republic*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1974, 184 p.

parcours exact et ses idées demeurent peu connus. Des approximations voire des erreurs sont même colportées à son propos. Il est par exemple fréquemment dépeint comme l'idéal-type du grand bourgeois protestant[1]. En réalité sa fortune est plus modeste, du moins au début de sa carrière, et si son épouse appartient bien à la religion réformée, il est pour sa part élevé dans le culte catholique. Relativement délaissé par les historiens, Alexandre Ribot est aujourd'hui largement méconnu du grand public. Même si quelques rues et bâtiments portent bien son nom, c'est naturellement trop peu pour entretenir le souvenir de ce grand parlementaire[2].

Comment expliquer le relatif désintérêt entourant cet ancien président du Conseil ? Dès sa mort en 1923, André Siegfried note fort justement qu'il ne « tiendra pas dans l'histoire la place d'un Gambetta, d'un Clemenceau, d'un Ferry » car, affirme-t-il, « il n'a pas marqué de son nom une œuvre unique, parlant à l'imagination des foules » :

> « Gambetta, c'est la défense nationale, l'apostolat de la République ; Ferry, c'est l'école, le Tonkin, la Tunisie ; Clemenceau, c'est la confiance passionnée dans la patrie, la volonté à tout prix de la victoire. M. Ribot, qui par beaucoup de côtés était mieux doué que ces hommes au point de vue de l'intelligence, laisse derrière lui d'innombrables réalisations, dans tous les domaines de la politique : il faudrait un volume pour les énumérer, mais il est difficile de les résumer en deux mots[3]. »

Si l'auteur du *Tableau de la France de l'Ouest* estime que son bilan politique est particulièrement conséquent, d'autres le contestent et considèrent que son action se résume à ses discours. C'est le cas du journaliste d'extrême gauche Victor Méric qui, en 1909, dresse un portrait au vitriol de Ribot :

> « Faut-il l'avouer ? La tâche de biographier un homme de l'importance de Ribot nous apparaît comme une fatigante corvée. Que voulez-vous, franchement, que nous vous racontions sur cet orateur solennel qui a passé son existence à prononcer des discours que d'aucuns ont trouvé remarquables, mais qui se sont

[1] A titre d'exemple, Jean Estèbe, dans son étude sur les ministres de la Troisième République, classe Alexandre Ribot parmi « les possesseurs des moyens de production ». (ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, Paris, Presses de la FNSO, 1982, p. 35)

[2] Des rues Alexandre Ribot existent dans les villes suivantes : Arras, Alger, Belfort, Boissy Saint Léger, Brest, Le Chesnay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Dieppe, Douai, Epinay sur Seine, Hem, Le Havre, Laval, Mitry Mory, Nantes, Nogent sur Oise, Noisy le Sec, Pavilly, Perpignan, Rennes, Rouen, Saint Quentin, Sotteville, Strasbourg, Troyes. S'y ajoutent une rue Ribot à Creil, une rue du président Ribot à Caen, des avenues Alexandre Ribot au Plessis Bouchard, à Marseille, à Melun, une avenue Ribot à Brive la Gaillarde, des places à Saint Omer et à Saint-Martin-d'Hères. Enfin, à Saint-Omer, son ancien lycée porte aujourd'hui son nom et son buste, réalisé par le sculpteur François de Hérain et inauguré le 21 juin 1936 en présence de Jules Jeanneney, est visible sur la place du Vainquai.

[3] André Siegfried, « Alexandre Ribot », *Le Petit Havre*, 20 janvier 1923.

évanouis depuis comme de la fumée ? […] Il ne faut pas s'y tromper. Malgré son talent - indiscutable - ; malgré sa vaste érudition et l'ascendant moral qu'il a obtenu sur ses collègues dès ses débuts dans la carrière politique, M. Ribot ne laissera aucune trace dans l'histoire. Il n'a rien fait, rien produit, absolument rien. Il a très bien parlé, trop bien peut-être[1]. »

Pour compléter ce tableau bien peu élogieux, il note que Ribot « manque un peu de gaieté », et lui décerne le titre, peu enviable, de « maître du genre ennuyeux »[2]. Même si la charge est exagérée, il est exact que ni le sens de l'humour ni la fantaisie ne constituent ses qualités premières. Pour son collègue à la Chambre Jules Delafosse, député du Calvados de 1877 à 1916, « on croirait, à l'entendre, qu'il est le pontife de l'ordre »[3]. « Il a du jésuite » selon le président de la République Jules Grévy[4]. « Ce n'est pas un esprit morose, c'est avant tout un esprit consciencieux et grave » tempère un journaliste du *Gil Blas*[5], un « scrupuleux » d'après le député des Hautes-Alpes Georges Noblemaire[6]. Étonnamment, la rigueur de son caractère se retrouve dans son physique. De grande taille, très mince et un peu voûté, il a « des allures de saule pleureur » selon *Le Gaulois*[7], « d'un peuplier de la Caroline balançant au caprice des souffles » d'après le *Gil Blas*[8]. *Le Figaro* souligne son « air d'écolier […], incessamment poursuivi par un besoin de travailler et d'apprendre » : « N'essayez jamais de marcher à côté de lui ; sans avoir l'air de se hâter, en trois secondes, il vous aurait devancé de vingt mètres[9]. » Tous ceux qui l'ont connu s'accordent aussi pour souligner sa parfaite tenue. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, évoque, quelques jours après son décès, « ses belles manières qu'on a appelées, dans tous les temps, les manières de l'ancien temps »[10]. Ce mélange d'élégance et de condescendance fait de cet ancien magistrat une personnalité singulière au sein du microcosme politique de la Troisième République, qui suscite assurément le respect mais peu la sympathie. Un autre de ses contemporains, Charles Benoist, rapporte que personne à la Chambre n'aurait eu « l'idée saugrenue de tutoyer […] M.

---

[1] *Les Hommes du Jour*, 20 février 1909.
[2] *Loc. cit.*
[3] DELAFOSSE Jules, *Psychologie du député*, Paris, Plon, 1904, p. 90.
[4] LAVERGNE Bernard, *Les deux présidences de Jules Grévy (1879-1887)*, Paris, Fischbacher, 1966, *op. cit.*, p. 84.
[5] *Gil Blas*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[6] NOBLEMAIRE Georges, « Un grand libéral, M. Ribot », *La Revue hebdomadaire*, [sd] 1906. (AN, 563AP20)
[7] « M. Ribot », *Le Gaulois*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[8] GUICHES Gustave, *Gil Blas*, 30 mars 1895.
Plusieurs photographies d'Alexandre Ribot sont reproduites en annexe (Voir annexe 1).
[9] « Le revenant », *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[10] HANOTAUX Gabriel, « Monsieur Ribot », *Le Figaro*, 20 janvier 1923.

Ribot »[1]. Homme très influent, Ribot compte bien quelques disciples mais aucun héritier, que ce soit à l'échelle nationale ou même locale. Indépendant par nature, il n'a jamais eu le désir de fédérer autour de sa personne un groupe structuré. Fidèle à la tradition libérale, il demeure libre vis-à-vis des structures partisanes. Par ailleurs, s'il s'implique énormément au quotidien dans son métier d'homme politique, il laisse à la postérité peu d'écrits, essentiellement des discours, publiés dans la presse ou édités par la suite[2]. Or, comme le note avec une certaine justesse le bâtonnier du barreau de Paris, Edmond Rousse (1817-1906), il est difficile pour les avocats et les orateurs de rester graver dans les mémoires :

> « [Le pouvoir souverain de l'éloquence] n'a que la portée de la voix qui tombe, la durée de la parole qui s'enfuit. […] Quand l'orateur arrive devant la postérité, il s'y présente comme un roi détrôné, sans cortège, sans éclat, dépouillé de ses splendeurs fragiles, seul avec le vain bruit de sa renommée, et quelques pâles écrits qui sont les témoins impuissants de son génie[3]. »

Hormis ses discours, Ribot est l'auteur de quelques études juridiques[4], d'articles politiques dans son journal *Le Parlement*[5], de ses *Souvenirs* de la Grande Guerre[6] et de quelques préfaces[7]. Grand parlementaire devenu homme d'État, il n'est en revanche pas un théoricien dont la pensée inspirerait des prétendants aux fonctions politiques. C'est une explication importante de sa faible postérité. Les efforts de son fils, le docteur Alexandre Ribot, qui fait paraître en 1936 des lettres et des notes de son père rédigées entre 1914 et 1922, n'y changeront rien[8].

---

[1] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, Hachette, 1980, p. 152.

[2] *Quatre années d'opposition. Discours politiques d'Alexandre Ribot (1901-1905)*, volume 1 : *le ministère Waldeck-Rousseau*, Paris, Plon, 1905, 326 p. ; *Quatre années d'opposition. Discours politiques d'Alexandre Ribot (1901-1905)*, volume 2 : *le ministère Combes*, Paris, Plon, 1905, 452 p.

[3] ROUSSE Edmond, *Discours et plaidoyers de M. Chaix d'Est-Ange*, Paris, Durant et Pedone-Lauriel, 1862, p. 44

[4] Citons notamment : *Biographie de lord Erskine. Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats le 8 décembre 1866*, Paris, Armand Le Chevalier, 1866, 62 p. ; *Acte du 5 août 1873 pour l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre*, [traduit et précédé d'une notice sur l'organisation judiciaire anglaise], Paris, Cotillon, 1874. 62 p.

[5] Malheureusement, les articles dans *Le Parlement* ne sont que très rarement signés. Hormis quelques exceptions, il est donc très difficile de savoir lesquels sont de la main de Ribot.

[6] *Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique*, Paris, Bossard, 1924, 354 p.

[7] DICEY Albert Venn, *Introduction à l'étude du droit constitutionnel*, [trad. par André Batut et Gaston Jèze], Paris, V. Giard & E. Brière, 1902, 474 p. ; RISLER Georges, *La crise du logement*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922, 125 p. ; VAN DYKE Henry, *Le génie de l'Amérique*, [trad. par E. Sainte-Marie Perrin] Paris, Calmann-Lévy, 1910, 335 p.

[8] *Journal d'Alexandre Ribot et correspondances inédites (1914-1922)* [publié par Alexandre Ribot], Paris, Plon, 1936, 307 p.

Enfin, sa faible popularité à son époque et le peu d'intérêt qu'il a suscité depuis sont également à mettre en relation avec la modération de ses idées. Même si ce sont des républicains libéraux et conservateurs comme lui qui sont en grande partie responsables de l'installation et de l'enracinement de la République en France à la fin du XIXe siècle, force est de reconnaître que les historiens privilégient l'étude de personnalités plus en marge du système politique. Il en est de l'étude de cette période comme des autres : les extrémistes sont plus attractifs que les modérés, victimes bien souvent d'une image négative.

Aussi, pour résumer ce manque d'appétence autour d'Alexandre Ribot, sommes-nous tentés de lui attribuer ce que Louis Girard écrivait en 1969 de Pierre Waldeck-Rousseau : « Ce personnage, considérable en son temps pas si lointain, ne fait plus résonner d'harmoniques dans la sensibilité contemporaine »[1].

En ce début de XXIe siècle existe-t-il des raisons de se pencher sur cette période déjà bien connue des débuts de la Troisième République et sur la carrière politique d'Alexandre Ribot, qu'une forme de darwinisme mémoriel semble avoir définitivement éloignée de notre époque ?

Nous pensons que oui, plus que jamais peut-être.

Dans une perspective citoyenne, la crise politique majeure que traverse aujourd'hui la France et les interrogations légitimes qui surgissent concernant son personnel politique[2], ses institutions, ses valeurs, et l'hégémonie intellectuelle de l'idéologie libérale nous semblent démontrer la nécessité, voire l'urgence, de se replonger dans les racines de notre modèle républicain et ainsi modestement contribuer à alimenter le débat public.

Dans une perspective scientifique, nous estimons que la richesse de l'activité politique de Ribot revêt en elle-même un intérêt suffisant pour justifier un travail de type biographique. Il nous semble toutefois que la matière historique qui se dégage de cet homme d'État est telle qu'il serait dommage de la cantonner au seul récit d'une vie et qu'elle doit être mise au service de la compréhension de phénomènes la dépassant. Selon nous, le delta que constitue la carrière politique d'Alexandre Ribot est si vaste que l'étude de ses différents bras peut nous permettre d'embrasser les structures et les dynamiques de la société française de son temps.

---

[1] GIRARD Louis, « Pierre Sorlin : *Waldeck-Rousseau* », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 24e année, n° 2, 1969, p. 533.

[2] Dans les colonnes du *Monde* daté du 26 août 2014, Michel Offerlé signe un article intitulé « Il faut revoir les règles du métier politique » dans lequel il évoque « l'indispensable relégitimation du personnel politique ».

A. Redécouvrir « un des monstres de la Troisième République »[1]

1. Brève présentation de la carrière politique d'Alexandre Ribot

C'est dans une famille bourgeoise de Saint-Omer que naît en 1842 Alexandre Ribot. Après de brillantes études de droit à Paris, il devient avocat. Les années 1860 sont décisives car c'est dans l'opposition au Second Empire qu'il s'imprègne de la culture politique libérale qui reste, tout au long de sa vie, son socle idéologique de référence. C'est d'ailleurs parce qu'il considère à la fin du Second Empire que la République est désormais le seul régime capable d'assurer le respect des libertés essentielles qu'il devient républicain.

Le chemin emprunté par Ribot pour entrer en politique est représentatif de celui suivi par de nombreux parlementaires des débuts de la Troisième République qui, avant de débuter leur carrière, ont été formés aux métiers du droit et ont fréquenté différents réseaux plus ou moins réservés aux juristes mais très proches des milieux politiques. C'est le cas par exemple de la Conférence du stage, de la Conférence Molé ou de la Société de législation comparée, dont Ribot est l'un des fondateurs en 1869.

Au regard de sa formation, c'est presque logiquement qu'il se décide en 1878 à affronter le suffrage universel afin de porter sa vision de la République, celle d'une République modérée, libérale dans son fonctionnement mais conservatrice dans son rapport à la société. Ribot est élu député à l'occasion d'une élection législative partielle à Boulogne-sur-Mer.

A la Chambre, il s'illustre immédiatement en s'opposant aux différents gouvernements républicains au nom précisément du libéralisme politique. Il attaque par exemple avec force le « grand ministère » Gambetta dès sa formation en novembre 1881 et contribue à la chute du cabinet Ferry le 30 mars 1885 sur la question du Tonkin.

Alors qu'il s'affirme comme l'une des personnalités montantes de la Chambre, Ribot perd son siège de député aux élections législatives de 1885, organisées au scrutin de liste. Cette parenthèse politique est vite refermée car dès 1887 il regagne l'hémicycle du Palais Bourbon. Dès lors, il s'affirme comme l'un des principaux chefs du parti républicain modéré. En mars

[1] ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, *op. cit.*, p. 219.

1890, il est nommé pour la première fois ministre, en charge des Affaires étrangères. Il reste au Quai d'Orsay jusqu'en janvier 1893, époque décisive dans la négociation de l'alliance franco-russe. Par la suite, il occupe à plusieurs reprises la présidence du Conseil, notamment de janvier à octobre 1895. Après cette date, Ribot est écarté des responsabilités gouvernementales pendant près de vingt ans. Il conserve cependant un poids important dans la vie politique en présidant d'importantes commissions parlementaires ou en intervenant en séance lors des grands débats de l'époque. Ses prises de positions lors de la discussion des lois sur les associations (1901) et de séparation des Églises et de l'État (1905) sont particulièrement marquantes. En 1909, il décide de quitter le Palais Bourbon pour rejoindre celui du Luxembourg. Sa carrière semble alors toucher à son terme. Ribot lui-même évoque dans ses écrits privés une certaine lassitude.

Ce sont en fait les circonstances de l'histoire, en l'occurrence le déclenchement de la Première Guerre mondiale, qui explique son retour au gouvernement. D'août 1914 à mars 1917, il est en charge du ministère des Finances, puis, de mars à septembre 1917, il reprend la présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères. Il conserve jusqu'à sa mort, en 1923, son siège au Sénat. Comme l'indique André Tardieu, Ribot « a joué un rôle important à chaque grande phase de notre histoire, du Seize mai [1877] jusqu'à la Grande guerre[1]. »

2. La richesse du genre biographique

Pour l'historien François Dosse, « on peut […] parler aujourd'hui de fièvre biographique »[2]. Cela n'a pas toujours été le cas. En effet, même si elle a constamment été appréciée du grand public, la biographie historique a connu pendant longtemps auprès des universitaires l'épreuve du « purgatoire »[3]. Réputée proche de la littérature et trop centrée sur l'étude des grands hommes, cette « handicapée de l'histoire »[4] s'est en effet attirée les foudres de l'école des *Annales* et de ses héritiers[5]. L'influence du structuralisme sur la discipline historique a

[1] *L'Echo national*, 15 janvier 1923.
[2] DOSSE François, « Biographie, prosopographie », *in* DELACROIX Christian *et al.* (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, volume 2, 2010, p. 82.
[3] DOSSE François, « La biographie », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 22 février 2008. (à paraître)
[4] FERRO Marc, « La biographie, cette handicapée de l'histoire », *Le Magazine littéraire*, avril 1989, p. 185-186.
[5] Même si la charge de l'école des *Annales* est réelle, il convient toutefois de relativiser la rupture qu'elle entraîne. En effet, d'une part la mise à l'écart du genre biographique est déjà largement entamée au XIXe siècle,

également contribué à cette mise à l'écart. Dans un article célèbre de 1986, Pierre Bourdieu dénonce « l'illusion biographique »[1]. Selon le sociologue, il est artificiel et téléologique de « traiter la vie comme une histoire, c'est-à-dire comme le récit cohérent d'une séquence signifiante et orientée d'événements »[2].

En dépit de ces critiques très vives qui délégitiment l'entreprise biographique au sein de la communauté scientifique, des historiens prennent le risque dans les années 1960 de consacrer leur thèse d'État au parcours d'hommes politiques. C'est le cas de Pierre Sorlin avec Waldeck-Rousseau[3] et de Jean-Marie Mayeur avec l'abbé Lemire[4]. Même si leur réflexion semble à contre-courant[5], les deux hommes, appelés à de grandes carrières universitaires, ne composent pas, en réalité, des biographies au sens le plus classique du terme. Dans l'introduction de son travail, Pierre Sorlin se défend même d'avoir rédigé « une vie de Waldeck-Rousseau » qui serait, affirme-t-il, « une entreprise anachronique et d'ailleurs vaine »[6]. « Chimiquement pure de toute hagiographie » [7] selon Louis Girard, son projet n'est pas de relater au jour le jour l'existence de l'ancien président du Conseil mais de le « situer […] dans son temps », de le considérer comme un « témoin de la bourgeoisie française pendant la seconde moitié du XIXe siècle[8] ». Deux ans plus tard, Jean-Marie Mayeur ne dit pas autre chose : « dans le miroir d'une existence, se reflètent les problèmes d'un temps. Surtout si l'on veut parvenir à la compréhension des courants d'idées, des mentalités, la biographie peut être précieuse[9]. » Dans les deux cas, la mise en lumière d'une trajectoire individuelle est utilisée comme un biais pour restituer un groupe social, un phénomène ou une époque. A partir de ces travaux, une réhabilitation de la biographie historique s'amorce. Pour François Dosse, la « levée d'écrou » date précisément du début des années 1980[10]. « L'histoire se lasse d'être sans visage et sans saveur » écrit en 1987 le médiéviste Bernard

---

et d'autre part, certains historiens des *Annales* ont eux-mêmes rédigé des biographies. Citons pour exemple l'ouvrage de Lucien Febvre, *Un Destin. Martin Luther* (Paris, PU de France, 1928).

[1] BOURDIEU Pierre, « l'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 63, 1986, p. 69-72.

[2] *Ibid.*, p. 70.

[3] SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Thèse de doctorat, Paris, 1966, 585 p.

[4] MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928). Un prêtre démocrate*, Thèse de doctorat, Paris, 1968.

[5] « La biographie n'est plus guère à l'honneur ». Tels sont les premiers mots écrits par Jean-Marie Mayeur dans l'introduction de sa thèse. (*Ibid.*, p. 9)

[6] SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Paris, A. Colin, 1966, p. 7.

[7] GIRARD Louis, « Pierre Sorlin : *Waldeck-Rousseau* », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 24e année, n° 2, 1969, p. 532.

[8] SORLIN Pierre, *op. cit.*, p. 7.
« Waldeck-Rousseau ne mériterait pas qu'on lui consacra une étude, s'il n'était un témoin de son temps. » (*Ibid.*, p. 491)

[9] MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928). Un prêtre démocrate*, Paris, Casterman 1968, p. 9.

[10] DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, p. 13.

Guénée[1]. Signe de ce revirement historiographique, les principales figures de la Nouvelle histoire adoptent ce genre, qu'ils avaient pourtant quelques années plus tôt contribué à discréditer. Marc Ferro retrace en 1987 l'action de Philippe Pétain à Vichy[2]. Les médiévistes Georges Duby et Jacques Le Goff franchissent également le Rubicon en rédigeant deux œuvres qui font date : *Guillaume le Maréchal*[3] (1984) et *Saint Louis* (1996)[4]. C'est ainsi que le genre biographique, après s'être profondément renouvelé, trouve donc tardivement une crédibilité scientifique. Plus encore, il est devenu aujourd'hui « le chantier des expérimentations historiographiques les plus heuristiques »[5]. Effectivement, le champ de la biographie recouvre désormais des réalités très diverses. Traditionnellement tournés vers l'étude des grands personnages, des historiens s'aventurent à retracer la vie d'individus ayant peu marqués leur époque[6], voire de simples *quidam*. C'est l'expérience extrême menée par Alain Corbin qui, dans son ouvrage *Le monde retrouvé de Louis François Pinagot*[7], part sur les traces d'un « atome social »[8], d'un modeste sabotier du Perche, choisi au hasard dans les archives de l'Orne. Le cadre du récit biographique traditionnel est aussi totalement revisité. Beaucoup de biographes s'affranchissent des bornes chronologiques habituelles, de la naissance à la mort, que ce soit en se détournant de la linéarité chronologique ou en poursuivant leur étude après la mort du personnage biographé afin de s'interroger sur son destin posthume[9].

Aussi les motivations évoquées par les historiens se lançant dans un travail biographique sont-elles aujourd'hui très diverses : le décalage entre l'importance historique d'un individu et sa faible postérité ; un vide historiographique à combler en lien ou non avec la découverte de nouvelles sources archivistiques ; la volonté de déconstruire l'image erronée d'un individu[10] ;

---

[1] GUENEE Bernard, *Entre l'Eglise et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Age (XIIIe – XVe siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 13.
[2] FERRO Marc, *Pétain*, Fayard, Paris, 1987, 789 p.
[3] DUBY Georges, *Guillaume le Maréchal ou Le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984.
[4] LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996.
[5] DOSSE François, « La biographie », *op. cit.*, p. 494.
[6] Nathalie Bayon a réalisé une biographie d'Eugène Spuller qu'elle définit comme un personnage secondaire : « Par personnage secondaire nous entendons des individus qui, de leur vivant, occupent des fonctions sociales valorisées et disposent d'une certaine notoriété mais qui demeurent dans l'ombre d'autres personnages et ne cristallisent sur leur être social ni les haines ni les passions. Eugène Spuller est de ceux-là. » (BAYON Nathalie, *Eugène Spuller 1835-1896*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2006, p. 18)
[7] CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.
[8] *Ibid.*, p. 9.
[9] C'est le cas notamment de la collection « Références / Facettes » aux Presses de Sciences Po.
[10] Le travail de l'historien américain Paul Murray Kendall autour de Louis XI s'inscrit pleinement dans cette démarche. C'est en effet dans le but de démystifier la légende noire associée à ce roi capétien qu'il réalise sa biographie.

le réexamen d'un personnage déjà bien connu en ciblant un aspect de sa vie ; enfin, l'utilisation du personnage étudié comme biais pour comprendre un phénomène plus général. Ce dernier type de biographie, qualifié par François Dosse de « modale », vise « à travers une figure particulière, l'idéal-type qu'elle incarne »[1]. Il ajoute : « l'individu devient une entrée dans le général, révélant au lecteur le comportement moyen de catégories sociales d'un moment[2] ». Jean Garrigues, dans sa thèse de doctorat d'Etat intitulée *Léon Say et le Centre Gauche (1871-1896)*, se place totalement dans cette perspective. « L'objet de notre quête, écrit-il, n'était pas tant la découverte du personnage Léon Say que l'analyse d'une phase déterminante de la vie politique française, vue à travers le regard et surtout à travers les actes de Léon Say. Ce qui a dicté notre choix, c'est donc bien l'exemplarité du personnage, "l'homologation" d'un groupe à l'intérieur d'une conjoncture historique décisive, à savoir le rôle déterminant de la grande bourgeoisie d'affaires libérale dans l'instauration de la Troisième République »[3]. Il s'agit donc en quelque sorte, comme le dit l'historien polonais Adam Michnik du reportage journalistique, « de voir la mer dans une goutte d'eau »[4].

Dans l'ouvrage manifeste dirigé en 1988 par René Rémond, *Pour une historique politique*, Philippe Levillain résume à la fois les difficultés du genre biographique mais aussi ses vertus : « la biographie est le lieu par excellence de la peinture de la condition humaine dans sa diversité si elle n'isole pas l'homme de ses semblables ou ne l'exalte pas à leurs dépens »[5].

3. Quelle biographie d'Alexandre Ribot ?

Les possibilités offertes par le genre biographique sont si nombreuses qu'il convient à présent d'exposer le cadre de notre recherche et la manière dont nous nous sommes efforcés de la mener. Pour cela, le plus simple est probablement de reprendre les étapes qui nous ont conduit

---

[1] DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, *op. cit.*, 2005, p. 213.
[2] *Loc. cit.*
[3] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier, Université de Paris X-Nanterre, 1993, p. 10.
[4] LENARTOWICZ Estelle « Salon du livre : fugues polonaises », *L'Express*, http://www.lexpress.fr/culture/livre/salon-du-livre-fugues-polonaises_1662366.html, mis en ligne le 20 mars 2015 et consulté le 22 mai 2015.
[5] LEVILLAIN Philippe, « Les protagonistes : de la biographie », *in* REMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1988, p. 154.

progressivement, et avec difficulté avouons-le, à configurer ce sujet de thèse de doctorat et à fixer les deux grandes problématiques qui le structurent.

Le vide historiographique relatif autour de l'activité politique d'Alexandre Ribot constitua le point de départ de notre enquête. Notre idée première fut tout naturellement de combler cet espace en partie béant. Notre inquiétude sur la faisabilité de l'entreprise disparut rapidement devant l'abondance et la richesse des sources disponibles. L'essentiel de celles-ci repose sur les archives personnelles d'Alexandre Ribot, déposées depuis 1994 aux Archives nationales[1]. En excellent état, ces documents sont classés, inventoriés et regroupés dans 58 cartons[2]. Plus de la moitié du fonds se compose de lettres, envoyées ou le plus souvent reçues par Ribot. Sa personnalité et les soubassements de sa carrière politique, tant nationale que locale, s'y dévoilent. Sa correspondance active est, pour des raisons évidentes, largement incomplète. Sont toutefois consultables ses lettres à son ami Eugène Boucher, qui permettent de découvrir un Ribot jeune adulte dans le Paris d'Haussmann, et toutes celles qu'il a expédiées plus tard à sa femme. Quand ils sont séparés, les deux époux entretiennent en effet une intense correspondance. Pour Raphaël Muller, auteur d'un mémoire de maîtrise sur ces échanges épistolaires, « les lettres qu'Alexandre Ribot écrivait à Mary lui tinrent rapidement lieu de journal politique »[3] :

> « [Cette] correspondance constitue une véritable confession autobiographique, intime mais aussi politique, d'un homme qui ne publia guère de souvenirs. Il s'agit donc d'un témoignage de tout premier plan, quoique méconnu, sur les mutations de la société et de la politique au tournant du XIXe siècle[4]. »

L'élu y raconte son quotidien, explique ses actions et commente l'actualité. La politique y est omniprésente, dès le début de leur relation. Au fil des décennies, la matière historique de ces sources diminue sans doute légèrement. Les nouvelles des enfants, les projets de la famille y occupent une part croissante. Par ailleurs, le quotidien d'un homme politique leur étant devenu familier, Alexandre Ribot ne ressent plus le besoin de tout raconter à celle qu'il nomme affectueusement « Minnie ». Il craint même de la lasser s'il évoque dans ses moindres détails son « métier d'élu » dans le Pas-de-Calais : « que pourrait-on me dire qui t'intéressât ?

---

[2] AN 563AP1 à 58. Voir le détail du fonds Ribot dans la partie « Sources manuscrites » ou sur le site des archives nationales (www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/AP-pdf/563-AP.pdf).

[3] MULLER Raphaël, *Alexandre Ribot ou comment apprivoiser la souveraineté populaire. Étude de la correspondance d'Alexandre Ribot avec sa femme*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV, 2001, 154 p.

[4] MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 135.

On me parlera surtout des betteraves et des projets de loi sur l'alcool. Cela manque un peu de poésie[1]. » Quand il occupe des fonctions ministérielles, il évite également, par prudence cette fois, d'aborder dans ses courriers ses dossiers en cours : « Comme nos lettres peuvent s'égarer, je ne parlerai guère de politique » lui écrit-il le 3 août 1891, alors qu'il dirige le Quai d'Orsay[2].

Le fonds Ribot contient également d'autres types de sources : des coupures de presse, des extraits de débats parlementaires, ainsi que des notes personnelles, prenant parfois la forme d'un journal de bord écrit au jour le jour et, à d'autres moments, de synthèses rétrospectives sur certains épisodes de sa vie ou sur des événements politiques marquants. Cette abondante documentation fut très certainement collectée par Ribot dans l'intention de rédiger ses mémoires, quand le temps le lui permettrait.

A cette base, déjà très conséquente, s'ajoutent d'autres sources manuscrites conservées aux archives nationales, aux archives du Pas-de-Calais, à la bibliothèque de l'Ordre des avocats ou encore au ministère des Affaires étrangères. La presse d'époque, les ouvrages de ses contemporains ainsi que les recherches historiques menées à partir de l'étude pionnière de Martin Schmidt permettent encore de resserrer les mailles de notre filet. Au regard de l'abondance de cette documentation, il nous est apparu impossible d'embrasser dans sa globalité la si longue et si dense carrière politique de Ribot, au risque de seulement la survoler. Aussi avons-nous fait le choix de ne pas prolonger notre investigation au-delà des années 1898-1899, qui marquent la fin de la République modérée. En effet, même si Ribot continue à jouer un rôle important durant les périodes suivantes, pendant la Première Guerre mondiale notamment, il nous semble fondamentalement incarner, par ses idées et sa manière de faire de la politique, cette séquence charnière de l'histoire de notre pays que constituent les trois premières décennies de la Troisième République. Notre étude est donc moins une biographie au sens littéral du terme que l'analyse d'une tranche de vie.

Deux questions de recherche, des plus classiques en histoire politique, se sont rapidement imposées à nous. La première concerne son ascension politique. Comment le jeune avocat au barreau de Paris est-il devenu député puis ministre et enfin président du Conseil ? La seconde porte sur ses idées politiques. Où situer Alexandre Ribot sur l'échiquier politique ? Quelle étiquette poser sur ce républicain « du lendemain » ? Est-ce un modéré, un libéral, un conservateur, un réactionnaire ou tout simplement un opportuniste ?

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 24 août 1887. (AN, 563AP50)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 3 août 1891. (AN, 563AP51)

Pour suivre ces deux directions en parallèle, nous avons estimé indispensable d'inclure dans notre étude ses années de formation. Aussi avons-nous retenu comme point de départ de notre travail la date de 1858, qui correspond à son départ de Saint-Omer pour Paris et le lycée Bonaparte. La borne de fin fut plus délicate à dégager. La plus cohérente au regard de nos deux axes d'enquête nous a semblé être l'année 1895. Président du Conseil de janvier à novembre, Alexandre Ribot est alors au sommet de sa carrière nationale. A l'échelle locale, son succès à l'élection cantonale de juillet confirme son emprise territoriale et marque l'aboutissement d'un processus de notabilisation entamé plusieurs années auparavant. La circonscription de Saint-Omer peut être désormais considérée comme son fief électoral.

Une fois notre sujet configuré, avec ses questions de recherche et ses bornes, il fallut définir la nature de la biographie que nous souhaitions réaliser. Quelles frontières fixer à notre enquête afin de ne pas nous noyer d'épuisement et de désespoir dans l'océan que constitue une vie humaine ? Comment articuler l'analyse des éléments de surface, bien visibles, et ceux qui se dérobent à notre regard, plus en profondeur ? Jusqu'où est-il d'ailleurs nécessaire de sonder ? L'exhaustivité peut-elle être considérée comme un idéal à atteindre ? Le regard et les outils de l'historien sont-ils suffisants pour rendre ces plongées profitables ? Est-il préférable d'exposer l'exceptionnel ou le commun ? Notre espace d'investigation doit-il être comparé à d'autres, présentant des caractéristiques proches ou différentes ? Les terres environnantes sont-elles également à considérer comme partie intégrante de l'étude ? Enfin, comment, en étant complètement immergé, conserver un regard objectif et ne pas surévaluer l'importance de nos découvertes et surtout de notre objet de recherche ?

Même s'il est naturellement complexe de répondre à ces interrogations, qui correspondent pour la plupart d'entre elles à des écueils possibles du genre biographique, il nous semble nécessaire de définir notre démarche et notre ambition de chercheur à propos de cette biographie.

Disons-le d'emblée, nous n'avons pas cherché à rédiger la chronique de la vie d'Alexandre Ribot. Notre projet est à la fois plus modeste et plus ambitieux. Plus modeste car à la différence par exemple de Nicolas Roussellier, qui pour son étude des délibérations de la Chambre « bleu horizon » de 1919 à 1924 a relevé le « pari d'exhaustivité »[1], nous avons très

[1] ROUSSELLIER Nicolas, « La pyramide de l'éloquence : société politique et délibération sous la IIIe République » *in* BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PU de France, 1998, p. 296.
Avec honnêteté, Nicolas Roussellier ajoute qu'en ce qui le concerne, « les questions de méthode n'avaient pas été un obstacle » : « Comme souvent dans un travail de thèse, l'obligation de l'exhaustivité résolvait par elle-même bon nombre de questions. Que fallait-il lire : tout […]. Que fallait-il décrire et analyser : tout […]. L'objet

tôt fait le deuil d'une biographie totale qui, dans la tradition anglo-saxonne, s'efforce de traquer au jour le jour le personnage étudié. Appliquée à Ribot, cette quête de l'accumulation de détails nous a semblé à la fois peu stimulante et, paradoxalement, relativement pauvre sur le plan scientifique. S'il convient de passer au crible la vie d'Alexandre Ribot, nous nous sommes fixés comme règle de ne conserver que les éléments qui, en eux-mêmes ou après analyse, faisaient sens. Cette sélection est naturellement des plus délicates et ne peut s'effectuer qu'après avoir défini les axes de recherche. Dans *Le trait empoisonné*, Pierre Vidal-Naquet rappelle que « savoir hiérarchiser, discerner ce qui est important de ce qui ne l'est pas » est plus difficile que de « séparer le vrai du faux » mais que c'est « la tâche fondamentale de l'historien »[1].

Dans le cadre de cette thèse de doctorat, la vie d'Alexandre Ribot ne nous intéresse que si elle est mise en perspective. Nous souhaitons en effet mener cette investigation en incluant cet homme politique dans les enjeux de son temps et en tant qu'acteur de celui-ci. Comme l'explique le sociologue Jean-Claude Passeron, la reconstitution de toute trajectoire individuelle consiste à « composer une force et une direction initiales propres à un mobile [l'acteur] avec les champs de force et d'interaction qu'il traverse »[2]. Autrement dit, notre entreprise ne consiste pas à écrire un récit de la vie d'un homme politique, aussi important soit-il, mais à composer une biographie politique faite de va-et-vient incessants entre un objet d'étude et un contexte fourmillant d'enjeux. Ce sont eux que nous espérons saisir et analyser en pressant la matière historique contenue dans la carrière et la personnalité d'Alexandre Ribot. Pour ce faire, il nous apparaît nécessaire de multiplier les angles d'investigations, d'emboîter les échelles et de creuser parfois de profonds sillons. Nous en sommes convaincus, ce projet n'est envisageable qu'à la condition de s'aventurer sur le terrain de l'interdisciplinarité en manifestant ce que Michel Offerlé et Henry Rousso nomment élégamment « le goût de l'indiscipline et de la curiosité »[3]. Dans la conclusion de *Pour une histoire politique*, René Rémond soulignait que « rien ne serait plus contraire à l'intelligence du politique et de sa nature que de le représenter comme un isolat : [le politique] est sans rivages et communique avec la plupart des autres domaines. Aussi les historiens du politique

---

dictait le sujet ainsi que la méthode. C'était du travail exhaustif que découlait les apports problématiques et non une tentative de théorisation préalable. »

[1] VIDAL-NAQUET Pierre, *Le trait empoisonné. Réflexions sur l'affaire Jean Moulin*, Paris, La Découverte, 2002 (1ère éd. 1993), p. 141.

[2] PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI, 1989, p. 21.

[3] OFFERLE Michel et ROUSSO Henry (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et science politique*, 2008, Rennes, PU de Rennes, p. 11.

ne sauraient-ils s'y cantonner et cultiver leur jardin secret à l'écart des grands courants qui traversent l'histoire[1]. » Si nous ne pouvons bien entendu que souscrire à un tel programme, il nous semble nécessaire d'aller au-delà, de sortir certes des cloisonnements, voire des morcellements, internes à l'histoire mais aussi de ceux existants entre disciplines. Sur cette question de l'interdisciplinarité, nous souscrivons totalement à l'analyse de l'historien Jean-Claude Caron :

> « [Elle] ne se décrète pas : elle opère comme un besoin ou une nécessité, à partir d'objets partagés autour desquels les regards diffèrent, voire divergent. C'est non l'uniformité, mais la complémentarité qui doit être la règle ; c'est l'analyse de ce qui fait différence qui importe et non une hypothétique synthèse, mot détestable du point de vue des sciences sociales[2]. »

Par nature, le genre biographique se prête à cette imbrication disciplinaire, à cette fertilisation croisée. Dans le cas de Ribot, comment ne pas être tenté de mobiliser les notions et les travaux d'historiens du social, du culturel, de l'économie mais aussi de juristes, d'historiens du droit, de sociologues, de socio-historiens[3] et naturellement de politistes ?

Enfin, il nous semble important de souligner notre souci constant de maintenir une distance protectrice vis-à-vis de notre objet d'étude ; le danger d'une trop grande proximité avec le personnage étudié étant l'une des difficultés du genre biographique. Même si l'expérience d'une intimité partagée rapproche nécessairement et crée de l'attachement, nous nous sommes efforcés de conserver le plus de rigueur et d'objectivé possible. Par ailleurs, à la différence de beaucoup de biographies, notre recherche ne vise pas à réhabiliter ou à corriger une éventuelle injustice mémorielle à l'égard d'Alexandre Ribot. Notre projet entend simplement permettre à ceux qui le désirent de (re)découvrir un visage et une voix importante de la Troisième République, et, ce faisant, de réinterroger cette période fascinante de notre histoire politique contemporaine.

---

[1] REMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1988, p. 382.

[2] CARON Jean-Claude, « Mauvais genre ? Réflexions sur l'interdisciplinarité ou point de vue d'un historien », OFFERLE Michel et ROUSSO Henry (dir.), *op. cit.*, p. 243.

[3] Sur la socio-histoire, voir notamment : DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003 (1ère éd. 1997), 123 p. ; NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008, 128 p.

B. … et apporter une contribution à l'histoire politique des débuts de la Troisième République

Même si son image a longtemps été ternie par sa fin tragique, la Troisième République (4 septembre 1870 - 10 juillet 1940) occupe aujourd'hui une place majeure dans l'histoire politique nationale et dans la mémoire collective. Omniprésente dans les esprits, elle est d'ailleurs convoquée, souvent avec nostalgie, dans la plupart des débats actuels, qu'ils portent sur l'école, la laïcité, le rôle du Parlement, l'égalité des chances, la crise économique[1]… Nos regards inquiets tournés vers cette période sont probablement à la fois le symptôme des difficultés de notre société à se projeter vers l'avenir et la conséquence de la vision, en partie déformée, que nous avons de ce « monde de la Troisième République »[2].

Depuis les années 1980, cette période, et tout particulièrement la tranche 1880-1914, « magnifiée par l'éloignement dans le temps [et] sublimée par le travail de mémoire collective »[3] est de plus en plus appréhendée comme un âge d'or. Incarnation de la République exemplaire, du moins en ce qui concerne ses institutions (Parlement, école, armée) et ses valeurs (laïcité, méritocratie…), « la plus longue des Républiques »[4] est envisagée comme un « modèle » pour reprendre le terme de Serge Berstein et d'Odile Rudelle[5]. En réaction, à partir des années 1990, des historiens s'efforcent d'ébranler ce mythe en rappelant les entreprises coloniales, la frilosité des gouvernants en matière sociale ou encore le suffrage « universel » réservé aux seuls hommes[6]…

---

[1] Quelques exemples des nombreux ouvrages et articles de presse qui s'interrogent sur la concordance des temps entre l'époque actuelle et les années 30 : LENGLET François, *La crise des années 30 est devant nous*, Paris, Perrin, 2007, 236 p ; ORY Pascal, « Le système est aujourd'hui à bout de souffle », *Le Monde*, 6 avril 2013 ; KAUFFMANN Grégoire, « Un climat politique qui rappelle la fin du XIXe siècle, non les années 1930 », *Le Monde*, 19 avril 2013.

[2] BERSTEIN Gisèle et Serge, *La Troisième République (les noms, les thèmes, les lieux)*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 7.

[3] REMOND René, *La République souveraine. La vie politique en France (1879-1939)*, Paris, Fayard, 2005, p. 412.

[4] MOLLIER Jean-Yves, GEORGE Jocelyne, *La plus longue des républiques (1870-1940)*, Paris, Fayard, 1994, 872 p.

[5] BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PU de France, 1992, 432 p.

[6] Voir notamment : NOIRIEL Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, 335 p. ; BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine, *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS et Autrement, 2008, 761 p. ; ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 490 p.

L'heure semble être aujourd'hui venue, non pas de rechercher « une voie intermédiaire entre légende dorée et légende noire », mais de poser les bases d'un « nouveau moment historiographique où la République cesse de se présenter comme un "modèle" ou un anti-modèle »[1]. C'est l'ambitieux projet éditorial à l'origine de l'ouvrage, publié en 2013 sous la direction de Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson, intitulé *Une contre-histoire de la IIIe République*. Les vingt-sept auteurs se sont efforcés de battre en brèche les nombreuses idées reçues sur les institutions et les valeurs républicaines, et d'interroger les « boîtes noires de la République, c'est-à-dire [les] processus qui font d'elle une réalité plus complexe et plus mouvante qu'il n'y paraît[2]. » Stimulante, cette approche permet de dépoussiérer une multitude de thèmes, du pacte fiscal à la méritocratie en passant par le rôle du président de la République. Ce livre montre également le chemin restant à accomplir, certains sujets étant comme figés sous emprise mémorielle et d'autres, dans des angles morts, encore peu abordés.

En 1973, dans l'introduction de son ouvrage consacré aux débuts de la Troisième République, Jean-Marie Mayeur soulignait déjà qu'en dépit des nombreux travaux récents sur l'histoire des trente dernières années du XIXe siècle « des zones d'ombres demeurent considérables : l'histoire politique et l'histoire des idées, victimes d'un excessif discrédit, restent négligées »[3] :

> « Ce que l'on sait le mieux, c'est le commencement, et le récit des luttes qui menèrent de la "République des ducs" à la "République des républicains". Au-delà s'ouvrent ces "temps obscurs" dont parlait Daniel Halévy. Des années 1880 au début du siècle, une époque pourtant essentielle de l'histoire de la France contemporaine demeure frappée d'un relatif ostracisme. Ce monde libéral, anticlérical, "démocrate à l'ancienne" (Louis Girard) n'attire guère. Sans doute souffre-t-il d'avoir été élevé à la hauteur d'un mythe et de ne plus guère s'accorder avec les courants dominants de notre temps. L'historiographie privilégie de façon significative, en France comme en Italie, le mouvement catholique ou socialiste, ceux qui refusèrent la société libérale. Réhabilitation légitime des exclus de l'histoire "républicaine". Elle ne devrait pas mener

[1] FONTAINE Marion, MONIER Frédéric et PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 381.
[2] *Ibid.*, p. 8.
[3] MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, Éd. du Seuil, 1973, p. 7.

toutefois à la vision anachronique d'un régime, d'un temps et d'une société volontiers qualifiés de bourgeois sans que cette épithète épuise leur originalité[1]. »

Cet appel lancé par Jean-Marie Mayeur il y a plus de quarante ans a fort heureusement rencontré un écho. Beaucoup d'historiens du politique se sont aventurés dans l'étude de cette portion de la Troisième République, celle d'avant la déflagration de la Première Guerre mondiale, dont « la confusion » est, selon Daniel Halévy, la caractéristique première[2]. La liste des travaux rédigés est bien trop longue pour pouvoir être ici dressée. De nombreux nouveaux espaces de recherche ont été ouverts ; certains sont largement avancés, d'autres seulement entamés. L'étude de la vie d'Alexandre Ribot peut, selon nous, permettre d'apporter une contribution importante dans différents chantiers historiographiques en cours : la réflexion déjà largement mature sur le parlementarisme, celle bien amorcée sur la professionnalisation du personnel politique et enfin, celle foisonnante, mais moins aboutie que les précédentes, concernant les idées et la culture politique des républicains libéraux.

1. Une contribution au renouvellement de l'histoire parlementaire

Jusqu'aux années 1980, l'histoire parlementaire souffrait d'un profond désintérêt. Perçue comme un « objet historique froid »[3] et assimilée à une histoire politique purement événementielle passée de mode, l'étude de l'activité des chambres et de son personnel attirait peu. L'image aujourd'hui très dégradée du Parlement dans l'opinion publique et son poids considérablement réduit sous la Ve République expliquent également ce désamour de la part des historiens, mais aussi des juristes et des politistes[4]. En 2003, Olivier Nay qualifiait l'étude de « la vie à l'assemblée, [d'] angle mort de la science politique française »[5]. S'interrogeant

[1] *Loc. cit.*
[2] HALEVY Daniel, *Pour l'étude de la Troisième République*, Paris, Grasset, 1937, p. 11.
[3] ROUSSELLIER Nicolas, « Historiographie de l'histoire parlementaire », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 6 août 2008. (à paraître)
[4] Quelques exceptions toutefois : CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Le député français*, Paris, A. Colin, 1973, 157 p. ; DOGAN Mattei, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, avril-juin 1953, p. 319-348 ; DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique », *Revue française de sociologie*, n° 8, octobre-décembre 1967, p. 468-492.
[5] NAY Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, 9 (3), 2003, p. 83-96.

sur les causes de cette désaffection, il met en avant plusieurs facteurs dont « la faible propension des approches sociologiques à aborder les questions institutionnelles »[1].

Devenue « trou noir historiographique »[2], l'histoire parlementaire connaît un rebond depuis une vingtaine d'années. Dans un contexte redevenu plus favorable à l'histoire politique en général, une vaste enquête sur le personnel de la Troisième République est entreprise à partir de 1984 par le Centre d'histoire du XIXe siècle sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Jean-Pierre Chaline et Alain Corbin[3]. L'objectif affiché est « d'enraciner l'étude du personnel politique dans la réalité sociale, en éclairant le style de vie et les systèmes de valeurs »[4]. De nombreux colloques et ouvrages, notamment des synthèses régionales, en sont les fruits[5]. De cette impulsion sont nées d'autres initiatives. La plus marquante est la fondation en 2002 du Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP). Émanation de l'Association française de science politique, le Groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires est également créé en 2008[6].

Lui-même acteur majeur de ce « retour au Parlement »[7], Jean Garrigues souligne, lors d'une table ronde organisée par l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCESR), la grande richesse de ce renouvellement qui emprunte de multiples voies[8]. Il distingue « des champs considérés comme traditionnels, mais

---

[1] *Ibid.*, p. 9

[2] GARRIGUES Jean, « Le renouveau de l'histoire parlementaire », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 20 juin 2008. (à paraître)

[3] Sur la genèse et la conduite de ce projet, voir MAYEUR Jean-Marie, « Origines et démarche d'une enquête », *in* MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 21-26.

[4] *Ibid.*, p. 24.

[5] CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République (1871-1940)*, Rouen, PU de Rouen, 2000, 349 p. ; EL GAMMAL Jean et PLAS Pascal (dir), *Dictionnaire des parlementaires du Limousin sous la Troisième République*, Limoges, PULIM, 2001, 185 p. ; GUILLAUME Sylvie, LACHAISE Bernard (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, PU de Bordeaux, 1998, 624 p. ; MAYEUR Jean-Marie, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République. Tome I : Études*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 278 p. ; MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 549 p. ; MAYEUR Jean-Marie et CORBIN Alain (dir.), *Les immortels du Sénat (1875-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 512 p. ; MENAGER Bernard, FLORIN Jean-Pierre et GUISLIN Jean-Marc, Les *Parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, Lille, Université Charles de Gaulle-Lille III, 2000, 352 p. ; SCHWEITZ Arlette, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République. Tome II : dictionnaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 639 p.

[6] Il succède au Groupe de travail sur l'étude des parlements fondé en 1975 par Jean-Luc Parodi et Dominique Damamme.

[7] ROZENBERG Olivier et KERROUCHE Éric, « Retour au Parlement », *Revue française de science politique*, 3/2009, vol. 59, p. 397-400.

[8] GARRIGUES Jean, « le renouveau de l'histoire parlementaire », Table ronde organisée par l'AHCESR sur « les nouvelles approches en histoire politique », Paris, novembre 2011. Communication mise en ligne et consultable à l'adresse suivante :

profondément rajeunis par l'interpénétration des sciences sociales », notamment des « approches biographiques, prosopographiques, générationnelles, chronologiques […] ou diachroniques »[1], de champs plus novateurs. Parmi ceux-ci, il évoque l'antiparlementarisme[2], l'angle comparatiste[3] ou encore l'étude plus fine du processus de délibération parlementaire[4], autour notamment de l'analyse des discours et de l'éloquence. Devenue « objet carrefour »[5], la vie parlementaire s'est aujourd'hui imposée, selon Claire de Galembert, Olivier Rozenberg et Cécile Vigour, comme « un point d'entrée heuristique pour les politistes ou historiens du politique qui s'efforcent de mieux comprendre le fonctionnement et les transformations des institutions politiques, du système des partis ou encore du travail parlementaire »[6]. Il est frappant de constater que ce renouveau s'effectue alors même qu'une volonté politique de rééquilibrage institutionnel au profit du Parlement s'exprime et commence à produire ses effets avec la révision constitutionnelle de juillet 2008.

---

http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=335&Itemid=36, consulté le 3 janvier 2014.

[1] *Loc. cit.*

Quelques exemples d'une production très conséquente : ANCEAU Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PU de Rennes, 1999, 421 p. ; ANIZAN Anne-Laure, *Paul Painlevé. Un scientifique en politique*, Thèse de doctorat, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2006, 921 p. ; BANTIGNY Ludivine et BAUBEROT Arnaud (dir.), *Hériter en politique, filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIXe – XXIe siècles)*, Paris, PU de France, 2011, 384 p. ; BELLON Christophe, *Délibération parlementaire et phénomène majoritaire sous la Troisième République. L'exemple d'Aristide Briand, député de la Loire (1902-1919)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2009, 1059 p. ; GUISLIN Jean-Marc, *Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Levillain, Université de Paris X, 1991, 778 p. ; MAYAFFRE Damon, *Le poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres : Maurice Thorez, Léon Blum, Pierre-Étienne Flandin et André Tardieu (1928-1939)*, Paris, H. Champion, 2000, 798 p. ; PRZYBYLA Francis, *Le blé, le sucre et le charbon. Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, Lille, PU du Septentrion, 2007, 594 p.

[2] « L'antiparlementarisme en France », *Parlement[s]*, Hors série n° 9, 2013, 186 p.

[3] La création du réseau européen d'information et de recherche sur l'histoire parlementaire (EuParl.net) témoigne de cette volonté.

[4] ALMEIDA Fabrice d', *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, École française de Rome, 2001, 330 p. ; BOUCHER Thomas, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 302 p. ; GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013, 371 p. ; GARRIGUES Jean (dir.), *Les grands discours parlementaires*, 6 volumes, Paris, A. Colin, 2007. ; GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2007, 514 p. ; GREZES-RUEFF François, *L'argument historique : l'utilisation de l'histoire dans le discours parlementaire (1910-1958)*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2, 1994, 556 p. ; GUISLIN Jean-Marc, « L'éloquence parlementaire aux débuts de la IIIe République », *Parlement[s]*, n°3, 1-2005, p. 39-60. ; ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Science Po, 1997, 298 p. ; RUHLMANN Jean, « Comique, éloquence et histoire politique en "voix" de réhabilitation », *Histoire@politique*, mai 2007, n° 1.

[5] GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile, « Faire parler ou faire taire le Parlement ? Les débats en assemblées politiques, des objets paradoxaux » *in* GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile (dir.), *op. cit.*, p. 14.

[6] *Ibid.*, p. 13.

Si l'histoire parlementaire embrasse au moins toute l'histoire contemporaine, certaines périodes sont néanmoins privilégiées. Parmi celles-ci, la Troisième République et plus précisément les années 1870-1914 font l'objet d'une attention toute particulière. La raison en est simple : cette séquence est unanimement considérée comme « l'âge d'or de la République parlementaire »[1]. Pour Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés de 1884 à 1925, « les Chambres sont le Gouvernement lui-même »[2]. Le célèbre juriste Carré de Malberg (1861-1935) emploie la formule de « parlementarisme absolu »[3] pour décrire la situation politique et institutionnelle née des lois constitutionnelles de 1875 et de leur mise en pratique dans les années suivantes, le plus souvent condensée dans la formule de « constitution Grévy »[4].

Dans le système de la Troisième République, le gouvernement est surveillé et contrôlé très étroitement par les députés et les sénateurs qui ont la possibilité de lui poser des questions, de lui recommander d'emprunter telle ou telle voie en déposant des motions et des résolutions, ou de l'interpeller, ce qui peut le contraindre à mettre en jeu sa responsabilité et conduire à son renversement. Par tradition, tout cabinet mis en minorité lors d'un vote propose sa démission[5]. La facilité avec laquelle le Parlement peut renverser une équipe ministérielle est naturellement l'une des causes de la très forte instabilité gouvernementale sous la Troisième République. De septembre 1870 à juin 1940, plus de cent cabinets se sont succédé[6]. Au cœur du dispositif institutionnel, les parlementaires, tout particulièrement les députés, disposent donc de prérogatives très larges mais aussi d'une « liberté quasi-absolue »[7].

---

[1] GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2007, p. 246.

[2] PIERRE Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1902, p. X.

Pour André Tardieu, les Chambres sont « la forme essentielle de l'État ». (TARDIEU André, *La révolution à refaire*, volume 2 : *La profession parlementaire*, Paris, Flammarion, 1937, p. 99)

« C'est par un abus de langage qu'on parle de souveraineté du peuple. La république de 1875 est un régime strictement représentatif. En France, les Assemblées seules sont souveraines. » (LAVISSE Ernest, *Histoire de France contemporaine*, tome 7 *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la 3e République (1859-1875)*, Paris, Hachette, 1921, p. 407)

[3] Cité *in* EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, Paris, A. Colin, 2013, p. 68.

[4] Après l'expérience de la dissolution de 1877, le président Grévy s'engage à ne pas ajourner ou proroger les Chambres.

[5] L'article 6 de la loi du 25 février 1875 prévoit que « les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du Gouvernement ». Jusqu'en 1896 et la chute du cabinet Bourgeois (novembre 1895 - avril 1896), une règle non écrite voulait que la Chambre des députés soit la seule des deux assemblées à pouvoir renverser le ministère.

[6] Entre 1879 et 1914, quarante-six gouvernements ont dirigé la France.

[7] MACHELON Jean-Pierre, « L'organisation du travail parlementaire », *in* MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 335.

Comme l'explique Jean-Marie Mayeur, « l'idée que le gouvernement puisse contrôler le travail de la Chambre est contraire à la tradition républicaine[1]. » Les deux assemblées fixent donc elles-mêmes leur règlement[2] et leur ordre du jour. Héritée de la Révolution française, cette philosophie politique qui consacre l'autonomie du Parlement confère aussi des pouvoirs considérables à chacun de ses membres. « Chaque représentant de la nation, écrit le juriste Jean-Pierre Machelon, [est reconnu comme] un authentique souverain, dont l'autorité de législateur et de censeur des gouvernants devait être respectée à tout prix[3]. » En application de ce principe, tout parlementaire peut déposer des propositions de loi, proposer des amendements et intervenir en séance, de sa place ou en se hissant à la tribune[4], sans limite de temps. C'est en s'exprimant en commission ou en séance qu'un député ou un sénateur participe à la délibération parlementaire, qui est alors le processus naturel de la décision politique[5]. Dans ce « régime de la discussion »[6], Christophe Bellon constate que « les députés ne parlent pas seulement avant d'agir. Ils parlent pour agir, la parole étant la condition même du pouvoir[7]. » Le gouvernement parlementaire est bel et bien, selon Nicolas Roussellier, « une forme de gouvernement de l'éloquence et par l'éloquence »[8]. Etant donné le talent des principaux orateurs, le Palais Bourbon est le plus souvent le théâtre « d'un spectacle politique, dont la base est essentiellement rhétorique »[9]. Ces grands discours et joutes verbales, où s'illustrent Jules Ferry, Georges Clemenceau, Albert de Mun, Aristide Briand et tant d'autres, appartiennent aujourd'hui à notre patrimoine national. La qualité des débats est également liée

---

[1] MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Éd. du Seuil, 1984, p. 106.

[2] Chaque Chambre fixe dans une résolution (ou un ensemble de résolutions) son règlement. Celui-ci avait « souvent plus d'influence que la Constitution elle-même sur la marche des affaires publiques ». (PIERRE Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, *op. cit.*, p. 490)

[3] MACHELON Jean-Pierre, « L'organisation du travail parlementaire », *in* MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 335.

[4] Jean-Pierre Rioux met en lumière le fait que « le Parlement français est un des rares au monde qui laisse le choix du terrain ». (RIOUX Jean-Pierre, « Le Palais Bourbon », *in* NORA Pierre (dir), *Les lieux de mémoire*, volume 2, Paris, Gallimard, 2003, p. 2065)
Supprimée en 1852, la tribune est rétablie au Palais Bourbon en 1867.

[5] Osant la comparaison avec la Cinquième République, Jean-Marie Mayeur note qu'entre 1870 et 1914 « on est loin des décisions technocratiques imposées à des assemblées disciplinées ». (BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 179).

[6] Formule de Georges Burdeau cité par ROUSSELLIER Nicolas, « La diffusion de l'éloquence en France sous la Troisième République », *in* ALMEIDA Fabrice d', *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, École française de Rome, 2001, p. 42.

[7] BELLON Christophe, « Aristide Briand et la réforme du Parlement à la "Belle Epoque" (1905-1914) », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 20 juin 2008. (à paraître)

[8] ROUSSELLIER Nicolas, « La diffusion de l'éloquence en France sous la Troisième République », *op. cit.*, p. 44.

[9] EL GAMMAL Jean, « Le monde parlementaire », *Historiens et Géographes*, n° 338, décembre 1992, p. 103.

à l'indépendance du personnel politique. A cette époque, quand un député intervient dans l'hémicycle, il peut espérer par la qualité de son argumentaire emporter une large adhésion et ainsi déplacer une majorité, toujours mouvante. En effet, avant la naissance de nos partis politiques, différentes structures regroupent déjà les députés mais sans chercher à établir une quelconque discipline de vote[1]. L'élu reste par conséquent totalement libre de ses décisions et de sa parole.

Tous ces éléments concourent à faire du Parlement des trois dernières décennies du XIXe siècle un lieu de vie et d'expressions politiques d'une incroyable richesse. Le revers de ce foisonnement est probablement un manque d'efficacité et d'ordre. Ces critiques émergent dès les années 1870-1880[2]. Jean-Pierre Machelon lâche le mot d'« anarchie » pour qualifier l'organisation du travail parlementaire sous la Troisième République[3]. Ce sévère constat vaut particulièrement pour les trois premières décennies du régime. Par la suite, des réformes permettent une meilleure rationalisation du travail législatif : officialisation de l'existence de 17 commissions permanentes (1902), introduction de la procédure des questions écrites (1907 à la Chambre des députés), reconnaissance officielle des groupes parlementaires (1910)[4], création de la conférence des présidents (1911). Ces changements transforment les structures de la vie parlementaire. Selon Jean Garrigues, « à la veille de la Première Guerre mondiale, le modèle traditionnel du parlementaire indépendant, autonome dans ses choix et ses votes, représentant de l'ensemble du pays, s'est en partie estompé. On passe d'une conception individualiste à une conception plus collective, plus organisée de la vie parlementaire[5]. »

---

[1] Sur les groupes parlementaires, voir : BOMIER-LANDOWSKI Alain, « Les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et de la chambre des députés française de 1871 à 1940 », *in* GOGUEL François et DUPREUX Georges (dir.), *Sociologie électorale. Esquisse d'un bilan. Guide de recherches*, Paris, A. Colin, 1951, p. 75-89 ; JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 23-42 ; LE BEGUEC Gilles, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la IIIe République, *Parlement[s]*, n° 0, printemps 2003.

[2] Sur cette question, voir DAMAMME Dominique, *Le thème du déclin du régime parlementaire sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et au début de la IIIe République (1875-1914)*, Mémoire pour le diplôme supérieur de science politique, sous la direction de Maurice Duverger, 1972, 123 p.

[3] MACHELON Jean-Pierre, « L'organisation du travail parlementaire », *op. cit.*, p. 335.
L'auteur débute sa communication de la manière suivante : « Malgré son indiscutable étendue, la question de l'organisation du travail parlementaire sous la Troisième République pourrait appeler une réponse simple. Elle ferait écho au chapitre consacré aux serpents dans un ouvrage sur l'Irlande qui ne comprendrait que cette phrase : « Il n'y a pas de serpents en Irlande ». Durant la période considérée, dans les années 1930 comme dans les années 1880, le travail parlementaire demeurait fort peu organisé. » (*Ibid.*, p. 327)

[4] Après la réforme de 1910, les nominations dans les commissions s'effectuent à partir des groupes et non plus des bureaux.

[5] GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours, op. cit.*, p. 295.

D'Alexandre Ribot, le député socialiste Marcel Sembat aurait dit en 1914 : « Regardez le dernier des grands parlementaires »[1]. A l'instar de Francis de Pressensé, les acteurs politiques d'alors tout comme les commentateurs, de gauche et de droite confondus, sont unanimes pour considérer l'élu du Pas-de-Calais comme un « grand parlementaire » fondamentalement attaché aux débuts de la Troisième République[2]. Dans son *Voyage autour de la République* publié en 1884, le journaliste Paul Bosq voit en lui « le meilleur des députés »[3] et estime que « dans toute assemblée parlementaire, il serait en vue » mais que dans celle de cette époque « il prend un relief extraordinaire »[4].

Ses succès retentissants à la tribune mais aussi son implication et son efficacité dans les tâches plus discrètes du métier de député lui ouvrent les portes du gouvernement, où il démontre rapidement les mêmes qualités et poursuit son ascension. Étudier le parcours exemplaire de ce « randonneur de la vie parlementaire »[5] permet bien entendu d'aborder les différents épisodes des débuts de la Troisième République, de la crise du 16 mai 1877 à l'officialisation de l'alliance franco-russe, mais aussi, en s'interrogeant sur les raisons d'une telle ascension politique, de mettre en évidence le fonctionnement des institutions et les structures de ce régime parlementaire.

2. Une contribution à l'histoire de la professionnalisation de l'activité politique

> « Il y a deux façons de faire de la politique. Ou bien on vit "pour" la politique, ou bien "de" la politique. Cette opposition n'a absolument rien d'exclusif. Bien plutôt on fait en règle générale les deux à la fois […]. Notre distinction a donc pour base un aspect extrêmement important de la condition de l'homme politique, à savoir l'aspect économique. Nous dirons donc que celui qui voit dans la

[1] André Siegfried, « Alexandre Ribot », *Le Petit Havre*, 20 janvier 1923.
[2] Francis de Pressensé, *L'Aurore*, 20 janvier 1903.
[3] BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, Paris, Chevalier-Marescq, 1884, p. 271.
[4] *Ibid.*, p. 268.
[5] Jean Garrigues emploie cette formule pour désigner les parlementaires ayant connu une carrière particulièrement longue. Jules Méline, Alexandre Millerand, Georges Leygues, Louis Barthou, Charles de Freycinet ou encore Alexandre Ribot ont tous siégé au Parlement plus de quarante ans. (GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement, op. cit.*, p. 270)

politique une source permanente de revenus "vit de la politique" et que, dans le cas contraire, il vit "pour" elle[1]. »

C'est dans sa conférence intitulée « le métier et la vocation d'homme politique » que Max Weber développe sa célèbre distinction entre les « notables » et les « professionnels de la politique ». Forts de ressources extrapolitiques, les premiers « sont en mesure de diriger et d'administrer effectivement de façon continue un groupement quelconque, sans salaire ou contre un salaire nominal ou honorifique »[2]. Ces notables[3] sont donc des « dilettantes de la politique »[4] et s'opposent aux « professionnels », de condition sociale plus modeste, qui vivent « de » et, le plus souvent, « pour » la politique. A la différence du personnel notabiliaire, ces derniers sont privés de ressources de domination sociale et doivent donc maîtriser d'autres atouts pour briguer et surtout obtenir un mandat. Par cette nécessité, le sociologue allemand explique la spécialisation de l'activité politique qui devient réellement un métier et une profession[5]. Si l'on suit ce raisonnement, cette professionnalisation coïnciderait avec la « fin des notables »[6] et l'émergence des classes nouvelles chères à Léon Gambetta. Le début de ce processus se situerait donc vers le milieu des années 1870, au moment où les républicains commencent à s'emparer du pouvoir. Cette grille d'analyse est très stimulante mais sans doute trop simple pour être parfaitement exacte.

Dans les années 1990, des chercheurs ont démontré la fragilité de la pensée wébérienne. En 1996, le politiste Éric Phélippeau soutient une thèse de doctorat dans laquelle, à partir de l'étude de la longue carrière politique du baron de Mackau (1832-1918), conseiller général et député de l'Orne pendant plus de quarante-cinq ans, il aborde cette question de la

---

[1] WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 101-102.

[2] WEBER Max, *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, p. 298.

[3] Selon André-Jean Tudesq, les notables regroupent l'ensemble des individus réunissant dans leur personne et simultanément l'exercice du leadership économique, social et politique. (TUDESCQ André-Jean, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale,* Paris, PU de France, 1964, 1277 p.)
Sur cette question, voir notamment le dossier intitulé « Notables et République en France de 1870 à nos jours » coordonné par Aude Chamouard et Frédéric Fogacci dans la revue *Histoire@Politique* (n° 25, janvier-avril 2015).

[4] JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle, op. cit.*, p. 8.

[5] Comme l'explique le politiste Philippe Garraud, ces deux termes « peuvent être considérés à bien des égards comme synonymes […]. Mais si le second [profession] souligne que la politique est devenue une carrière spécialisée dont il est possible de vivre durablement voire définitivement […] le premier [métier] conduit à mettre l'accent sur les savoir-faire et les technologies nécessaires pour conquérir ou conserver le pouvoir politique. » (GARRAUD Philippe, « Le métier d'élu local, les contraintes d'un rôle », *in* FONTAINE *Joseph*, LE BART Christian (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 34)

[6] HALEVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 282 p.

professionnalisation de l'activité politique[1]. Après d'autres chercheurs, notamment Alain Garrigou[2], il démontre grâce aux comptes de campagne du candidat Mackau la profonde transformation de la compétition électorale et, plus globalement, de la manière d'envisager et de faire de la politique. Il insiste tout particulièrement sur la rationalisation en cours du travail d'élu. La longévité de ce grand notable, qui est loin d'être une exception, permet de remettre en cause l'idée de la disparition de ce type de parlementaires et de leur incapacité à s'adapter à la modernisation de la vie politique. A la fin du XIXe siècle, les députés issus de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie représentent encore plus de la moitié de l'effectif de la Chambre[3]. Selon Éric Phélippeau, « l'opposition entre notables et professionnels n'est en fait pas si tranchée et le mouvement de professionnalisation, repéré par maints auteurs, ne s'est pas aussi clairement traduit par la victoire d'un groupe sur l'autre »[4].

Un autre politiste, Jean Joana, entend aussi « revenir sur l'idée de l'irréductibilité du personnel notabiliaire à l'égard de toute spécialisation de l'activité politique »[5]. Pour ce faire, il se penche sur « les éléments qui, avant l'entrée dans le jeu politique, à la fin du XIXe siècle, des "professionnels de la politique" décrits par Max Weber, dénotent une spécialisation de l'activité politique et une différenciation des représentations et des pratiques mobilisées par les acteurs impliqués dans les luttes pour le pouvoir[6]. » A partir de l'étude des lieux de formation et d'agrégation du personnel politique entre 1815 et 1877, il parvient à mettre en évidence que « l'activité politique mise en œuvre par les membres du milieu dirigeant repose sur une certaine spécialisation des savoirs et des savoir-faire mobilisés »[7].

---

[1] PHELIPPEAU Éric, *Le baron de Mackau. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Lacroix, 1996, 544 p.
Il en tirera quelques années plus tard l'ouvrage suivant : PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002, 367 p.

[2] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.

[3] *Ibid.*, p. 206.
Selon Alain Garrigou, le déclin de l'ancienne aristocratie notabiliaire à la Chambre est lent. Les députés qui en sont issus passent de 34 % de l'ensemble des députés en 1871 à 23 % en 1893 et à 10 % en 1919. Le recul de la haute bourgeoise est plus limité encore, diminuant de seulement 6 points entre 1871 et 1919 (de 36 % du total à 30 %). (*Loc. cit.)*

[4] PHELIPPEAU Éric, « La fin des notables revisitée », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 70.

[5] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Dominique Damamme, Université de Montpellier-I, 1997, p. 635.

[6] *Loc. cit.*
Voir également JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 23-42.

[7] *Ibid.*, p. 637.

Le politiste Laurent Willemez poursuit cette réflexion en s'interrogeant sur le rôle dans l'espace politique, entre 1840 et 1880, d'un groupe social[1] bien spécifique : celui des avocats[2]. Par ce biais, il entend apporter une contribution à une socio-histoire de la profession politique en France. A son tour, il apporte des restrictions « à l'opposition classique entre entrepreneurs politiques et notables » :

> « D'une part, certains prétendants qualifiés de notables jouent un rôle très important dans le processus de spécialisation de l'activité politique et de mise au point de méthodes originales de mobilisation électorale. Surtout, et plus spécifiquement pour les avocats, la dichotomie traverse l'avocature, et certains avocats n'ont rien à envier aux notables traditionnels pour ce qui est de la possession de ressources sociales. Enfin, nous avons aussi remarqué que pour continuer d'exister politiquement, les "entrepreneurs politiques" se doivent d'entamer, une fois élu, un processus de notabilisation, de construction d'une clientèle électorale fidèle, sur le mode de l'autorité sociale la plus traditionnelle[3]. »

Toutes ces recherches convergent vers l'idée que la professionnalisation est un mouvement long, lié aux modifications des structures de la vie politique, n'impliquant pas seulement un groupe d'acteurs. Les élus deviennent donc des hommes politiques, c'est-à-dire, selon Michel Offerlé, des professionnels « au sens d'acteurs rétribués, de non-amateurs [et] dans la revendication moderne voire moderniste de "pro" : sérieux, compétent, formé »[4]. Pour ce politiste, il y a des « apparences de ressemblances entre la profession politique et les professions reconnues dans la sociologie des professions : démarcation par rapport au profane, apprentissage et acquisition d'un savoir spécifique, dispositifs de sélection et de contrôle à l'entrée de la profession, prétention au monopole de gestion de l'activité,

---

[1] Il définit le terme de groupe de la manière suivante : « il est le résultat du processus actif de réunion d'un certain nombre d'individus partageant une ou plusieurs propriétés sociales communes et distinctes. La mise en groupe, par exemple professionnel, est alors l'objet d'un travail de la part d'acteurs pour en construire les limites matérielles et manifestes, pour en produire des représentations unifiées et homogènes. » (WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, p. 277)

[2] WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, 698 p.

[3] *Ibid.*, p. 500.

[4] OFFERLE Michel, « Professions et profession politique », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 15.

institutions légalement reconnues pour le gérer, procédures corporatives de police interne et externe… »[1].

Cette réflexion sur la profession ou le métier de politique a, jusqu'à ce jour, été conduite par des politistes, des sociologues, des socio-historiens, mais aussi naturellement par des historiens du politique. De l'ouvrage déjà ancien, mais toujours aussi instructif, de Pierre Guiral et de Guy Thuillier sur *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*[2] jusqu'aux récentes recherches d'Alexandre Niess sur les élus de la Marne[3] ou encore la publication en 2014 des actes du colloque « Fiefs, bastions, terres de mission et déserts électoraux de la Révolution à nos jours »[4], les progrès historiographiques ont été conséquents.

En 1999, Sylvie Aprile appelle toutefois, sur ce sujet de la professionnalisation, à « entamer un dialogue entre politistes et historiens » afin de cesser de « cheminer […] parallèlement »[5]. Trois ans plus tard, c'est au tour de Jean-Claude Caron de souligner qu'un débat interdisciplinaire autour de cette thématique « reste à organiser »[6].

Concomitamment à cette dynamique de recherche autour de la professionnalisation, une réflexion est à l'heure actuelle conduite sur les « frontières du politique »[7] ainsi que sur les lieux et les acteurs gravitant autour de la politique institutionnelle. Le colloque « La politique informelle en France et en Europe (XIXe-XXIe siècle) » organisé à Lorient en 2009 en est l'une des manifestations les plus éclatantes[8]. Il s'agit pour ces chercheurs d'appréhender la politique plus largement que dans une simple relation au pouvoir. Dans *Pour une histoire*

---

[1] *Ibid.*, p. 16.

[2] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, Hachette, 1980, 379 p.

[3] NIESS Alexandre, *L'hérédité en politique. Les élus et leurs familles dans la Marne (1871-1940)*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 2012, 386 p.

[4] DUBASQUE François et KOCHER-MARBOEUF Éric (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, PU de Rennes, 2014, 426 p.

Citons également : ROBIN Christophe-Luc, *Le personnel politique du Libournais de Napoléon Bonaparte à Albert Lebrun. Étude prosopographique des parlementaires, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et maire de l'arrondissement de Libourne (Gironde) de 1800 à 1940*, Thèse de doctorat, sous la direction de Sylvie Guillaume, Université de Bordeaux, 2001, 819 p.

[5] APRILE Sylvie, « OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XXe siècle* », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n° 19, 1999, p. 155.

[6] CARON Jean-Claude, « PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République* », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n° 24, 2002, p. 162.

Laurent Willemez souligne le danger de ne pas prendre en compte « les transformations institutionnelles et les événements politiques » en citant les exemples des ouvrages d'Alain Garrigou (*Le vote et la vertu*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.) et de Jean Joana (*Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, 311 p.).

[7] ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine (dir.), *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Rennes, PU de Rennes, 2005, 323 p.

[8] LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle*, Rennes, PU de Rennes, 2012, 415 p.

politique, René Rémond écrit que « la politique est l'activité qui se rapporte à la conquête, à l'exercice, à la pratique du pouvoir »[1]. Il note toutefois que le politique « est comme ces États dont la géographie n'a pas dessiné à l'avance les contours et dont l'histoire n'a cessé de modifier les limites : le politique n'a pas de frontières naturelles »[2]. Les marges de la politique officielle, qu'elles soient appelées, selon les auteurs ou les réalités décrites, « formes non conventionnelles », « infrapolitique », « politique officieuse », « parapolitique » ou encore « OPNI (Objets politiques non identifiés) », enrichissent la réflexion sur ce qu'est le métier de politique, en permettant d'envisager tous ses « à-côtés »[3].

Nous estimons que la vie d'Alexandre Ribot, ou du moins une partie de celle-ci, peut constituer un excellent levier pour aborder cette question de la professionnalisation de la vie politique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Par bien des aspects son parcours illustre cette mutation : après avoir éprouvé de grandes difficultés à accepter les transformations de l'affrontement électoral, ce grand parlementaire s'est parfaitement fondu dans le système de la Troisième République au point d'apparaître comme un parfait représentant de la majorité du personnel politique de l'époque. En bon professionnel qu'il est devenu, Ribot est parvenu à « faire carrière »[4]. Son ascension permet de s'interroger sur les différents moments et les multiples facettes et activités de la vie d'un homme politique.

Il y a tout d'abord le temps de la formation. Michel Offerlé évoque l'existence de « pré-requis qui conditionnent l'entrée […] dans la compétition politique »[5]. Yves Pourcher reprend pour sa part la grille d'analyse bourdieusienne en considérant que « l'homme politique naît […] par l'acquisition de "l'habitus" du politicien [ce qui] suppose un entraînement spécial »[6]. Ces savoirs et savoir-faire, un candidat au métier de politique les acquiert dans des lieux spécifiques. L'historien Gilles Le Béguec définit les circuits de formation du personnel

---

[1] REMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, *op. cit.*, p. 381.
[2] *Ibid.*, p. 380.
[3] Sur ces différentes dénominations, voir LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *op. cit.*, p. 8-9.
[4] Sur cette question, voir TREANON Jean-René, « Le concept de "carrière" », *Revue française de sociologie*, 1960, 1-1, p. 73-80.
L'économiste Joseph Schumpeter établit un lien entre la professionnalisation et la construction de carrières : « Le succès personnel en politique implique notamment une concentration sur la tâche de type professionnel et relègue les autres activités d'un homme au rang d'occupations accessoires ou de corvées. Si nous sommes décidés à voir les choses telles qu'elles sont, il nous faut reconnaître que […] la politique devient inévitablement une carrière ». (SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990 (1ère éd. 1947), p. 376)
[5] OFFERLE Michel, « Entrées en politique », *Politix*, vol. 9, n° 35, 3e trimestre 1996, p. 4.
[6] BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 1981, p. 5 *in* POURCHER Yves, « Tournée électorale », *L'Homme*, juillet-septembre 1991, tome 31, n° 119, p. 65.

politique comme des « ensembles structurés articulés autour de deux pôles : un cursus, c'est-à-dire une accumulation d'expériences pédagogiques correspondant à plusieurs filières […], et un réseau servant à la fois de réservoir d'exemples (les modèles de réussite proposés par les grands aînés) et de point d'appui (le jeu des clientèles et des solidarités)[1]. »

De par sa formation de juriste au sein d' « écoles » spécialisées mais aussi de réseaux de sociabilité, qui constituent autant d'espaces d'apprentissage parallèles, Ribot s'inscrit pleinement dans cette « osmose entre le barreau et le Parlement »[2] que les avocats eux-mêmes et les historiens ont consacré avec la formule de « République des avocats »[3] (ou celle des juristes pour reprendre le terme choisi par Yves-Marie Gaudemet[4]). Des assemblées révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, les juristes sont surreprésentés au sein du personnel politique. Ce fait est particulièrement manifeste dans les débuts de la Troisième République : entre 1880 et 1914, la Chambre des députés compte, selon les législatures, entre 25 et 40 % d'avocats[5]. Pour Laurent Willemez, la « République des avocats » est bel et bien un « mythe réaliste »[6]. Depuis plusieurs décennies maintenant, la place des avocats, principalement parisiens, dans la sphère publique a fait l'objet de nombreuses études de la part d'historiens, de sociologues et de juristes[7]. Mattei Dogan notamment s'est interrogé sur les causes de cette surreprésentation :

---

[1] LE BEGUEC Gilles, « Les circuits de formation du personnel politique », BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PU de France, 1998, p. 304.
Sur cette question, voir également ANCEAU Éric, « Les écoles du Parlement », *in* CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 167-195.

[2] DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit.*, p. 173.

[3] DEBRE Jean-Louis, *Les républiques des avocats*, Paris, Perrin, 1994, 381 p.
LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003, 234 p.

[4] GAUDEMET Yves-Henri, *Les juristes et la vie politique de la Troisième République*, Paris, PU de France, 1970, 120 p.

[5] WILLEMEZ Laurent, « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit.*, p. 173.
Le dénombrement des avocats est plus délicat qu'il n'y paraît au premier abord. Selon les auteurs, les résultats sont sensiblement différents. A titre d'exemple, Laurent Willemez relève qu'après les élections législatives de 1881, la part des avocats au sein de la nouvelle Chambre est évaluée à 27,9 % par Yves-Henri Gaudemet, à 31,7 % par Gilles Le Béguec et à 36 % par Mattei Dogan. (*Loc. cit.)*

[6] *Ibid*, p. 229.

[7] A titre d'exemples, citons : AUDREN Frédéric, HALPERIN Jean-Louis et STORA-LAMARRE Annie (dir.), *La République et son droit (1870-1930)*, Besançon, PU de Franche-Comté, 2011, 522 p. ; GAUDEMET Yves-Henri, *Les juristes et la vie politique de la Troisième République*, Paris, PU de France, 1970, 120 p. ; KARPIK Lucien, *Les avocats : entre l'État, le public et le marché (XVIIIe – XXe)*, Paris, Gallimard, 482 p. ; OZANAM Yves, *Le barreau de Paris*, Palais de Justice, Paris, 1994, 94 p. ; WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, 698 p.
Pour un bilan historiographique des relations nouées entre les juristes et la Troisième République, voir : CHATRIOT Alain, « Les juristes et la IIIe République. Note critique », *Cahiers Jaurès*, n° 204, 2/2012, p. 83-125 et DEFOIS Serge, *Les avocats nantais au XXe siècle. Socio-histoire d'une profession*, Rennes, PU de Rennes, 2008, p. 18-23.

> « [Les avocats] possèdent bien des qualités requises des hommes politiques : talent oratoire, ou du moins habitude de parler en public, et connaissances juridiques. […] On plaide au Parlement, comme on plaide au tribunal : il s'agit de convaincre. […] Le grand nombre d'avocats parmi les parlementaires s'explique aussi par le fait que la profession d'avocat peut-être abandonnée provisoirement et reprise en cas d'échec électoral. Il y a moins d'incompatibilité entre la fonction parlementaire et le métier d'avocat, que pour beaucoup d'autres professions. Bien au contraire, le succès politique valorise l'avocat au barreau. Sa notoriété politique se répercute sur sa notoriété d'avocat[1]. »

Fortement imprégné par l'identité et la culture professionnelle des avocats, Alexandre Ribot apparaît comme l'archétype du juriste entré en politique parfaitement préparé à l'exercice du mandat de parlementaire. Il n'éprouve d'ailleurs aucune peine à s'imposer dans une assemblée dont il connaît les codes et maîtrise tous les pré-requis nécessaires à la réussite. Retracer les grands moments de sa carrière, qui le plus souvent coïncident avec les épisodes marquants de cette période, mais aussi les aspects les plus quotidiens de sa fonction à Paris permettent assurément de mieux appréhender la réalité du métier de parlementaire, du moins l'une de ces deux facettes : celle qui concerne la dimension nationale de son mandat[2]. Comme l'écrit Robert de Jouvenel dans *La République des camarades*, « être député, ce n'est pas un sacerdoce, c'est une profession[3]. » André Tardieu dresse un constat similaire : « On fait de nos jours métier d'être député, sénateur et ministre. On décide de devenir parlementaire, comme jadis on décidait d'être prêtre "pour être tranquille" ; comme on décide de devenir épicier, médecin ou sous-préfet[4]. » Incontestablement un processus tendant vers une professionnalisation accrue est à l'œuvre au Parlement dès les débuts de la Troisième République et s'accentue après le renouvellement électoral de 1893. Jean Garrigues voit dans le développement du cumul des mandats[5] ou encore dans le relèvement de l'indemnité parlementaire[6] les signes de cette transformation[1].

---

[1] DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit.*, p. 177-178.

[2] Pierre Guiral et Guy Thuillier évoquent « le double métier de député ». (*La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit*, p. 195)

[3] JOUVENEL Robert de, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, p. 292.

[4] TARDIEU André, *op. cit.*, p. 33.

[5] Sur cette question, voir MARREL Guillaume, *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France, du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat, sous la direction de Gilles Pollet, Université de Grenoble II, 2003, 798 p.

[6] L'indemnité parlementaire est supprimée sous les deux Empires, avant d'être définitivement rétablie en janvier 1871. En 1906, elle est portée à 15 000 francs.

L'autre facette du métier de député se déroule loin du Palais Bourbon, sur sa terre d'élection, où il doit se comporter en élu local respectueux de ses concitoyens. La tranche chronologique considérée dans le cadre de notre recherche correspond au moment de l'apprentissage du suffrage universel. Même s'il n'est encore que masculin, la France est alors en avance sur les autres nations européennes[2], au point de constituer « une sorte de laboratoire où s'élabore la chimie de la matière électorale »[3]. Le politiste Daniel Gaxie y voit le passage d'un marché politique de type censitaire (restreint, notabiliaire et peu concurrentiel) à un marché politique élargi[4]. De nombreux historiens et politistes se sont interrogés sur les facteurs et les modalités de cette évolution pour les deux catégories d'acteurs concernés : les hommes politiques d'une part et les citoyens d'autre part.

Le thème qui a assurément focalisé le plus l'attention des chercheurs est celui de la politisation des électeurs ruraux[5]. Depuis plusieurs décennies maintenant, les conditions de l'intégration des campagnes à la vie politique nationale sont au centre de nombreuses recherches, la plupart du temps articulées autour d'exemples locaux. A partir des travaux pionniers de Maurice Agulhon sur les populations du Var[6], deux questions agitent les historiens concernant cette entrée en politique des ruraux : celle de l'explication du processus et celle de sa temporalité.

Quand les campagnes intègrent-elles réellement l'espace politique national ? Pour Albert Soboul ou Michel Vovelle, ce mouvement s'amorce dès la Révolution française[7]. Maurice

---

Sur cette question, voir GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique. Les «quinze mille», le mandat et le métier », *Politix*, n° 20, 4e trimestre 1992, p. 7-34.

[1] GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement*, *op. cit.*, p. 294.

[2] Sur cette question, voir ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 312.

[3] HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, p. 9.

[4] Sur cette question, voir LE DIGOL Christophe, « Les voies de l'élection. Bilan historiographique sur les élections et le vote », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 20 mars 2009. (à paraître)

[5] Même si elle était déjà depuis plusieurs décennies un objet d'étude pour nombre d'historiens, l'expression de « politisation paysanne ou rurale » n'apparaît que dans les années 1980. (PECOUT Gilles, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 2, 2e semestre 1994, p. 92)

Jean Vigreux définit le terme de politisation comme un « processus de modernisation, qui se traduit par une prise en compte des débats et des pratiques, qui dépassent, sans le nier, ni le rejeter l'espace local et communautaire ; bref, c'est celui de l'intégration à l'espace politique nationale, dans le cadre le plus souvent de la démocratie libérale (sous forme de monarchie parlementaire ou de république). » (VIGREUX Jean, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s]*, n° 5, 2006, p. 59)

[6] AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 544 p.

Maurice Agulhon propose une « analyse de l'irruption de l'idée démocratique dans les petites villes, les bourgs et les villages du Var de 1815 à 1848, et de 1848 à 1851 ». (*Ibid.*, p. 1)

[7] SOBOUL Albert, *Problèmes paysans de la Révolution (1789-1848)*, Paris, Maspéro, 1983, 442 p.

VOVELLE Michel, *La découverte de la politique. Géopolitique de la Révolution française*, Paris, La Découverte, 1993, 443 p.

Agulhon insiste, pour sa part, sur l'expérience du suffrage universel masculin durant la Deuxième République. Enfin d'autres historiens, comme l'Américain Eugen Weber[1], estiment que l'entrée en politique de la paysannerie est plus tardive et ne s'effectue que très progressivement entre 1870 et 1914. De plus en plus toutefois, les spécialistes de cette question, dont Jean Vigreux, considèrent la politisation comme un processus long et cumulatif qui ne peut s'appréhender en se focalisant sur une période restreinte[2]. Autre sujet de controverse, l'explication de l'entrée en politique des masses rurales. Là encore, la référence à Maurice Agulhon est incontournable. Ce disciple d'Ernest Labrousse a théorisé l'idée d'une « descente de la politique vers les masses »[3], autrement dit la politisation des campagnes au XIXe siècle serait une forme d'acculturation. A partir de l'exemple des Pyrénées orientales, l'historien australien Peter Mac Phee conteste cette interprétation et met en lumière une « politisation par le bas », c'est-à-dire interne au monde paysan[4]. Alain Garrigou note également que « les masses électorales n'étaient pas prisonnières d'une sorte de degré zéro de la politique faite d'incompréhension et d'indifférence[5]. » Qu'elle soit ascendante ou descendante, cette politisation des campagnes s'opère grâce à des vecteurs multiples, du café à l'école en passant par les syndicats agricoles. Alain Garrigou met l'accent sur l'importance de l'élection qui, « par sa continuité, sa régularité et sa généralité », constitue selon lui le facteur décisif de cette politisation[6], de cette « révolution silencieuse »[7] pour reprendre les termes de Christine Guionnet. Si les ruraux se sont progressivement adaptés aux conséquences de l'ancrage du suffrage universel masculin, les prétendants aux fonctions politiques également.

---

[1] WEBER Eugen, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.

[2] VIGREUX Jean, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s]*, n° 5, 2006, p. 57. Michel Offerlé regrette également que « la dichotomie archaïsme-modernité qu'ils [Maurice Agulhon et Eugen Weber] mettent en œuvre ne les incite trop à rechercher des tournants chronologiques (les années 1850 ou 1890) comme emblématiques d'un processus de "modernisation" ». (OFFERLE Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », *in* GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 150)

[3] AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, 1ère ed. 1970, Paris, Plon, 1979, p. 259.

[4] VIGREUX Jean, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s]*, n° 5, 2006, p. 58. MAC PHEE Peter, *Les semailles de la République*, Perpignan, Ed. de l'Olivier, 1995, 509 p.

[5] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu, op. cit.*, p. 15.

[6] *Ibid.*, p. 14.

[7] GUIONNET Christine, « La politique au village. Une révolution silencieuse », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°45-4, 1998, p. 775-788.

Comme l'observe Daniel Gaxie, « les entrepreneurs politiques se trouvent confrontés à un public et à des problèmes nouveaux »[1]. Pour y faire face, ils ne peuvent pas encore s'appuyer sur des partis politiques structurés capables d'encadrer le corps électoral[2]. Cette « époque pré-partisane », où la souveraineté du nombre s'installe, représente une transition vers ce que l'on peut considérer comme une forme de modernité politique.

Peu préparé à l'exercice de la démocratie locale et rempli d'a priori sur ses concitoyens, Alexandre Ribot apprend *in situ* à mener une campagne, fidéliser ses électeurs, défendre les intérêts locaux, construire des réseaux, autrement dit à se comporter en professionnel de la politique dans sa circonscription. Il n'y parvient toutefois qu'après plusieurs années de tâtonnements. Pour décrire cette mutation Raphaël Muller évoque une « "conversion démocratique" »[3], un « *aggiornamento* culturel »[4]. En suivant les traces de Ribot dans le Pas-de-Calais, terre encore largement acquise au bonapartisme dans les années 1870 et donc à républicaniser, il nous semble possible de saisir les transformations profondes de la vie politique à l'échelle locale tant du point de vue des électeurs, en se focalisant sur la question de la politisation et de la conversion au nouveau régime, que des élus, en étudiant bien sûr les temps forts de la vie démocratique que constituent les élections mais également leurs actions plus quotidiennes. Si de nombreux chercheurs se sont naturellement penchés sur ces questions depuis longtemps[5], il nous semble que le renouvellement récent des problématiques, en

---

[1] GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, *op. cit.*, p. 15.

[2] Sur cette question, voir HUARD Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1996, 383 p.

[3] MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 149.

[4] *Ibid.*, p. 161.

[5] L'ouvrage de Jean Bousquet-Melou sur *Barthou et la circonscription d'Oloron (1889-1914)* (Paris, Pédone, 1972, 268 p.) en constitue un excellent exemple. Nous pouvons également citer : BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la Troisième République*, PU de Perpignan, 2003, 222 p. ; GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p. ; GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 450 p. ; HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p. ; PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Notables et réseaux politiques en Corse, XIXe-XXe siècle. L'exemple d'Emmanuel Arène (1856-1908) », *Histoire@Politique*, n°25, janvier-avril 2015 ; PELLEGRINETTI Jean-Paul, *La Corse et la République. La vie politique de 1870 à 1914*, Thèse de doctorat, sous la direction de Ralph Schor, Université Nice Sophia-Antipolis, 2000, 841 p. ; PHELIPPEAU Éric, *Le baron de Mackau. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Lacroix, 1996, 544 p. ; POURCHER Yves, « Tournée électorale », *L'Homme*, *op. cit.* ; POURCHER Yves, *Les maîtres de granit. Les notables de la Lozère du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Plon, 1995, 418 p. ; PROST Antoine, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885, 1889*, Paris, PU de France, 1974, 196 p. ; VIGIER Philippe, « La République à la conquête des paysans, les paysans à la conquête du suffrage universel », *Politix*, vol. 4, n° 15, 3e trimestre 1991, p. 7-12.

science politique notamment[1], offre la possibilité d'aborder de manière plus large la réalité du métier de député dans sa circonscription au moment de la républicanisation du pays.

Enfin, notre volonté d'élargir notre champs d'analyse aux à-côtés de la politique officielle, tant à l'échelle nationale que locale, nous conduit fort logiquement à accorder une place importante aux réseaux[2] fréquentés par Alexandre Ribot. Comme l'explique Gilles Le Béguec, « le maniement de la notion de réseau se heurte à de nombreuses difficultés », parmi lesquelles l'absence de consensus « sur la signification exacte à attribuer à ce mot et par voie de conséquence sur son usage »[3]. Il en propose plusieurs acceptions. L'une d'entre elles, qui met « fortement l'accent sur le phénomène de mobilisation », envisage les réseaux comme « des groupes, plus ou moins structurés, dont les membres, liés entre eux par des complicités souvent anciennes, peuvent être mobilisés en vue d'une action collective à un moment[4]. » Envisagée ainsi, la notion de réseau nous semble présenter suffisamment de consistance pour aider à mener l'examen d'une trajectoire politique, tout en étant suffisamment souple pour englober des types de regroupement qui diffèrent tant dans leurs périmètres, leurs

---

[1] ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 323 p. ; BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PU de France, 1998, 324 p. ; COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PU de Rennes, octobre 2010, 325 p. ; DUBASQUE François et KOCHER-MARBOEUF Éric (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, PU de Rennes, 2014, 426 p. ; ENGELS Jens Ivo, MONIER Frédéric et PETITEAU Nathalie (dir.), *La politique vue d'en bas. Pratiques privées et débats publics (19e-20e siècles)*, Paris, A. Colin, 2012, 260 p. ; GABORIAUX Chloé, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la FNSP, 2010, 368 p. ; LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (sous la dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, PU de Rennes, coll. Res Publica, 2005, 305 p. ; LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle*, Rennes, PU de Rennes, 2012, 415 p. ; MARREL Guillaume, *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France, du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle, op. cit.* ; VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 298 p.

[2] La notion de réseau est au cœur des recherches de nombreux historiens de la Troisième République. Citons pour exemples : DUBASQUE François, *Jean Hennessy (1874-1944). Argent et réseaux au service d'une nouvelle République*, Rennes, PU de Rennes, 2008, 379 p. ; GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier 1997, 432 p.

[3] LE BEGUEC Gilles, « Réflexions sur les usages du terme de réseau », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 21 novembre 2008. (à paraître)

[4] *Loc. cit.*

organisations internes, leurs compositions, que leurs ambition (salons[1], dîners[2], sociétés savantes[3], cercles[4], conférences d'éloquence[5], groupes de pression[6], voire *think tanks*[7]).

Notre travail sur l'activité politique d'Alexandre Ribot, dans lequel nous entendons mêler sphères publique et privée, mais aussi échelles nationale et locale, a pour ambition d'apporter une contribution aux recherches déjà nombreuses, et pour la plupart récentes, sur la professionnalisation du personnel politique dans la seconde moitié du XIXe siècle.

3. Une contribution à l'histoire des idées politiques

Selon la célèbre formule d'Albert Thibaudet « la politique, ce sont des idées »[8]. Sur ce plan aussi, le cas d'Alexandre Ribot apparaît des plus intéressants. Libéral devenu républicain, lié au Centre gauche, il s'affirme comme l'un des leaders de la République progressiste après s'être montré le plus souvent critique envers les opportunistes. Une telle trajectoire interpelle et suscite des interrogations en termes de contenu et de cohérence idéologiques, de positionnement sur l'échiquier politique, et d'appartenance à une famille politique. Si différentes étiquettes peuvent lui être accolées, celles de centriste, de modéré et de libéral apparaissent les plus adaptées sur la longue durée. Ces trois catégories renvoient à trois

---

[1] Sur cette question, voir APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique (1865-1885) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 472-487 ; MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République*, Paris, Perrin, 2009, 508 p.

[2] Sur cette question, voir MARTIN-FUGIER Anne, « Convivialité masculine au XIXe siècle : les dîners Bixio et Magny », *Romantisme*, n° 137, 2007, p. 49-59.

[3] Sur cette question, voir CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècles*, Paris, CTHS, 1995, 270 p.

[4] Sur cette question, voir LECOQ Benoît, « Les cercles parisiens au début de la Troisième république : de l'apogée au déclin », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1985, p. 491-616.

[5] BRUNOIS Albert, *La Conférence des avocats du barreau de Paris*, Paris, Palais de Justice, 1974, 40 p. ; CHARLE Christophe, « Méritocratie et profession juridique : les secrétaires de la conférence du stage des avocats de Paris, une étude des promotions 1860-1870 et 1879-1889. Aux sources de la compétence professionnelle », *Paedagogica historica*, 1994, t. XXX, n° 1, p. 303-324 ; JOANA Jean, « Entre la barre et la tribune. Les secrétaires de la conférence du stage du Barreau de Paris », *Revue française de science politique*, 1998, volume 48, n° 3, p. 480-506 ; LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *Vingtième Siècle*, avril-juin 1991, p. 22-31.

[6] Sur cette question, voir GARRIGUES Jean (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PU de Rennes, 2002, 309 p.

[7] ALLORANT Pierre, « Les boîtes à idées de la réforme de l'administration territoriale en France, de la Restauration à Poincaré (1822-1926) », *Parlement[s]*, n° 20, février 2014, p. 91-104 ; TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999, 574 p.

[8] Sur Albert Thibaudet, voir SLAMA Alain-Gérard, « Albert Thibaudet, père de l'histoire littéraire des idées », *Le Débat*, 3/2008, n°150, p. 97-102.

courants de pensée qui, à des degrés divers, ont fait l'objet d'avancées historiographiques au cours des dernières années.

En raison principalement de la bipolarisation droite/gauche de la vie politique française, les historiens ont souvent, selon François Roth, « oublié, négligé et caricaturé » les modérés[1]. Un colloque organisé à Nancy en novembre 1998 a, fort heureusement, permis de mettre en lumière à la fois l'existence bien réelle de cette sensibilité politique et son importance. L'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République en est l'une de ses manifestations. De nouveaux axes de recherche ont ainsi été dégagés et, en partie, explorés depuis[2]. Des chercheurs se sont penchés sur ses origines[3] et ont montré comment cette vertu morale individuelle est devenue une notion politique à partir du milieu du XVIIIe siècle[4]. L'aire d'influence des modérés est variable selon les contextes et de leur capacité à rester unis. En conclusion du colloque cité précédemment, René Rémond définit les principaux traits de cette sensibilité pour la période 1870-1965[5]. Il retient la recherche d'un juste milieu entre les extrêmes, la fidélité aux principes de 1789, la prudence dans le contenu et le rythme des réformes, la recherche constante du compromis, le légalisme, et le besoin incessant de se justifier face aux attaques en insincérité de leurs adversaires[6]. Si les groupes modérés peuvent s'allier tantôt avec la droite tantôt avec la gauche, René Rémond observe que depuis la fin du XIXe siècle « le centre de gravité de la nébuleuse modérée est sans conteste passé à droite »[7]. Enfin, il insiste sur le fait que « les modérés ne se confondent pas avec le centre » : « Les

---

[1] ROTH François, « Introduction », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 5.

[2] BERNARD Mathias, *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*, Rennes, PU de Rennes, 1998, 432 p ; *Valéry Giscard d'Estaing*. *Les ambitions déçues*, Paris, Armand Colin, 2014, 487 p. ; PREVOTAT Jacques et VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Les « chrétiens modérés » en France et en Europe (1870-1914)*, Lille, Septentrion, 2013, 486 p.

[3] CRAIUTU Aurelian, *A Virtue for Courageous Minds. Moderation in French political Thought (1748-1830)*, Princeton, Princeton University Press, 2012, 336 p.

[4] Selon Didier Francfort, Montesquieu est le premier penseur à faire de la modération un concept politique dans *L'esprit des lois.* FRANCFORT Didier, « Réflexion sur le mot "modéré" », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 8.

[5] REMOND René, « Conclusion générale », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 511-516.

[6] Voir sur ce dernier point, à titre d'exemple, le pamphlet d'Abel Bonnard intitulé *Le drame du présent : les Modérés* (Paris, Grasset, 1936).
Les centristes souffrent de la même accusation. La célèbre remarque de Marie-France Garaud à Valéry Giscard d'Estaing en constitue l'un des nombreux exemples : « Le centre, en géométrie, ça n'est qu'un point. En politique de même, mais vous avouerez que pour un programme politique, un point, c'est un peu court. » (« La panthère grise de la République », *Charles*, n° 6, été 2013, p. 80)

[7] *Ibid.*, p. 515.

deux espaces […] se chevauchent sans se superposer. Si les modérés occupent souvent une position centriste, ils la débordent généralement sur la droite[1]. »

La grande spécialiste du centre et du centrisme sous la Troisième République, Rosemonde Sanson, partage cette importante clarification. A partir de ses travaux sur l'Alliance républicaine démocratique, cette chercheuse est parvenue à démontrer l'existence d'un centre, au sens partisan du terme, ce qui était jusqu'alors contestée[2]. En partie dans son sillage, elle estime que depuis les années 2000 « le rôle du centre et des centres en politique, un temps occulté, voire nié, a été redécouvert »[3]. Deux grands colloques à l'initiative de Sylvie Guillaume et Jean Garrigues[4], des thèses de doctorat[5] ainsi que d'autres ouvrages[6] ont profondément renouvelé la perception du centre. Aujourd'hui, la plupart des historiens s'accordent à reconnaître, qu'en dépit de son caractère polymorphe[7], il possède une identité spécifique. Pour Serge Berstein, il existe bel et bien une culture politique[8] proprement centriste : « Il serait erroné de ne voir dans le centrisme qu'une force d'affadissement généralisé des cultures politiques de droite ou de gauche […] le centrisme est également porteur d'un certain nombre de valeurs positives[9]. »

---

[1] REMOND René, « Conclusion générale », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 512.

[2] SANSON Rosemonde, *L'Alliance républicaine démocratique (1901-1920). Une formation de centre*, Thèse de doctorat, Université Paris IV–Sorbonne, 2000, 1178 p.

[3] SANSON Rosemonde, « Le Centre, objet de nouvelles études », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 25 janvier 2008. (à paraître)

[4] GARRIGUES Jean et GUILLAUME Sylvie (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIXe et XXe siècles*, Peter Lang Pub Inc, 2006, 288 p. ; GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, 181 p.

[5] Outre la thèse de Rosemonde Sanson, citons celles de Muriel Montero (*Le centrisme sous la Ve République de 1962 à 1976. L'affirmation d'une force politique et la conquête du pouvoir, deux défis impossibles ?*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Paul Brunet, Université Paris IV, 1233 p.) et de Nicolas Sauger (*Les scissions de l'UDF : unité et dissociation des partis, mécanismes et transformation de l'offre partisane*, Thèse de doctorat, sous la direction de Gérard Grunberg, IEP de Paris, 2003, 603 p.). Ajoutons aussi le mémoire de DEA de Christophe Bellon (*Aristide Briand et la naissance d'un centrisme politique (1905-1914)*, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2000).

[6] Voir notamment RIOUX Jean-Pierre, *Les centristes de Mirabeau à Bayrou*, Paris, Fayard, 2011, 320 p.

[7] GUILLAUME Sylvie, « Introduction à la séance consacrée aux centres », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 25 janvier 2008. (à paraître)
Sylvie Guillaume distingue au sein des centres trois courants politiques distincts : le courant libéral et parlementaire, les marges radicales voire sociales-démocrates et la démocratie chrétienne.

[8] Serge Berstein définit la culture politique de la manière suivante : « système de représentations fondé sur une certaine vision du monde, sur une lecture signifiante, sinon exacte du passé historique, sur le choix d'un système institutionnel et d'une société idéale, conformes aux modèles retenus, et qui s'exprime par un discours codé, des symboles, des rites qui l'évoquent sans qu'aucune médiation soit nécessaire ». (BERSTEIN Serge, « L'historien et la culture politique, *Vingtième Siècle. Revue d'histoir*e, n° 35, juillet-septembre 1992, p. 71)

[9] BERSTEIN Serge, « Conclusion », *in* GARRIGUES Jean et GUILLAUME Sylvie (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIXe et XXe siècles*, Peter Lang Pub Inc, 2006, p. 280.

Des « moments centristes » ont été identifiés et analysés ; c'est le cas notamment de la période 1889-1898 par Jean-Marie Mayeur[1]. Sylvie Guillaume relève pour sa part le paradoxe du centrisme qui, le plus souvent en situation d'échec sur le plan partisan, n'en exerce pas moins une forme de tropisme dans la vie politique, notamment gouvernementale[2]. Si « le centre est sorti de l'ombre », Rosemonde Sanson estime que « des pistes restent ouvertes »[3].
Même si elle ne constitue nullement un bloc homogène, la période des trois dernières décennies du XIXe siècle apparaît comme un moment particulièrement privilégié pour l'étude du modérantisme et du centrisme. Acteur majeur de cette tranche historique, Alexandre Ribot est l'un des hommes politiques qui incarne le mieux ces deux courants. Par conséquent, sa biographie nous semble *a priori* un angle d'analyse pertinent pour approfondir la culture, l'idéologie mais aussi la dynamique historique de ces deux familles politiques.

Plus encore peut-être, l'étude de l'activité politique d'Alexandre Ribot peut contribuer à alimenter la réflexion sur une notion, qui est à la fois « une théorie, une doctrine, un programme, une pratique, […] et plus fondamentalement encore, une attitude »[4] : le libéralisme. Au milieu des désaccords et controverses innombrables entre ses spécialistes, qu'ils soient politistes, philosophes, historiens du politique, des idées politiques ou du droit, un consensus existe pour en souligner l'étonnante complexité. Vincent Valentin évoque un « objet mal identifié »[5], Marcel Gauchet une « matière embrouillée »[6]. Le libéralisme serait victime pour Philippe Nemo et Jean Petitot « de préjugés puissants et récurrents »[7] et, selon Blaise Bachofen, d'une « présence envahissante dans le débat public [qui] brouille le plus

---

[1] MAYEUR Jean-Marie, « De l'"esprit nouveau" au "progressisme" », *in* GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, p. 69-75.
[2] Sur ce point, elle s'inspire des constats dressés en 1982 par Français Furet, Jacques Julliard et Pierre Rosanvallon dans *La République du Centre* (Paris, Calmann-Lévy, 182 p.)
[3] SANSON Rosemonde, « Le Centre, objet de nouvelles études », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond », Paris, 25 janvier 2008.
[4] BURDEAU Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, p. 7.
[5] VALENTIN Vincent, « L'idée libérale et ses interprètes », *in* LAURENT Alain et VALENTIN Vincent, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 9.
[6] GAUCHET Marcel, *L'avènement de la démocratie*, tome 2 *La crise du libéralisme*, Paris, Gallimard, 2007, p. 7.
[7] NEMO Philippe et PETITOT Jean, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, 1427 p.
Ces deux auteurs soulignent « l'antilibéralisme primaire caractéristique de la société française » (*Ibid.*, p. 19) et que « le seul consensus politique réel unifiant l'ensemble des partis politiques est le rejet d'un « ultralibéralisme » fonctionnant comme bouc émissaire » (*Ibid.*, p. 12).
Jacques Sapir confirme cette « mauvaise réputation » : « Le terme renvoie majoritairement au champ économique et qualifie - à tort ou à raison - une idéologie conservatrice, centrée sur les marchés, des personnes situées à droite sur l'échiquier politique. » (« Rejeter le libéralisme ? », http://russeurope.hypotheses.org/2615, mis en ligne le 11 août 2014, consulté le 12 janvier 2015)

souvent sa compréhension »[1]. Enjeu éminemment politique, proposer une définition du libéralisme relève de la gageure.

A de rares exceptions[2], la plupart des auteurs insistent sur sa diversité. Didier Deleule l'affirme nettement : « l'unité du libéralisme est un mythe »[3]. Là où certains chercheurs s'en tiennent à l'idée d'une « constellation libérale »[4], d'autres établissent des catégories, diachroniques ou synchroniques. Jacques-Olivier Boudon et Jacques Julliard opposent les libéraux de gauche à ceux de droite[5], Louis Girard les libéraux conservateurs aux libéraux démocrates[6] et Jacques Ellul l'école de la résistance au pouvoir à celle de l'organisation du pouvoir[7]. Souvent des distinctions sont également faites entre le libéralisme et le néolibéralisme, entre le libéralisme politique et économique[8]. Plus original, Nicolas Roussellier évoque, concernant Léon Blum, un libéralisme juridique[9].

De manière plus globale, Jacques Sapir constate que « comme toute pensée […] vivante, [le libéralisme] s'est incarné de manières très différentes tant dans le temps, que dans les différents espaces politiques et culturels où il s'est développé. Le libéralisme est toujours contextualisé[10]. » Le libéralisme se teinte en effet de couleurs variées selon les pays[1]. Ainsi, à

---

[1] BACHOFEN Blaise (dir.), *Le libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété*, Lyon, ENS, 2008, 4e de couverture.

[2] C'est le cas notamment d'Alain Laurent et de Vincent Valentin

[3] DELEULE Didier, *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris, Aubier-Montaigne, 1979, p. 402.
Xavier Landrin évoque « un mot polysémique vers lequel convergent un ensemble de luttes de qualification » (« Le concept de libéralisme au 19e siècle : propositions pour une sémantique historique », communication aux 55e rencontres annuelles de la *Society for French Historical Studies*, *Washington University*, 28 mars 2009, https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00601163v2/document, consulté le 10 septembre 2014)

[4] BACHOFEN Blaise (dir.), *Le libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété*, Lyon, ENS, 2008, p. 10.

[5] BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *in* POUTRIN Isabelle (dir), *Le XIXe siècle, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, 534 p.
JULLIARD Jacques, *Les gauches françaises (1762-2012). Histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, 2012, 942 p.
Pour Jacques Julliard, à la différence des autres familles politiques qui « se situent soit à gauche, soit à droite, le libéralisme, enjambant la ligne de démarcation, se situe des deux côtés à la fois ». (*Ibid.*, p. 575)

[6] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, 267 p.

[7] ELLUL Jacques, *Histoire des institutions*, tome 5 *le XIXe siècle*, Paris, PU de France, 1989, p. 211-212.

[8] Pour Antoine Schwartz « cette dichotomie est sans doute, dans une large mesure, le résultat de la construction disciplinaire du « libéralisme » opéré par l'histoire des idées et par la philosophie politique. » (*Contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Bernard Lacroix, Université Paris Ouest Nanterre, 2011, p. 546)
Xavier Landrin estime également que cette « séparation canonique » relève du « lieu commun. (LANDRIN Xavier, *op. cit.*, p. 8.)

[9] ROUSSELLIER Nicolas, « La culture économique de Léon Blum : entre libéralisme juridique et socialisme », *Histoire@Politique*, n° 16, janvier-avril 2012.
Le juriste Philippe Jaunet s'efforce de définir ce concept. Voir « Controverse : les libéraux, l'Etat, et le droit », http://blog.turgot.org/index.php?post/Jaunet-les-lib%C3%A9raux-et-le-droit, mis en ligne le 6 juin 2011 et consulté le 8 mai 2013.

[10] SAPIR Jacques, « Rejeter le libéralisme ? », http://russeurope.hypotheses.org/2615, mis en ligne le 11 août 2014, consulté le 12 janvier 2015.

la différence de leurs cousins anglais, les libéraux français ne placent pas au XIXe siècle la question du libre-échange au premier rang de leurs préoccupations.

Pour toutes ces raisons, Jacques-Olivier Boudon considère que le libéralisme est davantage un « courant d'idées » qu'une véritable doctrine politique[2]. Dans l'ouvrage dirigé par Serge Berstein consacré aux cultures politiques en France, Nicolas Roussellier souligne que la culture politique libérale est « faible » et « beaucoup moins fixée dans ses principes et attitudes mentales que les autres cultures françaises », mais que, paradoxalement, le libéralisme se définit « essentiellement comme une culture politique[3]. »

Quelques grands principes généraux cependant être énoncés[4] et son histoire en France brièvement retracée. Qu'en est-il tout d'abord du rapport que les penseurs libéraux entretiennent avec l'Etat et ses interventions ? Pour Georges Burdeau, « il n'y a pas entre l'intervention de l'Etat et le libéralisme cette antinomie fondamentale que l'on a coutume d'admettre »[5]. Nicolas Roussellier lui emboîte le pas : « On ne voit ni en 1840, ni en 1930, ni en 1990, de rejet culturel et viscéral de l'Etat »[6]. S'il n'y a pas dans la pensée libérale d'antiétatisme absolu, une méfiance existe néanmoins, qui remonte à ses origines. Le libéralisme s'est en effet constitué en réaction contre l'arbitraire, en critique de l'Ancien régime au nom de ce que Montesquieu nomme la sûreté, c'est-à-dire la jouissance des droits individuels. Pour les libéraux, c'est le droit qui sécurise les rapports entre l'Etat et les gouvernés[7]. C'est ce que le philosophe irlandais Philip Pettit nomme le principe de « non-domination »[8]. Dans cette conception « négative » de la liberté, l'homme est libre quand il peut évoluer affranchi de la domination d'autrui. Pour les libéraux, le rôle de l'Etat ne doit pas aller au-delà. Pour l'intellectuel américain Walter Lippman, « dans une société libre, l'Etat n'administre pas les affaires des hommes. Il administre la justice entre les hommes qui

---

[1] Pour une approche internationale du phénomène, voir : GUILLAUME Pierre (dir.), *Diversité du libéralisme en Europe au XIXe siècle*, Paris, Économica, 1984, 147 p. ; NEMO Philippe et PETITOT Jean, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, 1427 p ; ROUSSELLIER Nicolas, *L'Europe des libéraux*, Paris, Éditions complexe, 1991, 225 p.

[2] BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *op. cit.*, p. 313.

[3] ROUSSELLIER Nicolas, « La culture politique libérale » *in* BERSTEIN Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 112.

[4] Jacques Julliard recense trois valeurs communes à l'ensemble de la mouvance libérale : l'attachement à l'économie de marché, la distinction entre la société civile et l'Etat, et enfin la séparation des pouvoirs (*Les gauches françaises (1762-2012). Histoire, politique et imaginaire*, *op. cit.*, p. 577)

[5] BURDEAU Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, p. 51.

[6] ROUSSELLIER Nicolas, « La culture politique libérale », *op. cit.*, p. 99.

[7] Pour Jacques Ellul, le libéralisme désigne à cette époque la « volonté d'institutionnaliser la liberté ». (*op. cit.*, p. 211)

[8] LARMORE Charles, « Républicanisme et libéralisme chez Philip Pettit », *Cahiers de Philosophie de Caen*, 2000, n° 34, p. 115.

mènent eux-mêmes leurs propres affaires[1]. » En 1878, le républicain Léon Gambetta développe une analyse analogue :

> « Le gouvernement ne doit strictement à tous qu'une chose : la justice. Chacun s'appartenant, il convient à chacun de se rendre heureux ou malheureux par le bon ou le mauvais usage de sa liberté. L'Etat se contente d'assurer également les droits de chacun, du pauvre comme du riche, du petit comme du grand[2]. »

Suivant les réflexions de Benjamin Constant, les libéraux aspirent au « triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité, qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité[3]. »

Dans la conception libérale, la souveraineté ne peut être que représentative et placée au service de l'intérêt général. La prise en compte de ces deux principes conduit la plupart des penseurs libéraux à estimer que l'exercice des responsabilités politiques incombe aux « supériorités », aux « talents », aux « capacités ». Le suffrage censitaire leur convient donc parfaitement. Incarnant l'hémisphère droit de ce courant, François Guizot est l'un des théoriciens du libéralisme de gouvernement[4]. Dans son ouvrage *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, il affirme que « la supériorité sentie et acceptée, c'est le lien primitif et légitime des sociétés humaines ; c'est en même temps le fait et le droit ; c'est le véritable, le seul contrat social[5]. » Pour les libéraux, le système représentatif constitue donc davantage un écran qu'une courroie de transmission entre le peuple et le pouvoir. De telles convictions expliquent leur extrême méfiance vis-à-vis du suffrage universel et, par la suite, des partis politiques.

Si, dans le débat politique et médiatique actuel, le libéralisme est très largement associé au « laisser-faire » économique, historiquement la culture politique libérale française n'est pas, comme le souligne Nicolas Roussellier, « principalement une culture économique[6] ». « On n'exalte pas le libre marché » ajoute-t-il[7]. Selon Georges Burdeau, « le libéralisme s'est fait

---

[1] LIPPMAN Walter, *La Cité libre*, Paris, Librairie de Médicis, 1946, p. 318.

[2] GAMBETTA Léon, « Allocution prononcée le 8 novembre 1878 en réponse à la délégation ouvrière de l'Aveyron », *in* REINACH Joseph (éd.), *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, tome 8, Paris, Charpentier, 1880-1885, p. 379.

[3] CONSTANT Benjamin, *Mélanges de littérature et de politique*, Paris, Pichon et Didier, 1829, p. VI.

[4] Sur François Guizot, voir ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p.

[5] GUIZOT François, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, 1821, p. 163-164.

[6] ROUSSELLIER Nicolas, « La culture politique libérale », *op. cit.*, p. 102.

[7] *Loc. cit.*

Jacques-Olivier Boudon distingue la génération des idéologues, imprégnée par le courant physiocrate, de celle des doctrinaires, moins intéressée par les questions économiques. (BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *op. cit.*, p. 330)

coloniser par l'économie »[1]. Plus radical encore, Jacques Sapir parle de « dégénérescence du libéralisme »[2].

Durant tout le XIXe siècle, le courant libéral constitue la principale force de changement des sociétés européennes. Ses progrès ne sont toutefois pas continus. En France, selon l'analyse de François Furet, un siècle sera nécessaire pour « terminer la Révolution »[3] et asseoir une réelle démocratie libérale. Jacques-Olivier Boudon souligne pour sa part « une victoire sans cesse remise en cause »[4] pour les libéraux qui, au gré des successions de régimes, alternent des phases d'exercice des responsabilités gouvernementales, notamment durant la Monarchie de Juillet, et d'opposition plus ou moins actives, comme durant le Second Empire. Au fil du siècle, la pensée libérale évolue bien entendu en s'adaptant aux nouvelles problématiques suscitées par le changement social. Des générations de penseurs libéraux se succèdent dont les deux plus illustres, au début du XIXe siècle, sont celle des idéologues (Antoine-Louis Destutt de Tracy, Jean-Baptiste Say, Benjamin Constant, etc.) et celle des doctrinaires (François Guizot, Prosper Duvergier de Hauranne, Victor de Broglie, Pierre-Paul Royer-Collard, etc.). Pour une large part, au milieu du XIXe siècle, le corpus théorique de la pensée libérale est posé[5].

Cantonnés dans une opposition stérile au Second Empire dans les années 1850, les libéraux redeviennent une force politique importante dans la décennie suivante, en s'appuyant sur une actualisation des doctrines héritées de la 1ère moitié du XIXe siècle sous l'impulsion notamment d'Édouard Laboulaye[6] et de Lucien Prévost-Paradol[7]. Cette « deuxième génération libérale », selon la formule de Louis Girard[8], a fait l'objet récemment d'une thèse

---

[1] BURDEAU Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, p. 160.
Pour Louis Girard, « le libéralisme politique est devenu comme une dépendance du libéralisme économique ». (GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 268)

[2] SAPIR Jacques, « Rejeter le libéralisme ? », *op. cit.*

[3] FURET François, *La Révolution française.* Tome 2 *Terminer la Révolution de Louis XVIII à Jules Ferry (1818-1880)*, Paris, Hachette, 1988, 526 p.

[4] BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *op. cit.*, p. 313.

[5] Pour Jacques Julliard, « En 1848, le libéralisme français est constitué. […] C'en est fini des avancées théoriques d'une pensée qui, au XXe siècle, malgré Alain ou Raymond Aron, paraît se tarir. » (*Les gauches françaises (1762-2012). Histoire, politique et imaginaire, op. cit.*, p. 593 et 596)
Plusieurs anthologies permettent aisément de se plonger dans ses textes fondateurs. Voir notamment : LAURENT Alain et VALENTIN Vincent, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 918 p. ; MANENT Pierre, *Les libéraux*, Paris, Hachette, 2001, 891 p.

[6] DAUTERIBES André, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye (1811-1883)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Georges Ferrière, Université de Montpellier I, 1989, 604 p.

[7] GUIRAL Pierre, *Prévost-Paradol (1829-1870) : pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, PU de France, 1955, 842 p.

[8] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, 277 p.

de doctorat en sciences politiques soutenue en 2011[1]. Son auteur, Antoine Schwartz, entend mener une sociologie politique des libéraux sous le Second Empire. Son propos est d'historiser cette catégorie politique afin de rompre avec « le flou des étiquettes et des visions rétrospectives élaborées par l'historiographie »[2]. Une fois la Troisième République proclamée, les libéraux, divisés au centre de l'échiquier politique entre partisans et adversaires du régime républicain, exercent un rôle déterminant dans le vote des lois constitutionnelles de 1875 et, plus globalement, dans l'assise idéologique de la République modérée[3]. Paradoxalement, une fois la République installée, le courant libéral disparaît progressivement en tant que force électorale et parlementaire dans le début des années 1880. Pour Jacques-Olivier Boudon, « le libéralisme entre alors dans une phase d'atonie »[4]. Louis Girard, en conclusion de son ouvrage sur *Les libéraux français (1814-1875)*, constate également qu' « après 1880, les libéraux […] ont été débordés[5] » et s'interroge sur leur devenir : « Est-ce à dire que les libéraux après 1880 aient été voués à l'opposition, comme les témoins survivants d'une époque révolue, ou qu'ils aient survécu sous la forme de « ralliés » à la fois utiles et subordonnés ? Pour beaucoup d'entre eux, c'est indéniable[6]. »

Si, depuis les années 1980, dans un contexte international de fièvre libérale, les avancées historiographiques concernant le libéralisme ont permis de le réintégrer « dans la trame historique de la fondation républicaine »[7], en expliquant l'établissement de la République comme le fruit d'une alliance politique et intellectuelle entre les républicains modérés et une

---

[1] SCHWARTZ Antoine, *Contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Bernard Lacroix, Université Paris Ouest-Nanterre, 2011, 583 p.

[2] *Ibid.*, p. 17

[3] Sur cette question, voir GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier 1997, 432 p. ; *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier, Université de Paris X-Nanterre, 1993, 1253 p.

[4] BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *op. cit.*, p. 313.

[5] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, op. cit., p. 266.

[6] *Ibid.*, p. 267.

[7] HAZAREESINGH Sudhir, « La fondation de la République : histoire, mythe et contre-histoire », *in* FONTAINE Marion, MONIER Frédéric et PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la IIIe République*, *op. cit.*, p. 245.

Parmi les principaux ouvrages à l'origine de cette nouvelle approche de la victoire républicaine des années 1870, il convient de citer : FURET François, *La Révolution française.* Tome 2, *Terminer la Révolution de Louis XVIII à Jules Ferry (1818-1880)*, *op. cit.* ; GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier 1997, 432 p. ; GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, *op. cit.* ; JAUME Lucien, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, 591 p. ; MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Hachette, 1987, 250 p. ; MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, *op. cit.* ; ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p. ; ROUSSELLIER Nicolas, « La culture politique libérale », *op. cit.*, et *L'Europe des libéraux*, Paris, Éditions complexe, 1991, 225 p.

partie des libéraux, la situation de ces derniers à partir de 1880 est très peu documentée. La plupart des études consacrées spécifiquement à cette famille politique se bornent en effet aux années 1870. C'est le cas par exemple de l'ouvrage de Louis Girard[1]. Ce n'est qu'avec la fondation de la Fédération républicaine[2] et de l'Alliance républicaine démocratique[3] au début du XXe siècle que les historiens retrouvent un regain d'appétence pour les libéraux.

Trois raisons peuvent expliquer ce relatif désintérêt pour les deux dernières décennies du XIXe siècle. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà indiqué, le courant libéral ne représente plus une force politique majeure durant cette période. Par ailleurs, les écrits de certains historiens laissent à penser que la mise en place d'une démocratie libérale en France constitue un point d'aboutissement pour cette famille, qui, dès lors, perd d'une certaine manière sa raison d'être et ouvre une parenthèse dans son l'histoire. Enfin, opère chez les historiens ce que Raphaël Muller nomme « la fascination opportuniste » : « En définitive l'imposante stature des pères de la République républicaine et de leur œuvre dans l'imaginaire collectif français tend à éclipser les autres courants républicains des années 1880 et 1890 et en particulier le courant libéral[4]. »

Finalement les seuls travaux qui permettent de suivre la mouvance libérale durant cette période sont ceux de Jean Garrigues autour de Léon Say, du Centre gauche et, plus globalement, des liens entre la grande bourgeoisie libérale et le monde des affaires.

Cet espace de recherche nous semble d'autant plus intéressant que le caractère libéral des gouvernements qui se succèdent durant les années 1880-1890, fréquemment invoqué, est peut-être à relativiser. Cette thèse a été développée par Jean-Pierre Machelon dans son ouvrage *La République contre les libertés*[5], dans lequel il s'attaque au mythe de « l' « âge

---

[1] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, *op. cit.*
Nous pourrions également citer l'ouvrage d'André Jardin intitulé *Histoire du libéralisme politique, de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875* (Paris, Hachette, 1985, 437 p.).

[2] BERNARD Mathias, *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*, Rennes, PU de Rennes, 1998, 432 p.

[3] SANSON Rosemonde, *L'Alliance républicaine démocratique (1901-1920). Une formation de centre*, Thèse de doctorat, Université Paris IV–Sorbonne, 2000, 1178 p.

[4] MULLER Raphaël, *Les métamorphoses de la culture libérale sous la Troisième République : le cas d'Alexandre Ribot*, *op. cit.*
Pour appuyer la thèse de Raphaël Muller, il convient de signaler que la production sur les opportunistes et le modèle républicain français est effectivement importante depuis les années 1980. Parmi les nombreux titres, nous pouvons citer : BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PU de France, 1992, 432 p. ; HAMON Léo (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1991, 323 p. ; GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Winock, IEP de Paris, 1996, 776 p. ; GREVY Jérôme, *La République des opportunistes (1870-1885)*, Paris, Perrin, 1998, 415 p.

[5] MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, Paris, FNSP, 1976, 461 p.

d'or » des libertés publiques[1]. » S'il reconnaît « l'exceptionnelle qualité du libéralisme de cette époque », il affirme dans sa conclusion que « la mise en œuvre des principes libéraux fut tout à fait incomplète, tant pour la protection des libertés publiques que pour leur aménagement[2]. »

Par ailleurs, le courant libéral, loin de disparaître une fois la République installée, retrouve une nouvelle vigueur dès les années 1890. En effet, pendant la « République progressiste », les libéraux se trouvent à nouveau dans les majorités gouvernementales avec à leur gauche les anciens opportunistes et à leur droite des conservateurs qui, peu à peu, se rallient à la République. Évoquant cette « renaissance du libéralisme modéré », Jean-François Sirinelli estime que « l'historiographie peut avoir des vues déformantes » : « à trop privilégier le nationalisme et le catholicisme social, […] on finit par ignorer la persistance, voire le renouveau d'une doctrine libérale qui, par nature, ne se prête guère aux affirmations d'éclat, aux ruptures prononcées, aux exclusions proférées[3]. » Pour illustrer ce retour du « vieux libéralisme », Jean-François Sirinelli évoque « la fortune tardive d'un Alexandre Ribot, qui était sans aucun doute dans le haut personnel parlementaire français le meilleur connaisseur de la philosophie libérale[4]. » Après s'être imposé durant la décennie 1880 comme l'une des personnalités importantes de la Chambre, Ribot parvient en effet à se hisser entre 1890 et 1895 aux sommets de la République en devenant ministre puis président du Conseil. Une telle ascension interpelle. Comment un libéral, venu à la République par pragmatisme, réussit-il à se fondre dans la République modérée ? S'est-il rallié, pour reprendre le terme de Louis Girard, aux républicains plus avancés ou bien incarne-t-il un rapprochement des cultures politiques libérale et républicaine ? Naturellement, à travers le cas d'Alexandre Ribot, il s'agit de s'interroger, plus globalement, sur l'intégration des libéraux et de leurs idées dans la République de la fin du XIXe siècle et dans le fameux modèle républicain français, forgé à cette époque.

L'itinéraire de Ribot nous offre aussi la possibilité d'appréhender les modalités de transmission d'un héritage politique, en s'appuyant bien entendu sur les progrès historiographiques récents à propos de cette thématique[5]. Comment, avant son entrée en

---

[1] *Ibid.*, p. 4.
[2] *Loc. cit.*
[3] SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 2006, p. 253.
[4] *Loc. cit.*
[5] BANTIGNY Ludivine et BAUBEROT Arnaud (dir.), *op. cit.*, 384 p.

politique, Ribot s'est-il imprégné de la tradition politique[1] libérale ? Devenu l'un de ses dépositaires, dans quelle mesure s'est-il efforcé de la transmettre à la génération politique[2] suivante, celle des Raymond Poincaré, Charles Jonnart, Louis Barthou ou encore Paul Deschanel ?

Pour répondre à ces diverses questions, il nous semble évidemment nécessaire de traquer les faits et gestes d'Alexandre Ribot entre 1858 et 1895 en suivant le fil événementiel du « roman vrai » du Second Empire puis de la Troisième République, pour paraphraser le titre d'un ouvrage du journaliste Gilbert Guilleminault[3]. Bien qu'indispensable pour appréhender sa trajectoire au regard de la vie des partis et des soubresauts politiques[4], cette approche nous apparaît toutefois insuffisante pour identifier les facteurs structurels expliquant sa réussite au sein de cette République parlementaire. Par conséquent, nous avons décidé d'emboîter les temporalités. A une étude qui suit l'« agitation de surface », les « oscillations brèves, rapides, nerveuses », pour reprendre la prose braudélienne[5], doivent s'ajouter d'autres types d'analyse, qui résistent au flot des événements et privilégient un temps politique plus épais, au rythme plus lent, correspondant à l'histoire des structures de la vie politique[6].

---

[1] Raoul Girardet définit la notion de tradition politique comme « tout phénomène de permanence à travers le temps d'un système relativement cohérent d'images et de représentations, de souvenirs et de comportements, d'allégeance et de refus ». (GIRARDET Raoul, « Autour de la notion de tradition politique », *Pouvoirs*, n° 42, 1987, p. 6)

[2] Liée en partie à la question de l'héritage, la notion de génération en politique a notamment été étudiée par Jean-Claude Caron. Il en distingue deux conceptions : « Certains plaident pour une autonomie générationnelle *stricto sensu*, dans une conception verticale de générations successives définies par et liées à un événement porteur d'une mutation profonde, souvent de nature politique, qu'incarneraient des individus unis par une réelle communauté d'âge. […] D'autres privilégiant la dimension horizontale de la génération, la définissent comme un regroupement d'individus partageant un temps présent tout en relevant de différentes classes d'âge, mais qu'un événement unit momentanément. » (CARON Jean-Claude, « Génération(s) : un bilan historiographie », Séminaire du CHPP : « L'histoire politique en renouveau. Hommage à René Rémond ». [à paraître])

[3] GUILLEMINAULT Gilbert, *Le Roman vrai de la IIIe et de la IVe République*, Paris, Robert Laffont, 1991, 1457 p.

[4] Pour Jean-Marie Mayeur, « il faut se garder d'une image immobile [de la vie politique] durant la Troisième République ». (*La vie politique sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 10)

[5] BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1966, p. 11-12.

[6] Comme l'écrit Antoine Prost : « L'important est de tenir compte de la temporalité propre à chaque série de phénomènes dans la recherche de leur articulation. […] Le temps de l'histoire n'est ni une ligne droite, ni une ligne brisée faite d'une succession de périodes, ni même un plan : les lignes qu'il entrecroise composent un relief. Il a de l'épaisseur, de la profondeur. » (*Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 1996, p. 122-123)

I. La formation d'un futur cadre de la Troisième République

En décembre 1876, Ribot démissionne de ses fonctions de secrétaire général au ministère de la Justice afin de s'engager dans la bataille politique. A 34 ans, il pense être prêt. Il dispose en effet de solides compétences, d'une vision politique pour la France, de soutiens très influents et d'une expérience déjà grande des rouages parlementaires et gouvernementaux. Son entrée dans la politique institutionnelle constitue bien entendu une étape importante dans sa carrière professionnelle et dans sa vie d'homme. Pourtant au regard de sa trajectoire, elle n'apparaît pas comme un tournant. Ribot semble en effet avoir été progressivement préparé à exercer des responsabilités politiques de premier plan. En 1899, *La Nouvelle Revue* estime qu' « aucun homme d'État contemporain n'a, avant d'aborder le pouvoir, réalisé une éducation plus complète que celle de Ribot[1]. » Même si l'historien doit se garder de toute vision téléologique, il apparaît néanmoins intéressant de mettre en lumière les différentes étapes de sa formation en ayant à l'esprit ce point d'arrivée. Quel parcours a-t-il suivi pour parvenir à un tel degré de préparation ?

La fréquentation de certains lieux a naturellement eu un rôle majeur dans ce processus de préparation au « métier de politique ». La notion de lieu est définie par le grand sociologue britannique Anthony Giddens comme étant « une région physique » qui participe « d'une façon ou d'une autre à la concentration de l'interaction »[2]. Aux yeux des acteurs, un lieu est aussi un espace circonscrit qui possède des propriétés particulières. Au sein de quels lieux, Ribot s'est-il formé politiquement ? Quels sont les réseaux et les relations qui lui permettent au fil des années de se rapprocher du champ politique ? Quelle place sa formation de juriste puis sa carrière d'avocat et de magistrat occupent-elles dans sa trajectoire ? Comment s'imprègne-t-il de la culture politique libérale ? Socialement, économiquement et politiquement, doit-on le considérer comme un héritier ?

En élargissant la perspective, il convient de s'interroger sur le caractère exemplaire ou non de son cursus avant d'entamer sa carrière d'homme politique. Sa formation est-elle représentative de celle suivie par la majorité du personnel politique des débuts de la Troisième

[1] « Un grand parlementaire », *La Nouvelle Revue*, 15 novembre 1899.
[2] GIDDENS Anthony, *La constitution de la société*, Paris, PU de France, 1987, p. 442.

République et plus globalement du groupé étudié par Christophe Charle des « élites de la République »[1] ?

[1] CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 613 p.
Au sein de la classe dominante, l'auteur distingue trois groupes : les élites politico-administratives, universitaires et celles appartenant au champ des affaires.

A. Les étapes d'un *cursus honorum*

Issu de la moyenne bourgeoisie provinciale, Ribot s'installe à Paris en 1858. En quelques années, il parvient grâce à son travail à devenir l'un des jeunes avocats les plus brillants du barreau de Paris. Son parcours, du lycée Bonaparte à la Conférence du stage en passant par la faculté de droit, constitue à l'époque la voie royale pour qui souhaite accéder au sommet de la société. Ce chemin ponctué d'étapes, suivi par bon nombre de futurs hommes politiques des débuts de la Troisième République, peut être comparé au *cursus honorum* antique.

C'est également durant cette période que Ribot commence réellement son apprentissage idéologique en se familiarisant avec la culture politique libérale, largement dominante dans les lieux qu'il fréquente. Après avoir vécu le coup d'État du 2 décembre 1851 comme un « désastre »[1], les libéraux parviennent durant la décennie 1860 à s'organiser, faisant le plus souvent cause commune avec les républicains, et à proposer un nouveau projet politique pour le pays. Dans un contexte de libéralisation croissante du régime, la période 1861-1869 marque, selon Louis Girard, la « renaissance du libéralisme »[2].

1. De Saint-Omer au lycée Bonaparte de Paris (de 1842 à 1860)

Du côté paternel, Alexandre Ribot tire ses origines du sud de la France, plus précisément de la région toulousaine ; ce qui lui fait dire que « sous les dehors d'un homme du Nord, [il a] quelque chose de la vivacité du midi[3]. » C'est seulement dans la première moitié du XVIIIe siècle que les Ribotte s'installent dans le Calaisis. Le père du futur président du Conseil, Alexandre-Joseph-Rémy Ribotte (1800-1885), parvient à s'enrichir en créant une manufacture de tulle et ainsi profiter de l'essor de l'activité textile. A la fin des années 1830, il quitte sa ville natale de Calais pour rejoindre Saint-Omer et se marier en 1839 avec Zoé Leducq[4], de dix-huit ans plus jeune que lui. Fille d'un marchand brasseur, la future mère d'Alexandre

[1] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 173.
[2] *Ibid.*, p. 182.
[3] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)
[4] Ils se sont mariés le 27 novembre 1839 à Saint-Omer.
Née le 20 avril 1818, Zoé Adélaïde Leducq est la fille de Pierre-Joseph Leducq (1775-1827) et de Nathalie-Joseph-Victoire Duchateau (1775-1858).

Ribot est issue d'une famille installée de longue date dans l'Audomarois[1]. Le couple donne naissance à six enfants dont trois décèdent avant l'âge de deux ans. Né à Saint-Omer le 7 février 1842[2], Alexandre a deux sœurs cadettes : Zoé et Marie.

La famille porte le nom de Ribotte jusqu'en 1857, avant que celui de Ribot ne lui soit substitué[3]. Les enfants sont élevés dans le culte catholique. Alexandre est baptisé à l'église Saint-Denis de Saint-Omer le 5 mars 1842[4]. Signe de l'attachement familial au catholicisme, sa tante, Ambroisine Leducq, est religieuse à Amiens.

Si l'on en croit Ribot, sa famille « vivait modestement »[5]. Il convient sans doute de nuancer cette appréciation dans la mesure où son père, après la révolution de 1848, dirige le comptoir d'escompte de Saint-Omer[6]. En plus de son activité de banquier, il exerce la fonction de conseiller municipal de la ville. Politiquement, la famille est, semble-t-il, plutôt conservatrice.

Le jeune Alexandre effectue l'essentiel de ses premières études à Saint-Omer, notamment au lycée impérial. A 10 ans, il remporte un premier accessit de thème latin, un deuxième prix en version latine et un premier accessit de grammaire française.[7] Sur les bancs de cet ancien collège jésuite, il côtoie notamment le futur député Pierre Farjon[8]. Au vu des « succès »[9] obtenus par Ribot, notamment un prix d'honneur en rhétorique[10], le proviseur du lycée de Saint-Omer[11] conseille à son père de l'inscrire dans un établissement parisien. Il lui recommande tout particulièrement le lycée Bonaparte. Situé dans les bâtiments de l'ancien couvent des capucins de Saint-Louis d'Antin, au 8 rue du Havre (9e arrondissement), l'ancien lycée Condorcet est alors l'un des établissements les plus fréquentés par la bourgeoisie

---

[1] La famille maternelle de Ribot est présente à Saint-Omer et ses environs depuis au moins le XVe siècle.

[2] La famille Ribot habite alors au 238 de la rue Sainte-Marguerite.

[3] Cette décision est rendue par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saint-Omer le 12 novembre 1857.
Selon le *Dictionnaire de la langue française*, ribote (ou ribotte) est synonyme de débauche, ivresse, ivrognerie, soûlerie, ébriété. Cela explique sans doute le changement de nom.

[4] L'acte de baptême de Ribot se trouve conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais sous la côte 9J5G2869.
La famille est alors installée au 238 de la rue Sainte-Marguerite.

[5] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[6] Les comptoirs d'escompte sont des banques locales de crédit au statut mixte. En effet l'État et les municipalités nomment les dirigeants et apportent leur garantie en fournissant les deux tiers du capital.

[7] ACREMANT Albert, « Alexandre Ribot », *Revue des Français*, 27 mars 1913.

[8] Après avoir été capitaine à l'état-major de Calais, Pierre Farjon s'engage en politique et devient conseiller municipal puis député de Boulogne-sur-Mer de 1906 à 1910. Inscrit au groupe des progressistes, Pierre Farjon reste célèbre pour avoir entendu de son vivant son propre éloge funèbre en séance publique. Une confusion entre l'annonce de la mort de son père et de son propre décès explique cette situation rocambolesque.

[9] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[10] Discours de Ribot au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet (27 janvier 1898). (AN, 563AP5)

[11] Le lycée de Saint-Omer porte depuis 1924 le nom d'Alexandre Ribot. L'établissement se situe aujourd'hui au 42 de la rue Gambetta.

parisienne. Le lycée Bonaparte n'ayant pas d'internat, le père d'Alexandre Ribot décide en 1858 de s'installer avec son fils à Paris, rue Saint-Lazare[1]. La famille vit alors de ses rentes.

Les années passées par Ribot dans ce lycée constituent assurément une étape importante dans sa formation et son insertion dans le microcosme de la bourgeoisie libérale parisienne. Beaucoup de futurs dirigeants de la Troisième République sont passés, comme lui, par ce prestigieux établissement de la rive droite.

Dès ses premiers mois au lycée Bonaparte, Ribot s'illustre par ses brillants résultats. En 1859, il remporte au Concours général un quatrième accessit de discours latin et l'année suivante le premier prix de physique. Le 7 août 1860, il obtient son baccalauréat ès lettres. Obtenu à cette époque par moins de 2 % d'une classe d'âge, ce diplôme d'études s'apparente, selon l'historien Paul Gerbot, à un « brevet de bourgeoisie »[2]. A l'issue de ses études littéraires, souhaitant préparer le concours d'entrée à l'École polytechnique, il intègre la classe de mathématiques élémentaires, toujours au lycée Bonaparte. Malgré ses débuts très encourageants[3] et la volonté de son père de le voir intégrer cette école d'ingénieurs, il décide de changer de voie et d'entrer à la faculté de droit. Apprenant la nouvelle, son professeur de mathématiques écrit à son père pour lui exprimer son « profond regret » devant la « perte que fait le lycée et peut-être la science »[4]. Pour cet agrégé de mathématiques, Ribot « eut certainement été reçu à l'École polytechnique parmi les premiers »[5]. Dans ses écrits privés, Ribot explique sa décision en avançant deux justifications : « je me décidai à renoncer à mes études scientifiques et à entrer à l'école de droit [pour] des raisons de santé et surtout pour suivre mes camarades »[6]. Paul Deschanel, qui à l'occasion de la réception d'Alexandre Ribot à l'Académie française en 1906 en retrace brièvement la carrière, analyse cette volte-face de la manière suivante : « vous montrez du goût pour les mathématiques ; vos camarades vous

---

[1] Discours d'Alexandre Ribot au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet (27 janvier 1898). (AN, 563AP5)
Afin de permettre à ses fils de suivre la meilleure scolarité possible, le père de Jules Ferry, Charles, décide également de quitter Saint-Dié pour s'installer d'abord à Strasbourg puis à Paris. (BARRAL Pierre, *Jules Ferry. Une volonté pour la République*, PU de Nancy, 1985, p. 7)

[2] GERBOT Paul « The baccalaureate and its role in the nineteenth century » *in* HOWORTH Jolyon et CERNY Philip, *Elites in France; origins, reproduction and power*, Pinter, Londres, 1981, p. 53. Cité *in* JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877), op. cit.*, p. 87.

[3] « Dès la première composition de mathématiques je fus classé en tête et mon professeur me prédisait une belle carrière scientifique […].» (Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. [AN, 563AP1])

[4] Lettre de Desboves au père d'Alexandre Ribot écrite le 9 décembre 1860. (AN, 563AP43)
Agrégé de mathématiques en 1843, Honoré-Adolphe Desboves est notamment l'auteur de plusieurs manuels scolaires.

[5] *Loc. cit.*

[6] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

entraînent vers le droit »[1]. La mort de sa mère, le 28 novembre 1860, contribue peut-être également à ce brusque changement d'orientation. Il faut aussi noter que la faculté de droit domine alors très largement l'enseignement supérieur et constitue la filière qui ouvre le plus de débouchés.

Quoiqu'il en soit, l'élève brillant qu'est Alexandre Ribot profite pleinement des conditions d'apprentissages offertes au lycée Bonaparte pour réaliser une scolarité secondaire excellente qui lui laisse entrevoir les plus belles perspectives. En plus de cela, durant son passage dans cet établissement huppé, « le plus moderne et le plus parisien des lycées » selon Ribot[2], il noue des relations, voire des liens d'amitié, avec certains membres de la haute bourgeoisie parisienne[3]. C'est le cas avec les frères Leroy-Beaulieu, Anatole[4] et Paul[5], fils de Pierre Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux (1832-1842) et parlementaire orléaniste (1849-1857). Il fréquente aussi Armand Nisard[6], son futur collaborateur au ministère des Affaires étrangères, Eugène d'Eichthal[7], François-Henri Hallopeau[8], Albert de Lapparent[9] ou encore Jules Claretie[10].

---

[1] Extrait du discours prononcé par Paul Deschanel à l'occasion de la réception de Ribot à l'Académie française le 20 décembre 1906.

[2] Extrait d'un discours de Ribot prononcé le 30 juillet 1892 au lycée Condorcet à l'occasion de la remise annuelle des prix. Cité par SCHMIDT Martin, *Alexandre Ribot, odyssey of a liberal in the Third Republic*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1974, p. 2

[3] Discours de Ribot prononcé le 27 janvier 1898 au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet. (AN, 563AP5)

[4] Historien, Anatole Leroy-Beaulieu (1842-1912) est l'auteur de nombreux ouvrages dont *L'Empire des Tsars et les Russes* et *Les catholiques libéraux, l'Eglise et le libéralisme*. Enseignant à l'École libre des sciences politiques à partir de 1880, il en prend la direction en 1906 à la mort de son fondateur, Émile Boutmy.

[5] Economiste libéral, Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916) est l'un des principaux promoteurs de l'expansion coloniale française (*De la colonisation chez les peuples modernes*, 1874). Professeur à l'École libre des sciences politiques, puis au Collège de France, où il succède à son beau-père Michel Chevalier, il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

[6] Neveu de l'écrivain et homme politique Désiré Nisard, Armand Nisard débute sa carrière au Quai d'Orsay comme attaché en 1864. Nommé sous-directeur des protectorats en 1885 puis directeur des affaires politiques du ministère de 1885 à 1889, c'est un conseiller très influent des ministres successifs, dont Alexandre Ribot de mars 1890 à janvier 1893. Selon Pierre Guillen, Nisard est « un partisan résolu de la politique d'expansion » (GUILLEN Pierre, *L'Expansion (1881-1898)*, Paris, Imprimerie Nationale, Coll. « Politique étrangère de la France », 1985, p. 20). De 1898 à 1904, il occupe la fonction d'ambassadeur de France au Vatican.

[7] Fils du baron Gustave d'Eichthal, Eugène d'Eichthal (1844-1936) est un économiste. Son oncle, Adolphe d'Eichthal, régent de la banque de France, le nomme vice-président de la Compagnie des chemins de fer du Midi, qu'il dirige. Eugène d'Eichthal est membre de diverses sociétés savantes notamment la Société d'économie politique. En 1912, il succède à Anatole Leroy-Beaulieu à la tête de l'École libre des sciences politiques.

[8] Spécialiste de dermatologie, François-Henri Hallopeau (1842-1919) est un médecin de renom ayant exercé dans différents établissements parisiens. A partir de 1893, il siège à l'Académie de médecine.

[9] Polytechnicien, Albert Cochon de Lapparent (1839-1908) est un célèbre géologue, membre de l'Académie des sciences.

[10] Critique dramatique et lui-même auteur, Jules Claretie (1840-1913) est président de la Société des gens de lettres, administrateur de la Comédie française et membre de l'Académie française.

C'est également au lycée Bonaparte que Ribot rencontre ses deux grands amis de jeunesse : Eugène Boucher et Ernest Duvergier de Hauranne.

D'un an plus jeune que Ribot, Ernest Duvergier de Hauranne appartient à la très haute bourgeoisie. Du côté maternel, il est le petit-fils du baron Charles Emmanuel Micoud d'Umons, préfet du département de l'Ourthe[1] sous le Premier Empire. Du côté paternel, il appartient à la lignée des Duvergier de Hauranne, vieille famille normande de sensibilité orléaniste[2]. Son grand-père, Jean-Marie Duvergier de Hauranne (1771-1831), après avoir fait fortune dans le commerce à Rouen s'engage en politique et est élu député en 1815. Cette passion pour la politique se retrouve chez le père d'Ernest, Prosper Duvergier de Hauranne (1798-1881). Licencié en droit, c'est par la plume qu'il livre ses premiers combats, au sein de la rédaction du *Globe* puis de *La Revue française*. Grâce à l'entremise de son grand ami Camille de Montalivet[3], il épouse en 1827 Cécile Micoud d'Umons (1808-1878), la fille du préfet de l'Ourthe sous l'Empire, et s'installe au château d'Herry, situé à quelques kilomètres seulement de celui de Lagrange, la propriété familiale des Montalivet. Conseiller général du Cher et maire de la commune d'Herry, il remporte en juillet 1831 les élections législatives dans la circonscription de Sancerre, où il est constamment réélu jusqu'en 1848. Membre de la majorité gouvernementale jusqu'en 1837, il devient l'un des proches d'Adolphe Thiers. Après la constitution du cabinet Molé, il glisse progressivement dans l'opposition et participe en 1847-1848 à la campagne des banquets. Libéral, il accepte la République à la condition qu'elle respecte « les promesses de sa triple devise ». Hostile au coup d'État du 2 décembre 1851, il est emprisonné puis contraint à l'exil quelques mois. Autorisé à rentrer en France en août 1852, il se place désormais à l'écart de la politique institutionnelle et se consacre à la rédaction d'une colossale *Histoire du gouvernement parlementaire en France (1814-1848)*.

L'autre grand ami de Ribot rencontré au lycée Bonaparte est Eugène Boucher. Né le 16 décembre 1840, ce dernier est le fils d'un industriel spécialisé dans la production de poterie de fonte et d'appareils de chauffage, propriétaire à partir de 1862 d'une usine à Fumay dans les Ardennes. C'est une passion commune pour la philosophie qui réunit dans un premier temps

[1] Département français sous l'Empire, ce territoire se situe aujourd'hui en Belgique et correspond approximativement à la province de Liège.

[2] Les Duvergier de Hauranne comptent parmi leurs ancêtres l'abbé de Saint-Cyran (1581-1643), un théologien célèbre pour son rôle dans la diffusion du jansénisme en France.

[3] André de Montalivet souligne également le rôle du comte de Salvandy. (MONTALIVET André de (Comte), *Les Bachasson de Montalivet*, 1955, p. 454)

les deux jeunes garçons[1]. Par la suite, l'histoire et la politique enrichissent leurs échanges. D'après Ribot, Eugène Boucher « avait un culte particulier pour Augustin Thierry […] Il se nourrissait de l'histoire, non seulement comme d'une philosophie de l'humanité, mais encore comme d'une préparation nécessaire à la politique qui a été le rêve de sa jeunesse[2]. » En 1888, quelques mois après sa mort, Ribot lui consacre une notice biographique dans laquelle il explique avec beaucoup d'émotion la profondeur de leur amitié :

> « Quand nous quittâmes le lycée, nous étions liés l'un à l'autre pour toute la vie d'une de ces amitiés que rien ne peut rompre et où chacun met ce qu'il a de meilleur et de plus pur. […] Nous n'avons pas eu, pendant ces trente années, un secret l'un pour l'autre ; nous nous sommes véritablement montrés nos cœurs[3]. »

L'abondante correspondance entre les deux amis témoigne de leur complicité intellectuelle mais aussi de leur absolue confiance réciproque[4]. En juillet 1869, Boucher écrit à Ribot : « je t'aime de la plus vive amitié »[5].

Ribot, Boucher, Duvergier de Hauranne tout comme la plupart de leurs condisciples au lycée Bonaparte se situent alors très clairement dans l'opposition au Second Empire[6]. Alors même que celui-ci amorce un timide début de libéralisation en 1859-1860, se lèvent selon Ribot dans les couloirs du lycée « quelques souffles de liberté »[7]. A une époque où les adversaires de l'Empire sont encore largement désorganisés dans le pays, un homme fait les « délices »[8], pour reprendre l'expression de Ribot, de cette jeunesse qui aspire à plus de liberté. Il s'agit de Lucien Prévost-Paradol. Membre de la famille Halévy[9], il est à cette époque l'une des principales plumes de l'opposition à l'Empire. Ni orléaniste, ni républicain, Prévost-Paradol ne se préoccupe guère du type de régime mais uniquement du respect des libertés fondamentales. Comme pour beaucoup de libéraux, l'Angleterre constitue à ses yeux un modèle. A partir du 1er janvier 1857, il collabore au *Journal des Débats* en signant, en

---

[1] Si l'on en croit Ribot, les deux garçons ont de longues discussions sur le panthéisme ou sur l'immortalité de l'âme. (RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats,* Alcan-Lévy, Paris, 1888, p. 153)
[2] *Ibid.*, p. 154.
[3] *Loc. cit.*
[4] Une partie de cette correspondance est conservée aux archives nationales dans le fonds Ribot.
[5] Lettre d'Eugène Boucher à Alexandre Ribot écrite le 18 juillet 1869. (AN, 563AP29)
[6] « Nous étions presque tous dans l'opposition » Discours de Ribot au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet (27 janvier 1898).
[7] Discours de Ribot prononcé le 27 janvier 1898 au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet. (AN, 563AP5)
[8] *Loc. cit.*
[9] Lucien Anatole Prévost-Paradol ne porte pas le nom de son père mais ceux de sa mère, Lucinde Paradol, et de son beau-père, Vincent-François Prévost.

alternance avec Jean-Louis Alloury, l'éditorial de la Une. En dépit de son tirage limité[1], le journal dirigé par Édouard Bertin est le grand organe de l'opposition libérale. Ne partageant cependant pas la ligne du journal sur la politique italienne de Napoléon III, Prévost-Paradol écrit en parallèle des articles dans *Le Courrier du dimanche*. Cet hebdomadaire, créé en 1857 et rapidement soutenu par le duc d'Aumale, s'affirme bientôt comme un point de rencontre entre républicains modérés et orléanistes. Eugène Pelletan y rédige par exemple des articles au début des années 1860. Dirigé entre 1858 et 1862 par Grégory Ganesco puis par Edmond Villetard de Prunière, *Le Courrier du dimanche* est fréquemment frappé par le pouvoir impérial d'avertissements et même de suspensions. A titre personnel, Prévost-Paradol est condamné en 1860 à un mois de prison suite à la publication d'une brochure intitulée *Les Anciens partis* dans laquelle, huit ans avant la publication de *la France nouvelle*, il livre l'ébauche d'un programme pour l'opposition.

Au lycée Bonaparte, par ses rencontres, ses discussions mais aussi ses lectures, Ribot commence donc à s'imprégner progressivement de cette culture politique qui met en exergue la défense des libertés. Avant qu'il ne devienne comme l'écrira plus tard le romancier Jules Claretie « une des gloires de la maison [du lycée Bonaparte] »[2], Ribot quitte l'établissement de la rue du Havre à 18 ans pour la faculté de droit avec un bagage scolaire déjà très conséquent mais aussi des relations et des idées politiques en germe.

2. La faculté de droit (1860-1863)

De 1860 à 1863, Ribot fréquente avec une grande assiduité la faculté de droit de Paris, place du Panthéon. Après le passage des grands libéraux de la génération précédente, les Agénor Bardoux[3] (1829-1897), René Bérenger[1] (1830-1914), Louis Martel[2] (1813-1892), Édouard

[1] *Le Journal des Débats* compte entre 8 000 et 12 000 abonnés sous le Second Empire. (ALBERT Pierre, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Paris IV- Sorbonne, 1977, 1599 p.)

[2] Discours de Jules Claretie prononcé le 27 janvier 1898 au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet. (AN, 563AP5)

[3] Inscrit au barreau en 1855, Agénor Bardoux (1829-1897) s'illustre durant le Second Empire lors de différents procès politiques. C'est le cas en 1868 dans le cadre de l'affaire Baudin en assurant la défense de l'*Indépendant du Centre*. Élu député en 1871, il siège au Centre gauche et défend la politique d'Adolphe Thiers. Battu aux élections législatives de 1881, il est élu sénateur inamovible en décembre 1882. Parlementaire influent, Agénor Bardoux a également connu des expériences ministérielles comme le sous-secrétariat d'État à la Justice (mars - novembre 1875) et le ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (décembre 1877 – février

Laboulaye[3], la montagne Sainte-Geneviève demeure, comme le note Jean Garrigues, « un des refuges de l'opposition libérale »[4]. Bien des années après avoir quitté les bancs de la Faculté de droit, Ribot reste marqué par la personnalité de l'un de ses professeurs, Claude Valette : « un homme qui a laissé dans notre génération de vifs souvenirs par l'originalité de son

---

1879). En parallèle de son activité politique, il siège à l'Académie des sciences morales et politiques et occupe la fonction de vice-président des Chemins de fer d'Orléans.

[1] Issu d'une vieille famille de robe, René Bérenger (1830-1915) débute, après ses études de droit, une carrière de magistrat. Élu député à l'Assemblée nationale en 1871, il fait le choix de la République et rejoint le groupe Centre gauche. Ephémère ministre des Travaux publics pendant quelques jours en mai 1873, il est élu en décembre 1875 sénateur inamovible. Membre de la Société de législation comparée, du Conseil supérieur des prisons et de la Société générale des prisons, Bérenger est un ardent défenseur d'une réforme de la justice pénale. Il est à l'origine en 1885 d'une loi sur la libération conditionnelle des condamnés. Il souhaite également moraliser par le droit la société française. Pour cela, il fonde en 1899 l'Association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille. Dans l'éloge funèbre qu'il lui consacre à l'Académie des sciences morales et politiques, Alexandre Ribot le compare au « vieux Caton » et souligne à quel point « ce rôle de censeur est difficile à tenir dans une société légère et moqueuse comme est souvent la nôtre ». (RIBOT Alexandre, « René Bérenger », Paris, Imp. de l'Institut, 1915)
Sur René Bérenger, voir STORA-LAMARRE Annie, « Le sénateur René Bérenger ou l'idée républicaine du centre (1871-1914) », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 71-81.

[2] Issu d'une riche famille du Pas-de-Calais, Louis Martel (1813-1892) s'inscrit, après ses études à la faculté de droit de Paris, au barreau de Saint-Omer avant d'entrer en 1849 dans la magistrature. De sensibilité orléaniste, il se présente aux élections législatives de 1849 sur la liste du parti de l'Ordre. Élu député, il vote la loi Falloux et s'oppose au coup d'État de décembre 1851. Jusqu'au début des années 1860, il reste à l'écart de la politique active et se consacre à son cabinet d'avocat. Son retour sur la scène politique s'effectue en 1863. Il parvient alors à conquérir un siège au Corps législatif en devançant le candidat officiel. A l'image d'Adolphe Thiers, il défend les « libertés nécessaires » et accompagne la libéralisation du Second Empire. Après la proclamation de la République, il se rallie au nouveau régime, rejoint le groupe Centre gauche et vote les lois constitutionnelles de 1875. Élu la même année sénateur inamovible, il devient ministre de la Justice et des Cultes dans le gouvernement de Jules Simon (décembre 1876 – mai 1877). Porté à la présidence du Sénat en 1879, il siège à la Chambre haute jusqu'à sa mort en 1892.
Sur Louis Martel, voir GUISLIN Jean-Marc, « Centre droit et Centre gauche à travers l'itinéraire politique de deux parlementaires modérés, Louis Martel et Auguste Paris », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 53-71.

[3] Après de brillantes études qui le conduisent jusqu'à la faculté de droit de Paris, Édouard-René Lefebvre de Laboulaye (1811-1883) décide de s'engager avec son frère, polytechnicien, dans l'industrie. Passionné d'histoire et polyglotte, il s'intéresse de près aux travaux de l'École historique allemande. A partir de la fin des années 1830, il est lui-même l'auteur d'ouvrages, notamment une *Histoire du droit de la propriété foncière en Europe* et un *Essai sur la vie et les doctrines de Savigny*. Il est nommé en 1845 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres puis, en 1849, professeur de législation comparée au Collège de France. Passionné par les États-Unis, il préside la Conférence internationale pour l'abolition de l'esclavage et rédige une *Histoire des États-Unis*.
C'est dans l'opposition au Second Empire, qu'il débute sa carrière politique. Homme de plume avant tout, il contribue activement au renouveau du libéralisme dans les années 1860. En 1863, il publie son œuvre majeure : *Le parti libéral, son programme et son avenir* (1863). Il défend également ses idées dans les colonnes du *Journal des Débats* et de *La Revue nationale*. Candidat malheureux à de nombreuses élections, il parvient à être élu à l'Assemblée nationale en 1871. Membre du Centre gauche, son rôle dans la rédaction des lois constitutionnelles de 1875 est considérable. Élu sénateur inamovible en décembre 1875, il s'oppose à la politique de Mac Mahon. Exerçant de nombreuses fonctions, il représente jusqu'à sa mort en 1883 une autorité morale qui dépasse la simple famille libérale.
Sur Édouard Laboulaye, voir DAUTERIBES André, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye (1811-1883)*, Thèse de doctorat, sous la direction Georges Ferrière, Université de Montpellier I, 1989, 604 p.

[4] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Aubier, Paris, 1997, p. 23.

enseignement un peu inégal, parfois subtil, mais attachant et souvent profond[1]. » Juriste éminent[2], titulaire de la chaire de droit civil de la faculté de Paris à seulement 32 ans, Valette est également un acteur de la vie politique française. Après avoir participé à la révolution de juillet 1830, il est élu député du Jura en 1848 et 1849 et siège avec les républicains les plus modérés.

En plus de ses cours de droit, Ribot est inscrit à la Faculté des lettres de la Sorbonne et obtient en octobre 1861 une licence ès lettres. L'année suivante, le 7 août 1862, il devient bachelier en droit. Une lettre écrite par Ernest Duvergier de Hauranne en date du 31 octobre 1862 nous apprend qu'en parallèle de son examen de droit Ribot a passé avec succès les épreuves d'admissibilité à l'École normale supérieure[3]. Ce courrier révèle quelques traits de caractère du jeune Ribot. C'est « à la sourdine, comme toujours, sans en souffler mot »[4], pour reprendre les mots de Duvergier de Hauranne, qu'il a préparé ce concours d'entrée tout comme il l'avait fait un an plus tôt pour sa licence ès lettres. C'est en effet par hasard, en parcourant le *Journal des Débats*, que son ami apprend la nouvelle. Surpris par la capacité de travail de Ribot, il lui écrit : « Comment as-tu trouvé le temps, en te préparant à ton second examen de droit, au moment même où tu le passais, de préparer et de passer avec succès un autre concours dix fois plus difficile[5] ? » Il relève toutefois l'existence très studieuse qu'il mène depuis plusieurs mois : « Tout cet hiver, tout ce printemps, toute cette année, tu passais ta vie dans ta chambre »[6].

L'année suivante, le 2 décembre 1863, Ribot obtient sa licence en droit après avoir soutenu sa thèse devant le professeur Albert Paul Royer-Collard[7] et réussit la performance de remporter les deux premiers prix de droit français et de droit romain[8]. Selon l'inspecteur général des facultés de droit, Charles Giraud[9], la composition en droit romain du jeune Ribot « présente, sur toutes les autres, une évidente supériorité » :

---

[1] RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *op. cit.*, p. 154.

[2] En plus de ses nombreuses publications, Claude Valette (1805-1878) collabore à différents périodiques dont la *Revue du droit français et étranger*.

[3] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 31 octobre 1862. (AN, 563AP32)

[4] *Loc. cit.*

[5] *Loc. cit.*

[6] *Loc. cit.*

[7] Célèbre jurisconsulte, Albert Paul Royer-Collard (1797-1865) est doyen de la faculté de droit de Paris.

[8] « Je ne sais si tu n'es pas le premier qui ait remporté à la fois les deux prix de droit romain et de droit français. » (Extrait d'une lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Bagnères de Bigorre le 9 août 1864. [AN, 563AP32])

[9] Charles Giraud (1802-1881) est un éminent juriste, professeur de droit à Aix-en-Provence puis à Paris et auteur de nombreux ouvrages. Grand ami d'Adolphe Thiers, il est nommé à deux reprises en 1851 ministre de l'Instruction publique et des Cultes puis conseiller d'État en 1852.

> « Les raisonnements sont précis. Les développements sont méthodiques. […] C'est un excellent travail qui révèle chez son auteur un esprit vraiment juridique. […] C'est un esprit brillant et solide, doué des aptitudes les plus heureuses et les plus variées[1]. »

C'est durant sa dernière année à la faculté de droit, en 1863, que Ribot rencontre Georges Picot[2]. Né en 1838 à Paris, ce dernier est issu d'une famille de magistrats. Son père, d'abord juge au tribunal de la Seine puis conseiller à la cour d'appel de Paris, est le neveu du célèbre jurisconsulte Robert-Joseph Pothier. Politiquement, si l'on en croit Ribot, la famille de Picot était libérale : « on était attaché à la Monarchie de 1830 et, après la Révolution de 1848 et le rétablissement de l'Empire, on demeurait fidèle au culte du régime parlementaire[3].» Comme Ribot, Picot a effectué ses études au lycée Bonaparte puis à la faculté de droit. C'est seulement à partir de 1870, quand ils deviendront collègues au tribunal de la Seine, qu'une solide amitié se nouera entre les deux hommes.

Etudiant modèle, le jeune Ribot occupe l'essentiel de ses loisirs à la lecture. Le 6 septembre 1861, il écrit à Eugène Boucher, alors en vacances chez son père dans les Ardennes : « Je mène depuis huit jours une vie très active ; je passe toutes mes journées à la Bibliothèque impériale ; je lis Démosthène et Eschyle et je t'assure qu'il n'est pas pour moi en ce moment de plus grande jouissance »[4]. Puis, quatre jours plus tard : « Je passe toutes mes journées à la Bibliothèque. J'ai lu hier en entier le *Criton*[5] de Platon[6]. » Passionné par les penseurs antiques, Ribot s'intéresse également aux essais politiques de ses contemporains. Dans sa correspondance, il évoque notamment les œuvres de Tocqueville, la biographie de George Washington par Guizot de 1844, ou encore *L'Histoire de la révolution de 1848* rédigée en 1850 par Daniel Stern, le nom de plume de Marie d'Agoult[7]. Surnommée « la Corinne du quai Malaquais » en référence à l'héroïne de Madame de Staël[8], cette dernière tient, depuis 1839, un important salon à Paris, près des Champs-Élysées. A la fois artistique et politique, ce lieu

---

[1] AN, 563AP1.
[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1911, p. 124.
[3] *Ibid.*, p. 125.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 6 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[5] Conversation entre Socrate et son discipline, Criton, cet ouvrage aborde le thème du devoir.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[7] Ribot qualifie cette *Histoire de la révolution de 1848* « d'œuvre remarquable ».
Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 23 septembre 1862. (AN, 563AP3)
[8] DE STAEL Germaine, *Corinne ou l'Italie*, Paris, H. Nicolle, 1807.

d'échanges permet durant les premières années de l'Empire d'entretenir, comme le note Sylvie Aprile, « la flamme républicaine de 1848 »[1].

Par ses lectures, Ribot s'imprègne dans le début de la décennie 1860 d'une pensée libérale qui connaît alors un renouveau. Sa lecture, dès sa publication en 1861, de l'ouvrage rédigé par Odilon Barrot *De la centralisation et de ses effets*, en constitue un excellent exemple[2]. Très réceptif aux réflexions de cet ancien président du Conseil de 1848 à 1849, Ribot écrit à Boucher : « Je ne me fatigue pas de méditer les conclusions de la brochure de M. Barrot ; c'est là qu'est le remède aux maux que nous déplorons[3]. » En avril 1863, Ribot aborde lui-même cette « immense question »[4] de la décentralisation dans un discours qu'il prononce devant des étudiants en droit réunis en conférence.

Quelles sont les conclusions d'Odilon Barrot ? Pour l'ancien chef de la gauche dynastique sous la Monarchie de Juillet, toute conciliation « entre la centralisation […] et la liberté » est rigoureusement impossible[5]. La solution consiste donc à déconcentrer et à décentraliser le pouvoir. Pour cela, Barrot propose que les individus se regroupent afin de constituer une force réelle face à l'État :

> « Pour que l'individu devienne une force dans l'État, c'est-à-dire que ses droits soient respectés, que son énergie naturelle ne soit pas entravée, il ne faut pas qu'il reste isolé, sans quoi l'État l'écrase et l'absorbe inévitablement. Il faut donc grouper les forces individuelles et relier ces différents groupes, de manière à ce que, selon la belle expression de M. Royer-Collard, on ne puisse frapper une des parties de cet ensemble sans que les autres rendent un long gémissement[6]. »

Il souhaite également que la commune, comparée à une « famille étendue »[7], dispose de davantage d'autonomie, de même que les départements.

Hormis pour les idéologues du début du XIXe siècle et quelques exceptions notables comme Adolphe Thiers[8], la décentralisation constitue assurément un des axes structurants de la pensée libérale. Louis Girard, dans son ouvrage sur *Les libéraux français*, observe que ce

---

[1] APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique (1865-1885) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 476.

[2] Sur Odilon Barrot, voir ALMERAS Charles, *Odilon Barrot avocat et homme politique*, Paris, PU de France, 1951.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 23 septembre 1862. (AN, 563AP3)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 11 avril 1863. (AN, 563AP3)

[5] BARROT Odilon, *De la centralisation et de ses effets*, Paris, Dumineray, 1861, p. 203.

[6] *Ibid.*, p. 207-208.

[7] BARROT Odilon, *op. cit.*, p. 212.

[8] Ce qui fait dire à Édouard Laboulaye dans le *Journal des Débats* du 16 mai 1863 : « Le libéralisme de M. Thiers n'est pas le mien ; j'ai peu de goût pour la centralisation qu'il admire ».

« thème ancien »[1] est entre 1860 et 1865 particulièrement « à la mode »[2]. « C'était notre thème favori » écrit Albert de Broglie dans ses *Mémoires*[3]. Quelques mois avant Odilon Barrot, Jules Simon[4] mais aussi le duc de Broglie[5] développent en effet un projet décentralisateur comparable. Toutes ces idées sont reprises en 1863 dans *Le parti libéral* d'Édouard Laboulaye, en 1865 dans le programme dit de Nancy[6], ou encore en 1868 dans *La France nouvelle* de Lucien Prévost-Paradol.

Dans les dernières lignes de son ouvrage *De la centralisation et de ses effets*, Odilon Barrot, dépassant la question de la concentration du pouvoir, lance un appel aux membres de son « parti » :

> « Le moment est venu pour lui d'épurer, de dégager son programme de ce qui n'était que circonstanciel ; de se moins préoccuper des souvenirs d'un passé de luttes et de combats, pour se livrer tout entier aux aspirations de l'avenir. Il pourra y perdre quelques auxiliaires dangereux et peu sûrs, que les passions du moment avaient ralliés à son drapeau, et que les intérêts du jour en ont éloignés ; mais il recevra dans ses rangs tous ceux pour qui l'amour et le respect de l'humanité sont une religion pure et vraie. Alors plus de défections, plus de défaillances, plus de découragements. Son action sera moins violente, elle sera plus efficace ; ses progrès plus lents, mais moins interrompus. Calme, résolu et patient, il sera dans les mains de la Providence, l'instrument puissant de cette civilisation sagement progressive, qui est le but et qui doit être la récompense de tous nos efforts[7]. »

Cette invitation à l'élaboration d'un nouveau projet de société fondé sur le respect des libertés et d'une nouvelle stratégie politique ne peut naturellement que séduire le jeune Ribot qui, en

---

[1] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 190.
Sur cette question, voir : AUCOC Léon, « Les controverses sur la décentralisation administrative, étude historique », *Revue politique et parlementaire*, avril 1895, p. 7-34 et ALLORANT Pierre, « Les boîtes à idées de la réforme de l'administration territoriale en France, de la Restauration à Poincaré (1822-1926) », *Parlement[s]*, n° 20, février 2014, p. 91-104.

[2] *Loc. cit.*

[3] BROGLIE Albert de, *Mémoires*, 1825-1870, Paris, Calmann-Lévy, vol. 1, 1938, p. 348.

[4] SIMON Jules, *La Liberté*, tome 2, Paris, Hachette, 1859.

[5] Publiées seulement en 1870 par son fils Albert, les *Vues sur le gouvernement de la France* du duc de Broglie sont écrites vers 1859.

[6] A l'invitation du nancéien Antoine Metz de Noblat, un comité de dix-neuf personnes rédige *Un projet de décentralisation*. Quatre points principaux y sont développés : « 1° Fortifier la commune, qui chez nous existe à peine ; 2° Créer le canton, qui n'existe pas ; 3° Supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien ; 4° Emanciper le département. » (*Un projet de décentralisation*, Nancy, Wagner, 2e édition, 1865, p. 66)
Sur cette question, voir VOILLIARD Odette, « Autour du programme de Nancy (1865) », *in* GRAS Christian et LIVET Georges, *Régions et régionalisme en France, du XVIIIe à nos jours*, Paris, PU de France, 1977.

[7] BARROT Odilon, *op. cit.* p. 227-228.

septembre 1861 se dit affligé « de voir qu'en France aucun parti n'est organisé, sauf peut-être le parti républicain »[1].

La question du libre-échange constitue pour lui un autre sujet de réflexion[2]. Revenant très régulièrement dans le débat public, le débat entre libre-échangistes et protectionnistes rebondit notamment après la signature le 23 janvier 1860 du traité de commerce franco-anglais. Qualifié par ses adversaires de « coup d'État douanier »[3], cette convention marque un incontestable tournant : la fin d'une politique protectionniste à outrance, en vigueur depuis la Révolution, et le début d'une vague libre-échangiste ponctuée par la signature de nombreux traités de commerce avec les puissances européennes. *A priori* partisan de la libre circulation des marchandises, comme la grande majorité des libéraux, Ribot découvre la complexité de cette question par la lecture des arguments en faveur du protectionnisme développés par Adolphe Thiers :

> « Je me croyais libre-échangiste ; je l'aurais même soutenu à l'occasion devant quelque conférence. […] après avoir lu cet admirable discours, j'ai compris combien il est difficile de se faire une opinion réfléchie sur un tel sujet, combien il faut avoir étudié de livres et surtout de faits […][4].»

Spécialiste des questions financières[5], Thiers est qualifié par l'un de ses biographes, Georges Valance, de « protectionniste total »[6]. Parmi ses nombreuses prises de position contre la théorie du libre-échange, ses interventions lors des grands débats de 1836 et de 1851 eurent un grand retentissement et résument l'essentiel de sa pensée en la matière. Quels arguments Thiers développe-t-il ? Comment comprendre que ce grand libéral, par ailleurs très attaché au socle idéologique du capitalisme, défende la mise en place de barrières douanières aux frontières nationales ? L'historien David Todd a démontré dans son ouvrage *L'identité*

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1861. (AN, 563AP3)

[2] Sur la question du libre-échange, voir notamment SMITH Michael Stephen, *Tariff reform in France (1860-1900). The politics of economic interest*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 1980, 272 p.

[3] GIRARD Louis, *op. cit.*, p. 226.

Adopté par décret, ce traité est le fruit d'une négociation secrète menée entre les économistes Richard Cobden et Michel Chevalier.

Avec cet accord, la France s'engage à supprimer toutes les prohibitions et à les remplacer par des droits de douane plafonnés à 30 %. Ceux concernant les matières premières et les produits alimentaires sont abolis.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 3 avril 1863. (AN, 563AP3)

[5] Même si Thiers n'occupa jamais le ministère des Finances, sur les 283 discours qu'il prononça entre 1830 et 1872, « 105 eurent pour objet une question financière, soit 37 % du total » (http://www.comite-histoire.minefi.gouv.fr/admin_eco/ministere/xixe/notices-biographiques/copy2_of_copy_of_les-ministres-des-finances-de-/thiers, site consulté le 08/03/2013).

[6] VALANCE Georges, *Thiers, bourgeois et révolutionnaire*, Paris, Flammarion, 2007, p. 161.

économique de la France. Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)[1] que durant la Monarchie de Juillet des hommes politiques comme Thiers mais aussi des scientifiques tels Charles Dupin ou Mathieu Dombasle élaborent une théorie protectionniste moderne, qui diffère très largement des thèses mercantilistes des XVIIe et XVIIIe siècles. Pour lutter notamment contre la puissance commerciale britannique, il convient selon eux d'établir des barrières douanières afin de protéger les intérêts agricoles et industriels français[2]. Le protectionnisme est dès lors présenté comme une nécessité au nom de l'intérêt national. Sensible à cet argument empreint de pragmatisme, Ribot demeure libre-échangiste de principe mais sans dogmatisme. A travers l'étude de ce sujet, il tire également l'enseignement de la complexité des questions politiques et de la nécessité de s'écarter des idées reçues. A Eugène Boucher, il écrit le 3 avril 1863 :

> « Tu t'es habitué de meilleure heure que moi à exercer ton jugement, et surtout à te défier de cette ambition sotte et puérile de vouloir connaître les plus grandes questions sans les étudier. […] quelle réserve je dois imposer à mon esprit que je découvre enclin en vanité et contentement de soi-même »[3].

En parallèle de ces cours et de ces lectures, Ribot commence à fréquenter des sociétés savantes. En septembre 1863, il se rend avec Boucher à Gand en Belgique pour « prendre un bain de vie dans un pays libre »[4] et assister à l'assemblée annuelle de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales. Née de la volonté de fédérer les différents congrès existant en Belgique (congrès d'hygiène, congrès de statistique, congrès pénitentiaire, congrès pour la propriété artistique et littéraire…), cette association a pour modèle la *National association for the promotion of social science*. A la différence cependant de la structure anglaise, les promoteurs de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales entendent favoriser les échanges scientifiques à l'échelle européenne.

---

[1] TODD David, *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*, Paris, Grasset, 2008, 487 p.
David Todd est le fils d'Emmanuel Todd, grand défenseur actuel du protectionnisme.

[2] C'est au milieu des années 1840 que le mot de protectionnisme est créé pour désigner l'opposition au libéralisme douanier. Il apparaît simultanément dans la langue française, anglaise (*« protectionism »*) et allemande (*« protektionismus »*). (Todd David, « Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste. Naissance et diffusion, 1789-1914 », www.laviedesidees.fr, mis en ligne le 20 octobre 2009 et consulté le 10 janvier 2013.)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 3 avril 1863. (AN, 563AP3)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot au père d'Eugène Boucher écrite à Gand en septembre 1863. (AN, 563AP3)
Indépendante depuis 1830, la Belgique est gouvernée depuis 1857 par le libéral Charles Rogier.

Outre des Belges, de nombreuses nationalités sont représentées au conseil d'administration de l'association au moment de sa création en 1862[1]. Vingt Français en font partie. Parmi eux, beaucoup appartiennent à la mouvance libérale, qu'ils s'agissent d'économistes (Michel Chevalier[2] et Louis Wolowski[3]) ou d'hommes politiques (Jules Simon, Frédéric Passy[4] et Louis-Antoine Garnier-Pagès)[5]. Le secrétaire général de l'association est alors Auguste Couvreur[6], journaliste au quotidien *L'Indépendance Belge*.

L'article 2 de ses statuts précise ses finalités :

> « L'association a pour but de développer l'étude des sciences sociales ; de guider l'opinion publique vers les moyens les plus pratiques d'améliorer les législations civiles et criminelles ; de perfectionner et de généraliser l'instruction ; d'étendre et de déterminer la mission des arts et des lettres dans les sociétés modernes ; d'augmenter la somme des richesses publiques et d'assurer leur bonne distribution ; d'améliorer la condition physique et morale des classes laborieuses ; d'aider, enfin à la diffusion de tous les principes qui font la force et la dignité des nations[7]. »

---

[1] Des Allemands, des Anglais, des Américains, des Italiens, des Néerlandais, des Polonais, des Portugais, des Russes, des Suisses y figurent.

[2] Un des fondateurs du *Journal des économistes*, Michel Chevalier (1806-1879) enseigne l'économie politique au Collège de France à partir de 1841. Grand défenseur des théories libre-échangistes, il négocie pour Napoléon III le traité de commerce franco-anglais de 1860. Député de l'Aveyron de 1845 à 1846, puis sénateur de 1869 à 1870, il se retire de la vie politique après la chute du Second Empire.

[3] Né à Varsovie, Louis Wolowski (1810-1876) s'illustre lors de l'insurrection polonaise de 1830-1831 contre la Russie. Après la défaite, il s'installe définitivement en France. Passionné par le droit et l'économie, il enseigne au Conservatoire des arts et métiers la législation industrielle puis l'économie politique. Grand défenseur du libre-échangisme, il est très proche des milieux financiers. Il est d'ailleurs l'un des principaux fondateurs du Crédit foncier de France en 1852. Louis Wolowski est également engagé en politique. Il est élu par les électeurs de la Seine en 1848, 1849 et 1871 pour les représenter à l'Assemblée. Membre du Centre gauche, il vote en faveur des lois constitutionnelles de 1875. Quelques mois avant son décès, il est élu sénateur inamovible. Alexandre Ribot assiste à ses obsèques. (*Le Journal des Débats*, 19 août 1876)

[4] Sur Frédéric Passy, voir GROSSI Verdiana, « Frédéric Passy : le libéralisme économique au service de la paix (1822-1912) », *Bulletin de l'Union parlementaire*, 1er trimestre 1994, p. 12-28.

[5] « Vice-présidents : MM. Berlioz (compositeur de musique), Michel Chevalier (sénateur), Émile de Girardin (propriétaire), de Montalembert (propriétaire), Dolfus (industriel), comte Foucher de Careil (homme de lettres), Victor Foucher (conseiller à la Cour de cassation), Garnier-Pagès (ancien membre du gouvernement provisoire), Frédéric Passy (publiciste), Jules Simon (homme de lettres), Louis Wolowski (membre de l'Institut).
Secrétaires : MM. Campenon (avocat), Clamageran (avocat), de Roisin (avocat), Deschanel (homme de lettres), Dreo (avocat), Dumesnil-Marigny (publiciste), Jules Duval (directeur de *L'Économiste français*), Lavainne (professeur au Conservatoire à Lille), L. Ulbach (homme de lettres), L. Viardot (homme de lettres). » (*Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix et Verboeckhoven Cie, 1863, p. 5)

[6] Auguste Couvreur (1827-1894) est un grand partisan du libre-échangisme. Député à partir de 1864, il préside pendant deux ans la ligue de l'enseignement.

[7] *Annales* de *l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix et Verboeckhoven Cie, 1863, p. 9.

Pour parvenir à ces fins, l'association organise chaque année, pendant quelques jours, un rassemblement dont les communications sont ensuite publiées. Ces travaux sont divisés en cinq sections : législation comparée, éducation et instruction, bienfaisance et hygiène publique, économie politique, art et littérature. Après le premier congrès de l'association organisé à Bruxelles en 1862, un second se déroule à Gand du 19 au 25 septembre 1863. Ribot et Boucher figurent parmi les participants qui assistent à la séance d'ouverture le 19 septembre 1863 dans le palais de l'Université. Ribot est particulièrement frappé par la qualité de l'intervention de Jules Simon :

> « Que je préfère l'éloquence pénétrante, convaincue de M. Simon aux discours déclamatoires de MM. Garnier-Pagès, Pelletan et autres ! […] M. Simon a parlé l'autre jour sur l'intervention de l'État dans l'enseignement ; il a captivé l'assemblée […] Si tous les orateurs se donnaient la peine d'étudier les questions, l'utilité de notre congrès serait inappréciable[1]. »

Habitué à se rendre en Belgique pour y tenir des conférences[2], Jules Simon est alors l'une des voix de l'opposition républicaine à l'Empire. Depuis le mois de juin 1863, il siège au Corps législatif. Dans son discours, Simon insiste sur deux points, à ses yeux essentiels : le respect de la liberté d'enseignement et « la nécessité d'instruire le peuple »[3]. Tout en se présentant comme libre-penseur, il considère que « la liberté doit exister à tous les degrés de l'enseignement », autrement dit que les catholiques ont le droit « d'enseigner à tous les degrés[4]. » Par ailleurs, pour le futur ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de la Défense nationale puis dans celui d'Adolphe Thiers[5], une nécessité s'impose aux hommes de son temps, celle « d'apprendre au peuple à lire et à écrire » :

> « Chaque fois que vous prenez un ignorant et que, par l'opération d'un maître d'école, de cet ignorant vous faites un homme capable de devenir un savant, premièrement vous détruisez dans la société quelque chose qui ressemble à un barbare ; secondement vous créez véritablement un homme. Donc vous créez une richesse sociale, et vous-même vous en héritez[6]. »

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot au père d'Eugène Boucher écrite à Gand en septembre 1863. (AN, 563AP3)
[2] SECHE Léon, *Jules Simon, sa vie et son œuvre*, Paris, A. Dupret, 1887. p. 60 à 75.
[3] *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix et Verboeckhoven Cie, 1864, p. 312.
[4] *Ibid.*, p. 306.
[5] Jules Simon est ministre de l'Instruction publique de septembre 1870 à mai 1871.
[6] *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, Bruxelles et Leipzig, A. Lacroix et Verboeckhoven Cie, 1864, p. 312-313.

Il est intéressant de noter que bien des années plus tard, Ribot trouvera Jules Simon à ses côtés pour lutter, à l'occasion de l'un de ses premiers combats de parlementaire, contre l'article 7 des lois Ferry sur l'enseignement.

Durant ses années passées à la faculté de droit de Paris, Ribot a incontestablement affirmé ses convictions politiques. Dès 1861, à seulement 19 ans, il écrit à Boucher : « jamais je n'ai roulé plus d'idées dans ma tête. Je crois que, si je voulais, je développerais un plan complet de gouvernement, qui n'aurait qu'un tort, celui de n'être jamais applicable[1]. » A la différence de Napoléon III, pour qui « la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable »[2], le jeune Ribot estime que la liberté « doit être la base » et non « le couronnement de l'édifice »[3]. Naturellement hostile au Second Empire, « un régime d'oppression et de tyrannie »[4], il tourne ses regards vers l'Angleterre et les États-Unis : « là je vois un peuple dont la liberté a été le premier maître et reste toujours le premier besoin[5]. » Alors qu'il ressent le « besoin d'être sérieux » pour faire face à la situation, la société française lui semble « frivole »[6]. La passivité des Français vis-à-vis du pouvoir en place inquiète donc Ribot, qui doute de la capacité du peuple à se soulever au nom des libertés :

> « Lorsque, sous un gouvernement despotique, la nation a conservé le désir de la liberté, lorsqu'elle s'indigne et rougit de son véritable état, il n'y a rien à craindre ; elle sortira de cette rude épreuve plus forte, comme autrefois la France de la Restauration est sortie des mains de l'Empire. Mais quand tous se taisent, quand aucune protestation ne s'élève, quand la nation, par son indifférence, semble être la complice de ceux qui l'oppriment […] qui peut répondre que ce peuple aura jamais la force de se relever[7] ? »

L'hostilité à l'Empire, la nostalgie d'un certain passé et l'espoir limité en l'avenir sont des traits de caractère qui s'installent en Ribot durant ses années à la faculté de droit et participent à la construction de son tempérament politique, à un moment où beaucoup de libéraux s'interrogent sur la meilleure alternative au césarisme, entre l'orléanisme et un républicanisme modéré.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 6 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[2] Extrait d'un discours de Napoléon III prononcé le 14 février 1853. (GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p.202)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 15 octobre 1862. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 15 octobre 1862. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 17 septembre 1861. (AN, 563AP3)

Ribot obtient sa licence de droit en 1863. Une fois leur diplôme obtenu, les jeunes licenciés peuvent poursuivre leurs études en préparant un doctorat, travailler comme clerc dans une étude d'avoué afin d'y apprendre en la pratiquant la procédure, ou encore s'inscrire au stage des avocats du barreau de Paris. Cette dernière option est majoritairement retenue par les jeunes juristes. Mis en place et géré par le barreau de Paris, le « stage » est une période de formation d'une durée de trois années, à l'issue de laquelle les stagiaires débutent leur carrière d'avocat.

Les excellents résultats obtenus par Ribot ainsi que son caractère l'incitent à envisager de poursuivre ses études en débutant un doctorat en droit. Cependant après une période d'hésitation, il choisit en parallèle d'intégrer en janvier 1864 le barreau de Paris[1]. Dans ses écrits personnels, il explique cette décision par « son désir inquiet de réussir vite »[2].

3. La formation au barreau : la Conférence du stage (1864-1866)

C'est le 9 janvier 1864 que Ribot, en compagnie d'Eugène Boucher, prête le serment d'avocat. Désormais inscrit au barreau de Paris[3], il se trouve pleinement intégré au monde judiciaire parisien qui gravite autour du Palais de justice. L'ancienne résidence des rois de France, située sur l'île de la Cité, est le siège des deux principales juridictions parisiennes : le Tribunal civil de la Seine et le Tribunal correctionnel. Sous le Second Empire, même si le Palais de justice connaît d'importants travaux d'agrandissement, l'activité qui y règne est très intense. Les audiences, qui se déroulent du lundi au samedi, drainent effectivement, en plus des professionnels de la justice et des personnes impliquées dans les procès, une foule de curieux.

A la différence de la magistrature, très docile à l'égard du régime issu du coup d'État du 2 décembre 1851, le barreau de Paris constitue un véritable foyer d'opposition au Second Empire. A de très nombreuses reprises, Ribot raconte, non sans une certaine nostalgie, l'atmosphère si singulière régnant alors dans les couloirs du Palais :

---

[1] « Je quittai l'école, puis j'y revins, puis je la quittai de nouveau pour entrer au Palais ». (Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, [AN, 563AP5])

[2] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[3] Sur la vie du barreau durant le Second Empire, voir FAVRE Jules, *Le barreau de Paris*, Paris, Delamotte, 1895, p. 349-483.

> « Le Palais avait, à cette époque, une physionomie qu'aucun de nous ne saurait oublier. La salle des Pas-Perdus était le rendez-vous de la jeunesse libérale que l'Empire […] rencontrait au premier rang de ses adversaires, qui ne lui pardonnaient pas le long silence de la parole publique[1] […]. »
>
> « L'esprit d'opposition s'y donnait carrière avec une verve qui s'est un peu éteinte depuis qu'on peut tout dire à la tribune et dans la presse […]. Les anciens partis y faisaient bon ménage, réconciliés par la défaite jusqu'au jour où la liberté rendue au pays devait faire éclater de nouvelles divisions et rompre cette entente si rare et si délicieuse dans sa fragilité[2]. »

Comme la plupart des autres avocats stagiaires, Ribot se rend dès qu'il en a l'opportunité dans les salles d'audience pour écouter les ténors du barreau, pour la plupart hostiles au pouvoir en place : « Nous nous pressions […] pour entendre les vétérans des anciennes luttes parlementaires : Berryer, Jules Favre, Dufaure, Marie, Bethmont, Sénard, Hébert[3]. » Parmi les grandes figures du barreau parisien, Pierre-Antoine Berryer (1790-1868) et Jules Favre (1809-1880) occupent probablement à l'époque les premières places. En dépit de ses convictions légitimistes, peu répandues au barreau, Berryer est perçu par les stagiaires, mais aussi par bon nombre d'avocats, comme un modèle. Outre ses incontestables qualités de juriste et d'orateur, sa très grande indépendance force le respect de ses confrères. A titre d'exemple, il n'hésita pas, durant sa carrière, à défendre le maréchal Ney, Félicité de Lamennais ou encore, en 1840, le prince Louis Napoléon Bonaparte… Signe de sa popularité, un monument sera élevé à sa gloire dans la salle des Pas-Perdus en 1879. Le républicain Jules Favre se situe à l'autre extrémité de l'échiquier politique. Bâtonnier du barreau de Paris de 1860 à 1862, il combat le Second Empire tout autant dans les prétoires qu'au Corps législatif, où il siège à partir de 1858. Défenseur de Felice Orsini en 1858, Favre s'illustre également en 1864 lors du « Procès des treize »[4]. Attiré par ce grand procès politique, au cours duquel treize républicains sont jugés, Ribot assiste aux débats et notamment aux plaidoiries de la défense assurées par l'élite du barreau : Emmanuel Arago, Pierre-Antoine Berryer, Jean-Jules Clamageran[5], Ernest

---

[1] RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *op. cit.*, p. 154-155.
[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 124.
[3] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)
[4] Sur le « Procès des treize », voir ALLORANT Pierre, « Le "Procès des treize" : un procès politique retourné par les ténors libéraux du barreau sous le Second Empire », *in* FAGNION Lucien, REGINA Christophe et RIBEMOND Bernard, *La culture judiciaire. Discours, représentations et usages de la justice du Moyen Age à nos jours*, Éditions universitaires de Dijon, 2014, 534 p.
[5] Issu d'une famille du Sud-Ouest, Jean-Jules Clamageran (1827-1903) effectue ses études à Paris. Docteur en droit, il fréquente la Conférence du stage ainsi que les conférences Molé et Marie avant de s'inscrire comme

Desmarets, Jules Favre, Jules Grévy ou encore Ernest Picard[1]. Ces grands moments d'opposition au Second Empire qui se déroulent régulièrement dans les prétoires traduisent l'état d'esprit des principaux avocats parisiens et permettent aux apprentis avocats de voir en action le savoir-faire de leurs aînés et de se forger une conscience politique.

Historiquement très attaché à son indépendance et à son unité, l'Ordre des avocats consacre beaucoup d'attention à la formation des jeunes avocats, des stagiaires. Une grande partie de cette préparation s'effectue dans le cadre de la conférence des avocats du barreau, parfois surnommée « l'école de guerre du barreau ». Les réunions de la conférence se déroulent au Palais de justice en présence du bâtonnier, de deux anciens avocats et d'un membre du Conseil de l'Ordre.

Cette institution « bizarre »[2], pour reprendre le mot de Gilles Le Béguec, dont les origines remontent à l'Ancien régime, permet aux futurs avocats de s'entraîner en s'affrontant sur des questions de droit. Ces exercices sont l'occasion pour les stagiaires de perfectionner leurs connaissances théoriques, d'acquérir les savoir-faire propres au métier d'avocat mais aussi d'intégrer une communauté professionnelle, très soucieuse de sa cohésion et de l'image qu'elle renvoie d'elle-même.

Comme le démontre le politiste Jean Joana dans sa thèse de doctorat intitulée *Le Parlement contre le Monde*[3], « le passage par la conférence est […] l'occasion, pour les stagiaires, d'acquérir une certaine "conformité culturelle" aux pratiques et valeurs autour desquelles l'Ordre entend structurer la profession[4]. » Autrement dit, la conférence véhicule une certaine image du métier d'avocat et du rôle de ce dernier dans la société. Spécialiste du droit et de la parole, mais aussi amené au gré de ses affaires à s'intéresser aux diverses activités humaines, l'avocat est présenté comme ayant le profil idéal pour siéger dans les instances politiques

---

avocat à la cour d'appel de Paris. Républicain, il est l'auteur en 1861, notamment avec son beau-frère Ferdinand Hérold, d'un *Manuel électoral* destiné aux opposants à la politique de Napoléon III. Très libéral sur le plan économique, il collabore au *Journal des économistes* et est l'auteur d'une imposante *Histoire des impôts en France*. En 1882, il est élu sénateur inamovible. Ephémère ministre des Finances du cabinet Brisson (avril 1885-décembre 1885), il demeure jusqu'à sa mort un homme politique brillant, attaché plus que tout à son indépendance.

Sur Jean-Jules Clamageran, voir GIRARD Louis, « Jean-Jules Clamageran », *in Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, p. 175-181.

[1] RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *op. cit.*, p. 155.

[2] LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *op. cit.*, p. 22.

[3] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, 754 p.

[4] JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 109.

représentatives. En 1847, à l'occasion de la rentrée de la conférence des avocats de Paris, le juriste Ernest Adelon insiste sur l'évidence de la relation entre l'avocature et l'engagement politique :

> « Notre profession a cela de particulier entre toutes les autres, que par la nature et la diversité des études qu'elle nous impose, elle peut être considérée comme une véritable éducation politique […][1]. »
>
> « Ce respect de la Loi est l'un des traits saillants des avocats. Au rebours de tous les autres hommes politiques, ils font toujours passer la loi même avant leur parti. À une époque purement administrative comme la nôtre, c'est surtout par là qu'ils se rendent utiles. Ils rappellent les principes et empêchent le gouvernement représentatif de sortir de ses voies. A ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, les avocats seront toujours nécessaires dans les assemblées politiques[2]. »

Par ailleurs, l'Ordre entend mettre en avant son rôle social, notamment en période de privation des libertés, à travers la figure de « l'avocat politique ». A partir d'une affaire singulière, ce dernier intervient dans le débat public en prenant le plus souvent l'opinion à témoin. La plaidoirie est alors utilisée comme une arme politique.

La maîtrise de l'art oratoire est une autre facette importante de l'image du corps des avocats, que l'Ordre souhaite cultiver. Aussi la conférence est-elle, pour une large part, une école d'éloquence. Cependant, là encore, une forme particulière d'expression orale est mise en avant, celle visant à la démonstration rationnelle et sincère des faits qui s'oppose à la simple rhétorique[3]. » Les intervenants auprès des apprentis avocats insistent sur les limites de cette éloquence classique pour faire de l'éloquence judiciaire une épreuve de vérité, d'argumentation, dont la finalité est bien de convaincre et non, seulement, de persuader. Développant cette idée, le premier secrétaire de la conférence en 1860, François Beslay, défend, durant son discours, l'affirmation selon laquelle « bien parler au Palais comme ailleurs, c'est dire des choses que l'on croit vraies, témoigner des émotions que l'on éprouve ;

---

[1] ADELON Ernest, *Le barreau politique depuis 1789 jusqu'à 1830*, discours prononcé à la rentrée de la conférence des avocats de Paris, le 11 décembre 1847, Paris, Impr. de Vinchon, 1848, p. 4.

[2] *Ibid.*, p. 22.

[3] JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 92.
Le professeur d'esthétique et de philosophie de l'art Bernard Sève définit la rhétorique comme étant un « discours non logiquement nécessaire ou contraignant, visant à susciter ou à accroître la croyance et l'adhésion de l'auditeur ou du lecteur par les seuls moyens du langage oral ou écrit. » (SEVE Bernard, « Une notion aujourd'hui instable : la rhétorique entre éloquence et argumentation », *in* ALMEIDA Fabrice d', *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, École française de Rome, 2001, p. 16)

il n'y a d'éloquence que dans la sincérité des croyances et des émotions »[1]. Vecteur de diffusion d'un modèle d'avocat, la Conférence du stage est également un instrument de sélection.

Les stagiaires qui le souhaitent peuvent en effet s'inscrire au concours annuel de la Conférence afin d'obtenir le titre prestigieux de secrétaire. Douze stagiaires, classés par ordre de mérite, occupent chaque année cette fonction[2]. Comme l'écrit l'ancien bâtonnier Albert Brunois : « Être secrétaire de la Conférence, c'est à l'orée de la vie active, être désigné comme porteur de talent, d'intelligence et de culture[3]. » Obtenir cette distinction signifie tout simplement appartenir à l'élite d'une génération d'avocats. Clôturant les travaux de l'année, le concours prend la forme de luttes oratoires sur des points de droit. Se rapprochant des conditions d'une plaidoirie, chaque discours ne doit cependant pas dépasser douze minutes[4]. Cette sélection s'effectue en trois temps. Lors de la première étape, les candidats s'affrontent sur un sujet de droit communiqué quinze jours à l'avance. A l'issue de cette première phase, seulement 36 orateurs restent en compétition sur les 500 à 600 stagiaires[5]. La seconde épreuve est dite d'improvisation ; les concurrents n'ont que quelques heures pour se préparer avant de prendre la parole. Enfin les vingt-quatre meilleurs candidats s'affrontent lors de l'ultime joute. Christophe Charle, qui a étudié les secrétaires de la conférence des promotions 1860-1870 et 1879-1889, compare la forme de ce concours aux exercices rhétoriques des collèges jésuites ou aux leçons d'agrégation[6]. Les lauréats sont jusqu'en 1830 désignés par le bâtonnier, puis élus par leurs pairs, à savoir les secrétaires en fonction. Selon Jean Joana, outre la qualité de leurs prestations, les stagiaires sont évalués au regard de leur attitude pendant les travaux de la Conférence et de leur « degré d'intégration dans la communauté professionnelle »[7]. Cela signifie pour Albert Brunois que « la compagnie des douze secrétaires »[8] est « une chaîne sans fin assurée par la cooptation »[9]. Cette sélection par les pairs et non par les anciens du corps conduit Christophe Charle à nuancer l'assimilation de la conférence à un mécanisme

---

[1] BESLAY François, *Des formes et du style de la plaidoirie*, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 3 décembre 1860, Paris, Impr. de W. Remquet, Goupy et Cie, 1860, p. 58. Cité par JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 94.
[2] C'est en 1835 que le nombre de secrétaires passe de 10 à 12.
[3] BRUNOIS Albert, *La Conférence des avocats du barreau de Paris*, Paris, Palais de Justice, 1974, p. 4.
[4] *Ibid.*, p. 25.
[5] BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la Troisième République*, PU de Perpignan, 2003, p. 34.
[6] CHARLE Christophe, « Méritocratie et profession juridique : les secrétaires de la Conférence du stage des avocats de Paris, une étude des promotions 1860-70 et 1879-89 », *Paedagogica historica*, XXX, 1994, 1, actes du colloque de Florence *Sélection scolaire et société*, p. 304.
[7] JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 111.
[8] BRUNOIS Albert, *op. cit.*, p. 4.
[9] *Ibid.*, p. 25.

méritocratique[1], à la différence de Gilles Le Béguec qui la considère comme une « filière méritocratique »[2].

En 1907, à l'occasion du banquet annuel de l'association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence, Ribot souligne à quel point le titre de premier secrétaire est compliqué à obtenir et à honorer : « Être premier secrétaire de la Conférence, cela est peut-être plus difficile que de devenir ministre. Quel auditoire que cette jeunesse, ardente, avide de se distinguer, prompte à la critique ! Être jugé par ses pairs dans de pareilles conditions, est l'épreuve la plus redoutable qu'on puisse affronter[3]. »

Une fois élus, les secrétaires de la Conférence du stage, surnommés à la fin du XIXe les « polytechniciens en toge »[4], ont pour fonction d'assister le bâtonnier dans l'organisation des différents travaux destinés aux stagiaires. En plus de cela, les premier et deuxième secrétaires ont l'honneur lors de la rentrée annuelle du barreau de Paris, au mois de décembre, de prononcer un discours après l'intervention du bâtonnier. Devant un parterre de personnalités, le premier secrétaire de la promotion sortante dresse l'éloge d'un grand avocat décédé tandis que le deuxième secrétaire relate une affaire célèbre ou un sujet lié à l'histoire de l'institution judiciaire. Pour Gilles le Béguec, « cette mise sur les devants de la scène du Palais équivaut aisément à une mise en orbite publique »[5].

Pour se préparer au concours, beaucoup de stagiaires s'exercent aux épreuves d'éloquence au sein de « conférences particulières », également appelées « parlottes ». Dirigées soit par une personnalité influente du barreau, soit par un groupe d'étudiants, les parlottes juridiques constituent un enseignement parallèle à celui de la Conférence du stage. Structures autonomes, elles ne sont pas contrôlées directement par l'Ordre. Celui-ci les surveille néanmoins à distance[6]. Ouvertes seulement aux jeunes membres du barreau, ces conférences sont à distinguer des « parlottes » à proprement parler politiques, comme la Conférence Molé.

---

[1] CHARLE Christophe, « Méritocratie et profession juridique : les secrétaires de la Conférence du stage des avocats de Paris, une étude des promotions 1860-70 et 1879-89 », *Paedagogica historica*, XXX, 1994, 1, actes du colloque de Florence *Sélection scolaire et société*, p. 305.

[2] LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *op. cit.*, p. 23.

[3] Discours prononcé par Alexandre Ribot le 7 janvier 1907 lors du banquet annuel de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats.

[4] LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République, les secrétaires de la Conférence du stage », *op. cit.*, p. 22-31.

[5] LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003, p. 75.

[6] Entre 1858 et 1882, trois rapports sont commandés par les bâtonniers sur la situation des conférences particulières.

Leur nombre varie au fil du temps. Vingt-neuf à la fin de la Monarchie de Juillet, elles ne sont plus que quatorze en 1857-1858 et dix-neuf en 1865[1]. Les plus célèbres sont les conférences Demolombe, Harlay, Tronchet, Berryer ou encore Marie. Cette dernière, fondée dans les premiers mois du Second Empire, est dirigée par l'ancien bâtonnier et ministre des Travaux publics en 1848, Alexandre Marie de Saint-Georges. Une fois tous les quinze jours, il réunit à son domicile de la rue Neuve-des-petits-champs, une vingtaine de membres, sélectionnés parmi de nombreux prétendants. « Véritable petite académie de droit et de législation »[2], les membres de la conférence Marie sont, pour l'immense majorité d'entre eux, des républicains. Cette « parlotte » juridique doit donc être perçue également comme un espace de socialisation politique[3]. Plus globalement, le barreau de Paris et la Conférence du stage sont aussi à envisager dans cette perspective.

En effet même si la neutralité politique est théoriquement la règle, et régulièrement rappelée par les bâtonniers, l'actualité s'invite fréquemment dans les séances de la conférence ou dans les discours de rentrée. Aussi, si l'on en croit Jean Joana, qui se fonde sur les notes rédigées par Ferdinand Hérold[4] à propos de ses collègues, « les opinions politiques des stagiaires sont connues ».

Par ailleurs, loin de se cantonner au seul enseignement théorique du droit, la conférence est une véritable « école d'application juridique »[5], ouvrant les portes de la haute administration et des carrières politiques. En l'absence de structures de formation aux fonctions publiques, Gilles Le Béguec la considère comme l'équivalent de l'École nationale d'administration (ENA) sous la Cinquième République et le secrétariat de la Conférence comme « une sorte

---

[1] DEROY Léon, *Rapport sur les conférences de droit*, Paris, Alcan-Lévy, 1882, p. 17.

[2] LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003, p. 61.

[3] Sur cette question, voir JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIX siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 248 à 255.

[4] HEROLD Ferdinand, *Notes sur les candidats aux fonctions de secrétaire de la Conférence des avocats, remise au bâtonnier le 26 juin 1852*, Fonds Hérold, dossier 86, Bibliothèque des avocats, Paris.
Fils d'un grand compositeur, Ferdinand Hérold (1828-1882) est à vingt-trois ans seulement lauréat de la faculté de droit de Paris et premier secrétaire de la Conférence du stage (1851-1852). Dès 1854, il entre au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Fervent républicain, il participe à de nombreux procès politiques, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le droit électoral et reçoit au domicile de sa mère de nombreux opposants au régime, notamment Jean-Jules Clamageran, Marcellin Berthelot ou encore Ernest Picard. En 1869, il joue un rôle actif dans la fondation de la Société de législation comparée. L'année suivante, après la proclamation de la République, il devient secrétaire général du ministère de la justice. Sénateur depuis janvier 1876, il est l'un des principaux animateurs du mouvement de résistance légale qui se forme à l'occasion de la crise du "16 mai 1877". Enfin, en 1879, il est nommé préfet de la Seine.

[5] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 231.

d'antichambre des assemblées parlementaires »[1]. Pour Ribot, « la conférence des avocats est une pépinière qui fournit sans relâche des hommes d'élite, non seulement au barreau, mais à la magistrature, à l'administration, à la politique »[2]. Les statistiques réalisées par Jean Joana sur les 553 secrétaires ayant obtenu leur titre entre 1818 et 1875 confirment ces observations[3]. Elles révèlent que la majorité des secrétaires ne restent pas avocat ; plus de 41 % se tournent vers l'administration[4], principalement vers la magistrature, et 16,5 % vers la politique[5]. Christophe Charle note que ce phénomène est particulièrement massif pour les secrétaires des promotions des années 1860 en raison du changement de régime en 1870, qui a pour conséquence d'offrir à la jeune génération énormément de postes au service de l'État[6]. Statistiquement, l'entrée en politique intervient le plus souvent après un passage par l'administration[7].

Entre 1871 et 1914, 28 secrétaires de la conférence accèdent au gouvernement. Pour la période 1876-1940, Gilles Le Béguec a constaté que trois présidents de la République[8], trois présidents du Sénat[9], cinquante-cinq ministres et sous-secrétaires d'État et cent trente-neuf parlementaires[10] sont des anciens secrétaires de la conférence. Celle-ci est donc bel et bien une « filière de recrutement politique »[11].

Inscrit à la Conférence du stage dès son arrivée au barreau, le 9 janvier 1864[12], Ribot passe au sein de cette institution trois années réellement décisives dans son parcours. Décisives car il poursuit, au Palais de Justice, sa formation juridique et politique grâce aux échanges qu'il a avec ses pairs et ses aînés. Décisives également dans la mesure où en s'imposant dans cet

---

[1] LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *op. cit.*, p. 24.

[2] Discours prononcé par Alexandre Ribot le 7 janvier 1907 lors du banquet annuel de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats, qu'il préside en 1906 et 1907.

[3] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 233.

[4] La catégorie « administration » regroupe toutes les fonctions administratives, y compris les préfets et les conseillers d'État.

[5] La catégorie « politique » rassemble tous les stagiaires ayant obtenu au moins un mandat parlementaire.

[6] CHARLE Christophe, « Méritocratie et profession juridique : les secrétaires de la Conférence du stage des avocats de Paris, une étude des promotions 1860-70 et 1879-89 », *Paedagogica historica*, XXX, 1994, 1, actes du colloque de Florence *Sélection scolaire et société*, p. 308.

[7] Pour la période 1819-1876, 46 % des anciens secrétaires de la conférence devenus députés ont occupé précédemment un poste dans l'administration. (JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 239)

[8] Il s'agit de Jules Grévy, Raymond Poincaré et Alexandre Millerand.

[9] Il s'agit de Jules Ferry, Léon Bourgeois et Jules Jeanneney.

[10] LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, Collection l'Histoire au présent, 2003, p. 54.

[11] JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 109.

[12] Rapport sur Alexandre Ribot réalisé par le doyen des présidents de Chambre le 16 octobre 1866 pour le garde des Sceaux. (AN, BB6II364)

environnement très concurrentiel, il gagne une notoriété qui lui ouvre énormément d'opportunités, que ce soit sur le plan professionnel, politique ou tout simplement mondain. Cependant, avant d'obtenir cette reconnaissance, les épreuves qu'il a franchies ont été considérables et les moments d'inquiétude sur son avenir fort nombreux, notamment en 1864 et 1865.

En effet, les premières années de Ribot en tant que stagiaire se révèlent assez difficiles. En septembre 1864, il confie à Boucher : « je suis souffrant d'esprit et de corps »[1]. Quelques mois plus tard, Ernest Duvergier de Hauranne confirme la santé fragile de son ami, qu'il décrit comme « souffrant, triste, dévoré d'un besoin maladif de repos et de silence »[2]. Ses problèmes physiques l'empêchent de mener à son terme son doctorat et de suivre autant qu'il le souhaiterait les séances de la Conférence du stage[3]. Dès lors, son avenir professionnel l'inquiète. Ses forces seront-elles suffisantes pour exercer le métier d'avocat, pour lequel il n'a d'ailleurs pas une appétence particulière ? Duvergier de Hauranne le lui déconseille fortement, citant l'exemple du grand orateur Hercule de Serre (1776-1824), décédé des suites d'une maladie de poitrine. Outre ses problèmes de santé, Ribot dispose de moyens financiers beaucoup plus modestes que ses amis. Ce décalage est particulièrement visible avec Ernest Duvergier de Hauranne, qui bénéficie de la fortune et de l'entregent de son père. Après ses études, il décide de se rendre aux États-Unis, où il séjourne de juin 1864 à février 1865. De ses observations de voyageur, il tire douze articles que la *Revue des Deux Mondes* publie du 15 août 1865 au 1er avril 1866. Son récit, qui se veut un tableau de la vie américaine, est publié en deux volumes sous le titre *Huit mois en Amérique, Lettres et notes de voyage (1864-1865)*[4]. Duvergier de Hauranne est surpris d'apprendre la situation matérielle de Ribot. A plusieurs reprises, il en fait état à Eugène Boucher : « Le pauvre garçon m'a fait de la peine en m'apprenant qu'il avait besoin de gagner sa vie, je ne le savais pas. Quel métier embrasser qui ne soit pas fatiguant, quand on a besoin d'un métier, et qu'on se sent du mérite et de

1 Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1864. (AN, 563AP3)

[2] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Eugène Boucher écrite à Herry probablement au début de l'année 1865. (AN, 563AP32)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Boulogne-sur-Mer le 15 août 1864. (AN, 563AP3)
Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1864. (AN, 563AP3)

[4] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyages (1864-1865)*, 1866, réédité sous le titre *les États-Unis pendant la Guerre de Sécession vus par un journaliste français*, Paris, Calmann-Lévy, 1966.
Bien qu'elle s'estompe légèrement au fur et à mesure de son séjour, son opposition au modèle social américain est tout de même manifeste : « Plus j'avance dans le pays de la démocratie, plus je me sens aristocrate à mon insu. » (*Ibid.*, p. 125)

l'ambition[1] ? » Il se montre également très sévère quand il apprend le désir formulé par Ribot de se marier rapidement :

> « Il est pauvre ; il est faible […]. Crois-tu donc qu'un homme à qui la force manque pour poursuivre ses études, ait celle de gagner le pain d'une famille ? […] Alexandre, aux premiers combats sérieux qu'il aura à soutenir, pliera comme un roseau. […] La satisfaction de ses vœux le conduit à donner misérablement des leçons au cachet, et à mourir à la peine avec trois ou quatre enfants[2]. »

En clair, pour Duvergier de Hauranne, « tout se contrarie dans sa vie et lui ménage un assez triste avenir[3]. » Ces sombres prédictions sont naturellement très exagérées. En effet, même si Ribot éprouve des difficultés à s'adapter à ce nouvel environnement et surtout à se projeter dans son avenir, il n'en demeure pas moins un jeune homme avide de connaissances et très travailleur. Jeune avocat, il travaille pendant huit mois en qualité de deuxième clerc pour le compte d'un avoué de première instance, qui loue « son assiduité, son aptitude aux affaires et son excellente conduite »[4]. Si l'on en croit le doyen des présidents de Chambre, de 1864 à 1866, il plaide aussi « assez souvent et avec distinction soit au civil, soit au criminel »[5].

Dès son arrivée à la Conférence du stage, Ribot est frappé par la personnalité du bâtonnier de l'ordre des avocats, Jules Dufaure. Député à partir de 1834 puis ministre des Travaux publics dans le ministère Soult (1839-1840), ce modéré aux idées libérales se rallie à la République en 1848 et participe à l'action gouvernementale jusqu'en 1849. Après le coup d'état du 2 décembre 1851, il devient un farouche adversaire de Louis-Napoléon Bonaparte. Ami de Tocqueville et de Thiers, Dufaure s'illustre sous le Second Empire lors des nombreux procès politiques mettant en cause des personnalités de l'opposition libérale ou républicaine tels que le duc d'Aumale, Lucien Prévost-Paradol, Émile de Girardin ou encore, en 1864, lors du « Procès des Treize ». Quand, durant l'été 1864, Boucher lui envoie la transcription d'un discours de Dufaure, Ribot lui répond immédiatement :

---

[1] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Eugène Boucher écrite à Herry probablement au début de l'année 1865. (AN, 563AP32)
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] Propos de Guillemon, avoué de première instance, cités dans le rapport sur Alexandre Ribot réalisé par le doyen des présidents de Chambre le 16 octobre 1866 pour le garde des Sceaux. (AN, BB6II364)
L'initiation à la procédure chez un avoué suppose, jusqu'en 1920, pour l'avocat stagiaire une suspension de stage.
[5] Rapport sur Alexandre Ribot réalisé par le doyen des présidents de Chambre le 16 octobre 1866 pour le garde des Sceaux. (AN, BB6II364)

> « Tu m'as envoyé une belle page que j'aurais regrettée de ne pas lire. Ce n'est pas à moi […] à te vanter la beauté du discours de notre bâtonnier que tu as lu, relu et copié. Et pourtant je dois dire que jamais le talent de M. Dufaure ne s'est révélé à moi plus puissant que dans ces lignes très simples et très courtes. Après les avoir lues, je ne puis me défendre de penser à Pascal[1]. »

Ribot est également séduit par les qualités humaines de Dufaure, notamment vis-à-vis des stagiaires : « Le premier abord faisait peur ; mais tant de simplicité, tant d'ouverture de cœur, tant de véritable délicatesse sous ces dehors un peu rudes, que le respect se mêlait vite, à son égard, d'affection et de reconnaissance[2]. » L'ami de Ribot, Georges Picot, secrétaire de la conférence en 1863-1864, restera jusqu'à la mort de Dufaure en 1881 l'un de ses plus proches collaborateurs. A la fin de l'année 1864, Ernest Desmarest succède à Jules Dufaure comme bâtonnier[3].

C'est en 1865 que Ribot, après avoir surmonté sa « timidité »[4], se décide à participer aux passes d'armes de la Conférence du stage : « Je me rappelle l'émotion de mes débuts à la conférence des avocats […]. Je n'ai pu, pendant des années, prendre la parole en public sans être presque malade »[5]. A la fin de cette année, il se présente au concours sous le regard du bâtonnier Desmarest et des douze secrétaires en fonction, dont l'un d'eux est Jules Méline[6]. A l'issue des trois épreuves, il est élu premier secrétaire de la conférence pour l'année 1865-1866[7], à seulement vingt-trois ans. Pour le professeur de droit Charles Lyon-Caen (1843-1935), qui a bien connu Ribot à cette époque, « sa supériorité était incontestable et non

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1864. (AN, 563AP3)

[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 126.

[3] Membre du conseil de l'Ordre depuis 1851, Ernest Desmarets est l'un des fondateurs de la conférence Marie. En tant qu'avocat, il a défendu de nombreux journaux notamment *Le Siècle*, *Le Charivari* ou encore *La Revue de Paris*.

[4] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[5] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[6] Après des études de droit, Jules Méline (1838-1925) s'inscrit au barreau de Paris et devient secrétaire de la Conférence du stage. Républicain modéré, il est élu député des Vosges sans interruption de 1872 à 1903. Après avoir exercé la fonction de sous-secrétaire d'État à la Justice et aux Cultes (1876-1877), il est appelé par son ami Jules Ferry en 1883 au ministère de l'Agriculture. Fondateur du mérite agricole (1884), il s'affirme comme l'un des principaux défenseurs de l'agriculture et du protectionnisme, ce qui lui vaut de jouir d'un prestige considérable dans le monde rural. Après avoir exercé la présidence de la Chambre des députés de 1888 à 1889, puis celle de la commission générale des douanes, il est appelé à la présidence du Conseil par Félix Faure. Son gouvernement (1896-1898) s'oppose à la révision du procès Dreyfus et entame des poursuites contre Zola. Il s'oppose également avec une grande force à l'établissement de l'impôt sur le revenu. Élu sénateur en 1903, il accepte d'intégrer pendant la Première guerre mondiale un cabinet d'union nationale dirigé par Briand. Il siège au Palais du Luxembourg jusqu'à sa mort 1925.

[7] Les onze autres secrétaires sont : Laferrière (Édouard Louis Julien), Lagrolet (Jean-Baptiste Marie Armand), Griolet (Hyppolyte Gaston), Lesourt (Stéphane Albert Auguste Godefroy), Cadot (Louis Marie Ernest), Maisonabe (Noël Amans Alphonse), Le Chevallier (Georges Victor), Fruneau (Henri Louis), Garsonnet (Jean-Baptiste Eugène), Lanusse (Raymond Camille Joseph, Marie), Hendlé (Ernest Charles).

discutée »[1]. Le deuxième secrétaire n'est autre qu'Édouard Laferrière. « A la différence de Ribot, doux et souple, il était, selon Charles Lyon-Caen, raide et rageur à froid »[2]. Laferrière réalisera par la suite une carrière extrêmement brillante, de la Cour d'Appel de Paris à la vice-présidence du Conseil d'État de 1886 à 1898. Son *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux* (1888-1889) est souvent présenté comme l'acte fondateur du droit administratif moderne[3]. Parmi les dix autres stagiaires retenus, on peut noter la présence de Gaston Griolet, futur vice-président du conseil d'administration du chemin de fer du Nord, et celles de Georges Le Chevalier[4] et Louis Cadot[5], tous deux futurs parlementaires.
Gaston Griolet, le quatrième secrétaire, raconte qu' « aucune promotion n'a été plus unie »[6]. Dès le début, les membres de cette « grande promotion »[7] décident d'instituer le tutoiement. Outre leurs tâches auprès du bâtonnier Ernest Desmarets, les secrétaires animent la modeste revue La *Conférence*. Signe de leur volonté de créer un véritable esprit de groupe, ils se retrouvent, chaque mois, pour dîner place de la Bourse, au restaurant Champeaux[8].

Par l'entremise d'un conseiller à la cour[9], Ribot rencontre en août 1866 le procureur général de Marnas[10], célèbre notamment pour son réquisitoire dans le « procès des Treize ». Dépeint sous la plume de Ribot comme « un assez pauvre homme de toutes les façons »[11], ce dernier l'invite à déposer une demande écrite pour être nommé substitut près d'un tribunal de première instance dans le ressort de la cour impérial de Paris. Même s'il éprouve « une grande

---

[1] LYON-CAEN Charles, *Souvenirs du jeune âge. Histoire, récits et impressions d'antan*, Montluçon, 1912, p. 190.
[2] *Ibid.*, p. 191.
[3] GONOD Pascale, « Édouard Laferrière », *in* ARABEYRE P., HALPERIN JL., KRYNEN J. (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français XIIe siècle – XXe siècle*, Paris, PU DE FRANCE, 2007, p. 450-451.
[4] Docteur en droit en 1862, Georges Le Chevalier est nommé, par son ami Gambetta, préfet de la Sarthe le 4 septembre 1870. Conseiller général à partir de 1895, il est sénateur de la Sarthe de 1903 jusqu'à sa mort en 1909.
[5] Républicain modéré, Louis Cadot est député de la Somme de 1879 à 1881.
[6] GRIOLET Gaston, « Édouard Laferrière », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1905, p. 80.
[7] LYON-CAEN Charles, « Georges Le Chevalier », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1914, p. 182.
[8] Charles Lyon-Caen rapporte une anecdote concernant l'un de ces dîners, organisé à la fin de l'année 1865. Après avoir sympathisés avec les membres de l'Académie des Beaux-arts, en train de célébrer l'élection de Jean-Léon Gérôme, les secrétaires de la conférence ont été invités à plaider devant le jury des Beaux-arts un procès des plus baroques : la demande en séparation de corps du roi Candaule contre sa femme, Fanny (personnage de Feydeau). (LYON-CAEN Charles, « Georges Le Chevalier », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats, op. cit.*, 1914, p. 18)
[9] Il s'agit de François-Alexandre Metzinger. Avocat général à partir de mai 1848, ce dernier devient conseiller à la cour en mars 1856 puis président de chambre en juillet 1867. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 août 1866. [AN, 563AP3])
[10] Ancien avocat-général près la cour de cassation, Chabanacy de Marnas (1809-1871) est nommé procureur général près la cour impériale en 1852 avant de devenir sénateur en novembre 1867.
[11] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 17 août 1866. (AN, 563AP3)

répugnance »[1] à intégrer la magistrature impériale, qu'il qualifie « d'armée de fonctionnaires »[2], Ribot rédige le 20 août 1866 un courrier au ministre de la Justice en ce sens[3]. « *Consummatum est* ! » écrit-il à Boucher quelques jours plus tard[4]. Charles Lyon-Caen explique cette décision, prise à regret, par la situation financière du jeune avocat : « les débuts sont durs et, comme Gambetta, il songeait, en attendant mieux, à devenir magistrat »[5].

A la fin de l'année 1866, comme le veut la tradition, Ribot se doit, lors de la rentrée annuelle du barreau de Paris, de retracer la carrière d'un grand avocat. Pour le premier secrétaire de la conférence, ce discours est l'occasion de réaffirmer les valeurs de l'Ordre mais aussi de faire admirer son éloquence et d'affirmer sa sensibilité politique. Quelques années avant Ribot, Jules Ferry, alors deuxième secrétaire de la promotion 1854-1855, avait par exemple, dans son discours sur « l'influence des idées philosophiques sur le barreau au dix-huitième siècle », décoché quelques flèches en direction du régime impérial[6]. Son « goût pour les hommes et les choses de l'Angleterre »[7] décide Ribot à exposer le parcours de Thomas Erskine (1750-1823), brillant avocat engagé en politique. Comme il l'écrit à Boucher en septembre 1866 : « l'intérêt de la biographie de Lord Erskine est un intérêt tout politique[8]. » Pendant de longs mois, il prépare avec la plus grande minutie son intervention : « je fis le discours de rentrée au prix de quelles souffrances et de quel effort de volonté[9] ! » Pour Ernest Duvergier de Hauranne, Ribot « est si nerveux qu'il vit dans un malaise continuel »[10]. Toujours partagé sur la question de son avenir professionnelle, Ribot confie à son ami Boucher espérer que la teneur libérale de son discours le « brouillera avec M. de Marnas »[11], l'empêchant ainsi d'intégrer la magistrature impériale.

---

[1] *Loc. cit.*

[2] *Loc. cit.*

Dans leur immense majorité, les magistrats ne s'opposèrent pas au coup d'État du 2 décembre 1851.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot au ministre de la Justice écrite à Paris le 20 août 1866. (AN, BB6II364)

Dès le lendemain, le garde des Sceaux demande au procureur général impérial des renseignements sur le « candidat » Ribot. Cette enquête conclut le 15 octobre 1866 au fait que « ses opinions politiques n'ont donné lieu à aucune remarque défavorable ». Quant à sa famille, elle est considérée comme « honorable et dans une position de fortune aisée ». (AN, BB6II364)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Londres le 24 août 1866. (AN, 563AP3)

[5] LYON-CAEN Charles, *Souvenirs du jeune âge. Histoire, récits et impressions d'antan*, Montluçon, 1912, p. 190.

[6] FERRY Jules, *De l'influence des idées philosophiques sur le barreau au dix-huitième siècle*, Paris, Thunot et Cie, 1855, 43 p.

[7] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 23 septembre 1866. (AN 563AP3)

[9] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[10] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Eugène Boucher écrite à Herry le 21 septembre 1866. (AN, 563AP32)

[11] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 17 août 1866. (AN, 563AP3)

C'est le 8 décembre 1866, à l'ouverture de la conférence des avocats et à la suite du bâtonnier Édouard Allou[1], que le premier secrétaire de la conférence du stage prononce son discours[2]. Dans la vieille salle de la bibliothèque des avocats, il présente tout d'abord les débuts brillants du jeune avocat anglais qui, affirme-t-il, a « toujours su écarter de ses discours ce qui n'aurait servi qu'à faire briller son talent »[3]. De conviction whig, « par sa naissance, ses idées, sa vie entière »[4], Erskine, « ne séparait jamais l'avocat du citoyen »[5]. Aussi, c'est fort logiquement qu'il s'engagea en politique. Grand ami de Charles Fox (1749-1806), il entra au Parlement en 1783 et devint Chancelier en 1806. Il se rendit célèbre en soutenant l'abolition de la traite des Noirs, la cause des catholiques d'Irlande, la réforme des lois pénales ou encore la liberté de la presse. Ribot note cependant que Thomas Erskine n'est pas parvenu à « égaler à la tribune la réputation qu'il s'était faite au barreau »[6]. Il conclut cet éloge en citant l'ancien Lord Chancelier Henry Brougham :

> « Cette vie a prouvé qu'une basse et servile soumission au pouvoir n'est point, même en des temps corrompus, l'indispensable condition du succès… Cette vie a montré quelle est la puissance d'un homme contre la corruption de son siècle et ce que doit attendre la liberté publique de l'habileté secondée par le courage[7]. »

Ces enseignements, qu'il dégage de l'action de lord Erskine, sont bien entendu le reflet de ses propres convictions politiques et de son opposition au régime de Napoléon III. D'ailleurs, tout au long de son intervention, il n'a de cesse d'établir des comparaisons entre les Français et les Anglais, à l'avantage le plus souvent de ces derniers. Un mot revient également très fréquemment durant son discours, celui de « liberté », qu'il ne prononce pas moins de cinquante-huit fois. Cette liberté, Ribot la réclame tout spécialement pour les journalistes et les écrivains, particulièrement maltraités sous le Second Empire. Tous les observateurs présents s'accordent pour reconnaître la grande qualité de sa prestation[8]. Pour le bâtonnier de

---

[1] Ancien secrétaire de la conférence des avocats, Édouard Allou (1820-1888) participe durant le Second Empire à de nombreux procès politiques. Candidat malheureux aux élections législatives de 1869, il est élu sénateur inamovible en 1882.

[2] RIBOT Alexandre, *Biographie de lord Erskine. Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats le 8 décembre 1866*, Paris, Armand Le Chevalier, 1866, 62 p.

[3] *Ibid.*, p. 30.

[4] *Ibid.*, p. 33.

[5] *Ibid.*, p. 52.

[6] *Ibid.*, p. 34.

[7] *Ibid.*, p. 61.

[8] Parmi les nombreuses lettres de félicitation reçues par Ribot, citons celle du comte de Paris, particulièrement chaleureuse : « je vous dirai un seul mot de ce qui m'a le plus frappé. Au milieu des luttes judiciaires soutenues par l'illustre avocat, vous avez parfaitement mis en lumière cette vertu cardinale des nations, le respect de la légalité. » (Lettre du comte de Paris écrite à Alexandre Ribot le 31 mars 1867. [AN, 563AP3])

l'ordre des avocats en 1923, Manuel Fourcade, « le regard du jeune orateur est visiblement tenté par d'autres horizons que celui du Palais »[1].

Primus inter pares au sein de la Conférence du stage, Ribot est également parvenu entre 1864 et 1866 à poursuivre sa formation et à intégrer des réseaux à l'extérieur du barreau.

4. L'éducation politique à l'extérieur du barreau (1864-1866)

En parallèle de sa formation au barreau, Ribot fréquente, entre 1864 et 1866, différents cercles qui concourent à son éducation politique, tout en l'intégrant à la bourgeoisie libérale parisienne. C'est le cas avec les conférences d'éloquence, dont la célèbre Conférence Molé, ou encore le salon de Prosper Duvergier de Hauranne. Il se rend également à l'étranger, en Angleterre, et assiste, dès qu'il le peut, aux séances du Corps législatif.

Avec d'autres stagiaires, Ribot prend effectivement l'habitude de se rendre au Palais Bourbon :

> « Je m'étonne presque moi-même de l'ardeur qui nous faisait braver pendant toute une nuit les rigueurs de l'hiver pour assister, dans un coin de la tribune publique du Corps législatif, à quelques séances où devaient parler Adolphe Thiers, Jules Simon, Jules Favre, Ernest Picard ou Émile Ollivier[2]. »

Dans la tribune de seulement dix-huit places réservées au public, Ribot se trouve alors au contact de jeunes républicains très engagés comme Charles Floquet (1828-1896), Jean-Jules Clamageran (1827-1903), Clément Laurier (1832-1878)[3], Jules Ferry (1832-1893) ou encore Léon Gambetta (1838-1882)[4]. Ces « auditeurs du Corps législatif », comme ils sont

---

La seule critique émane d'Ernest Duvergier de Hauranne : « On sent que tu as remâché un peu trop longtemps ton sujet, et que tu as peut être un peu trop négligé le travail mécanique du style. ». (Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 22 décembre 1866. [AN, 563AP32])

[1] Extrait du discours prononcé par Manuel Fourcade, bâtonnier de l'ordre, en l'hommage d'Alexandre Ribot lors de la séance d'ouverture de la conférence des avocats le 1er décembre 1923.

[2] Discours de Ribot prononcé le 27 janvier 1898 au banquet de l'association amicale des anciens élèves du lycée Condorcet. (AN, 563AP5)

[3] Avocat parisien, secrétaire d'Adolphe Crémieux, Clément Laurier (1832-1878) est un grand ami de Léon Gambetta. Comme ce dernier, il s'illustre durant les dernières années de l'Empire dans les grands procès politiques notamment l'affaire Baudin. Après la proclamation de la République, il est élu député du Var (1871-1876) puis de l'Indre (1876-1878). Très proche des milieux bancaires, il glisse progressivement vers la droite. Il vote contre les lois constitutionnelles et soutient le gouvernement du Seize-Mai.

[4] ALBERT Thomas, *Le Second Empire (1852-1970)*, Paris, Rouff, 1907, p. 148.

surnommés, assistent à la résistance parlementaire engagée par les opposants à l'Empire. Si l'on en croit les écrits de Ribot, il serait par exemple présent lors de la séance du 19 mars 1866 durant laquelle Ollivier « prononça le fameux discours où il déclarait que lui, républicain, se réconcilierait avec l'Empire si l'Empereur rendait à la France ses anciennes libertés »[1]. Représentés seulement par le « groupe des cinq »[2] jusqu'en 1863, les rangs de l'opposition s'étoffent considérablement après les élections des 31 mai et 1er juin, qualifiées par Jean-Marie Mayeur de « tournant dans l'histoire du Second Empire »[3]. Unis face à un adversaire commun, les partisans de la liberté parviennent à se regrouper au sein de l'« Union libérale ». Cette alliance de circonstance rassemble des libéraux de toutes tendances, légitimistes comme Alfred de Falloux, orléanistes comme Odilon Barrot ou Adolphe Thiers, et républicains modérés comme Jules Simon. En dépit de la fraude orchestrée par le régime, l'Union libérale obtient un succès électoral conséquent. Sur les 281 sièges de députés à pourvoir, 33 sont obtenus par l'opposition. Dès lors le Corps législatif, qui par ailleurs bénéficie de la libéralisation du régime[4], n'est plus l'« espèce de Conseil général » décrit par Charles de Montalembert le 22 juin 1852[5] et redevient un lieu véritablement central dans la vie politique. Candidat dans plusieurs circonscriptions, Thiers est élu dans la Seine. Au début de la session parlementaire de 1864, le 11 janvier, l'ancien président du Conseil marque son retour en prononçant un éloquent discours dans lequel il énonce les « cinq libertés qui constituent ce qui s'appelle le nécessaire en fait de liberté »[6].

A l'extérieur du Corps législatif, ces opposants à l'Empire se rassemblent dans les salons parisiens[7]. Forme de sociabilité héritée du modèle aristocratique, les salons sont des lieux de

---

[1] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[2] Les membres du « groupe des cinq » sont Louis Darimon, Jules Favre, Jacques-Louis Hénon, Émile Ollivier et Ernest Picard.
Sur cette question, voir ANCEAU Éric, « groupe des cinq », *in* TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995.

[3] MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008. p. 40.

[4] Parmi les principales décisions impériales qui ont permis, durant la décennie 1860, « la renaissance du parlementarisme » (GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2007) figurent le rétablissement du droit à la publicité des débats (1860) ou encore le remplacement du droit d'adresse par le droit d'interpellation (1867).
Sur cette question, voir GAUDILLERE Bernard, « La publicité des débats parlementaires (1852-1870) », *Parlement[s]*, Hors série, n° 4, 2008, p. 27-49.

[5] ANCEAU Éric (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2005. p. 277.

[6] *Ibid.*, p. 301.
Dans son édition du 13 janvier 1864, le *Journal des Débats* évoque un « manifeste où sont exposés, énumérés tous les griefs, tous les vœux, toutes les espérances qui, dans leur ensemble, constituent aujourd'hui le programme de l'opinion libérale. »

[7] Il convient de rappeler qu'avant 1868, les réunions publiques sont soumises à une autorisation préalable.

rencontre où mondanités et politique sont totalement imbriquées. Reposant sur le modèle de la discussion philosophique hérité du XVIIIe siècle, ils promeuvent l'art de la conversation. Pour Ribot, les salons sont des « réunions mondaines […] où le sérieux des conversations se mêlait aux agréments de la société[1]. »

Croisant les générations et, dans une certaine mesure, les sensibilités politiques, ils permettent l'échange des idées et l'élargissement des relations politiques. Pour les jeunes aspirants à la vie publique, ils constituent donc une étape quasiment indispensable, même pour les républicains les plus avancés. Le rôle joué par le salon de Juliette Adam ou plus tard celui d'Auguste Scheurer-Kestner dans l'ascension politique de Léon Gambetta est à ce propos particulièrement éclairant. Bien entendu comme le note Sylvie Aprile, « le choix des invités pour les hôtes et le choix de fréquenter tel ou tel salon pour les convives sont des signes d'appartenance politique »[2].

Alors qu'il est encore avocat stagiaire, Ribot accède au salon de Prosper Duvergier de Hauranne grâce à l'entremise de son fils. Un jour de 1865, Ernest Duvergier de Hauranne lui écrit : « Peux-tu venir dîner demain avec Boucher ? Menu : MM. De Montalembert, Berryer, de Broglie. Je comptais ne t'inviter que le jeudi suivant avec Thiers et Dufaure mais en venant tôt tu pourras les voir. Il s'est trouvé deux places libres dès demain[3]. » Ce salon est avec quelques autres, selon Ribot, « le centre de l'opposition libérale ; on y voyait ensemble des hommes qui, sous la Monarchie de Juillet, s'étaient combattus à outrance, des catholiques comme Montalembert, des royalistes comme Berryer, des républicains comme Jules Favre et Pelletan, d'anciens orléanistes comme Thiers, Rémusat, Barrot[4]. » Unis contre un adversaire commun, ils se « rencontraient pour échanger leurs souvenirs et entretenir leurs espérances d'un retour de la liberté »[5].

Dès l'année 1863[6], Prosper Duvergier de Hauranne invite régulièrement le jeune Ribot dans son château de Herry en présence de ses vieux amis politiques, qualifiés par son fils Ernest de « bataillon des burgraves »[7]. C'est le cas, chaque année, quand Duvergier de Hauranne convie

---

[1] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 125.

[2] APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique (1865-1885) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 487.

[3] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Paris en 1865. (AN 563AP32)

[4] RIBOT Alexandre, *Notice sur Eugène Boucher*, Paris, Alcan-Lévy, 1888.

[5] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 125.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 12 octobre 1873. (AN, 563AP3)
Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 13 septembre 1877. (AN, 563AP3)

[7] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 3 septembre 1865. (AN, 563AP32)
Les Burgraves est le nom d'un drame historique composé par Victor Hugo et interprété pour la première fois à la Comédie-Française en 1843. Dans la pièce, les Burgraves sont les témoins survivants d'une époque fabuleuse.

à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, ceux de ses anciens compagnons d'armes qui ne se sont pas ralliés à l'Empire. Avec le retour de l'automne, Herry se remplit selon son fils « de sa galère annuelle de perruques politiques, gens graves et rabâcheurs »[1]. Bien entendu, c'est avec énormément de plaisir et de fierté que Ribot se rend à Herry pour y côtoyer des hommes qui ont marqué l'histoire de la première moitié du XIXe siècle et d'autres, moins nombreux, encore impliqués de manière active dans le combat politique. A leur contact, Ribot recueille les souvenirs politiques de la génération précédente. En 1865, il passe ainsi plusieurs jours en compagnie d'Odilon Barrot, Jules Barthélémy-Saint-Hilaire, Victor Lanjuinais, Nicolas Changarnier et, naturellement, Prosper Duvergier de Hauranne. A Boucher, il décrit ces journées passées à Herry et la teneur des échanges auxquels il assiste et participe parfois : « Le cercle de ces conversations est toujours très restreint ; on ne sort presque pas de la politique ; on aime mieux parler du passé que de l'avenir et dans le passé on choisit de préférence la fin de l'année 1851[2]. » Le coup d'État du 2 décembre constitue en effet un tournant dans la vie de ces cinq hommes. Pour Odilon Barrot et Prosper Duvergier de Hauranne, cet événement marque la fin de leur carrière parlementaire et ministérielle et le début d'une retraite studieuse. Député de la Loire-Inférieure de 1838 à 1848, Victor Lanjuinais (1802-1869) occupe, durant la Deuxième République, différents postes ministériels dont celui du Commerce et de l'Agriculture dans le cabinet Barrot (décembre 1848 – octobre 1849). Grand ami de Tocqueville, il proteste avec lui contre le coup d'État en votant la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte à la mairie du 10e arrondissement de Paris. En 1863, il est élu au Corps législatif et siège avec le Tiers parti. Autre adversaire de l'Empire, Barthélémy-Saint-Hilaire (1805-1895) est un spécialiste de la philosophie antique, entré en politique en s'opposant à Charles X. Élu député républicain de Seine-et-Oise de 1848 à 1851, cet érudit participe en 1855 à la commission internationale chargée d'étudier le projet de percement du canal de Suez. Il redeviendra député en 1869 et occupera le ministère des Affaires étrangères dans le cabinet Ferry (septembre 1880 – novembre 1881). Après avoir discuté à plusieurs reprises avec lui dans la propriété de Duvergier de Hauranne, Ribot se montre très sévère à son égard : « En politique je ne voudrais pas le prendre pour guide ; son esprit manque de maturité ; il est trop naïf[3]. » Politiquement bien plus à droite que les autres

---

C'est en référence à cette œuvre que sont appelés « au début du Second Empire, les anciens gouvernants de la France ou, du moins, ceux du parti conservateur, Berryer, Montalembert, Molé, Guizot, Broglie, Duchâtel, Barrante ». (MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République*, Paris, Perrin, 2009, p. 42)

[1] *Loc. cit.*

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 17 octobre 1865. (AN, 563AP3)

[3] *Loc. cit.*

invités à Herry, le général Changarnier (1793-1877), après s'être distingué militairement en Algérie, est élu député de la Seine en 1848. Candidat monarchiste à l'élection présidentielle de 1848, il est arrêté après le 2 décembre. Il deviendra membre de l'Assemblée nationale en 1871, puis sénateur inamovible en 1875.

L'année suivante, quelques semaines avant de prononcer son discours sur lord Erskine, Ribot retourne « dans la maison si hospitalière d'Herry »[1], où il a « grand plaisir et profit à causer avec M. Duvergier sur les hommes de la Restauration et du gouvernement de juillet »[2]. Outre Barrot et Changarnier, Pierre-Antoine Berryer et François-Adolphe de Chambolle (1802-1882) sont présents. Les deux hommes sont également deux acteurs majeurs de la Monarchie de Juillet puis de la Deuxième République. Après avoir participé à la révolution de 1830, l'orléaniste Chambolle est élu à la Chambre à partir de 1838. Suite au coup de force du 2 décembre, il se met en retrait de la politique active. Légitimiste, Berryer est quant à lui parlementaire de 1830 à 1851, puis de 1863 à 1868. Durant ce dernier mandat, il s'illustre à de multiples reprises, notamment quand, en novembre 1863, il dénonce la mauvaise gestion des finances par le régime.

A l'occasion d'une partie de chasse, Ribot exprime à Barrot ses états d'âme quant au fait de devoir prêter serment de fidélité à l'Empereur s'il devenait magistrat[3]. Très pragmatique, ce dernier lui cite l'exemple de son neveu, l'avocat Paul Fabre[4], qui confronté au même cas de conscience a finalement accepté la fonction d'avocat général qui lui était proposée. Prosper Duvergier de Hauranne lui prodigue le même conseil[5]. Tous ces hommes ont probablement exercé une influence considérable dans l'éducation politique d'Alexandre Ribot. Habités par leurs souvenirs, ils lui transmettent une mémoire politique, celle de la famille libérale, avec ses héros, ses heures de gloires et ses défaites.

A partir de 1865, Ribot fréquente également des conférences politiques. Composées très largement de jeunes avocats, elles complètent, en quelque sorte, les enseignements reçus à la faculté de droit et à la Conférence du stage en préparant aux fonctions politiques et administratives.

Ces sociétés privées sont apparues en France entre la fin de la Restauration et le début de la Monarchie de Juillet. Pour Gilles le Béguec, « la conférence parlementaire à la française est

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 22 octobre 1866. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 7 octobre 1866. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 22 octobre 1866. (AN, 563AP3)
[4] Paul Fabre (1809-1871) sera nommé en 1870 procureur général de la cour de cassation.
[5] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 22 juin 1866. (AN, 563AP32)

un être hybride ou, si l'on préfère, le produit d'une greffe, celle de la "*debating society*" anglaise, sur une essence indigène, la *"*parlote" »[1]. Fondée en 1832, la Conférence Molé est la première grande structure de ce genre.

Surnommée par Poincaré « l'École des hautes études parlementaires », elle fonctionne comme un Parlement fictif. A l'image des débats parlementaires, à chaque séance un projet de loi est présenté par l'un des membres et fait l'objet d'une discussion. Inscrit à la Conférence Molé en 1861, Léon Gambetta explique à son père son fonctionnement:

> « Je viens d'être reçu membre de la plus grande conférence qu'il y ait à Paris, la Conférence Molé […]. Ce n'est pas une simple réunion d'avocats, mais une véritable assemblée politique, où il y a une gauche, une droite, un centre. On n'y discute que des projets de loi ; c'est là que sont formés tous les hommes politiques de la France ; c'est la véritable école de la tribune[2]. »

École de la tribune pour Gambetta, la Conférence Molé vise effectivement à préparer aux joutes parlementaires ; les travaux écrits se limitent aux seuls exposés des motifs et aux rapports de commissions. L'essentiel des séances est donc consacré aux affrontements oratoires. École d'éloquence, la Conférence Molé est aussi une formation au processus de délibération parlementaire. Les sujets abordés sont très divers, du projet « sur le rétablissement des ministres d'État » par Eugène de Goulard en 1843 à la « séparation de l'Église et de l'État » en 1884 par Émile Jamais, Alexandre Millerand et André Berthelot, en passant par « la démonétisation de l'or » en 1851 proposée par Léon Say[3].

Pour devenir membre de la « Molé », un droit d'entrée et une cotisation annuelle sont demandés mais, surtout, les candidats doivent être recommandés par trois membres. Le recrutement s'effectue donc par cooptation. La « Molé » compte en 1857 cent trente-huit membres[4]. Même si le profil sociologique des participants est naturellement assez homogène, s'expriment durant les débats des opinions politiques divergentes. A l'image des parlementaires, les membres de la conférence se regroupent dans la salle de l'Académie de Médecine, rue des Saints-Pères, par affinité politique. Comme leurs aînés, les membres de la gauche pénètrent dans l'enceinte par l'une des portes latérales et ceux de la droite par l'autre

---

[1] LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003, p. 62.

[2] Lettre de Léon Gambetta écrite à son père le 2 décembre 1861. (GHEUSI Pierre-Barthélémy, *Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et souvenirs de famille*, Paris, Paul Ollendorff, 1909, p. 191)

[3] ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, p. 111.

[4] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877), op. cit.*, p. 432.

extrémité. Durant les années 1860, comme le rapporte Charles Lyon-Caen, les centristes ne sont guère nombreux et les bonapartistes inexistants[1].

Bien entendu, en plus d'apprendre à débattre en public, la fréquentation de la Conférence Molé permet à ses membres de se constituer un réseau relationnel, indispensable avant d'entamer une carrière politique. Les noms les plus illustres de la Troisième République y ont fait leurs premières armes. Aspirant à une carrière parlementaire, Gambetta explique clairement à son père l'importance de son passage par la « Molé » pour parvenir à satisfaire son ambition : « j'espère d'ici quelques temps, y prononcer quelques discours qui me feront connaître. […] cela m'a coûté 34 francs, mais c'est peu relativement aux avantages précieux que j'espère en retirer[2]. » Des échanges épistolaires entre Duvergier de Hauranne et Ribot confirment leur présence aux séances de la Conférence Molé à partir de 1866.

A côté de la « Molé » existent d'autres conférences dont les travaux ne portent pas directement sur des questions politiques. Fondée en 1863, la conférence de la rue Royale traite de questions historiques. La conférence La Bruyère, quant à elle, est créée en 1855 pour « étudier et discuter de littérature, d'histoire, d'art et de philosophie »[3]. Toujours en compagnie d'Ernest Duvergier de Hauranne, Ribot s'y rend à partir de 1865[4]. Bien des années plus tard, à la mort du poète Sully Prudhomme (1839-1907), il se rappelle avoir entendu les premiers sonnets du futur prix Nobel de littérature lors d'une séance de la conférence La Bruyère[5]. Ernest Hendlé[6], l'un des douze secrétaires de la Conférence du stage en 1864-1865 et participant assidu de la « La Bruyère » a décrit son organisation :

---

[1] LYON-CAEN Charles, « Georges Le Chevalier », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1914, p. 179.

[2] Lettre de Léon Gambetta écrite à son père le 2 décembre 1861. (GHEUSI Pierre-Barthélémy, *Gambetta par Gambetta. Lettres intimes et souvenirs de famille*, Paris, Paul Ollendorff, 1909, p. 191)

[3] « Règlement », *Annuaire de la conférence La Bruyère*, Paris, Moquet, 1856, p. 3.

[4] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Paris en 1865. (AN, 563AP32)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 8 septembre 1907. (AN, 563AP53)

[6] Secrétaire de la Conférence du stage en 1864-1865, Ernest Hendlé (1844-1900) appartient à l'opposition républicaine au Second Empire. Il est l'auteur en 1869 d'un ouvrage intitulé *La Séparation de l'Eglise et de l'État* (Paris, Le Chevalier). C'est un membre actif de la Société pour l'instruction élémentaire. Dans les premiers mois de la République, il exerce la fonction de secrétaire du ministre des Affaires étrangères, Jules Favre. C'est en tant que préfet qu'il place ses compétences au service du nouveau régime. Il est nommé en 1871 dans le département du Nord, puis dans ceux de la Creuse, du Loir-et-Cher, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et enfin dans celui de Seine-Inférieur. De confession juive, Ernest Hendlé subit de violentes attaques antisémites, notamment de la part de *La Libre Parole*.
Son fils et son petit-fils entreront à leur tour dans l'administration préfectorale.
Sur Ernest Hendlé, voir BIRNBAUM Pierre, « De génération en génération, une famille de juifs d'État, les Hendlé », *in Histoire politique des juifs de France*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 58-73.

> « Dans un salon du quai Voltaire, de nombreux sièges rangés en hémicycle ; en face, une tribune, et, derrière la tribune, des fauteuils pour les membres du bureau, une sonnette pour le président : ce Parlement au petit pied, c'est la conférence La Bruyère. Là, une fois par semaine, le soir, une élite de jeunes gens, venus des points les plus divers de l'horizon politique, mais tous épris d'idéal et de liberté, animés d'un même sentiment d'hostilité envers le régime impérial, s'exerçaient à la parole, ressuscitaient entre eux les traditions parlementaires, apportaient, avec l'heureuse confiance des néophytes, leurs premiers essais littéraires et s'armaient de toutes pièces pour les futurs combats que, dans leur foi profonde en un mystérieux avenir, ils auraient sûrement à livrer un jour. La majorité des membres de la Conférence professaient le catholicisme libéral de Berryer, de Montalembert et du père Lacordaire. Quelques-uns se réclamaient de l'école doctrinaire et conservatrice de Guizot, d'autres, de la bourgeoisie libérale et voltairienne de 1830 ; enfin, une minorité républicaine, dont je faisais partie, siégeait à gauche. Aucun n'eût osé se réclamer de l'Empire[1]. »

A cette époque se croisent dans ces réunions le fils de François Guizot, Guillaume, José-Maria de Hérédia, Paul Thureau-Dangin, Albert Decrais, Léon Renault ou encore Georges Lafenestre ; tous appelés à de grandes carrières dans les lettres ou la politique[2].

Ribot appartient également au cercle constitué autour d'Émile Acollas. Considéré par Claude Nicolet comme l'un « des juristes les plus originaux du siècle »[3], ce dernier exerce alors la fonction de répétiteur. Dans ses *Souvenirs du jeune âge*, Charles Lyon-Caen le dépeint comme « l'une des personnalités les plus connues du quartier latin »[4]. Acollas anime une conférence juridique, la conférence Condorcet[5], qui regroupe des étudiants en droit sélectionnés par ses soins. En 1863, il envoie de nombreuses lettres à Ribot pour l'inviter à le rejoindre[6]. En mai 1864, il lui écrit : « Ce sont vos excellentes qualités de cœur […] bien plus

---

[1] Citation d'Ernest Hendlé *in* RIBOT Alexandre, « Ernest Hendlé », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1901, p. 62.
[2] De Hérédia et Lafenestre s'orienteront vers la littérature, Thureau-Dangin et Guizot vers l'histoire, tandis que Renault et Decrais connaîtront de grandes carrières politiques.
[3] NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 2001, p. 301.
[4] LYON-CAEN Charles, *Souvenirs du jeune âge. Histoire, récits et impressions d'antan*, Montluçon, 1912, p. 110.
[5] AUDREN Frédéric, « Émile Acollas libertarien de la République », *in* AUDREN Frédéric, HALPERIN Jean-Louis et STORA-LAMARRE Annie (dir.), *La République et son droit (1870-1930)*, Besançon, PU de Franche-Comté, 2011, p. 254.
[6] AN, 563AP26.

encore que votre intelligence qui m'ont porté à me rapprocher de vous et qui font que je me félicite aujourd'hui plus que jamais de vous compter au nombre des jeunes gens qui me sont une seconde famille »[1]. Outre Ribot, fréquentent le « cours d'Acollas » durant les années 1860 beaucoup de futurs hommes politiques. C'est le cas de Jules Méline, Georges Clemenceau[2], Louis Andrieux, Amédée de la Porte[3], Paul Lacombe ou encore Sigismond Lacroix. S'y retrouvent également des étudiants japonais. Les deux plus célèbres sont Nakae Chômin[4] et le futur Premier ministre japonais Saionji Kimmochi[5], qui noue alors une solide amitié avec Clemenceau[6]. Tous ces « disciples » d'Émile Acollas ont pour point commun de n'être pas originaire de Paris et surtout de se situer politiquement à gauche. Acollas lui-même est un républicain convaincu. « La démocratie n'a qu'une forme vraie possible et cette forme est la République »[7] écrit-il à Ribot en 1866. Grand spécialiste du droit privé, il a publié de nombreux ouvrages à propos du droit de la famille et notamment celui des femmes[8]. Pour lui, le droit est un outil d'émancipation des individus. Même si Ribot ne partage pas le radicalisme d'Acollas, ce dernier a certainement exercé une influence dans sa construction intellectuelle, qu'il nous est toutefois difficile d'évaluer.

L'éducation politique de Ribot passe également par des voyages. Après s'être rendu à Gand en 1863, il traverse la Manche en août 1866 et séjourne une vingtaine de jours à Londres pour y recueillir des informations sur Lord Erskine. Avant son départ, Prosper Duvergier de Hauranne[9] et le bâtonnier Desmarets[10] lui remettent des lettres de recommandation. Grâce à elles, Ribot rencontre Lord Brougham (1778-1868). Ancien parlementaire et Chancelier de

---

[1] Lettre d'Émile Acollas à Alexandre Ribot écrite le 28 mai 1864. (AN, 563AP26)

[2] Selon Matthieu Séguéla, Clemenceau fréquente le cours d'Acollas entre 1872 et 1874. (SEGUELA Matthieu, *Clemenceau ou la tentation du Japon*, Paris, CNRS Éditions, 2014, p. 27)
Dans *Au fil des jours* (Paris, 1900, 496 p.), Clemenceau évoque Émile Acollas, qu'il considère comme son « maître et ami ».

[3] Né à Niort, Amédée de la Porte (1848-1900) s'inscrit au barreau de Paris en 1869. Il représente à la Chambre des députés le département des Deux-Sèvres de 1877 jusqu'à sa mort en 1900, avec une seule interruption entre 1889 et 1893. Gendre de François Allain-Targé, il est inscrit successivement à la Gauche républicaine, à l'Union républicaine et enfin à la Gauche démocratique. Il participe à l'activité gouvernementale entre 1886 et 1889.

[4] Passionné par la philosophie européenne et notamment française, Nakae Chôminn (1847-1901) s'est efforcé de la diffuser dans son pays, le Japon. Il est notamment l'auteur d'une traduction *Du contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.

[5] Saionji Kimmochi (1849-1940) est Premier ministre du Japon de 1906 à 1908 puis de 1911 à 1912.

[6] Sur la relation entre Clemenceau et Kimmochi, voir SEGUELA Matthieu, *op. cit.* p. 27.

[7] Lettre d'Émile Acollas à Alexandre Ribot écrite le 19 septembre 1866. (AN, 563AP26)

[8] Il publie notamment *L'enfant né hors mariage. La recherche en paternité* (1865) et *Manuel de droit civil* (1869).

[9] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Eaux-Bonnes le 12 août 1866. (AN, 563AP32)

[10] Lettre du bâtonnier Ernest Desmarets à Alexandre Ribot écrite le 23 août 1866. (AN, 563AP43)

1830 à 1834, Henry Brougham a défendu durant toute sa carrière politique et littéraire les thèses libérales. Grand connaisseur d'Erskine, Ribot le cite à plusieurs reprises dans son discours de rentrée[1].

Il s'entretient également avec le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, dans sa résidence près de Twickenham. Exilé à Londres depuis 1848, le cinquième fils de Louis-Philippe Ier, grand passionné d'histoire, lui a « conté quelques anecdotes »[2] sur Erskine. Après ses échanges avec le duc d'Aumale, Ribot a l'opportunité de s'entretenir pendant une quinzaine de minutes avec le comte de Paris, Philippe d'Orléans. Durant sa brève conversation avec le prétendant orléaniste au trône, le premier secrétaire de la Conférence du stage a « parlé de la décentralisation, de la difficulté et de la nécessité de ranimer la vie municipale : des moyens indiqués, de la proposition de soumettre les villes et les campagnes à des régimes différents […] de la magistrature, du barreau, de la jeunesse française… »[3]. A la suite de son passage à Londres, Ribot reste en contact épistolaire avec le comte de Paris jusqu'en 1869[4].

Enfin, Ribot profite de son passage à Londres pour se rendre au *British Museum* et assister à plusieurs procès criminels. Ses quelques semaines en Angleterre renforcent naturellement son attirance pour la patrie de Palmerston et de Gladstone[5].

Conclusion du A. Les étapes d'un *cursus honorum*

Quand il quitte la Conférence du stage, à l'âge de vingt-quatre ans, Alexandre Ribot est déjà une personnalité reconnue du barreau, disposant d'une solide formation et d'un capital relationnel conséquent. Appartenant dès lors à l'élite de sa génération, son avenir s'annonce tout aussi prometteur qu'ouvert.

En 1901, Ribot observe que les douze secrétaires de la Conférence du stage de 1865-1866 se sont « dispersés » :

> « Tel d'entre nous a fait une brillante carrière au Conseil d'État et au gouvernement général de l'Algérie [Édouard Laferrière] ; tel autre, dans la haute

[1] RIBOT Alexandre, *Biographie de lord Erskine. Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats le 8 décembre 1866*, *op. cit.*, 62 p.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Londres le 1er septembre 1866. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*
[4] Quatre lettres envoyées entre 1867 et 1869 par le comte de Paris sont conservées aux archives nationales sous la côte 563AP38.
[5] Lettres d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrites à Londres les 1er, 10 et 23 septembre 1866. (AN, 563AP3)

> direction d'une grande Compagnie de chemin de fer [Gaston Griolet] ; tel autre encore, auprès du gouvernement égyptien [Georges Le Chevalier] ; tel autre enfin, comme doyen de la faculté de droit de Paris [Jean Garsonnet] […]. C'est à peine si deux ou trois sont restés au Barreau »[1].

L'exemple de cette promotion confirme que le monde des avocats est bel et bien au XIXe siècle un « milieu carrefour »[2], pour reprendre la formule de Christophe Charle, qui permet d'accéder aux plus hautes fonctions, notamment politiques. Léon Say, Jules Grévy, Sadi Carnot, Paul Deschanel et bien d'autres sont passés, comme Ribot, par le secrétariat de la Conférence du stage. Centre de préparation à la vie publique, cette dernière est également importante pour les réseaux relationnels qui se nouent entre les stagiaires en général et les secrétaires tout spécialement. Cette confraternité est d'autant plus forte durant les années 1850-1860 que tous ces jeunes garçons, qui se retrouvent aussi dans les sociétés d'éloquence, se situent clairement dans l'opposition au régime en place. La création en 1878 de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats à Paris témoigne de l'existence de cet esprit de corps. Régulièrement présent au banquet annuel de ce cercle très restreint, Ribot en assure la présidence en 1906 et 1907.

Pendant ses années de formation, Ribot s'est familiarisé avec la vie parisienne. Grâce à l'entremise d'Ernest Duvergier de Hauranne, qui lui ouvre les portes de la vie mondaine parisienne, il apprend les us et coutumes de la haute bourgeoisie. Habitant au 14 boulevard de la Tour-Maubourg, dans le quartier des Invalides, il ne retourne sur la côte calaisienne que quelques semaines dans l'année. Amoureux de l'histoire et de l'architecture de la capitale, c'est avec beaucoup d'émotion qu'il observe sa transformation brutale orchestrée par le baron Haussmann : « J'assiste malgré moi aux démolitions de notre pauvre ville et je suis obligé de parcourir ces grandes voies macadamisées qui sont la gloire de M. Haussmann […]. Je suis tout triste de voir notre pauvre Paris traité comme une ville prise d'assaut »[3].

Toutes ces expériences accumulées durant sa jeunesse, pendant ces « années impressionnables » pour reprendre la formule des politistes américains David Dears et Nicholas Valentino[4], modifient en profondeur les convictions et le caractère du jeune homme.

---

[1] RIBOT Alexandre, « Ernest Hendlé », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1901, p. 61.
[2] CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, p. 223.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 septembre 1861. (AN, 563AP3)
[4] SEARS David et VALENTINO Nicholas, « Politics Matters : Political Events as Catalyst for Preadults Socialization », *AmÉrican Political Science Review*, 91 (1), 1997, p. 45-65. Cité par BANTIGNY Ludivine, « L'héritage en politique », *in* BANTIGNY Ludivine et BAUBEROT Arnaud (dir.), *op. cit.*, p. 13.

C'est particulièrement manifeste sur le plan spirituel. En effet, c'est durant cette période qu'il s'éloigne, de manière définitive, de l'Église catholique.

Dès décembre 1865, Ernest Duvergier de Hauranne confie à Eugène Boucher être « frappé […] du développement merveilleux de son esprit » *:*

> « D'abord toute trace d'enfantillage dans le caractère a disparu pour faire place à une tristesse sérieuse qui ne lui est venue que trop tôt. Ensuite, je suis étonné de la solidité pratique qu'a prise son esprit jadis un peu sophistique et chimérique. […] la maturité, le bon sens, la finesse, la modération des jugements, toutes ces qualités d'homme fait sont venues se joindre à la rectitude et à la netteté logique que nous avions depuis longtemps reconnues en lui. Il y a peu d'esprits dans notre génération qui vaillent le sien, comme il y a peu de caractères qui aient autant d'honnêteté[1]. »

De cette description de la personnalité de Ribot, qui semble parfaitement correspondre à la réalité, deux éléments méritent d'être soulignés : l'esprit de modération et le sérieux. Même s'il n'a jamais été tenté par la radicalité politique, Ribot s'est parfois de son propre aveu « jeté dans des rêveries et des utopies »[2]. Il apprend cependant, au fil du temps, à s'écarter de moins en moins des « vieilles et bonnes idées libérales »[3]. Ce pragmatisme et ce sérieux qu'il manifeste en politique, Ribot en témoigne également sur le plan sentimental. A la différence de son ami Duvergier de Hauranne, qui déclare en août 1866 être devenu « frivole » au point de ne plus concevoir « d'autre occupation ni d'autre plaisir que de faire la cour aux dames »[4], Ribot est à cette époque complètement absorbé par l'idée de se marier. Déjà observables au début de l'âge adulte, ces différents traits de caractère ne quitteront plus Ribot tant dans sa vie personnelle que dans sa carrière politique.

Enfin, après avoir surmonté ces premières épreuves, Ribot a acquis des certitudes sur ses capacités et une force intérieure qui font de lui un homme prêt pour les batailles à venir :

> « Quand on a passé quelques années dans ce grand Barreau de Paris, quand on a connu les honneurs du secrétariat de la conférence des avocats, il reste quelque

[1] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Eugène Boucher écrite à Herry le 11 décembre 1865. (AN, 563AP32)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 23 septembre 1866. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*
[4] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Eaux-Bonnes le 12 août 1866. (AN, 563AP32)

chose d'ineffaçable au fond de l'esprit et, au fond du cœur, quelque chose de fier et de fort qu'on emporte comme un viatique à travers la vie[1]. »

[1] Discours prononcé par Alexandre Ribot le 7 janvier 1907 lors du banquet annuel de l'association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats.

B. Un juriste libéral à la lisière du politique (1867-1870)

Après le « réveil de 1863 »[1], le libéralisme, comme force politique, connaît une incontestable poussée. Entre les bonapartistes et l'opposition républicaine, un Tiers parti, fondé en 1864 à l'initiative d'Adolphe Thiers et d'Émile Ollivier, parvient à se structurer et à peser sur la vie politique. En parallèle de ces progrès électoraux et parlementaires, les penseurs libéraux renouvellent en profondeur leur contenu idéologique, dessinent un nouveau projet pour la France en intégrant les questions vives de l'époque : le suffrage universel, la nature du régime, le rythme des réformes, la décentralisation… Paradoxalement, la libéralisation du régime après les élections de 1869, qui en fait un « Empire libéral à virtualité parlementaire » pour reprendre les mots de René Rémond[2], diminue leur espace politique et crée des fractures au sein de cette famille qui se divise sur l'attitude à adopter.

Dans le bouillonnement intellectuel qui anime les milieux libéraux durant les dernières années du Second Empire, les idées politiques de Ribot se cristallisent ; si bien qu'en 1870, son socle idéologique apparaît définitivement posé.

Pendant cette période, essentielle dans son cheminement intellectuel, Ribot débute réellement sa carrière professionnelle d'abord comme avocat puis comme magistrat et s'investit dans la création d'une société savante, la Société de législation comparée. A la lisière de l'arène politique, il ne s'engage pas encore réellement dans le combat et demeure avant tout un observateur passionné de la vie politique.

1. Un juriste impliqué dans la vie des idées

Jeune avocat reconnu, Ribot s'efforce durant les dernières années de l'Empire de participer activement à la vie intellectuelle parisienne. Son appétence pour le monde des idées prend diverses formes.

[1] GUILLAUME Pierre, « Les libéraux français (1848-1870) » *in* GUILLAUME Pierre (dir.), *Diversité du libéralisme en Europe au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 81.
[2] REMOND René, *La vie politique en France (1848-1879)*, Paris, A. Colin, 1969, p. 196.

Il continue à fréquenter plusieurs salons de l'opposition au régime impérial comme celui de Prosper Duvergier de Hauranne. A l'invitation de l'économiste Jean-Gustave Courcelle-Seneuil[1], un disciple de Frédéric Bastiat, il se rend également au domicile du jurisconsulte Jean-Baptiste Versigny[2] où, comme il l'explique à Boucher, chaque semaine débattent des « économistes et [des] journalistes sur les questions d'économie sociale et politique »[3].

Sa correspondance révèle également sa très grande assiduité aux travaux de la Conférence Molé. En 1867, il rapporte avec Ernest Duvergier de Hauranne un projet concernant la diffamation[4]. A cette époque s'affrontent à l'intérieur de la conférence différentes sensibilités politiques. La gauche est représentée par Léon Gambetta, Henri Brisson, Jules Ferry, Clément Laurier ; la droite par Paul Thureau-Dangin, Arthur de Boissieu ; et le centre par Léon Renault, Ferdinand Duval. Preuve du poids grandissant de Ribot au sein de cette « institution », il en est élu président en novembre 1870 pour le premier semestre de l'année suivante[5], succédant ainsi à Léon Gambetta. A de nombreuses reprises dans ses écrits, Ribot évoque le charisme de ce fils d'épicier italien qui « était déjà une sorte de puissance par la séduction qu'il exerçait et par l'esprit politique qu'il montrait »[6]. Il raconte comment, sous les acclamations de l'assistance, il reproduisait à la tribune la dernière séance du Corps législatif : « Ces comptes-rendus avaient dans sa bouche une saveur extraordinaire[7]. » Souvent les deux hommes, au sortir de la « Molé », poursuivent les débats sur le chemin du retour et parfois s'arrêtent au café de l'Univers[8], place du Théâtre français.

Très curieux, Ribot s'efforce aussi, quand il en a l'opportunité, d'assister à de grandes conférences internationales, même s'il ne partage pas nécessairement les opinions qui s'y expriment. Ainsi durant l'été 1867, après avoir passé quelques semaines dans sa région natale, il traverse la frontière pour suivre les travaux de deux rassemblements, l'un en Belgique, l'autre en Suisse.

---

[1] Avocat de formation, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil (1813-1892) devient rédacteur en chef du *Journal des économistes*. Acquis à la République, il quitte la France pour rejoindre le Chili après le coup d'État du 2 décembre 1851. En Amérique du Sud, il devient professeur d'économie politique à l'université du Chili et rédige différents ouvrages dont un *Traité d'économie politique* (1857). Il regagne la France en 1863. Maître de conférences d'économie politique à l'École normale supérieure, il siège à partir de 1882 à l'Académie des sciences morales et politiques.

[2] Inscrit au barreau de Paris en 1842, Jean-Baptiste Versigny (1819-1872) est élu représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative. Républicain, il est contraint à l'exil en Suisse de 1851 à 1864.

[3] Lettre de Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 28 février 1869. (AN, 563AP3)

[4] JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877), op. cit.*, p. 693.

[5] Lettre de Jules Arbelet écrite à Alexandre Ribot le 21 novembre 1870. (AN, 563AP3)

[6] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[7] *Loc. cit.*

[8] Le café de l'Univers se situait à l'angle des rues Saint-Honoré et de Rohan.

A Malines, il assiste le 5 septembre 1867 à un congrès catholique au cours duquel s'exprime notamment l'évêque d'Orléans et académicien, Félix Dupanloup[1]. Il se dirige ensuite vers Genève, où se déroule du 9 au 12 septembre le congrès de la paix et de la liberté. C'est probablement sur l'invitation d'Émile Acollas, l'un des principaux organisateurs de ce rassemblement, qu'il s'y rend[2]. Réunissant près de 6 000 participants, dont certains délégués de l'Association internationale des travailleurs[3], ce congrès vise à réfléchir aux conditions susceptibles de favoriser l'établissement d'une paix durable sur le vieux continent, alors que les relations entre la France et la Prusse se tendent[4]. A la différence des congrès précédents, organisés depuis 1843, l'accent est porté sur la nécessaire mise en place d'une démocratie européenne. Bakounine et Garibaldi y figurent parmi les principales têtes d'affiche. Dans ses écrits, Ribot souligne combien la présence dans ce rassemblement pacifiste de l'homme du *Risorgimento* italien, revêtu de son uniforme des volontaires garibaldiens, constitue « un piquant spectacle »[5]. Bien entendu, ses convictions politiques sont très éloignées de celles échangées durant ces journées de débats : « tout cela est vraiment curieux […] où trouver la modération énergique qui est le véritable esprit politique[6] ? » Cela ne l'empêche toutefois pas, deux ans plus tard, d'assister à un nouveau congrès de la paix et de la liberté, organisé cette fois-ci à Lausanne. Il effectue ce voyage en compagnie de Jules Dietz, qui vient d'être nommé premier secrétaire de la Conférence du stage[7]. Présidé par Victor Hugo, ce congrès a pour objectif principal de poser les bases d'une organisation fédérale pour l'Europe. Selon Ribot, « tout le programme est renfermé dans un mot : les États-Unis d'Europe »[8]. Même s'il trouve « sympathique l'idée du congrès, et très convaincu que l'avenir lui appartient », il affirme à Boucher s'être « préparé à entendre beaucoup de sottises et de vaines déclamations ». A Lausanne, il croise certaines de ses connaissances parisiennes : Gambetta, Laurier ou encore

---

[1] Ribot évoque le « long, très long et très vide discours »[1] de cet adversaire de l'Empire. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 septembre 1867. [AN, 563AP3])

[2] Les deux hommes demeurent, encore à cette époque, très proches. D'ailleurs quand Acollas est arrêté pour ses activités politiques en octobre 1867, c'est à Ribot qu'il demande de le « remplacer auprès de [s]es élèves », ce qu'il accepte (Lettre d'Émile Acollas à Alexandre Ribot écrite en octobre 1867. [AN, 563AP26]). Pendant plus d'un an, Ribot le supplée « de la manière la plus généreuse et la plus délicate » selon Charles Lyon-Caen, en mettant la « famille [d'Acollas] à l'abri du besoin. » (LYON-CAEN Charles, *Souvenirs du jeune âge. Histoire, récits et impressions d'antan*, Montluçon, 1912, p. 111)
En décembre 1878, Acollas écrit à Ribot : « Une des rares amitiés vraies que j'ai rencontrées ce fut les vôtres. » (Lettre d'Émile Acollas à Alexandre Ribot écrite le 16 décembre 1878. [AN, 563AP26])

[3] L'Association internationale des travailleurs tenait congrès du 2 au 8 septembre 1867 à Lausanne.

[4] La Prusse vient de remporter une importante victoire à Sadowa face à l'Autriche (1866).

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 septembre 1867. (AN, 563AP3)

[6] *Loc. cit.*

[7] Avant de séjourner quelques jours sur la rive nord du lac Léman, les deux hommes se sont rendus dans le Tyrol.

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Clarens le 16 septembre 1869. (AN, 563AP3)

Ferry, avec lesquels il a de longues discussions[1]. Le bilan de cette rencontre internationale est cependant très décevant pour Ribot : « tout a été médiocre, sinon ridicule »[2]. Même s'il se montre très critique sur les idées développées à Genève et à Lausanne, qu'il estime trop utopiques, sa présence nous renseigne sur ses dispositions psychologiques et notamment sur sa volonté de se nourrir de l'effervescence intellectuelle de l'époque. De plus en plus, il aspire également à devenir pleinement acteur de ce mouvement en y apportant de manière plus directe sa contribution.

A partir de 1867, il nourrit des projets d'écriture, notamment la rédaction d'une histoire du pouvoir judiciaire[3]. Dans ce but, il collecte énormément de données, mène de longues « études solitaires » pour reprendre les mots d'Ernest Duvergier de Hauranne[4], sans toutefois parvenir à conduire cette entreprise jusqu'à son terme. Quelques mois plus tard, c'est un autre projet, collectif celui-là et d'une ambition bien supérieure, qu'il porte et parvient à faire aboutir en 1869 : la création de la Société de législation comparée.

La fondation de cette société savante, appelée à un brillant avenir, est due à la détermination de deux hommes et d'un contexte favorable.

Reposant en grande partie sur les principes énoncés par Montesquieu dans son traité de théorie politique *De l'esprit des lois* (1748), le droit comparé est une science dont l'objet est de confronter les différents systèmes juridiques. En 1869, elle est encore relativement peu développée en France en dépit de progrès continus tout au long du XIXe siècle. Différentes revues de droit, fondées dans les années 1850, promeuvent cette approche comparatiste : la *Revue bibliographique et critique de droit français et étranger* (1853) ou encore la *Revue historique de droit français et étranger* (1855). Quant à la chaire de législation comparée du Collège de France, sa création remonte à 1831. Eugène Lerminier (1803-1857) en a été le premier titulaire. Édouard Laboulaye lui succède en 1849. Comme le rappelle Ribot en 1919, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Société de législation comparée, Laboulaye « exerçait sur la jeunesse libérale d'alors une sorte de magistrature par sa parole et

[1] « J'ai accepté de dîner avec eux […] Nous avons longuement causé. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Clarens le 16 septembre 1869. [AN, 563AP3])
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Herry le 24 septembre 1869. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Boulogne-sur-Mer le 2 septembre 1867. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 6 septembre 1868. (AN, 563AP32)

ses écrits »[1]. Contrairement à une idée assez répandue, ce grand spécialiste des institutions américaines n'est pas directement à l'origine de la création de la société. L'initiative en revient en effet à Alexandre Ribot et à Paul Jozon (1836-1881). Fils d'un notaire républicain et docteur en droit, ce dernier est titulaire depuis 1865 d'une charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Républicain, Jozon est le « benjamin des prévenus »[2] au « Procès des treize » et l'auteur avec Ferdinand Hérold d'un guide électoral destiné à protéger les militants politiques[3]. C'est probablement dans le cadre de la Conférence Molé que Ribot et Jozon se sont rencontrés[4]. Ensemble ils jettent les bases de la future Société de législation comparée[5] :

> « L'idée que nous avons eue […] répondait à un sentiment général. On commençait à se rendre compte que le droit devait sortir des limites un peu étroites des législations particulières. […] Nos jurisconsultes avaient vécu trop enfermés dans l'étude de cet ensemble de lois admirables qui étaient sorties du grand effort de 1789. Mais des besoins nouveaux s'étaient fait jour et partout se continuaient des expériences que nous ne pouvons plus ignorer. Il fallait suivre de près ces expériences et tâcher de découvrir, à travers les différences qui tiennent à la diversité des mœurs et des traditions, les grandes lignes de l'évolution qui s'accomplissait dans le monde des idées et se traduisait dans les lois. Ce devait être le rôle de la Société de législation comparée[6]. »

---

[1] RIBOT Alexandre, « Discours », *in Les transformations du droit dans les principaux pays depuis cinquante ans (1869-1919). Livre du cinquantenaire de la Société de législation comparée*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1922.

[2] ALLORANT Pierre, « Paul Jozon, un jurisconsulte au service de la République », *Parlement[s]*, n° 11, avril 2009, p 123.

[3] HEROLD Ferdinand et JOZON Paul, *Manuel de la liberté individuelle*, Paris, Thorin, 1868, 96 p.

[4] En 1864, Paul Jozon est l'auteur d'un projet portant sur la suppression des offices. Il assure la présidence de cette société d'éloquence durant le second semestre de l'année 1872.

[5] Il est difficile de savoir si l'un des deux juristes a exercé un rôle prépondérant. En 1919, le doyen de la faculté de droit de Paris, Ferdinand Larnaude, considère Ribot comme étant « le véritable fondateur » de la société. (LARNAUDE Ferdinand, « Discours », *in Les transformations du droit dans les principaux pays depuis cinquante ans (1869-1919). Livre du cinquantenaire de la Société de législation comparée*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1922, p. 112)
D'autres éléments laissent également penser que Ribot a peut-être joué un rôle plus important que Jozon. Par exemple, le président de la Société de législation comparée en 1881-1882, Alexandre Duverger, après avoir indiqué, en décembre 1881 lors de la séance de rentrée, que l'idée de créer cette société était « née en même temps dans l'esprit de M. Jozon et dans celui de M. Ribot », envoie un courrier à ce dernier pour connaître la vérité de peur d'avoir commis un impair (Lettre d'Alexandre Duverger à Alexandre Ribot écrite à Paris le 25 décembre 1881. [AN, 563AP44]). Malheureusement, nous ne disposons pas de la réponse de Ribot.

[6] RIBOT Alexandre, « Discours », *in Les transformations du droit dans les principaux pays depuis cinquante ans (1869-1919). Livre du cinquantenaire de la Société de législation comparée*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1922, p. 114.

Les deux hommes ont probablement en tête des exemples étrangers : la Société anglaise pour l'avancement des sciences sociales fondée en 1857, la *Deutscher Juristentag* instituée en 1860, ou encore la Société américaine pour le progrès de la science sociale créée en 1863.

A la fin de l'année 1868, ils décident de contacter Laboulaye afin qu'il parraine l'entreprise : « nous lui avons offert la présidence d'une société qui n'existait encore que dans nos têtes. […] Laboulaye nous permit d'user de son nom et nous promit généreusement tout son concours. Nous étions dès lors assurés du succès[1]. » Dès le début de l'année 1869, Jozon et Ribot obtiennent l'autorisation du gouvernement et multiplient les démarches, notamment à la faculté de droit, pour présenter la future Société de législation comparée et y attirer les premiers membres. Juge au tribunal de la Seine, Georges Picot aide Ribot dans cette tâche[2]. Le 11 janvier, ce dernier se félicite d'avoir « obtenu le concours de M. Courcelle-Seneuil »[3].

La réunion constitutive se déroule le 16 février 1869 à 20 heures dans le local du Cercle des sociétés savantes. Devant plus d'une centaine de personnes, Laboulaye prononce le discours inaugural dans lequel il souligne le retard accumulé par la France dans l'étude des législations étrangères vis-à-vis notamment de l'Angleterre et des États-Unis. Il insiste aussi sur sa volonté d'inscrire l'action de la société dans le champ scientifique et non dans celui du politique :

> « Notre drapeau est le drapeau tricolore, et peut abriter tous les partis, quelle que soit leur couleur. […] Ici, se réuniront, sur un terrain commun, tous les hommes qu'anime l'amour de la justice et de la vérité. [...] nous n'étudierons pas de vaines théories, mais nous rassemblerons des faits, nous les expliquerons. La science du droit doit être, comme la physique ou la chimie, une science positive[4]. »

Les statuts de la société confirment ces orientations générales. L'objet de la Société de législation comparée est bien, comme l'indique l'article 2, « l'étude des lois des différents pays et la recherche des moyens pratiques d'améliorer les diverses branches de la

---

[1] *Ibid.*, p. 112.
[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 124.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 11 janvier 1869. (AN, 563AP3)
[4] *Bulletin de la Société de législation comparée*, n° 1, Mars 1869, p. 2.
Dans l'un de ses cours de philosophie du droit au Collège de France, Laboulaye définit ce qu'il entend par science positive : « La véritable science n'est pas celle qui conclut sans observer, ou qui observe sans conclure, mais celle qui observe d'abord pour conclure après. Elle veut voir pour prévoir, étudier ce qui est, afin de préjuger ce qui sera. L'étude des faits en premier lieu, ensuite l'observation, la généralisation ; l'histoire aussi d'abord, puis comme résumé, comme conclusion de l'histoire, la philosophie. C'est là toute l'école positive, rien de plus, rien de moins. » (DAUTERIBES André, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye (1811-1883), op. cit.*, p. 133)

législation »[1]. L'idée des fondateurs n'est naturellement pas de supprimer les particularismes législatifs nationaux mais de mieux les connaître par le biais de la comparaison et de permettre aux législateurs de s'inspirer des réussites étrangères[2]. C'est autour de ces objectifs fédérateurs que Laboulaye, Ribot et Jozon entendent regrouper la famille des juristes. La composition du premier conseil de direction traduit cette volonté d'ouvrir ce rassemblement scientifique à tous les spécialistes du droit quel que soit leur lieu d'exercice[3]. Élu président, Laboulaye est en quelque sorte le dépositaire de cet engagement. On peut relever que les quatre premiers vice-présidents représentent quatre familles de professions juridiques différentes : la Cour de cassation avec Charles Renouard[4], le Conseil d'État avec Émile Reverchon, le barreau avec Édouard Allou et les facultés de droit avec Alexandre Duverger. Ce constat vaut également pour les 260 membres fondateurs, parmi lesquels figurent presque tous les grands noms de la science juridique de l'époque : des avocats comme Gambetta, Ferry, Arago, du Buit, Duier, des magistrats à l'image de Faustin Hélie, de Boislile, Edmond Bertrand, Larombière, Picot, de Franquevillen, Tanon, mais aussi les grands professeurs de droit que sont Accarias, Batbie, Beudant, Bufnoir, Gérardin, Clomet de Santerre, Demante, et enfin des membres du Conseil d'État, principalement des auditeurs tel Charles Franquet[5]. Aussi Ribot ne s'avance nullement quand il affirme que la Société de législation comparée rassemble dès sa fondation « tout ce qu'il y avait de plus considérable dans l'enseignement du droit, dans la magistrature, dans le barreau, dans le Conseil d'État »[6]. En plus de réunir le cercle des juristes, cette société savante compte aussi parmi ses adhérents de la première heure des personnalités dont l'activité principale n'est pas, ou plus en 1869, liée au droit. On retrouve des médecins (Brière de Boismont, Dally), un journaliste (l'ami de Gambetta Allain-Targé), un libraire-éditeur (Cotillon), de nombreux économistes (Courcelle-Seneuil, Garnier,

---

[1] *Bulletin de la Société de législation comparée*, Numéro 1, Mars 1969, p. 11.

[2] En 1949, la Société de législation comparée adopte comme devise *« Lex multiplex, universa curiositas, jus unum »*, qui traduit parfaitement cette idée.
Sur cette question, voir : FALELAVAKI Yannick, « Le réseau constitué autour de la Société de législation comparée (1869-1900), *in* LE YONCOURT Tiphaine, MERGEY Anthony et SOLEIL Sylvain (dir.), *L'idée de fonds juridique commun dans l'Europe du XIXe siècle. Les modèles, les réformateurs, les réseaux*, Rennes, PU de Rennes, 2014, p. 277-289.

[3] D'après les statuts, le conseil de direction se compose d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général, de quatre secrétaires et d'un trésorier.

[4] Docteur ès lettres et avocat, Charles Renouard (1794-1878) est élu député de la Somme à partir de 1831. Conseiller à la Cour de cassation à partir de 1837, il devient membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1861. Membre du Centre gauche, il combat le « gouvernement du 16 mai » à la fois comme sénateur inamovible et comme président du comité de jurisconsultes de résistance légale.

[5] La liste complète des 260 membres fondateurs figure en annexe (Voir annexe 4).

[6] RIBOT Alexandre, « Discours », *in Les transformations du droit dans les principaux pays depuis cinquante ans (1869-1919). Livre du cinquantenaire de la Société de législation comparée*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1922, p. 113.

Say, Walras, Wolowski) et un député (Simon). Parmi ces premiers adhérents, il convient de relever la présence de nombreux amis et connaissances de Ribot : Boucher, Duvergier de Hauranne père et fils, Paul Leroy-Beaulieu mais aussi quatre anciens secrétaires de la Conférence du stage de sa promotion (Griolet, Hendlé, Laferrière et Lesourt).

A cette relative hétérogénéité professionnelle des membres fondateurs s'oppose une homogénéité géographique et idéologique. En effet seulement 12 des 269 adhérents résident en province. Par ailleurs, la diversité des opinions politiques au sein de la société, sans cesse mise en avant par Laboulaye et Ribot, est en grande partie à nuancer tant le poids des libéraux et des républicains modérés y semble écrasant. La présence au conseil de direction du bonapartiste Oscar de Vallée constitue une exception[1]. On peut également noter l'absence d'Émile Acollas, pourtant ami de Ribot. Le secrétaire général de la Société de législation comparée de 1964 à 1977, Roland Drago, confirme à l'occasion du centenaire de sa fondation « l'inspiration libérale qu' [elle] a toujours eue […] depuis sa naissance »[2]. Pour Jean Garrigues, la Société de législation comparée est un « véritable cénacle du futur Centre gauche »[3].

Même si cette société savante n'est pas conçue comme un espace de débats politiques, aucun vote n'étant d'ailleurs autorisé durant les séances de travail, elle doit cependant être envisagée comme un espace de sociabilité politique, mêlant des générations différentes, et comme un instrument aux mains de la famille libérale à une époque où les controverses institutionnelles et juridiques deviennent centrales dans le débat public. Si l'on considère, à la suite du politologue américain David Truman et de l'historien Jean Garrigues, qu'un groupe d'intérêts est « un ensemble d'individus (personnes physiques ou morales) qui, sur l'impulsion d'un intérêt commun, expriment des revendications, émettent des prétentions ou prennent des positions affectant […] d'autres acteurs de la vie sociale », la Société de législation comparée en est assurément un[4].

Sous l'impulsion de Jozon et de Ribot, devenus respectivement secrétaire général et secrétaire-trésorier, la jeune société se développe et se structure très rapidement. Les membres

---

[1] Les membres du premier conseil de direction sont : Laboulaye, Renouard, Allou, Reverchon, Duverger, Alexandre, Batbie, Bétolaud, Bufnoir, Desmarets, de Vallée, Faustin-Hélie, Garnier, Grouaille, Hérold, Lamé-Fleury et Pont.

[2] « Allocution de M. Roland Drago », *Revue internationale de droit comparé*, volume 21, n° 2, avril-juin 1969, p. 311.

[3] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997, p. 67.

[4] GARRIGUES Jean (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PU de Rennes, 2002, p. 1.

se réunissent à intervalles rapprochés[1] afin de faire état des recherches en cours et de permettre les échanges entre les participants. Six bulletins sont publiés durant la première année de vie de l'association. Comprenant en moyenne plus d'une trentaine de pages, ils rendent compte de l'activité interne de l'association et permettent de diffuser les travaux des membres en relation avec l'actualité scientifique et législative. Le bulletin de mai 1869 contient par exemple un compte rendu élaboré par Ribot du programme de la septième session du Congrès international de statistiques et un rapport de Georges Picot sur une enquête anglaise concernant l'extradition. Très rapidement, les principaux animateurs de la société s'efforcent de constituer une bibliothèque afin de disposer pour chaque pays d'un recueil des lois ou des coutumes générales, des journaux officiels et des ouvrages juridiques faisant autorité. Pour obtenir ces données indispensables, Ribot et Jozon s'évertuent à tisser un réseau de correspondants hors de France. En l'absence de ressources étrangères, ils demandent à certains membres français de la société de suivre plus particulièrement l'évolution de la législation dans un pays. Une lettre de Jozon à Ribot, en date du 22 octobre 1869, évoque les problèmes rencontrés pour créer ce maillage. Il cite le cas d'Henri Barboux qui, à l'occasion d'un voyage en Italie, s'est proposé de recueillir pour le compte de la société « une foule de renseignement et de documents » mais éprouve « toutes les difficultés à les obtenir »[2]. Dès le début de l'année suivante, la société compte déjà 30 membres résidant à l'étranger, dont douze en Italie et certains hors d'Europe, comme l'avocat américain Dudley Field[3]. L'internationalisation du recrutement ainsi que la qualité des productions scientifiques contenues dans les différents bulletins témoignent du succès à la fois rapide et conséquent de cette jeune société savante. Cet essor s'interrompt néanmoins brutalement avec le

[1] Les statuts prévoient au moins une réunion mensuelle.

[2] Lettre de Paul Jozon à Alexandre Ribot écrite à Paris le 22 octobre 1869. (AN, 563AP43)

[3] « Amiable (avocat à Constantinople - Turquie), Asser (avocat à Amsterdam - Pays-Bas), Bardaut (avocat à Constantinople - Turquie), Carnazza-Puglisi (avocat à Catane – Italie), Doutre (avocat et professeur à la faculté de droit à Montréal – Canada), Ellero (professeur à l'université de Bologne – Italie), Errera (économiste à Florence – Italie), Field Cyrus (avocat à New-York – États-Unis), Field Dudley (avocat à New-York – États-Unis), Filippis (avocat à Naples – Italie), Holtzendorff (professeur à l'université de Berlin – Prusse), Klubien (avocat à la Cour suprême à Copenhague – Danemark), Lahovary (président de Chambre au tribunal de Bucharest – Roumanie), Landrien (avocat à Bruxelles – Belgique), Lieber (professeur et avocat à New-York - États-Unis), Luzzati (professeur de droit constitutionnel à Padoue – Italie), Meersch (avocat à Bruxelles – Belgique), Olivecrona (membre de la Cour suprême – Suède), Pierantoni (professeur de droit à Modène – Italie), Rivier (professeur à l'université de Bruxelles – Belgique), Rolin-Jacquemyns (avocat à Gand – Belgique), Schupfer (professeur à l'université de Padoue – Italie), Serafini (professeur à l'université de Bologne – Italie), Speciale Costarelli (avocat et député au Parlement italien à Catane – Italie), Stern (avocat à Vienne – Autriche), Theodosiades (secrétaire général du ministère de la justice en Roumanie à Bucharest – Roumanie), Tomasini (avocat à Padoue – Italie), Vidari (professeur à l'université de Pavie – Italie), Virgilio (professeur d'économie politique à Gênes – Italie), Weslake (*barrister at law* à Londres – Angleterre) » (*Bulletin de la Société de législation comparée*, Numéro 1, février 1870, p. 56-64)

déclenchement de la guerre contre la Prusse en juillet 1870. Entre le 16 juin 1870 et le 28 novembre 1871, aucune réunion n'est organisée et l'activité de la Société de législation comparée est momentanément mise en sommeil.

Avec la Société de législation comparée, Ribot est parvenu à créer une structure qui lui correspond parfaitement, à la fois espace de productions scientifiques et cercle où la pensée libérale peut s'épanouir.

2. La cristallisation de ses idées politiques

> « Mes idées politiques n'ont été arrêtées dans mon esprit qu'assez tard. J'ai toujours été, en quelque sorte, d'instinct, un libéral. L'Empire avait donné à toutes les jeunes générations, par amour du contraste, le goût de la liberté sans leur en apprendre la pratique et les conditions[1]. »

C'est en effet seulement à la fin de la décennie 1860 que les valeurs et les principes libéraux de Ribot se précisent et s'enracinent définitivement en lui.

Comme il l'expose dans ses écrits, sa vision politique s'est construite dans le rejet du Second Empire. A l'instar de son ami Ernest Duvergier de Hauranne, auteur en 1869 de deux ouvrages contre ce régime[2], il lui reproche, en plus de son « origine irrégulière »[3], essentiellement son mépris pour les libertés individuelles et collectives. Pour les libéraux, comme l'explique Laboulaye, « la liberté […] pose les problèmes et […] les résout »[4]. Le régime impérial manifeste son autoritarisme dans de nombreux domaines. La restriction des droits du Parlement et de la justice heurte particulièrement Ribot qui, en ces deux domaines, a les yeux rivés sur l'Angleterre. A plusieurs reprises, il exprime son « admiration profonde pour la justice anglaise »[5], qui, à titre d'exemple, ne subordonne pas les magistrats au pouvoir exécutif, comme c'est le cas dans la France de Napoléon III. Sur ce point, comme sur

---

[1] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[2] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale*, Paris, Le Chevalier, 1869, 87 p. ; *Le gouvernement personnel*, Paris, Le Chevalier, 1869, 64 p.

[3] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale, op. cit.*, p. 7.

[4] LABOULAYE Édouard, *Considérations sur la Constitution*, Paris, Charpentier, 1869, p.28.
« La liberté, comprenez-le donc, est le point de départ et la condition première de toute ambition raisonnable. » (DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale, op. cit.*, p. 73.)

[5] Lettre de Ribot à Eugène Boucher écrite à Londres le 29 juin 1870. (AN, 563AP29)

beaucoup d'autres, il rejoint les observations d'un autre anglophile Lucien Prévost-Paradol[1]. En matière institutionnelle, il partage absolument les vues de Duvergier de Hauranne, quand ce dernier écrit en 1869 qu'il « n'y a rien au monde de plus dangereux qu'un gouvernement personnel et affranchi de tout contrôle sérieux »[2]. Partisans de la stricte séparation des pouvoirs, les libéraux souhaitent un Parlement librement élu, disposant du pouvoir législatif et contrôlant l'action du gouvernement. Pour Prévost-Paradol dans un « gouvernement parlementaire », ce sont « les assemblées [qui] ont la haute main sur toutes les affaires du pays[3]. » Alors que Ribot loue la monarchie tempérée britannique garante d'un équilibre subtil des pouvoirs, le Second Empire pratique la personnalisation de l'exercice du pouvoir, l'encadrement policier de l'opinion et le recours au plébiscite. Pour ces raisons, il souhaite ardemment le renversement de Napoléon III : « il tombera […] et Dieu veille que ce soit bientôt… »[4]. Même après les mesures de libéralisation des années 1867-1868, notamment les lois sur la presse et sur les réunions publiques, il ne pense pas que l'Empire soit réellement réformable au point de devenir acceptable à ses yeux. Partageant en cela les vues de Thiers, il écrit en mai 1869 à Eugène Boucher : « tant que l'Empire sera debout c'est une niaiserie de croire que nous pourrons organiser ce que l'on appelle le parti conservateur libéral[5]. » Aussi est-il favorable à l'union des libéraux et souscrit-il totalement aux arguments défendus par Duvergier de Hauranne dans son ouvrage *La coalition libérale*. Ce dernier y définit l'Union libérale comme « une grande insurrection contre les abus du gouvernement personnel, contre la prétention qu'ont certaines gens de régenter nos affaires et de savoir mieux que nous ce que nous voulons […] l'Union libérale veut détruire ; elle veut détruire le système humiliant des candidatures officielles et la toute-puissance déplorable d'une administration sans contrôle[6]. » L'essentiel pour les libéraux ne réside pas dans la nature du régime, dans le choix entre « l'élection et l'hérédité »[7], mais bien dans la capacité de celui-ci à faire vivre les libertés fondamentales. C'est le message que porte dès 1863 le constitutionnaliste Édouard Laboulaye dans son ouvrage *Le parti libéral, son programme et son avenir*[8]. De la même manière en

[1] Son biographe, Pierre Guiral, le qualifie d' « anglomane ». (GUIRAL Pierre, *Prévost-Paradol (1829-1870). Pensée et action d'un libéral sous le second Empire*, *op.* cit., p. 494)
[2] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Le gouvernement personnel*, *op. cit.*, p. 7.
[3] PREVOST-PARADOL Lucien, *Essais de politique et de littérature*, Paris, 1859, p. V–VI. (Cité par SCHWARTZ Antoine, *Contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*, *op. cit.*, p. 349)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Boulogne-sur-Mer le 2 septembre 1867. (AN, 563AP29)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP29)
[6] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Le gouvernement personnel*, *op. cit.*, p. 14.
[7] *Ibid.*, p. 6.
[8] LABOULAYE Édouard, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, Paris, Charpentier, 1863, 330 p.

1868, l'académicien Lucien Prévost-Paradol, pourtant à l'origine partisan d'une monarchie constitutionnelle, manifeste dans *La France nouvelle* une très grande souplesse quant à la question du régime :

> « Combien de fois faudra-t-il le redire, nous ne lèverons jamais la main contre un empire libre, contre une monarchie libre, contre une république libre ; et nous nous défendrons de notre mieux contre un empire despotique, contre une monarchie absolue, contre une république dictatoriale. Est-il donc si impossible d'aimer la liberté pour elle-même, indépendamment de la main qui la donne et du drapeau qui la recouvre, de faire passer la régénération de la France avant le triomphe d'un parti… sans même demander si son premier magistrat doit porter le nom de roi, de président ou d'empereur[1] ? »

Orléaniste par héritage familial, Ernest Duvergier de Hauranne ne dit pas autre chose quand il conclut son ouvrage *La coalition libérale* par la devise suivante : « J'aime tant la liberté, que je la prendrais de quelque main qu'elle sorte. Je serais heureux de la devoir à un Washington ; elle me réconcilierait avec un Stuart, et j'en saurais même gré à un Cromwell, s'il pouvait me la donner[2]. »

Ribot incarne parfaitement ce pragmatisme. Jusqu'en 1868, il place plutôt ses espoirs d'avènement d'un régime libéral dans une restauration orléaniste, même si, il convient de le noter, à aucun moment dans ses écrits il ne se définit comme tel[3]. Il est en revanche en contact avec certains membres de la famille d'Orléans, notamment le comte de Paris. Très affable envers Ribot, ce dernier lui fait parvenir en 1869 son dernier ouvrage, *Les associations ouvrières en Angleterre*[4]. A partir de 1868, il en vient cependant, de manière progressive, à envisager l'idée que la République puisse être le régime le plus compatible avec ses convictions. Sa correspondance avec Eugène Boucher est sur ce point très éclairante. Quand éclate en septembre 1868 une insurrection d'officiers libéraux en Espagne, qui aura pour conséquence l'exil de la reine Isabelle II, Ribot accueille ces nouvelles avec « grand plaisir » et confie à son ami :

> « J'aurais eu presque envie autrefois de m'attrister sur la chute d'une monarchie et les menaces de guerre civile mais je m'affermis de jour en jour dans la pensée

---

[1] PREVOST-PARADOL Lucien, *La France nouvelle*, Paris, Éditions Garnier, 1981 (1ère ed. 1868), p. 38.
[2] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale*, *op. cit.*, p. 79.
[3] Jean Garrigues observe également que Léon Say « ne s'est jamais proclamé orléaniste, préférant l'étiquette de "républicain conservateur" ». GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1181.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP3)

> réfléchie qu'il n'y aura de liberté et de paix durable en Europe que le jour où des institutions républicaines seront devenues possible et où la réaction […] contre le mouvement de 1789 aura été définitivement vaincue[1]. »

Entre l'Empire et la République, Ribot opte en mai 1869 pour le changement de régime : « S'il me faut choisir […] mon parti est pris : j'aime mieux Gambetta que Rouher et Baroche »[2]. Plus clairement encore, en septembre 1869, après avoir assisté à la première journée du congrès de la paix et de la liberté à Lausanne, il écrit une longue lettre à Boucher dans laquelle il explique son glissement vers la République :

> « Je sortirai de Suisse plus républicain que je n'y suis entré et plus confiant dans la force féconde et conservatrice de la liberté. […] Plus je réfléchis et plus je sens moi-même la nécessité d'accepter résolument la république démocratique comme la seule forme de gouvernement et peut-être comme le seul moyen de rallier toutes les forces vives du pays et de mettre fin au désarroi des intelligences ; seule la république peut accomplir ou du moins commencer les réformes profondes et radicales dont nous comprenons tous la nécessité[3]. »

A cette époque, Ribot semble écarter de manière définitive la solution d'une restauration : « la monarchie se meurt en France ; la monarchie est morte »[4]. Eugène Boucher suit d'ailleurs la même évolution. « La peur du césarisme (césarien ou blanquiste) me jette dans les bras de la démocratie pourvu qu'elle soit libérale […] Je suis à la république » écrit-il en 1869[5].

Irréconciliable avec l'Empire, Ribot l'est jusqu'à la formation du cabinet Ollivier, le 2 janvier 1870. Dans la mesure où l'ancien républicain souhaite gouverner en accord avec le Corps législatif et se comporter en chef de majorité, Ribot accueille « cet essai de gouvernement constitutionnel sous un Napoléon »[6] « avec espérance et sympathie »[7]. Beaucoup de libéraux réagissent de même et font un pas en direction du pouvoir au début de l'année 1870. Comme le constate Louis Girard : « les libéraux saluèrent avec enthousiasme cette révolution pacifique faite pour éviter une véritable révolution »[8]. C'est le cas de Lucien Prévost-Paradol

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 octobre 1868. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 16 septembre 1869. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 5 avril 1870. (AN, 563AP3)
[5] Lettre d'Eugène Boucher à Alexandre Ribot écrite le 19 mai 1869. (AN, 563AP29)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 9 janvier 1870. (AN, 563AP29)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 février 1870. (AN, 563AP29)
[8] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875, op. cit*, p. 208.
« On crut mettre le pied sur la terre promise […] ceux qui n'aimaient que la liberté, sans se soucier de la forme spéciale du pouvoir – et j'en étais – battirent des mains [et] tous les hommes qui n'étaient point révolutionnaires

qui accepte le poste de ministre plénipotentiaire aux États-Unis. Laboulaye est pour sa part nommé membre de la commission chargée d'étudier la réforme administrative de la ville de Paris et du département de la Seine. Quant à Odilon Barrot, il prend la tête d'une commission de décentralisation, dont l'un des membres est Charles de Freycinet[1]. S'agit-il pour ces hommes d'une forme de reniement ? Acceptent-ils de transiger avec leurs idéaux politiques pour accéder à de hautes fonctions ? Dans le *Journal des Débats* du 5 août 1869, Lucien Prévost-Paradol s'en défend : « Il y a certainement quelque chose de changé en France, mais ce n'est pas nous. » Le fait que la plupart des libéraux ne considèrent pas le débat sur la nature du régime comme prioritaire rend compréhensible leurs trajectoires opposées ; certains se rapprochant du régime pour accompagner sa libéralisation, comme Prévost-Paradol, d'autres acceptant la possibilité d'une nouvelle République, comme Thiers[2].

Compagnons de lutte contre le Second Empire, républicains et libéraux, en dépit de leurs divergences, tissent de nombreux liens durant la décennie 1860. Fréquentant beaucoup de lieux en commun, comme le Palais de justice de Paris, ils se côtoient, apprennent à se connaître et pour ce qui est de la jeune génération se construisent intellectuellement ensemble. Alexandre Ribot est ainsi en relation avec les principales figures de la jeune garde républicaine : Léon Gambetta, Charles Floquet, Clément Laurier ou encore Jules Ferry, avec lequel il a de nombreux échanges durant l'année 1869[3].

Naturellement, dans ce contexte, des convergences idéologiques s'observent. Le débat sur la Terreur qui s'ouvre suite à la publication de l'ouvrage de l'historien Edgar Quinet, *la révolution*, en 1865 l'illustre parfaitement[4]. Face aux jacobins qui revendiquent l'héritage de 1793, les libéraux et les républicains modérés le rejettent. Dans les colonnes du quotidien *Le*

– et c'était la masse énorme de la nation – débordaient d'espérance. » (DU CAMP Maxime, *Souvenirs d'un demi-siècle*, tome 2, Paris, Hachette, 1949, p. 240)

[1] Sur cette commission, voir BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *La commission de décentralisation de 1870*, Paris, PU de France, 1973.

Charles de Freycinet évoque sa nomination et son activité au sein de cette commission dans ses *Souvenirs* (tome 1 (1848-1873), Paris, Delagrave, 1912, p. 92-98). Il « oublie » en revanche d'évoquer son mandat de conseiller général du Tarn, qu'il détient depuis 1867.

Une troisième commission est « chargée d'étudier la question de la liberté de l'enseignement supérieur » (*Journal des débats*, 1er mars 1870). (Cité par SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 472)

[2] « Il faut prendre les questions de forme de gouvernement, les mettre dans un sac, le cacheter, laisser à l'avenir le soin de l'ouvrir et de choisir ce qu'il voudra. » (Propos de Thiers cité par GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p.199.)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 21 février 1869. (AN, 563AP3)

Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP3)

[4] Sur cette question voir : FURET François, *La gauche et la révolution au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 2001, 320 p. et FURET François, « Jules Ferry et l'histoire de la Révolution française : la polémique autour du livre d'Edgar Quinet, 1865-1866 », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Éditions de l'école libre en sciences sociales, 1985, p. 15-22.

Temps, Jules Ferry prend position en faveur de Quinet : « Le jacobinisme n'est plus une arme de guerre, mais un péril […]. Si la Révolution pouvait se passer de Bonaparte, elle n'avait pas besoin de Robespierre »[1]. Ribot aurait pu tenir des propos parfaitement similaires. Cette proximité se retrouve également sur la nécessité de décentraliser le pays. Derrière le programme de Nancy[2] convergent des républicains comme Jules Simon, Jules Favre, Hippolyte Carnot, Jules Ferry[3], des monarchistes comme Victor de Broglie, François Guizot, le comte de Falloux, ou encore des catholiques libéraux tel Charles de Montalembert. Sur la question cruciale du suffrage universel, après son instauration sous la Seconde République puis sa mise en pratique réitérée sous le Second Empire, les penseurs libéraux se sont efforcés d'intégrer ce paramètre à leurs réflexions, se rapprochant des positions exprimées par les républicains les plus modérés[4]. Historiquement et culturellement imprégnés par le suffrage censitaire et la peur du peuple, ils ont progressivement pris conscience du caractère « inéluctable »[5] de l'instauration du suffrage universel. Alexis de Tocqueville évoque « un mouvement irrésistible » qui entraîne l'Europe « à coup sûr vers un état social démocratique »[6]. C'est d'ailleurs pour analyser les conséquences de l'avènement de la démocratie et savoir si la démocratisation de la société est compatible avec la liberté qu'il se rend en Amérique, la « terre de la démocratie »[7]. Dans *La démocratie* (1860), le philosophe Étienne Vacherot, développe l'idée selon laquelle la Révolution française conduit nécessairement la société vers l'égalité politique et le suffrage universel[8]. Pour Charles de Montalembert, il est désormais impossible de ne pas « le reconnaître comme un fait »[9]. A l'image d'Ernest Duvergier de Hauranne, pour qui « la démocratie […] est […] une cause gagnée »[10], son acceptation précède pour bon nombre de libéraux celle de la République.

---

[1] FERRY Jules, *Le Temps*, janvier 1866 cité par GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 196.
[2] Pour contribuer à la diffusion de leur réflexion, les concepteurs du « programme de Nancy » sollicitent l'appui de personnalités politiques nationales.
[3] Sur la contribution de Jules Ferry, voir GARRIGUES Jean, « Quand Ferry et Thiers s'intéressaient aux libertés locales », *Parlement[s]*, février 2014, n° 20, p. 111-121.
[4] Sur cette question, voir notamment FERRIERE Georges, « Les libéraux devant le suffrage universel sous le Second Empire », *in Réflexions idéologiques sur l'État. Aspects de la pensée politique méditerranéenne*, PU d'Aix-Marseille, 1987, p. 129-150.
[5] FERRY Jules, *La lutte électorale en 1863*, *in Discours et opinions de Jules Ferry*, Paris, 1893, t. 1, p. 92. Cité par ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 342.
[6] TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 2010 (1ère éd 1835), p. 297.
[7] *Loc. cit.*
[8] VACHEROT Étienne, *La Démocratie*, Paris, F. Chamerot, 1860, 446 p.
[9] MONTALEMBERT Charles de, *L'Eglise libre dans l'État libre*, Paris, 1863, p. 73.
[10] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale*, Paris, Le Chevalier, 1869, p. 66.

Devenu « lieu commun du débat intellectuel »[1] durant les années 1860, la question de la conciliation entre la liberté et la démocratie est abordée sous de multiples aspects. Dans les colonnes du *Journal des Débats*, Lucien Prévost-Paradol évoque le « travail général des esprits, mis partout en demeure de concilier la démocratie et le liberté[2] ». Afin de distinguer une forme de démocratie, acceptable à leurs yeux, d'une autre plus radicale, certains penseurs libéraux utilisent la formule de « démocratie libérale », qui, selon le politiste Antoine Schwartz, apparaît durant cette décennie[3]. Émile Ollivier oppose par exemple la « démocratie libérale » à la « démocratie césarienne »[4]. D'autres évoquent le risque de « despotisme démocratique ». L'idée est bien d'accepter les règles de la démocratie mais d'en limiter les effets, ou les risques en limitant « la tyrannie des masses ». A quel degré le gouvernement doit-il être démocratique s'interroge l'économiste libéral Henri Baudrillart dans la notice « démocratie » du *Dictionnaire général de la politique*[5] ?

L'une des figures dominantes de la vie intellectuelle de cette époque, Édouard Laboulaye estime dans *Le parti libéral, son programme et son avenir* (1863) qu'il convient d'adapter le libéralisme et la stratégie des libéraux en faisant de l'éducation des citoyens une priorité :

> « C'est dans l'âme de l'électeur qu'est la garantie, c'est donc cette âme qu'il faut éclairer et améliorer […]. En pareil cas, l'éducation populaire n'est plus simplement une question de morale et d'humanité, c'est la première de toutes les questions politiques ; la fortune de la France y est attachée[6]. »

Tout en étant pleinement convaincu de la nécessité d'éclairer le peuple, de lui inculquer le sens de « l'esprit public », Ribot est saisi de vertige devant l'ampleur du travail à accomplir, notamment en direction des ruraux : « les paysans obéissent partout aux intérêts les plus grossiers ; pour eux la cité n'existe pas »[7]. Après s'être énormément investi dans la campagne électorale de mai 1869[8], Ernest Duvergier de Hauranne considère aussi que « faire de la

---

[1] SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 15.
Deux exemples de contribution à ce débat :
REMUSAT Charles, « Liberté et démocratie », *Revue des deux mondes*, 1er avril 1863.
OLLIVIER Émile, *Démocratie et liberté (1861-1867)*, Paris, 1867, 484 p.
[2] *Journal des Débats*, 27 mars 1868.
[3] SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 305.
[4] OLLIVIER Émile, *Démocratie et liberté. 1861-1867*, *op. cit.*, p. 381.
[5] BAUDRILLART Henri, « Démocratie », *in* BLOCK Maurice (dir.), *Dictionnaire général de la politique*, volume 1, 1863, p. 684.
[6] LABOULAYE Édouard, *Le parti libéral, son programme et son avenir, op. cit.*, p. 151.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 14 février 1869. (AN, 563AP3)
[8] Ernest Duvergier de Hauranne a apporté son soutien au marquis de Vogüé face à Jacques Guillaumin, le candidat officiel du régime.

politique avec les paysans, c'est donner des coups de bâton dans l'eau »[1] : « Le suffrage universel, je n'en suis pas l'ennemi ; mais devant ces vils flatteurs de la populace, je me sens des envies de bâtonner ce troupeau tour à tour servile et féroce. Encore quelques élections comme celles-ci et je deviendrai aristocrate[2]. » Il est intéressant de noter que les républicains dans les années 1860 tiennent également des paroles extrêmement sévères et souvent méprisantes à l'égard de la France des campagnes. Certains considèrent même nécessaire de ne pas penser le peuple dans sa globalité mais de distinguer deux peuples, celui des villes et celui des campagnes[3]. Pour mener cette action volontariste, mais décisive, il est nécessaire d'aller au contact du peuple. Les libéraux le souhaitent-ils réellement et y sont-ils préparés ? Leur attitude lors des élections de 1869 est sur ce point très révélateur.

C'est à cheval que Lucien Prévost-Paradol effectue ses tournées électorales. Un cigare à la bouche et une fleur à la boutonnière, il ressemble, comme le note son biographe Pierre Guiral, davantage à un « grand seigneur visitant ses terres »[4] qu'à un candidat à une élection au suffrage universel. Il est d'ailleurs battu[5]. A Paris, à la différence du candidat républicain socialiste Edmond d'Alton-Shée, Adolphe Thiers éprouve, selon Ribot, d'énormes difficultés à trouver le ton juste en démocratie pour s'adresser aux ouvriers :

> « Des ouvriers qui votaient pour Alton-Shée nous disaient : "Ah ! Monsieur, nous pardonnons à M. Thiers les lois de septembre et la loi du 31 mai et l'expédition romaine, mais, voyez-vous, nous sentons trop combien cet homme-là nous méprise." Malheureusement ce sentiment est vrai et au fond très légitime[6]. »

L'ancien président du Conseil de Louis-Philippe se refuse à organiser de vastes réunions publiques, préférant « s'en tenir à des réunions privées de deux ou trois cents électeurs convoqués par lettre » : « J'aime mieux, disait-il, n'être pas député que de me donner en spectacle »[7]. A l'image de Thiers, beaucoup de libéraux éprouvent des réticences à profiter de la loi du 6 juin 1868 qui assouplit les règles auxquelles étaient assujetties les réunions

---

[1] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP32)
[2] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 5 juin 1869. (AN, 563AP32)
[3] Dans une brochure publiée en 1871, *La République et le peuple souverain*, Eugène Sémérie considère que la « distinction entre les villes et les campagnes, qui est à la politique ce que la distinction entre le cerveau et l'estomac est à la médecine, s'impose donc aujourd'hui, même aux égalitaires, après les avoir fait beaucoup rire ». Cité par ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 353.
[4] GUIRAL Pierre, *Prévost-Paradol (1829-1870) : pensée et action d'un libéral sous le second Empire*, *op. cit.*, p. 275.
[5] Il ne recueille que 2 042 voix sur les 31 182 suffrages exprimés. (SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 329)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 juin 1869. (AN, 563AP3)
[7] Propos de Thiers échangés avec Ribot extraits d'une lettre de ce dernier à Eugène Boucher écrite le 8 mai 1869. (AN, 563AP3)

publiques[1]. Durant la campagne électorale de mai-juin 1869, pas moins de cent cinquante réunions sont organisées, rassemblant au total des dizaines de milliers de personnes[2]. Souhaitant voir de près « un des premiers essais de cette liberté encore très incomplète »[3], Ribot se rend dans la salle de la Redoute, au 35 de la rue Jean-Jacques Rousseau (1er arrondissement), pour assister à une réunion publique consacrée à la question de la légitimité du prêt à intérêt. A l'issue de cette expérience, il déplore « l'impatience étrange » d'un auditoire français et redoute « que de telles réunions qui mettent si vivement en relief tous les défauts de notre caractère et de notre éducation ne fassent en définitive beaucoup de mal aux idées libérales »[4]. Aussi se demande-t-il combien parmi les libéraux « se sont préparés à l'exercice viril et complet de la démocratie »[5]? Selon Ribot, même Jules Favre, pourtant l'une des voix du libéralisme, est « dans les réunions tout timide, tout étonné, presque tremblant »[6]. A l'inverse, il se montre admiratif des performances oratoires de Gambetta, candidat en 1869 à Paris et à Marseille. Même s'il ne voudrait pas siéger dans une assemblée à ses côtés[7], il considère l'auteur du programme de Belleville comme « extraordinaire »[8], car il sait « par son audace, par ses allures et sa voix de tribun, se rendre maître des réunions les plus tumultueuses »[9]. En contact avec Ribot par le biais de la Conférence Molé, Gambetta lui raconte en mai 1869 son « odyssée électorale »[10] et lui explique la manière dont il convient de s'adresser au peuple :

> « Il est très ignorant, mais il y a une chose sur laquelle il ne se méprend jamais : il reconnaît toujours ceux qui ont des entrailles de peuple. Il ne pardonne pas à ceux qui méprisent le suffrage universel […]. C'est une sottise de parler au peuple un langage élégant, scientifique ou élevé ; il faut lui parler sa langue et faire appel aux passions plus qu'à la raison[11]. »

---

[1] Cette loi affranchit de la nécessité de l'autorisation les réunions publiques ne discutant pas de sujets politiques ou religieux et les réunions électorales. Une déclaration préalable demeure toutefois nécessaire.
Sur cette question, voir DALOTEL Alain, FAURE Alain, FREIERMUTH Jean-Claude, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris (1868-1870)*, Paris, Maspero, 1980, p. 15-34.
[2] DALOTEL Alain, FAURE Alain, FREIERMUTH Jean-Claude, *op. cit.*, p. 279.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er novembre 1868. (AN, 563AP3)
[4] *Loc. cit.*
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 juin 1869. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 15 mai 1869. (AN, 563AP3)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 mai 1869. (AN, 563AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 15 mai 1869. (AN, 563AP3)
[9] *Loc. cit.*
[10] *Loc. cit.*
[11] Propos de Gambetta à Ribot rapportés par ce dernier. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 15 mai 1869. [AN, 563AP3])

La différence de tempérament entre Ribot et Gambetta, observable dans leur style oratoire respectif, se retrouve dans leur approche du combat politique et de la stratégie à adopter. Alors que Gambetta prononce en avril 1869 son fameux discours à Belleville dans lequel il énonce un programme radical, Ribot repousse à la même époque « la qualification de radical » car dit-il « je ne veux pas marcher plus vite que la masse du pays »[1]. Définissant avant l'heure l'opportunisme, il estime qu'en « politique l'impatience a fait bien des maux et a empêché bien des progrès ; même lorsque nous sommes sûrs de posséder la vérité, nous devons toujours attendre, avant de porter un coup décisif à une institution, à une loi, à un gouvernement, que le sentiment général ait eu le temps de s'en détacher[2]. » A ses yeux les réformes doivent donc dégager un large consensus, aussi sont-elles nécessairement limitées et progressives. Cet esprit de modération explique son opposition aux à-coups révolutionnaires : « je hais les mesures précipitées et violentes »[3]. Ainsi concernant l'Église catholique, Ribot a une position particulièrement mesurée, alors même qu'il s'est, à titre personnel, détaché du catholicisme[4]. Il souhaiterait en effet « laisser tomber en désuétude ou même abroger expressément la plupart des articles organiques »[5] mais en maintenant le Concordat, dans la mesure où « l'abrogation […] ne serait pas comprise de la majorité du pays »[6]. Plus encore, il se dit hostile « à toute mesure qui consisterait à supprimer le budget des cultes » car, pense-t-il, « c'est une grande niaiserie de penser qu'on détruira le catholicisme par la famine »[7].

Se fondant parfaitement dans le projet libéral tel qu'il se redéfinit dans les années 1860, Ribot devrait logiquement soutenir la force politique qui porte la plupart de ses idées, à savoir le Tiers parti. Il se montre pourtant très critique envers ce courant qui croît au fur et à mesure que l'Empire se libéralise. En avril 1869, il le définit comme un « assemblage inconsistant d'hommes timides, qui manquent de chefs et de programme arrêté, qui attendent des réformes de l'initiative impériale plus que de leur propre énergie »[8]. Non, ces hommes ne sont pas pour Ribot les héritiers des Pierre-Paul Royer-Collard, Camille Jordan, Prosper de Barante, Victor

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 15 mai 1869. (AN, 563AP3)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 avril 1869. (AN, 563AP3)
« En politique, il n'y a pas de danger plus redoutable que de prendre l'initiative d'une mesure que la masse du pays n'est pas en état de comprendre » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 avril 1869. [AN, 563AP3])

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 mai 1869. (AN, 563AP3)

[4] A Eugène Boucher, il dénonce « l'hypocrisie générale qui dit que chaque personne bien éduquée doit affecter d'être catholique, sinon par conviction, par discrétion ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 août 1873. [AN, 563AP3])

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 avril 1869. (AN, 563AP3)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 avril 1869. (AN, 563AP3)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 avril 1869. (AN, 563AP3)

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 15 mai 1869. (AN, 563AP3)

de Broglie ou encore François Guizot, tous regroupés dans le courant dit des doctrinaires et qui parviennent, entre la fin de l'Empire et le début de la Restauration, à impulser une nouvelle dynamique à la pensée libérale[1]. Cette génération « tant admirée et si digne de l'être »[2] est parvenue, comme le souhaitait Guizot, à « séparer la cause de la royauté restaurée de celle de l'ancien régime et la cause de la liberté politique de celle des théories et des passions révolutionnaires »[3]. Dans ses échanges épistolaires avec Boucher, Ribot évoque fréquemment durant l'année 1868 l'action politique d'Hercule de Serre, le « ministre le plus éloquent de la Restauration »[4], auteur en 1819 d'une importante loi sur la liberté de la presse[5]. Cet intérêt pour ce parlementaire (1815-1824), devenu ministre de la Justice sous les gouvernements Decazes puis Richelieu, tient au fait qu'Eugène Boucher, nommé premier secrétaire de la conférence des avocats en décembre 1867, l'ait choisi comme sujet d'étude. A travers le rappel de ses hauts faits, le jeune avocat dépeint une époque avec ses enjeux politiques et surtout l'état d'esprit des doctrinaires :

> « Hommes d'étude et de spéculation par la nature de leur esprit, hommes politiques par ambition d'influence plus encore que de pouvoir, appliquant leurs vastes connaissances d'histoire et de philosophie à observer profondément les événements et les hommes, attentifs aux faits sans s'y asservir, modérés par force d'esprit, novateurs sans imprévoyance et conservateurs sans routine, les doctrinaires, assurés de leur supériorité qui n'était même pas contestée, portaient dans leur opposition, comme ils devaient porter plus tard dans le gouvernement, une indépendance et un dédain qui devaient les tenir isolés au milieu des partis. Ils n'ont pas agi sur les hommes que par une sorte de contrainte morale qui n'était jamais acceptée sans un secret dépité[6]. »

Par opposition à cette période, Ribot ne sent pas dans les dernières années de l'Empire « cette ardeur désintéressée, cette passion du devoir qui ont animé d'autres générations »[7].

---

[1] Les principaux ouvrages qui paraissent à cette époque sont : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* (Constant, 1814), *De Bonaparte et des Bourbons* (Chateaubriand, 1814), *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (Madame de Staël, 1818), *Essai sur les garanties individuelles dues à tous les membres de la société* (Daunou, 1818), *Commentaire sur l'esprit des lois* (Destutt de Tracy, 1819), *La liberté des anciens comparée à celles des modernes* (Constant, 1819).

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 27 août 1868. (AN, 563AP3)

[3] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 74.

[4] Lettre de Ribot à Eugène Boucher écrite le 27 août 1868. (AN, 563AP3)
Pour Ribot, Hercule de Serre est également « l'une des figures les plus attachantes de la Restauration ». (RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *op. cit.*, p. 157)

[5] Cette loi prévoit de confier les procès de presse au jury et non au tribunal correctionnel.

[6] RIBOT Alexandre, « Eugène Boucher », *op. cit.*, p. 158.

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 24 septembre 1869. (AN, 563AP3)

Comment expliquer les incessantes plongées dans le passé de Ribot ? S'appuyant sur des réflexions de Karl Marx sur le 18 Brumaire[1], Raymond Huard développe l'idée, confirmée par l'attitude de Ribot, que « la tradition resurgit avec une force particulière lors des périodes de crise parce que les acteurs de la politique, face à une situation tout à fait nouvelle, cherchent des repères, des références pour guider leur activité[2]. » Dans sa thèse de doctorat consacrée aux libéraux dans les années 1860, Antoine Schwartz constate également à quel point le passé, tout particulièrement le 1er XIXe siècle est mis en avant à la fois par « les anciennes figures des monarchies [qui] multiplient les productions mémorielles » et par « une nouvelle génération [qui] construit la légitimité de ses entreprises intellectuelles et politiques dans l'appropriation de cet "héritage" »[3].

Totalement imprégné par cette mémoire, recueillie notamment auprès de Prosper Duvergier de Hauranne, Ribot se montre la plupart du temps très critique envers son époque. Il évoque fréquemment un affaiblissement moral de la société, qu'il met la plupart du temps en relation avec la place excessive prise par l'argent : « Nous n'avons plus d'idéal […]. Je parle de la masse des Français, […] à la recherche d'un bien être étroit et grossier »[4] ; « La seule ambition d'un homme aujourd'hui est d'habiter un premier étage au boulevard Malesherbes et d'être décoré ; il semble que l'on ne s'estime soi-même que par la capacité qu'on a de devenir riche promptement[5]. » A ce propos, il convient de souligner que Ribot fait à cette époque très peu état dans sa correspondance de réflexions ayant trait à l'économie, même s'il a, semble-t-il, appartenu en 1868 à une « petite conférence d'économie politique »[6]. Sa faible appétence

---

[1] « Et même quand ils [les vivants] semblent occupés à se transformer eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crises révolutionnaire qu'ils appellent craintivement les esprits du passé à leur rescousse, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour jouer une nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage d'emprunt. C'est ainsi que Luther prit le masque de l'apôtre Paul, que la Révolution de 1789 à 1814 se drapa successivement dans le costume de la République romaine puis dans celui de l'Empire romain, et que la Révolution de 1848 ne sut rien faire de mieux que de parodier tantôt 1789, tantôt la tradition révolutionnaire de 1793 à 1795. » (MARX Karl, *Le Dix-Huit Brumaire de Louis Bonaparte*, Messidor, Ed. Sociales, 1984, p. 69-71)

[2] HUARD Raymond, « La tradition politique : émergence, contenus, devenir », *Pouvoirs*, PU de France, 1987, p. 16.

Sur la question de l'usage du passé en politique, voir également GREZES-RUEFF François, *La culture des députés français (1910-1958). Essai de typologie*, Toulouse, PU du Mirail, 1994, 218 p. ; *L'argument historique : l'utilisation de l'histoire dans le discours parlementaire (1910-1958)*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2, 1994, 556 p.

[3] SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 289.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 27 août 1868. (AN, 563AP3)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 14 février 1869. (AN, 563AP3)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er novembre 1868. (AN, 563AP3)

Dans ce courrier, Ribot explique à Boucher que leur « pauvre petite conférence d'économie politique méritait d'être représentée » dans une réunion publique organisée par l'influente Société d'économie politique et présidée par Joseph Garnier, professeur à l'École impériale des Ponts-et-Chaussées et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. Si l'on en croit le journaliste Auguste Vitu, l'objet de la réunion est de « discuter et de vulgariser

pour ces sujets mérite d'autant plus d'être soulignée que sa culture familiale aurait pu l'inciter à se tourner vers le commerce ou la finance et surtout que la famille libérale au sens large est pénétrée par les idées véhiculées par l'économie politique et en partie liée aux milieux d'affaires. Ribot lui-même est d'ailleurs amené de plus en plus à côtoyer des financiers et des spécialistes de l'économie politique. A titre d'exemple, il fait la rencontre à Herry en octobre 1867 du directeur du comptoir d'escompte de Paris, également administrateur du crédit mobilier, Hippolyte-Guillaume Biesta (1811-1870), par ailleurs grand ami d'Odilon Barrot. A l'instar d'autres membres de la famille libérale française, comme Prévost-Paradol, Ribot est à peu attiré par les préoccupations économiques et dispose probablement d'une culture économique assez faible[1].

A la fin du Second Empire, les convictions profondes de Ribot, celles qui déterminent le regard qu'un homme porte sur le monde, sont arrêtées. Le parlementarisme, la défense des libertés, l'idéal du juste milieu mais aussi la peur des élans populaires en constituent les principales. Assimilées par Ribot dans l'opposition au Second Empire et déterminant en grande partie sa sensibilité politique, ces valeurs forment bien un cadre de pensée[2] et non un corps doctrinal solidement défini, atemporel, et unanimement partagés par ceux qui se revendiquent de l'étiquette libéral.

3. Un engagement politique limité : de l'opposition à l'Empire à l'entrée dans la magistrature impériale

Durant la période 1867-1870, l'implication politique de Ribot demeure avant tout intellectuelle. D'abord comme adversaire de l'Empire puis comme soutien à la tentative d'Émile Ollivier, il manifeste certes publiquement ses orientations mais de manière encore

---

les doctrines fondamentales de la science sur le capital, l'intérêt, la propriété ». Gustave de Molinari et Frédéric Passy y participent également. (VITU Auguste, *Les réunions publiques à Paris (1868-1869)*, Paris, E. Dentu, 1869, p. 18)

[1] Sur cette question, voir GARRIGUES Jean, « Alexandre Ribot, des principes libéraux au pragmatisme de guerre », *Histoire@Politique*, n° 16, janvier-avril 2012

[2] Selon Antoine Schwartz la notice « libéralisme » du *Dictionnaire général de la politique* (NEFFTZER Auguste, « Libéralisme », *in* BLOCK Maurice (dir.), *Dictionnaire général de la politique*, vol. 2, 1864.) « exprime en condensé l'ensemble des visions partagées par les libéraux dans la conjoncture des années 1860 ». (SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 296)

bien timide. C'est encore à cette époque davantage un observateur passionné du jeu politique qu'un véritable acteur de celui-ci

Suite à son discours prononcé lors de la séance de rentrée de la Conférence du stage, Ribot est invité par le procureur général à la Cour de Paris, Chabanacy de Marnas, à venir le rencontrer. Cette entrevue se déroule le 11 janvier 1867. Dès son arrivée, le jeune avocat lui remet une lettre destinée au ministre de la Justice, Jules Baroche[1], dans laquelle il l'informe qu'il ne souhaite plus solliciter un poste de magistrat impérial[2]. Si l'on en croit la transcription de cet échange réalisée par Ribot[3], dans laquelle, notons-le, il se dépeint très avantageusement, le procureur lui révèle que son discours « soulève de graves objections » et « a déplu » au ministre. Il dit toutefois comprendre la teneur de ses propos « au milieu d'un auditoire d'avocats » : « le barreau de Paris est libéral ; par situation vous deviez faire un discours libéral ; c'était le seul moyen de réussir »[4]. Aussi, en dépit de cet excès de libéralisme, il lui propose d'intégrer la magistrature en lui avouant que comparativement à d'autres candidats, il dispose d'une qualité supplémentaire, celle d'avoir été premier secrétaire de la Conférence du stage : « Nous aimons à nommer de temps en temps un ancien secrétaire […] c'est de la politique »[5]. Ribot repousse nettement cette offre. Quelques semaines plus tard, le 1er février 1867, c'est le garde des Sceaux en personne qui le convoque à la Chancellerie. Jules Baroche lui fait savoir que de Marnas lui a prêté des propos qu'il n'a pas tenu : « je n'avais pas lu votre discours ; je viens de le lire. Il y a des passages qu'à mon âge et dans ma position je n'écrirais pas, mais à votre âge je les aurais écrits[6]. » Il lui réitère la proposition formulée par le procureur général en lui offrant une juridiction dans le ressort de Paris. Pour le convaincre, il évoque la libéralisation en cours du régime : « Vous voyez dans quelle voie marche le gouvernement ; voulez-vous le servir[7] ? » Une nouvelle fois, Ribot refuse.

Sa position très ferme devant les avances des représentants du régime est rapidement connue de tout le barreau et lui procure, selon le juriste Adalbert Philis[8], « un certain relief parmi ses

---

[1] Baroche est ministre de la Justice du 23 juin 1863 au 17 juillet 1869.

[2] Lettre d'Alexandre Ribot au ministre de la Justice écrite à Paris le 10 janvier 1867. (AN, BB6II364)

[3] AN, 563AP3.
La version de Ribot est toutefois confirmée dans ses grandes lignes par l'ancien conseiller d'État, Philis. (*Le Figaro*, 18 mai 1885)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] Né en 1831 à Arras, Adalbert Philis devient avocat en 1852 puis secrétaire de la Conférence du stage. Candidat malheureux aux élections législatives de 1863 et 1869, il est nommé par son ami Émile Ollivier secrétaire

confrères »[1]. Six jours après son entretien avec Baroche, le jeune avocat est d'ailleurs présenté à l'ancien bâtonnier, Jules Dufaure[2]. En Juillet 1867, Ribot demande à être porté sur le tableau de l'ordre des avocats en choisissant comme rapporteur l'opposant au régime Victor Lefranc[3]. Dans les dernières années de l'Empire, le barreau est plus que jamais, selon lui, une « école d'indépendance »[4]. Parmi les 1 500 avocats qui fréquentent le Palais de justice de Paris[5], un bon nombre profite de la liberté offerte dans les prétoires, notamment durant les plaidoiries, pour porter un message politique, souvent d'hostilité au régime en place. Parmi la jeune génération, Léon Gambetta est l'un de ceux qui a le plus utilisé la barre pour se constituer une notoriété politique. Ce jeune avocat du quartier latin a en effet très tôt compris « que le verbe est l'arme de la démocratie », pour reprendre la formule de Jérôme Grévy[6]. C'est en effet en 1868 par le biais du « procès Baudin » qu'il entre, comme il l'avoue lui-même dix ans plus tard, « par effraction sur la scène du monde »[7]. Cette affaire très médiatisée a pour origine une souscription organisée par la presse républicaine afin d'honorer la mémoire du député Alphonse Baudin, mort sur les barricades lors du coup d'État du 2 décembre 1851[8]. Les périodiques concernés sont poursuivis. Le directeur de l'un d'entre eux, Charles Delescluze[9], est défendu par Gambetta, qui fait de sa plaidoirie du 13 novembre 1868 un véritable réquisitoire contre le Second Empire :

> « Le pays a approuvé, dit-on, le coup d'État. Oui, grâce aux moyens de communication, la vapeur, le télégraphe, on a trompé Paris avec la province et la province avec Paris. […] Que parle-t-on de plébiscite, de ratification par la volonté nationale ? La volonté du peuple ne saurait changer la force en droit, pour

---

général du ministère de la Justice en janvier 1870. A la chute du cabinet Ollivier, il retourne au barreau. Proche du prince Napoléon, il prend la direction du journal *Le Napoléon*. Il fournit en 1885 une série d'articles intitulée « Souvenirs personnels ».

[1] *Le Figaro*, 18 mai 1885.

[2] AN, 563AP3.

[3] Républicain modéré, Victor Lefranc a exercé différentes fonctions politiques. Plusieurs fois parlementaire, il est nommé ministre de l'Agriculture puis de l'Intérieur dans le cabinet Dufaure (février 1871 – mai 1873). Durant les années 1860, il occupe une place importante au barreau de Paris et siège au conseil de l'ordre des avocats.

[4] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot le 18 décembre 1905 lors du banquet annuel de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats.

[5] En 1869, la France compte 4 219 avocats. (WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, p. 219)

[6] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes*, *op. cit.*, p. 317.

[7] Lettre de Léon Gambetta de 1878, cité *in* BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1968, p. 63.

[8] Dans *Histoire d'un crime*, ouvrage paru en 1877, Victor Hugo retrace l'histoire du 2 décembre 1851. Avec notamment Victor Schœlcher, Alfred Baudin est l'un des acteurs principaux de ce drame.

[9] Charles Delescluze est le directeur du journal *Le Réveil*.

détruire le peuple lui-même. Après dix-sept ans, on cherche à interdire la discussion de ces faits. Mais on n'y réussira pas. […] Depuis dix-sept ans, vous êtes les maîtres de la France, vous n'avez jamais osé célébrer le 2 décembre comme un anniversaire nationale ; et bien ! cet anniversaire, c'est nous qui le prenons. »

Delescluze, comme d'ailleurs les autres prévenus, est certes condamné mais le camp républicain est parvenu, grâce au procès, à porter un nouveau coup à l'Empire. A l'image de Gambetta dans « l'affaire Baudin », beaucoup d'avocats instrumentalisent des procès en les politisant. C'est le cas d'Édouard Laferrière et d'Ernest Hendlé, tous deux secrétaires de la Conférence du stage la même année que Ribot. Selon lui, « Hendlé était à l'avant-garde du jeune Barreau. Il était républicain et faisait à l'Empire une opposition irréconciliable »[1]. A la différence de ce dernier, Ribot ne s'est signalé par aucune prise de position politique forte lors des procès auxquels il a participés.

Exerçant dans le cabinet de Jules Nicolet[2], il parvient toutefois à obtenir de beaux succès et à se hisser « au premier rang des "jeunes" avocats d'assises, c'est-à-dire entre Cléry et Carraby[3]. » Incontestablement, Ribot est très fier d'appartenir au barreau de Paris et s'identifie pleinement à son histoire et à ses valeurs. Cette identité est fréquemment réaffirmée. C'est le cas lors des obsèques de Berryer, célébrées le 7 décembre 1868. Jules Favre, Alexandre Marie de Saint-Georges, le conseil de l'ordre des avocats au barreau de Paris[4], mais aussi de nombreux avocats parisiens et de province, ainsi que des personnalités politiques[5] se déplacent à Augerville-la-Rivière, près de Malesherbes (Loiret). Ribot s'y rend également. Après un discours de Jules Favre[6] consacré à la défense des libertés, l'ancien bâtonnier Dufaure, très ému, se tourne vers le jeune avocat pour lui serrer vigoureusement les mains et lui adresser quelques mots vantant la beauté du métier d'avocat : « Êtes-vous content

---

[1] RIBOT Alexandre, « Ernest Hendlé », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1901, p. 62.

[2] Célèbre avocat, Jules Nicolet (1819-1880) s'est notamment illustré en assurant la défense de Gomez, l'un des complices de Felice Orsini (1858). Bonapartiste selon Adalbert Philis (*Le Figaro*, 18 mai 1885), Nicolet s'est toutefois peu impliqué dans la vie politique (discours de Georges Flogny, « Eloge de Jules Nicolet », Conférence des avocats, 1er décembre 1884). Il devient bâtonnier de l'ordre des avocats en 1878.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er novembre 1868. (AN 563AP3)
Ancien secrétaire d'Eugène Bethmont, Léon Cléry (1832-1903) s'est illustré durant le Second Empire lors de retentissants procès civils et politiques, notamment celui du journaliste Henri Rochefort.

[4] Plocque, Dufaure, Allou, Léon Duval, Lacan, Templier, Arago, Rousse, Dupuich, Leberquier, Colmet d'Aage, Ernest Picard, Cresson, Bétolaud, Leblond, Victor Lefranc et Hébert.

[5] On peut relever la présence de Thiers, Grévy, le comte de Falloux, Saint-Marc Girardin ou encore Prévost-Paradol.

[6] *Les obsèques de M. Berryer. Discours prononcés sur sa tombe*, Paris, Imp. de Dubuisson et Cie, 1968, 56 p.

Monsieur Ribot ? N'est-ce pas que la profession d'avocat a de grands et beaux côtés ? Quand on plaide tous les jours le mur mitoyen, on risque de l'oublier. De telles fêtes nous le rappellent[1]. » L'unité du barreau parisien, Ribot l'éprouve également dès qu'un événement politique marquant se déroule. A Boucher, il raconte par exemple comment au lendemain de l'élection du républicain modéré Jules Grévy, en août 1868, au Corps législatif « on s'aborde au Palais en se donnant la main ; on se félicite même entre inconnus »[2].

Malgré cet attachement sincère au barreau, Ribot n'éprouve que peu de passion pour le métier d'avocat : « La lutte quotidienne pour des intérêts personnels et pour des causes qu'on n'est jamais tout à fait libre de choisir m'effrayait et d'avance j'étais las de la vie d'avocat que je n'avais pas encore mené[3]. » Avec son franc-parler habituel, Ernest Duvergier de Hauranne exhorte son ami, en septembre 1868, à ne pas se décourager même si sa « carrière n'avance pas aussi vite » qu'il pouvait l'espérer et que les travaux du Palais l'« ennuient »[4]. Force est donc de reconnaître que Ribot ne s'épanouit pas dans son activité d'avocat et qu'il n'utilise pas les prétoires pour s'engager dans la lutte contre l'Empire.

Son opposition au régime napoléonien, Ribot l'exprime également de moins en moins en compagnie des anciennes gloires de la Monarchie de Juillet, toujours périodiquement réunies autour de Duvergier de Hauranne. A partir de 1867-1868, il ne fréquente en effet plus guère le château d'Herry, lassé d'entendre les mêmes récits et les mêmes anecdotes. « On n'apprend pas grand-chose, écrit-il en octobre 1867, à écouter M. Saint-Hilaire ou M. Barrot […] ces hommes ont trop vieilli »[5]. Même s'il demeure très proche de Prosper Duvergier de Hauranne, avec qui il entretient une correspondance régulière, Ribot aspire désormais à se projeter vers l'avenir. Les élections de 1869 lui en offrent l'opportunité.

Le renouvellement du Corps législatif de mai-juin 1869 donne lieu à une intense campagne électorale, la « première véritable » selon Éric Anceau[6]. Même si le gouvernement a remanié le découpage de nombreuses circonscriptions, les lois sur la presse et sur les réunions publiques permettent à l'opposition de s'exprimer. Les différentes forces politiques abordent l'élection en ordre dispersé. Un grand nombre de partisans du régime choisissent de se présenter devant les électeurs sans le patronage du pouvoir, ce qui témoigne du recul de l'idée

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 9 décembre 1868. (AN 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 18 août 1868. (AN 563AP3)
[3] Ecrits personnels d'Alexandre Ribot rédigés le 16 mars 1871. (AN 563AP5)
[4] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 6 septembre 1868. (AN 563AP32)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 15 octobre 1867. (AN 563AP3)
[6] ANCEAU Éric, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Le livre de poche, p. 204.

même de la candidature officielle[1]. L'Union libérale ne parvient pas à conserver l'unité affichée en 1863. Dès 1868, Jules Simon dans *La politique radicale* souligne qu'avec l'évolution du régime impérial « il n'y a rien de plus difficile à définir et à comprendre que la liberté ; tout le monde se dit libéral »[2]. De peur d'être emportés par l'Empire libéral, les républicains modérés refusent donc désormais de livrer bataille commune avec les libéraux qui ne prennent pas ouvertement le parti de la République. Les candidats de l'Union libérale courent alors le risque d'être pris en tenaille entre les républicains et les bonapartistes acceptant l'ouverture politique souhaitée par l'Empereur. Dans le camp républicain, les divisions sont également très nombreuses entre modérés et radicaux ou entre jeunes aspirants à la députation et vétérans de 1848. A Belleville, Gambetta mène la bataille sur les terres électorales d'Hippolyte Carnot : « Si je le bats, j'entre à la Chambre de haute lutte et je suis plus qu'un député de la liste, je suis une Force[3]. » Chef de file de l'opposition libérale au Corps législatif, Adolphe Thiers se présente dans plusieurs circonscriptions, usant de la possibilité des candidatures multiples. A Paris, il choisit la 2e circonscription, celle des Tuileries[4].

Ribot décide de participer à cette campagne en prêtant main forte au comité de soutien[5] à la candidature de Thiers, orchestré par Dufaure. Avec son confrère Henry du Buit[6], il effectue des tâches de secrétariat dans un appartenant de la rue Neuve-des-Petits-Champs[7]. Au sein de ce comité, il côtoie également l'avocat et publiciste Louis Herbette[8]. Même s'il admire le talent du député sortant, Ribot ne se retrouve pas complètement dans ses idées politiques et surtout ne peut lui pardonner son soutien à la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à l'élection présidentielle de décembre 1848 :

---

[1] « Dans un quart environ des circonscriptions, il n'y a plus d'authentiques candidats officiels. Et beaucoup d'entre eux ont cessé de faire usage de ce label dans leurs professions de foi et sur leurs affiches au profit d'éléments programmatiques et de considérations sur leurs mérites personnels. » (VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle, op. cit.*, p. 221)

[2] Cité par GIRARD Louis, *Les libéraux français. 1814-1875*, Paris, Aubier, p. 200.

[3] Cité par MAYEUR Jean-Marie, *Gambetta. La patrie et la République*, Paris, Gallimard, p. 55.

[4] Selon Louis Girard, cette circonscription est « taillée pour être le fief d'un candidat officiel ». (*Les élections de 1869*, Paris, 1960, p. IV)

[5] Un comité rassemble des citoyens (appelés parfois péjorativement les « comitards ») qui décident d'assister le candidat dans sa campagne. Les premiers comités datent de la Deuxième République. Après avoir disparu avec la mise en place du Second Empire, ils refont surface à l'occasion des élections de 1869.

[6] Ancien secrétaire de la Conférence du stage, Henry du Buit (1837-1919) devient bâtonnier de Paris (1891-1893) et président de la Société de législation comparée (1891-1892).

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 30 avril 1869. (AN 563AP3)

[8] Frère cadet du diplomate Jules-Gabriel Herbette, Louis Herbette (1843-1921) est avocat de formation. Publiciste et auteur de brochures hostiles au Second empire, il est poursuivi pour délit de presse et condamné à un mois de prison. Après la proclamation de la République, il devient rédacteur du *Journal officiel*. En 1876, il entame une carrière préfectorale, d'abord dans le Tarn-et-Garonne puis dans la Somme et enfin en Loire-Inférieure. En 1882, il est nommé directeur de l'administration pénitentiaire puis, en 1891, conseiller d'État.

> « Tout en votant pour M. Thiers […] ne puis-je garder la liberté de mon jugement, et suis-je forcé de dissimuler, soit aux autres, soit à moi-même, que le seul lien qui m'attache à M. Thiers c'est la nécessité de renverser un régime que M. Thiers a, pour sa part, contribué à fonder ? Dois-je oublier que si nous ne vivions pas sous l'Empire, mais sous le République ou sous la Monarchie constitutionnelle, je serais presque en toutes choses l'adversaire résolu de M. Thiers[1] ? »

Sa modeste activité au sein du comité de soutien lui permet de se rapprocher de l'un des leaders de l'opposition et de son entourage. Se rendant fréquemment au domicile de ce dernier, il fait la connaissance de son épouse, Élise Dosne, et entre en contact avec deux futurs ministres du cabinet Ollivier : Louis Buffet et Eugène Chevandrier de Valdrome[2].

Observant de près le déroulement de la campagne, Ribot ne s'implique en réalité que très timidement dans ce scrutin, pourtant décisif. Il est intéressant de comparer ce peu d'engagement à l'énergie déployée par un jeune avocat au parcours quasi similaire, Édouard Laferrière. Ancien secrétaire d'Ernest Picard et ami intime de Jules Ferry, ce jeune juriste est l'un des principaux animateurs de la campagne électorale à Paris, en participant à des réunions publiques mais aussi en collaborant à de nombreux journaux[3]. Laferrière est rédacteur dans *L'Electeur libre* puis dans le *Rappel*. Créé le 4 mai 1869 sous le patronage de Victor Hugo, ce quotidien regroupe l'avant-garde du parti démocratique[4]. Quelques semaines avant le 1er tour de l'élection législative, il propose à Ribot d'écrire un article dans ce journal, ce qu'il refuse[5]. Pour son action politique, Laferrière est emprisonné pendant quelques jours durant le mois de juin 1869 à la prison de Mazas[6]. Le parallèle entre les deux hommes permet de mettre en perspective les idées modérées de Ribot et surtout sa position en retrait de la mêlée politique lors de ce scrutin.

Les résultats des élections de 1869 sont complexes à analyser. Thiers remporte l'élection au second tour mais en ne récoltant que 15 909 voix sur les 31 439 suffrages exprimés. Ses deux

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 3 mai 1869 (AN, 563AP3)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 juillet 1869. (AN, 563AP3)
A partir du 2 janvier 1870, Buffet occupe le ministère des Finances et Chevandrier de Valdrome celui de l'Intérieur.

[3] « Laferrière fut au premier rang de cette phalange de jeunes avocats qui, au Palais et dans la presse, comme leurs aînés au Corps législatif, soutinrent contre l'Empire cette lutte pour la revendication des libertés publiques. » (GRIOLET Gaston, *op. cit.*, p. 80.)

[4] Ses principaux rédacteurs sont A. Arnoult, V. Hugo, C. Hugo, E. Lockroy, P. Meurice, H. Rochefort et A. Vacquerie.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 mai 1869 (AN, 563AP3)

[6] Ribot accepte alors de plaider en son nom plusieurs affaires. (Lettre d'Édouard Laferrière à Alexandre Ribot écrite le 14 juin 1869, AN, 563AP3)

adversaires, le bonapartiste François-Jules Devinck[1] et le socialiste Edmond d'Alton-Shée, obtiennent respectivement 9 802 et 5 721 voix. A l'échelle nationale, l'opposition progresse par rapport au scrutin de 1863 d'un million trois cents mille voix. Elle détient désormais 72 des 288 sièges. Alors que les campagnes restent acquises à l'Empire, les grandes villes votent pour la République. C'est le cas à Paris où, hormis la circonscription des Tuileries, tous les sièges leur reviennent. Au total 32 républicains sont élus, soit deux fois plus qu'en 1863. A l'autre extrémité, la droite autoritaire ne compte plus que 90 représentants. Ces députés, surnommés les mameluks ou les arcadiens, sont désormais largement minoritaires. Entre ces derniers et ceux qui se déclarent irréconciliables avec l'Empire, se forme une majorité hétéroclite de députés composée de candidats officiels, d'indépendants, d'orléanistes et d'anciens ennemis du régime disposés à soutenir sa mue.

La réduction de l'espace politique des libéraux est le dernier grand enseignement de ce scrutin. Lucien Prévost-Paradol, Albert de Broglie, Édouard Laboulaye ou encore Auguste Casimir-Perier sont d'ailleurs battus. Comme l'analyse Charles de Rémusat : « on pouvait […] nous croire modérés par nos idées, révolutionnaires par nos désirs. Ainsi révolutionnaires pour les conservateurs, modérés pour les révolutionnaires, nous ne pouvions avoir ni la voix des sages, ni la voix des fous[2]. » Ribot dresse un constat analogue : « il n'y a de place ni pour les orléanistes, ni pour les hommes du Tiers-parti ; pour triompher, il faut crier : Vive l'Empereur ou vive la République[3]. »

Inquiet de l'agitation qui règne dans le pays, Ribot accueille avec satisfaction le sénatus-consulte du 8 septembre qui étend les attributions du Corps législatif au point de transformer le régime en système « semi parlementaire »[4]. Le 27 décembre 1869, Napoléon III confie à Émile Ollivier la responsabilité de « désigner les personnes qui peuvent former, avec [lui], un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Cops législatif […] »[5]. Formé le 2 janvier 1870, le ministère Ollivier comprend essentiellement des hommes du centre droit mais aussi quelques personnalités du centre gauche : Louis Buffet hérite des Finances et le baron Daru des Affaires étrangères. Dès ses débuts, Ollivier, qui s'octroie le ministère de la Justice et des Cultes, affiche sa volonté de se comporter en chef de majorité et d'accroître par une série de mesures les prérogatives du Parlement. Ribot se réjouit d'observer « dans les esprits

[1] Député de 1852 à 1863, le chocolatier Devinck est un bonapartiste favorable à la libéralisation de l'Empire.
[2] Cité par GIRARD Louis, *Les libéraux français. 1814-1875*, Paris, Aubier, p. 200.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 25 mai 1869. (AN, 563AP3)
[4] REMOND René, *la vie politique en France (1848-1879)*, Paris, A. Colin, 1969, p. 195.
[5] Cité *in* GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, *op. cit.*, p. 241.

un apaisement » et qu'enfin la France dispose d'un « régime constitutionnel »[1]. Il estime cependant que le pays ne peut éviter « des crises violentes » et « une révolution dont le terme sera la République » [2].

Pour gagner la confiance des libéraux et marquer une rupture avec la période précédente, Ollivier s'efforce d'attirer des figures de l'opposition au bonapartisme autoritaire et « des jeunes gens encore inconnus, donnant des espérances d'avenir, des hommes de la génération de Gambetta, Ferry, Philis »[3]. Cette volonté d'ouverture se manifeste notamment dans ses nominations judiciaires[4]. Le neveu d'Odilon Barrot, Paul Fabre, est promu procureur général. Il offre également à Antoine Sénard, l'ancien ministre de la Deuxième République et défenseur de Flaubert dans son procès pour *Madame Bovary*, une place de conseiller à la Cour de cassation[5]. Enfin, il espère introduire au parquet de la Seine Ribot dont, selon Émile Ollivier, « la renommée précoce annonçait celle qu'il a acquise plus tard parmi les grands orateurs parlementaires »[6]. Même si Ribot affirme à Boucher ne rien avoir demandé « ni directement ni indirectement »[7], il est contacté quelques jours après la constitution du nouveau cabinet et accepte d'intégrer la magistrature. De son propre aveu, la « délibération ne fut pas longue »[8]. Sa nomination officielle comme substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine intervient le 2 mars 1870[9]. Neuf jours plus tard, comme tous les fonctionnaires et les élus, il prête serment à l'Empereur et à la constitution. Comment expliquer ce « pas décisif »[10] effectué par Ribot en direction de l'Empire, qui bien entendu lui sera largement reproché par la suite ?

Deux raisons apparaissent clairement : l'une d'ordre professionnel, l'autre d'ordre politique. C'est tout d'abord son tempérament qui le pousse à échanger sa robe d'avocat pour celle de magistrat : « J'avais de la peine à ne voir que l'intérêt du client. J'étais porté d'instinct à

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 9 janvier 1870. (AN, 563AP3)
[2] *Loc. cit.*
[3] OLLIVIER Émile, *L'Empire libéral*, vol. 12, Paris, 1908, p. 522.
[4] Dans ses écrits, Ollivier explique également qu'il réserva « la moitié des places de la magistrature à des avocats éprouvés, afin qu'au lieu d'être une carrière isolée, elle devint le couronnement de la profession comme en Angleterre ». (OLLIVIER Émile, *op. cit.*, p. 523.)
[5] Ollivier précise « qu'on disait [Sénard] fatigué et désireux de se proposer ». (OLLIVIER Émile, *op. cit.*, p. 523)
[6] *Loc. cit.*
Si l'on en croit les déclarations d'Adalbert Philis, c'est lui qui aurait soufflé le nom de Ribot à Ollivier. (*Le Figaro*, 18 mai 1885)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 9 janvier 1870. (AN, 563AP3)
[8] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)
[9] *JO*, 4 mars 1870.
En 1869, le tribunal de la Seine compte 65 magistrats du siège et un parquet de 23 membres. Cette juridiction est divisée en 10 chambres dont 3 consacrées aux affaires correctionnelles. (OZANAM Yves et al., *Le Palais de Justice*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2002, p. 156)
[10] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

m'ériger en juge plutôt que de m'enfermer dans le rôle de défenseur. J'étais plus fait pour être magistrat qu'avocat »[1]. Si Ribot accepte de devenir magistrat en 1870, après l'avoir refusé à plusieurs reprises auparavant[2], c'est aussi parce qu'il estime que le nouveau contexte politique créé par l'arrivée au pouvoir d'Ollivier lui permet de « ne sacrifier aucune de […] ses convictions »[3]. Le jeune magistrat n'a donc aucunement le sentiment de trahir sa famille politique en affichant, de fait, son adhésion à l'Empire libéral. Il reçoit d'ailleurs de nombreuses lettres de félicitations[4]. Seul Émile Acollas, beaucoup plus avancé politiquement que lui, se dit « profondément déçu de [sa] réconciliation avec l'Empire »[5] mais souhaite tout de même conserver intact leur amitié : « si je vous voyais, je vous serrerais les deux mains de tout cœur »[6].

Dans ses écrits, Ribot n'évoque jamais un quelconque engagement politique de sa part en faveur du gouvernement Ollivier, même si c'est objectivement le cas. Il concède seulement partager l'espoir, comme beaucoup d'autres libéraux, « que cette tentative de réconciliation de l'Empire et de la liberté pourrait épargner à la France une nouvelle révolution »[7] « et les luttes sanglantes qui l'accompagneraient nécessairement »[8]. Il a le sentiment d'accompagner une dynamique politique, capable de permettre l'avènement des libertés tout en évitant des troubles sociaux. Très rapidement, il doute cependant de l'aptitude de « ce ministère […] à opérer une seule des réformes que l'on attend de lui »[9]. Comme à son habitude, il se montre très critique envers les hommes censés porter cette révolution pacifique :

> « Où sont les successeurs de M. de Serre, de Casimir Perier ? Les modérés d'aujourd'hui sont presque tous des hommes médiocres, sans idées, sans

---

[1] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[2] « Au fond je sais bien tout ce qui me manque pour être un grand avocat, et cependant je resterai au barreau malgré de nouvelles instances d'un magistrat qui voudrait faire de moi son collègue et m'a demandé seulement de ne pas le désavouer, se chargeant de tout le reste ; je l'ai remercié mais j'ai refusé d'une manière très positive. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er novembre 1868. [AN, 563AP3])

[3] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[4] On peut retenir celle de l'orléaniste Joseph d'Haussonville ou encore celle de son ami Georges Picot.
A Boucher, Ribot indique que Gambetta l'a « très vivement et très cordialement félicité » et qu'il a « reçu les compliments de Laurier et d'Allain-Targé ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 mars 1870. [AN, 563AP3])

[5] Lettre d'Émile Acollas à Alexandre Ribot écrite à Berne le 2 février 1871. (AN, 563AP26)

[6] *Loc. cit.*

[7] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)
Dès 1869, Laboulaye considère qu'il est de son devoir d'accompagner la mue de l'Empire vers la liberté : « Je crois que le devoir d'un bon citoyen est aujourd'hui de fonder le règne de la démocratie libérale dans les institutions et dans les mœurs et que pour en arriver là il y a tout intérêt à ne pas ébranler la sécurité publique. J'aime trop la liberté pour me mettre à hurler avec les loups ». (DAUTERIBES André, *op. cit.*, p. 137)

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 mars 1870. (AN, 563AP3)

[9] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 février 1870. (AN, 563AP3)

> hardiesse, qui n'oseraient entreprendre une réforme, et qui ne demandent qu'à jouir des avantages de leur fortune acquise ou espérée[1]. »

Buffet, l'un des principaux ministres d'Ollivier, est par exemple dépeint sous la plume de Ribot comme un « homme simple, honnête ; manquant de hardiesse et admirablement doué pour le second rang »[2]. Preuve de la fragilité de son soutien au gouvernement, il décide de s'abstenir lors du plébiscite organisé par l'Empereur le 8 mai 1870. Avec une grande habileté politique, Napoléon III mêle dans le texte qu'il soumet aux Français l'acceptation des « réformes opérées dans la constitution depuis 1860 » et le renforcement de son autorité. Hostiles au principe même du plébiscite[3], qu'ils considèrent comme un moyen de court-circuiter le Parlement, la plupart des hommes du centre gauche s'opposent à cette initiative. Buffet et Daru démissionnent du gouvernement. Une nouvelle fois, la famille libérale se divise. Alors qu'Adolphe Thiers et Jules Dufaure appellent à voter « non » ou à s'abstenir, François Guizot, Odilon Barrot, Lucien Prévost-Paradol, Léon Say et Édouard Laboulaye sont des partisans du « oui ». A un électeur de Jouy-en-Josas qui l'interroge sur l'attitude à adopter, Laboulaye lui recommande dans une lettre datée du 25 avril de soutenir le mouvement en cours :

> « Je suis très opposé à l'abstention. S'il est un fait constaté par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, c'est qu'un parti qui s'abstient est un parti qui abdique. […] Il faut donc voter oui ou non. A mon avis, il faut voter oui sans hésiter. […] Forcés d'accepter en bloc, prenons ce qu'on nous offre, et que le progrès d'aujourd'hui nous serve à assurer le progrès de demain : c'est là le véritable esprit politique[4]. »

A l'inverse, Ribot considère qu'il ne peut approuver par son vote « la manœuvre du plébiscite » mais aussi « les termes de la constitution nouvelle », dans laquelle l'Empereur conserve une responsabilité directe et personnelle devant le peuple. Par ailleurs, il ne souhaite pas cautionner « l'attitude du ministère dans les derniers débats » durant lesquels, tant au Sénat qu'au Corps législatif, celui-ci est contraint de multiplier les concessions. En s'abstenant, il « refuse son concours au gouvernement » et souhaite marquer sa « défiance » et son « regret de voir avorter misérablement ce dernier essai de monarchie libérale qui devrait

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er mai 1870. (AN, 563AP3)
[3] « Il faudrait être aliéné pour admettre la possibilité d'un vote éclairé, et ce motif seul suffirait pour nous confirmer dans l'abstention. » (NEFFTZER Auguste, *Le Temps*, 24 avril 1870)
[4] DAUTERIBES André, *op. cit.*, p. 147.

rallier tous les conservateurs amis de la liberté et du progrès ». Il ne souhaite toutefois pas voter contre car il n'est plus à cette époque « un adversaire résolu de l'Empire » et ne désire pas « un renversement immédiat du pouvoir au profit d'une tentative de gouvernement républicain ». Selon lui, « ceux qui disent non doivent être prêts à accepter les conséquences logiques de leur vote qui signifie : tout plutôt que l'Empire »[1].

Avec une participation très forte et un vote très largement en faveur du oui[2], le plébiscite est un succès considérable pour l'Empereur, bien plus que pour Ollivier. Du côté de l'opposition, la déception est immense. « Il n'y a plus rien à faire en politique »[3] affirme dépité Jules Favre. Personne ne peut alors imaginer la disparition de l'Empire quelques mois plus tard, après les défaites militaires contre la Prusse et la débâcle de Sedan.

Entre sa prise de fonction au tribunal de la Seine et le début du déclenchement de la guerre contre la Prusse, en juillet 1870, Ribot fait l'apprentissage de son nouveau métier de magistrat[4] et est nommé membre d'une commission, présidée par Jules Dufaure, chargée d'étudier la révision du code d'instruction criminelle : « la commission mène son travail avec lenteur : nous sommes presque tous fort ignorants et le principal but de nos efforts est de compléter notre instruction, bien plus que de rédiger un projet immédiatement réalisable[5]. » Pour les besoins de cette commission, Ribot est missionné en Angleterre pour y étudier la procédure criminelle en compagnie de son ami Georges Picot, également magistrat au tribunal de la Seine. Après plusieurs semaines passées outre-manche, où ils ont probablement amassé de la documentation pour la Société de législation comparée, les deux hommes rentrent à Paris alors que « les bruits de la guerre étaient déjà dans l'air », c'est-à-dire au début du mois de juillet. Les travaux de la commission sont définitivement interrompus avec le début de l'affrontement[6]. Alors que la France se prépare à entrer en guerre, Ribot décrit à Boucher les rassemblements populaires s'organisant à Paris : « les manifestations en l'honneur de la guerre ont eu un caractère assez repoussant ; la lie des faubourgs est venue sur les boulevards ». Même si dans ses écrits Ribot ne prend pas réellement position sur la nécessité de cette confrontation avec la Prusse, il se rend à de nombreuses reprises durant les mois de

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 24 avril 1870. (AN, 563AP3)

[2] Le taux de participation dépasse les 82 %. 7 350 000 Français votent en faveur du texte proposé par l'Empereur alors que seulement 1 582 000 d'électeurs s'y opposent.

[3] ANCEAU Éric, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Le livre de poche, p. 214.

[4] Il siège à la 8e chambre. Celle-ci « ne ressemble pas aux autres chambres correctionnelles ; on n'y juge que les petits délits ; c'est une sorte de justice de paix ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 mars 1870. [AN, 563AP3])

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 mars 1870. (AN, 563AP3)

[6] « Ce n'est pas la première ni la dernière commission à qui pareille mésaventure soit arrivée. » (RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 133)

juillet et d'août au domicile de Thiers, qui est l'un des principaux opposants à cette guerre[1]. Une fois celle-ci engagée, il redoute naturellement la défaite mais aussi les troubles intérieurs. Alors que les annonces de victoires militaires prussiennes s'accumulent, Ribot exprime, dans une lettre du 24 août, sa crainte de voir surgir une révolution :

> « Une révolution en ce moment, quand la bataille est engagée […], la révolution sans un chef militaire et dans un pays qui a horreur de la République, la révolution faite par l'émeute, quand Paris est menacé, ne serait-ce pas une faute irréparable et même un crime, si nous devions être vaincus[2] ? »

Quatre jours avant la proclamation de la République à l'Hôtel de ville de Paris, il écrit à Boucher sa crainte qu'elle ne s'installe en France prématurément : « Il se peut que dans cinquante ans les républicains soient en état de donner à la France un gouvernement ; mais demain, la République ne serait qu'un affreux désordre et provoquerait […] une énergique réaction[3]. »

Conclusion du B. Un juriste libéral à la lisière du politique (1867-1870)

Au moment où le Second Empire est sur le point de s'effondrer, Ribot redoute l'arrivée au pouvoir des républicains et dans leur sillage l'apparition de troubles intérieurs. Quelques jours cependant après la proclamation de la République, née du vide créé par la défaite de Sedan, il reconnaît au nouveau gouvernement le fait d'accomplir « sa tâche avec honnêteté et fermeté »[4]. Dans les semaines suivantes, il espère « une paix honorable, l'intégrité du territoire, la possibilité pour la France de se régénérer, en demeurant républicaine »[5]. Pour défendre la France et la jeune République, il prend les armes. A Paris, pendant le siège de l'armée prussienne, il rejoint la 6e compagnie du 3e bataillon de la garde nationale sédentaire de la Seine[6]. Élu capitaine[7], il relate dans ses notes personnelles ses nombreuses nuits passées

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 24 août 1870. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 31 août 1870. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 11 septembre 1870. (AN, 563AP3)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 20 novembre 1870. (AN, 563AP3)
[6] Après le vote de la loi du 9 novembre 1911, il reçoit le 12 janvier 1912 la médaille commémorative de la campagne de 1870-1871. (AN, 563AP11)
[7] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

à monter la garde le long des remparts. A Boucher, il confie également ses angoisses. La veille de la seconde bataille de Buzenval, le 18 janvier 1871, il redoute les conséquences de la défaite : « si les armées de secours n'arrivent pas, je ne sais à quelles horreurs nous sommes condamnés : la famine et peut-être l'émeute »[1]. Commentant la manifestation organisée le 22 janvier 1871 visant à empêcher la signature de l'armistice et sa violente répression par les autorités parisiennes, il écrit : « nous nous débattons dans l'agonie »[2]. Quelques semaines plus tard, il estime que ces « six mois de révolution [lui] ont plus appris sur les hommes que dix ans de réflexion[3]. »

Le parcours et les réflexions d'Alexandre Ribot durant cette année 1870, si riche en rebondissements, constitue un bon révélateur de ce qu'il est à cette époque. Passionné par la politique, il en demeure toutefois plus un spectateur qu'un véritable acteur. Ses prises de position, tant dans la sphère publique que privée, même si elles peuvent paraître au premier abord changeantes et manquer de fermeté, sont en réalité cohérentes avec ses valeurs, ses convictions et, plus encore peut-être, son tempérament politique.

Imprégné de la culture politique de la famille libérale, son attachement aux traditions, sa peur des changements rapides ainsi que sa vision encore très largement pyramidale des rapports sociaux font de lui un conservateur sur le plan social. Presque indifférent à la nature du régime, il souhaite que ce dernier allie libéralisme politique et conservatisme social. Aussi la République telle qu'elle se déploie progressivement dans le début des années 1870, notamment à partir de la désignation de Thiers, homme d'autorité s'il en est, comme « chef du gouvernement exécutif de la République française », ne peut que le rassurer[4]. C'est donc durant cette « année terrible »[5] que Ribot se convertit définitivement à la République.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 janvier 1871. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 22 janvier 1871. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Ernest Duvergier de Hauranne écrite le 9 février 1871. (AN, 563AP33)
[4] Thiers est nommé « chef du gouvernement exécutif de la République française » le 17 février 1871.
[5] *L'Année terrible* est un recueil de poèmes de Victor Hugo, publié en 1872, relatant les événements survenus en France lors de la guerre contre la Prusse.

C. Un juriste libéral au service d'une République conservatrice en construction (1870-1876)

Après la signature du traité préliminaire de paix entre la France et l'Allemagne, qu'il accueille avec un « sentiment général de soulagement »[1], Alexandre Ribot éprouve le besoin de réfléchir au chemin parcouru depuis sa jeunesse à Saint-Omer. Il se fixe aussi quelques objectifs et règles pour les années à venir :

> « Quarante ans tout au plus me restent, et que ce temps est court pour achever la moindre des tâches que je voudrais accomplir ! […] Je ne suis pas encore parvenu à […] tourner toutes mes forces vers la réalisation d'un dessein fortement arrêté. […] Me défiant de ma propre faiblesse, je veux essayer de m'affermir en écrivant ici quelques règles de conduite auxquelles je me propose désormais d'obéir.
>
> Règles :
>
> - […] Mes ressources pécuniaires sont presque nulles en dehors d'un traitement de magistrat. Je dois donc veiller avec soin à mes dépenses et me garder de prendre des habitudes de luxe inutiles. Économies pour acheter des livres et pour faire un voyage à l'étranger chaque année.
> - Les fonctions de magistrat que j'ai embrassées conviennent à la nature de mon esprit, à mon éducation, à mon tempérament […]. J'aime l'autorité et la responsabilité qui s'y attache. […] Cette autorité doit me suffire et j'aurais tort de chercher à sortir de la magistrature pour entrer dans la politique ou l'administration[2]. »

---

[1] Il est signé le 26 février 1871 à Versailles.
Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[2] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, « Règlement » rédigé le 16 mars 1871. (AN, 563AP5)
Ribot définit également un emploi du temps quotidien à respecter ainsi que des règles à suivre :

> « Emploi du temps de la journée :
> lever à 6 heures
> travailler jusqu'au déjeuner
> aller au Palais ou aux bibliothèques ou à des cours publics – faire visites – expédier les affaires urgentes - écrire correspondance
> 6 heures : dîner
> après dîner, lecture facile ou conversation
> résumé de la journée.
> Quelques règles utiles :
> - ne jamais remettre au lendemain.
> - ne jamais laisser inachevé un travail inachevé.

En dépit de cette mise en garde, qu'il s'adresse à lui-même, Ribot se laisse dès l'année 1871 happer par la vie politique. Définitivement acquis à la République, il s'engage dans le combat politique afin de consolider le régime en place et faire triompher ses idées modérées. Son action passe tout d'abord par son implication dans des réseaux très proches des milieux dirigeants, telles la Société de législation comparée et l'École libre des sciences politiques. Se retrouvant dans la ligne défendue par le groupe parlementaire Centre gauche, il devient le principal collaborateur d'un de ses leaders : Jules Dufaure. Ce dernier, après avoir repris le portefeuille de la Justice en 1875, exerce la fonction de président du Conseil à partir de 1876. Devenu le protecteur de Ribot, Dufaure le nomme en 1875 à un poste clef au ministère de la Justice.

1. La République conservatrice[1] comme horizon, le Centre gauche comme parti (1871-1875)

Pour Ribot, la situation du pays à partir le 1871 exige « de mettre l'idée de la patrie au-dessus de toutes les divisions »[2] et d'adopter « par raison »[3] la République « non parce qu'elle est la meilleure forme de gouvernement, mais parce que seule elle nous sauve de la guerre civile, de l'étranger et finalement du despotisme[4]. » Il en est désormais convaincu « la monarchie ne peut vivre avec le suffrage universel.[5] » « Notre salut, affirme-t-il pendant la Commune, est dans la République parce que seule la République peut diminuer l'antagonisme entre Paris et la province[6] ». Aussi « les hommes sincères doivent sacrifier leur personne à la cause

---

- tenir un journal des faits de chaque jour.
- écrire régulièrement à des amis – étendre le cercle des personnes que je connais et dont la conversation peut m'instruire.
- avoir des sujets de conversation toujours prêt suivant le caractère et les habitudes des différentes personnes. […] La discussion éveille les pensées et les réflexions.
- Tenir en ordre mes papiers – écarter de ma table les livres et papiers devenus inutiles – éloigner de ma bibliothèque les livres médiocres ou inutiles.
- Chercher toujours la sincérité. »

[1] C'est *La Revue des Deux Mondes* qui est à l'origine au tout début des années 1870 de la notion de République conservatrice. (ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 348)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 mai 1872. (AN, 563AP3)
[3] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 2 mai 1871. (AN, 563AP5)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 mai 1872. (AN, 563AP3)
[5] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 30 janvier 1871. (AN, 563AP5)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 31 mars 1871. (AN, 563AP3)

républicaine »[1]. Le 1er février 1871, il écrit dans ses notes personnelles : « Je suis et resterai républicain »[2]. Comment Ribot perçoit-il les premières années tumultueuses de la Troisième République, du déclenchement de la Commune en mars 1871 au vote des lois constitutionnelles de 1875 ?

Durant les courts préparatifs de l'élection du 8 février 1871, organisée sur la base de la loi électorale du 15 mars 1849[3], Ribot participe aux travaux du comité libéral républicain de Paris. Dans l'urgence, celui-ci parvient à former une liste, comprenant Jules Dufaure, Ludovic Vitet[4], Léon Say, Augustin Cochin, Edmond de Pressensé, et à établir un programme. Ce comité appelle à la constitution d'un gouvernement républicain « hostile aux expédients révolutionnaires du despotisme ou de la démagogie, assurant l'ordre, maintenant le constant et inaltérable respect des lois et se prêtant au développement de toutes les libertés qui font la dignité d'un citoyen et l'honneur d'un peuple »[5]. Ce projet politique, dont il attribue la paternité à Dufaure, Ribot le considère comme un « grand événement » et le signe d'un « courage hardi »[6]. Cette vision d'une République conservatrice, bientôt portée par Adolphe Thiers, séduit Ribot qui, le 3 février 1871, exprime aux participants de la Conférence Molé ses « idées républicaines »[7]. Dans ses notes personnelles, il avoue le 14 mars 1871 son « ambition d'arriver à la Chambre »[8].

Selon lui, la consolidation du régime en place passe nécessairement par la mise en œuvre d'une politique radicalement modérée. Léon Gambetta, qui personnifie en 1871 le jacobinisme et le radicalisme, est fréquemment accusé sous sa plume de conduire le pays « aux excès »[9]. En tant que ministre de l'Intérieur, ce dernier publie le 31 janvier 1871 deux décrets, prévoyant de frapper d'inéligibilité le personnel politique de l'Empire et d'autoriser « ses » préfets à se présenter dans leur département. Pour Ribot, il s'agit d'une « folie » qui

---

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 30 janvier 1871. (AN, 563AP5)
[2] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, rédigé le 1er février 1871. (AN, 563AP5)
[3] Le gouvernement souhaite rompre avec la pratique du scrutin uninominal d'arrondissement en vigueur sous le Second Empire. La loi électorale du 15 mars 1849 définit un scrutin de liste départemental avec vote au chef-lieu de canton.
[4] Fils d'un conventionnel, Ludovic Vitet (1802-1873) est d'abord un écrivain. De sensibilité libérale, il collabore au *Globe*, à la *Revue des Deux Mondes* avant de devenir député à partir de 1834. Opposant au coup d'État du 2 décembre 1851, il se place en retrait de la vie politique durant le Second Empire. Élu député de la Seine-Inférieur en février 1871, il devient vice-président de l'Assemblée nationale. Rapporteur de la proposition de loi Rivet, il vote pour la démission de Thiers (1873).
[5] Extrait cité *in* PICOT Georges, *Études d'histoire parlementaire. M. Dufaure. Sa vie et ses discours*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 322.
[6] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 31 janvier 1871. (AN, 563AP5)
[7] *Ibid.*, 3 février 1871. (AN, 563AP5)
[8] *Ibid.*, 14 mars 1871. (AN, 563AP5)
[9] *Ibid.*, 5 février 1871. (AN, 563AP5)

risque de mener le pays à la « guerre civile »[1]. L'annulation de ces décrets entraîne la démission de Gambetta (6 février) et, plus profondément, la rupture entre les deux grandes tendances du camp républicain : les modérés et les radicaux[2]. Très fréquemment, Ribot déclare ne pas être hostile au programme radical « en lui-même » mais redouter « les maladresses, les violences inutiles qui serviront de prétexte à la réaction »[3]. Contrairement « au tempérament solide des États-Unis », la France, affirme-t-il, serait vite ramenée « par la peur à la servitude militaire »[4]. La question du rythme et celle de l'ampleur des réformes à réaliser fracturent le bloc républicain. Les modérés s'opposent également aux radicaux quant à leur rapport à la démocratie, au peuple. Le regard de Ribot sur Gambetta est sur ce point très instructif. Quoique fasciné par ses qualités tribuniciennes, il ne cesse de dénoncer son style et ses allures qui trahissent ses origines modestes et son refus de se conformer aux codes de la bourgeoisie : « Quel malheur que cet homme n'ait pas reçu une autre éducation, qu'il n'ait pas vécu dans un autre milieu. Mais eût-il été encore Gambetta[5] ? » Par ailleurs là où Gambetta se réjouit dans son célèbre discours de Grenoble (septembre 1872) de « la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle […] qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières »[6], Ribot, comme la plupart des « républicains du lendemain », s'en inquiète :

> « Le gouvernement n'a jamais été mis aux mains de la masse ignorante et aveugle sans qu'une société ait été conduite à sa ruine. L'expérience que nous avons commencée, il y a vingt-cinq ans, du suffrage universel, est la plus effrayante qu'on puisse imaginer […]. Que deviendrons-nous le jour où, dans chaque commune, dans chaque département et enfin dans l'État, le pouvoir de faire des lois et de voter les impôts sera aux mains d'une majorité qui ne possède rien et qui ne sait ni lire ni écrire[7] ? »

Son ami Ernest Duvergier de Hauranne a des mots encore plus sévères. Quelques semaines avant d'être élu député du Cher suite à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, il évoque

---

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 4 février 1871. (AN, 563AP5)
[2] C'est à partir de cette époque que l'amitié entre Jules Ferry et Léon Gambetta se fissure.
Sur les relations entre les deux hommes, voir BARRAL Pierre, « Gambetta et Ferry, amis et rivaux », *Revue historique*, n° 648, 2008, p. 891-919.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 octobre 1872. (AN, 563AP3)
[4] *Loc. cit.*
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 juin 1872. (AN, 563AP3)
[6] Extrait du discours prononcé par Léon Gambetta à Grenoble le 26 septembre 1872. Cité *in* MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008. p. 177.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 mai 1872. (AN, 563AP3)

le suffrage universel en ces termes : « je le respecte, je lui obéis, je ne souffre pas qu'on y porte atteinte, et cependant je le méprise au fond du cœur »[1].

Ces échanges épistolaires reflètent le climat des années 1871-1872 durant lesquelles la question du suffrage universel est, comme l'analyse Pierre Rosanvallon, « en quelque sorte surinvestie »[2] et « devient le bouc émissaire qui catalyse toutes les angoisses et les répulsions des lendemains de la défaite »[3].

Très présente en France, et notamment parmi les libéraux, cette méfiance pour le suffrage universel et à travers lui pour le peuple s'est naturellement trouvée renforcée par l'épisode de la Commune. Dans le cas de Ribot, cela paraît tout à fait manifeste. A Paris au début de l'insurrection, il décrit à Boucher « une bande de fous criminels qui ont rêvé de recommencer 1793 »[4]. Sur les ordres du garde des Sceaux, il ordonne aux juges de paix de banlieue de ne plus siéger. Il rejoint finalement Versailles le 25 mars[5]. Tout en soutenant le recours à la force par le gouvernement[6], il pense toutefois indispensable de dégager les « causes véritables et profondes de l'insurrection » et notamment de comprendre « comment des milliers d'ouvriers, dont beaucoup sont pères de famille, se font tuer pour quelques criminels qui les mènent[7]. » Très marqué par la violence des Communards, Ribot l'est aussi par la « sauvagerie »[8] de la répression durant la semaine sanglante (21-28 mai). C'est de la Redoute de Montretout et de la terrasse du château de Meudon qu'il assiste les 21-22-23 mai, en compagnie de son collègue Paul Pradines[9], aux combats qui se déroulent dans les rues de Paris : « on distinguait tous les monuments et on voyait l'incendie gagner et dévorer toutes nos richesses[10]. » A partir du 24 mai, il pénètre à l'intérieur des fortifications. Marchant « sur les décombres », il découvre avec horreur la « férocité de la répression[11] ». Il se dit épouvanté par « cette justice

---

[1] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne écrite à Alexandre Ribot le 26 avril 1871. (AN, 563AP33)

[2] ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 311.

A propos du suffrage universel, Gustave Flaubert évoque à l'automne 1871 « une véritable honte de l'esprit humain ». (Lettre écrite à George Sand le 8 septembre 1871, *in* FLAUBERT Gustave, *Correspondance*, Lausanne, Ed. Rencontre, 1965, t. XIV, p. 130)

Concernant le regard de Flaubert sur son époque, voir WINOCK Michel, *Flaubert*, Paris, Gallimard, 2013, 544 p.

[3] *Ibid.*, p. 308.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 31 mars 1871. (AN, 563AP3)

[5] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 25 mars 1871. (AN, 563AP5)

[6] « Je suis d'avis qu'on ne transige pas avec l'émeute ; le gouvernement chassé violement de Paris ne peut y rentrer que par la force. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 avril 1871. [AN, 563AP3])

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 avril 1871. (AN, 563AP3)

[8] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 23 mai 1871. (AN, 563AP5)

[9] Avocat à la Cour d'appel de Paris en 1854 puis secrétaire de la Conférence du stage pour l'année 1858-1859, Paul Pradines est nommé substitut au tribunal civil de la Seine le 6 septembre 1870.

[10] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 29 mai 1871. (AN, 563AP3)

[11] *Loc. cit.*

sommaire [qui] ressemble trop à la vengeance[1] ». Il entend partout des « récits d'exécutions »[2] et, sous ses fenêtres, les clameurs de la foule accompagnant « des troupeaux de prisonniers »[3] vers la mort. Cette « férocité de la foule »[4], Ribot ne l'oubliera jamais.

Le jeune magistrat voit dans ces massacres la confirmation que le sens politique impose la recherche constante du consensus et de la modération, seuls capable de ne pas attiser les passions populaires qui ne demandent qu'à se manifester. Par échanges épistolaires, il évoque cette question avec Émile Acollas, auteur d'une brochure intitulée *Ma participation à l'insurrection de Paris*[5] dans laquelle il se déclare être un « complice moral » de la Commune. Dans une lettre du 23 novembre 1871, Ribot lui écrit qu'il se calomnie en se « déclarant le complice moral des assassins et des incendiaires de la Commune »[6] et préfère mettre un terme à leur relation. Plus que jamais après le traumatisme de la Commune, il faut « accepter la République comme un terrain de conciliation pour tous les partis et ne pas mettre le doigt dans les intrigues monarchiques fusionnistes ou autres qui ne tendent qu'à rallumer la guerre civile et à perdre la cause libérale »[7]. Cette politique qui allie la République et le conservatisme porte en 1871 un nom : celui d'Adolphe Thiers.

Après les élections de février 1871, durant lesquelles il a très largement été plébiscité par les électeurs[8], Thiers apparaît pour beaucoup comme étant l'homme indispensable à la fois pour négocier avec Bismarck et gérer la situation politique interne. Pour Ribot, c'est « l'homme nécessaire »[9]. Nommé le 17 février 1871 chef du pouvoir exécutif de la République française, l'ancien ministre de Louis-Philippe noue avec l'Assemblée monarchiste sortie des urnes le fameux « pacte de Bordeaux » (10 mars 1871), qui prévoit de laisser en suspens la question cruciale de la nature du régime. Ancien orléaniste, mais hostile à la fusion des monarchistes, « le petit roi »[10] est prêt à accepter la République à condition qu'elle soit libérale et modérée.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Ernest Duvergier de Hauranne écrite à Paris le 30 mai 1871. (AN, 563AP33)
[2] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 24 mai 1871. (AN, 563AP5)
[3] *Ibid.*, 28 mai 1871. (AN, 563AP5)
[4] *Ibid.*, 26 mai 1871. (AN, 563AP5)
[5] ACOLLAS Émile, *Ma participation à l'insurrection de Paris*, Berne, Allemann, 1871.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Émile Acollas écrite à Paris le 23 novembre 1871. (AN, 563AP33)
Le 28 novembre 1871, Acollas lui renvoie sa lettre en lui rappelant sa « compromission » avec le régime impérial : « Que vous, jeune homme, rallié à la veille de sa chute au plus misérable des pouvoirs vous osez me tenir un tel langage, je ne vous le permets pas. »
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Ernest Duvergier de Hauranne écrite à Paris le 23 juin 1871. (AN, 563AP33)
[8] Thiers a été élu dans vingt-sept départements et a réuni sur son nom plus de deux millions de voix.
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 13 mai 1871. (AN, 563AP3)
Dans son édition du 6 septembre 1877, *Le Temps* qualifie Adolphe Thiers de « Périclès de la République française ». (GARRIGUES Jean, *Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Paris, Éd. du Seuil, 2012, p. 39)
[10] GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, *op. cit*, p. 232.

A l'Assemblée, le vieil homme d'État bénéficie du soutien d'un groupe parlementaire puissant totalement dévoué à sa personne : le Centre gauche. Regroupant d'anciens orléanistes souvent issus de la haute bourgeoisie proche des milieux d'affaires, ce rassemblement politique se constitue entre le mois de février et celui de juillet 1871. Comme l'a analysé Jean Garrigues[1], le Centre gauche est le fruit d'une union et d'une division. Dès l'arrivée au pouvoir de Thiers, ses amis députés prennent l'habitude de se réunir sous la présidence d'Ernest Feray. C'est ainsi que dans les salons de l'hôtel des Réservoirs de Versailles se retrouvent très régulièrement Agénor Bardoux, Jules Barthélémy-Saint-Hilaire, Jean-Charles Rivet ou encore Léon Say. Après avoir quitté Paris à la fin du mois de mars, Ribot fréquente également cet ancien hôtel particulier construit pour Madame de Pompadour qui rassemble, écrit-il, le « Tout-Paris »[2]. Après les succès des républicains aux élections partielles du 3 juillet 1871, les hommes de la « Réunion Feray » fusionnent avec ceux de la « Réunion Rampon », pour la plupart clairement républicains. Émile de Marcère en est l'une des principales figures. Les « Feray-Rampon » rencontrent le 19 juillet 1871 à l'hôtel de ville de Versailles les membres du Centre droit, groupe parlementaire constitué en avril 1871 autour de l'académicien et éditorialiste au *Journal des Débats* Saint-Marc Girardin. Tous libéraux, ils ne parviennent à s'entendre quant à la question du régime. Là où le Centre droit demeure partisan d'une restauration orléaniste, les Feray-Rampon font le pari de la République et créent le Centre gauche. Plus fondamentalement, selon Jean-Marie Mayeur, la question religieuse constitue une ligne de fracture entre les deux courants. Alors que « les hommes du centre gauche, même catholiques, ne désirent pas que l'Église imprime son influence sur la société civile », « les catholiques libéraux si puissants au centre droit, un Mgr Dupanloup ou un Falloux, s'ils acceptent les « libertés modernes », n'en estiment pas moins que l'État doit faire respecter l'Église[3] ».

Même si le groupe parlementaire Centre gauche est très minoritaire au sein de l'Assemblée nationale de 1871[4], il représente une force importante par sa proximité avec les milieux financiers, sa forte représentation au sein du gouvernement et sa position charnière sur l'échiquier politique. Devenu président de la République après l'adoption de la loi Rivet

---

[1] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896), op. cit.*

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 31 mars 1871. (AN, 563AP3)

[3] MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898), op. cit.*, p. 18.

[4] Le Centre gauche compte 132 députés en 1871, soit 17,4 % des sièges. (GARRIGUES Jean, « Echec des centres, victoire du centrisme ? Les débuts de la Troisième République (1871-1879), *in* GARRIGUES Jean et GUILLAUME Sylvie (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIXe et XXe siècles, op. cit.*, p. 57)

(31 août 1871), Adolphe Thiers, son chef de file, souhaite poser les fondations d'une République conservatrice. Pour y parvenir, sa stratégie consiste à unir les centres, autrement dit à convaincre les orléanistes de se rallier à la République. Membre du Centre gauche[1] et issu d'une illustre famille orléaniste, Ernest Duvergier de Hauranne est particulièrement en pointe dans le combat politique en faveur de la République, tant dans l'hémicycle de l'Assemblée que dans ses écrits[2]. En 1873, il est l'auteur d'une brochure intitulée *la République conservatrice* dans laquelle il propose un projet constitutionnel susceptible de réunir tous les libéraux[3]. Il rédige également durant la première législature de nombreux articles dans la *Revue des deux mondes* pour défendre le projet thiériste[4].

Ribot partage à cette époque totalement les vues de son ami. Même s'il note avec malice que Thiers « joue au Premier Consul »[5] et qu'il se montre parfois « peu disposé à accueillir les réformes »[6], il loue son courage et sa pugnacité. Il estime que sa stratégie est la bonne car l'Assemblée, quoique majoritairement monarchiste en 1871, peut par patriotisme accepter la solution républicaine :

> « La majorité [de l'Assemblée] est franchement libérale, très hostile à l'Empire, étroite dans ses vues, pleine de préjugés vieillis mais honnête et sincèrement résolue à mettre le bien du pays au-dessus des querelles et des amours-propres des partis. […] A Bordeaux, les trois quarts de l'Assemblée étaient pour la monarchie, mais l'expérience, la réflexion, la discussion ont amené peu à peu un grand nombre de membres à sacrifier leurs préférences monarchiques et à désirer sincèrement la consolidation de la République[7]. »

La démission de Thiers le 24 mai 1873 face à l'union des droites, quelques semaines après la victoire électorale à Paris du républicain radical Barodet contre son ministre des Affaires étrangères, marque l'échec de la stratégie de rapprochement des centres. Pour succéder à Thiers, l'Assemblée porte à la présidence de la République Patrice de Mac-Mahon avec

---

[1] Ernest Duvergier de Hauranne est également inscrit au groupe de la Gauche Républicaine. (GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, annexe 8)

[2] Ces prises de position en faveur de la République suscitent la réprobation de certains membres de sa famille, tout particulièrement de son frère Emmanuel (1839-1914) (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 5 mai 1872. [AN, 563AP3])

[3] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La République conservatrice*, Paris, Baillière, 1873.

[4] Parmi ses nombreux articles dans la *Revue des deux mondes*, on peut citer « La République et les conservateurs » (1er août 1872), « La République et les Anciens partis » (1er novembre 1872) et « Les Incorrigibles de la politique » (15 mai 1873).

[5] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 21 avril 1871. (AN, 563AP5)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 23 mai 1871. (AN, 563AP3)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 25 avril 1871. (AN, 563AP3)

comme programme « le rétablissement de l'ordre moral ». Chef de la majorité parlementaire, Albert de Broglie est nommé vice-président du Conseil. Commentant la chute de Thiers, Ribot évoque une « révolution » : « les partis extrêmes l'emportent ; nous sommes vaincus »[1]. Une fois de plus, il note que les « libéraux » sont « écrasés par les partis extrêmes […] et sans force pour empêcher le mal que font à notre pauvre pays les passions et l'ignorance des monarchistes et des jacobins[2]. » Même si Ribot n'a de cesse de dénoncer l'attitude du Centre droit dans les mois qui suivent, il s'efforce de dégager les causes profondes de l'échec de l'union des centres. Il retient essentiellement deux raisons : l'une externe au Centre gauche et l'autre interne. La première est liée « à la résistance du clergé catholique aux idées modernes »[3] car, pense-t-il, « les prêtres sentent bien que la science détruira finalement toute religion ; aussi s'acharnent-ils à vouloir perpétuer l'ignorance »[4]. La France doit se délivrer de la « pesante étreinte du catholicisme »[5] et se convaincre de la « nécessité de se passer de l'appui du cléricalisme pour fonder un gouvernement modéré »[6]. A titre personnel « totalement séparé de l'Église catholique »[7], il considère donc que l'emprise sociale du clergé et plus globalement celle de la religion catholique constituent des entraves à l'établissement d'une République modérée et à la diffusion des idées du Centre gauche.

Sous sa plume, les hommes de ce groupe parlementaire ne sont également pas exempts de reproches, notamment après l'arrivée au pouvoir du duc de Broglie. Il estime qu'il manque à ce courant politique un véritable chef pour livrer la bataille. Après sa démission, Thiers ne peut plus désormais exercer ce rôle. Il « est trop vieilli, trop illustre, trop au-dessus des partis pour être un chef de combat[8]. » Dans une lettre datée du 4 novembre 1873, il souligne les faiblesses des principales personnalités du Centre gauche :

> « Dufaure, qui est un incomparable avocat politique, n'a pas les grandes qualités de l'homme d'État ; M. Léon Say a plus de finesse que de vigueur ; M. [Casimir-] Perier n'a su conquérir que le renom d'un homme loyal et fidèle à sa parole, M. Laboulaye est un professeur, M. Schérer un sceptique, M. de Marcère un mélancolique ambitieux, M. Barthe un bruyant, M. Ricard un grand orateur

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 mai 1872. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 août 1873. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 août 1873. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Etretat le 5 août 1872. (AN, 563AP3)
[5] *Loc. cit.*
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 20 juillet 1873. (AN, 563AP3)
[7] *Loc. cit.*
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 août 1873. (AN, 563AP3)

> méconnu… Je ne parle que des chefs, de ceux au moins qui voudraient l'être […][1]. »

Il reproche à ces hommes leur manque de courage politique. A ses yeux, la modération ne doit pas se confondre avec de la timidité ou de l'indécision. Dufaure incarne bien cette prudence extrême dont font souvent preuve les élus du Centre gauche. Deux exemples suffisent à en témoigner. Le premier se déroule durant la crise de décembre 1872. Alors qu'au fil de l'année 1872 les rapports entre l'Assemblée et Adolphe Thiers se détériorent, ce dernier décide de rompre le « pacte de Bordeaux » en proclamant le 13 novembre qu'il est temps de consolider le régime existant : « La République existe, elle est le gouvernement légal du pays. Ne perdons pas notre temps à la proclamer ; mais employons le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires »[2]. Contrairement à ses espérances, ce sont majoritairement des députés hostiles à la République qui composent la « commission des trente », chargée de préparer les nouvelles institutions. Cet épisode ouvre une période de turbulence politique. Ce n'est qu'une dizaine de jours après la formation de la « commission des trente » que Dufaure prend la parole pour repousser un projet de dissolution porté par la droite. Même s'il salue les « paroles fermes » du garde des Sceaux, Ribot estime néanmoins « regrettable qu'il ait tardé si longtemps à intervenir résolument » : « S'il s'était décidé, dès l'année dernière, à tenir le discours qu'il tient aujourd'hui, à être un vrai ministre, même à côté de M. Thiers, peut-être la crise que nous traversons eût été en partie évitée[3]. » Ce manque de courage politique, Ribot le déplore également quand, en novembre 1873, alors que l'hypothèse d'une restauration monarchique semble écartée, Dufaure propose d'adopter une stratégie pour le moins défensive : « il faut que nous soyons attentifs à garder nos positions ; surtout ne faisons pas un seul pas en arrière. Quant à marcher en avant, il vaut mieux attendre et ne pas être trop pressé[4]. » Ce manque d'audace, Ribot l'attribue pour une part à l'âge avancé de Dufaure. Aussi espère-t-il l'émergence « d'hommes jeunes, résolus, imbus des idées modernes[5] ».

Même si les critiques de Ribot sont en partie fondées, il convient de noter qu'entre 1873 et 1875, les députés du Centre gauche, désormais dans l'opposition, sont restés fidèles au camp républicain et se sont même rapprochés de la Gauche républicaine de Ferry et de l'Union républicaine de Gambetta. Des réunions sont par exemple organisées place de la Madeleine au

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 novembre 1873. (AN, 563AP3)
[2] Extrait du message lu par Thiers à l'Assemblée nationale le 13 novembre 1872.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Georges Picot écrite le 17 décembre 1872. (AN, 563AP39)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 22 novembre 1873. (AN, 563AP3)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 11 octobre 1874. (AN, 563AP3)

domicile de Jules Simon[1]. L'expérience commune de l'opposition à l'Empire a sans aucun doute favorisé ces rapprochements.

Dès le début de la République, Ribot fréquente les hommes du Centre gauche et de la gauche plus radicale. Il assiste à leurs échanges. Souvent, il se rend au domicile de Laboulaye, de Thiers, de Dufaure, de Prosper Duvergier de Hauranne, mais aussi de Lefranc, de Target, de William Waddington…

Minoritaires dans le pays et à la Chambre, même s'ils remportent bon nombre d'élections partielles, les républicains bénéficient de l'absence d'esprit politique du prétendant au trône de France, le comte de Chambord. Pour Ribot, c'est « de tous les princes de l'Europe, […] le plus entiché des vieilleries monarchiques, des préjugés catholiques, le moins capable de se plier aux tractations, le plus antipathique à la masse de la nation[2]. » Son intransigeance a pour conséquence de briser l'union des monarchistes et de rapprocher les orléanistes de la République, d'autant que le courant bonapartiste commence à ressurgir dans le pays. C'est dans ce contexte que le fameux amendement Wallon[3] est adopté le 30 janvier 1875 grâce au vote des députés de gauche et de quelques voix du Centre droit. Ribot y voit « une promesse » et salue la « conduite […] d'honnêtes gens à qui la nécessité donne le courage de se séparer de leur parti »[4]. Dans les semaines suivantes, une majorité plus nette se constitue si bien qu'en juillet 1875 les trois lois constitutionnelles[5] sont votées. Fruit d'un large rassemblement dépassant le camp républicain *stricto sensu*, le dispositif institutionnel retenu mêle les traditions républicaines et orléanistes. La République est désormais constituée. Plus que jamais, le Centre gauche apparaît comme le parti pivot du régime.

Le 10 mars 1875, un gouvernement reflétant la « conjonction des centres » se constitue autour de Louis Buffet. Dufaure retrouve la Chancellerie et nomme le 1er juin Ribot directeur des affaires criminelles.

---

[1] GARRIGUES Jean, « Les groupes parlementaires aux origines de la Troisième République », *Parlement[s]*, n° 1, printemps 2003.

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 août 1873. (AN, 563AP3)

[3] « Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans et rééligible. »

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 février 1875. (AN, 563AP3)

[5] Les trois lois constitutionnelles sont la loi du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat, la loi du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics et la loi du 16 juillet 1875 sur les rapports entre les pouvoirs publics.

2. La contribution intellectuelle de Ribot à la République modérée (1871-1875)

Dès 1871, Ribot est résolu à servir la jeune République. Plusieurs options s'ouvrent à lui. Il a tout d'abord l'opportunité en mars 1871 de s'engager dans la carrière préfectorale. En effet dans le cadre du grand remaniement préfectoral qu'il opère, le ministre de l'Intérieur, Ernest Picard, lui propose la préfecture du Loir-et-Cher[1]. Ribot refuse, préférant apporter un soutien intellectuel à la République et rester au plus près des lieux du pouvoir.

De 1871 à 1875, il joue un rôle très actif au sein de sociétés savantes et d'institutions proches idéologiquement des républicains modérés. C'est le cas tout particulièrement de la Société de législation comparée et de l'École libre des sciences politiques. Étendant considérablement son réseau relationnel, il fréquente désormais des hommes politiques de premier plan, notamment Jules Dufaure, dont il devient dès 1871 l'un des principaux collaborateurs.

Cofondateur de la Société de législation comparée en 1869, Ribot s'efforce, après l'arrêt de ses travaux à l'été 1870, de la « reconstituer »[2] à partir de l'été 1871. A cette époque, il assure aussi la présidence de la Conférence Molé, succédant ainsi à la tête de cette prestigieuse institution à des hommes tels qu'Ernest Picard, Paul Target, Ferdinand Duval, Charles Floquet, Jules Ferry, Clément Laurier, Léon Renault ou encore Léon Gambetta[3].

La société reprend ses activités scientifiques à la fin de l'année 1871. A l'ouverture de la séance du 28 novembre 1871, son président, Édouard Laboulaye, souligne avec gravité le rôle que la Société de législation comparée entend exercer « dans cette œuvre de régénération […] qui doit rendre à la France sa force et son rang dans le monde »[4]. Un nombre important de ses membres sont d'ailleurs dès 1871 impliqués dans des fonctions politiques majeures. Comme le note Laboulaye : « Trois sont devenus ministres, deux ambassadeurs, une quinzaine députés, seize ou dix-huit préfets ou sous-préfets[5]. » Déjà manifeste en 1870-1871, le lien entre cette société savante et les milieux politiques, essentiellement avec le Centre gauche, se

---

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 14 mars 1875. (AN, 563AP5)
C'est finalement Ernest Camescasse qui est nommé le 25 mars préfet du Loir-et-Cher. Il est remplacé le 8 mai 1872 par Ernest Hendlé. (ALLORANT Pierre, *Le corps préfectoral et les municipalités dans les départements de la Loire moyenne au XIXe siècle (1800-1914)*, Orléans, PU d'Orléans, 2007, p. 548)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 novembre 1871. (AN, 563AP3)
[3] Arthur de Boissieu puis Paul Jozon lui succèdent pour l'année 1872.
[4] Discours d'Édouard Laboulaye, *Bulletin de la Société de législation comparée*, n° 1, décembre 1971, p. 1.
[5] *Ibid.*, p. 2.

poursuit durant les premières décennies de la Troisième République. Qualifié par Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur de « pépinière de sénateurs inamovibles »[1], la société ne compte pas moins de treize de ses membres élus à vie au Sénat entre 1875 et 1884 : Édouard Allou, Agénord Bardoux, René Bérenger, Alfred Bertauld, Marc-Antoine Calmon, Jules Cazot, Jean-Jules Clamageran, Victor Lefranc, Oscar de Vallée, Louis Wolowski ainsi que Charles Renouard et Jules Dufaure, tous deux anciens présidents de la société.

Élu le 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, Paul Jozon abandonne le secrétariat général au profit de Ribot, qui conserve cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1875[2]. Ses deux objectifs sont alors de structurer l'association pour la pérenniser et de fournir aux hommes politiques libéraux des ressources leur permettant de rénover le champ juridique. Pour ce faire, il bénéficie du soutien de Jules Dufaure, alors garde des Sceaux (février 1871 - mai 1873). Souhaitant encourager « de toutes ses forces »[3] l'essor de la jeune association, ce dernier décide de créer au ministère de la Justice un bureau de législation étrangère[4] afin de permettre à ses membres de se réunir aisément. Il offre aussi « le concours du ministère pour faire venir du monde entier les documents »[5] dont elle a besoin. Cette « intervention bienveillante de M. le garde des Sceaux » [6], pour reprendre les termes de Laboulaye, rend possible l'un des rêves des fondateurs : publier une compilation en langue française des principales lois promulguées à l'étranger, accompagnées de notes et de commentaires. A l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la fondation de la société, Ribot rend hommage aux traducteurs, « à ces bénédictins laïques »[7] qui ont permis la parution de *l'Annuaire de législation étrangère* à partir de 1872, en plus du *Bulletin* mensuel. Selon lui, *« l'Annuaire* a été le fondement solide du succès »[8] de la société. Cheville ouvrière de l'association, Ribot bénéficie pour élaborer ce recueil[9] de l'aide d'Armand Demongeot, devenu en quelques mois l'un de ses principaux amis. Les deux hommes se sont rencontrés à la Conférence Molé et ont sympathisé durant le

---

[1] MAYEUR Jean-Marie et CORBIN Alain (dir.), *Les immortels du Sénat (1875-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 94.

[2] Jozon devient alors membre du conseil de direction.
En 1876, Ribot est remplacé par l'avocat à la Cour d'appel de Paris Georges Dubois.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 novembre 1871. (AN, 563AP3)

[4] L'arrêté est signé le 6 décembre 1870.
La création du bureau de législation comparée a été également favorisée par Ferdinand Hérold, membre du conseil de direction de la Société de législation comparée et secrétaire général du ministère de la Justice après la proclamation de la République le 4 septembre 1870.

[5] Discours d'Édouard Laboulaye, *Bulletin de la Société de législation comparée*, Numéro 1, décembre 1971, p. 3.

[6] *Loc. cit.*

[7] Discours d'Alexandre Ribot, *Livre du centenaire de la Société de législation comparée*, 1922, p. 115.

[8] *Loc. cit.*

[9] Le premier volume compte plus de 400 pages.

siège de Paris en 1870-1871. Polytechnicien et ancien secrétaire de la Conférence des avocats, Demongeot est à cette époque attaché au cabinet du ministre de l'Agriculture. Il devient par la suite maître des requêtes au Conseil d'État. En Juillet 1874, Ribot insiste auprès de lui pour qu'il lui succède au secrétariat général de la société. Même s'il ne parvient pas « à le décider »[1] d'en accepter le titre, c'est Demongeot qui assure une large partie du travail en 1875, tout particulièrement après l'entrée de Ribot au ministère de la Justice. « Depuis trois ans, je vivais avec lui dans une sorte d'intimité ; la Société de législation comparée nous avait rapprochés et réunis »[2] écrit Ribot en mars 1875, à la mort de son ami, âgé de seulement 33 ans.

Rouage déterminant de la société, Ribot ne se contente pas des tâches organisationnelles. Il participe aussi activement à la production intellectuelle en se spécialisant dans la législation britannique. Dans le *Bulletin* de décembre 1871, il publie un commentaire de la loi anglaise du 9 août 1870 concernant la condition civile et les liens des femmes mariées. En mars 1872, il effectue un compte rendu des travaux du Parlement anglais. En 1874, il traduit l'acte du 5 août 1873 pour l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre qu'il accompagne d'une présentation de l'organisation judiciaire anglaise[3].

Entre 1871 et 1875, le développement de la société est très rapide. Elle compte déjà plus de 400 membres en 1872. Un décret du 4 mars 1873, signé du Maréchal Mac Mahon, la reconnaît comme établissement d'utilité publique, ce qui lui permet d'acquérir la personnalité juridique.

Affichant désormais clairement son ambition de peser sur les décideurs politiques, la Société de législation comparée ne peut plus être assimilée à un simple « bureau d'esprit », pour reprendre la formule de Paul Gerbod[4] concernant les sociétés savantes, mais bien à un groupe de pression. Par rapport à beaucoup d'autres groupes de pression, la Société de législation comparée présente toutefois des particularités. A la différence de nombreuses associations, elle ne vise pas à satisfaire ou à défendre des intérêts privés[5] mais tente de promouvoir une certaine vision de la société. Autre trait singulier, l'expertise scientifique qu'elle produit est

---

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 15 mars 1875. (AN, 563AP5)

[2] « Il était pour moi plus qu'un collègue, un véritable ami, et jamais je ne me consolerai de l'avoir perdu ». (Allocution de Ribot, *Bulletin de la Société de législation comparée*, avril 1875, p. 185.)

[3] *Acte du 5 août 1873 pour l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre*. [traduit et précédé d'une notice sur l'organisation judiciaire anglaise], Paris, Cotillon, 1874. 62 p.

[4] LEJEUNE Dominique, « Paradoxe des sociétés savantes : « bonnes filles » ou groupes de pression ? », *in* GARRIGUES Jean (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, *op. cit.*, p. 47.

[5] Comme le fait par exemple la très active Société des agriculteurs français, créée également en 1869.

certes, en théorie, destinée à toute la classe politique mais dans les faits ses destinataires sont les républicains libéraux, avec lesquels ses connections sont très fortes. Aussi, en poussant l'analyse, il nous apparaît possible d'envisager la Société de législation comparée comme un *think tank* spécialisé. Même si la définition de cet objet pose des difficultés, notamment en France, on peut établir qu'il s'agit d'une structure, indépendante de l'État, à but non lucratif, regroupant des experts et produisant des données destinées à alimenter une famille politique. Ce rapprochement semble d'autant plus pertinent que les premiers *think tanks* se créent aux États-Unis à la même époque, c'est-à-dire après la guerre de Sécession, durant la période dite de reconstruction des États du Sud[1]. Laboratoire d'idées, la Société de législation comparée a incontestablement contribué, en nourrissant la réflexion des membres du Centre gauche, à asseoir la République conservatrice voulue par Thiers et à poser les fondations des futures lois constitutionnelles.

Bien entendu, le succès de la Société de législation comparée dans les débuts de la Troisième République rejaillit sur son principal artisan. Pour l'ami d'Émile Ollivier, Adalbert Philis, « c'est après le 4 septembre [1870] que l'influence de cette société est devenue décisive dans la carrière de M. Ribot[2]. » Il souligne également à quel point la Société de législation comparée a rapproché Ribot de Dufaure, qui d'ailleurs en devient le président de 1874 à 1875. Pour Philis, Dufaure « adopta », « couva »[3] le jeune magistrat.

Véritable pilier du Centre gauche, Dufaure est incontestablement un des hommes politiques majeurs de la décennie 1870. Désigné par Thiers ministre de la Justice le 19 février 1871, il est nommé, après le vote de la proposition de Jean-Charles Rivet, vice-président du Conseil des ministres. Soutien indéfectible à la politique de Thiers jusqu'à sa chute, son tempérament est toutefois très éloigné de celui du Marseillais. Dans l'éloge funèbre qu'il lui consacre en 1883, Raymond Poincaré résume ses orientations politiques et son caractère en trois mots : libéralisme, probité et modération[4]. Même s'il soutient désormais la République, celui que Daniel Halévy qualifie de « conservateur bourgeois »[5] n'en conserve pas moins des liens étroits avec les hommes du Centre droit.

---

[1] CARPENTIER-TANGUY Xavier, « Influences et innovations politiques : les think tanks (perspective historique) », *Études Européennes*, mars 2006, p. 4.
[2] *Le Figaro*, 18 mai 1885.
[3] *Loc. cit.*
[4] POINCARE Raymond, *Eloge de Dufaure*, Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, 26 novembre 1883, Paris, Alcan-Lévy, 1883, p. 30.
[5] HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p. 373.

C'est au barreau de Paris que Dufaure fait la connaissance de Ribot, alors avocat stagiaire. Par la suite les deux hommes se retrouvent dans les salons orléanistes parisiens et au sein de la Société de législation comparée. Avant même son arrivée place Vendôme, Dufaure confie à Ribot différentes tâches. Ainsi quelques jours avant les élections de février 1871, il demande au jeune magistrat de « travailler sur l'organisation municipale de Paris et sur la garde nationale »[1]. Après avoir obtenu le portefeuille de la Justice, il constitue autour de lui une petite équipe de jeunes juristes à qui il demande « de préparer quelques-uns des projets de loi qu'il devait soumettre à l'Assemblée nationale »[2]. Outre Ribot, participent à ces travaux Gaston Griolet, Armand Demongeot, Ernest Tambour[3], Eugène Aubry-Vitet[4], Paul Pradines et Georges Picot. Ce comité, qui n'a pas d'existence officielle, se réunit très régulièrement tantôt au domicile de Picot tantôt à la Chancellerie[5]. A propos de ces séances de travail, Ribot évoque des « souvenirs inoubliables »[6]. Passés pour la plupart d'entre eux par le secrétariat de la Conférence du stage, ces hommes appartiennent au cercle de la Société de législation comparée[7]. Acquis au projet d'une République conservatrice, ils placent leurs compétences au service du garde des Sceaux.

A son arrivée à la Chancellerie, Dufaure entend mener une politique radicalement différente de celle suivie par son prédécesseur, Adolphe Crémieux, qui s'est livré à une véritable épuration dans la magistrature. Près de cinq cents magistrats ont été remplacés[8]. Dufaure décide, pour sa part, de procéder à un examen individuel de chaque magistrat. Pour l'historien de la justice Jean-Pierre Royer, Dufaure opère une « contre-épuration » qui conduit à une « neutralisation » de l'action de Crémieux tant les chassés-croisés entre les révoqués du 4 septembre et ceux qui les ont remplacés sont nombreux[9]. Outre cette question du remaniement du personnel, Dufaure souhaite lancer de profondes réformes dans

---

[1] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 2 février 1871. (AN, 563AP5)
[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 134.
[3] Avocat à la Cour d'appel de Paris en 1856 puis secrétaire de la Conférence du stage pour l'année 1858-1859, Ernest Tambour occupe la fonction d'avocat au Conseil d'État à partir de 1864. Secrétaire général de la préfecture de la Seine de 1873 à 1879, il rejoint ensuite la banque Rothschild.
[4] Neveu de Ludovic Vitet, Eugène Aubry-Vitet (1845-1930) est un chartiste. Il est l'auteur de plusieurs articles dans la *Revue des deux mondes* dont, en 1873, une analyse de l'ouvrage de Georges Picot consacré aux États généraux. Proche du comte de Paris, il ne s'engage en politique que pour devenir conseiller général dans le département de Seine-et-Oise.
[5] En mai 1871, Ribot indique dans ses notes personnelles que ce groupe se réunit trois fois par semaine. (AN, 563AP5)
[6] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 134.
[7] Seul Eugène Aubry-Vitet n'appartient pas à cette société savante en janvier 1872.
[8] Tous les procureurs généraux, 210 procureurs impériaux et 220 substituts ont été révoqués. Pour avoir participés en 1852 aux commissions mixtes, 15 magistrats du siège sont également déchus.
[9] ROYER Jean-Pierre (dir.), *Histoire de la justice en France*, Paris, PU de France, 4e éd., 2010, p. 670.

l'organisation judiciaire. Durant son passage place Vendôme, il est à l'origine de l'importante loi du 24 mai 1872 qui fait du Conseil d'État, jusqu'à aujourd'hui, la juridiction administrative suprême[1].

Il demande aux juristes réunis autour de Ribot et de Picot de réfléchir à une organisation nouvelle des cours et des tribunaux. Suivant ses orientations, le groupe de travail élabore un projet permettant de conserver tous les sièges des tribunaux tout en diminuant les effectifs. Pour parvenir à ces deux objectifs, il prévoit de supprimer « un grand nombre de magistrats inoccupés »[2] et de contraindre, en cas de nécessité, les juges à se déplacer dans un tribunal voisin. Politiquement très délicate, cette « idée audacieuse »[3] n'est pas reprise pas Dufaure.

Le garde des Sceaux souhaite également modifier l'institution des jurys, qu'il « tenait pour un des fondements les plus solides de [la] justice criminelle »[4]. Dès novembre 1871, il confie à Ribot et à Picot le soin d'y réfléchir. Les deux hommes travaillent à l'idée « d'introduire le jury dans les matières civiles et dans les procès criminels de peu d'importance »[5]. Concrètement, « de petits jurys de quatre ou six personnes au plus, […] se réuniraient tous les mois et trancheraient une foule de petits différents qui vont aujourd'hui au tribunal civil »[6]. Si cette piste n'aboutit pas, Dufaure parvient à faire adopter le 21 novembre 1872 une loi réformant le recrutement des jurés.

En mai 1872, Dufaure demande à Ribot de faire partie de la délégation française devant se rendre au congrès pénitentiaire de Londres[7]. Organisé du 3 au 13 juillet 1872 au *Middle Temple Hall*, ce premier rassemblement international autour de cette thématique réunit 339 participants dont une majorité de Britanniques et d'Américains. Ribot s'y rend en compagnie de plusieurs députés parmi lesquels le comte d'Haussonville[8]. Membre de la Société de

---

[1] Le Conseil d'État statue en dernier ressort sur les contentieux administratifs et sur les recours pour excès de pouvoir.

[2] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 135.

[3] « Cette idée audacieuse […] troublait les habitudes des magistrats, elle constituait une nouveauté et on sait qu'il est souvent plus facile, dans notre pays, de faire une révolution que de changer quelque chose dans les routines auxquelles nous sommes accoutumés. » (*Loc. cit.*)

[4] PICOT Georges, *Études d'histoire parlementaire. M. Dufaure. Sa vie et ses discours*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 341.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 novembre 1871. (AN, 563AP3)

[6] *Loc. cit.*

[7] Les effectifs des prisons françaises s'élèvent à 44 325 individus (119 détenus pour 100 000 habitants). (PETIT Jacques-Guy, « Prisons : chroniques d'une réforme impossible », *L'Histoire*, n° 272, janvier 2003, p. 88)

[8] Paul-Gabriel d'Haussonville (1843-1924) est le fils de Joseph d'Haussonville (1809-1884), académicien engagé en politique et nommé sénateur inamovible en 1878.
Avocat de formation, le comte d'Haussonville appartient à l'opposition au Second Empire. Membre de la Conférence Molé, il est élu le 8 février 1871 représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale. Il se distingue par son rapport d'enquête parlementaire relative au régime pénitentiaire. Battu aux législatives de 1876 et 1877, il se consacre dès lors à des travaux d'économie sociale.

législation comparée, cet orléaniste est alors à la tête d'une vaste enquête parlementaire sur cette question. Il est intéressant de noter que parmi les quinze membres de la commission d'enquête parlementaire, sept appartiennent à la Société de législation comparée[1].

C'est avec plaisir que Ribot retourne à Londres. Il assiste à la totalité des séances du congrès, qu'il considère comme « une sorte de plaisanterie ennuyeuse »[2]. Souhaitant, à son retour, diffuser le rapport qu'il doit rédiger pour Dufaure, il s'efforce de le faire publier dans la principale revue libérale : *la Revue des Deux Mondes*. Convaincu de l'intérêt d'un tel article et désireux d'aider son ami, Picot contacte l'écrivain René Vallery-Radot puis directement, et à plusieurs reprises, le fondateur et directeur de la *Revue des Deux Mondes*, François Buloz[3]. Finalement l'article de 32 pages paraît le 1er février 1873. Comme Ribot l'explique en introduction, « à l'heure où l'Assemblée nationale est appelée à résoudre tant de questions délicates se rattachant à la punition et à l'amélioration morale des condamnés », il estime utile « de rappeler les expériences auxquelles l'Angleterre s'est livrée depuis un demi-siècle sur le traitement à infliger aux malfaiteurs, et de décrire rapidement l'état actuel des prisons anglaises[4]. » A l'image de l'enquête réalisée par Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont en Amérique[5], Ribot s'efforce, quarante années plus tard, de décrire avec minutie la réalité britannique en matière pénitentiaire. En conclusion, il indique à « l'attention du législateur […] ce qui dans le système anglais […] paraîtrait pouvoir être le plus facilement imité » :

> « Ce serait d'abord la simplicité du droit pénal, qui ne reconnaît au-dessus de l'emprisonnement et au-dessous de la mort qu'une seule peine, puis l'organisation des grands chantiers publics de Portland, de Portsmouth et de Chatham, et par-dessus tout le système de libération provisoire soumis à des règles fixes

---

[1] La commission d'origine était composée de Schœlcher (président), Haussonville (d') (secrétaire), Rességuier (de), Patissier, Savoye, Bérenger, Salvandy (de), Pressensé (de), A. Lefèvre-Pontalis, Mazeau, Salvy, Mettetal, Desjardins, Cézanne et Turquet. (Les personnes dont les noms sont soulignés appartiennent à la Société de législation comparée)
Pour faire face à l'ampleur de la tâche, la composition de la commission a été modifiée et ouverte à des spécialistes de la question ne siégeant pas à l'Assemblée. Dans cette nouvelle commission, la Société de législation comparée demeure très présente. A titre d'exemple participent désormais aux travaux le président de la Chambre criminelle Faustin Hélie et le directeur de la colonie de Mettray, Frédéric-Auguste Demetz.
Sur les travaux de cette commission, voir BADINTER Robert, *La prison républicaine (1871-1914)*, Paris, Fayard, 1992.

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Londres le 6 juillet 1872. (AN, 563AP3)

[3] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 23 août 1872. (AN, 563AP3)
Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 6 décembre 1872. (AN, 563AP3)

[4] RIBOT Alexandre, « Le système pénitentiaire en Angleterre », *La Revue des Deux Mondes*, février 1873, p. 514.

[5] BEAUMONT Gustave (de) et TOCQUEVILLE Alexis (de), *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, Paris, H. Fournier jeune, 1833.

empreintes d'une profonde sagesse et soutenu par l'heureuse et nécessaire combinaison du patronage et de la surveillance[1]. »

Quelques semaines après la parution de cet article, le rapport de l'enquête parlementaire conduite par d'Haussonville est dévoilé. En huit volumes, il dresse un bilan alarmant de la situation des 428 prisons et bagnes français. Les membres de la commission se prononcent en faveur du développement du « système philadelphien », autrement dit d'un isolement permanent du détenu. La loi du 5 juin 1875 relative au régime des prisons départementales reprend cette idée[2]. Ces débats entraînent un regain d'intérêt pour la problématique pénitentiaire. En 1877, la Société générale des prisons est fondée. Son premier président n'est autre que Jules Dufaure…

Le travail accompli par Ribot au sein de la Société de législation comparée et au service de Dufaure traduisent son implication dans le débat publique. Sa position et son action éclairent le rôle parfois déterminant exercé par des individus hors du cadre de la politique institutionnelle.

Ribot défend également ses idées libérales en contribuant à la naissance puis au développement de l'École libre des sciences politiques. Au lendemain du désastre de 1870, beaucoup estiment que la France doit se renouveler et repenser son système de formation des élites. C'est le cas d'Ernest Renan, qui publie en 1871 *La réforme intellectuelle et morale*, mais aussi d'un jeune professeur à l'École spéciale d'architecture, Émile Boutmy. Après avoir essayé de fonder un journal, ce publiciste protestant élabore le projet de créer « une faculté libre d'enseignement supérieur ». Plus de vingt ans après l'échec de l'École d'administration conçue par Hippolyte Carnot, il souhaite proposer une alternative aux filières traditionnelles de formation du personnel politique et administratif, qui consacre la suprématie du droit et de la culture classique. Pour Boutmy, l'homme d'État doit s'éloigner « de plus en plus du type de l'avocat et du journaliste pour se rapprocher de celui du savant et de l'homme d'affaires »[3]. Selon lui, le cursus de formation des élites doit accompagner l'évolution de la société : la domination des élites doit désormais avoir comme source le mérite et non l'héritage notabiliaire. Par ailleurs, comme le souligne Jean Garrigues, « il s'agit de donner à la bourgeoisie l'arsenal conceptuel et technique nécessaire pour défendre sa vision de la

[1] RIBOT Alexandre, « Le système pénitentiaire en Angleterre », *La Revue des Deux Mondes*, février 1873, p. 514.
[2] Par manque de moyens, cette loi est toutefois peu suivie d'effets. (PETIT Jacques-Guy, *op. cit.*, p. 88)
[3] BOUTMY Émile, *École libre des sciences politiques*, assemblée générale des actionnaires, Paris, Martinet, 1872, p. 5.

République conservatrice »[1]. Ribot est pleinement convaincu de l'urgence de former cette élite nouvelle. « Ce qu'il faudrait, c'est que les classes supérieures s'efforçassent de garder leur supériorité à force de travail, de bons exemples »[2] écrit-il à Boucher. Contrairement à Gambetta, il n'observe pas « l'avènement des nouvelles couches sociales » mais « l'effondrement des anciennes » [3]. Un sursaut est donc nécessaire pour former les nouveaux cadres du régime. Comme Boutmy, Ribot estime que les facultés de droit et le barreau ne sont pas nécessairement les mieux à même pour accomplir cette mission : « Le barreau est-il la véritable école de la politique ? Le procès que l'on adresse à l'esprit légiste n'est pas toujours faux. Car le barreau subtilise et voit le côté spécieux des choses. […] » ; « l'homme politique doit avoir une connaissance profonde de l'histoire […]. On doit étudier les hommes, or ceci ne s'apprend pas au barreau[4]. »

Alors que les deux hommes ne se connaissent pas personnellement, Boutmy prend contact avec Ribot durant l'année 1871 et lui propose d'assurer un cours de législation comparée, enseignement jusqu'alors cantonné au Collège de France. « Boutmy mettait une conviction, un tel élan, une si belle éloquence qu'on ne pouvait lui résister » raconte Ribot à l'occasion du cinquantenaire de l'École. Les premiers cours à l'École libre des sciences politiques débutent en janvier 1872. Le jeune magistrat assure celui consacré à l'histoire législative de l'Europe et du Nouveau Monde depuis le code civil. Cette activité d'enseignant constitue un prolongement naturel de ses recherches au sein de la Société de législation comparée. A l'École libre des sciences politiques, il retrouve Paul Leroy-Beaulieu, qui est en charge d'un enseignement sur l'histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française.

A partir de l'année 1872-1873, deux sections distinctes sont créées, l'une spécialisée dans la diplomatie, l'autre dans l'administration et la finance. L'enseignement de Ribot est commun aux deux sections[5]. En plus de son action de professeur, Ribot est pour Boutmy « un conseiller précieux »[6], qui l'aide à sélectionner ou à approcher de futurs enseignants. Ainsi c'est Ribot qui contacte en 1872 Armand Demongeot et Gaston Griolet, tous deux maîtres des

1 GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 212.

2 Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 29 janvier 1874. (AN, 563AP3)

3 *Loc. cit.*

4 Extrait du cours d'Alexandre Ribot et de Francis Charmes « Histoire constitutionnelle parlementaire depuis 1789 », notes de 1883. (AHC, 1SP8, Dr2)

Sur cette question, voir DELMAS Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'École libre des sciences politiques », *Politix*, vol. 9, n° 35, 3e trimestre 1996, p. 43-68.

5 En 1872-1873, Ribot enseigne la législation criminelle comparée puis l'année suivante la législation civile comparée.

6 Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 7 août 1879. (AN, 563AP29)

requêtes au Conseil d'État, pour assurer un cours l'année suivante. Les deux hommes acceptent. Demongeot assure un enseignement ayant pour thème l'organisation et la pratique administrative dans les principaux états étrangers. Quant à Griolet, il aborde l'histoire du droit des gens.

Quand Ribot annonce à Boutmy qu'il ne peut assurer un nouveau cours pour l'année 1874-1875, le directeur de l'école lui écrit alors son inquiétude : « Je suis un astronome qui a découvert une constellation […] il en est fier, et tout d'un coup il s'aperçoit que l'une d'elles, la plus belle de toutes, se déplace et s'éloigne. […] Ne le blâmez pas, s'il essaie de croire que ses yeux le trompent[1]. » Ribot demeure toutefois présent dans les listes du personnel enseignant et restera, durant toute sa vie, très proche de l'École libre des sciences politiques dont il a assurément contribué à la naissance et à la réussite[2].

Après s'être investi intellectuellement au service de la République conservatrice, Alexandre Ribot franchit un palier dans son engagement en quittant la magistrature pour rejoindre en 1875 Jules Dufaure au ministère de la Justice.

3. Ribot au ministère de la Justice : déjà « un homme politique » ? (juin 1875-décembre 1876)

Nommé magistrat en janvier 1870, Alexandre Ribot est aux dires du procureur de la République en décembre 1871 « appelé à fournir une brillante carrière dans la magistrature du parquet »[3]. Même s'il estime qu' « il lui manque encore un peu de maturité », il lui reconnaît bon nombre de qualités :

> « C'est un jeune homme bien doué à tous égards : son esprit fin et littéraire, son cœur généreux, son caractère franc et indépendant lui ont conciliés les sympathies non seulement de ses anciens confrères du barreau mais de tous les membres du tribunal qui apprécient son mérite. Il réussit bien à l'audience correctionnelle où il fait preuve d'un incontestable talent ; sa parole a du charme : il sait exprimer sa pensée dans une langue élégante et élevée et est en état de soutenir la lutte, sans

[1] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite en 1873. (AN, 563AP29)

[2] « Vous êtes de ceux qui avez tant aimé l'École, qui l'avez aidée et honorée à ses début » (Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot (sans date). [AN, 563AP29])

[3] Rapport sur Alexandre Ribot effectué le 23 décembre 1871 par le procureur de la République. (AN, BB6II364)

désavantage, avec les maîtres du barreau. Il écrit avec une extrême facilité et il a pris vite les bonnes traditions du parquet[1]. »

Alors qu'il s'est parfaitement fondu dans le microcosme de la magistrature parisienne et qu'il a participé, en tant qu'avocat de la République, à d'importants procès comme l'affaire de Bauffremont (1874)[2] ou celle du Transcontinental (1874)[3], Ribot manifeste à partir de 1874 de la lassitude quant à ses activités au Palais de justice :

> « Est-ce que je ne perds pas ma vie en l'usant dans les détails de tant d'affaires sans intérêt ? […] j'en suis au point de considérer que j'apprends désormais peu de choses dans mon métier de magistrat, que j'aurai de moins en moins à déployer d'activité et à faire d'effort sur moi-même[4]. »

A Boucher, il se dit « attristé de voir comment se perdent les meilleures années de [sa] jeunesse » et manifeste « le regret de ne pouvoir mieux faire et de n'être pas plus utile en un instant de crise décisive pour notre pays »[5]. Aussi quand Dufaure lui propose, après son retour au gouvernement en mars 1875 dans un cabinet de rassemblement des centres, de travailler à son service au ministère de la Justice, il y voit une magnifique opportunité de satisfaire son envie d'action.

Après avoir occupé la fonction de législateur consultant pendant quelques semaines, il est nommé directeur des affaires criminelles le 1er juin 1875. Il se trouve alors au cœur de l'administration judiciaire. Quelques mois plus tard, en janvier 1876, Dufaure le nomme secrétaire général de son ministère et lui confère le titre de conseiller d'État en service extraordinaire. Picot le remplace alors à la direction des affaires criminelles. Ribot estime que ses prérogatives à la Chancellerie « touche[nt] à la politique »[6]. Quelles sont exactement ses fonctions ? Peut-on réellement partager le point de vue d'Ernest Duvergier de Hauranne qui le considère dès juin 1875 comme « un homme politique »[7] ?

Il semble incontestable que Ribot, dans le cadre de ses fonctions, soit amené à prendre des décisions de nature politique sur des sujets particulièrement brûlants. Au quotidien, il doit donner son avis sur les poursuites entamées par les procureurs généraux, « notamment sur

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Cette affaire très médiatisée oppose le prince de Bauffremont à son épouse, qui souhaite se remarier. Son défenseur est Édouard Allou, tandis que celui du prince est Jules Dufaure.
[3] Cette affaire concerne un scandale financier survenu dans le secteur des chemins de fer en Amérique (ligne Menphis El-Paso) dans lequel des investisseurs français ont subi de lourdes pertes.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 11 avril 1875. (AN, 563AP3)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 novembre 1874. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 juin 1875. (AN, 563AP3)
[7] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 21 juin 1875. (AN, 563AP33)

tous les procès de presse »[1], et statuer sur les demandes de grâce, des communards principalement, pour lesquelles il dispose, affirme-t-il, des « pleins pouvoirs »[2]. Une telle charge confiée « à un seul homme, sans contrôle et presque sans responsabilité » est selon lui « une chose vraiment exorbitante »[3]. Aussi décide-t-il pour rendre compte de son action d'inscrire dans les statistiques criminelles, qui sont publiées, les grâces accordées. Contrairement à ce que pourrait laisser penser les propos de Ribot, la commission qu'il dirige n'est pas souveraine en la matière. Sa fonction est d'éclairer le garde des Sceaux et de préparer les propositions que ce dernier soumet au président de la République. Cette question de l'amnistie des communards est un point de discorde majeur entre les républicains les plus avancés et les modérés. Depuis le dépôt de la proposition de loi d'Henri Brisson visant à accorder une très large amnistie en septembre 1871 et le vote de la loi du 10 juillet 1880 qui accorde une amnistie conditionnelle[4], le débat est en effet rude entre les tenants de l'amnistie, c'est-à-dire d'« une mesure collective d'oubli dictée par des motifs politiques » et ceux qui souhaitent s'en tenir aux grâces, autrement dit à des mesures « de pardon individuel »[5]. Responsable de ce sujet, Ribot décide d'afficher une grande fermeté et de ne pas céder aux sollicitations. Une lettre de Jules Ferry datée de juillet 1876 le confirme :

> « On n'obtient rien de votre ministère, ni grâce, ni satisfaction d'aucun genre. […] Quant aux grâces, on les refuse toutes […]. J'en ai sollicité d'insignifiantes, de celles qu'un ministre ami accorde sans peine à ses amis, des commutations de huit jours de prison ; j'ai recommandé un ou deux condamnés de la Commune, des plus inoffensifs ; je n'ai obtenu que des refus motivés pour la forme[6]. »

Devant la pression des parlementaires, qui déposent diverses propositions de loi allant dans le sens de l'amnistie, le nombre des grâces octroyées augmente durant le second semestre de l'année 1876[7]. Cela n'empêche pas Dufaure d'être mis en minorité sur cette question au Sénat et de présenter sa démission le 2 décembre 1876.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 juin 1875. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 juin 1875. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*
[4] Le 3 mars 1879 une loi permettant d'obtenir une grâce amnistiante est promulguée.
[5] GACON Stéphane, *L'amnistie*, *op. cit.*, p. 29.
[6] Lettre de Jules Ferry à Alexandre Ribot écrite en juillet 1876. (AN, 563AP33)
[7] Ribot affirme le 1er novembre 1876 que durant les quatre derniers mois 800 grâces ont été accordées. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er novembre 1876. [AN, 563AP3])

Durant ces dix-huit mois passés à la Chancellerie, Ribot s'est pleinement investi dans ses missions. Il travaille, dit-il, « dix heures par jour, même le dimanche »[1]. Au ministère, il s'appuie sur un jeune avocat, Jules Genets[2], qu'il recrute en 1876 sur les conseils du fils du général Cavaignac, Godefroy (1853-1905)[3]. Dès son arrivée, Ribot affiche son ambition d'améliorer le fonctionnement de l'administration judiciaire. Aussi propose-t-il au garde des Sceaux un ambitieux programme de réformes. Picot a publié en 1877 dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* un article dressant le bilan de l'action de Jules Dufaure au ministère de la Justice de mars 1875 à décembre 1876. Quoique partial, ce témoignage permet de mesurer l'ampleur des réformes engagées par celui que Gabriel Hanotaux qualifie de « meilleur garde des Sceaux de la Troisième République »[4]. Parmi celles-ci, la plus importante est sans doute la concrétisation d'une idée déjà ancienne : l'instauration d'un concours d'entrée dans la magistrature. Le premier à avoir porté cette proposition en France est un professeur de la faculté de droit de Poitiers, Émile-Victor Foucart. Dans un article paru en 1835[5], cet universitaire remet en cause le système des recommandations et préconise de recruter les magistrats par le biais de concours organisés dans les différentes cours royales. Quelques mois plus tard, dans un article intitulé « De la démocratie aux États-Unis et de la bourgeoisie en France », l'ancien ministre des Affaires étrangères Louis de Carné oppose le principe de l'élection, adaptée à la réalité américaine, à celui du concours, c'est-à-dire « le droit de l'intelligence légalement reconnu », qu'il associe « à l'Europe et au gouvernement de la bourgeoisie »[6].

Édouard Laboulaye prend également la défense du principe du concours appliqué à la magistrature en s'appuyant sur des exemples étrangers, notamment celui de la Prusse[7]. Dès

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 juin 1875. (AN, 563AP3)

[2] D'origine modeste, Jules Genets (1850-1888) rencontre son grand ami Godefroy Cavaignac au lycée Charlemagne de Paris. Bachelier en 1869, il interrompt ses études de droit en 1870 pour servir dans le 6e bataillon. Après la guerre, il obtient son doctorat en droit et commence, à partir de 1873, son stage d'avocat. En 1877, il est nommé secrétaire de la Conférence du stage. Collaborateur d'Alexandre Ribot pendant plusieurs années, il poursuit son métier d'avocat jusqu'à sa mort en 1888 survenue après une chute de cheval.

[3] CRUPPI Jean, « Jules Genets », *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1889, p. 155.
C'est à la même époque que Jules Genets adhère à la Société de législation comparée. (*Bulletin de la Société de législation comparée*, avril 1876)

[4] HANOTAUX Gabriel, *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)*, Paris, Combet, 1908, tome 3, p. 560.

[5] FOUCART Émile-Victor, « De la nécessité d'exiger des candidats à la magistrature des conditions spéciales de capacité. Projet d'un concours », *Revue de législation et de jurisprudence*, octobre 1834 – mars 1835, p. 346-357.

[6] CARNE Louis de, « De la démocratie aux États-Unis et de la bourgeoisie en France », *Revue des Deux Mondes*, 1837. Cité par ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, p. 382.

[7] LABOULAYE Édouard, « De l'enseignement et du noviciat administratif en Allemagne », *Revue de Législation et de Jurisprudence*, 1843, t. XVIII, p. 513-597.

lors, la question de la sélection des futurs magistrats au moyen d'un concours rebondit périodiquement dans les débats parlementaires. Le 31 janvier 1870, le représentant du Pas-de-Calais Louis Martel dépose au Corps législatif une proposition de loi en ce sens, finalement repoussée le 26 mars 1870. Deux ans plus tard, le député de la Drôme René Bérenger reprend l'idée à son compte en y apportant quelques modifications. Lors de la séance du 24 février 1872, le garde des Sceaux, qui n'est autre que Dufaure, prend la parole pour « demander à l'assemblée de condamner »[1] la proposition Bérenger. « Je ne puis admettre, je ne puis comprendre un concours qui donne droit à être magistrat »[2], affirme-t-il alors. Il estime en effet nécessaire « de réserver les droits […] du pouvoir exécutif »[3]. Pourtant trois ans et demi plus tard, c'est le même Dufaure qui signe un arrêté créant un « concours pour les places d'attachés »[4]. Aux procureurs généraux, il explique que « l'institution des attachés pourrait devenir, grâce au concours, une pépinière excellente pour le recrutement d'une partie de la magistrature »[5]. Le dispositif n'est toutefois qu'expérimental et appliqué, dans un premier temps, au seul ressort de la Cour de Paris. Pour le professeur d'histoire du droit Jacques Poumarède, il s'agit tout de même « d'une petite révolution dans les mœurs judiciaires »[6]. Jusqu'alors en effet, les places d'attachés étaient la plupart du temps accordées à des jeunes avocats issus de familles de magistrats.

Comment expliquer l'évolution de Dufaure quant à la pratique du concours comme mode de sélection ? L'influence de Picot et de Ribot semble décisive. Le 26 septembre 1875, Ribot informe son ami Boucher que « l'idée d'ouvrir un concours pour les attachés a été acceptée par M. Dufaure »[7]. Le fait « d'enlever au favoritisme une partie de ses biens »[8] l'enthousiasme. Georges Picot estime également que ce « procédé de sélection […] garantissait le garde des Sceaux contre les sollicitations, les abus d'influence, les compétitions politiques »[9]. A quel moment les deux collaborateurs de Dufaure ont-ils été eux-mêmes convaincus des bienfaits du concours ? Les travaux de la Société de législation comparée ont-ils exercé une influence ? Même s'il est impossible de répondre avec certitude à ces questions,

---

[1] Séance du 24 février 1872, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] Circulaire du 10 octobre 1875.
[5] Cité dans *Le Droit*, 12 octobre 1875.
[6] POUMAREDE Jacques, « Jules Dufaure et les premiers concours de la magistrature (1875-1876) », *in* DERASSE Nicolas et *al.*, *Figures de justice. Études en l'honneur de Jean-Pierre Royer*, Lille, Centre d'histoire judiciaire, 2004, p. 385.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 26 septembre 1875. (AN, 563AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 11 octobre 1875. (AN, 563AP3)
[9] RIBOT Alexandre, « Georges Picot », *op. cit.*, p. 136.

il est toutefois intéressant d'observer que les membres de la Société de législation comparée se sont penchés sur cette question lors de la séance du 11 mai 1869 et que la plupart des intervenants ont affiché leur préférence pour ce système de sélection[1]. Ribot et Picot se sont aussi probablement inspirés des réflexions menées en ce domaine par un autre membre de la Société de législation comparée, Paul Jozon, rapporteur de la commission pour la réforme de l'organisation judiciaire (1870-1871) et de la commission des services publics (1873)[2]. Pour cette dernière, il est à l'origine d'un projet de statut de la fonction publique civile qui préconise l'usage du concours[3]. Les réformes mises en œuvre au ministère de la Justice en 1875, sous l'impulsion principalement de Ribot, s'inscrivent donc dans une dynamique bien plus large, au sein de laquelle la Société de législation comparée joue très certainement un rôle important.

Les premières épreuves de recrutement organisées par Ribot se déroulent le 1er décembre 1875. Six places d'attachés à la Chancellerie et aux parquets de la Cour d'appel de Paris et du Tribunal civil de la Seine sont à attribuer. En tant que directeur des affaires criminelles, Ribot figure parmi les membres du jury. « En cette qualité, raconte-t-il à Boucher, je passe toutes mes soirées au ministère avec mes collègues à corriger les compositions des candidats »[4]. Constatant le bon fonctionnement des épreuves, Dufaure décide d'étendre à tous les ressorts judiciaires l'institution du concours pour la nomination des attachés. Après avoir consulté les procureurs généraux, qui se montrent très critiques sur le dispositif, le garde des Sceaux prévoit quelques aménagements, notamment la possibilité d'organiser des concours dans certaines villes de province. Malgré cela, le Conseil d'État s'est largement divisé à propos de cette réforme. Si l'on en croit le maître des requêtes Émile Flourens, « il s'en est fallu de très peu que la majorité du Conseil d'État ne partageât l'avis de la majorité des procureurs »[5]. Membre de cette institution, Ribot confirme que ce n'est qu'après « une lutte très vive et très longue »[6] que le projet de décret obtient deux voix de majorité. Très attaché au recrutement par concours, il estime que le seul reproche opposable, « mais qu'on n'ose pas formuler

---

[1] L'avocat à la Cour de cassation, Gonse, a tout d'abord présenté le mode de recrutement des fonctionnaires publics aux États-Unis avant que l'ingénieur en chef des mines Lamé-Fleury dresse un panorama des situations en Europe. Dès le début de son intervention, ce dernier se déclare partisan de l'institution du concours pour l'admission aux fonctions publiques. (*Bulletin de la Société de législation comparée*, 1869, p. 82-116)

[2] ALLORANT Pierre, « Paul Jozon, un jurisconsulte au service de la République », *Parlement[s]*, n° 11, avril 2009, p 128 à 130.

[3] *Loc. cit.*

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 6 décembre 1875. (AN, 563AP3)

[5] FLOURENS Émile, « Réformes judiciaires », *La France judiciaire*, tome 1, 1876-1877, 1ère partie, Études historiques, p. 73-78.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 mai 1876. (AN, 563AP3)

ouvertement, c'est qu'il favorise le talent roturier au préjudice de la médiocrité bien qu'apparentée »[1]. Le décret est signé de la main de Mac-Mahon le 29 mai 1876.

Dans les mois suivants, plusieurs concours sont organisés. Alors que le nombre des candidats diminue à partir de 1877, le dispositif est interrompu en 1879. Désireux avant tout d'épurer la magistrature, les républicains opportunistes « n'étaient pas disposés, selon Jacques Poumarède, à appliquer à ce corps, dont ils se méfiaient profondément, les vertus démocratiques de la méritocratie »[2].

En plus de modifier le recrutement des magistrats, Dufaure et Ribot s'efforcent d'accroître l'efficacité de leur travail. Pour faciliter la communication entre les magistrats et la Chancellerie, un *Bulletin officiel du ministère de la justice* est créé au début de l'année 1876. Il contient les circulaires, les arrêtés ministériels, les nominations mais aussi les décisions d'intérêt général prises par le garde des Sceaux, ce qui permet à tous les parquets de disposer de la jurisprudence de la Chancellerie. Dufaure prend également des mesures pour intensifier le travail des magistrats[3]. Deux circulaires témoignent de cette volonté. La première invite les procureurs généraux à effectuer davantage de tournées et à établir des rapports sur chaque siège et sur chaque magistrat[4]. Les objectifs visés sont de renforcer la discipline dans les tribunaux et d'obliger les procureurs généraux à s'aventurer hors de leur cabinet. Par ailleurs, les jeunes magistrats qui, comme l'explique Picot subissent « un séjour forcé dans des tribunaux trop peu chargés d'affaires »[5], sont encouragés à se livrer à des travaux sur la jurisprudence, l'histoire du droit ou les législations étrangères. Un comité de lecture composé des membres de l'Académie des sciences morales et politiques appartenant à la magistrature est mis en place afin de récompenser les auteurs des recherches les plus remarquables. Dans la circulaire qui institue ce dispositif, Dufaure explique « vouloir que tous les jeunes gens qui forment la milice de nos parquets ou qui sont l'espérance de la magistrature assise, comprissent que le travail doit être, de plus en plus, la règle de la vie des magistrats ; que dans une société qui se renouvelle comme la nôtre, la considération publique ne s'attache qu'au mérite et aux services rendus[6]. » Ribot est-il à l'origine de ces deux circulaires ? Même si

---

[1] *Loc. cit.*

[2] POUMAREDE Jacques, *op. cit.*, p. 393.
Le décret Sarrien de 1906 reprend l'idée d'un concours donnant accès à la magistrature.

[3] Ces réformes semblent également inspirées des constats et préconisations effectués par Paul Jozon dans son *Rapport fait au nom de la commission des services administratifs sur le service central du ministère de la justice*. (Versailles, Cerf, 1871, 31 p.)

[4] Circulaire du 10 mai 1876.

[5] PICOT Georges, *Réformes et projets judiciaires (1875-1876*), Paris, A. Cotillon et Cie, p. 26.

[6] *Ibid.*, p. 27.

aucun document ne l'indique clairement, il est frappant d'observer qu'elles traduisent exactement sa pensée.

Durant son passage au ministère, les relations entre la Chancellerie et la Société de législation comparée se consolident. Président de cette société savante entre 1874 et 1875, Dufaure décide de réunir entre les murs du ministère une bibliothèque contenant des documents législatifs du monde entier. En tant que secrétaire général du ministère de la Justice, c'est à Ribot qu'il revient de réaliser cet ambitieux projet. Pour assurer l'existence de ce dépôt permanent ouvert au public, un comité de législation étrangère[1] est institué. Celui-ci est chargé de réunir les textes, de publier les traductions des codes étrangers et de veiller à l'organisation de la bibliothèque. Bien entendu ses membres appartiennent pour la plupart d'entre eux à la Société de législation comparée. C'est le cas de son directeur, Léon Aucoc, alors président du Conseil d'État et de la Société de législation comparée (1876-1877). La concrétisation du projet est finalement rendue possible par l'obtention de crédits accordés par les chambres[2].

Dans le même esprit, Jules Dufaure demande à chaque circonscription, par le biais d'une circulaire datée du 14 septembre 1875, un état détaillé des archives antérieures à 1789 afin, écrit-il, « de les mettre à l'abri des ravages du temps et de l'incurie des hommes »[3]. La correspondance privée de Ribot révèle que l'auteur de cette circulaire sur les archives est Georges Picot et qu'il a tenu dans cette affaire un rôle d'intermédiaire[4].

En plus de son action pour transformer le fonctionnement du ministère de la Justice, Ribot a aussi préparé bon nombre de textes législatifs pour le compte du garde des Sceaux. C'est le cas du projet de loi concernant l'organisation des tribunaux, sur lequel Ribot travaille depuis déjà plusieurs années. Ce texte, qui prévoit de diminuer le nombre de magistrats et de mieux les répartir sur le territoire, n'aboutit finalement pas. Pour Picot, le désintérêt des Chambres pour cette question tient au fait qu' « aucun des partis n'y trouvait d'aliment à ses passions ; la gauche n'y rencontrait pas le moyen d'obtenir une épuration du personnel judiciaire »[5]. D'autres projets de loi concernant l'extradition, les ventes judiciaires d'immeubles connaissent une issue similaire.

---

[1] Ce comité deviendra par la suite l'Office de législation étrangère.
[2] 25 000 francs de crédit extraordinaire pour 1876 et 20 000 francs au budget ordinaire de 1877 ont été accordés. (PICOT Georges, *Réformes et projets judiciaires (1875-1876*), *op. cit.*, p. 22)
[3] Extrait de la circulaire. Cité *in* PICOT Georges, *Réformes et projets judiciaires (1875-1876*), *op. cit.*, p. 23.
[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 12 octobre 1875. (AN, 563AP38)
[5] PICOT Georges, *Études d'histoire parlementaire. M. Dufaure. Sa vie et ses discours, op. cit.*, p. 367.

Même si le bilan législatif est au final assez maigre, des transformations au sein des services judiciaires ont été opérées par le tandem Dufaure-Ribot. Quelle part convient-il d'attribuer à Ribot dans ces réformes ? Dans ses écrits personnels, il indique clairement être à l'origine puis la cheville ouvrière des principaux projets entrepris. Cela est confirmé par Georges Picot, certes ami de Ribot mais également collaborateur de Dufaure[1], et par le publiciste Louis Herbette. Selon ce dernier, Ribot a « mis la main à tout ce que le public approuve dans la gestion de M. Dufaure »[2]. Quoiqu'il en soit, Ribot acquiert au ministère de la Justice une expérience du fonctionnement de la vie politique et surtout des difficultés propres à l'exercice des responsabilités gouvernementales et électives, qu'ils s'agissent des conservatismes à dépasser, des critiques à surmonter, des demandes de passe-droit à ignorer…

En forme d'autocritique, il reconnaît dans une lettre adressée à Boucher qu'en matière politique il est bien plus aisé de critiquer que d'agir :

> « Lorsqu'on est loin des affaires, on est prompt à gourmander les hommes politiques et leurs auxiliaires qui ne savent pas user de leurs pouvoirs et de l'heure favorable pour accomplir des réformes. Mais quand on est dans la fournaise, on voit combien il est malaisé de suffire à la tâche quotidienne et d'avoir l'esprit assez libre pour s'élever un peu au-dessus de cette besogne courante[3]. »

Il admet d'ailleurs qu'il n'a « plus le temps de lire que ce que publient les journaux »[4].

Aux côtés de Dufaure, Ribot apprend que pour gouverner, il faut parfois accepter les concessions voire abandonner certains principes. La préparation du projet de loi sur la presse, qui aboutit au vote de la loi du 29 décembre 1875[5], en constitue un bon exemple. Pour Ribot, alors législateur consultant, « le problème est insoluble ». Comment effectivement « protéger la République contre les bonapartistes et les radicaux violents » sans « sacrifier les principes libéraux » ? Même si à titre personnel il « voudrai[t] que les injures même fussent impunies » et « qu'on laissât à l'opinion le soin de les réprimer », il estime toutefois nécessaire « de faire juger provisoirement par la police correctionnelle les injures envers toutes les personnes ». A

---

[1] PICOT Georges, *Réformes et projets judiciaires (1875-1876*), Paris, A. Cotillon et Cie, 45 p.
« Vous faites des réformes qui survivront au ministère et qui honoreront M. Dufaure ainsi que celui qui en aura eu la première pensée ». (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 12 octobre 1875. [AN, 563AP38])
« dans toutes les branches du service judiciaire, des modifications salutaires, une impulsion plus éclairée, une meilleure organisation ». (PICOT Georges, *Études d'histoire parlementaire. M. Dufaure. Sa vie et ses discours*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 369.)

[2] Lettre de Louis Herbette à Alexandre Ribot écrite le 13 novembre 1875. (AN, 563AP35)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 mars 1876. (AN, 563AP3)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 14 juillet 1875. (AN, 563AP3)

[5] Cette loi révise celle du 15 avril 1871. Elle restreint la compétence du jury et élargit les attributions du ministère public.

Boucher, il souligne à quel point la « tâche […] d'un ministre libéral dans un pays et dans un temps comme les nôtres [est] ingrate »[1].

Gouverner consiste également à accepter les critiques, y compris quand celles-ci proviennent de proches. Ernest Duvergier de Hauranne se montre, comme à son habitude, particulièrement sévère envers Ribot. Républicain de plus en plus radical, il se déclare en février 1876 « profondément scandalisé et peiné […] des poursuites intentées par M. Dufaure et par [Ribot] contre les journaux *La République* et *le XIXe siècle* »[2]. De manière plus globale, il lui reproche de ne pas peser suffisamment sur les choix de Dufaure[3].

Ribot découvre également l'épreuve que constitue la résistance aux demandes individuelles. Même s'il se flatte en juillet 1875 de n'avoir cédé « à aucune sollicitation pour accorder une grâce » qui ne lui semble pas « entièrement justifiée »[4], il reconnaît que la pression est forte. Difficile aussi de ne pas user de son pouvoir pour favoriser ses proches. L'étude de sa correspondance durant la période 1875-1876 ne révèle qu'une seule intervention en faveur de l'un de ses amis. En l'occurrence, il s'agit de la nomination de Louis Herbette à la préfecture du Tarn-et-Garonne en 1876[5].

Après avoir observé avec passion le spectacle de la politique pendant plus d'une dizaine d'années, il pénètre à partir de juin 1875 pleinement dans les coulisses du pouvoir. C'est avec un plaisir non dissimulé qu'il assiste désormais aux séances de la Chambre à proximité de la tribune[6], où il « retrouve d'anciens confrères et camarades »[7]. L'importance de ses fonctions ainsi que le patronage de Dufaure lui permettent également de participer à des rencontres officielles ou privées avec des membres du gouvernement. Il entretient par exemple de nombreux contacts avec Léon Say, alors ministre des finances, à l'automne 1875.

Désormais pleinement inséré dans le circuit politique, Ribot éprouve toutefois à partir de l'été 1876 « une sorte de malaise » à l'égard de Dufaure. Deux raisons expliquent ce sentiment. La première tient au fait qu'il ne se reconnaît pas dans sa stratégie, qu'il qualifie en décembre 1875 « de politique de résignation »[8]. Ribot pense effectivement que le garde des Sceaux aurait dû marquer clairement ses désaccords avec le vice-président du Conseil, le Centre droit

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 5 mai 1875. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 15 février 1876. (AN, 563AP33)
[3] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 6 avril 1876. (AN, 563AP33)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 juillet 1875. (AN, 563AP3)
[5] « J'ai contribué à faire nommer Herbette. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 mars 1876. [AN, 563AP3])
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 16 juillet 1875. (AN, 563AP3)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 12 mars 1876. (AN, 563AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 décembre 1875. (AN, 563AP3)

Louis Buffet, quand celui-ci reproche au Centre gauche sa trop grande proximité avec les radicaux et qu'il menace à l'avenir de se tourner vers les droites[1]. Deuxièmement, Ribot estime que Dufaure freine ses entreprises :

> « Ce ne sont pas les idées de réformes qui me manquent, ni l'ardeur pour les accomplir, ni la volonté de les entreprendre ; mais, moins que jamais, le garde des Sceaux est disposé à me laisser de ce côté un peu de liberté. Tout en m'honorant de sa confiance et en me la témoignant de la manière la plus affectueuse, il semble avoir pour préoccupation de m'empêcher de rien faire[2]. »

En creux, il apparaît que Ribot aspire désormais à voler de ses propres ailes. Il sait qu'il en a les compétences et qu'il dispose des réseaux nécessaires. D'ailleurs au début du mois de février 1876, alors que les élections législatives s'organisent, la circonscription de Saint-Pol dans le Pas de Calais lui est offerte. Cette proposition émane de Georges Graux[3]. Ancien secrétaire de la Conférence du stage, ce républicain est conseiller général du canton de Saint-Pol[4]. Quelques jours plus tard, c'est le sénateur du Pas-de-Calais Louis Martel, futur successeur de Dufaure au ministère de la Justice, qui lui précise dans un courrier les caractéristiques de cette circonscription rurale et les conditions à réunir pour l'emporter. Selon lui, « pour triompher avec des électeurs ruraux, dépourvus d'esprit politique […] il faut un rural »[5]. Aussi si Ribot se décidait à se présenter, le candidat bonapartiste, le député sortant Charles Levert[6], serait largement favori. Dans ces conditions, Martel lui déconseille de poser sa candidature sauf s'il souhaite se faire connaître dans le département et ainsi préparer l'avenir. Ribot refuse de prendre un pareil risque et renonce. Dans les mois suivants, des liens plus intenses se tissent entre lui et les républicains du Pas-de-Calais. En mai 1876, il est invité

---

[1] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 134.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 juillet 1876. (AN, 563AP3)
[3] Avocat de formation, Georges Graux (1843-1900) est sous le Second Empire secrétaire d'Ernest Picard puis de la Conférence du stage. Élu conseiller général républicain du canton de Saint-Pol en 1875, il devient chef du cabinet de Louis Martel au ministère de la Justice (1876-1877) puis à la présidence du Sénat (1878-1879). Candidat malheureux aux élections législatives de 1877 face au député légitimiste sortant, le marquis de Partz de Pressy, il parvient à être élu député dans l'arrondissement de Saint-Pol de 1881 à 1885 puis de 1889 à 1900. En parallèle de ses mandats électifs, Georges Graux collabore dans différents journaux, principalement *le Temps* et *La République française*.
[4] Lettre de Georges Graux à Alexandre Ribot écrite le 2 février 1876. (AN, 563AP43)
[5] Lettre de Louis Martel à Alexandre Ribot écrite à Saint-Omer le 6 février 1876. (AN, 563AP43)
[6] Républicain en 1848, Charles Levert (1825-1899) est le secrétaire d'Émile Ollivier et le commissaire général du gouvernement provisoire dans les Bouches-du-Rhône. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se rallie au nouveau régime et entame une carrière préfectorale. Serviteur zélé de l'Empire, il se réfugie en Belgique après la révolution du 4 septembre 1870. C'est sur un programme bonapartiste qu'il est élu sans interruption à la Chambre des députés de 1872 à 1889, où il combat les institutions républicaines. Il abandonne la politique après sa défaite dans la 2e circonscription de Saint-Omer face à Charles Jonnart lors du renouvellement de septembre 1889.

à assister à un concours régional par le préfet du Pas-de-Calais, Étienne Tenaille-Saligny[1]. Ce dernier, un républicain modéré qui vient d'être nommé par le ministre de l'Intérieur Émile de Marcère, propose « au vice-ministre de la Justice » et à « l'enfant du Pas-de-Calais » qu'est Ribot « une chambre à la préfecture »[2]. En septembre de la même année, il le reçoit à Béthune pour le « mettre en relation avec certaines personnes »[3]. Même si, affirme-t-il, « le métier de candidat ne [le] tente guère », Ribot estime être de son « devoir de ne pas [se] refuser aux occasions qui peuvent se présenter »[4]...

Conclusion du C. Un juriste libéral au service d'une République conservatrice en construction (1870-1876)

Le 3 décembre 1876 Jules Dufaure présente sa démission. Fatigué par l'exercice gouvernemental, l'ancien ministre de Louis-Philippe est également de plus en plus contesté à la Chambre, y compris par certains membres du Centre gauche qui souhaitent accélérer les réformes. Lui succède à la présidence du Conseil Jules Simon, qui compose un cabinet légèrement plus à gauche. Louis Martel est nommé garde des Sceaux. Bien que ce dernier lui propose de conserver ses fonctions à la Chancellerie, Ribot choisit de démissionner. Cette décision tient à la personnalité de Martel, qu'il estime « excellent homme […] mais indécis et faible »[5] et surtout à sa volonté de retrouver sa complète liberté. C'est pour cette même raison qu'il refuse de retourner au sein de la magistrature où, si l'on en croit Prosper Duvergier de Hauranne, le poste de procureur de la République de Paris lui est proposé[6].

Ayant décliné toute fonction publique, il se réinscrit au tableau des avocats[7]. Clairement, il souhaite prendre de la hauteur, éviter de prendre des coups inutiles en restant au ministère, et préparer ses futurs combats électifs.

---

[1] Licencié en droit, Étienne Tenaille-Saligny (1830-1889) s'inscrit au barreau en 1850. Maire du 1er arrondissement de Paris en 1870, il débute sa carrière préfectorale en 1871. Du 25 mars 1876 au 16 mai 1877, il exerce la fonction du préfet du Pas-de-Calais. Il siège au Sénat de 1879 à 1887.

[2] Lettre d'Étienne Tenaille-Saligny à Alexandre Ribot écrite le 21 mai 1876. (AN, 563AP43)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 19 septembre 1876. (AN, 563AP3)

[4] *Loc. cit.*

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 17 décembre 1876. (AN, 563AP3)

[6] Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 8 janvier 1877. (AN, 563AP32)

[7] Dufaure l'encourage à prendre cette décision. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 décembre 1876. [AN, 563AP3])
Ribot formule cette demande au bâtonnier dès le 3 décembre 1876.

Ernest Duvergier de Hauranne a-t-il raison de considérer dès cette époque son ami comme un « homme politique »[1] ? Alimentant en idées les responsables politiques, Alexandre Ribot, qui ne s'est pas encore confronté à l'épreuve du suffrage universel, fait de la politique « par procuration »[2]. Il n'est donc pas encore un homme politique en tant que tel. En revanche, si à la suite du politiste Philippe Aldrin on admet possible, voire souhaitable, de « décorseter la définition du "politique", à en dilater le périmètre de caractérisation »[3], nous pouvons considérer qu'il se situe dans l'espace politique, à l'intérieur des « frontières du politique »[4]. C'est le cas quand il prépare un projet de loi pour le garde des Sceaux, mais aussi quand il participe à la création de la Société de législation comparée et de l'École libre des sciences politiques. Ces différents engagements à l'écart du champ politique institutionnel, de la politique formelle, n'en constituent pas moins des étapes décisives dans sa formation au métier de politique.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 juin 1875. (AN, 563AP3)
[2] SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 320.
[3] ALDRIN Philippe, « Préalables », LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle, op. cit.*, p. 104.
[4] ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine (dir.), *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation, op. cit.*, 2005, 323 p.

Conclusion du I. La formation d'un futur cadre de la Troisième République

La trajectoire suivie par Alexandre Ribot depuis son arrivée à Paris en 1858 jusqu'à sa démission du ministère de la Justice en décembre 1876 est à la fois singulière et exemplaire. Comme chaque ligne de vie, celle de Ribot présente bien évidemment des ondulations, des spécificités. Son tempérament ou encore ses problèmes de santé sont des données qui le distinguent d'autres aspirants à la vie politique. Toutefois, aussi importants qu'ils soient, les éléments qui le singularisent ne doivent pas masquer le caractère exemplaire de son cheminement, véritable propédeutique à l'exercice des responsabilités politiques.

Son parcours illustre parfaitement la spécialisation en cours de l'activité politique. Cette « formation initiale au métier de politique » passe par la fréquentation de lieux : la faculté de droit, le barreau de Paris avec notamment la Conférence du stage, des sociétés savantes telle la Société de législation comparée ou encore des salons comme celui de Prosper Duvergier de Hauranne. A partir de ces lieux, le jeune avocat devenu magistrat s'intègre à des réseaux influents lui permettant de se construire idéologiquement, de nouer de nombreux contacts et de s'aguerrir.

Ses qualités font qu'il se démarque au sein de la jeune génération des juristes et suscitent l'intérêt de personnalités politiques de premier plan, qui le prennent sous leur protection. C'est le cas successivement de Prosper Duvergier de Hauranne, d'Adolphe Thiers puis de Jules Dufaure. C'est sans aucun doute ce dernier, en le choisissant comme principal collaborateur, qui a le plus contribué à sa réussite.

Dès lors, peut-on considérer Alexandre Ribot comme un héritier ? Au sens bourdieusien[1], il ne peut être perçu comme tel. Originaire de la moyenne bourgeoisie provinciale, sa famille n'appartient pas à la France des grands notables étudiée par l'historien André-Jean Tudesq[2]. C'est essentiellement grâce à son mérite qu'il parvient à suivre la filière de recrutement des élites de cette époque. Intégrant ce que l'on nommait sous l'Ancien Régime la « bourgeoisie à talents », c'est d'abord par ses qualités professionnelles de juriste qu'il existe socialement.

---

[1] Dans *Les Héritiers* (1964), Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron montrent comment l'école est un puissant mécanisme de reproduction sociale.

[2] TUDESQ André-Jean, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale, op. cit.*, 1 277 p.

Appartenant au groupe que Christophe Charle nomme la « bourgeoisie de robe »[1], Ribot illustre donc à la fois la progressive démocratisation du personnel politique et « l'osmose entre le barreau et le Parlement »[2] qui caractérisent les débuts de la Troisième République.

Sur le plan idéologique, son libéralisme n'est également pas un legs familial. Même s'il se considère libéral par instinct, c'est en réalité après avoir vécu dans un « bain de libéralisme » dans l'opposition au Second Empire au sein de la famille des juristes qu'il s'approprie, non un programme constitué, mais les valeurs et les comportements de ce courant politique. Comme beaucoup d'héritiers toutefois, Ribot se montre volontiers critique et néglige certains pans du legs, d'ailleurs sans cesse en recomposition.

Si beaucoup des futurs cadres de la Troisième République ont suivi une trajectoire comparable à celle de Ribot, ces hommes ont également en partage une même expérience politique : l'opposition au Second Empire. Il s'agit donc bien d'une « génération politique » qui, avec l'installation de la République, prend progressivement les rênes du pays en main. Ces anciens adversaires au bonapartisme se répartissent à la gauche de l'échiquier politique en proposant, du Centre gauche jusqu'au radicalisme, des offres politiques différentes. Majoritaires au sein de la famille républicaine, les modérés forment une nébuleuse, au sein de laquelle existent de multiples courants. Lié au Centre gauche, Alexandre Ribot apparaît en 1876 tout à la fois proche et distant des autres républicains modérés. Comment expliquer ce décalage, que l'on retrouve par exemple entre lui et Jules Ferry, véritable incarnation du républicanisme modéré des débuts de la Troisième République ?

Même si le parcours des deux hommes présente bon nombre de similitudes et que leurs idées sont sur bien des sujets assez proches, ils se situent toutefois en 1876 dans deux espaces politiques différents. L'écart d'âge, dix ans[3], n'est probablement pas l'élément explicatif principal. Plus fondamentalement, c'est la frontière entre la culture républicaine et la culture libérale qui les sépare[4]. Les racines familiales et philosophiques, les réseaux ainsi que les

---

[1] CHARLE Christophe, « La Bourgeoisie de robe en France au XIXe siècle », *Le mouvement social*, n° 181, octobre-décembre 1997, p. 53-72.

[2] DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 173.

[3] Jules Ferry est né en 1832 et Alexandre Ribot en 1842.

[4] Dans l'article « libéralisme » du *Dictionnaire général de la politique*, le fondateur du journal *Le Temps* Auguste Nefftzer souligne à quel point « il est nécessaire de distinguer l'esprit libéral et l'esprit démocratique » : « le libéralisme, quoique tendant aux mêmes fins que l'esprit démocratique s'en sépare donc à la fois par sa

cercles d'amitié des deux futurs ténors de la République sont loin d'être identiques. Issu d'une famille progressiste très politisée, Jules Ferry est selon Raoul Girardet un « républicain de naissance »[1]. Dès son arrivée à Paris, il fréquente les milieux républicains. Émile Ollivier devient rapidement son protecteur et l'introduit dans les salons de sa belle-mère, Marie d'Agoult, et de son épouse, Blandine[2]. Le jeune Ferry se rend également dans la résidence d'été d'Ernest Picard, aux Ambesys. Dans le début des années 1860, ses deux amis, Philémon Deroisin et Marcel Roulleaux, l'initient au positivisme[3]. Même s'il est un disciple parfois critique, le Vosgien n'en est pas moins fortement influencé par les théories d'Auguste Comte, comme d'ailleurs la plupart des « pères fondateurs » de la République[4]. Ce n'est pas le cas d'Alexandre Ribot.

Irréconciliable avec l'Empire, même libéralisé, Jules Ferry s'engage dans une opposition farouche au régime, démontrant à de multiples reprises une fougue et une audace étonnantes. Cette attitude tranche singulièrement avec les tâtonnements de Ribot, qui se résout finalement en janvier 1870 à intégrer la magistrature impériale. Dans les semaines qui suivent la proclamation de la République, Jules Ferry cumule, à seulement trente-huit ans, les fonctions de ministre, préfet et maire de Paris[5]. Malgré des périodes difficiles[6], il s'impose ensuite comme l'un des principaux leaders des républicains modérés. En juillet 1875, il est initié à la loge parisienne *La Constante Amitié* en présence de Léon Gambetta[7] et d'Émile Littré. A l'inverse, Alexandre Ribot restera lui, toute sa vie, à l'écart de la franc-maçonnerie, comme de la libre-pensée d'ailleurs[8].

La culture politique différente des deux hommes explique, qu'en dépit de leur proximité apparente, ils se retrouvent le plus souvent face à face au Parlement après le mois de mai 1878 et l'élection d'Alexandre Ribot dans la circonscription de Boulogne-sur-Mer.

---

philosophie et par ses procédés ». (NEFFTZER Auguste, « Libéralisme », *in* BLOCK Maurice (dir.), *Dictionnaire général de la politique*, vol. 2, 1864)

[1] GIRARDET Raoul, « Jules Ferry et l'image d'une République à fonder », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Ed. de l'École libre en sciences sociales, 1985, p. 244.

[2] Jules Ferry tombe passionnément amoureux de la fille de Marie d'Agoult et Franz Liszt, qui décède en 1862.

[3] Sur cette question, voir BARRAL Pierre, « Ferry et Gambetta face au positivisme », *Romantisme*, n° 21-22, 1978, p. 149-160 et NICOLET Claude, « Jules Ferry et la tradition positiviste », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Ed. de l'École libre en sciences sociales, 1985, p. 23-47.

[4] NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1994 (1ère éd. 1982), p. 191.

[5] BARRAL Pierre, *Jules Ferry. Une volonté pour la République*, PU de Nancy, 1985, p. 31.

[6] Durant le siège de la capitale par l'armée prussienne, les Parisiens rendent Jules Ferry en partie responsable de la pénurie alimentaire et le surnomme « Ferry Famine ».

[7] Gambetta est lui initié à la franc-maçonnerie dès sa campagne électorale à Marseille en 1869.

[8] « Beaucoup de libres penseurs n'ont pas d'autre conception de la libre-pensée que de prendre l'envers du cléricalisme qu'ils combattent avec tant d'énergie, […] ; ils ne sont que des cléricaux à rebours. » (Discours d'Alexandre Ribot, Séance du 7 mars 1904, *JODébCh*)

II. Les fondations d'une ascension politique : le métier d'homme politique (1876-1895)

Quand en 1878 Alexandre Ribot remporte sa première élection, son aventure en politique débute réellement et sa carrière de professionnel de la politique reste à construire. Alors que près de la moitié des députés de la Troisième République n'effectuent qu'un seul mandat[1], l'élu du Pas-de-Calais appartient au petit cercle des vingt parlementaires ayant siégé plus de quarante ans. Cette longévité sur les bancs de la Chambre puis du Sénat se double d'une participation, également remarquable, à l'action gouvernementale. Ribot fait en effet partie du dixième des parlementaires parvenu à décrocher un portefeuille ministériel[2] et des trente-cinq ministres à avoir appartenu à plus de dix cabinets[3]. Illustrant parfaitement la stabilité du personnel politique sous la Troisième République[4], il se situe dans le noyau dur des responsables de cette époque, au sein de « la super élite » décrite par Mattei Dogan[5]. Par-delà les effets de conjoncture et de choix stratégiques mis en relief dans la partie suivante, comment expliquer son ascension dans les débuts de la Troisième République ?

---

[1] Sur les 4 892 députés que compte la Troisième République, 2 271 ne réalisent qu'un seul mandat. Entre 1976 et 1940, la durée moyenne d'exercice du mandat de député est d'environ 10 ans. (DOGAN Mattei, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, avril-juin 1953, p. 330)

[2] DOGAN Mattei, « Longévité des carrières politiques. Une biographie collective », *in* MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 306.

[3] *Ibid.*, p. 316.
A l'inverse, 366 ministres, soit 58 % de l'effectif total, n'ont participé qu'à un ou deux gouvernements. (*Loc. cit.*)

[4] Sur cette question, voir : ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, Paris, Presses de la FNSO, 1982, 255 p. ; OLLE-LAPRUNE Jacques, *La stabilité des ministres sous la Troisième République (1879-1940)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, 376 p.

[5] DOGAN Mattei, « Longévité des carrières politiques. Une biographie collective », *op. cit.*, p. 320.

A. Le métier d'élu de terrain

Pour défendre sa vision de la République, celle d'une République modérée, libérale dans son fonctionnement mais conservatrice dans ses projets sociaux, et accéder aux fonctions parlementaires et gouvernementales qu'il ambitionne, Alexandre Ribot se doit, comme tout homme politique, de se construire une assise électorale solide.

C'est en 1878 que Ribot, avocat parisien de 36 ans, se présente dans un département encore largement acquis aux idées bonapartistes, le Pas-de-Calais[1], pour participer comme candidat républicain à une élection législative partielle dans la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer. A cette époque, il est presque totalement inexpérimenté en matière électorale et imprégné d'idées reçues sur le suffrage universel. Rite de passage, une première campagne est comme le souligne Yves Pourcher une forme de « noviciat dans la carrière d'élu »[2].

Au moment où les républicains s'emparent à l'échelle nationale de tous les leviers du pouvoir, il accède à la députation et débute une carrière de parlementaire qui ne s'achèvera qu'à sa mort, quarante-cinq ans plus tard. En dépit de cette remarquable longévité, ce n'est que très progressivement et avec difficulté qu'il apprend et accepte les exigences du métier de représentant de la souveraineté populaire, d'abord à Boulogne-sur-Mer, puis à Saint-Omer, où il décide de s'implanter après ses défaites électorales de 1885-1886. Dans sa ville natale, il parvient à construire autour de sa personne un véritable fief électoral. Signe de son enracinement local mais aussi des concessions qu'il effectue désormais pour assurer sa carrière nationale, il siège à partir de 1895 au Conseil général. Assurément l'un des hommes

---

[1] Sur la vie politique dans le Pas-de-Calais, voir notamment : DERVILLE Alain et VION Albert (dir.), *Histoire de Calais*, Dunkerque, Editions des Beffrois, 1985, 351 p. ; DERVILLE Alain (dir.), *Histoire de Saint-Omer*, Villeneuve d'Ascq, PU de Lille, 1981, 404 p. ; HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Université de Paris IV, 1976, 1542 p. ; HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *Atlas électoral du Nord Pas-de-Calais 1876-1936*, Lille, PU de Lille, 1977, 332 p. ; Le MANER Yves, *Histoire du Pas-de-Calais (1815-1945)*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, tome XXX, 1993, 265 p. ; MENAGER Bernard, FLORIN Jean-Pierre et GUISLIN Jean-Marc, *Les Parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, Lille, Université Charles de Gaulle-Lille III, 2000, 352 p. ; GUISLIN Jean-Marc, *Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Levillain, Université de Paris X, 1991, 778 p. ; RENONCOURT Régis, *Une assemblée locale de la Troisième République. Le conseil général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Lille 3, 1994, 1009 p. ; VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Charles Jonnart. Une conscience républicaine (1857-1927)*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 1996, 339 p. ; VISSE Jean-Paul, *La presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de L'Écho du Nord (1819-1944)*, PU du Septentrion, 2004, 279 p.

[2] POURCHER Yves, « Tournée électorale », *op. cit.*, p. 65.

politiques majeurs du Pas-de-Calais durant cette période, Alexandre Ribot accompagne le lent processus de républicanisation du département.

Comment l'ancien premier secrétaire de la Conférence du stage a-t-il opéré sa mue démocratique ? Comment articule-t-il son ambition politique nationale et les exigences de la vie politique locale ? Quels savoir-faire de l'élu mobilise-t-il pour parvenir à contrôler sa circonscription ? Enfin, à travers l'implantation électorale de Ribot, comment envisager la conversion des populations du Pas-de-Calais, notamment rurales, au régime né de la défaite de Sedan ? La politisation des électeurs est-elle la clef de leur républicanisation ?

1. L'entrée en politique : le parachutage réussi à Boulogne-sur-Mer

> « L'expérience m'a appris que j'étais un très médiocre candidat. Pour se présenter aux élections avec quelques chances de succès, il faut être jeune, actif, riche et fortement engagé dans un parti. Je me fais vieux, je n'ai pour toute fortune que le mince patrimoine que m'a laissé mon père, et je tiens à l'honneur de n'avoir jamais voulu épouser les passions et les haines de partis. De tous ces défauts ou qualités, comme vous voudrez les appeler, il résulte que partout où je me suis présenté, j'ai obtenu le quart ou le tiers des voix, mais que la grande masse, celle qui se laisse conduire en troupe par les habiles s'est contentée de m'estimer sans voter pour moi[1]. »

L'auteur quelque peu désabusé de ces lignes, rédigées en 1869, n'est autre qu'Édouard Laboulaye. Au moment où il se décide à affronter l'épreuve du suffrage universel, Alexandre Ribot dispose-t-il des qualités jugées nécessaires par l'un de ses maîtres à penser pour pouvoir espérer s'imposer au scrutin d'arrondissement ?

Il possède assurément l'atout de la jeunesse et de puissants soutiens, tant à Paris que dans le Pas-de-Calais. Sa richesse et sa détermination sont-elles en revanche suffisantes ? Dès avril 1877, Ribot craint que ses limites financières ne constituent « une grande gêne et une cause de faiblesse pour [son] avenir politique »[2]. Il considère en effet nécessaire pour « asseoir une influence politique » locale de disposer d'un « capital pour acheter une propriété » sur sa terre d'élection[3]. Cet obstacle financier se pose durant ses premières années d'élu, mais de manière toutefois bien moins aiguë que sa volonté réelle et durable de se conformer aux contraintes structurelles du métier d'élu dans un système démocratique. Comment Alexandre Ribot entre-t-il dans la compétition politique et parvient-il à s'imposer à l'issue de sa première campagne électorale ?

---

[1] Lettre d'Édouard Laboulaye à Alfred Lion écrite à Glatigny-Versailles le 9 juillet 1869. (DAUTERIBES André, *op. cit.*, p. 136)
Candidat malheureux de 1863 à 1871, Laboulaye parvient tout de même à être élu député de la Seine en juillet 1871.

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 30 avril 1877. (AN, 563AP3)

[3] *Loc. cit.*

a. « La plus grande habileté c'est de ne rien faire qui puisse diminuer l'estime qu'on a pour vous et de savoir, en toutes choses, attendre l'heure favorable »[1] (Ribot, 1877)

Par stratégie, Ribot décide de ne pas précipiter son entrée en politique et d'attendre le moment opportun, c'est-à-dire celui où les risques d'échec lui apparaissent les plus faibles. Fruit d'une longue réflexion, sa volonté de siéger au Parlement est toutefois clairement arrêtée. En mars 1877, il fait observer à Eugène Boucher qu' « il y aurait sans doute un rôle utile à jouer dans cette Chambre des députés, où personne n'a le courage d'avoir du bon sens »[2]. Après avoir accepté de seconder Jules Dufaure au ministère de la Justice, il se dit désormais contraint d'honorer les sollicitations qu'il reçoit :

> « La confiance qu'a eue en moi M. Dufaure fait que je ne m'appartiens plus tout à fait. […] c'est le devoir des hommes qui ont du caractère, le goût de la responsabilité, de l'instinct du gouvernement de ne pas se retirer de la lutte politique ou des chemins qui peuvent y conduire[3]. »

Comme beaucoup de libéraux, et d'hommes politiques en général[4], il tient à expliquer qu'il ne recherche pas le pouvoir mais qu'il est prêt à en recevoir la charge, qu'il ne vise pas la satisfaction de ses intérêts personnels, mais qu'il accepte de défendre la cause commune. « Je ne suis pas un ambitieux » écrit-il à sa future épouse en avril 1877[5]. Son sens du sacrifice n'a, affirme-t-il, qu'une seule limite : la préservation de sa dignité.

> « Je vais à Saint-Omer, afin qu'on ne dise pas que je me tiens toujours à l'écart ; mais crois-tu que j'aie envie de faire ce qui est nécessaire, dit-on, pour réussir ? D'aller promettre aux gens toutes sortes de faveurs, de me lier avec certains républicains que je ne puis estimer. La vie publique ne m'attire pas à ce point que je ne veuille rien lui sacrifier de ma dignité[6]. »

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 29 juin 1877. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 26 mars 1877. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 19 mars 1877. (AN, 563AP3)
[4] Sur cette rhétorique du don de leur personne par la plupart des hommes politiques, voir LEFEBVRE Rémi, « Typologie des interactions élus-citoyens», *in* LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, PU de Rennes, 2005, p. 127.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 2 avril 1877. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 26 mars 1877. (AN, 563AP3)

C'est dans cet état d'esprit qu'il se rend à plusieurs reprises dans sa région natale pour y rencontrer les républicains modérés et étudier sur place les opportunités électorales qui s'offrent à lui.

Après avoir refusé de participer aux élections législatives de février 1876 dans la circonscription de Saint-Pol, Ribot est contacté en mars 1877 pour représenter la famille républicaine aux élections cantonales de novembre. Souhaitant évaluer *in situ* ses éventuelles chances de succès, il passe plusieurs jours à Saint-Omer à la fin du mois de mars. C'est le député républicain Édouard Devaux[1] qui l'accueille. Cet ancien avocat, qui a exercé les fonctions de magistrat de 1848 à 1851[2], puis de sous-préfet à partir de septembre 1870, est l'élu de la 1ère circonscription depuis 1876 et siège à la Chambre des députés au sein du groupe de la Gauche républicaine. Il propose à Ribot de poser sa candidature dans le canton de Saint-Omer Nord. Pour l'avocat parisien, « la partie à livrer […] est presque perdue à l'avance »[3] tant le conseiller général sortant, le bonapartiste Degrave[4], lui semble solidement implanté :

> « C'est un paysan enrichi qui a rendu de nombreux services comme conseiller général et qui connaît par leur nom tous les électeurs ruraux du canton. Me présenter contre lui, serait me faire battre à peu près à coup sûr. […] dans ces conditions, je suis heureux de m'abstenir[5]. »

Devant le « refus d'obstacle » de Ribot, c'est finalement Devaux lui-même qui relève le défi et parvient à conquérir le canton.

De sa découverte des réalités de la vie politique locale, Ribot tire deux enseignements. Le premier est « la tendance qu'ont tous les partis à se fondre en deux partis extrêmes, violemment hostiles l'un à l'autre, sans point de contact et sans échanges d'idées »[6]. Par ailleurs, conformément à ses craintes, il estime n'avoir que « peu de goût et peu d'aptitude pour le métier de candidat » : « Il y a des choses que je ne puis et ne veux faire, par exemple aller trouver des gens que je ne connais pas, leur faire des avances, solliciter leurs

[1] Après des études de droit à Paris, Édouard Devaux (1819-1884) retourne dans son département d'origine, le Pas-de-Calais, où il y exerce la profession d'avocat puis de magistrat. Après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851, il présente sa démission et redevient avocat au barreau de Saint-Omer. Nommé sous-préfet de cette ville en 1870, il se présente aux élections législatives de 1871 puis de 1876, date à laquelle il parvient à être élu. Il siège à la Chambre des députés jusqu'en 1882 avant de rejoindre le Sénat. Conseiller général de Saint-Omer depuis 1877, il est élu président de l'assemblée départementale en 1882.

[2] Il démissionne suite au coup d'État du 2 décembre 1851.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Ernest Duvergier de Hauranne écrite le 9 avril 1877. (AN, 563AP3)

[4] Agé de 48 ans en 1877, Degrave est conseiller général depuis 1865. (RENONCOURT Régis, *Une assemblée locale de la Troisième République. Le conseil général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914, op. cit.*, p. 869)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er avril 1877. (AN, 563AP3)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Ernest Duvergier de Hauranne écrite le 9 avril 1877. (AN, 563AP3)

suffrages[1]. » Cette répulsion de Ribot à endosser les habits du candidat en campagne tient à son acceptation récente et encore incomplète de cette évidence historique qu'est, pour lui et les libéraux en général, l'installation de la démocratie représentative en France :

> « Il faut que nous fassions un perpétuel effort sur nous-mêmes pour être républicains et démocrates ; je sens bien […] que mes instincts, à défaut de la raison, me porteraient plutôt vers le parti conservateur. Malheureusement les conservateurs libéraux n'existent plus en France ; il n'y a que deux partis : le parti républicain et le parti clérical[2]. »

Cette remise en cause régulière du suffrage universel se réactive dans son esprit quand il déplore l'incapacité des électeurs à exercer dignement leur « métier de citoyen », pour reprendre l'expression appliquée à la Rome républicaine par Claude Nicolet[3]. Ce manque de sens politique, Ribot le constate en notant par exemple que « les électeurs préfèrent en général des médiocrités locales à un homme qu'ils ne connaissent pas personnellement et dont ils ont seulement entendu parler[4]. » Dans le même ordre d'idées, il estime que « l'influence et l'action politique appartiendront de plus en plus aux hommes […] qui savent flatter le suffrage populaire et ne lui donner aucun ombrage[5]. » Il évoque à ce propos « la sottise du suffrage universel qui s'attache aux déclamations charlatanesques de Gambetta[6] ». Dans la plupart des cas, ses critiques envers le suffrage universel frappent davantage les habitants des campagnes.

Ce thème de « l'arriération sociale et politique » des ruraux, très répandu dans les débuts de la Troisième République, relève à l'époque, selon le politiste Jean-Louis Briquet, d'« une évidence de sens commun »[7]. A partir d'une étude menée sur la perception du vote en Corse sous la Troisième République, ce chercheur observe que « l'archaïsme » rural dénoncé à longueur de temps par les élites fonctionne en réalité comme un mythe au sens barthien du terme dans la mesure où, explique-t-il, « les pratiques politiques paysannes ne sont pas

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er avril 1877. (AN, 563AP3)

[2] *Loc. cit.*
« Je connais toutes les pierres des maisons, tous les arbres du chemin et il me semble que j'aimerais mieux causer avec eux qu'avec mes futurs électeurs. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 2 avril 1877. [AN, 563AP3])

[3] NICOLET Claude, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard, 1976.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 26 juin 1877. (AN, 563AP3)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 19 mars 1877. (AN, 563AP3)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 octobre 1872. (AN, 563AP3)

[7] BRIQUET Jean-Louis, « Les "primitifs" de la politique. La perception par les élites du vote en Corse sous la IIIe République », *Politix*, vol. 4, n° 15, 3e trimestre 1991, p. 47.

pensées en référence aux logiques autonomes de leur fonctionnement, mais à des structures de significations idéologiques qui aboutissement à les disqualifier »[1].

Sous la plume de Ribot, derrière la dénonciation de ce manque de maturité politique transparaît le devoir des élites de procéder à cette éducation mais aussi, plus profondément, son dégoût pour les classes populaires, telles qu'il les observe ou les fantasme. Dans ses critiques, il associe parfois au peuple la petite bourgeoisie provinciale :

> « Encore si ces gens étaient bien élevés ! Mais l'influence politique est ici aux mains de quelques personnes bruyantes appartenant, tout au plus, à la petite bourgeoisie, jalouses des supériorités sociales et attendant l'avènement définitif du parti radical pour satisfaire soit leur convoitise de places, soit leur rêve de démolition[2]. »

Cette vision pour le moins dépréciative et condescendante de ses futurs probables électeurs, Ribot l'a en partage avec l'immense majorité de ses amis, Ernest Duvergier de Hauranne en tête. Parmi ceux-ci, Georges Picot est l'un des rares à s'efforcer de le convaincre d'adopter, par réalisme ou tout simplement sens de la mesure, un regard plus empathique sur ses concitoyens. Même s'il comprend son « dégoût en voyant de près tout ce qu'exige le suffrage populaire » et son dédain pour « le vacarme bas et contradictoire de la place publique », il lui recommande de résister à cette « disposition philosophique très haute et très fière » au risque de « laisser le champ libre […] aux pires politiciens »[3]. Pour Picot, Ribot doit prendre en compte la réalité telle qu'elle est, sans avoir la tentation de se réfugier dans le passé, et se débarrasser de certains préjugés susceptibles de lui masquer les progrès en cours : « Restons, mon cher ami, conservateur dans la démocratie ; demeurons de notre temps ; ne haïssons ni nos semblables, ni notre société ; voyons clairement ses défauts, mais qu'ils ne nous cachent pas ses grandes qualités[4]. » Cette approche très pragmatique du suffrage universel défendue par Picot se retrouve notamment dans les colonnes du journal *Le Temps*. En réponse à une série de quatre articles parus dans *Le Correspondant* sous la plume de Charles Dupont-White en 1872, ce quotidien républicain modéré défend le 28 juillet 1873 la thèse qu' « il ne s'agit plus de délibérer en principe sur le suffrage universel » : « Nous ne sommes pas en 1848. Le suffrage populaire existe. La question n'est pas tant de savoir, s'il est bon ou mauvais, dangereux ou salutaire, mais si les amis de la liberté l'abandonneront aux partisans de la

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er avril 1877. (AN, 563AP3)
[3] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 3 avril 1877. (AN, 563AP38)
[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 18 octobre 1877. (AN, 563AP38)

dictature et aux révolutionnaires ». « Soupape de sûreté » permettant d'éviter de nouvelles « explosions de guerre civile » selon George Sand[1], le suffrage universel est de plus en plus présenté comme un facteur d'ordre social. Pour Ernest Duvergier de Hauranne, l'un des principaux théoriciens de la république conservatrice, seuls le suffrage universel et le régime républicain peuvent « pacifier les esprits et fermer […] l'ère des révolutions[2]. »

En attendant qu'une fenêtre électorale suffisamment large ne s'ouvre devant lui, Ribot continue « assez péniblement »[3] son métier d'avocat, reconnaissant « que les séparations de corps, les procès en responsabilité et autres "grandes affaires" […] sont loin de [le] passionner autant que les débats de la Constituante sur la Constitution, sur les biens ecclésiastiques ou sur l'abolition du régime féodal[4]. » Il ne plaide d'ailleurs que peu d'affaires, ce qui lui permet en parallèle de dispenser des cours à l'École libre des sciences politiques. Durant l'année scolaire 1877-1878, il enseigne l'histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1852 aux deux sections que compte l'École[5]. Parmi ses étudiants figure notamment son futur collaborateur et ami, André Lebon (1859-1938)[6]. Ses heures de liberté, Ribot les consacre beaucoup à la lecture et naturellement à suivre de très près les soubresauts de la vie politique, particulièrement nombreux durant l'année 1877.

Jusqu'au 16 mai 1877, la présidence du Conseil est assurée par le républicain « de la veille » Jules Simon. Parfait représentant de l'alliance entre le Centre gauche et les républicains modérés, ce vieil ami d'Adolphe Thiers doit faire face aux assauts réitérés de la droite et de la gauche radicale. Alors qu'une véritable campagne cléricale ébranle le pays au début de l'année 1877, en partie liée à la détérioration des relations entre le gouvernement italien et la papauté, l'union gouvernementale se consolide et Gambetta prononce le 4 mai 1877 à la tribune de la Chambre des députés l'un de ses plus célèbres discours, souvent résumé par la formule finale, d'ailleurs reprise à son ami Alphonse Peyrat : « Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi[7] ! » Tout en admirant la forme de ce discours, qu'il considère « remarquable de vigueur et d'éloquence », Ribot en conteste le contenu : « je ne puis trouver très politique de

---

[1] SAND George, « Réponse à une amie », *Le Temps*, 14 novembre 1871.
[2] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La République conservatrice*, *op. cit.*, p. VI.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 janvier 1878. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 novembre 1877. (AN, 563AP3)
[5] Le cours de Ribot est conservé aux archives d'histoire contemporaine de la fondation Nationale des Sciences Politiques sous la côte 1SP6 (dR4).
Le plan de ce cours est reproduit en annexe. (Voir annexe 5)
[6] DUBOS Joël, *André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938)*, Rennes, PU de Rennes, 2001, 408 p.
[7] Séance du 5 mai 1877, *JODébCh*.

dire à une nation en majorité catholique que le patriotisme et le catholicisme s'excluent »[1]. En dépit de la violence de la charge de Gambetta, qui n'épargne pas même le président du Conseil, mis en cause pour son manque de fermeté, l'ordre du jour invitant « le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose »[2] est suivi par la quasi-totalité des républicains[3]. Ribot dénonce alors « l'attitude du Centre gauche […], son absence de caractère, sa docilité à recevoir le mot d'ordre de la gauche », et n'hésite pas à établir une comparaison avec « la conduite de la Plaine dans les assemblées révolutionnaires »[4]. A la suite du coup de force légal du président de la République Mac-Mahon le 16 mai 1877[5], qui se traduit par la démission de Jules Simon et de l'ensemble de son cabinet, le processus de rapprochement du Centre gauche avec le reste de la gauche, très critiqué par Ribot, s'amplifie. Cette « dissolution » du cabinet Simon par Mac-Mahon, ce « coup d'État en papier », pour reprendre la formule de l'éditorialiste du *Journal des Débats* John Lemoinne[6], présente deux autres conséquences : la fin d'une séquence de la « République Centre gauche »[7] et l'ouverture d'une crise politique frontale entre la droite et la gauche. Face à Mac-Mahon et au nouveau cabinet conduit par le duc de Broglie, les gauches se rassemblent. Dès le 17 mai, en leurs noms, Gambetta prend la parole à la Chambre pour demander à Mac-Mahon de « rentrer dans la vérité constitutionnelle » et la formation d' « un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au-dedans et la paix au-dehors »[8]. Acclamé par tout le camp républicain, l'ordre du jour qu'il présente est adopté par 355 voix contre 154. Présent à cette séance, Ribot a « entendu le discours de Gambetta, un des plus beaux qui aient été faits à

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 mai 1877. (AN, 563AP3)
[2] Séance du 5 mai 1877, *JODébCh*.
[3] L'ordre du jour est adopté par 346 voix contre 114.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 mai 1877. (AN, 563AP3)
[5] Dans un courrier adressé à Jules Simon dans la matinée du 16 mai 1877, Mac-Mahon fustige l'attitude du président du Conseil lors des débats parlementaires de la veille. Selon lui, le chef du gouvernement aurait dû s'opposer au vote de la proposition du député Cunéo d'Ornano abrogeant la loi sur la presse en vigueur. Se sentant désavoué, Simon présente sa démission dans la journée.
Sur cette question, voir GUISLIN Jean-Marc, *Le Seize mai revisité*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, 2009, 154 p. ; « Les multiples sorties de la crise du 16 mai 1877 », *in* GREVY Jérôme, *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, *op. cit.*, p. 163-177.
[6] Cité par HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, p. 279.
A la pointe du combat contre l'Ordre Moral, le *Journal des Débats* sous la plume de John Lemoinne s'attaque à Mac-Mahon : « le président de la République n'est prêt à combattre que la République ». (*Journal des Débats*, 27 juillet 1877)
[7] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 641.
[8] Cité par MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, *op. cit.*, p. 257-258.

la tribune française »[1], mais qui engage « la lutte […] entre Gambetta et le maréchal, c'est-à-dire entre la République radicale et le bonapartisme »[2]. Une nouvelle fois à ses yeux, « les modérés, le centre sont anéantis »[3], « écrasés par les violents »[4]. Dans ce contexte de bipolarisation croissante, c'est également l'hypothèse d'une conjonction des centres qui s'éloigne.

Avant même l'officialisation de la dissolution de la Chambre le 16 juin 1877, les gauches scellent leur union autour d'un texte rédigé par le gambettiste Eugène Spuller[5], le « Manifeste des 363 »[6] et décident de se présenter rassemblées devant les électeurs. Pour Gambetta, derrière cette consultation électorale, au-delà même du débat constitutionnel, c'est la lutte « entre tout ce qu'il reste du vieux monde, des vieilles castes, des privilégiés des anciens régimes ; entre les agents de la théocratie romaine et les fils de 89 »[7]. Aussi les républicains entendent-ils placer leur combat sur le terrain du droit. Craignant à juste titre que le gouvernement ne s'affranchisse des lois, ils créent le 4 juillet 1877 un comité de résistance légale composé des plus éminents jurisconsultes français : les sénateurs Charles Renouard, Adolphe Crémieux et Ferdinand Hérold ; les députés Désiré Leblond et Léon Renault ; l'ancien bâtonnier Antoine Sénard ; l'avocat Émile Durier[8]. Dès le 28 juin 1877, Adolphe Thiers propose à Alexandre Ribot d'en faire également partie[9], ce qu'il accepte[10].

L'usage du droit comme arme politique pour lutter contre l'arbitraire n'est bien entendu pas une pratique neuve ; la publication de manuels électoraux pendant tout le XIXe siècle est là pour en attester[11]. Ce recours de plus en plus fréquent au droit témoigne tout de même d'une

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 mai 1877. (AN, 563AP3)
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Montpellier le 19 juin 1877. (AN, 563AP3)
[5] Sur Eugène Spuller, voir BAYON Nathalie, *Eugène Spuller (1835-1896), itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Thèse de doctorat, sous la direction de Marc Agostino, Université Bordeaux 3, 2001, 625 p.
[6] Ce texte est signé par trois cent soixante-trois députés.
[7] GAMBETTA Léon, *Discours*, tome VII, p. 51-52. Cité *in* MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 257-258.
[8] *La République Française*, 6 juillet 1877.
De 1871 à 1873, Émile Durier occupe la fonction de secrétaire général du ministère de la Justice.
Durier, Hérold, Renouard et Sénard appartiennent à cette époque à la Société de législation comparée. (*Bulletin de la Société de législation comparée*, janvier 1877)
[9] *Le Temps*, 4 juillet 1877.
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 29 juin 1877. (AN, 563AP3)
[11] Citons pour exemple : CLAMAGERAN Jean-Jules, DRÉO Amaury, DURIER Émile, FERRY Jules, FLOQUET Charles, HAMEL Ernest et HÉROLD Ferdinand, *Manuel électoral. Guide pratique pour les élections au Corps Législatif, aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissement, aux conseils municipaux*, Paris, Poulet-Malassis et De Broise, 1861.

juridicisation croissante de l'espace politique[1]. Durant la campagne électorale de 1877, décisive pour l'avenir du régime, les juristes républicains utilisent leurs journaux pour rappeler les lois en vigueur et surtout expliquer les procédures à suivre pour contester les abus de pouvoir observés. Ainsi dans les colonnes de *La République française* du 10 juillet 1877, le comité judiciaire déclare que les interdictions préfectorales du colportage et de la vente sur la voie publique sont illégales[2]. Les tribunaux peuvent donc être saisis. Quelques jours plus tard, les jurisconsultes républicains abordent la question de la date des futures élections législatives, ou plus exactement du délai maximum pouvant s'écouler entre la date de la dissolution et celle de la consultation électorale. « La Chambre nouvelle doit être nommée au plus tard dans les trois mois qui suivent la dissolution » et « toute extension de ce délai serait une violation de la loi constitutionnelle dans une de ses dispositions les plus importantes », telles sont les deux conclusions de ce groupe d'experts diffusées dans la presse[3]. Selon le journal *Le Temps*, Ribot en serait le principal auteur[4].

Même s'il s'est « naturellement […] mis à la disposition »[5] du comité de résistance légale, Ribot ne s'implique en réalité qu'assez peu dans le combat juridique contre le gouvernement du « 16 mai », tout accaparé qu'il est à cette époque par les préparatifs de son mariage avec l'ancienne épouse de son ami Armand Demongeot, décédé deux années plus tôt. Aussi Ribot, qui se décrit lui-même comme habituellement « triste et absorbé dans [ses] travaux », traverse la « crise du 16 mai » en étant « gai, souriant, presque enjoué »[6]. Les hasards de l'histoire font que c'est en pleine tourmente politique, le 25 juillet 1877, qu'il épouse Mary Burch, la fille d'un riche homme d'affaires de Chicago[7]. Jules Dufaure est l'un de ses témoins.

Dans ces circonstances, il demeure très à l'écart de la lutte politique particulièrement intense qui se déroule jusqu'au second tour des élections législatives, le 28 octobre 1877, et qui s'achève par la décisive victoire des républicains[8]. Georges Picot lui reproche sa passivité : « Je suis fort inquiet de votre résolution de vous abstenir. Dans la nuit où nous sommes, ceux

---

[1] Sur cette question, voir WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, 698 p.

[2] Selon le quotidien *Le Temps* du 8 juillet 1877, l'auteur principal de cette « consultation » est Émile Durier.

[3] Ce texte est notamment publié dans le *Journal des Débats* du 12 juillet 1877.

[4] *Le Temps*, 8 juillet 1877 et 5 avril 1878.
Ribot est absent lors de la réunion du comité tenue au domicile de Sénard la veille de la diffusion du texte et durant laquelle il a été finalisé. (*Journal des Débats*, 12 juillet 1877)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 29 juin 1877. (AN, 563AP3)

[6] *Loc. cit.*

[7] L'acte de mariage est reproduit en annexe. (Voir annexe 6)

[8] Les républicains perdent tout de même une quarantaine de sièges par rapport aux élections de 1876.

qui portent une lanterne ne peuvent volontairement la mettre sous le boisseau »[1]. Il lui rapporte également la déception d'Adolphe Thiers qui, quelques jours avant son décès[2], se languit de ne le voir siéger au Parlement : « M. Thiers m'a interpellé hier sur votre compte : "Pourquoi M. Ribot ne se présente-t-il pas ? Vous savez que cette abstention est un de mes regrets[3]." » L'échec de l'offensive des droites ainsi que la disparition de Thiers marquent incontestablement la fin d'une époque. Pour Ribot, Mac-Mahon « est arrivé au point où en était Louis XVI en 1789 »[4]. A la fin de l'année 1877, comme l'observe Jérôme Grévy, « semble se clore pour les républicains l'ère des dangers et s'ouvrir l'ère du pouvoir »[5].

Lors de la « crise du 16 mai », Ribot n'a-t-il pas manqué l'occasion de faire son entrée en politique ? Son excès de prudence et son manque d'opiniâtreté ne le condamnent-ils pas à rester définitivement à l'écart des responsabilités politiques ?

Le retour de Dufaure à la présidence du Conseil et à la Chancellerie en décembre 1877 est pour lui synonyme de nouvelles opportunités. Son principal protecteur en politique lui propose en effet de reprendre le secrétariat général du ministère, ce qu'il refuse craignant de s'exposer inutilement : « la tâche sera très rude et ingrate au ministère de la Justice ; les députés sont exaspérés contre les magistrats qui ont pesé sur les élections[6]. » Sa décision s'explique peut-être également par le fait qu'à partir de novembre 1877, il commence à s'implanter véritablement dans le Pas-de-Calais, par le biais de son activité d'avocat.

Le 2 novembre 1877, un avoué installé à Saint-Omer nommé Fournier le sollicite pour assurer la défense de Charles-François Descamps, un ancien négociant accusé d'avoir propagé de fausses nouvelles durant la campagne électorale dans le canton de Saint-Omer Nord au profit du candidat républicain Édouard Devaux[7]. « Ce citoyen très honorable aurait, comme Ribot l'explique à Boucher, exprimé la crainte que le triomphe de la coalition [gouvernementale] n'amenât une guerre avec l'Allemagne »[8]. Selon l'acte d'accusation, Descamps aurait été encore plus précis dans son analyse prospective en affirmant, dans un cabaret, que si Devaux

---

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 24 août 1877. (AN, 563AP38)

[2] Thiers décède le 3 septembre 1877 à Saint-Germain-en-Laye d'une attaque d'apoplexie.

[3] *Loc. cit.*

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 décembre 1877. (AN, 563AP3)

[5] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes (1870-1885), op. cit.*, p. 264.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 7 décembre 1877. (AN, 563AP3)
Il accepte en revanche de faire partie d'une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'exercice du droit d'enquête parlementaire. Présidé par Charles Savary, alors sous-secrétaire d'État au ministère de la Justice, ce groupe d'experts comprend, outre Ribot, Georges Picot, Charles Franquet de Franqueville, Alfred Droz et Ferdinand Roze qui occupe la fonction de secrétaire. (*Le Temps*, 28 décembre 1877)

[7] Ces incidents se déroulent dans le hameau de Marthes le 11 octobre 1877.
Une carte des futures terres électorales d'Alexandre Ribot figure en annexe. (Voir annexe 7)

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 novembre 1877. (AN, 563AP3)

n'était pas élu, la France s'exposait à une guerre « avant six semaines contre les Prussiens »[1]! Comme l'explique Alain Garrigou dans *Le vote et la vertu*, les fausses nouvelles et les bruits calomnieux sont très répandus durant les campagnes électorales des débuts de la Troisième République[2]. La plupart du temps, il s'agit de rumeurs sur le prix des produits agricoles ou, comme ici, sur la guerre.

L'avocat parisien, qui voit dans cette affaire l'occasion de dire au « tribunal ce qu'il pense des procédés de M. de Broglie »[3], accepte d'assurer la défense de Descamps sans même lui demander d'honoraires, appliquant ainsi l'un des aspects majeurs de la déontologie professionnelle des avocats : le désintéressement[4].

Le procès se tient devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer le 28 novembre 1877. Dans sa plaidoirie, Ribot fait de son client un symbole des atteintes aux libertés politiques réalisées par les ministres du cabinet de Broglie qui, dit-il, se montrent « infidèles à leur passé ». Selon lui, Descamps n'a comme unique tort que celui d'avoir « émis une opinion qui déplaît au gouvernement »[5]. Aussi à travers sa personne, « c'est la liberté même des élections politiques qui se trouve en jeu » :

> « Tandis qu'en haut, des ministres […] tentaient d'obscurcir par des sophismes le droit qu'à la nation d'être écoutée quand elle a parlé, et de faire prévaloir sa volonté par les voies légales et parlementaires, on s'efforçait en bas, par des procès multipliés, par toutes sortes de petites persécutions, d'actes arbitraires, de lasser, de décourager, d'intimider le suffrage universel[6] ! »

Après avoir pris la défense du droit d'opinion et de la démocratie, Ribot évoque « l'intérêt supérieur de la magistrature tout entière », qui doit se montrer soucieuse de son impartialité vis-à-vis des luttes politiques. Tout en critiquant les épurations dont la magistrature est la victime, il évoque subrepticement son action à la Chancellerie entre 1875 et 1876 auprès de Jules Dufaure :

---

[1] *Le Mémorial artésien*, 30 novembre 1877.
[2] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, *op. cit.*, p. 104.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 4 novembre 1877. (AN, 563AP3)
[4] Traditionnellement, l'Ordre des avocats incite les stagiaires de la Conférence du stage à assurer gratuitement la défense de justiciables peu fortunés. En 1851, l'assistance judiciaire est institutionnalisée par une loi. (OZANAM Yves, *Le barreau de Paris*, Palais de Justice, Paris, 1994, p. 50-51)
Pour le remercier de ses services, Descamps lui offre un vase en bronze. (Lettre de Descamps à Alexandre Ribot écrite à Aire le 16 décembre 1877. [AN, 563AP43])
[5] Plaidoirie de Ribot citée dans *Le Droit*, 30 novembre 1877.
Ce texte est reproduit en annexe. (Voir annexe 8)
[6] *Loc. cit*.

> « Je souffre autant que personne de voir tout ce que la magistrature a perdu par les efforts qu'on a faits pour la mêler à la politique. C'est avec une profonde tristesse que ceux qui ont travaillé à la mettre au-dessus des partis voient leur œuvre détruite. La politique est partout, c'est elle qui dicte les révocations imméritées, c'est elle qu'on voudrait aujourd'hui faire asseoir sur vos sièges. Résistez à cette demande. »

Ribot réclame plus que la simple relaxe de son client, il demande qu'il soit « honoré », car il incarne « ce qui manque [au] pays » : « des hommes conservateurs ayant autant intérêt que lui au maintien de l'ordre, et faisant comme lui leur devoir. » Dans la bouche de son défenseur, Descamps est devenu la personnification de la République conservatrice.

Très applaudi durant l'audience, Ribot est couvert de louanges par le journal de Saint-Omer, *Le Mémorial artésien*, pour avoir obtenu l'acquittement de son client et surtout pour le savoir-faire dont il a fait preuve : « L'éloquent avocat, dont tout le monde s'est plu à admirer le talent, a déployé une verve, une puissance de dialectique […]. Sa plaidoirie […] a été au-dessus de tout éloge »[1]. Le texte de l'intervention de l'« avocat éminent du barreau de Paris »[2] est d'ailleurs largement reproduit dans l'édition du 30 novembre 1877.

Ribot continue d'assoir son image d'avocat républicain en assurant, au début du mois de décembre 1877, la défense du journal *L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais*[3]. Fondé en 1871, cet important quotidien républicain[4], déjà condamné en septembre 1877[5] est cette fois-ci poursuivi pour outrages envers l'évêque d'Arras, Jean-Baptiste Lequette[6], et le préfet du Pas-de-Calais installé par le cabinet de Broglie, Adolphe Poizat[7]. En dépit des efforts déployés par

---

[1] *Le Mémorial artésien*, 30 novembre 1877.
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre de la direction du journal *l'Avenir* écrite à Alexandre Ribot le 9 novembre 1877. (AN, 563AP53)
[4] Fondé en 1871 par l'imprimeur Alphonse Brissy, le journal s'intitule à ses débuts *L'Avenir d'Arras*. Ce n'est qu'après son rachat en 1873 par une société dirigée par Eugène Carlier que le quotidien devient *L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais*. En 1880, il est diffusé à près de 25 000 exemplaires. (VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 126)
[5] En septembre 1877, le gérant du journal est condamné à 100 francs d'amende et 100 francs de dommages et intérêts pour diffamation envers *Le Courrier du Pas-de-Calais*. (VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 133)
[6] Jean-Baptiste Lequette est évêque d'Arras de 1866 à 1882.
[7] Né à Strasbourg en 1834, Adolphe Poizat est préfet du Pas-de-Calais du 28 mai au 18 décembre 1877. A cette date, il est placé en disponibilité et remplacé par le républicain Ernest Camescasse.
Sur l'action d'Adolphe Poizat à la tête de la préfecture du Pas-de-Calais, voir GUISLIN Jean-Marc, « Les préfets du Nord et du Pas-de-Calais et le cabinet du 16 mai 1877 », *in* CREPIN Annie, GUISLIN Jean-Marc et LOTTIN Alain (dir.), *Intendants et préfets dans le Nord-Pas-de-Calais*, Arras, Artois Presses Université, 2002, p. 277-299.

Ribot, le gérant de *L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais* reçoit une lourde peine : un mois de prison, 1 000 francs d'amende et 2 000 francs de dommages et intérêts[1].

Durant ces deux procès, Ribot se mue pleinement en « avocat politique », s'efforçant de créer à partir de deux dossiers singuliers et de peu d'importance des « affaires » de portée générale dans le but de s'attaquer au pouvoir en place. Aussi ses plaidoiries dépassent-elles largement le cadre du prétoire. C'est au « tribunal de l'opinion » qu'il les destine grâce à la presse locale, mais aussi, espère-t-il, à la presse nationale. Quelques jours après la relaxe de Descamps, il contacte en effet Francis Charmes[2], alors journaliste au *Journal des Débats*, pour lui suggérer de médiatiser ce procès en s'appuyant sur sa plaidoirie :

> « Mon cher monsieur,
>
> je me permets de vous envoyer un résumé de la plaidoirie que j'ai faite la semaine dernière devant le tribunal de Saint-Omer pour défendre un électeur inculpé d'avoir répandu des bruits de guerre. Le tribunal m'a donné raison, et il me semble que le texte de son jugement n'est pas inutile à publier ; des procès identiques ont été engagés contre d'autres personnes et ne sont pas encore jugés. Quant à ma plaidoirie, vous verrez comment un ancien secrétaire général de la Justice s'est exprimé sur l'administration judiciaire du duc de Broglie. Si vous pensiez que le *Journal des débats* peut en reproduire quelques passages, je n'en serais pas fâché ; à l'heure présente il faut que les modérés parlent au public de toutes les manières[3]. »

---

[1] VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 133.

[2] Né à Aurillac, Francis Charmes (1848-1916) devient, après des études de droit à Paris, avocat. A partir de 1870, il s'engage dans le journalisme. Il défend dans les colonnes du *XIXe Siècle* et surtout du *Journal des Débats* la République conservatrice voulue par Adolphe Thiers, dont il devient proche. En 1880, il est nommé sous-directeur à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères puis ministre plénipotentiaire. L'année suivante, il est élu député du Cantal et rejoint au Palais Bourbon le groupe de l'Union démocratique. Battu aux élections de 1885, il réintègre le quai d'Orsay et enseigne à l'École libre des sciences politiques. Après sa réélection en 1889, il se signale durant les Ve et VIe législatures par ses prises de position sur les questions internationales. Il siège au Sénat de 1900 à 1912.
En parallèle de son activité de parlementaire, Francis Charmes poursuit sa collaboration au *Journal des Débats*, et à partir de 1904 à la *Revue des Deux mondes*. Il est élu en 1908 membre de l'Académie française.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Francis Charmes écrite le 2 décembre 1877. (MOUSSARIE Pierre, « la correspondance des frères Charmes. Lettres d'Alexandre Ribot à Francis Charmes », *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 38, octobre-décembre 1964, p. 251-270)

La demande de Ribot est en tout point satisfaite[1]. Dans son édition du 4 décembre 1877, le *Journal des Débats* informe ses lecteurs de l'affaire Descamps en reproduisant des extraits de sa plaidoirie ainsi que le détail du jugement rendu par le tribunal.

A l'image de beaucoup de ses confrères, Ribot utilise donc l'arme du « procès politique » pour faciliter son entrée en politique et se construire une image de républicain soucieux des injustices. La probité et le désintéressement affichés par Ribot s'inscrivent parfaitement dans cette « rhétorique de la générosité » mise en évidence par le sociologue Lucien Karpik et qui fonde, selon lui, la légitimité des avocats à intervenir dans le débat public au nom précisément de l'intérêt général[2]. Preuve de l'efficacité de cette stratégie, il est contacté, quelques semaines plus tard, par les républicains de la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer pour affronter, à l'occasion d'une élection législative partielle, un député bonapartiste invalidé. Cette fois-ci, Ribot relève le défi.

Le fait qu'il accepte de se présenter devant les électeurs du Pas-de-Calais au début de l'année 1878 ne doit pas effacer ses multiples hésitations de 1876 et 1877 qui traduisent à la fois sa prudence mais aussi la difficulté pour un membre de l'élite intellectuelle parisienne, dépourvu d'implantation locale, à s'insérer dans la vie politique d'un territoire. D'autres personnalités, au parcours proche du sien et également désireuses de participer à la vie parlementaire, ont aussi semblé tergiverser et peiner à obtenir un premier mandat de parlementaire. C'est le cas par exemple de Jean-Jules Clamageran. Secrétaire de la Conférence du stage en 1852-1853, ce docteur en droit est adjoint au maire de Paris de septembre 1870 à février 1871, puis membre du Conseil municipal de la ville et du Conseil général de la Seine. En 1877, alors qu'il hésite à poser sa candidature aux élections législatives dans le Gers, il confie à son ami et beau-frère Ferdinand Hérold[3] ses inquiétudes :

> « Je n'ai pas les qualités qu'il faut pour obtenir les sympathies de populations aussi exclusivement rurales (le chef-lieu a seize cents habitants) ; je n'habite pas le pays, je n'y suis pas propriétaire, je ne parle pas patois, je n'ai ni l'estomac ni

[1] Dès le lendemain, Francis Charmes lui répond pour le féliciter et lui indiquer que l'affaire de Saint-Omer sera traitée dans les colonnes du *Journal des Débats*. (Lettre de Francis Charmes à Alexandre Ribot écrite le 3 décembre 1877. [AN, 563AP43])

[2] KARPIK Lucien, *Les avocats : entre l'État, le public et le marché (XIIIe- XXe siècle)*, Paris, Gallimard, 1995, p. 157.

[3] C'est en 1854 que Jean-Jules Clamageran épouse la sœur de Ferdinand Hérold, Adèle, républicaine libre-penseuse.

l'esprit jovial d'un bon vivant, je ne suis pas apte non plus à jouer le rôle d'un député commissionnaire […] En résumé, l'affaire de Lombez ne présente que des chances de succès minimissimes […][1]. »

Clamageran renonce finalement à briguer ce mandat et attend 1879 pour livrer sa première campagne législative qui, malheureusement pour lui, se solde par un échec[2].

b. Son élection dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer : une victoire en trompe-l'œil ?

Victorieux des forces réactionnaires lors de la consultation législative de 1877, les républicains décident, lors de la vérification des pouvoirs qui ouvre la deuxième législature, d'utiliser massivement « l'instrument des vainqueurs »[3] qu'est l'invalidation. Soixante-dix-sept élections sont ainsi annulées au motif de pressions administratives ou cléricales[4]. Dans le Pas-de-Calais, où la droite a remporté en octobre 1877 neuf sièges sur dix[5] et plus de 50 % des voix des électeurs inscrits, deux invalidations sont prononcées. Elles concernent la 1ère circonscription d'Arras et la 2e de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Dans celle-ci, le républicain Georges Foissey décide, pour des raisons personnelles[6], de ne pas se représenter face au candidat bonapartiste modéré, Paul Dussaussoy[7], qui l'a devancé de près

[1] Lettre de Jean-Jules Clamageran écrite le 10 septembre 1877 à Ferdinand Hérold. (JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 428)

[2] Il est toutefois élu sénateur inamovible en décembre 1882.

[3] GARRIGOU Alain, *op. cit.*, p. 128.

[4] Ce nombre est considérable et dépasse de très loin les invalidations prononcées durant les autres élections au scrutin uninominal sous la Troisième République : 20 en 1876, 77 en 1877, 8 en 1881, 28 en 1889, 4 en 1893, 7 en 1898, 12 en 1902, 2 en 1906, 2 en 1910, 2 en 1914, 3 en 1932 et 5 en 1936. (HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.)
Sur cette question, voir CHARNAY Jean Pierre, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, A. Colin, 1964.

[5] Le seul républicain élu est Édouard Devaux dans la première circonscription de l'arrondissement de Saint-Omer. Comme le souligne Yves-Marie Hilaire « le Pas-de-Calais est l'un des rares départements qui, à court terme, voit réussir la politique du 16 mai. » (HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Université de Paris IV, 1976, p. 498)

[6] Sa femme est alors souffrante.

[7] Paul Dussaussoy (1820-1887) est le fils d'Omer Dussaussoy (1776-1846), colonel d'artillerie et député du Pas-de-Calais de 1833 à 1834. Comme lui, il est élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale de 1871. Il possède une importante fabrique de tulle de coton à Saint-Pierre-les-Calais. Bonapartiste modéré, il rejoint le groupe de l'Appel au peuple et soutient la politique qui aboutit à la crise du 16 mai 1877. Après l'invalidation de son élection d'octobre 1877, il est battu par Alexandre Ribot lors du scrutin complémentaire d'avril 1878. Il

de 1 100 voix[1]. La correspondance entre Foissey, qui en dépit de son retrait souhaite s'impliquer dans la future campagne, et le nouveau préfet du Pas-de-Calais, l'ami de Gambetta, Ernest Camescasse[2], permet de comprendre comment le nom de Ribot s'est imposé aux républicains pour affronter Dussaussoy. Dans une lettre confidentielle du 6 février 1878, Foissey évoque plusieurs candidats possibles. Parmi eux figurent : Charles Dietz-Monnin, député Centre gauche de la Seine battu en 1876 ; l'ancien secrétaire particulier de Louis Martel, Victor de Swarte, battu en octobre 1877 à Hazebrouck ; le secrétaire particulier du président du Sénat Jules Grévy, Louis Duhamel, également en échec à Saint-Omer face au bonapartiste Charles Levert ; et bien sûr Alexandre Ribot, qui lui « semble le candidat le plus sérieux »[3]. Ancien secrétaire de la Conférence du stage et membre fondateur de la Société de législation comparée, le préfet Camescasse est un « ami »[4] de Ribot. Tout en l'incitant à « tenter l'aventure », il lui signale la difficulté de l'entreprise : « il faudra un effort considérable, des visites multipliées, des courses dans toute la circonscription. Il faudra vous faire voir partout à la population, dont l'esprit politique est peu développé et qu'il faudra mettre en mouvement[5]. »

Le 15 février, Foissey constate avec dépit « qu'il n'y a personne dans la circonscription en situation de lutter » et que tous les candidats extérieurs possibles, hormis Ribot qui réserve encore sa réponse, refusent de porter le drapeau de la République dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer : « Si M. Ribot se dérobe, il faut renoncer à la lutte »[6]. Dès lors, Foissey se fait plus pressant auprès de l'avocat parisien en quête d'un point de chute électoral[7]. Pour

---

effectue son retour à la Chambre après les élections d'octobre 1885. Son fils, Paul Dussaussoy, siège également au Palais Bourbon de 1893 à 1902 puis de 1906 à 1909.

[1] Le 14 octobre 1877, Paul Dussaussoy obtient 7 976 voix et Georges Foissey 6 873, alors que la circonscription compte 18 193 électeurs inscrits. Son invalidation votée à la Chambre, à la majorité de 284 voix contre 193, repose notamment sur la révocation du juge de paix du canton de Guînes au profit d'un agent électoral de Dussaussoy. (Séance du 10 février 1878, *JODébCh*)
Dans la 1ère circonscription d'Arras, c'est l'élection du bonapartiste Édouard Sens qui est invalidée. Un nouveau duel face au candidat républicain Ernest Deusy est donc programmé.

[2] Fils d'un ancien magistrat du Second Empire, Ernest Camescasse (1838-1897) devient avocat en 1858 et secrétaire de la Conférence du stage pour l'année 1861-1862. En 1870, après le changement de régime, il débute une carrière dans l'administration préfectorale. Il remplace en décembre 1877 le préfet du Pas-de-Calais Antoine Poizat. En 1880, il prend la direction de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur avant d'occuper, de 1881 à 1885, la fonction de préfet de police. Également candidat en 1881 aux élections législatives, il est élu dans la 1ère circonscription de Brest. Battu au renouvellement d'août 1885, il parvient à se faire réélire dans le Pas-de-Calais, d'abord comme député (1887-1889) puis comme sénateur (1891-1897).

[3] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)

[4] Lettre d'Ernest Camescasse à Alexandre Ribot écrite le 3 juin 1875. (AN, 563AP30)

[5] Lettre d'Ernest Camescasse à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. (AN, 563AP30)

[6] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 15 février 1878. (APDC, M87)

[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. (AN, 563AP34)

emporter sa décision, il lui explique comment s'opèrera « la substitution »[1], c'est-à-dire le changement de candidat entre les deux élections. Il l'assure de son complet soutien et, écrit-il, « M. Martel devra vous servir de parrain »[2]. Ce dernier, probablement la personnalité républicaine la plus influente du département, prend également la plume pour le rassurer sur sa légitimité à se présenter dans cette circonscription et sur ses chances de succès[3]. Les arguments du sénateur inamovible parviennent à convaincre Ribot qui lui répond favorablement :

> « Puisque vous pensez, vous et vos amis politiques, que par mes relations de famille, par les fonctions que j'ai remplies et par mon attachement aux idées républicaines, je suis en situation de réunir les suffrages du parti républicain dans la lutte qui va s'ouvrir, je considère comme un devoir de me mettre à votre disposition[4]. »

Quelles sont les chances de succès de Ribot au moment où il accepte de se porter candidat ? Selon Foissey, indépendamment de la personne qui se présente, cette élection législative partielle est gagnable par le camp républicain. Il avance plusieurs raisons. L'invalidation tout d'abord peut écorner l'image de leur adversaire bonapartiste : « Pour nos populations qui se montrent si dociles à la force, l'invalidation est une flétrissure »[5]. Par rapport à la précédente consultation électorale, ce dernier peut également perdre des voix importantes suite au décès, le 18 février 1878, de l'ancien député bonapartiste du Pas-de-Calais de 1863 à 1870, Alexandre Pinard. Quoique retiré de la politique active depuis la chute du Second Empire et installé près de Paris, ce notable « donne dans chaque élection un mot d'ordre »[6] aux ouvriers de son importante usine métallurgique, que ses deux frères ont fondée en 1835. Les successeurs de l'ancien maître de forges, ses neveux, « sont pour nous »[7] s'enthousiasme Foissey : « le nœud de l'élection est à l'usine de Marquise […] le patronage de l'usine déplacerait à lui seul les 550 voix nécessaires »[8]. Le système décrit par Foissey est dans la France de la fin du XIXe siècle encore très répandue. L'historien Raymond Huard raconte ainsi comment l'industriel Eugène Motte, député-maire de Roubaix, fait distribuer les

---

[1] *Loc. cit.*
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre de Louis Martel à Alexandre Ribot écrite le 20 février 1878. (AN, 563AP43)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Louis Martel écrite le 21 février 1878. (AN, 563AP43)
[5] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 28 février 1878. (APDC, M87)
[6] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)
[7] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 19 février 1878. (APDC, M87)
[8] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)

bulletins de vote à ses ouvriers qui sont ensuite accompagnés par petits groupes vers le bureau de vote[1].

Enfin plus important encore, la circonscription, qui comprend les cantons de Calais, Guînes et Marquise, est en grande partie urbaine et apparaît sociologiquement favorable à un candidat républicain. La cité bourgeoise de Calais et la ville industrielle de Saint-Pierre-les-Calais, majoritairement acquises à la République[2], regroupent à elles seules plus de 45 % des électeurs inscrits[3]. Pour convaincre Ribot de se présenter, Foissey lui affirme que « la circonscription ne présente de chance que pour un candidat centre gauche : il faut forcer légèrement la note à Calais et Saint-Pierre, et la modérer dans les campagnes[4]. » Campagnes où le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer observe « dans les classes dirigeantes un certain ébranlement qui pourrait tourner en faveur de la République »[5]. La perspective d'une victoire républicaine apparaît donc possible. Comme l'écrit Ribot à Boucher le 7 mars : « Je ne désespère pas du succès ; nous gagnerons quelques voix dans les campagnes. A Calais et à Saint-Pierre, j'aurai les 4/5 des voix, plus que M. Foissey n'a eu ; car les conservateurs qui n'acceptaient pas M. Foissey annoncent qu'ils voteront pour moi[6]. » En dépit d'une dynamique nettement favorable à la République[7], la candidature de Ribot présente toutefois des handicaps, certains propres au jeune avocat, d'autres au contexte politique local.

Dans les années 1870, le Pas-de-Calais est un territoire encore très peu républicanisé. La sensibilité légitimiste y demeure forte dans certains de ses bastions, le Ternois ou encore le canton de Laventie[8]. Plus encore le bonapartisme suscite un attachement tel que les contemporains n'hésitent pas à qualifier le Pas-de-Calais de « Corse continentale » ou de « Corse du nord »[9]. Aussi quand une remontée du bonapartisme s'observe à l'échelle

---

[1] HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 123.

[2] Lors du scrutin d'octobre 1877, 52 % des électeurs inscrits du canton de Calais ont voté pour le candidat républicain contre seulement 28 % pour son concurrent bonapartiste. Ce résultat fait de ce canton le plus républicain du département. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 289.)
La pratique religieuse est également très différente entre les trois cantons. Yves-Marie Hilaire observe pour la période 1890-1895 que le taux de pascalisants dépasse les 60 % dans les cantons ruraux de Guînes et Marquise, tandis qu'il est inférieur à 45 % dans celui, plus urbain, de Calais. (HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 842-843.)

[3] Les résultats électoraux de l'élection législative de 1878 sont reproduits en annexe. (Voir annexe 10)

[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. (AN, 563AP34)

[5] Lettre du sous-préfet de Boulogne-sur-Mer au préfet du Pas-de-Calais écrite le 21 janvier 1878. (APDC, M87)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 7 mars 1878. (AN, 563AP3)

[7] « Le courant est pour nous. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 4 mars 1878. [AN, 563AP50])

[8] GUISLIN Jean-Marc, *L'Affirmation du parlementarisme au début de la Troisième République : l'exemple du Pas-de-Calais (1871-1875)*, Artois Presses Université, 2004, p. 18.

[9] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 489.

nationale à partir de 1874[1], ce phénomène est-il particulièrement palpable dans ce département. Dès janvier 1872, l'ancien préfet de Napoléon III, Charles Levert, y est d'ailleurs élu[2]. Commentant à l'époque cet événement à Boucher, Ribot avoue sa honte : « Quant à mon département du Pas-de-Calais, je rougis d'y être né et je ne sais si j'y retournerais jamais[3]. » En octobre 1877, sur ses dix représentants envoyés à la Chambre des députés, sept sont bonapartistes[4]. Le Pas-de-Calais constitue donc encore en 1878 une terre de mission pour les républicains.

A cela s'ajoute la difficulté pour la candidature de Ribot de ne pas apparaître pour ce qu'elle est, à savoir le parachutage politique d'un jeune avocat parisien brillant désireux de briguer un mandat national. Cet écueil est d'autant plus élevé que l'ancrage local de Dussaussoy, fils d'un député du Pas-de-Calais et lui-même grand industriel de la région, est considérable. Pour ne pas donner l'image d'un candidat « hors sol » coupé de ses électeurs et de leurs préoccupations, Ribot peut-il se présenter comme un « enfant du pays », pour reprendre la formule si fréquemment utilisée par les prétendants électoraux ? Même s'il s'est très jeune installé à Paris, dès l'âge de 15 ans, ne revenant sur la côte d'Opale qu'aux vacances scolaires, Alexandre Ribot est né dans le département, à une cinquantaine de kilomètres seulement de Calais, à Saint-Omer. Par ailleurs, une grande partie de sa famille, notamment son père et l'une de ses sœurs[5], réside à Calais. Aussi peut-il légitimement mettre en avant un passé familial qui le rattache au Pas-de-Calais et à cette ville. Pour Georges Foissey, cela ne fait aucun doute « sa candidature peut […] être recommandée comme celle d'un enfant du pays »[6]. Toutefois, ajoute-t-il, cette stratégie n'est pas sans risque car ses « parents […] sont politiquement classés parmi les orléanistes cléricaux »[7]. Par conséquent, « s'il se réclame de son origine, de sa famille, il lui faudra […] à Calais et à Saint-Pierre […] répudier très haut toute idée monarchique ou cléricale[8]. » Ce danger est d'autant plus fort qu'il est « déjà

[1] La Chambre de 1876 compte plus de cent élus nostalgiques du Second Empire.
[2] Quelques semaines après Levert, Eugène Rouher, l'ancien vice-empereur, est élu en Corse.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 14 janvier 1872. (AN, 563AP3)
[4] Il s'agit de Paul Dussaussoy, Louis de Clercq, Édouard Sens, Charles Levert, Eugène Livois, François Hamille et Alphonse de Cardevac d'Havrincourt. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 44)
Ces résultats sont d'autant plus spectaculaires qu'à l'élection législative de 1876, les républicains avaient enregistré des progrès significatifs.
[5] Il s'agit de sa sœur Marie.
[6] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)
[7] *Loc. cit.*
[8] *Loc. cit.*

suspecté de tendresse pour le clergé »[1]. L'argument des racines locales est donc à manier, dans le cas de Ribot, avec précaution.

Son métier d'avocat peut également se révéler, dans la lutte électorale qu'il entreprend, une arme à double tranchant. Pour Foissey, c'est « un grand désavantage » vis-à-vis des électeurs ruraux :

> « Les dons si précieux de la parole ne comptent pour rien près de gens habitués à n'estimer que la possession de la terre, le plus solide des biens. Leur ignorance excite encore leur méfiance, et quand, la bouche ouverte, ils écoutent parler un avocat, c'est avec cette idée dominante que s'ils n'y prennent garde, ils vont être trompés. La profession de M. Ribot lui sera un mauvais point à la campagne[2]. »

Le titre d'avocat est-il à ce point préjudiciable lors d'une compétition électorale en 1878 ? Le jugement de Foissey est sans doute excessif. Plusieurs éléments permettent en effet de le nuancer. Force est tout d'abord de reconnaître que la composition du Parlement de l'époque, au sein duquel les membres du barreau sont largement surreprésentés, démontre que la qualité d'avocat n'est, pour le moins, pas un handicap insurmontable. S'interrogeant sur les professions propices à la carrière politique, Mattei Dogan souligne même que « dans bien des régions les paysans français ont longtemps préféré voter pour un candidat avocat plutôt que pour un des leurs, car ils avaient besoin d'un défenseur efficace, « beau parleur »[3]. Dans sa thèse de doctorat précisément consacrée à l'engagement politique des avocats de 1840 à 1880, Laurent Willemez pousse davantage la réflexion en analysant les diverses conséquences électorales de l'usage « de cette catégorie omnibus de classement social que constitue le titre d'avocat »[4]. Il souligne qu'en s'appuyant sur l'image commune de l'avocat, se présenter comme tel, c'est afficher un savoir juridique et des compétences professionnelles, notamment l'art oratoire, et ainsi être doté d'une certaine crédibilité à endosser la fonction de député. Jean Joana évoque pour sa part la conviction, qui se développe au XIXe siècle dans toutes les couches de la société, « qu'avocature et parlementarisme sont liés »[5]. Willemez observe toutefois qu'en 1877, dans le contexte d'une campagne où les enjeux nationaux l'emportent, un double phénomène se produit. D'une part, les attributs sociaux et professionnels des

---

[1] *Loc. cit.*

[2] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)

[3] DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 177.

[4] WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, *op. cit.*, p. 502.

[5] JOANA Jean, « Entre la barre et la tribune. Les secrétaires de la Conférence du stage du Barreau de Paris », *Revue française de science politique*, 1998, volume 48, numéro 3, p. 480.

candidats s'effacent, notamment dans les professions de foi, au profit de discours et d'engagements politiques[1]. D'autre part, les conservateurs s'attaquent aux républicains, et tout particulièrement à Gambetta, en fustigeant la profession d'avocat. C'est le cas dans plusieurs brochures :

> « Avocat ou Maréchal ? L'avocat, c'est Gambetta. Le maréchal, c'est Mac-Mahon […] Quant aux cultivateurs, eux qui ont tout leur bon sens […], le seul mot d'avocat les met en défiance. Ce n'est pas ce qui leur faut […] Quant aux avocats, gardons-les pour plaider nos procès si nous avons le malheur d'en avoir. Ils nous coûteront encore assez cher[2]. »

C'est sans doute en ayant à l'esprit ces attaques que Foissey redoute le rejet par les électeurs de Guînes et de Marquise de la candidature d'un jeune avocat parisien : « vous n'êtes déjà que trop de Paris ; c'est là le grief que les paysans auront contre vous : avocat et parisien[3]. »

Cette crainte est d'autant plus forte que l'entrée en campagne de Ribot, très tardive, ne lui laisse que peu de temps, quelques semaines, pour les convaincre : « le temps sera indiscutablement l'élément de succès qui vous manquera le plus […]. Chaque jour qui passe est une chance de moins[4]. » Toujours très paternaliste à son égard, Prosper Duvergier de Hauranne partage cette inquiétude[5], d'autant qu'il connaît le parcours de l'ami de son fils et son inexpérience en matière électorale. A son actif, Ribot ne dispose en effet que d'une modeste participation aux campagnes parisiennes de 1869 et 1871.

En dépit de toutes ces difficultés, il parvient, le 7 avril 1878, à remporter son duel face au député sortant Dussaussoy en le dépassant de plus de 1 000 voix. Deux facteurs expliquent ce succès obtenu après seulement six semaines de campagne.

La première raison tient à l'important soutien reçu par Ribot tant dans sa circonscription qu'à Paris, ce qui lui permet de pallier ses propres faiblesses et lacunes. Incontestablement, le véritable chef d'orchestre de sa première campagne électorale est Georges Foissey. Le préfet du Pas-de-Calais de 1890 à 1900, Gabriel Alapetite[6], dépeint ce courtier maritime né en 1825

---

[1] WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France, op. cit.*, p. 521.

[2] Extrait d'une brochure (AN C3496, Haute-Saône) cité dans WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France, op. cit.*, p. 526.

[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 1er mars 1878. (AN, 563AP34)

[4] Lettre de Georges Foissey au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite le 6 février 1878. (APDC, M87)

[5] Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 1er mars 1878. (AN 563AP32)

[6] Originaire de la Nièvre, Gabriel Alapetite (1854-1932) est le fils d'un avocat républicain devenu en 1870-1871 sous-préfet de Clamecy. Chef de cabinet du préfet du Pas-de-Calais en 1876-1877, Étienne Tenaille-Saligny, dont il devient le gendre, il embrasse lui-même la carrière préfectorale en 1879. Après dix années passées à la

comme « très intelligent, très habile et très désintéressé »[1]. C'est dit-il « l'âme du parti républicain gouvernemental » dans le département[2]. Même s'il n'obtient son premier mandat électif qu'en 1892, en devenant conseiller général[3], Foissey dispose déjà en 1878 d'une grande expérience de la vie politique locale et des joutes électorales. Lui-même candidat malheureux à trois reprises, cet excellent connaisseur du Calaisis décide de se placer au service de Ribot en l'accompagnant sur le terrain et en le conseillant sur sa stratégie. C'est donc en quelque sorte Georges Foissey qui assure auprès de l'ancien premier secrétaire de la Conférence du stage et président de la Conférence Molé la formation pratique au métier de politique, celle du candidat en campagne au contact des électeurs et des réalités locales.

Véritable « couteau suisse » de Ribot, Foissey accomplit de multiples tâches, assumant presque à lui seul toutes les missions exercées par un comité électoral quand il s'en forme un. Un détail permet d'illustrer son importance dans l'organisation de la campagne. Le 13 mars 1878, Louis Martel écrit à Ribot et, parmi différents sujets, évoque l'intérêt d'envoyer des journaux de Paris dans la circonscription de Calais. Sans même solliciter son avis, il lui demande de consulter Foissey sur ce point afin de savoir ce qu'il convient de faire[4].

En plus de transmettre son expérience du terrain, Foissey gère l'emploi du temps du candidat et le conseille sur les différentes actions à mener. Avant même que Ribot ne prenne la décision de poser sa candidature, il lui recommande de contacter Jules Dufaure, alors président du Conseil, afin que la date du nouveau scrutin ne soit pas fixée avant le premier dimanche d'avril. Par cette manœuvre, il pense pouvoir profiter des nouvelles listes électorales, arrêtées le 31 mars 1878, qu'il pressent plus favorable au parti républicain que les anciennes :

> « L'intérêt de cette mesure est considérable. A Saint-Pierre seulement, où est notre force, il s'est présenté 350 demandes d'inscription […]. A Marck, il y en a 25. Les jeunes électeurs sont généralement plus républicains que les vieux. Il y a là assurément 400 voix à perdre ou à gagner selon la date fixée »[5].

---

tête de la préfecture d'Arras (1890-1900), il est nommé ministre plénipotentiaire en Tunisie (1906), ambassadeur de France à Madrid (1918) et enfin commissaire général de la République en Alsace et Lorraine (1920).

[1] Propos datant de 1897. (APDC, M205)
Pour Ernest Camescasse, en février 1878, Foissey est « remarquablement intelligent ». (Lettre d'Ernest Camescasse à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. [AN, 563AP30])

[2] *Ibid.*

[3] Il siège au Conseil général du Pas-de-Calais de 1892 à 1898.

[4] Lettre de Louis Martel à Alexandre Ribot écrite à Paris le 13 mars 1878. (AN, 563AP43)

[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. (AN, 563AP34)

Immédiatement, Ribot sollicite son « cher ami » le préfet du Pas-de-Calais, Ernest Camescasse, afin « que le décret de convocation soit retardé le plus possible »[1]. A-t-il également écrit à Dufaure ? Même si aucune source ne le prouve, cela semble probable. Quoiqu'il en soit, la date des élections est fixée « judicieusement » au 7 avril et le nombre de citoyens inscrits sur les listes augmente de près de 500 électeurs[2]. La première recommandation de Foissey, à savoir s'appuyer sur l'administration voire sur les autorités gouvernementales pour favoriser ses intérêts de candidat, est parfaitement comprise et mise en œuvre par Ribot.

Foissey est également précieux quant au choix de la stratégie électorale à adopter. Alors que la clef de l'élection réside dans les deux cantons ruraux de Guînes et de Marquise, celui de Calais étant *a priori* acquis à la République, l'ancien candidat s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour s'adresser à ces électeurs et les décider à voter en faveur de Ribot[3]. Fort de son expérience et de ses échecs, il estime que les leviers classiques de mobilisation électorale[4], que sont les réunions privées, les visites aux « autorités politiques et sociales » des différentes communes et même l'envoi de journaux, peuvent assurer la réélection d'un notable mais sont insuffisants pour républicaniser les campagnes et renverser une situation établie. Aussi préconise-t-il, en plus, de recourir à des réunions politiques publiques[5] : « elles constituent le seul moyen de propagande qui n'ait pas encore été essayé à la campagne où les autres ont échoué […] j'ai foi dans leur efficacité[6]. » Cette conviction repose sur le fait que

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot au préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse écrite à Boulogne-sur-Mer le 20 février 1878. (APDC, M87)

[2] La 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer compte 18 676 électeurs inscrits en avril 1878 contre 18 193 en octobre 1877.

[3] A l'élection législative d'octobre 1877, Foissey n'a recueilli sur son nom que 14 % des électeurs inscrits dans le canton de Guînes et 13 % dans celui de Marquise. (Hilaire Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 297)

[4] Michel Offerlé définit la mobilisation électorale comme étant « le résultat de l'ensemble des incitations par lesquelles des entrepreneurs politiques travaillent à créer l'accoutumance au vote ou à réactiver à leur profit l'orientation passive ou active vers le marché politique que les mécanismes de la mobilisation politique au sens large ont contribué à générer. » (OFFERLE Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », *in* GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 153)

[5] Paula Cossart propose différents critères pour définir ce qu'est une réunion politique : « Nous appelons réunion politique toute assemblée en un lieu donné qui soit d'abord organisée, et précédée donc d'un appel à se réunir. Elle doit ensuite rassembler des participants dont un ou plusieurs orateurs prononçant des discours ; il convient donc d'exclure les simples discussions entre amis, les dîners, rencontres dans les cafés, etc. Elle doit aussi être immobile ; elle se distingue des cortèges, défilés, manifestations. Les discours prononcés au cours de la réunion doivent être, dans les faits des discours politiques. […] La réunion doit enfin être tenue hors de la voie publique ; il s'agit du principal critère la différenciant de l'attroupement […]. » (COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PU de Rennes, 2010, p. 25)

[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 17 février 1878. (AN, 563AP34)
Le 1er mars, dans une nouvelle lettre, Foissey revient sur cette « idée de réunions publiques ». (AN, 563AP34)

les meetings électoraux connaissent, depuis la loi de 1868, un véritable engouement[1] et constituent une arme efficace pour ceux que Léon Say nomme les « entrepreneurs en élections »[2]. Ces réunions ouvertes à tous les citoyens, y compris aux candidats rivaux, permettent d'échanger de manière le plus souvent contradictoire des arguments politiques et, ce faisant, d'informer les électeurs et éclairer leur vote[3]. Afin que les débats ne se transforment en désordre[4], la gestion de la parole est confiée à un bureau comprenant plusieurs personnalités, se répartissant les rôles de président et d'assesseurs. Pour Paula Cossart, l'essor de ces meetings politiques constitue « un des éléments de l'élaboration de la démocratie représentative naissante »[5] et participe à la politisation des élections.

D'abord réticent à la tenue de telles réunions, Ribot se range aux arguments de Foissey. Le 7 mars, il annonce à Boucher sa participation à plusieurs meetings : « on veut que je parle et je crois qu'il n'est pas inutile de me mettre en communication directe avec la masse des électeurs. Dans les campagnes, il est plus difficile d'organiser des réunions, cependant je ne renonce pas à le faire[6]. » C'est bien entendu Foissey qui se charge de l'organisation de ces réunions publiques, de la location de la salle à la médiatisation de l'événement en passant par la composition des membres du bureau. Plus que tous les autres, c'est ce dernier point qui est bien souvent le plus délicat. Dans les grandes villes de la circonscription, il faut ménager les egos et respecter, dans la mesure du possible, « toutes les nuances de l'opinion républicaine »[7]. A l'inverse, dans les cantons ruraux, la difficulté est tout simplement de trouver des candidats à ces fonctions. A Marquise par exemple, « personne ne consent à se mettre en avant »[8]. Connu de tous les électeurs, Foissey assure également un rôle de piston entre ces derniers et le candidat. Il collecte notamment les demandes individuelles que les

---

[1] Michelle Perrot évoque pour les premières décennies de la Troisième République une « ivresse de la réunion publique ». (PERROT Michelle, *Les ouvriers en grève*, Paris, Mouton, 1973, tome II, p. 589)

[2] GARRIGOU Alain, *op. cit.*, p. 204.

[3] Daniel Gaxie définit le vote comme « le produit d'une rencontre entre des dispositions socio-politiques historiquement constituées et un état particulier des marchés politiques ; le vote est un type de comportement à la fois structuré et instable, de façon variable selon les électeurs et les conjonctures. » (*Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 33)

[4] Avec l'esprit de nuance qui le caractérise, Charles Benoist décrit les réunions publiques de la manière suivante : « ce sont des palabres de sauvages où parmi les glapissements de brutes ivres, de faux sorciers excités les uns contre les autres se livrent à un débordement d'incohérences et d'excentricités. » (BENOIST Charles, *Souvenirs*, Paris, Plon, tome 3, 1934, p. 10)

[5] COSSART Paula, *op. cit.*, p. 13.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 7 mars 1878. (AN, 563AP3)

[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 24 mars 1878. (AN, 563AP34)
Lors de la réunion de Calais tenue le 4 avril 1878, le Centre gauche, la Gauche républicaine et l'Union républicaine sont représentés au sein du bureau.

[8] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 1er mars 1878. (AN, 563AP34)

électeurs, de manière plus ou moins déguisée, monnayent en échange de leur voix. Il les évalue avant de les transmettre à Ribot[1]. Il lui fait aussi remonter les moindres soubresauts politiques qui se manifestent ici ou là et lui prodigue des conseils en fonction de chaque situation. Ainsi dans un courrier du 22 mars 1878, après lui avoir raconté les échanges qu'il a eus avec des conseillers municipaux de Saint-Pierre-les-Calais, il conclut de la manière suivante : « ils attendent votre visite avec impatience »[2]. Les conseils de Foissey dépassent même parfois le cas des électeurs pour se porter sur la psychologie du candidat. Au tout début du mois de mars, alors que Ribot éprouve des difficultés à entrer dans la campagne, il le provoque afin de l'inciter à se dépasser et à faire tomber les barrières qu'il se fixe :

> « J'ai peut-être le défaut d'être trop ardent, mais le terrain brûle et quand je compare votre réserve, vos préoccupations à l'énergie déployée par nos ennemis, je ne puis m'empêcher de trouver que dans la bataille politique, nous leur sommes inférieurs[3]. »

Une fois convaincu de sa détermination à endosser les habits de candidat, il se montre volontiers rassurant voire paternaliste à son égard : « Dormez en paix. Vos terreurs de samedi n'avaient aucun fondement »[4]. En plus de l'aide considérable de Foissey, Ribot reçoit, dans sa circonscription, un soutien actif de la part du préfet du Pas-de-Calais et d'une large partie de l'administration. Seul Louis Martel ne manifeste pas un grand empressement à apparaître à ses côtés[5], ce qui semble plus lié à sa personnalité qu'à un réel différend politique. En dépit de cette réserve, la candidature de Ribot bénéficie d'un large consensus parmi les républicains du Pas-de-Calais et est largement soutenue. C'est le cas aussi à Paris.

Sa correspondance nous révèle le rôle important tenu durant cette campagne par l'avocat Jules Genets, son ancien collaborateur au ministère de la Justice, qui, à vingt-sept ans, est alors secrétaire de la Conférence du stage. Au service de Ribot, ce dernier noue des contacts destinés à lui assurer le financement de sa campagne et le soutien de la presse parisienne. Dans les premiers jours du mois de mars 1878, Genets rencontre le sénateur Ferdinand Hérold, l'un des dirigeants du comité électoral des gauches[6] constitué en vue de l'élection

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 22 mars 1878. (AN, 563AP34)
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 1er mars 1878. (AN, 563AP34)
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 18 mars 1878. (AN, 563AP34)
[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 31 mars 1878. (AN, 563AP34)
Deux jours avant le scrutin, Georges Picot rencontre Louis Martel : « Je l'ai pressé de partir. […] Il m'a promis de prendre ce matin le train du Nord et de passer 36 heures à côté de vous. C'est bien peu. » (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 5 avril 1878. [AN, 563AP38])
[6] Ferdinand Hérold en assure la présidence en alternance avec le sénateur Centre gauche Marc-Antoine Calmon.

d'octobre 1877, qui lui indique que 50 000 francs sont à la disposition des candidats républicains pour la préparation des prochains scrutins[1]. En puisant dans ce fonds, alimenté selon Hérold par les journaux et les groupes parlementaires républicains, Ribot peut disposer de 1 500 francs. Genets note toutefois : « on fera probablement davantage si vous le jugez nécessaire »[2]. Cet argent peut être soit versé à un comité local, soit lui être directement remis : « Le comité des gauches aime assez en général envoyer ses subventions à des comités […] mais c'est là une question toute secondaire, et si vous le préférez les fonds vous seront envoyés à vous-même[3]. » Enfin, concernant l'usage de ces fonds, il lui explique qu'il n'aura absolument « aucun compte à rendre »[4].

Jules Genets se charge également des relations avec la presse. Après avoir pris contact avec Lucien Henry, il annonce à Ribot que le comité lui « fournira tous les journaux de Paris » dont il a besoin[5]. Pour cela, il lui suffit d'indiquer le nom et l'adresse des électeurs concernés. A partir du 20 mars 1878, des journaux républicains parisiens sont expédiés à destination de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer[6]. Cette même presse soutient également la candidature de Ribot dans ses colonnes en vantant ses mérites et en reproduisant sa circulaire électorale[7]. C'est le cas notamment du quotidien *Le Temps* qui, dans son édition du 5 avril 1878, consacre une partie de sa première page[8] à l'élection dans le Pas-de-Calais. Le journal, dirigé par le sénateur Adrien Hébrard, informe ses lecteurs du contexte, dresse un portrait très élogieux de Ribot, « le parti républicain ne pouvait pas faire un meilleur choix », et reproduit deux documents : la lettre de Louis Martel en date du 20 février 1878 le sollicitant et sa profession de foi. Le même jour, le *Journal des Débats* assure que « tous les libéraux, tous les

---

[1] « Après les élections d'octobre il restait en caisse une somme de 14 000 francs à laquelle en vue des élections partielles chacun des sept grands journaux [républicains de Paris] et chacun des deux groupes de gauche du Sénat et de la chambre des députés ont ajouté 4 000 francs, soit 36 000 francs ce qui a élevé les ressources du comité à la somme totale de 50 000 francs. » (Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 4 mars 1878 [AN, 563AP43])

[2] Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 4 mars 1878. (AN, 563AP43)

[3] Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 7 mars 1878. (AN, 563AP43)

[4] *Loc. cit.*

[5] Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 4 mars 1878. (AN, 563AP43)

[6] Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 7 mars 1878. (AN, 563AP43)

[7] Genets transmet la circulaire électorale de Ribot à différents journaux : la *République française*, le *National*, le *Siècle*, *L'Evènement*, *Le Temps* et le *Journal des Débats*. (Lettres de Jules Genets à Alexandre Ribot écrites les 20 et 22 mars 1878. [AN, 563AP43])

[8] Le quotidien fait le choix d'accorder autant d'espace à l'élection législative partielle dans le Pas-de-Calais qu'à l'ensemble des autres circonscriptions concernées par un scrutin le 7 avril.
Dès le 22 mars 1878, Genets informe Ribot que sa circulaire sera diffusée dans *Le Temps* : « M. Hébrard a un dossier de votre élection, et l'on aura un article ». (Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 22 mars 1878. [AN, 563AP43])

républicains, tous les vrais amis de l'ordre soutiennent M. Ribot »[1]. Ce dernier a donc incontestablement bénéficié de solides appuis tant dans sa circonscription qu'à Paris. Même si cela a bien entendu contribué à son succès, cet entourage protecteur ne doit pas conduire à minorer son engagement personnel dans ce combat électoral. Pendant plus d'un mois, il a suivi le précepte donné par Gambetta à son ami Allain-Targé en août 1874 : « il faut mériter la victoire. Le suffrage universel est à celui qui s'en occupe sans trêve ni repos »[2].

Durant le temps de la campagne, Ribot s'est jeté corps et âme dans la lutte en se pliant aux règles informelles de l'exercice[3]. Comme tout bon candidat, il arpente sa circonscription en tous sens, se promène dans les marchés en se montrant aussi « aimable, gai, bon enfant » que possible, boit des « verres de vin, de bière, de kirsch »[4], et « distribue les poignées de main et les banalités avec une aisance qui [le] surprend lui-même »[5].

Il débute sa tournée électorale le 5 mars. Dès le lendemain, il se rend « aux champs […], en pays ennemi » où il passe douze heures. Pour réaliser, en compagnie de Foissey, la visite de toutes les communes des trois cantons, il mène « une vie laborieuse »[6] : « Je me lève à 6h30 ; nous partons à 7h30, nous dînons à 14 ou 15 h avec un appétit féroce, nous ne rentrons qu'à la nuit tombante »[7]. Selon lui, « La grande difficulté est d'arriver aux électeurs des campagnes [qui] ne lisent guère et [qui] ne sont pas habitués aux réunions »[8]. De plus, même quand il parvient à les côtoyer, il se heurte à « l'ignorance du suffrage universel dans les campagnes » : « Pas l'ombre d'esprit politique dans les masses »[9]. Il souligne également « l'action du clergé » qui « retient en dehors de la République un grand nombre de fermiers ou de propriétaires timides »[10]. Son action contre le bonapartisme et pour la républicanisation des campagnes est par conséquent des plus délicates.

Pour y parvenir, il multiplie les réunions privées et les meetings ouverts à tous les électeurs. Durant la semaine précédant le vote, il s'exprime dans pas moins de cinq réunions publiques, une heure environ à chaque fois. Celles-ci se déroulent à Saint-Pierre-les-Calais, Calais,

---

[1] *Journal des Débats*, 5 avril 1878.
[2] Propos de Gambetta cité *in* GREVY Jérôme, *La République des opportunistes (1870-1885), op. cit.*, p. 191.
[3] Pendant cette période, il met son métier d'avocat entre parenthèses. C'est Jules Genets qui gère les affaires en cours. (Lettre de Jules Genets à Alexandre Ribot écrite le 20 mars 1878. (AN, 563AP43)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 7 mars 1878. (AN, 563AP50)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 9 mars 1878. (AN, 563AP50)
[6] *Loc. cit.*
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 13 mars 1878. (AN, 563AP50)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 9 mars 1878. (AN, 563AP50)
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Marquise le 12 mars 1878. (AN, 563AP50)
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 13 mars 1878. (AN, 563AP50)

Guînes et Marquise[1]. Au total, si l'on en croit Ribot, plusieurs milliers de personnes ont ainsi pu écouter sa parole dans un « silence […] religieux, car on n'écoute ainsi qu'à l'église[2] » :

> « A Saint-Pierre, j'ai eu pour auditeurs, la première fois, 2 000 personnes et 1 600 la seconde ; à Calais, j'ai parlé au théâtre devant 700 électeurs ; à Guînes, à Marquise devant environ 160 personnes. […] l'effet produit […] a dépassé tout ce que pouvaient attendre mes amis »[3].

De ces expériences, il acquiert la conviction que « les réunions publiques ou privées sont le grand instrument d'action sur le suffrage universel »[4], autrement dit que la parole publique est une arme puissante de mobilisation électorale. Habitué des conférences d'éloquence et des prétoires, Ribot semble immédiatement avoir trouvé le ton pour s'adresser aux auditoires, parfois tumultueux, des réunions publiques : « la franchise d'allures est la qualité que le suffrage universel apprécie et sent le mieux. Beaucoup de bonne humeur est aussi nécessaire »[5]. A plusieurs reprises, il souligne l'importance lors d'une intervention en public de « mettre les rieurs »[6] de son côté.

Cette nécessaire proximité avec ses électeurs, Ribot s'engage à la maintenir s'il est élu en les réunissant chaque année pour leur expliquer ses actions à la Chambre[7], mais aussi en s'installant « au milieu [d'eux] dans l'intervalle des sessions parlementaires »[8]. Cette course aux voix entreprise par Ribot suscite l'incompréhension et même la réprobation de son père, qui compare l'attitude de son fils à sa propre expérience en matière électorale : « Les paysans devraient voter pour un principe qui leur serait exposé par les journaux plutôt que pour un individu ; quand j'étais conseiller municipal à Calais, je n'ai rien fait pour cela[9]. »

La détermination de Ribot et l'entrain qu'il manifeste auprès de ses électeurs sont d'autant plus remarquables qu'il traverse alors sur le plan personnel une douloureuse épreuve. Le 18 mars, il apprend en effet que sa belle-fille, Clara, est frappée d'une méningite. Après avoir

---

[1] Il participe à deux meetings à Saint-Pierre-les-Calais.

[2] Paula Cossart souligne les difficultés pour un orateur de se faire entendre dans un meeting réunissant plusieurs centaines voire milliers de personnes en l'absence de haut-parleurs. Ces derniers n'apparaissent en effet que dans la seconde moitié des années 1920. (COSSART Paula, *op. cit.*, p. 141)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 14 avril 1878. (AN, 563AP3)

[4] *Loc. cit.*

[5] *Loc. cit.*

[6] *Loc. cit.*

[7] *Loc. cit.*

[8] Extrait de la circulaire électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative de 1878. (Voir annexe 9)
« Il faudra s'établir dans le pays. Je dis partout que telle est mon intention. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 6 mars 1878. [AN, 563AP50])

[9] Propos du père d'Alexandre Ribot cités par son épouse. (Lettre de Mary Ribot à son époux écrite le 9 mars 1878. [AN, 563AP55])

un temps hésité à interrompre sa campagne, il décide d'aller « au bout de sa tâche », mais se dit « brisé »[1]. Ses inquiétudes sont renforcées par le fait que son épouse est alors enceinte : « Je ne m'éloigne guère de Calais pour être à portée du télégraphe et du chemin de fer »[2]. Clara décède le 30 mars. Eprouvé par ce choc, Ribot parvient à trouver en lui les ressources morales et physiques pour poursuivre son entreprise électorale. Cette volonté de vaincre, qu'il démontre à cette occasion, le conduit également à accepter certaines entorses à ses convictions et à ses valeurs.

Même s'il explique à Boucher que « pour s'emparer des masses, il faut […] se montrer tel qu'on est, s'exprimer avec franchise et sans détours »[3], sa correspondance avec son épouse montre que la réalité est parfois plus complexe : « Ce n'est pas chose facile de changer les idées des paysans. […] Je n'essaie pas de discuter ; je me fais aussi rond que possible. […] Il est indispensable d'avoir l'humeur gaie […] »[4]. Egalement pour plaire aux électeurs, Ribot accentue ou à l'inverse élude certains éléments de sa biographie. Sa profession de foi témoigne de cette souplesse[5]. Suivant les conseils de Foissey, il souligne les liens familiaux qui le rattachent à la circonscription mais passe sous silence ses études de droit à Paris ainsi que son métier d'avocat. Il évoque son entrée dans la magistrature en 1870 mais sans préciser si elle s'est effectuée avant ou après le 4 septembre[6]. Enfin, à aucun moment, il ne se définit comme « libéral » ni n'utilise le terme de « libéralisme », préférant ceux de conservateur et de républicain. A ces omissions s'ajoutent des écarts par rapport à ses principes. Alors qu'il ne cesse de dénoncer l'attitude des paysans qui « ne voient dans leur député qu'un homme influent pouvant rendre des services »[7], à deux reprises dans sa circulaire électorale, il y fait expressément référence pour appâter les électeurs. De façon très habile, pour souligner son influence à Paris, il dresse la liste des responsabilités éminentes qu'il a exercées depuis 1870 : « […] les fonctions publiques que j'ai remplies […] m'ont préparé à défendre vos intérêts ». Cette question semble tellement importante sur le plan électoral à ses yeux, qu'il termine sa profession de foi en affirmant qu'il serait « heureux de pouvoir [se] consacrer à l'étude et à la

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 26 mars 1878. (AN, 563AP50)
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 14 avril 1878. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 7 mars 1878. (AN, 563AP50)
[5] Ribot demande à Georges Picot son avis sur sa circulaire électorale avant qu'il ne la diffuse. (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 12 mars 1878. [AN, 563AP38])
[6] Même si cela représente incontestablement un handicap, le fait d'avoir appartenu à la magistrature impériale ne signifie pas la fin de toute ambition politique. Comme Ribot, Edmond Guyot-Dessaigne (1833-1907) a d'abord occupé cette fonction avant de devenir député puis ministre.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 14 avril 1878. (AN, 563AP3)

défense de tous [leurs] intérêts »[1]. Il accepte donc de jouer la partition classique du candidat électoral et se dit lui-même surpris de sa capacité à interpréter ce rôle : « Quand la campagne sera finie, je serai étonné de tout ce que je fais et de l'entrain avec lequel je le fais. L'action me soutient et jamais je ne me suis mieux porté[2]. »

Même s'il accepte de transiger avec certaines de ses convictions, Ribot parvient néanmoins durant cette campagne à diffuser, en faisant œuvre de beaucoup de pédagogie, sa conception de la République. Considérant que pour prendre « la direction du suffrage universel » et « empêcher les démagogues de s'en rendre maîtres », il faut « lui parler souvent, l'instruire », il s'est efforcé durant chaque réunion de « faire un cours de politique aussi élevé que possible »[3]. Se définissant lui-même comme un « homme d'ordre, un conservateur dans le vrai sens du terme », il a tenté d'expliquer aux électeurs ruraux que la République est désormais « le gouvernement légal et définitif du pays » et que « vouloir la renverser, c'est vouloir […] de nouvelles révolutions et […] la guerre civile »[4]. Être conservateur en 1878 implique donc de voter en faveur du régime en place. Il se dit d'ailleurs convaincu que les paysans « seront les meilleurs républicains, parce qu'ils sont des conservateurs »[5]. S'il est élu, il se dit « résolu à soutenir le gouvernement dans toutes les mesures sages et progressives dont il prendra l'initiative »[6]. Même s'il n'a pas, ainsi que l'affirme Foissey, évangélisé « les barbares des cantons de Guînes et de Marquise »[7], Ribot a indéniablement contribué à politiser cette campagne à fort enjeu national.

Le résultat du scrutin valide la stratégie mise en œuvre par Foissey et Ribot. Ce dernier obtient près de 54 % des suffrages exprimés et dépasse le député bonapartiste sortant de 1 067 voix. Pour Ribot, au soir du dimanche 7 avril, c'est une « grande victoire »[8] à la fois personnelle et pour le camp républicain. Yves-Marie Hilaire affirme qu'il est à cette époque « le premier jeune homme qui s'impose dans le département en face d'un conservateur »[9]. Une analyse plus fine des résultats permet de nuancer non ce succès, mais son ampleur. En réalité, les résultats enregistrés par Ribot se situent dans le sillage de ceux obtenus par Foissey, avec toutefois une légère progression dans les trois cantons. Sa victoire repose sur les

---

[1] Extrait de la circulaire électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative de 1878.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 7 mars 1878. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 14 avril 1878. (AN, 563AP3)
[4] Extrait de la circulaire électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative de 1878.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 14 avril 1878. (AN, 563AP3)
[6] Extrait de la circulaire électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative de 1878.
[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Calais le 26 mars 1902. (AN, 563AP34)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 7 avril 1878 à minuit. (AN, 563AP3)
Les résultats de cette élection figurent en annexe. (Voir annexe 10)
[9] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 499.

très bons scores qu'il recueille dans les grandes villes de la circonscription : Saint-Pierre-les-Calais, Calais et Marquise[1]. Or dans ces localités, Ribot hérite en grande partie du travail de républicanisation effectué par ses prédécesseurs et profite de la dynamique nationale. A l'inverse, dans les petites communes, encore largement acquises au bonapartisme avant son arrivée, Paul Dussaussoy le dépasse très largement, y compris dans celles du canton de Calais[2]. Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'abstention, en augmentation de 4,4 points à l'occasion de ce scrutin[3], a joué un rôle déterminant dans la mesure où ce sont les électeurs de droite qui se sont le moins rendus aux urnes[4]. Cela est particulièrement notable dans le canton de Guînes.

La victoire électorale d'Alexandre Ribot mérite donc d'être consolidée.

Conclusion du 1. L'entrée en politique : le parachutage réussi à Boulogne-sur-Mer

> « On sort d'une bataille, d'une "campagne", d'une lutte ardente ; on a parcouru des communes, des cantons, des arrondissements, un département ; on a porté des coups et on en a reçu ; on a été acclamé et sifflé, loué et injurié ; tantôt on a soulevé sous ses pas le murmure des espoirs flatteurs, et tantôt on a déchaîné par sa seule présence la tempête des menaces grossières ; ici l'insolence vous a traité comme un drôle, là vous avez presque fait figure de héros : on a connu toutes les émotions, toutes les surprises, toutes les perfidies, tous les dévouements ; on a caressé des douceurs de sa parole les auditoires acquis et on a cassé sa voix impuissante contre les foules hostiles ; on a supputé ses chances, fait et refait des calculs, aligné, corrigé et rétabli des chiffres ; on est passé de la certitude au

[1] Il obtient par exemple plus de 81 % des suffrages exprimés à Saint-Pierre-les-Calais.

[2] Le cas le plus extrême est la commune de Boursin où, sur les 56 suffrages exprimés, Ribot ne recueille qu'une seule voix.

[3] L'abstention est passée de 20,6 % en 1877 à 25 % en 1878.

[4] Il est possible de tirer ce constat en observant que, par rapport au scrutin de 1877, les voix obtenues par Ribot ont moins augmenté que les pertes enregistrées par son concurrent. L'abstention a donc davantage frappé le candidat bonapartiste. Par ailleurs, celle-ci a plus progressé dans les deux cantons de Guînes (+ 8 points) et de Marquise (+ 5 points) que dans celui de Calais (+ 4 points). Ainsi dans le canton de Guînes, le pourcentage des voix obtenues par Paul Dussaussoy par rapport au nombre des électeurs inscrits a diminué de 15 points entre l'élection de 1877 et celle de 1878, alors que l'augmentation des voix du candidat républicain n'a été que de 5 points. (Voir en annexe 11 le graphique intitulé : « Évolution des résultats électoraux dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer d'octobre 1877 à avril 1878 »)

> doute, et de la confiance au découragement ; on a attendu avec une anxiété croissante l'heure fatidique et décisive sur laquelle on a cru parfois jouer toute sa vie !... Cette heure a sonné, enfin ! sinon le triomphe, du moins le succès : on est député. Etre député[1] ! »

Dans cet extrait, l'homme politique Louis Barthou[2] synthétise avec talent les différentes épreuves et le condensé d'émotions que représente pour un entrepreneur politique une première campagne législative.

Ne mésestimant pas la difficulté de la tâche et redoutant de débuter sa carrière politique officielle par une défaite, Alexandre Ribot attend patiemment qu'une réelle opportunité électorale se présente à lui. Son parcours professionnel, ses réseaux parisiens ainsi que l'utilisation de son métier d'avocat pour se présenter aux républicains du Pas-de-Calais lui permettent d'être choisi pour porter en avril 1878 les couleurs de la République dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer. Il s'implique alors totalement dans la campagne en ajoutant aux formes anciennes de mobilisation électorale, des formes plus modernes, notamment les réunions publiques. Profitant du travail de terrain et des conseils de l'ancien candidat républicain Georges Foissey, qui l'initie au métier d'élu de proximité, il parvient à remporter son duel face à son adversaire bonapartiste. Son ambition de siéger à la Chambre des députés est alors satisfaite.

Même si sa victoire électorale paraît confortable, sa circonscription ne lui est en réalité que très superficiellement acquise : les ruraux demeurent, pour la grande majorité d'entre eux, hostiles au régime et les habitants de Saint-Pierre-les-Calais et de Calais, qui ont fait son élection, ont voté pour son étiquette plus que pour sa personnalité et ses idées propres. Sa marge de manœuvre est donc étroite, d'autant qu'un écueil redoutable le guette : se laisser happer par la politique nationale et négliger sa toute récente terre d'élection.

---

[1] BARTHOU Louis, *Le politique*, Paris, Hachette, 1923, p. 36.

[2] Fils d'un quincailler, Louis Barthou (1862-1934) devient avocat après des études de droit à Bordeaux puis à Paris. Ancien secrétaire de la Conférence du stage, il est à 27 ans seulement élu député des Basses-Pyrénées. Il siège sans interruption à la Chambre des députés jusqu'en 1922, avant de rejoindre la Chambre haute. Républicain modéré, il obtient son premier portefeuille ministériel en 1894. Après avoir occupé de nombreuses fonctions ministérielles, notamment la présidence du Conseil durant l'année 1913, et avoir été élu à l'Académie française en 1918, il est choisi en 1934 par Gaston Doumergue pour diriger le Quai d'Orsay. A la suite d'un attentat orchestré contre le roi Alexandre de Yougoslavie, il décède à Marseille le 9 octobre 1934.

2. « C'est un abîme que ce suffrage universel » (Ribot, 1885)[1] : le difficile apprentissage des exigences du métier d'élu

> « [Ernest] Picard faisait un joli mot, il y a quelques mois, en disant à [Lucien Prévost-] Paradol : "Le suffrage universel est un bon maître ; on ne le voit jamais" […] Et ce maître n'est ni tout à fait méchant, ni tout à fait bon : il veut avant tout qu'on ait pour lui de la déférence, qu'on rende hommage à sa puissance[2]. »

Parfaitement conscient des attentes de ses concitoyens envers leurs représentants et en même temps attaché, par sa culture politique, à son indépendance, Ribot parvient-il réellement à devenir l'élu de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer ? Estimant du devoir d'un homme politique d'éduquer ses électeurs, de mener cet « apostolat incessant du suffrage universel » pour citer les mots de Gambetta[3], Ribot a-t-il réussi à diffuser sa vision de la République dans les cantons de Calais, Guînes et Marquise ? Alors qu'il adopte à la Chambre des députés dès 1879 une attitude très critique à l'égard des différents gouvernements républicains qui se succèdent, défend-il une ligne politique similaire dans le Pas-de-Calais ? Enfin, après s'être laissé guider par Georges Foissey durant la campagne de 1878, quel rôle entend-il désormais confier au courtier maritime de Marck ?

a. « Je crains que vous ne soyez toujours trop à l'écart […] des hommes du département »[4]

Durant sa campagne électorale de 1878, Alexandre Ribot s'est engagé auprès de ses électeurs sur trois points essentiels : défendre avec zèle leurs intérêts, s'installer dans la circonscription et soutenir la République. Dès sa victoire obtenue, force est de reconnaître qu'il ne respecte que partiellement les clauses du contrat passé avec les citoyens des cantons de Calais, Guînes et Marquise. Aussi très rapidement, les ambiguïtés de son élection, liées à son positionnement politique ainsi qu'à sa vision de la démocratie, sont mises en lumière et suscitent un phénomène très curieux : la déception voire la colère des républicains les plus à gauche et, à

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 29 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 6 juin 1869. (AN, 563AP3)
[3] GAMBETTA Léon, *Discours et plaidoyers*, tome 1, Paris, Charpentier, 1880-1885, p. 223.
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 26 janvier 1887. (AN, 563AP34)

l'inverse, une certaine sympathie des monarchistes et des bonapartistes. Évoquons successivement ses trois promesses électorales :

- « Si vous m'accordez votre confiance, […] je serais heureux de pouvoir me consacrer à l'étude et à la défense de tous vos intérêts. »[1]

Constamment dénoncée, tant par les républicains que par les adversaires du régime, la pratique qui consiste pour un élu à intervenir, le plus souvent auprès d'une administration, pour défendre les intérêts personnels de l'un de ses électeurs n'en est pas moins totalement généralisée sous la Troisième République. Par ailleurs, même si en théorie les députés sont les représentants de la nation, ils sont avant tout perçus par leurs concitoyens comme ceux de leur arrondissement. Jeune élu, Ribot a-t-il résisté à la « mendicité » de ses électeurs, pour reprendre la formule cinglante de Jules Ferry[2] ? Pour Yves Billard, « tous les élus sont amenés à pratiquer l'intervention »[3]. S'il existe peut-être des exceptions à cette règle, Alexandre Ribot n'en fait assurément pas partie. Même s'il déplore ce rôle d'intercesseur exercé par les élus, il se sent contraint de satisfaire les exigences des habitants de sa circonscription. Le plus souvent, ces demandes lui parviennent par l'intermédiaire de Georges Foissey. Peu de temps après l'élection de Ribot, celui qui se considère comme son « alter ego »[4] dans l'arrondissement est stupéfait par le nombre de requêtes qu'il reçoit : « La folie des solliciteurs ne connaît plus de bornes et j'éloigne autant que je le peux tous ces imposteurs »[5] ; « Il n'y a presque pas de jour où les pauvres diables de la circonscription n'éprouvent le besoin de vous implorer à tort et à travers »[6]. Même s'il s'efforce de traiter la majorité de ces demandes, directement ou avec l'aide du sous-préfet de Montreuil-sur-Mer Henry Vel-Durand[7], il en transfère tout de même un nombre conséquent à Ribot qui,

---

[1] Extrait de la profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative d'avril 1878.

[2] « Ce flot me noie, me dévore, m'assassine… Homme d'affaires de mes électeurs, je cesserais d'être celui de mon pays si je voulais remplir à la lettre le programme que leur mendicité m'impose. » (Lettre de Jules Ferry à Édouard Ferry écrite le 16 mars 1878. Cité *in* GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2007)

[3] BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 151.

[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 29 juillet 1878. (AN, 563AP34)

[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 26 mai 1878. (AN, 563AP34)

[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 24 janvier 1879. (AN, 563AP34)

[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 5 mars 1880. (AN, 563AP34)
Agent des ponts et chaussées, Henry Vel-Durand (1844-1923) est nommé secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, puis sous-préfet de Montreuil-sur-Mer de 1876 à 1880. Du 21 octobre 1883 au 8 janvier 1890, il exerce la fonction de préfet du Pas-de-Calais. Il poursuit ensuite sa carrière dans le département voisin du Nord. En 1897, il est nommé conseiller d'État.

méthodiquement, les transmet à l'administration concernée[1]. A plusieurs reprises, Foissey insiste sur l'importance que les solliciteurs obtiennent satisfaction. Dans cette opération, la bonne volonté de l'élu ne suffit pas. Par son influence auprès de l'administration, il se doit d'obtenir ce que souhaite le requérant[2]. Alors qu'il avait énormément insisté durant sa campagne sur sa proximité avec le gouvernement, autrement dit sur sa capacité à être entendu de l'administration, ses prises de position à la Chambre hostiles aux cabinets modérés laissent craindre à Foissey que son efficacité à Paris ne diminue : « On me dit que votre opposition au gouvernement vous enlève tout crédit et que l'influence vous échappe. Le solliciteur est intraitable ; il cherche jusqu'à ce qu'il trouve la porte ouverte[3]. » Aussi en pleine campagne législative de 1881, Foissey recommande à Ribot d'« ouvrir toutes grandes […] les écluses de la faveur administrative » : « Il faut que l'on vous sache fort dans les campagnes. Rendez des services, c'est le moment[4]. »

Défenseur des intérêts personnels de ses électeurs, le député se doit également de protéger ceux de sa circonscription, voire de son département[5]. Les motifs de ces interventions peuvent être très nombreux, de l'ouverture d'un bureau de poste dans une commune[6], à l'obtention de livres pour une bibliothèque scolaire, en passant par le vote d'une loi favorable à l'économie régionale.

C'est le cas en 1884, quand Ribot contribue pour une large part au vote d'une importante loi sur les sucres[7]. Particulièrement développé dans le Pas-de-Calais[8], le secteur de la betterave

---

[1] Sur les courriers de Foissey, Ribot indique parfois à côté de chaque demande la date à laquelle il l'a traitée. (Exemple : Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 9 juin 1878. [AN, 563AP34])

[2] Foissey lui-même demande à Ribot à plusieurs reprises d'intervenir pour des membres de sa famille. Il réclame par exemple une promotion pour l'un de ses parents commis principal des postes et télégraphes à Lille. (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 23 juillet 1884. [AN, 563AP34])

[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 5 mars 1880. (AN, 563AP34)

[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 14 juin 1881. (AN, 563AP34)

[5] Les critiques envers de telles pratiques ne manquent pas. Dans le *Journal des Débats* du 22 avril 1868, Prévost-Paradol défend l'indépendance de l'élu : « […] faire du député l'agent d'affaires d'une circonscription électorale, c'est tout simplement priver les intérêts généraux de la France d'un représentant. La politique intérieure et extérieure, la paix, la guerre, le budget, voilà les objets élevés de la mission du député, et voilà sur quelles questions il doit consulter les opinions de ses électeurs et suivre l'intérêt suprême du pays. Mais comment s'acquittera-t-il de cette tâche s'il est avant tout chargé d'obtenir, de gré ou de force, pour le coin de la France qui l'a élu, des embranchements, des canaux, des églises et le reste ? »

[6] C'est le cas dans la commune de Marck. (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 7 mars 1881. [AN, 563AP34])

[7] Sur cette question, voir notamment RATAJZAK Olivier, *L'industrie sucrière au XIXe siècle dans le Pas-de-Calais*, mémoire de maîtrise soutenu à l'université d'Artois, pôle d'Arras, 1995.

[8] Son expansion dans le département date de la fin de la Restauration. (HUBSCHER Ronald, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, Arras, Mémoire de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, tome XX, 1979, p. 496)

sucrière subit alors les effets combinés d'une ouverture à la concurrence étrangère[1] et d'une restriction de la demande, ce qui entraîne une chute des prix[2]. Ribot accepte de se saisir de ce « sujet très aride »[3]. A partir de mars 1884, il préside la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi déposée à la Chambre par le député de l'Oise Edmond Robert[4]. Celle-ci auditionne entre le 18 mars et le 2 avril les représentants des différents acteurs économiques concernés[5] ainsi que des experts. Ribot se forge la conviction qu'il est nécessaire d'agir dans deux directions. Comme ses concurrents, la France doit tout d'abord élever ses barrières douanières, autrement dit adopter des mesures protectionnistes. Par ailleurs, pour améliorer la productivité et donc la compétitivité de la filière sucrière, il estime indispensable de revoir la fiscalité en modifiant l'assiette de l'impôt. Jusqu'alors celle-ci reposait exclusivement sur le produit fini. Pour Ribot, l'impôt doit être prélevé en amont, sur la matière première, afin d'inciter les producteurs de betteraves à élever la qualité de leur production[6]. A la tribune du Palais Bourbon, le 10 juillet 1884, il explique que l'objectif de la loi doit être de « donner une prime à l'intelligence, au progrès, à l'effort »[7]. Son intervention est saluée par la presse locale. C'est le cas du quotidien lillois *Le Petit Nord*[8] :

> « Monsieur Ribot nous prête le concours de sa parole et de son expérience. Il a eu le mérite, considérable à nos yeux, d'éclairer la religion de ses collègues et d'exposer d'une façon magistrale les doléances de notre industrie sucrière. Qu'il achève son œuvre et il aura rendu un grand service à une de nos plus belles industries[9]. »

---

[1] De 1874 à 1884, la production sucrière en Allemagne est passée de 289 à 925 millions de kilogrammes et de 233 à 600 millions de kilogrammes en Autriche-Hongrie. (DANIEL André, *L'Année politique 1884*, Paris, 1885, p. 134)

[2] Le prix du sucre brut à 88 degrés est passé de 66 francs en 1877 à 37 francs 75 en 1884. (Discours d'Alexandre Ribot, Séance du 10 juillet 1884, *JODébCh.*)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Sannois le 20 juillet 1884. (AN, 563AP3)

[4] Le député du Pas-de-Calais Georges Graux en fait également partie.

[5] Les délégués des sociétés d'agriculture de différents départements sont auditionnés dont ceux du Pas-de-Calais le 21 mars 1884.

[6] « Le nœud de la question : c'est l'infériorité de la matière première. […] pour faire 100 kilos de sucre en France, il faut traiter 1 800 kilos de betteraves ; pour faire 100 kilos de sucres en Allemagne, il suffit d'y traiter 1 000 kilos de betteraves. […] C'est là la cause réelle de notre infériorité vis-à-vis de l'Allemagne. » (Discours d'Alexandre Ribot, Séance du 10 juillet 1884, *JODébCh.*)

[7] *Loc. cit.*

[8] *Le Petit Nord* est fondé en novembre 1878 par deux des fils de l'ancien président du Conseil Jules Simon. A son lancement, le prix du quotidien est fixé à seulement 5 centimes. (VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 135)

[9] Article de Gustave Simon, *Le Petit Nord*, 15 juillet 1884.

La loi finalement votée consacre les orientations définies par Ribot. Même si à Paris ce dernier martèle que l'enjeu de ces reformes est bien national[1], dans son département, il s'efforce d'en recueillir des bénéfices politiques en rappelant, dès qu'il le peut, son rôle dans la défense de l'agriculture pas-de-calaisienne[2]. Sur le ton de la boutade, il affirme même en privé qu'un jour « on [lui] élèvera […] une statue à la porte d'une fabrique »[3].

Soucieux de se montrer à l'écoute et au service de ses électeurs, Ribot accepte donc d'utiliser son influence pour défendre leurs intérêts personnels mais aussi ceux de sa circonscription, respectant ainsi l'une de ses trois principales promesses électorales de 1878. Qu'en est-il à présent de celle concernant son installation dans la circonscription, qui pose en réalité la question de son degré de proximité avec ses électeurs ?

- « Si vous m'accordez votre confiance, je m'établirais au milieu de vous dans l'intervalle des sessions parlementaires[4]. »

Conscient du fait que « les électeurs tiennent à voir leur député »[5], Ribot sait qu'il se doit « d'habiter le pays plusieurs mois dans l'année »[6]. Aussi demande-t-il à Foissey de lui rechercher une maison meublée. Afin de faciliter son enracinement dans la circonscription, ce dernier lui recommande de s'installer dans le canton de Guînes afin de pouvoir, à terme, être élu au Conseil général en succédant à Louis Martel ou à Gody, tous deux conseillers généraux déjà âgés[7]. Loin de suivre ce conseil, Ribot fait l'acquisition en mai 1881 d'une maison dans la commune de Sannois, située à une vingtaine de kilomètres au nord de Paris. Plus globalement, il se montre rapidement très distant à l'égard de sa terre d'élection. Cela s'explique à la fois par sa volonté de se consacrer pleinement à son activité parlementaire et

---

[1] « Si cette culture de la betterave était menacée de disparaître, ce serait un désastre dont je ne veux même pas mesurer ici la portée, et dont la France entière aurait à souffrir, et ne dites pas que c'est une région seulement de la France qui aurait à en souffrir. […] Ce n'est donc pas seulement d'un intérêt régional qu'il s'agit, mais d'un intérêt national. » (Discours d'Alexandre Ribot, Séance du 10 juillet 1884, *JODébCh*.)

[2] Il évoque notamment son rôle dans le vote de la loi sur les sucres dans ses circulaires électorales de 1887 et 1889. (Voir annexes 21 et 23)
Le Conseil général du Pas-de-Calais décide le 22 août 1884 d'accompagner la mise en œuvre de la « loi Ribot » en remettant « une somme de 10 000 francs […] chaque année, pendant les trois années consécutives, aux cultivateurs ayant produit les meilleures betteraves à sucre ». (RENONCOURT Régis, *op. cit.*, p. 262)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite à Marck le 23 avril 1889. (AN, 563AP51)

[4] Extrait de la profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative d'avril 1878.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 15 septembre 1881. (AN, 563AP3)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 24 avril 1878. (AN, 563AP3)
Ribot évalue alors le coût d'une location à l'année : « pour avoir une maison grande avec sept ou huit arpents de prairies et jardin, il faut débourser 60 000 francs environ. C'est donc un loyer de 3 000 francs. Il faut ajouter les impôts, les gages d'un jardinier, ceux d'un cocher, la nourriture d'un cheval. » Pour parvenir à supporter de telles dépenses, il demande à son épouse l'aide financière de son père. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 24 avril 1878. [AN, 563AP3])

[7] En 1878, Gody et Martel sont respectivement âgés de 64 et 65 ans.

surtout par son désintérêt pour les affaires locales. Dès l'été 1878, Foissey lui fait part de l'attente qu'il suscite dans le Calaisis et lui rappelle ses devoirs d'élu :

> « Vous ne savez pas quand vous pourrez partir pour Calais ? Calais qui est disposée à tirer le canon quand le train qui vous amènera sera signalé ! Calais où je ne fais pas un pas sans qu'on me dise : Quand vient Ribot ? ou : eh bien, Ribot arrive ? A voir l'anxiété, la préoccupation de tous ces braves gens, il semble que vous allez leur apporter 100 000 francs de rente à chacun et vous me dites que vous ne savez quand vous arrivez ? En ma qualité de deuxième Ribot, […], je n'oserai plus me montrer dans les rues de Calais (…). Faites votre possible pour satisfaire ce que je considère comme une exigence absurde de vos électeurs »

Loin de s'installer à demeure, Ribot se contente finalement de louer un chalet sur la côte calaisienne chaque année durant les vacances parlementaires estivales. « Six mortelles semaines », écrit-il en août 1880 à Georges Picot, qui font de lui « un prisonnier politique »[1]! Durant le faible temps où il est présent, il consent à aller au contact de ses électeurs par le biais de réunions ou le plus souvent de visites qu'il réalise dans la plupart des communes de sa circonscription. Évoquant cette nécessité d'effectuer tous les ans cette tournée électorale, il écrit à Boucher : « Que ce métier est ingrat et pénible[2] ». Habitué au manque de motivation de Ribot pour cet exercice imposé des visites, c'est avec cynisme que Foissey lui annonce en 1884 la mort d'un de ses électeurs : « Voilà Darule mort. Une visite de moins pour vous[3]. » Quand il se trouve dans la région, Ribot est également contraint d'assister aux principales manifestations et célébrations organisées dans son arrondissement : une fête de village, une distribution des prix dans une école, l'inauguration d'une nouvelle ligne de chemin de fer ou encore la visite d'un ministre. C'est le cas en septembre 1878, quand deux membres du cabinet Dufaure, en l'occurrence Charles de Freycinet et Léon Say[4], se rendent à Boulogne-sur-Mer pour inaugurer le nouveau port de la ville, construit dans le cadre du grand programme de travaux publics mis en œuvre par le gouvernement, couramment appelé « plan Freycinet ». Acclamé par la foule, Ribot prononce un discours, repris par la presse locale, dans lequel il se félicite de la politique menée sous la conduite de Dufaure : « Persévérez dans cette politique d'apaisement et de conciliation […] et bientôt il n'y aura plus que des

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Georges Picot écrite le 26 août 1880. (AN, 563AP39)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 15 août 1878. (AN, 563AP3)
[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 27 novembre 1884. (AN, 563AP34)
[4] Charles Freycinet et Léon Say sont alors respectivement ministre des Travaux publics et des Finances.

républicains »[1]. L'enthousiasme de Ribot à accueillir les deux ministres[2] et à célébrer le développement portuaire de Calais en présence d'une assistance nombreuse contraste singulièrement avec le désintérêt habituel qu'il manifeste pour la vie politique locale[3], au sein de laquelle il n'intervient que lorsqu'il y est contraint[4]. Seule la grande politique, celle qui s'effectue dans les ministères ou au Parlement, n'a d'importance à ses yeux. Aussi déserte-t-il très souvent sa circonscription, maintenant juste un contact indirect avec ses électeurs par le biais d'échanges épistolaires avec des élus, des notables locaux et, surtout, avec l'administration préfectorale.

A partir de 1877 et la grande épuration républicaine[5], le corps préfectoral agit comme un vecteur de républicanisation de la société, notamment auprès des notables, et représente un appui considérable pour les élus républicains[6]. Ribot entretient d'excellents rapports avec les différents préfets qui se sont succédé à la tête du Pas-de-Calais : Ernest Camescasse (1877-1880), Paul Bihourd[7] (1880-1883) puis Henry Vel-Durand (1883-1890). Tous s'efforcent de l'informer au mieux et de l'aider dans ses relations avec la population[8].

---

[1] *Journal de Calais*, 14 septembre 1878.

[2] Dans sa correspondance privée, Ribot évoque « un événement des plus heureux […] une fête brillante ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 13 septembre 1878. [AN, 563AP3])

[3] A titre d'exemple, il reste « très en dehors de l'agitation » entourant les élections cantonales de 1881. (Lettre d'Alexandre Ribot à Georges Picot écrite le 1er août 1880. [AN, 563AP39])
Il refuse également de devenir conseiller municipal à Sannois afin de ne pas « être mêlé aux petites querelles locales », « à ces compétitions de villages ». (Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse écrites les 26 et 27 avril 1884. [AN, 563AP3])

[4] C'est notamment le cas à Saint-Pierre-les-Calais où le conseil municipal déchiré sur la question de la cohabitation des écoles congréganistes et des écoles laïques lui demande durant l'été 1878 sa position afin d'éclairer sa réflexion : « J'ai été pris pour arbitre à Saint-Pierre. […] Je me suis placé sur ce terrain : ne pas supprimer quant à présent d'écoles congréganistes, multiplier les écoles laïques et attendre les résultats de la libre concurrence. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 31 août 1878. [AN, 563AP3])

[5] En décembre 1877, 85 préfets et 358 sous-préfets ou secrétaires généraux sont révoqués. (FOULON Charles-Louis, « Les préfets de la République modérée », *Administration*, n° spécial « Sept études pour servir à l'histoire du corps préfectoral (1800-1940), 1983, p. 140)

[6] Sur l'importance des tournées préfectorales, voir TANGUY Gildas, « Administrer « autrement » le département. « Les préfets en tournées » (1880-1940). Entre folklore républicain, rituel bureaucratique et pratiques informelles… », *in* LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle*, Rennes, PU de Rennes, 2012, p. 35-50.
Sur les relations entre les députés et les préfets, voir VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Préfets et élus : le cas d'un grand notable Charles Jonnart*, *in* CREPIN Annie, GUISLIN Jean-Marc et LOTTIN Alain (dir.), *Intendants et préfets dans le Nord-Pas-de-Calais, op. cit.*, p. 303-314.

[7] Avocat à la cour d'appel de Paris, Paul Bihourd (1846-1914) devient préfet de l'Aube en 1877. De 1880 à 1883, il est à la tête de la préfecture du Pas-de-Calais. Conseiller d'État en 1885, il débute à partir de 1887 une carrière diplomatique en exerçant successivement les fonctions de ministre plénipotentiaire en Annam et au Tonkin (1886), à Lisbonne (1890) à La Haye (1895), avant de devenir ambassadeur de France à Berne (1900) et à Berlin (1902).

[8] Ses relations avec le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, Charles Lutaud, semblent moins importantes.

En plus de ces relais, Ribot dispose toujours du soutien de l'incontournable Georges Foissey. Heureux d'apporter son aide à un ami qu'il estime être un « grand homme »[1], l'ancien candidat républicain s'est engagé, dès son élection d'avril 1878, à continuer de le servir : « Disposez toujours de moi : je resterai derrière le rideau tant que vous en aurez besoin[2]. » Aussi, pendant que Ribot « est entrainé par la grande politique »[3], Foissey, en sa qualité « de député résidant »[4], demeure au contact des « réalités de la vie ordinaire »[5] et le tient « au courant d'une façon sincère de ce qui se dit et se fait »[6]. Le rôle de Foissey dépasse en réalité très largement celui d'un simple « chroniqueur local »[7], comme il aime pourtant à se décrire. Il transmet effectivement à Ribot une multitude d'informations sur l'actualité de l'arrondissement et du département, mais, en plus de cela, organise certains de ses déplacements et surtout le conseille sur tous les aspects du métier d'élu local[8].
Par son action, Foissey tend à rapprocher Ribot de ses électeurs. Ces derniers n'en demeurent pas moins mécontents du manque de proximité de leur député. Ce n'est toutefois pas son éloignement qui fragilise le plus Ribot dans sa circonscription mais bien ses interventions à la Chambre, très souvent en décalage par rapport aux attentes de ceux qui ont fait son élection, à savoir les républicains de Calais et de Saint-Pierre-les-Calais.

- « Voter pour un homme […] résolu à soutenir le gouvernement dans toutes les mesures sages et progressives dont il prendra l'initiative […][9]. »
Ce court extrait de la profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative d'avril 1878 permet de mettre l'accent sur l'une des ambiguïtés qui lui a permis de remporter cette victoire, acquise grâce au vote de tout le camp républicain. Or, si Ribot est certes en 1878 un républicain, c'est avant tout un libéral-conservateur ne se reconnaissant que partiellement dans la politique suivie par les républicains opportunistes. Cette singularité, les

[1] « L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. » (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 11 avril 1878. [AN, 563AP34])
[2] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 11 avril 1878. (AN, 563AP34)
[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 31 mars 1879. (AN, 563AP34)
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 24 janvier 1879. (AN, 563AP34)
[5] *Loc. cit.*
[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 20 novembre 1878. (AN, 563AP34)
[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 31 mars 1879. (AN, 563AP34)
[8] En 1881, Ribot demande à Foissey de détruire toutes les lettres qu'il lui a envoyées jusqu'alors. Se sent-il à présent menacé par leur contenu ? (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 29 juin 1881. [AN, 563AP34])
[9] Extrait de la profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative d'avril 1878.

électeurs de sa circonscription ne l'ont probablement pas perçue. Pour eux, Ribot est « un républicain sans épithète »[1].

Les premiers signes de cette incompréhension surviennent en réalité dès le lendemain de sa victoire, quand les républicains du canton de Calais, à l'initiative de Gustave Cuvelier[2], lui proposent de célébrer ce succès en réunissant « dans la belle salle de l'Élysée, toutes les sommités républicaines du département et d'y appeler Gambetta »[3]. Très éloigné du style et des idées politiques de Gambetta, Ribot désapprouve vivement ce projet, craignant que la présence du tribun républicain ne suscite l'effroi dans les campagnes[4]. Même si Foissey tente de le convaincre que « l'essentiel est de garder Saint-Pierre et Calais », Ribot parvient à faire en sorte que le banquet n'ait finalement pas lieu[5].

Son positionnement au centre gauche de la Chambre des députés et plus encore ses premières interventions en 1879 contre le gouvernement Waddington (4 février 1879 - 26 décembre 1879) suscitent l'incompréhension, voire la colère, des républicains de sa circonscription, qui s'estiment trahis par leur représentant. Pour son premier discours à la Chambre, le 21 février 1879, le député du Pas-de-Calais manifeste son opposition au projet de loi de « grâce amnistiante » pour certains communards en déclarant qu'une amnistie, même partielle, serait perçue comme une réhabilitation de la Commune. Immédiatement, les réactions à Saint-Pierre-les-Calais sont très négatives :

> « Vous devez bien vous figurer que votre ligne politique n'y est pas comprise : elle est louée par vos ennemis, blâmée par vos amis. Vous reconnaissez vous même que vous êtes isolé dans le groupe dont vous faites partie […] La gauche a toutes les sympathies et tout le monde déclare en être ; le Centre gauche n'est pas assez avancé ; il est timide, sans force, sans programme, sans allié dans la Chambre, sans racine dans le pays ; il recueille le discrédit qui s'attache aux faibles[6]. »

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 12 janvier 1881. (AN, 563AP34)

[2] Conseiller municipal de Saint-Pierre-les-Calais, Gustave Cuvelier (1837-1890) est un républicain proche de l'Union républicaine de Léon Gambetta.

[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 11 avril 1878. (AN, 563AP34)
Selon le préfet du Pas-de-Calais, un banquet de 600 couverts est en préparation. (Lettre du préfet du Pas-de-Calais Ernest Camescasse à Alexandre Ribot écrite le 14 avril 1878. [AN, 563AP30])

[4] Foissey souligne à quel point Gambetta divise les électeurs. Véritable « idole » des républicains avancés, il suscite la crainte des plus conservateurs. (Lettres de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrites à Marck les 18 juillet 1880 et 15 juillet 1882. [AN, 563AP34])

[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 15 avril 1878. (AN, 563AP34)

[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 31 mars 1879. (AN, 563AP34)

Quand quelques semaines plus tard, Foissey apprend que Ribot compte intervenir à la Chambre pour s'opposer au vote de l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement, qui prévoit l'interdiction à toute personne membre d'une congrégation non autorisée de diriger un établissement d'enseignement, il le prie de songer aux conséquences locales d'une telle prise de position :

> « Vous allez donc parler dans le débat des lois Ferry ? Les cheveux de Cuvelier s'en dresseront sur sa tête ! […] Voyez-vous, me dit-il, s'il parle pour les jésuites, c'est fini, il ne pourra plus se montrer à Saint-Pierre. M. Martel qui passait pour très pâle, est devenu, par opposition avec vous, d'un rouge écarlate : vous lui refaites une popularité. Quant à Cuvelier […] il est sincèrement effrayé et prêt à vous lâcher[1]. »

En dépit de l'avis de Foissey, Ribot prononce durant la séance du 30 juin 1879 un discours très remarqué concernant le fameux article 7 dans lequel il dénonce une « loi d'exception »[2] ne pouvant qu'accroître les tensions au sein de la société française. Même s'il s'efforce de se positionner au-delà de la ligne de clivage entre cléricaux et anticléricaux, il se prononce en définitive contre le gouvernement. Conformément à ses craintes, Foissey constate que son « vote contre les lois Ferry a été presque universellement blâmé par [ses] partisans » : « vous avez éveillé des méfiances qui seront tenaces et apparaîtront au premier vote douteux. Situation non encore compromise, mais délicate[3]. »

Une partie de la presse républicaine se montre véhémente envers Ribot. Pour le journal parisien de sensibilité radicale, *La Lanterne*, Ribot est « un pseudo-républicain »[4]. Dans le Pas-de-Calais, Foissey évoque les « attaques de […] deux aimables gredins : *la France du Nord* et *Le Patriote* »[5]. Le premier, installé à Boulogne-sur-Mer, est dirigé par le journaliste radical Edmond Magnier. Quant au second, qui surnomme Ribot « le député de Lourdes »[6], c'est le journal républicain du Calaisis. Fondé en septembre 1877, sa ligne politique est inspirée par le maire de Saint-Pierre-les-Calais, Paul Van Grutten[7].

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 17 juin 1879. (AN, 563AP34)
[2] Extrait du discours d'Alexandre Ribot, *Annales de la Chambre des députés*, séance du 30 juin.
[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 18 juillet 1879. (AN, 563AP34)
[4] Dans son édition du 22 juillet 1879, *La Lanterne* publie une lettre d' « électeurs républicains anticléricaux » de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer qui expriment leur doute sur le « républicanisme » de Ribot.
[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 18 février 1880. (AN, 563AP34)
[6] *Le Patriote*, 13 juillet 1879.
[7] VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 136.
Après l'intervention de Ribot dans le débat concernant l'amnistie des communards, le directeur du *Patriote* lui écrit pour l'informer que son « attitude […] a provoqué à Saint-Pierre et à Calais une agitation » et qu'il est

Face à ce mécontentement qui grandit, Ribot décide de contre-attaquer pendant les vacances parlementaires de l'été 1879. Pour cela, il multiplie les déplacements afin d'expliquer ses choix politiques. Il espère ainsi ne pas « rompre avec la masse du parti républicain, composée d'hommes sincères mais peu éclairés et impressionnables, qui ne saisissent pas les nuances et ne voient dans le monde que les cléricaux et les anticléricaux »[1]. Pour effectuer ce travail de pédagogie, il décide d'organiser une grande réunion publique à Saint-Pierre-les-Calais, l'épicentre de la contestation à sa politique. Son objectif n'est pas tant de dialoguer avec ses électeurs que de leur expliquer sa position et, si possible, de les convaincre : « Si je réunis mes électeurs ce n'est pas pour savoir leur sentiment sur la loi Ferry ; je la connais trop bien ; c'est pour leur expliquer les raisons de mon choix »[2].

Le samedi 23 août 1879, 2 000 personnes se réunissent dans la salle de l'Élysée de Saint-Pierre-les-Calais pour écouter pendant deux heures leur député justifier ses choix lors de la dernière session parlementaire, notamment à propos de l'article 7 de la loi sur l'enseignement. Durant ce long discours, entrecoupé de quelques interruptions, l'ancien avocat parvient, grâce à son talent oratoire et à sa maîtrise des sujets évoqués, à présenter avec clarté sa position et ses décisions à la Chambre[3]. Pour conquérir son auditoire, où sans doute bon nombre de ses sympathisants ont été conviés, il n'hésite pas à manier l'humour et les bons mots, comme lorsqu'il ose une audacieuse comparaison entre l'Église catholique et le parti républicain :

> « Ceux qui veulent que le parti républicain, devenu la majorité du pays, soit unanime à toute heure sur toutes les questions, ceux-là peuvent se vanter de n'avoir rien à envier aux docteurs catholiques qui ont proclamé le dogme de l'infaillibilité. Il n'y a pas d'infaillibilité dans le gouvernement républicain […][4]. »

Face à ce public nombreux, il assume avec un certain courage son action parlementaire. Un homme politique se doit, affirme-t-il, de défendre ses valeurs et ses convictions tant dans l'hémicycle que devant ses électeurs :

> « Je respecte le suffrage universel ; je l'accepte sincèrement, mais je ne suis pas de ceux qui le flatteront jamais, qui n'auront pas le courage de lui dire des vérités même désagréables, de se mettre parfois en désaccord avec lui. Je lui parlerai

---

« forcé d'en tenir compte ». (Lettre du directeur du *Patriote* à Alexandre Ribot écrite en février 1879. [AN, 563AP41])

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 18 juillet 1879. (AN, 563AP3)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 19 août 1879. (AN, 563AP3)

[3] Discours d'Alexandre Ribot à Saint-Pierre-les-Calais le 23 août 1879. (*Le Temps*, 31 août 1879)

[4] Extrait du discours d'Alexandre Ribot à Saint-Pierre-les-Calais le 23 août 1879. (*Le Temps*, 31 août 1879)

toujours avec franchise et sans réticence ; c'est le seule langage qui soit digne de lui, digne de ses élus et digne de la France républicaine[1]. »

Selon lui, le Parlement de la République peut désormais accueillir en son sein l'expression de la diversité des sensibilités républicaines, des plus modérées aux plus radicales, sans que cela ne fragilise le régime. Concernant l'article 7, il reprend les arguments qu'il a développés à la Chambre des députés. Bien qu'hostile « au développement de l'éducation par les jésuites », il refuse de « les mettre hors de la liberté » car dit-il « il faut vouloir [la liberté] aussi pour ses adversaires ». Pour le député du Pas-de-Calais, la solution réside dans le vote d'une « bonne loi sur les associations, une loi aussi libérale que possible, une loi s'appliquant aux associations laïques comme aux associations religieuses ». Beaucoup plus que lors de la campagne de 1878, Ribot s'affiche durant cette réunion publique comme un républicain libéral et non plus seulement comme un conservateur. Moyennant la somme de 200 francs, Foissey parvient à obtenir l'impression de ce discours à 3 000 exemplaires en supplément du *Patriote*[2]. Avec le même désir d'expliquer son action à la Chambre et, ce faisant, la complexité de la vie politique nationale, Ribot envoie dans sa circonscription des exemplaires du quotidien qu'il vient de fonder à Paris, *Parlement*[3]. Même s'il juge ce journal « excellent dans les appréciations politiques », Foissey « le trouve trop sévère »[4], « pas assez "frivole" pour contenter le goût général des lecteurs de province »[5]. Aussi redoute-t-il « qu'il ne soit apprécié que d'un public fort restreint »[6].

La réaction de Ribot face au mécontentement de ses électeurs est très révélatrice de sa vision de la démocratie représentative et du rôle que les élus doivent, selon lui, exercer. En s'efforçant par la parole ou par l'écrit d'éduquer politiquement le peuple, Ribot pense pleinement exercer sa mission d'élu. Dans la relation verticale qu'il entend nouer avec les citoyens de sa circonscription, il ne se pense nullement comme le dépositaire de leurs opinions, mais bien comme une boussole capable de les guider par la raison vers l'intérêt général. D'après lui, la popularité ne doit en aucun cas être un objectif visé par l'homme politique, au mieux une récompense, souvent bien éphémère *:* « Combien de temps dure la

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 2 août 1879. (AN, 563AP34)
[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 29 novembre 1879. (AN, 563AP34)
Le premier numéro paraît le 20 octobre 1879.
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 17 décembre 1879. (AN, 563AP34)
[5] « On n'a guère qu'un journal par maison ; Mr va au cercle ou au café, et Mme aime à trouver dans le journal qu'on reçoit certaines distractions auxquelles vous ne sacrifiez peut-être pas assez. On peut déplorer la pente de notre esprit, mais il est prudent de la constater. » (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 2 janvier 1880. [AN, 563AP34])
[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 17 décembre 1879. (AN, 563AP34)

popularité en ces temps de suffrage universel ? Peu importe ; je suis très résolu à marcher devant moi sans trop m'inquiéter de l'opinion[1]. » Soucieux de son indépendance, Ribot estime donc remplir « son devoir largement »[2] et par conséquent être impuissant si son action soulève l'hostilité de ses électeurs : « s'ils ne veulent plus de moi […] je leur tirerai ma révérence[3]. »

Cette façon d'envisager la fonction de député correspond parfaitement à la conception libérale traditionnelle de la représentation politique. Celle-ci est exprimée très clairement dès 1860 par le philosophe Étienne Vacherot :

> « Le peuple choisit dans son sein les membres qu'il estime les plus honnêtes et les plus capables. En leur confiant la mission de gouverner et d'administrer en son nom et pour son compte, il leur délègue toute sa souveraineté, ne se réservant d'autre droit et d'autre sanction que l'épreuve d'une nouvelle élection[4]. »

Ribot observe donc avec fatalité que la plupart des républicains de sa circonscription désavouent sa politique et s'éloignent de lui, le considérant comme « un réactionnaire, un faux républicain »[5] : « Je deviens de plus en plus étranger aux yeux de la masse du parti républicain. Il n'y a pas d'illusions à se faire : la majorité ne comprend pas l'attitude que j'ai prise »[6]. A Saint-Pierre-les-Calais, Ribot pense être « devenu un objet d'horreur et de colère pour les ouvriers »[7]. Scrutant de près l'opinion des citoyens de la circonscription, Foissey le prévient qu'une recomposition du corps électoral est en cours : « il y aura évidemment parmi vos électeurs de 1877 une scission qui amènera à la prochaine élection un classement nouveau selon les candidats qui s'offriront à l'opinion[8]. » Plus encore, son image est, comme l'indique Foissey, totalement travestie :

> « Je constate que des républicains relativement éclairés et modérés doutent de votre attachement à nos institutions ; en même temps, ceux de la campagne, qui les détestent, vous accueillent malgré votre républicanisme officiel, parce qu'ils supposent que ce n'est qu'un masque et qu'au fond, vous êtes orléaniste[9]. »

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 13 septembre 1878. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 24 juillet 1879. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*
[4] VACHEROT Étienne, *op. cit.*, p. 336.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 août 1880. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Georges Picot écrite le 1er août 1880. (AN, 563AP39)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 août 1880. (AN, 563AP3)
[8] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck en 1879. (AN, 563AP34)
[9] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 21 juin 1881. (AN, 563AP34)

S'il libère un espace politique considérable à sa gauche, Ribot enregistre, dans le même mouvement, des gains parmi ceux qui ont voté pour son adversaire en 1878. Dans les campagnes, où les échos de la politique nationale sont rares[1], « les services rendus »[2] par Ribot, sa défense du protectionnisme agricole et son conservatisme devenu visible par l'hostilité des républicains radicaux à son égard lui attirent bon nombre d'électeurs. Pour Foissey, le solde de ces déplacements est positif : « les pertes que vous avez faites dans les radicaux sont plus que compensées par vos acquisitions, même à Calais et à St-Pierre où tout ce qui est conservateur de n'importe quelle nuance votera pour vous[3]. » Foissey demeure donc optimiste sur ses chances de réélection lors du renouvellement de 1881.

Dès le début des préparatifs en vue de l'élection législative d'août 1881, le comité électoral républicain du Pas-de-Calais[4] puis celui de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer décident dans un premier temps de mettre à l'écart Ribot et, dans un second, de soutenir un autre candidat en la personne de Louis Duhamel. Conseiller général du Pas-de-Calais depuis 1871[5], ce dernier occupe à Paris la fonction de secrétaire particulier de Jules Grévy, président de la Chambre des députés de 1876 à 1879 puis chef de l'État après le départ de Patrice de Mac-Mahon en janvier 1879[6]. Adoubé par les républicains de l'arrondissement et fort de sa proximité avec le président de la République, Duhamel bénéficie de l'appui du comité et du statut de quasi-candidat officiel. Le bonapartiste Dussaussoy décide pour sa part à la fin du mois de juin de ne pas se présenter à l'élection[7], ce qui est un signe, parmi beaucoup d'autres, de la républicanisation en cours du Pas-de-Calais. Dans ce duel entre républicains, Ribot est *a priori* le mieux armé pour séduire les électeurs bonapartistes de 1878. C'est du moins l'opinion que Foissey exprime dès 1880 :

---

[1] Le conseiller général de Marquise, Bouret, souligne en novembre 1879 à quel point les questions politiques nationales ne passionnent guère les ruraux : « Notre pays jouit, politiquement parlant, d'un calme absolu. Du reste, les questions les plus irritantes, l'amnistie, l'article 7 ne font que secouer légèrement notre apathie toute flamande. Nous sommes difficiles à passionner ». (Lettre de Bouret à Alexandre Ribot écrite à Marquise le 21 novembre 1879)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 août 1880. (AN, 563AP3)

[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 17 janvier 1880. (AN, 563AP34)

[4] Ses premières réunions se déroulent en mai 1881.

[5] RENONCOURT Régis, *op. cit.*, p. 869.

[6] Après avoir occupé de fait la fonction de secrétaire général de l'Elysée de février à avril 1879, Duhamel perd progressivement l'essentiel de ses attributions, jusqu'à sa démission au début du mois d'août 1881. (PAPADOPOULOS Élina, « L'entourage civil du président de la IIIe République (1871-1920) », *Revue administrative*, n° 334, 2003, p. 423)

[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 29 juin 1881. (AN, 563AP34)
A ces élections, Jean-Marie Mayeur note que « les conservateurs […] n'eurent pas de candidats dans 252 circonscriptions ». (MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, *op. cit.*, p. 72)

> « Il y a à la campagne une opinion répandue ; c'est que vous êtes un bon député, que vous avez bien voté, et à défaut d'un bonapartiste, ils vous préfèreront à un inconnu, surtout si celui-ci est patronné par les rouges de Saint-Pierre. Vous avez la possession, c'est un titre pour les ruraux[1]. »

Même s'il a des arguments à faire valoir, Ribot, sans comité pour orchestrer sa campagne, apparaît bien isolé face à Louis Duhamel, qui dispose d'un budget supérieur[2] et surtout de davantage de relais humains et médiatiques. L'abondante correspondance entre Ribot et Foissey permet de comprendre comment ce dernier, après avoir réalisé que *Le Patriote* demeurerait hostile à Ribot, s'est efforcé de prendre le contrôle, moyennant finance, de l'hebdomadaire *Le Moniteur de Calais et de Saint-Pierre*. Son propriétaire, l'ancien bonapartiste Alfred Tartar[3], est, selon Foissey, « à vendre, non à prendre »[4]. Aussi entame-t-il d'intenses négociations avec ce « commerçant »[5] qui a l'habitude de vendre au meilleur acheteur les colonnes de son journal. En garantissant un certain nombre d'abonnement, Foissey obtient la publication dans *Le Moniteur de Calais et de Saint-Pierre* d'articles en réalité directement rédigés par Ribot[6].

Bien que très brève[7], la campagne électorale n'en est pas moins violente entre les deux candidats. Alors que Duhamel présente le député sortant comme un ancien magistrat impérial qui, tout en se disant républicain, s'illustre à la Chambre par ses « votes réactionnaires » et favorables au cléricalisme, Ribot souligne à quel point le programme de son adversaire est radical et contraire aux intérêts de la République et du département.

A Boucher, il résume ses trois semaines de campagne de la manière suivante :

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 6 octobre 1880. (AN, 563AP34)

[2] Si l'on en croit Foissey, le coût de la campagne de Duhamel s'élève à 24 000 francs contre seulement 10 000 francs pour celle de Ribot. (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 4 septembre 1881. [AN, 563AP34])
En mars 1881, Ribot évalue entre 12 et 15 000 francs les dépenses nécessaires à sa campagne. (Lettre d'Alexandre Ribot à son beau-père écrite le 15 mars 1881. [AN, 563AP50])
Selon Raymond Huard, le coût « le plus courant en province d'une campagne semble se situer entre 30 et 40 000 francs ». (HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 294) Yves Billard évoque pour sa part un coût médian d'environ 20 000 francs. (BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 109)

[3] VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 114.

[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 26 mai 1880. (AN, 563AP34)

[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 16 mai 1880. (AN, 563AP34)

[6] « Voici ce que j'ai conclu. Vous fournirez les articles ; il fera vos impressions et vous lui garantissez pendant trois mois un minimum d'abonnement porté à 300, c'est-à-dire que vous prendrez à votre charge la différence nette entre ce chiffre et ce qu'il a aujourd'hui. Au-dessus de ce chiffre de 300, il s'engage à nous donner à 0,05 fr. le nombre d'exemplaires qu'il nous faudra pour expédier. Sans l'espoir de nos impressions, nous n'aurions pu obtenir ces conditions. Envoyez moi les articles que vous voudrez faire mettre dans le *Moniteur* ; je les copierai et les lui adresserai comme venant de moi. » (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 13 juillet 1881. [AN, 563AP34])

[7] Le gouvernement de Jules Ferry décide le 28 juillet 1881 de fixer la date des élections législatives au 21 août.

> « Quel métier que celui de candidat. Parcourir cinquante villages en quinze jours et, la dernière semaine, se montrer et parler dans six réunions publiques, rédiger un journal, écrire des lettres, subir toutes sortes de questions, se voir abandonné par des gens sur qui on comptait et qui au dernier moment, sous l'influence de menaces, se tournent contre vous, être quelque peu injurié… c'est le sort de tous les candidats[1]. »

Parmi toutes ces tâches, les visites dans les différentes communes de la circonscription constituent pour lui, et de loin, l'activité la plus désagréable. A son épouse, il narre par exemple sa journée du 7 août passée à Marquise où il est contraint de participer à une séance de tir aux pigeons : « divertissement des plus récréatifs qui consiste à se tenir debout pendant sept heures et à voir massacrer quelques centaines de victimes. Le métier de candidat a bien des charmes comme tu vois[2]. »

Pour l'emporter, Ribot n'hésite pas à se rendre aux réunions de son concurrent afin de lui porter la contradiction : « Mon jeu était de l'amener à s'expliquer en ma présence »[3]. C'est le cas notamment à Licques-les-Guînes ou encore à Marquise, où, si l'on en croit Ribot, les sympathisants des deux candidats ont été tout proche d'en venir aux mains[4]. Même s'il manifeste durant cette campagne une grande détermination face à Duhamel, Ribot n'en demeure pas moins confronté à une difficulté considérable, celle de son positionnement politique. Doit-il se présenter comme un républicain soutenant le gouvernement afin d'espérer regagner les électeurs républicains déçus par son action parlementaire, ou bien, est-il préférable qu'il se déporte clairement sur sa droite dans le but de rallier à sa cause les anciens électeurs de Paul Dussaussoy ? Quelle stratégie Ribot a-t-il adoptée ? Un début de réponse à cette question peut être apporté en confrontant sa profession de foi à celles d'autres candidats, élus dans différentes circonscriptions de France, qui ont fait l'objet d'une étude menée par l'historien Antoine Prost[5]. A partir d'une analyse statistique du vocabulaire des proclamations

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Sannois le 1er septembre 1881. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 8 août 1881. (AN, 563AP50)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Sannois le 1er septembre 1881. (AN, 563AP3)
[4] *Loc. cit.*
[5] PROST Antoine, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885, 1889*, Paris, PU de France, 1974.
La configuration lexicale des proclamations électorales de 1881 réalisée par Antoine Prost est reproduite en annexe. (Voir annexe 13)
Pour André Siegfried, les discours et professions électorales « renseignent parfaitement bien sur la nuance que le candidat a voulu prendre et par conséquent sur le genre d'électeurs qu'il recherche et satisfera ». (SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République,* Paris, A. Colin, 1964 (2e ed.), p. XVI.)
Sur cette question, voir également : DELOYE Yves, « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit*.

électorales, celui-ci parvient à mettre en lumière des termes et des sujets qui distinguent les futurs députés de droite de ceux de gauche. En difficulté sur le plan politique, la droite utilise plus que la gauche des termes relevant du champ lexical de la peur, du danger. A l'inverse, la gauche fait référence aux réformes, aux progrès qu'il s'agit de poursuivre. Antoine Prost constate également que les républicains emploient davantage le vocabulaire juridique et institutionnel. Que révèle l'analyse lexicale de la circulaire de Ribot[1] ? Quand il évoque son « indépendance », se dit « opposé » à trois reprises et suggère que certaines mesures entraineraient des « troubles », il utilise un vocabulaire qu'Antoine Prost associe aux adversaires de la République. Toutefois, dans le même temps, il emploie plusieurs fois les mots « réforme » (4 occurrences) et « République » (3 occurrences), davantage utilisés par les candidats de gauche. L'étude du lexique choisi par Ribot tend donc à montrer qu'il se situe dans un entre-deux. Plusieurs passages de sa circulaire électorale confirment ce positionnement centriste :

> « J'ai travaillé à la consolidation de la République en m'associant à toutes les mesures utiles, à toutes les réformes proposées par le Gouvernement, et en refusant mon concours aux expédients qui ne pouvaient qu'agiter les esprits et jeter la désunion dans le pays. […]
>
> Bien que partisan de réformes profondes dans notre organisation judiciaire, je suis opposé à la suppression de l'inamovibilité […] »

Ce constat se trouve renforcé après l'analyse des principaux thèmes développés par Ribot dans sa circulaire. Selon Antoine Prost, les candidats de droite s'intéressent surtout à la question religieuse, à la politique étrangère et au protectionnisme économique tandis que ceux de gauche abordent les grandes lois votées ou en préparation (presse, réunion, école, association…). Là encore, la position de Ribot est ambivalente, empruntant des sujets aux deux camps. En matière religieuse, il évoque le « concordat », « les cultes », les « consciences ». Sur le plan international, il s'inquiète des « aventures ». Enfin, concernant l'économie, il fait notamment référence à « la discussion du tarif des douanes ». Si tous ces sujets le font pencher à droite, il aborde également ceux de la gauche en rappelant les grandes lois de la dernière législature sur la presse, le droit de réunion, les syndicats et la magistrature.

[1] La profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative d'août 1881 est reproduite en annexe. (Voir annexe 12)

Passée au crible de l'analyse proposée par Antoine Prost, la proclamation électorale écrite par Ribot en août 1881 apparaît fidèle à sa position parlementaire, c'est-à-dire au centre gauche. Il suit sa ligne politique sans tenter de se déporter artificiellement vers sa gauche ou sa droite.

Cette stratégie s'avère efficace dans les urnes, Ribot remportant le scrutin du 21 août face à Louis Duhamel. L'écart entre les deux hommes est tout de même modeste : 6 497 voix contre 6 019[1].

Dans un contexte de forte hausse de l'abstention[2], il est frappant de constater que Ribot capitalise le plus de voix dans les deux cantons ruraux de Guînes et Marquise. A l'inverse, il est largement devancé par Duhamel dans les deux plus grandes villes de la circonscription : Calais et Saint-Pierre-les-Calais. Autrement dit, par rapport à l'élection de 1878, le profil de ses électeurs s'est presque inversé[3]. Le village de Boursin en est le parfait reflet. Tandis qu'un seul Boursinois s'était porté sur sa candidature en 1878, soit moins de 2 % des suffrages exprimés, il recueille dans ce bastion bonapartiste plus de 75 % des voix trois ans plus tard. Plus que la républicanisation des campagnes, l'absence de candidat de droite explique les bons résultats obtenus par le député sortant[4].

En dépit de sa réélection, Ribot comprend que pour s'assurer une base électorale solide, il lui est nécessaire de s'impliquer davantage dans la vie locale. Souhaitant éviter de s'engluer dans les joutes d'arrondissement, il place alors tous ses espoirs dans le remplacement du scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste départemental. A sa femme, il confie en 1883 : « Un jour ou l'autre je serai pris de lassitude et de dégoût pour le métier de candidat et je renoncerai à me laisser porter, à moins que le scrutin de liste ne soit voté auparavant[5]. » L'année suivante, il se refuse à effectuer sa traditionnelle tournée générale : « je me bornerai à voir les chefs-lieux de canton. Le scrutin de liste me débarrassera, je l'espère, de ces insupportables corvées qui suffiraient à me dégoûter de la politique[6]. » Aussi, c'est avec une immense

---

[1] Le détail des résultats figure en annexe. (Voir annexe 14)

[2] Le taux d'abstention s'élève à 35 % dans le canton de Calais, à 32 % dans celui de Guînes et à 33 % dans celui de Marquise. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 301)

Même si le taux de participation demeure l'indicateur de référence pour mesurer l'ampleur de la participation électorale, Michel Offerlé souligne que cet « instrument est inadapté et déformant puisqu'il ne permet pas de souligner l'ampleur différentielle des taux de non-inscription. (OFFERLE Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », *in* GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France, op. cit.*, p. 154)

[3] Le graphique de l'évolution des voix obtenues par Alexandre Ribot dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer entre 1878 et 1881 le confirme. (Voir annexe 15)

[4] Le scrutin de 1885 confirme cette analyse.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite à Calais le 25 août 1883. (AN, 563AP50)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite à Calais le 22 septembre 1884. (AN, 563AP50)

satisfaction qu'il accueille la loi du 16 juin 1885 modifiant le mode de scrutin[1]. A ses yeux cette réforme doit permettre de renforcer le poids des questions nationales et d'affranchir les députés de l'emprise des électeurs de leur circonscription, cette « mare stagnante aux miasmes délétères » pour reprendre les mots d'Aristide Briand[2].

Ce dernier comme Ribot et beaucoup d'autres hommes politiques majeurs de la Troisième République[3], absorbés par leur activité politique nationale, en oublient parfois le travail de terrain dans leur circonscription et éprouvent, en dépit de leur stature nationale, des difficultés à obtenir leur réélection, voire connaissent la défaite. C'est cette déconvenue qui frappe Ribot lors de l'élection au scrutin de liste d'octobre 1885.

b. Le temps des défaites

En dépit de la réintroduction du scrutin de liste, Alexandre Ribot affronte en 1885 et 1886 des situations électorales très délicates. Victime de ses propres insuffisances, notamment sa faible implantation départementale, mais aussi d'un contexte national et local défavorable aux républicains modérés, il connaît en quelques mois trois défaites électorales très lourdes : deux dans le Pas-de-Calais et une à Paris.

Son premier revers survient lors de l'élection législative d'octobre 1885. A l'échelle hexagonale, ce scrutin entraîne une recomposition politique importante. Divisés entre radicaux, opportunistes et libéraux, les républicains sont largement devancés à l'issue du premier tour par les adversaires du régime, regroupés sur des listes d' « Union conservatrice »[4]. Même s'ils parviennent entre les deux tours à se rassembler et à finalement l'emporter, les équilibres politiques n'en sont pas moins profondément modifiés. Face à la poussée de la droite et des radicaux, les membres du Centre gauche, alliés des opportunistes dans certains départements et présentant des listes autonomes dans d'autres, sont les grands perdants de ce vote. Henri Germain ou encore Horace de Choiseul sont par exemple battus.

---

[1] Il s'agit d'un scrutin de liste départemental plurinominal majoritaire à deux tours. Chaque département reçoit un nombre de sièges proportionnel à sa population, un pour 70 000 habitants et au minimum trois députés.

[2] Cité *in* BOUSQUET-MELOU Jean, *Louis Barthou et la circonscription d'Oloron (1889-1914)*, Paris, Pédone, 1972, p. 227.

[3] Mattei Dogan cite notamment les noms d'Albert de Mun, de Jules Ferry, de Charles Floquet, de René Viviani, de Jean Jaurès et de Maurice Barrès. (DOGAN Mattei, « La stabilité du personnel politique sous la Troisième République », *op. cit.*)

[4] A l'issue du premier tour, 176 députés conservateurs sont élus contre seulement 127 républicains.

Dans le Pas-de-Calais, cette élection constitue une véritable déroute pour le parti républicain, pourtant rassemblé sur une liste commune[1]. Dès le premier tour, le 4 octobre 1885, les douze sièges à pourvoir sont remportés par la droite[2]. Républicain ayant obtenu le plus de voix[3], Ribot ne recueille que 43 % des suffrages exprimés dans le département et seulement 45,5 % dans son arrondissement de Boulogne-sur-Mer[4]. Comment expliquer un tel désastre pour la gauche et plus particulièrement pour Ribot alors même que les républicains avaient enregistré des progrès significatifs aux précédentes consultations électorales ?

Comme toujours, les raisons sont nombreuses. Les thèmes de campagne portés par la droite ont incontestablement séduit les électeurs nordistes : la crise économique et notamment agricole[5], les « gaspillages financiers »[6] occasionnés par la colonisation ou encore par le plan Freycinet, et bien sûr la question religieuse. Par ailleurs, la très bonne organisation de la droite durant toute la campagne tranche singulièrement avec les difficultés rencontrées par la gauche. Dès le mois d'avril, Ribot souligne cet écart : « nos adversaires sont pleins de confiance et d'entrain. A nous il manque presque tout, des hommes et des journaux »[7]. Or, c'est à lui que revient la tâche considérable de porter le drapeau de la République dans le Pas-de-Calais. « Seule force des républicains »[8] dans le département, il doit, selon Foissey, assumer ce rôle de leader :

> « [Émile] Lenglet[9], [Louis] Martel, [Édouard] Devaux, ont été les chefs plus ou moins actifs, plus ou moins discutés du parti républicain dans le département : aujourd'hui c'est vous. C'est de vous qu'on attend l'impulsion ; c'est vous qui

[1] Dans le département voisin du Nord, les républicains présentent trois listes.

[2] Le détail des résultats est reproduit en annexe. (Voir annexe 19)
A l'échelle nationale, les conservateurs remportent tous les sièges dès le 1er tour dans vingt départements : Aveyron, Ardèche, Calvados, Charente, Côtes-du-Nord, Finistère, Gers, Indre, Landes, Loire-Inférieur, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne. (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit*, p. 127)

[3] Les électeurs ont la possibilité de barrer des noms ou d'en ajouter sur la liste qu'il retienne.

[4] Dans le canton de Marquise, la gauche n'obtient que 18,7 % des suffrages des électeurs inscrits contre 61,1 % pour la droite. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 303.)

[5] La liste de droite s'adresse aux agriculteurs mais aussi aux ouvriers. (Voir annexe 18)

[6] Tel est le titre d'une brochure diffusée durant la campagne. (APDC, M91)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Arras le 13 avril 1885. (AN, 563AP3)

[8] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 10 juillet 1885. (AN, 563AP34)

[9] Né à Arras, Émile Lenglet (1811-1878) étudie le droit à Paris et participe à l'insurrection de juillet 1830. Devenu avocat, il est élu le 23 avril 1848 représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante. Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République en décembre 1848, il démissionne de ses fonctions. Avocat au barreau d'Arras durant tout le Second Empire, il est nommé préfet du Pas-de-Calais par le gouvernement de la Défense nationale (septembre 1870 - février 1871). Battu à plusieurs élections législatives, il est en revanche élu conseiller général et municipal d'Arras.

devez donner le mot d'ordre à l'administration préfectorale, comme aux influences locales[1]. »

Dans une lettre datée du 23 août 1885, l'ancien président du Sénat, Louis Martel, tient à Ribot des propos similaires[2].

Aussi, même s'il est en partie débarrassé du travail de terrain, le député libéral se voit contraint d'organiser et de coordonner la campagne des républicains : « Nos amis ont besoin d'être dirigés et soutenus à chaque pas[3]. » La constitution de la liste des douze candidats est, pour lui, le premier défi à relever. Souhaitant l'unité du camp républicain, il s'est efforcé pendant plusieurs mois de rassembler une équipe à la fois expérimentée[4] et modérée : « Si on nous fait une liste impossible à défendre dans les campagnes, nous serons battus. Cela n'arrête pas les agités qui ont la prétention de nous mener[5]. » Pour convaincre certains de le rejoindre, comme le maire de Louches, Edmond Brémart[6], et en dissuader d'autres, comme son rival de 1881, Louis Duhamel, Ribot déploie une grande énergie : « nous devrions être en campagne tandis que je dépense de la diplomatie à débarrasser la liste d'un Duhamel »[7]. Finalement Ribot parvient à réunir autour de sa personne des républicains guère plus avancés que lui. Aux yeux de Foissey, seule la candidature de Pierre Marmottan est de nature à effrayer les ruraux : « son nom est un épouvantail pour [les] paysans »[8]. Plus que son parcours personnel relativement classique[9], c'est le souvenir de son frère, décédé en 1883, qui est présent dans les campagnes. Avocat et célèbre collectionneur d'arts, Jules Marmottan incarne la figure du paternalisme patronal de gauche. Président du conseil d'administration des mines de Bruay-en-Artois et maire de cette commune, il s'est efforcé d'œuvrer au bien-être des ouvriers et de leur famille.

Durant toute la campagne, Ribot s'efforce, autant qu'il le peut, de rester fidèle à sa ligne politique. La circulaire électorale qu'il diffuse avec ses colistiers auprès des électeurs pas-de-

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 27 janvier 1885. (AN, 563AP34)
[2] Lettre de Louis Martel à Alexandre Ribot écrite le 23 août 1885. (AN, 563AP44)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Arras le 20 avril 1885. (AN, 563AP3)
[4] Huit ont déjà exercé un mandat de député et six siègent au Conseil général du Pas-de-Calais.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Marck le 14 juillet 1885. (AN, 563AP3)
[6] Edmond Brémart refuse finalement de se porter candidat.
Les Brémart sont une riche famille de propriétaires fonciers du Pas-de-Calais. Raymond Brémart est le maire du village de Louches de 1865 à 1882. Peu avant son décès en 1882, il est élu conseiller général du canton d'Ardres sur une étiquette républicaine. Ses deux fils, Edmond puis Paul, lui succèdent tant à la mairie qu'au Conseil général.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Arras le 13 avril 1885. (AN, 563AP3)
[8] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 19 août 1885. (AN, 563AP34)
[9] Conseiller municipal de Paris, Pierre Marmottan (1832-1914) est ensuite élu député républicain modéré du XVIe arrondissement (1876-1883).

calaisiens témoigne de cette modération que ce soit dans le domaine politique, économique ou religieux. Sur ce dernier thème, qui constitue à l'époque une ligne de fracture entre la droite et la gauche, les douze candidats républicains suivent la position libérale de Ribot :

> « Nous entendons que le clergé reste sur son domaine et n'empiète jamais sur celui de la politique ; mais nous voulons l'apaisement et la liberté pour tous. Nous pensons que le Concordat appliqué avec fermeté et loyauté peut, dans l'état actuel des mœurs et des esprits, assurer, de la manière la plus efficace, l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église.[1] »

A l'occasion de plusieurs meetings, Ribot défend sa vision de la République et sa position sur l'échiquier politique national. C'est le cas tout particulièrement lors d'un discours prononcé le dimanche 3 mai 1885 à Saint-Pol[2]. Après avoir affirmé que « la République n'est pas un accident », il dresse un bilan mitigé de l'action des différents gouvernements qui se sont succédé depuis la crise du 16 mai 1877. Désireux de voir émerger un « parti conservateur sur le terrain républicain », il s'inquiète de « la marche graduelle, incessante, de plus en plus hardie, des doctrines et des théories radicales », dont le « triomphe serait […] un véritable malheur »[3]. Foissey a raison d'observer que les paroles de Ribot et le projet politique qu'il dessine à cette occasion ne sont pas destinés « au Pas-de-Calais » mais « pour la France entière »[4]. Repris par une grande partie de la presse parisienne, ce discours de Saint-Pol renforce le poids politique national de Ribot et assoit son leadership dans le département. Malgré cela, il demeure contesté à la gauche du parti[5] et se voit donc contraint, pour rassembler la famille républicaine, de faire quelques « caresses aux radicaux »[6]. Le jeune conseiller général du canton de Fruges, Louis Boudenoot[7], qui partage la sensibilité politique de Ribot, constate, après la défaite, la difficulté de « chercher l'entente entre toutes les nuances » : « […] nous avons été très gênés. Nous avons dû plaider les circonstances

---

[1] La profession de foi électorale des républicains du Pas-de-Calais pour l'élection législative de 1885 est reproduite en annexe. (Voir annexe 16).
[2] Des extraits du discours de Ribot sont reproduits en annexe. (Voir annexe 16)
[3] Discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Pol le 3 mai 1885. (AN 563AP7)
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 6 mai 1885. (AN, 563AP34)
[5] C'est tout particulièrement le cas à Béthune. (Lettre de Georges Graux à Alexandre Ribot écrite à Saint-Pol le 6 mai 1885. [AN, 563AP44])
[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 28 juillet 1885. (AN, 563AP34)
Foissey reconnaît toutefois que « c'est peut-être inévitable ».
[7] Polytechnicien, Louis Boudenoot (1855-1922) est élu par les électeurs du canton de Fruges conseiller général du Pas-de-Calais en 1885. Au sein de l'assemblée départementale, dont il est membre jusqu'en 1922, il s'efforce notamment de favoriser l'essor du chemin de fer. En 1889, il remporte l'élection législative dans la circonscription de Montreuil-sur-Mer. Député très actif, il rejoint le Sénat en 1901, où il siège jusqu'à sa mort en 1922.

atténuantes sur tous les griefs qu'on reprochait au gouvernement républicain[1]. » Ribot est bien entendu conscient du piège que constituent ces listes de rassemblement. Très tôt, il s'estime d'ailleurs « embarqué sur une méchante galère »[2] : « Si je reste sur cette liste, je serai compromis dans le département. Si je me retire, on me rendra responsable de l'échec des républicains[3]. » Il considère toutefois ce risque préférable à celui de la rupture totale avec les opportunistes, comme cela a été expérimenté dans certains départements, en Seine-et-Oise notamment.

Contrairement aux espoirs de Ribot, la stratégie d'union n'a cependant pas permis de dynamiser la campagne des républicains et de remédier à leurs problèmes d'organisation. Même si leur chef de file déclare « impossible de mener une campagne plus vigoureuse »[4] et éprouve une satisfaction quant à son implication totale durant cette bataille électorale, il n'en est pas moins dépité par les nombreux dysfonctionnements qui jalonnent les semaines précédant le scrutin. Le manque d'argent en est la principale raison. Le préfet du Pas-de-Calais ne peut que constater les différences considérables de moyens entre les deux camps et ses conséquences sur le terrain : « Les réactionnaires inondent le pays de journaux et de brochures. Les murs sont couverts de leurs affiches. Nous sommes malheureusement contraints à une économie qui ne nous relève pas auprès des électeurs[5]. » Dans le canton de Calais, Foissey observe également que ses « adversaires inondent le pays de journaux »[6] tandis qu'il ne parvient pas « à organiser la vente de *L'Écho du Nord* » : « J'ai commencé par avoir des vendeurs ; on ne m'a pas envoyé de journaux. Puis j'ai maintenant des journaux, et plus de vendeurs […] nous n'avons pas d'armée[7] ». Dénonçant aussi cette désorganisation et la faiblesse des soutiens qu'il reçoit, Ribot se dit « contraint de veiller à tout[8] ». Pour l'aider dans cette tâche, il ne bénéficie plus de l'omniprésent Georges Foissey. Les deux hommes se sont en effet un peu éloignés à partir de 1882 et l'instauration du scrutin départemental a accentué ce processus[9]. Cette perte est partiellement compensée par le travail considérable

---

[1] Lettre de Louis Boudenoot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 10 octobre 1885. (AN, 563AP27)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Marck le 17 avril 1885. (AN, 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Marck le 14 juillet 1885. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 29 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[5] Lettre du préfet du Pas-de-Calais, Henry Vel-Durand, à Alexandre Ribot écrite à Arras le 23 septembre 1885. (563AP41)
[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 13 septembre 1885. (AN, 563AP34)
[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 1er septembre 1885. (AN, 563AP34)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[9] Leur correspondance diminue considérablement à partir de cette date. Deux raisons peuvent être évoquées : la mort de Mme Foissey en février 1882 et des divergences quant à la stratégie à adopter pour asseoir la position de Ribot dans sa circonscription. A ce dernier qui lui reproche le trop grand nombre de sollicitations qu'il lui transmet, Foissey répond en décembre 1881 : « Croyez aussi qu'un député, même au lendemain d'une élection,

effectué à son service par le benjamin de la liste républicaine, Charles Jonnart. Alors âgé de 28 ans, cet ancien étudiant de la faculté de droit de Paris et de l'École libre des sciences politiques, où il a reçu les enseignements de Ribot, est haut fonctionnaire en Algérie jusqu'au printemps 1885[1]. A partir de cette date, il s'investit pleinement dans la campagne législative dans le Pas-de-Calais. Novice en politique, Charles Jonnart n'est cependant pas un inconnu pour les électeurs du département, et particulièrement pour ceux de l'arrondissement de Saint-Omer. Son père, François Jonnart, est un notable entré en politique. Notaire à Fléchin, ce grand ami d'Édouard Devaux[2] est élu conseiller général républicain du canton de Fauquembergues en 1880. Par ailleurs, la famille Jonnart contrôle en grande partie le journal audomarois, *Le Mémorial artésien*[3]. Dès janvier 1885, Foissey signale à Ribot que le « jeune Jonnart […] s'il est bien conduit, […] peut devenir une force pour la République dans ce département »[4]. Le mois suivant, le jeune fonctionnaire contacte son ancien professeur à l'École libre des sciences politiques pour lui indiquer qu'il se tient à son « entière disposition »[5]. Acquis à ses idées, il entend lier son destin politique au sien : « J'adhère tout à fait aux idées que vous avez éloquemment exprimées. […] je vous suivrai dans la bataille, comme je vous suivrai dans la retraite, si des difficultés surgissent[6]. » Convaincu par les capacités et la loyauté de Jonnart mais aussi conscient de l'aide qu'il peut localement lui apporter, Ribot accepte de devenir son protecteur : « Jonnart est très intelligent et sensé. Ce sera une excellente recrue pour la Chambre. Je ferai pour le pousser tout ce qui dépendra de moi[7]. » L'intérêt de cette association asymétrique entre les deux hommes est évident. Dans la

---

doit faire quelques concessions aux besoins du futur candidat ». (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 19 décembre 1881. [AN, 563AP34])

[1] Nommé attaché au cabinet du gouverneur général de l'Algérie en décembre 1881, il devient quelques mois plus tard chef de cabinet du secrétaire du gouvernement puis chef-adjoint du cabinet du gouverneur général, avant d'être choisi comme secrétaire du Conseil de gouvernement (1883-1885). (VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Charles Jonnart, une conscience républicaine (1857-1927)*, PU du Septentrion, 1996, p. 22)

[2] Dans une lettre du 19 mai 1881 adressée à Alexandre Ribot, Édouard Devaux évoque le futur mariage de sa fille avec le fils aîné de son « plus vieil ami » François Jonnart. (AN, 563AP44)

[3] VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *op. cit.*, p. 30.

Fondé en février 1830, *Le Mémorial artésien* est tout d'abord une publication hebdomadaire avant de devenir un quotidien en 1870. Critique envers la Monarchie de Juillet et le Second Empire, il devient sous la Troisième République un journal centriste. Durant la décennie 1870, son tirage se stabilise autour de 1 500 exemplaires. Le futur député du Pas-de-Calais Louis Boudenoot y collabore entre 1879 et 1880. (VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 37 et p. 142)

Dans un courrier daté du 28 février 1885, Charles Jonnart annonce avec fierté à Alexandre Ribot que le *Mémorial artésien* est sur le point de se doter d'une édition spéciale pour le dimanche et surtout qu'il est parvenu à empêcher, grâce à l'intervention de son père, le lancement d'un autre journal défendant une ligne plus à gauche. (563 AP36)

[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 7 janvier 1885. (AN, 563AP34)

[5] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Alger le 28 février 1885. (AN, 563AP36)

[6] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 5 mai 1885. (AN, 563AP36)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 avril 1885. (AN, 563AP3)

balance, Ribot apporte ses réseaux nationaux, sa stature de parlementaire respecté ainsi que ses conseils[1], et Jonnart son total dévouement et son influence locale, avec notamment *Le Mémorial artésien*. En dépit de l'énergie déployée par Jonnart et Ribot, l'échec survenu le 4 octobre 1885 par les républicains du Pas-de-Calais est particulièrement cinglant. Pour le préfet du Pas-de-Calais, il s'agit d'une « abominable défaite[2] ! »

Très affecté[3], Ribot s'efforce toutefois de rebondir au plus vite et accepte de participer à des élections législatives complémentaires organisées dans le département de la Seine le 13 décembre 1885[4]. Comme dans le Pas-de-Calais quelques mois plus tôt, il y défend la même ligne politique, à savoir une vision critique du bilan des derniers gouvernements républicains, et la même stratégie d'alliance avec les opportunistes contre la droite et les radicaux. La liste qu'il conduit comprend notamment l'ancien ministre de l'Agriculture (1881-1882) et de la Justice (1882-1883) Paul Devès, battu en octobre 1885 dans les Hautes-Pyrénées. Malgré l'intense soutien dans les derniers jours de la campagne du *Journal des Débats* et du *Temps*, les scores obtenus par les six candidats républicains modérés sont très faibles. Arrivé seulement en vingtième position[5], Ribot décide de ne pas réaliser d'alliance pour le second tour et de se retirer.

Avec ce nouveau revers, il comprend qu'un parachutage dans une autre terre d'élection lui est impossible. Aussi repousse-t-il des tentatives d'approches entreprises par des républicains d'autres départements[6]. Dès lors la seule solution s'offrant à lui est de repartir à la conquête de ses anciens électeurs. Dès le mois de janvier 1886, il est présent dans le Pas-de-Calais pour y assister à une réunion agricole, ce qui lui vaut de recevoir les sarcasmes de Foissey : « Voyez ce que c'est que de n'être plus député. Comme vous vous intéressez maintenant à ces petites questions ! Je suis un méchant allez-vous me dire »[7]. Durant le premier semestre 1886,

---

[1] A la suite d'une réunion publique durant laquelle il a été pris à partie, Jonnart demande par exemple à Ribot s'il est « exact que depuis quelques années la dette publique s'est accrue de quatre milliards ». (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 2 juin 1885. [AN, 563AP36])

[2] Lettre du préfet du Pas-de-Calais, Henry Vel-Durand, à Alexandre Ribot écrite à Arras le 5 octobre 1885. (563AP41)

[3] Edmond de Goncourt rapporte que le 3 novembre 1885, lors d'un dîner chez Magny, Ribot aurait affirmé « être le plus heureux des hommes, […] dans la lune de miel du repos, qu'il n'a jamais eu l'esprit si tranquille », même s'il « avoue qu'il ne sait pas si plus tard… ». Paul Bert et Ernest Renan étaient présents. (GONCOURT Edmond et Jules de, *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Tome septième (1885-1888), Charpentier et Fasquelle, 1894, p. 83)

[4] Henri Brisson, Charles Floquet, Georges Clemenceau, Henri Maret, Paul Bert et Georges Perin ont été élus en octobre 1885 dans le département de la Seine et dans un autre département, qu'ils choisissent de représenter.

[5] Ribot n'obtient que 42 752 voix des 378 187 suffrages exprimés.

[6] C'est le cas notamment dans l'Aisne. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 24 février 1886. [AN, 563AP3])

[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 12 janvier 1886. (AN, 563AP34)

il essaie de se « montrer » lors de multiples rassemblements : concours agricoles, distribution de prix scolaires, banquets républicains, élections sénatoriales[1]…

Sur les recommandations de Foissey et Jonnart, Ribot consent à se présenter aux élections cantonales d'août 1886 dans le canton de Calais[2]. Pensant son élection assurée, il juge inutile de mener campagne : « Les Calaisiens me connaissent. Je ne sollicite pas leurs suffrages, je me mets à leur disposition[3]. » Il ne désire pas davantage s'impliquer dans les débats et querelles de politique locale : « Je reste bien tranquille au milieu des petites émotions de cette lutte ridicule à laquelle je suis mêlé[4]. » Alors que presque tous les républicains engagés, dont Jonnart, sortent victorieux de cette élection cantonale[5], Ribot est quant à lui battu par un candidat de dernière minute, le radical Cazin, qui est parvenu à fédérer autour de lui tous les opposants à l'ancien député libéral[6]. Même s'il se dit très « profondément surpris » par cette défaite, le préfet du Pas-de-Calais met en exergue la passivité de Ribot durant les semaines précédant le vote : « vous tenir dans cette occasion aussi loin des électeurs. Je comprends parfaitement le sentiment qui vous guide. Mais n'y avait-il pas quelque démarche à faire qui n'aurait en rien compromis votre situation ni diminué votre autorité[7] ? » Sur un ton moins diplomatique, Foissey rend Ribot pleinement responsable de son échec : « Votre circulaire a été trouvée hautaine et justifiant le mot d' « aristocrate » que vous a décoché Cazin[8]. […] Cazin a donné des conférences. Vous ne l'avez pas fait ; on vous a accusé de mépriser les électeurs[9]. »

Bien que vexé par l'attitude des électeurs à son égard[10], Ribot n'en est pas moins lucide et partage l'analyse de Foissey : « Je comprends tout ce qu'il me dit, et je crois qu'au fond il a

---

[1] Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse écrites le 3 mai et le 25 juin 1886. (AN, 563AP3)
Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 15 juin 1886. (AN, 563AP36)

[2] Depuis 1880, le siège de conseiller général de Calais est détenu par le maire de Peuplingues, Declémy.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 26 juillet 1886. (AN, 563AP50)

[4] *Loc. cit.*

[5] Jonnart est élu dans le canton de Fauquembergues face au bonapartiste Charles Levert.
Les conservateurs ne parviennent à sauver que le canton d'Aubigny-en-Artois. (RENONCOURT Régis, *op. cit.*, p. 266)

[6] Selon Foissey, Dussaussoy aurait soutenu la candidature de Cazin. (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 25 août 1886 [AN, 563AP34] et lettre du préfet du Pas-de-Calais, Henry Vel-Durand, à Alexandre Ribot écrite à Arras le 15 août 1886. [563AP41])
Cazin ne conserve son siège qu'une seule année. En effet, en 1887, à la suite de la division du canton de Calais en deux, il est battu dans le canton Nord-Ouest par Omer Dewavrin et dans le canton Sud-Est par Louis Guyot.

[7] Lettre du préfet du Pas-de-Calais, Henry Vel-Durand, à Alexandre Ribot écrite à Arras le 15 août 1886. (563AP41)

[8] Dans sa circulaire, Ribot affirme notamment ne pas venir « solliciter un mandat ».

[9] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 25 août 1886. (AN, 563AP34)

[10] Contrairement à la tradition, il refuse dans un premier temps de remercier par écrit ses électeurs. (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 8 août 1886. [AN, 563AP34])

raison. Le suffrage universel veut qu'on lui parle »[1]. Il n'en tire cependant pas la conclusion qu'il aurait dû davantage se rapprocher de ses concitoyens durant la campagne et préfère attribuer son échec à ceux qui l'ont incité à se présenter : « […] pouvais-je entreprendre une lutte personnelle avec Cazin ? Si cette lutte était nécessaire pour réussir, mes amis n'auraient pas dû insister pour que je fusse candidat ; la certitude du succès pouvait seule me décider à donner mon nom[2]. » Il relativise par ailleurs cette défaite en soulignant que « le Conseil général n'est pas nécessairement le vestibule de la Chambre des députés ou du Sénat »[3].

Conclusion du 2. « C'est un abîme que ce suffrage universel » (Ribot, 1885)[4] : le difficile apprentissage des exigences du « métier d'élu »

A trois reprises en l'espace de seulement dix mois, Alexandre Ribot est donc lourdement sanctionné par les électeurs qui lui reprochent ses choix politiques et stratégiques mais, plus encore, son attitude trop souvent éloignée de celle attendue d'un élu dans un espace politique désormais démocratique.

Durant les dix-sept mois que dure sa mise à l'écart de la vie politique active, Ribot prend du recul et en profite pour réaliser un long voyage en Amérique du Nord (18 septembre 1886 - 9 janvier 1887). S'y rendant pour régler une querelle de succession ouverte à la suite du décès de son beau-père, Isaac Burch, il saisit cette occasion pour découvrir les États-Unis ainsi que le Canada et enrichir sa réflexion sur la démocratisation en cours du monde occidental en suivant les traces de ses illustres devanciers : Alexis de Tocqueville[5], Édouard Laboulaye ou encore son grand ami Ernest Duvergier de Hauranne[6].

Même s'il n'est pas un grand connaisseur de ce continent, sa bonne maîtrise de la langue anglaise et des lettres de recommandations lui permettent d'appréhender la réalité de la vie outre-Atlantique. Au cours de son séjour, il envoie à sa femme, restée en France, quarante et une lettres ; certaines pour lui exposer les tractations financières qu'il mène, d'autres pour lui

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 27 août 1886. (AN, 563AP21)
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 29 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[5] TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 2010 (1ère éd 1835), 631 p.
[6] DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyage, 1864-1865*, 2 volumes, Paris, Lacroix et Verboeckhoven, 1866, 437 et 502 p.

raconter son quotidien et ses impressions[1]. Cette partie de sa correspondance prend la forme d'un véritable journal de voyage dans lequel perce l'esprit de l'homme politique. Aussi ces écrits nous renseignent-ils tout autant sur l'Amérique d'alors que sur l'état d'esprit d'Alexandre Ribot pendant cette période de mise à distance avec la vie politique.

Même s'il est admiratif du souffle du peuple américain et s'il partage son goût pour la liberté et la légalité[2], il s'offusque du culte de l'argent présent à tous les étages de la société qui, selon lui, a pour conséquence de détourner les meilleurs esprits des questions intellectuelles et de la politique :

> « En Amérique tout se paie. Il est incroyable à quel point les Américains sont absorbés par cette passion d'augmenter leur fortune et de se créer un large revenu. C'est cette préoccupation ardente du gain qui empêche ce pays d'appliquer à la science pure, aux arts et aux lettres une partie de ses forces et de sa vigueur d'esprit. Les pères ne comprennent pas que leurs fils ne fassent pas comme eux et ne s'enferment pas, dès l'âge de 21 ans, dans quelque négoce très lucratif. Les professeurs eux-mêmes résistent difficilement à la tentation d'entrer dans une Compagnie de chemins de fer. Ce sont les hommes d'affaires qui donnent le ton à la société tout entière. Rien ne paraît plus beau à un Américain que d'être millionnaire. C'est une des causes de la désertion de la politique par les hommes les plus honorables et les plus considérables. On ne veut pas perdre son temps à faire les affaires du pays, d'autant plus que ces affaires sont en général ennuyeuses. La politique est ici beaucoup plus terre à terre qu'en Europe[3]. »

Il n'a également pas de mots assez durs pour stigmatiser le métissage des populations, notamment dans les grands centres urbains, ou encore, dans une moindre mesure, le fonctionnement horizontal de cette société. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est à Boston qu'il se sent le plus à son aise :

---

[1] Ribot avait-il l'intention, comme Ernest Duvergier de Hauranne, de publier à son retour en France une partie de ses lettres ? Cette hypothèse apparaît vraisemblable.
Une sélection de cette correspondance est consultable dans l'ouvrage suivant : *Voyages en Amérique. La société américaine vue par Marcel Jozon en 1869 et par Alexandre Ribot en 1886-1887* [publié par ALLORANT Pierre, BADIER Walter et PAYE-MOISSINAC Lucie], Paris, L'Harmattan, juin 2011, 172 p.
Quelques extraits de ces lettres sont reproduits en annexe. (Voir annexe 20)

[2] Ribot évoque le « sentiment presque religieux de la légalité et de la justice qu'elle [la population des États-Unis] a reçu de l'Angleterre et qu'elle a su garder jusqu'à ce jour […] de la confiance dans la liberté, dans le développement des forces individuelles, dans le bienfait de l'éducation. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Boston le 17 décembre 1886. [AN, 563AP54])

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 31 octobre 1886. (AN, 563AP54)

> « La race ici a plus de sang anglais ; elle est moins mêlée d'éléments allemands. On sent qu'on est dans un pays qui ne date pas d'hier, où l'argent n'est pas tout, où la culture de l'esprit est autant un honneur que la spéculation industrielle. Boston est une vieille ville, en comparaison de Chicago ; deux siècles et demi d'histoire ont suffi à y créer une sorte d'aristocratie, à constituer une tradition, à répandre sur toute la vie de Boston un peu de cette poésie que nous trouvons, à chaque pas, dans nos vieilles civilisations latines. On m'assure que la société de Boston a gardé quelque chose de l'ancienne raideur puritaine ; on lui reproche d'être un peu affectée dans ses manières. Cette nuance de pédantisme ne serait pas pour me déplaire après deux mois passés dans l'Ouest[1]. »

Même s'il considère, à l'issue de son voyage, que « le mal et le bien sont ici [en Amérique] mêlés comme partout », et même que « le bien y est supérieur au mal », la modernité qu'incarnent alors les États-Unis l'inquiète. Son regard sur le fonctionnement économique, politique et social de la vie outre-Atlantique confirme son attachement aux traditions, aux formes anciennes d'organisation sociale.

Prisonnier de valeurs en partie dépassées par l'évolution de la société, Ribot est condamné, s'il entend continuer à participer à la vie politique nationale, à s'adapter à la démocratisation en cours et à devenir un véritable homme politique tant à Paris que dans le Pas-de-Calais.

Dans son ouvrage *Le politique*, Louis Barthou définit l'homme politique moderne comme un individu animé par deux exigences : le goût du mandat électoral et la passion de gouverner. Si l'on supprime le mandat électoral, affirme-t-il, on a l'administrateur ; si l'on supprime la volonté de gouverner, on a le politicien[2]. En suivant cette analyse, Ribot, en 1886, n'est pas encore pleinement un homme politique.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 décembre 1886. (AN, 563AP54)
[2] BARTHOU Louis, *Le politique*, Paris, Hachette, 1923, p. 13-14.

3. La construction d'un fief électoral à Saint-Omer

Après le décès en 1887 de deux députés de droite et la tenue d'élections législatives anticipées, les républicains du Pas-de-Calais, par l'intermédiaire de Ribot et de Camescasse, parviennent à reconquérir deux sièges à la Chambre. Dès l'annonce de la mort du député Achille Adam le 9 février 1887[1], la candidature de Ribot est évoquée puis confirmée lors du congrès départemental tenu à la fin du mois[2]. Sans concurrent à sa droite, l'ancien parlementaire retrouve uniquement sur sa route son adversaire à l'élection cantonale de 1886, le radical Cazin. S'appuyant sur Jonnart[3] et les différents comités républicains du département, Ribot mène une campagne efficace mais très modeste, à la fois pour des raisons financières[4] et parce que le résultat lui paraît d'ores et déjà acquis. Il n'organise par exemple aucun meeting[5]. Sans surprise cette fois, il est largement élu le 23 mars 1887 avec près de 89 % des suffrages exprimés[6].

---

[1] L'autre député du Pas-de-Calais décédé en 1887 est Paul Dussaussoy.

[2] La profession de foi électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative de mars 1887 est reproduite en annexe. (Voir annexe 21)

[3] « Jonnart […] m'aide dans cette petite cuisine bien nécessaire. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 1er mars 1887. [AN, 563AP3])

[4] Le coût d'une élection législative partielle à l'échelle départementale est très élevé. Ce constat est confirmé par Éric Phélippeau qui note que « la campagne de 1885 conduite dans le cadre du scrutin de liste départemental semble s'être avéré la plus coûteuse de toute la carrière d'Armand de Mackau ». (PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, *op. cit.*, p.81)

Élu à la Chambre des députés en avril 1886, Gabriel Hanotaux souligne dans une lettre à Jules Ferry le coût très élevé d'une campagne à l'échelle départementale pour un renouvellement partielle : « C'est un des grands inconvénients de notre système électoral actuel de mettre en mouvement tout un département à chaque vacance d'un siège à la Chambre. Les frais d'élection sont énormes et doivent être supportés tout entier par chaque candidat. Car les comités ne sont d'aucun secours. A ce point de vue, le scrutin de liste - du moins pour les élections partielles - est tout ce qu'il y a de plus antidémocratique. » (Lettre de Gabriel Hanotaux à Jules Ferry écrite le 17 septembre 1886. Cité *in* GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Winock, Institut d'études politiques de Paris, 1996, p. 661)

Après avoir financé au moins partiellement trois campagnes électorales en moins d'un an (d'octobre 1885 à août 1886), Ribot souhaite peu dépenser pour celle-ci. Aussi se décide-t-il à solliciter très largement le soutien financier et logistique des comités républicains d'arrondissements et cantonaux.

Par le biais de Jonnart, Ribot demande une participation à ses frais de campagne à l'ancien ministre Louis Martel, par ailleurs très riche propriétaire foncier. Le « coffre-fort est resté fermé ! » rapporte Jonnart de sa rencontre avec Martel : « A Saint-Omer, il laisse entendre qu'il subventionne généreusement notre comité central ; à Paris, il répond que le comité local le ruine ! » (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Alger le 19 mars 1887. [AN, 563AP36])

En dépit de cet échec, l'étude de sa correspondance laisse à penser que Ribot n'a eu finalement à régler que les frais d'impression des bulletins et des affiches. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 1er mars 1887. [AN, 563AP3])

[5] « En l'absence d'adversaire », les réunions publiques lui semblent « plus dangereuses qu'utiles ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 1er mars 1887. [AN, 563AP3])

[6] Sur les 126 046 suffrages exprimés, Ribot en recueille 121 277 et Cazin seulement 2 037.

Dans l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, Ribot n'obtient « que » 83 % des suffrages exprimés.

Deux ans plus tard, avec le rétablissement du scrutin d'arrondissement[1], il décide de quitter la région de Boulogne-sur-Mer pour s'installer sur une terre électorale *a priori* plus compatible avec ses idées : la 1ère circonscription de Saint-Omer. Élu une première fois en 1889, il parvient à conserver la confiance des électeurs audomarois jusqu'en 1909 en construisant sur ce territoire ce que l'on nomme désormais communément un fief électoral[2]. Comment est-il parvenu à tisser des liens personnels si forts avec ses électeurs que sa légitimité à les représenter ne lui est plus guère contestée ? Autrement dit, comment est-il devenu dans l'esprit public le député de la circonscription ?

Le profil des électeurs de Saint-Omer ainsi que la républicanisation en cours du Pas-de-Calais ont naturellement facilité son ancrage électoral. Son changement d'attitude vis-à-vis de ses concitoyens y est également pour beaucoup. En effet, après sa courte traversée du désert de 1885 à 1887, Ribot comprend que ses ambitions nationales dépendent de sa capacité à se doter d'une base électorale solide. Dès lors, surmontant ses barrières culturelles et psychologiques, il accepte de se comporter dans sa circonscription en un véritable professionnel de la politique, c'est-à-dire en position de candidat quasi permanent, suivant en cela les conseils délivrés quelques années plus tôt par Georges Foissey pour qui « un député, même au lendemain d'une élection, doit faire quelques concessions aux besoins futurs du candidat »[3].

a. Un élu politiquement en phase avec ses électeurs

[1] Scrutin d'arrondissement uninominal majoritaire à deux tours.

[2] Dans l'introduction des actes du colloque « Fiefs, bastions, terres de mission et déserts électoraux de la Révolution à nos jours », François Dubasque et Éric Kocher-Marboeuf établissent une « distinction franche entre les notions de fief et de bastion » : « Au terme des débats, il a été convenu que le fief renverrait à une forme d'horizontalité des rapports politiques, liée à l'existence de réseaux affinitaires locaux et d'échanges politiques territoriaux, alors que le bastion traduirait quant à lui des influences verticales mobilisant des ressources partisanes idéologiques et supra-locales, des catégories sociales ou institutionnelles conscientes de leur propre autonomie, engagées dans des rapports de force et dotées d'une capacité d'autoreprésentation propice à leur mobilisation. » (DUBASQUE François et KOCHER-MARBOEUF Éric (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, *op. cit.*, p. 16)

[3] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 19 décembre 1881. (AN, 563AP34)
Adeline Beaurepaire et Jérémy Guedj considèrent cet « entre-deux électoral » comme « un "envers" de l'histoire politique contemporaine. (BEAUREPAIRE-HERNANDEZ Adeline et GUEDJ Jérémy, *L'entre-deux électoral. Une autre histoire de la représentation politique en France (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, PU de Rennes, 2015, p. 9-13.

Avant de s'interroger sur le cas particulier de Ribot dans sa circonscription de Saint-Omer, il convient d'envisager la situation politique à l'échelle départementale. Après une période d'incertitude entre 1870 et 1889, la séquence politique qui débute à la suite de l'épisode boulangiste se caractérise par une plus grande stabilité et surtout par le triomphe des idées républicaines modérées.

La domination des républicains de gouvernement dans le Pas-de-Calais s'observe notamment dans la composition du Conseil général. Auteur d'une thèse sur cette assemblée départementale, Régis Renoncourt utilise la formule d' « hégémonie républicaine » pour décrire la période 1889-1914, après la phase de conquête des années 1877-1889[1]. L'analyse des résultats aux élections législatives confirme le tournant que représente l'année 1889[2]. Après sa victoire en 1885, la droite voit en effet son électorat diminuer fortement, et de manière continue, au moins jusqu'à la fin du siècle. Aux élections de 1893, elle ne représente plus guère que 18,7 % des électeurs inscrits[3]. Profitant de l'effondrement du bonapartisme et de la faiblesse du radicalisme[4], les républicains modérés connaissent une croissance régulière. Ils réunissent dans le Pas-de-Calais plus de 42 % des électeurs inscrits en 1893, ce qui représente un résultat de 10 points supérieur à la moyenne nationale[5]. Ce processus de républicanisation, plus lent à s'amorcer dans ce département que dans la moyenne du reste de la France, est des plus complexes à analyser. Parfois assimilé à tort avec le phénomène de politisation des campagnes[6], qui ne le recoupe que partiellement, ce mouvement est en grande partie l'œuvre des opportunistes. Outre l'action des vecteurs de républicanisation que sont l'école et l'armée, les républicains de gouvernement ont su, comme l'explique Jean-Marie Mayeur, « montrer l'image d'une Marianne sage et fraternelle, d'une République conservatrice et égalitaire »[7]. Ils se sont aussi efforcés de défendre les intérêts économiques des ruraux, en se convertissant au protectionnisme agricole ou encore en créant un ministère

[1] RENONCOURT Régis, *op. cit.*.
[2] Un graphique reproduit en annexe permet de rendre compte de l'évolution électorale des différentes familles politiques dans le Pas-de-Calais de 1885 à 1898. (Voir annexe 22)
[3] HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 88.
[4] Durant la décennie 1890, le socialisme connaît une percée importante. Aux élections législatives de 1893, 16 % des électeurs pas-de-calaisiens inscrits votent pour les socialistes, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 110)
[5] HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 106.
[6] Pour Alain Garrigou, la politisation est « le mouvement par lequel les populations se sont intéressées et ont participé à la politique ». (GARRIGOU Alain, *op. cit.*, p. 14)
[7] MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898), op. cit.*, p. 52.

qui leur est dédié, celui de l'Agriculture[1]. En étudiant l'évolution du discours des républicains sur le monde paysan de 1848 à 1880, notamment ceux de Gambetta et Ferry, Chloé Gaboriaux note que pour convaincre le monde rural de soutenir le projet républicain, les opportunistes se sont en fait ralliés à la paysannerie[2]. Stigmatisés depuis leur vote du 10 décembre 1848 en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte, les électeurs ruraux deviennent dans la bouche des républicains, à partir du milieu 1870 et plus encore dans les années 1880, les meilleurs soutiens au régime et des citoyens modèles. L'analyse du sociologue Henri Mendras sur l'instrumentalisation des paysans au cours de l'histoire s'applique ici parfaitement : « La tactique des gens qui veulent utiliser les agriculteurs consiste à les faire progresser contre eux-mêmes quand on veut les conquérir et, ensuite, à les conserver tels qu'ils sont, sans changement, à partir du moment où on a l'impression de les avoir conquis[3]. »

Deux discours de Gambetta, l'un datant du 26 juin 1871, l'autre du 11 novembre 1875, permettent de mesurer le chemin parcouru par les républicains. Dans le premier, il décrit « le » paysan, alors très souvent hostile au régime, comme « intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays » et ne songeant qu'à son « intérêt ». Son « instruction » est dès lors une priorité. Quatre années plus tard, alors que le vote républicain dans les campagnes progresse, le futur président du Conseil exalte les valeurs de la paysannerie :

> « je dis qu'il [le paysan] est avisé : il n'obéit pas à des courants politiques tout à fait déterminés ; il n'a pas de passions politiques, c'est ce qui en fait un excellent électeur […] il obéit à quelque chose qu'il a bien raison de trouver sacré […]. Il obéit à ses intérêts »[4].

L'approche de Jules Ferry avec son projet de « République des paysans » est comparable[5]. Même si cela se produit plus tardivement, le regard de Ribot sur les électeurs des campagnes connaît la même évolution. Après avoir énormément critiqué les ruraux de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, il se montre beaucoup plus positif envers ceux de Saint-Omer. Dès les élections de 1889, il écrit à son épouse : « Le suffrage universel dans nos campagnes est

---

[1] C'est sous le cabinet Gambetta (novembre 1881 - janvier 1882) que l'agriculture est détachée du commerce et devient un ministère à part entière. Le premier ministre de l'Agriculture est Paul Devès.

[2] GABORIAUX Chloé, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2010, 368 p.

[3] MENDRAS Henri, *Sociologie rurale*, Paris, Université de Paris / Institut d'études politiques, 1956-1957, p. 213-214

[4] GABORIAUX Chloé, *op. cit.*, p. 307-308.

[5] « Je l'ai dit à une autre époque et je le répète, car l'événement m'a donné raison : la République sera la République des paysans, ou elle ne sera pas. » (Discours de Jules Ferry à Périgueux le 15 avril 1884, cité *in* BARRAL Pierre, *op. cit.*, p. 240)

vraiment respectable. Il peut s'égarer, mais il est sincère même dans ses erreurs[1]. » Plus encore en 1893, il constate que « les paysans sont de braves gens »[2] et qu'ils sont « intelligents et ne se laissent pas trop aisément égarer »[3]. Il ne reproche plus au « suffrage universel », comme en 1887, de ne voir « que son intérêt du moment »[4].

Toujours attachés à la stabilité politique et à la défense de leurs conditions de vie matérielles[5], les ruraux acquièrent une respectabilité aux yeux des républicains modérés au fur et à mesure que leur vote glisse en faveur du régime[6]. L'appel au Ralliement des catholiques lancé en 1892 par le Pape Léon XIII[7] accentue encore un mouvement déjà largement en cours[8]. Selon Ribot, il est possible d'affirmer en 1893 que « la République s'identifie désormais avec la France elle-même », dans la mesure où « les partis hostiles à la République ont été forcés de s'incliner devant la volonté nationale »[9].

A l'échelle locale, Yves-Marie Hilaire estime que le succès des idées républicaines modérées dans le Pas-de-Calais tient également à la qualité de ses élus parlementaires. Populaires, ces derniers connaissent pour la plupart d'entre eux une remarquable longévité politique[10]. Auguste Huguet, sénateur de 1876 à 1919, François Ringot[11], sénateur de 1892 à 1914, ou encore Alexandre Ribot, parlementaire de 1878 à 1923, en constituent quelques exemples. Le plus souvent, ces hommes sont aisément réélus, parfois même sans adversaire. Ainsi, Charles

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite le 22 août 1889. (AN, 563AP51)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite le 30 juin 1893. (AN, 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite le 28 juin 1893. (AN, 563AP51)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite le 28 mars 1887. (AN, 563AP51)
[5] « La province n'est pas très exigeante. Elle veut qu'on la laisse travailler et sommeiller à son gré. » (Lettre d'Alexandre Ribot à sa femme écrite à Saint-Omer le 18 février 1890. [AN, 563AP51])
[6] Alain Garrigou insiste sur le fait qu'en parallèle de la réhabilitation des paysans et de leurs valeurs, les ouvriers connaissent un phénomène de dépréciation, lié notamment aux troubles sociaux qui se manifestent à l'occasion des grèves. Il cite notamment à l'appui de sa démonstration des écrits du philosophe Alfred Fouillée : « La statistique criminelle […] constate même une bien plus grande criminalité chez l'ouvrier même instruit que chez le paysan, quoique l'ouvrier soit le plus instruit. […] Le paysan ignorant est moins absurde que l'ouvrier à moitié éclairé. » (FOUILLEE Alfred, « La philosophie du suffrage universel », *Revue des Deux mondes*, 1884, p. 120-122. Cité *in* GARRIGOU Alain, *op. cit.*, p. 101)
[7] L'encyclique *Inter sollicitudines* (« Au milieu des sollicitudes ») date du 20 février 1892.
[8] Yves-Marie Hilaire souligne qu'en 1893 « le Pas-de-Calais est certainement l'un des départements où le ralliement obtient des résultats électoraux les plus positifs ». (HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1163)
[9] Extrait de la profession électorale d'Alexandre Ribot pour l'élection législative du 22 septembre 1889. Ce document est reproduit en annexe. (Voir annexe 23)
Pour Charles Jonnart, « la République a poussé dans le pays des racines indestructibles ». (Profession de foi électorale de 1893)
[10] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 154.
[11] Fils d'instituteur, François Ringot (1838-1914) devient après des études de droit avoué près le tribunal civil de Saint-Omer. Républicain modéré, il siège au Conseil municipal de la cité audomaroise à partir de 1874 avant d'en être élu maire en 1885. Tout en conservant cette fonction jusqu'en 1912, il mène à partir de 1892 une carrière politique nationale en représentant le Pas-de-Calais au Palais du Luxembourg pendant 22 ans.

Jonnart, Louis Boudenoot, Georges Graux et Achille Fanien[1] remportent les élections législatives de 1893 et 1898 en obtenant les voix de plus des deux tiers des électeurs inscrits[2]. Yves-Marie Hilaire insiste également sur le fait que « ces parlementaires […], liés parfois entre eux par une véritable amitié, ont l'avantage d'appartenir à deux générations différentes, ce qui contribue à pérenniser leur influence »[3]. A la génération des Alexandre Ribot et Georges Graux, qui a participé aux combats des années 1870, s'ajoute une décennie plus tard celle des Louis Boudenoot et Charles Jonnart. Tous ces députés et sénateurs pas-de-calaisiens exercent au sein de la République modérée d'importantes fonctions. Charles Jonnart est par exemple nommé ministre des Travaux publics dans le cabinet de Jean Casimir-Perier (décembre 1893 - mai 1894). A Paris, tous sont réputés d'ardents défenseurs de leur département et bien sûr de l'agriculture. Pionnier du syndicalisme agricole dans la région du Nord[4], Georges Graux est reconnu au Palais Bourbon comme un grand militant du protectionnisme agricole. Durant ses nombreuses années à la Chambre, le député de Saint-Pol rapporte différents textes de loi en lien avec cette question tels ceux sur la surtaxe des céréales (1882-1885) ou encore la « loi Méline » de 1892 qui vise à protéger l'agriculture française de la concurrence internationale. Georges Graux siège aussi à l'importante commission des douanes, d'abord comme simple membre puis comme président. Il assure également la direction en 1898 de la commission du code rural. Le sénateur du Pas-de-Calais Achille Bouilliez (1891-1908) est un autre grand défenseur au Parlement des intérêts agricoles[5]. Lui-même agriculteur-brasseur, le conseiller général du canton d'Aubigny-en-Artois est vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol et président d'honneur de la Fédération des sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais.

Protecteurs des intérêts locaux à Paris, ces parlementaires s'efforcent dans leur circonscription de dépassionner, voire de dépolitiser, les sujets les plus vifs, notamment ceux touchant à la religion, en donnant la priorité aux questions matérielles. La profession de foi rédigée par Charles Jonnart pour le scrutin de septembre 1889 traduit parfaitement cette volonté de refroidir les débats brûlants. En voici un court extrait :

---

[1] Conseiller général du canton de Lillers de 1876 à 1881, l'industriel Achille Fannien (1827-1915) est élu député de 1881 à 1885 puis de 1889 à 1902.

[2] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 155.

[3] *Ibid.*, p. 1 157.

[4] Sur cette question, voir FAUCON Raphaël, « Les origines du syndicalisme agricole dans la région du Nord (1884-1914) », *Revue du Nord*, 1966, n° 188, p. 67-89.

[5] Il intervient notamment lors des discussions sur le tarif général des douanes (1891), sur la réforme des boissons hygiéniques (1893), sur la réforme de l'impôt frappant les boissons (1896), sur la suppression des taxes d'octroi appliquées aux boissons hygiéniques (1897)…

> « Ce pays est avide de calme, de stabilité et d'apaisement. […] Assez de politique ! Assez d'agitations ! Qu'on s'occupe de nos affaires ! C'est la voix du bon sens qui se fait entendre. […]
>
> Je veux la République libérale, tolérante, largement ouverte aux hommes de bonne foi qui viennent à elle, respectueuse de toutes les croyances et de tous les intérêts. […] Mon programme n'est pas dicté par la rancune […]. C'est un programme d'affaires, d'ordre et de paix. »

Tous ces éléments combinés font du Pas-de-Calais, à partir de 1889, une terre désormais largement acquise à la politique gouvernementale menée par les républicains opportunistes puis progressistes. Acteur de ce processus, Alexandre Ribot en recueille les bénéfices électoraux dans sa nouvelle circonscription électorale de Saint-Omer.

Quand en février 1889 le pouvoir décide, pour contrer la vague boulangiste[1], le rétablissement du scrutin d'arrondissement[2], Ribot est en voyage en Algérie avec Charles Jonnart[3]. Depuis plusieurs mois déjà, ce dernier lui recommande, avec son enthousiasme habituel, d'abandonner la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer pour se présenter dans l'arrondissement de Saint-Omer[4], dans lequel existaient avant la réforme électorale de 1885 deux circonscriptions[5]. Si Ribot ne parvient pas à poser sa candidature dans la 1ère circonscription de Saint-Omer, il lui propose de se désister dans la 2de, où lui-même pense se présenter et avoir toutes les chances d'y être élu. Foissey le lui conseille également : « Notre collège [électoral] n'est plus tenable pour vous, et il faut que votre place soit assurée au

---

[1] Le 27 janvier 1889, le général Boulanger est élu à Paris à l'occasion d'une élection législative partielle face au président du Conseil général de la Seine, Édouard Jacques. Le soir, certains de ses partisans le poussent à marcher sur l'Élysée, ce qu'il refuse.

[2] La loi est promulguée le 13 février 1889. Pour Jean-Marie Mayeur, il s'agit d'un « brise-lame de la vague plébiscitaire ». (MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, *op. cit.*, p. 130)

Avec la même volonté de contrer le développement du boulangisme, une loi, votée le 12 juillet 1889, interdit désormais les candidatures multiples aux élections législatives.

[3] Ribot accepte la proposition de Jonnart en espérant que le climat algérien puisse l'aider à soigner une bronchite qui l'affaiblit depuis plusieurs semaines. Il semble également vouloir se reposer loin du tumulte de la vie parlementaire parisienne. « Ce sont mes nerfs qui sont surtout malades » écrit-il à son épouse le 5 février 1889 avant d'embarquer à Marseille. (AN, 563AP51)

[4] Avant même le rétablissement officiel du scrutin d'arrondissement, Jonnart imagine l'éventualité d'une candidature de Ribot dans l'arrondissement de Saint-Omer : « Je garde la conviction que si le scrutin d'arrondissement était rétabli, les deux candidats républicains seraient élus dans l'arrondissement de Saint-Omer, qu'il y ait une circonscription ou deux. Si vous vous heurtiez à quelques difficultés dans une autre circonscription, celle-ci vous resterait fidèle ; votre succès y serait assuré. Je ferais un cadeau magnifique à mes concitoyens en me mettant en campagne pour vous, au moment venu, dans mes 4 cantons ruraux. » (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 15 septembre 1888. [AN, 563AP36])

[5] Depuis la loi de 1875, l'arrondissement de Saint-Omer compte deux circonscriptions : l'une à dominante urbaine (Saint-Omer I), l'autre à dominante rurale (Saint-Omer II).

Parlement »[1]. Après une courte réflexion, Ribot accepte et demande à Jonnart, dès la fin du mois de février, de poser les premiers jalons de sa future candidature[2]. Les raisons de ce changement de circonscription électorale semblent évidentes. Ribot est tout d'abord natif de Saint-Omer, ce qui représente un atout électoral conséquent. Sur un plan plus sentimental, il semble sincèrement attaché à la cité audomaroise. Ses parents y sont enterrés et, comme il l'écrit à Émile Boutmy, il y retrouve « à chaque pas les souvenirs de [son] enfance »[3]. Plus encore, l'enracinement politique de Jonnart à Saint-Omer et son total dévouement[4] à sa personne ont sans aucun doute influencé sa décision. Avec Jonnart à ses côtés, Ribot a l'assurance de disposer d'un relais puissant et d'un homme de confiance. Enfin, la situation politique de l'arrondissement de Saint-Omer apparaît bien plus favorable à Ribot qu'elle ne l'est dans celui de Boulogne-sur-Mer[5], où la part des ouvriers y est très supérieure[6]. Selon l'historien Alain Derville, les habitants de Saint-Omer forment jusqu'en 1914 « une société préindustrielle »[7], dominée par « une bourgeoisie vieux style »[8], c'est-à-dire reposant sur la fortune terrienne et la religion catholique. En déclin démographique[9] et à l'écart de la révolution industrielle, « Saint-Omer restait, écrit-il, cette ville rurale, ce centre administratif, ce pôle d' "industrie artisanale" qu'elle n'avait cessé d'être depuis plusieurs siècles.[10] » Ce profil de cité bourgeoise endormie semble parfaitement compatible avec l'offre politique qu'incarne Ribot.

Ces paramètres, qui expliquent sa migration électorale, permettent également de comprendre l'accueil positif que lui réserve la majorité des républicains. Afin sans doute de laisser Jonnart poursuivre son implantation dans la 2de circonscription, il décide de se porter candidat dans la 1ère, qui regroupe les cantons d'Aire, de Saint-Omer Nord et de Saint-Omer Sud[11].

---

[1] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 24 décembre 1888. (AN, 563AP34)
[2] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Nice le 2 mars 1889. (AN, 563AP36)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Émile Boutmy écrite à Saint-Omer le 28 août 1889. (AHC, 1SP10, DR4)
[4] « Vous êtes bien nécessaire au Parlement […] je serais tout à votre disposition et ferais en sorte de vous éviter les grosses corvées. » (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Nice le 2 mars 1889. [AN, 563AP36])
[5] « Vous avez raison de nous quitter pour chercher à Saint-Omer un siège plus tranquille et surtout plus assuré. » (Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 18 mars 1889. [AN, 563AP34])
[6] C'est le cas particulièrement dans la ville de Saint-Pierre-les-Calais.
[7] DERVILLE Alain (dir.), *Histoire de Saint-Omer*, PU de Lille, 1981, p. 200.
[8] *Ibid.*, p. 202.
[9] Après une forte croissance entre 1815 et 1851 et une stagnation sous le Second Empire, sa population connaît une baisse entre 1872 et 1936, passant de 22 381 habitants à 18 730. (DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 182)
[10] DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 187.
En 1911, la population masculine de Saint-Omer ne comprend que 3,5 % d'ouvriers. (DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 201)
[11] La 2de circonscription de Saint-Omer est plus rurale encore. Elle comprend les cantons de Fauquembergues, Lumbres, Ardres et Audruicq.

En raison de sa stature nationale et de son savoir-faire, Ribot parvient assez aisément en 1889, comme en 1893 d'ailleurs, à rassembler autour de sa candidature les républicains modérés. Seul Louis Duhamel, déjà rival de Ribot en 1881 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer, entend contester son leadership et se présente en 1889 comme candidat dissident. Pour Ribot, c'est « l'inconnu qui brouille tous les calculs »[1]. Son pouvoir de nuisance est en réalité bien limité. Il ne recueille d'ailleurs au 1er tour des élections du 22 septembre 1889 que 5,5 % des suffrages exprimés[2]. En 1893, le député républicain sortant trouve de nouveau sur sa route un candidat à sa gauche. Il s'agit cette fois d'un jeune socialiste : Alfred Moulins[3]. Même si sa candidature est presque anecdotique en raison du faible nombre de voix qui se porte sur sa personne[4], son existence symbolise tout de même la pénétration dans le département des idées socialistes, qui dans les circonscriptions minières suscitent un réel engouement[5].

Incarnant la politique gouvernementale, désormais majoritaire dans le département, Ribot s'impose assez confortablement dès le premier tour de scrutin tant aux élections législatives de 1889 que de 1893, en obtenant 55,7 % puis 58,2 % des suffrages exprimés[6]. Sans concurrent de poids à sa gauche, ses adversaires les plus dangereux se situent à sa droite. Il s'agit d'Edmond Lefebvre du Preÿ[7] et d'Edmond de Laage de Bellefaye. Le premier, ancien

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 2 août 1889. (AN, 563AP51)
Selon Ribot, « Duhamel a pour lui les mécontents, les déclassés, les ignorants. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 septembre 1889. [AN, 563AP51])

[2] Les résultats de ce scrutin sont reproduits en annexe. (Voir annexe 24)

[3] Né en 1864, Alfred Moulins est inscrit au barreau de Paris. Fréquentant les groupes blanquistes parisiens, il est candidat aux élections municipales de 1890 dans le IVe arrondissement de la capitale. En 1893, il se présente aux élections législatives dans la 1ère circonscription de Saint-Omer, bien qu'inconnu dans cette ville. (Rapport de la préfecture de police de Paris, datant du 10 août 1893, adressé au préfet du Pas-de-Calais. [APDC, M108])
L'une de ses affiches de campagne est reproduite en annexe. (Voir annexe 26)

[4] Dans toute la circonscription, il ne recueille que 6 voix. Les résultats complets des élections du 20 août 1893 sont reproduits en annexe. (Voir annexe 27)

[5] Les socialistes recueillent plus de 50 % des voix des électeurs dans les cantons houillers de Houdain, de Carvin et de Lens. (HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 307)

[6] Ses bons résultats sont à mettre en perspective avec le faible niveau d'abstention dans sa circonscription. En 1893 tout particulièrement, où celui-ci atteint à l'échelle nationale 28,8 %, il est inférieur à 19 % dans la 1ère circonscription de Saint-Omer.

[7] Issu d'une ancienne famille de l'Artois, Edmond Lefebvre du Preÿ (1834-1910) est le fils du député conservateur Narcisse Lefebvre du Preÿ (1795-1860), élu député à partir de 1846 et membre sous le Second Empire de la droite dynastique. Son fils hérite de ses idées politiques et de son statut de notable à Saint-Omer, dont il devient le maire de 1868 à 1871 puis de 1874 à 1876. Suite à la crise politique du 16 mai 1877, il se présente dans la 1ère circonscription de Saint-Omer avec le soutien du gouvernement dirigé par Albert de Broglie. Battu par le républicain Édouard Devaux, il parvient à prendre sa revanche lorsque ce dernier rejoint le Sénat en 1882. Il défend ses idées monarchistes au Palais Bourbon jusqu'en 1889. Il est par la suite battu à trois reprises (1889, 1893 et 1898) par Alexandre Ribot qui conserve le siège de député de la circonscription de Saint-Omer I.
Edmond Lefebvre du Preÿ est conseiller général du Pas-de-Calais à partir d'août 1883 et préside le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de secours mutuels de Saint-Omer.

député de Saint-Omer et du Pas-de-Calais, est l'incarnation de cette France des notables dont le pouvoir est, au moins en partie, remis en question avec l'installation de la République. Bonapartiste puis monarchiste, Edmond Lefebvre du Preÿ est avant tout un conservateur lié aux milieux cléricaux[1]. En 1889, il puise dans la thématique boulangiste pour réclamer comme tous les conservateurs du Pas-de-Calais la révision de la Constitution[2]. Cette stratégie se révèle dans le département un échec[3] et Lefebvre du Preÿ n'obtient au 1er tour de scrutin que 38,9 % des suffrages exprimés, soit près de 2 000 voix de moins que son rival républicain. Malgré cette défaite assez lourde, il se représente en 1893, où il ne parvient pas cette fois-ci à obtenir plus de 17,9 % des suffrages exprimés. La concurrence d'Edmond de Laage de Bellefaye, autre candidat de droite, explique ce faible score. Le profil de ce dernier est plus atypique que celui de Lefebvre du Preÿ. Petit-fils d'un sous-préfet de Saint-Omer sous Charles X et rattaché par mariage à la famille de Monnecove, implantée depuis le XIIe siècle dans le canton d'Ardres, Edmond de Laage de Bellefaye est un ancien officier de cavalerie. Rallié à la République, c'est un catholique fervent, très inspiré par les réflexions de l'abbé Garnier, alors l'une des principales voix de la démocratie chrétienne[4]. Particulièrement implanté dans le nord du Pas-de-Calais, ce courant est en plein essor après la promulgation par le pape Léon XIII de l'encyclique *Rerum Novarum* (mai 1891), qui est en quelque sorte la réponse de l'Église catholique à la question sociale. Dans les mois qui suivent, des abbés démocrates, comme Romuald Décrouille à Saint-Omer[5], s'organisent et multiplient les conférences. Une réunion à Saint-Omer en novembre 1892 rassemble selon les autorités 800 personnes[6]. En mars 1893, le sous-préfet de Saint-Omer évoque « un parti de l'action sociale catholique » qui équivaut, affirme-t-il, à « un véritable comité électoral dont l'action peut être redoutable »[7]. Le mois suivant, Ribot constate également que « c'est le clergé qui mène la campagne avec une ardeur singulière » et évoque « une propagande socialiste faite par le

---

Son fils, Edmond Lefebvre du Preÿ (1866-1955), est maire de Saint-Omer (1912-1919), siège également à la Chambre des députés (1909-1927) puis au Sénat à partir de 1927. De 1921 à 1924, il est successivement ministre de l'Agriculture, de la Justice et des Affaires étrangères.
Sur Edmond Lefebvre du Preÿ, voir MORETTE Sylvain, *Étude d'une dynastie parlementaire, la famille Lefebvre du Preÿ*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1988, 253 p.

[1] Dans sa circulaire électorale de 1893, il affirme ne pas se préoccuper « de la forme du gouvernement ».

[2] HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *op. cit.*, p. 70.

[3] JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, H. Champion, p. 611.

[4] Sur l'abbé Garnier et la naissance de la démocratie chrétienne dans le Nord, voir MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928). Un prêtre démocrate*, *op. cit.*

[5] Sur Romuald Décrouille, voir HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1218-1219.

[6] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1223-1224.

[7] *Ibid.*, p. 1223.

clergé »[1]. Il croit par ailleurs savoir qu'en l'absence de « candidat laïque à [lui] jeter dans les jambes, c'est l'abbé Garnier qui sera [son] adversaire »[2]. C'est seulement au mois de juillet qu'il apprend que cet adversaire est finalement Edmond de Laage de Bellefaye[3]. Le sous-préfet de Saint-Omer lui en dresse un portrait bien peu élogieux : « Sans valeur aucune, affligé d'une voix d'enfant, il n'a pour lui qu'une grosse fortune et l'absence de scrupules de ses agents électoraux. Il se dit catholique socialiste rallié à la République[4]. » Dans sa circulaire électorale, l'ancien officier se présente comme « candidat républicain libéral ». A l'issue d'une campagne particulièrement active, et sans doute coûteuse, il obtient 21,6 % des suffrages exprimés, loin derrière Ribot mais dépassant Lefebvre du Preÿ de plus de 400 voix[5]. Plus que ces résultats, qui confirment la mainmise de Ribot sur sa circonscription, c'est la violence des coups reçus par le député sortant qui constitue l'élément le plus remarquable du scrutin de 1893. A son épouse, il évoque « une lutte […] d'une violence inouïe »[6] et des « attaques abominables »[7]. Se sentant très souvent calomnié et parfois même agressé verbalement, Ribot s'interroge d'ailleurs à l'issue de cette épreuve de l'opportunité d'entreprendre une action en justice contre les journaux les plus virulents à son égard. Il consulte à ce propos son ami Ludovic Trarieux, qui s'efforce de l'en dissuader : « je n'hésite pas à vous répondre : gardez-vous en bien. […] ce qu'on attaque en vous, c'est votre attitude politique, et votre considération privée n'est pas en jeu[8]. » Incontestablement, son statut d'ancien ministre et président du Conseil[9] explique en grande partie l'agressivité de ses opposants de droite qui, à travers sa personne, entendent dénoncer les orientations suivies par les républicains modérés voire, plus globalement, le système politique en place. Ces attaques

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 14 avril 1893. (AN, 563AP51)
Même s'il redoute la campagne à venir, il trouve que cette « expérience n'est pas sans intérêt ».
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 15 avril 1893. (AN, 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 10 juillet 1893. (AN, 563AP51)
[4] Lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais écrite à Saint-Omer le 25 juillet 1893. (APDC, M108)
[5] Un autre ancien officier, le vicomte de Bizemont, également catholique rallié à la République, se présente à Saint-Pol face au républicain Georges Graux et obtient un résultat proche de celui d'Edmond de Laage de Bellefaye.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 17 août 1893. (AN, 563AP51)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 10 août 1893. (AN, 563AP51)
[8] Lettre de Ludovic Trarieux à Alexandre Ribot écrite le 1er septembre 1893. (AN, 563AP40)
Ribot a vraisemblablement suivi le conseil de Trarieux.
[9] Le deuxième cabinet Ribot chute le 30 mars 1893.

se focalisent sur plusieurs sujets : le protectionnisme[1], l'alliance avec la Russie, le scandale de Panama et bien sûr la question religieuse.

Dans un tract intitulé « Genièvre Ribot », ce dernier est tout simplement qualifié d'« ennemi du peuple » pour n'avoir pas suffisamment protégé « la boisson populaire de l'ouvrier », qui passe à « 10 centimes le petit verre » en raison d'une augmentation des taxes[2]. Insensible aux intérêts des amateurs de genièvre, Ribot le serait aussi, selon ses détracteurs, à ceux de son pays. Pour *La Croix du Pas-de-Calais*, « sir John Ribot », est le « candidat de l'étranger »[3]. « Ami des Anglais »[4], il s'efforce de briser les « relations amicales [de la France] avec la Russie »[5]. Plus humiliant encore peut-être, « son rôle dans l'affaire scandaleuse du Panama »[6] est fréquemment dénoncé. « Complice d'Arton, sauveur des chéquards »[7], il est « le protecteur des voleurs »[8] et des « tripotages de Panama »[9]. Traître envers sa circonscription, son département, son pays, Ribot l'est aussi envers l'Église et plus globalement envers la religion. *La Croix du Pas-de-Calais* n'hésite pas à le rebaptiser « Judas »[10]. Parmi les nombreux tracts, affiches et autres journaux gratuits, le plus souvent polémiques, utilisés pendant la campagne pour détourner l'électorat catholique du député républicain sortant, une brochure de 4 pages se distingue[11]. Intitulée « Devoirs des chrétiens aux élections », elle vise à éclairer le citoyen sur ce qu'il doit « faire le 20 août prochain, sous peine de commettre un péché mortel ». On y apprend qu'un citoyen chrétien ne peut s'abstenir, car ne pas voter

---

[1] « Tu ne peux pas t'imaginer tout ce qu'on a inventé contre moi. […] Ce qu'on me reproche le plus, c'est de ne pas avoir voté des droits pour les graines oléagineuses. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 28 juin 1893. [AN, 563AP51])

[2] AN, 563AP7.
Accusé d'être à l'origine de ce tract, Lefebvre du Preÿ en nie la paternité. En réponse au tract « Genièvre Ribot », ce dernier en diffuse un autre pour montrer qu'au contraire il s'est battu pour défendre les intérêts des consommateurs d'alcool : « C'est à M. Ribot que nos ouvriers doivent de ne pas payer 10 centimes le verre de genièvre ». (AN, 563AP7)

[3] *La Croix du Pas-de-Calais*, 30 juillet 1893. (Cité *in* HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 225)
C'est en janvier 1889 que paraît le premier numéro de *La Croix du Pas-de-Calais*, supplément hebdomadaire du journal *La Croix* de Paris. Sur son histoire, voir VISSE Jean-Paul, *op. cit.*, p. 157.

[4] Extrait de la circulaire électorale d'Edmond de Laage de Bellefaye. (APDC, M108)

[5] Extrait d'une affiche électorale diffusée par Edmond Lefebvre du Preÿ. Ce document est reproduit en annexe. (Voir annexe 26)

[6] *Loc. cit.*

[7] *La Croix du Pas-de-Calais*, 13 août 1893. (Cité *in* HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 225)

[8] Extrait de la circulaire électorale d'Edmond de Laage de Bellefaye. (APDC, M108)

[9] Extrait d'une affiche électorale diffusée par Edmond de Laage de Bellefaye. Ce document est reproduit en annexe. (Voir annexe 26)

[10] *La Croix du Pas-de-Calais*, 20 août 1893. (Cité *in* HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 225)

[11] Le journal *La Croix* en est probablement à l'origine. (Lagrillière-Beauclerc Eugène, « le Clergé et les élections », *Le Progrès du Nord*, 17 août 1893).
Cette brochure est reproduite en annexe. (Voir annexe 26)
Pour le rédacteur principal du journal républicain *Le Progrès du Nord*, Eugène Lagrillière-Beauclerc, « on a véritablement le droit de se demander si le clergé prend les électeurs catholiques pour des imbéciles ».

« c'est assurer le triomphe des candidats mauvais […] c'est donc commettre un péché devant Dieu ». Comment choisir son candidat ? Celui-ci ne doit naturellement pas être « notoirement hostile à la religion, comme les impies et les francs-maçons ». Les électeurs doivent également se détourner de ceux qui sont patronnés « par les Comités ou par les journaux notoirement hostiles à la religion », même s'ils remplissent leurs « devoirs religieux ». Enfin, il est illusoire d'espérer passer sous silence un vote contraire aux intérêts de l'Église car comme l'explique l'évêque de Bayonne, François-Antoine Jauffret, « si le vote est secret pour les hommes, il ne l'est pas pour Dieu » : « les bulletins que vous jetez dans l'urne, dépouillés une première fois sur la terre, le seront une seconde fois au jugement qui suit la mort ». Les lecteurs de la brochure sont donc « avertis » : « un jour il vous sera demandé compte de votre journée du 20 août 1893 !!! » L'implication du clergé audomarois durant les élections législatives de 1893 atteint un tel degré que l'évêque d'Arras, Alfred Williez, se trouve contraint d'en appeler à davantage de retenue[1].

En dépit du climat très lourd de la campagne de 1893, le Ralliement est toutefois en cours et la République, dans les urnes, est de moins en moins contestée. Un socle électoral solide est donc prêt à soutenir Alexandre Ribot qui, après avoir exercé les plus hautes fonctions ministérielles, apparaît comme le représentant officiel du régime. Ce soutien est toutefois conditionné par sa détermination à satisfaire les exigences des électeurs.

b. Un élu proche de ses électeurs

Selon les politistes Christian Le Bart et Rémi Lefebvre, « la proximité est devenue un *mot* magique et un *mot d'ordre* omniprésent »[2] dans les discours politiques actuels, une sorte de « fétiche »[3]. Si ce constat ne peut être remis en cause, la nécessité pour un prétendant à une carrière politique d'afficher sa proximité avec ses électeurs n'est toutefois pas un phénomène nouveau. Dans la sphère politique, si la question de la distance entre dirigeants et dirigés s'est

[1] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1 225.
Evêque d'Arras de 1892 à 1911.
[2] Les mots écrits en italique le sont dans le texte d'origine.
LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *op. cit.*, p. 11.
Cet ouvrage est le résultat de deux journées d'études organisées à Lille les 18 et 19 septembre 2003.
[3] *Ibid.*, p. 14.

en effet toujours posée, et ce indépendamment du type de régime[1], l'obligation pour un homme politique de se montrer proche de ses concitoyens semble remonter à l'émergence même du « métier d'élu ». Aussi, dès la Troisième République, à la proximité sont associées des qualités nécessaires à tout bon élu : l'implication, l'efficacité, l'attachement au territoire et à ses habitants et donc la légitimité à les représenter. Comment expliquer ce besoin de proximité, réel ou le plus souvent mis en scène ? Comme l'analyse très justement le politiste Pierre Leroux, la proximité est en quelque sorte « un contrepoids à la fatalité de l'éloignement "naturel" de l'élu : éloignement géographique […], éloignement technocratique […], éloignement social […][2]. » Cette distance physique mais aussi symbolique de l'élu vis-à-vis de ses concitoyens est encore accrue si ce dernier mène une carrière politique nationale de premier plan, en occupant par exemple des responsabilités gouvernementales.

C'est en grande partie pour ne pas avoir accordé suffisamment d'importance à cette facette de la fonction de député que les électeurs de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer se sont détournés de Ribot. Aussi, à Saint-Omer, ce dernier s'efforce-t-il d'entretenir cette relation en étant davantage présent, alors même qu'il exerce à partir de 1890 des responsabilités ministérielles. En pleine période électorale, durant l'été 1893, le sous-préfet de Saint-Omer note que, parmi d'autres raisons, « son éloignement du pays pendant son passage aux affaires gouvernementales […] lui avaient attiré la désaffection d'un certain nombre de ses compatriotes […] mais il a établi à nouveau le contact entre lui et la masse électorale et sa situation s'est améliorée[3]. » Les interactions entre un élu et ses électeurs sont diverses. En s'appuyant sur la classification des types de proximité élaborée par Rémi Lefebvre[4], il est possible d'en distinguer trois formes[5] (protocolaire, informelle et d'interpellation) et

[1] Christian Le Bart met en exergue le fait que « la tension entre distance et proximité se retrouve y compris dans les sociétés non démocratiques ». Prenant l'exemple de l'Ancien régime, il rappelle les travaux de Norbert Elias sur la société de cour pour montrer à quel point la question de la distance par rapport au monarque était un paramètre structurant de la vie à Versailles. S'appuyant sur l'article d'Alain Boureau intitulé « le roi » dans *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora, il évoque également le cas de Louis XV, perçu comme trop distant vis-à-vis de son peuple, ou à l'inverse, celui de Louis-Philippe, jugé par Tocqueville trop familier. (LE BART Christian, « Métier politique et ubiquité : l'art d'être là », *in* LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *op. cit.*, p. 145)

[2] LEROUX Pierre, « Réenchanter les campagnes », *in* LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *op. cit.*, p. 91.

[3] Lettre du sous-préfet de Saint-Omer au préfet du Pas-de-Calais écrite à Saint-Omer le 25 juillet 1893. (APDC, M108)

[4] LEFEBVRE Rémi, « Typologie des interactions élus-citoyens », *in* LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *op. cit.*, p. 103-127.

[5] Rémi Lefebvre ajoute une quatrième forme de proximité qui dans le cas de Ribot n'est pas adaptée : la proximité participative.

d'appliquer cette grille d'analyse aux relations entretenues par Ribot avec ses électeurs dans sa circonscription entre 1889 et 1895.

La première forme de proximité, qualifiée de protocolaire, est en œuvre lorsqu'un élu assiste à des célébrations et manifestations officielles : inaugurations, réceptions, commémorations, distributions de prix… Comme l'explique Rémi Lefebvre, « c'est une proximité faite de distance à travers laquelle l'élu endosse les signes les plus extérieurs à la fonction et lui permet de "devenir ce qu'il est", de se conformer à son identité statutaire[1]. » Autrement dit tout en cultivant sa proximité, il se distingue des autres habitants par la présence de frontières symboliques et incarne ainsi pleinement sa fonction. De la visite triomphale de Sadi Carnot à Saint-Omer le 2 juin 1889[2] à la distribution annuelle des prix au lycée de la ville, les occasions offertes à Ribot ne manquent pas. Il ne cherche plus à s'y soustraire. La présence du député et sa participation, le plus souvent sous la forme d'un discours, aux multiples manifestations sont relayées dans la presse locale, caisse de résonance du travail de proximité de l'élu. En plus d'assister aux grands événements de la vie locale, un parlementaire peut, quand il parvient à acquérir une certaine notoriété à l'échelle nationale, créer lui-même l'événement par sa simple présence. C'est le cas de Ribot quand il devient ministre et plus encore quand il accède à la présidence du Conseil. Dès lors, ses retours dans le Pas-de-Calais sont célébrés en grande pompe. Tout est orchestré pour faire un triomphe à l'illustre représentant de la circonscription de Saint-Omer : accueil par les élus, délégations de citoyens, banquets, discours, drapeaux[3]… La présence de journalistes venus de Paris pour couvrir sa campagne législative de 1893 manifeste le changement de statut de l'élu de Saint-Omer, qui désormais n'appartient plus seulement aux Audomarois[4]. Auréolé par sa notoriété dans le pays, qui d'une certaine manière rejaillit sur les habitants de sa circonscription, ses déplacements sur le terrain sont salués comme autant de marques d'attachement à son territoire d'élection et peuvent donner lieu à des moments de célébration de l'homme d'État qu'est devenu Ribot. Cela se poursuit d'ailleurs même après son passage au gouvernement. Un feuillet réalisé par *l'Echo de la ville et du canton d'Aire* à « Monsieur Ribot, notre député, ancien Président du Conseil des Ministres » pour l'inauguration du chemin de fer de Fruges à

[1] LEFEBVRE Rémi, *op. cit.*, p. 113.
[2] DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 178.
[3] Le biographe de Louis Barthou, Jean Bousquet-Mélou, décrit avec détails ces scènes de retour dans sa circonscription du ministre. (BOUSQUET-MELOU Jean, *op. cit.*, p. 104-105)
[4] « Il est venu trois journalistes de Paris […]. Jamais Saint-Omer n'avait vu tant de reporters. » Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 août 1893. (AN, 563AP51)

Aire (avril 1893) en est la parfaite illustration[1]. Pour l'occasion, un poème est composé à sa gloire :

« Vous avez eu, Monsieur, la charge du Pouvoir ;
Vous l'avez supportée, on le sait, par devoir,
Et quoique vous sortiez meurtri de la bataille,
Vous n'avez rien perdu de votre taille ;
[…] Retrempant votre ardeur en pleines sources d'Aire,
Et nous vous retrouvons, superbe et résolu,
Nous promettant d'ailleurs de rester notre élu !...
… Veuillez donc accueillir notre public hommage
Non plus celui qu'on donne, ainsi qu'il est d'usage,
Aux puissants dont chacun recherche la faveur,
Mais celui d'un milieu qui goûte la saveur
De plus appartenir à l'homme qu'il honore
Qu'un ministre qu'hier on courtisait encore. »

Même si elle peut, comme lors de cette inauguration, prendre des formes très chaleureuses, la relation élu - électeurs est parfois plus tumultueuse et surtout elle ne se limite pas au seul cadre des manifestations officielles. Si l'homme politique souhaite véhiculer l'image de la proximité, il doit en effet s'engager dans des échanges plus informels avec ses concitoyens.

Pour ce faire, il se doit d'être physiquement présent le plus possible. « Il n'y a rien de tel que le contact personnel » constate Ribot en 1889[2]. Conscient de la nécessité d'occuper le terrain, de « faire acte de présence »[3], il décide en 1893 de louer une maison à l'année à Saint-Omer près de la cathédrale devenant ainsi, comme il l'écrit à son épouse, « sérieusement le député de la circonscription »[4] : « C'est un sacrifice que je ne pouvais pas ne pas faire à mes électeurs. Pendant quinze ans, j'en ai été quitte à trop bon marché. Il ne manque pas de candidats à la députation[5]. » Ce faisant, Alexandre Ribot espère également convaincre son épouse de passer plus de temps à ses côtés sur sa terre d'élection. Habituée à la vie parisienne[6] et aux séjours sur la côte d'Azur, cette dernière n'effectuait jusqu'alors que de très furtifs

[1] Ce document en reproduit en annexe. (Voir annexe 28)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 22 août 1889. (AN, 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 2 novembre 1894. (AN, 563AP51)
[4] « Il fallait que je fasse à mes électeurs cette concession. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 13 juin 1893. [AN, 563AP51])
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Sannois le 11 septembre 1893. (AN, 563AP51)
[6] Son époux la décrit comme « parisienne jusqu'au bout des ongles ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 26 avril 1884. [AN, 563AP50])

passages, quelques jours tout au plus, dans le Pas-de-Calais. En septembre 1893, Ribot lui demande « de rester une petite semaine »[1]. En son absence, il souhaite qu'elle le représente en organisant par exemple des repas afin d'entretenir ses réseaux : « […] tu pourrais inviter à déjeuner dimanche le préfet, sa femme et Foissey qui accepte, le nouveau sous-préfet et sa femme[2]. » L'ancrage de la famille Ribot à Saint-Omer s'accentue quand elle décide en 1896 d'y acheter une maison[3]. Dès lors, Mary Ribot est davantage présente et débute ce que son époux nomme avec amusement son « éducation de provinciale »[4], en fréquentant par exemple le théâtre de la ville. Le fait que Ribot possède à partir de 1893 une résidence dans sa circonscription constitue un élément essentiel pour parvenir à créer avec ses électeurs une relation, ou tout au moins un sentiment, de proximité : « Cela fait plaisir aux électeurs de savoir que je suis ici. […] presque tous me reconnaissent et me disent bonjour[5]. » Cette impression que l'élu vit avec ses concitoyens peut également être entretenu quand il accomplit ce que Christiane Restier-Melleray nomme des « rituels de proximité[6] ». Il peut s'agir d'une participation à une réunion de quartier, à un bal populaire, ou d'une visite sur un marché. Même si l'homme politique y demeure en représentation, ces échanges avec les électeurs, moins codifiés, s'effectuent alors sur un mode plus détendu voire plus familier que durant les manifestations officielles : « Je fais tant de plaisir à ces braves gens en causant familièrement avec eux[7]. » Comme l'explique Rémi Lefebvre, l'élu « n'est plus alors *l'Autre* que les dispositifs cérémoniels consacrent comme représentant mais le *primus inter pares* qui se fond dans la sociabilité » locale[8]. La consommation d'alcool peut accompagner, et peut-être même favoriser, ces moments de convivialité : « la cordialité s'exprime surtout par l'offre d'un verre de bière qu'on ne peut naturellement pas refuser. Mon pauvre estomac a souffert de ces témoignages trop répétés de sympathies[9]. »

Très souvent instrumentalisés à des fins électorales, ces moments d'intense proximité ne sont pas nécessairement dénués de sincérité. C'est le cas pour Ribot. En effet, aussi surprenant que

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 17 septembre 1893. (AN, 563AP51)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 28 avril 1895. (AN, 563AP52)
[3] Pour effectuer cet achat s'élevant à 40 000 francs, la maison de Sannois a été vendue. L'acte d'achat de la maison de Saint-Omer date du 16 novembre 1896. (AN, 563AP45)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 octobre 1896. (AN, 563AP51)
« A l'exception d'une brève poussée sous le Second Empire, la vie mondaine [à Saint-Omer] resta des plus limitées ». (DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 204)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Sannois le 12 septembre 1893. (AN, 563AP51)
[6] RESTIER-MELLERAY Christiane, *Que sont devenues nos campagnes électorales ?*, Bordeaux, PU de Bordeaux, 2002, p. 29.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 3 août 1889. (AN, 563AP51)
[8] LEFEBVRE Rémi, *op. cit.*, p. 115.
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 31 août 1889. (AN, 563AP51)

cela puisse paraître, au fur et à mesure qu'il côtoie les hommes du Pas-de-Calais, qu'il apprend à les connaître, il éprouve de plus en plus d'attachement à leur égard et prend même du plaisir à se rendre à leurs côtés, oubliant alors la politique partisane et les complexités de la vie mondaine parisienne[1]. En 1889 par exemple, en pleine campagne législative, il confie à sa femme : « Je n'ai pas de peine à être aimable avec tous ces braves gens qui sont les plus honnêtes du monde[2]. » Plus encore en août 1893, quelques mois seulement après avoir dû abandonner la présidence du Conseil, il dit ressentir « une vraie satisfaction intime à être en contact avec ces natures simples »[3] :

> « En vivant parmi ces hommes si simples, je crois que je deviens un peu meilleur. Il n'est pas bon de toujours habiter Paris. L'existence y est factice. Il faut, de temps en temps, se retremper dans le contact avec la vraie France, celle qui travaille dans les petites villes et dans les champs. »[4]

Profondément transformé par ses expériences d'élu local, de parlementaire et de ministre, c'est désormais avec plaisir qu'il reçoit une « délégation de la ligue républicaine des faubourgs » de Saint-Omer composée de « maraîchers » venus l'« inviter à présider un banquet patriotique » : « Leurs dîners sont longs et il faut entendre leurs chansons. Nous sommes là en pleine démocratie. Mais ce sont de braves gens et je ne vois pas pourquoi, après avoir dîné avec des ambassadeurs, on ne dînerait pas avec des maraîchers[5]. » Même les demandes individuelles d'intervention, « qui à Paris [l'] ennuieraient », « dans leur cadre naturel, ces sollicitations de pauvres électeurs [lui] semblent intéressantes[6] ».

Ce dernier exemple montre que les interactions informelles élus-citoyens se prolongent fréquemment d'une proximité que Rémi Lefebvre qualifie d'interpellation ou de clientélisme[7].

---

[1] « Il y a encore beaucoup de bonhomie dans les mœurs de ce pays. Combien il ressemble peu aux environs de Paris. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 17 septembre 1893. [AN, 563AP51])

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 22 août 1889. (AN, 563AP51)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 3 août 1893. (AN, 563AP51)
Jules Ferry évoque dans sa correspondance une joie comparable à celle exprimée par Ribot quand il rentre dans sa circonscription de Saint-Dié. Sur cette question, voir GIRARDET Raoul, « Jules Ferry et l'image d'une République à fonder », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Ed. de l'École libre en sciences sociales, 1985, p. 247-250.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 18 juillet 1893. (AN, 563AP51)

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 30 juin 1893. (AN, 563AP51)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 31 mars 1894. (AN, 563AP51)

[7] Sur ce sujet, voir BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PU de France, 1998. Cet ouvrage est issu du colloque « la politique clientélaire. Processus, énonciations, dénonciations » organisé à Lille les 5 et 6 juin 1997.
Jean-Louis Briquet en propose la définition suivante : « La notion de clientélisme sert à désigner des liens personnalisés, entre des individus appartenant à des groupes sociaux disposant de ressources matérielles et

Ribot accepte en effet d'user de son influence afin de satisfaire les nombreuses demandes personnelles que lui transmettent, par écrit ou lors d'une conversation, les électeurs de sa circonscription pour obtenir un emploi, une promotion, une affectation[1]… Cette facette du métier d'élu est particulièrement chronophage. Selon Yves Billard, « intercéder, intervenir, plaider ou protester en faveur des citoyens occupe la plus grande partie du travail de l'homme politique »[2]. Comme l'explique Robert de Jouvenel dans *La République des camarades* :

> « […] un bon élu, qui reçoit une lettre d'électeur, doit en écrire aussitôt trois : une à l'administration compétente, pour transmettre la demande de l'intéressé. Une à l'intéressé, pour l'avertir qu'il a transmis sa demande. Une seconde au même, pour lui faire connaître la réponse de l'administration compétente[3]. »

Attentif aux demandes individuelles de ses électeurs, Ribot l'est également envers les intérêts de sa circonscription et plus globalement de son département. « Vos intérêts ne peuvent être dans de meilleurs mains que les siennes » peut-on lire, en pleine campagne législative, dans *Le Mémorial artésien* du lundi 14 août 1893 qui détaille ensuite les nombreux domaines d'intervention de l'ancien président du Conseil, avant de porter l'estocade : « A qui s'adresseraient les communes, à qui s'adresseraient les électeurs, si M. Ribot était remplacé par un député sans influence et sans crédit[4] ? »

En crise, l'agriculture est probablement à cette époque le sujet pour lequel les électeurs d'une circonscription rurale, comme l'est celle de Saint-Omer I, sont le plus en attente de protection. Dès 1880, Foissey recommande à Ribot sur la question des traités de commerce « la plus grande prudence » :

> « Vous me paraissez pencher théoriquement pour le libre-échange […]. Les souffrances de l'agriculture sont si vives que vous ne pouvez pas lui jeter la pierre en ce moment […] N'aliénez pas les sympathies qui viennent à vous dans les campagnes […][5]. »

---

symboliques de valeur très inégale, reposant sur des échanges durables de biens et de services, généralement conçus comme des obligations morales unissant un « patron » et les « clients » qui en dépendent. » (BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *op. cit.*, p. 7)

[1] Une partie des demandes adressées à Ribot sont conservées aux Archives nationales sous la côte 563AP41.

[2] BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 150.
Il estime qu'un « député moyen consacre une à deux heures par jour à cette seule tâche ». (BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 151)

[3] JOUVENEL Robert de, *La République des camarades*, *op. cit.*, p. 23-24.

[4] *Le Mémorial artésien*, 14 août 1893.

[5] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 5 janvier 1880. (AN, 563AP34)

Prenant rapidement conscience de l'importance de cette question, Ribot rejoint le groupe agricole du Palais Bourbon[1] et s'illustre à plusieurs reprises à la Chambre par ses prises de position en faveur du protectionnisme agricole : « Je suis connu dans ces campagnes [celles de Saint-Omer] pour être un défenseur de l'agriculture[2]. » Aussi durant la plupart de ses discours et dans toutes ses professions de foi électorales il rappelle, ou plus exactement il évoque sur le ton de l'évidence, son action en la matière. Il écrit par exemple dans sa circulaire pour l'élection législative de septembre 1889 :

> « Ce n'est pas à moi de rappeler les services que j'ai rendus à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, soit comme président de la Commission des sucres, soit comme membre de la Commission instituée pour étudier le régime des boissons[3], soit comme membre et rapporteur général de la Commission du budget. »

Quand le qualificatif de protectionniste lui est contesté par ses adversaires[4], comme c'est le cas lors de la campagne électorale de 1893, il n'hésite pas à demander à son ami Jules Méline, symbole de la politique de soutien de la République aux campagnes, de lui venir en aide. Le ministre de l'Agriculture écrit alors deux lettres au journal républicain *L'Écho du Nord*, dont le directeur est également président de l'association des agriculteurs du Nord[5]. Les passages les plus édifiants sont publiés dans le quotidien proche des progressistes[6], puis repris par le *Mémorial artésien* :

> « Je vous avoue que je ne me serais pas attendu à voir M. Ribot attaqué comme adversaire de l'agriculture et surtout des lois de protection qui lui sont nécessaires. Quand on a pris une part aussi prépondérante que lui à l'excellente loi de 1884 qui a sauvé l'industrie sucrière et la culture de la betterave, on mériterait un autre

---

[1] GOMOT Hippolyte, *Groupe agricole. La Chambre des députés et l'agriculture française (1881-1889)*, *op. cit.*, 1889, p. 8.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 22 août 1889. (AN, 563AP51)
[3] En 1887, Ribot est membre de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier les réformes à apporter à la législation de l'alcool et au régime des boissons.
[4] La révision de la loi sur les sucres décidée en 1890 par le gouvernement Freycinet, dont Ribot est membre, jette une ombre sur sa réputation : « Les réactionnaires ont jeté feu et flamme contre moi et les républicains ne m'ont défendu que mollement. Chacun pense à sa petite popularité. On reconnaît tous que la loi était nécessaire ; mais on dit le contraire aux paysans. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 20 août 1893. [AN, 563AP51]**)**
[5] Il s'agit de Gustave Dubar (1848-1921).
[6] Dans un courrier du 2 août 1893, Gustave Dubar demande à Ribot de « sélectionner les passages à reproduire, […] quels commentaires il serait bon d'y ajouter » et « à quel moment la publication serait la plus efficace ». (AN, 563AP7)

traitement. […] Dans les différents ministères dont il a fait partie, M. Ribot a toujours représenté l'influence protectionniste[1]. »

Ce brevet de défenseur de l'agriculture décerné par Jules Méline n'est pas usurpé tant Ribot s'est efforcé d'agir en ce domaine. Incontestablement, son principal fait d'arme demeure le vote de la loi sur les sucres de 1884, à laquelle son nom est d'ailleurs attaché. Dans les années qui ont suivi son entrée en application, la modernisation du secteur sucrier est un incontestable succès, même si ce résultat a été obtenu au prix de la disparition des plus petites structures[2]. Dans sa circonscription, Ribot peut également se vanter d'avoir permis le développement de l'activité maraîchère. Bien que très implantés dans la vie économique locale, les maraîchers, qui depuis le milieu du XIXe spécialisent de plus en plus leurs cultures, notamment dans celle du chou-fleur, éprouvent des difficultés à commercialiser leurs légumes hors de leur région. La raison en est simple : l'expédition de leurs productions s'effectue alors essentiellement par voies navigables, ce qui limite considérablement leur diffusion, ou par voies ferrées, mais à des tarifs trop élevés pour que les produits demeurent compétitifs[3]. Après avoir entrepris des négociations avec la Compagnie des chemins de fer du Nord, Ribot obtient des tarifs préférentiels pour les maraîchers audomarois. L'accord du 25 avril 1890 prévoit une baisse de 48 % des frais de transport pour les chargements de 2 tonnes et de 52 % pour ceux de 3 tonnes et plus[4]. L'effet est immédiat sur les ventes en France et notamment à Paris. Les expéditions bondissent de 4 563 tonnes en 1892 à 14 000 tonnes en 1907[5]. Fort de ses bonnes relations avec les agriculteurs pas-de-calaisiens, le député de Saint-Omer est élu, « presque à l'unanimité »[6], président d'honneur de la Fédération des sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais au moment de sa fondation en octobre 1896[7].

Même si, comme la plupart de ses collègues parlementaires, Ribot dénonce le clientélisme[8], il utilise dans sa circonscription les moyens publics à sa disposition pour fidéliser autour de sa

---

[1] *Le Mémorial artésien*, 17 août 1893.
[2] HUBSCHER Ronald, *op. cit.*, p. 501.
[3] DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 194.
[4] HUBSCHER Ronald, *op. cit.*, p. 402.
HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 893.
[5] DERVILLE Alain (dir.), *op. cit.*, p. 196.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 novembre 1896. (AN, 563AP51)
[7] Les parlementaires Georges Graux et Achille Bouilliez sont également nommés présidents d'honneur. Charles Jonnart est pour sa part désigné président. (HUBSCHER Ronald, *op. cit.*, p. 600)
L'objectif de cette Fédération est d'unir les diverses sociétés d'agriculture afin d'accroître leur force revendicative.
[8] Si l'on en croit André Tardieu, Ribot lui aurait dit que le régime républicain ressemble « beaucoup à l'ancienne monarchie, où tout dépendait de la faveur ». (TARDIEU André, *op. cit.*, p. 44)

personne son électorat[1]. Bien entendu, les républicains modérés au pouvoir disposent de ressources clientélaires bien supérieures à celles de leurs adversaires pour effectuer ce travail de médiation. Dans presque tous les cas, la seule rémunération d'une intervention est le bulletin de vote de l'électeur reconnaissant. S'il craint que ce dernier soit victime de trouble de la mémoire, l'élu peut au besoin lui rappeler son intervention. Ainsi dans un tract réalisé en vue de l'élection cantonale du 28 juillet 1895, le comité républicain s'adresse aux « électeurs des faubourgs » en leur demandant de se souvenir « que c'est grâce à la haute intervention de M. Ribot, [qu'ils ont] obtenu, près de l'Administration du Chemin de fer du Nord une réduction de 50 %, sur le transport de [leurs] légumes, faveur […] qui est une source de prospérité »[2]. Aussi, leur est-il demandé de se montrer « reconnaissants » et de voter pour leur « protecteur et ami, M. A. RIBOT[3] ». A partir de ces différents exemples, comment qualifier les rapports entretenus par Ribot avec ses électeurs ? S'agit-il de clientélisme ou d'une forme de patronage qui, selon Michel Offerlé, correspond à « un mode d'échange de services beaucoup plus ponctuels[4] » ? En se fondant sur l'analyse des caractéristiques des différents types d'entreprises politiques effectuée par ce politiste, la nature des échanges politiques entre Ribot et ses électeurs semble davantage s'apparenter à une relation de patronage dans la mesure où le député de Saint-Omer ne s'appuie pas sur ses ressources matérielles personnelles.

Dans sa circonscription, Ribot a donc recours aux trois formes de proximité distinguées par Rémi Lefebvre : protocolaire, informelle et d'interpellation. En 1895, alors qu'il occupe la présidence du Conseil et ne peut être très présent dans sa circonscription, il utilise un autre canal pour manifester son attachement au département : poser sa candidature lors des élections cantonales de juillet[5]. Même s'il estime que « rien ne pourrait [lui] être plus agréable que d'éviter la corvée du Conseil général[6] », il considère cet effort nécessaire à la fois pour

---

[1] Ribot est toutefois probablement loin d'égaler certains de ses collègues, Emmanuel Arène par exemple, qualifié par Louis Berges de « premier pourvoyeur d'emplois public en Corse ». (« Les Corses diplomates », *Études corses*, n° 33, 1989, 1989, p. 253. Cité *in* PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Notables et réseaux politiques en Corse, XIXe-XXe siècle. L'exemple d'Emmanuel Arène (1856-1908) », *op. cit*.)

[2] APDC, M218

Ce document est reproduit en annexe. (Voir annexe 30)

[3] *Ibid.*

[4] OFFERLE Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle », *in* GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 164.

[5] La profession de foi de Ribot est reproduite en annexe. (Voir annexe 29)

[6] Lettre d'Alexandre Ribot au préfet du Pas-de-Calais écrite le 28 juin 1895. [APDC, 1J1944]

éviter la division du camp républicain[1] et surtout pour renforcer sa position dans sa circonscription, fragilisée par son éloignement. Opposé à Edmond Lefebvre du Preÿ, il est élu le 28 juillet 1895 conseiller général du canton de Saint-Omer Sud en obtenant 63,5 % des suffrages exprimés[2]. Sollicité pour assurer la présidence de l'assemblée départementale, il repousse fermement cette proposition, ne voulant ni « amener des froissements d'amour propre » ni « avoir la corvée de présider le conseil[3]. »

Concession faite à ses électeurs, il assiste jusqu'en 1901[4] aux séances du Conseil général du Pas-de-Calais, qui selon lui « mène lentement une besogne sans intérêt »[5]. Les questions vicinales sont en effet à cette époque, d'après le journal *L'Avenir,* « les seules qui passionnent encore – oh ! sans violence toutefois – [le] Conseil général[6] ». Le souci de proximité avec ses électeurs est sans doute à ce prix pour Ribot.

c. Un élu qui contrôle la vie politique locale

Pour s'assurer une emprise suffisamment forte sur sa circonscription, Ribot s'efforce de dominer la vie politique locale à la fois en contrôlant les hommes dépositaires localement d'un pouvoir et en maîtrisant, par son savoir-faire et son capital politique, les temps forts électoraux.

Au sommet de la pyramide politique de son territoire, Ribot s'appuie tout d'abord sur les autres élus républicains, au premier rang desquels figurent les maires, pour qui selon lui : « la politique ne tient qu'une place secondaire dans leurs préoccupations, la personne du député joue un plus grand rôle que ses opinions[7]. » Les maires acquis à sa cause constituent autant de relais qui lui permettent de tisser sa toile sur le territoire.

---

[1] Après le retrait de Louis Duhamel, deux républicains se positionnent pour lui succéder : l'adjoint au maire de Saint-Omer Vasseur et le riche farinier Paul Obry. Ribot leur explique clairement son intention de se présenter et qu'ils doivent s'effacer devant lui : « J'ai passé la journée à faire de la diplomatie et quelle diplomatie. Enfin tout est réglé aussi bien que possible. C'est M. Vasseur qui a proposé [au comité républicain] ma candidature en bons termes. Elle a été adoptée à l'unanimité ; M. Obry était présent et j'ai remercié publiquement Vasseur. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 15 juillet 1895. [AN, 563AP52])

[2] Le détail des résultats est reproduit en annexe. (Voir annexe 21)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Arras le 20 août 1895. (AN, 563AP52)

[4] Il refuse de se représenter aux élections cantonales de juillet 1901.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 18 août 1896. (AN, 563AP51)

[6] *L'Avenir*, 3 septembre 1895.

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Aire le 20 avril 1893. (AN, 563 AP3)

Représentants du gouvernement, les différents sous-préfets de Saint-Omer et préfets du Pas-de-Calais contribuent également à asseoir son autorité dans sa circonscription, en l'informant des moindres soubresauts de la vie politique locale, ou encore en mobilisant les moyens de l'État à son profit[1]. En période électorale, ce soutien est d'ailleurs tel que l'on peut évoquer pour Ribot sinon une candidature officielle, pratique désormais en grande partie disqualifiée auprès des électeurs[2], du moins une « candidature officieuse », pour reprendre l'astucieuse formule d'Éric Phélippeau[3]. Auteur en 2002 d'une thèse de doctorat sur ce sujet, Christophe Voilliot évoque un processus d' « euphémisation » de la candidature officielle dans les débuts de la Troisième République[4]. Avant lui, Alain Garrigou soulignait déjà dans *Le vote et la vertu* le double langage des autorités à ce propos :

> « Tout se passait comme si deux niveaux d'instruction correspondaient à deux étages de la direction administrative. Les ministres se chargeaient du rappel des principes officiels ; à l'échelon local, la consigne de neutralité se transformait en devoir de loyauté au régime[5]. »

Lors d'un discours prononcé à Rouen en 1882, le préfet Ernest Hendlé indique clairement que la République doit, selon lui, favoriser les citoyens qui lui sont fidèles : « Un Gouvernement qui a le sentiment du devoir et de sa mission doit la justice et l'impartialité à tous, et les témoignages de sympathie et les faveurs dont il dispose, il les doit réserver à ceux-là seuls qui le défendent et soutiennent ses institutions[6]. »

Bien qu'appuyé par les différents préfets qui se sont succédé, Ribot est particulièrement proche de celui en poste dans le département de 1890 à 1900, Gabriel Alapetite. Les échanges

---

[1] Pour le juriste Gaston Jèze, « le préfet est essentiellement en France un agent électoral pour le compte du Gouvernement ». (JEZE Gaston, « Du rôle des préfets en France », *Revue du droit public*, avril 1911. Cité par FOULON Charles-Louis, « Les préfets de la République modérée », *op. cit.*, p. 142)

[2] VOILLIOT Christophe, *op. cit.*, p. 218.

[3] PHELIPPEAU Éric, *Le baron de Mackau. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Thèse de doctorat sous la direction de Bernard Lacroix, 1996, p. 423.
Christophe Voilliot considère la notion de « candidature officieuse » plus adaptée à la situation que celle de « candidature préférentielle » employée par Henri Pascaud (*Les incompatibilités électorales des candidats et des électeurs dans les élections politiques*, Paris, A. Fontenoing, 1907, p. 17) ou celle de « candidature officielle républicaine » utilisée par Louis Mairry (*Le département du Doubs sous la IIIe République. Une évolution politique originale*, Besançon, Louis Cêtre, 1992, p. 91). (VOILLIOT Christophe, *op. cit.*, p. 218)

[4] VOILLIOT Christophe, *op. cit.*, p. 217-249.
Il cite l'ancien préfet de police Louis Andrieux qui écrit en 1885 : « Huit années [après le 16 mai] se sont écoulées ; nous avons toujours la candidature officielle, et nous avons l'hypocrisie en plus ». (ANDRIEUX Louis, *Souvenirs d'un préfet de police*, Montréal, Mémoire du livre, 2002 (1ère ed. 1885), p. 322 *in* VOILLIOT Christophe, *op. cit.*, p. 236)

[5] GARRIGOU, *op. cit.*, p. 143.

[6] Extrait d'un discours d'Ernest Hendlé cité *in* FOULON Charles-Louis, « Les préfets de la République modérée », *op. cit.*, p. 146)

entre les deux hommes sont nombreux comme en témoigne leur intense correspondance[1] et leurs fréquents rendez-vous à Arras[2] ou, quelquefois, à Paris. Preuve de son estime et peut-être de sa reconnaissance, Ribot le nomme en 1896 rapporteur de la commission extraparlementaire sur la décentralisation qu'il préside[3]. Républicain modéré et réputé fin politique, Alapetite exerce, selon Yves-Marie Hilaire, « une influence décisive pour consolider le régime républicain dans le département »[4]. Il est connu pour avoir mené avec succès en novembre 1891 une habile conciliation entre les ouvriers mineurs des compagnies du Pas-de-Calais, en grève depuis 20 jours, et leurs employeurs. L'accord conclu à cette occasion est considéré comme la première convention collective signée en France[5]. Au-delà du corps préfectoral, ce sont tous les agents de l'État qui se trouvent à son service.

C'est le cas des instituteurs des écoles publics. Dans un courrier daté de février 1893, l'inspecteur primaire de Saint-Omer écrit à son supérieur, l'inspecteur d'académie, qu'il peut compter sur le soutien des enseignants à la future candidature de Ribot : « J'ai vu la plupart des instituteurs de la circonscription […] l'administration peut compter absolument sur le concours de mes dévoués collaborateurs comme sur le mien ; ils travailleront l'opinion publique aussi discrètement que possible[6] ».

Dans un arrondissement aussi christianisé que celui de Saint-Omer, le clergé représente une autre force capable d'influencer les électeurs. Aussi, à une époque où le concordat régit encore les relations entre le pouvoir politique et l'Église, Ribot s'efforce de s'assurer le soutien ou, du moins, la bienveillance du clergé audomarois. Comme le député de Saint-Omer, la plupart des parlementaires républicains du Pas-de-Calais veillent à favoriser « la détente entre les autorités civiles et religieuses »[7]. Selon Bernard Ménager, c'est tout

---

[1] Aux Archives nationales sont conservées 164 lettres écrites par Gabriel Alapetite à Alexandre Ribot entre 1890 et 1923. (AN, 563AP26)

[2] Le moins que l'on puisse dire est que Ribot n'est guère sensible au charme du chef-lieu du Pas-de-Calais. Ainsi le 19 août 1889, il écrit à son épouse : « La ville d'Arras est toujours aussi maussade (…). Quinze jours à Arras me feraient renoncer à toute ambition politique ». (AN, 563AP51)

[3] FOULON Charles-Louis, « Les préfets de la République modérée », *op. cit.*, p. 146.
En 1895, Ribot se fait une joie d'annoncer à Gabriel Alapetite « qu'il est élevé à la 1ère classe ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 avril 1895. [AN, 563AP21]) Sans en avoir la preuve, nous pouvons imaginer une intervention de sa part en ce sens.

[4] HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 499.

[5] Sur cette question, voir DIDRY Claude, *Naissance de la convention collective. Débats juridiques et luttes sociales en France au début du XXe siècle*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2002, 276 p.

[6] Lettre de l'inspecteur primaire de Saint-Omer à l'inspecteur d'académie écrite à Saint-Omer le 9 février 1893. (APDC, M108)

[7] MENAGER Bernard, « Les lois laïques et leur application dans le Nord/Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, 1985, n° 266, p. 724.

particulièrement le cas de Charles Jonnart[1]. Cette politique d'apaisement se manifeste en matière d'enseignement, avec une entrée en application très progressive des lois de laïcisation des programmes[2] et des personnels[3]. Bernard Ménager rapporte qu'en 1895 à Saint-Omer, les institutrices laïques de l'école Notre-Dame continuent de faire réciter des prières et de conduire les enfants à la messe[4]. Quant à la sécularisation des enseignants, elle demeure très incomplète dans le Pas-de-Calais à la fin du XIXe siècle. En 1898, le département compte encore 82 écoles communales congréganistes[5].

Par ailleurs, même si Ribot affirme « ne pas se mêler volontiers des nominations d'évêque »[6], il le fait tout de même à plusieurs reprises. Ainsi, après le décès de l'évêque d'Arras, Désiré Dennel[7], en octobre 1891, il reçoit au ministère des Affaires étrangères l'ancien titulaire de l'épiscopat, devenu archevêque de Tours, Guillaume Meignan[8]. Adepte d'une politique de conciliation avec le régime en place, Meignan est très apprécié de Ribot qui accepte de soutenir son candidat, Alfred Williez[9]. Quelques années plus tard, le député de Saint-Omer contribue également à l'élévation à l'épiscopat de Soissons du vicaire général d'Arras, Augustin Deramecourt[10].

Même s'il essuie parfois de sévères critiques de leur part[11], Ribot entretient le plus souvent des relations satisfaisantes avec les clercs de sa circonscription. D'ailleurs, quand en 1895 il est durement pris à partie par le quotidien *La Croix* en raison de la politique menée par son cabinet, plusieurs prêtres du doyenné de Saint-Omer signent une pétition, adressée à leur archevêque, pour le soutenir[12].

La presse représente un autre instrument d'encadrement de la population utilisé par Ribot. Dans son fief, il peut compter sur l'appui inconditionnel du *Mémorial de Saint-Omer*,

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Loi du 28 mars 1882.
[3] Loi du 30 octobre 1886.
[4] MENAGER Bernard, « Les lois laïques et leur application dans le Nord/Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, 1985, n° 266, p. 720.
[5] *Ibid.*, p. 724.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot au préfet du Pas-de-Calais écrite à Paris le 30 novembre 1897. (APDE, 1J1944)
D'après le concordat, archevêques et évêques sont nommés par le gouvernement et reçoivent l'institution canonique du pape.
[7] Evêque d'Arras de 1884 à 1891.
[8] Evêque d'Arras de 1882 à 1884.
[9] Evêque d'Arras de 1892 à 1911.
HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1114-1115.
[10] Lettre d'Alexandre Ribot au préfet du Pas-de-Calais écrite à Paris le 30 novembre 1897. (APDE, 1J1944)
Lettre du sous-préfet de Saint-Omer à Alexandre Ribot écrite à Saint-Omer le 15 mars 1898. (AN, 563AP27)
[11] C'est le cas de *La Croix de Boulogne et de Saint-Omer* qui rend Ribot responsable des révocations et des nominations de 1892-1893. (HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1187)
[12] Elle paraît dans *La Croix du Pas-de-Calais* du 10 juillet 1895. (HILAIRE Yves-Marie, *op. cit.*, p. 1206)

toujours contrôlé par Charles Jonnart[1], et celui de *L'Écho du Nord*. Doyen des quotidiens politiques de la région, ce grand journal républicain tire chaque jour à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires[2]. Défendant la ligne politique des progressistes, la rédaction du journal s'efforce, dès qu'elle le peut, de le servir[3]. En janvier 1893, le directeur de *L'Écho du Nord*, Gustave Dubar, l'assure de son entier soutien : « Vous pouvez compter sur moi ; j'aime autant votre politique que votre personne et vous êtes de ceux que l'on peut servir sans scrupule et sans arrière-pensée[4]. » Il en est de la presse comme de ses autres relais, c'est tout particulièrement lors des campagnes électorales que Ribot les mobilise. Plus globalement, durant ces semaines de haute intensité politique, Ribot déploie ce que Jules Ferry nomme en 1869 « le tour de main électoral »[5].

En août 1889, alors qu'il débute sa sixième campagne législative, il se montre confiant sur ses capacités à gérer ces semaines d'effervescence : « J'espère passer au premier tour. Je sais mener une campagne active[6]. » Il en connaît la rudesse et l'accepte : « Je serai peut-être insulté dans des réunions […] mais quand je suis au feu, je n'ai pas peur de recevoir des coups. Je t'assure que j'y vais de bon cœur et assez crânement »[7]. En professionnel de la politique qu'il est devenu, Ribot maîtrise les règles de cette épreuve, de cette « occasion sociale ritualisée » pour reprendre une formule d'Anthony Giddens[8], qui se répète tous les quatre ans. Si l'on retrace les grandes étapes d'une campagne dans les deux dernières décennies du XIXe siècle, il convient tout d'abord d'évoquer le moment où le candidat est choisi par les délégués des différentes communes de la circonscription réunis en congrès. Cette désignation s'apparente, selon Yves Billard, à un « exercice de démocratie presque directe » dans la mesure où elle s'effectue « à main levée et dans une improvisation parfois

---

[1] En 1891, alors que Ribot est critiqué quant à l'attitude du gouvernement auquel il appartient sur la question des sucres, Jonnart lui propose son aide : « Les journaux réactionnaires du Pas-de-Calais vous attaquent violemment […] S'ils insistaient, *Le Mémorial* publierait un petit article dont je lui ai fait parvenir les éléments. Tout cela est fort peu de choses ». (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Berne en 1891. [AN, 563AP36])

[2] Fondé à Lille sous la Restauration, *L'Écho du Nord* a progressivement étendu sa diffusion à tout le département du Nord, puis au Pas-de-Calais, à l'Aisne voire à une partie de la Somme. En 1885, chaque édition est tirée à près de 45 000 exemplaires. En 1898, *L'Écho du Nord* se dote d'un supplément illustré. (VISSE Jean-Paul, *op. cit.*)

[3] A titre d'exemple, pendant la campagne législative de 1893, le journal lui adresse un courrier lui demandant « de signaler tous les cas où *L'Écho* pourrait utilement servir les intérêts de [sa] candidature » (Lettre de la rédaction de *L'Écho du Nord* à Alexandre Ribot écrite le 2 août 1893. [AN, 563AP7])

[4] Lettre de Gustave Dubar à Alexandre Ribot écrite le 1er janvier 1893. (AN, 563 AP51)

[5] GARRIGOU Alain, *op. cit.*, p. 147.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 11 août 1889. (AN, 563AP51)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 12 août 1889. (AN, 563AP51)

[8] Cité *in* RESTIER-MELLERAY Christiane, *op. cit.*, p. 29.

désordonnée »[1]. Aussi, tout prétendant sérieux à une candidature se doit de préparer avec soin ce grand oral. Cela passe naturellement par la mobilisation de ses partisans. Afin d'être désigné candidat le plus confortablement possible lors de la réunion publique du 11 août 1889, Ribot s'efforce dans les jours qui précèdent « de décider le plus grand nombre de [ses] amis à se rendre à ce congrès »[2]. Il essaie également d'éliminer, en amont, ses éventuels rivaux. Il parvient par exemple, après une discussion assez énergique, à écarter l'éventuelle candidature du maire de Saint-Omer, François Ringot[3]. Si, comme évoquée précédemment, son influence à Paris lui permet de récompenser ses clients, elle peut également lui servir à se débarrasser de concurrents en leur accordant des contreparties. C'est ce que Foissey lui recommande pour éliminer l'ancien secrétaire de Jules Grévy, Louis Duhamel : « Il faut l'envoyer au Tonkin, ou ailleurs, […] ; je crois que le seul moyen de vous en faire quitte, c'est de lui donner un os à ronger loin, bien loin[4]. » Si l'on en croit les écrits de Ribot, il n'aurait « pu se décider à aller demander au ministre [de l'Intérieur][5] de donner une fonction » à Duhamel, ne souhaitant pas « avoir sur la conscience [la responsabilité] d'avoir fait rentrer dans les fonctions publiques un pareil goujat »[6]. N'ayant pas ces scrupules, le préfet du Pas-de-Calais, Vel-Durand, contacte Ernest Constans qui transmet la demande d'un poste à l'étranger pour Duhamel au ministre des Affaires étrangères, Eugène Spuller[7]. Et de fait, même s'il est encore candidat au congrès d'août 1889, où il est largement distancé par Ribot[8], Louis Duhamel disparaît ensuite de l'échiquier politique audomarois. Ces stratégies d'avant congrès expliquent qu'ils se soldent souvent par un plébiscite en faveur d'un candidat[9]. Une fois officiellement investi, le candidat retenu bénéficie de l'appui du comité, qui regroupe des

---

[1] BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 89.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 3 août 1889. (AN, 563AP51)
Selon Paula Cossart, les « claqueurs » sont parfois rémunérés. (COSSART Paula, *op. cit.*, p. 143)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 10 août 1889. (AN, 563AP51)
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite à Marck le 4 août 1889. (AN, 563AP34)
[5] Le ministre de l'Intérieur est alors Ernest Constans.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 2 août 1889. (AN, 563AP51)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 9 août 1889. (AN, 563AP51)
Il est probable que Duhamel ait finalement obtenu un poste. En janvier 1891, il écrit d'Athènes une lettre désespérée à Ribot, devenu ministre des Affaires étrangères, afin qu'il l'aide à « rentrer rapidement en France ». (Lettre de Louis Duhamel à Alexandre Ribot écrite d'Athènes le 21 janvier 1891. [AN 563AP45]) Dans les mois qui suivent, Duhamel lui demande de le nommer consul : « Je suis prêt à me rendre où vous voudrez, Chine, Japon, Australie, Inde, Afrique, Extrême Nord ou Sud » (Lettre de Louis Duhamel à Alexandre Ribot écrite le 31 mars 1891. [AN 563AP45]) ; puis, plus modestement, de lui « permettre de retrouver une situation administrative ». (Lettre de Louis Duhamel à Alexandre Ribot écrite à Paris le 25 novembre 1891. [AN 563AP45])
[8] Ribot obtient 276 voix contre seulement 14 pour Louis Duhamel, qui « a été presque hué ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 11 août 1889. [AN, 563AP51])
[9] COSSART Paula, *op. cit.*, p. 127.

élus et de simples citoyens[1]. La campagne entre alors dans une phase encore plus active où, de l'affichage de la profession de foi jusqu'au jour du scrutin, tout est ritualisé. Premier document important de la campagne, la circulaire électorale est un texte très codifié dans lequel il s'agit, selon la formule de Jules Claretie, de « tout dire sans rien dire de trop »[2]. Suivent d'autres affiches, parfois ciblées sur une partie de l'électorat et souvent sur un ton plus polémique où les candidats tentent de se déstabiliser. Couvrant les élections législatives de 1893 pour le journal autrichien la *Neue Freie Presse,* Theodor Herzl évoque l'affrontement des candidats dans ce qu'il nomme une « bataille de papier »[3]. En plus des affiches, celle-ci se mène à coup de brochures et de journaux créés pour le temps de l'élection[4] ou existant déjà et devenus, pour quelques semaines, instruments de propagande électorale.

Plus encore que d'écrits, une campagne est avant tout affaire d'oralité, d'échanges directs entre des citoyens et un candidat. Ce dernier se doit d'aller à leur rencontre en accomplissant le rituel de la tournée électorale, cet « ostentatoire retour au terrain »[5] pour reprendre les termes du politiste Pierre Leroux. Comme l'analyse finement Yves Pourcher, « l'espace électoral tend alors à s'atomiser »[6]. Durant les quelques heures qu'il passe dans chaque commune de sa circonscription, Ribot s'efforce de rencontrer les élus et les notables locaux et de prononcer un bref discours dans le préau d'une cour d'école, dans la salle d'une auberge ou dans tout autre lieu pouvant accueillir un auditoire. En quelques dizaines de minutes, le député sortant répète alors avec conviction des mots similaires à ceux employés quelques

---

[1] Benoit Lecocq note qu'à la différence d'un cercle le comité « ne réunit qu'une élite de militants » et « qu'il ne s'adresse qu'à des hommes convaincus d'avance ». (LECOQ Benoît, « Les cercles parisiens au début de la Troisième république : de l'apogée au déclin », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1985, p. 491-616.)

[2] HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 270.

[3] « Les armes utilisées, ce sont le pot de colle et le pinceau ; le vainqueur, c'est celui à qui son imprimeur fait crédit le plus largement et le plus longtemps. Les murs des bâtiments publics se colorent de toutes les teintes de l'arc-en-ciel et des partis politiques. Ce sont en principe les seuls sur lesquels on a le droit de coller des affiches. Mais une interprétation libérale conduit les autorités à tolérer aussi que l'on utilise, pour la propagande électorale, les pavés, les rues, les pierres d'angle, les poteaux des lanternes et les parapets des ponts. » (HERZL Theodor, *Le Palais-Bourbon. Tableaux de la vie parlementaire française*, Paris, Éditions de l'Aube, 1995, p.52)

Herzl est également très étonné de l'organisation des réunions contradictoires où, écrit-il, « un valet de chambre pèse exactement du même poids qu'un travailleur de la mine, et n'importe quel imbécile est l'égal d'Alexandre Dumas ». (*Ibid.*, p. 44)

[4] Sur ces journaux occasionnels, Charles Benoist a des mots très durs, qui ne semblent toutefois pas très éloignés de la réalité : « Dans chacun de ces numéros, l'article de tête est du citoyen Z… ; l'article de fond est dithyrambe en faveur du citoyen Z… La deuxième page est remplie par le compte-rendu *in extenso* d'une conférence du citoyen Z sur l'émancipation de la femme ; les nouvelles à la main rapportent ses traits d'esprit et les faits divers, ses actions d'éclat ou ses bonnes œuvres ». Cité *in* HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 277.

[5] LEROUX Pierre, *op. cit.*, p. 94.

[6] POURCHER Yves, « Tournée électorale », *op. cit.*, p. 65.

heures plus tôt devant les habitants de la commune voisine[1]. Ces réunions sont naturellement ouvertes à tous et contradictoires. Le plus souvent, Ribot débute son intervention en dressant un bilan de son mandat avant de proposer quelques axes pour la prochaine législature à l'échelle nationale et locale. Bien entendu, ce sont les enjeux régionaux qui déchaînent le plus de passion[2]. S'il lui reste quelques minutes, le candidat en tournée parcourt alors quelques quartiers à la rencontre des habitants. Parfois, une visite est organisée ou s'improvise. Ainsi, durant la campagne d'août 1889, des ouvriers verriers le conduisent dans leur atelier pour lui « expliquer le travail du verre »[3]. Naturellement, durant tous ces échanges avec ses concitoyens, le candidat à la députation doit manifester de l'empathie, de la détermination et de la bonne humeur. Selon Pierre Leroux, cette campagne de terrain « a des effets symboliques qui vont bien au-delà des publics que le candidat peut rencontrer : le contact avec les électeurs se donne à voir comme un témoignage de la dette de l'élu envers ses électeurs, et la disponibilité totale de l'élu en campagne témoigne d'un "don de la personne" au territoire et à ses habitants[4]. » Après avoir multiplié les déplacements et les petites réunions publiques, Ribot organise durant les derniers jours précédant le scrutin, quelques grands meetings dans les plus importantes villes de la circonscription. Contrairement à ses débuts lors des élections de 1878 et de 1881, son objectif est désormais moins d'y informer les électeurs et les convaincre de voter pour lui que de rassembler des personnes déjà acquises à sa cause afin de démontrer sa force électorale. Paula Cossart constate que ces meetings d'un genre nouveau, qu'elle qualifie de « réunions-manifestations », apparaissent dans la dernière décennie du XIXe siècle[5].

Bien entendu, toutes ces actions de propagande électorale occasionnent des frais conséquents[6], assumés au moins en partie par le candidat lui-même. Sachant que l'indemnité

---

[1] Pour Jules Ferry, en répétant les mêmes discours, le candidat « tourne machinalement une roue électorale qui toujours rend le même discours monotone, assommant […] ». Le député des Vosges ajoute : « les refrains électoraux sont les moins variés des refrains et je les prends tous en horreur. » (Cité *in* BARRAL Pierre, « Jules Ferry, député des Vosges », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Ed. de l'École libre en sciences sociales, 1985, p. 118)

[2] Afin de couvrir les élections législatives de 1893, Théodor Herzl se rend à Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise). Il y constate à quel point les sujets de politique nationale suscitent bien moins d'intérêt que ceux concernant le territoire de la circonscription : « Le pont de Neuville intéresse ces hommes-là infiniment plus que l'État et l'Église, les finances, l'école, l'armée, l'administration et l'affaire de Panama. » (HERZL Théodor, *op. cit.*, p. 24)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 août 1889. (AN, 563AP51)

[4] LEROUX Pierre, *op. cit.*, p. 95.

[5] COSSART Paula, *op. cit.*, p. 120.

[6] En se fondant sur la campagne du marquis de Solages en 1893 à Carmaux, il est possible d'estimer à environ 1/3 du coût total d'une campagne les frais de publication, d'affichage et de distribution des bulletins. (GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 66)

parlementaire annuelle ne s'élève à cette époque qu'à 9 000 francs et que le coût total moyen d'une campagne en province est évalué par Raymond Huard entre 30 000 et 40 000 francs[1], les candidats doivent soit disposer d'une richesse personnelle soit s'appuyer sur un comité[2]. Vraisemblablement moins dépensiers que leurs rivaux conservateurs[3], les républicains disposent également de structures électorales de financement locales et nationales plus efficaces. En 1889, Ribot reçoit par exemple plusieurs milliers de francs émanant du comité de l'Union libérale. C'est Georges Picot qui assure alors le rôle d'intermédiaire. Le 8 septembre 1889, ce dernier écrit à son ami : « Nous avons reçu des sommes qui nous permettent d'agir […] Je vous prie de ne pas craindre les demandes. Parlez-moi en ami et je me charge de tout pour vous[4]. » Ribot s'efforce également d'obtenir des « allocations »[5] pour son protégé Charles Jonnart, candidat comme lui dans l'arrondissement de Saint-Omer, et pour Auguste Boulanger-Bernet[6], qui se présente dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer[7]. Grâce à ses réseaux parisiens, Ribot parvient ainsi à apporter un soutien financier aux autres candidats républicains du département qui lui sont proches, renforçant de ce fait son autorité.

Après le temps de la campagne et celui du scrutin, qui s'accompagne pour Ribot à partir de 1889 de manifestations populaires de joie[8], vient celui des nombreux télégrammes de félicitations et enfin celui du relâchement. Quelques jours après son élection d'août 1893, il écrit à son épouse : « la maison est vide et silencieuse. J'ai l'impression de la solitude et je me

---

[1] HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 294.
La somme de 30 000 francs représente à la fin du XIXe siècle dix-huit années de salaire d'un ouvrier.

[2] Les sommes engagées personnellement par les candidats sont si importantes qu'Éric Phélippeau considère préférable pour cette période de « parler de *nomination élective* plutôt que d'élection et réserver ce dernier terme aux batailles électorales plus compétitives et davantage marquées par des affrontements partisans. » (PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, *op. cit.*, p. 28)

[3] HUARD Raymond, *op. cit.*, p. 294.
Raymond Huard justifie cette différence par la base militante plus importante des républicains.

[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 8 septembre 1889. (AN, 563AP39)

[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 30 septembre 1889. (AN, 563AP39)

[6] Auguste Boulanger-Bernet est issu d'une famille très implantée dans le Pas-de-Calais, notamment à Guînes où son père exerce la fonction de maire de 1848 à 1888. Agriculteur et président-fondateur de la société agricole de Boulogne-sur-Mer, il débute sa carrière politique en devenant conseiller municipal d'Ardres puis conseiller général du canton de Guînes. Républicain modéré, il est élu député de la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer en 1889. Il est en revanche battu quatre ans plus tard par Paul Dussaussoy.

[7] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 30 septembre 1889. (AN, 563AP39)
Il est prévu 2 000 francs pour Charles Jonnart et 1 000 francs pour Auguste Boulanger-Bernet.

[8] « Saint-Omer est en fête » écrit-il à son épouse après sa large victoire au 1er tour de 1893. (Lettre écrite à Saint-Omer le 21 août 1893. [AN, 563AP51])

sens envahir peu à peu par des rêveries tristes. La lutte électorale une fois terminée, il n'y a plus d'activité à déployer. On s'endort comme dans les contes de Perrault[1]… »

Conclusion du 3. La construction d'un fief électoral à Saint-Omer

Après ses échecs électoraux des années 1885-1886, Alexandre Ribot prend conscience que sa carrière politique est sérieusement menacée. Selon Raphaël Muller, il entame alors un « *aggiornamento* culturel[2] ». Parallèlement à la républicanisation des esprits, Ribot modifie en effet profondément son regard sur ses électeurs, désormais dignes de considération. Plus encore, il accepte de se comporter en véritable élu d'une circonscription, autrement dit de se montrer proche de ses concitoyens, de disposer autour de sa personne de puissants relais, de défendre les intérêts locaux et, enfin, de dominer les temps forts électoraux. Pour stabiliser encore davantage sa position dans sa circonscription et fidéliser ses électeurs, il consent en 1895 à se porter candidat aux élections cantonales, alors même que les séances du Conseil général ne suscitent en lui aucune appétence et qu'il s'est toujours déclaré hostile au cumul des fonctions publiques. En effet, quand en avril 1887 les membres du comité républicain du canton Nord-Ouest de Calais lui proposent d'être leur représentant à l'assemblée départementale, il repousse immédiatement leur offre en développant deux arguments :

> « […] il est bon que vous me permettiez de me consacrer tout entier à mes devoirs politiques, et, d'autre part, il me paraît excellent, dans l'intérêt de Calais et dans l'intérêt supérieur de la République, que vous divisiez les mandats au lieu de les réunir dans les mêmes mains[3] ».

L'évolution de Ribot sur ce point est représentative d'une dynamique de fond, étudiée notamment par Guillaume Marrel[4], qui voit un nombre croissant de parlementaires cumuler leur mandat de député ou de sénateur avec un mandat local[5] pour s'assurer un meilleur

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 7 octobre 1893. (AN, 563AP21)
[2] MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 161.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot publiée dans le *XIXe Siècle* du 4 avril 1887.
[4] MARREL Guillaume, *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France, du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle, op. cit.*.
[5] Jean-Marie Mayeur cite les exemples de Jules Ferry et de René Goblet, conseillers généraux des Vosges et de la Somme. (MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940), op. cit.*, p. 79)

contrôle de leur terre d'élection. Plus globalement, cette tendance révèle le processus de notabilisation amorcé, dans leur circonscription, par bon nombre d'élus républicains et dont Ribot est un parfait exemple.

Conclusion du A. Le métier d'élu de terrain

« Jamais je n'ai trouvé le pays plus calme. On parle un peu des anarchistes[1] et puis c'est tout. Le socialisme ne paraît faire ici aucun progrès. Je ne vois rien qui passionne, ni même qui intéresse, les électeurs. La politique laisse presque tout le monde indifférent[2]… » En mars 1894, quand Ribot se rend pour quelques jours à Saint-Omer et qu'il constate la déconnexion de sa circonscription avec les grands débats nationaux et le détachement de ses électeurs de la politique, il semble rassuré : la fièvre politique n'a pas contaminé sa paisible terre d'élection. L'époque de sa première campagne électorale où il dénonçait l'absence d'esprit politique du suffrage universel et le devoir incombant aux élites de l'instruire est définitivement révolue. Souhaitant faire de la politique son métier, Ribot s'est adapté aux « citoyens réels »[3] et résigné au fait qu'une élection ne se remporte pas uniquement sur des idées mais bien davantage sur des relations interpersonnelles tissées avec ses concitoyens. C'est en suivant cette ligne directrice, d'ailleurs préconisée dès son entrée en politique par son précepteur en démocratie locale Georges Foissey, qu'il parvient à s'implanter solidement dans la première circonscription de Saint-Omer, devenue dans les années 1890 son fief électoral.

Peut-on dès lors, comme le fait Raphaël Muller, évoquer une « conversion démocratique »[4] de Ribot ? La question est difficile à trancher et appelle une réponse nuancée. Si naturellement il se rapproche de ce qu'il nomme « le suffrage universel » et s'il s'est totalement fondu dans le fonctionnement politique de la France de la fin du XIXe siècle, Ribot conserve toutefois une vision très verticale des rapports sociaux. Entretenant des relations paternalistes avec ses

---

En 1893, sur les onze députés élus dans le Pas-de-Calais, six siègent au Conseil général. Il s'agit de Louis Boudenoot, Paul Dussaussoy, Charles Jonnart, Georges Graux, Théodore Rose et Henri Taillandier. (RENONCOURT Régis, *op. cit.*, p. 369)

[1] S'inscrivant dans le mouvement international de la « propagande par le fait », des actes terroristes de groupes anarchistes frappent la France entre mars 1892 (attentats de Ravachol contre deux magistrats) et juin 1894 (assassinat du président de la République Sadi Carnot par Caserio).

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 30 mars 1894. (AN, 563AP21)

[3] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, *op. cit.*, p. 277.

[4] MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 149.

électeurs, leur participation à la vie politique se résume, selon lui, à la désignation d'un représentant. Par ailleurs, s'il s'exprime en leur nom à la Chambre, il le fait sans les consulter, ni les associer. Pour Alexandre Ribot, la politique demeure l'affaire d'une élite initiée.

Dès lors que la conscientisation politique de ses électeurs ne lui apparaît plus comme une condition d'accès au Parlement, il se contente d'assurer sa réélection en contrôlant son territoire électoral grâce à des ressorts le plus souvent apolitiques. Il est ainsi paradoxal de constater que le savoir-faire de l'homme politique puisse contribuer à « neutraliser toute velléité de politisation locale »[1].

Alors qu'il défend âprement à Paris ses convictions politiques, Ribot, dans le Pas-de-Calais, est avant tout perçu comme un représentant du régime en place, un républicain modéré devenu notable protecteur. Pour la majorité de ses électeurs, c'est un bon député.

[1] LEFEBVRE Rémi, *op. cit.*, p. 127.

B. Le métier de parlementaire à Paris

> « On le veut partout, on le met partout. En séance publique, en comité intime, dans toutes les grandes discussions, dans toutes les grandes commissions, on voit apparaître ce pâle fantôme que quelques-uns appellent l'ombre de Dufaure. Il semble qu'on ne puisse rien faire sans lui[1]. »

Quand en 1884 Paul Bosq écrit ces lignes, cela ne fait aucun doute à ses yeux : Ribot est « un des hommes les plus importants de la Chambre »[2]. Ce jugement est partagé par la plupart des observateurs de la vie politique, et cela dès le début des années 1880. En 1881, *Le Figaro* ne peut que constater la rapidité de son ascension : « deux ans suffirent pour lui faire une réputation et une influence »[3]. Un journaliste du *Gil Blas* estime « que depuis la mort de Gambetta [en décembre 1882], aucun député n'a exercé sur ses collègues une influence égale à celle [du] nouvel élu du Pas-de-Calais »[4]. Ribot lui-même ressent en 1881 que « l'estime grandit autour de [lui] »[5]. Son intégration presque immédiate au Palais Bourbon est d'autant plus remarquable qu'il faut, le plus souvent, déployer énormément de patience avant d'espérer se faire une place dans cette « gérontocratie » qu'est la Chambre[6].

De la même manière, le député de Calais intègre presque immédiatement le cercle très prisé des ministrables[7], au cœur de ce que Mattei Dogan nomme « le forum politique » de la

---

[1] BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, *op. cit.*, p. 269.

[2] *Ibid.*, p. 268.
Dans son édition du 17 mars 1882, *Le Gaulois* tient des propos analogues.

[3] *Le Figaro*, 22 septembre 1881.

[4] *Gil Blas*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
Le Figaro du 22 septembre 1881 note que « deux ans suffirent pour lui faire une réputation et une influence ».

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 7 février 1881. (AN, 563AP3)
Émile Boutmy constate également que l'influence de Ribot « grandit tous les jours ». (Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 7 juin 1883. [AN, 563AP29])

[6] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 171.

[7] Devenu ministre seulement un an après son arrivée à la Chambre, Joseph Caillaux fait figure d'exception.
Louis Barthou dresse un portrait amusé de l'attitude des ministrables lors des crises gouvernementales : « Il y eut un temps où, pendant une crise ministérielle, et tant que quelqu'un "marchait", la redingote était de rigueur pour les candidats confiants. On guettait chez soi le coup de sonnette de la porte ou, plus tard, la sonnerie du téléphone. […] La redingote qu'on a revêtue est un symbole et une espérance : elle est surtout une tradition. Une jaquette serait une hérésie ; un veston, une impertinence. Seule, la redingote est dans les convenances protocolaires et on doit en être revêtu pour recevoir l'offre du président du Conseil, pour se rendre chez lui, pour être présenté à l'Elysée. Mais il y avait, si j'ose ainsi dire, des redingotes enfiévrées et impatientes qui se lassaient d'attendre dans l'incertitude inquiète de ce qui se préparait. Elles allaient au-dehors ; elles se promenaient dans les couloirs du Parlement ; elles frôlaient leurs sœurs rivales. Combien en ai-je vu passer et repasser, servir inutilement d'une crise à l'autre, et rentrer tristement, sous l'ironie des regards malveillants et amusés ! » (BARTHOU Louis, *Le politique*, *op. cit*, p. 87-88)

Troisième République[1]. Il est également révélateur que son premier portefeuille ministériel soit celui des Affaires Etrangères, qui, comme le relève Jacques Ollé-Laprune, est un « poste clef […] toujours confié à une personnalité "dominante" »[2] et, le plus souvent, avec déjà une expérience gouvernementale : « seulement 15 % (6 sur 39) des ministres des Affaires étrangères ont fait leurs débuts dans ce ministère. […] il est difficile de confier d'emblée la conduite de la politique extérieure à un personnage qui jusque-là n'a eu aucun rapport avec la vie gouvernementale »[3].

Cette réussite interroge d'autant plus que son profil apparaît relativement classique, presque banal, pour un homme politique de cette époque : une naissance dans une famille de la moyenne bourgeoise provinciale, des études dans un prestigieux lycée parisien[4] puis à la faculté de droit de Paris[5], des débuts professionnels en tant qu'avocat puis de magistrat avant d'être élu à 36 ans[6]. C'est un parcours certes brillant mais suivi par beaucoup d'autres qui, pour autant, n'ont pas nécessairement connu une pareille fortune. Par conséquent, comment est-il parvenu à s'imposer dans le microcosme politique parisien ? Quelles qualités professionnelles a-t-il mobilisées pour se hisser au sommet de la République parlementaire ?

Pour répondre à ces interrogations, qui invitent à un examen des structures du régime, il nous semble nécessaire d'envisager les différentes facettes des métiers de parlementaire et de

---

Pour Théodor Herzl, les ministrables « sont pour la plupart d'anciens ministres dont les erreurs et les fautes ont été oubliées. Ils ont déjà été balayés une ou plusieurs fois par un mouvement de colère de la Chambre. » (*op. cit.*, p. 160)

[1] DOGAN Mattei, « Longévité des carrières politiques. Une biographie collective », *op. cit.*, p. 310.

[2] OLLE-LAPRUNE Jacques, *op. cit.*, p. 53.

Mattei Dogan observe que beaucoup de ministres des Affaires étrangères ont exercé, avant, pendant ou après leur passage au Quai d'Orsay, la présidence du Conseil. (DOGAN Mattei, « Longévité des carrières politique. Une biographie collective », *op. cit.*, p. 319)

[2] *Ibid.*, p. 316.

[3] *Ibid.*, p. 49.

La situation de Gustave Flourens et de Gabriel Hanotaux est différente dans la mesure où ils étaient déjà familiarisés avec les questions internationales.

A la différence du ministère des Affaires étrangères, ceux de l'Instruction publique et de l'Agriculture comptent une majorité de novice dans les fonctions gouvernementales. (*Ibid.*, p. 49)

[4] ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 101.

Comme Alexandre Ribot, 111 parlementaires de la Troisième République ont fréquenté le lycée Bonaparte. (ANCEAU Éric, « Les écoles du Parlement », *in* CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 192)

[5] Selon Jean Estèbe, 53 % des ministres en exercice durant la période 1871-1914 ont fréquenté la faculté de droit. (ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 104)

Près des 2/3 des parlementaires de la Troisième République ont réalisé des études supérieures et plus de 16 % ont fréquenté la faculté de droit de Paris. (ANCEAU Éric, « Les écoles du Parlement », *op. cit.*, p. 169 et 191)

[6] La moitié des anciens secrétaires de la Conférence du stage obtiennent leur premier mandat de parlementaire avant 39 ans (26 % entre 35 et 39 ans). (JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 239)

ministre, en adoptant une approche scalaire, de l'épicentre du pouvoir jusqu'à ses marges, à l'extérieur des lieux institutionnels.

1. Un « *homo parlementaris* »[1] au temps du « parlementarisme absolu» [2]

> « Je suis bien sûr qu'aucune profession ne réserve à son débutant, une satisfaction semblable à celle du *Politique* qui, à peine élu, pénètre, comme chez lui, dans l'un des palais où siège la représentation nationale. Etre député, quel rêve ! Non : quelle réalité ! […] Franchir les grilles du Palais-Bourbon, répondre par son titre à un huissier encore mal informé qui vous demande votre nom ; entrer à la questure pour donner son nom et son titre ; retirer du papier à lettres, des cartes-lettres, des enveloppes avec en-tête[3] ; faire le tour des couloirs et des salles ; prendre "quelque chose" à la buvette ; s'arrêter devant le comptoir où se débitent les cigares *les cigares de député* ; jeter un regard à la fois triomphant et inquiet dans la salle des séances, sur ces galeries théâtrales d'où descendront des curiosités, et peut-être des sourires, et peut-être des promesses ; voir de près cet honneur et ce péril, Capitole et Roche Tarpéienne, la tribune française, et y risquer même, dans la solitude assurée, un passage rapide ; […] raconter aux uns et aux autres les incidents de la grande bataille électorale, de *sa* bataille ; […] attendre avec une fébrile impatience la séance d'ouverture, l'inauguration solennelle et tumultueuse où s'opère, selon des rites consacrés, la prise de possession *officielle* d'un titre, d'un rang, d'un banc, d'un fauteuil, d'un pupitre. Qui n'a pas vécu, en tout ou en partie, ces impressions, ces sensations, ces sentiments, ne peut pas comprendre l'intensité et la variété des émotions que ces deux mots : *Être député*[4] *!* »

A son arrivée à la Chambre des députés en mai 1878 le nouveau député du Pas-de-Calais a-t-il été saisi, comme son collègue Louis Barthou en 1889, d'un si intense mélange de joie, de fierté et d'inquiétude ? Connaissant déjà très bien les lieux et les hommes, et aussi plus âgé que le député des Basses-Pyrénées, Alexandre Ribot n'exprime pas dans sa correspondance de pareils sentiments. Immédiatement à la tâche, il s'impose très vite dans cette assemblée si tumultueuse. Pour Charles Benoist, comme pour la plupart de ses contemporains, Alexandre Ribot représente « le type même du parlementaire, de l'"*homo parlementaris*" »[5]. Comment

---

[1] BENOIST Charles, *Souvenirs*, Paris, Plon, tome 3, 1934, p. 53.
[2] Formule de Carré de Malberg cité *in* EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, *op. cit.*, p. 68.
[3] Il existe un bureau de poste au Palais Bourbon depuis 1879.
[4] BARTHOU Louis, *Le politique*, Paris, Hachette, 1923, p. 35-37.
[5] BENOIST Charles, *Souvenirs*, tome 3, *op. cit.*, 1934, p. 53.
Pour le *Gil Blas* du 30 mars 1895, « parlementaire, Ribot l'est de race ».

ce juriste de formation est-il parvenu, quasi immédiatement, à se voir doter de ce que son ami Émile Boutmy nomme le « capital parlementaire »[1] ? Pour répondre à cette interrogation, nous envisagerons son action dans les différents lieux du Palais Bourbon, en débutant par l'hypercentre du pouvoir : l'hémicycle.

a. L'hypercentre du pouvoir : l'hémicycle de la Chambre des députés

Correspondant à Paris de 1891 à 1895 du quotidien autrichien *Neue Freie Presse*, Theodor Herzl affirme « qu' [il a] commencé à comprendre la France »[2] au Palais Bourbon. Dans ce temple de la République, il est immédiatement saisi par « l'importance de la parole, […] par le respect que l'on porte ici au verbe parlé[3] » :

> « Nulle part ailleurs, le verbe parlé ne jouit d'un aussi grand prestige que dans ce pays. […] il existe un lieu où confluent toutes les sortes d'éloquence […] c'est le Palais-Bourbon. C'est pourquoi la tribune placée en son centre porte à juste titre ce nom à la fois simple et orgueilleux : la Tribune française[4]. »

Si l'activité dans l'hémicycle de la Chambre des députés a de quoi frapper les observateurs, qui plus est étrangers, nombreux sont ceux qui la réduisent à un simple spectacle[5]. Pour Romain Rolland, comme pour la plupart de ses contemporains, « le premier théâtre de Paris, c'est la Chambre »[6]. Même si elle se fonde sur une certaine réalité, cette vision réduisant les députés à des « acteurs du jeu politique », n'en est pas moins réductrice. Loin d'être de simples exercices de styles et concours de popularité, les débats participent au bon fonctionnement des institutions en permettant aux parlementaires d'élaborer la loi et de contrôler l'action du gouvernement, autrement dit d'agir politiquement. Comme l'affirme Jérôme Grévy, « le débat en séance constitue l'essence même du parlementarisme »[7]. La parole est le vecteur de l'action politique et la tribune le lieu où elle peut, du moins en théorie,

---

[1] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 4 octobre 1890. (AN, 563AP29)
Émile Boutmy définit le « capital parlementaire » comme étant un « crédit de présomption favorable ».
[2] HERZL Theodor, *op. cit.*, avant-propos.
[3] *Ibid*., p. 171.
Il se demande d'ailleurs si les députés n'ont pas « tendance à surestimer l'importance de la parole ». (*Loc. cit.*)
[4] *Loc. cit.*
[5] Herzl évoque d'ailleurs « les masques » des orateurs à la tribune qui « finissent par tomber ». (*Loc. cit.*)
[6] ROLLAND Romain, *Chère Sofia. Choix de lettres de Romain Rolland à Sofia Bertolini Guerrieri-Gonzaga, tome 1 : 1901-1908*, Paris, A. Michel, 1959, p. 306-307.
[7] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes (1870-1885), op. cit.*, p. 225.

s'exprimer librement. Fort logiquement, étant donné qu'il le classe parmi les « *homo parlementaris* »[1], Charles Benoist note, avec une certaine condescendance, que « la foi [de Ribot] dans la parole publique était naïve et touchante. » :

> « Pour lui, parler c'était agir, ou, pour serrer au plus près sa pensée, agir c'était parler. Que de fois, quand, après la séance, nous revenions à la rue de Tournon[2], par le boulevard Saint-Germain, tout le long de ces deux kilomètres, il m'a répété : il fallait le leur dire… Je le leur ai bien dit…
>
> - et maintenant ? risquais-je, qu'allons-nous faire ? Mais il l'avait dit : c'était fait. Il avait rempli sa fonction, épuisé son pouvoir, et ne voyait rien au-delà[3]. »

Force est de reconnaître que les mots de Charles Benoist sonnent justes. Convaincu des vertus de la délibération parlementaire, même s'il se montre volontiers critique sur les dysfonctionnements de la Chambre, Alexandre Ribot croit fondamentalement que l'action d'un homme politique passe avant tout par sa parole. Une lettre rédigée durant l'été 1884, dans laquelle il fait part à son épouse de ses doutes sur le sens de son engagement politique, traduit cette conviction : « Je me demandais, en chemin de fer, si je n'avais pas fait une sottise de me lancer dans la carrière parlementaire. Sans orgueil, je crois que j'aurais pu faire autre chose que des discours »[4]. Durant sa carrière, des discours à la Chambre, Alexandre Ribot en a prononcé énormément ; il en a aussi beaucoup écouté ou juste entendu comme un bruit de fond dans cette enceinte où, comme l'observe l'écrivain Gustave Guiches, « l'on parle mais où l'on n'écoute pas[5] ».

Durant les séances, Ribot est un député assidu. Souvent simple spectateur, il observe le déroulement de la séance, dont le scénario est rarement connu à l'avance. Il est sensible aux idées exprimées, à l'habileté déployée par certains de ses collègues et aux envolées des grands orateurs. Comme tous les observateurs, il est frappé par « le grand talent »[6] de Jean Jaurès, à qui il prête « une sorte de magnétisme »[7]. Il souligne aussi à plusieurs reprises dans sa correspondance la qualité des interventions d'Albert de Mun[8]. Aucun des ténors de la

---

[1] BENOIST Charles, *Souvenirs*, tome 3, *op. cit.*, 1934, p. 53.
[2] Alexandre Ribot habite au n° 6 de la rue de Tournon.
[3] BENOIST Charles, *Souvenirs*, tome 3, *op. cit.*, p. 55.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 août 1884. (AN, 563AP50)
[5] Gustave Guiches, *Gil Blas*, 30 mars 1895.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 21 juin 1884. (AN, 563AP51)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 30 juin 1895. (AN, 563AP51)
[8] Il note par exemple le « très beau discours plein de colère et de dédain » prononcé par Albert de Mun le 8 juin 1889. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 juin 1889. [AN, 563AP51])
Il apprécie également « la parole sincère et généreuse » de l'abbé Lemire. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 25 avril 1906. [AN, 563AP51])

Chambre ne parvient toutefois à le faire vibrer autant que Léon Gambetta. D'ailleurs quand en 1907, il souhaite convaincre l'auditoire de l'association des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats de « la magie de la voix », c'est l'auteur du programme de Belleville qu'il convoque en exemple :

> « Et Gambetta ? D'où vient que ceux-là seuls qui l'ont entendu retrouvent sous les lignes de ses discours, parfois embarrassés et d'une allure un peu lourde, le feu de l'improvisation, la flamme intérieure, l'élan qui emportait toutes les résistances, le son de cette voix tour à tour puissante et véhémente, résonnant comme un clairon et se pliant ensuite, avec une souplesse infinie, à toutes les délicatesses de la pensée. Quel charme dans ces contrastes et ces oppositions ! Comme cela était différent de la monotonie de l'éloquence, toujours tendue et fatigante, de certains orateurs ! Quelle séduction dans cette variété de tons qui répondait si bien à la richesse des nuances de ce merveilleux esprit[1] ! »

Si Ribot manifeste une forme de nostalgie pour celui qu'il a côtoyé durant sa jeunesse, c'est aussi car il estime qu'à partir des années 1880 « le temps des grands discours était passé, que les assemblées n'étaient plus capables de les comprendre[2]. » Adolphe Thiers lui-même « devrait changer sa méthode[3] ».

Si des séances le passionnent, d'autres le laissent indifférent voire l'ennuient. La piètre qualité de certains intervenants, l'intérêt limité de certaines discussions ou encore la lenteur du processus parlementaire en sont autant de raisons. Quand en juin 1895 la discussion sur les boissons s'éternise à la Chambre, il écrit à son épouse :

> « Fort interminable débat. Je suis forcé de rester à mon banc alors que j'aurais tant à faire. […] Le régime parlementaire n'a jamais été plus difficile. Nos assemblées manquent d'un sentiment de discipline. […] C'est pitié de s'épuiser dans une besogne aussi ingrate. […] On vote l'article 1 de la loi sur les boissons […] la discussion doit durer dix jours[4]. »

---

[1] Extrait d'un discours d'Alexandre Ribot prononcé lors du banquet annuel de l'association des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats le 7 janvier 1907. (dossier Ribot, Bibliothèque de l'Ordre des avocats,)
Pour qualifier le style de Gambetta, Jules Grévy aurait employé la formule suivante : « ce n'est pas du français, c'est du cheval ! » (BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 18)

[2] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 12 juillet 1894. (AN, 563AP51)

[3] *Loc.cit.*
Dans cet extrait, Georges Picot résume une thèse « souvent soutenu » par son ami.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 21 juin 1884. (AN, 563AP51)

Quelques jours plus tard, il se lamente de nouveau sur la faible productivité des députés : « La séance d'hier a été fatigante. […] Comment la Chambre peut-elle ainsi perdre du temps ? […] Il a fallu une demi-heure pour aboutir à un ordre du jour de confiance »[1].

A l'image d'un soldat au front attendant l'ennemi, un député dans l'hémicycle n'est pas en permanence impliqué dans des combats. Aussi a-t-il la possibilité de vaquer à d'autres occupations, comme de mettre à jour sa correspondance. Parfois, c'est à sa femme qu'il écrit, et il n'est pas rare qu'il lui raconte sur le vif le déroulement d'une séance en y glissant quelques commentaires. Ainsi en février 1894, il lui décrit l'action de Godefroy Cavaignac en prenant soin de lui fournir toutes les clefs pour en comprendre les ressorts :

> « Cavaignac a tiré hier un pétard auquel on ne s'attendait guère en se prononçant pour l'impôt progressif. (…) J'ai remarqué que Cavaignac avait affecté de viser M. Say en se servant d'une formule identique à celle dont celui-ci avait fait usage dans ses conférences à l'École des sciences politiques (…) Cavaignac se rapproche des radicaux ; il cherche évidemment à prendre une position qui l'empêche d'être confondu avec les opportunistes et avec Casimir-Perier[2]. »

S'il peut suivre d'une oreille distraite le fil des débats, un député, et plus encore un ministre, doit toutefois rester sur ses gardes car à tout moment il peut être amené à réagir à un propos en demandant la parole ou en la prenant de manière irrégulière. Qu'elle soit d'approbation ou le plus souvent d'hostilité, l'interruption est une arme politique d'importance qui, comme l'observe Jean-Pierre Rioux, « pimente l'exercice de la parole et brise la monotonie du discours en majesté »[3]. Certains parlementaires excellent dans cet exercice. C'est le cas du royaliste vendéen Léon Armand de Baudry d'Asson ou encore de Georges Clemenceau dont les saillies, souvent comiques, sont réputées[4]. A la différence du « Tigre », Ribot n'est pas un adepte de l'interruption, même s'il y recourt parfois.

Plus globalement, le député du Pas-de-Calais s'efforce de gérer ses prises de parole et de n'intervenir que lorsqu'il l'estime réellement nécessaire, suivant en cela l'un des aphorismes

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 30 juin 1884. (AN, 563AP51)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 février 1894. (AN, 563AP21)

[3] RIOUX Jean-Pierre, « Le Palais Bourbon », *in* NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, volume 2, Paris, Gallimard, 2003, p. 2066.

[4] Sur les formules restées célèbres de Clemenceau, voir GARRIGUES Jean, *Le Monde selon Clemenceau*, Paris, Tallandier, 2014, 333 p.

Entre 1882 et 1885, Clemenceau serait à l'origine de 144 interruptions contre 60 interventions autorisées. (DUROSELLE Jean-Baptiste, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p. 238)

Jean-Marc Guislin dans son étude sur les représentants du Pas-de-Calais dans les débuts de la Troisième République cite l'exemple de Paul Dussaussoy qui réalise entre 1871 et 1875 83 % de ses interventions orales sous la forme d'interruptions. (GUISLIN Jean-Marc, *Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais*, *op. cit.*, p. 297)

de l'éloquence parlementaire proposé par Timon dans son *Livre des orateurs* : « On ne doit pas, à toute heure et pour toute cause, monter à la tribune, discourir, se prodiguer. Je me lasse, diraient nos Athéniens, d'entendre toujours parler Démosthène »[1]. Il y a quelques années Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale, ne disait pas autre chose : « Certes le Parlement est étymologiquement le lieu de la parole, mais il faut parfois aussi se taire »[2].

Cette règle intemporelle s'applique tout particulièrement aux néo-députés. Comme l'écrit Robert de Jouvenel : « pendant sa première année de législature, un député doit se taire »[3]. La plupart des grands parlementaires de la Troisième République ont suivi ce précepte. Élu dans le Tarn pour la première fois en 1885, Jean Jaurès ne s'aventure à la tribune pour la première fois qu'en octobre 1886[4]. Raymond Poincaré attend deux ans avant de prononcer son premier discours[5]. A son arrivée au Palais Bourbon, Alexandre Ribot désire « étudier les dispositions et le tempérament » de la Chambre avant de se « préparer à intervenir quand le temps sera arrivé[6]. » Il patiente finalement dix mois avant de prendre la parole en séance[7]. En 1905 dans un entretien qu'il accorde au *Temps*, il évoque comment, jeune député, il percevait la tribune :

> « J'ai eu longtemps une vraie timidité en montant à la tribune, et presque de la crainte. Et cela pour deux raisons. D'abord parce qu'en ces temps-là, je n'avais pas acquis la demi-confiance, la demi-sécurité que donne la discipline de l'esprit dans un travail soutenu, ensuite parce qu'en ces temps-là nous n'abordions la tribune qu'après mûres réflexions et seulement pour y parler suivant un impérieux appel de notre conscience. […] Aujourd'hui, j'en conviens, les jeunes parlementaires n'ont pas toujours nos scrupules de jadis, et nous les voyons escalader, presque à leur début dans l'Assemblée, cette tribune qui nous parut si redoutable […]. Les temps ont changé[8] ! »

Si au fil du temps ses appréhensions s'estompent, Alexandre Ribot demeure convaincu que ses interventions orales, pour être efficaces, doivent être rares et préparées avec le plus grand

---

[1] CORMENIN Louis-Marie de Lahaye (vicomte de), *Le livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842, p. 67.
Théodor Herzl partage ce point de vue. Dans le portrait qu'il dresse de Camille Pelletan, il loue ses qualités d'orateur mais regrette qu'il n'apparaisse « trop souvent à la tribune » : « Ses discours sont trop fréquents et il s'y investit de façon excessive. C'est pourquoi on le connaît trop bien ». (HERZL Théodor, *op. cit.*, p. 130)
[2] FABIUS Laurent, « Préface », *in* ABELES Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, O. Jacob, 2001, p. 11.
[3] JOUVENEL Robert de, *La République des camarades, op. cit.*, p. 30.
[4] « La seule pensée d'aborder la tribune me causait un effroi presque insurmontable et qui littéralement me ravageait. » (Cité *in* GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, *op. cit.*, p. 274 p.)
[5] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 170.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 12 mai 1878. (AN, 563AP3)
[7] Son premier discours dans l'hémicycle a lieu le 21 février 1879.
[8] Raoul Aubry, « M. Ribot, le Parlement et l'Académie », *Le Temps*, [sd] juillet 1905. (AN, 563AP20)

soin. Comme chaque grand orateur, il travaille ses discours en suivant une méthode qui lui est propre[1]. Dans l'interview au *Temps*, il dévoile ses secrets de fabrication[2] :

> « Je m'arme des documents relatifs au sujet et j'apprête l'arsenal des arguments, cela va sans dire. Puis je mûris en mon esprit les développements de chaque question, presque toujours hors de mon cabinet. J'établis mes plans en promenade, à pied ou en voiture ; presque chaque jour, je vais, à petits pas, de mon logis à la Chambre en suivant le boulevard Saint-Germain, et cela m'est aussi favorable qu'une course vive en automobile, avec mon fils. Ainsi se construit mon édifice. Alors, je passe à l'exécution, c'est-à-dire que je jette sur le papier les points essentiels, avec les commentaires qu'ils appellent. Ce premier écrit me semble généralement un peu long, un peu compliqué ; j'élague et je recommence, une fois ou deux, réduisant les incidentes et conservant, à la fin, cela seul que je tiens pour essentiel et d'effet réel. Ce dernier plan établi, je suis aussi maître de mon discours qu'il m'est possible. Et les développements oratoires surgiront d'eux-mêmes autour de cette armature, lorsque j'en serai bien pénétré. Pas de notes accessoires, à la tribune. Parfois, cependant, un texte à citer ou une brève déclaration qui vaut d'être pesée mot à mot, et que, dans ce cas, je lis ostensiblement… Tel est mon système. Je n'en tire pas grande fierté : à chacun son genre[3]. »

Dans ses écrits personnels, il précise les raisons pour lesquelles ses interventions à la Chambre, comme auparavant dans les prétoires, ne sont jamais rédigées :

> « Il me faut pour donner à ma pensée une forme un peu vive […] cette sorte de collaboration qui s'établit entre l'orateur et ses auditeurs. Regarder en face l'auditoire, en suivre tous les mouvements, lire sur leur visage la pensée de ceux qui m'écoutent, m'aide à trouver les accents qui touchent les esprits et vont au cœur. Aussi n'ai-je guère écrit ; la plume me paraît trop lente et paresseuse ; elle n'a pas les ailes rapides de la parole improvisée. Le travail que l'écrivain est obligé de faire pour arriver à donner à sa pensée la forme la plus achevée ne m'a

[1] Léon Gambetta par exemple avait l'habitude de tester ses discours auprès de son entourage. Yves, *op. cit.*, p. 172.
[2] Sur ce sujet, voir DENIS Frédérique et GIRARD Pierre, « La fabrique des discours. L'éloquence de Jean Zay », *Histoire@Politique*, n° 14, mai-août 2011.
[3] *Loc. cit.*

jamais attiré. J'ai sans doute eu tort de ne pas m'obliger à cette discipline. Je l'ai plus d'une fois regretté[1]. »

Ses talents d'orateur sont très rapidement reconnus au Palais Bourbon[2]. En 1884, Paul Bosq estime que le député du Pas-de-Calais « s'impose et grandit à chaque discours »[3]. Pour *Le Figaro* en 1887, c'est tout simplement « l'orateur le plus écouté de la Chambre »[4]. Le comte d'Haussonville lui accorde le titre de « prince des orateurs parlementaires »[5]. Même Charles Maurras, qui est pourtant loin de compter parmi ses admirateurs, reconnaît ses aptitudes oratoires hors du commun : « Soyons justes. Quel orateur ! Quelle facilité ! Quelle abondance ! Quelle mémoire ! Quel à-propos ! Quelle information ! […] Quel art de maître[6] ! »

Pour Theodor Herzl, il appartient dans le début des années 1890 au cercle des quatorze « meilleurs orateurs de la Tribune française »[7], au sein duquel il côtoie Jean Jaurès, Albert de Mun, Charles Dupuy, Paul Deschanel, René Goblet, Léon Say, Jules Roche, Raymond Poincaré, Alexandre Millerand, Léon Bourgeois, Camille Pelletan, Maurice Rouvier et Denys Cochin. Pourquoi ces hommes sont-ils plus écoutés que leurs collègues ? Existe-t-il une manière de s'exprimer propre au Palais Bourbon ?

Si l'on en croit Mattei Dogan, « on plaide au Parlement, comme on plaide au tribunal : il s'agit de convaincre »[8]. Si la finalité est en effet la même, les moyens mis en œuvre par les orateurs sont-ils réellement comparables ? Au Parlement les avocats s'expriment-ils comme dans les prétoires, ou du moins les députés avocats partagent-ils une même manière de s'exprimer ? Gilles Le Béguec est sur ce point catégorique : « contrairement à ce que l'on pense souvent, il n'existe pas de modèle d'éloquence politique propre aux avocats[9]. » Même si l'habitude de communiquer en public leur confère probablement une commune aisance, la

---

[1] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)

[2] Se heurtant au député du Pas-de-Calais dès l'investiture de son cabinet, Léon Gambetta aurait glissé lors de la fameuse séance du 8 décembre 1881 à l'oreille de son ministre de l'Instruction publique, Paul Bert : « Tout de même, il a du talent » (Paul-Louis Garnier, « M. Alexandre Ribot », *Le Parlement et l'opinion*, 30 novembre 1912)
« C'est jour de fête oratoire quand M. Ribot monte à la tribune ». « M. Ribot », *Petit Moniteur*, [sd] octobre 1891. (AN, 563AP20)

[3] BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, *op. cit.*, p. 53.

[4] *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)

[5] HAUSSONVILLE Paul-Gabriel, Séance solennelle de la Société générale des prisons du 21 mars 1903.

[6] Charles Maurras, *L'Action française*, 15 janvier 1923.

[7] HERZL Théodor, *op. cit.*, p. 174.

[8] DOGAN Mattei, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit.*, p. 177.

[9] LE BEGUEC Gilles, « L'éloquence politique française entre juridique et politique (1920-1945) », *in* ALMEIDA Fabrice d', *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, p. 131.

diversité règne au sein de la République des avocats. Avant de dresser le portrait des quatorze ténors de la tribune qu'il a identifiés, Theodor Herzl souligne d'ailleurs « qu'il serait impossible de définir entre eux des points communs » ; « ils sont tout à fait différents »[1]. Le plus grand écart se situe, selon lui, entre Poincaré et Jaurès.

Pierre Guiral et Guy Thuillier parviennent néanmoins à distinguer trois grandes familles d'orateurs : les habiles (Thiers, Waldeck-Rousseau, Poincaré), les enchanteurs (Jaurès, Briand) et les efficaces « dont le discours est action » (Rouvier)[2]. Bien entendu, les deux historiens placent Alexandre Ribot dans la première catégorie, sans réellement détailler sa personnalité à la tribune. Quel est donc son style ? Comment parvient-il à capter l'attention de ses collègues, y compris de ses adversaires, et gagner leur respect ?

Apporter une réponse à ces questions est une tâche délicate car les transcriptions des débats à la chambre, qui constituent la source principale de l'historien du Parlement, ne permettent pas de saisir les multiples aspects d'un discours et sont donc peu adaptées à l'étude de l'art de la parole. Les politistes Claire de Galembert, Olivier Rozenberg et Cécile Vigour dressent la liste des éléments essentiels dans un acte de communication qui, malheureusement, ne peuvent trouver place dans les comptes-rendus officiels :

> « Est perdu tout ce que les corps ont à exprimer. […] Ce sont également les relations des corps aux objets, les attitudes des parlementaires, leurs postures et expressions, les échanges de gestes et de regards qui échappent à l'analyste […]. Deviennent inaccessibles enfin les nuances véhiculées par les intonations et scansions de la parole si précieuses au déchiffrage du sens d'un discours[3]. »

Pour tenter de saisir quel type d'orateur est Alexandre Ribot restent fort heureusement à notre disposition les jugements de ses contemporains et une source sonore datant de 1917 dans laquelle nous pouvons l'entendre annoncer à ses concitoyens l'entrée en guerre des États-

---

[1] « Camille Pelletan est un romantique, Léon Say pratique le bon sens à l'ancienne manière. Albert de Mun nous transporte dans un salon aristocratique où l'on s'enthousiasme pour le trône, l'autel et le sport. Paul Deschanel nous emmène dans une assemblée de beaux esprits aux manières doucereuses, non loin de l'Académie. René Goblet plaide devant la cour d'appel, et Millerand devant le tribunal de simple police. Charles Dupuy fait des cours dans un séminaire d'instituteurs. Jules Roche parle au banquet d'une chambre de commerce. Alexandre Ribot s'adresse à des vieilles filles à accroche-cœurs, rassemblées au sein d'une association féminine de bienfaisance. Léon Bourgeois exerce ses dons oratoires dans un club sociopolitique, et Denys Cochin dans une sacristie. Maurice Rouvier, enfin, fulmine sur la place du marché d'une petite ville du midi ; il s'adosse contre la margelle du puits pendant que les servantes vont y puiser de l'eau. » (HERZL Théodor, *op. cit.*, p. 173)

[2] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 305-307.
Décidément inclassable, Guiral et Thuillier n'intègrent Georges Clemenceau à aucune catégorie.

[3] GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013, p. 11.

Unis[1]. Dans cette allocution solennelle, il parvient grâce à sa voix posée, son débit lent et régulier, son articulation très marquée, à transmettre une impression de calme et d'assurance. Un léger vibrato à la fin de certains mots traduit néanmoins une émotion, que l'on retrouve souvent dans ses interventions publiques[2]. Sa voix est expressive : différents registres du grave à l'aigu sont sollicités et certains mots sont mis en valeur par une accentuation[3]. Ces fins de phrases sont le plus souvent ascendantes ce qui contribue à renforcer son volontarisme.

La qualité oratoire d'Alexandre Ribot repose sur la profondeur de son savoir, sur un style qui lui est propre, ainsi que sur la maîtrise de savoir-faire destinés à mettre en valeur son discours. L'atout premier d'Alexandre Ribot à la tribune est sans conteste l'étendue de ses connaissances. Polyvalent, il est capable d'aborder avec une égale précision les détails d'une loi de finances, les difficultés des producteurs de betteraves, la situation juridique des congrégations religieuses ou encore la situation politique à Madagascar[4]. Sur toutes les questions, des plus techniques aux plus politiques, son érudition semble ne jamais pouvoir être prise en défaut. Pour André Siegfried, « cet homme incomparable savait tout » :

> « Quel que fut le sujet de la discussion, finances, droit, administration, affaires étrangères, commerce, travaux publics, instruction publique, guerre, marine, colonies, lois sociales, il était toujours prêt, capable de faire, sans notes, sans préparation, un discours magistral. Sa documentation tenait du miracle, il

---

[1] Enregistrement sonore du discours d'Alexandre Ribot, alors président du Conseil, à l'occasion de l'entrée en guerre des États-Unis (6 avril 1917), durée : 2 min. 38, disponible sur gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1297883/f1.item

[2] *Le Siècle*, 21 décembre 1906.

[3] C'est le cas pour les mots suivants : alliés, solennellement, civilisation, défi, droit.

[4] A titre d'exemple, voici un court extrait d'un long discours d'Alexandre Ribot prononcé le 12 mai 1887 lors de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres :

« Avant 1884, on travaillait des betteraves au rendement moyen de 5 ; il fallait 100 kilogr. de betteraves pour obtenir 5 kilogr. de sucre. Il fallait environ donc 2 000 kilogr. de betteraves qui coûtaient environ 40 fr., pour produire 100 kilog. de sucre.

Les frais de fabrication étaient évalués, avant 1884 à 14 fr. par tonne ; pour 2 000 kilos ou deux tonnes, c'était 28 fr. ; 40 fr. et 28 fr. font 68 fr. Il fallait déduire les sous-produits qui étaient plus considérables alors qu'aujourd'hui. Quand il faut le double de matière première, on a naturellement plus de résidus en pulpe et en mélasse. Ces sous-produits représentaient l1 fr., à déduire de 68 fr. Restait 57 fr. On peut toujours discuter sur des prix de revient, cela est très délicat, mais le résultat que j'indique ne s'écarte pas beaucoup de la vérité. Le quintal de sucre revenait donc, en 1881, à 57 fr. environ.

Aujourd'hui, dans nos usines, je ne dis pas dans toutes les usines, mais dans les bonnes usines, vous avez des betteraves qui rendent 9 — ce n'est pas exceptionnel, puisque la moyenne est de 8,60, — et il ne faut plus que 1 100 kilog. de betterave pour faire 100 kilog. de sucre.

On paye la betterave plus cher : 27 fr. au lieu de 20 fr. les 100 kilos. Mais aussi quelle diminution de frais pour les fabricants ! Les frais du fabricant se sont réduits, il n'a plus que 12 ou 13 fr. à supporter par 100 kilos, et il les applique à 1 100 kilos au lieu de 2 000, ce qui ramène le coût de fabrication à 13 ou 14 fr. ; en ajoutant 27 fr. de matière première, on arrive à 40 ou 41 fr. Les sous-produits se vendent moins cher : mettons 5 fr. le prix de fabrication de 100 kilos de sucre ne s'en trouve pas moins réduit à une somme de 35 ou 37 fr.

Vous voyez le progrès, il est saisissant, incontestable. »

> paraissait avoir tout lu, tout étudié, tout assimilé ; les dernières statistiques étaient classées dans sa tête, il les citait de mémoire ; ses souvenirs innombrables étaient à sa disposition pour appuyer sa dialectique, et il rappelait, comme si c'eut été hier, telle discussion parlementaire du Boulangisme ou telle séance de commission de l'époque du Seize Mai[1]. »

Grand connaisseur de l'histoire parlementaire, le professeur à l'École libre des sciences politiques qu'est Ribot fait très souvent référence au passé pour mettre en perspective les débats de son temps et justifier ses points de vue[2]. C'est par exemple le cas lors de son intervention en 1879 contre l'article 7 de la loi Ferry :

> « Il suffit de lire l'histoire pour vous en convaincre. Oui, c'est à la suite d'une longue lutte prolongée pendant toute la monarchie de 1830 que la liberté d'enseignement a été proclamée.
>
> […] Toutefois la liberté d'enseignement n'a été conquise qu'après une longue résistance de l'esprit laïque. M. Guizot a expliqué dans ses *Mémoires*, en termes éloquents, comment l'esprit laïque répugnait à laisser ses adversaires se servir des armes qu'il avait conquises sur eux. La lutte a été difficile, opiniâtre, mais elle s'est terminée par la concession de la liberté.
>
> Personne, messieurs, ne peut dire que cette concession a été le résultat d'une surprise, qu'elle n'a pas été un acte réfléchi. M. le ministre ne peut pas le dire, lui qui a voté la loi de 1875, M. Paul Bert pourrait le dire moins que personne après ce qu'il a écrit en 1872 et dit à la tribune de l'Assemblé nationale. Eh bien, quand les lois sur la liberté de l'enseignement ont été votées en 1850 et en 1875, est-ce qu'il n'y avait pas en France des congrégations non autorisées ? Est-ce qu'il n'y avait pas des jésuites ? Est-ce que vous ne les avez découverts depuis ces quatre dernières années écoulées ? Messieurs, il suffirait de relire le rapport de l'honorable M. Laboulaye, et je pourrais invoquer aussi les paroles de mon ami Paul Jozon qui, montant à la tribune de l'Assemblée nationale pour refuser la personnalité civile aux associations fondées en vue de l'enseignement, disait : "Je sais, nous savons tous que les jésuites existent en France, ils y existent en fait et qui s'en plaint ? Ils jouiront les premiers du bénéfice de la liberté ; ils seront les

[1] André Siegfried, « Alexandre Ribot », *Le Petit Havre*, 20 janvier 1923.
[2] Sur cette question, voir GREZES-RUEFF François, *L'argument historique : l'utilisation de l'histoire dans le discours parlementaire (1910-1958)*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2, 1994, 556 p.

premiers à fonder des universités. Je le trouve légitime et tout le monde le trouve légitime." Personne n'a protesté dans l'Assemblée nationale. »

« M. Paul Bert disait, en 1875 : l'État n'a point de pierre de touche qui puisse lui permettre de juger l'enseignement, ou, s'il l'avait, ses réactions varieraient avec les changements du Gouvernement lui-même. Réfléchissez, messieurs, à ces paroles, vous qui êtes républicains. Souvenez-vous qu'il y a pour vous dans le passé de grands avertissements, il me suffit d'évoquer le souvenir de Michelet et de Quinet bannis de leur chaire pour avoir enseigné l'histoire d'une manière qui déplaisait à la majorité d'alors. Il me suffit de rappeler ces souvenirs pour vous dire que la loi que vous feriez contre vos adversaires, vous pourriez un jour en souffrir vous-mêmes[1]. »

En plus de l'histoire, le député du Pas-de-Calais manie avec beaucoup d'adresse et d'intelligence politique les arguments juridiques. Il en témoigne à de nombreuses reprises. C'est le cas en mai 1881 lors de la discussion du projet de loi sur les syndicats professionnels[2]. Opposé à la commission et à son rapporteur Allain-Targé, il réalise un exposé magistral pour démontrer les dangers qu'il y aurait à accorder la personnalité civile aux syndicats professionnels. Si l'on en croit *Le XIXe siècle*, « la Chambre a écouté avec recueillement les observations » de ce « jurisconsulte de premier ordre » disposant d'une « science juridique peu commune et [d'] une opiniâtreté au travail sur laquelle nos législateurs ne nous ont pas blasés »[3]. A lui seul ou presque, il parvient à triompher de la commission et à entraîner la majorité dans son sillage[4].

Dans une Chambre composée en grande partie de juristes, Ribot présente une particularité, qu'il exploite à la tribune : son excellente maîtrise du droit comparé. A l'appui de ses démonstrations, le fondateur de la Société de législation comparée présente très régulièrement des situations existant au-delà des frontières nationales. Ainsi, quand il participe à la discussion concernant la nomination d'une commission d'enquête sur les établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie, il propose à ses collègues de prendre « exemple » sur l'Angleterre et les colonies pénitentiaires australiennes[5]. Quand en 1887 le projet de loi

[1] Séance du 30 juin 1879, *JODébCh*.
[2] Séances des 17, 21 et 24 mai 1881, *JODébCh*.
[3] *Le XIXe siècle*, 18 mai 1881.
[4] Séance du 21 mai 1881, *JODébCh*.
[5] Séance du 18 décembre 1879, *JODébCh*.

organique militaire est débattu au Parlement, il évoque les réflexions conduites par leurs homologues allemands :

> « Il y a eu tout récemment encore au Reichstag une discussion sur ce point, et les progressistes de Berlin sont venus dire, comme ils l'avaient dit en 1880 : "Mais si nous réduisions le service à deux ans, voyez les avantages ; il y a tant d'Allemands qui ne reçoivent pas d'instruction ; nous les ferions passer dans l'armée et ce sont des soldats que nous pourrions jeter sur le champ de bataille ensuite". Le ministre de la guerre, en Allemagne, a toujours répondu : "Je préfère laisser une partie du contingent en dehors. Il y a un rapport nécessaire entre l'effectif de paix et la durée du service, durée qui ne dépend pas de considérations politiques, de théories, mais du sentiment qu'ont les chefs de la sécurité du pays et des nécessités militaires." A cet égard le ministre de la guerre allemand s'est constamment opposé à ce qu'on descendit au chiffre de deux ans de service, chiffre auquel la commission veut, sans préparation et brusquement, vous amener[1]. »

Cette approche comparatiste, Ribot la manifeste aussi, souvent, en matière fiscale. Ainsi lorsqu'il s'exprime en janvier 1888 pour livrer son sentiment sur le budget de l'année déjà entamée, il cite l'Angleterre (6 fois), les États-Unis (4 fois), l'Allemagne (3 fois), la Belgique (1 fois) et l'Espagne (1 fois)[2].

La somme de connaissances déployées par Ribot dans ses discours ne suffit pas à faire de lui un grand orateur. La maîtrise de l'*ars bene dicendi* est en effet indispensable pour espérer s'imposer dans le Parlement de la Troisième République.

Comment les journalistes politiques de son époque, habitués à évaluer les prestations oratoires de leurs hommes politiques, considèrent-ils l'éloquence de l'élu du Pas-de-Calais ?

Trois idées reviennent le plus souvent sous leur plume. Premièrement, « son éloquence, en dépit d'une certaine pompe, ne verse jamais dans la rhétorique ; […] elle se garde de l'emphase et de la redondance »[3] :

> « L'éloquence de Ribot va droit au but, dédaigne les effets de tribune, les inutiles manifestations oratoires. Nulle trace dans sa manière de l'éloquence avocassière, ni de la professorale, qui sont les deux grandes écoles oratoires du Parlement[4]. »

---

[1] Séance du 21 juin 1887, *JODébCh*.
[2] Il fait référence à l'Europe à cinq reprises.
[3] *Gil Blas*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[4] *La République française*, 21 décembre 1906.

> « M. Ribot est peu lyrique. A la tribune, son langage est familier, aisé, coulant. Il est grand et ses gestes, je ne sais comment, sont petits, menus, mécaniques, et sans variété[1]. »

Si Ribot ne correspond nullement à l'image d'Épinal de l'avocat entré en politique déclamant et multipliant les effets de manche[2], son style est en revanche souvent considéré comme étant en décalage avec son époque. « C'est un parlementaire à l'ancienne »[3] selon Charles Benoist. Ce sentiment est partagé par bon nombre d'observateurs de la vie politique :

> « Par le ton, par l'allure, cette éloquence n'était pas moderne : elle avait des éclats de voix, des tremblements qui appartiennent à un genre passé[4]. »
>
> « Ribot […] serait le premier orateur de la Chambre, si les fortes qualités qui le distinguent ne cédaient chaque jour le pas à la provocante grossièreté qui sera l'éloquence de l'avenir. Il donne une idée complète de ce que fut l'orateur parlementaire sous la monarchie[5]. »
>
> « On le trouve un peu guindé, un peu haut sur sa cravate ; trop doctrinaire, à l'occasion sentencieux et sermonneur, avec une point de pédantisme dufaurien […]. Il parle une bonne langue […] peu démocratique, la langue des bons discuteurs orléanistes[6]. »

Même si Ribot apparait souvent, par son érudition et son style, graviter au-dessus de son auditoire, ce qui peut d'ailleurs représenter un défaut[7], il est aussi capable de fondre sur un contradicteur pour l'affronter en duel. « Quelle promptitude à la riposte ! Quel revers de la main quand on l'attaque[8] ! » note avec étonnement *Le Figaro*. Improvisateur de talent, Ribot est un remarquable débatteur. Par conséquent, il ne redoute pas les interruptions, véritables angoisses des orateurs de moindre talent[9]. Même en pleine tourmente de Panama et alors qu'il dirige le gouvernement, il parvient le plus souvent, par une formule élégante, un trait d'ironie ou un appel au patriotisme, à se défaire d'un interrupteur véhément. Il n'hésite également pas à livrer avec les principales personnalités du Parlement de véritables joutes, dont certaines

---

[1] FOURNOL Étienne, *op. cit.*, p. 77.
[2] L'avocat d'assises Vincent de Moro-Giafferi (député de 1824 à 1828), connu pour avoir défendu Landru, est chahuté par ses collègues parce qu'il correspond un peu trop à ce cliché. (BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 172)
[3] BENOIST Charles, *op. cit.*, p. 53.
[4] André Siegfried, « Alexandre Ribot », *Le Petit Havre*, 20 janvier 1923.
[5] BOSQ Paul, *op. cit.*, p. 53.
[6] *Le Figaro*, 22 septembre 1881.
[7] André Siegfried, « Alexandre Ribot », *Le Petit Havre*, 20 janvier 1923.
[8] *Le Figaro*, 22 septembre 1881.
[9] L'avocat Jacques Isorni évoque « ce danger permanent à la tribune [de] l'interruption latente, mais inattendue, qui jaillit de n'importe quelle travée, à n'importe quel moment, sévère, drôle, ironique. » (ISORNI Jacques, *Le silence est d'or ou la parole au Palais Bourbon*, Paris, Flammarion, 1957, p. 44)

sont restées célèbres. Son duel avec Léon Gambetta au moment de l'investiture du « Grand ministère » a incontestablement marqué tous les observateurs présents[1]. Le député radical Jean-Louis de Lanessan évoque « l'opposition des deux esprits, des deux méthodes, des deux allures. Gambetta impétueux, avec sa phrase souvent incorrecte, mais d'une ampleur admirable, le geste excessif, la voix tonitruante, la pensée moins précise que ne paraissait l'indiquer sa majestueuse expression ; Ribot froid, ému, mais très maître de lui, pondéré, acerbe, brillant et souple comme la lame d'une épée qui chercherait à pénétrer la poitrine d'une adversaire brandissant la massue[2]. » Attaqué par surprise par l' « ogre »[3] Gambetta, Ribot parvient avec une extrême habilité à esquiver sa lourde charge et à le cingler par sa douce ironie dont témoigne la chute de son discours : « je me borne, en descendant de cette tribune, à recommander ce sujet aux méditations et à l'excellent esprit de M. le président du Conseil »[4]. Le coup a porté et a réjoui une Chambre amatrice de tels spectacles. Dans *L'Année Politique*, André Lebon salue la performance de Ribot, « la perfection de sa dialectique et de son éloquence »[5]. Il relève toutefois que de son discours « ne subsistait guère que le souvenir d'une brillante passe d'armes : il n'y avait pas eu de lutte sérieuse, parce qu'il ne pouvait y en avoir[6]. »

Si ces duels sont occasionnés par des divergences politiques, ils se transforment dans la plupart des cas en concours d'éloquence. Pimentant la discussion parlementaire, ils permettent aux orateurs d'afficher leur maîtrise de l'expression orale ainsi que leur érudition[7]. Le plaisir de faire des bons mots et de s'accorder une parenthèse récréative explique que certains de ces affrontements se déroulent dans une relative bonne humeur. C'est le cas lors de la séance du 31 janvier 1888 où Clemenceau interrompt Ribot lancé dans un long discours sur les comptes publics. Un échange savoureux entre les deux hommes débute alors, pour le plus grand plaisir de leurs collègues :

> « M. Ribot. C'est parce que nous voulons toujours faire des réformes d'apparence ou d'apparat (Très bien ! très bien ! sur divers bancs) que nous laissons dans le

[1] Séance du 8 décembre 1881, *JODébCh*.
[2] Jean-Louis de Lanessan, *Le Siècle*, 21 décembre 1906.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 septembre 1880. (AN, 563 AP3)
[4] Séance du 8 décembre 1881, *JODébCh*.
[5] DANIEL André, *L'Année politique. 1881*, Paris, Charpentier, 1882, p. 312.
[6] *Ibid.*, p. 313.
[7] Maurras rapporte que Jaurès aurait lancé à Ribot « le trait barbelé » suivant : « O Phocion, tu es long et amer comme le cyprès. Prends garde de n'être pas comme lui stérile ! » Même s'il y a une confusion entre Phocion et Léosthène, l'évocation du grand général athénien témoigne de la culture générale élevée de l'interrupteur mais aussi de l'orateur interrompu qui comprend la référence. (Charles Maurras, *L'Action française*, 15 janvier 1923) Sur cette question, voir GREZES-RUEFF François, *La culture des députés français (1910-1958). Essai de typologie*, Toulouse, PU du Mirail, 1994, 218 p.

plus complet abandon les réformes les plus nécessaires […]. Quand l'un de ces projets arrive à la tribune, savez-vous ce qu'il rencontre ? Le plus souvent une crise ministérielle, ou bien une discussion purement politique.

M. Clemenceau. Vous avez fait des crises ministérielles.

M. Ribot. Si vous voulez compter, monsieur Clemenceau, je crois que vous aurez l'avantage sur moi. (on rit)

M. Clemenceau. Du moins, j'ai la sincérité de ne pas vous reprocher les vôtres.

A vous entendre, on dirait que vous n'en avez jamais fait ! je vous ai entendu critiquer et blâmer tous les ministères que j'ai renversés, et, en les renversant, j'ai cédé à votre impulsion, parce que j'ai pris vos critiques au sérieux. (nouveaux rires).

M. Ribot. Alors, je m'accuse, messieurs, car si l'honorable M. Clemenceau n'a fait que céder à mon impulsion, elle a été souvent bien mauvaise et je lui en demande pardon. (Très bien ! très bien !)

[…] vous plus que personne, monsieur Clemenceau, vous avez renversé beaucoup de ministres, et même vos amis.

M. Clemenceau. « Nous avons » renversé ! (nouveaux rires)

M. Ribot. Quel a été le résultat de cette politique ? […] Le pays est fatigué, surmené par cette politique bruyante, toute d'apparence et au fond stérile.

M. Clemenceau. Vous ne voulez pas faire de réformes ! Vous repoussez toutes les réformes, économiques ou autres, quelles qu'elles soient.

M. Ribot. Non, monsieur. La vérité, c'est que, quand on discute ici des questions purement d'affaires, de ces questions que le pays comprendrait parce qu'elles touchent à ses intérêts de tous les jours - et la liste en serait infiniment longue - je vous fais appel, monsieur Clemenceau, avouez que ces discussions vous intéressent infiniment moins que les discussions politiques.

M. Clemenceau. Je suis votre discussion avec le plus grand intérêt. J'attends le moment où vous allez parler de la réforme de la loi sur les sucres, voilà tout. (Rires à l'extrême gauche.)

M. Ribot. Et bien ! Je ne vous donnerai pas ce plaisir.

M. Clemenceau. Je le craignais.

M. Ribot. Vous avez beaucoup d'esprit, monsieur Clemenceau…

M. Clemenceau. Non ; du bon sens, seulement… à votre service !

M. Ribot. …mais on ne fait pas de la politique seulement avec de l'esprit. (Rires.)[1] »

Ces quelques phrases lancées au « Tigre » résument assez bien le style d'Alexandre Ribot à la tribune : une allure académique[2], des talents de débatteur, l'élégance de la langue, la précision des idées, et enfin un souci d'efficacité en évitant les écueils d'une rhétorique trop appuyée.

Tous ces éléments sont bien entendu le produit de son caractère mais plus encore de sa formation. Pétri des humanités classiques, d'érudition juridique et politique, c'est avec ce bagage qu'il s'exprime au Parlement. Il le fait également en restant fidèle aux enseignements et aux habitudes acquises au sein des différentes conférences fréquentées quand il était encore au barreau, celle du Stage notamment. Cette éloquence judiciaire prône, comme nous l'avons vu précédemment, de se détourner de l'éloquence classique, présentée comme un art de la séduction visant à persuader l'auditoire, pour véritablement le convaincre en lui exposant avec rigueur et sincérité des arguments. Cette ambition, très présente dans les discours d'Alexandre Ribot, peut toutefois s'appuyer sur des ressources rhétoriques, à la fois discursives ou sémaphoriques[3], ou tout simplement argumentatives[4].

Plutôt que de piocher quelques exemples dans différentes interventions d'Alexandre Ribot à la tribune, il nous a semblé préférable d'analyser l'une de celles-ci en profondeur. Nous interrogeant sur les raisons de son intégration rapide à la Chambre, nous avons opté pour son premier discours en séance, prononcé le 21 février 1879. Il porte sur la question brûlante à l'époque de l'amnistie des communards[5]. En s'exprimant si tôt sur un sujet de politique générale, il s'affranchit des codes parlementaires qui veulent qu'un jeune député n'aborde durant ses premières années que des questions techniques[6]. C'est donc une prise de risque

---

[1] Séance du 31 janvier 1888, *JODébCh*.

[2] Pour Étienne Fournol, « de tous nos hommes politiques, Monsieur Ribot est le plus académique ». (*op. cit.*, p. 70)

[3] « Relatives à la posture, la gestuelle ou les mimiques d'un orateur ». (RUHLMANN Jean, *op. cit*, p. 2)

[4] Selon Maurice Tournier, « l'argumentation politique rassemble les outils de persuasion qui, au sein de l'espace communicationnel, répondent aux besoins d'un agir stratégique et d'un agir dramatique. Autant dire que tous les moyens sont bons. » (BONNAFOUS Simone, CHIRON Pierre, DUCARD Dominique et LEVY Carlos (dir.), *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, Monde contemporain*, Rennes, PU de Rennes, 2003, p. 263)

[5] Ce discours est reproduit en annexe. (Voir annexe 32)

[6] C'est ce que fait par exemple Jean Jaurès durant ses quatre premières années à la Chambre.
A son entrée au Parlement, Ribot avait pourtant l'intention de réaliser sa première intervention sur un sujet très technique : « Je vais examiner à fond la question des tarifs de douane en ce qui concerne les tissus. J'ai assisté à quelques séances de la commission d'enquête où les délégués de Calais ont été entendus. […] Ces questions d'économie sont très intéressantes et je serais heureux d'avoir à débuter sur ce sujet à la tribune. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 12 mai 1878. [AN, 563AP3])

pour le protégé de Dufaure que de succéder à la tribune à Louis Blanc, Louis Andrieux, Édouard Lockroy, Georges Clemenceau, Théophile Marcou ou encore Alfred Naquet.

Trois points principaux ressortent de l'étude de ce discours : la clarté de l'expression, la richesse de l'argumentation et l'emploi de techniques pour se concilier l'auditoire. Afin de mettre en valeur ses idées, Ribot structure de manière très rigoureuse son intervention. Après avoir en exorde[1] indiqué clairement l'objet de son intervention (l. 5 – l. 10) et précisé qu'elle ne constitue nullement une attaque contre la République elle-même (l. 10 à 21), il expose les trois raisons qui le contraignent, à son corps défendant, à voter contre le projet de loi. Premièrement, sur le plan politique, le mot « d'amnistie » appliqué à la Commune est inacceptable et par ailleurs inutile, le système des grâces fonctionnant parfaitement (l. 21 à 116)[2]. Deuxièmement, sur le plan constitutionnel, ce projet de loi doit être combattu car il attribue au gouvernement des prérogatives relevant du Parlement (l. 122 à l. 162). Troisièmement, sur le plan social, l'application de cette mesure pourrait causer des troubles importants (l. 163 à l. 204). En épilogue, il rappelle que la République s'est implantée en France grâce à la mise en œuvre d'une politique libérale et conservatrice et qu'il serait, par conséquent, dangereux de s'en écarter (l. 205 à l. 244).

La rigueur de la trame suivie par Ribot ainsi que la fluidité avec laquelle il passe d'une idée à l'autre mettent naturellement en valeur ces arguments. Ceux-ci sont variés et développés. Pour les rendre plus tranchant encore, il a recours à plusieurs techniques. Avec une grande habileté, il les fait souvent reposer sur les propos tenus par ses adversaires : « M. le garde des sceaux […] disait hier » (l. 12) ; « M. le garde des sceaux avait raison de dire » (l. 16) ; « notre principale raison est tirée du langage […] de M. le garde des sceaux » (l. 22) ; « j'invoque l'énergie même de l'adhésion que vous avez donnée hier au langage de M. le garde des sceaux flétrissant les actes de la commune » (l. 31-32) ; « j'invoque le témoignage même de notre honorable et courageux rapporteur » (l. 43-44). Pour renforcer certaines idées, il effectue des répétitions : « non pas, messieurs, ceux d'aujourd'hui…, mais ceux qui ont

[1] Son entrée en matière est parfois plus pédagogique encore. C'est le cas dans son discours prononcé le 12 mai 1887 lors de la discussion du projet de loi sur le régime des sucres : « Messieurs, avant que la Chambre passe à la discussion des articles, je lui demande la permission d'examiner à mon tour, aussi brièvement que je pourrai, à quelles nécessités a répondu la loi de 1884, dont je porte en partie - la Chambre le sait - la responsabilité, et si les effets qu'elle a produits sont à la hauteur des espérances qu'elle a fait naître. Je voudrais aussi, très sincèrement, avec précision, indiquer à la Chambre quels ont été les sacrifices réels qu'elle a imposés au Trésor. Je crois qu'ils ont été très exagérés et j'essayerai de ramener les chiffres à leur véritable signification. Enfin, quand cet examen sera fait, nous verrons quels sont les remèdes que l'on doit accepter pour empêcher le déficit du Trésor de s'accroître, sans décourager les espérances que la loi a fait naître, sans arrêter l'essor, les progrès de la culture qui, vous le verrez dans un instant, ont été véritablement remarquables. » (Séance du 12 mai 1887, *JODébCh*.)

[2] Entre les deux arguments, Ribot place une magnifique transition (l. 117 – l. 121).

lutté ensemble et qui ont fait ensemble la République. Ceux-là, messieurs […]. » (l. 17-18) ; « la Commune […] a été un crime contre la patrie, contre l'honneur national, contre la République. » (l. 23-24) Afin de crédibiliser son propos, il n'hésite pas à s'opposer aux arguments, déjà exposés ou à venir, des partisans du projet de loi : « Ne dites pas […] » (l. 51) ; « Ah ! Vous me dites que […] » (l. 79) ; « Je concède, si vous voulez, que […] ; mais il reste néanmoins » (l. 158-159). Il s'appuie également sur des références historiques. La figure d'Adolphe Thiers est convoquée à deux reprises (l. 55 et l. 232). Il exploite aussi les débats parlementaires passés : « la Chambre de 1876 n'avait pas seulement repoussé l'amnistie plénière, elle avait repoussé […] l'amnistie sous toutes ses formes » (l. 52-53) ; « en restant fidèles à la doctrine de 1876 » ; « ce terrain qu'avait choisi le ministère du 14 décembre était le vrai terrain juridique et aussi le vrai terrain politique » (l. 69-70). Enfin pour susciter l'adhésion, il met en avant sa sincérité : « Je viens remplir un devoir de conscience et en même temps un devoir politique » (l. 7) ; « croyez-le bien » (l. 15) ; « j'ai l'intime conviction » (l. 29) ; « ma conviction profonde et intime » (l. 34-35) ; « je le fais avec une sincérité que vous reconnaîtrez » (l. 41) ; « c'est mon devoir d'exprimer ici mes préoccupations » (l. 194) ; « j'exprime sincèrement, loyalement » (l. 205).

En bon orateur Ribot sait que pour espérer convaincre une assemblée, il doit au préalable s'attirer sa bienveillance (*Captatio benevolentiae*). Jean-Marc Guislin a décrit les « techniques de séduction persuasion »[1] employées par les représentants du Pas-de-Calais dans les premières années de la Troisième République ; la plupart sont également utilisées par Ribot. Comme à chacune de ses interventions, le député cherche tout d'abord à rassurer ses collègues quant à la durée de celle-ci : « je ne viens pas faire un discours que la Chambre écouterait peut-être avec impatience » (l. 5-6). Même si cela est naturellement faux, il s'offre ainsi quelques instants de répit. Quand il ressent que la concentration de l'assemblée fléchit, il déclare habilement comprendre « que l'attention de la Chambre soit fatiguée » et l'avertit qu'il n'en a « que pour très peu de temps » (l. 68-69). Nouveau mensonge. Il utilise également l'arme de la flatterie à l'adresse de la Chambre « pressée qu'elle est, avec raison, de mettre fin à ce débat » (l. 5-6), de la commission représentée par son « honorable et courageux rapporteur » (l. 43-44), sans oublier le Garde des sceaux dont il loue le « langage si ferme, si énergique, si élevé » (l. 22). Il multiplie également les marques de politesse : « permettez-moi d'exprimer » (l. 34) ; « vous me permettrez de rappeler ici » (l. 55) ; « permettez-moi de

[1] GUISLIN Jean-Marc, *Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais, op. cit.,* p. 286.

penser » (l. 80) ; « permettez-moi de le dire » (l. 85, 115 et 214) ; « vous me permettrez d'exprimer » (l. 98) ; « permettez, messieurs ! » (l. 143). Même après avoir subi une interruption assez vive, il fait preuve d'une grande courtoisie à l'égard du perturbateur :

> « M. Ribot. Je dirai même que je n'ai été nullement ému de l'interpellation de M. Gatineau, qui, j'en suis sûr, n'était point inspirée par un sentiment malveillant pour ma personne.
>
> M. Gatineau. Mais non !
>
> M. Ribot. J'en suis très sûr. (Très bien ! à gauche)[1] » (l. 108-111)

S'il se doit de conserver les faveurs de l'assemblée, Ribot essaie également de maintenir son attention. A vingt-deux reprises, il s'adresse aux députés en leur disant : « Messieurs ». Il leur lance également différentes interrogations, purement rhétoriques, afin de rythmer son exposé (l. 60, 65, 166, 191-192, 231)[2]. Afin de le rendre plus agréable et d'utiliser les subtilités de la langue, il a recours à des procédés et figures de style, tels la périssologie (l. 37), la périphrase (l. 220-221).

S'il n'a pas la puissance tribunicienne d'un Gambetta ou le mordant d'un Clemenceau, Ribot est assurément l'une des grandes et belles voix du Palais Bourbon. Son style semble pleinement en phase avec les codes parlementaires de l'époque. Si chaque orateur a naturellement ses particularités, Theodor Herzl constate toutefois que « le Palais Bourbon a aussi son éloquence propre »[3] :

> « Le genre d'éloquence que préfèrent les députés, c'est l'éloquence des affaires, sans poésie, sans démonstrations d'érudition, sèche (sans cependant être ennuyeuse), et qui ne sorte jamais du sujet. Les divagations sont détestées, les plaisanteries appréciées, les déclamations méprisées – exception faite des déclamations patriotiques. Celles-ci sont toujours accueillies avec sérieux ; car en raillant le déclamateur, c'est de la patrie que l'on se moquerait. Mais toutes les autres formes de grandiloquence ont été balayées par les rires et les sarcasmes. L'orateur de la Tribune française doit être divertissant et ne pas s'écarter de son sujet. On ne tolère pas ici les experts soporifiques qui sont l'apanage d'autres

[1] Ribot réagit souvent de cette manière. Ainsi le 17 juillet 1891, alors que le président de la Chambre demande à Paul Déroulède de retirer l'invective qu'il lui a lancée, il déclare : « Laissez dire, monsieur le Président, cela ne me touche pas ». (Séance du 17 juillet 1891, *JODébCh*.)

[2] Sur ce point voir DUCARD Dominique, « Une question biaisée : la question rhétorique dans le débat parlementaire », BONNAFOUS Simone, CHIRON Pierre, DUCARD Dominique et LEVY Carlos (dir.), *op. cit.*, p. 191-200.

[3] HERZL Théodor, *op. cit.*, p. 174.

parlements. La Chambre ne veut pas être un lieu de déballage. De connaissances savantes plus ou moins bien digérées. […] Celui qui connaît son sujet doit pouvoir l'exposer en peu de mots ; et s'il ne sait pas les trouver, il n'a rien à faire dans ce parlement[1]. »

Parfaitement préparé à cette forme d'éloquence, Ribot apparaît, aux yeux de ses sympathisants comme de ses adversaires, « né pour la vie parlementaire »[2]. Cette appréciation se fonde sur son aisance dans l'hémicycle mais aussi dans les autres lieux du Palais Bourbon, où les luttes de pouvoir bien que plus feutrées n'en sont pas moins très vives.

b. Le centre du pouvoir : le Palais Bourbon

Si les interventions dans l'hémicycle représentent la partie la plus visible et médiatisée du travail d'un parlementaire, elles n'en sont en réalité qu'un aspect. La participation à l'élaboration législative et au bon fonctionnement de l'assemblée dans les bureaux et les commissions, les discussions plus ou moins informelles dans les groupes ou tout simplement dans les salons et couloirs du Palais Bourbon constituent en effet la part essentielle de son activité. Dans la « Chronique de la Quinzaine » de la *Revue des Deux Mondes*, Charles de Mazade va jusqu'à considérer que « c'est dans les couloirs […] que se fait en secret le vrai travail parlementaire[3]. » Si le pouvoir à la Chambre est donc plus diffus qu'il n'y paraît au premier abord, un homme politique qui aspire à s'imposer dans la sphère parlementaire se doit d'irriguer de sa présence et de son influence tous les lieux stratégiques du Palais Bourbon, ceux où s'élabore la production législative, mais aussi où se font et se défont les majorités gouvernementales et les carrières.

Si Alexandre Ribot parvient immédiatement à conquérir le public si exigeant de l'hémicycle, à l'extérieur de cet épicentre du pouvoir il emporte aussi rapidement la conviction de ses collègues quant à son sérieux et à ses capacités. De l'avis unanime de ses contemporains, le député du Pas-de-Calais est un homme politique très consciencieux, habité par « une haute

[1] Loc. cit.
[2] « M. Ribot », *Petit Moniteur*, [sd] octobre 1891. (AN, 563AP20)
[3] MAZADE Charles de, « Chronique de la Quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1900. Cité *in* GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *op. cit.*, p. 139.

idée du devoir parlementaire »[1], maîtrisant les dossiers qui lui passent entre les mains. Charles Benoist ajoute :

> « Ce n'est pas que Monsieur Ribot n'ait pas beaucoup lu, et lu de tout, […] mais depuis ce temps-là, la Chambre l'avait saisi, et il allait de préférence aux documents parlementaires […] : il jonglait de mémoire avec tous les chapitres du budget, des lois et des actes diplomatiques[2]. »

Cette réputation de « compétence universelle »[3], acquise au prix d'une grande assiduité et d'une profonde rigueur dans son travail, est naturellement l'une des clefs de son ascension au sein du microcosme politique parisien. Ces qualités, Alexandre Ribot en témoigne dans les diverses structures parlementaires : les commissions et les groupes parlementaires principalement.

Le système des commissions[4] a considérablement évolué durant la Troisième République. A l'origine n'existent que des commissions spéciales constituées pour étudier un projet ou une proposition de loi ; leurs membres sont désignés par les bureaux[5] et leur durée de vie coïncide avec celle de leur mission. Bien qu'éphémères, ces commissions n'en disposent pas moins d'importants pouvoirs : elles peuvent en effet complètement réécrire un texte ou, tout simplement, le rejeter. Peu à peu, la coutume a institué des commissions permanentes : celle du Budget en 1876, puis celle des Armées en 1882[6]… Le poids de ces structures pérennes augmente au fil des années. C'est particulièrement le cas de la commission des finances, qualifiée par Joseph Barthélémy de « Chambre dans la Chambre »[7]. En plus de la préparation du projet de loi de finances, qui représente déjà chaque année un acte législatif majeur, elle intervient dès qu'une question de nature financière se pose.

Si certains parlementaires sont peu présents en commission, par choix ou parce qu'ils ne parviennent pas à s'y faire élire, d'autres y siègent abondamment. Pour beaucoup d'hommes

---

[1] NOBLEMAIRE Georges, « Un grand libéral, M. Ribot », *La Revue hebdomadaire*, [sd] 1906. (AN, 563AP20). Selon Gabriel Hanotaux, « Ribot se donnait à toutes les tâches avec le même dévouement et le même succès ». (HANOTAUX Gabriel, « Monsieur Ribot », *Le Figaro*, 20 janvier 1923)

[2] BENOIST Charles, *Souvenirs*, Paris, Plon, tome 3, 1934, p. 53.

[3] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 66.

[4] Selon Joseph Barthélémy, « les commissions sont des organes constitués dans chaque Chambre, composés d'un nombre généralement restreint de ses membres, choisis à raison d'une compétence présumée et chargés en principe de préparer son travail, normalement, en lui présentant rapport. » (BARTHELEMY Joseph, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, Paris, Delagrave, 1934, p. 10)

[5] La composition des 11 bureaux est modifiée chaque mois par tirage au sort.

[6] Il faut attendre 1902 pour qu'une résolution officialise l'existence de 17 commissions permanentes à la chambre des députés.

[7] BARTHELEMY Joseph, « Le procès de la commission des finances », *Mélanges Carré de Malberg*, Paris, Sirey, 1933, p. 244 et 258.

politiques de la Troisième République, le passage par une grande commission, surtout quand il s'est accompagné d'une fonction particulière au sein de celle-ci (président ou rapporteur), leur a permis d'obtenir un surcroît de notoriété et, à terme, un portefeuille ministériel[1]. Dans ses recherches sur Eugène Spuller, Nathalie Bayon insiste sur l'importance dans la carrière de ce proche de Gambetta du travail en commission[2]. L'exemple d'Aristide Briand, révélé par son rapport sur la séparation des Églises et de l'État, illustre également l'excellent marchepied que peut constituer une telle mission. La fonction de rapporteur général de la commission du budget est certainement l'une des plus convoitées de la République. L'occuper, c'est l'assurance, selon Joseph Barthélémy, de devenir à terme ministre[3].

Dans le cas d'Alexandre Ribot, sa participation active au travail en commission est à la fois un révélateur et un accélérateur de son ascension[4]. Dès son arrivée à la Chambre en mai 1878, il est immédiatement désigné pour siéger dans trois commissions, ce qui traduit à la fois sa volonté de s'impliquer, activement et sans délai, dans le travail parlementaire et le fait qu'il dispose déjà, sur place, de solides appuis. L'année suivante, il est pour la première fois choisi comme rapporteur d'un projet de loi qui, il est vrai, le touche directement puisqu'il concerne les enceintes de la ville de Calais[5]. Quand la IIe législature s'interrompt à l'été 1881, celui qui n'est encore qu'un jeune député peut se flatter d'avoir participé aux travaux de quatorze commissions et d'avoir occupé à deux reprises la fonction de rapporteur.

La législature suivante est plus riche encore. Les commissions auxquelles il prend part présentent en effet des enjeux politiques forts, comme le projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire (1882) ou encore celui ouvrant des crédits supplémentaires pour les opérations au Tonkin (1883). Au sein de celle-ci, il exerce pour la première fois la fonction de président. Durant cette législature, il parvient aussi à intégrer la commission du budget (1882) et à en être désigné rapporteur général. Seulement quatre années après son arrivée au Palais Bourbon, la carrière de Ribot vient de franchir une étape importante.

---

[1] Francis Przybyla analyse finement l'implication très inégale des députés du Nord au travail en commission. Ainsi entre 1881 et 1885, Victor Jules Cirier siège dans 31 commissions alors que deux de ses collègues du Nord ne figurent dans aucune. (Alphonse Bergerot et Georges Brame). (PRZYBYLA Francis, *Le blé, le sucre et le charbon. Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, *op. cit.*, annexe 24)

[2] BAYON Nathalie, *Eugène Spuller (1835-1896), itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Thèse de doctorat, sous la direction de Marc Agostino, Université Bordeaux 3, 2001, 625 p.

[3] BARTHELEMY Joseph, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, *op. cit.*, p. 240.

[4] Voir en annexe 33 le tableau intitulé « L'activité d'Alexandre Ribot dans les commissions de la Chambres des députés (1878-1895) ».

[5] Il s'agit d'un projet de loi concernant : 1°) le déclassement de l'enceinte actuelle de Calais et la construction d'une nouvelle enceinte avec forts détachés englobant les villes de Calais et de Saint-Pierre ; 2°) l'ouverture d'un compte spécial pour la constatation des dépenses et des recettes de l'opération.

Si sa défaite électorale de 1885 marque bel et bien un coup d'arrêt, il réussit rapidement à être de nouveau très présent dans les commissions, notamment dans celle du budget où il est nommé, en 1887 comme en 1888, rapporteur de divers projets et propositions de loi. Cette régularité n'est sans doute pas sans lien avec sa nomination quelques mois plus tard au gouvernement. Redevenu simple député en mars 1893, il sélectionne de plus en plus les commissions dans lesquelles il siège et y exerce des responsabilités particulières. A deux reprises en 1894, il assure la fonction de président. Sa correspondance nous apprend qu'il est très satisfaisait d'être placé à la tête de la commission du travail, qui le « remet dans le courant »[1] tout en lui permettant de prendre de la hauteur par rapport à l'actualité du moment.

Il ressort de cette brève présentation qu'entre 1878 et 1895 les choix effectués par Ribot de siéger dans telle ou telle commission et sa capacité à s'y faire élire comme membre puis éventuellement comme secrétaire, rapporteur ou président reflètent son statut au sein de la Chambre. Il convient à présent d'envisager plus en profondeur l'importance de cette présence en commission dans l'activité d'un parlementaire et dans l'évolution de sa carrière. Dans le cas de Ribot, c'est assurément sa désignation en mars 1882 au sein de la commission du budget[2] qui permet le mieux de la mettre en lumière.

Un premier exemple, presque anecdotique, nous est fourni le 3 mai 1882 quand les membres de cette commission abordent le budget du ministère de la Justice et plus particulièrement l'achat d'une « collection des lois étrangères ». Tandis que le député du Var, Jules Roche, demande si ces documents sont traduits en français, immédiatement Ribot intervient pour le rassurer et, selon le procès-verbal de la séance, « donne des renseignements intéressants sur le fonctionnement de la bibliothèque »[3]. Il contribue ainsi grandement au vote de crédits, nécessaires à l'essor de la Société de législation comparée. Certes modeste, cet exemple n'en est pas moins révélateur de la manière dont Ribot se saisit de sa position au sein de cette « commission reine » pour peser sur des décisions. Elle lui offre également l'opportunité d'asseoir ses connaissances en matière financière et de renforcer son image.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 21 janvier 1894. (AN, 563AP51)

[2] Cette commission est composée de Daniel Wilson (président), Sadi Carnot (vice-président), Ferdinand Sarrien (secrétaire), Gaston Thomson (secrétaire), Jules Roche (secrétaire), Amédée Renault-Morlière (secrétaire), Édouard Mathieu, Maurice Rouvier, Auguste Bernard, Édouard Lockroy, Charles Boysset, Georges Clemenceau, Charles-Ange Laisant, Jean-Émile Roger, René Brice, Arthur Leroy, Louis Gatineau, Henri Margaine, Jean Bernard, René Hérault, Edmond Turquet, Lucien Dautresme, Hippolyte Marel, Alexandre Ribot, Just Hugot et Georges Graux.

[3] Séance de la commission du Budget, 3 mai 1882. (AN, C3303)
Si l'on en croit Paul Bosq, les journalistes obtiennent de Ribot des informations sur les coulisses de la commission du budget. (BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, *op. cit.*, p. 20-21)

Quand en 1882 Ribot intègre la commission du budget, c'est une fois de plus Léon Say qui dirige les finances du pays. Si le leader du Centre gauche accepte en janvier 1882, en plein krach de l'Union générale, de rejoindre le gouvernement Freycinet, alors qu'il a refusé d'entrer dans celui de Gambetta quelques mois plus tôt, c'est tout simplement parce que ses conditions ont été acceptées : ni conversion, ni émission, ni rachat. Le 2 mars 1882, il dépose un projet de budget se distinguant très largement de celui préparé par son prédécesseur, le gambettiste Allain-Targé. Say propose une nouvelle méthode de prévision des recettes publiques, qui se veut plus prudente en se fondant non plus sur l'avant-dernier budget mais sur le dernier augmenté de la plus-value moyenne des impôts indirects des années précédentes[1]. Sur le fond, il désire se rapprocher de l'équilibre des finances publiques par une plus grande rigueur et l'éradication des dépenses dites extraordinaires qu'il entend, pour le budget de 1883, faire passer de 622 millions à 258 millions. Pour ce faire, il en reporte 52 millions sur les dépenses ordinaires, diminue le périmètre des grands travaux du plan Freycinet et sollicite le secteur privé, en l'occurrence les six grandes compagnies de chemins de fer. Concrètement, il souhaite leur transférer une partie des investissements ferroviaires prévus avec, en contrepartie, l'assurance de ne pas être nationalisées. Une première convention est signée dès le 28 février 1882 avec la Compagnie d'Orléans, la plus menacée par un rachat de la part de l'État.

Quand Ribot se déclare candidat à la fonction de rapporteur général du budget, il le fait en se présentant comme un farouche défenseur du budget élaboré par le ministre et c'est sur cette ligne qu'il devient porte-parole de la majorité de la commission : « Tu sais dans quelles conditions j'ai été nommé rapporteur, écrit-il à sa femme, […] on avait longuement discuté les points essentiels du projet de Léon Say. J'avais exprimé mon avis. On m'a élu apparemment pour mon opinion[2]. » Au sein de la commission, ce budget est toutefois loin de ne recueillir que des satisfecit. Son président, Daniel Wilson, manifeste par exemple dès qu'il le peut son opposition à l'accord conclu avec la Compagnie d'Orléans. Cette question de la position de l'État vis-à-vis de ces entreprises privées est, il faut le rappeler, l'objet d'un long contentieux[3] entre libéraux et opportunistes. Tandis que ces derniers mènent campagne en faveur de la nationalisation des chemins de fer, les membres du Centre gauche défendent à

[1] LEHMANN Paul-Jacques, *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 107.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 juin 1882. (AN, 563AP3)
[3] Dès le 3 février 1872, Clément Laurier dépose un projet de rachat des compagnies par l'État.

l'inverse les intérêts – et les bénéfices – des grandes compagnies, avec lesquelles ils sont très liés[1]. La chute du ministère Gambetta en est d'ailleurs en partie la conséquence.

Bien que n'étant pas lui-même impliqué financièrement dans cette question, Alexandre Ribot défend depuis son arrivée au Palais Bourbon le *statu quo* en la matière. Déjà, en 1879, alors qu'il examine en commission le régime de l'exploitation des chemins de fer du troisième réseau[2], il plaide pour un arrangement avec les sociétés ferroviaires sans recourir à leur nationalisation. Dans *Le Parlement* du 13 décembre 1879, il précise sa position sur le sujet :

> « Tout en reconnaissant ce qu'il y a de défectueux dans l'exploitation des grandes compagnies, tout en blâmant leurs résistances obstinées à certaines améliorations, tout en réclamant des réformes en ce qui concerne les tarifs, nous n'hésitons pas à préférer le système actuel à celui de l'exploitation par l'État […]. »

Aussi n'est-il guère surprenant qu'en 1882, au sein de la commission du budget, il soit amené à défendre les thèses de Léon Say. Entre les mois de mars et juillet, les deux hommes se fréquentent énormément et travaillent réellement de concert. Trois longues lettres écrites par Léon Say en mai nous permettent de saisir la nature de la relation qui se noue alors entre eux. Toujours très pédagogue, l'expérimenté ministre livre au juriste qu'est Alexandre Ribot de véritables cours sur la finance et sur l'élaboration d'un budget au Parlement :

> « Le budget a deux mauvais moments à passer. Un de ces mauvais moments, c'est le mois de décembre, moment où les ministres envoient leurs demandes au ministre des finances pour être comprises dans le budget qu'on doit déposer en janvier sur le bureau de la chambre. […] Il y a un autre moment bien plus dangereux ; c'est la session d'été, la session préalable à la discussion du budget ; session où l'on nomme commission sur commission pour examiner toutes les réformes administratives ou financières possibles ou impossibles[3]. »

Défendant les mêmes positions, c'est conjointement qu'ils subissent les assauts de la gauche du parti républicain sur la convention passée avec la Compagnie d'Orléans. Selon Ribot, « un petit complot s'est formé entre les gambettistes [et] l'extrême gauche […] dans le dessein fort transparent de renverser M. Say »[4]. Pour connaître l'état des forces à l'intérieur de la

---

[1] Léon Say est notamment vice-président de la Compagnie des chemins de fer du Nord
Sur les relations entre le Centre gauche et les milieux d'affaires, voir GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République* (1871-1896), *op. cit.*, 1253 p.

[2] Il s'agit d'une proposition de loi du député du Gers Jean David.

[3] Lettre de Léon Say à Alexandre Ribot écrite le 15 mai 1882. (AN, 563AP3)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 juin 1882. (AN, 563AP3)

commission, il demande, le 21 juin 1882, un vote immédiat sur la question de cette convention, en indiquant clairement qu'il ne pourrait rester rapporteur général dans le cas d'un vote négatif[1]. Sa stratégie se révèle payante : « Je me suis battu avec vigueur […] J'ai eu gain de cause à la majorité d'une voix. Je reste rapporteur. C'est un succès personnel. Demain je verrai M. Say qui a suivi de loin cette bataille[2]. » Le lendemain, Léon Say recourt au même chantage et remet sa démission. Il récupère toutefois son portefeuille deux jours plus tard. Comme la commission, la Chambre a plié, ne recueillant que de maigres compensations.

La discussion générale du budget débute au Palais Bourbon le 21 juillet 1882. Allain-Targé porte les premiers coups au ministère : « il aurait donc fallu forcer les compagnies à capituler et non pas, comme on le propose aujourd'hui, capituler devant elles[3]. » Au nom de la commission du budget, Ribot intervient trois jours plus tard pour défendre les orientations du cabinet. Le *Temps* compare le style du jeune rapporteur général à celui d'Adolphe Thiers : « Depuis longtemps il ne nous avait pas été donné d'entendre un exposé financier d'une sobriété, d'une précision, d'une clarté aussi saisissantes. M. Thiers excellait dans ce genre de discussions ; chacun, en écoutant M. Ribot évoquait hier ce souvenir[4]. » Enfin, le 26 juillet 1892, c'est au tour du ministre de prendre longuement la parole[5] pour défendre un « budget de vérité et de réalité »[6]. En dépit de son incontestable succès de tribune, la chute du cabinet Freycinet trois jours plus tard - sur la question du canal de Suez - met provisoirement un terme à la discussion de la loi de finances.

Le successeur de Léon Say, Pierre Tirard, décide de revenir sur les points les plus contestés du budget, notamment la fameuse convention avec la Compagnie d'Orléans qu'il décide d'abandonner au profit d'une augmentation de la dette flottante et de l'utilisation des excédents prévus en 1882 et 1883. Tout en faisant preuve d'un grand pragmatisme, Ribot continue jusqu'à la fin de l'année à soutenir, au sein de la commission comme dans l'hémicycle, les vues de Léon Say en prônant la rigueur budgétaire et la sauvegarde des intérêts des compagnies ferroviaires. Au fur et à mesure de ses interventions à la Chambre, les observateurs sont de plus en plus frappés par sa maîtrise du sujet. Ainsi, au lendemain d'une intervention de plus de 3 heures sur le nouveau projet de budget, la presse est quasi unanime pour saluer les qualités du rapporteur général. C'est le cas du *XIXe siècle* :

---

[1] Séance de la commission du Budget, 21 juin 1882. (AN, C3303)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 21 juin 1882. (AN, 563AP3)
[3] Séance du 21 juillet 1882, *JODébCh.*
[4] *Le Temps*, 22 juillet 1882.
[5] Il la conserve durant près de quatre heures.
[6] Séance du 26 juillet 1882, *JODébCh.*

> « M. Ribot, dont la réputation est faite, est parvenu aujourd'hui à la renommée. Jusqu'ici nous l'avions vu briller principalement dans des questions de droit où sa science incontestable de juriste remportait souvent d'éclatantes victoires. […] M. Ribot jurisconsulte, était-il donc un financier ? [...] M. le rapporteur général du budget 1883 s'est placé hors de pair dans ce genre nouveau pour lui. Et dans les conditions les plus difficiles ! »

A l'issue de son premier passage à la commission du budget, au contact notamment de Léon Say, Ribot a incontestablement acquis connaissances et savoir-faire en matière financière. Cela modifie naturellement le regard que ses collègues portent sur lui : c'est désormais un député reconnu, dont le réseau relationnel s'est étendu.

Sa grande proximité avec Léon Say durant le 2e trimestre de l'année 1882 lui ouvre la porte des Rothschild. Sur l'invitation d'Alphonse de Rothschild[1], il passe le dimanche 22 octobre 1882 au Château de Ferrière, en compagnie bien entendu de Léon Say. A Eugène Boucher, il raconte la teneur de ses échanges avec le célèbre banquier et homme d'affaires[2] :

> « Nous avons beaucoup causé. J'ai pu voir à quel point les fautes commises depuis quelques mois ont blessé la haute finance. […] La question des chemins de fer devait être réglée, etc… La déception a été rude. […] Quelle sottise de laisser ouverte la question des chemins de fer et de s'acculer à un emprunt au moment où les capitaux s'éloignent de la bourse. Le monde des affaires, jusqu'ici très indifférent à la politique, commence à se plaindre et à refuser son concours[3]. »

Ce court extrait dans lequel Ribot relaie, sans beaucoup de distance, les propos de son hôte et de l'ancien ministre explique les raisons qui ont motivé à son invitation dans la propriété familiale Rothschild : faire du rapporteur général du budget un parfait défenseur des intérêts de la bourgeoisie financière.

Si, comme nous venons de l'observer, l'activité en commission constitue un levier important pour un député qui ambitionne de s'imposer à la Chambre, sa capacité à bien s'entourer représente également un enjeu décisif. Cette nécessité peut prendre des formes différentes : de l'appartenance à des groupes parlementaires, reposant sur des bases politiques ou la défense d'intérêts, ou simplement à des réseaux relationnels dans lesquels les liens personnels l'emportent sur les autres considérations.

---

[1] Lettre d'Alphonse de Rothschild à Alexandre Ribot écrite le 20 octobre 1882. (AN, 563AP40)
[2] Il est notamment président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 28 octobre 1882. (AN, 563AP3)

Jusqu'en 1910 les groupes parlementaires n'ont pas d'existence officielle : les députés de la République sont en théorie tous indépendants les uns des autres. Des rassemblements existent néanmoins. Pour avoir été longtemps considérés comme des « structures vides »[1] incapables d'imposer une véritable discipline de vote, ces groupes ont peu suscité la curiosité des historiens. Dans un article précisément consacré à leur développement sous la Troisième République, Gilles le Béguec évoque « un sous-continent délaissé de l'histoire politique »[2]. Dans son sillage, de plus en plus de chercheurs se penchent toutefois sur ces réunions parlementaires, en insistant sur leur influence dans le fonctionnement de l'assemblée. Jean Joana voit dans leur essor pendant la période 1815-1877 des signes de la « protoprofessionnalisation » des députés, pourtant encore largement issus du monde des notables[3]. Pour Jean Garrigues, elles exercent un rôle d'encadrement des députés tout en leur permettant d'échanger et de s'informer sur l'actualité de la Chambre, les échéances électorales etc[4].

Dans les débuts de la Troisième République, les groupes parlementaires sont des lieux ouverts. Sauf cas particuliers, un député peut donc être membre de plusieurs d'entre eux simultanément. Pierre Guiral et Guy Thuillier les comparent à des clientèles, suggérant que les parlementaires sont davantage polarisés par un leader que par un corpus idéologique précis[5]. Les deux historiens citent le cas de l'Union républicaine totalement dominée, il est vrai, par la figure de Léon Gambetta. Même s'ils diffèrent grandement des groupes parlementaires actuels, ceux de la Troisième République traduisent malgré tout des sensibilités politiques. Tout oppose par exemple, dans les années 1870-1880, le groupe de l'Extrême gauche à ceux de l'Appel au Peuple et de la Droite, composés respectivement de bonapartistes et de légitimistes. Bien sûr, si l'on compare deux groupes proches sur l'échiquier politique, comme la Gauche républicaine et le Centre gauche, les points de convergence sont plus nombreux et les doubles appartenances fréquentes.

---

[1] LE BEGUEC Gilles, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la IIIe République », *Parlement[s]*, n° 0, printemps 2003.

[2] *Loc. cit.*

Pour nuancer ce propos, il convient d'évoquer les travaux précurseurs d'Alain Bomier-Landowski. (« Les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et de la chambre des députés française de 1871 à 1940 », *in* GOGUEL François et DUPREUX Georges (dir.), *Sociologie électorale. Esquisse d'un bilan. Guide de recherches*, Paris, A. Colin, 1951, p. 75-89)

[3] JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 23-42.

JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, *op. cit.*, p. 551-632.

[4] GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement*, *op. cit.*, p. 248 et s.

[5] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *op. cit.*, p. 187.

Par ailleurs, même si les groupes politiques de la Chambre ne parviennent pas à imposer de discipline de vote, les travaux de Rainer Hudemann[1] démontrent que leur cohésion dépend fortement du thème abordé. Elle est forte sur les débats institutionnels et faible quand il s'agit de questions économiques et sociales. Enfin, plus le travail de concertation a été intense en amont des débats en séance, plus l'unité du groupe se retrouve dans les votes.

Si durant la période 1878-1895, Ribot appartient à différents groupes politiques, participe à leurs réunions et accepte, dans une certaine mesure, de coordonner ses actions avec celles de ses collègues, il demeure profondément attaché à son indépendance et toujours critique sur le fonctionnement des structures politiques, le Centre gauche tout particulièrement. Même lorsqu'il s'impose comme la principale figure du courant libéral dans les années 1890, il n'essaie pas de constituer autour de sa personne une formation politique structurée au Parlement.

En parallèle de ces groupes politiques, encore fragiles dans les débuts de la Troisième République, d'autres rassemblements de députés existent au Palais Bourbon, transcendant parfois les clivages partisans habituels. Ainsi, Ribot rencontre très fréquemment les autres élus du Pas-de-Calais afin de défendre au mieux, à Paris, les intérêts de leur département. C'est d'ailleurs également dans ce but qu'il se rapproche du groupe agricole de la Chambre. Pour le vote de « sa » loi sur les sucres en 1884, il s'appuie sur ses « études préalables »[2] et le capital de voix qu'il représente. Le 6 juin 1884, il intervient lors d'une réunion (appelée séance) de ces « députés agricoles » pour leur présenter ses projets[3]. Quelques années plus tard, en 1889, il figure lui-même parmi les membres de ce groupe d'intérêt[4]. Au gré de la conjoncture politique, le périmètre politique de ce cercle de défense de l'agriculture se cantonne à la gauche républicaine ou embrasse toutes les sensibilités politiques. Réduit au seul camp républicain, il rassemble à la fin de la quatrième législature (1885-1889) 142 députés[5]. Elargi à la droite, il en compte à la fin de l'année 1889 plus de 300[6]. A cette époque, le groupe agricole est divisé en trois sections : tarifs douaniers, impôts et questions

---

[1] HUDEMANN Reiner, *Fraktionsbildung im französischen Parlament*, München, Artemis, 1979, 477 p.

[2] CHUN Soo-Yun, *La propagande républicaine et la question paysanne au début de la Troisième République*, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Agulhon, Université Panthéon-Sorbonne, 1990, p. 339.

[3] AN, C//8278.
Les séances du groupe agricole des 10, 13 et 18 juin sont également consacrées à la question du régime des sucres.

[4] GOMOT Hippolyte, *Groupe agricole. La Chambre des députés et l'agriculture française (1881-1889)*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1889, p. 8.

[5] *Loc. cit.*

[6] CHUN Soo-Yun, *La propagande républicaine et la question paysanne au début de la Troisième République*, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Agulhon, Université Panthéon-Sorbonne, 1990, p. 342.

diverses. Renforcé par le scrutin de 1889, le représentant du Pas-de-Calais prend la direction de la deuxième section[1].

Si, comme nous venons de le voir, Ribot appartient à différentes structures existant à la Chambre[2], il n'est « inféodé à aucun clan », comme l'observe justement Jacques Chastenet[3]. Afin d'asseoir son autorité sur ses collègues, dispose-t-il d'un cercle de fidèles ou d'obligés ? Exerce-t-il, dans les années 1890 notamment, un rôle de protecteur, de patron auprès d'autres députés ?

A l'époque où il figure, presque sans interruption, dans les équipes gouvernementales, Ribot est un homme influent, capable de distribuer des postes, et incarnant une sensibilité politique, dans laquelle se retrouvent plusieurs dizaines de députés. Parmi ceux-ci figurent les représentants d'une nouvelle génération de libéraux, ceux que Charles Benoist qualifie de « trois mousquetaires de la seconde génération républicaine - qui suivant la tradition étaient quatre - »[4] : Raymond Poincaré, Louis Barthou, Charles Jonnart et Paul Deschanel. Pour Maurice Barrès, ces hommes, auxquels il ajoute André Lebon, sont les « fils de la louve [parlementaire] »[5]. Tous accèdent, très jeunes, à des fonctions ministérielles. L'étude de la correspondance de Ribot témoigne de leur profond respect envers cet aîné dont ils n'hésitent pas à solliciter l'avis concernant des choix de carrière ou l'expertise sur divers sujets politiques. En 1885 par exemple, Paul Deschanel l'interroge sur des questions fiscales[6]. Ribot favorise leur ascension politique en les introduisant dans les réseaux qu'il fréquente et en leur confiant des responsabilités à la Chambre ou au gouvernement. Dans le cabinet qu'il préside en 1895, figurent ainsi Poincaré à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes et André Lebon au Commerce. Le cas de ce dernier est particulièrement éclairant[7]. Ancien

---

[1] *Loc. cit.*
Jules Méline et Jules Viette dirigent respectivement la première et la troisième section.

[2] Existent à la Chambre d'autres groupes d'intérêts, comme le groupe colonial, mais dont Ribot ne fait pas partie.

[3] CHASTENET Jacques, *Cent ans de République*, tome 2 : *La République des républicains (1878-1893)*, Paris, Tallandier, 1970, p. 372.

[4] BENOIST Charles, *Souvenirs*, Paris, Plon, tome 3, 1934.

[5] SIEGFRIED André, *Jules Siegfried* (1837-1922), Paris, 1954.

[6] Lettre de Paul Deschanel à Alexandre Ribot écrite le 12 mai 1885. (AN, 563AP31)

[7] Né à Dieppe le 26 avril 1859, André Lebon est issu de la haute bourgeoisie. Son père, Charles Lebon, est un grand industriel à la tête d'une prospère compagnie d'éclairage au gaz. Après un passage au lycée Louis-le-Grand, André Lebon entre à l'École libre des sciences politiques. Au sein de cette institution d'élite, il gravit une à une les étapes jusqu'à en devenir lui-même professeur en 1884. Spécialiste de droit constitutionnel, il écrit alors de nombreux ouvrages sur ce thème et dirige, de 1880 à 1890, la publication de *L'année politique* en conservant le pseudonyme de son prédécesseur, André Daniel. Lebon parvient rapidement à intégrer des réseaux influents proches des milieux politiques. Son mariage, en 1885, avec l'une des sœurs de Maurice Paléologue, Zinka, en constitue un bon exemple. Grâce à ses solides appuis, il devient, de 1882 à 1893, chef de cabinet du président du Sénat, Élie Le Royer.

élève de Ribot à l'École libre des sciences politiques, il devient son assistant avant d'être lui-même nommé professeur titulaire à la rentrée 1884. Élu député en 1893, il reçoit son premier portefeuille ministériel dans le gouvernement Ribot, deux ans seulement après son entrée à la Chambre. Dans le cabinet Méline formé en avril 1896, il se voit confier le ministère des Colonies. Même s'il conquiert progressivement son autonomie politique et marque de son empreinte l'administration coloniale dont il a la charge durant plus de deux ans, André Lebon apparaît toujours aux yeux de ses collègues comme « l'homme de Ribot », pour reprendre l'expression du président de la République Félix Faure[1]. Cette formule convient, plus encore peut-être, à Charles Jonnart qui, si l'on en croit son beau-père, le banquier et homme politique lyonnais Édouard Aynard, estime Ribot et son épouse à l'égal de ses propres parents[2]. Tandis

---

Battu aux élections législatives de 1889 dans l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), Lebon est élu au premier tour le 20 août 1893. Devenu député à 33 ans, il est nommé, deux ans plus tard, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes quand son mentor occupe la présidence du Conseil de janvier à octobre 1895. Ses débuts ministériels lui permettent de nouer de nombreux contacts avec les grandes compagnies nationales et les organisations patronales. Le 26 avril 1896, il se voit confier dans le ministère Méline le portefeuille des Colonies. Il est le premier ministre des Colonies à s'être rendu officiellement dans l'une d'entre elles, en l'occurrence le Sénégal. Même si l'Empire colonial français continue de s'étendre au Soudan et dans la zone du Haut-Nil et que la pacification de Madagascar se poursuit, la priorité de Lebon est bien la mise en valeur des possessions françaises en Afrique. Pour son biographe Joël Dubos, « André Lebon présente davantage le profil d'un ministre du « Commerce de l'outre-mer » que d'un conquérant » (*André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938)*, *op. cit.*, p. 188). Voulant diminuer les dépenses non productives et développer le commerce français, il met en place une politique de décentralisation administrative tout en favorisant l'équipement des colonies. Pour ce faire, le jeune ministre développe un nouveau système de concessions et entreprend l'immatriculation des terres en Algérie selon le système Torrens, c'est-à-dire en confiant à l'administration la tenue des registres sur lesquels doit être portée toute transaction immobilière.

André Lebon se trouve contraint de démissionner en mai 1898 suite à l'importante campagne de presse menée à son encontre pour avoir aggravé les conditions de détention d'Alfred Dreyfus à l'Ile du Diable.

Durant ce même mois de mai 1898, il est battu aux élections législatives dans l'arrondissement de Parthenay par le marquis de Maussabré. Même s'il se représente quatre ans plus tard et subit un nouveau revers, l'année 1898 marque la fin de sa brève mais très dense carrière politique. Commence alors pour Lebon une nouvelle vie, toute entière absorbée par les affaires.

En 1902, il accède à la présidence de la Compagnie des messageries maritimes et fait son entrée au conseil d'administration du crédit foncier et agricole d'Algérie. Toujours très proche des centres du pouvoir et utilisant habilement ses relations, il connaît d'importants succès et s'affirme en quelques années comme l'un des grands capitalistes français. Homme d'influence, Lebon devient également l'un des dirigeants du mouvement patronal. En 1903, il prend la présidence de la Fédération des industriels et des commerçants français (FICF), nouvellement fondée.

Durant la Première Guerre mondiale, il joue un rôle important, à la jonction entre le pouvoir politique et le patronat français, dans la mise en œuvre d'une économie de guerre. André Lebon décède à Paris le 17 février 1938.

[1] DUBOS Joël, « Organisation des réseaux modérés sous la IIIe République : André Lebon, un homme à l'intersection des cercles du pouvoir », *in* ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, p. 304.

[2] Lettre d'Édouard Aynard à Alexandre Ribot écrite à Lyon le 5 septembre 1891. (AN, 563AP27)

Député (1889-1914) puis sénateur (1914-1927), Charles Jonnart exerce la fonction de gouverneur de l'Algérie de 1900 à 1911, puis de 1918 à 1919. A deux reprises, il participe à l'action gouvernementale, en tant que ministre des Travaux publics (3 décembre 1893-30 mai 1894) puis des Affaires étrangères (22 janvier 1913-23 mars 1913). Après la Première Guerre mondiale, il est nommé président de la Commission des réparations puis ambassadeur auprès du Saint-Siège (1921-1923). En 1923, il est élu à l'Académie française contre Charles Maurras.

que dans le Pas-de-Calais Jonnart fait profiter Ribot de ses réseaux, à Paris, il continue de le servir[1]. A la Chambre, il soutient l'action de son mentor, notamment quand il est ministre, en intervenant en séance ou, plus encore, en commission[2]. En retour, Jonnart bénéficie de l'influence de son protecteur pour obtenir postes et faveurs. Il n'hésite pas à le solliciter pour être nommé maître des requêtes au Conseil d'État[3], gouverneur général de l'Algérie[4] ou encore pour obtenir la légion d'honneur (à seulement 30 ans)[5].

Finalement, même si Ribot entretient des liens interpersonnels forts avec quelques députés, il ne dispose pas véritablement au Palais Bourbon d'une clientèle personnelle.

A la Chambre, le député du Pas-de-Calais est une personnalité à part, respecté et considéré par la plupart de ses collègues comme un grand député. S'il n'est pas l'homme d'un parti ou d'une coterie, son style, sa rigueur et son implication dans le travail parlementaire lui confèrent un statut particulier au sein de la République. Pour tous, alliés comme adversaires, Alexandre Ribot est, indiscutablement, à sa place au Palais Bourbon.

Conclusion du 1. Un « *homo parlementaris* »[6] au temps du « parlementarisme absolu »[7]

Si « M. Clemenceau a la popularité […] M. Ribot a l'autorité, et il l'a toujours eue […], les charges et les honneurs l'attendaient. »[8]. Par ces mots, le député Étienne Fournol livre une opinion couramment répandue sur celui qui s'est très rapidement imposé comme l'un des

---

[1] « Vous savez que je suis bien portant, je n'ai pas peur de la besogne et vous ne devez pas hésiter à me charger des études que vos occupations ne vous permettent pas d'entreprendre. » (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Paris le 2 janvier 1890. (AN, 563AP36))

[2] La manière dont Ribot favorise en juin 1890 son élection comme rapporteur d'un projet de loi concernant la baisse des tarifs douaniers tunisiens afin de bénéficier de son soutien illustre la nature de la relation établie entre les deux hommes.

[3] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Paris le 9 juin 1887. (AN, 563AP36)

[4] Différentes lettres entre 1896 et 1900. (AN, 563AP36)

[5] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Paris le 3 octobre 1887. (AN, 563AP36)
« Votre bienveillante intervention peut m'être utile et je prends la liberté de la solliciter. […] Vous allez me trouver bien ambitieux, et dire sans doute que notre génération ne vaut guère mieux que celles qui l'ont précédée. La chose est sûre ; je ne discuterai point. Mais dans la carrière administrative et dans le monde on juge beaucoup les gens à l'apparence. Ah ! S'il y avait dans le monde beaucoup de gens qui vous ressemblent, nous serions peut-être plus convenables et plus soucieux des qualités qui distinguent un homme. »
Même si sa demande n'est pas couronnée de succès, Ribot rédige le 4 octobre 1887 une lettre au ministre concerné pour appuyer les prétentions de Jonnart (AN, F1b1 635)

[6] BENOIST Charles, *Souvenirs*, Paris, Plon, tome 3, 1934, p. 53.

[7] Formule de Carré de Malberg cité *in* EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, *op. cit.*, p. 68.

[8] FOURNOL Étienne, *Le moderne Plutarque ou les hommes illustres de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 70.

cadres de la Troisième République. L'image de Ribot apparaît d'ailleurs tellement associée au régime qu'il est une cible privilégiée des adversaires du parlementarisme. *Le Gaulois* par exemple, en 1887, voit en lui « un parlementaire, avec les compromissions, les concessions, les faiblesses que comporte cet état[1]. » Dans un courrier où il dénonce le fonctionnement des institutions, le diplomate Paul Cambon égratigne Alexandre Ribot et sa « *foi* dans l'excellence du parlementarisme » :

> « Le malheur est que [Ribot], avec sa belle intelligence, est imbu de l'idée que la vérité réside dans une assemblée d'hommes. […] Pour les esprits de ce genre le Gouvernement parlementaire ne consiste pas à avoir des idées et à les appliquer sous le contrôle des Chambres, mais à chercher les idées de la Majorité qui, la plupart du temps, n'existent pas et à donner une apparence à ce non-être. […] Ribot est le représentant le plus éminent de cette doctrine, il ne faut pas juger ces hommes avec nos idées, ils ne sont ni malhonnêtes, ni menteurs, ils ont *la foi* dans l'excellence du parlementarisme et ils le servent comme des prêtres servent leur Dieu. Le fond des choses leur échappe et le devoir consiste pour eux dans l'asservissement aux caprices et à la niaiserie de députés incompétents. Louis XIV et Napoléon n'ont joui d'une infaillibilité pareille[2]. »

Si le député du Pas-de-Calais semble parfaitement, et presque sans délai, s'être fondu dans le microcosme du Palais Bourbon, au point de l'incarner, cela ne signifie nullement qu'il soit un admirateur béat du fonctionnement de la vie politique dans les dernières décennies du XIXe siècle. Il se montre en effet volontiers critique, imitant en cela bon nombre de ses contemporains. Comme le souligne Dominique Damamme, « la liste des vices dont furent chargés les institutions de la IIIe République et les hommes qui la servirent[3] » est si longue qu'elle ne peut être dressée. Olivier Rozenberg insiste, pour sa part, sur le fait que « la critique du Parlement, contemporaine de son âge d'or, n'est […] pas le monopole des ennemis de la démocratie[4]. » Les dysfonctionnements observés par le député du Pas-de-Calais portent

---

[1] « M. Ribot », *Le Gaulois*, 1887. (AN, 563AP20)

[2] Lettre de Paul Cambon à Maurice Bompard écrite à Prinkipo le 8 juin 1892. (CAMBON Paul, *Correspondance*, volume 1 : *1870-1924*, Paris, Grasset, 1940-1946, p. 355)
A l'époque de ce courrier, Ribot est ministre des Affaires étrangères, Cambon ambassadeur de France à Constantinople et Maurice Bompard résident général à Madagascar.

[3] DAMAMME Dominique, *Le thème du déclin du régime parlementaire sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et au début de* la *IIIe République (1875-1914)*, Mémoire pour le diplôme supérieur de science politique, sous la direction de Maurice Duverger, 1972, p. 86.

[4] ROZENBERG Olivier, « Laissez parler le Parlement ! Les débats parlementaires comme réponses fragiles à des problèmes politiques majeurs », *in* GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile

essentiellement sur l'affaiblissement du pouvoir exécutif, l'organisation du travail à la Chambre et l'attitude des parlementaires. Selon lui, les institutions de 1875 ne sont pas en cause ; il se montre d'ailleurs hostile à toute réforme constitutionnelle. Comme beaucoup, il estime que le problème principal réside dans la rupture de l'équilibre des pouvoirs à partir de la crise de 16 mai 1877 et de la mise en place de la « constitution Grévy ». Si, à certains moments, il craint une captation personnelle et excessive du pouvoir, comme en 1879 par exemple, avec la « sorte de dictature démocratique » de Gambetta, le plus souvent toutefois il déplore l'excès inverse, à savoir la faiblesse de l'exécutif et tout particulièrement du gouvernement, principal facteur d'instabilité. Dans *Le Parlement* du 14 décembre 1879, il écrit qu'il « n'y a pas de pire erreur que de croire que le parlementarisme exclu un gouvernement ferme et vigoureux ». Tous les libéraux, d'Édouard Laboulaye à Léon Say, partagent cette position[1]. Une fois ministre, il se plaint également d'être totalement absorbé par les séances à la Chambre et au Sénat. En 1895, quand il redevient président du Conseil, il demande aux parlementaires de ne pas vampiriser l'énergie du gouvernement :

> « Il n'y a pas moyen pour un gouvernement de faire des réformes si le ministère est obligé tous les jours, non pas de défendre son existence, - je m'en préoccupe fort peu, - mais de répondre aux questions qu'on lui pose de tous les côtés de la Chambre. Les ministres sont comme les autres députés : ils ont besoin de travailler ; il faut qu'ils aient le loisir d'étudier les questions, il ne faut pas que tout leur temps soit pris[2]. »

A son épouse, il explique également qu'il « serait désirable d'avoir des sessions courtes » car « les ministres n'ont pas le temps de se reposer et encore moins de travailler[3]. » Cette inefficacité est, selon lui, la conséquence de « l'organisation désastreuse du travail parlementaire[4] » et de la médiocrité des hommes politiques de son temps, pour la plupart simples « politiciens »[5]. L'usage de cet anglicisme traduit l'image négative qu'a Ribot de la plupart de ses collègues[6], qu'il accuse de manquer d'assiduité[1], de courage[2] et de sens

---

(dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013, p. 295.

[1] Jérôme Grévy souligne également que pour les opportunistes « la République parlementaire ne signifiait […] ni prééminence absolue de la Chambre, ni faiblesse de l'exécutif. » (GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, *op. cit.*, p. 557)

[2] Séance du 2 février 1895, *JODébCh.*

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 7 août 1890. (AN, 563AP3)

[4] Extrait de la proclamation électorale d'Alexandre Ribot lors de l'élection législative du 22 septembre 1889 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 25 avril 1906. (AN, 563AP3)

[6] DELPORTE Christian, *Une histoire de la langue de bois*, Paris, Flammarion, 2011, p. 225.

politique[3]. Dès ses premiers pas à la Chambre, il ne cache pas sa déception devant l'attitude d'une assemblée qu'il juge « médiocre »[4] : « Ah la politique est devenue bien facile ou plutôt trop facile. C'est la démocratie qui le veut ainsi, paraît-il. Les hommes d'État seront bientôt des curiosités historiques. […] J'avais rêvé tout autre chose que ce que je vois. Moi aussi je suis un homme du passé[5]. » Le thème du déclin du régime parlementaire est très présent dans l'esprit de Ribot, mais aussi dans celui de bon nombre de ses proches. C'est le cas de Charles Jonnart qui, dans une lettre adressée à Ribot en 1895, exprime son agacement des mœurs politiques de son époque :

> « Vous connaissez mon opinion sur la Chambre : elle est lâche et imbécile […]. Avec la Chambre actuelle rien à faire ; la politique est devenue quelque chose de répugnant qui n'inspire que le dégoût pour peu qu'on ait des sentiments délicats et honnêtes et quelque fierté au cœur. […] il n'y a plus d'esprit politique. […] je ne me résous pas à dépenser mes forces dans une agitation stérile. […] La bourgeoisie est inconsciente, la classe ouvrière envieuse et profondément troublée ; la France est indigne de la liberté, elle va fatalement à un 93 ou à l'Empire, ou plutôt à un régime puis à l'autre successivement[6]. »

En dépit des réserves, parfois violentes, qu'ils peuvent exprimer sur le fonctionnement de la République parlementaire, ces hommes s'y sont imposés car ils disposent des capacités attendues et en maîtrisent les codes. La facilité avec laquelle ils s'installent dans le paysage politique est également la conséquence de leur influence en dehors du champ de la politique institutionnelle.

---

[1] « La Chambre est de moins en moins nombreuse. Depuis qu'on a élevé notre indemnité nous sommes de moins en moins assidus aux séances. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 7 juillet 1908. [AN, 563AP3])
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 juin 1887. (AN, 563AP28)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 19 mai 1878. (AN, 563AP3)
[4] *Loc. cit.*
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Versailles le 1 août 1879. (AN, 563AP3)
[6] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite le 3 novembre 1895. (AN, 563AP36)

2. Un homme influent et dévoué à son métier à l'extérieur du champ politique institutionnel

Si dans les débuts de la Troisième République la carrière d'un homme politique se construit essentiellement dans ce cœur du régime qu'est la Chambre des députés, son assise s'étend le plus souvent bien au-delà. L'influence des élus dans les périphéries du pouvoir apparaît autant comme une conséquence d'un statut politique acquis, qu'une condition pour l'atteindre. Bien entendu dans ces lieux extérieurs au champ politique institutionnel ils sont amenés à côtoyer les autres élites sociales. Comment ces réseaux s'organisent-ils ? Quelle est l'importance de ce que Michel Offerlé et Laurent Le Gall nomment la « politique informelle »[1], à la fois sur la prise de décision politique et sur les carrières de ces hommes politiques ?

Par ailleurs, sur un plan plus personnel, dans quelle mesure sa famille, son mode de vie ont-ils contribué à la réussite de sa carrière ? Quelle place la politique occupe-t-elle quand il se trouve dans son *home* (formule revenant fréquemment sous sa plume lorsqu'il écrit à son épouse) ? Comment lui-même raconte-t-il, à son entourage le plus proche, sa vie d'homme politique ? A la suite du politiste Philippe Aldrin, nous utiliserons le néologisme « péripolitique » pour qualifier la catégorie des « informations relatives à la vie privée, voire intime, des acteurs qui animent la politique[2]. » Bien entendu, étant donné que notre ambition de chercheur n'est pas de tendre vers la biographie la plus exhaustive possible, nous ne nous puiserons dans son intimité que les éléments permettant de répondre aux interrogations précédemment énoncées.

a. Les périphéries du pouvoir : réseaux et socialités politiques, économiques et savants

Dans le cas de Ribot, il nous semble possible de distinguer quatre types d'activités renvoyant à quatre régions distinctes situées sur les marges de la politique institutionnelle mais aux

---

[1] Ces auteurs entendent par politique informelle « les formes, les pratiques, les activités, les expressions qui, faute de bénéficier d'une reconnaissance et d'une légitimité de la part des prescripteurs et des agents les plus influents du champ, sont « rejetées » en dehors de ce champ quand bien même elles participent, pleinement ou accessoirement, à sa constitution ». LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *op. cit.*, p. 16.

[2] ALDRIN Philippe, « S'accommoder du politique. Economie et pratiques de l'information politique. » *Politix*, n° 64, 2003, p. 183.

frontières souvent poreuses : l'espace de la sociabilité politique classique, sorte d'appendice aux lieux officiels ; le monde des affaires où les acteurs politiques tirent bénéfice de leur position ; l'espace de l'enseignement supérieur ; enfin, celui de la sociabilité savante où la politique, si elle n'est pas hôtesse de maison, s'invite très souvent[1].

Pendant la décennie 1860 et les quinze premières années de la Troisième République, les salons ont été des lieux, à la fois mondains et politiques, de rencontre entre élites sociales, favorisant le brassage d'idées et l'accession au pouvoir des républicains modérés. Comme l'a montré Sylvie Aprile, à partir de 1885 les salons entrent dans une période de déclin[2]. Lui-même en partie formé dans ces réunions, Ribot déplore, comme beaucoup d'autres, cette évolution. Dès lors, de nouvelles formes de sociabilité politique apparaissent. Sylvie Aprile évoque le développement, dès 1880, des réceptions officielles dans les palais de la République. De fait, Ribot est fréquemment convié à l'Elysée, à l'hôtel de Lassay ou dans les ministères, notamment au Quai d'Orsay, pour des dîners ou des bals. Si, dans sa correspondance, il manifeste son agacement envers ce qu'il considère être des « corvées »[3], il s'y rend le plus souvent. A son épouse, il se décrit avec amusement comme « un mondain » avant d'ajouter : « malgré moi, je t'assure »[4].

Il assiste aussi à des dîners politiques, certains organisés occasionnellement au gré de l'envie de ses hôtes, d'autres de manière régulière. Étudiés notamment par Anne Martin-Fugier, ces derniers ont constitué « une convivialité à la mode sous la IIIe République »[5]. A partir de 1883, Ribot fréquente le dîner Magny, du nom du restaurateur chez qui il se déroule au moment de sa création en 1862[6]. Gustave Flaubert, Ernest Renan, Auguste Nefftzer, Marcellin Berthelot ou encore les Goncourt (Edmond et Jules) y sont des convives habituels dans les années 1860. Selon Nietzsche, « les fameux dîners chez Magny […] réunissaient deux fois par mois la bande la plus spirituelle et la plus sceptique des Parisiens d'alors[7]. » A partir de 1870, « le dîner Magny » quitte la rive gauche pour investir le restaurant de Paul

---

[1] Il serait possible d'évoquer un cinquième espace, correspondant à celui des médias. L'implication de Ribot dans le *Parlement* ayant déjà été traitée, nous ne l'évoquerons pas dans cette partie.

[2] APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique (1865-1885) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 484.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 juillet 1880. (AN 563AP52)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 15 février 1894. (AN 563AP5)

[5] MARTIN-FUGIER Anne, « Convivialité masculine au XIXe siècle : les dîners Bixio et Magny », *Romantisme*, n° 137, 2007, p. 49.

[6] Le restaurant de Modeste Magny est installé au 3 rue de la Contrescarpe-Dauphine (actuelle rue Mazet). Sur cette question, voir BALDICK Robert, *Les dîners Magny*, Paris, Denoël, 1972, 269 p.

[7] Cité par MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République*, Paris, Perrin, 2009, p. 304.

Brébant situé dans le boulevard Poissonnière[1]. La politique y éclipse progressivement la littérature, ce qui n'est pas sans déplaire à Edmond de Goncourt qui écrit, le 18 décembre 1877, dans ses *Mémoires de la vie littéraire* : « Aujourd'hui, littérature, art, science, tout se tait sous la grosse et bête voix de la politique »[2]. Ce dîner devenu « tout politique »[3] connaît le 26 juin 1883 « une transfusion de nouveaux […], rien que des politiques »[4]. Jules Roche, le comte de Rémusat et Alexandre Ribot, décrit par Edmond de Goncourt comme « l'orateur à la tête sympathique et distinguée »[5], sont ces trois recrues, viennent rejoindre les rangs des parlementaires déjà régulièrement présents (Léon Gambetta, Agénor Bardoux, Paul Bert, etc)[6]. Edmond de Goncourt évoque à trois autres reprises dans ses écrits la présence de Ribot (les mardis 7 avril 1885, 3 novembre 1885 et 22 juin 1886)[7].

A la même époque, l'élu du Pas-de-Calais est également un familier du « dîner Sainte-Beuve ». Dans un courrier du 5 juin 1883, c'est son ami Émile Boutmy qui lui propose de suggérer son nom aux autres convives :

> « Répondez-moi s'il vous convient que je vous écrive officiellement. […] L'attrait de la réunion est que la liberté y est parfaite. La mort a fait de nombreux vides dans nos rangs. Le 24 nous sommes tombés à 18. Je sais que tout le monde serait très heureux si vous veniez vous asseoir à l'une des places inoccupées. On doit faire la même proposition à Rémusat […]. Les dîners ont lieu tous les quinze jours, le mardi[8]. »

Dix jours plus tard, il lui annonce fièrement sa « nomination »[9].

En plus de fréquenter ces réunions périodiques constituées de membres cooptés, Ribot participe plus classiquement à des dîners organisés par ses proches à Paris ou à la campagne, pouvant rassembler de nombreux convives ou, à l'inverse, un petit comité afin de se retrouver « en intimité » pour reprendre une formule de Léon Say[10] et ainsi converser à « cœur déboutonné » comme le souhaite Francis Charmes en février 1879[11]. Au fur et à mesure qu'il

---

[1] Le dîner se déroulait le mardi.
[2] GONCOURT Edmond et Jules de, *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Tome sixième (1878-1884), Charpentier et Fasquelle, 1892, p. 20.
[3] *Ibid.*, p. 188.
[4] *Ibid.*, p. 268.
[5] *Loc. cit.*
[6] MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République, op. cit.*, p. 314.
[7] GONCOURT Edmond et Jules de, *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Tome septième (1885-1888), Charpentier et Fasquelle, 1894.
[8] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 5 juin 1883. (AN 563AP29)
[9] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 15 juin 1883. (AN 563AP29)
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 juillet 1883. (AN 563AP29)
[11] Lettre de Francis Charmes à Alexandre Ribot écrite le 12 février 1879. (AN 563AP30)

s'élève dans la hiérarchie du pouvoir, Ribot est bien entendu de plus en plus courtisé. Ainsi, quand en juillet 1884 il se décommande à un dîner prévu au domicile de Georges Picot, ce dernier se dit « exaspéré contre [lui] » : « Vous me mettez dans la situation d'un Anglais qui aurait mis au bas de ces invitations : *to meet Mr* Ribot[1]. » Le député libéral s'efforce également d'entretenir ses relations en instituant des dîners réguliers à son domicile. En janvier 1880, il explique à son épouse qu'il souhaite en organiser deux par mois (le mercredi) réunissant au total douze personnes[2]. Il fait d'ailleurs de même dans sa circonscription.

Dans les débuts de la Troisième République, beaucoup d'hommes politiques sont liés aux milieux économiques et exercent en parallèle de leur mandat des activités leur générant des revenus. Pour la période 1871-1914, Jean Estèbe évalue à une centaine le nombre de ministres dans cette situation, soit environ un tiers de l'effectif global[3]. Dans son ouvrage sur *Les ministres de la République*, il distingue les « hommes d'affaires installés avant leur passage à l'exécutif de ceux qui, grâce à une notoriété acquise par la politique, sont cooptés par les sociétés industrielles ou financières »[4]. Les travaux de Jean Garrigues sur le Centre gauche confirment l'ampleur de cette collusion[5]. Dans sa correspondance privée, Ribot évoque ces mécanismes en les dénonçant. A l'été 1879, quand il apprend que son collègue Agénor Bardoux, député du Puy-de-Dôme, accepte la présidence du conseil d'administration de la Banque hypothécaire de France[6], il s'offusque d'une pareille attitude et affirme clairement à son épouse que jamais il ne suivra « cet exemple »[7] : « Les mauvaises mœurs mènent à être président des conseils d'administration[8]. » Quelques mois plus tard, constatant « la difficulté de faire de la politique [sans] fortune personnelle », il « commence à devenir plus indulgent pour les anciens ministres qui se font nommer président des conseils d'administration », même si, en ce qui le concerne, il demeure « résolu à ne jamais mêler la politique et les affaires »[9]. « Il faut choisir et j'ai choisi » ajoute-t-il[10]. Durant toute sa carrière, il semble être resté fidèle à cette ligne de conduite, se refusant de « pantoufler » dans des conseils

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 5 juillet 1884. (AN 563AP29)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Cannes le 3 janvier 1880. (AN 563AP50)
[3] ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 165.
[4] *Ibid.*, p. 175.
[5] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit*, 432 p.
[6] Au total, ce ne sont pas moins de trois hommes du Centre gauche qui siègent au conseil d'administration de la Banque hypothécaire : Agénor Bardoux, Stanislas Cordier et Eugène Goüin. (GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit*, p. 194)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 29 juillet 1879. (AN 563AP50)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 29 juillet 1879. (AN 563AP50)
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 janvier 1881. (AN 563AP50)
[10] *Loc. cit.*

d'administration[1]. Même si, comme l'indique le *Journal des Débats* en 1896, « Ribot n'est associé à aucun groupe de pression économique particulier »[2], sa proximité avec les milieux financiers est bien réelle. Preuve en est la liste des souscripteurs qui participent en mai 1882 à l'augmentation du capital de son journal, *Le Parlement*, alors en grande difficulté financière[3]. Les plus importantes contributions sont apportées par de riches particuliers (l'industriel Henri Viellard, le banquier suisse Édouard Heutsch), des établissements financiers (le Comptoir d'Escompte de Paris, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque maritime) ou encore de puissantes sociétés (la Compagnie algérienne, la Société des mines de Mokta El Kadid).

Ces liens entre le monde des affaires et celui de la politique peuvent prendre d'autres formes. Des avocats devenus députés poursuivent par exemple leurs anciennes activités professionnelles en exploitant leurs réseaux politiques. Pierre Waldeck-Rousseau ou encore Raymond Poincaré plaident ainsi pour le compte de grandes compagnies[4]. Si Ribot conserve pendant quelques mois, après son élection en 1878, son métier d'avocat[5], il l'abandonne quand il commence à percevoir une rémunération au *Parlement*. Son ami Émile Boutmy lui recommande en 1883 d'effectuer sa « rentrée au barreau » en n'acceptant « que les grandes affaires »[6]. Selon lui, « le barreau est le complément naturel de la vie parlementaire »[7]. Si Ribot reste sourd à ce conseil, il en demeure toutefois proche, lui appartenant de « cœur », comme il l'affirme en 1905. D'ailleurs, toujours inscrit au tableau des avocats[8], il accepte de présider en 1906 et 1907 l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats.

Ribot conserve également de bonnes relations avec l'influent réseau construit par Émile Boutmy autour de l'École libre des sciences politiques. Cela se traduit de différentes manières. Premier titulaire de la chaire d'Histoire parlementaire et législative de la France, il continue à y dispenser des enseignements, bien que ses interventions soient de plus en plus

---

[1] Sur cette question, voir CHARLE Christophe, « Le pantouflage en France (vers 1880 - vers 1980), *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 5, 1987, p. 1115-1137.

[2] *Journal des Débats*, 2 juillet 1896.

[3] La liste des souscriptions pour cette augmentation de capital figure en annexe. (Voir annexe 35)

[4] André Tardieu dénonce cette pratique : « Ce ne sont pas des avocats qui plaident, ce sont des avocats qui interviennent […]. La masse des plaideurs est convaincue qu'un avocat-député a plus d'action sur les juges qu'un avocat non député. Si par aventure un député-avocat a été garde des Sceaux et a personnellement nommé des magistrats, le client n'admet pas que le succès puisse lui échapper. » (TARDIEU André, *La révolution à refaire*, volume 2 : *La profession parlementaire*, *op. cit.*, p. 315)

[5] Plusieurs lettres écrites par Ribot le confirment. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 23 juillet 1879 [AN 563AP50] ; Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 juin 1880. [AN 563AP3])

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 juin 1880. (AN 563AP3)

[7] *Loc. cit.*

[8] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot le 18 décembre 1905 lors du banquet annuel de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats.

parcimonieuses, au grand désespoir d'Émile Boutmy. André Lebon, Francis Charmes ou encore Jules Dietz le soulagent progressivement de ses charges de cours, de moins en moins conciliables avec son emploi du temps d'homme politique. A partir de l'année scolaire 1888-1889, il intègre le conseil de perfectionnement de l'établissement[1]. Au fur et à mesure que son influence grandit à la Chambre et dans les ministères, Boutmy le sollicite, parfois avec insistance, afin qu'il en use pour défendre les intérêts de l'école. Plusieurs affaires illustrent le rôle de protecteur exercé par Ribot. A l'été 1887, Boutmy lui demande ainsi d'intervenir auprès de Maurice Rouvier, président du Conseil et ministre des Finances, pour permettre à l'École libre des sciences politiques de recevoir une partie du legs versé à l'État par l'inventeur Henri Giffard (1825-1882)[2] :

> « Vous savez que le ministère des Finances est en possession de 4 millions environ provenant d'un legs à l'État […]. Ma lettre communiquée à l'administration de l'Enregistrement a donné un avis très favorable et même à une proposition de nous accorder 200 000 francs. Mais la proposition était accompagnée d'une réserve. On se demandait s'il ne convenait pas, avant de fixer définitivement le chiffre, de connaître les autres demandes qui pourraient se produire. […] Il va sans dire que M. Rouvier est parfaitement libre de passer outre, de saisir le conseil des ministres en s'appuyant sur la note de l'Enregistrement et de préparer un décret qui sera envoyé au Conseil d'État. C'est ce qu'il s'agit d'obtenir.
>
> Le legs Giffard est absolument ignoré ; le rendre public […] serait le moyen le plus sûr d'en faire un mauvais emploi et de l'émietter en misérables aumônes, en créant une infinité de mécontents. La vraie solution est évidemment de donner aux individus et aux établissements, à mesure qu'ils se présentent. Je remets nos intérêts entre vos mains[3]. »

Quelques semaines plus tard, Boutmy remercie son ami de son « active et cordiale intervention » : « C'est à vous que nous devons cette heureuse fortune »[4]. Cependant, en dépit des promesses faites par Rouvier, « la distribution du legs Giffard » est plusieurs fois retardée et Boutmy demande à Ribot, devenu ministre, « d'avoir l'œil quand la question reviendra en

[1] Il conserva cette fonction jusqu'à sa mort en 1923. (FNSP, 1SP3DR1)
[2] Henri Giffard a fait fortune en inventant un injecteur capable d'alimenter en eau la chaudière des locomotives.
[3] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 22 juin 1887. (AN, 563AP29)
[4] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 14 juillet 1887. (AN, 563AP29)

conseil des ministres »[1]. Le 14 septembre 1892, par décret, l'École libre des sciences politiques finit par obtenir une rente annuelle de 6000 francs destinée à l'entretien de sa bibliothèque[2].

Boutmy sollicite plus encore l'appui de Ribot dans le conflit qui l'oppose à l'École coloniale. L'enjeu est le contrôle de la formation des élites administratives coloniales, recrutées par concours à partir de 1886. Pour répondre à ce besoin, l'École libre des sciences politiques a ouvert une section consacrée à l'enseignement des « sciences coloniales »[3]. En 1888, André Lebon informe Émile Boutmy de l'existence d'un projet de création d'une École coloniale[4]. Très inquiet, Boutmy s'efforce d'étouffer cette concurrence. Pour cela, il demande à Ribot d'agir au sein de la commission du budget[5], notamment au printemps 1889 quand l'École coloniale sollicite un crédit auprès de l'État[6]. En dépit des efforts déployés par Ribot, ce nouvel établissement supérieur est bel et bien fondé en novembre 1889 et l'École libre des sciences politiques se voit contrainte de fermer sa section coloniale en 1892[7]. En 1895, alors que Ribot occupe la présidence du Conseil, Boutmy lui demande expressément d'intervenir contre le quasi-monopole de l'École coloniale, sans grand effet semble-t-il[8].

A la même époque, l'esprit de Boutmy est également préoccupé par le projet de réforme du doctorat en droit porté par le jeune ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes, Raymond Poincaré. Son idée est de le scinder pour créer deux doctorats juridiques : l'un portant la mention ès sciences juridiques, l'autre ès sciences politiques et économiques. Cette mesure aurait pour conséquence de généraliser l'enseignement des sciences politiques au sein des facultés de droit et, de ce fait, d'établir une concurrence avec l'établissement de la

---

[1] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 21 août 1890. (AN, 563AP29)

[2] http://www.sciencespo.fr/bibliotheque/sites/sciencespo.fr.bibliotheque/files/ELSP2008.pdf (consulté le 24/06/15).

[3] Paul Leroy-Beaulieu y assure par exemple un cours sur « les différents systèmes coloniaux ».
Pierre Favre souligne à quel point les enseignements coloniaux occupent rapidement une place conséquente dans l'offre de formation de l'École libre des sciences politiques. (FAVRE Pierre, « Les professeurs de l'École libre des sciences politiques et la constitution d'une science politique en France », *in* CHARLE Christophe et FERRE Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur au 19e et 20e siècle*, Paris, CNRS, 1985, p. 265)
Sur cette question, voir SINGARAVELOU Pierre, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la IIIe République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 412 p.

[4] DUBOS Joël, *André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938), op. cit.*, p. 92.

[5] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite en juillet 1888. (AN, 563AP29)

[6] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 5 avril 1889. (AN, 563AP29)

[7] Émile Boutmy publie en 1895 *Le recrutement des élites coloniales* (Paris, A. Colin).

[8] « Je vous conseille, je vous demande de le faire ». (Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite en juillet 1888. [AN, 563AP29])

rue Saint-Guillaume. Cette situation est naturellement inadmissible pour son directeur, qui évoque un « acte agressif et brutal »[1] :

> « Je me crois autorisé à demander qu'on ne nous prenne pas sans nécessité, pour nous l'opposer au sein des facultés de droit, un nom que l'École a honoré et illustré depuis 24 ans et dont elle a définitivement fixé le sens, sens tout à fait encyclopédique par les 34 cours réguliers philosophiques, historiques, géographiques, économiques, juridiques, techniques, qu'elle a institués sous cette dénomination générale. S'emparer de cette dénomination, […] c'est trop clairement indiquer par le peu de convenance de la désignation qu'on entend rendre inutile l'École libre des sciences politiques[2]. »

Face au danger que représente ce projet, Émile Boutmy exerce une très forte pression sur Ribot afin qu'il agisse :

> « Je vous demande formellement, mon cher ami au nom de tous les liens qui vous unissent à l'École et à son directeur, d'exprimer clairement à Monsieur Poincaré le sentiment très pénible (j'espère ne rien dire de trop) que vous éprouveriez à voir consacrer […] une dénomination qui paraîtra d'autant plus dirigée contre l'École qu'on la jugera très facile à remplacer par d'autres[3]. »

Si certains points de cette réforme sont finalement modifiés, la circulaire relative à la réorganisation de la licence et du doctorat en droit du 30 avril 1895 retient la dénomination de doctorat en sciences politiques et économiques[4]. Boutmy remercie timidement Ribot de ses efforts dont « il n'a pas dépendu de [les] rendre plus efficaces »[5].

Le député du Pas-de-Calais est également largement sollicité pour favoriser l'ascension des diplômés les plus brillants de l'École. Déjà présenté, l'exemple d'André Lebon est particulièrement révélateur de ce système de cooptation. Le cas d'Auguste Arnauné (1855-1937) est lui aussi intéressant[6]. Docteur en droit, ce fils d'un libraire toulousain est diplômé de l'École libre des sciences politiques en 1881 avant d'entamer une carrière de haut fonctionnaire au ministère des Finances. Restant dans le giron de Boutmy, il devient secrétaire puis rédacteur en chef des *Annales de l'École libre des sciences politiques* et assure

---

[1] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 4 avril 1895. (AN, 563AP29)
[2] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 30 mars 1895. (AN, 563AP29)
[3] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 4 avril 1895. (AN, 563AP29)
[4] Sur cette question, voir SACRISTE Guillaume, *La République des constitutionnalistes. Les professeurs de droit et la légitimation de l'Etat en France (1870-1914)*, Paris, Presses de Science po, 2011.
[5] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 7 avril 1895. (AN, 563AP29)
[6] Voir GERMAIN-MARTIN Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Arnauné (1855-1937)*, Institut de France, 1937, 28 p.

différents enseignements à partir de 1886. Il intègre également la Société de législation comparée et publie diverses recherches dans son *Bulletin*, notamment une « Étude sur les débats du parlement anglais relatifs à la représentation proportionnelle » rédigée de concert avec son collègue André Lebon[1]. A plusieurs reprises, Boutmy réclame diverses promotions pour son « ami Arnauné »[2]. En 1892, quand Ribot hérite de la présidence du Conseil, il est nommé chef de cabinet du ministre des Finances, Pierre Tirard. Par la suite, quand Ribot devient lui-même ministre des Finances en janvier 1895, Arnauné reprend sa fonction. « Aucune récompense n'a jamais été plus méritée ni mieux placée » jubile Émile Boutmy[3]. La situation se répète en août 1914, lorsque Ribot récupère à nouveau le portefeuille des Finances. Pour le ministre radical Germain Martin, « l'éminent homme d'État, le grand ministre des Finances […] avait une affection particulière pour son collaborateur sur lequel il se reposait en pleine confiance[4]. » Spécialiste des questions monétaires, Arnauné dirige, de 1900 à 1907, l'administration des monnaies et médailles et préside la Conférence de l'Union latine en 1921. Membre de la Cour des Comptes depuis 1907, il prend la tête de cette institution en 1923. Il dirige également la Société de législation comparée de 1913 à 1918 et l'Académie des sciences morales et politiques en 1924.

Le parcours d'Auguste Arnauné, comme d'ailleurs celui d'André Lebon, met en évidence le rôle de l'École libre des sciences politiques dans la construction de la jeune République. Formant les futurs cadres du régime, elle en distingue les meilleurs et s'efforce, grâce à l'étendue de ses réseaux à l'intérieur de l'appareil d'État, de les installer à des postes clefs. Lié à l'établissement de la rue Saint-Guillaume et à son directeur, Ribot est l'un de ceux qui, en raison de leur position institutionnelle, favorisent l'intégration dans les rouages de l'État de ces nouvelles élites. Vivier pour la République[5], l'École libre des sciences politiques l'est également pour des hommes politiques qui y sélectionnent leurs futurs collaborateurs. Ce double constat vaut d'ailleurs aussi pour le secrétariat de la Conférence du stage. Dans plusieurs de ses travaux, l'historien Gilles Le Béguec décrypte cette « pratique consistant,

---

[1] Auguste Arnauné préside la Société de législation comparée entre 1913 et 1918.

[2] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 26 janvier 1895. (AN, 563AP29)
A titre d'exemple : Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 7 août 1889. (AN, 563AP29)

[3] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 13 mars 1895. (AN, 563AP29)

[4] GERMAIN-MARTIN Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Arnauné (1855-1937)*, Institut de France, 1937, 28 p.

[5] Sur cette question, voir notamment DAMAMME Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire, l'École libre des sciences politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 70, novembre 1987, p. 31-46.

chez les anciens polytechniciens en toge siégeant déjà au parlement, à faire appel aux représentants des nouvelles promotions »[1].

Parfaitement inséré dans le microcosme politique parisien, et toujours étroitement lié au barreau et à l'École libre des sciences politiques, Alexandre Ribot est également présent dans des cercles, en apparence plus distants du pouvoir, dont la raison d'être est principalement scientifique. Autour de ces réseaux tournés vers la production et la médiatisation de connaissances se forme une sociabilité que l'on peut qualifier de savante.

Ribot demeure bien entendu un pilier de la Société de législation comparée dont le rayonnement est, dans le dernier tiers du XIXe siècle, grandissant tant en France qu'au-delà. Elle compte 1 264 membres en 1900 (contre 269 en 1869), dont un tiers environ installé hors de France[2]. Pour satisfaire les juristes étrangers, un *Annuaire de législation française* est créé en 1881 en complément de l'*Annuaire de législation étrangère*. Enfin, la Société de législation comparée parvient à organiser deux grands congrès, aux retentissements importants : le premier en 1889, à l'occasion de la célébration de son vingtième anniversaire, et le second en 1900, qui consacre véritablement le droit comparé sur le plan international. Ribot contribue à son dynamisme, en concourant à l'intégration d'une nouvelle génération de juristes (André Lebon, Auguste Arnauné…) mais aussi en assurant sa présidence en 1887 et 1888[3]. Selon Georges Picot, il a été désigné à cette fonction « par les 9/10 des voix exprimées »[4]. La notoriété de Ribot est d'ailleurs telle en matière de droit comparé qu'à la mort d'Édouard Laboulaye, le 25 mai 1883, son nom est évoqué pour lui succéder au Collège de France à la chaire de législation comparée. Début juin, son ami Paul Leroy-Beaulieu l'informe que s'il se porte candidat son « succès est certain »[5]. Après une quinzaine de jours d'hésitation, il suit les recommandations de plusieurs de ses proches, dont Boutmy, et renonce à se présenter : « des amis dont l'opinion n'est pas à négliger m'ont détourné de ce projet. Ils m'ont démontré que j'allais m'affaiblir pour les luttes à la tribune et que je n'en avais pas tout

---

[1] Sur cette question, voir notamment LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *op. cit.*, p. 22-31.
A titre d'exemple, Pierre Waldeck-Rousseau s'entoure entre 1899 et 1901 de quatre récents secrétaires de la Conférence du stage : Joseph Paul-Boncour, André Tardieu, Henri de Jouvenel et Albert Dalimier. (BILLARD Yves, *op. cit.*, p. 38)

[2] Selon Yannick Falélavaki, 454 de ses membres résident à l'étranger en 1900. (FALELAVAKI Yannick, « Le réseau constitué autour de la Société de législation comparée (1869-1900), *in* LE YONCOURT Tiphaine, MERGEY Anthony et SOLEIL Sylvain (dir.), *op. cit.*, p. 278)

[3] Il succède au conseiller à la Cour de cassation, Robert Dareste.

[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 16 décembre 1886. (AN, 563AP39)

[5] Lettre de Paul Leroy-Beaulieu à Alexandre Ribot écrite le 7 juin 1883. (AN, 563 AP37)

à fait le droit, surtout à cette heure critique[1]. » Le fondateur de l'École libre des sciences politiques estime en effet que, dans l'esprit public, « une place de professeur est toujours une place donnée par le gouvernement, une place de fonctionnaire »[2]. Et il ajoute : « le barreau n'a pas tous ces inconvénients […] et servirait infiniment mieux votre fortune politique[3]. » Cette affaire confirme que l'essentiel aux yeux de Ribot reste bel et bien sa carrière d'homme politique.

Si Ribot conserve de bonnes relations avec les structures savantes intégrées avant son entrée en politique, il en fréquente de nouvelles ensuite. C'est le cas du cercle Saint-Simon, créé en 1882 sur le modèle du club Athenaeum de Londres[4].

Les objectifs de ce cercle sont détaillés par son président, l'historien Gabriel Monod, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 1882 :

> « Réunir tous les hommes qui s'occupent des choses de l'esprit, quels que soient leur parti et leurs opinions, pourvu qu'ils acceptent, comme terrain commun d'entente et d'action, le terrain de la science et de la libre discussion, où l'on ne connaît ni orthodoxie, ni hérésie, soit politique, soit religieuse ; leur fournir par une riche collection de revues, françaises et étrangères, des moyens d'information qui leur manquent souvent, leur permettre par des conférences de se communiquer et d'échanger leurs idées ; attirer auprès de nous les plus distingués des jeunes gens de nos écoles supérieures pour qu'ils se sentent encouragés et soutenus par l'exemple et les conseils de leurs aînés, faire de notre Société un centre de vie intellectuel, un centre d'informations scientifiques, auquel les travailleurs de provinces souvent si isolés seront heureux de se sentir rattachés, voilà quel est notre but[5]. »

Les membres du comité fondateur du cercle Saint-Simon sont, pour bon nombre d'entre eux, enseignants dans le supérieur : Émile Boutmy, Ernest Lavisse, Gabriel Monod ou encore Paul Vidal de la Blache pour ne citer que les plus connus. Alexandre Ribot est l'un des rares hommes politiques à faire partie des membres fondateurs[6]. Pour atteindre leurs ambitions, ils décident de créer, en parallèle du cercle, une société savante : la Société historique.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 28 juin 1883. (AN, 563AP3)
C'est finalement Jacques Flach qui est choisi.
[2] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 7 juin 1883. (AN, 563AP29)
[3] *Loc. cit.*
[4] *Bulletin de la Société historique et Cercle Saint-Simon*, Paris, 1883.
[5] Loc. cit.
[6] Loc. cit.

> « Il ne suffisait pas de réunir les hommes d'étude […], il fallait leur donner un but à poursuivre en commun, une œuvre à accomplir. […] L'histoire, qui a pris dans notre siècle une importance si prédominante, paraissait le terrain commun qui pourrait le plus facilement fournir la base nécessaire à notre entreprise[1]. »

Si les réunions, durant lesquelles des conférenciers interviennent, se déroulent le samedi, les membres du cercle peuvent se retrouver les autres soirs de la semaine pour discuter et profiter d'un cabinet de lecture « richement garnie »[2]. Selon l'écrivain et journaliste Léon Leroy de la Brière, au cercle, installé au 215 du boulevard Saint-Germain et au 2 de la rue Saint-Simon, « on ne joue pas aux cartes ; on parle, on écoute, on lit, on fume, on discute, on s'instruit[3]. » Si des sources attestant de l'assiduité de Ribot au cercle Saint-Simon nous manquent, le projet de cette association ainsi que son ambiance, feutrée et studieuse, lui correspondent parfaitement, beaucoup plus par exemple que la franc-maçonnerie avec laquelle il n'a, semble-t-il, jamais été proche[4].

Dans les dernières décennies du XIXe siècle, Ribot entretient des liens avec certains cercles et associations insérés dans « la nébuleuse réformatrice »[5]. Selon Christian Topalov, « sociétés de pensée et d'action, revues savantes et congrès, associations de spécialistes d'une discipline ou d'une technique, organismes administratifs se multiplient en France à partir des années 1880[6]. » Au sein de ce réseau, les réformateurs, dont Georges Picot est l'une des figures, entendent proposer des solutions concrètes aux problèmes sociaux. Christian Topalov estime que « l'accord réformateur est circonscrit : il porte sur l'énoncé des problèmes et la méthode qui doit fonder toute solution »[7]. Cette démarche « est fondée sur le recueil méthodique des « faits », l'induction de « lois » et une mise en œuvre soumise à l'examen des effets obtenus[8].» Parmi les différentes institutions où s'élaborent des projets de réformes figurent

---

[1] Loc. cit.
[2] Loc. cit.
[3] LEROY DE LA BRIERE Léon, *Au cercle*, Paris, Calmann-Lévy, 1885, p. 174.
[4] Ce point est confirmé par Jean Estèbe (ESTEBE Jean, op. cit., p. 219).
[5] TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999, 574 p.
Il évoque l'existence d'un « champ » réformateur, au sens d'un « système autonome de positions, d'acteurs et d'institutions organisé par des enjeux et des rapports internes spécifiques ». (TOPALOV Christian, « Le champ réformateur, 1880-1914 : un modèle », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), op. cit.*, p. 461)
[6] TOPALOV Christian, « Patronages », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), op. cit.*, p. 357.
[7] TOPALOV Christian, « Les réformateurs et leurs réseaux : enjeux d'un objet de recherche », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914), op. cit.*, p. 44.
[8] *Ibid.*, p. 40.

notamment la Société d'économie sociale, la Société générale des prisons ou encore le Musée social. Alexandre Ribot est fortement lié à ces deux dernières entités.

Fondée deux ans après la loi sur l'emprisonnement cellulaire de juin 1875, la Société générale des prisons a pour objet, selon ses statuts, « de contribuer à l'amélioration du régime pénitentiaire et d'éclairer l'opinion publique dans l'intérêt de la sécurité publique et privée ». Pour ce faire, des réunions périodiques sont instituées et une revue fondée[1]. Si Martine Kaluszynski, socio-historienne spécialiste des usages du droit, souligne « la diversité professionnelle, politique, spirituelle d'hommes qui se retrouvent et travaillent ensemble »[2], elle constate tout de même que ce « sont plutôt des libéraux »[3]. Elle distingue, entre 1877 et 1900, parmi les piliers de cette association : Gaston Griolet, le comte d'Haussonville, Émile de Marcère, Georges de Montalivet, Max Richard, Georges Picot et Alexandre Ribot. L'ancien protégé de Dufaure en est membre fondateur et président à deux reprises, en 1888 et 1903. A l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, Ribot revient sur les circonstances de sa création, le 7 juin 1877, et dresse un bilan de ses activités. En prenant à témoin d'Haussonville, il rappelle que la Société générale des prisons a constitué un « terrain neutre », à l'heure où les libéraux se déchiraient sur la question de l'acceptation de la République. Avec humour, il vante la « vertu apaisante de la science pénitentiaire »[4]. Plus sérieusement, il rappelle l'ambition initiale de la Société générale des prisons : « elle n'a pas la prétention de diriger ni le Gouvernement, ni les Chambres ; […] elle a la prétention de préparer par des études sérieuses, discrètes, désintéressées le travail du législateur[5]. » Bien placé pour observer cette action, il estime que « si depuis 25 ans les Chambres françaises ont pu, à travers tant d'orages politiques, réaliser quelques progrès notables dans ces questions pénitentiaires, toutes les lois qui ont été votées ont été auparavant discutées dans [les] réunions[6] » de l'association. Ce constat est validé par Martine Kaluszynski, pour qui la

[1] Le *Bulletin de la Société générale des prisons* devient en 1892 la *Revue pénitentiaire et de droit pénal*.
[2] KALUSZYNSKI Martine, « Un paternalisme juridique : les hommes de la Société générale des prisons (1877-1900) », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, *op. cit.*, p. 162.
[3] *Ibid*, p. 163.
[4] RIBOT Alexandre, Séance solennelle de la Société générale des prisons du 21 mars 1903.
[5] *Loc. cit.*
[6] Loc. cit.

Société générale des prisons constitue un véritable « laboratoire de la législation pénale »[1], un « atelier du politique »[2].

En tant que parlementaire et ministre, Ribot est l'un de ses relais dans la sphère politique institutionnelle. A deux reprises au moins, il intervient en séance pour soutenir les thèses défendues par la jeune association. En décembre 1879 tout d'abord, lors du débat concernant la nomination d'une commission d'enquête sur le régime disciplinaire des établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie, il demande son extension à toutes les colonies et à la question de la transportation[3]. Quelques années plus tard, en juin 1883, c'est plus nettement encore qu'il défend à la tribune les positions de la Société générale des prisons à l'occasion de la discussion du projet de loi concernant les récidivistes. La réflexion sur la récidive est, à cette époque - et plus globalement durant tout le XIXe siècle -, centrale dans les débats juridiques car elle touche tous les aspects de la justice pénale et, par ricochet, la question sociale[4]. Pour lutter contre la croissance rapide de la récidive[5], le ministre de l'Intérieur Waldeck-Rousseau dépose en novembre 1882 un projet de loi organisant la relégation des récidivistes dans les colonies. Au nom de la Société générale des prisons, son secrétaire général, Ferdinand Desportes, rédige sur cette question un volumineux rapport, débattu en interne, qui s'oppose aux choix gouvernementaux et propose des solutions alternatives[6]. L'une des pistes est de promouvoir le travail comme mode de réhabilitation des condamnés en créant des « maisons du travail ». Ce « contre-projet des pénitentiaristes »[7] est en grande

---

[1] KALUSZYNSKI Martine, « La Revue pénitentiaire (1877-1900). Un réseau de réformateurs sociaux », in CHAUVAUD Frédéric et PETIT Jacques-Guy, *L'histoire contemporaine et les usages des Archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Éditions Slatkine, Genève, 1998, p. 269.

[2] Ibid., p. 279.

Martine Kaluszynski évoque au moins cinq textes législatifs qui pourraient directement émaner de la Société générale des prisons :
- la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes,
- la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive,
- la loi du 24 juillet 1889 relative à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés,
- la loi du 26 mars 1891 relative à l'atténuation et à l'aggravation des peines,
- la loi du 5 août 1899 concernant le casier judiciaire et la réhabilitation de droit.

(KALUSZYNSKI Martine, « Les artisans de la loi. Espaces juridico-politiques en France sous la IIIe République », *Droit et Société*, 40-1998, p. 535-562)

[3] Séance du 18 décembre 1879, JODébCh.

[4] La question de la récidive est notamment au cœur du congrès pénitentiaire de Stockholm en 1878. (KALUSZYNSKI Martine, « Les artisans de la loi. Espaces juridico-politiques en France sous la IIIe République », *Droit et Société*, 40-1998, p. 546-547)

[5] Les statistiques judiciaires évaluent à 51 % le nombre d'accusés récidivistes en 1881 contre 28 % en 1850. (DANIEL André, L'Année politique. 1883, Paris, G. Charpentier, p. 175)

[6] *Bulletin de la Société générale des prisons*, décembre 1882.

[7] KALUSZYNSKI Martine, « Les artisans de la loi. Espaces juridico-politiques en France sous la IIIe République », *Droit et Société*, 40-1998, p. 550.

partie présenté au parlement par Alexandre Ribot lors d'une intervention concernant l'article 6 du projet de loi portant sur la question du vagabondage :

> « il y a parmi nous une plaie qui s'élargit tous les jours ; l'armée du vagabondage devient de plus en plus nombreuse et menaçante. […] Je reconnais que le mal vient, en grande partie, de la faiblesse croissante des tribunaux dans la répression. Mais d'où vient cette faiblesse ? Ce n'est pas l'insuffisance ni l'obscurité des textes qui paralyse la répression, c'est la conviction qu'ont les juges qu'il n'y a pas dans ce pays-ci, en ce moment, de système pénitentiaire. […] J'ai constaté souvent chez nos magistrats cette opinion, plus ou moins avouée, qu'envoyer un homme dans une de nos prisons telles qu'elles sont aujourd'hui, c'est l'envoyer dans un lieu où il doit se dépraver davantage et d'où il doit sortir plus dangereux pour la société. A Paris, si le vagabondage n'est plus, à l'heure qu'il est, réprimé (car il ne l'est plus du tout) cela tient encore à une autre cause […] l'insuffisance même des prisons. On fait savoir aux magistrats qu'ils ne peuvent pas condamner les vagabonds à des peines un peu longues, parce qu'il n'y a pas de place pour les recevoir dans les prisons. Voilà la vérité. Et alors nous assistons à ce spectacle lamentable, indigne d'une société civilisée comme la nôtre : on arrête un homme pour vagabondage, on le condamne à huit jours de prison. Au bout des huit jours, il sort, et, comme on ne peut pas avoir la prétention de l'avoir moralisé ou de lui avoir appris un métier … au bout de 24 heures on le reprend. […] C'est ainsi que la société entretient en quelque sorte avec soin cette plaie vive du vagabondage en son sein, au lieu de recourir au vrai moyen qui serait d'établir des maisons de travail, de perfectionner notre système pénitentiaire[1]. »

La loi du 27 mai 1885 entérine finalement le principe de la relégation des multirécidivistes en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Si, dans ce cas précis, les préconisations de la Société générale des prisons n'ont donc pas été suivies, il illustre cependant parfaitement son fonctionnement, « mi-société savante, mi-commission extra-parlementaire »[2].

---

[1] Séance du 26 juin 1883, *JODébCh*.

[2] KALUSZYNSKI Martine, « *La Revue pénitentiaire* (1877-1900). Un réseau de réformateurs sociaux », *in* CHAUVAUD Frédéric et PETIT Jacques-Guy, *L'histoire contemporaine et les usages des Archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Éditions Slatkine, Genève, 1998, p. 269.

Le Musée social est une autre institution appartenant à la « constellation réformatrice »[1]. A l'instar de la Société générale des prisons, elle se situe, selon l'historienne américaine Janet Horne, « dans un espace parapolitique au point de convergence du privé et du public »[2]. Fondé en 1894 à l'initiative du comte de Chambrun, le Musée social se veut le prolongement de l'exposition d'économie sociale présentée à l'Exposition universelle de 1889. Souvent perçu comme un simple « lobby » patronal, ce cercle d'études est en réalité plus complexe. Pour certains auteurs, dont Janet Horne, c'est le creuset doctrinal de l'État providence français[3]. Lors de son inauguration officielle, le 25 mars 1895, sont présentes de grandes figures de la République modérée mais aussi de hauts dignitaires étrangers. Alexandre Ribot et André Lebon y assistent en tant que président du Conseil et ministre du Commerce et de l'Industrie. Si Janet Horne souligne la diversité politique, sociale et idéologique de ses membres, la famille libérale au grand complet y est représentée, du comte d'Haussonville à Jules Simon en passant par Léon Say et Georges Picot[4]. Le député-maire du Havre, Jules Siegfried, assure la présidence du comité de direction jusqu'en 1914[5]. Si le Musée social peut être envisagé comme une riposte patronale et de la bourgeoisie conservatrice au développement des thèses socialistes[6], il doit surtout être appréhendé comme un lieu d'expertise et de production d'idées en matière d'assurance, de retraites et de mutualité. Parmi ses membres figurent quelques parlementaires[7] et industriels, mais surtout des professeurs (beaucoup liés à l'École libre des sciences politiques[8]), des médecins, des architectes etc. Pierre Rosanvallon y voit un « ancêtre des *think-tanks* modernes » et souligne sa contribution dans l'établissement du « modèle social républicain »[9]. Les années 1890 marquent en effet un tournant dans le rapport qu'entretiennent les libéraux, et plus globalement les républicains de gouvernement, avec la question sociale. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les libéraux demeurent

---

[1] KALUSZYNSKI Martine, « Un paternalisme juridique : les hommes de la Société générale des prisons (1877-1900) », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, *op. cit.*, p. 171.

[2] HORNE Janet, « L'antichambre de la Chambre : le Musée social et ses réseaux réformateurs (1894-1914) », *in* TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, *op. cit.*, p. 121.

[3] Sur cette question, voir HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat providence*, Paris, Belin, 2004, 384 p.

[4] Léon Say et Jules Simon sont les deux présidents d'honneur du Musée social.

[5] Ribot lui confie en 1892 le portefeuille du Commerce et de l'Industrie.

[6] En 1895, Georges Picot déclare « la guerre à toutes les formes de socialisme ». (HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat providence*, *op. cit.*, p. 145.)

[7] Janet Horne estime que seulement quatre députés participent activement aux travaux du Musée social en 1896. Il s'agit de Jules Siegfried, Honoré Audiffred, Paul Guieyesse et Louis Ricard.

[8] Citons Émile Boutmy, Ernest Glasson, Émile Cheysson, Anatole et Pierre Leroy-Beaulieu…

[9] ROSANVALLON Pierre, « Préface. Le miroir du Musée social », *in* HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat providence*, *op. cit.*., p. 8.

convaincus que l'État n'a pas à s'ingérer dans les rapports sociaux. Il doit laisser faire les initiatives privées, notamment les entreprises philanthropiques, et créer les conditions d'une négociation possible entre les forces sociales. C'est le sens de la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui, en autorisant les syndicats, permet aux ouvriers de se défendre. Pour Ribot, c'est par « un libre débat entre les patrons et les ouvriers fortement syndicalisés » que les problèmes internes au monde du travail doivent trouver leur issue[1]. Il ne revient pas à l'État « d'intervenir dans les conflits entre patrons et ouvriers, si ce n'est pour assurer la liberté des uns et des autres et pour empêcher toutes violations de leurs droits respectifs[2]. » Dix ans après le vote de la loi Waldeck-Rousseau et alors qu'il dirige la commission du travail de la Chambre, il déplore que « les syndicats ouvriers rêvent tous, au fond, de la reconstitution de l'ancien régime du travail, la corporation fermée, avec ses règlements imposés par l'État, un taux fixe de salaire[3], etc. »[4]. « C'est, selon lui, une disposition d'esprit dangereuse que les socialistes exploitent trop aisément[5]. » Conscients de la nécessité d'adapter leurs conceptions idéologiques aux transformations socio-économiques, les libéraux en viennent à concevoir un État plus interventionniste. Pour l'historien Francis Démier, c'est la crise du libéralisme orthodoxe qui aboutit à ce « révisionnisme libéral »[6]. En 1893, en pleine campagne électorale à Saint-Omer, Ribot affirme que l'État « peut et doit agir, en faveur des ouvriers, par des lois sur les accidents, sur les caisses de secours mutuels, sur les caisses de secours retraite[7]. »

Dans plusieurs de ses travaux, le philosophe et historien François Ewald met l'accent sur l'importance de la période 1879-1885 pour comprendre cette maturation idéologique. Si les réalisations des opportunistes en matière sociale sont particulièrement faibles, leur mérite est selon lui « dans la mise en place de ce qui va les permettre »[8], dans l'adoption d'un discours désidéologisé, pragmatique de la question sociale. La logique de la négociation permanente s'impose par exemple dans l'esprit des républicains modérés. Successeurs des opportunistes, les progressistes maintiennent ce cap en accélérant le rythme des réformes sociales. Replacé

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 février 1894. (AN, 563AP21)
[2] Extrait d'un discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Omer le 16 juillet 1893. (*Le Mémorial Artésien*, 18-19 juillet 1893)
[3] « La fixation des salaires […] ne peut résulter que de l'accord des intéressés. » (Extrait d'un discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Omer le 16 juillet 1893. [*Le Mémorial Artésien*, 18-19 juillet 1893])
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 février 1894. (AN, 563AP21)
[5] *Loc. cit.*
[6] DEMIER Francis, « La politique sociale de la France au XIXe siècle », *Historiens-Géographes*, n° 338, décembre 1992, p. 116.
[7] Extrait d'un discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Omer le 16 juillet 1893. (*Le Mémorial Artésien*, 18-19 juillet 1893)
[8] EWALD François, « La politique sociale des opportunistes », *in* BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PU de France, 1992, p. 176.

dans ce contexte, le Musée social apparaît donc comme un instrument capable d'imaginer l'architecture d'une politique sociale, à partir d'une approche qui se veut objective et ancrée dans la réalité. Dans une lettre écrite en 1900 à Alexandre Ribot, Georges Picot livre sa vision de cette institution :

> « Le Musée social peut être dirigé suivant deux conceptions très différentes. Il peut être un instrument politique entre les mains de politiciens, s'en servant pour un intérêt électoral, flattant les foules, dirigeant leurs enquêtes en vue de telle ou telle loi, se faisant les serviteurs des partis et préparant le retour aux affaires d'ambitieux déçus. Le Musée social, à mon sens, doit appliquer la méthode d'observation avec une suite et une intensité qui feront de ses archives et de ses publications une source incomparable, un foyer de lumière[1].»

Si Ribot est, de son propre aveu, trop « absorbé dans les querelles de la politique » durant les années 1890 pour pleinement s'impliquer dans les recherches menées par le Musée social[2], il n'en demeure pas moins très proche, ne serait-ce que par ses relations avec la plupart de ses membres qu'il côtoie par ailleurs. Sa présence au sein de la mouvance réformatrice, à laquelle la Société de législation comparée peut sur de nombreux points être raccrochée, est intéressante car elle illustre la manière dont certains hommes politiques des débuts de la Troisième République sont alimentés en idées nouvelles par ces « associations auxiliaires de l'État », comme les nomme Pierre Rosanvallon[3], situées à l'interface du public et du privé.

A l'extérieur de l'espace politique officiel, Alexandre Ribot fréquente donc de nombreux réseaux au sein desquels il ne s'affranchit jamais complètement de son statut d'homme politique. Si ces réseaux lui permettent de se nourrir intellectuellement et d'élargir le cercle de ses relations, en retour, il leur sert de relais vers les lieux du pouvoir et de protecteur influent.

b. La vie privée d'un professionnel de la politique

Si Alexandre Ribot vit et se comporte en homme politique dans les différents segments de sa vie sociale, qu'en est-il dans sa vie privée ?

---

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 2 juillet 1900. (AN, 563AP39)
[2] Discours d'Alexandre Ribot lors d'une réunion organisée le 30 juin 1919 au Musée social.
[3] ROSANVALLON Pierre, « Préface. Le miroir du Musée social », *in* HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat providence*, *op. cit.*., p. 8.

Aux yeux de ses contemporains, il apparaît comme l'incarnation de la bourgeoisie tant dans son mode de vie que dans sa manière de se comporter et de penser. Ses conditions d'existence le rattachent effectivement à ce groupe : son logement dans l'un des plus riches quartiers de la capitale, l'emploi de domestiques, la forme d'éducation reçue par les enfants du couple[1], les lieux de villégiature de son épouse, ses nombreux voyages à l'étranger etc. A cela s'ajoute son respect des convenances et de la civilité bourgeoise traditionnelle. Ribot mène en effet une vie très droite, loin de la « vie de polichinelle »[2] de certains élus. Le qualificatif de bourgeois, qui, comme le rappelle l'historienne Adeline Daumard, « évoque […] une impression d'équilibre, de mesure, une position moyenne éloignée de tout excès dans un sens ou dans un autre »[3], lui sied parfaitement.

Les journalistes s'étant entretenus avec lui à son domicile, dans l'intention de lui consacrer un long article, le dépeignent tous sous les traits d'un grand bourgeois. Les portraits qu'ils dressent de lui se ressemblent. Les rédacteurs de presse débutent souvent leur papier en évoquant son lieu de résidence : l'hôtel de Brancas, situé au n° 6 de la rue de Tournon (VIe arrondissement). Charles Lefeuve, auteur en 1875 des *Anciennes maisons de Paris*, souligne la « princière apparence » de l'immeuble construit entre 1710 et 1713 par l'architecte Pierre Bulet[4]. Tout en reconnaissant la beauté du bâtiment, le journaliste du *Temps*, Raoul Aubry, y voit une « maison, qui a de la tristesse et de la mélancolie »[5]. Tous s'accordent sur le calme qui se dégage de l'endroit. Vient ensuite la description du cabinet de travail de l'élu, « un des plus beaux de Paris » selon un rédacteur *Figaro* frappé par les « rayons couverts de livres » de la bibliothèque, conférant à la pièce « une sorte de glaciale austérité »[6]. Enfin, c'est généralement avec l'évocation d'un objet présent dans la pièce qu'ils introduisent une présentation plus intime de l'homme d'État. Pour Paul Acker de *L'Echo de Paris*, il s'agit d'un portrait dédicacé d'Adolphe Thiers accroché au mur[7]. Pour son confrère du *Figaro*, c'est

---

[1] L'éducation de Marcel et d'Alexandre nous est connue grâce à la correspondance de leurs parents. Dans une lettre du 21 janvier 1894, Alexandre Ribot évoque par exemple les leçons de piano et d'équitation d'Alexandre. (Lettre d'Alexandre Ribot écrite à son épouse. [AN, 563AP51])

[2] Evoquant un ministre de l'Instruction publique, Gustave Flaubert écrit dans sa correspondance : « Son Excellence [menait] une vie de polichinelle, jusqu'à trois cocottes à la fois, dont une dans les coulisses de l'Opéra ! Ah mon Dieu, gémissons ! Quelle triste conduite ! » (*Correspondance de Flaubert*, 1878-1880. Œuvres, Nadeau, t. XVI, 29 août 1879, p. 243)

[3] DAUMARD Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Paris, Aubier, 1987, p. 34.

[4] LEFEUVE Charles, *Les anciennes maisons de Paris. Histoire de Paris rue par rue, maison par maison*, Paris, Reinwald, tome 3, 5e éd., 1875, p. 181.

[5] *Le Temps*, [sd] juillet 1905. (AN, 563AP20)
De son vrai nom Félix Lenclud, Raoul Aubry est également critique théâtral.

[6] « Le revenant », *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)

[7] *L'Echo de Paris,* [sd] 1904. (AN, 563AP20)

une broderie sur un petit guéridon, qu'il imagine « abandonnée subitement » au moment de son arrivée par Mary Ribot. Ce détail lui permet de mettre en évidence son rôle, discret mais décisif, dans les succès de son époux[1]. S'il est ici question de l'équilibre qu'apporte une femme dans un foyer, l'influence de l'ancienne épouse d'Armand Demongeot est en réalité bien plus conséquente. C'est d'ailleurs le sentiment du président de la République, Félix Faure : « Sa femme est intelligente et le sert beaucoup »[2].

Pour beaucoup d'hommes politiques, un mariage réussi représente une étape cruciale dans la construction d'une carrière. Aussi ces unions sont-elles le plus souvent scellées en fonction d'intérêts réciproques. Comme l'écrit Jean Estèbe[3], « le choix d'un beau-père demande généralement plus de soin que celui de la fiancée ». Victime consentante d'un mariage de circonstance en septembre 1873, Ernest Duvergier de Hauranne est en guerre ouverte avec sa femme, qu'il « n'aime pas »[4] et dont le « seul défaut est d'être fanée »[5]. Philosophe, il se résigne à « traîner [son] boulet pour le reste de ses jours »[6]. Bien que son mariage ne soit pas une complète réussite, il conseille sur ce sujet Ribot, allant même jusqu'à jouer le rôle d'entremetteur. Au début de l'année 1875, il entreprend d'arranger une union entre son ami et une certaine demoiselle Catet. Des renseignements sont pris de part et d'autre. Comme souvent, il s'efforce de parfaire l'éducation de Ribot aux us et coutumes de la bonne bourgeoisie, le renvoyant au passage à ses origines provinciales :

> « Avant d'aller à une entrevue matrimoniale, tu feras bien de réformer quelques détails de ta toilette, par exemple tes souliers ouverts, à élastiques sur des bas blancs. Quand tu t'assieds, l'effet en est très disgracieux. Mets des bottines hautes, comme tout le monde. Veille aussi sur tes cravates et sur tes manchettes de chemise. […] Réforme, au besoin, certains boutons de chemise un peu provinciaux[7]. »

Ribot est, semble-t-il, « mécontent de [cette] intervention » et l'affaire n'aboutit pas[8]. A la même époque, en mars 1875, son ami Armand Demongeot décède à l'âge de 35 ans. Dans les mois suivants, il se rapproche de sa veuve, mère de deux enfants (Clara et Marcel), Mary

---

[1] « Le revenant », *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[2] « Les mémoires de Félix Faure », *Le Figaro*, 16 janvier 1954.
[3] ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 86.
[4] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à la fin du mois de septembre 1873. (AN 563AP33)
[5] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 16 septembre 1873. (AN 563AP33)
[6] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à la fin du mois de septembre 1873. (AN 563AP33)
[7] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 14 février 1875. (AN 563AP33)
[8] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite le 2 mars 1875. (AN 563AP33)

Weld Burch. Née à Chicago le 6 mars 1849, cette Américaine s'est installée très jeune à Paris avec son père, Isaac Burch, un riche banquier divorcé qui a fait fortune dans le secteur des chemins de fer. C'est en avril 1877 qu'ils évoquent la possibilité d'un mariage[1]. Leur correspondance prouve les sentiments qu'ils éprouvent l'un pour l'autre. Les conditions de leur union font toutefois l'objet de nombreuses discussions. La question religieuse est rapidement réglée. Méthodiste, Mary Burch souhaite que leur mariage tout comme l'éducation de leurs futurs enfants s'accomplissent dans le respect du culte protestant, ce que Ribot consent sans la moindre difficulté[2]. Plus délicat est l'arrangement financier. « La question matérielle m'inquiète beaucoup »[3] avoue-t-elle, son père refusant de verser une dot, en plus de sa rente annuelle et viagère de 20 000 francs[4]. Après plusieurs échanges avec son futur beau-père, Ribot décide de passer outre en échange de l'assurance de son soutien en cas de nécessités[5]. Pour la veuve d'Armand Demongeot, Alexandre Ribot ne réalise pas, en la choisissant comme épouse, « un mariage d'argent ». Elle s'étonne d'ailleurs qu'on lui prête une grande fortune : « Je ne comprends pas pourquoi tout le monde me croit riche, je n'ai jamais mené un grand train de maison […] je n'ai jamais fait de folie[6]. » De son côté, son futur époux ne dispose que d'une faible rente, 2 500 francs, liée à des terres près de Saint-Omer et à quelques valeurs boursières[7]. Aussi, il estime que leur situation financière reste fragile et susceptible d'entraver ses ambitions politiques :

---

[1] Ils commencent à se tutoyer au mois de mai.
[2] Lettre de Mary Burch à Alexandre Ribot écrite le 20 juin 1877. (AN 563AP55)
[3] Lettre de Mary Burch à Alexandre Ribot écrite le 20 avril 1877. (AN 563AP55)
[4] Elle explique à Ribot que cette tradition n'existe pas aux Etats-Unis. (Lettre de Mary Burch à Alexandre Ribot écrite le 20 avril 1877. [AN 563AP77])
Voir également la lettre de Mary Burch à Alexandre Ribot écrite le 11 mai 1877. (AN 563AP55)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 24 avril 1878. (AN 563AP50)
Le contrat de mariage établi entre Mary Burch et Alexandre Ribot confirme l'existence de cette rente annuelle de 20 000 francs. Mary Burch possède par ailleurs des meubles et objets mobiliers d'une valeur de 10 000 francs. (AN MC/ET/XXVI/1361)
[6] Lettre de Mary Burch à Alexandre Ribot écrite le 27 juin 1877. (AN 563AP55)
[7] Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse écrites le 27 août 1883 et le 12 mai 1893. (AN 563AP50 et 51)
Le contrat de mariage établi entre Mary Burch et Alexandre Ribot nous apprend que ce dernier possède :
- des meubles et des objets mobiliers d'une valeur de 4 000 francs;
- 15 obligations nominatives 3 % de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, au capital nominal de 500 francs chacune, produisant 15 francs d'intérêts annuels et représentant au cours de juillet 1877 une valeur de 4860 francs ;
- 42 obligations nominatives 3 % de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, au capital nominal de 500 francs chacune, produisant 15 francs d'intérêts annuels et représentant au cours de juillet 1877 une valeur de 13 860 francs ;
- 9 actions au porteur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans représentant au cours de juillet 1877 une valeur de 9 517 francs ;
- une somme en deniers comptants de 11 000 francs ;
- et divers terrains à Saint-Omer obtenus après le décès de sa mère en 1865. (AN MC/ET/XXVI/1361)

> « En supposant qu'il n'arrive pas de malheur, nous aurons tout juste de quoi vivre, en attendant que les enfants deviennent grands. Nous ne pourrons faire d'économies que sur les bénéfices de mon travail ; mais ces bénéfices sont incertains et si, comme il est probable, j'entre dans la vie politique, ils se réduiraient à une somme insignifiante. […] A un point de vue plus égoïste je ne puis m'empêcher de penser que […] ce sera une grande gêne et une cause de faiblesse pour mon avenir politique[1]. »

Bien que ses inquiétudes soient certainement réelles, il convient tout de même de les relativiser. En effet, s'il s'efforce constamment de réaliser des économies, en demandant par exemple à son épouse de veiller à ce que la cuisinière soit « économe »[2], le train de vie du couple est tout de même confortable, et ce dès le début de leur vie commune, en 1877. Les 6 000 francs de loyer qu'ils versent pour leur premier logement, rue de Turin, en attestent[3]. De plus, même si son beau-père ne se montre pas d'une grande générosité, sa fortune est considérable, dépassant le million de francs. Par conséquent, Ribot se trouve dans la situation, largement partagée au sein du personnel politique de l'époque, d'être moins fortuné que son épouse[4]. Pour ce qui est des ministres entre 1871 et 1914, Jean Estèbe considère que leurs femmes sont deux fois plus riches au moment du mariage, ce qui leur permet en moyenne de tripler leur capital[5]. Une bonne stratégie matrimoniale peut s'avérer déterminante pour qui veut embrasser une carrière politique, inévitablement coûteuse. Sans l'argent de son épouse, Alexandre Ribot aurait sans doute éprouvé de grandes difficultés à assumer seul l'investissement nécessaire à un engagement en politique.

Tout au long de leur vie, les deux époux évoquent fréquemment dans leur correspondance leur situation financière. Ribot y exprime ses craintes quant à leur capacité à « nouer les deux bouts de [leur] budget »[6] et demande régulièrement à son épouse de « serrer un peu les dépenses diverses »[7] et de différer ses envies de « grands voyages »[8], de piano[9] ou encore de voiture[10]. En mai 1881, ils parviennent à acquérir leur propriété de Sannois, pour un montant

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Mary Burch écrite le 30 avril 1877. (AN 563AP50)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 mars 1878. (AN 563AP50)
[3] Pierre Guiral et Guy Thuillier évoquent un loyer aux environs de 2 000 francs pour un député notable de province installé à Paris vers 1900. (*La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit.*, p. 84)
[4] Les deux époux se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. (AN MC/ET/XXVI/1361)
[5] ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 87.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 janvier 1881. (AN 563AP50)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 avril 1893. (AN 563AP51)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 août 1888. (AN 563AP50)
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 avril 1893. (AN 563AP51)
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 mai 1893. (AN 563AP51)

légèrement supérieur à 45 000 francs, grâce à l'argent reçu lors de leur mariage et à l'aide d'Isaac Burch[1]. Bien que très riche, ce dernier se montre peu enclin à soutenir sa fille et son gendre, avec lequel il entretient des relations assez froides[2]. Dans son testament, il accorde d'ailleurs l'immense majorité de son patrimoine à ses petits-enfants, Marcel et dans une moindre mesure Alexandre, au détriment de sa fille[3]. Au moment de son décès, en 1885, un enfant non reconnu se manifeste et réclame une part de l'héritage. Pour éviter un procès et « un scandale »[4], Alexandre Ribot séjourne à Chicago quelques mois et négocie, avec succès, un arrangement. Cette transaction prévoit, en échange de la reconnaissance du testament par toutes les parties, que Mary Ribot verse 14 000 francs à sa demi-sœur chaque année jusqu'à la majorité de son fils aîné[5].

L'examen de la correspondance du couple Ribot nous livre de précieux renseignements sur l'évolution de leurs finances. Indépendamment de la maison de Sannois, ils disposent en 1889 de 100 000 francs de réserve, tandis que leurs dépenses annuelles sont comprises entre 50 et 60 000 francs[6]. Les ressources d'Alexandre Ribot sont loin de couvrir cette somme. Durant la période étudiée, il dispose en effet de 6 500 francs de rentes (après la mort de son père en 1885)[7] et de 9 000 francs d'indemnité parlementaire[8], qu'il emploie en grande partie pour satisfaire aux diverses obligations du métier d'élu : frais de campagne, de déplacement, de réception...[9] A cela s'ajoutent des revenus complémentaires pour son activité au barreau, au sein de la rédaction du *Parlement*[10] et surtout, à partir de 1890, pour ses fonctions ministérielles. Si les parlementaires ne sont qu'indemnisés, les titulaires d'un portefeuille ministériel sont eux rémunérés, et plutôt bien. Un ministre perçoit en effet un traitement

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son beau-père écrite le 15 mars 1881. (AN 563AP50)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 octobre 1886. (AN 563AP54)
[3] Le testament prévoit qu'à la majorité de Marcel Demongeot, ce dernier hérite de la moitié du patrimoine, soit 600 000 francs, Alexandre Ribot (le fils d'Alexandre et de Mary Ribot) d'un quart, soit 300 000 francs et leur mère du quart restant. (*Loc. cit.*)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 octobre 1886. (AN 563AP54)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 août 1888. (AN 563AP50)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 avril 1889. (AN 563AP51)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 mai 1893. (AN 563AP51)
[8] Etablie en 1789 et inscrite dans la constitution de l'an III, l'indemnité parlementaire (qui n'est pas une rémunération) est supprimée par les deux régimes impériaux avant d'être rétablie en 1871. Son montant est porté à 15 000 francs en 1907.
Sur cette question, voir GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique. Les « quinze mille », le mandat et le métier », *Politix*, n° 20, 4e trimestre 1992, p. 7-34.
[9] Alors qu'il réfléchit à l'idée d'organiser des dîners politiques à leur domicile, à un rythme bimensuel, pour douze personnes, Ribot demande à sa compagne d'en estimer le coût. (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 3 janvier 1880. [AN 563AP50])
[10] Il écrit en janvier 1881 : « je n'en suis pas moins à m'inquiéter parfois de ce que je ferai, si le journal manque, pour nouer les deux bouts de notre budget. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 janvier 1881. [AN 563AP50])

annuel de 60 000 francs. Durant son passage au Quai d'Orsay entre 1890 et 1893, Ribot parvient ainsi à se constituer un capital qu'il est contraint d'entamer dans les mois suivants[1]. En juillet 1894, il écrit à son épouse : « nous avons eu de la peine à mettre les deux bouts l'an dernier. Cette année ce sera impossible, nous entrons comme le gouvernement dans l'ère des difficultés[2]. » Sommet d'une carrière politique, une fonction ministérielle constitue donc un enjeu financier important. En dépit de ses succès électoraux et de sa nomination dans plusieurs cabinets, Alexandre Ribot dispose entre 1878 et 1895 de revenus personnels substantiels mais modestes au regard du milieu dans lequel il évolue et insuffisants pour lui permettre de mener une existence bourgeoise. C'est sans conteste grâce à son épouse et à ses rentes en provenance de Chicago, qu'il mène une vie matérielle des plus confortables et peut assouvir sa passion pour la politique.

En plus de lui apporter l'argent indispensable à ses ambitions politiques, Mary Burch lui offre d'autres atouts dans la construction de sa carrière. Contrairement à de nombreuses épouses de députés habituées à la vie provinciale[3], c'est une familière de la vie mondaine parisienne qui n'éprouve aucune difficulté à accompagner son mari lors des dîners et réceptions, voire à le représenter quand il est absent. Elle fréquente également les femmes de ses amis, Mme Boutmy par exemple. A titre anecdotique, c'est lors d'une soirée organisée par le couple Ribot que Jules Dietz rencontre sa future épouse, la sœur du diplomate Maurice Paléologue, Marizika[4].

Pour ces différentes raisons, Mary Ribot doit réellement être considérée comme un rouage essentiel dans l'ascension politique de son époux. Son rôle illustre également la porosité des sphères publique et privée. Dans le cas d'Alexandre Ribot, l'interpénétration de ces deux espaces est flagrante tant la politique semble omniprésente, y compris dans son environnement le plus intime.

Son emploi du temps est bien entendu totalement dicté par ses fonctions. Quand il déserte les ors de la République ou ses terres électorales, c'est chez lui, à son bureau, qu'il travaille ses dossiers, prépare ses discours et s'astreint à mettre à jour son abondante correspondance, dominée par les demandes de recommandations. Pour parvenir à accomplir cette dernière tâche, écrasante et fastidieuse, il s'appuie sur des hommes de confiance, notamment Georges

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 mai 1893. (AN 563AP51)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 juillet 1894. (AN 563AP51)
[3] Pierre Guiral et Guy Thuillier citent notamment le cas de Mme Dufaure. (*La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, *op. cit*, p. 95)
[4] DUBOS Joël, *André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938), op. cit.*, p. 84.

Foissey dans sa circonscription ou encore Paul Hyérard à Paris. Ce dernier, membre de différents cabinets ministériels, dont ceux dirigés par Ribot, exerce auprès de lui la fonction de secrétaire particulier. Ribot attache « à sa collaboration […] le plus grand prix[1]. » Une lettre rédigée par Hyérard le 17 avril 1893 illustre parfaitement la nature des services qu'il lui rend :

> « Je n'ai pu voir Poincaré[2] ce matin pour les affaires dont vous m'aviez chargées. Mais j'ai [demandé] à M. Leroy, chef de bureau au cabinet, de faire le nécessaire pour la création d'un ou deux postes d'adjoints à Aire[3]. […] J'ai à passer à l'Instruction publique pour les recommandations dont vous m'avez chargé[4]. »

Malgré la présence à ses côtés de relais compétents, Ribot consacre l'essentiel de son temps et de son énergie à son métier. Cet investissement sans réserve n'est guère surprenant chez un homme aussi fortement attaché à la valeur du travail. Aux jeunes lycéens audomarois réunis en août 1881 dans leur lycée pour la distribution des prix, il affirme qu'« il n'y a de bonheur en ce monde que dans le travail et le devoir » [5]. Il leur recommande d'être « toujours laborieux »[6]. Pour *Le Figaro*, Ribot, à 45 ans, a toujours « cet air d'écolier incessamment poursuivi par un besoin de travailler[7]. » Son goût pour l'effort, il le revendique avec fierté. Le 14 juillet 1879, il confie à son épouse : « ce métier, je m'y attache à cause des grandes émotions qu'il donne et des grands efforts qu'il exige. Sans lutte, il n'y a rien dans ce monde qui vaille la peine d'être ambitionné[8]. »

A plusieurs reprises dans sa correspondance privée, il se compare à un cheval : cheval de manège en 1883 qui finit par trouver dans la routine de son quotidien « non pas le bonheur, mais un certain repos d'esprit[9] » ; cheval de guerre en 1885 qui, en dépit des « fatigues terribles » de la campagne électorale, « trouve une certaine puissance dans cet effort, dans

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 avril 1893. (AN 563AP51)
[2] Poincaré est alors ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.
[3] Aire est une commune se trouvant dans la circonscription de Ribot.
[4] Lettre de Léon Hyérard à Alexandre Ribot écrite le 9 août 1893. (AN 563AP45)
[5] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot à l'occasion d'une distribution des prix au lycée de Saint-Omer, août 1881. (AN 563AP7)
« La vie n'est pas un plaisir ; elle n'a de prix que par le travail. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 22 septembre 1889. [AN 563AP3])
[6] *Loc. cit.*
[7] *Le Figaro,* [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 juillet 1879. (AN 563AP3)
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 15 janvier 1883. (AN 563AP3)
« C'est assez vide, assez maussade et cela se ressemble terriblement de jour en jour ».

cette tension de l'esprit et des muscles[1] » ; enfin, « vieux cheval de combat » en 1889 qui se demande s'il « est encore bon à autre chose qu'à ce métier[2] ».

Totalement accaparé par la politique, Ribot ne s'accorde que de rares moments d'évasion. C'est parfois sa santé, toujours chancelante, qui le rappelle à l'ordre et le contraint au repos. En mars 1880, « très fatigué », c'est « sur l'avis de [son] médecin [qu'il se] décide brusquement à prendre dix ou douze jours de complet repos »[3]. Ces moments de retraite, il les passe le plus souvent à Sannois, dans sa « maison des champs »[4], son « oasis »[5].

Faute de temps, il déplore de ne pouvoir correspondre comme par le passé avec Eugène Boucher, qu'il considère « comme un frère »[6] :

> « Il est vrai que notre correspondance s'éteint, non pas faute d'aliments, mais parce que nous sommes l'un et l'autre tout entiers à notre métier. Ah qu'il est déjà loin le temps où nous passions des heures à remplir des pages blanches de ces effusions de jeunesse que nous ne pouvions contenir en nous-mêmes. Heureux temps que je regrette souvent[7]. »

Difficile également en raison de ses multiples obligations de se dégager des moments pour se détendre intellectuellement. Si Ribot exprime le « besoin de [se] recueillir, de [se] rafraîchir par des lectures, d'échapper à la machine politique »[8], il n'y parvient que très rarement, comme d'ailleurs la plupart des parlementaires. Si l'on en croit André Tardieu, « les neuf dixièmes des élus ne nourrissent pas leur cerveau » :

> « Dans ce métier, tout se voit, tout se pèse, tout se fait, tout se décide sous l'angle professionnel, dont l'axe se définit par la conservation (réélection) et par le développement (accession au pouvoir). Aucune de ces deux obsessions n'est aliment intellectuel[9] ».

A son épouse, Ribot le reconnaît avec franchise : « Je ne m'absorbe pas dans des méditations philosophiques ; je travaille, je me fatigue, je fais mon métier un peu terre à terre »[10]. La culture n'occupe en définitive qu'une place assez marginale dans son existence. En voyage

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 26 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 6 août 1889. (AN 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 28 mars 1880. (AN, 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 24 mai 1881. (AN 563AP3)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 1er septembre 1881. (AN, 563AP3)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 6 décembre 1886. (AN 563AP54)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 29 décembre 1880. (AN 563AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 août 1884. (AN 563AP50)
« J'ai besoin de causer avec toi, d'autant plus qu'au métier que je fais, je sens que je désapprends tous les jours. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 31 août 1878. [AN 563AP3])
[9] TARDIEU André, *La révolution à refaire*, volume 2 : *La profession parlementaire*, *op. cit.*, p. 153.
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 27 juillet 1879. (AN 563AP3)

dans la cité des Médicis en compagnie d'Émile Boutmy, il écrit à son épouse ne « jamais parler des tableaux qu'[il a] vus, sauf à [elle] qui [le] juge avec indulgence »[1]. Il nourrit un pareil complexe à l'égard de l'écriture :

> « La plume me paraît trop lente et paresseuse ; elle n'a pas les ailes rapides de la parole improvisée. Le travail que l'écrivain est obligé de faire pour arriver à donner à sa pensée la forme la plus achevée ne m'a jamais attiré. J'ai sans doute eu tort de ne pas m'obliger à cette discipline. Je l'ai plus d'une fois regretté[2]. »

Des regrets, Ribot en exprime très souvent quant au fait d'avoir entièrement consacré sa vie à la politique : « Quel malheur d'avoir dépensé tant de forces dans une besogne si ingrate »[3] ; « Ah la politique ! Pourquoi céder, comme je l'ai fait, à ses mirages ? Pourquoi lui avoir sacrifié la meilleure part de ma vie[4] ? » ; « Comme je voudrais avoir l'âge d'Alexandre[5] pour faire de la science et ne faire que de la science[6] ! »

Très tôt, dès le début des années 1880, il manifeste une profonde lassitude à l'égard de son quotidien, particulièrement quand il livre bataille électorale :

> « La vie publique est vraiment rude à certains jours. Etre à la merci du premier venu, s'épuiser à convaincre de braves gens qui souvent ne vous comprennent pas, supporter toutes les interruptions, ne jamais perdre patience, c'est un métier qui n'est pas à la portée de tout le monde, surtout des délicats. […] Je ne suis ni humilié, ni dégouté, mais las et à demi fourbu[7]. »

Plus fondamentalement, c'est une forme de déception, voire de désillusion, qu'il exprime vis-à-vis du système politique dans son ensemble : « La politique n'est pas propre. Il faut, pour s'y aventurer, du courage et un certain dédain des éclaboussures[8]. » Indépendamment du contexte, il se dit « enlisé […] dans la misérable politique »[9], et s'interroge sur le sens de son engagement. A plusieurs reprises, il affirme ne plus avoir « comme autrefois la même passion, le même diable au corps »[10] pour « la politique [qui] n'est plus un métier enviable[11] » : « On s'y use tristement, quand on ne la prend pas comme font la plupart de nos

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Florence le 30 mars 1880. (AN 563AP50)
[2] Souvenirs de jeunesse rédigés par Alexandre Ribot. (AN, 563AP1)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 février 1889. (AN 563AP51)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 6 août 1889. (AN 563AP51)
[5] Il évoque ici son fils.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 juillet 1904. (AN 563AP53)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 23 septembre 1885. (AN 563AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 3 juin 1893. (AN 563AP3)
[9] *Loc. cit.*
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 4 juin 1893. (AN 563AP3)
[11] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 juin 1887. (AN, 563AP28)

contemporains ainsi qu'une distraction ou une affaire lucrative[1]. » Si ces constats reviennent fréquemment sous sa plume, à aucun moment il n'envisage toutefois sérieusement de quitter les bancs de la Chambre. A son épouse, il livre à ce propos plusieurs explications. Il s'agit tout d'abord selon lui d'une question d'honneur, de devoir : il ne peut « abandonner la partie »[2]. Il s'estime par ailleurs trop engagé dans cette voie pour en rejoindre une autre. « Il est trop tard », écrit-il en 1884[3] ; « il n'est plus temps de recommencer sa vie », en 1886[4]. Enfin, le dernier facteur, et probablement le plus important, est qu'il ne peut se passer de faire de la politique. Quand, en 1885, il subit plusieurs défaites électorales et une mise à l'écart forcée, sa nouvelle vie ne lui convient guère. Dans une note personnelle rédigée en février 1886, il reconnaît que le manque d'activités lui pèse : « le repos trop prolongé me serait funeste ; je me rouille, comme une machine, quand je suis empêché d'agir »[5]. L'impression de vide brutal après l'intensité de plusieurs campagnes électorales débouche chez Ribot sur l'envie de repartir rapidement au combat. Son état d'esprit est comparable après la chute de son cabinet le 30 mars 1893 : « Quand on a été dans la lutte et qu'on en sort momentanément battu et quelque peu meurtri, on ne peut pas, sans faiblesse, songer à la retraite[6]. »
Pour paraphraser Louis Barthou, Alexandre Ribot semble bel et bien possédé par le démon de la politique. Dans ce cas écrit-il « l'exorcisme est sans effet […] celui qui a senti la première morsure ne résiste plus, il est pris pour toujours[7]. »

Conclusion du 2. Un homme influent et dévoué à son métier à l'extérieur du champ politique institutionnel

Y compris en dehors des lieux officiels du pouvoir, Alexandre Ribot consacre l'essentiel de son temps et de son esprit à l'activité politique. Les différents réseaux qu'il fréquente s'inscrivent tous, d'une manière ou d'une autre, dans une relation avec la sphère politique institutionnelle. Le cas des laboratoires d'idées que sont la Société générale des prisons ou encore la Société de législation comparée en constituent de bons exemples. Dès lors, la

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 août 1888. (AN 563AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 août 1888. (AN 563AP3)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 24 mars 1886. (AN 563AP28)
[5] Note personnelle rédigée par Alexandre Ribot le 12 février 1886. (AN 563AP21)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 juin 1893. (AN 563AP51)
[7] BARTHOU Louis, *op. cit.*, p. 13.

présence de Ribot dans ces lieux apparaît comme un prolongement de son activité professionnelle. Par ailleurs, ces réseaux l'assurent face au risque, toujours possible, de défaite électorale, en lui proposant, de manière transitoire, des activités de substitution.
Dans sa vie privée, son métier occupe également une place conséquente. Même s'il se dit de moins en moins passionné par les soubresauts de la vie politique, il ne parvient que très rarement à s'en détacher. Nous ne lui connaissons d'ailleurs pas de jardin secret, à l'instar d'un Georges Clemenceau, grand admirateur du Japon, qui, loin des affrontements politiques de la Chambre, s'intéresse aux estampes *ukiyo-e* et collectionne les *kôgô* (petits récipients destinés à la conservation de l'encens).

Conclusion du B. Le métier de parlementaire à Paris

En 1920 le sénateur Anatole de Monzie (1876-1947) explique dans l'un de ses ouvrages comment les hommes politiques de la génération précédant la sienne parvenaient au pouvoir :

> « Il fallait être bachelier pour être licencié en droit, licencié en droit pour être avocat, avocat pour être député, député pour être notable dans les commissions, rapporteur de commission pour être ministre, ministre pour l'avoir été, rester important, avoir la publicité qui assure le retour intermittent au pouvoir[1]. »

Si ce parcours exemplaire est en effet celui suivi par la plupart des hommes appartenant à l'élite du personnel politique des débuts de la Troisième République, d'autres facteurs expliquent leurs succès. L'aisance avec laquelle Alexandre Ribot s'intègre à la vie parlementaire démontre la qualité de sa formation en amont, lui permettant de disposer des codes du parlementarisme, du savoir-faire et des connaissances nécessaires pour s'imposer dans un régime d'assemblée. Dans son cas, s'ajoute un style qui lui est propre. Ce sceau, c'est celui de la rigueur et de l'expertise, qui lui assurent une grande polyvalence. Sa manière d'aborder en technicien les dossiers rejoint le portrait de l'homme politique dressé en 1876 par Léon Gambetta, dont l'image en est pour autant assez éloigné :

> « […] on n'est un homme politique qu'à la condition de creuser un sujet, de s'y attacher et de faire dans la politique ce que vous faites dans le travail ; qu'on ait à exécuter un travail de pensée ou un travail d'atelier ou d'industrie, il faut se tenir à

[1] MONZIE Anatole de, *L'entrée au forum. Vingt ans avant*, Paris, Albin-Michel, 1920, p. 239.

sa pièce, la creuser, la façonner, la perfectionner tous les jours, et alors seulement vous êtes sûrs de devenir maîtres passés dans l'état ou la carrière que vous avez adoptés[1]. »

Préparé au métier de parlementaire, Alexandre Ribot l'exerce avec autant de talent que d'application.

[1] GAMBETTA Léon, discours prononcé à Paris le 15 février 1876. Cité *in* BARRAL Pierre, *Les fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 120.

Conclusion du II. Les fondations d'une ascension politique : le métier d'homme politique

De son élection dans la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer en 1878 à son entrée au Conseil général du Pas-de-Calais en 1895, Alexandre Ribot a appris, sur le terrain et dans la douleur, les règles de la démocratie électorale. Au prix de nombreuses adaptations, il parvient à se muer en un notable républicain et à s'ancrer ainsi dans une circonscription.

Au Parlement, son intégration s'effectue beaucoup plus naturellement. Très vite, il s'impose dans les différents lieux du Palais Bourbon au point d'en devenir l'une des voix et des figures. Ce statut, associé à ses positions modérées, lui ouvre les portes du Gouvernement, du ministère des Affaires étrangères jusqu'à la présidence du Conseil.

Cette ascension est devenue possible dès lors qu'Alexandre Ribot, jeune juriste brillant désireux de servir l'Etat et de faire entendre sa vision de la société, se transforme en professionnel de la chose publique. Vivant pour la politique mais aussi en partie de la politique, il fait de cette activité son métier. C'est d'ailleurs ce mot qu'il emploie quand il évoque ses tâches quotidiennes. Si Ribot accompagne l'importante mutation que constitue la professionnalisation du personnel politique dans la seconde moitié du XIXe siècle, il est frappant d'observer, qu'à l'instar de certains de ses contemporains, il porte un regard négatif sur ce mouvement. Le terme de politicien[1] résume ce que beaucoup considèrent être une perversion du système. Pour Ernest Renan, en 1871, « un des plus mauvais résultats de la démocratie est de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux »[2]. Quelques décennies plus tard, Raymond Poincaré s'insurge également contre la professionnalisation et ses conséquences :

> « La députation devient ainsi un emploi, un métier, une fonction, au lieu de rester un contrat de bonne foi entre les électeurs et les élus ; et nous nous acheminons,

[1] D'abord employé uniquement pour évoquer le personnel politique américain, le terme de politicien commence à être employé pour la France à partir des années 1870.

[2] RENAN Ernest, *La réforme intellectuelle et morale*, Calmann-Lévy, sd, p. III. Cité *in* DAMAMME Dominique, « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles, op. cit.*, p. 39.

peut-être rapidement, vers l'heure où elle ne sera plus, sauf rares exceptions, que le luxe de la richesse ou le gagne-pain des politiciens d'aventure[1]. »

Comme le souligne Dominique Damamme, la politique est, à cette époque, pour beaucoup, « un métier peu avouable »[2]. A la fois juge et partie, Ribot semble distinguer deux catégories d'hommes politiques : les honnêtes, qui s'engagent par devoir pour servir l'intérêt général, et, les politiciens, souvent plus jeunes et d'un niveau plus médiocre, qui se destinent à une carrière politique par ambition et intérêt personnels.

Après avoir étudié dans cette partie les fondations de la carrière d'Alexandre Ribot et les soubassements du régime républicain, il convient à présent de suivre le fil de l'actualité parlementaire et gouvernementale afin de replacer son ascension en lien avec les changements de conjoncture et ses choix stratégiques.

[1] Discours de Raymond Poincaré prononcé à Nogent-le-Rotrou le 14 mars 1897. Cité *in* MACHELON Jean-Pierre, « L'organisation du travail parlementaire », *in* MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 331.

[2] DAMAMME Dominique, « Professionnel de la politique, un métier peu avouable », *in* OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, *op. cit.*, p. 37-67.

III. De l'opposant à la République opportuniste au président du Conseil de la République progressiste (1878-1895)

L'arrivée d'Alexandre Ribot à la Chambre des députés, en cours de législature[1], se déroule dans un contexte tout à fait particulier. Après des années de lutte, les républicains sont en effet sur le point de conquérir la totalité des pouvoirs institutionnels. Leurs victoires aux élections législatives d'octobre 1877, municipales de janvier 1878 puis sénatoriales de janvier 1879 et bien évidemment le remplacement de Patrice de Mac-Mahon par Jules Grévy à la présidence de la République le 30 janvier 1879[2] constituent autant d'étapes vers la fin de la « République des ducs »[3] et le début de la « République des républicains ». Ce succès marque le triomphe du parlementarisme, l'avènement d'une nouvelle génération d'hommes politiques, alors dominée par Léon Gambetta, mais aussi la division du bloc républicain en différents courants. Ce sont les républicains modérés, d'abord nommés opportunistes puis progressistes après le scandale de Panama, qui s'imposent jusqu'à la fin du XIXe siècle et impriment durablement leur empreinte sur l'État et la société française.

Durant ces deux décennies, ils s'efforcent de consolider le régime, notamment en élargissant sa base, et d'enraciner dans le pays une culture républicaine. Celle-ci repose, selon Serge Berstein, sur cinq principes : le primat de l'individu sur la société, la prépondérance du Parlement dans les institutions, la laïcité de l'État et de l'école, une promesse de progrès social graduel et, enfin, le pacifisme et la défense nationale[4]. Le plus souvent les historiens du politique distinguent au sein de la République modérée des sous-périodes. La première, de 1879 à 1885, est dominée par les opportunistes. Selon Jérôme Grévy, « l'opportunisme n'est […] pas à proprement parler une idéologie mais plutôt […] une méthode de gouvernement »[5]. Utilisé à l'origine par le journaliste Henri Rochefort et les radicaux pour dénoncer l'attitude de Gambetta et de ses proches, ce terme est repris à son compte par le grand tribun. Selon

[1] La IIe législature couvre la période allant du 7 novembre 1877 au 27 octobre 1881.
[2] La démission de Mac-Mahon et l'élection par les deux Chambres de Grévy se produisent le même jour.
[3] HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, 411 p.
[4] BERSTEIN Serge, « La culture républicaine dans la première moitié du XXe siècle », *in* BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, *op. cit.*, p. 159-171.
[5] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes*, *op. cit.*, p. 318.

l'auteur du programme de Belleville, l'opportunisme est une « politique qui consiste à ne s'engager jusqu'au bout dans une question que lorsqu'on est sûr d'avoir, sans conteste, la majorité du pays avec soi[1]. » Bien que partageant cette approche, qu'il estime adaptée aux circonstances, Jules Ferry préfère quant à lui la formule de « républicains de gouvernement »[2]. Quels que soient les mots retenus, ces hommes parviennent à « acclimater la République en France »[3] et à en faire le gouvernement du pays. Après la chute du cabinet Ferry le 30 mars 1885, une page se tourne. Marquée par une succession de crises, du boulangisme à la Propagande par le fait en passant par le scandale de Panama, la séquence suivante se caractérise par un renouvellement du personnel politique et par un progressif « glissement à droite des modérés »[4]. Pour Jean-Marie Mayeur les années 1889 à 1898, « politiquement assez confuses », constituent bel et bien un nouveau « moment centriste »[5].

Alors même que ses idées politiques évoluent relativement peu entre 1878 et 1895, Alexandre Ribot occupe au sein de la République modérée différentes positions au gré des changements de conjoncture et de ses propres choix stratégiques. C'est ainsi qu'il adopte au Parlement différentes postures : celle de l'opposant indépendant, celle du rassembleur et enfin celle de l'homme d'État. Le concept de rôle, forgé par les sociologues et repris par les politistes[6], peut apporter un éclairage théorique intéressant pour expliquer le comportement de Ribot et l'image qu'il entend donner de lui-même et de son action. A la suite des travaux de Donald Searing et d'Anne-Marie Rocheblave-Spenlé, le politiste Julien Navarro définit un rôle comme « un ensemble cohérent, une configuration d'objectifs, d'attitudes et de comportements qui caractérisent une personne occupant une position sociale donnée »[7]. Cette approche apparaît d'autant plus adaptée que depuis une dizaine d'années des études en science politique ont démontré tout l'intérêt d'appliquer la théorie des rôles au champ parlementaire[8]. A la différence notable toutefois de ces recherches, notre ambition, infiniment

---

[1] Discours de Léon Gambetta au Havre le 27 octobre 1876. Cité *in* BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 333.
[2] *Loc. cit.*
[3] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes*, *op. cit.*, p. 320.
[4] LEVEQUE Pierre, *Histoire des forces politiques en France*, tome 2 : *1880-1940*, Paris, A. Colin, 1994, p. 20.
[5] MAYEUR Jean-Marie, « De "l'esprit nouveau" au "progressisme" », *in* GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, p. 69-75.
[6] Sur cette question, voir VIET Jean, « La notion de rôle en politique », *Revue française de science politique*, 10e année, n° 2, 1960, p. 309-334.
[7] NAVARRO Julien, « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, vol. 59, mars 2009, p. 479-506.
[8] Citons la thèse de doctorat d'Olivier Rozenberg consacrée à l'européanisation des rôles des parlementaires français de 1993 à 2005 et celle de Julien Navarro qui établit cinq modèles de rôles parmi les parlementaires européens durant la 5e législature (1999-2004).

plus modeste, ne consiste pas à penser en termes d'idéal-type mais simplement à comprendre l'attitude d'un individu en fonction du rôle qu'il entend exercer et de la représentation qu'il en a.

ROZENBERG Olivier, *Le Parlement français et l'Union européenne : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Richard Balme, Paris, Institut d'études politiques, 2005, 810 p.

NAVARRO Julien, *Les députés européens et leur rôle. Analyse sociologique de la représentation parlementaire dans l'Union européenne*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Daniel-Louis Seiler, Bordeaux, Institut d'études politiques, 2007, 508 p.

A. Un républicain libéral critique durant la République opportuniste : la figure de l'opposant indépendant (1879-1885)

Pour reprendre la célèbre métaphore de François Furet, la République entre au port en 1879[1]. Jusqu'en 1885, la première période de « la République aux républicains » est dominée par les opportunistes, et par la personne de Jules Ferry[2]. Ministre de l'Instruction publique et président du Conseil de février 1883 à mars 1885, l'action des républicains de gouvernement se confond en grande partie avec celle du député des Vosges. Même si les opportunistes appliquent le programme républicain en tenant « compte des circonstances » et en s'écartant de « la rigueur des principes »[3], leur bilan à la tête du pays est considérable que ce soit en matière de libertés démocratiques, de laïcisation de la société ou encore d'expansion de l'Empire colonial français. Dénoncée par la droite, qui vient de perdre durablement le pouvoir, cette politique l'est aussi par la gauche radicale. A Marseille le 28 octobre 1880, Clemenceau fustige les renoncements des républicains modérés :

> « Pour s'assurer la clientèle de M. Thiers il fallait lui parler le langage de M. Thiers […], de sorte qu'on pût bientôt dire de la République ce qu'un ancien dit de Rome qui, victorieuse de la Grèce "fut conquise par sa conquête". La République victorieuse des monarchistes fut conquise par l'esprit monarchique. C'est ainsi qu'on fut conduit à ériger en système la tendance à l'ajournement des réformes. […] c'est ce nouveau dogme qui reçut le nom barbare d'opportunisme,

[1] Formule de François Furet citée *in* REMOND René, *La République souveraine. La vie politique en France (1879-1939)*, Paris, Fayard, 2005, p. 8.

[2] Pour Jean-Marie Mayeur, c'est le « temps de Jules Ferry » (*Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, Éd. du Seuil, 1973, p. 95-133)

« De 1879 à 1885, je compte sept ministères. C'est beaucoup. C'est sans importance. De l'une à l'autre année se développe la carrière de Ferry : d'abord ministre de l'Instruction publique (alors un petit ministère), et assis au bout de la table ; enfin président du Conseil et précipité du pouvoir par une chute dont il ne se relèvera pas. » (HALEVY Daniel, *Pour l'étude de la Troisième République*, Paris, Grasset, 1937, p. 10)

[3] Extrait du supplément au *Grand Dictionnaire* de Pierre Larousse. Cité *in* APRILE Sylvie, « "Qu'avons-nous fait, nous les purs ?" Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n° 56. 4e trimestre 2001, p. 119.

parce que ses révélateurs s'érigeaient en juges de l'opportunité des réformes, non point pour les classer, pour les exécuter, mais pour les ajourner[1]. »

Relégué au second plan, le Centre gauche adopte vis-à-vis des opportunistes une attitude plus complexe, car mouvante en fonction du contexte et du sujet. Se considérant comme l'un des gardiens des idées libérales, Ribot entend, par son action à la Chambre et dans les colonnes du *Parlement*, le quotidien qu'il fonde en 1879, témoigner de l'existence d'un courant républicain conservateur en incarnant la figure de l'opposant indépendant[2].

1. L'arrivée d'Alexandre Ribot à la Chambre et la fin de la « République Centre gauche »

Quand Alexandre Ribot intègre la Chambre des députés, encore installée à Versailles à cette époque, la « République Centre gauche » est déjà entrée dans sa phase terminale. Depuis le 13 décembre 1877, c'est le protecteur de Ribot, l'octogénaire Jules Dufaure, qui est à la tête d'un cabinet comprenant Léon Say aux Finances, Émile de Marcère à l'Intérieur, Agénor Bardoux à l'Instruction publique ou encore William Waddington aux Affaires étrangères[3]. L'année 1878 est des plus calmes. Dans l'attente du renouvellement d'un tiers du Sénat en janvier 1879, « la politique fait trêve »[4] selon Daniel Halévy. A Marseille le 7 janvier 1878, Léon Gambetta invite les républicains à la retenue : « Il faut faire une halte dans les positions conquises pour les fortifier. Jusqu'aux élections sénatoriales […], pas de fautes, pas de témérités, pas de dissidences[5]. »

Pendant que les Parisiens profitent de l'exposition universelle installée au Champ de Mars[6], le nouveau député du Pas-de-Calais décide de prendre le temps « d'étudier les dispositions et le tempérament » de la Chambre basse :

---

[1] Cité *in* BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 128.

[2] Sur la question de l'opposition parlementaire, voir ROZENBERG Olivier et THIERS Éric (dir.), *L'opposition parlementaire*, Paris, La documentation française, 2013, 215 p.

[3] Ce cinquième cabinet Dufaure compte sept ministres et un sous-secrétaire d'État Centre gauche.

[4] HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p. 311.

[5] *Ibid.*, p. 310.
A propos des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, Daniel Halévy écrit : « le pays pensait peu à cette date capitale ; les hommes de parti y pensaient beaucoup » (HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p. 368-369)

[6] Elle se déroule du 1er mai au 31 octobre 1878.

> « On voulait que je me portasse candidat pour la commission du budget ; j'ai refusé, il me semble que je dois éviter de me jeter trop vite en avant. Dans le cours de cette session[1], je n'ai rien à faire sinon d'étudier le terrain et de me préparer à intervenir quand le temps sera arrivé[2]. »

A Eugène Boucher, il se dit effrayé « du désordre qui règne dans presque tous les groupes »[3] et fustige « l'attitude de la Chambre » qui « manque d'esprit politique et surtout de direction »[4]. Il « vote en silence », « cause beaucoup » avec ses collègues[5], notamment ceux du Centre gauche. En position charnière sur l'échiquier politique, même s'il ne regroupe qu'une quarantaine de députés[6], ce groupe parlementaire[7] détient alors les principales fonctions ministérielles. De plus en plus cependant, Il se trouve « otage de la gauche »[8], c'est-à-dire contraint de suivre les volontés exprimées par les groupes ferryste de la Gauche républicaine et gambettiste de l'Union républicaine. Alors même que « l'écart entre centristes et "opportunistes" se rétrécit à vue d'œil » selon Jean Garrigues[9], Alexandre Ribot indique ouvertement dans sa correspondance qu'il n'est « pas disposé à suivre Gambetta »[10] et continue à espérer la constitution « d'un parti du centre »[11].

Après la victoire républicaine aux élections sénatoriales de janvier 1879[12], la gauche exerce désormais une forte pression sur Jules Dufaure concernant à la fois la question de l'amnistie des communards et, plus encore, celle de l'épuration administrative, déjà pourtant largement engagée. A titre d'exemple, dès le 19 décembre 1877, Émile de Marcère a procédé au remplacement de tous les préfets, à quatre exceptions près. A propos des magistrats, le président du Conseil rappelle le 16 janvier 1879 à la tribune de la Chambre la règle qu'il s'est fixée : « En un mot, nous ne conserverons pas en fonction les adversaires déclarés de la

---

[1] Cette session s'achève le 11 juin 1878.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 12 mai 1878. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 19 mai 1878. (AN, 563AP3)
[5] *Loc. cit.*
[6] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.*, p. 152.
[7] Jusqu'en 1910, les groupes parlementaires n'ont pas d'existence officielle. S'ils le souhaitent, les députés peuvent s'inscrire dans plusieurs groupes.
[8] GARRIGUES Jean, « Echec des centres, victoire du centrisme ? Les débuts de la 3ème République (1871-1879) », *in* GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles, op. cit.*, p. 62.
[9] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.*, p. 164.
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 26 septembre 1878. (AN, 563AP3)
Ribot s'exprime ainsi après avoir lu le discours prononcé par Gambetta le 18 septembre 1878 à Romans, dans lequel il défend la républicanisation de l'administration et la tradition centralisatrice française. (MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008. p. 40)
[11] Il reproche d'ailleurs à Léon Renault de ne pas agir suffisamment en ce sens. (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 12 mai 1878. [AN, 563AP3])
[12] A l'issue du renouvellement d'un tiers de la Chambre haute, les républicains détiennent une confortable majorité, plus de 40 voix sur les 300 que compte le Sénat. Le Centre gauche Louis Martel en est élu président.

République. Mais, tout en étant sévères, nous tenons à être justes et nous voudrons d'abord être assurés de la faute avant d'infliger la peine[1]. » C'est insuffisant pour les opportunistes qui, par l'intermédiaire d'Antoine Sénard, député de Seine-et-Oise et membre de la Gauche républicaine, désirent interpeller le gouvernement le 20 janvier sur la question de l'inamovibilité des magistrats. Bien que les opportunistes ne soient pas hostiles à ce principe, à la différence des radicaux[2], ils considèrent toutefois légitime d'évincer les magistrats liés au Second Empire ou au gouvernement d'Ordre moral. C'est cette ligne que défend Gambetta à Romans en septembre 1878 :

> « Oui, je suis un partisan convaincu de ce principe [l'inamovibilité]. […] Mais quand un corps tout entier est légué par un gouvernement rival, par un gouvernement qui est tombé sous le mépris public ou qui a glissé dans la honte et la boue, par un gouvernement reconnu criminel et corrompu, il n'est pas acceptable, il n'est pas juste qu'un gouvernement sorti de la souveraineté nationale ne puisse pas examiner ce corps et le soumettre à une nouvelle investiture. Ce serait contraire au bon sens de laisser un principe d'hostilité contre le gouvernement établi dans le fondement même de l'institution en question[3]. »

Conscient du risque politique encouru par le ministère Dufaure, Alexandre Ribot « lutte de toutes [ses] forces, de toute [sa] personne » afin de trouver une issue à la crise en gestation. Après s'être exprimé devant le groupe Centre gauche où, affirme-t-il, « la réunion s'est rangée tout entière à [son] sentiment », il écrit une longue lettre à Jules Dufaure pour lui indiquer la ligne finalement adoptée :

> « Le Centre gauche, informé […] des prétentions des autres groupes […], a pris l'engagement de soutenir, à tout prix, le ministère. […] J'ai dit, avec l'approbation générale, tout ce que l'on peut dire contre la coalition des groupes telle que les chefs des partis extrêmes, unis aux ambitieux du parti modéré, voudraient la perpétuer. Personne ne m'a osé contredire, quoiqu'il y eut parmi nous des hommes qui souhaitent, j'en suis sûr, l'échec de notre tentative. Ils se sont tus […].
>
> Sur toutes les questions du programme ministériel, il y a eu unanimité d'opinion, même sur celle de l'amnistie […]. J'ai expliqué les motifs qui déterminent le

[1] Séance du 16 janvier 1879, *JODébCh.*
[2] La plupart sont partisans du principe de l'élection.
[3] BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 326.

> gouvernement à ne pas céder sur le mot, parce que ce mot a pris un sens que nous devons désavouer. […]
>
> Il reste un point, celui qui touche aux procureurs généraux, non pas de tous, mais de quelques-uns signalés comme hostiles à la République […]. Nous ne vous demandons qu'une chose - mais nous vous supplions de la faire - c'est d'achever votre œuvre. […] Nous vous conjurons seulement de faire pour quelques ressorts ce que vous avez fait pour d'autres ; ce que tous les ministres, même les plus conservateurs, ont fait au lendemain d'un changement de gouvernement. Sommes-nous trop exigeants, Monsieur le garde des Sceaux ? Je vous parle avec toute la sincérité de mon âme et avec une émotion profonde. […] Si je ne puis vous convaincre, le Centre gauche est anéanti et quand se refera-t-il ? Pour moi, je me ferai battre avec le ministère ; je ne me séparerai pas un instant de vous ; mais je me sentirai impuissant et j'en garderai une amère douleur[1]. »

Lors de la séance du 20 janvier 1879, le radical Charles Floquet affirme que « l'union des Gauches doit se symboliser dans un nouveau ministère, représentation véritable de la majorité »[2]. Plus mesuré, l'ordre du jour présenté par Jules Ferry, accepté par Jules Dufaure, et finalement voté par 208 voix contre 116[3], renouvelle la confiance au gouvernement mais en lui faisant l'injonction de « donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire »[4]. La ligne prônée par Ribot dans son courrier à Dufaure a finalement été celle suivie. Dans les jours suivants, quelques hautes fonctions dans l'appareil d'État changent de titulaire. Ferdinand Hérold remplace par exemple Ferdinand Duval à la préfecture de la Seine[5]. C'est d'ailleurs après avoir refusé de signer un décret prévoyant le remplacement ou la mise en disponibilité de généraux que Mac Mahon, de plus en plus isolé, démissionne de la présidence de la République le 30 janvier 1879. Le même jour, l'Assemblée nationale se réunit à Versailles et désigne Jules Grévy, alors président de la

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Jules Dufaure écrite en janvier 1879. (AN, 563AP20)
L'ancien président du groupe Centre gauche Robert de Massy a déjà contacté Jules Dufaure pour lui demander d'accélérer l'épuration administrative. (Lettre d'Alexandre Ribot à Jules Dufaure écrite en janvier 1879. (AN, 563AP20) et GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 166)
[2] HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, p. 395.
[3] Ribot vote avec la majorité.
[4] Séance du 20 janvier 1879, *JODébCh*.
[5] Édouard Laferrière est pour sa part nommé directeur des cultes. (MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, *op. cit.*, p. 285)

Chambre, pour lui succéder[1]. « Depuis hier, nous sommes en République » peut se réjouir le 1er février le journal gambettiste *La République française*. Pour Jules Dufaure, cela ne fait aucun doute : « à des circonstances nouvelles, il faut des hommes nouveaux »[2]. Léon Gambetta est élu à la présidence de la Chambre et William Waddington forme un nouveau cabinet le 4 février, dans lequel il conserve le Quai d'Orsay. En plus de Waddington, le Centre gauche est représenté par Léon Say, l'amiral Jauréguiberry et Émile de Marcère, qui ne conserve son portefeuille qu'un mois. En charge de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Jules Ferry imprime très rapidement sa ligne au ministère. Ce « "gauchissement" »[3] de l'équipe gouvernementale se retrouve naturellement dans les projets défendus par le cabinet : poursuite de l'épuration administrative, amnistie des communards, retour des chambres à Paris, laïcisation de l'enseignement… Très clivants, ces sujets divisent le Centre gauche, au sein duquel la voix de Ribot porte de plus en plus.

Largement entamée avec le cabinet Dufaure, l'épuration administrative s'amplifie et, surtout, change de nature avec l'arrivée au pouvoir de Waddington. Comme l'analyse Jean-Pierre Machelon, « les éliminations n'eurent plus pour objet d'écarter de la fonction publique des personnalités notoirement hostiles au régime ou des auteurs d'abus manifestes - tâche déjà accomplie - mais, avant tout, de sanctionner des adversaires politiques »[4].

Au Parlement, le nouveau cabinet ne tarde pas à afficher ses ambitions. Quelques jours seulement après sa formation, il dépose de manière très symbolique un projet de loi de « grâce amnistiante » pour les communards condamnés pour des faits politiques[5]. Ribot se déclare immédiatement hostile à cette idée : « C'est folie de la part de Waddington d'avoir présenté un tel projet. C'est une faiblesse impardonnable. […] Je crois que dans ma situation je ferais un acte de faiblesse en votant l'amnistie. Je voterai contre et je serai obligé d'expliquer mon vote à la tribune »[6]. Et effectivement le 21 février 1879, pour son premier discours à la Chambre, il expose les « raisons » de son opposition au projet gouvernemental tout en précisant que son « vote n'est inspiré à aucun degré par une pensée d'hostilité ou de défiance envers le ministère »[7]. Après avoir rappelé que « la Commune a été un crime contre la patrie,

---

[1] Il obtient 563 voix sur 705 votants.
[2] FREYCINET Charles de, *Souvenirs*, Volume 2 (1878-1893), Paris, Delagrave, 1913, p. 60
[3] OLLE-LAPRUNE Jacques, *La stabilité des ministres sous la Troisième République (1879-1940)*, *op. cit.*, p. 118.
[4] MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, *op. cit.*, p. 286.
[5] Le texte prévoit d'accorder l'amnistie à toutes personnes condamnées pour des faits politiques à la suite de l'insurrection de 1871 à condition qu'elles obtiennent dans les trois mois une grâce présidentielle.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 17 février 1879. (AN, 563 AP3)
[7] Séance du 21 février 1879, *JODébCh*.

[…] contre la République » et qu'en « politique, les mots ont une valeur », il « demande au Gouvernement comment il a été amené à écrire en tête de cette loi et dans l'article 1er le mot d'amnistie ». Ne pouvant accepter l'usage de ce terme, il suggère de poursuivre le système des grâces, en l'étendant éventuellement aux condamnés par contumace ainsi que le proposait le cabinet Dufaure[1]. En dépit des efforts d'Alexandre Ribot à la Chambre et de René Bérenger au Sénat, le texte est largement adopté et promulgué le 3 mars[2].

Divisé sur l'attitude à suivre vis-à-vis du gouvernement, « le Centre gauche n'existe guère » selon Ribot :

> « Je ne le constate que trop au contact des collègues qui font officiellement partie du groupe. Quelques ambitieux déçus qui ne viennent aux réunions et à la Chambre que le jour où ils croient avoir un intérêt personnel à défendre ; puis une trentaine de braves gens, sans caractère, sans énergie, qui ne s'habituent pas à l'idée de ne pas être toujours ministériels et qui ont peur de se rendre suspects aux républicains avancés de leur circonscription ; voilà le centre gauche. Et pourtant, il faut tenir bon[3]. »

La question de l'abrogation de l'article 9 de la loi du 25 février 1875, autrement dit du retour des chambres à Paris, permet d'illustrer les divergences internes au Centre gauche quant à la stratégie à adopter. Bien qu'opposés par principe à ce projet[4], les parlementaires du groupe se divisent lors du vote des deux chambres, réunis en Assemblée nationale, le 19 juin 1879. Si Alexandre Ribot, René Brice, René Bérenger, Édouard Laboulaye et Henri Wallon votent contre, qu'Henri Germain s'abstient, Jules Simon, Agénor Bardoux, Léon Renault et avec eux la majorité du Centre gauche suivent le gouvernement[5].

Cette situation se reproduit lors de la discussion du projet de loi de Jules Ferry sur l'enseignement supérieur, dont l'objectif central est de restituer à l'État le monopole de la collation des grades[6]. Pour Ribot, ce texte est « une déclaration de guerre au parti clérical »[1].

---

[1] Le 28 janvier 1879, le gouvernement Dufaure avait déposé à la Chambre un projet de loi permettant aux condamnés par contumace de bénéficier de la grâce. (GACON Stéphane, *op. cit.*, p. 81)

[2] Seulement 94 députés et 84 sénateurs votent contre. Bien que soutenant l'idée d'une amnistie pleine et entière, la gauche radicale vote finalement en faveur du texte.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 20 mars 1879. (AN, 563 AP3)

[4] Réunis le 7 mars 1879, les députés Centre gauche expriment très majoritairement leur désaccord quant à un retour des chambres à Paris. (*Journal des Débats*, 8 mars 1879)

[5] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 782.
« Le retour à Paris. Il n'y avait qu'à laisser passer le torrent ; je n'y ai résisté que par un vote silencieux ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 22 juin 1879. [AN, 563 AP3])

[6] Sur cette question, voir GUISLIN Jean-Marc, « La liberté de l'enseignement supérieur en débat au début de la Troisième République (1870-1881) », *Revue du Nord*, n° 394, 1-2012, p. 57-70.

Le point de fixation de l'affrontement entre cléricaux et anticléricaux porte sur le célèbre article 7 de ce texte, selon lequel « nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque sorte que ce soit, s'il appartient à une congrégation non autorisée[2]. » Les jésuites sont ici directement ciblés. Le 23 avril 1879, dans un discours à Epinal, Jules Ferry ne s'en cache d'ailleurs nullement :

> « Ce que nous visons, ce sont uniquement les congrégations non autorisées, et parmi elles, je le déclare bien haut, une congrégation qui non seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. […] c'est à elle […] que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française »[3].

Débutée le 16 juin 1879, la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur à la Chambre ne dure pas moins de trois semaines[4]. Pour Jacques Julliard, il s'agit de « la première grande bataille anticléricale de la République »[5]. Afin de préserver leur alliance avec les opportunistes, les ministres et la majorité des parlementaires du Centre gauche décident de soutenir le projet de loi de Jules Ferry. Pour Ribot, cette loi pose un problème de principe qui touche à l'identité même des libéraux et qui, par conséquent, dépasse très largement la simple tactique politicienne : « Nous ne pouvons laisser croire au pays que les idées libérales et modérées n'ont plus de défenseurs[6]. » Affligé par la capitulation de beaucoup de libéraux, il estime que le « Centre gauche est mort » : « Je crois que je ferai bien de ne plus y mettre les pieds et de ne plus parler qu'à la Chambre[7]. » C'est ce qu'il fait le 30 juin lors de l'examen du contre-projet proposé par le député Centre gauche Agénor Bardoux. L'ancien ministre de l'Instruction publique du dernier cabinet Dufaure rejoint son successeur sur la question de la collation des grades à l'État mais suggère de soumettre les congrégations à un système d'inspection au lieu de les interdire[8]. Sous les yeux de son ami Eugène Boucher[9], Alexandre Ribot défend à la tribune du Palais Bourbon pendant près d'une heure la thèse de Bardoux

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 20 mars 1879. (AN, 563 AP3)
[2] Ni autorisées ni interdites, ces congrégations sont seulement tolérées.
[3] ROBIQUET Paul (commenté et annoté par), *Jules Ferry (1832-1893). Discours et opinions de Jules Ferry*, tome III : *Les lois scolaires*, Paris, A. Colin, 1893-1898, p. 57-59.
[4] Signe de l'émoi suscité par le projet de loi Ferry, une pétition diffusée à l'initiative de l'épiscopat recueille environ un million trois cent mille signatures. (MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, *op. cit.*, p. 360)
[5] JULLIARD Jacques, *Les gauches françaises. 1762-2012 : histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, 2012, p. 384.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 20 mars 1879. (AN, 563 AP3)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 22 mai 1879. (AN, 563 AP3)
[8] DANIEL André, *L'Année politique. 1879*, Paris, Charpentier, 1880, p. 218-219.
[9] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Versailles le 30 juin 1879. (AN, 563 AP3)

« avec plus de vigueur, plus d'âpreté »[1] que ce dernier. Même s'il partage l'hostilité de Ferry vis-à-vis du cléricalisme et même son antijésuitisme, il ne peut accepter l'esprit de sa loi : « Il y a entre nous plus qu'une divergence sur une question de procédé, il y a malentendu sur la question de principe[2]. » Au nom de la défense des libertés, le jeune député dénonce « la doctrine du monopole », « la doctrine des droits absolus de l'État », et plus globalement « la mise hors du droit commun de citoyens français par un procès de tendance ». Une telle violation au principe d'égalité devant la loi ne peut être acceptée :

> « […] même vis-à-vis d'un adversaire, il a certains moyens qu'il faut ne jamais employer. Les lois d'exception ne sont pas seulement irritantes ; elles sont, en outre, dangereuses. […] vous ouvrirez la porte à toutes les exceptions. […] ce n'est pas l'idéal que nous nous faisons des lois républicaines. »

Après avoir sévèrement critiqué le principe même de la loi, Ribot dénonce la précipitation des opportunistes et fait l'éloge de la patience, qui seule peut permettre de changer en profondeur la société : « Toutes les fois qu'il s'agit de doctrines […] il faut user de tolérance, d'une grande tolérance, d'une grande sincérité ; car […] le temps travaille pour nous qui avons foi dans nos idées et qui croyons être les hommes de l'avenir et du progrès. »

Malgré un incontestable succès de tribune, Ribot ne parvient pas à empêcher le vote de l'article 7, puis de l'ensemble du projet de loi le 9 juillet 1879. Comme lui, Agénor Bardoux, Marcel Barthe, Léon Renault et Émile Beaussire votent contre[3]. Plus que jamais depuis la naissance du groupe, le Centre gauche apparaît divisé et faible. Cet état de fait est également la conséquence de la décision de Jules Ferry en mars 1879 d'interdire aux membres de la Gauche républicaine d'appartenir à un autre groupe parlementaire. Cela entraîne une véritable saignée dans les effectifs du Centre gauche. Selon Jean Garrigues, une trentaine de députés le quittent alors[4].

Même si le gouvernement de Waddington se maintient jusqu'en décembre 1879, dès l'été la République Centre gauche fait déjà largement partie du passé. « Le ministère Waddington

---

[1] *Le XIXe Siècle*, 1er juillet 1879.
« Je le fais par devoir, mais sans illusion sur le succès. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 22 juin 1879. [AN, 563 AP3])

[2] Séance du 30 juin 1879, *JODébCh*.

[3] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 787.
Au Sénat toutefois, le groupe Centre gauche conduit par Jules Simon, Jules Dufaure et René Bérenger vient en appui de la droite pour repousser en mars 1880 l'article 7. Le gouvernement réplique par deux décrets, l'un expulsant les jésuites, l'autre obligeant, dans un délai de trois mois, les congrégations non autorisées à se faire enregistrer.

[4] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 170.

nous aura fait le plus grand mal » affirme Ribot en juillet[1]. Redoutant à court terme l'avènement « d'une dictature démocratique »[2], d'une « dictature de Gambetta ou d'un autre »[3], le député du Pas-de-Calais est conscient de la marginalisation en cours de sa famille politique. « A quoi bon nier la disparition presque complète du Centre gauche ? » écrit-il en octobre 1879[4]. Aussi, plutôt que de chercher désespérément à rester dans la roue des opportunistes, il estime nécessaire de rompre, d'affirmer ses convictions afin de poser les bases d'une future majorité ou, plus modestement, d'entretenir la flamme libérale au sein du camp républicain : « Aussi suis-je sur la brèche, résolu à avoir les avantages de ma situation isolée, c'est-à-dire l'indépendance et la liberté de tout dire[5]. »

En quelques mois, grâce à ses interventions à la Chambre où il mêle qualité oratoire et affichage d'une ligne politique claire, qui s'assume à la droite des opportunistes, Alexandre Ribot parvient à se positionner comme l'un des porte-voix du courant républicain libéral. Après son discours sur l'amnistie des communards de février 1879, le radical Camille Pelletan reconnaît dans *Le Rappel* son « incontestable talent », « ses convictions profondes » et surtout qu' « il aspire à représenter, dans les gauches, l'esprit conservateur »[6]. Aussi prophétise-t-il : « nous le trouverons maintes fois devant nous. » Quelques mois plus tard, après son intervention dans le débat parlementaire sur l'article 7, c'est au tour du gambettiste Eugène Spuller de voir en Ribot le fondateur du « parti conservateur républicain[7]. » Un autre de ses « adversaires » le dépeint comme un « intransigeant modéré »[8]. Très rapidement, Ribot parvient donc, sinon à peser sur les débats, du moins à exister politiquement entre les opportunistes et la droite, avec laquelle il accepte de partager ses votes mais repousse toute alliance, même de circonstance. Ainsi, il refuse l'invitation, faite par le monarchiste Albert de Mun[9], à assister à l'une de ses réunions en faveur de la liberté d'enseignement, organisée à Arras le 4 novembre 1879 : « Je tiens à ce qu'il ne puisse y avoir le moindre doute sur le caractère de mon intervention dans ce débat [sur l'article 7], c'est pourquoi je ne crois pas

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 22 juillet 1879. (AN, 563 AP3)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 23 juillet 1879. (AN, 563 AP3)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 24 juillet 1879. (AN, 563 AP3)
[4] *Le Parlement*, 27 octobre 1879.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 20 mars 1879. (AN, 563 AP3)
[6] Article de Camille Pelletan, *Le Rappel*, février 1879.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Versailles le 30 juin 1879. (AN, 563 AP3)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Versailles le 22 janvier 1879. (AN, 563 AP3)
[9] Après l'invalidation de son élection à la Chambre en 1877 et sa défaite en 1879 face à un candidat républicain, le comte de Mun poursuit alors son combat contre la République et la laïcisation de la société en organisant de nombreux rassemblements. Il retrouve un siège au Palais Bourbon en 1881.

pouvoir m'associer à la manifestation »[1]. Ribot souhaite s'inscrire dans une tradition politique, celle du libéralisme, et dans le sillage de ses deux principaux leaders durant la décennie 1870 : Adolphe Thiers et Jules Dufaure. Multipliant les références à leurs actions lors de ses interventions à la Chambre, il parvient aisément à se présenter comme leur héritier[2]. C'est d'ailleurs ainsi que le considère son « patron »[3], Jules Dufaure, tout heureux d'apprendre son élection en 1878 dans le Pas-de-Calais : « C'est une de ces joies politiques que me donnaient autrefois mes amis Vivien, Tocqueville, Lanjuinais, Beaumont, etc. mais que j'ai peu ressentie depuis huit ans[4]. » Le vieil homme se félicite également de ses premiers pas au Parlement, notamment lors de la crise débouchant sur la chute de son ministère. A Prosper Duvergier de Hauranne, il écrit :

> « Je dois pourtant vous dire que l'entrée à la chambre de notre ami Ribot me donne l'espoir de voir la confiance renaître. Il s'est résolument conduit dans notre dernière crise, et il a su grouper autour de lui quelques jeunes gens de mérite qui, avec du travail et de la persévérance, peuvent faire une rude guerre aux principes autoritaires de l'empire ou de la convention[5]. »

Dès 1879, Ribot apparaît donc à la fois porteur d'une mémoire, « je suis un homme du passé » écrit-il à son épouse en août 1879, et l'incarnation d'un espoir pour tous ceux qui souhaitent l'émergence d'une vraie force républicaine libérale. C'est le cas d'Émile Boutmy qui voit en lui « l'un des chefs de la droite républicaine, parti encore à naître, mais qui se constituera certainement si la République dure »[6].

2. Le choix de la rupture avec les opportunistes et la création d'un « centre gauche dans le centre gauche »[7] (1879-1880)

[1] Lettre d'Alexandre Ribot écrite le 27 octobre 1879. (AN, 563 AP44)
[2] Pour Camille Pelletan, Alexandre Ribot « est un reflet de Dufaure ». (*Le Rappel*, février 1879*)*
[3] Dans une lettre adressée à Ribot, Georges Picot utilise la formule « notre patron ». (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 4 juin 1881. [AN, 563AP3])
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 31 août 1878. (AN, 563 AP3)
[5] Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 26 janvier 1879. (AN, 563 AP32)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Émile Boutmy écrite le 7 août 1879. (AN, 563 AP29)
[7] Pour le député de la Corse Emmanuel Arène, « l'éminent député du Pas-de-Calais a créé, presque à lui tout seul, un centre gauche dans le centre gauche ». (Emmanuel Arène, « La prochaine chambre », *Le Matin*, 29 juin 1885)

Avec la chute du gouvernement de William Waddington le 21 décembre 1879, remplacé par celui de Charles de Freycinet, « l'hypothèse d'une république du centre disparaît complètement »[1]. Signe parmi tant d'autres de cette évolution, le regard porté sur Adolphe Thiers se fait de plus en plus critique dans les rangs républicains. Ribot écrit dans *Le Parlement* en octobre 1879 : « M. Thiers ne se cite plus. […] On a pu, à une autre époque, se servir du nom de M. Thiers comme d'une arme de guerre. On l'appelait alors le fondateur de la République : aujourd'hui, il redevient "le ministre de Louis-Philippe"[2]. » Quelques mois plus tard, en septembre 1880, quand il se rend à Saint-Germain-en-Laye pour assister à l'inauguration d'une statue en l'honneur de Thiers, il ne peut que déplorer la faible mobilisation des républicains : « Peu de monde, une dizaine de députés, aucun ministre. […] Nous ne sommes plus au temps où tout le parti républicain acclamait Thiers. C'est se compromettre que d'assister à l'inauguration de sa statue »[3].

Marginalisés, les hommes du Centre gauche pèsent désormais moins dans les débats à la Chambre et surtout n'obtiennent plus guère de portefeuilles ministériels. Durant la décennie 1880, seuls l'amiral Jauréguiberry, Barthélémy-Saint-Hilaire et Léon Say occupent pendant quelques mois des fonctions gouvernementales[4]. Deux éléments invitent toutefois à nuancer cette perte d'influence du Centre gauche à partir de 1880. D'une part, le groupe Centre gauche du Sénat demeure lui assez conséquent et se trouve fréquemment en capacité de faire basculer les majorités. D'autre part, le poids des libéraux ne résulte pas seulement de leur présence dans les ministères ou sur les bancs parlementaires mais surtout de leur proximité avec le monde des affaires, qui elle demeure parfaitement intacte.

Quoi qu'il en soit, les centristes républicains sont confrontés à un choix stratégique déterminant : doivent-ils continuer à soutenir les gouvernements républicains ou, à l'inverse, afficher au grand jour leurs désaccords ? Si cette seconde option est retenue, une alliance avec la droite est-elle envisageable, réactivant ainsi la vieille idée de la conjonction des centres ?

---

[1] GARRIGUES Jean, « Echec des centres, victoire du centrisme ? Les débuts de la Troisième République (1871-1879), *in* GARRIGUES Jean et GUILLAUME Sylvie (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIXe et XXe siècles*, *op. cit.*, p. 174.

[2] *Le Parlement*, 28 octobre 1879.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 septembre 1880. (AN, 563 AP50)
La mémoire de Jules Dufaure n'est semble-t-il pas davantage entretenue par les républicains. Cela est confirmé par Paul Bosq en 1884 : « Quand on parle de M. Dufaure à la Chambre, c'est pour dire une injure à M. Ribot. Aussitôt qu'un novice à l'imprudence de citer son nom, cent députés expriment, sous des formes variées, cette idée simple : "Fichez-nous la paix !" » (BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, *op. cit.*, p. 290)

[4] L'amiral Jauréguiberry est ministre de la Marine et des colonies du 28 décembre 1879 au 22 septembre 1880, Barthélémy-Saint-Hilaire des Affaires étrangères du 23 septembre 1880 au 10 novembre 1881 et Léon Say des Finances du 30 janvier 1882 au 29 juillet 1882.

Les débats internes sont alors très vifs. Dans le but de trancher cette question majeure, une réunion des députés du groupe est organisée le 28 janvier 1880 à l'initiative de Léon Renault. Afin, dit-il, de mieux s'opposer au reste de la gauche, le député de la Seine expose un « projet de fusion » du Centre gauche avec le groupe de la Gauche républicaine. D'autres, comme Émile de Marcère, estiment plus judicieux d'affirmer l'identité et l'autonomie du groupe en se mettant à distance du gouvernement ferryste mené par Charles de Freycinet[1]. Alexandre Ribot partage ce point de vue et avance en plus l'idée qu'électoralement il est préférable de ne pas se mélanger : « chacun des deux éléments apportera dans des fractions différentes du suffrage universel un appoint de voix qui n'irait peut-être pas aux groupes confondus »[2]. Un vote entérine la position défendue par Émile de Marcère et Alexandre Ribot. Le débat est toutefois loin d'être clos.

A la même époque au Sénat, les clivages au sein du groupe sont également manifestes. Comme à la Chambre des députés quelques mois plus tôt, l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur suscite un déchaînement de passion et révèle les choix tactiques des uns et des autres. Alors que l'ancien ministre des Finances, Léon Say, soutient le gouvernement, d'autres personnalités s'y refusent, formant ce que le journal *Le Temps* appelle le « Centre gauche dissident »[3]. Édouard Laboulaye, Jules Dufaure, René Bérenger ou encore Jules Simon en font partie. Leur opposition à la laïcisation de l'enseignement permet de dégager, le 15 mars 1880, une majorité défavorable au texte porté par Ferry. Jules Simon incarne le glissement à droite d'une partie du Centre gauche sénatorial. Les divisions sont telles qu'à l'occasion du remplacement du président de la Chambre haute Louis Martel, Jules Simon pose sa candidature, largement soutenue par la droite, face à celle de Léon Say, défendue par la gauche. Le 23 mai 1880, Ribot rencontre à son domicile l'ancien président du Conseil de 1876 à 1877 accompagné du sénateur de la Lozère, Théophile Roussel[4]. Au nom de Jules Dufaure, il lui indique que « la candidature Say rend impossible une autre candidature » et l'interroge sur ses intentions vis-à-vis de la droite : « Pensez-vous donc faire une alliance avec la droite ? Si c'est votre pensée, expliquez-vous ; car c'est là toute la politique qui se trouve engagée. » Simon lui répond que rien n'est possible sans la droite et que son principal ennemi est Gambetta : « [il] va être le maître de tout ». Même si Ribot

[1] *Le Globe*, 29 janvier 1880.
Journal des Débats, 29 janvier 1880.
[2] *Le Globe*, 29 janvier 1880.
[3] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 851.
[4] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot, 23 mai 1880. (AN, 563AP5)

partage ce constat, et n'a de cesse de dénoncer l'omniprésence du « dieu Gambetta »[1], il estime néanmoins nécessaire de maintenir la frontière avec la droite : « Nous verrons ce qu'il y aura à faire sur le terrain de la République pour la défense des idées libérales et conservatrices. Mais pas d'alliance avec la droite monarchiste et cléricale »[2] ; « Vouloir faire échec à la puissance de Gambetta au moyen d'une coalition du centre droit et des droites sous la conduite de Jules Simon serait une folie[3]. » Si Léon Say est finalement élu le 25 mai 1880 président du Sénat, Jules Simon poursuit son virage à droite[4]. L'ancien parlementaire monarchiste Maurice de Foblant (1817-1892) décrit dans un ouvrage paru en 1880 « une poussée de réactionnaires libéraux, c'est-à-dire d'hommes qui protestent, au nom de la liberté menacée, de la société compromise, de la raison humaine outragée »[5]. Dans les colonnes de *La Revue des Deux mondes*, quelques mois plus tard, le sénateur inamovible Joseph d'Haussonville appelle les républicains libéraux à se regrouper avec la droite autour de la défense de la liberté religieuse en dépassant le clivage institutionnel. Il faut, affirme-t-il, former une nouvelle Union libérale, sur le modèle du rassemblement opéré à la fin du Second Empire[6]. Là encore, Ribot s'y oppose fermement et prend position dans la presse : « les républicains libéraux ne veulent pas entrer dans une coalition où la question de la forme du gouvernement ferait l'objet d'un sous-entendu, ou, pour mieux dire, d'un malentendu. […] La République est désormais le seul régime possible de la France[7]. » Le député du Pas-de-Calais précise ses vues sur cette question majeure dans sa correspondance avec Eugène Boucher, qui pour sa part n'est « pas loin de penser » que les républicains libéraux pourraient « constituer un parti "mixte" »[8]. Même si Ribot admet que « c'est une idée séduisante et à laquelle on s'attache malgré soi », il la rejette néanmoins. Il lui explique qu'il souhaite rester sur le terrain de la République et ne pas transiger sur la question religieuse :

> « Mais n'y a-t-il pas dans ce programme une part d'illusion trop évidente ? Certes, pour prendre un exemple, je pourrais consentir à faire un plan de gouvernement avec un homme comme le duc Pasquier. C'est un parlementaire, un libéral : s'il

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Florence le 28 mars 1880. (AN, 563 AP3)
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 août 1880. (AN, 563 AP3)
[4] L'année suivante, il prend la direction du journal monarchiste *Le Gaulois*.
[5] FOBLANT Maurice de, *Les réactionnaires libéraux*, Paris, Jules Gervais, 1880, p. 12.
« Nous ne saurions trop dire à ceux de nos amis que les circonstances ont rendus réactionnaires : restez libéraux […]. Montrez-vous tels en paroles, en actions, aujourd'hui, demain, toujours. Ne vous contentez pas d'être de votre temps ; faîtes bien voir que vous en êtes. » (FOBLANT Maurice de, *op. cit.*, p. 22)
[6] *Le XIXe siècle*, 10 septembre 1880.
[7] *Le Parlement*, 9 septembre 1880.
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 29 août 1880. (AN, 563 AP3)

> acceptait la République je ne me sentirais pas éloigné de ses opinions sur beaucoup de questions importantes. Mais il a rompu avec la gauche, avec le centre gauche ; il a cherché son point d'appui à droite. Et cela le conduit à devenir un des prête-noms et de la compagnie de Jésus […] Voilà ce qui empêchera toujours, je le crois bien, de me livrer aux "conservateurs" de ce pays. […] Je pourrai accepter le concours des conservateurs pour une action purement défensive. Encore ne le ferai-je qu'en marquant nettement mon programme et mes principes politiques. C'est là la limite de ce que je crois possible. Aller au-delà, c'est se perdre […][1]. »

Dans ce débat concernant la question cruciale du positionnement du Centre gauche sur l'échiquier politique et de ses alliances, Alexandre Ribot définit avec une grande netteté en 1879-1880 la ligne qu'il entend suivre. Celle-ci peut se résumer par la formule suivante : « tenir ferme le drapeau des idées libérales et conservatrices »[2]. Autrement dit, mettre fin à l'alliance avec les autres forces de gauche tout en restant sur le terrain de la République.

Comme il l'explique à ses électeurs durant l'été 1879, la République étant désormais installée, des voix discordantes peuvent désormais s'y exprimer sans risquer de remettre en cause les institutions :

> « La discipline du parti républicain, qui devait être rigoureusement maintenue tant que la République n'avait pas définitivement triomphé, est devenue moins nécessaire depuis que les institutions républicaines sont sous la garde de l'éminent citoyen dont chacun connait la haute probité et la fidélité politique, depuis que les deux Chambres ont une majorité républicaine, depuis enfin que la mort du fils de Napoléon III a fait évanouir les dernières espérances du parti bonapartiste. Aujourd'hui un député républicain peut sans inconvénient se séparer quelquefois de ses collègues. Ceux qui veulent que le parti républicain, devenu la majorité du pays, soit unanime à toute heure sur toutes les questions, ceux-là peuvent se vanter de n'avoir rien à envier aux docteurs catholiques qui ont proclamé le

---

La correspondance entre les deux hommes tend à se réduire à partir de l'année 1880. Est-ce la conséquence de divergences politiques ou, comme l'explique Ribot, parce qu'ils sont « l'un et l'autre tout entiers à [leur] métier » ? « Il est déjà loin le temps où nous passions des heures à remplir des pages blanches de ces effusions de jeunesse que nous ne pouvions contenir en nous-mêmes. Heureux temps que je regrette souvent. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 29 décembre 1880. [AN, 563 AP3])

[1] *Loc. cit.*

[2] *Le Parlement*, 13 novembre 1879.

dogme de l'infaillibilité. Il n'y a pas d'infaillibilité dans le gouvernement républicain[1]. »

C'est donc la voie de l'autonomie qu'il recommande d'emprunter : « Les modérés sont condamnés à attendre leur heure, à l'attendre peut-être longtemps ; tant qu'elle ne sera pas proche, ils ne peuvent avoir d'autre ambition que celle de signaler les fautes et de se conserver intacts pour l'avenir »[2]. En évitant toute compromission tant avec la gauche qu'avec la droite, les libéraux conservent leurs positions et prennent date pour l'avenir.

Cette ligne, en rupture par rapport à l'attitude du Centre gauche pendant la décennie 1870, Ribot entend la défendre avec force auprès de ses collègues parlementaires mais aussi, plus largement, auprès de l'opinion publique. Pour ce faire, il dispose de la tribune de la Chambre et des colonnes du *Parlement*. Fondé en 1879, dans un contexte général d'expansion de la presse[3], ce quotidien se veut comme l'indique son sous-titre « le journal de la République libérale ».

La genèse de ce projet remonte au tout début de l'année 1879. Fréquemment attribuée à Jules Dufaure, la création du *Parlement* est bien l'œuvre de Ribot. Pourquoi décide-t-il quelques mois seulement après son entrée à la Chambre de se lancer dans l'aventure journalistique en fondant un nouveau titre alors même que les républicains libéraux disposent déjà du *Journal des débats*, « véritable institution de la presse française du XIXe siècle »[4] ? Précisément car il ne se retrouve plus dans les prises de position du journal de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Le *Journal des Débats*, dont la ligne politique est alors définie par Léon Say[5], soutient en effet la poursuite de l'ouverture du Centre gauche au reste de la gauche modérée. Par conséquent, il y a, estime Ribot, « un poste laissé en quelque sorte vacant dans la grande armée de la presse »[6] à la droite donc du *Journal des Débats* :

« Sur la question du retour des Chambres à Paris […] parmi tous les journaux républicains, il ne s'en est pas trouvé un seul pour dire : Attendez ! […]. Dans la

---

[1] Discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Pierre-les-Calais le 23 août 1879. (*Le Temps*, 31 août 1879)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 août 1880. (AN, 563 AP3)

[3] Entre 1870 et 1880, le tirage des journaux parisiens double, passant de 1,1 à 2 millions d'exemplaires. Christophe Charle avance quatre explications : l'extension continue du lectorat, les nombreux progrès techniques liés à la révolution industrielle, l'abondance des capitaux et la politisation croissante du lectorat. (CHARLE Christophe, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Éd. du Seuil, 2004, p. 136-137)

[4] ALBERT Pierre, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Paris IV- Sorbonne, 1977, 1599 p.

[5] A la mort d'Édouard Bertin (1797-1871), c'est le joaillier Jules Bapst, gendre de son frère Armand Bertin (1801-1854), qui prend la direction du journal. L'orientation politique est toutefois fixée par Léon Say, époux de l'autre fille d'Armand Bertin. (ALBERT Pierre, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, *op. cit.*, 1599 p.)

[6] *Le Parlement*, 25 octobre 1879.

> presse, y a-t-il eu un seul journal républicain pour combattre l'amnistie ? Non, pas un seul ! […] il n'y en a guère eu davantage pour combattre les projets de M. Ferry. […] les journaux républicains, sauf de très rares exceptions, chantent les louanges des projets Ferry. […] N'est-t-il pas incontestable qu'une grande fraction de l'opinion républicaine a manqué d'organe depuis quelques mois ? C'est ce vide que nous proposons de combler[1]. »

La décision de créer ce nouvel organe remonte probablement au mois de janvier 1879, au moment où le cabinet Dufaure se trouve en pleine tourmente parlementaire. Dès le début du lancement du projet, l'objectif avancé par Ribot et ses proches est bien la défense de la politique prudente menée par Thiers et Dufaure durant la décennie 1870. « Ce que M. Dufaure a fait au pouvoir, nous essaierons de le faire dans la presse » peut-on lire dans le premier numéro, daté du 20 octobre 1879. Redevenu sénateur après la chute de son cabinet en février 1879, l'ancien président du Conseil, même s'il parraine le projet et prodigue des conseils à Ribot, n'exerce de rôle actif ni dans le lancement du journal ni dans sa direction par la suite. En mai 1879, il manifeste sa volonté de « rester étranger à la direction officielle du journal »[2]. Quelques mois plus tard, Ribot note que son protecteur « continue de s'intéresser au journal, mais avec prudence et réserve » : « Je lui avais demandé son avis sur plusieurs points ; il a évité de se prononcer dans sa lettre. Je sens bien que nous serons forcés, en beaucoup d'occasions, de marcher en avant, à nos risques et périls[3]. » Dufaure doit donc davantage être envisagé comme un inspirateur, voire comme une caution morale pour le journal. Pour Georges Picot, « le nom de M. Dufaure est un talisman »[4].

Qui accompagne Ribot dans cette tentative d'émancipation d'une partie du Centre gauche ? A l'origine, il ne s'agit que d'une poignée d'individus. Émile Boutmy est l'un d'eux. Il met à disposition de Ribot son carnet d'adresses pour rechercher des souscripteurs[5] et des collaborateurs. Jules Genets et Georges Picot se montrent également très actifs[6]. Ce dernier sollicite Anatole Leroy-Beaulieu, professeur à l'École libre des sciences politiques, qui accepte de « donner […] des articles politiques ou économiques, particulièrement sur

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 mai 1879. (AN, 563 AP50)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 14 septembre 1879. (AN, 563 AP50)
[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 11 septembre 1879. (AN, 563 AP38)
[5] L'un des tous premiers à souscrire est Prosper Duvergier de Hauranne. (Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 24 février 1879. [AN, 563 AP32])
[6] « Vous savez, mon ami, qu'une part de mon temps est à vous. Je suis décidé à diviser ma vie pour venir à votre aide dans la mesure que vous croirez utile. Je retiendrai ce qui est indispensable à la suite de mes travaux, puis, cela fait, je combattrai derrière vous. » (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 2 septembre 1879. [AN, 563 AP38])

l'étranger »[1]. Contacté directement par Ribot, son frère, le spécialiste d'économie politique Paul Leroy-Beaulieu, s'engage aussi à envoyer quelques papiers. Sa situation est intéressante car depuis 1872 il collabore au *Journal des débats*, où il estime ne pas avoir sur certains « sujets, notamment financiers, une liberté absolue »[2]. Pour cette raison, il accepte de participer à la rédaction du *Parlement* à la condition toutefois que son nom ne soit jamais cité. Même si Ribot essuie beaucoup de refus[3], il réussit tout de même à constituer une équipe, avec comme rédacteur en chef Jules Dietz[4], qui est également à cette époque secrétaire général de la Société de législation comparée. Pour 12 000 francs annuel, Dietz « doit veiller à tout »[5]. Au sommet de l'organigramme du journal, Ribot assume la direction politique. Pour cette fonction, il décide de ne s'accorder dans un premier temps aucune rémunération[6].

Sur le plan financier, le député du Pas-de-Calais parvient à doter la société anonyme du journal d'un capital de 400 000 francs, divisé en 800 actions de 500 francs chacune. La liste des actionnaires[7], conservée aux Archives nationales, est intéressante car elle permet de délimiter le cercle de ses soutiens. Sans surprise y figurent ses très proches : Eugène Boucher,

---

[1] Lettre d'Anatole Leroy-Beaulieu à Alexandre Ribot écrite le 1er septembre 1879. (AN, 563 AP37)

[2] Lettre de Paul Leroy-Beaulieu à Alexandre Ribot écrite le 5 octobre 1879. (AN, 563 AP37)

[3] Le critique littéraire Victor Cherbuliez (1829-1899) repousse par exemple sa proposition de collaboration. (Lettre de Victor Cherbuliez à Alexandre Ribot écrite le 22 octobre 1879. [AN, 563 AP29])
Ribot demande à Boutmy si Hippolyte Taine et Ernest Lavisse pourraient accepter de collaborer au *Parlement*. La réponse de son ami est catégorique : « C'est impossible des deux côtés. Ni l'un ni l'autre ne fait autre chose que des articles de revue (et encore !) ou des livres. » (Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le 5 juin 1879. [AN, 563 AP29])
Sur les relations entre Taine et Boutmy, voir notamment CHARLE Christophe, *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 114-118.

[4] Issu d'une famille d'universitaire, Jules Dietz (1847-1928) réalise une scolarité brillante au lycée Charlemagne puis à la faculté de droit. En 1869-1870, il est désigné premier secrétaire de la Conférence du stage. Il quitte ensuite le palais pour placer pendant sept ans ses compétences de juriste au service de l'homme d'affaires Maurice de Hirsch et de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux. De retour en France en 1877, il se réinscrit au barreau. Membre de la Société de législation comparée, il en est désigné secrétaire en 1871 puis secrétaire général en 1879. La même année, il devient le rédacteur en chef du quotidien fondé par Alexandre Ribot, *Le Parlement*. En 1884, il rejoint la rédaction du *Journal des Débats* après sa fusion avec *Le Parlement*. Il s'y impose comme l'une des principales plumes politiques. Dans son ouvrage sur le *Journal des Débats*, Alfred Pereire en dresse un portrait élogieux : « Ses articles, qu'il ne signe pour ainsi dire jamais, se reconnaissent par la faculté qu'il a de présenter les faits avec une logique implacable et semblent marcher vers le but qu'il s'est proposé, avec une solidité qui ne vient influencer aucun événement extérieur. […] Juriste, il a pour lui la force des lois et la sérénité d'un homme habitué à contempler les événements de toute contingence. M. Dietz ne répugne pas à philosopher et à choisir ses comparaisons dans les pays étrangers dont il connaît aussi les lois et les coutumes. » (PEREIRE Alfred, *Le Journal des Débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Librairie Champion, 1924, p. 136) Devenu le beau-frère d'André Lebon, Jules Dietz enseigne de 1885 à 1901 à l'École libre des sciences politiques, où il occupe la chaire d'histoire parlementaire et législative de la France.
Sur Jules Dietz, voir BEAUCHESNE René-Adelstan Guesdon, *Jules Dietz*, Paris, Calmann-Lévy, 1930, 38 p.

[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 août 1879. (AN, 563 AP50)

[6] Il s'octroie simplement « une indemnité de 200 ou 300 fr. par mois pour [ses] frais de voiture et pour pouvoir inviter à dîner les rédacteurs ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 août 1879. [AN, 563 AP3])

[7] AN, 563 AP6.
La liste des actionnaires de la société anonyme du journal *Le Parlement* (juillet 1879) est reproduite en annexe (Voir annexe 34).

Jules Genets, Georges Picot, Jules Dufaure, Eugène Aubry-Vitet et la famille Duvergier de Hauranne. Au-delà de ce premier groupe, deviennent également actionnaires du *Parlement* des personnes qui, sans être nécessairement très proches de Ribot, partagent avec lui certaines valeurs ou une analyse similaire de la situation politique. Parisiens pour la plupart[1], ils appartiennent tous à la bourgeoisie libérale. Parmi eux se trouvent les avocats Raphaël Gonse, Oscar Helbronner[2] et Jules Gallay[3]. Détenant à lui seul plus d'un quart de la société, ce dernier devient le gérant du *Parlement*. Entrent aussi dans le capital des hommes de presse comme le journaliste Denis Guibert[4], le critique littéraire au *Journal des Débats* Paul de Saint-Victor, le directeur de la *Revue des Deux Mondes* Charles Buloz[5] et trois des principaux propriétaires du groupe Hachette, René Fouret, Émile Templier et Louis Breton[6], qui selon Georges Picot souhaitent en leur nom propre « témoigner de leur sympathie »[7]. Bien entendu, des hommes politiques du Centre gauche soutiennent le projet porté par Ribot. Ils sont toutefois très peu nombreux. A hauteur de 5 000 francs, trois députés deviennent actionnaires. Il s'agit de Jean Casimir-Perier, Louis La Caze[8] et Étienne Lamy[9]. Issu de la Gauche républicaine, ce dernier s'illustre à la Chambre lors de la discussion de l'article 7 en déclarant, qu'en dépit de la sincérité de son engagement républicain, il ne peut voter le projet de loi du ministre de l'Instruction publique. Très applaudi par la droite, ce catholique fervent

---

[1] Tous les actionnaires déclarent résider à Paris, à l'exception de Max Richard qui habite à Angers, Prosper Duvergier de Hauranne à Herry et Eugène Boucher à Fumay.

[2] Raphaël Gonse et Oscar Helbronner sont membres de la Société de législation comparée.

[3] Historien de la musique, Jules Gallay (1822-1897) est rattaché par alliance à la famille Goüin.

[4] Avant d'être élu député de la Martinique de 1898 à 1902, Denis Guibert (1843-1914) a collaboré à différents quotidiens : *La Presse*, *La Patrie*, *L'Observateur français*, *Le Figaro*.

[5] Succédant à son père, Charles Buloz (1843-1905) dirige la *Revue des Deux Mondes* de 1877 à 1893.

[6] Émile Templier et Louis Breton sont les gendres du fondateur du groupe, Louis Hachette (1800-1864). René Fouret a quant à lui racheté les parts de l'un de ses fils, Alfred Hachette.

[7] Georges Picot précise toutefois que « la maison Hachette demeure neutre ». (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 24 avril 1879. [AN, 563 AP38])

[8] Fils d'Henri La Caze, député de 1843 à 1848, Louis La Caze (1826-1897) est élu représentant des Basses-Pyrénées en février 1871. Membre du Centre gauche, il accompagne l'installation de la République durant la décennie 1870. Réélu à la Chambre en 1881, il soutient pleinement la stratégie d'autonomie des libéraux défendue par Ribot : « Nous n'avons qu'à rester à notre place, pour nous y faire respecter, que le pouvoir s'appelle Gambetta ou Grévy, sans opposition systématique et sans complaisance intéressée. » (Lettre de Louis La Caze à Alexandre Ribot écrite à Paris en août 1881)
En 1882, il décide de rejoindre la Chambre haute, où il siège jusqu'en 1891.

[9] Ancien secrétaire de la Conférence du stage, Étienne Lamy (1845-1919) est élu le 8 février 1871 représentant du Jura à l'Assemblée nationale. Membre de la Gauche républicaine jusqu'en 1877, il rejoint ensuite le Centre gauche. Durant la deuxième législature (1877-1881), il se distingue en combattant la politique du gouvernement en matière religieuse. Brillant orateur, il s'illustre lors de la discussion de l'article 7 de la loi Ferry. Battu aux élections de 1881, il continue son combat en faveur de l'apaisement religieux par ses articles parus notamment à la *Revue des Deux Mondes* et au *Temps*. Élu à l'Académie française en 1905, il en devient le secrétaire perpétuel en 1913.
Conservés aux archives nationales, ses papiers personnels sont particulièrement abondants. (AN, 333AP1 à 333AP76)

se retrouve isolé au sein du parti républicain et se rapproche logiquement des rares députés du Centre gauche qui, comme lui, s'opposent au texte. Sa présence aux côtés de Ribot est donc un signe politique fort. Enfin, en plus de Jules Dufaure, un autre sénateur en activité souscrit au capital du *Parlement*, Eugène Goüin. A la droite du Centre gauche, ce banquier très influent, parlementaire pendant trente-huit années, incarne pleinement la collusion des milieux politiques et des milieux d'affaires dans les débuts de la Troisième République, tout particulièrement au sein du Centre gauche[1]. Les hommes d'affaires sont d'ailleurs largement représentés parmi les actionnaires du *Parlement*. On peut noter la présence des banquiers Jacques Lehideux et Jacques Siegfried[2] ; du financier Alfred Mayrargues[3] ; des commerçants Hippolyte Cerf[4] et Adolphe Houette[5], président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; des industriels Max Richard[6], Eugène Boucher et Henri Viellard, le maître des forges de Morvillars (Haut-Rhin). « Mécontent des *Débats*, à cause des allures trop exclusivement libre-échangistes »[7], ce dernier investit dans *le Parlement* mais, par souci de discrétion, demande à Ribot de réaliser la souscription à sa place[8]. Les cinquante actions censées appartenir au député du Pas-de-Calais si l'on en croit la liste des actionnaires, sont donc en réalité la possession d'Henri Viellard. Si le principal artisan du projet n'investit pas lui-même d'argent dans le *Parlement*, c'est probablement par manque de moyens. Il écrit d'ailleurs à son épouse en janvier 1881 qu' « il est bien difficile de faire de la politique, quand on n'a pas

---

[1] Eugène Goüin (1818-1909) est fils du banquier, devenu ministre du Commerce et de l'Agriculture sous la Monarchie de Juillet, Alexandre Goüin (1792-1872). Comme son père, il consacre sa vie aux affaires et à la politique. Maire de Tours à partir de 1866, il est élu en 1871 représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale. Centriste, il soutient le gouvernement d'Adolphe Thiers puis celui d'Albert de Broglie. Il se rallie toutefois à la République et vote en 1875 les lois constitutionnelles. Élu sénateur inamovible en 1875, il se spécialise au Sénat dans les questions financières. Il occupe à plusieurs reprises la fonction de rapporteur général de la commission des finances. En parallèle de son activité politique, Eugène Goüin, parfois surnommé le Pereire tourangeau, participe aux fondations de la Banque de Paris (1869) puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1872), avant d'en devenir en 1895 le président du conseil d'administration. Il est également très influent au sein de plusieurs compagnies ferroviaires et d'assurance.
Sa fille, Gabrielle-Jenny Goüin, est mariée avec Pierre Masson-Bachasson de Montalivet, petit-fils de Camille de Montalivet et neveu par alliance de Georges Picot.

[2] Jacques Siegfried (1840-1909) est le frère cadet de l'homme politique Jules Siegfried et l'oncle de l'historien André Siegfried.

[3] Associé d'agent de change, Alfred Mayrargues (1833-1901) est proche des principaux banquiers parisiens, notamment des Rothschild. Membre de la loge de la « Clémente Amitié », ce passionné d'histoire est à l'origine de la création de l'Alliance française. Il est également très impliqué dans la cause de l'instruction des filles.

[4] Commerçant, Hippolyte Cerf (1828-1907) est membre du bureau de la Chambre syndicale des cuirs et peaux.

[5] Fabricant de cuirs, Adolphe Houette (1815-1889) est membre de la Société de législation comparée.

[6] Élu en 1871 représentant du Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, Max Richard rejoint le Centre gauche et défend la politique menée par Adolphe Thiers. Battu aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il décide alors de se retirer de la vie politique pour se consacrer à sa filature de chanvre implantée à Angers. Il est également administrateur de la Compagnie des chemins de fer algériens.
Il entretient une abondante correspondance avec Alexandre Ribot. (AN, 563AP)

[7] Lettre d'Henri Viellard à Eugène Boucher écrite le 21 avril 1879. (AN, 563AP6)

[8] Lettre d'Henri Viellard à Alexandre Ribot écrite le 29 juin 1879. (AN, 563AP6)

une fortune indépendante »[1]. Enfin, le journal peut compter sur l'aide financière du petit-fils du comte de Montalivet, Georges Masson-Bachasson de Montalivet, probablement contacté par Georges Picot, son oncle par alliance, ou par Prosper Duvergier de Hauranne. Fort de ces différents soutiens, c'est, semble-t-il, assez facilement que Ribot parvient à collecter la somme nécessaire à la naissance du journal.

Dans les mois qui précèdent son lancement, Ribot s'implique énormément dans la réussite de ce projet. « *Le Parlement* me réclame tout entier » écrit-il à Eugène Boucher[2]. Sa correspondance permet de suivre les difficultés rencontrées mais aussi la manière dont il envisage son journal. Dans les lettres qu'il échange avec Picot, il est frappant d'observer que les deux hommes évoquent *Le Parlement* et son avenir, en ayant les yeux rivés sur le passé. Leur passion commune pour l'histoire se ressent. Georges Picot est notamment l'auteur d'une somme sur les États généraux de 1355 à 1614[3]. Quant à Ribot, il est devenu, au fil des années à l'École libre des sciences politiques, un spécialiste de l'histoire politique française depuis 1789. Les deux amis ont également en partage la mémoire du courant libéral de la 1ère moitié du XIXe siècle, qui leur a été transmise par ses principaux acteurs. Aussi quand ils réfléchissent au nom à donner à leur journal, ils égrainent les titres qui ont accompagné la poussée du libéralisme au XIXe siècle. Après avoir « repris la série des vieux titres des journaux depuis 90 ans », Picot estime que « *Le Constitutionnel*[4] est à coup sûr un des plus beaux »[5]. Même s'il trouve que le nom *Parlement* « sent la coterie », fait « vieux et surtout prétentieux », c'est bien celui-ci qui est finalement retenu[6]. De son côté, Ribot est flatté que certains de ses proches établissent un parallèle entre *Le Parlement* et *Le Globe* : « Voilà une comparaison qui peut effrayer ; mais *Le Globe* a commencé modestement et il a grandi par les efforts qui sont venus se grouper autour de lui[7]. » Fondé en 1824 par Pierre Leroux et Paul-François Dubois, *Le Globe* est d'abord un journal littéraire[8], qui s'engage fortement dans les

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 5 janvier 1881. (AN, 563AP50)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 14 septembre 1879. (AN, 563AP3)
Il ajoute : « Dietz est plein de bonne volonté ; mais il ne peut encore marcher seul ».

[3] PICOT Georges, *Histoire des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, Paris, Hachette, 1872.
Georges Picot a également beaucoup travaillé sur l'histoire du Parlement de Paris, sans toutefois parvenir à achever son étude.

[4] Fondé en 1815, *Le Constitutionnel* a connu une histoire très mouvementée, changeant à plusieurs reprises de nom et d'orientation politique. Adolphe Thiers en a été pendant plusieurs années le rédacteur en chef.

[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 24 avril 1879. (AN, 563 AP38)

[6] *Loc. cit.*

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Calais le 10 août 1879. (AN, 563 AP3)

[8] Le régime de la presse à cette époque lui interdisait d'aborder les questions politiques. L'actualité littéraire lui permettait tout de même de s'en approcher.

combats politiques de la fin de la Restauration[1]. « Porte-drapeau du romantisme et du libéralisme » selon Michel Winock[2], il compte parmi ses jeunes rédacteurs Prosper Duvergier de Hauranne, François Guizot, Charles de Rémusat, Charles Renouard, Ludovic Vitet ou encore Sainte-Beuve. Autant de noms qui incarnent le libéralisme aux yeux de Ribot et l'inspirent à la fois dans ses idées politiques mais aussi dans sa posture d'opposant libéral qui se refuse à tout compromis dans la défense de ses convictions[3].

Le premier numéro du *Parlement* paraît le 20 octobre 1879. Sur la forme, ce nouveau quotidien, publié sept jours sur sept, est des plus classiques. Pour quinze centimes[4], il propose à ses lecteurs dans le format habituel des journaux politiques de l'époque, sur six colonnes, les mêmes rubriques que ses concurrents, notamment le *Journal des Débats*[5]. Seule singularité éditoriale, l'importance accordée à la vie parlementaire et à l'actualité internationale. Aucun article, hormis de rares exceptions, n'y est signé. En interne, Ribot a grandement milité pour que « la rédaction des articles fut anonyme », comme d'ailleurs la direction du journal[6]. Il souhaitait que son « nom ne fût nulle part »[7].

Sur le fond, le *Parlement* soutient la ligne politique défendue par Ribot et une poignée d'autres parlementaires. « Nous sommes républicains. Nous le sommes très nettement, sans regret et sans arrière-pensée » peut-on lire dans le texte de présentation du nouveau journal. « La République […] est le seul gouvernement qui puisse assurer la paix au sein d'une démocratie […] ennemie de tous les privilèges et en possession depuis plus de trente ans du suffrage universel[8]. » L'idée d'une conjonction des centres est présentée comme une chimère, ou plus exactement comme « un anachronisme » :

> « Il y a cinq ans, dix ans, cette combinaison parlementaire a pu sembler séduisante, et quelques-uns de nos amis ont consacré tous leurs efforts à la réaliser. Ils n'y ont jamais réussi, et pour une raison décisive : le centre droit était

---

[1] Le sous-titre du journal évolue d'ailleurs, passant de *Journal littéraire* à *Journal politique et littéraire*.

[2] WINOCK Michel, *Les voix de la liberté. Les écrivains engagés au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, p. 147.

[3] Jules Dufaure lui recommande si « le découragement voulait s'emparer » de lui de se rappeler que « M. Guizot et M. Thiers ont commencé leur carrière politique » dans le journalisme. (Lettre de Jules Dufaure à Alexandre Ribot écrite le 30 octobre 1879. [AN, 563 AP32])

[4] Sur 40 quotidiens parisiens, 23 sont vendus à 15 centimes en 1870 et 20 en 1881. (CHARLE Christophe, *Le siècle de la presse (1830-1939), op. cit.*, p. 138)

[5] On peut y lire un résumé des débats parlementaires, des réunions parlementaires, l'actualité judiciaire, les faits divers, la nécrologie, un feuilleton en alternance avec une chronique théâtrale.

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 2 mai 1879. (AN, 563 AP50)

[7] *Loc. cit.*
Afin écrit-il « qu'[il] puisse s'effacer sans que le public » ne s'en aperçoive. (*Loc. cit.*)

[8] *Le Parlement*, 20 octobre 1879.

monarchiste, tandis qu'ils étaient républicains. A ce point de vue, la situation n'a pas changé ; nous sommes ce que nous étions hier. Aucune action commune n'est possible[1]. »

Le Parlement dresse un bilan très positif du rôle joué par le Centre gauche dans la consolidation de la République : « Jusqu'à la fin de janvier dernier, […] le pouvoir a été exercé par les républicains modérés. On les a trouvés parfois trop timides, ils n'ont été que prudents ; en tout cas, on ne saurait dire qu'ils aient compromis les intérêts de la République. » Depuis la chute du cabinet Dufaure toutefois, une nouvelle phase de la République s'est ouverte, marquée par « une politique agitée et débile »[2]. Aussi est-il « temps pour les républicains modérés d'affirmer leur indépendance » [3]. Le Centre gauche, qui « a pris l'habitude de se mêler, de se confondre même avec les autres groupes parlementaires » et d'accepter « des concessions de jour en jour plus considérables », doit retrouver « son caractère », « sa liberté »[4]. Il doit s'opposer avec fermeté à la politique gouvernementale : « Il ne suffit pas de proscrire en paroles les discussions irritantes, les mesures et les projets de loi inspirés par l'esprit de parti : il faut parler, écrire et voter contre ces projets et ces mesures[5]. » Cette attitude ne peut naturellement avoir de sens que si elle s'accompagne d'un refus de participation au gouvernement de la part des libéraux, qui d'ailleurs ne parviennent pas ou plus à infléchir la politique des républicains plus radicaux :

> « Quelques-uns des anciens ministres [du gouvernement Dufaure] sont restés dans le cabinet. Ils y ont rendu, dans leur département respectif, les plus grands services. Ils pouvaient croire que leur présence servirait à modérer leurs collègues […]. MM. Waddington et Léon Say sont restés personnellement des hommes considérables : par malheur, ils étaient isolés. […] Quelle faute ont-ils pu épargner au cabinet ? On dira peut-être que, sans eux, l'amnistie totale aurait été votée, que les lois Ferry auraient affecté un caractère plus violent, que la magistrature serait déjà bouleversée, etc. Nous n'en croyons rien. Un cabinet de gauche pure aurait été condamné à une certaine réserve. Pourquoi ? Parce qu'il aurait été obligé de compter avec le parti modéré, resté en dehors de lui, tandis que le ministère actuel n'a compté qu'avec la gauche et que le parti modéré a été subjugué[6]. »

---

[1] *Le Parlement*, 28 octobre 1879.
[2] *Le Parlement*, 9 novembre 1879.
[3] *Le Parlement*, 30 octobre 1879.
[4] *Le Parlement*, 27 octobre 1879.
[5] *Le Parlement*, 9 novembre 1879.
[6] *Le Parlement*, 27 octobre 1879.

Largement minoritaire dans les chambres, « le parti républicain libéral subit le présent comme une nécessité transitoire » et « […] n'aspire pas à prendre le gouvernement »[1]. Sa politique jusqu'aux élections législatives de 1881 se résume « en deux mots : fermeté sur les principes, indépendance à l'égard du cabinet »[2].

La naissance du *Parlement* en 1879 doit donc être envisagée comme la manifestation de la volonté d'une partie des républicains libéraux de résister à tout glissement vers la gauche ou vers la droite. Pour Ernest Daudet dans *Le Gaulois* : « Le *Parlement* […], fondé par le groupe le plus conservateur et le plus libéral du centre gauche […], est né de la nécessité d'opposer la République libérale à la République progressiste »[3].

Après avoir fixé le cap, reste maintenant à Ribot et ses alliés à assumer ce statut d'opposant en engageant le fer avec la République opportuniste.

3. Une voix libérale isolée à la Chambre des députés et dans le pays (1880-1885)

Décidé à incarner le courant républicain libéral au sein de la sphère politique parisienne et plus largement auprès de l'opinion publique, Alexandre Ribot témoigne de 1880 à 1885 d'une grande indépendance dans ses prises de positions tant à la Chambre que dans son journal, *Le Parlement*. Clairement, il souhaite mettre en œuvre sa stratégie de mise à distance des républicains plus avancés en se drapant dans la posture du défenseur intransigeant du libéralisme politique. Ce positionnement le conduit à manifester une certaine autonomie vis-à-vis de ses collègues du Centre gauche, envers lesquels il exprime très fréquemment dans sa correspondance ses désaccords stratégiques et, plus encore, sa déception quant à leur manque de courage politique et de vision à long terme. Ayant toutefois conscience qu'il lui est impossible « de marcher tout seul »[4], il accepte parfois en coulisse de transiger.

Le débat sur l'amnistie, relancé en juin 1880 sous la pression de Gambetta[5], traduit parfaitement cette tension entre sa volonté de défendre ses convictions et la nécessité d'agir

[1] *Le Parlement*, 13 novembre 1879.
[2] *Loc. cit.*
[3] *Le Gaulois*, 27 octobre 1879.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 juin 1880. (AN, 563 AP3)
[5] A la Chambre, le 21 juin 1880, Gambetta prend la parole pour défendre l'amnistie totale des communards au nom de la réconciliation nationale : « il faut que vous fermiez le livre de ces dix années ; que vous mettiez la

de concert avec les députés et sénateurs du Centre gauche. Dans une lettre à Boucher, en date du 23 juin 1880, il raconte les conciliabules entre parlementaires du groupe à ce sujet[1]. Il déplore le comportement frileux de son collègue Jean Casimir-Perier, qui dit-il, « s'éloigne de peur de se compromettre »[2]. D'autres, comme Édouard Laboulaye, appellent à la prudence estimant que « se défendre à outrance dans une place démantelée comme l'amnistie, c'est une faute énorme au point de vue du suffrage universel[3]. » Ces « défaillances honteuses » sont, d'après Ribot, la preuve que « c'est le caractère qui manque » aux représentants du Centre gauche[4]. Finalement trop isolé pour intervenir lors de la discussion en première lecture du projet de loi d'amnistie générale[5], il profite du vote au Sénat d'un amendement limitant la portée de l'amnistie[6] pour obliger, en seconde lecture à la Chambre, le gouvernement Freycinet (décembre 1879 - septembre 1880) à se positionner clairement sur le sujet. Après « l'avoir combattue » quelques mois plus tôt, c'est tout de même pour Ribot « un sacrifice […] de voter l'amnistie partielle »[7]. Il ne peut toutefois « être plus conservateur que le Sénat »[8].

Son isolement à la Chambre est dès cette époque souligné, voire raillé, dans la presse de gauche. Ainsi Arthur Ranc évoque avec amusement dans *Le Voltaire* « un parti Ribot » qu'il décrit de la manière suivante :

> « Le grand parti des conservateurs républicains, le parti Ribot, serait le premier des partis s'il existait ; malheureusement, il n'est pas encore né. On le cherche et on ne l'aperçoit pas. A la Chambre, il se compose de M. Ribot […]. Au Sénat, le parti Ribot est un peu moins pauvre. Là, ils sont au moins deux : M. Tribert[9], qui

---

pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune, et que vous disiez à tous, à ceux-ci dont on déplore l'absence, et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République. »
Sur ce discours de Gambetta, voir GARRIGUES Jean, *Les grands discours parlementaires de la Troisième République. De Victor Hugo à Clemenceau (1870-1914)*, Paris, A. Colin, 2004, p. 63-77.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 juin 1880. (AN, 563 AP3)

[2] *Loc. cit.*

[3] *Loc. cit.*

[4] *Loc. cit.*

[5] Le projet de loi est adopté par 312 voix contre 136.
« Je m'étais préparé à parler ; mais [Jean Casimir-] Perier, ses amis, M. [Louis] La Caze lui-même, m'ont supplié de me taire […]. Je me suis tu. […] Tu aurais fait ce que j'ai fait. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 23 juin 1880. [AN, 563 AP3])

[6] L'amendement du sénateur du Loir-et-Cher Jean Bozérian est adopté, le 3 juillet 1880, par 143 voix contre 138.

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 6 juillet 1880. (AN, 563 AP3)

[8] *Loc. cit.*
A l'issue d'un débat parlementaire complexe et de l'adoption d'un décret par le gouvernement, l'amnistie accordée aux communards est quasiment totale. (GACON Stéphane, *op. cit.*, p. 82-83)

[9] Après avoir connu plusieurs échecs électoraux, Louis Tribert (1819-1899) est élu en février 1871 représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale. Membre du Centre gauche, il soutient la politique d'Adolphe Thiers et

> s'est révélé sur le tard, et M. Dufaure qui touche à la limite d'âge. En dehors du Parlement, je ne vois que M. Francis Charmes[1], des *Débats*, qu'on puisse classer parmi les ribotiens ou ribotistes[2]. »

La marginalisation de Ribot s'accroît encore après les élections législatives des 22 août et 4 septembre 1881, marquées par le renforcement du camp républicain, notamment de l'Union républicaine. Alors que le Centre gauche dans sa globalité parvient à maintenir ses positions en conservant un groupe d'une quarantaine de députés[3], Alexandre Ribot voit le cercle de ses proches se réduire. Agénor Bardoux dans le Puy-de-Dôme, Étienne Lamy[4] dans le Jura ou encore Ludovic Trarieux dans la Gironde sont en effet battus[5]. Ce dernier évoque une « débâcle générale »[6]. Ribot se considère avec ses rares soutiens réélus comme « des naufragés, jetés nus sur la côte et pleurant sur tous les amis qui ont sombré »[7]. Pour *Le Figaro*, c'est « un solitaire » depuis que « le vent électoral a balayé son groupe » :

> « Voyez-vous d'ici ce Robinson de l'ancien centre-gauche péniblement retranché sur une étroite langue de terre, sans compagnons, sans l'eau, sans vivres, sans espoir ; condamné pour se procurer le nécessaire, à faire de continuelles sorties dans lesquelles il a mille chances pour une de laisser sa peau[8]. »

Suite à la chute du « grand ministère » Gambetta en janvier 1882, les groupes républicains à la Chambre se reconfigurent. Regroupant des députés de la Gauche républicaine et certains membres du Centre gauche, l'Union démocratique est constituée le 3 février 1882 pour

---

vote les lois constitutionnelles, avant de rejoindre en 1875 la Chambre haute en tant que sénateur inamovible. A partir de 1879, il se prononce à plusieurs reprises contre les gouvernements républicains. Il vote contre l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement, contre l'inamovibilité de la magistrature et contre l'expulsion des princes.

[1] Le 23 décembre 1879, dans le *Journal des Débats*, Francis Charmes appelle le Centre Gauche à reprendre « sa complète indépendance ».
Sur les relations entre Alexandre Ribot et Francis Charmes, voir MOUSSARIE Pierre, « la correspondance des frères Charmes. Lettres d'Alexandre Ribot à Francis Charmes », *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 38, octobre-décembre 1964, p. 251-270.

[2] Article d'Arthur Ranc, *Le Voltaire*, 9 juillet 1880.

[3] La liste des députés du Centre gauche établie par Jean Garrigues est reproduite en annexe. (GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, annexe 19) (Voir annexe 36)

[4] « En arrivant à Paris, j'apprends que vous n'êtes pas élu. C'est pour moi une tristesse et pour tous les honnêtes gens un regret sincère. Vous étiez nécessaire dans cette chambre nouvelle. Qui pourra vous y remplacer non seulement par le caractère et les idées, mais par le talent et l'éloquence ?
Qu'y ferai-je, moi-même, sans mes amis d'hier ? Vous étiez l'un des meilleurs, de ceux à qui j'étais le plus attaché malgré mes divergences d'opinions sur certaines questions. Les temps sont durs pour nous. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Étienne Lamy écrite à Paris le 24 août 1881. [AN, 333 AP9])

[5] En 1882, Ribot perd également Louis La Caze, élu sénateur.

[6] Lettre de Ludovic Trarieux à Alexandre Ribot écrite le 26 août 1881. (AN, 563 AP40)
« Vous n'aviez pas à la Chambre d'ami plus sincère, plus désintéressé, plus résistant peut-être ». *(Loc. cit.)*

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Sannois le 1er septembre 1881. (AN, 563 AP3)

[8] *Le Figaro*, 22 septembre 1881.

soutenir le nouveau cabinet Freycinet (janvier 1882 – juillet 1882)[1]. Tout en conservant sa totale indépendance, Ribot rejoint ce nouvel ensemble. Après le décès de Léon Gambetta le 31 décembre 1882[2], il sent qu'une page de la République se tourne et espère élargir son espace politique : « Il est indispensable, en ce moment, d'avoir une attitude très ferme et de ne pas laisser échapper les occasions de rallier ceux que la mort de Gambetta a désorienté[3]. » Aussi réfléchit-il, avec notamment Émile de Marcère, Léon Say, William Waddington, Alfred Mézières et Franck Chauveau, à « la formation d'un parti modéré et gouvernemental »[4] : Même si les libéraux parviennent à agir ponctuellement de concert au Sénat et à la Chambre, ils ne sont pas les grands bénéficiaires du vide laissé par la disparition de l'auteur du programme de Belleville. C'est en effet autour de Jules Ferry, président du Conseil de février 1883 à mars 1885, que la plupart des gambettistes se rassemblent et qu'une majorité nouvelle se forme. Durant cette période, Ribot demeure dans l'opposition. Selon le journaliste Paul Bosq, il dispose au sein de l'Union démocratique d'une trentaine de députés fidèles, sur les cent dix membres que compte le groupe[5].

Même si les regroupements parlementaires restent très fluctuants et très peu disciplinés à cette époque, les députés proches de Ribot, le « groupe des veilleurs de nuit » selon *Le Gaulois*[6], demeurent peu nombreux jusqu'à la fin de la législature, en 1885[7].

N'ayant « d'autre ambition que d'être un indépendant et d'obtenir un peu de respect pour [ses] idées »[8], le député du Pas-de-Calais entend défendre fermement la ligne qu'il s'est fixée. Cela passe bien entendu par ses votes et ses discours à la Chambre, mais aussi par son refus d'accepter tout portefeuille gouvernemental.

Dès novembre 1881, une première occasion d'entrer au gouvernement s'offre à lui. Après la chute du premier cabinet Ferry (septembre 1880 – novembre 1881) suite aux difficultés de

---

[1] GREVY Jérôme, *La République des opportunistes, op. cit.*, p. 282.

[2] Sur la mort de Gambetta, voir DAMAMME Dominique, « Corps de la République. Blessure et maladie de Gambetta », *Genèses*, n° 5, 1991, p. 160-171.

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 janvier 1883. (AN, 563AP3)

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 janvier 1883. (AN, 563AP3)

[5] BOSQ Paul, *op. cit.*, p. 43.
« L'Union démocratique s'est formée des débris de l'ancien centre gauche et de l'ancienne gauche modérée. […] Ribot serait depuis longtemps chef du groupe si l'indépendance de l'un n'effrayait pas la docilité de l'autre. »

[6] Article de X.Z., *Le Gaulois*, 17 mars 1882.

[7] Durant un débat assez houleux à la Chambre sur la question de la réforme de l'organisation judiciaire, Clemenceau évoque « les hommes du Centre gauche » avant d'ajouter perfidement « j'allais dire l'homme du centre gauche », déclenchant selon le compte-rendu officiel « l'hilarité générale ». (Séance du 1er juillet 1882, *JODébCh*)

[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 7 février 1881. (AN, 563 AP3)

l'expédition en Tunisie[1], Léon Gambetta le sollicite pour figurer dans son « grand ministère », que la presse annonce depuis des mois[2]. Il lui propose le portefeuille du Commerce, qu'il souhaite dissocier de l'Agriculture. Les tractations menées par le futur président du Conseil sont parfaitement connues grâce à son chef de cabinet, Joseph Reinach, qui raconte avec détails, dans un ouvrage d'histoire immédiate, les coulisses de la constitution du nouveau gouvernement[3]. Souhaitant constituer un large rassemblement républicain, Gambetta entre en contact avec les principaux leaders de la gauche : Léon Say, Jules Ferry ou encore Charles de Freycinet. Pour des raisons différentes, tous refusent, l'obligeant à « recommencer le jeu de casse-tête chinois avec des mandarins de second rang »[4], parmi lesquels figurent Ribot. Ne parvenant pas à recruter au-delà de son propre groupe de l'Union républicaine, Gambetta compose finalement un ministère très resserré autour de sa personne et peu expérimenté[5]. Selon Ribot, « c'est la "*République française*" qui envahit le gouvernement »[6]. Joseph Reinach résume les journées de négociations menées par Gambetta et ses proches et leur issue de la manière suivante :

> « Ce serait bien à un cabinet d'*Union républicaine* qu'on aurait affaire, puisque les *grands* ministres se récusaient et que leur exemple avait été suivi par trois ou quatre autres notabilités parlementaires auprès de qui des démarches avaient été faites à divers moments. […] Un mot d'ordre secret avait arrêté les uns. Le manque de foi avait arrêté les autres[7]. »

Comment expliquer le choix fait par Ribot de renoncer à un poste ministériel[8] ? Le refus de Léon Say, alors président du Sénat, a sans doute pesé dans sa décision. Toutefois les deux hommes repoussent-ils réellement l'offre de Gambetta pour les mêmes raisons ? Pour Jean Garrigues, toutes les conditions semblent remplies « pour autoriser la formation d'un cabinet

---

[1] Contrairement à la majorité de ses collègues, Ribot vote le 10 novembre 1881 l'ordre du jour de confiance au gouvernement Ferry. (Séance du 10 novembre 1881, *JODébCh*)

[2] Selon Jean-Marie Mayeur, c'est *Le Figaro* qui depuis le début de l'année 1881 imagine la constitution d'un « grand ministère », formule reprise par la suite.

[3] REINACH Joseph, *Le ministère Gambetta, Histoire et doctrine*, Paris, Charpentier, 1884, 604 p.
Selon Jean-Marie Mayeur, il s'agit d'un « chef d'œuvre d'histoire immédiate par sa passion et sa rigueur ». (MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 518)

[4] Lettre de Léon Gambetta à Léonie Léon écrite le 12 novembre 1881, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

[5] « J'ai échoué à composer le grand ministère, j'ai formé une phalange de jeunes gens que je vais mener au feu, advienne que pourra. Au moins, ceux-là seront disciplinés et homogènes, comme on dit dans l'affreux jargon parlementaire. » (Lettre de Léon Gambetta à Léonie Léon écrite le 14 novembre 1881, Bibliothèque de l'Assemblée nationale)

[6] « La seule présence de Paul Bert [au ministère de l'Instruction publique] donnerait la note de ce cabinet. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 7 février 1881. [AN, 563 AP3])

[7] REINACH Joseph, *Le ministère Gambetta, Histoire et doctrine*, Paris, Charpentier, 1884, p. 82.

[8] C'est finalement Maurice Rouvier qui hérite du ministère du Commerce.

réunissant le chef des républicains et le représentant des milieux d'affaires libéraux [Léon Say], puisque tous deux sont d'accord sur l'essentiel »[1] : révision limitée des lois constitutionnelles[2], rétablissement du scrutin de liste, non conversion de la rente à 5%, report du projet d'impôt sur le revenu. Un point de désaccord subsiste néanmoins entre les deux hommes, qui motive le refus de Léon Say : le projet de rachat de la Compagnie d'Orléans. Vice-président de la Compagnie des chemins de fer du Nord, le leader du Centre gauche se refuse à toute avancée vers la nationalisation de ce secteur. Pour Ribot, les divergences sont, semble-t-il, plus nombreuses : « Révision de la Constitution, service militaire réduit à trois ans et obligatoire intégralement pour tous, rachat des chemins de fer : voilà trois points où je ne saurai voter avec la majorité[3]. » Plus déterminant encore dans son choix, la question de l'épuration de la magistrature : « Gambetta voulait la suspension momentanée de l'inamovibilité judiciaire, et moi je n'en voulais pas ; je ne pouvais pas ; je ne pouvais donc accepter d'entrer dans un cabinet dont le programme comportait un article contre lequel j'avais pris parti[4]. » Les justifications mises en avant par Ribot pour expliquer sa décision de rester à l'extérieur du gouvernement Gambetta sont en cohérence avec ses prises de position depuis son arrivée à la Chambre en 1878. Force est donc de constater, qu'à cette époque, le jeune député apparaît moins compatible avec la politique opportuniste qu'un Léon Say. Cet écart entre ces deux membres du Centre gauche, par ailleurs très proches durant l'année 1882, résulte à la fois d'une sensibilité politique légèrement différente et surtout de leur volonté plus ou moins forte pendant cette séquence politique d'accepter des compromis.

Cette indépendance, Ribot la manifeste également par ses prises de position et ses votes. Les scrutins de la IIIe législature (28 octobre 1881 - 9 novembre 1885) ont fait l'objet en 1971 d'une étude quantitative très intéressante menée par Antoine Prost et Christian Rosenzveig[5]. L'objectif poursuivi par ces deux auteurs était de parvenir à classer les députés, à réaliser « une typologie objective des familles politiques »[6]. Une première analyse factorielle de 13 scrutins, considérés comme significatifs de la législature, démontre nettement l'originalité du

---

[1] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.*, p. 215.

[2] Jérôme Grévy souligne que l'accord entre Léon Say et Léon Gambetta sur la question de la révision constitutionnelle n'est peut-être pas certain. (GREVY Jérôme, *La République des opportunistes, op. cit.*, p. 276)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 13 novembre 1881. (AN, 563 AP3)

[4] Extrait de l'entretien accordé par Alexandre Ribot au journaliste Paul Acker. (*L'Echo de Paris,* [sd] 1904, [AN, 563AP20])

Ce point est toutefois sujet à interrogation. Ribot lui-même en mai 1883 déclare à la Chambre et dans *Le Parlement* que Gambetta lui aurait affirmé, au moment de la constitution de son cabinet, qu'il ne souhaitait pas revenir sur le principe de l'inamovibilité. (Séance du 26 mai 1883, *JODébCh*)

[5] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

[6] *Ibid.*, p. 6.

positionnement de Ribot à la Chambre[1]. Très isolé, il se situe en effet à la fois dans une sorte de *no man's land* entre la droite et la gauche de gouvernement, plus proche toutefois de ce dernier groupe, et en position d'ultra-modéré face aux extrémistes de gauche, incarnés notamment par le député de la Seine, Édouard Lockroy[2]. Dans le cadre de cette même recherche, Antoine Prost et Christian Rosenzveig ont également réalisé quatre cartes politiques de la Chambre, synthétisant à chaque fois soixante scrutins, à différents moments de la période 1881-1885[3]. Même si naturellement, en fonction de la nature des votes, des variations sont observables, la position de Ribot demeure à la marge du groupe ferryste, nettement éloignée de la droite et plus encore de la gauche radicale. Sa faible mobilité durant cette législature est d'ailleurs confirmée par une autre étude publiée en 1973, traitant précisément de cette question des glissements politiques des députés de 1882 à 1884, par le même duo Antoine Prost - Christian Rosenzveig[4].

---

[1] La configuration de la Chambre obtenue d'après l'analyse de 13 scrutins est reproduite en annexe. (Voir annexe 37)
Les 13 scrutins retenus sont les suivants :
> 4 scrutins de politique proprement dite :
- 26/01/81 : projet de résolution sur la révision constitutionnelle, présenté par la commission dite « des 33 » et combattu par le gouvernement ;
- 07/07/83 : amendement à l'article 68 de la loi municipale ;
- 18/01/84 : projet de loi tendant à rattacher au budget de l'État les dépenses de police de la ville de Paris ;
- 29/11/84 : prise en considération de l'amendement Achard à l'article 1 du projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat.
> 4 scrutins de politique religieuse ou scolaire :
- 07/03/82 : prise en considération de la proposition de loi tendant à l'abrogation du Concordat ;
- 13/06/82 : projet Naquet ;
- 11/07/82 : amendement Madier de Montjau à l'article 1 de la loi sur l'enseignement secondaire libre ;
- 14/11/82 : amendement Freppel à la loi de Finances.
> 3 scrutins de politique sociale :
- 26/06/82 : article 1 du projet de loi réglant les rapports des compagnies de chemin de fer avec les agents commissionnés ;
- 25/06/83 : amendement Bovier-Lapierre au projet de loi concernant les récidivistes ;
- 07/05/85 : amendement Silhol au projet de loi sur les délégués mineurs.
> 2 scrutins de politique coloniale :
- 03/07/82 : projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour l'expédition de Tunisie ;
- 30/03/85 : demande de priorité pour la demande de crédits de 200 millions pour le Tonkin, présentée par le gouvernement. (*Ibid.*, p. 13-14.)

[2] L'axe des abscisses s'étire des républicains aux conservateurs et celui des ordonnées, des radicaux aux modérés. (PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, *op. cit.*, p. 16).
Les deux auteurs aboutissent à quatre conclusions : l'isolement de la droite, l'importance de la conjonction des extrêmes, la rareté de la discipline de vote et la dispersion des gambettistes. (*Ibid.*, p. 17)

[3] Les quatre périodes sont : janvier-mai 1882, novembre-décembre 1882, novembre-décembre 1883 et novembre-décembre 1884.
Ces documents sont reproduits en annexe. (Voir annexes 38, 39, 40 et 41)

[4] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « L'évolution politique des députés (1882-1884) », *Revue française de science politique*, n° 4, 1973, p. 701-728.
Le document réalisé par Antoine Prost et Christian Rosenzveig est reproduit en annexe. (Voir annexe 42)

Conséquence de cette recherche d'indépendance, Ribot apparaît marginalisé au sein du parti républicain de la Chambre. Son journal lui permet-il de compenser en partie cette situation en lui offrant la possibilité de s'adresser, par un autre canal, à ses concitoyens et ainsi de se dégager un espace politique ?

Les débuts du *Parlement* sont encourageants. Dès ses premiers numéros, les autres organes de presse évoquent son existence, ce qui constitue déjà pour Ribot un succès : « Nous avons forcé la presse à nous lire et à discuter avec nous »[1]. Ses deux mentors, Jules Dufaure et Prosper Duvergier de Hauranne[2], le rassurent sur la ligne politique défendue. Même s'il rédige bon nombre d'articles[3] et contrôle la ligne éditoriale du journal, Ribot délègue sa gestion au jour le jour au rédacteur en chef, Jules Dietz. Cet ancien homme de confiance de l'homme d'affaires Maurice de Hirsch parvient à s'entourer d'une équipe de grande qualité. Anatole Leroy-Beaulieu et Georges Michel sont les principaux rédacteurs de la partie économique. Les affaires étrangères sont traitées par Gabriel Labadie-Lagrave et Francis de Pressensé[4]. A l'image de ce dernier, une autre figure de la future Ligue des droits de l'homme, Ludovic Trarieux, a probablement aussi écrit quelques articles[5]. La partie littéraire du journal, placée sous la direction de Charles de Varigny (1828-1899), comprend Paul Bourget (1852-1935)[6], Paul Albert (1827-1880), André Theuriet (1833-1907), Paul Souquet (1848-1923) et André Hallays (1859-1930). Les articles consacrés au théâtre, à la musique et aux beaux-arts sont respectivement rédigés par Louis Ganderax (1855-1941), Victor Wilder (1835-1892) et André Michel (1853-1925). Enfin, les questions directement politiques reviennent à Ribot bien sûr, mais aussi à Jules Dietz, André Heurteau (1851-1901) et à une

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 10 octobre 1879. (AN, 563AP3)

[2] « Il est selon moi d'un excellent esprit, et vous tenez très bien la ligne modérée que vous avez toujours cherchée ». (Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 10 janvier 1880. (AN, 563AP32)

[3] Il demande parfois à son épouse de recopier des articles et de les déposer au journal. (Voir par exemple : lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 7 juillet 1880. [AN, 563AP50])

[4] FABRE Rémi, *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'homme. Un intellectuel au combat*, Rennes, PU de Rennes, 2004, p. 74.

Francis de Pressensé (1853-1914) est le fils d'Edmond de Pressensé (1823-1891), représentant républicain à l'Assemblée nationale en 1871 puis sénateur inamovible à partir de 1883. Républicain comme son père, il exerce différentes fonctions aux ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, avant de s'engager dans le journalisme. Spécialiste de politique étrangère, il collabore au *Parlement*, à *La République française* puis au *Temps*. D'abord modéré, il glisse vers le socialisme au moment de l'affaire Dreyfus. C'est avec cette étiquette qu'il remporte en 1902 l'élection législative dans la 10e circonscription de Lyon. Il exerce jusqu'en 1910 une influence très grande au Palais Bourbon en soutenant notamment la séparation des Églises et de l'État et un projet d'organisation des États-Unis d'Europe. En 1904, il est nommé président de la Ligue des droits de l'Homme.

[5] Lettre de Ludovic Trarieux à Alexandre Ribot écrite le 27 juillet 1881. (AN, 563AP40)

[6] L'écrivain Paul Bourget « fut, selon Henri Avenel, dès le début et jusqu'à la fin, un des collaborateurs les plus assidus du journal ». (AVENEL Henri, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Flammarion, 1900, p. 754)

autre grande plume du *Journal des Débats*, Gabriel Charmes, le frère de Francis et de Xavier[1]. Installé à Paris dans les débuts de la Troisième République, cet auvergnat né en 1850 collabore au journal de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Spécialiste des questions internationales, il soutient le projet de République conservatrice d'Adolphe Thiers, avec lequel il devient d'ailleurs proche[2]. Malgré sa santé fragile, Gabriel Charmes effectue à partir de 1876 de nombreux voyages, principalement dans le monde musulman. Publiée dans le *Journal des Débats*, sa correspondance est une incitation à la poursuite du projet colonial français. En 1879, il rejoint l'équipe du *Parlement*, dans lequel il publie notamment ses « Lettres de province »[3]. Rédigées du 21 novembre 1879 au 29 octobre 1883, ces vingt-huit lettres « écrites sans méthode, sans l'ombre de plan préconçu, […] suivant les hasards de l'inspiration ou plutôt de l'observation, [contiennent] un tableau assez fidèle, bien qu'incomplet, de la politique suivie depuis la chute de M. Dufaure et l'avènement au pouvoir de ministères de plus en plus avancés »[4]. Il y soutient l'idée qu'un « mouvement d'inquiétude, puis de mécontentement se dessin[e] en province contre la façon dont on conduisait la République »[5]. Cette thèse rejoint l'analyse de Ribot et s'accorde parfaitement avec la ligne du *Parlement*.

Plutôt bien accueilli à ses débuts, le quotidien essuie des critiques plus vives à partir du début de l'année 1880. A titre anecdotique, Charles Buloz se plaint de ne pas le recevoir régulièrement. Un autre actionnaire, Emmanuel Duvergier de Hauranne[6], dénonce son austérité outrancière : « Vous êtes fous : faute d'articles politiques, de servir aux lecteurs de la 1ère page, des tartines sur les écoles de droit en Algérie, sur les caisses ouvrières en Italie ! Combien y en a-t-il qui s'y intéressent ? […] Il faut des réformes profondes[7]. » Enfin, certains estiment que le journal se montre trop critique à l'égard des gouvernements républicains. Dufaure recommande à Ribot de ne pas « multiplier les attaques personnelles contre

---

[1] Né à Aurillac, Xavier Charmes (1849-1919) entre à 21 ans dans l'administration comme secrétaire de l'académie de Montpellier, avant de s'installer à Paris au ministère de l'Instruction publique. Chef de cabinet du ministre Agénor Bardoux (1877-1879), il occupe ensuite les fonctions de chef de la division du secrétariat (1879-1882), puis du secrétariat et de la comptabilité. Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, il est élu en 1887 à l'Académie des sciences morales et politiques.

[2] LAMY Étienne, « Gabriel Charmes », *in Livre du centenaire du Journal des Débats*, Paris, Plon, 1889, p. 376.

[3] CHARMES Gabriel, *Nos fautes. Lettres de province (1879-1885) par un républicain*, Paris, Calmann-Lévy, 1886, 414 p.

[4] *Ibid.*, p. II.

[5] *Ibid.*, p. IV.

[6] Emmanuel Duvergier de Hauranne (1839-1914) est le frère d'Ernest Duvergier de Hauranne. Passionné de Botanique, il exerce les fonctions de maire d'Herry (de 1872 jusqu'à sa mort) et de conseiller général du Cher (de 1871 à 1895).

[7] Lettre d'Emmanuel Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 18 juillet 1882. (AN, 563AP32)

Gambetta » et « de rester plus que jamais sur le terrain de la République »[1]. Prosper Duvergier de Hauranne considère également *Le Parlement* comme « un peu sévère pour la Chambre et pour le Gouvernement »[2]. Jules Dietz lui-même tente de convaincre Ribot de la nécessité de répartir plus équitablement leurs critiques entre la gauche et la droite : « Nous avons si souvent l'occasion de parler comme les monarchistes que, de temps en temps, il peut être utile de leur tourner énergiquement le dos : songez que cela ne nous arrive guère qu'une à deux fois par mois[3]. » En dépit d'une réorganisation de la Une du journal à l'automne 1882, pour la rendre un peu plus attrayante, la diffusion du quotidien demeure confidentielle. En 1881, son tirage ne dépasse pas les 4 000 exemplaires[4]. A la fin de l'année 1882, un journaliste du *Gaulois* fait profiter ses lecteurs d'un bon mot prêté à l'ancien préfet de Paris, Ferdinand Duval, concernant *Le Parlement* : « Quel journal ! Ribot l'inspire, Dietz le rédige, Monsieur Picot le lit[5]! » Moins de dix-huit mois après son lancement, le journal a déjà englouti une large part de son capital[6]. Même s'il bénéficie du soutien d'annonceurs comme Hachette[7], Ribot souligne que dans le contexte de crise économique « il n'y a pas d'affaires et par conséquent pas d'annonces »[8]. Pour assurer la survie du *Parlement*, une augmentation de son capital est officialisée en mai 1882, à hauteur de 700 000 francs[9]. Alors que les difficultés financières persistent, Ribot envisage l'année suivante de le « transformer un journal hebdomadaire »[10], avant finalement de se résigner à accepter une fusion en décembre 1883 avec le *Journal des Débats*. *Le Parlement* cesse sa publication le 1er janvier 1884. De nombreux journalistes rejoignent alors la rédaction du quotidien dirigé par Georges Patinot. Parmi ces nouveaux « débattistes », citons André Heurteau, André Michel, Georges Michel,

---

[1] Lettre de Jules Dufaure à Alexandre Ribot écrite le 20 septembre 1880. (AN, 563AP32)
[2] Lettre de Prosper Duvergier de Hauranne à Alexandre Ribot écrite à Herry le 8 août 1880. (AN, 563AP32)
[3] Lettre de Jules Dietz à Alexandre Ribot écrite en août 1880. (AN, 563AP31)
[4] MERMET Émile, *Annuaire de la presse française. 1881*, Paris, p. 242.
[5] *Le Gaulois*, 14 décembre 1882.
[6] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 28 février 1879. (AN, 563AP31)
[7] Picot évoque les « annonces d'amis comme Hachette » (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 23 octobre 1879. [AN, 563AP38]).
Ce soutien est également observé par le spécialiste de la presse et de la publicité Émile Mermet : « Les nombreuses annonces qu'il [*Le Parlement*] a publiées pour l'une de nos plus grandes maisons de librairie que l'on sait très parcimonieuse à l'endroit des journaux qui ne se sont pas imposés au public par une année au moins d'existence et par un tirage respectable, semblent faire croire qu'il n'est pas soutenu que par des hommes politiques ». (MERMET Émile, *Annuaire de la presse française. 1880*, Paris, p. 21)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Sannois le 28 octobre 1882. (AN, 563AP3)
[9] En y ajoutant le capital primitif, le total s'élève à 1 100 000 francs.
La liste des souscriptions pour cette augmentation de capital figure en annexe. (Voir annexe 35)
Comme en 1879, Henri Viellard demande à Ribot d'effectuer la souscription de 200 actions à son nom. (Lettre d'Henri Viellard à Eugène Boucher écrite le 29 mars 1882. [AN, 563AP6])
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 28 juin 1883. (AN, 563AP3)

André Hallays, Gabriel Charmes, Paul Bourget, et Jules Dietz[1]. Signe de leur importance dans leur nouvelle équipe, ces trois derniers figurent sur le tableau de Jean Béraud, réalisé en 1889, représentant *La salle de rédaction du Journal des Débats*[2].

Même si Ribot indique à Francis Charmes se prêter « de bon cœur »[3] à cette fusion, elle n'en représente pas moins pour lui un échec. La disparition du *Parlement* nous apparaît comme un double révélateur. D'une part, elle traduit les difficultés rencontrées par Ribot et, à travers lui, par le courant républicain libéral, à se faire entendre à partir de 1879 dans la vie politique nationale. D'autre part, elle matérialise son rapprochement progressif avec la majorité du Centre gauche, dont le *Journal des Débats* est l'incarnation, dans une opposition modérée à la politique conduite par les républicains opportunistes. Dès lors, l'existence du *Parlement* perd sa raison d'être.

4. Un opposant modéré aux gouvernements opportunistes (1880-1885)

La géographie politique de la Chambre durant la IIIe législature (1881-1885) établie par Antoine Prost et Christian Rosenzveig[4] révèle la complexité du positionnement de Ribot, à l'écart du groupe ferryste sans pour autant en être très éloigné. Il se situe dans une zone grise entre la majorité et l'opposition[5]. « Ni adversaire, ni ami déclaré »[6] des cabinets opportunistes qui se sont succédé, Ribot perçoit son action parlementaire comme celle d'un député minoritaire cherchant à s'opposer à la dérive radicale de l'action gouvernementale. Isolé au Palais Bourbon, il dispose de l'appui de la majorité du groupe Centre gauche du Sénat, qui adopte, quelques mois après lui, une stratégie qualifiée par Jean Garrigues de « soutien conditionnel au gouvernement »[7].

---

[1] PEREIRE Alfred, *op. cit.*, p. 134-135.
Ribot intègre-t-il à cette époque la rédaction du *Journal des Débats* ? Il apparaît dans la liste des collaborateurs dressée par Alfred Pereire mais aucune autre source ne confirme cette information. (PEREIRE Alfred, *op. cit.*, p. 166 et 182)

[2] Cette huile sur toile, commandée par le *Journal des Débats* dans le cadre de la célébration de son centenaire, est conservée au musée d'Orsay (Paris).

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Francis Charmes écrite le 4 janvier 1884. (MOUSSARIE Pierre, *op. cit.*)

[4] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *op. cit.*.

[5] ROZENBERG Olivier et THIERS Éric (dir.), *L'opposition parlementaire*, *op. cit.*, p. 14.

[6] *Le Temps*, 22 novembre 1881.

[7] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 10.

Concrètement, comment Ribot exerce-t-il son rôle d'opposant républicain libéral à la politique gouvernementale ? Comment s'efforce-t-il de résister à « la masse des républicains » qui, selon lui, « cède à l'entraînement de la vitesse acquise par habitude de se laisser pousser »[1]? Sous la Troisième République, l'éventail des armes à disposition des opposants à la politique gouvernementale est très étendu : de l'intervention en séance au vote, en passant par la question orale ou l'interpellation[2]. Offerte à tous les députés et pouvant aboutir à la chute d'un cabinet, cette dernière procédure est très souvent employée dans la vie parlementaire de la fin du XIXe siècle. Alexandre Ribot préfère exprimer ses désaccords par des moyens plus traditionnels : sa parole lors des séances dans l'hémicycle ou en commission, et son vote lors des scrutins.

Pour évaluer l'importance de son opposition ou de son soutien à l'action gouvernementale, nous avons procédé à une étude qualitative de certaines de ses interventions orales et une analyse quantitative de ses votes. Elle a été réalisée à partir de trente scrutins significatifs de la IIIe législature[3]. Même s'il convient de se montrer prudent sur les conclusions que l'on peut tirer d'un tel relevé, il nous semble tout de même possible d'en dégager trois tendances. Tout d'abord, au regard de notre échantillon, le député du Pas-de-Calais se prononce avec la majorité de la Chambre seulement dans la moitié des cas, seize fois sur trente[4]. Modéré dans ses idées, Ribot l'est donc également dans son opposition. En fonction de ses convictions, mais aussi parfois de considérations tactiques, il vote tantôt avec le gouvernement, tantôt contre. Par ailleurs, si l'on classe ses différents votes par année, il apparaît qu'il se prononce

---

Le groupe « des dissidents du Centre gauche » demeure pour sa part dans une opposition plus frontale aux projets ministériels, y voyant un programme de démantèlement du socle républicain conservateur bâti durant la décennie 1870.

Édouard Laboulaye partage totalement ce constat. Dans une lettre datée du 6 septembre 1882, il s'inquiète des conséquences sociales, économiques et politiques de l'action gouvernementale : « La France me fait l'effet de s'en aller à la dérive ; on retourne à la centralisation, avec une folie toute française. A l'État dix milliards de travaux publics, pour favoriser le crédit public et l'initiative privée ; à l'État un milliard d'écoles, pour encourager l'esprit communal, la magistrature menacée dans son indépendance, les catholiques insultés et troublés dans leur foi. Si tout cela est de la liberté, je demande qu'on me ramène à la Restauration… » (Cité *in* SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 538)

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Francis Charmes écrite le 4 janvier 1884. (MOUSSARIE Pierre, *op. cit.*)

[2] Sur cette question, voir GARRIGUES Jean, *L'opposition parlementaire : deux siècles d'hésitations*, *in* ROZENBERG Olivier et THIERS Éric (dir.), *L'opposition parlementaire*, *op. cit.*, p. 59-62.

[3] Ces trente scrutins ont été établis à partir de la sélection réalisée par Francis Przybyla dans sa thèse de doctorat. (PRZYBYLA Francis, *Le blé, le sucre et le charbon. Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, Lille, PU du Septentrion, 2007, 594 p.)

La liste de ces scrutins figure en annexe. (Voir annexe 43)

[4] Il est intéressant de noter qu'à deux reprises il se retrouve minoritaire en tentant de soutenir un gouvernement en train de chuter. C'est le cas le 26 janvier 1882 avec le cabinet Gambetta et le 29 juillet 1882 avec celui de Freycinet.

de plus en plus avec la majorité au fil de la législature[1]. Plus qu'une inflexion de sa part, cette évolution s'explique probablement par la modification de la nature des textes en débat. Cette hypothèse est en partie validée quand, après avoir classé ses votes par thèmes[2], nous observons que son opposition varie en fonction des types de sujets. En matière économique, ses désaccords sont peu nombreux. Très en pointe dans la défense des intérêts des compagnies ferroviaires, il soutient les six conventions signées entre mai et juillet 1883. Il accompagne aussi le début du tournant protectionnisme, notamment en votant une augmentation des droits de douane sur les blés et le bétail[3]. Son soutien à l'action gouvernementale est en revanche plus nuancé en matière de « libertés démocratiques et de participation à l'œuvre laïcisatrice »[4]. Refusant de revenir sur l'équilibre des lois constitutionnelles de 1875, comme le proposent les radicaux, il accepte de modifier seulement à la marge l'équilibre institutionnel. Il défend ardemment l'idée d'un retour au scrutin de liste, dans un premier temps portée par Gambetta et finalement votée à la veille du renouvellement de 1885[5]. Même s'il soutient la loi Naquet rétablissant le divorce[6], il affiche ses divergences avec la majorité de la Chambre sur la question religieuse. Il vote par exemple contre le monopole des inhumations proposé par le député radical Charles Auguste Lefebvre. C'est enfin en matière d'« action régalienne de l'État (justice, armée, trésor, école) »[7] que le député du Pas-de-Calais se montre le plus hostile à la politique conduite. Le meilleur exemple est probablement la question de l'épuration de la magistrature, débat récurrent jusqu'au vote de la loi du 30 août 1883. Intervenant à de très nombreuses reprises sur cette question, Ribot est l'un des rares républicains de la Chambre à voter contre le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire le 1er août 1883[8].

Si Ribot manifeste son désaccord par ses votes, il le fait également en prenant la parole dans l'hémicycle. Il convient donc à présent d'étudier quelques-unes de ses interventions en séance afin de mieux saisir comment il exprime une opposition modérée à la politique opportuniste.

La discussion du projet de loi relatif au droit de réunion constitue un bon exemple du soutien que le jeune député n'hésite pas à apporter au gouvernement. Durant la première lecture du

---

[1] Voir en annexe le classement par année de ses votes durant la IIIe législature. (Voir annexe 43)
[2] Voir le graphique réalisé en annexe. (Voir annexe 43)
[3] Loi du 28 mars 1885.
[4] Catégorie établie par Francis Przybyla.
[5] Loi du 16 juin 1885.
[6] Loi du 27 juillet 1884.
[7] Catégorie établie par Francis Przybyla.
[8] Lors du scrutin du 1er août 1883, ils ne sont que 32 au total à exprimer leur désaccord avec le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

texte à la Chambre en janvier 1880, Ribot s'invite au débat afin de s'opposer à un contre-projet de Louis Blanc, soutenu par Étienne Lamy, prévoyant la liberté absolue de réunion et d'association[1]. Tous les articles du projet de loi sont finalement adoptés, à l'exception de l'article 9, qui prévoit la dissolution des réunions par le commissaire de police, renvoyé à la commission. Lors de la seconde délibération, en mai 1880, les députés, notamment ceux de l'Union républicaine, rejettent à la surprise du gouvernement l'article 10, autrement dit la possibilité donnée aux autorités d'interdire une réunion en cas de troubles imminents. Principale victime de ce vote, le ministre de l'Intérieur Charles Lepère voit sa situation se compromettre encore davantage quand la commission propose de restreindre l'article 9[2]. Le Gouvernement trouve alors un soutien de poids en la personne de Ribot, dont l'intervention vise à défendre la première version de l'article 9 et surtout à dénoncer l'attitude de la majorité républicaine :

> « Il me semblait que, jusqu'à présent, une majorité consistait dans un parti compact et décidé à soutenir le gouvernement en lui sacrifiant parfois quelques-unes de ses préférences. Vous avez entendu le langage du gouvernement ; il vous dit : j'ai besoin d'une loi pour répondre de la sécurité publique, pour répondre aussi des institutions républicaines dont j'ai la garde. Eh bien, je dis qu'en pareil cas, le rôle de la majorité, c'est […] de se ranger derrière le ministère pour lui donner la force qui lui est nécessaire pour gouverner[3]. »

Pris à partie par des membres de la gauche, le député du Pas-de-Calais est contraint d'expliquer son attitude vis-à-vis des cabinets républicains :

> « Oui il m'est arrivé - cela est vrai - de me séparer quelquefois du gouvernement sur des questions graves ; mais vous me rendrez cette justice d'abord que je ne me targue pas comme vous d'être ministériel et que jamais je n'ai cherché de parti pris à affaiblir le Gouvernement […].
>
> Toutes les fois que le Gouvernement est venu dire à la chambre qu'il avait besoin d'un article de loi pour maintenir l'ordre et pour défendre les institutions républicaines, je ne me suis souvenu que d'une chose : c'est que j'étais républicain[4]… »

---

[1] Séance du 26 janvier 1880, *JODébCh*.
Le contre-projet de Louis Blanc est repoussé par 304 voix contre 130.
[2] Elle propose que le commissaire ne puisse dissoudre une réunion qu'à la demande de celui qui la préside.
[3] Séance du 13 mai 1880, *JODébCh*.
[4] *Loc. cit.*

Durant cette séance délicate pour l'exécutif, « c'est Ribot qui était le véritable ministre de l'Intérieur » selon le journal monarchiste *Le Soleil*[1]. Ce cas n'est pas isolé. Le plus souvent en effet, le député libéral accorde sa confiance aux différents cabinets qui se succèdent, y compris quand ceux-ci sont fragilisés. En juillet 1882 par exemple, alors que le gouvernement de Charles de Freycinet éprouve les pires difficultés à réagir à l'intervention britannique en Égypte, Ribot pousse les députés du Centre gauche à le soutenir jusqu'au bout[2]. Quand le 29 juillet 1882, le gouvernement demande à la Chambre des crédits afin d'envoyer des troupes en Égypte, ils ne sont que soixante-quinze à les lui accorder[3]. Ribot en fait partie. Quelques jours plus tard, il explique son vote à son ami Eugène Boucher :

> « Certes le cabinet méritait le sort qui lui a été infligé. On n'en a pas vu de plus hésitant, de plus timoré, de plus prompt à se soumettre. Il avait dégouté tout le monde ; il a été renversé par une formidable coalition. Ceux qui, comme moi, ont voté pour lui ont voulu mettre le sentiment national au-dessus de leurs sentiments personnels ou bien dégager leur responsabilité d'une crise sans issue[4]. »

Parfois soutien du cabinet en place, Alexandre Ribot se comporte à d'autres moments en véritable adversaire de la politique gouvernementale. Nombreux, ses assauts contre la République opportuniste ne renvoient pas toujours aux mêmes objectifs. Quelquefois, son intention est simplement de soulever un désaccord tout en maintenant sa confiance au cabinet. Cette forme d'opposition douce, que l'on peut qualifier de soutien critique, peut néanmoins avoir des conséquences politiques importantes. Sa célèbre passe d'armes avec Gambetta dès la fondation du « grand ministère » en atteste. Pour Alexandre Ribot comme pour Léon Gambetta, la date du 8 décembre 1881 constitue incontestablement un tournant. Dans ses *Souvenirs*, Charles de Freycinet évoque la surprise de l'ensemble de l'hémicycle à voir « un député, jeune encore, […] résister au colosse de la tribune »[5]. Paul Cambon, alors préfet du Nord, évoque dans une lettre à son épouse « un succès colossal » pour Ribot, « un de ces succès de Tribune qui font époque » et, concernant le nouveau président du Conseil, la prise

---

[1] Charles Lepère démissionne d'ailleurs dès le 17 mai 1880. Il est remplacé par son sous-secrétaire d'État, Ernest Constans.
Finalement adoptée par la Chambre le 25 juin 1881 et signée par le président Grévy cinq jours plus tard, la loi sur les réunions publiques consacre le droit de tenir des réunions publiques sans autorisation. Elle impose seulement une déclaration préalable et la constitution d'un bureau. La liberté d'association est en revanche repoussée.

[2] Picot félicite Ribot d'avoir « usé de [son] influence sur [Francis] Charmes pour l'entraîner avec [lui] » dans son soutien à Freycinet. (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 31 juillet 1882. [AN, 563AP39])

[3] Face à 417 voix contre.

[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 juillet 1882. (AN, 563AP3)

[5] FREYCINET Charles de, *op. cit.*, p. 199.

de conscience par les députés qu'il « peut tomber comme un autre pour un oui pour un non et qu'en tout cas il ne mènera pas la Chambre comme il l'entend »[1].

Que s'est-il déroulé durant cette séance du 8 décembre 1881 ? Le sujet de l'affrontement est en apparence assez dérisoire. La discussion porte sur le projet de loi visant à l'ouverture de crédits supplémentaires à divers ministères[2]. Derrière l'aspect budgétaire, c'est en réalité la question de la création de nouveaux ministères par décret qui est soulevée. La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, tout en acceptant les crédits, émet le vœu qu'à l'avenir une telle décision fasse l'objet d'une loi. Au sein de la commission, cette thèse est notamment défendue par Ribot : « j'exprime le vœu qu'il ne dépende pas uniquement d'un ministre de créer de nouveaux ministères[3]. » Si l'on en croit le député libéral, la veille de la discussion à la Chambre, il croise dans la salle Casimir-Périer du Palais Bourbon le nouveau président du Conseil « à demi renversé sur une banquette »[4] et discute « très familièrement »[5] avec lui du rapport de la commission. « Il me paraissait sans inquiétude, ayant pris son parti de cette très légère mésaventure »[6]. Le lendemain, le ton de l'« ogre »[7] Gambetta change radicalement. Très virulent, il dénonce « une vexation inutile et oiseuse » envers le cabinet et demande à la commission, en s'adressant à Ribot, de « poser nettement la question : acceptation ou refus de ces crédits avec leur signification politique et gouvernementale »[8]. Mis en cause, le député du Pas-de-Calais se voit contraint de succéder à Gambetta à la tribune. Il pose d'emblée qu'il ne cherche « pas à créer d'embarras à ce ministère » et qu'il lui accorde « [sa] confiance ». Avec talent, il défend toutefois la préconisation de la commission au nom de la stabilité politique et surtout des droits du pouvoir législatif. Tous les observateurs s'accordent à reconnaître l'ovation reçue par Ribot. Même *La Justice,* habituellement peu élogieuse sur son style et ses idées, n'a pas de mot assez fort pour traduire l'impression ressentie : « Je cherche dans les souvenirs parlementaires un succès qui puisse être comparé à celui-là. Depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche, en passant par les centres, il n'y eut qu'un seul battement de mains. Jamais pareille unanimité[9]. » Très agacé par

---

[1] Lettre de Paul Cambon à son épouse écrite à Paris le 9 décembre 1881. (CAMBON Paul, *Correspondance,* volume 1 : *1870-1924*, Paris, Grasset, 1940-1946, p. 144-145)
[2] Il s'agit du ministère de l'Agriculture et de celui des Arts.
[3] Extrait d'un entretien accordé par Alexandre Ribot à *L'Echo de Paris*, publié en [sd] 1904.
[4] Extrait d'un entretien accordé par Alexandre Ribot au *Temps*, publié en [sd] juillet 1905.
Il ajoute que cette « attitude lui était familière ».
[5] Extrait d'un entretien accordé par Alexandre Ribot à *L'Echo de Paris*, publié en [sd] 1904.
[6] Extrait d'un entretien accordé par Alexandre Ribot au *Temps*, publié en [sd] juillet 1905.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 septembre 1880. (AN, 563 AP3)
[8] Séance du 8 décembre 1881, *JODébCh.*
[9] Édouard Durranc, *La Justice*, 10 décembre 1881.

la tournure des événements, Gambetta tente de répliquer mais sans parvenir à emporter l'hémicycle. Bien des années plus tard, le député radical Jean-Louis de Lanessan, devenu directeur du *Siècle*, se souvient de la manière dont Gambetta regagne son siège :

> « J'entends encore les pas lourds du grand tribun descendre les marches. Pas un applaudissement, pas un seul, même au banc des ministres, n'avait souligné les derniers éclats de sa puissante voix et de son éloquente parole. C'est ce jour-là véritablement qu'eut lieu sa chute[1]. »

Même si une très large majorité de députés vote les crédits demandés, Gambetta subit, selon Bernard Lavergne, « un véritable écrasement » : « Son prestige fut anéanti dans cette séance »[2].

Cette première forme d'opposition, qui se limite à une parole critique sans se concrétiser par un vote, Ribot l'utilise durant la législature à plusieurs reprises. Souvent incomprises, ses attaques uniquement verbales lui valent de fréquentes critiques de la part de ceux qui y voient la marque d'une absence de courage politique. Dans l'extrait ci-dessous, *Le Gaulois* décrit, en le dénonçant, ce qu'il présente comme le comportement habituel d'Alexandre Ribot à la Chambre :

> « Combien de fois l'avons-nous vu, dans un mouvement d'indignation, courir à la tribune et s'y installer comme un homme qui en a décidément assez, qui veut en finir et rompre ses liens ? Et, au milieu de l'Assemblée attentive et silencieuse, il disait ses tristesses, ses amertumes, les révoltes de sa conscience. Puis venait la discussion sévère, logique, impitoyable. Il démolissait, pièce par pièce, tout l'échafaudage de subtilités, de sophismes, dressé par les Jacobins du ministère ou de la majorité. La droite, à cette voix chaude et vibrante qui résumait tous ses griefs sous une forme vive et saisissante, la droite éclatait en applaudissements, tandis que de véhémentes interruptions partaient des bancs de la gauche. Puis, tout à coup, lorsqu'on attendait la conclusion nécessaire de ses discours, c'est-à-dire une rupture définitive, éclatante, l'orateur, au détour d'un argument, se dérobait. La note changeait, […] l'adversaire redevenait "l'ami attristé". […] Aussi, son discours fini, il votait, la mort dans l'âme, avec ceux qu'il avait si vigoureusement flagellés[3]. »

---

[1] Jean-Louis de Lanessan, *Le Siècle*, 21 décembre 1906.
[2] LAVERGNE Bernard, *Les deux présidences de Jules Grévy (1879-1887)*, *op. cit.*, p. 59-60.
[3] « M. Ribot », *Le Gaulois*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)

En réalité, le plus souvent, la parole critique du député Centre gauche dans l'hémicycle se concrétise par un vote d'hostilité à l'égard du gouvernement. Quand Ribot recourt à cette forme d'opposition classique, son ambition n'est pas systématiquement de faire basculer une majorité voire de renverser le cabinet. Dans la plupart des cas, il souhaite simplement présenter ses idées et acter un désaccord. Il s'agit ici d'une opposition que l'on peut qualifier de témoignage.

Il en est ainsi lors de l'intense bataille qui secoue la Chambre pendant un mois et demi, au début de l'année 1883, à propos de l'expulsion des membres des anciennes familles régnantes[1]. « Le vent de folie souffle en tempête. La Chambre a perdu tout bon sens » écrit-il à son épouse[2]. Durant cette crise, qui survient quelques semaines après la mort de Gambetta, il n'a de cesse d'appeler ses collègues et les membres des gouvernements Duclerc (août 1882 - janvier 1883) puis Fallières (janvier 1883 - février 1883) au calme, à ne pas se laisser entraîner par l'extrême gauche en votant à la hâte une loi d'exception, qu'il juge par ailleurs inutile[3]. Alors même qu'il est souffrant, il se décide à prendre la parole à la Chambre le 29 janvier 1883. D'une voix plus faible qu'à l'accoutumée et dans une ambiance électrique, il affirme que la République, douze ans après sa fondation, n'est plus sous la menace des bonapartistes et des orléanistes, mais des républicains radicaux :

> « C'est que, s'il y a des dangers […] ce n'est pas du côté de l'horizon où vos regards se tournent… (exclamations à l'extrême gauche) Le danger, il est dans l'affaiblissement graduel du Gouvernement… (interruptions) dans ses crises multipliées que personne ne déplore plus que moi […]. Voilà le mal qu'il faut attaquer ! Mais vous, qui affaiblissez le Gouvernement par les mesures violentes que vous l'autorisez à prendre, que vous l'obligez de prendre, que vous prenez au besoin pour lui, vous ne coupez pas la racine du mal, vous l'enfoncez davantage. Voilà le vrai danger, je vous le signale[4]. »

---

[1] Le 16 janvier 1883, une affiche dénonçant la République est placardée dans les rues de Paris. Signée « Napoléon », elle est l'œuvre du prince Jérôme. Dans les heures qui suivent, le député radical Charles Floquet demande et obtient l'urgence pour une proposition de loi tendant à interdire le séjour sur le territoire français aux membres des familles ayant régné en France et à les priver de tous leurs droits politiques.
« Le prince Napoléon peut se vanter d'avoir réussi. Qui eut pu croire qu'un manifeste, assez pâle et médiocre de l'homme le plus impopulaire produirait tant d'affolement ? » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 janvier 1883. [AN, 563 AP50])

[2] *Loc. cit.*

[3] Selon Ribot, le gouvernement dispose déjà du pouvoir d'expulsion.

[4] Séance du 29 janvier 1883, *JODébCh.*

Il termine son discours en rappelant que les parlementaires du Centre gauche, dont l'engagement en faveur de la République est incontestable, ne peuvent cautionner le glissement à gauche de la politique gouvernementale :

> « Sans les modérés, qui ont prêté à la République leur concours, sans les hommes qui ont suivi M. Thiers, la République aujourd'hui ne serait pas fondée. Nous n'avons rien à regretter, loin de là […]. Nous sommes prêts à défendre la République de tous nos efforts ; nous sommes décidés à tout lui sacrifier, tout, messieurs, sauf notre honneur et notre conscience[1] ! (applaudissements au centre) »

Même s'il recueille les félicitations des membres de sa famille politique[2] et qu'il réussit à se poser, pour reprendre l'analyse du *XIXe Siècle*, « en chef d'une politique républicaine très modérée, opposée à une politique républicaine avancée »[3], Ribot ne parvient pas à modifier le cours de la délibération parlementaire[4]. Tel n'était semble-t-il pas son objectif. Assuré d'être battu, il saisit en réalité « l'occasion de faire un discours sur la politique générale »[5] : « Je tenais à affirmer mes idées de gouvernement. Les déclarations que j'ai faites hier à la tribune ont leur gravité. On ne m'accusera plus d'être orléaniste. Il fallait brûler nos vaisseaux ou plutôt bien convaincre la Chambre qu'ils sont brûlés depuis longtemps[6]. » Son intention est bien ici de porter un message sans espérer modifier l'issue des débats.

Dans d'autres circonstances, il s'engage dans la mêlée parlementaire en ayant réellement l'ambition de convaincre une partie de la Chambre, d'emporter par ses arguments une fraction des députés et ainsi inverser la majorité. Les exemples sont nombreux au cours de la période. Le cas le plus retentissant est sans aucun doute son intervention destinée à entraîner la chute du gouvernement Ferry le 30 mars 1885. Depuis la médiatisation, la veille, d'un télégramme alarmiste sur la situation militaire au Tonkin, la question de la chute du cabinet est l'objet de toutes les discussions. « En un mot, l'on comparait Lang-Son à Sedan, et M. Jules Ferry à M. Émile Ollivier » écrit André Daniel dans *L'Année politique*[7]. Avant le début de la séance fatale à Jules Ferry, les présidents de l'Union républicaine et de l'Union démocratique lui

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Ribot reçoit notamment des félicitations de Jules Boutmy et, par le biais de Georges Picot, de Charles de Rémusat : « Quel beau discours de Ribot et comme il a bien exprimé nos opinions ! » (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 31 janvier 1883, [AN, 563 AP39])
[3] *Le XIXe siècle*, 30 janvier 1883.
[4] Repoussé par le Sénat en 1883, l'exil des princes est finalement voté en juin 1886.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 janvier 1883. (AN, 563 AP50)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 30 janvier 1883. (AN, 563 AP3)
[7] DANIEL André, *L'Année politique. 1885*, Paris, G. Charpentier, p. 60.

demandent de remettre sa démission sans même consulter la Chambre. Bien que très affaibli, le président du Conseil espère encore pouvoir obtenir en urgence un nouveau crédit pour soutenir l'armée française au Tonkin. C'est donc dans une ambiance très lourde que débute cette séance, incontestablement l'une des plus marquantes des débuts de la Troisième République. En 1890, un journaliste du *Charivari* revient sur les circonstances de « l'exécution de M. Jules Ferry » :

> « M. Clemenceau, violent, tranchant, sauta du premier coup sur son adversaire. C'était terrible. Mais, pour moi, ce fut plus terrible encore quand vint le tour de M. Ribot. Il joua avec le condamné comme le chat avec la souris. […] sous la patte de velours, une griffe qui déchirait jusqu'à l'os[1]. »

Les mots du leader radical sont en effet d'une rare agressivité : « Nous ne voulons plus discuter avec vous. […] Nous ne voulons plus vous connaître […]. Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés ! […] Ce sont des accusés de haute trahison[2]. » Même si le style de Ribot est tout autre, il réclame également la tête du président du Conseil à l'issue, nous dit André Daniel, d'« un austère réquisitoire »[3] :

> « Vous ne pouvez, à cette heure, que vous retirer ; vous le devez à la Chambre que vous avez entraînée à votre suite sans lui dire, avec assez de franchise, où vous la conduisiez. Vous le devez à la République, à qui vous venez d'infliger sa première humiliation. Vous le devez enfin et surtout à la France, qui est prête à faire tous les sacrifices, mais à qui vous ne pouvez plus, à cette heure, parler avec autorité[4]. »

La priorité demandée par le gouvernement à la demande de crédits est repoussée par 306 voix contre 149. Dans l'instant, Jules Ferry annonce qu'il « va porter sa démission entre les mains de M. le président de la République »[5].

Cette séance vaut à Ribot l'étiquette de « tombeur de ministères », traditionnellement accolée à son allié de circonstance, Clemenceau. Arthur Ranc évoque durant la IIIe législature une « entente cordiale entre l'extrême gauche […] et les débris de l'ancien centre gauche ralliés au panache de M. Ribot » :

---

[1] *Le Charivari*, 20 mai 1890.
[2] Séance du 30 mars 1885, *JODébCh*.
[3] DANIEL André, *L'Année politique*. *1885*, Paris, G. Charpentier, p. 63.
[4] Séance du 30 mars 1885, *JODébCh*.
[5] *Loc. cit.*

> « Chaque fois que M. Clemenceau a mené la charge contre un ministère, il a été assuré de l'énergique concours de M. Ribot […]. Qui donc a fait des blessures dangereuses au cabinet Gambetta ? Quand la meute tenait [le cabinet Ferry] à la gorge, M. Ribot était à l'hallali. […] Si M. Clemenceau est un tombeur de ministères, M. Ribot en est un autre[1]. »

L'attitude très tranchante de ce dernier durant la journée du 30 mars 1885 ne doit pas nous conduire à une erreur d'interprétation. Dans l'affaire du Tonkin, Ribot est en réalité demeuré fidèle à l'attitude qu'il adopte depuis 1879, à savoir celle d'un opposant modéré à la politique gouvernementale. Pour s'en convaincre, il convient de remonter dix-sept mois en arrière. Le 15 novembre 1883 déjà, Jules Ferry, en tant que président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, dépose une demande de crédits à hauteur de 9 millions pour le service du Tonkin, dont le protectorat par la France vient d'être reconnu par l'Empire d'Annam. Face notamment à Jules Delafosse, député très hostile à la politique coloniale de Ferry, Ribot est élu par le 9e bureau membre de la commission chargée d'examiner ce projet de loi[2]. Sa position vis-à-vis du gouvernement est alors très nette : « La chambre fera les sacrifices exigés par la situation, à condition de savoir où l'on va. […] Il faut que le gouvernement éclaire complètement la commission sur la situation militaire et diplomatique[3]. » Cette direction convient à la majorité de la commission qui le désigne comme président[4]. A ce titre, il rencontre à plusieurs reprises Jules Ferry, qui lui remet les documents nécessaires aux travaux de la commission. Celle-ci est également autorisée à entendre l'un des personnages clefs de cette affaire : l'ancien ministre plénipotentiaire en Chine, Frédéric-Albert Bourée, artisan d'une conciliation avec la Chine avant d'être désavoué et rappelé en France par Ferry en mai 1883[5]. De l'avis général, la commission s'est efforcée de mener une « enquête approfondie sur l'ensemble des négociations et des opérations militaires »[6]. Etant donné le caractère très

---

[1] Article d'Arthur Ranc, *Le Matin*, 3 février 1888.

[2] Les dix autres membres de la commission sont : Godefroy Cavaignac (secrétaire), Edmond Turquet, Bernard Lavergne, Armand Rivière, Frédéric Mestreau, Antonin Dubost, Arthur Leroy, Léon Renault, Gaston de Douville-Maillefeu et Eugène Ténot.

[3] *Journal des Débats*, 16 novembre 1883.

[4] Opposé à Frédéric Mestreau, partisan « d'accorder carte blanche au ministère », Ribot est élu par 6 voix contre 5. (LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 180)
Sur les travaux de cette commission, voir LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 181-204.

[5] Bourée est auditionné le 26 novembre 1883.

[6] DANIEL André, *L'Année politique. 1883*, Paris, G. Charpentier, p. 372.
En octobre 1884, le député Armand Rivière dépose une proposition de loi afin que soit remis à la questure tous les procès-verbaux rédigés par la commission, dont il a lui-même été membre. Ferry « supplie la Chambre de laisser subsister quelque temps encore l'engagement qui avait été pris, que l'honorable M. Ribot, avec son autorité, a qualifié comme il le devait, en disant que c'était un engagement d'honneur, et que j'appellerai pour

sensible du sujet et les tractations en cours menées par le gouvernement, Ribot s'efforce de maintenir la confidentialité des auditions et des échanges au sein de la commission[1]. Malgré l'insistance de certains députés, notamment de Clemenceau, il demande à la Chambre de patienter avant la publication du rapport[2]. Il précise toutefois que le « président du Conseil porte seul, avec ses collègues, le poids des négociations diplomatiques ; il répondra, quand l'heure sera venue »[3]. Le rapport de la commission[4], rédigé par Léon Renault, est finalement déposé le 1er décembre 1883[5]. Sans surprise, il propose d'accorder les crédits demandés. Lors de la discussion du projet de loi à la Chambre, les différents points de vue s'expriment. La droite et la gauche radicale manifestent leur opposition au gouvernement, qui se défend par la voix de Jules Ferry et des députés Léon Renault et Antonin Proust. Entre ces deux camps opposés, Francis Charmes et Alexandre Ribot « prirent une attitude mixte, critiquant le passé, mais approuvant l'avenir »[6]. A la tribune, ce dernier appelle en effet au vote des crédits tout en formulant de sérieuses critiques :

> « Je regrette, pour ma part, que le Gouvernement ait attendu si longtemps pour entrer en pleine confiance avec la Chambre, pour lui soumettre les documents qu'il avait entre les mains et qui éclairent d'un jour très vif les origines et les suites de cette affaire. Le vote des crédits ne saurait donc impliquer l'approbation absolue du passé, de toute la conduite suivie en cette affaire. S'il en était autrement, j'aurais pour ma part des réserves à faire, et des réserves sérieuses.
>
> Messieurs, les hommes politiques doivent prendre la situation telle qu'elle se présente à eux ; ils ne sont pas uniquement des juges du passé, chargés de décerner l'éloge ou le blâme : ils ont également souci de l'intérêt supérieur du pays. […] A l'heure où je parle, nos soldats sont peut-être engagés sur un champ de bataille […] est-ce que nous pouvons renverser le cabinet ? Est-ce que nous en avons le droit, patriotiquement et politiquement ? […] Quel effet pourrait avoir et sur nos soldats et sur le monde entier, la pensée que cette chambre, au moment où des opérations militaires se suivent, a renversé le cabinet qui en a assumé et

---

ma part un engagement de patriotisme. » La Chambre rejette par 289 voix contre 185 la proposition de loi Rivière. Ribot ne participe pas au vote. (Séance du 21 octobre 1884, *JODébCh*)

[1] Ribot s'oppose notamment à la publication de l'audition de Bourée.

[2] Séance du 29 novembre 1883, *JODébCh.*

[3] *Loc. cit.*

[4] En commission, le rapport est adopté par 9 voix contre 2. Même s'il formule des réserves, Ribot vote avec la majorité.

[5] Séance du 1er décembre 1883, annexe n° 2444, *JODébCh.*

[6] DANIEL André, *L'Année politique. 1883, op. cit.*, p. 373.

> continue d'en porter la responsabilité ? […] Je ne veux pas, messieurs, faire ce qu'on appelle de l'autre côté de la Manche : "un saut dans les ténèbres" »[1].

Outre sa qualité stylistique, ce discours apparaît très intéressant car caractéristique de l'attitude moyenne prise par Ribot à la Chambre entre 1878-1885. Bien que votant avec le gouvernement, il n'hésite pas à formuler des réserves sur son action. Ce positionnement, tout en nuances, est naturellement parfois difficile à tenir car il expose son auteur aux critiques de tous bords. Comme il l'explique à Francis Charmes, il assume d'être au milieu du champ de bataille, entre les belligérants :

> « On m'en a beaucoup voulu de tous côtés. La droite et la gauche radicale m'ont reproché ma conclusion. Les amis du cabinet ne m'ont pas pardonné d'avoir découvert ses faiblesses. Aussi mon discours a-t-il été interrompu presque à chaque phrase par des murmures. J'aurais à le refaire, je n'y changerais presque pas un mot. Le succès immédiat n'est pas ce qui m'importe le plus. […] Il y a des jours où on ne peut, ni se taire, ni parler, sans exciter des clameurs. J'ai mieux aimé soulevé des clameurs que de me taire[2]. »

S'exprimant à la suite du président de la commission, Georges Clemenceau rebondit sur ses propos pour mieux justifier son opposition à Jules Ferry. Si Ribot, « homme modéré » qui « a l'habitude de ne parler des gouvernements qu'avec une mesure extrême » n'accorde qu'un « sursis » au cabinet, cela équivaut, affirme-t-il, à « un très violent réquisitoire »[3]. Une très large majorité de députés se décident finalement à suivre le président du Conseil.

L'année suivante, ce dernier réitère une demande de crédits supplémentaires à hauteur cette fois de 16 millions de francs. Inquiet du poids croissant dans le budget des entreprises coloniales, Ribot se dit « aussi peu belliqueux que possible » : « un arrangement médiocre [avec la Chine] me semblerait préférable à toute gloire qu'on peut retirer de ces expéditions lointaines[4]. » Ses « amis des *Débats* »[5] le pressent de s'opposer plus vigoureusement à Ferry et à ses menées expansionnistes. Pour le directeur du journal, Georges Patinot[6], il a « l'obligation de parler » : « puisque vous avez contribué à faire accorder à Ferry le délai d'un an dont il a si mal usé, c'est un devoir et une nécessité politique pour vous de dire en quoi on

---

[1] Séance du 10 décembre 1883, *JODébCh.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Francis Charmes écrite le 4 janvier 1884. (MOUSSARIE Pierre, *op. cit.*)
[3] *Loc. cit.*
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 20 septembre 1884. (AN, 563 AP3)
[5] *Loc. cit.*
[6] Il succède en 1884 à son beau-père, Jules Baps.

a trompé votre confiance et pourquoi vous êtes décidé à la refuser pour l'avenir[1]. » Léon Say est plus direct encore et lui demande d'employer son influence à la Chambre pour provoquer sa chute : « L'incertitude doit cesser. Si vous concluez de refuser nettement la confiance au cabinet, vous pouvez déplacer 25 voix ; cela suffira peut-être à renverser le cabinet »[2]. Le 27 novembre 1884, lors de la discussion au Palais Bourbon des crédits supplémentaires pour le Tonkin, Ribot prend la parole pour indiquer son intention d'accepter, par patriotisme, un nouvel effort budgétaire mais qu'il se refuse désormais à voter un ordre du jour de confiance[3]. Le glissement très progressif de Ribot, pendant près d'une année et demie, dans une contestation de plus en plus nette de la politique de Jules Ferry, et qui trouve un point d'aboutissement le 30 mars 1885, démontre que son opposition à la politique gouvernementale est bien réelle durant les années 1879-1885 mais toujours empreinte d'une grande modération.

Conclusion du A. Un républicain libéral critique durant la République opportuniste : la figure de l'opposant modéré (1878-1885)

> « C'est un vrai député, presque le seul […]. Il a du courage, il a du talent, il a du crédit ; il est républicain, il croit à la République, il l'aime, il la sert ; mais il n'est pas dans le courant ! Ne pas être dans le courant, voilà le crime ! […] il n'a pas l'allure démocratique. Il ressemble à un homme d'un autre âge. […] Il représenta la modération, quand la modération est passée de mode. […] Quand les idées qui lui sont chères obtenaient quelque succès, il n'était pas encore là, et quand il est arrivé, le succès était ailleurs. On a brûlé son étape ! […] Il jouit ainsi d'une espèce de réputation d'outre-tombe, de crédit posthume, dont le bénéfice n'ira jamais jusqu'à lui assurer une place dans le gouvernement[4]. »

Élu député en 1878, Alexandre Ribot entre à la Chambre au moment où la « République Centre gauche » s'achève et où les opportunistes s'emparent des rênes du pays. Se

[1] Lettre de Georges Patinot à Alexandre Ribot [sd]. (AN, 563 AP3)
[2] Lettre de Léon Say à Alexandre Ribot écrite le 25 novembre 1884. (AN, 563 AP3)
[3] Séance du 27 novembre 1884, *JODébCh*.
[4] Article de X.Z., *Le Gaulois*, 17 mars 1882.

considérant comme l'un des gardiens de la maison libérale, le jeune député utilise la très grande liberté d'expression offerte au Parlement pour témoigner de l'existence d'un courant républicain conservateur autonome qui, après la mort d'Adolphe Thiers en septembre 1877 et celle de Jules Dufaure en juin 1881, est en partie marginalisé. Bien qu'isolé, Ribot parvient à s'imposer comme un « personnage de la Chambre »[1]. Selon Emmanuel Arène, il occupe au sein de la République « une place à part »[2]. Cette position, il la revendique en fondant puis en dirigeant *Le Parlement, le journal de la République libérale.* Parfois objet de critiques, voire d'amusement, sa « modération intransigeante »[3] force bien souvent le respect, à défaut d'entraîner l'adhésion. C'est un chevalier combattant pour l'honneur selon *Le Gaulois*[4], un brave d'après *Le Figaro*[5]. « Vous n'avez jamais cherché la popularité, et vous avez obtenu beaucoup mieux que la popularité, l'estime, même de vos adversaires » considère Royer-Collard[6]. Au moment de la disparition du *Parlement*, l'un de ses mécènes, Henri Viellard, affirme ne pas avoir de regret : « Ce que j'ai fait […] c'était non seulement pour appuyer nos idées, mais encore et surtout pour vous, en qui j'avais confiance, et que je voulais aider. […] à ce point de vue tout au moins nous avons réussi : vous êtes désigné comme le chef des républicains modérés[7]. »

Incontestablement, Ribot s'est imposé durant la IIIe législature comme le leader des républicains libéraux de la Chambre. Son ascension parlementaire est en marche. Après la chute du gouvernement Ferry, il est d'ailleurs contacté par Charles de Freycinet, qui tente de former un nouveau cabinet, afin de lui proposer le ministère des Finances[8].

En 1885, c'est toutefois un général sans troupe qui, juché sur ses certitudes, attend que l'horizon se dégage et l'arrivée de renforts venant de sa droite ou de sa gauche. Les élections

---

[1] *Le Gaulois*, 17 mars 1882.
[2] Emmanuel Arène, « La prochaine chambre », *Le Matin*, 29 juin 1885.
[3] « M. Ribot », *Petit Bleu*, 25 janvier 1900.
[4] *Le Gaulois*, 17 mars 1882.
[5] « Le rôle vraiment original consiste à s'emparer des derniers débris de la République conservatrice, à s'y cramponner, comme une planche de salut […]. Besogne ingrate sans doute, mais non point stérile […] le personnage sacrifié qui s'y attachera sera un brave. » (*Le Figaro*, 22 septembre 1881)
[6] Lettre de Royer-Collard à Alexandre Ribot écrite à Tours le 1er janvier 1884. (AN, 563 AP40)
[7] Lettre d'Henri Viellard à Alexandre Ribot écrite le 13 décembre 1883. (AN, 563 AP44)
[8] LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 279.
Dans sa correspondance, Ribot raconte son échange du 1er avril 1885 avec Freycinet, qui lui propose d'entrer dans un cabinet, « qui soit un syndicat, depuis Floquet jusqu'à [lui] », « en ayant carte blanche aux Finances ». Ribot lui répond que son heure n'est pas venue. Il lui promet toutefois son « concours loyal, si [son] cabinet écarte les questions irritantes pour se consacrer à résoudre la question de Chine. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 1 avril 1885. [AN, 563AP3])
Freycinet échoue finalement dans son entreprise et devient ministre des Affaires étrangères du cabinet dirigé par le radical Henri Brisson (avril 1885 - décembre 1885).

législatives de 1885 organisées au scrutin de liste sont, espère-t-il, l'occasion d'une recomposition politique[1].

[1] Sur cette question, voir MARTY Thomas, « Les réformes électorales législatives comme facteurs de sortie de crise (1875-1885), *in* GREVY Jérôme, *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, PU de Rennes, 2010, p. 109-122.

B. Le rapprochement avec les opportunistes : la figure du rassembleur (1885-1890)

Avec le renversement de Jules Ferry le 30 mars 1885 « s'achève, selon Jean-Marie Mayeur, le temps des "fondateurs de la République" »[1]. Succède à cette séquence des grandes lois républicaines et d'ancrage du modèle républicain, une période traversée par plusieurs crises, dont les effets se combinent. La crise économique, qui frappe le pays déjà depuis plusieurs années, débouche sur des troubles sociaux. Les grandes grèves de Decazeville (1886) et de Vierzon (1887) en témoignent. Elles traduisent également une déception des ouvriers quant à la politique sociale, très prudente, mise en œuvre par les opportunistes. A ces difficultés s'ajoute l'impuissance politique. Suite au scrutin législatif d'octobre 1885, la Chambre est en effet devenue « ingouvernable »[2], partagée en trois forces à peu près égales : l'Union des gauches, regroupant les groupes opportunistes de l'Union démocratique et de l'Union républicaine, la Gauche radicale et l'Union des droites[3]. L'assise parlementaire des différents gouvernements qui se suivent durant la IVe législature est donc des plus fragiles. Entre 1885 et 1889, plusieurs combinaisons sont testées : l'alliance radicaux-opportunistes avec le cabinet Freycinet (janvier 1886 - décembre 1886) et son « replâtrage » avec celui de Goblet (décembre 1886 - mai 1887) ; puis des ministères opportunistes soutenus par la droite avec le gouvernement Rouvier (mai 1887 - décembre 1887) ou autonomes avec ceux dirigés par Tirard (décembre 1887-1888 et février 1889 - mars 1890) ; et une expérience radicale avec le gouvernement Floquet (avril 1888 - février 1889). Cette forte instabilité gouvernementale, classique sous la Troisième République, se double ici d'un phénomène plus singulier, souligné par Jacques Ollé-Laprune, « l'absence, à peu près totale, de stabilité des ministres »[4]. Cette crise politique se trouve renforcée par le « scandale des décorations », qui contraint à la démission, en décembre 1887, le président Grévy et alimente l'antiparlementarisme. C'est dans ce contexte que se déploie la vague boulangiste, première grande manifestation nationaliste et réelle menace pour la République parlementaire.

---

[1] MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, *op. cit.*, p. 162.
[2] MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, *op. cit.*, p. 118.
[3] Les opportunistes et les conservateurs comptent approximativement 200 membres et les radicaux 180.
[4] OLLE-LAPRUNE Jacques, *op. cit.*, p. 100-101.

Coincée entre la République opportuniste et la République progressiste, cette phase tourmentée de la Troisième République est pour Alexandre Ribot une phase délicate, durant laquelle il éprouve l'expérience de la défaite électorale en 1885 puis, après son retour au Palais Bourbon en 1887, la difficulté à sortir de l'étau dans lequel sont confinés les libéraux. Cette période s'avère toutefois essentielle dans son parcours car il amorce, à partir de 1885, un changement stratégique majeur en se tournant vers les républicains opportunistes, alors même que les principales personnalités du Centre gauche s'en éloignent. Chantre de la concentration républicaine, l'opposant indépendant de la IIIe législature apparaît de plus en plus, sous la IVe, comme l'homme du rapprochement, et se pose désormais en prétendant aux fonctions ministérielles. Après le succès des libéraux aux élections législatives de 1889, un nouvel espace politique s'ouvre à lui et, plus que jamais, il semble proche du pouvoir exécutif.

1. Les élections de 1885 : le début du rapprochement avec les opportunistes

Avec la chute de Jules Ferry en mars 1885, Alexandre Ribot est convaincu qu'une page de la Troisième République vient de se tourner. Les élections législatives en ligne de mire, il prononce le dimanche 3 mai 1885 à Saint-Pol un important discours. Il y dresse un bilan des quinze dernières années et esquisse un programme de gouvernement pour la prochaine législature[1]. Cet exposé, tout en nuances et en maîtrise, marque sinon un tournant, du moins une étape dans sa carrière politique nationale. Prononcées devant les républicains du Pas-de-Calais, les paroles du député de Boulogne-sur-Mer sont en réalité destinées à l'ensemble de la nation.

Inscrivant sa réflexion sur le temps long, il s'efforce de démontrer que la République n'est pas le fruit d'un « accident » né des divisions entre monarchistes :

> « Il y avait d'autres causes, infiniment plus profondes, des causes permanentes, inhérentes, […] à la constitution même de notre pays, qui rendaient moralement impossible le rétablissement de la monarchie, même en 1873. Regardez en effet, Messieurs, cette société sortie de la révolution de 1789 et qui a renversé trois fois le trône dans le cours de ce siècle. Elle est arrivée au terme d'une évolution

[1] Des extraits de ce discours sont reproduits en annexe. (Voir annexe 17)

> démocratique qui n'a laissé debout aucune des idées, aucune des habitudes, aucun des préjugés même sur lesquels la monarchie repose dans d'autres pays[1]. »

Il envisage ensuite les « inappréciables services » que la République a rendus depuis 1870 :

> « C'est elle qui a permis en 1872 et 1873, la libération du territoire. C'est elle qui a permis le rétablissement de la paix à l'intérieur. Et c'est elle qui, depuis quinze années, maintient partout l'ordre. […] Elle nous a apporté en même temps la liberté, et nous ne devons pas être assez ingrats pour l'oublier. La liberté existe, en effet, depuis quinze ans, plus complète qu'elle n'a existé à aucune autre époque, presque illimitée en fait : liberté de la presse, liberté de réunion ; et, si nous voulions mesurer le degré de liberté dont nous jouissons, il suffirait de regarder l'usage qu'en font les adversaires de la république, et par là même nous pourrions juger à quel point nous sommes devenus un peuple libre. (Applaudissements) […] N'a-t-elle pas donné à l'instruction populaire un grand et immense essor ? […] La république a fait ce que le temps et les circonstances lui ont permis de faire. Elle n'a pas en outre, négligé cette partie de sa tâche qui consiste à consacrer aux intérêts matériels de la nation l'attention qu'ils méritent. Une grande impulsion a été donnée durant ces dernières années aux travaux publics[2]. »

Même si la République, en tant que régime, ne doit plus être remise en cause, l'action des républicains peut, elle, être contestée : « Messieurs, les républicains ont pu commettre des fautes ; ils en ont commises. Il faut savoir dire la vérité, non pas seulement à ses adversaires, mais encore et surtout à son parti. […] Je la dirai, je ne cacherai pas les fautes qui ont été commises. » Les républicains ont, selon lui, failli dans « l'œuvre capitale à laquelle tout le reste devait être subordonné », c'est-à-dire l'intégration de tous les citoyens dans la République :

> « […] élargir le terrain républicain à ce point que tous les hommes attachés aux anciens gouvernements pussent y trouver honorablement leur place et que la république pût ainsi devenir rapidement, non pas seulement en droit, mais en fait, le gouvernement véritablement national. »

Au lieu de rechercher l'apaisement, la réconciliation, « des lois regrettables ont inutilement avivé des irritations. » C'est tout particulièrement le cas en matière religieuse :

---

[1] Extrait du discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Pol le 3 mai 1885.
[2] *Loc. cit.*

> « Il y avait à revendiquer hautement les droits de l'État ; il y avait à proclamer […] cette maxime fondamentale de notre droit moderne, que l'Église doit rester absolument étrangère à la politique. (Bravos répétés.)
>
> […] Mais, Messieurs, on a dépassé de beaucoup cette nécessité, et la politique religieuse est devenue, dans ce pays, un je ne sais quoi, qui n'a aucune figure, qui est à peine définissable. On […] cherche en quelque sorte une revanche dans une série de petites vexations qui lassent tous les esprits, même ceux qui échappent le plus à l'influence des idées religieuses, qui choquent dans ce pays de bon sens, de tolérance et de paix religieuse qui s'appelle la France, tous les hommes de liberté, dégagés des passions sectaires. »

Il est temps « qu'une pareille politique cesse » :

> « Il faut que le gouvernement ait la hardiesse de dire : Je ne veux pas continuer cette guerre au cléricalisme, qui a pu devenir un instant populaire en France, - car notre pays n'a rien de plus en horreur que le cléricalisme, c'est-à-dire l'intrusion du clergé dans le politique, - mais qui a dégénéré en ce qu'elle est aujourd'hui : une véritable guerre aux croyances religieuses. Tout le monde se rend compte qu'il est temps d'opérer cette pacification dont je parle […]. »

Ribot affiche également ses désaccords « avec d'autres fractions du parti républicain » sur les questions budgétaire et coloniale. Concernant l'expansion française, il salue l'« heureuse conquête de la Tunisie […] prolongement naturel de notre merveilleuse colonie algérienne », mais se montre sévère sur « les expéditions qui ont suivi », en Asie notamment. Alors que le Tonkin domine encore largement l'actualité, il souligne « le défaut de méthode avec lequel elles ont été conduites » et surtout « que la France n'a pas le droit d'éparpiller ses forces […] parce que, dans l'état de l'Europe, elle peut, à un moment donné, être obligée de défendre un intérêt supérieur, le plus grand qu'elle ait à sauvegarder dans le monde. » Rien ne doit détourner le pays de son devoir historique qu'est la Revanche.

Il appelle au rassemblement « des conservateurs sincères […] qui ne se sont pas égarés par d'aveugles rancunes ou des espérances chimériques » et des « républicains qui ont souci de l'intérêt général beaucoup plus que des intérêts particuliers ». Cette jonction, jusqu'alors rendue impossible par la « persévérance coupable des conservateurs-monarchistes », devient plus que jamais une nécessité car de nouveaux dangers menacent la paix sociale. Face « au nouvel assaut que les monarchistes […] se préparent à donner à la République », Ribot

s'alarme « de la marche graduelle, incessante, de plus en plus hardie des doctrines et des théories radicales ». Il fait ici référence notamment au cabinet « de concentration et d'union »[1] mis en place le 6 avril 1885 autour d'Henri Brisson, qui réunit des opportunistes et des radicaux[2]. « Il faut, dit-il, mettre résolument de côté, sans ambages ni réticences, tout ce qui est en quelque sorte le fatras de la politique révolutionnaire, tout ce programme composé de mots retentissants qui est inexécutable dans l'état de notre société. » Les termes utilisés ici par Ribot ressemblent énormément à ceux employés un an et demi plus tôt par Jules Ferry au Havre, dans un discours, souvent résumé par la formule « le péril est à gauche »[3], dans lequel il dénonce l'intransigeance de la gauche du parti républicain :

> « Elle procède de cette manière très simple : on inscrit dans un programme tout ce qui peut passer par la tête d'un homme de notre temps, toutes les choses désirables ou non, détestables ou prématurées ; on les promet toutes, sans exception, et c'est ainsi qu'on se fait nommer député. Le programme politique de l'intransigeance, c'est, j'imagine, la table des matières d'un dictionnaire politique du vingtième ou du vingt-et-unième siècle[4]. »

Pour Ferry, « le seul remède, la seule barrière », c'est « l'union de plus en plus étroite, des forces républicaines capables de constituer un gouvernement[5]. » Partageant cette analyse, Ribot affirme à Saint-Pol en mai 1885 la nécessité qu'un parti conservateur, résolument républicain, s'ancre dans la société et propose une alternative sérieuse aux républicains les plus avancés : « Dans tous les pays, lorsque le parti progressiste en est arrivé à lasser les citoyens par certaines initiatives hardies, il y a un parti conservateur tout prêt à recueillir le

---

[1] Extrait de la déclaration ministérielle d'Henri Brisson. (SEIGNOBOS Charles, *L'évolution de la 3e République (1875-1914)*, Paris, Hachette, 1921, p. 112)

[2] Avec ironie, Odile Rudelle évoque « un chef d'œuvre de dosage républicain : trois sénateurs, un amiral, trois députés radicaux (Edmond Turquet, Ferdinand Sarrien, René Goblet), un gambettiste passé à l'opposition (François Allain-Targé), quatre députés demeurés fidèles à Ferry (Godefroy Cavaignac, Pierre Legrand, Armand Rousseau, Sadi Carnot), un abstentionniste du 29 devenu hostile le 30 (René Hérault) et enfin un ministériel du 29 ayant cédé à la panique du 30 (Hervé Mangon). (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 117)

[3] Ferry n'a en réalité pas tenu exactement ces propos : « Quelle conduite faut-il tenir, en présence de ces tendances, qui constituent assurément pour la République un péril, et j'ose le dire, le plus grand, le seul péril du moment, car le péril monarchique n'existe plus. Le péril monarchique est enterré sous deux tombes, sur lesquelles ne refleurira jamais un rameau d'avenir. Ce péril n'existe plus, mais un autre lui succède. » (BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 137-138)

[4] *Ibid*, p. 139-140.

[5] *Ibid*, p. 138.

pouvoir et à fournir, ce qu'on appelle dans le langage familier, un relais. » Il pense que le pays attend cette offre politique nouvelle et se dit prêt à l'incarner[1].

Très commenté dans la presse, ce discours ne présente en réalité guère d'originalité. Le député libéral y développe ses thèses habituelles. La perspective de fonder un grand parti conservateur est également un vieux projet. Pourtant, en mai 1885, sa voix porte et trouve un écho dans une partie de la société française. L'un de ses disciples, Charles Jonnart, évoque « un si grand et si légitime retentissement »[2]. La presse républicaine modérée[3] salue celui qui s'impose chaque jour davantage comme le leader de l'aile droite du parti républicain. Pour Georges Picot, Alexandre Ribot est à cette époque « le point de mire sur lequel les yeux convergent »[4]. Comment expliquer cet intérêt suscité par le député du Pas-de-Calais ? Deux éléments peuvent être avancés. Le premier tient au fait qu'après avoir contribué à la chute de Ferry, son poids politique s'est considérablement renforcé. A cela s'ajoute le contexte politique trouble du printemps 1885. Après le renversement de son chef, la citadelle opportuniste vacille et la question des alliances se pose de nouveau. Les républicains de gouvernement doivent-ils s'ouvrir à leur gauche, vers les radicaux, ou à leur droite, vers les conservateurs ? Pour ces derniers, le problème se pose aussi. N'est-ce pas le moment de se pencher vers ce que Georges Picot nomme « les débris de l'opportunisme »[5] ? Dans son discours de Saint-Pol, Ribot apporte un début de réponse à cette interrogation.

Même s'il semble camper sur ses positions et ne pas tendre ouvertement la main aux républicains de gouvernement, il ouvre en réalité la porte à un rapprochement. Plus que jamais en effet, il se montre rassembleur, tourné vers l'avenir et désireux de dépasser les anciens clivages. Bien entendu le bilan des opportunistes durant la dernière législature est d'après lui très critiquable. Il l'affirme, le démontre et en même temps, il souligne les avancées réalisées et trace un chemin possible pour une aventure conjointe. Enfin, ses mots

---

[1] Quelques mois plus tard dans une réunion à Paris, il définit ce qu'est le conservatisme à ses yeux : « on n'est un conservateur qu'à la condition de comprendre les conditions du temps où l'on vit ; qu'à la condition de bien voir quel est l'état politique qui résulte de l'état des esprits et des mœurs ainsi que des révolutions qui se sont succédé dans un pays. Voilà l'idée que je me fais du conservateur. C'est un beau mot mais dont on abuse souvent et étrangement. Pour être conservateur, il faut tenir compte de ce que les siècles ont fait, et non pas seulement jeter les regards en arrière : il faut s'orienter vers l'avenir. Celui qui fait autrement n'a pas le droit de s'appeler conservateur ; c'est un rétrograde, ce n'est pas un conservateur. […] Chez nous, malheureusement, les conservateurs ont été presque toujours attardés […]. (Extrait du discours prononcé par Alexandre Ribot le 9 décembre 1885, *Le Temps*, 13 décembre 1885)

[2] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 9 septembre 1885. (AN, 563AP36)

[3] C'est le cas du journal *Le Temps* : « Le discours et le programme de M. Ribot nous paraissent excellents et nous sommes heureux d'y applaudir. »

[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 13 juillet 1885. (AN, 563AP39)

[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 25 juillet 1885. (AN, 563AP39)

les plus durs ne sont pas adressés aux membres du dernier gouvernement mais à la droite et surtout aux radicaux, qui constituent selon lui la vraie menace : « On ne voit, en ce moment, que le radicalisme dont on a peur et la droite qui gagne du terrain et relève partout la tête[1]. » La montée de ces périls contraint les modérés à s'unir contre les extrémistes : monarchistes et radicaux. Son appel à l'unité et à l'apaisement sur le terrain de la République modérée est partagé par beaucoup d'acteurs politiques durant les mois précédant le scrutin d'octobre.

Cela prend plusieurs formes. Afin de coordonner leurs actions durant la campagne électorale, des députés et des sénateurs représentant les groupes parlementaires des républicains de gouvernement[2] se réunissent le 25 juin dans l'hôtel particulier d'Auguste Scheurer-Kestner, rue de Babylone[3]. En tant que délégué de l'Union démocratique, Ribot participe à cette rencontre. A l'issue de cette séance de travail, Gustave Humbert, Eugène Spuller, Arthur Ranc, Paul Devès et Émile Lenoël sont désignés pour rédiger un texte préparatoire au manifeste électoral que le groupe envisage d'élaborer. Après cette première réunion, Ribot décide de se retirer du comité. La présence d'Arthur Ranc en serait à l'origine selon Emmanuel Arène[4]. Nous pouvons supposer qu'au-delà de la personne de l'ancien communard, ce sont probablement des divergences politiques avec la frange la plus à gauche des opportunistes qui expliquent son retrait.

Egalement resté à l'écart du comité des « Babyloniens », dont les travaux se révèlent finalement très décevants[5], Jules Ferry mène durant l'été 1885 une intense campagne de terrain en multipliant les déplacements dans son département des Vosges et dans le reste de la France. Dans le programme qu'il développe, il insiste sur la priorité à accorder aux « réformes pratiques, aux progrès réalisables »[6]. En matière coloniale, il se dit convaincu qu'une pause dans les conquêtes est désormais nécessaire[7]. Sur tous les sujets, les convergences avec Ribot sont manifestes. Pour Gabriel Charmes, « il est très réjouissant pour un modéré de constater la ressemblance du programme de M. Jules Ferry dans les Vosges avec celui de M. Ribot dans le Pas-de-Calais » : « Lorsque les opportunistes adoptent certaines idées, c'est le signe irrécusable qu'elles sont en bonne voie, que les germes qu'elles renferment sont sur le point

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot écrite à son épouse le 17 avril 1885. (AN, 563AP50)

[2] Les deux groupes du Sénat concernés sont la Gauche républicaine et le Centre gauche. Ceux de la Chambre des députés sont l'Union républicaine et l'Union démocratique.

[3] GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, *op. cit.*, p. 602.

[4] Article d'Emmanuel Arène, « La prochaine chambre », *Le Matin*, 29 juin 1885.

[5] Le Comité central des gauches est fondé le mois suivant et le manifeste dit des « Babyloniens » signé par 117 sénateurs et 50 députés. Ce document est toutefois resté inutilisé.

[6] Extrait d'un discours prononcé par Jules Ferry le 23 août 1885 à Epinal. (Cité *in* GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, *op. cit.*, p. 606)

[7] SEIGNOBOS Charles, *op. cit.*, p. 113.

de produire une récolte dont l'heure est venue de songer à prendre sa part[1]. » Charles Jonnart souligne également le rapprochement entre les deux hommes :

> « Quand on a lu le dernier discours de Jules Ferry tout le monde s'est dit que l'ancien président du Conseil faisait un pas vers vous en reprenant presque dans son intégralité le programme que vous avez esquissé […]. Dans la pensée de tous, c'est Jules Ferry qui va vers vous[2]. »

Pour le haut fonctionnaire, candidat en 1885 à la députation dans le Pas-de-Calais, ce rapprochement est électoralement très positif pour Ribot : « Dans notre département le parti républicain qui est passablement opportuniste a constaté avec plaisir qu'une entente serait sans doute possible entre M. J. Ferry et vous qui combattez résolument tous deux le parti radical. […] cela vous donne une force plus grande »[3]. Alors que le renouvellement d'octobre 1885 se déroule au scrutin départemental de liste, Ribot décide de s'allier aux opportunistes du Pas-de-Calais. Même s'il reste sur la ligne définie à Saint-Pol, il insiste naturellement durant la campagne sur les points de convergence avec ses colistiers, ce dont le félicite Jonnart : « vos déclarations si nettement républicaines ont ramené à vous tous ceux qui avaient gardé rancune d'avoir vertement blâmé les fautes de l'avant-dernier ministère. Il est bien de ne pas compromettre cette situation[4]. » Le quotidien *Le Temps*, proche des opportunistes, voit dans la « très active et très belle campagne » de Ribot « un exemple et un encouragement » pour « tous les républicains libéraux »[5].

Ce choix dans son département de la concentration républicaine s'avère décisif dans la carrière de Ribot, car elle scelle à la fois son rapprochement avec les républicains de gouvernement et son éloignement avec le Centre gauche. Doit-on considérer cette stratégie d'union comme un reniement de ses convictions libérales ? La réalité nous apparaît plus complexe pour plusieurs motifs. Tout d'abord le programme des opportunistes en 1885 n'est plus celui de 1879 ou de 1869. Pour reprendre la formule de Charles Seignobos, Ferry a

---

[1] « Lettre du 5 septembre 1885 », CHARMES Gabriel, *Nos fautes. Lettres de province (1879-1885) par un républicain*, *op. cit.*, p. 311.
[2] Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Fléchin le 9 septembre 1885. (AN, 563AP36)
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
Dans *l'Année politique*, André Lebon vante l'art de l'équilibre manifesté par Ribot durant cette campagne : « M. Ribot […] faisait une campagne d'union républicaine bien entendue, où, avec une rare élévation d'esprit, il faisait des réserves sur les fautes passées mais se montrait décidé à écarter les querelles mesquines pour travailler d'accord avec la majorité au bien du pays et de la République. » (DANIEL André, *L'année politique 1885*, Paris, 1886, p. 193)
[5] *Le Temps*, 30 août 1885.

procédé entre 1883 et 1884 à « la liquidation […] du vieux programme républicain »[1]. Beaucoup de motifs de désaccords appartiennent désormais au passé : l'amnistie des communards, l'épuration de la magistrature, etc. Les opportunistes ne sont désormais plus très éloignés des positions défendues par le député du Pas-de-Calais. En se rapprochant d'eux, ce dernier ne se déporte donc pas considérablement sur sa gauche. Par ailleurs, sa décision de s'allier à ceux qu'il critiquait par le passé répond avant tout à des considérations stratégiques, s'inscrivant dans un contexte bien précis : l'usure du pouvoir de Ferry, la poussée du radicalisme, ou encore la mise en place du scrutin de liste. Tous les membres du Centre gauche ne partagent pas l'analyse de Ribot. L'écueil de la division frappe une fois de plus les républicains libéraux. A la question de la tactique à adopter pour le renouvellement de la Chambre, la réponse apportée est une nouvelle cacophonie. Dans la majorité des territoires, ils composent des listes avec les opportunistes, à l'image de Ribot dans le Pas-de-Calais ou de Francis Charmes dans le Cantal. Dans une dizaine de cas, ils font le choix opposé de former des listes d'union conservatrice[2]. Enfin dans douze départements, les hommes du Centre gauche présentent des listes autonomes[3]. Cette dernière configuration se retrouve notamment en Seine-et-Oise[4]. Dans ce « fief de la République conservatrice »[5], une liste « républicaine libérale » est soutenue par les vétérans du Centre gauche Léon Say[6] et Jules Barthélémy-Saint-Hilaire. Acceptent de s'engager sur une ligne purement Centre gauche, Adrien Lannes de Montebello, Gustave Lebaudy, Hector Pessard, mais aussi Georges Picot, qui apprend à cette occasion « le métier de candidat »[7]. Ce divorce entre libéraux et opportunistes en Seine-et-Oise répond à des considérations de politique nationale mais aussi à des querelles locales[8]. Bien que des relations interpersonnelles demeurent fortes entre les deux groupes, la rupture

[1] SEIGNOBOS Charles, *op. cit.*, p. 101.
[2] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1030 et RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889*, *op. cit.*, p. 121.
[3] C'est le cas dans l'Ain, l'Aisne, la Charente-Inférieure, la Corse, le Gers, la Haute-Marne, la Haute-Saône, l'Isère, le Lot, Lozère, l'Oise et la Seine-et-Oise. (CARA-JUILLET Janie, *Les républicains de Seine-et-Oise : députés, forces politiques et organisations (1881-1900)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier et Francis Démier, Université de Paris X-Nanterre, 1996, p. 70)
[4] En Seine-et-Oise, quatre listes s'affrontent : une radicale, une opportuniste, une libérale et une de droite.
[5] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1028.
[6] Selon Jean Garrigues, Léon Say est en réalité très réservé quant au fait de présenter une liste autonome. (*ibid.*, p. 1029)
[7] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 21 août 1885. (AN, 563AP39)
[8] Signe de ces tensions, en août 1885 Léon Say est réélu à la présidence du Conseil général de Seine-et-Oise grâce aux voix de républicains opportunistes. Toutefois, une partie d'entre eux s'abstient, ce qui mécontente le leader du Centre gauche qui décide de priver le groupe opportuniste de la vice-présidence de l'assemblée départementale. (GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1027-1028)

est consommée et la campagne législative se déroule dans un climat de grande tension[1]. Quelques extraits du manifeste électoral des libéraux suffisent à le comprendre :

> « Vous pouvez voir, depuis quatre ans, que l'opportunisme, par ses faiblesses et ses compromissions, le radicalisme, par ses illusions dangereuses, nous menacent d'une anarchie qui serait la négation même de tous les principes républicains. […] Leur République est un gouvernement de parti qui, au lieu de pratiquer la justice égale pour tous, se ferme avec une sorte de fanatisme persécuteur à quiconque n'abdique pas son droit de jugement et de critique[2]. »

Georges Picot ainsi que Léon Say se sont efforcés de convaincre Ribot de les rejoindre en Seine-et-Oise. Dès le 1er avril 1885, l'ancien ministre des Finances le contacte pour lui proposer de présider le comité départemental des républicains modérés[3]. Du mois de mai 1885 jusqu'au premier tour de l'élection, Georges Picot entretient une correspondance intense avec Ribot. Il lui explique sa crainte de voir les libéraux se « compromettre », se perdre dans « des alliances déplorables »[4].

Pariant sur l'éclatement de la famille opportuniste « en deux camps », il recommande à Ribot de conserver son indépendance : « Il en viendra à vous, mais à la condition de ne pas vous baisser pour les partager. Plus vous serez dédaigneux et ferme et plus ils courront à votre suite[5]. » Selon lui, dans les réunions « le nom de Jules Ferry ne peut pas être prononcé et les complices de sa politique sont pourchassés ». « De plus en plus, affirme-t-il, il n'y a que deux partis : les libéraux et les radicaux »[6]. Considérant « celui qui a renversé Ferry le 30 mars » comme le « chef […] des libéraux »[7], il lui propose à plusieurs reprises de se présenter en Seine-et-Oise. Le 31 août, il lui écrit une longue lettre, dans laquelle s'entremêlent la politique et l'amitié, afin de le supplier de « franchir le Rubicon » :

> « Les circonstances m'amènent à une nouvelle et semblable démarche. […] les chances de succès augmentent. […] Il y a deux objections dont vous êtes le seul juge :

---

[1] Sur les détails de cette campagne, voir CARA-JUILLET Janie, *Les républicains de Seine-et-Oise : députés, forces politiques et organisations (1881-1900)*, *op. cit.*

[2] DANIEL André, *L'année politique 1885*, *op. cit.*, p. 194.
La circulaire du comité républicain libéral est reproduite dans la thèse de Janie Cara-Juillet. (CARA-JUILLET Janie, *Les républicains de Seine-et-Oise : députés, forces politiques et organisations (1881-1900)*, *op. cit.*, p. 547-549)

[3] Lettre de Léon Say à Alexandre Ribot écrite le 1er avril 1885. (AN, 563AP21)

[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 4 mai 1885. (AN, 563AP39)

[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 25 juillet 1885. (AN, 563AP39)

[6] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 21 août 1885. (AN, 563AP39)

[7] *Loc. cit.*

1° Je suis lié avec le Pas-de-Calais.

2° La politique que je dois y défendre n'est pas semblable à celle que vous suivez dans la Seine-et-Oise.

[…] La seconde objection est beaucoup plus sérieuse. […] Nous avons attaqué en face l'opportunisme et déclaré tout haut ce que, vous et moi, nous avons dit cent fois dans votre cabinet. Nous avons rompu bruyamment avec l'ancienne majorité. […] Avez-vous avantage, au point de vue d'un parti dont vous êtes le chef, à demeurer sur les confins de deux opinions ? A l'heure où la rupture se prépare en France, […] avez-vous intérêt à vous tenir à l'arrière-garde ? Vous savez qu'à mes yeux, vous n'en serez pas moins le général de demain ; mais pour le pays ne manquez-vous pas une grande occasion ? […] Je vous propose en ce moment un acte d'opposition qui vous fait sortir de l'effacement relatif où vous êtes emprisonné dans le Pas-de-Calais. Je vous propose un acte grave, dont je ne me dissimule pas la portée.

Dans votre département, vous ne pouvez pas dire sur toutes les questions que la moitié de votre pensée. Ici, vous pouvez tout dire. Vous serez en face des amis de Gambetta que vous avez renversé – des amis de Ferry que vous avez renversé – de tous ceux dont la politique mène à la ruine.

[…] Il y a donc deux politiques. Il faut opter. […] Si vous inclinez à prendre ce parti : adressez immédiatement un télégramme à M. Say, gare du Nord portant Reçu lettre. J'approuve proposition. Si vous persistez, télégraphiez : Reçu lettre. Je ne peux venir[1]. »

Même s'il reconnaît que « Picot est très persuasif », Ribot maintient sa position[2]. « Sa lettre m'aurait séduit si je n'avais pas les plus fortes raisons de résister à la séduction » explique-t-il à son épouse. Il avance plusieurs motifs. Tout d'abord, il lui semble impossible « de quitter le Pas-de-Calais, au moment où [les républicains] sont menacés par la coalition monarchiste »[3]. Par ailleurs, il ne croit pas que « ce serait pour [lui] une force dans la future Chambre que d'y arriver par la Seine-et-Oise, à la suite d'une polémique violente qui creuse un fossé entre des gens dont l'union sera peut-être indispensable pour résister à l'extrême gauche et à la

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 31 août 1885. (AN, 563AP39)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fruges le 5 septembre 1885. (AN, 563AP3)
[3] *Loc. cit.*

droite[1]. » Ribot doute que « la campagne menée par [ses] amis en Seine-et-Oise soit très habile et très heureuse au point de vue général »[2]. Elle lui paraît « inutilement violente »[3].

Son désaccord avec les libéraux regroupés autour de Léon Say ne repose pas sur des principes idéologiques, ni même sur des questions partidaires, tous souhaitant la constitution d'une formation capable de promouvoir la République conservatrice, mais bien sur le sujet de l'alliance avec les républicains de gouvernement.

Quelles que soient les tactiques électorales suivies par les uns et les autres, les électeurs infligent les 4 et 18 octobre 1885 un sérieux camouflet aux républicains libéraux[4]. Subissant une perte de plus des trois-quarts de son électorat, le Centre gauche n'obtient que huit sièges[5]. Les opportunistes sont également très durement frappés[6]. Après une analyse très approfondie des résultats électoraux, l'historienne Odile Rudelle constate qu'en dépit des apparences ce scrutin ne traduit pas une poussée des extrêmes, mais « un transfert massif, et à des fins pacifiques, du centre gauche vers le centre droit »[7]. Ce glissement à droite des électeurs modérés, une large part des parlementaires du Centre gauche entend l'accompagner en se réinscrivant dans la stratégie de la conjonction des centres. A l'inverse, en dépit de son échec dans le Pas-de-Calais, Ribot poursuit son rapprochement avec les opportunistes en se présentant en décembre 1885 dans le département de la Seine à une élection complémentaire sur une liste rassemblant des « hommes que des nuances d'opinions […] ont pu maintenir jusqu'ici dans des groupes distincts »[8].

L'hypothèse d'une candidature de Ribot à Paris est évoquée pour la première fois le 30 novembre 1885 lors d'une réunion de l'Association républicaine du Centenaire de 1789[9]. Fondée au lendemain du scrutin d'octobre autour du quotidien *Le Temps*, et embryon de la future Association nationale républicaine (Centenaire de 1889), cette structure vise à

---

[1] *Loc. cit.*

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fruges le 8 septembre 1885. (AN, 563AP3)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Calais le 29 septembre 1885. (AN, 563AP3)

[4] En Seine-et-Oise, les républicains libéraux obtiennent 25,5 % des voix au 1er tour et 30,7 % au 2d, battus par les radicaux mais devançant les opportunistes et les candidats de droite. Sur les 9 députés de Seine-et-Oise, 7 siègent dans la nouvelle Chambre à la Gauche radicale et 2 à l'Extrême-gauche. (CARA-JUILLET Janie, *Les républicains de Seine-et-Oise : députés, forces politiques et organisations (1881-1900), op. cit.*, p. 89 et 554)

[5] Le Centre gauche passe de 1 319 000 voix en 1881 à seulement 206 572 en 1885. (GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896), op. cit.*, p. 1032)

[6] Si l'on se fonde sur les chiffres d'Odile Rudelle, la nouvelle Chambre compte 222 républicains modérés, 144 radicaux et 201 conservateurs. (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 155-156)

[7] *Ibid*, p. 156.

[8] *Le Temps*, 11 février 1885.

[9] *Le Temps*, 2 décembre 1885.
Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

regrouper les forces républicaines modérées[1]. Rassemblés sous la présidence d'Edmond de Pressensé dans la salle parisienne des conférences, les adhérents de l'Association décident de bâtir une liste commune avec l'Alliance républicaine des comités radicaux et progressistes de la Seine, alors dirigée par le sénateur radical Henri Polain : trois candidats pour les uns et trois pour les autres[2]. Devant le refus catégorique de Ribot d'apparaître aux côtés des radicaux, notamment d'Arthur Ranc, proposition lui est faite de prendre la tête d'une liste composée uniquement de républicains modérés. Cette offre émane selon le quotidien *Le Temps* d'un « comité dont les adhérents sont empruntés, à la fois, aux éléments parisiens de l'Association républicaine du Centenaire de 89 et à des réunions d'industriels et de négociants »[3]. Rassuré sur la ligne politique et espérant que les « négociants […] recueilleraient en quelques jours de l'argent, des concours », Ribot accepte de repartir en quête de suffrages, cette fois-ci dans le département de la Seine. Il compte pour cela sur le soutien du *Temps* et du *Journal des Débats*. Ribot croit savoir que Georges Patinot « avait, dans un premier mouvement, décidé de combattre la liste » mais qu'il « en fut empêché par M. Say »[4]. Un article élogieux rédigé par Jules Dietz paraît finalement le 6 décembre dans les colonnes du *Journal des Débats*. Dépeint comme « le représentant de la résistance intraitable aux entreprises radicales et aux compromissions opportunistes », Ribot se demande dans ses notes personnelles si le papier de l'ancien rédacteur en chef du *Parlement* n'a pas été « écrit dans la pensée de tout faire échouer »[5]. Ce soupçon est peut-être né d'une lettre, datée du 5 décembre, dans laquelle Georges Picot lui recommande de ne pas se présenter[6].

Derrière Ribot, l'autre homme fort de la liste, baptisée l'Association républicaine, est Paul Devès. Cet avocat, devenu député en 1876, est l'une des figures de la Gauche républicaine et de la République opportuniste, qu'il a servie à plusieurs reprises comme ministre. Sa présence

---

[1] L'Association républicaine du centenaire de 1789 se structure véritablement en un organe de propagande en 1886. Son comité directeur compte des commerçants, des industriels, des professeurs d'université, des journalistes et quelques parlementaires. En février 1888, elle fusionne avec le Comité républicain de Jules Steeg pour former l'Association nationale républicaine (centenaire de 1789). Comme l'indique Raymond Huard, « malgré le sous-titre, la commémoration de 1789 passa tout à fait au second plan » (HUARD Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1996, p. 178). Présidée par Jules Ferry de 1889 à 1893, elle devient selon lui une « usine de propagande ». (Discours de Jules Ferry au banquet de l'Association nationale républicaine prononcé le 21 mars 1891. Cité *in* GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889), op. cit.*, p. 658) Cette structure est considérée par Raymond Huard comme un jalon important dans l'avènement des partis politiques.

[2] Les six candidats prévus sont : Alexandre Ribot, Jules Leveillé, Félix Michau, Arthur Ranc, Louis Greppo et Louis Cadet. (Lettre de Francis de Pressensé à Alexandre Ribot écrite le 1er décembre 1885. [AN, 563AP44])

[3] *Le Temps*, 2 décembre 1885.

[4] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)

[5] *Loc. cit.*

[6] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 5 décembre 1885. (AN, 563AP39)

aux côtés de Ribot est probablement l'une des causes des réticences exprimées par certains membres du Centre gauche. Les quatre autres colistiers sont politiquement beaucoup moins connus. Deux de ces hommes sont issus de la sphère économique : le président du tribunal de commerce de Paris, Félix Michau[1], et le négociant en plumes, ancien vice-président de la chambre de commerce de Paris, Léon Hiélard[2]. Le juriste et ancien président du Conseil général de la Seine Jules Leveillé[3] ainsi que l'écrivain Charles Dollfus[4] complètent la liste. Leur programme est simple : « substituer dans chaque question la solution libérale à la solution radicale »[5].

Décidée à la hâte, la liste de l'Association républicaine ne parvient pas réellement à mener campagne, alors même que la concurrence est des plus sévères. Pour la gauche, pas moins de sept listes s'affrontent[6]. « Les candidats durent payer 20 000 francs sur les 35 000 que coûta l'élection. On manqua de tout ; il y eut à peine des affiches et les bulletins manquèrent dans beaucoup de sections » déplore Ribot le soir de sa nouvelle lourde défaite[7]. Seul grand moment de cette campagne, la réunion électorale tenue le 9 décembre à Paris, rue Richelieu, durant laquelle les candidats de l'Association républicaine purent longuement s'exprimer. Ce meeting est présidé par le sénateur Charles Dietz-Monnin[8], qui appartient, au Palais du Luxembourg, aux groupes du Centre gauche et de la Gauche républicaine. Ribot y prononce

---

[1] Félix Michau (1838-1892) est entrepreneur en travaux publics.

[2] Archiviste paléographe de formation, Léon Hiélard (1834-1924) se consacre au négoce de plumes. Membre du Conseil des prud'hommes de la Seine (1874-1877), il préside ensuite le syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie (1875-1883).

[3] Titulaire de la chaire de droit criminel et de législation pénale de la faculté de droit de Paris, Jules Leveillé (1834-1912) est un spécialiste des questions pénitentiaires. En 1884, il est chargé d'une mission en Guyane française pour y étudier l'établissement d'un bagne pour les criminels les plus dangereux. Il est également membre de la commission permanente du régime pénitentiaire colonial au ministère de la Justice. Républicain modéré, il siège au Conseil municipal du Ve arrondissement de Paris et au Conseil général de la Seine. Collaborateur au quotidien *Le Temps*, il est député de la Seine de 1893 à 1898.

[4] Fils de l'industriel, économiste et homme politique Jean Dollfus, Charles Dollfus (1827-1913) exerce la profession d'écrivain. En 1857, il fonde avec Auguste Nefftzer la *Revue germanique* (future *Revue moderne*) avant de le rejoindre au *Temps*.

[5] *Le Temps*, 2 décembre 1885.

[6] Il s'agit de l'Union de la presse radicale, l'Alliance républicaine, la Liste du parti ouvrier, la Liste de la concentration républicaine, la Liste du comité central, la Liste du comité républicain du commerce et de l'industrie, et l'Association républicaine.
Pour compliquer le choix des électeurs, certains candidats figurent sur plusieurs listes. (GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, *op. cit.*, p. 638)

[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 décembre 1885. (AN, 563AP3)

[8] Issu d'une famille enrichie dans l'industrie cotonnière, l'alsacien Charles Dietz-Monnin (1826-1896) s'engage en politique après la proclamation de la République. Élu représentant de la Seine le 2 juillet 1871, il siège au Centre gauche et défend la politique d'Adolphe Thiers. Conseiller municipal de Paris à partir de 1874, il est battu aux élections sénatoriales puis législatives de 1876. Il effectue son retour au Parlement en 1882, en devenant sénateur inamovible. Il se rapproche alors des opportunistes.
En parallèle de sa carrière politique, il demeure proche du monde des affaires.

selon lui « l'un de ses meilleurs discours »[1], dans lequel il assume les « nuances diverses de l'opinion républicaine »[2] au sein de ce rassemblement et développe des idées similaires à celles exprimées dans le Pas-de-Calais quelques mois plus tôt. Signe parmi d'autres de l'évolution de son positionnement, sa candidature est soutenue par les journaux républicains *Le XIXe Siècle* et *Le Siècle*. Ce dernier invite ses lecteurs à retenir pour le scrutin trois candidats de l'Alliance républicaine, la liste d'Arthur Ranc, et trois de l'Association républicaine, dont celle de Ribot :

> « Le programme politique de M. Ribot n'est certes pas celui du *Siècle* […]. Son grand talent, reconnu de tous, sa droiture incontestée doivent lui ouvrir la porte de la Chambre. Les électeurs de la Seine s'honoreront en nommant M. Ribot. Des hommes de ce caractère ont leur place dans un Parlement[3]. »

Incontestablement mêlé aux opportunistes durant cette campagne, l'ancien député entend maintenir une frontière absolue avec la gauche du parti républicain. Ainsi durant l'entre-deux tours, repousse-t-il, sans même entamer de discussion, toute idée d'alliance avec les radicaux : « Des avances ont été faites par les amis de Ranc en vue d'une fusion au deuxième tour. Je n'ai pas eu un moment d'hésitation »[4]. Dès le 16 décembre, il rédige une lettre, signée par ses colistiers et reproduite dans la presse, indiquant aux électeurs « de ne pas les considérer comme candidats au scrutin de ballotage »[5].

Les élections de 1885 constituent à plusieurs égards une rupture dans la carrière politique de Ribot. Battu à deux reprises, son ascension s'en trouve momentanément interrompue. Plus fondamentalement, sa décision de se tourner vers sa gauche nous apparaît lourde de conséquence. Pour Raphaël Muller, « ce choix montre qu'entre 1879 et 1885, Ribot avait acquis un vrai sens politique tempérant ses convictions libérales forgées dans les années 1860 »[6]. Cette grille de lecture nous semble à nuancer. Même si Ribot décide incontestablement de se rapprocher des opportunistes et de repousser la main tendue des

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 décembre 1885. (AN, 563AP3)
[2] Extrait du discours prononcé par Alexandre Ribot le 9 décembre 1885.
[3] AN, 563AP7.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 décembre 1885. (AN, 563AP3)
[5] *Le Temps*, 17 décembre 1885.
En dépit de leur engagement, Paul Devès, Jules Leveillé, Félix Michau et Léon Hiélard publient dans la presse une lettre pour recommander la liste de l'Alliance républicaine. Pour Ribot, « il n'y a rien à attendre de la fermeté de ces gens-là. Ils sont et resteront opportunistes jusqu'à la fin de la République, qu'ils ont conduite à sa perte… » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 décembre 1885. [AN, 563AP3])
[6] MULLER Raphaël, *Les métamorphoses de la culture libérale sous la Troisième République : le cas d'Alexandre Ribot*, mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Yves Mollier, 2003.

libéraux du Centre gauche de Seine-et-Oise, cette alliance traduit, selon nous, moins une inflexion idéologique de sa part, qu'un changement de stratégie liée à un contexte politique nouveau. Par ailleurs, sur la question de son « sens politique », il convient de noter que son changement d'orientation, certes efficace à long terme, se révèle être à court terme un échec.

2. La République en crise : Ribot « the *master man* de la situation »[1] (Picot) ? (1885-1889)

Déjà fragilisée après le scrutin de 1885, la République se trouve, à partir de 1886, menacée par le surgissement dans le paysage politique du « général Revanche », Georges Boulanger. Succédant à la période opportuniste, cette phase de crise est propice aux recompositions politiques.

Désormais extérieur à la scène politique, Ribot en demeure un observateur passionné, lisant « avec attention les débats parlementaires »[2]. S'il affirme prendre avec philosophie sa mise à l'écart[3] et n'être « ni découragé, ni aigri »[4], il reconnaît tout de même ressentir le « besoin d'un peu plus d'activité » et se dit « prêt à rentrer dans la lutte »[5] dès février 1886. Comme souvent, ses commentaires sur l'actualité politique sont peu tournés vers l'optimisme : « tout est médiocre dans le gouvernement, dans la chambre et dans le pays[6]. » En février 1886, il qualifie le « régime actuel, qui n'est ni le radicalisme, ni le libéralisme, […] d'assez laid et de très stérile mais d'inévitable dans l'état de division et d'impuissance de tous les partis[7]. » C'est en spectateur qu'il assiste aux recompositions au centre de l'échiquier politique. Ne réunissant plus que huit députés après la déroute électorale de 1885, le groupe Centre gauche du Palais Bourbon se dissout en septembre 1886[8]. Le groupe sénatorial subsiste pour sa part. Hostiles à l'idée de concentration républicaine, les libéraux autour de Léon Say placent leurs espoirs dans la constitution d'un grand mouvement conservateur, réunissant des modérés de

---

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 24 décembre 1888. (AN, 563AP39)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 24 mars 1886. (AN, 563AP28)
[3] « Il ne faut pas un très haut degré de philosophie pour se résigner à n'être qu'un spectateur de la comédie qui se joue dans le gouvernement des choses humaines. » (*Loc. cit.*)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 24 février 1886. (AN, 563AP28)
[5] *Loc. cit.*
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 2 février 1886. (AN, 563AP28)
[7] *Loc. cit.*
[8] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896), op. cit.*, p. 1038.

gauche mais aussi de droite. Afin de soutenir sur le terrain médiatique ce projet, est fondée en mars 1886 la Société de publications libérales[1]. Présidé par Jules Barthélémy-Saint-Hilaire, son conseil d'administration comprend entre autres, Léon Say, Georges Picot, Édouard Aynard et Ernest Denormandie[2]. Sa première réalisation est le lancement d'une *Correspondance libérale*, « bulletin politique hebdomadaire fondé le 17 mars […] et distillant la bonne parole du Centre gauche » aux journaux de province[3]. Georges Picot tient informé Ribot de l'avancement de ces diverses entreprises, même si ce dernier semble y rester à l'écart[4]. La main tendue des républicains libéraux en direction du centre droit est saisie par Edgar Raoul-Duval. Cet ancien magistrat impérial, député de 1871 à 1877 puis de nouveau à partir de 1884, appartient à la droite orléaniste avant de rejoindre en 1873 le groupe bonapartiste de l'Appel au peuple. Après la défaite de Ribot dans le Pas-de-Calais en octobre 1885, cet ami de Gustave Flaubert et cousin germain de Léon Say contacte par courrier son ancien collègue pour lui exprimer sa déception : « Je tiens à vous dire tout de suite combien je regrette de voir un homme de votre valeur écarté du Parlement. J'espérais vous y retrouver pour former enfin un parti de droite libérale. Votre faiblesse était d'être à gauche où vous étiez condamné au rôle d'appoint[5]. » Personnalité singulière de la Chambre, il publie le 22 août 1886 dans les colonnes du *Temps*, avec le député du Nord Auguste Lepoutre, un programme politique jetant les bases d'une droite républicaine. Quelques semaines plus tard, à la tribune de la Chambre des députés, il revient sur la nécessité pour les adversaires du régime de s'« accommoder de la forme gouvernementale que le suffrage universel a persévéramment préférée depuis dix ans »[6]. Ce « pré-ralliement », pour reprendre la formule de Jean El Gammal[7], salué par les républicains libéraux, rencontre peu d'écho favorable au sein de la droite. Toujours aussi sévère à l'égard de « l'aveuglement des conservateurs »[8],

[1] *Journal des Débats*, 22 avril 1886.
[2] Issu d'une vieille famille de robe, Ernest Denormandie (1821-1903) reprend en 1851 à son père la charge d'avoué près le tribunal de la Seine. Élu représentant de la Seine en 1871, il soutient la politique de Thiers. Après le vote des lois constitutionnelles en 1875, il devient sénateur inamovible. Actionnaire de l'École libre des sciences politiques, ce grand libéral est nommé en 1879 gouverneur de la Banque de France. Tout en siégeant sur les bancs du Palais du Luxembourg, Denormandie est très présent dans le monde des affaires.
[3] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1040.
[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 7 janvier 1886. (AN, 563AP39)
[5] Lettre d'Edgar Raoul-Duval à Alexandre Ribot écrite le 8 octobre 1885. (AN, 563AP39)
[6] CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République (1871-1940)*, Publications de l'université de Rouen, 2000, p. 290-296.
[7] EL GAMMAL Jean, « Un pré-ralliement : Raoul-Duval et la droite républicaine (1885-1887) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 29, juillet-décembre 1982, p. 599-621.
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 5 avril 1886. (AN, 563AP28)

Ribot « doute que les monarchistes soient disposés à mettre leur main dans celle de Ferry »[1]. Alors qu'il se trouve à Fumay en août 1886 chez son ami Eugène Boucher, il explique à son épouse en quoi l'expérience de Raoul-Duval est à encourager même si elle lui apparaît probablement vouée à l'échec :

> « Raoul-Duval explique que son groupe ne sera pas un centre gauche, mais une droite républicaine. "Nous réussirons, dit-il, là où Ribot et ses amis ont échoué, parce que Ribot et ses amis n'étaient qu'un appoint dans l'union des républicains, tandis que nous serons indépendants tout à la fois des républicains radicaux et des monarchistes." J'ai bien peur que cette indépendance ne soit, comme la nôtre, de l'isolement. Toute la question est de savoir si ce groupe de conservateurs républicains ou constitutionnels sera assez nombreux pour peser dans la balance. S'il ne compte pas plus de membres (et je le crains) que l'ancien centre gauche, il sera repoussé par la droite et par les gauches et incapable de tenir la campagne aux prochaines élections. Cette tentative n'en est pas moins intéressante et, si j'étais à la Chambre, je l'encouragerais de toutes mes forces[2]. »

Pour Ribot, « l'heure n'est pas encore venue où les modérés de droite et de gauche seront assez hardis pour rompre avec des alliances dangereuses et assez nombreux pour que cette rupture puisse se faire utilement et honorablement »[3]. Le décès de Raoul-Duval le 10 février 1887 met provisoirement un terme au projet de droite constitutionnelle. Malgré cela, Léon Say poursuit ses efforts en vue de constituer un grand parti républicain conservateur et libéral, capable de résister aux radicaux et de proposer une alternative crédible au pays[4].

Dans cette perspective, l'élection de Ribot le 20 mars 1887 lors d'une législative partielle prend naturellement un relief particulier, d'autant qu'il a été porté « par toutes les nuances du parti républicain » de son département[5]. Son retour au Palais Bourbon est longuement commenté dans la presse. La plupart des quotidiens saluent l'élection de l'éloquent parlementaire du Pas-de-Calais : « On sentait le vide de son absence ; on en souffrait[6]. » « Ce n'est dans toute la presse qu'un concert d'éloges en faveur de sa rentrée dans le Parlement »

« La politique se traînera, je le crains, dans la même ornière où elle est engagée depuis sept ans, tant que la droite n'aura pas le bon sens de comprendre que ses efforts contre la République sont tout à fait stériles. » (Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite à Paris le 24 février 1886. [AN, 563AP28])

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fumay le 23 août 1886. (AN, 563AP28)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fumay le 27 août 1886. (AN, 563AP28)

[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fumay le 28 août 1886. (AN, 563AP28)

[4] Séance du 19 février 1887, *JOdébSé*.

[5] LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 432.

[6] « Le Revenant », *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)

note Paul Strauss dans *L'Estafette*[1]. La question sur toutes les lèvres est de savoir s'il peut être le chaînon manquant entre les modérés de droite et ceux de gauche. Charles Laurent dans le quotidien *Paris* ironise sur le brusque intérêt suscité par Ribot :

> « Nous ne rencontrons plus que des gens émus et fanatisés qui veulent tous embrasser la religion nouvelle. Quelle religion ? demandez-vous. Hé ! Celle que l'ancienne Assemblée de Versailles appelait "la conjonction des centres". […] le messie du modérantisme […] vient de descendre sur la Terre. M. Ribot, car c'est lui-même, va faire son entrée à Jérusalem[2].»

Sur le fond, tous s'accordent sur le fait que « la rentrée politique de M. Ribot n'influera pas sur les destinées de la République[3]. » Comme à son habitude, le député de l'Union des droites Jules Delafosse est des plus catégoriques :

> « Si l'on n'attendait que le retour de M. Ribot pour essayer à nouveau la conjonction des centres, il ne faut pas tarder d'une heure à dissiper cette illusion. Il n'y a rien de commun entre M. Ribot et nous, et tout espoir d'entente est non seulement une chimère, mais une aberration. […] L'ennemi, c'est l'esprit révolutionnaire, sous toutes ses formes et à tous ses degrés, depuis le centre gauche jusqu'à la Commune[4] ! »

Le Soleil doute également de « ce prétendu remaniement des partis » conditionné par « sa seule présence »[5]. Selon ce journal monarchiste, Ribot demeure isolé, ses soutiens ne formant « pas un parti » mais « tout au plus un canapé »[6]. Par ailleurs, le député libéral « n'a jamais eu le goût […] de former un groupe » : « Très prudent, très circonspect ; très fier aussi et peu disposé aux concessions, aux compromissions même qu'exige un travail de cette nature ; content d'avoir des idées et des vues sans tenir beaucoup à les imposer aux autres[7]. »

Le Figaro partage cette analyse. Ribot « ranime des espérances » et « porte dans les pans de sa redingote flottante les destinées de la république conservatrice » mais souffre, en dépit de ses indéniables qualités, d'un manque de caractère :

---

[1] Article de Paul Strauss, « La conjonction des centres », *L'Estafette*, [sd] mars 1887. (AN, 563AP7)
[2] Article de Charles Laurent, « L'arrivée du Messie », *Paris*, 23 mars 1887.
[3] Article de Paul Strauss, « La conjonction des centres », *L'Estafette*, [sd] mars 1887. (AN, 563AP7)
[4] Article de Jules Delafosse, « M. Ribot », *Le Matin*, [sd] 1887. (AN, 563AP7)
[5] Article de Daniel René, « La rentrée de M. Ribot », *Le Soleil*, [sd] mars 1887. (AN, 563AP7)
[6] *Loc. cit.*
Lui-même installé sur ce « canapé », le député des Hautes-Alpes Léon Laurençon (1841-1922) confirme l'isolement des libéraux à la Chambre et se réjouit de l'arrivée de Ribot : « Vous allez devenir notre chef estimé et aimé pour faire de la grande politique qui honore la République et la France. Imaginez-vous qu'il ne restait que trois boites dans notre casier ! et un moment j'ai été seul. Arrivez-nous bien vite ». (Lettre de Léon Laurençon à Alexandre Ribot écrite le 21 mars 1887. [AN, 563AP44])
[7] *Loc. cit.*

> « On l'aimait, on l'attend, on le pousse, et il a bien des forces en lui, sauf peut-être cette indécision presque insurmontable en face du saut périlleux. S'il eût été Henri IV, il n'aurait jamais avalé la messe. Malgré sa résolution fortement prise le matin, il se serait arrêté à la porte de l'église, et n'aurait pas eu Paris[1]. »

Contrairement aux intentions qui lui sont prêtées en mars 1887, Alexandre Ribot ne s'illustre pas durant la seconde partie de la IVe législature par ses propositions d'alliance à ses collègues de la droite modérée mais bien davantage par la poursuite de son rapprochement avec les opportunistes. C'est d'ailleurs au domicile du « radical modéré » René Goblet, alors président du Conseil, qu'il célèbre sa victoire électorale[2]. Sa volonté de réunir les libéraux avec la gauche non radicale se manifeste par ses appels à l'union face à la menace boulangiste, qui commence à poindre après l'affaire Schnæbelé d'avril 1887[3], ou encore par son désir, désormais évidente, d'entrer dans une combinaison ministérielle.

Bien qu' « isolé à la Chambre »[4], il est reçu à la chute du cabinet Goblet par le président de la République. Jules Grévy lui indique « qu'il ne peut lui offrir de faire un cabinet, que l'heure n'est pas venue, mais qu'il désire [son] avis sur la situation »[5]. Si l'idée d'un retour de Freycinet est d'abord évoquée, c'est finalement autour du gambettiste Maurice Rouvier, « le roi de l'affairisme » selon Jean Garrigues[6], que le cabinet se constitue. La question du maintien au gouvernement de Boulanger divise les républicains. Si l'on en croit Bernard Lavergne, le nom de Ribot est envisagé pour le portefeuille des Finances ou celui des Affaires étrangères[7]. Le président Grévy lui reproche toutefois « sa couleur pâle »[8].

Le gouvernement Rouvier (mai 1887 - décembre 1887) marque une étape importante dans l'histoire de la Troisième République car, pour la première fois, un cabinet républicain bénéficie du soutien de la droite. Ce changement d'attitude s'est négocié entre Jules Grévy et le président de l'Union des droites, Armand de Mackau. Vivement attaqué par les radicaux dès sa présentation à la Chambre, Maurice Rouvier s'engage à ne se maintenir au pouvoir qu'avec le soutien de la majorité des républicains. Remplacé au ministère de la Guerre par

---

[1] « Le Revenant », *Le Figaro*, [sd] 1887. (AN, 563AP20)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 mars 1887. (AN, 563AP28)
[3] Le 21 avril 1887, un commissaire de police de Pagny-sur-Moselle, nommé Schnæbelé, est arrêté par les Allemands sous l'inculpation d'espionnage. Le ministre de la Guerre, Boulanger, souhaite adresser un ultimatum à l'Allemagne. Même si finalement la voie diplomatique est suivie et permet la libération de Schnæbelé, la popularité de Boulanger croît fortement.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 juillet 1887. (AN, 563AP28)
[5] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)
[6] GARRIGUES Jean, *Les scandales de la République. De Panama à Clearstream*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 48.
[7] LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 432-438.
[8] *Ibid*., p. 432.

Théophile Ferron, Georges Boulanger est nommé, pour des raisons politiques, commandant du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand. Pour Henri Rochefort, l'un de ses principaux soutiens, on « le déportait » pour le « garder prisonnier dans les montagnes »[1]. Indignée, une foule se presse à la gare de Lyon le 8 juillet pour tenter d'empêcher son départ pour le Puy-de-Dôme. « Au fond de telles aberrations de la foule, il y a, d'après Ribot, un sentiment patriotique égaré par les excitations les plus malsaines d'une poignée de politiciens[2] ! »

La politique d'apaisement, promise par Rouvier, est naturellement soutenue par le député du Pas-de-Calais. A Arras, le 11 août 1887, il en appelle lors d'une réunion publique au rassemblement de tous les citoyens : « il est indispensable que les Français soient unis ; toutes les querelles du passé doivent disparaître, et nous devons tous nous serrer autour du gouvernement de la France, du gouvernement de la République[3]. » Deux mois plus tard, il participe à un banquet organisé à Versailles, officiellement en vue de la célébration du centenaire de 1789 en Seine-et-Oise. Sont présents des républicains libéraux, tels Léon Say, Ernest Feray, Jules Barthélémy-Saint-Hilaire, Adrien Lannes de Montebello, Hector Pessard, Georges Picot, et des républicains opportunistes, dont Hippolyte Maze, Louis Journault et Ferdinand Dreyfus. Aucun élu radical n'y assiste. Pour le *Journal des Débats*, « les amis de M. Thiers et les amis de M. Gambetta ont […] accompli un acte politique » en se réunissant :

> « De profonds dissentiments les ont autrefois divisés. Nulle part ces dissentiments n'ont été plus vifs que dans le département de Seine-et-Oise. Ils ont abouti au triomphe momentané du parti radical. […] tous les hommes qui ont des instincts d'ordre éprouvent le besoin d'oublier les vieilles querelles et de se rapprocher les uns des autres[4]. »

Une lettre de Georges Picot adressée à Alexandre Ribot un mois avant la tenue du banquet en évoque les préparatifs et confirme que l'intention des organisateurs est bien de se rapprocher après la violente campagne d'octobre 1885. L'ancien collaborateur de Dufaure se félicite « qu'on s'ingénie à trouver un bon prétexte, bien plausible et compris de tous, pour une réunion et que vous et M. Say y parliez »[5]. « Si vous acceptez, ajoute-t-il, je serais bien malavisé pour trouver dans nos griefs anciens, une raison de critique »[6]. Picot se montre néanmoins très sévère quant à l'idée de « négociations en vue… d'une alliance politique »

---

[1] SEIGNOBOS Charles, *op. cit.*, p. 127.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 juillet 1887. (AN, 563AP21)
[3] *Le Figaro*, 11 août 1887.
[4] *Journal des Débats*, 14 novembre 1887.
[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 10 octobre 1887. (AN, 563AP39)
[6] *Loc. cit.*

avec les républicains plus avancés : « J'admets qu'en 1889, ceux de nos amis qui se présenteront aient besoin d'un accord de ce genre. Le négocier à 24 mois de distance est absurde[1] ! » En dépit de ses réserves, Georges Picot est bien présent le 13 novembre dans la salle du théâtre des variétés de Versailles pour écouter les trois principaux orateurs qui s'y expriment : les deux sénateurs de Seine-et-Oise Léon Say et Hyppolite Maze, puis le député du Pas-de-Calais, Alexandre Ribot[2]. Dans un long discours, ce dernier tire un fil entre les idées défendues en 1789 et la République fondée dans les années 1870 :

> « Je salue la république comme le couronnement nécessaire de la Révolution de 1789 et des principes qu'elle a posés dans le monde. […] La Révolution française est aujourd'hui achevée, en ce sens qu'elle nous a donné la liberté politique et l'égalité politique. […] Nous saurons nous montrer les dignes continuateurs de l'œuvre de 1789. »

Il conclut son intervention en soulignant que « la Révolution n'est l'apanage d'aucun parti » et en formulant le vœu que la France puisse se retrouver « tout entière pour fêter ce glorieux anniversaire ». Cette ébauche de rapprochement entre libéraux et opportunistes, initiée lors de ce banquet, peine à se concrétiser dans les mois suivants.

Au Parlement, même s'il soutient le ministère Rouvier, Ribot déplore sa faiblesse et n'hésite pas à afficher clairement ses désaccords avec lui. C'est le cas le 21 juin 1887 lors de la discussion du projet de loi organique militaire, qui prévoit notamment la réduction du service actif dans l'armée à trois ans. La charge de Ribot porte sur la question de l'abrogation des dispenses automatiques[3], proposée dans le texte de la commission. Soutenue par le gouvernement, cette disposition vise selon le rapporteur Charles-Ange Laisant, « à consacrer l'obligation de service militaire »[4], même si un conseil de révision peut toutefois accorder des dispenses et sursis au cas par cas. Ribot dépose un amendement afin de rétablir des dispenses de droit. Il justifie le maintien du système prévu par la loi de 1872 par au moins deux raisons. La première tient au fait qu' « aucun pays au monde n'ait assez de ressources pour lui permettre d'incorporer toute la population valide pendant trois ans »[5]. Par ailleurs, il souhaite

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Les trois discours sont reproduits dans un supplément au *Journal des Débats* du 14 novembre 1887. Celui d'Alexandre Ribot se trouve en annexe. (Voir annexe 44)
[3] Même si elle établit le principe du service obligatoire, la loi de mai 1872 ne prévoit pas d'incorporer tout le contingent pendant cinq ans. Par le biais d'un tirage au sort, certains ne servent en réalité que six mois. Par ailleurs, des dispenses sont accordées aux fonctionnaires, aux ecclésiastiques etc. (MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898), op. cit.*, p. 22)
[4] Séance du 21 juin 1887, *JODébCh.*
[5] *Loc. cit.*

éviter « la course aux dispenses », autrement dit que les élus soient sollicités pour intervenir auprès du conseil de révision[1]. Même si son amendement est rejeté par 324 voix contre 223, le député du Pas-de-Calais est satisfait de son discours et de l'accueil de la Chambre :

> « Elle m'a écouté comme elle écouterait un revenant. […] Mon succès personnel a été très vif ; je crois même que j'aurais enlevé le vote, sans l'intervention de ce pauvre ministre [le général Ferron, ministre de la Guerre] qui veut à tout prix rentrer en grâce auprès de l'extrême gauche[2]. »

La presse du lendemain est dans son ensemble positive, le *Journal des Débats* et *Le Figaro* tout particulièrement. Jules Ferry aussi, dans sa correspondance privée, salue « un très beau discours contre la loi militaire » : « Il n'en a pas moins, et nous avec lui, été battu par une forte majorité[3]. » Ce soutien est révélateur du rapprochement en cours de Ribot avec les opportunistes. Il est également frappant de relever que dans son discours, lorsqu'il fait référence au débat parlementaire sur la loi militaire votée en 1872, Ribot ne se réfère ni à Adolphe Thiers ni à Jules Dufaure, pourtant respectivement chef du pouvoir exécutif et vice-président du Conseil, mais à Léon Gambetta et à son « admirable langage »[4].

Dans la dernière lettre qu'il envoie à Eugène Boucher, avant sa mort le 14 juillet 1887[5], Ribot confie toutefois sa désillusion sur son action à la Chambre et sur sa capacité à infléchir le cours des choses :

> « Je ne puis te dire à quel point je me sens dégoûté de la politique que nous faisons, à quel point je me sens isolé dans cette chambre à laquelle ne manquent pas les talents mais où l'on cherche les caractères. J'y reste par devoir ; mais souvent je me demande pourquoi je perds ma vie dans ces luttes stériles et énervantes[6]. »

---

[1] Dans *Le Constitutionnel* du 24 juin 1887, Henri des Houx reprend cet argument de Ribot : « C'est ouvrir une porte à l'arbitraire. […] On voit tout de suite quels abus deviennent possibles. La France risque d'être promptement transformée en une grande Corse. »

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 30 juin 1887. (AN, 563AP28)

[3] Lettre de Jules Ferry à son épouse écrite le 22 juin 1887. (FERRY Jules, *Lettres 1843-1896*, Paris, Calmann-Lévy, 1914, p. 446)
Jules Ferry a voté en faveur de l'amendement Ribot.

[4] Séance du 21 juin 1887, *JODébCh*.
« C'est Gambetta qui disait : Ah ! on se ferait une vue bien étroite des nécessités de notre société, si l'on voulait toucher à ces dispenses. Et, faisant allusion - d'avance, peut-être, à certaines préoccupations, que je regrette de voir si dominantes, si exclusives aujourd'hui, - il ajoutait : Oui, il y en a qui veulent tout niveler, ne laisser aucune exception ; ceux-là ne connaissent pas la société au milieu de laquelle nous vivons. Voilà ce que disait Gambetta en 1872. »

[5] « C'est une partie de moi-même qui s'en va. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Fumay le 14 juillet 1887. [AN, 563AP28])

[6] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 juillet 1887. (AN, 563AP28)

Lors de la revue du 14 juillet à Paris, c'est sous les sifflets et aux cris de « Vive Boulanger » que la foule accueille l'ancien ministre de la Guerre. Déjà très tendu, le climat politique s'alourdit encore dans les mois suivants quand éclate le premier grand scandale de la Troisième République : l'affaire Wilson[1]. L'ancien sous-secrétaire d'État aux Finances, le sulfureux Daniel Wilson est accusé de trafic d'influence. Depuis son bureau à l'Elysée, le propre gendre du président de la République est accusé de monnayer l'attribution de médailles et de décorations, notamment la légion d'honneur. Dans la presse, l'indignation est considérable. C'est le régime lui-même qui est atteint. Le souffle de l'affaire emporte le cabinet Rouvier, renversé le 19 novembre par une « majorité de démolition »[2], avant bien entendu de remonter jusqu'à Jules Grévy, qui espère parvenir à se maintenir.

Dans les jours suivants, les tractations s'opèrent en tous sens. Pour Odile Rudelle, « toutes les figures d'alliance politique devenaient possibles »[3]. Pour des raisons diverses, quatre hommes sont au cœur de ces négociations : Jules Grévy, Jules Ferry, Georges Clemenceau et Georges Boulanger. A la Chambre, le 21 novembre, la question de la révision constitutionnelle est portée par la droite et l'extrême gauche. Alors que le débat s'envenime, Alexandre Ribot s'élance à la tribune pour s'adresser à la gauche radicale. Ponctué par de multiples interruptions, son discours est un vibrant appel à l'unité républicaine :

> « Il y a deux jours, sans concert préalable, vos votes se sont rencontrés dans l'urne avec ceux des membres qui siègent sur ces bancs (l'orateur désigne la droite de l'Assemblée.) (Exclamations à l'extrême gauche). […] Le ministère a été renversé ; sa chute a réjoui les adversaires de la République […]. On a parlé et on parle beaucoup d'union. […] Eh bien, unissons-nous pour défendre ce que nous avons tous intérêt à défendre, ce qui domine tout, nos querelles, nos rancunes, nos misérables rivalités ; unissons-nous pour défendre la constitution. […] Vous avez entendu l'appel que je vous adresse. Si, malgré cet appel et cet avertissement vous acceptez le concours qui vous est offert pour ébranler la constitution, si vos bulletins se trouvent dans l'urne avec ceux de ce côté (la droite), le pays vous

---

[1] Sur cette affaire et sur « l'invention du scandale » à cette époque, voir GARRIGUES Jean, *Les scandales de la République. De Panama à Clearstream, op. cit.*, p. 13-66.

[2] RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 189.
Rouvier est battu par 317 voix contre 228. La majorité se décompose selon Odile Rudelle de 169 radicaux et 148 conservateurs. Ribot vote avec le gouvernement.
Le scrutin décisif porte sur la fixation au jeudi 24 novembre du débat sur l'interpellation de Georges Clemenceau.

[3] *Loc. cit.*

> jugera[1]! (Nouveaux applaudissements et bravos répétés au centre et sur divers bancs à gauche) »

La demande de mise en discussion immédiate de la proposition de révision constitutionnelle est finalement repoussée par 351 voix contre 183. Le parti républicain, de Ribot à Clemenceau en passant par Ferry, s'est rassemblé face à la droite[2].

La plupart des acteurs et des commentateurs politiques louent l'attitude du député du Pas-de-Calais. D'habitude très critique envers lui, l'éditorialiste Emmanuel Arène ne tarie cette fois pas d'éloges :

> « Il fallait qu'une voix autorisée vint remettre un peu d'ordre dans cette extravagante discussion. […] M. Ribot a vraiment mis l'éloquence au service de la raison. […] Je n'exagère rien en disant que dans un tel moment, en une séance aussi agitée, on avait besoin d'un discours pareil. […] il a semblé qu'il élevait au-dessus de toutes les passions, de toutes les discordes, le drapeau même du parti républicain[3]. »

Pour le quotidien *Le Temps*, Ribot « a fait un instant entre les républicains l'union si longtemps cherchée »[4].

Le lendemain de cette « intervention éclatante »[5], où Ribot a démontré sa capacité à s'exprimer au nom du parti républicain, Gaston Carle, le directeur de *La Paix*[6], l'informe que le président de la République lui confie le soin de former un nouveau cabinet[7]. Afin d'étudier la faisabilité de l'entreprise, le député réunit à son domicile « Ferry et ses principaux amis »[8] : David Raynal, Jean Casimir-Perier, Jules Develle, Godefroy Cavaignac, Joseph Reinach et Jules Méline. Si l'on en croit Ribot, « Ferry a soutenu très énergiquement l'idée qu'il fallait accepter le ministère pour maintenir l'ordre et barrer le chemin à un ministère radical » et « que s'il ne craignait pas de [le] compromettre, il s'offrirait comme membre du futur cabinet »[9]. C'est donc décidé à accepter l'offre de Grévy que Ribot se rend le jeudi 24 novembre à 11 heures à l'Elysée. Il pose toutefois deux conditions : être assuré du départ du

---

[1] Séance du 21 novembre 1887, *JODébCh*.
[2] Odile Rudelle estime que seulement 17 députés républicains ont voté avec la droite. (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 190)
[3] Article d'Emmanuel Arène, *La République française*, 22 novembre 1887.
[4] *Le Temps*, 22 novembre 1887.
[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 22 novembre 1887. (AN, 563AP28)
[6] *La Paix* est considérée par Gustave Vapereau comme étant l'organe de l'Elysée. (VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire des contemporains : de 1871 à 1893*, Paris, Hachette, 1893, 1629 p.)
[7] Extrait des notes personnelles d'Alexandre Ribot. (AN, 563AP5)
[8] *Loc. cit.*
[9] *Loc. cit.*

président de la République et connaître la teneur du message qu'il compte adresser aux chambres :

> « Avant de quitter le président, je lui dis que si j'étais amené à former un cabinet, je lui demanderais respectueusement de me communiquer son projet de message, étant sûr d'avance que le président, parlant pour l'histoire et non pour la Chambre, ne mettrait dans ce document aucune récrimination, ni aucune parole amère : un cabinet qui se formerait pour porter ce message en accepterait toute la responsabilité ; mes futurs collègues ne pourraient s'engager envers moi qu'après l'avoir examiné et, au besoin, discuté. Le président me répond que le message ne doit pas, dans sa pensée, être contresigné et qu'il sera une œuvre "toute personnelle". Je fais remarquer que dans ce cas, les ministres démissionnaires, n'ayant plus de responsabilité politique, seraient mieux en situation qu'un nouveau cabinet de transmettre le message aux Chambres[1]. »

Le témoignage de Bernard Lavergne dans ses *Mémoires* permet de connaître la réaction de Jules Grévy aux exigences du député libéral : « "Il s'est, d'ailleurs, mis le doigt dans l'œil quand il m'a dit qu'il vaudrait mieux que ce fut l'ancien ministère qui apportât le message à la Chambre. Dès lors, je n'avais plus besoin de lui[2]." » Après avoir multiplié les contacts et tenté par tous les moyens de se maintenir, le beau-père de Wilson est contraint de démissionner le 2 décembre. Le lendemain, Sadi Carnot est élu pour lui succéder. La question du cabinet demeure, quant à elle, toujours en suspens. Le nouveau président de la République sollicite René Goblet pour former un ministère de concentration. Radical de plus en plus indépendant, il propose à Ribot un portefeuille, celui de la Justice ou des Finances[3]. Très intéressé, ce dernier repousse toutefois cette proposition quand il apprend que le cabinet pourrait comprendre des membres de l'extrême gauche. Le nom de Sigismond Lacroix est évoqué. Ce refus lui vaut les félicitations de Joseph Reinach dans *La République française*[4] et de Francis Charmes : « Vous avez bien fait de ne pas entrer dans ces conditions […]. J'ai vu ce soir M. Say, très agité et déplorant votre entrée : le voilà consolé et rassuré[5]. » Devant l'incapacité de René Goblet à réunir autour de lui une équipe, Sadi Carnot se tourne vers l'un de ses amis, le sénateur Pierre Tirard, qui parvient à former un gouvernement très modéré. Sans majorité

---

[1] *Loc. cit.*
Les deux conditions posées par Ribot sont confirmées par Lavergne. (LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 470)
[2] LAVERGNE Bernard, *op. cit.*, p. 470.
[3] *La République française*, 9 décembre 1887.
[4] Article de Joseph Reinach, *La République française*, 10 décembre 1887.
[5] Lettre de Francis Charmes à Alexandre Ribot écrite le 10 décembre 1887. (AN, 563AP30)

parlementaire stable, le nouveau président du Conseil s'efforce de frapper Boulanger, qui en dépit de son exil clermontois maintient une pression constante sur les institutions. Le « général Revanche » est d'abord placé en retrait d'emploi (14 mars 1888) puis à la retraite (27 mars 1888). Cette décision le sert en réalité puisqu'elle lui permet d'être désormais éligible. Soutenu par le Comité de protestation nationale, il annonce d'ailleurs, dès le 30 mars, sa candidature à une élection législative partielle dans le Nord. L'étau parlementaire dans lequel se trouve le cabinet Tirard se resserre.

Le 20 mars, alors qu'un ordre du jour de défiance est porté par Clemenceau en personne, Ribot prêche une nouvelle fois l'unité républicaine[1]. Même s'il parvient à repousser l'estocade cette fois-ci, le cabinet trébuche quelques jours plus tard sur la question de la révision constitutionnelle. Cette nouvelle crise ministérielle démontre l'impossibilité pour les modérés de conserver durablement le pouvoir, qui passe alors aux mains des radicaux (avril 1888 - février 1889). Le nouveau chef du gouvernement, Charles Floquet, est considéré par Odile Rudelle comme « le président du Conseil le plus à gauche que la République ait connu depuis la proclamation du 4 septembre »[2].

Ribot ne voit pas d'issue à la crise politique en cours. En septembre 1888, s'il déplore la politique menée par Floquet et « l'appui qu'il donne partout aux radicaux », il ne croit pas en l'arrivée d'un ministère plus favorable à ses idées, quand bien même celui en poste s'effondrerait : « On en reviendra à Freycinet ; nous ne sortons pas du cercle vicieux et, en vérité, nous ne pouvons pas en sortir tant qu'on s'obstinera, à droite, dans une politique aussi folle et aussi néfaste »[3]. Ses amis le poussent à se montrer plus combatif, Georges Picot tout particulièrement. L'arrivée des radicaux au pouvoir représente selon lui une opportunité à saisir :

> « Vous avez livré jusqu'ici des escarmouches héroïques. Aujourd'hui, l'heure est passée des combats d'avant-garde. […] Vous vous plaigniez de n'avoir pas un parti derrière vous, d'être un chef sans soldats. Vous allez plus loin : vous niez que vous soyez un chef ! […] Les circonstances vous ont empêché de parler contre le cabinet Goblet ; vous ne pouviez pas attaquer le cabinet Rouvier ; c'eût été commettre une faute grave que de renverser M. Tirard. […] Il en résulte deux années de silence. […] Nous gémissons des progrès du parti radical. […] Son arrivée aux affaires vous laisse le champ libre. Il rompt avec les modérés […].

[1] Séance du 20 mars 1888, *JODébCh*.
[2] RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 222.
[3] Lettre de Francis Charmes à Alexandre Ribot écrite le 10 septembre 1888. (AN, 563AP50)

> Son impatience facilite la formation d'un parti. Saisissez l'heure, mon cher ami. Préparez une campagne en province, opposez votre bon sens à leurs utopies, votre éloquence à leurs vaines paroles, et vous serez étonné de rencontrer un succès qui dépassera vos espérances[1]. »

Ribot doit s'imposer comme « l'homme nécessaire, the *master man* de la situation »[2]. Émile Boutmy lui délivre des conseils assez proches :

> « Je crois fermement que le moment est venu, qu'il faut que le pays entende votre voix, qu'il sente qu'il a des chefs prêts à le conduire. […] Les sottises du ministère Floquet, les folies de la droite ne peuvent pas ne pas vous avoir préparé "une armée". Seulement cette armée attend que vous preniez le drapeau, pas seulement votre épée et que vous lui montriez le chemin[3]. »

Ribot lui-même reconnaît dans sa correspondance être « moins ardent qu'autrefois » et estime « inutile de se dépenser tout entier dans les stériles efforts de cette législature »[4]. Il entend tout de même s'engager dans la défense de l'œuvre institutionnelle des républicains libéraux des années 1870, mise en danger par les boulangistes dont le slogan « Dissolution, révision, constituante » rassemble un nombre croissant d'électeurs. Élu député du Nord le 15 avril 1888, Boulanger dépose le 4 juin une proposition de révision constitutionnelle, avant d'attaquer le 12 juillet, en plein hémicycle, le système parlementaire et de réclamer la dissolution de la Chambre. Le gouvernement réagit en proposant à son tour une révision de la constitution. Le 15 octobre 1888, à l'ouverture de la session extraordinaire, Charles Floquet suggère une liste de réformes censées conduire vers une « révision démocratique » : modification du mode de scrutin des sénateurs, renouvellement des deux Chambres par tiers tous les deux ans, suppression du droit de dissolution[5]… Même si le président du Conseil ne demande que le renvoi à la commission de révision de son projet, sans même solliciter l'urgence, Ribot intervient pour manifester son inquiétude de « voir mettre en question [les] institutions, alors que la révision est devenue le mot d'ordre de tous les partis hostiles à la République[6] ». Interprétant les mots du député modéré comme une interpellation, Floquet réclame que la question de confiance soit posée. Une poignée de républicains vote alors avec

---

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 3 avril 1888. (AN, 563AP39)
[2] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 24 décembre 1888. (AN, 563AP39)
[3] Lettre d'Émile Boutmy à Alexandre Ribot écrite le [sd] juillet 1888. (AN, 563AP29)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 14 août 1888. (AN, 563AP50)
[5] Séance du 15 octobre 1888, *JODébCh*.
[6] *Loc. cit.*

Ribot et la droite contre le gouvernement[1]. Il convient de noter que Jules Ferry et avec lui soixante-douze opportunistes s'abstiennent.

Le même jour, le député du Pas-de-Calais dépose une proposition de loi visant à modifier la loi électorale du 16 juin 1885, autrement dit à rétablir le scrutin uninominal pour l'élection des députés[2]. Dans l'exposé des motifs, Ribot évoque « une des réformes les plus nécessaires et les plus urgentes ». Il justifie ce retour en arrière en s'appuyant sur les vœux formulés durant l'été 1888 par les conseils généraux républicains[3] et surtout par le bilan qu'il tire de la mise en œuvre du scrutin de liste : « Le scrutin de liste n'a pas fait preuve, dans la pratique, des mérites qu'on lui avait attribués ». Dès lors le scrutin uninominal lui apparaît « plus propre à donner ce caractère de précision, de netteté et de franchise aux explications qui doivent avoir lieu entre le mandant et le mandataire, entre le candidat et l'électeur[4]. » En réalité naturellement, l'objectif est de freiner l'ascension de Boulanger, victorieux le 19 août de trois élections législatives partielles. Même si Ribot estime dans ses écrits privés qu' « il ne suffit pas de changer le mode de scrutin »[5], cette digue lui semble tout de même nécessaire pour protéger la République de la vague boulangiste[6]. Par ailleurs, sur un plan plus personnel, ses difficultés à mener campagne lors du scrutin d'octobre 1885 et le revers cinglant subi l'incitent également à revenir au système électoral précédent.

Après un nouveau triomphe de Boulanger en janvier 1889, obtenu cette fois-ci à Paris, le gouvernement Floquet se décide à déposer un projet de loi rétablissant le scrutin par arrondissement. Une commission spéciale chargée d'étudier cette question est élue le 5 février. Son rapport est lu en séance quatre jours plus tard et l'abandon du scrutin de liste mis immédiatement en débat. En dépit des efforts de Jean Jaurès, jeune député du Tarn élu en 1885, le texte est voté à la Chambre le 9 février et au Sénat le 11. En voyage en Algérie avec Charles Jonnart, Ribot suit de très près les débats parlementaires et se réjouit de cette issue. Même s'il reconnaît que « Floquet s'est bien conduit en faisant voter le scrutin d'arrondissement »[7], il demeure un opposant à la politique gouvernementale. Plus que jamais en revanche, face aux périls qui menacent la stabilité du régime, il apparaît convaincu de la

[1] Le renvoi à la commission est voté par 299 voix contre 167. (DANIEL André, *L'Année politique. 1888*, Paris, Charpentier, 1889, p. 226)
[2] Séance du 15 octobre 1888, *JODébCh*.
[3] Odile Rudelle évoque 53 conseils généraux sur 89. (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 223)
[4] Séance du 15 octobre 1888, *JODébCh*.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 septembre 1888. (AN, 563AP50)
[6] D'autres députés, tels Charles Boysset, Maxime Lecomte ou encore Gustave Hubbard, déposent également des propositions de loi en ce sens.
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 13 février 1889. (AN, 563AP51)

nécessité pour les républicains modérés de s'unir : « je ne sais pas si le boulangisme n'aura pas servi à nous montrer à nous-mêmes l'inanité de [nos] querelles, l'impossibilité d'une restauration monarchique et la facilité avec laquelle certains radicaux peuvent déserter la République[1]. » Sa ligne politique est des plus claires : rechercher l'alliance avec les opportunistes en refusant tout rapprochement avec les radicaux, du moins tant que l'avenir du régime n'est pas en jeu. C'est ce langage qu'il tient à Jules Méline en février 1889, quand celui-ci, après la chute du ministère Floquet, lui propose d'appartenir à un cabinet sous sa direction[2]. C'est également cette ligne qu'il suit lors des élections législatives de septembre-octobre 1889.

3. la dernière marche vers le gouvernement : Ribot un opportuniste ? (1889-1890)

Le 17 mars 1890, Alexandre Ribot obtient pour la première fois de sa carrière un portefeuille ministériel. Sa désignation au Quai d'Orsay s'explique à la fois par un contexte politique désormais plus favorable aux modérés, mais aussi par le rapprochement qu'il a amorcé depuis 1885 avec les ferrystes et gambettistes. Beaucoup voient dans ce qui ressemble à un glissement à gauche un acte d'opportunisme, au sens commun du terme. Pour le *Moniteur universel*, cela ne fait plus aucun doute après les élections législatives de 1889, « M. Ribot a passé avec armes et bagages à l'opportunisme »[3]. Même si ce jugement nous apparaît excessif, il est incontestable que le député du Pas-de-Calais s'est efforcé dans les mois qui précèdent son entrée au gouvernement d'envoyer des signaux rassurants aux républicains situés à sa gauche. Pour décrypter ses appels du pied et plus globalement son accession aux fonctions gouvernementales, il convient tout d'abord de poser le contexte politique des années 1889-1890.

Selon Jacques Ollé-Laprune, le second cabinet Tirard (février 1889 - mars 1890) inaugure un nouveau cycle de ministères, dominés par le personnel gambettiste et ferryste[4]. Dans l'optique

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 août 1889. (AN, 563AP51)
[2] DANIEL André, *L'Année politique. 1888*, *op. cit.*, p. 40-41.
Méline ne parvient finalement pas à ses fins. C'est Tirard qui forme un nouveau cabinet (février 1889 - mars 1890), dominé par les opportunistes.
[3] *Moniteur universel*, 23 octobre 1889.
[4] OLLE-LAPRUNE Jacques, *op. cit.*, p. 128.

des élections générales de septembre 1889, le ministre de l'Intérieur, Ernest Constans, s'emploie à affaiblir le mouvement boulangiste. Craignant d'être arrêté, Boulanger quitte la France le 1er avril 1889 et se réfugie à Bruxelles. Inculpé d'attentat contre la sûreté de l'État, c'est donc par contumace que l'ancien ministre de la Guerre est condamné à la déportation à vie. Afin de mettre un coup d'arrêt définitif au boulangisme, le gouvernement décide pour les législatives à venir d'interdire les candidatures multiples. Cette mesure de circonstance se révèle particulièrement efficace. Même si les boulangistes tentent de se regrouper avec les monarchistes au sein de l'Union révisionniste, ce scrutin marque la décrue de cette vague nationaliste et antiparlementaire[1]. Instruits par l'expérience de 1885, les républicains se présentent devant les électeurs en affichant une certaine unité. A l'issue du second tour, la gauche détient 366 sièges, la droite 168 et les boulangistes 42[2]. Les résultats des républicains libéraux sont mitigés. Avec 49 élus[3], le groupe est certes loin de l'étiage de 1885 (8 députés) mais reste trop faible pour réellement peser. Le grand parti du centre rêvé par Léon Say demeure encore virtuel. La création du Comité de l'Union libérale, censé conduire les candidats libéraux aux succès électoraux, et surtout être le noyau d'un futur parti rassemblant tous les conservateurs, de droite comme de gauche, est donc à ce stade un « demi-échec »[4]. Malheureusement pour les libéraux, l'intrusion de Boulanger dans le jeu politique a finalement favorisé la concentration républicaine, c'est-à-dire l'union des opportunistes et des radicaux, et, à l'autre extrémité, n'a pas incité des membres de la droite à franchir le Rubicon pour les rejoindre. Peu de temps après les élections toutefois, un groupe de députés, autour de l'orléaniste Jacques Piou, se rassemble au sein de la « Droite constitutionnelle ». Sur le terrain parlementaire, le ralliement est donc amorcé.

Avec la fin de la IVe législature, « qui a constitué, selon Jean Garrigues, la période la plus néfaste de l'histoire politique des libéraux »[5], une séquence plus favorable s'annonce pour eux, et notamment pour Alexandre Ribot qui, depuis 1885, s'émancipe du noyau historique regroupé autour de Léon Say pour afficher une proximité grandissante avec les opportunistes.

---

[1] Odile Rudelle nuance fortement cette idée, en soulignant que le faible nombre de sièges obtenus reflète bien moins l'état de l'opinion que le nombre de voix récoltés, qui lui diminue peu. (RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889, op. cit.*, p. 257-278)

[2] MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République, op. cit.*, p. 133.

[3] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896), op. cit.*, p. 1065.
En font notamment partie Édouard Aynard, Louis Barthou, Francis Charmes, Jules Denormandie, Charles Jonnart, Gustave Lebaudy, Léon Say.

[4] *Ibid.*, p. 1051.

[5] *Ibid.*, p. 1066.

Il est possible de reconstituer quelques jalons de ce rapprochement qui s'accélère entre 1889 et 1890, et aboutit à son entrée au gouvernement.

Bien avant le début officiel de la campagne de l'élection législative de 1889, les forces politiques se préparent à l'affrontement en se structurant. Deux organisations concurrentes occupent l'espace politique de la gauche modérée : l'Union libérale et l'Association nationale républicaine. Bâtie sur « les décombres du Centre gauche »[1], l'Union libérale en regroupe tous les caciques : Léon Say, Eugène Goüin, Émile de Marcère, Georges Picot, Charles Sébline, Ludovic Trarieux, ou encore Henri Barboux, qui la préside. Le *Journal des Débats* en est le principal relais dans la presse. Bien entendu, Alexandre Ribot est proche de cette organisation. Il assiste à ses banquets[2] et reçoit son soutien financier pour la campagne législative de l'été 1889. Il est toutefois intéressant de noter qu'il ne figure pas parmi les 81 signataires du manifeste fondateur de l'Union libérale paru le 16 mars 1889[3]. Il n'exerce également aucun rôle par la suite dans son organisation interne. A la même époque, il flirte avec l'Association nationale républicaine, dont le président à partir du 11 avril n'est autre que Jules Ferry[4]. Le trésorier de l'Association, Paul Melon, l'invite à assister au banquet prévu le 9 juin 1889[5]. A sa femme, il confie son envie de s'y rendre. « Il serait politique de ne pas trop s'isoler en ce moment »[6] explique-t-il. Il souligne aussi les convergences de plus en plus fortes entre lui et celui dont il a entraîné la chute en mars 1885 : « Ferry est impopulaire ; mais il a quelque courage en prenant notre programme. Ses amis de la Chambre le lui reprochent assez dans les couloirs[7]. » Ribot fait ici référence au discours de son collègue des Vosges le 6 juin 1889 lors de la discussion du volet instruction publique du budget. Dans ce qui se révèlera être son dernier grand discours à la Chambre[8], Ferry dresse un bilan élogieux des lois scolaires, dont il est à l'origine, avant d'évoquer la question des rapports entre l'État et l'Église. S'il défend la laïcité, il affirme que « l'État n'est pas athée » et se proclame « très désireux de voir régner dans ce pays la paix religieuse ». Pour cela, il se dit « prêt à reconnaître que les associations religieuses ont droit, au temps où nous sommes, à un régime plus approprié à l'état de nos mœurs, à un régime plus souple et plus libéral que celui des lois

[1] *Ibid.*, p. 1051.
[2] Il est par exemple présent lors du banquet de l'Union libérale tenu le 20 mai 1889. (*Journal des Débats*, 20 mai 1889)
[3] *Journal des Débats*, 16 mars 1889.
[4] GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889), op. cit.*, p. 656.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 juin 1889. (AN, 563AP51)
[6] *Loc. cit.*
[7] *Loc. cit.*
[8] Le 22 septembre 1889, Jules Ferry est en effet battu dans sa circonscription par un candidat boulangiste, Ernest Picot.

de 1792 [et] prêt à examiner avec soin une loi d'association[1]. » Quelques dizaines de minutes plus tard, alors que la Chambre le chahute, l'ancien président du Conseil se présente comme « partisan du budget des cultes »[2]. Même s'il estime que « Ferry aurait sans doute mieux fait de garder le silence », Ribot lui reconnaît « quelque courage pour s'exprimer comme il l'a fait sur le concordat » et, surtout, se réjouit de voir son ancien adversaire le rejoindre sur ses positions : « ce n'est pas à nous, qui avons combattu l'article 7 de lui jeter la pierre quand il vient désavouer la campagne de 1880 et qu'il promet une loi sur les congrégations[3]. » Dans les jours qui suivent, Georges Clemenceau puis Albert de Mun répondent à Ferry en développant des thèses radicalement opposées. Le 11 juin, c'est au tour de Ribot. Même si les mots employés sont différents, sur le fond leurs discours sont très proches. Comme Ferry, il estime qu'il faut « apaiser et pacifier » après avoir brisé « pour toujours ce qu'on appelait sous l'Ancien régime l'union des deux pouvoirs » et posé le principe de neutralité de l'État « envers toutes les confessions »[4]. La question de la remise en cause du concordat se posera nécessairement affirme Ribot, mais il convient d'attendre que la société y soit prête : « je crois qu'un jour viendra où il n'y aura plus aucun lien entre l'État et l'Église : c'est la tendance des sociétés modernes. Quand viendra ce jour ? Je l'ignore ; mais ce que je sais c'est que le problème ne pourra être résolu par la voie belliqueuse »[5]. « Entre le marteau et l'enclume » pour reprendre les termes employés par Paul de Cassagnac[6], Ribot est, comme Ferry avant lui, très vivement pris à parti durant son discours tant par la droite que par la gauche[7].

Le rapprochement idéologique des deux hommes, y compris sur la question pourtant très clivante de la religion, explique l'invitation faite à Ribot de participer au banquet de l'Association nationale républicaine et la volonté de ce dernier de s'y rendre. Toutefois, il ne souhaite pas « blesser ses amis de l'Union libérale » et se décide à accepter seulement « si Trarieux y va avec [lui] »[8]. Il n'est finalement pas présent parmi les six cents convives qui

---

[1] Séance du 6 juin 1889, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 juin 1889. (AN, 563AP51)
[4] Séance du 11 juin 1889, *JODébCh*.
[5] *Loc. cit.*
[6] *Loc. cit.*
[7] « Je savais que je ne plairais ni à la droite ni à la gauche. Quant au centre, il était de mon avis, mais tous ces héros de l'opportunisme auraient craint, en m'applaudissant, de se brouiller avec Clemenceau. Celui-ci était furieux ; je l'ai exaspéré en osant lui tenir tête. En somme, mon discours a fait beaucoup d'effet à droite comme à gauche. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 12 juin 1889. [AN, 563AP51])
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 9 juin 1889. (AN, 563AP51)
Le sénateur Trarieux est membre du bureau exécutif de l'Union libérale.

célèbrent le 17 juin 1889, autour de Jules Ferry, l'anniversaire du serment du jeu de paume[1]. Découvrant dans la presse le discours prononcé par ce dernier, il note qu'il « n'y a pas un mot dont l'Union libérale peut s'effaroucher »[2]. Aussi trouve-t-il regrettable l'agressivité manifestée par Léon Say à l'égard des opportunistes. Le 20 mai 1889, le leader de l'Union libérale a en effet condamné « tous les ministres [qui] depuis dix ans, ont tous plus ou moins sacrifié au radicalisme » et proposé rien de moins que de « revenir sur tout ce qui depuis dix années a inquiété la conscience des honnêtes gens, sur tout ce qui leur a fermé une République à laquelle leur raison se ralliait tous les jours davantage[3]. » Ribot ne souscrit pas à cette politique que Jean Garrigues qualifie désormais de « réactionnaire »[4]. Sa candidature dans la 1ère circonscription de Saint-Omer est d'ailleurs soutenue conjointement par l'Union libérale et l'Association nationale républicaine.

Le succès de cette stratégie d'ouverture mise en œuvre dans son département du Pas-de-Calais le conforte dans son choix. Lors d'une fête organisée à Saint-Omer pour célébrer les succès électoraux des candidats républicains, le langage de Ribot est limpide :

> « Le pays veut qu'on en finisse avec les divisions d'école, avec la politique de groupes et de sous-groupes ; le pays veut que les républicains se mettent d'accord sur une politique de progrès, de modération et d'apaisement […]. Les modérés doivent avoir confiance en eux-mêmes, ne pas s'isoler, ce qui serait la pire des fautes[5]. »

Le lendemain, la presse souligne l'émancipation politique du député du Pas-de-Calais. Pour le *Journal de Rouen*, « M. Ribot tient un langage vraiment républicain à la différence de M. Say »[6], qui quelques jours auparavant dans *Le XIX*e *Siècle* a établi une opposition de principe à l'idée même d'un cabinet de concentration[7]. *L'Indépendant Rémois* considère également qu'il « ne se cantonne pas, comme M. Léon Say, dans la petite église du Centre gauche »[8]. *Le Petit Marseillais* pousse plus loin le raisonnement en estimant que le député du Pas-de-Calais réélu « vient de se séparer avec éclat » du Centre gauche[9]. Beaucoup mettent en avant ses calculs politiques et dénoncent son ambition. Il ne fait aucun doute pour

---

[1] *Le Siècle*, 18 juin 1889.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 19 juin 1889. (AN, 563AP51)
[3] *Journal des Débats*, 21 mai 1889.
[4] GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, *op. cit.*, p. 1056.
[5] *Le Mémorial artésien*, 22-23 octobre 1889.
[6] *Journal de Rouen*, 23 octobre 1889.
[7] DANIEL André, *L'Année politique. 1889*, *op. cit.*, p. 206.
[8] Cité dans *L'Écho du Nord*, 26 octobre 1889.
[9] *Le Petit Marseillais*, 26 octobre 1889.

L'Evènement que « le discours de M. Ribot est celui d'un candidat au pouvoir »[1]. D'après le *Moniteur universel*, « M. Ribot a fait tout juste assez de chemin vers les opportunistes pour pouvoir remplacer à leur tête leur ancien général, M. Jules Ferry, tombé dans la dernière lutte électorale[2]. »

Des parlementaires constatent aussi l'évolution de son positionnement sur l'échiquier politique. Ainsi le député opportuniste de la Sarthe et ancien ministre de la Guerre, Godefroy Cavaignac, se réjouit de pouvoir enfin travailler de concert avec Ribot : « Il s'en est toujours fallu de bien peu que nous ne fussions tout à fait d'accord. Je suis très heureux de penser que nous entrons dans une période d'action nouvelle, ou la tâche à accomplir est tellement claire que nous pourrons y travailler dans une entente complète[3]. »

A la différence des deux précédentes législatures, Ribot se trouve dans la Chambre sortie des urnes en septembre-octobre 1889 entouré d'alliés. Le diplomate René Millet pense qu'il va se « trouver tout naturellement à la tête d'un groupe modéré qui n'a jamais été aussi nombreux à la chambre » : « Cela peut ouvrir le chemin aux tractations avec les droitiers raisonnables. Vous pouvez être appelé à jouer le rôle des politiques à la fin des guerres de religion[4]. »

Dès le début de la Ve législature, en deux discours, Ribot s'impose comme l'un des leaders du courant républicain modéré et comme futur probable ministre. Le premier, prononcé le 1er février 1890, porte sur la question emblématique des rapports entre le clergé et l'État. A l'occasion du débat concernant la réélection du député de Vendée Gaston Sabouraud, entachée selon les républicains d'ingérence cléricale, le député du Finistère et évêque d'Angers, Charles-Émile Freppel, prend la parole pour défendre les droits du clergé à « combattre les candidats dont le triomphe serait nuisible aux vrais intérêts de la religion[5]. » Ribot saisit cette opportunité pour s'afficher en défenseur rigoureux des prérogatives de l'État et de la laïcité :

> « Je veux le clergé hors de la politique. A l'église, oui ; sur la place publique, sur le forum, jamais ! […] l'Église militante, dirigeant toute la force morale des

[1] Cité dans *L'Écho du Nord*, 26 octobre 1889.
[2] *Moniteur universel*, 23 octobre 1889.
[3] Lettre de Godefroy Cavaignac à Alexandre Ribot écrite le 23 octobre 1889. (AN, 563AP30)
[4] Lettre de René Millet à Alexandre Ribot écrite à Stockholm le 27 septembre 1889. (AN, 563AP45)
Après la Saint-Barthélemy, les « politiques » sont des catholiques désireux de faire passer l'unité du royaume et la paix avant les querelles religieuses.
[5] Séance du 1 février 1890, *JODébCh*.

consciences contre les institutions, contre la République, contre les lois ; cela vous pouvez le tenter : nous ne le tolèrerons jamais[1] ! »

Le député du Pas-de-Calais rend également en partie responsable « de l'hostilité contre la religion […] l'attitude politique du clergé ». Cette harangue est saluée « d'une double salve d'applaudissements » par toute la gauche de l'hémicycle[2]. Le lendemain, le radical Camille Pelletan dans *La Justice* se déclare « abasourdi » : « J'aurai vu, sinon la terre promise, du moins M. Ribot presque radical pendant trois quarts d'heure[3]. » Pour *La Lanterne*, cette intervention du député libéral est « un petit événement parlementaire »[4]. Avec son « coup de barre à gauche », « il a pris l'attitude de chef politique de la majorité » et « virtuellement posé sa candidature à un portefeuille » : « le discours de M. Ribot est ce qu'on appelle un discours ministre[5] ». Pour Jules Brisson dans *Le Parti national*, « après la séance, la formation d'un ministère Ribot s'impose »[6]. La droite est naturellement sévère avec celui qui pendant plusieurs années s'est opposé, avec elle, à la politique opportuniste. Jules Delafosse dans *Le Matin* emploie le terme de « malhonnêteté »[7]. Quant au *Moniteur universel*, il voit en Ribot un nouveau Jules Ferry, cherchant à réaliser « la concentration sur le terrain de la guerre à l'Église ». Ce discours est incontestablement un signal très fort envoyé par Ribot à toute la gauche. Il récidive quelques semaines plus tard.

Alors qu'un certain flou s'installe sur la ligne politique du gouvernement Tirard après le remplacement d'Ernest Constans par Léon Bourgeois au ministère de l'Intérieur, Ribot profite d'une interpellation du député Camille Dreyfus pour rappeler qu'il n'y a « aucune négociation possible, aucun accord, même tacite [avec] les irréconciliables engagés par leurs rancunes, par vingt ans de lutte publique contre la République »[8].

Fragilisé, Pierre Tirard choisit de démissionner le 14 mars 1890 après le refus du Sénat de ratifier un traité économique franco-turc. Trois jours plus tard, un nouveau cabinet de concentration républicaine est constitué sous la houlette de Charles de Freycinet. Contacté pour occuper le ministère des Affaires étrangères, Ribot accepte rapidement. Durant les

---

[1] *Loc. cit.*
[2] *Loc. cit.*
L'élection est finalement annulée par 291 voix contre 205.
[3] Article de Camille Pelletan, *La Justice*, 2 février 1890.
Il ajoute ensuite n'avoir qu'un étonnement : « c'était qu'à la place qu'il venait de quitter, un autre Ribot (celui d'hier et de demain) ne se levât pas pour lui répondre. […] Je note d'un caillou blanc le jour où il a parlé de la sorte. On ne l'aurait jamais deviné […]. Est-ce une conversion ? »
[4] *La Lanterne*, 2 février 1890.
[5] *Loc. cit.*
[6] Article de Jules Brisson, *Le Parti national*, 2 février 1890.
[7] *Le Matin*, 2 février 1890.
[8] Séance du 3 mars 1890, *JODébCh*.

quelques heures de réflexion qu'il s'est accordées, il reçoit notamment un courrier de Joseph Reinach qui lui recommande de franchir le pas : « Acceptez les Affaires étrangères parce que de graves événements se préparent peut-être en Europe et qu'il faut au Quai d'Orsay un homme de la vieille école, un patriote ferme et prudent comme vous. […] Ce cabinet […] c'est le cabinet Freycinet-Ribot[1]. »

Composé de six membres du gouvernement précédent, ce ministère regroupe Constans à l'Intérieur, Rouvier aux Finances, Freycinet à la Guerre, Bourgeois à l'Instruction publique et Ribot aux Affaires étrangères. Pour le député du Pas-de-Calais, « ce cabinet est modéré jusque dans la personne de ses éléments radicaux »[2]. Lors de la présentation de son équipe et de son programme à la Chambre, Freycinet lance « un appel cordial à toutes les fractions du parti républicain »[3]. Son message est largement entendu. 309 députés contre 75 lui accordent la confiance.

Conclusion du B. Le rapprochement avec les opportunistes : la figure du rassembleur (1885-1890)

> « Le voilà ministre […]. Plus il poursuivait ce rêve, plus il semblait s'éloigner ; c'est qu'il n'était pas un des hommes de la majorité républicaine. On peut même dire qu'il n'y avait pas une seule question sur laquelle il fût d'accord avec elle. Quand il s'en rapprochait et qu'il paraissait devenir possible pour une combinaison ministérielle, immédiatement il prononçait un discours d'opposition qui l'éloignait du pouvoir. Comment fit-il partie d'un cabinet dont il avait combattu la plupart des membres ? C'est là un des résultats et un des mystères de l'apaisement. Il a fait un pas en avant ; ses collègues ont fait un pas en arrière et on s'est réuni[4]. »

La dernière phrase de cet extrait du *Petit Moniteur* résume parfaitement l'évolution de la situation politique de Ribot entre 1885 et 1890. Un glissement à droite des opportunistes et à gauche de sa part ont rendu possible un mariage de raison. La stratégie de rassemblement

[1] Lettre de Joseph Reinach à Alexandre Ribot écrite le [sd] mars 1890. (AN, 563AP39)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 25 juin 1890. (AN, 563AP51)
[3] SEIGNOBOS Charles, *op. cit.*, p. 148.
[4] « M. Ribot », *Petit Moniteur*, [sd] octobre 1891. (AN, 563AP20)

prônée par le député libéral à partir de 1885 aboutit donc en 1890 à son entrée au gouvernement. Pour qui suit le fil de l'actualité politique au jour le jour, son rapprochement avec le reste des républicains modérés peut donner l'impression d'un opportunisme à tout crin. Le futur ministre estime sans doute nécessaire de donner des gages à ses anciens adversaires opportunistes, ce qu'il fait d'ailleurs avec une grande habileté : il accentue certains points de son programme habituel et fait vibrer la corde de l'émotion sur des sujets centraux de l'identité républicaine. S'il convient de ne pas être dupe de ses intentions, il serait toutefois inexact d'y voir un changement idéologique radical. Comme nous le verrons en détail, même s'il lui arrive de faire quelques écarts à droite ou à gauche, Ribot reste cohérent avec lui-même et fidèle à ses grands principes. Il convient également de prendre en compte les mutations du contexte politique : l'évolution des rapports de force, la disqualification de Jules Ferry, la poussée des socialistes, la droitisation de ses amis du Centre gauche… Pourquoi Ribot serait-il le seul à devoir rester campé sur ses positions et cantonné au rôle de l'éternel opposant ?

Avec son entrée au gouvernement, une nouvelle page de sa carrière s'ouvre. L'heure n'est plus aux « éloquentes protestations »[1] mais à l'exercice des responsabilités gouvernementales.

[1] Lettre de René Millet à Alexandre Ribot écrite à Belgrade le 10 août 1888. (AN, 563AP45)

C. L'accession aux responsabilités gouvernementales : la figure de l'homme d'État (1890-1895)

Après l'échec de Boulanger, « le fossoyeur de la monarchie »[1], une partie de la droite et des catholiques se rallient au régime. Renforcée, la République parvient dans les années suivantes à résister à de nouveaux périls : une vague d'attentats anarchistes (1892-1894) et surtout le scandale politico-financier de Panama. L'onde de choc provoquée par la révélation d'un système de corruption impliquant de nombreux membres de la sphère politique et médiatique a pour principale conséquence un large renouvellement du personnel parlementaire à la suite des élections législatives de 1893.

En dépit de cette intense agitation de surface, la politique conduite durant les années 1890 est finalement très proche de celle menée durant la décennie précédente, bien que légèrement plus à droite. Ce glissement amène Jean-Marie Mayeur à considérer la période 1889-1898 comme un nouveau « moment » centriste[2].

Durant cette séquence, certains républicains modérés s'approprient le qualificatif de « progressistes »[3]. Jusqu'alors plutôt utilisé par les radicaux, ce terme est naturellement employé avec une signification toute différente. Pour Jules Ferry, cela veut dire « qui avance très progressivement, sans déranger »[4]. Aussi selon le linguiste Maurice Tournier, spécialiste du vocabulaire politique, le progressisme n'est rien d'autre qu'un « mot-paravent à l'usage des "opportunistes", dont l'étiquette se fait de plus en plus péjorative »[5]. Les hommes qui incarnent le progressisme sont d'ailleurs issus des mouvances opportuniste et libérale. Après leur mise à l'écart durant les années 1880, les libéraux parviennent à nouveau à accéder aux responsabilités gouvernementales, portés par une nouvelle génération, celle des Charles Jonnart, Louis Barthou ou encore Paul Deschanel.

---

[1] LEVILLAIN Philippe, *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982, 224 p.

[2] MAYEUR Jean-Marie, « De "l'esprit nouveau" au "progressisme" », *in* GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, p. 69.

[3] Paul Deschanel est l'un des premiers républicains modérés à se définir comme « progressiste ». Il le fait durant la campagne pour les élections législatives de 1893.

[4] TOURNIER Maurice, « Des mots en politique. Progressif, progressiste : évolutions et dévolutions », *Mots*, septembre 1989, n° 20, p. 97-98.

[5] *Loc. cit.*

Pour Jean Garrigues, « Ribot incarne parfaitement la fusion de tous les modérés au sein de la République "progressiste" »[1]. Avec peut-être Jules Méline, il s'impose en effet comme le principal dirigeant des républicains de gouvernement. S'inscrivant parfaitement dans la ligne politique suivie, Ribot devient la figure incontournable des différents cabinets qui se succèdent : ministre des Affaires étrangères (mars 1890 - janvier 1893), de l'Intérieur (janvier - mars 1893) puis des Finances (janvier - octobre 1895). Durant ses quarante-trois mois passés au gouvernement, il assume à trois reprises, et au total pendant quatorze mois, la fonction de président du Conseil. Il se trouve notamment à la tête du pays au moment du pic de la crise de Panama (décembre 1892 - mars 1893).

Quel bilan peut-on dresser de son action ministérielle ? Comment se construit-il l'image d'un homme d'État ? Dans quelle mesure s'affirme-t-il comme le leader de la République progressiste ?

1. Ribot au Quai d'Orsay, une réorientation de la diplomatie française ?

Quand Ribot arrive à la tête du Quai d'Orsay en mars 1890, la situation diplomatique de la France est des plus fragiles. Les entreprises coloniales menées durant les années 1880 en Afrique et en Extrême-Orient, même si elles ont renforcé le poids international de la France, ont tendu ses relations avec les autres puissances du continent : l'Italie et l'Angleterre principalement. Conformément aux vœux d'Otto von Bismarck, la France est plus que jamais isolée en Europe. La décennie suivante marque incontestablement un rebond. Comme l'explique Pierre Guillen dans son ouvrage de synthèse sur la politique étrangère française de 1881 à 1898, *L'expansion*, « l'ambiance des années quatre-vingt-dix » est toute différente[2]. La mise à l'écart du chancelier allemand, quelques jours avant l'arrivée de Ribot au ministère des Affaires étrangères, constitue naturellement une donnée importante pour saisir cette évolution. A la différence de la période opportuniste, les affaires étrangères font l'objet durant la République progressiste d'un relatif consensus[3]. C'est particulièrement le cas en matière coloniale. Encore restreint à l'époque de Jules Ferry, le cercle des partisans d'une politique

[1] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.*, 432 p.
[2] GUILLEN Pierre, *op. cit.*, 521 p.
[3] Pour tempérer cette affirmation, il faut tout de même mentionner que le gouvernement Bourgeois (novembre 1895 – avril 1896) chute sur un sujet de politique étrangère.

d'expansion s'est considérablement élargi tant à gauche qu'à droite sous l'effet du travail de lobbying réalisé par le parti colonial, désormais bien structuré. Le Comité de l'Afrique française et l'Union coloniale française sont fondés respectivement en 1890 et 1893 pour promouvoir les ambitions impériales françaises face notamment au rival britannique. A la Chambre des députés également, un groupe colonial se forme durant l'été 1892 autour du député d'Algérie Eugène Étienne. Il faut aussi noter la continuité de la politique extérieure de la France au cours de cette décennie. Deux hommes l'incarnent : Alexandre Ribot et Gabriel Hanotaux. Le premier dirige le ministère durant près de trois ans[1] et le second pendant trois ans et huit mois.

Même s'il n'est pas un spécialiste des questions internationales, comme peut l'être Gabriel Hanotaux, diplomate de carrière, Alexandre Ribot a déjà eu l'occasion depuis son arrivée au Palais Bourbon de réfléchir à ces sujets en siégeant dans diverses commissions, celle du budget notamment. De plus, il est entouré au Quai d'Orsay d'une équipe compétente et qui connaît parfaitement le fonctionnement du ministère et des négociations internationales. Il peut compter sur : son directeur des affaires politiques, la « vraie cheville ouvrière du ministère »[2], Armand Nisard ; le directeur des Consulats et des Affaires commerciales Gabriel Hanotaux ; l'ancien ambassadeur à Berlin Alphonse de Courcel ; le diplomate Philippe Crozier ; le jurisconsulte Louis Renault[3] ou encore l'ancien ministre plénipotentiaire à Pékin, Georges Cogordan. Sont également en poste dans les différentes ambassades des diplomates chevronnés : Louis Herbette à Berlin, William Waddington à Londres, Paul de Laboulaye à Saint-Pétersbourg, Gustave Lannes de Montebello puis Paul Cambon à Constantinople[4]… Durant son passage au ministère des Affaires étrangères, Ribot s'est efforcé de rationnaliser le travail de ses collaborateurs et d'en diminuer les effectifs[5]. Un décret du 12 mai 1891 fixe un nouveau cadre au recrutement, à l'avancement et au traitement des fonctionnaires du Quai

---

[1] Après le remaniement de son cabinet en janvier 1893, Ribot s'octroie le ministère de l'Intérieur et cède les Affaires étrangères à Jules Develle. Selon Pierre Guillen, il garde toutefois « la haute main » sur les questions diplomatiques. (GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 15)

[2] GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 20.

[3] « J'appelai Louis Renault au poste de jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, qu'il a occupé pendant plus d'un quart de siècle. […] De tous les actes de ma vie politique, c'est un de ceux qui ont eu la bonne fortune, assez rare, de n'être pas critiqués. » (Extrait d'une brochure éditée pour l'inauguration de l'Institut des hautes études internationales, Paris, 19 avril 1921)

[4] La France compte alors neuf ambassades installées à Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Vienne, Madrid, Rome-Saint-Siège, Rome-Saint-Quirinal et Berne. La légation de Washington est transformée en ambassade en 1893.

[5] Ces mesures ne sont toutefois qu'en partie respectées. (BARUCH Marc-Olivier et DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 236)

d'Orsay. Il prévoit aussi de diminuer le nombre des postes de l'administration centrale de 245 à 181.

L'analyse des volumes de la collection des *Documents diplomatiques français* ainsi que des archives du Quai d'Orsay ayant déjà été effectuée avec une grande rigueur par Pierre Guillen dans l'étude précédemment citée, il nous a semblé inutile, dans le cadre de notre recherche de revenir en détail sur les actions engagées par la diplomatie française entre 1890 et 1893 à partir des sources officielles. Notre ambition vise modestement à compléter cette somme de connaissances en s'appuyant sur les archives personnelles d'Alexandre Ribot, non consultées par Pierre Guillen. Une fois encore ces documents privés, conservés aux Archives nationales, se révèlent d'une grande richesse. En plus de sa correspondance, il a en effet rédigé des synthèses sur les grandes affaires dont il a eu la responsabilité : ses démarches auprès de Lord Salisbury en 1890 (6 pages), la négociation de l'alliance franco-russe entre 1891 et 1893 (31 pages), l'affaire de Zanzibar de juin 1890 à août 1890, la gestion du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris (13 pages), la conversion de la dette égyptienne en mars 1890 (33 pages), ses rapports avec le Vatican d'octobre 1890 à juillet 1892 (71 pages)[1] etc. A partir de cette base bibliographique et de ces archives, quel bilan peut-on dresser de son action à la tête de la diplomatie française entre 1890 et 1893 ? Existe-t-il une « ligne Ribot » ?

Revenons tout d'abord sur l'évolution la plus spectaculaire survenue durant cette période : le rapprochement avec la Russie. Pour Ribot, cette alliance a permis à la France de sortir de son isolement et « a rétabli l'équilibre des forces en Europe »[2]. Avant la ratification de la convention militaire par les Russes en décembre 1893 et par les Français en janvier 1894, de longs préliminaires ont été nécessaires. Les premières approches sérieuses remontent au printemps 1890. La politique pro-autrichienne de l'Allemagne et sa proximité croissante avec l'Angleterre sont de nature à inquiéter le tsar Alexandre III, qui envisage dès lors un rapprochement avec la France. Toutefois, alors qu'il « subsistait dans l'esprit de l'Empereur des défiances sinon contre la République, du moins contre les hommes qui la dirigeaient et contre les ministères qui se succédaient trop rapidement […], une circonstance heureuse permit [à la France] de donner au gouvernement russe une preuve de sa loyauté et de sa fermeté[3]. » Le 28 mai 1890, l'ambassadeur de Russie à Paris, Arthur von Mohrenheim, signale à Ribot la présence de nihilistes russes sur le sol français, « qui avaient poussé

[1] AN, 563AP11.
[2] Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. (AN, 563AP11)
Pour la rédiger, Ribot s'appuie sur les documents officiels, qu'il complète par des remarques personnelles.
[3] *Loc.cit.*

l'audace jusqu'à essayer des bombes dans le bois de Vincennes »[1]. Leur arrestation, dès le lendemain, « suffit pour inspirer au Tsar une confiance qui ne s'est jamais démentie »[2]. Quelques semaines plus tard, le général de Boisdeffre, sous-chef de l'État-major de l'armée, est invité à assister à des manœuvres de l'armée russe. Cette opération est orchestrée par le ministre de la Guerre, Charles de Freycinet. Ribot est seulement tenu informé des résultats :

> « Boisdeffre put constater le changement qui s'était produit depuis un an, dans les sentiments de l'Empereur de Russie. Alexandre III n'en était pas venu à la pensée de conclure une entente formelle. Il craignait qu'une telle entente, si elle était connue, n'ait pour résultat de resserrer les liens de la Triple Alliance. […] Cependant on commençait à parler de la nécessité d'établir un contact permanent entre les États-majors en prévision d'une agression de la part de l'Allemagne[3]. »

En parallèle de ces avancées, les émissions d'emprunts russes en France se poursuivent[4] et des contrats d'armement sont signés par la Russie.

En février 1891, des soubresauts diplomatiques entre la France et l'Allemagne, liés à la visite privée à Paris de la mère de l'empereur Guillaume II d'Allemagne, l'impératrice Frédéric, contribuent « à précipiter les ouvertures [venant] du gouvernement russe »[5]. Le ministre des Affaires étrangères russe, Nicolas de Giers, prend en effet dans cette affaire fait et cause pour la France et déclare que « l'alliance cordiale qui s'est établie entre la France et la Russie est la meilleure garantie de la paix »[6]. Selon Ribot, « un pas décisif avait donc été fait » : « Nous ne devions pas nous arrêter sur le chemin qui menait à une alliance, mais nous ne voulions pas, à Paris, brusquer le mouvement[7]. » Le renouvellement anticipé de la Triple Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie) en mai 1891 rend le rapprochement franco-russe plus nécessaire encore. En juillet 1891, une escadre française conduite par l'amiral Gervais est

---

[1] *Loc.cit.*
FREYCINET Charles de, *op. cit.*, p. 442.
[2] *Loc.cit.*
Ribot reçoit le 1er juin 1890 une lettre de remerciement de la part de Mohrenheim. (AN, 563AP11)
[3] *Loc.cit.*
[4] L'émission d'emprunts russes débute sur le territoire français dès novembre 1888.
[5] L'arrivée de l'impératrice déclenche des manifestations d'hostilité de la part de Déroulède et de la Ligue des patriotes. Berlin s'offusque de cette situation et le fait savoir.
« La vérité est que l'Impératrice a été constamment entourée, qu'elle a pu prolonger son séjour autant qu'elle l'a voulu, se rendre à Saint-Cloud et à Versailles sans le moindre incident. Les paroles violentes prononcées dans une réunion publique ne peuvent engager le respect de la population ni du gouvernement. » (Synthèse d'Alexandre Ribot sur la visite de l'impératrice Frédéric à Paris, AN, 563AP11)
[6] Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. (AN, 563AP11)
[7] *Loc. cit.*

accueillie en grande pompe à Cronstadt, sur les rives de la Mer Baltique. En présence de l'Empereur, la marine russe entonne *La Marseillaise* :

> « Les démonstrations de Cronstadt eurent un éclat qui dépassait ce qu'on avait pu imaginer. Elles furent une surprise pour l'Europe et, plus éloquentes que tous les discours, elles eurent pour effet de convaincre les chancelleries qu'il y avait entre la France et la Russie quelque chose de plus solide qu'une simple entente, des engagements dont on ne savait pas les termes mais dont on devinait l'importance[1]. ».

En parallèle de cet événement très médiatisé en France, les discussions entre diplomates s'intensifient et aboutissent le 27 août 1891 à la signature d'un accord secret. Celui-ci prévoit une collaboration renforcée entre les deux nations et une concertation en cas de conflit. Par l'intermédiaire du général Boisdeffre et de Laboulaye, Ribot est bien le principal maître d'œuvre de ces négociations du côté français. Même si globalement tout l'exécutif agit de concert sur ce dossier, des divergences apparaissent entre le ministre des Affaires étrangères et celui en charge de la Guerre. Pour Freycinet, il faut « amener la Russie à sortir de la trop grande réserve qu'elle voudrait garder vis-à-vis de l'Allemagne ; il faudra aussi définir militairement le concours que l'une des deux puissances devra prêter à l'autre en cas d'agression[2]. » Comprenant plus tôt que son collègue les réticences de l'Empereur à s'engager davantage, Ribot estime qu'il est nécessaire pour aboutir « d'avancer pas à pas ». C'est finalement cette ligne qui s'impose[3].

Pour le correspondant du *Times* à Paris, les cérémonies de Cronstadt marquent « le retour de la bonne humeur nationale »[4]. Un vent de russophilie souffle sur la France, alimenté notamment par la presse populaire, *Le Petit Parisien* en tête[5]. Même si cet accord devait rester confidentiel, le gouvernement se félicite officiellement de l'évolution de la position internationale de la France. « Personne ne doute aujourd'hui que nous soyons forts » déclare le 16 septembre 1881 à Vendeuvre le président du Conseil. Cette « brève allusion »[6] à l'existence d'un accord franco-russe est reprise avec plus d'insistance douze jours plus tard

---

[1] Lettre de Charles de Freycinet à Alexandre Ribot écrite 9 août 1891. (Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. [AN, 563AP11])
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Charles de Freycinet écrite 11 août 1891. (Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. [AN, 563AP11])
[3] Freycinet l'explique à demi-mot dans ses *Souvenirs*. (*op. cit.*, p. 466-469)
[4] DANIEL André, *L'Année politique.1891*, *op. cit.*, p. 226.
[5] Le directeur du *Petit Parisien*, Jean Dupuy, est également président du groupe sénatorial de l'Union républicaine. (GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 285-286)
[6] FREYCINET Charles de, *op. cit.*, p. 469.

par le ministre des Affaires étrangères. Ce dernier saisit en effet l'occasion offerte par un discours prononcé à Bapaume lors de l'inauguration d'un monument en l'honneur du général Faidherbe[1] pour se féliciter du rapprochement franco-russe : « La nation russe s'est associée à son Empereur pour nous témoigner une amitié cordiale. […] Les incidents de Cronstadt ont retenti jusqu'au fond de la plus petite de nos bourgades et du moindre de nos villages[2]. » « Une garantie nouvelle a été apportée dans l'équilibre des forces en Europe » affirme-t-il avec fierté. Ce sentiment, il l'exprime également quand il évoque le chemin parcouru depuis l'humiliante défaite contre la Prusse. Mêlant dans cet éloge la gauche et la droite, il souligne les efforts déployés par ceux qui ont gouverné le pays depuis 1870 :

> « Les résultats ne s'improvisent pas ; ils sont la conséquence et le prix d'une longue suite d'efforts […] je ne parle pas seulement du ministère actuel, mais de tous ceux qui se sont succédé dans la République depuis vingt années. Tous ont été fidèles à la même tradition et chacun a apporté son concours à l'œuvre nationale. […] notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays[3]. »

Il conclut son intervention en se réjouissant que la France, « consciente de sa force et confiante en son avenir », puisse désormais « pratiquer la paix avec plus de dignité »[4].

La force de ce discours est accentuée par le fait que le même jour, à Osnabrück, le chancelier de l'Empire allemand, Léo von Caprivi, développe des propos finalement très proches de ceux choisis par le ministre français. Concernant l'entente franco-russe, lui aussi évoque « la restauration de l'équilibre européen »[5].

Le discours de Bapaume est salué par la quasi-totalité de la presse française. Le quotidien radical *La Justice* loue le ministre pour « son désintéressement personnel », « sa modestie », « sa netteté de vues »[6]. Emmanuel Arène dans *Le Matin* est également élogieux :

> « Jamais situation ne fut si forte que la sienne. Ce n'était certes pas l'autorité qui lui manquait, ni le talent, ni la confiance du parti républicain, ni l'estime de ses

[1] Faidherbe est notamment connu pour avoir été le commandant de l'Armée du Nord lors de la guerre de 1870.
[2] DANIEL André, *L'Année politique. 1891*, *op. cit.*, p. 231-232.
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
[5] *Loc. cit.*
[6] Article d'Édouard Durranc, *La Justice*, 20 septembre 1891.

adversaires. Il lui manquait, comme au gouvernement républicain lui-même, ces résultats pratiques, tangibles, qui, en France surtout, sont une réponse à tout[1]. »

Seuls certains journaux de droite formulent des réserves. S'il approuve la fin de l'isolement français, Georges Poignant dans *Le Pays* souligne que « les Anglais sont toujours au Caire, le drapeau allemand flotte toujours sur Strasbourg et Metz[2]. »

Le discours de Ribot est également très commenté par la presse internationale, qui dans son ensemble met en exergue son message de paix. *La Gazette de Francfort* retient l'habileté du dirigeant français : « M. le Ministre n'a pas dit un mot qui pût être mal interprété à l'étranger et pourtant il a su chatouiller agréablement le légitime orgueil de tous les Français[3]. » Le discours de Bapaume illustre parfaitement l'accueil euphorique réservé en France au rapprochement avec la Russie.

Pour être toutefois réellement efficace, l'accord politique signé en août 1891 se doit d'être complété par une convention militaire, précisant le rôle de chacun des alliés en cas de crise. Une année entière est nécessaire avant d'aboutir à la signature le 17 août 1892 de ce texte, prélude à la ratification officielle. « Les lenteurs venaient du côté russe » selon Ribot[4].

Durant l'été 1892, le point de blocage porte sur la question d'une participation automatique de la France dans le cas d'un conflit impliquant la Russie et l'Autriche-Hongrie. Un conseil des ministres tenu à Fontainebleau le 9 août évoque cette question. Convaincu que les Russes ne cèderont pas sur ce point, Ribot défend l'idée qu'il faut accepter cette concession. Il parvient à convaincre la plupart de ses collègues. Après avoir défendu une ligne plus intransigeante, Freycinet accepte finalement le 13 août de se rallier à la vision de Ribot. Cette question, évoquée dans l'article 2 de la convention, demeure néanmoins un point ambigu du texte, interprété différemment par les deux alliés[5]. Pour le ministre des Affaires étrangères, si un conflit austro-russe éclate, la France se doit de mobiliser son armée sans être contrainte de s'engager dans les opérations militaires : « La convention ne nous oblige à entrer dans la guerre que si l'Allemagne y entre elle-même »[6]. Même si des malentendus demeurent, la ratification officielle de la convention militaire intervient, après de nouveaux retards, au tout

---

[1] Article d'Emmanuel Arène *Le Matin*, 28 septembre 1891.
[2] Article de Georges Poignant, *Le Pays*, 29 septembre 1891.
[3] *La Gazette de Francfort*, [sd] 1891. (AN, 563AP11)
[4] Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. (AN, 563AP11)
[5] Article 2 : « Dans le cas où les forces de la Triple alliance ou l'une des puissances qui en font partie viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement, et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs forces et les porteront le plus près possible de la frontière. » (GANIAGE Jean, *Les relations internationales de 1890 à 1914. Les affaires européennes*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1972, p. 76)
[6] Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. (AN, 563AP11)

début de l'année 1894. Acteur majeur de cet accord, Ribot recueille les bénéfices politiques « de ce beau succès diplomatique »[1] et apparaît plus que jamais comme un homme d'État fédérateur.

S'il se réjouit de l'alliance franco-russe, Ribot ne souhaite pas que ce rapprochement conduise à la détérioration des relations de la France avec l'Angleterre. Anglophile, il redoute de voir cette grande puissance rejoindre la Triple Alliance. Aussi déploie-t-il durant ses trois années au Quai d'Orsay une grande énergie pour apaiser les divergences entre une opinion publique française largement anglophobe et un gouvernement anglais dont « la politique était orientée du côté de l'Allemagne »[2]. Les désaccords entre les deux pays portent essentiellement sur leurs ambitions coloniales respectives. Dès son arrivée au Quai d'Orsay, il doit dénouer un premier différend concernant la conversion de la dette égyptienne, qui en arrière-plan soulève la question bien plus embarrassante de l'occupation anglaise de l'Égypte. Alors même que la France détenait des positions dominantes sur ce territoire, son influence s'est progressivement estompée au profit des britanniques, notamment après leur intervention en 1882 pour réprimer un mouvement nationaliste dirigé par le colonel Arabi[3]. Officiellement toutefois, comme l'analyse l'historien spécialiste de la colonisation Jean Ganiage, « l'Égypte restait une province turque autonome gouvernée par une dynastie héréditaire […], les Anglais demeuraient des occupants sans titre »[4]. Depuis le milieu de l'année 1889, la question de la conversion de la dette égyptienne divise Anglais et Français. Le désaccord porte sur l'utilisation des fonds dégagés et, surtout, Paris entend conditionner son acception au retrait britannique. Finalement, la souplesse de Ribot dans cette affaire et sa volonté de « montrer ses bonnes dispositions »[5] à ses partenaires rendent possible la signature d'un accord en mai 1890 qui entérine la conversion de la dette[6]. Quelques semaines plus tard à la Chambre, répondant à une question du député Stephen Pichon, le ministre des Affaires étrangères tente de rassurer les parlementaires sur le caractère transitoire de l'occupation anglaise de l'Égypte[7]. Hormis sa force de conviction, Ribot ne dispose toutefois d'aucun élément concret à présenter. Son

[1] GANIAGE Jean, *Les relations internationales de 1890 à 1914. Les affaires européennes, op. cit.*, p. 78.
[2] Synthèse d'Alexandre Ribot sur ses démarches auprès de Lord Salisbury en 1890. (AN, 563AP11)
« S'il n'existait pas d'engagements écrits entre la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Italie, il y avait du moins chez elles une volonté constante et réfléchie de marcher d'accord dans les questions internationales si bien que la Triple alliance pouvait se croire assurée de l'appui tout au moins moral de l'Angleterre. » (*Loc. cit.*)
[3] Le 29 mai 1882, le cabinet Freycinet est mis en minorité sur une demande de crédit pour intervenir en Égypte. Ribot fait partie des soixante-quinze députés qui soutiennent le gouvernement.
[4] GANIAGE Jean, *Les relations internationales de 1890 à 1914. Les affaires européennes, op. cit.*, p. 68.
[5] GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 315.
[6] Le bénéfice financier de l'opération est finalement placé sous le contrôle des États représentés à la caisse de la dette.
[7] Séance du 10 juin 1890, *JODébCh*.

message peine d'autant plus à convaincre qu'à la même époque une autre affaire oppose les deux puissances européennes. Celle-ci débute quant au milieu du mois de juin 1890, le contenu d'un traité entre l'Allemagne et l'Angleterre sur le partage de l'Afrique orientale est dévoilé. Les Français découvrent alors dans la presse l'existence du sultanat de Zanzibar, archipel au large des côtes tanzaniennes, qui selon cet accord est appelé à devenir un protectorat britannique, au mépris d'une convention passée avec la France en mars 1862. Par le biais de son ambassadeur à Londres, Ribot demande sans délai des explications au Premier ministre britannique, lord Salisbury. Ce dernier répond à Waddington dans « son langage familier et pittoresque » : « "nous sommes tellement accoutumés, depuis trois ans, les Allemands et nous, à traiter le sultan de Zanzibar comme un mannequin en caoutchouc, sans que personne se mêle de nos affaires, que nous n'avons pas pensé à la convention de 1862[1]." » Reste donc à trouver un arrangement rapide avec l'Angleterre afin de désamorcer la crise en gestation :

> « Toute la presse radicale s'évertue à faire une grosse affaire de l'affaire de Zanzibar. Ceux qui étaient autrefois les plus opposés à la politique coloniale s'indignent aujourd'hui que l'Angleterre et l'Allemagne aient des colonies en Afrique. Si on les écoutait, il faudrait demain adresser un ultimatum à l'Angleterre[2]… »

Le 21 juin, le député François Deloncle, ancien fonctionnaire du Quai d'Orsay et colonialiste convaincu, interroge le ministre sur ses intentions. Même si Ribot affiche sa détermination à voir les droits de la France respectés, il demande néanmoins aux parlementaires de ne pas « polémiquer à la tribune au sujet d'un pays avec lequel nous tenons à entretenir de bonnes relations »[3]. Craignant qu'une crise internationale ne se forme à partir d'un territoire dénué d'intérêt stratégique pour la France, il parvient « à dissuader Henri Brisson » d'intervenir, ce qui aurait ouvert « un débat général sur nos rapports avec l'Angleterre »[4] : « ils [les radicaux] feraient une belle besogne d'aller provoquer l'Angleterre à la tribune d'une façon violente, alors que l'Angleterre est sur le chemin d'un accord avec l'Allemagne[5]. » Négociée par Waddington, une issue diplomatique est finalement trouvée et un traité entre les deux parties

---

[1] Synthèse d'Alexandre Ribot sur ses démarches auprès de Lord Salisbury en 1890. (AN, 563AP11)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 26 juin 1890. (AN, 563AP51)
[3] Séance du 23 juin 1890, *JODébCh*.
[4] Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'affaire de Zanzibar. (AN, 563AP11)
Ribot ajoute que « M. Brisson avait la haine de l'Angleterre » et « en voulait à M. Freycinet qu'il accusait d'une sorte de trahison à son égard en 1886. »
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 22 juin 1890. (AN, 563AP51)

est signé au mois d'août. En échange de l'acceptation par la France de l'accord anglo-allemand, l'Angleterre lui reconnaît des droits sur Madagascar et une zone d'influence du sud de ses possessions méditerranéennes jusqu'à la ligne de Say, sur le Niger, à Barrua, sur le lac Tchad. Par malice, lord Salisbury aurait glissé aux négociateurs français : « Le coq gaulois aura du sable à gratter[1]. » Le *Journal des Débats* évoque pour sa part « un équitable arrangement »[2]. A l'inverse, les membres du parti colonial estiment cet accord bien trop favorable aux intérêts anglais[3].

D'autres incidents, d'intensité variable, concernant l'Angleterre éclatent au Parlement dans les mois suivants. Le refus par la Chambre de ratifier l'acte général de la conférence de Bruxelles de juillet 1890 sur la traite négrière est très révélateur du climat ambiant. Reproduisant les débats de 1845, au cours desquels Guizot et Thiers se sont affrontés au sujet du droit de visite des navires français par la marine anglaise afin d'empêcher le commerce d'esclaves, Jacques Piou affirme en juin 1891 ne reconnaître « à aucune autre puissance étrangère le droit de police sur des marins français » : « Sur terre comme sur mer, un Français n'obéit qu'à un Français »[4]. En dépit des explications rassurantes de Ribot et du rapporteur de la commission Francis Charmes, 422 députés contre 90 décident de ne pas ratifier la convention[5]. Face à l'anglophobie dominante, Ribot ne désarme pas et s'évertue à ce que les relations entre les deux nations ne se distendent encore davantage. Pour rassurer ses voisins d'outre-Manche après les célébrations de Cronstadt, il demande à l'amiral Gervais et à son escadre de se rendre à Portsmouth : « Il ne faut pas se brouiller avec l'Angleterre. C'est pourquoi nous allons à Portsmouth malgré les cris de quelques journaux[6]. »

Face à une hostilité grandissante de la classe politique à l'égard de l'Angleterre, alimentée tant par les défenseurs de l'expansion coloniale que par les chantres du protectionnisme, et aussi, il faut l'admettre, par une attitude peu conciliante de la part des Britanniques, Ribot ne parvient pas à atteindre son ambition de rapprocher les deux nations.

Même si au Parlement son discours demeure ouvert et positif, il se voit progressivement contraint d'adopter dans ses relations diplomatiques une attitude plus dure vis-à-vis de

---

[1] Synthèse d'Alexandre Ribot sur ses démarches auprès de Lord Salisbury en 1890. (AN, 563AP11)
[2] *Journal des Débats*, 12 août 1880.
[3] BRUNSCHWIG Henri, « Le parti colonial », *Revue d'histoire d'outre-mer*, tome 46, n° 162, 1959, p. 55.
[4] DANIEL André, *L'Année politique. 1891, op. cit.*, p. 173.
[5] Séance du 25 juin 1891, *JODébCh*.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à William Waddington écrite le 11 juillet 1891. (Synthèse d'Alexandre Ribot sur l'alliance franco-russe. [AN, 563AP11])

Londres[1]. Cette évolution s'effectue aussi sous la pression croissante du parti colonial[2]. Au Quai d'Orsay, celle-ci est quasi institutionnalisée depuis la transformation de la direction des Colonies en un sous-secrétaire d'État aux Colonies. Dans le cabinet Freycinet, c'est le leader du « parti colonial », Eugène Étienne, qui occupe cette fonction et mène une politique très volontariste, en Afrique principalement[3]. En janvier 1893 lui succède un partisan tout aussi farouche de la colonisation : Théophile Delcassé. Face à cette poussée colonialiste et impérialiste, la prudence de Ribot et sa volonté de ménager son voisin britannique sont très vite dépassées. Dès lors les désaccords entre Français et Anglais s'aggravent. L'Ouganda, Madagascar, le Maroc ou encore le Siam sont autant de zones convoitées par les deux camps et de sources d'accrochage[4]. Dans la presse, l'anglophilie de Ribot devient un lieu commun, dénoncée et exagérée par ses adversaires. Sous leurs plumes, il est qualifié « d'anglomane »[5], de « représentant officieux de l'Angleterre »[6], de « valet des Anglais »[7] faisant de la France « la vassale de l'Angleterre »[8].

Les affaires coloniales enveniment également les relations entre la France et l'Italie, membre de la Triple Alliance. Après s'être livrés à une guerre douanière féroce, les deux États souhaitent se rapprocher à partir de 1890. En proie à de graves difficultés économiques et financières, l'Italie désire bénéficier du tarif minimum pour exporter certains de ses produits et négocier des emprunts auprès d'établissements bancaires français. Avec beaucoup de fermeté, Ribot n'entend satisfaire ces demandes que si l'Italie s'engage à rester neutre en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, ce que bien entendu elle ne peut accepter[9]. Dès lors des pics d'agressivité surgissent. Le président du Conseil italien Antonio di Rudini se dit « froissé » par les manières désobligeantes à l'égard de l'Italie de représentants de la banque Rothschild, qu'il qualifie de « misérables juifs »[10]. De son côté, Ribot éconduit l'ambassadeur italien, Luigi Federico Menabrea, coupable de lui avoir conseillé d'oublier l'Alsace-Lorraine[1].

---

[1] Sa correspondance avec Waddington en témoigne.
[2] GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 319.
[3] Ludovic Trarieux reproche à Eugène Étienne d'avoir fait du sous-secrétariat d'État « un ministère de fait ». (Séance du 27 mai 1892, *JOdébSé*)
[4] GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 316-327.
[5] *La Libre parole*, 24 janvier 1895.
[6] *La Patrie*, 26 janvier 1895.
[7] *France*, 27 janvier 1895.
[8] *France*, 26 janvier 1895.
[9] Ribot est déterminé « à ne pas prêter [à l'Italie] notre bourse et à ne pas lui ouvrir notre marché, tant qu'elle n'aura pas achevé l'expérience qu'elle fait en ce moment des bienfaits de la Triple Alliance ». (Lettre d'Alexandre Ribot à Albert Billot écrite le 12 octobre 1890. [GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 333])
[10] Lettre d'Alexandre Ribot à Albert Billot écrite le 6 juillet 1891. (AN, 563AP11)

Lorraine[1]. Les affaires coloniales attisent naturellement ces querelles. Le point de fixation est la Tunisie. Les Italiens redoutent de voir les Français annexer ce territoire, surtout sans contrepartie. Le prédécesseur d'Antonio di Rudini, Francesco Crispi, propose de reconnaître la présence française en Tunisie, en échange de la Tripolitaine. Le Quai d'Orsay refuse et les tensions se poursuivent.

Durant son passage au ministère des Affaires étrangères, Ribot manifeste une attention particulière au sort de la Tunisie. En prélude à la discussion de ses tarifs douaniers le 4 juillet 1890, Jules Delafosse l'interpelle sur la situation des colons dans ce protectorat. Cela permet à Ribot de dresser un bilan de l'action française depuis la signature du traité du Bardo en mai 1881. A la tribune, il rappelle l'ambition nationale dans cette région du Maghreb : « […] nous voulons marquer l'empreinte de notre civilisation. La Tunisie […] appelle ce travail de colonisation et de civilisation et la France manquerait à sa parole et à son honneur si elle n'y réalisait pas les nobles projets qu'elle a conçus[2]. » Il défend le système du protectorat, qu'il estime à la fois souple et compatible avec la nécessité de bien gérer les dépenses. Cette idée est reprise dans le *Journal des Débats* :

> « Le protectorat est la colonisation à bon marché, remplaçant la colonisation onéreuse ; c'est la colonisation spontanée, remplaçant la colonisation à haute pression administrative ; c'est la méthode favorite des grands pays colonisateurs, bien préférable à celle des pays à idéal trop centralisateur. […] La Tunisie ne doit pas être un quatrième département algérien. L'assimilation se fera par d'autres moyens[3]. »

Ribot milite ardemment pour la baisse des tarifs d'importation des produits tunisiens. En coulisse, il pèse pour que la commission des douanes nomme Charles Jonnart comme rapporteur[4] afin de favoriser son ascension parlementaire mais aussi, peut-on imaginer, pour mieux contrôler le travail des députés.

Face à l'opposition de l'élu de Constantine Gaston Thomson, Jonnart puis Ribot défendent dans l'hémicycle ce projet de loi dont l'objectif est d'« accorder un traitement de faveur » à la Tunisie afin de « permettre à ses produits d'entrer en France »[5]. Le texte est adopté par une

---

[1] Note d'Alexandre Ribot du 11 février 1891. (GUILLEN Pierre, *op. cit.*, p. 333)
[2] Séance du 3 juillet 1890, *JODébCh.*
[3] *Journal des Débats*, 4 juillet 1890.
[4] « La commission des douanes m'a donné gain de cause hier matin sur la question douanière tunisienne. Jonnart a été nommé rapporteur. J'en suis très heureux ; ce sera pour lui un bon début. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 22 juin 1890. [AN, 563AP11])
[5] Séance du 4 juillet 1890, *JODébCh.*

très large majorité à la Chambre et plus encore au Sénat[1]. A l'origine de la mise en place du protectorat, Jules Ferry remercie le ministre « pour ce qu' [il a fait] pour la Tunisie »[2].

La forte implication de Ribot dans ce dossier s'explique peut-être par les pressions de son ami Georges Picot. Dès sa nomination au Quai d'Orsay en mars 1890, ce dernier s'adresse en effet à lui en tant que « colon »[3] et membre du « "syndicat agricole des colons français en Tunisie" »[4]. Dans ses lettres, il lui dépeint une situation délicate et le pousse à agir pour diminuer les tarifs douaniers[5]. Après la nomination de la commission chargée d'examiner le texte, il écrit espérer que « Jonnart sera nommé rapporteur » et désirer lui remettre « des indications précises qui peuvent venir à l'appui de [ses] efforts dans la commission des douanes[6]. » Après le vote de cette loi, Picot poursuit ses demandes auprès de son ami ministre qui finit toujours, semble-t-il, par lui obtenir satisfaction[7].

L'attitude manifestée par Ribot et la majorité de la Chambre dans la question des droits de douane tunisiens est loin de refléter l'orientation des deux décennies du XIXe siècle en matière de politique économique. La tendance est en effet nettement au progrès des idées protectionnistes. Après les élections législatives de 1889, le mouvement d'élévation des barrières douanières débuté au début des années 1880 se renforce, sous la pression des industriels de la métallurgie, du textile et des milieux agrariens. Fondateur de l'Association de l'industrie et de l'agriculture française, Jules Méline est la tête politique de ce courant. Face à lui, les libre-échangistes tentent de résister en créant la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation ou encore la Ligue nationale contre le renchérissement du pain et de la viande, dont l'objectif est de défendre les consommateurs victimes du protectionnisme. Cette tentative de résistance est le fait d'économistes, de financiers, de négociants, de parlementaires appartenant à la mouvance libérale. Léon Say en est la figure de proue. A la Chambre, se constitue aussi, après le renouvellement électoral de 1889, un Groupe industriel, commercial et maritime.

---

[1] Le projet de loi est adopté par 468 voix contre 22 à la Chambre et par 239 voix contre 1 au Sénat.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 6 juillet 1890. (AN, 563AP51)
[3] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 16 septembre 1890. (AN, 563AP39)
[4] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 21 juin 1890. (AN, 563AP39)
[5] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 9 avril 1890. (AN, 563AP39)
[6] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 21 juin 1890. (AN, 563AP39)
[7] Après le vote de la loi, Picot demande à Ribot de hâter la publication des décrets : « Je dois au plus vite vous écrire pour vous demander de presser la solution que vous m'avez promise. Le 1er décret autorisant une fraction de vins récoltés en Tunisie à se rendre en France aux conditions nouvelles est-il rendu ? Vous m'avez laissé espérer quand vous êtes venu le 24 août à Noisy que le 1er décret sur les vins pourrait paraître vers le 15 septembre. » (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 16 septembre 1890. [AN, 563AP39])

Partisans du protectionnisme et défenseurs du libre-échangisme s'affrontent durant toute l'année 1891. Les premiers souhaitent dénoncer les traités de commerce signés avec six états afin que le Parlement fixe les tarifs des différents produits applicables à tous les pays[1]. Ils y parviennent avec la loi du 11 janvier 1892, traditionnellement appelée « tarif Méline », du nom du rapporteur général du budget des douanes et président de la commission générale des douanes. Désormais, les produits étrangers sont soumis à deux tarifs : un tarif général maximum, en l'absence de convention particulière avec le pays exportateur, et un tarif minimum, si une convention est en vigueur. Dans tous les cas, les droits sont plus élevés que précédemment, tout en restant assez limités.

En tant que ministre des Affaires étrangères, Ribot a naturellement exercé un rôle important dans l'épanouissement des idées protectionnistes. Sur cet aspect, comme sur beaucoup d'autres, il fait toutefois preuve d'une grande modération. Ainsi quand le député radical du Jura, Jean-Baptiste Bourgeois, qualifié par André Lebon de « protectionniste absolu »[2], l'interpelle en janvier 1891 sur les traités de commerce en cours, il lui fournit une réponse nuancée. S'il est nécessaire de dénoncer les conventions en vigueur pour que la Chambre puisse « remettre sur le métier l'œuvre considérable de nouveaux tarifs », il faut se garder d'ouvrir une guerre douanière avec les nations européennes, qui pourrait au final bénéficier à l'Allemagne : « il y a peut-être quelqu'un en Europe qui serait assez avisé pour en profiter[3]. »

C'est en décembre de la même année que les ministres des Affaires étrangères et du Commerce, Alexandre Ribot et Jules Siegfried, déposent un projet de loi tendant à fixer provisoirement les relations commerciales de la France à partir du 1er février 1892, date de l'expiration des traités dénoncés. Jules Méline en est le rapporteur. Hostile à « ce changement complet dans le régime économique de la France »[4], Léon Say présente un contre-projet afin de proroger temporairement les traités existants. Alexandre Ribot prend la parole pour s'y opposer et fournir quelques indications rassurantes sur les pourparlers en cours avec les six pays concernés. Il s'adresse ensuite plus directement à Léon Say, « qui défend la science économique »[5], pour l'inviter à plus de pragmatisme :

---

[1] Les six pays concernés sont la Belgique, la Suisse, l'Espagne, la Suède, la Norvège et les Pays-Bas.

[2] DANIEL André, *L'Année politique. 1891*, *op. cit.*, p. 9.
Lors de son intervention, Bourgeois déclare : « Le marché français est l'un des plus beaux du monde, il peut attendre l'acheteur. » (Séance du 19 janvier 1891, *JODébCh*)

[3] Séance du 19 janvier 1891, *JODébCh*.

[4] Séance du 21 janvier 1891, *JODébCh*.

[5] *Loc. cit.*

> « En ces matières, ce n'est pas la doctrine pure qui règne […] il y a des courants d'opinion, des appréciations qui varient avec les circonstances et aussi avec les grands faits qui se produisent autour de nous. […] Il se peut donc que, dans un avenir qui sera peut-être demain, peut-être plus éloigné, le Parlement, qui s'inspire de l'opinion publique et des nécessités politiques et commerciales, reconnaisse lui-même qu'il y a des avantages à ne pas s'enfermer dans des formules, dans des chiffres fixés pour toujours, et qu'il reconnaisse l'utilité de concéder au Gouvernement le droit de faire des traités de commerce[1]. »

La défaite de Léon Say est très lourde, sa proposition étant repoussée par 418 voix contre 90. Son face à face avec Ribot sur ce sujet traduit l'écart qui existe désormais entre eux.

En plus de la recherche d'un nouvel équilibre en Europe, de la poursuite de la politique coloniale et de la mise en œuvre d'une politique protectionniste, un dernier axe important de son action à la tête du Quai d'Orsay entre 1890 à 1893 mérite à présent d'être évoqué : son soutien à l'appel au ralliement des catholiques, orchestré par Léon XIII. Les raisons de cette initiative sont multiples : de la personnalité même du Pape, à la prise en compte par un nombre croissant de catholiques qu'un retour en arrière est devenu impossible, en passant par le besoin du Vatican de se rapprocher de la France sur la scène internationale. Les étapes de ce mouvement sont trop connues pour qu'il soit besoin de les présenter longuement. Sur la demande de Léon XIII, c'est le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, qui le premier, lors du célèbre toast d'Alger de novembre 1890, invite les catholiques français à l'acceptation du régime en place[2]. Devant les résistances qui s'expriment au sein d'une partie du clergé, le Pape intervient personnellement en publiant en février 1892 l'encyclique « Au milieu des sollicitudes », dans laquelle il préconise « d'accepter la constitution pour changer la législation ».

Durant cette période, le ministre des Affaires étrangères s'est appliqué à refroidir la question religieuse en France afin de permettre à Léon XIII de délivrer son message d'apaisement dans les meilleures conditions. Avant même de détenir ce portefeuille ministériel, Ribot a déjà noué contact avec le cardinal Lavigerie. A l'occasion de son voyage en Algérie avec Jonnart,

---

[1] *Loc. cit.*

[2] « "Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a en soi rien de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient… de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous, pour l'amour de la patrie." » (CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France (1880-1914)*, Toulouse, Privat, 2000, p. 90)

il rend visite au fondateur des Pères blancs dans son palais d'Alger le 9 février 1889. Après un échange de plus de deux heures, Ribot est séduit par la personnalité du prélat :

> « Très vigoureux, la voix forte, l'œil d'une intelligence et d'une finesse rares, très familier, abordant tous les sujets avec rondeur, parlant un peu longuement mais avec esprit, aimant à raconter des anecdotes et à y mettre du sel et du poivre… […] On songe, en le voyant, à ces grands cardinaux d'autrefois qui gouvernaient des royaumes[1]. »

L'année suivante[2], dans une lettre confidentielle, le cardinal contacte Ribot, devenu ministre, pour l'informer que l'appel du Pape en faveur de l'acception du régime républicain est imminent et, surtout, lui demander d'éviter toute polémique avec les catholiques dans les semaines à venir :

> « Les avantages et la nécessité d'une adhésion explicite de l'épiscopat français à la forme républicaine sont désormais reconnus par le Saint-Siège. Il ne s'agit plus que de trouver une occasion et un mode favorables pour rendre ces sentiments publics. J'ai même lieu de croire que cette manifestation ne se fera pas très longtemps attendre et je suis tout décidé, pour ma part, à en donner le signal si le Pape me le demande. Mais il devient de plus en plus désirable, au point de vue du succès, qu'il ne se fasse publiquement […] avec l'approbation même tacite du gouvernement aucune manifestation bruyante contre l'Église. Elle rendrait impossible un acte qui prendrait les apparences d'une duperie et manquerait de dignité. Il l'est également que l'on renonce enfin, à la direction des cultes, à ces procédés et à des tendances de persécutions trop visibles dans tous les détails. […] J'ai voulu vous faire connaître une situation que je trouve délicate et vous permettre d'en prévenir les périls[3]. »

Parfaitement conscient de l'enjeu crucial que représente pour la République et l'apaisement religieux en France cette ouverture de Léon XIII, Ribot tente de calmer les tensions et de

---

Sur le cardinal Lavigerie, voir MONTCLOS Xavier de, *Lavigerie, le Saint-Siège et l'Eglise. De l'avènement de Pie IX à l'avènement de Léon XIII (1846-1878)*, Thèse de doctorat, Paris, 1965, 661 p. et *Le toast d'Alger. Documents 1890-1891*, Paris, E. de Boccard, 1966, 448 p.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 9 février 1889. (AN, 563AP51)

[2] A Paris au mois d'août 1890, Lavigerie tente, en vain, de rencontrer Ribot. Selon Picot, « il était fort ennuyé de quitter Paris sans [l'] avoir vu ». (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite à Paris le 21 août 1890. [AN, 563AP39])

L'historien Patrick Harismendy évoque une rencontre entre Sadi Carnot, Alexandre Ribot et le cardinal Lavigerie à Fontainebleau le 27 septembre 1890. (HARISMENDY Patrick, *Sadi Carnot, l'ingénieur de la République*, Paris, Perrin, 1995, p. 344)

[3] Lettre du cardinal Lavigerie à Alexandre Ribot écrite le 18 octobre 1890. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])

dénouer les crises qui se présentent, le plus souvent en concertation avec le Vatican. Face à la majorité républicaine, il ne peut toutefois se montrer trop tendre envers la politique vaticane. Sa position à l'égard de Léon XIII oscille donc entre ouverture pour encourager les mutations en cours et fermeté pour rassurer les parlementaires républicains.

Quand la question religieuse redevient centrale dans les débats et objet d'affrontements, cette ligne est naturellement difficile à tenir. C'est le cas durant la séquence entre la fin de l'année 1891 et le début de l'année suivante. Le cabinet Freycinet (mars 1890 – février 1892) est d'ailleurs emporté dans la tempête soulevée par l'appel au ralliement des catholiques à la République. A la même époque, le nonce à Paris Domenico Ferrata décrit au cardinal Rampolla un climat incroyablement tendu : « Si incroyable qu'il y paraisse, il ne se passe de jour, que ne surgisse une nouvelle difficulté en ce pays. Depuis quatre mois, je n'ai pas eu un moment de repos »[1].

La séance du 26 octobre 1891 à la Chambre, consacrée à l'examen du budget pour l'année 1892, illustre bien les crispations suscitées par les signes d'ouverture envoyés par le Vatican, avec en arrière-plan ses conséquences sur les relations franco-italiennes. Ribot est placé sous le feu de ses adversaires de gauche comme de droite. Jules Delafosse puis Albert de Mun l'interrogent tout d'abord sur des incidents survenus à Rome le 2 octobre 1891. Après s'être écrié « Vive le pape ! », des pèlerins français ont déclenché dans la capitale du jeune état italien des manifestations anti-françaises. Pour le député du Morbihan, l'inaction du ministre des Affaires étrangères dans cette affaire engage sa responsabilité envers les catholiques : « si vous nous traitez en ennemis, ne vous étonnez pas que nous vous répondions en combattants[2]. » Ribot tente de minimiser l'événement :

> « M. de Mun nous a demandé pourquoi nous n'avions pas adressé des reproches directs et publics au gouvernement italien. Les choses ne se passent pas ainsi. Du moment où le gouvernement italien nous déclarait qu'il prenait toutes ses mesures pour réduire cet incident aux proportions qu'il aurait dû toujours garder et pour empêcher les violences et les injures contre les pèlerins, nous n'avions qu'à prendre acte de ces bonnes dispositions et à en attendre les effets[3]. »

---

[1] VISMARA CHIAPPA Paola, « Église et État en France au début du Ralliement. L'affaire des catéchismes électoraux d'après les archives vaticanes (1891-1892) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome 68, n° 181, 1982, p. 213-233.
Domenico Ferrata (1847-1914) est nommé nonce à Paris en 1881. Très bon connaisseur de la vie politique française, cet ami du cardinal Lavigerie est chargé par Léon XIII d'accompagner la politique de ralliement.

[2] Séance du 26 octobre 1891, *JODébCh*.

[3] *Loc. cit.*

Dans la suite de la séance, c'est au tour de l'extrême gauche, par l'intermédiaire du député de Seine-et-Oise Gustave Hubbard, de marquer sa divergence avec les positions du gouvernement en réclamant la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican. Cette demande, réitérée presque chaque année, est repoussée par 280 voix contre 198. Pour justifier « le maintien du représentant diplomatique au Vatican », Ribot explique que cela ne constitue nullement « un encouragement à l'espérance qu'on pourrait concevoir de la restauration du pouvoir temporel du Vatican » et que cela « présente pour la France un intérêt politique[1]. » Enfin, la séance se termine par la demande formulée par Clemenceau et Pelletan de la publication d'un Livre jaune à propos des négociations avec la Curie romaine.

Les affrontements politiques autour des questions religieuses s'aggravent le mois suivant avec l' « affaire des catéchismes ». Cette nouvelle crise débute quand, au Sénat, Tristan de L'Angle Beaumanoir révèle que certains catéchismes comportent des chapitres additionnels au texte classique, notamment des prescriptions sur les devoirs électoraux des chrétiens[2]. Le sénateur en demande la suppression[3].

Ribot se tourne vers son ambassadeur, Édouard Lefebvre de Béhaine, et Domenico Ferrata pour exiger une intervention rapide du Vatican auprès des évêques concernés. En dépit de messages rassurants envoyés au gouvernement français, le Pape hésite en réalité à intervenir auprès de clercs et de fidèles pour certains radicalisés. Dès lors, il cherche à gagner du temps. Dans un entretien avec Ribot le 4 janvier 1892, Ferrata expose la difficulté de la situation et demande au gouvernement, pour faciliter une intervention du pape, de donner des signes de détente sur d'autres dossiers, comme la question du droit d'accroissement, et de cesser les représailles financières sur le traitement d'évêques liés à cette affaire[4] : « Nous sommes peut-être à la veille d'un conflit grave que le Saint-Siège et son représentant font tout pour prévenir […]. Que peut le Saint-Siège si le gouvernement français ne donne pas, de son côté, la preuve par des actes qu'il désire l'apaisement[5] ? » Le ministre lui répond « que le gouvernement était sincèrement désireux de maintenir la paix religieuse [et qu'il] apprécie les dispositions du Saint-Siège et les efforts qu'il fait pour contenir les intransigeants et séparer sa cause de la

---

Le gouvernement italien a notamment révoqué le préfet de Rome.

[1] *Loc. cit.*

[2] Des recommandations quant au mariage, à l'éducation des enfants y figurent également.
Sur le contenu de ces catéchismes, voir DELOYE Yves, « L'affaire des "catéchismes augmentés" (19e-20e siècles) », *Revue française de science politique*, n° 2-3 2002, p. 179-199.

[3] VISMARA CHIAPPA Paola, *op. cit.*, p. 213.

[4] L'évêque de Carcassonne venait d'être frappé par cette mesure.

[5] Notes de Ribot résumant une conversation avec le nonce Ferrata du 4 janvier 1892. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])

leur. » Toutefois, il se refuse à toute négociation, estimant que « ce n'est pas un service que le gouvernement français demande au Saint-Siège, mais un acte également profitable à l'Église et à l'État, à leurs bonnes relations et à la paix religieuse » :

> « Le gouvernement français se mettrait dans la plus fausse position s'il laissait dire qu'il n'a obtenu l'intervention du Saint-Siège qu'au prix de certaines concessions ou de certains arrangements. Sans aucun doute, le gouvernement aura le devoir de ne pas répondre à un bon procédé du Saint-Siège par des mesures qui froisseraient les catholiques et rendraient plus difficile l'action du pape et celle de son représentant mais cela ne peut être l'objet d'un accord[1]. »

A la fin du mois de janvier, cinq cardinaux français publient dans *L'Univers* une lettre dans laquelle ils dressent la liste de tous les griefs des catholiques envers le régime républicain et invitent les fidèles à défendre leurs droits sur le terrain constitutionnel. Cette initiative, qui n'est pas dirigée par le Vatican, tend davantage encore les échanges diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Ribot demande à Lefebvre de Béhaine d'expliquer à Rampolla que « cette démonstration collective étant contraire au droit public français, le gouvernement est obligé pour prévenir de plus graves conséquences, de saisir le Conseil d'État »[2]. Le Pape fait alors savoir « qu'il serait personnellement blessé si le Conseil d'État était saisi dans l'affaire des cardinaux »[3]. Ces événements contraignent Léon XIII à exprimer désormais clairement sa position. Le 14 février, dans un entretien accordé à Ernest Judet du *Petit Journal*, il reconnaît que « la République est une forme de gouvernement aussi légitime que les autres »[4]. Plus solennellement, il publie le 20 février l'encyclique « Au milieu des Sollicitudes » dans laquelle il lève toutes les ambiguïtés : « quand un gouvernement nouveau est constitué, le devoir est de l'accepter. »

Comme l'explique Jean-Marie Mayeur, « l'accueil fait à l'encyclique fut mitigé »[5]. S'il entraîne le ralliement d'une partie des catholiques et une tolérance plus grande envers l'Église des républicains modérés, elle soulève également beaucoup d'hostilité et de suspicions. Le 3 mars 1892, le député radical de l'Isère Gustave Rivet interpelle le ministre des Affaires étrangères sur d'éventuelles tractations avec le Vatican pour obtenir son appel au ralliement :

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Télégramme d'Alexandre Ribot à Édouard Lefebvre de Béhaine rédigé le 30 janvier 1892. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])
[3] Télégramme d'Édouard Lefebvre de Béhaine à Alexandre Ribot rédigé le 30 janvier 1892. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])
[4] *Le Petit Journal*, 17 février 1892.
[5] MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la IIIe République (1871-1898), op. cit.*, p. 201.

> « Y a-t-il eu entre le gouvernement et le Vatican des négociations et des engagements qui ont déterminé l'envoi de l'encyclique, négociations qui auraient fait intervenir le pape dans nos affaires intérieures ? C'est sur ce point que nous demandons toute la vérité et toute la lumière[1]. »

La réponse de Ribot est très claire :

> « L'encyclique a été un acte spontané de la part du souverain pontife, qui se rattache à un ensemble de vues et à la situation générale que la papauté occupe en Europe et dans le monde. C'est un acte dont la portée doit évidemment être considérable ; mais, je le répète, nous ne l'avons pas négocié, nous ne l'avons pas sollicité, nous ne l'avons connu que par la publication qui en a été faite par les journaux. (Mouvements divers)[2]. »

Afin de briser tout soupçon de connivence entre le Quai d'Orsay et le Vatican, Alexandre Ribot donne lecture à la Chambre des instructions qu'il a transmises à Lefebvre de Béhaine le 17 décembre 1891 pour le guider dans les négociations à venir :

> « Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il deviendra difficile de défendre le Concordat contre les attaques dont il est l'objet, si les évêques ne s'inspirent pas davantage de son esprit. […] La déférence envers les représentants du pouvoir civil, la neutralité dans les luttes politiques sont les premiers devoirs d'un clergé reconnu par l'État. Du jour où ce clergé sort de sa mission religieuse pour se mêler à la politique, il met en danger le Concordat. […] Il ne serait que temps de donner aux évêques des conseils de prudence si – comme je n'en saurais douter – le Saint-Siège tient à prévenir de nouveaux et graves conflits dans une matière aussi délicate que celle-ci, entre l'autorité civile et une partie de l'épiscopat. […] Votre langage doit être, à cet égard, aussi net et aussi ferme que notre conduite à été jusqu'à ce jour prudente et modérée. […] Vous êtes autorisé à donner lecture de cette lettre au cardinal-secrétaire d'État [Rampolla][3]. »

---

[1] Séance du 3 mars 1892, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
Datée du 16 février 1892, l'encyclique est publiée le 20. Ribot a-t-il réellement découvert, comme il l'avance, son contenu dans la presse ? La consultation des télégrammes expédiés par Lefebvre de Béhaine à Ribot nous apprend qu'il en connaît l'esprit dès le 17 février : « Le Cardinal Rampolla vient de m'annoncer que, par une encyclique expédiée ce matin et dont l'existence n'est encore connue de personne, le Pape invite nos évêques, le clergé et les fidèles, à se rallier franchement à la République ». Le lendemain, il dispose du texte officiel. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])
[3] Séance du 3 mars 1892, *JODébCh*.

Si la lecture de ce document confidentiel renforce la position de Ribot au sein des républicains, elle suscite en revanche au Vatican des réactions très négatives[1]. Le pape et le gouvernement français ont toutefois trop d'intérêts convergents pour que cet incident ait des conséquences durables sur leurs relations.

Ponctué de crises, le chemin parcouru en l'espace de quelques mois par la France et le Vatican vers une acceptation réciproque est considérable. Même si, comme le notent sévèrement Gisèle et Serge Berstein « le Ralliement a largement échoué »[2], il n'en constitue pas moins sur la longue durée une étape importante vers l'enracinement du régime républicain.

A l'issue de ce bilan de l'action d'Alexandre Ribot au Quai d'Orsay, il ressort que des orientations décisives ont été prises durant ces trois années : le rapprochement avec la Russie qui permet à la France de ne plus être isolée en Europe, la poursuite de la colonisation, la mise en place d'une politique protectionniste, la reconnaissance de la légitimité du régime républicain par Léon XIII. Sur toutes ces questions, Ribot a su se hisser au niveau de sa fonction et démontrer des qualités d'homme d'État. Il s'est efforcé de défendre une ligne cohérente et équilibrée. Adepte de la prudence, il souhaite avant tout favoriser l'apaisement en Europe tout en permettant à la France de se frayer une place dans le concert des grandes puissances. Bien qu'ambitieux, ces deux objectifs semblent atteints en 1893.

2. L'accession à la présidence du Conseil et la gestion du scandale de Panama

C'est en septembre 1892 qu'éclate au grand jour, dans le journal antisémite *La Libre Parole*, l'affaire de Panama, « le scandale des scandales » selon l'historien Jean Bouvier[3]. Étudiés en tous sens par les historiens, les faits sont aujourd'hui largement connus[4]. Notre propos n'est

[1] Télégramme d'Édouard Lefebvre de Béhaine à Alexandre Ribot rédigé le 19 mars 1892. (Synthèse de Ribot sur ses relations avec le Vatican du 18 octobre 1890 au 25 juillet 1892. [AN, 563AP11])
[2] BERSTEIN Gisèle et Serge, *La Troisième République (les noms, les thèmes, les lieux)*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 261.
[3] BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, Paris, Julliard, 1964, p. 7.
[4] Parmi les ouvrages décrivant l'affaire, citons : BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, *op. cit.*. et MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991, 564 p.

donc nullement de reconstituer le fil de cet épisode politico-juridico-financier, ni même de viser à éclairer une éventuelle zone d'ombre dans cette affaire mais de comprendre la trajectoire de l'un de ses acteurs qui, si l'on en croit les ouvrages de référence sur la question, illustre bien par son attitude la classe politique de l'époque. Pour Francis de Pressensé, Ribot « a été le néfaste liquidateur du scandale de Panama »[1]. Plus grave encore, l'historien Jean-Yves Mollier cite un rapport de police évoquant ses liens avec le banquier et homme d'affaires Antoine Vlasto[2]. Ribot y est décrit comme « la copie conforme de Maurice Rouvier […], mais avec l'accent du Nord et la réserve de sa région au lieu de la volubilité du Marseillais ». Qu'en est-il réellement ? La correspondance de Ribot ainsi que ses notes personnelles permettent de clarifier son comportement durant l'affaire, le regard que ses contemporains ont posé sur son action, mais aussi de connaître sa vision du scandale.

Dans la synthèse de l'affaire qu'il a rédigée près de vingt ans après les faits, Ribot débute son récit en 1891[3]. Pour comprendre son implication, il nous apparaît nécessaire de remonter trois années plus tôt, très précisément au samedi 28 avril 1888. C'est en effet lors de cette journée que les députés votent la proposition de loi tendant à autoriser la Compagnie du canal interocéanique de Panama à émettre des titres remboursables avec lots. Ribot s'abstient lors du vote final, contrairement à la majorité de ses collègues[4]. Parmi eux, certains ont reçu des chèques de la société dirigée par Ferdinand de Lesseps. En proie à d'importantes difficultés tant techniques que financières, la Compagnie de Panama décide de recourir à la corruption du personnel politique et de la presse pour tenter de dégager de nouveaux capitaux censés la sauver. Jacques de Reinach, Cornelius Herz et Léopold Arton, des hommes d'affaires peu scrupuleux, mènent à bien ce travail illégal. Malgré cela, la faillite de l'entreprise est prononcée le 4 février 1889. En dépit des plaintes qui s'accumulent, ce n'est qu'en juin 1891 que la justice se décide à ouvrir une instruction pour abus de confiance contre les directeurs de la compagnie. Le dossier est confié au conseiller de cour d'appel Prinet[5]. Selon Ribot, ce dernier reçoit de la part du ministre de la Justice, Armand Fallières, des consignes très précises :

---

[1] Francis de Pressensé, *L'Aurore*, 20 janvier 1903.
Pour Jean Garrigues également, Ribot s'est employé à la tête du gouvernement à étouffer l'affaire. (GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 314)

[2] MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, *op. cit.*, p. 419 (AN, Mi 25370, dossier Ribot).

[3] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)

[4] Séance du 28 avril 1888, *JODébCh*.
Ribot s'est abstenu lors des différents votes concernant cette proposition de loi. Il a seulement voté contre le paragraphe 4 de l'article 1 qui porte sur les modalités du remboursement de l'emprunt.

[5] La loi prévoit en effet qu'un prévenu titulaire de la légion d'honneur doit comparaître devant la cour d'appel.

> « M. Prinet devait agir avec prudence. On lui recommanda de ne pas étendre ses recherches au-delà des faits directement incriminés. Les administrateurs avaient-ils abusé de la confiance des actionnaires ou trompé le public par des promesses fallacieuses ? C'était la seule question que M. Prinet eût à éclaircir. Il n'avait pas à s'occuper des accusations de corruption qui, dès cette époque, étaient lancées, d'une manière vague, contre certains membres des deux chambres[1]. »

Alors que l'instruction est « conduite avec une extrême lenteur »[2], le ministre de l'Intérieur Ernest Constans reçoit de la part d'un ancien administrateur de la Compagnie de Panama une liste de parlementaires corrompus[3]. En privé, Constans souffle à Ribot les noms de François Barbé et d'Antonin Proust[4]. Au début du mois de juillet, alors que Prinet a remis son rapport au procureur général Quesnay de Beaurepaire, Constans se rend au ministère de l'Intérieur afin d'y rencontrer son successeur Émile Loubet, également président du Conseil, et lui demander « d'user de son influence pour étouffer l'affaire »[5]. Il lui explique que « deux ministres, M. Rouvier[6] et M. Roche[7], [ont] reçu des sommes importantes après le vote de la loi qui [a] autorisé l'émission de valeurs à lots[8]. » Bien qu'informé, Loubet décide de ne rien faire : « il ne demanda aucune explication à M. Rouvier ni à M. Roche ; il laissa aller les choses, se flattant de pouvoir les arranger en gagnant du temps[9]. » Ce calcul ne se révèle pas judicieux car la publication, en septembre 1892, dans le journal d'Édouard Drumont, d'une série d'articles dénonçant les « dessous de Panama » oblige finalement le gouvernement à agir sous la pression, tout particulièrement le ministre de la Justice et des Cultes, Louis Ricard. Ribot dresse de ce dernier le portait d'un homme manquant de sens politique, complètement inadapté à la situation :

> « Très honnête homme, mais étranger aux dessous de la politique, ne voyant dans cette affaire de Panama qu'un procès ordinaire qui devait être réglé comme tous les autres, convaincu que son devoir était de poursuivre les coupables sans essayer de mesurer ou seulement de prévoir les conséquences de la poursuite […].

---

[1] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
[2] *Loc. cit.*
[3] BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, *op. cit.*, p. 148.
[4] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
[5] *Loc. cit.*
[6] Maurice Rouvier (1842-1911) est alors ministre des Finances.
[7] Jules Roche (1841-1923) est alors ministre du Commerce et de l'Industrie.
[8] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
Jean-Yves Mollier indique que Loubet découvre la liste des parlementaires corrompus à son arrivée place Beauvau en février 1892. (MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, *op. cit.*, p. 419)
[9] *Loc. cit.*

M. Ricard était le garde des Sceaux le moins préparé qui fût à dénouer les difficultés d'une semblable affaire[1]. »

Ribot dénonce également « l'intempérance ordinaire de M. de Beaurepaire » qui, après avoir rendu un premier rapport dans lequel « il s'érigeait en justicier impitoyable »[2], effectue « une volte-face complète » en rédigeant un « nouveau rapport qui manquait autant de nuances et de mesure que le premier »[3].

Au sein du cabinet, les positions sont très divisées quant à l'attitude à adopter. Louis Ricard et Léon Bourgeois soutiennent l'idée qu'il faut engager des poursuites judiciaires et menacent de démission s'ils ne sont pas suivis par leurs collègues. Face à eux, « [Maurice] Rouvier, Jules Roche et [Auguste] Burdeau [combattent] avec énergie les conclusions du garde des Sceaux, en invoquant les dangers politiques d'un semblable procès[4]. » « Comme ministre des Affaires étrangères, [Ribot se dit] préoccupé du retentissement qu'une poursuite contre M. de Lesseps pouvait avoir sur les intérêts de la compagnie du canal de Suez et sur [la] situation [de la France] en Égypte ». Par ailleurs, il fait observer que même si « ce n'[est] pas au Conseil d'examiner si en droit la poursuite était ou non justifiée », il peut néanmoins « faire un acte politique […] en [se] plaçant au point de vue des dangers politiques que comport[ent] un procès criminel[5]. » Bien que préférable, cette option lui semble désormais impossible à défendre : « Il était bien trop tard pour arrêter la poursuite »[6]. Plutôt partisan jusqu'alors de la ligne Rouvier - Roche - Burdeau, Émile Loubet déclare le 15 novembre aux membres de son gouvernement « qu'il ne voulait pas donner les apparences d'avoir des faiblesses ou des complaisances envers les administrateurs du Panama[7]. » Le jour même, ces derniers sont inculpés.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre, un nouveau rebondissement survient : la mort du baron de Reinach dans son hôtel particulier parisien. « L'émotion fut vive. Cette mort, que la famille attribuait à une attaque d'apoplexie, avait toutes les apparences d'un suicide. Pourquoi M. de Reinach s'était-il tué ? Quels secrets emportait-il avec lui ? Combien de personnes allaient

---

[1] *Loc. cit.*
[2] Dans le rapport qu'il remet au garde des Sceaux le 10 septembre, Quesnay de Beaurepaire conclut aux poursuites contre les administrateurs de Panama.
[3] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
Dans son second rapport, transmis au ministre de la Justice le 5 novembre, Quesnay de Beaurepaire estime qu'il faut renoncer aux poursuites.
[4] *Loc. cit.*
[5] *Loc. cit.*
[6] *Loc. cit.*
[7] *Loc. cit.*

être compromises dans le monde politique[1] ? » Alors que les rumeurs, y compris les plus folles, se propagent à grande vitesse, le député boulangiste Jules Delahaye réclame le 21 novembre 1892 une enquête parlementaire. Il profite bien entendu des circonstances pour prononcer un sévère réquisitoire contre le régime. « Il y a ici, clame-t-il du haut de la tribune, deux catégories de personnes qui m'écoutent : celles qui ont touché et celles qui n'ont pas touché »[2]. Pour tenter d'apaiser un Palais Bourbon en effervescence, le gouvernement se résout à accepter la nomination d'une commission d'enquête[3]. Plus que la violence des échanges, Ribot retient de cette séance la rapidité avec laquelle une suspicion généralisée s'est emparée des parlementaires, au point de leur ôter toute capacité de réaction :

> « M. Delahaye développa sa proposition avec une certaine habileté ; il n'apportait aucun fait précis, ne citait aucun nom, faisait planer des soupçons sur tout le monde et revenait constamment à ce refrain : "l'enquête ! l'enquête !" […] La physionomie de la Chambre était des plus curieuses. Au lieu de protester avec véhémence contre ce réquisitoire perfide, la majorité se taisait. Il semblait que les députés se regardassent les uns les autres avec inquiétude. Chacun était disposé à voter l'enquête, comme pour montrer qu'il n'avait pas à redouter la lumière. J'ai compris ce jour là ce que peut produire dans une assemblée la peur du soupçon. […] Aucune réserve ne fut faite pour empêcher la confusion des pouvoirs. L'enquête fut votée à l'unanimité et sans scrutin public[4]. »

Présidée par Henri Brisson, la commission une fois constituée demande au gouvernement l'accès aux dossiers de l'instruction et une autopsie de Reinach[5]. Le président du Conseil s'y refuse, invoquant des motifs juridiques et le principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Le 28 novembre, la Chambre désavoue par 304 voix contre 110 Émile Loubet, qui immédiatement présente sa démission. Une nouvelle crise ministérielle s'ouvre alors[6]. Henri Brisson puis Jean Casimir-Perier essaient de constituer un cabinet, sans y parvenir. Léon

---

[1] *Loc. cit*.
[2] Séance du 21 novembre 1892, *JODébCh*.
[3] Dès la veille, le gouvernement réuni en Conseil avait décidé « de ne pas s'opposer à une enquête que le président du Conseil ne se sentait pas la force d'écarter ». (Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. [AN, 563AP21])
[4] *Loc. cit.*
[5] Parmi les trente-trois membres de la commission, les républicains modérés sont au nombre de vingt-deux. Charles Jonnart en fait partie.
[6] Jérôme Grévy a analysé très finement les mécanismes mis en œuvre lors de ces crises parlementaires à répétition (« Le dénouement des crises ministérielles (1879-1889) », *in* GREVY Jérôme, *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, PU de Rennes, 2010, p. 179-197).

Bourgeois, pour sa part, s'y refuse. Le président de la République se tourne alors vers Alexandre Ribot, qui accepte de relever le défi :

> « Prendre le pouvoir dans ces circonstances, c'était se condamner à gouverner contre la droite tout entière, y compris les constitutionnels, en s'appuyant sur une majorité qui se débanderait aussitôt le danger passé et qui rendrait le gouvernement responsable de toutes ses erreurs et de tous ses entraînements. Il fallait, dès la première heure, engager la lutte avec la commission d'enquête ; celle-ci venait à peine d'être élue ; son autorité n'était pas encore entamée, et elle avait le beau rôle en paraissant défendre les prérogatives du Parlement et ne poursuivait que la recherche des coupables.
>
> […] Cependant quand le président me fit dire le 6 décembre par M. Develle qu'il comptait sur mon dévouement pour tirer le pays d'une crise dangereuse […] je ne vis que le péril qui pouvait menacer la République. Je fermai les yeux sur ceux qui m'attendaient et je répondis au président qu'il aurait le soir même un ministère pour le couvrir et faire tête à l'orage. »

Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1892, l'équipe ministérielle autour de Ribot est constituée. Pour reprendre une formule de l'époque, il s'agit d'un gouvernement de replâtrage, puisque neuf ministres sur onze sont issus du cabinet démissionnaire[1]. Charles Dupuy et Jules Siegfried sont les deux seuls entrants. Léon Bourgeois quitte le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts pour rejoindre celui de la Justice[2]. Après avoir hésité, Ribot décide finalement de conserver Maurice Rouvier à ses côtés :

> « Quant à M. Rouvier l'étrange confidence que M. Constans avait faite à M. Loubet rendait son maintien presque impossible. Mais M. Rouvier, prévenu de l'intention que j'avais de le remplacer, me fit dire que son exclusion dans de pareilles circonstances serait pour lui une sorte de condamnation capitale. Il protestait avec tant d'énergie et d'apparente sincérité que je priai M. Loubet de le voir, de lui demander sa parole d'honneur qu'il n'avait été mêlé d'aucune manière

[1] Les membres du 1er cabinet Ribot sont : Alexandre Ribot (Affaires étrangères), Léon Bourgeois (Justice), Émile Loubet (Intérieur), Charles de Freycinet (Guerre), Auguste Burdeau (Marine et Colonies), Maurice Rouvier (Finances, remplacé par Pierre Tirard le 13 décembre 1892), Charles Dupuy (Instruction publique, Beaux-arts et Cultes), Jules Siegfried (Commerce et Industrie), Jules Develle (Agriculture), Jules Viette (Travaux publics) et Émile Jamais (sous-secrétaire d'État aux Colonies).

[2] « Il avait accepté ce lourd fardeau sans avoir mesuré toutes les difficultés qu'il allait rencontrer. Dans la nuit, alors que le ministère était déjà fait, il vint me prier de lui rendre sa parole. » (Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. [AN, 563AP21])

aux affaires du Panama. M. Rouvier donna sa parole à M. Loubet ; il me fit à moi-même une déclaration analogue. »

Pour l'ambassadeur d'Allemagne en France, le comte Munster, « le ministère Loubet-Ribot, qui était tombé dans le canal de Panama, vient de ressusciter sous la forme d'un ministère Ribot-Loubet »[1]. Les réactions dans la presse sont plutôt mauvaises. Les journaux de la gauche radicale doutent de la détermination du nouveau gouvernement à faire la lumière sur le scandale. Pour *La Lanterne*, ce n'est « pas un ministère d'enquête mais un cabinet d'étouffement »[2]. Les quotidiens de droite se montrent dans l'ensemble plus agressifs dans leurs commentaires : *Le Gaulois* évoque « un ministère de la déconsidération républicaine »[3], *L'Autorité* « un cabinet de pleutres »[4]. Seule la presse républicaine modérée salue le courage des membres du nouveau gouvernement. Pour le *Journal des Débats*, « le passé de M. Ribot est une promesse »[5].

Comme tout nouveau ministère, celui d'Alexandre Ribot doit faire connaître aux Chambres sa composition et exposer sa politique lors d'une déclaration lue en même temps au Palais Bourbon et à celui du Luxembourg. Ribot se plie à l'exercice devant les députés et Loubet devant les sénateurs. Dans sa courte intervention, le nouveau président du Conseil insiste sur trois points. Premièrement, il observe que la situation « exige impérieusement une lumière complète et de promptes résolutions » : « La démocratie française comprend que c'est l'honneur de la République de ne pas étouffer par le silence des scandales ou des faiblesses qui ne sauraient l'atteindre et d'en tirer, au contraire, une leçon de haute moralité[6]. » Deuxièmement, il appelle les parlementaires au « sang-froid » : « ne nous laissons pas émouvoir par cette fureur de délations qui s'abat, à certains jours sur notre pays »[7]. Enfin, il estime que « l'œuvre de justice actuellement poursuivie ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique ». Il invite donc les Chambres à reprendre les travaux en cours[8]. A l'issue de la séance, un ordre du jour de confiance est voté par 306 voix contre 104. Mais « chaque jour

---

[1] CHASTENET Jacques, *Cent ans de République*, tome 2 : *La République des républicains (1878-1893)*, Paris, Tallandier, 1970, p. 401.
[2] *La Lanterne*, 7 décembre 1892.
[3] *Le Gaulois*, 6 décembre 1892.
[4] Article de Paul de Cassagnac, *L'Autorité,* 8 décembre 1882.
Paul de Cassagnac ajoute qu'un « ministère Ribot est et ne peut être qu'un ministère de pleutres, collectionneur de toutes les gifles, de tous les crachats, de tous les coups de pied dans le derrière qui se distribuent en France et à l'étranger. »
[5] *Journal des Débats*, 7 décembre 1892.
[6] Séance du 8 décembre 1892, *JODébCh*.
[7] *Loc. cit.*
[8] *Loc. cit.*

allait amener une surprise ou un débat passionné » écrit Ribot dans ses notes personnelles[1]. L'identité de plusieurs « chéquards » est ainsi rapidement divulguée dans la presse. Mis en cause, Maurice Rouvier est contraint de démissionner le 13 décembre. Interpellé le jour même à la Chambre, Ribot prend la défense de son ancien collègue au gouvernement : « Rouvier a pensé qu'il devait être libre, absolument libre pour répondre aux diffamations, aux calomnies s'il s'en produit ; […] Je ne suis pas de ceux qui oublieront, qui peuvent oublier en ce moment les grands services que M. Rouvier a rendus au pays[2]. » Affaibli, le cabinet Ribot entend toutefois résister aux nouvelles demandes de la commission d'enquête. Après avoir cédé sur les deux points à l'origine de la chute du cabinet Loubet, à savoir l'autopsie du baron de Reinach et la communication du dossier de l'instruction[3], le gouvernement s'oppose nettement à la proposition de loi visant à accorder des pouvoirs spéciaux à la commission d'enquête. L'enjeu est de savoir si celle-ci peut enjoindre aux juges d'instruction d'opérer des saisies et des perquisitions. Au nom de la séparation des pouvoirs, le gouvernement demande le rejet de la proposition de loi du député Pourquery de Boisserin. « Comme cette question […] est une question de confiance, nous vous demandons la discussion immédiate, et nous ne resterons pas au pouvoir si vous ne l'accordez pas » affirme solennellement le garde des Sceaux. Ribot intervient pour brandir l'argument de l'unité républicaine :

> « J'appartiens à la république, j'appartiens au parti républicain ; je m'en fais gloire, et je ne veux pas, puisque je suis dépositaire en ce moment de son autorité, la laisser affaiblir dans mes mains : je manquerais à mon premier devoir. […]
>
> Messieurs, je vous adjure de vous ressaisir, de vous souvenir, qui que vous soyez et sur quels bancs que vous siégiez - depuis les bancs du centre gauche jusqu'à ceux de l'extrême gauche, je n'exclus personne, - je vous conjure de vous rallier tous autour du drapeau de la République, autour du gouvernement […][4]. »

La Chambre suit le cabinet à une large majorité (429 voix contre 122). En ce qui concerne la question de fond en revanche, André Daniel nous indique que « la Chambre était très indécise ». Le rappel de l'affaire Wilson[5] et la mise en cause de Freycinet dans l'attribution de la décoration de grand officier de la Légion d'honneur à Cornélius Herz n'y arrangent rien. La

---

[1] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
[2] Séance du 13 décembre 1892, *JODébCh*.
[3] Séance du 8 décembre 1892, *JODébCh*.
Bourgeois s'appuie sur une circulaire adoptée par Dufaure en 1877.
[4] Séance du 15 décembre 1892, *JODébCh*.
[5] « Ceux qui avaient reçu des croix achetées les portent encore » s'écrit Le Provost de Launay.

question de confiance est posée. Le gouvernement obtient un succès très étriqué, la majorité n'étant obtenue que par le vote des huit ministres.

Le soir même, Jules Dietz écrit dans les *Débats* :

> « Nous venons d'assister à la bataille parlementaire la plus vive, la plus ardemment soutenue, qui se soit livrée depuis longtemps dans une chambre française. Ce qui était en jeu ce n'était pas l'existence d'un cabinet – nous sommes trop habitués à ce genre d'émotion – c'était la destinée même de la République. Il s'agissait de savoir si elle entrerait dans les voies révolutionnaires, si une commission parlementaire souveraine et irresponsable mettrait la main sur le pouvoir exécutif et sur la justice[1]. »

Plus circonspect, Marcel Sembat se demande si le ministère a « remporté un succès ou subi un échec »[2].

Parfaitement conscient que le couperet aurait pu s'abattre sur son gouvernement, Ribot décide de concert avec Léon Bourgeois d'« agir avec vigueur » : « Puisque le gouvernement revendiquait toute la responsabilité, il se devait à lui-même de ne laisser aucune prise au reproche de faiblesse et d'inertie[3]. » Dès le lendemain, la police procède à l'arrestation des administrateurs de la Compagnie et d'un ancien député, Charles Sans-Leroy. Une perquisition au domicile de Cornélius Herz est également menée. Le soir même, Ribot rencontre par hasard place de la Madeleine l'avocat de Charles de Lesseps, le bâtonnier Henri Barboux, qui lui annonce les futures révélations de son client concernant l'ancien ministre des Travaux publics, Charles Baïhaut[4].

Le 20 décembre, la Chambre, avec le soutien du gouvernement, vote la levée de l'immunité parlementaire de cinq députés[5], dont celle de Maurice Rouvier, qui reconnaît avoir touché de l'argent mais conteste l'accusation de corruption. Les fonds lui ont permis, affirme-t-il, de lutter contre le boulangisme.

Soixante-douze heures plus tard, c'est au tour de cinq sénateurs[6]. Le scandale s'amplifie au fil des jours et un véritable système de corruption est dévoilé. Après Rouvier, un autre ancien président du Conseil, Charles Floquet, se retrouve dans l'œil du cyclone. A la commission

---

[1] *Journal des Débats*, 16 décembre 1892.
[2] Article de Marcel Sembat « Vainqueur ou vaincu », *La Lanterne*, 17 décembre 1892.
[3] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
[4] Baïhaut est arrêté le 7 janvier 1893.
[5] Les quatre autres sont Emmanuel Arène, Henri-Joseph Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche.
[6] Il s'agit d'Eloi Béral, de Paul Devès, de François Thévenet, de Léon Renault, l'ex-préfet de Police, et d'Albert Grévy, le frère de l'ancien président de la République.

d'enquête, il explique avoir suivi la répartition des fonds de la Compagnie de Panama entre les différents organes de presse, afin que les journaux républicains ne soient pas lésés... Avec de pareilles révélations, la République se trouve offerte à ses adversaires, boulangistes principalement, qui mènent au Parlement une véritable bataille de siège. Le 23 décembre, soit la veille de la fin de la session parlementaire, le député Pierre de Bernis s'indigne de la participation du gouvernement « à la curée d'une escroquerie colossale »[1]. Interpellé par Lucien Millevoye, Ribot dénonce les « rigorismes d'occasion »[2] et se refuse à porter un jugement quelconque sur l'action des cabinets précédents. Jules Dietz dans *Les Débats* analyse ce silence comme « un désaveu implicite des théories de M. Floquet et de M. Rouvier »[3]. A l'issue de cette séance, la Chambre soutient la « fermeté [du gouvernement] pour assurer l'œuvre de justice et de lumière qui s'impose » en adoptant un ordre du jour de confiance par 352 voix contre 83[4]. « L'armée est au complet » se félicite *La Justice*[5].

Au retour des vacances parlementaires, le 10 janvier 1893, Ribot décide de remanier son cabinet pour se séparer de certains de ses membres atteints par le scandale : Freycinet, trop proche de Cornélius Herz et dont le journal *Le Télégraphe* a été racheté par la Compagnie de Panama[6], mais aussi Loubet, soupçonné d'avoir cherché à étouffer l'affaire durant l'année 1892. Auguste Burdeau et Émile Jamais quittent également le gouvernement. Leur succèdent des hommes politiques moins connus : Julien Loizillon (à la Guerre), Adrien Rieunier (à la Marine), Albert Viger (à l'Agriculture) et Théophile Delcassé (au sous-secrétaire d'État aux Colonies). Dans ce nouveau cabinet, Ribot cède le Quai d'Orsay à Jules Develle et s'octroie le portefeuille de l'Intérieur pour mieux gérer la crise politique en cours.

C'est également le 10 janvier que s'ouvre le procès des administrateurs de la Compagnie pour escroquerie et abus de confiance. Si la Cour d'appel de Paris prononce des peines assez lourdes, quelques mois plus tard, la Cour de cassation décide d'annuler le jugement pour des questions de délai de prescription. Relevant de la Cour d'assises, les faits de corruption sont eux jugés en mars 1893. Tous les parlementaires sont finalement acquittés, à l'exception de Baïhaut condamné à cinq ans de prison. Un bon mot, relevé par Jacques Chastenet, court alors dans les rues de Paris : « Il y a un milliard et demi de volé et pas de voleur[7]. »

---

[1] Séance du 23 décembre 1892, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
[3] *Journal des Débats*, 24 décembre 1892.
[4] *Loc. cit.*
[5] *La Justice*, 24 décembre 1892.
[6] MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, *op. cit.*, p. 425.
[7] CHASTENET Jacques, *op. cit.*, p. 498.

Les échos de ces procès résonnent naturellement dans les Chambres, où les débats demeurent happés par le scandale. Sur cette question, le nouveau cabinet Ribot suit la même ligne politique que le précédent, à savoir l'union des républicains dans la défense du régime et une fermeté affichée contre les corrupteurs et les corrompus. Le 27 janvier 1893 se déroule « l'une des séances les plus orageuses de la législature »[1]. La discussion porte sur le vote des fonds secrets attribués au gouvernement. Le député boulangiste de Bordeaux Albert Chiché en demande la suppression. Le président du Conseil se voit contraint de monter au créneau. Fréquemment interrompu par la droite, notamment par Jules Delahaye avec lequel il s'accroche à plusieurs reprises, il essaie de convaincre l'hémicycle que les fonds secrets sont indispensables à l'exécutif :

> « On peut discuter sur les moyens du gouvernement dans une démocratie, sur la nécessité plus ou moins grande de fonds secrets. […] Le Gouvernement n'a pas le temps de s'attarder à des théories, il veut gouverner et il veut le faire avec les moyens qui lui sont nécessaires[2]. »

Dans le climat de suspicion généralisée qui entoure le personnel politique, il explique « qu'il n'y a pas un moyen vrai, efficace, de contrôle en dehors de la probité des hommes »[3]. Enfin, comme à chacune de ses interventions, il insiste sur l'unité nécessaire du bloc républicain et sur l'obligation de ne pas être dupe quant aux intentions des hommes qui agitent les ficelles du scandale : « Toute cette grande campagne qui a été organisée ne l'a pas été dans une pensée et dans un but républicain[4]. » Sa ténacité est récompensée par un vote favorable à une large majorité : 297 voix contre 175. Bien que traditionnellement opposés aux républicains modérés sur la question des fonds secrets, certains radicaux votent cette fois-ci avec eux, ou s'abstiennent comme Clemenceau.

Cette séance est représentative à la fois de l'atmosphère régnant dans la sphère politico-médiatique en ce début d'année 1893 et du rôle qu'entend exercer Ribot à la tête du gouvernement. De plus en plus, il se considère et se comporte en véritable leader du camp des républicains de gouvernement, dilaté dans les périodes de crise jusqu'aux radicaux. Pour satisfaire ces derniers, il accepte le 16 janvier un ordre du jour qui l'engage à « maintenir les lois démocratiques et [à] affirmer une politique de réformes nettement républicaines »[5]. Si

---

[1] DANIEL André, *L'Année politique. 1893*, Paris, Charpentier, 1894, p. 30.
[2] Séance du 27 janvier 1893, *JODébCh.*
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
[5] Séance du 16 février 1893, *JODébCh.*

Ribot campe cette posture de chef d'un gouvernement de concentration républicaine, c'est parce qu'il est convaincu que seule la stratégie de rassemblement peut permettre de sauvegarder le régime.

Cette idée n'est pas partagée par tous ses anciens amis du Centre gauche, qui lui reprochent de tendre la main à ses anciens adversaires. Le 11 janvier 1893, en pleine crise ministérielle, Georges Picot lui demande de rester fidèle à son passé : « de grâce, pas de concession ! […] Voilà ce que je vous demande du fond du cœur, pour vous et pour la France[1]. » Le mois suivant, il critique le choix de ses ministres[2]. De pareils blâmes ne sont pas isolés. Dans la *Revue des Deux Mondes*, Charles de Mazade estime que le gouvernement Ribot a cédé trop de terrain à la commission d'enquête parlementaire « pour vivre, pour gagner du temps », aggravant de ce fait « l'anarchie morale qui s'infiltre partout » : « L'anarchie […] est […] dans un État politique […] où rien n'est à sa place, où une commission parlementaire a la prétention de se substituer à la justice […] et où le gouvernement laisse tout faire »[3]. Les relations de Ribot se tendent également avec le *Journal des Débats* et certains de ses cadres, dont Francis Charmes[4]. Les critiques du quotidien de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, d'abord ponctuelles et relativement feutrées[5], deviennent plus manifestes et continues quand il accède à la présidence du Conseil. Ribot évoque une « petite guerre de coups d'épingle »[6]. « Qu'avez-vous donc fait à vos anciens amis des *Débats* pour qu'ils aient au cœur une si grande amertume ? » lui demande Georges Foissey le 15 mars 1893[7]. Ribot livre dans sa correspondance plusieurs éléments d'explication. Il évoque « certains dissentiments »[8] quant à la politique à conduire et surtout le fait de ne pas avoir servi les hommes de l'Union libérale en postes ministériels :

---

[1] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 11 janvier 1893. (AN, 563AP39)
[2] Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 10 février 1893. (AN, 563AP39)
[3] Charles de Mazade, « Chronique de la quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, 14 décembre 1892.
[4] Les deux hommes ne s'adressent plus la parole au moins depuis le début de l'année 1893. Selon Ribot, « Charmes a subi l'entraînement du milieu où il vivait. Il s'est emballé et maintenant il travaille à se persuader que c'est moi qui ai tous les torts. » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 16 avril 1893. [AN, 563AP21]) Quelques mois plus tard, les tensions s'apaisent et l'élu du Cantal envoie à celui du Pas-de-Calais son dernier ouvrage, *Études historiques et diplomatiques* (Paris, Hachette, 1893), avec la dédicace suivante : « à mon ami Alexandre Ribot […]. Tu vois que l'amitié survit à tout, quoiqu'un peu endormie. Il est facile de pardonner, mais il est plus difficile d'oublier… » (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 3 novembre 1893. [AN, 563AP21])
[5] Ribot a par exemple la désagréable surprise de découvrir dans le *Journal des Débats* du 4 août 1891 les nominations d'ambassadeurs, qu'il comptait annoncer officiellement deux jours plus tard : « Singuliers procédés de la part d'un ami ». (Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 4 août 1891. [AN, 563AP51])
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 15 mars 1893. (AN, 563AP21)
[7] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 15 mars 1893. (AN, 563AP34)
[8] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 15 juin 1893. (AN, 563AP21)

> « Il paraît que nos amis ont été froissés de ce que je ne leur ai pas fait une place dans le cabinet quand il a été reconstitué en janvier. Vraiment l'occasion était belle pour leurs ambitions. J'ai été au plus pressé. […] Ce n'est pas le jour où Périer montait au fauteuil en remplacement de Floquet[1] que je pouvais donner un ou deux portefeuilles à l'Union libérale. Il fallait bien tenir compte de la majorité de la Chambre. Il faut avoir l'esprit bien étroit pour m'en faire un reproche[2]. »

Autre raison invoquée par Ribot dans ses écrits : l'arrestation des dirigeants de la Compagnie de Panama. « Ils m'en auraient beaucoup moins voulu si je n'avais pas fait arrêter M. de Lesseps[3] » assure-t-il[4]. Finalement, ce que reproche les hommes du Centre gauche gravitant autour du *Journal des Débats* à Ribot est probablement de ne pas avoir été « fidèle à leur parti ». Cette formule empruntée à son secrétaire particulier, Léon Hyérard[5], semble parfaitement résumer les causes de ce désamour.

Chef de la majorité républicaine, Ribot entend protéger les institutions du régime. Cette fonction de paratonnerre de la République qu'il s'assigne est parfois assimilée, par ses détracteurs, à la simple défense d'un système politique vermoulu. Que ce soit en tant que chef des républicains, de défenseur des institutions ou des intérêts d'une classe politique corrompue, les dénonciateurs les plus virulents du scandale le prennent de plus en plus pour cible : « Il est devenu le point de mire de toutes les rages, de toutes les colères réactionnaires, depuis que la République a proclamé hautement qu'elle lui reconnaissait la trempe des hommes d'État dignes de la gouverner[6]. » A partir du mois de mars 1893, une partie de la presse déverse en effet sur sa personne des attaques plus violentes les unes que les autres. Son manque de fermeté est dénoncé par Jules Delafosse :

> « La moelle est ce qui lui manque le plus. […] Dans la liste de ceux qui lui ont voté un ordre du jour de confiance, on rencontre les noms de M. [Pierre] de Rémusat et de M. [Charles] Floquet, de M. [François Monjaret de] Kerjégu et de M. [Georges] Clemenceau, de M. Paul Deschanel et de M. [Émile] Basly. […] Ce

[1] Le 10 janvier 1893, le modéré Jean Casimir-Perier est élu président de la Chambre des députés face à Henri Brisson.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 16 avril 1893. (AN, 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 juin 1893. (AN, 563AP21)
[4] *Loc. cit.*
[5] Le 12 janvier 1893, Léon Hyérard (1863-1918) est nommé chef du secrétariat particulier du président du Conseil. A partir de 1901, il exerce la fonction de préfet dans différents départements : la Nièvre, l'Eure, la Haute-Garonne (1911-1915) et la Loire-Inférieure (1915-1917)
[6] *Le Progrès du Nord*, 11 août 1893.

> n'est plus, comme l'a dit Déroulède, qu'un pianiste qui joue la musique des autres[1]. »

Son passé d'ancien magistrat impérial est souvent exploité pour appuyer la démonstration selon laquelle ce « bonapartiste repenti »[2], ce « renégat de l'Empire »[3] est dépourvu de toutes convictions solides. Le nom de « Ribotte » refait également surface[4]. Son physique est également attaqué. C'est « une vieille perche »[5] pour le quotidien boulangiste *L'Intransigeant*. Son épouse, une « Yankee terrible »[6], est aussi victime de cette campagne :

> « Née en Amérique mais élevée à Londres dans les milieux les plus fanatiques de cette ville d'hypocrisie, affiliée à toutes les sociétés religieuses qui constituent le plus bel ornement de l'église anglicane, elle croit accomplir une œuvre pie en faisant de la France catholique ou libre-penseuse l'esclave de la cagote Angleterre. Elle hait d'une triple haine de femme, d'Anglo-saxonne et de protestante ces aimables françaises dont la grâce souriante et le goût parfait l'écrasent dans les salons […]. »

« Pleutre »[7], « goujat »[8], « cafard »[9] sont quelques-unes des insultes prononcées à l'encontre de Ribot[10]. Plus grave politiquement, ses adversaires lancent à son propos des accusations mensongères. Il serait russophobe si l'on en croit *L'Intransigeant*[11], aurait reçu de l'argent de la part d'Antoine Vlasto pour *La Cocarde*[12], ou du baron de Reinach d'après *Le Gaulois*[13]. Ces calomnies se poursuivent bien après son départ du gouvernement le 30 mars 1893, victime collatérale d'un différend entre la Chambre des députés et le Sénat sur une question budgétaire [14].

---

[1] Article de Jules Delafosse, *Le Figaro*, 20 février 1893.
[2] *L'Intransigeant*, 12 mars 1893.
[3] Article de Paul de Cassagnac, *L'Autorité*, 19 mars 1893.
[4] *L'Intransigeant*, 11 février 1893.
[5] *L'Intransigeant*, 18 mars 1893.
[6] Article d'Édouard Drumont, « La pensée du gouvernement », *La Libre Parole*, 19 mars 1893.
[7] *L'Intransigeant*, 18 février 1893.
[8] *La Libre Parole*, 14 mars 1893.
[9] *L'Intransigeant*, 24 mars 1893.
[10] Sur cette question, voir BOUCHET Thomas, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 302 p.
[11] Article d'Henri Rochefort, *L'Intransigeant*, 20 mars 1893.
[12] *La Cocarde*, 18 janvier 1893.
Cette rumeur est reprise dans plusieurs quotidiens. Dans un entretien accordé au *Mémorial Artésien*, publié le 19 novembre 1896, Ribot reconnaît avoir eu des contacts avec le banquier et homme d'affaires Vlasto, mais nie tout échange d'argent.
[13] *Le Gaulois*, 1er mars 1893.
[14] Le désaccord porte sur la réforme de l'impôt sur les boissons. Une majorité de députés refusent de prendre en compte les modifications apportées par le Sénat. Ribot propose de disjoindre cette question du reste. La Chambre s'y oppose par 247 voix contre 242, poussant le cabinet à la démission.

Dans les mois et les années qui suivent, Ribot subit les ricochets de l'affaire de Panama. Plus que son implication directe dans la corruption, c'est sa volonté d'étouffer l'affaire qui lui est reprochée. Le contexte se prête bien évidemment à la propagation de toutes les rumeurs imaginables. « Dans cette lamentable histoire […], M. Ribot paraît avoir joué un rôle tellement louche que tous les racontars à son sujet prennent des caractères de vraisemblance extraordinaire[1] » observe *La Croix du Pas-de-Calais*.

C'est sans aucun doute son rôle dans « le roman-feuilleton Arton »[2] qui a le plus alimenté les polémiques. Émile Arton est l'un des personnages clefs du scandale. Ancien courtier au service de la compagnie, il est devenu pour le compte du baron de Reinach « le grand prévaricateur du Parlement »[3]. Dès le début des révélations, il quitte la France et sillonne l'Europe. Alors que la police et les responsables politiques affirment tout faire pour l'interpeller, paraît le 7 août 1893 un ouvrage intitulé *Pourquoi n'a-t-on pu arrêter Arton ?*, signé par un agent de la sûreté, Eugène Dupas. En 186 pages, il y dénonce le double langage des gouvernements qui se sont succédé depuis le début de l'affaire. En pleine campagne électorale, Ribot répond à ces accusations en accordant des entretiens au *Temps* et à *L'Echo de Paris*[4]. Il qualifie les écrits de Dupas de « fatras »[5]. S'il maintient que lui et Léon Bourgeois désiraient « obtenir la lumière la plus complète sur cette affaire de Panama », il concède qu'avant son arrivée place Beauvau « les recherches avaient été menées mollement »[6]. Émile Loubet, son prédécesseur, est donc directement visé :

> « Avant moi il y avait eu des fautes commises et je m'efforçai de les réparer. […] Les agents n'avaient pas déployé beaucoup de zèle. Je fis venir dans mon cabinet M. Soinoury[7] et M. Lozé[8], non pas une fois mais dix fois, et je leur donnai des instructions très formelles […]. J'insistai car je m'étais aperçu que les agents croyaient mieux servir les secrètes intentions du gouvernement en ne lui donnant que ce qu'il faisait semblant de demander ; ce sentiment était visible en eux. Mais dès que je l'eus deviné et dissipé, chacun se mit à l'œuvre très activement. […] Mais sans doute, il était trop tard […][9]. »

---

[1] *La Croix du Pas-de-Calais*, 18 novembre 1896.
[2] DANSETTE Adrien, *Les affaires de Panama*, Paris, Perrin, p. 220.
[3] MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, *op. cit.*, p. 9.
[4] Il reçoit le journaliste de *L'Echo de Paris*, Jean Stiegler, à Saint-Omer.
[5] *L'Echo de Paris*, 10 août 1893.
[6] *Loc. cit.*
[7] Soinoury est directeur de la Sûreté générale.
[8] Henri Lozé est préfet de police de Paris de 1888 à 1893.
[9] *L'Echo de Paris*, 10 août 1893.

Arton est finalement arrêté à Londres en novembre 1895. Ribot est entendu lors de son procès l'année suivante, puis devant la nouvelle commission d'enquête parlementaire[1], constituée en juin 1897. A chaque fois, il nie avoir empêché l'arrestation d'Arton et souligne la rupture entre sa gestion de ce dossier et celle de son prédécesseur. Les historiens qui se sont penchés sur le scandale de Panama évoquent plutôt une continuité entre le cabinet Loubet et celui dirigé par Ribot. Jean-Yves Mollier est plus sévère, estimant que « le refus de faire arrêter l'inculpé contumax se transforme en entrave grave au fonctionnement de la Justice à partir du moment où les procès commencent et nécessiteraient la présence du personnage clef de la corruption parlementaire[2]. » Il évoque également la mise en place d'une « double stratégie […] dont les éléments sont destinés à s'annuler »[3]. Par le biais des ambassadeurs, Ribot sollicite l'aide des États étrangers pour interpeller Arton, tout en demandant à ses propres agents de police de ne pas l'arrêter… Son attitude apparaît donc pour le moins ambiguë, même s'il nous semble difficile de trancher de manière définitive quant à sa gestion du dossier.

En dépit de certaines incertitudes qui demeurent, le rôle de Ribot dans le scandale se dessine tout de même suffisamment pour que l'on puisse en tirer des conclusions. Deux points apparaissent clairement. Le premier, évident mais qu'il est tout de même nécessaire de rappeler, est que Ribot n'a touché aucun argent de la part de la Compagnie du Panama. Il ne fait pas partie des « chéquards ». Toutefois, même si son honnêteté ne peut donc être remise en cause, il semble tout de même faire partie de ce que Jean Bouvier nomme la « fourmilière dérangée » par la révélation du scandale de corruption[4]. Son attitude à la tête du gouvernement le montre ; tout comme ses écrits. Dans la synthèse qu'il rédige près de vingt ans après les faits, il est frappant de constater à quel point il relativise l'importance de la corruption menée par la Compagnie de Panama envers une partie du personnel politique et médiatique. Il insiste sur le décalage existant selon lui entre l'ampleur réelle des faits et « l'émotion extraordinaire qu'elle a causée ». Il y décrit finalement une affaire assez banale :

> « Ce qu'on a reproché à la compagnie du Panama, combien d'autres sociétés se sont crues obligées de le faire ! Les gouvernements ont vu dans ces libéralités que les sociétés font à la presse un moyen de s'assurer la bienveillance de celle-ci, en s'arrogeant un certain contrôle sur ces distributions. M. Floquet en a fait l'aveu

[1] Ribot est entendu par la commission d'enquête le 17 juillet 1897.
[2] MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, *op. cit.*, p. 431.
[3] *Loc. cit.*
[4] BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, op. cit., p. 148.

avec une ingénuité qui n'a pas désarmé ses adversaires. Combien de ministres l'ont fait avant lui et combien depuis lui, l'ont dépassé[1] ! »

L'opprobre jeté sur le Parlement et les parlementaires lui semble injustifié. La corruption n'est pas plus répandue dans le régime républicain que dans les autres :

> « Il y a dans toutes les assemblées, à toutes les époques, des hommes besogneux qui sont disposés à céder aux tentations. Ce n'est pas le propre des assemblées démocratiques ; les vieilles aristocraties ont souffert du même mal. La vénalité est de tous les temps, de tous les régimes, mais elle n'est qu'un accident[2]. »

De plus, il considère profondément « injuste de faire porter à un régime ou à une classe la faute de quelques individus » :

> « Non certes qu'il n'y eut de quoi s'indigner et s'attrister de voir un ancien ministre, M. Baïhaut, convaincu de s'être fait remettre […] un pot de vin par la compagnie de Panama […]. Mais aucun régime n'a été à l'abri de ces sortes de mésaventures, et c'était une injustice de vouloir faire porter à la République le poids des fautes de quelques hommes. La masse des députés républicains, de ceux qui avaient lutté pendant vingt ans pour fonder la République, était profondément honnête. C'étaient, pour la plupart, des gens d'esprit médiocre, mais de probité ancienne et de mœurs bourgeoises. On les calomniait en essayant de les présenter comme les complices d'un vaste système de corruption. Quelques défaillances individuelles ne justifiaient pas un pareil déchainement[3]… »

Derrière « ces explosions de sévérité et de vertu » se cachent en réalité des postures de circonstance adoptées par les adversaires du régime : « Ce qui a fait le caractère un peu factice de toute cette agitation, c'est que les partis hostiles à la République et au régime suivi depuis 1876 ont vu dans « l'affaire » un moyen inespéré de détruire les institutions républicaines ou de renverser le personnel gouvernemental[4]. »

Pour Damien de Blic, après le scandale de Panama s'impose « un autre paysage et un ordre différent »[5]. Même si, effectivement, un renouvellement du personnel politique s'opère après

---

[1] Synthèse rédigée par Alexandre Ribot sur le scandale de Panama. (AN, 563AP21)
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
[5] Damien de Blic emprunte ici une formule à Michel de Certeau.
DE BLIC Damien, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1889-1897) », *Politix*, n° 71, 2005, p. 61-82.

les élections législatives de 1893, les propos de Ribot accréditent plutôt la thèse de Jean Bouvier pour qui « la mécanique de l'économie, de la politique et de la vie sociale n'en a nullement été affectée de manière durable »[1], et celle de Jean Garrigues, qui au regard des scandales succédant à celui du Panama, constate que « l'argent et la politique vont continuer à faire bon ménage »[2].

3. Ribot à la tête de la République progressiste

Alors que le Ralliement et l'affaire de Panama pouvaient être de nature à modifier en profondeur l'équilibre des forces au Parlement, les élections législatives de 1893 confirment la marginalisation croissante de la droite dans les urnes, qui perd environ la moitié de ses sièges, et les progrès de toute la gauche. En dépit de la poussée socialiste et de leur propre division, les républicains modérés demeurent largement majoritaires. Analysant les résultats, Ribot constate que « la droite est presque anéantie » et surtout que les « libéraux de la nuance des *Débats* » sont en échec :

> « M. Léon Say n'a passé qu'à cent voix de majorité[3]. Picot est battu comme ne l'eût pas été un réactionnaire avéré[4]. On a flairé en lui le marguillier et les paysans, ennemis du cléricalisme par instinct et par tradition, ont voté contre lui. Je ne vois aucune recrue pour la petite armée des *Débats*, sauf [Adrien Lannes de] Montebello[5] qui ne tardera pas à aller plus à gauche. Il y a de la mélancolie dans les articles d'[André] Heurteau. […] On comptait faire une majorité avec les ralliés, les libéraux et une partie des opportunistes. […] Le pays n'est pas entré dans ces combinaisons. Il ne lit guère les *Débats* et, s'il les lisait, il ne changerait pas d'avis[6]. »

---

[1] BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, *op. cit.*, p. 8.
[2] GARRIGUES Jean, *Les scandales de la République. De Panama à Clearstream*, *op. cit.*, p. 61.
[3] Dans la 1ère circonscription de Pau, Léon Say est en réalité réélu par 6 654 voix contre 5 278 à son rival de droite.
[4] Georges Picot est battu dans le Cher par 9 133 voix contre 12 249 obtenues par le député républicain sortant, Henry Maret.
[5] Dans la 2e circonscription de Reims, Adrien Lannes de Montebello est victorieux dès le premier tour face à un candidat républicain radical.
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Saint-Omer le 22 août 1893. (AN, 563AP51)

Dès lors, ces résultats signifient, selon lui, « le retour forcé à ce qu'on a appelé la concentration » : « On peut la maudire, mais elle s'imposera comme une nécessité[1]. » Cette prédiction ne se révèle qu'en partie exacte. En effet, si l'on excepte la parenthèse que représente le gouvernement du radical Léon Bourgeois (novembre 1895 – avril 1896), les différents cabinets qui se succèdent entre 1893 et 1898 cherchent leur point d'équilibre au centre gauche en menant des politiques modérées, souvent très frileuses en matière sociale. Les radicaux sont le plus souvent faiblement représentés voire absents des équipes ministérielles. Deux hommes dominent la scène politique durant cette législature : Alexandre Ribot et Jules Méline, respectivement président du Conseil de janvier à octobre 1895 et d'avril 1896 à juin 1898.

Même s'il ne dispose pas de portefeuille ministériel entre mars 1893 et janvier 1895, Ribot demeure au cœur du pouvoir. Il est par exemple associé à toutes les négociations lors des crises ministérielles. Il est consulté par les uns, sollicité par les autres. Proche de Sadi Carnot et de son successeur Jean Casimir-Perier, il est fréquemment convié à l'Elysée. En janvier 1894, il est élu président de la commission du travail, ce qui lui permet « d'avoir une occupation en dehors de la politique pure » et d'attendre patiemment son retour au gouvernement[2]. « Il n'y a pas de plus grande habileté en politique, écrit-il à cette époque, que de savoir attendre avec bonne humeur[3]. » L'attente dans l'esprit de Ribot ne signifie nullement l'inaction mais le fait de se placer au-dessus de la mêlée. L'intérêt est bien entendu de conserver son image d'homme d'État en se détachant des petites querelles politiciennes ou parlementaires. Cette stratégie n'est toutefois pas sans risque. Le plus important est sans doute de disparaître du paysage politique. Pour éviter cet écueil, il intervient régulièrement à la Chambre, toujours sur des sujets majeurs et qu'il maîtrise parfaitement. Ainsi le 10 juillet 1894, il s'exprime à la tribune pendant plus d'une heure à propos de l'impôt sur le revenu. Comme il l'explique à son épouse, il ne souhaite pas « clore la session sans avoir eu l'occasion de faire un discours »[4] : « Il faut que je rompe le silence »[5]. Ce débat sur un sujet brûlant d'affrontement entre libéraux et socialistes lui en fournit l'occasion. Après l'avoir très bien préparé les jours précédents, il réalise une intervention très remarquée, dans laquelle il s'attaque à Godefroy Cavaignac et à Jean Jaurès, tous deux défenseurs du principe de l'impôt

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 19 janvier 1894. (AN, 563AP51)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 21 janvier 1894. (AN, 563AP51)
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 3 juillet 1894. (AN, 563AP51)
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 7 juillet 1894. (AN, 563AP51)

sur le revenu[1]. Pour le député du Pas-de-Calais, il s'agit d'une menace pour « la solidité de [la] démocratie » et dont l'idée est « contraire aux traditions libérales de ce pays »[2]. En s'appuyant sur l'héritage de 1789, il s'oppose à l'idée d'une déclaration des revenus. Le duel qu'il livre à Jaurès retient l'attention des commentateurs et lui permet de revenir sur le devant de la scène politico-médiatique.

De cette manière, par petites touches distillées quand le besoin s'en fait sentir, Ribot entend démontrer qu'il demeure un personnage cadre de la Chambre et de la République, ce dont en réalité personne ne doute. Par conséquent, c'est en toute logique que le nouveau président de la République, Félix Faure[3], lui confie en janvier 1895 la charge de former un nouveau cabinet[4], après l'échec essuyé par Léon Bourgeois. Pour le quotidien *Le Temps*, la situation de Ribot « entre tous les partis lui rend plus facile qu'à tout autre le rôle d'arbitre et de trait d'union […] entre tous les éléments républicains destinés à former la majorité gouvernementale »[5]. Effectivement, en seulement vingt-quatre heures, l'ancien président du Conseil parvient à constituer un gouvernement de concentration républicaine, au sein duquel cohabitent le très modéré Ludovic Trarieux et les radicaux Ludovic Dupuy-Dutemps et Émile Chautemps. « Ni radical, ni modéré, voilà bien la définition du ministère » selon Georges Clemenceau[6]. Raymond Poincaré conserve le portefeuille de l'Instruction publique et Gabriel Hanotaux celui des Affaires étrangères. L'ancien élève de Ribot à l'École libre des sciences politiques, André Lebon, est désigné ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes. Son mentor s'attribue quant à lui le ministère des Finances, considérant que le vote du budget de 1895 est la priorité immédiate du cabinet.

Dès l'annonce de la composition de la nouvelle équipe ministérielle, la presse d'extrême gauche et celle de droite se déchaînent contre le nouveau président du Conseil. Pour le quotidien *La France*, Ribot est « l'homme des Panamistes, l'homme de Zanzibar, le valet des Anglais[7] ! » De pareilles attaques se retrouvent également au Parlement, où son assise est assez restreinte.

---

[1] Séance du 10 juillet 1894, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
[3] Félix Faure est élu président de la République le 17 janvier 1895 après le retrait de Jean Casimir-Perier.
[4] Les membres du 3e cabinet Ribot sont : Alexandre Ribot (Finances), Ludovic Trarieux (Justice), Gabriel Hanotaux (Affaires étrangères), Georges Leygues (Intérieur), Émile Zurlinden (Guerre), Armand Besnard (Marine), Raymond Poincaré (Instruction publique, Beaux-arts et Cultes), André Lebon (Commerce, Industrie, Postes et Télégraphes), Antoine Gadaud (Agriculture), Ludovic Dupuy-Dutemps (Travaux publics) et Émile Chautemps (Colonies).
[5] *Le Temps*, 27 janvier 1895.
[6] *La Justice*, 29 janvier 1895.
[7] *La France*, 27 janvier 1895.

Dès sa présentation à la Chambre le 28 janvier 1895, le gouvernement est interpellé sur ses intentions par le radical René Goblet. N'ayant pas souhaité prononcer une déclaration de politique générale après la lecture d'un message du nouveau président de la République, Ribot saisit cette occasion pour s'expliquer. A la tête d'un gouvernement qu'il qualifie « d'union républicaine », il affirme vouloir mettre en œuvre un programme de « conciliation »[1]. A Goblet, qui lui reproche l'absence de rectitude dans ses convictions[2], il répond qu'il n'a « pas changé », avant tout de même de reconnaître qu'il a « été amené à élargir peu à peu [sa] conception de la politique »[3]. Par 322 voix contre 73, la Chambre adopte un ordre du jour de confiance[4].

Dès ses premières décisions, le gouvernement met en œuvre le message de rassemblement républicain prôné par Ribot. Le jour même de sa présentation devant les parlementaires, le garde des Sceaux présente un projet de loi d'amnistie pour des délits politiques, qui est immédiatement voté.[5] L'enjeu est de taille car il s'agit notamment de solder l'épisode boulangiste[6]. D'après l'historien Stéphane Gacon, l'amnistie est ici employée « pour convaincre la majorité de la gauche de soutenir le gouvernement »[7]. A la séance suivante, trois jours plus tard, le cabinet dépose une demande de crédit destiné à financer les obsèques du maréchal François Certain de Canrobert[8]. Symbole du dévouement à la patrie pour la droite et les républicains modérés, il incarne le bonapartisme et le coup d'État du 2 décembre 1851 pour les gauches radicale et socialiste. Rapidement, le débat s'envenime. Ribot prend alors la parole pour demander aux députés de sortir des postures politiques :

---

[1] Séance du 28 janvier 1895, *JODébCh*.

[2] *Le Journal des Débats* du lendemain note toutefois que « M. Goblet […], dans l'interpellation qu'il a développée, a mis plus de ménagements qu'il ne le fait d'ordinaire. »

[3] *Loc. cit.*

[4] *Loc. cit.*
144 députés s'abstiennent.

[5] En voici le détail :
Article unique : Amnistie pleine et entière est accordée pour les condamnations prononcées ou encourues jusqu'au 28 janvier 1895 à raison :
1°) De crimes, d'attentats ou complots contre la sûreté intérieur de l'État ;
2°) De délits et contraventions en matière de presse, de réunions et d'association, à l'exception des délits de diffamation et d'injure envers les politiques.
3°) De délits et contraventions en matière électorale.
4°) De délits et contraventions se rattachant à des faits de grève.
Le texte est voté à une écrasante majorité de 498 voix contre 4 à la Chambre (Séance du 28 janvier 1895, *JODébCh*) et de 216 voix contre 7 au Sénat (Séance du 31 janvier 1895, *JODébSén*).

[6] La première proposition de loi en ce sens est déposée dès le mois de décembre 1889.
Henri Rochefort en est l'un des bénéficiaires.

[7] GACON Stéphane, *L'amnistie*, *op. cit.*, p. 107.

[8] Séance du 31 janvier 1895, *JODébCh*.

> « La France ne voit en Canrobert que le soldat qui a conduit ses enfants sur tous les champs de bataille… [interruptions] … le soldat qui, pour elle représente à cette heure, à côté de notre jeune armée et des espérances qu'elle donne, l'armée d'hier, la France d'hier, que nous ne devons pas répudier, que nous devons tous honorer dans la personne du dernier maréchal de France. Voilà le sens que nous donnons au vote. Nous écartons le débat politique, il n'est pas à sa place aujourd'hui. Demain, si vous voulez, je serai à cette tribune pour vous répondre ; mais, à cette heure, je ne dirai pas un mot de la politique[1]. »

Ces deux exemples traduisent les efforts déployés par Ribot et son gouvernement pour trouver un équilibre entre le centre et la gauche de la gauche.

Les débats des semaines suivantes sont monopolisés par la discussion du budget pour l'année 1895, dont le vote a pris, comme souvent, énormément de retard. Cette question est alors politiquement très sensible. Conséquence de la dépression économique, un déficit de plusieurs dizaines de millions de francs est à combler. Par ailleurs, les projets de réforme fiscale se multiplient au Parlement. La principale source de débats porte sur la création d'un impôt sur le revenu. Les promoteurs de cette révolution fiscale proposent soit un impôt avec un taux unique pour tous les types de revenu, sur le modèle de l'*Einkommensteuer* prussien, soit des taux différents, à l'image de l'*Income Tax* anglais[2]. A partir de 1893, les socialistes sont naturellement très en pointe sur ce dossier. Derrière ce sujet, c'est bien le rôle et le périmètre d'action de l'État dans la société qui sont interrogés.

Pour ces raisons, la discussion du budget de 1895 s'étire jusqu'au mois d'avril, le plus souvent dans un climat houleux. Les tensions entre socialistes et progressistes éclatent véritablement à partir du mois de mars, rompant une période d'accalmie de plusieurs semaines[3]. La séance du 14 mars, consacrée à la dotation de la présidence de la République et des dépenses du Sénat, marque le début d'une série d'accrochages. Pour le quotidien *Le Temps* « M. Jaurès et les socialistes ont déclaré la guerre […] au ministère Ribot ; et c'était, évidemment, le meilleur service qu'ils pouvaient lui rendre » : « Il n'y a pas de terrain

---

[1] *Loc. cit.*
Le crédit est finalement voté par 288 voix contre 159.

[2] JEANNENEY Jean-Noël, « La bataille de la progressivité sous la IIIe République », *Pouvoirs*, n° 23, novembre 1982, p. 21-32.

[3] « Il y a eu une minute de trêve ; on a pu croire à une politique de conciliation ; mais il y a des hommes derrière vous, monsieur le président du Conseil, qui ne vous pardonnent pas d'avoir quitté, même une minute l'attitude de combat […]. » (Jean Jaurès, Séance du 14 mars 1895, *JODébCh*)

d'entente entre la légalité et la révolution »[1]. Plus une semaine ne s'écoule alors sans que Ribot et Jaurès ne se livrent à des passes d'armes.

A la même époque, le président du Conseil est également vivement attaqué sur sa droite. Ses anciens amis du Centre gauche lui reprochent de mener une politique trop conciliante avec les radicaux, voire avec les socialistes. De manière très subtile, Jean Jaurès écrit dans la *Petite République* que Léon Say et les « académiciens du centre » ne lui pardonnent pas d'avoir des ministres « à peu près radicaux » et qu'il existe dans le *Journal des Débats* « deux types d'articles : ceux signés, d'au moins une initiale, favorables au gouvernement et ceux anonymes hostiles »[2]. Lors d'un banquet tenu à Bordeaux le 26 avril 1895, Léon Say tient des paroles très dures envers le cabinet :

> « Nous avons le droit d'exiger que le gouvernement remplisse son rôle, nous voudrions qu'il empêchât certains citoyens de tomber sur les autres citoyens. […] Les gouvernements les plus dangereux sont les gouvernements faibles. […] le talent n'est pas pour moi une excuse et il y a des cas où il est dangereux… Un ministre qui se désintéresse du fond des choses et qui, sous prétexte de préserver son pays de l'instabilité ministérielle, se dérobe à la responsabilité et consent à faire tous les métiers n'est pas fait pour les temps agités dans lesquels nous sommes obligés de vivre aujourd'hui[3]. »

Pour Ribot, « Léon Say fait de l'opposition, pour le plaisir d'en faire » et de manière totalement stérile : « ce discours n'a […] eu aucun retentissement »[4]. Dans les mois suivants, « les purs libéraux du *Journal des Débats* »[5], comme les appellent Jean Garrigues, poursuivent toutefois leur dénonciation de la pusillanimité des progressistes envers les socialistes, dont les théories sont qualifiées par Léon Say de « contes de fées des grands enfants humains »[6].

Si certains républicains libéraux se montrent volontiers véhéments envers le gouvernement de concentration conduit par Ribot, que dire de la droite ? Après le vote de la loi fiscale du

---

[1] *Le Temps*, 16 mars 1895.
[2] Jean Jaurès, « Le Grand Tonnerre », *La Petite République*, 10 mars 1895.
[3] *Journal des Débats*, 26 avril 1895.
[4] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 28 avril 1895. (AN, 563AP51)
[5] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 293.
[6] *Le Journal des économistes*, mai 1895, p. 265. (Cité *in* GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, *op. cit.*, p. 292)

16 avril 1895 frappant les congrégations religieuses, elle entre en guerre contre le cabinet[1]. Comme l'observe Jean-Marie Mayeur « l'affaire prit des proportions inouïes : […] l'ensemble de la presse catholique se déchaîne contre Ribot[2]. »

Les intentions du gouvernement sont en réalité très pragmatiques. Depuis les lois du 28 décembre 1880 et surtout du 29 décembre 1884, les congrégations doivent s'acquitter au moment du décès de l'un de leurs membres, d'une taxe sur la valeur de ses biens. Dans les faits, ce droit d'accroissement s'est révélé difficilement applicable ; d'où l'idée de lui substituer une mesure d'abonnement, autrement dit une taxe annuelle sur la valeur brute des biens possédés par les congrégations[3]. Le projet de loi Ribot est débattu à la Chambre lors des séances des 18, 19 et 20 mars 1895. Le ministre des Finances demande « une loi nette, simple, claire »[4]. Il s'oppose au député de l'Aveyron, Jules Clausel de Coussergues, auteur d'un amendement visant à diminuer le taux de la future taxe. Finalement, la Chambre se range derrière l'avis de la commission du budget et du gouvernement.

Très tendu au Palais Bourbon, le débat se poursuit dans la presse en se radicalisant. La presse de centre gauche manifeste sa déception. « On est en face non pas d'une loi de conciliation et de paix, mais de passion et de guerre » selon le quotidien *Le Temps*[5]. Le *Journal des Débats* souhaite que le Sénat apporte des modifications au texte[6]. La droite affiche quant à elle son opposition absolue au projet de loi et son agressivité envers Ribot et son cabinet. C'est « un scandale » pour *Le Figaro*, dont Ribot est le seul responsable : « qu'on ne l'oublie pas : c'est la loi Ribot, de même que l'article 7 et les décrets d'expulsion sont restés les lois Ferry. A chacun son œuvre. Seulement, il y a des œuvres qui n'honorent pas[7]. » *Le Moniteur* dénonce l'inconscience de Ribot et le compare à Ponce Pilate[8]. Édouard Drumont dans *La libre parole* fustige son opportunisme politique : « [il] dépouille sans vergogne les sœurs de charité, uniquement parce qu'il espère rester au pouvoir un mois de plus. Le renégat du parti conservateur donne ainsi la main aux gens de l'extrême gauche. »[9] Pour Paul de Cassagnac,

---

[1] Sur cette question, voir LECANUET Édouard, *L'Eglise de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la Séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X (1894-1900)*, Paris, Alcan, 1930, 616 p.

[2] MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928). Un prêtre démocrate*, *op. cit.*, p. 237.

[3] Cette taxe est fixée à 0,30 % pour les congrégations autorisées et 0,50 % pour celles qui ne le sont pas. Deux exonérations sont prévues dans la loi : pour les biens affectés aux œuvres d'assistance et aux missions à l'étranger.

[4] Séance du 18 mars 1895, *JODébCh*.

[5] *Le Temps*, 21 mars 1895.

[6] *Journal des Débats*, 24 mars 1895.

[7] *Le Figaro*, 20 mars 1895.

[8] *Le Moniteur*, 21 mars 1895.

[9] Édouard Drumont, « Les pauvres et les chéquards », *La Libre Parole*, 18 mars 1895.

« le protestant Ribot […] s'est joint aux juifs et aux francs-maçons pour porter le dernier coup aux congrégations »[1].

Dans ce contexte, la discussion au Sénat qui s'ouvre le 9 avril prend l'allure d'une bataille entre le cabinet et une droite très déterminée. Même si Ribot affirme vouloir « faire appliquer la loi dans un esprit de justice et de bienveillance »[2], la discussion n'en est pas moins très heurtée. Le président du Conseil affronte notamment l'opposition de Louis Buffet et d'Émile de Marcère. Une majorité en faveur du texte se dégage toutefois.

Le vote de la loi ne désarme pas une partie de l'opposition catholique. L'organe des assomptionnistes, *La Croix*, prend la tête de cette résistance :

> « La guerre est déclarée à l'Église par le ministère et sa majorité servile. […] ils sauront ce qu'il en coûte de toucher à l'Arche Sainte et maintenant, quelle que soit l'issue du crime des Chambres, le devoir des catholiques est, sans sortir de la Constitution, de balayer à tout prix Ribot[3]. »

A travers cette campagne, les « réfractaires » entendent dénoncer le Ralliement, dont la plupart des promoteurs acceptent de se soumettre à la loi.

En leader du bloc progressiste, Ribot défend dans cette affaire les intérêts fiscaux de l'État en tentant de maintenir une relation équilibrée vis-à-vis de l'Église. Cette ligne lui vaut d'être accusé de « cléricalisme par les uns, de radicalisme par les autres »[4]. Le cabinet dispose donc d'un espace politique très étroit. Une anecdote rapportée par Ribot à son épouse permet de mesurer la difficulté de ce positionnement. Lors de la séance du 29 juin 1895 à la Chambre, il est vivement interpellé par Jean Jaurès et plusieurs autres socialistes. Au moment du vote de l'ordre du jour, il demande au député progressiste de la Corrèze, Amédée Descubes-Desgueraines, d'en déposer un « pour n'être prisonnier ni de la gauche ni des ultra-modérés ». « Tout cela est assez byzantin » conclue-t-il[5].

A peine le budget pour 1895 est-il voté que Ribot s'attèle à celui de l'année suivante. « C'est une tâche presque impossible »[6] écrit-il le 22 avril 1895. « Terrible métier, en ce moment, que celui d'un ministre des Finances[7]. » Quels sont les principaux axes de sa loi de finances et, au-delà, ses principaux projets de réforme ?

---

[1] Paul de Cassagnac, « Après l'attentat », *L'Autorité*, 23 mars 1895.
[2] Séance du 9 avril 1895, *JODébSé.*
[3] *La Croix*, cité par *La Gazette*, 19 avril 1895.
[4] *Le Temps*, 21 mars 1895.
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 30 juin 1895. (AN, 563AP51)
[6] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 22 avril 1895. (AN, 563AP51)
[7] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 25 avril 1895. (AN, 563AP51)

A l'occasion de l'inauguration de l'exposition universelle de Bordeaux, quelques jours avant de déposer son projet de budget sur le bureau de la Chambre[1], le ministre expose ses intentions en matière fiscale. Il reconnaît que le régime fiscal français « est en arrière des idées du pays » et qu'il ne permet plus d'équilibrer les comptes[2]. Par conséquent le *statu quo* est devenu impossible. Même s'il se déclare conservateur, Ribot estime que des réformes s'imposent, « des réformes prudentes »[3] :

> « Je crois que le véritable esprit de conservation ne se sépare pas de l'esprit de réforme, que l'on ne conserve qu'en améliorant, qu'on ne résiste aux fous, aux violents, aux perturbateurs, aux révolutionnaires, qu'en faisant sa part de réformes et en la faisant accepter par l'immense majorité de ses concitoyens auxquels on en explique la nécessité et la justice[4]. »

Son objectif est de parvenir à l'équilibre des comptes afin de ne pas recourir à des emprunts « qui, augmentant indéfiniment la dette, appauvrissent davantage les budgets et laissent aux successeurs des difficultés qui deviendraient inextricables. » Pour ce faire, il propose de refuser toutes les dépenses nouvelles, hormis quelques millions pour l'armée, et « d'augmenter dans la mesure nécessaire, les ressources ». Dans le projet de budget qu'il échafaude, Ribot évalue cet effort à 55 millions de francs[5]. Près de la moitié de cette somme doit provenir d'une réforme des droits de succession. Même s'il considère que « les fortunes ont leur rôle social » et qu'il ne « faut pas faire des lois fiscales des instruments de spoliation et nivellements », il estime « nécessaire de demander à la richesse acquise un sacrifice plus considérable »[6]. Il juge en revanche que les esprits ne sont pas assez mûrs pour la création d'un impôt sur le revenu : « Si tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut un impôt sur le

---

[1] C'est chose faite le 15 mai 1895.
[2] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot à Bordeaux le 1er mai 1895. (DANIEL André, *L'Année politique. 1895*, Paris, G. Charpentier, p. 93)
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
[5] En voici le détail :
- Réforme des droits de succession : 25 millions
- Taxe sur les domestiques : 10 millions
- Taxe sur les chevaux et voitures : 1 million
- Droit sur les valeurs étrangères : 14 millions
- Régime douanier de l'Algérie : 4 millions
- Taxe des cartes à jouer : 1,2 million

[6] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot à Bordeaux le 1er mai 1895. (DANIEL André, *L'Année politique. 1895*, *op. cit.*, p. 88)
Cette mesure est votée quelques semaines après la chute du cabinet Ribot.

revenu ou sur les revenus, on est fort loin de s'entendre sur un projet de loi[1]. » Ce sujet n'est donc pas d'actualité pour Ribot.

Les membres de la commission chargée d'examiner le projet de budget élaboré par le ministre manifestent pour une large majorité d'entre eux leur opposition à ses orientations, notamment ses propositions de nouveaux impôts. Dès son élection à la tête de la commission, Édouard Lockroy souligne que la solution aux difficultés financières du pays est davantage à rechercher du côté des dépenses :

> « Ne peut-on pas dire, messieurs, que nous n'avons pas le droit d'imposer de nouvelles charges au contribuable français, déjà accablé d'impôts si lourds, avant qu'il soit démontré par des faits et d'une manière irréfutable que toute dépense inutile a été supprimée, que toutes les économies possibles ont été réalisées[2]? »

Même si la commission n'entre pas en guerre ouverte avec Ribot, deux lignes s'opposent et le budget n'est finalement voté par la Chambre qu'en décembre 1895, soit quelques semaines après la chute du cabinet. C'est également sous le gouvernement Bourgeois, qu'est adopté le 22 novembre 1895 le projet de loi relatif au régime fiscal des successions, qui instaure le principe de la proportionnalité. A la différence de Léon Say qui y voit un retour à la Terreur, Alexandre Ribot soutient comme 306 de ses collègues cette réforme[3].

En parallèle du vote du budget de 1895 et de la préparation de celui de 1896, Ribot entreprend d'autres réformes fiscales. Dès le mois de février, il fait un premier pas vers la suppression des octrois, en autorisant la ville de Lyon à mener une expérimentation en ce sens. Du *Journal des Débats* à *La Lanterne*, le soutien est total. Pour le journal radical, l'octroi est l'« un des plus odieux impôts indirects » et sa suppression l'« une des plus anciennes revendications du parti républicain »[4].

La méthode retenue par Ribot séduit également. Elle permet de contourner l'obstacle du Sénat, où une proposition de loi en ce sens apparaît bloquée, et d'engager le pays sur le chemin de la décentralisation. A la même époque, Ribot installe d'ailleurs une commission extraparlementaire pour l'étude des questions relatives à la décentralisation et à la simplification des services administratifs[5]. Elle se compose de soixante membres[6], parmi

---

[1] Séance du 9 juillet 1895, *JODébCh*.
[2] DANIEL André, *L'Année politique. 1895, op. cit.*, p. 106.
[3] Séance du 22 novembre 1895, *JODébCh*.
[4] *La Lanterne*, 22 février 1895.
[5] Le gouvernement forme cette commission suite à une motion du député du Pas-de-Calais, Louis Boudenoot.
[6] La plupart des quotidiens déplorent le nombre trop élevé de ses membres.

lesquels vingt-cinq parlementaires et beaucoup de hauts fonctionnaires[1]. Des proches de Ribot, tels Paul Deschanel, Édouard Laferrière, Gabriel Alapetite, Xavier Charmes ou encore Georges Picot en font partie[2]. Ce dernier exerce la fonction de rapporteur[3]. Même si la commission se met rapidement à la tâche et publie différents rapports, ses « initiatives furent, selon Charles Maurras, rares, modestes et médiocrement efficaces[4]. » La « commission s'est vue accusée de timidité jusque dans les colonnes du *Temps*[5] » ajoute-t-il ironiquement. A de nombreuses reprises durant l'année 1895, Ribot vante les bienfaits de la décentralisation. Il trouve « que la centralisation pèse trop lourdement sur les pouvoirs locaux », que « depuis vingt ans […] l'effort des bureaux a tendu de plus en plus à tout soumettre à une règle uniforme »[6]. Dans son esprit, la décentralisation, si « elle ne touche pas à l'unité nationale […], peut être une source d'économies parce que les pouvoirs locaux […] sont quelquefois plus économes que le pouvoir central[7]. »

L'autre grande réforme fiscale entreprise par Ribot porte sur un véritable serpent de mer parlementaire, très dangereux politiquement : le régime des boissons. Cette question électoralement très délicate est, dit-il, « ballotée à travers les discussions des assemblées qui se succèdent »[8] : « Depuis que je suis dans les Chambres je vois cette question revenir tous les ans sans jamais recevoir de solution. Il faut en finir ; il faut que le Parlement prenne une décision nette, vigoureuse et qu'on aboutisse[9]. » Le ministre des Finances souhaite un dégrèvement à hauteur de 80 millions des boissons, considérées alors comme hygiéniques : bières, cidres et surtout vins. Pour compenser cette perte au budget, il propose de taxer davantage les alcools forts, comme l'absinthe, et de mieux encadrer l'activité des bouilleurs de cru :

---

[1] La liste des membres figure au *Journal officiel* du 17 février 1895. (*JOLeD*, 17 février 1895)
Selon Charles Maurras : « beaucoup trop de fonctionnaires y furent appelés ; on eut peine à rêver que tant de bureaucrates puissent faire grand mal à la bureaucratie. » (MAURRAS Charles, *L'idée de la décentralisation*, Paris, 1898, 45 p.)
La République française s'étonne qu'Émile de Marcère n'en fasse pas partie. (*La République française*, 17 février 1895)

[2] Pour des raisons de santé, Jonnart refuse d'en faire partie. (Lettre de Charles Jonnart à Alexandre Ribot écrite à Cannes le 22 février 1895. (AN, 563AP36))

[3] *JOLeD*, 28 février 1895.

[4] MAURRAS Charles, *L'idée de la décentralisation*, Paris, 1898, 45 p.

[5] *Loc. cit.*

[6] Séance du 2 février 1895, *JODébCh*.

[7] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot à Bordeaux le 1er mai 1895. (DANIEL André, *L'Année politique. 1895*, *op. cit.*, p. 93)

[8] Séance du 8 juin 1895, *JODébCh*.

[9] Extrait d'un discours prononcé par Alexandre Ribot à Bordeaux le 1er mai 1895. (DANIEL André, *L'Année politique. 1895*, *op. cit.*, p. 87)

> « S'il ne s'agissait que de distiller deux ou trois litres d'eau-de-vie pour la table domestique, il n'en résulterait qu'un mince préjudice pour le Trésor, et en vérité ce serait presque troubler ainsi la tranquillité des familles par une législation vexatoire et inique. Mais ceci c'est de la poésie… C'est l'idylle, l'idylle champêtre. […] on est arrivé à installer de véritables usines où l'on distille l'alcool. […] la distillation à domicile tend à se répandre et à devenir dangereuse pour les finances[1]. »

Les 600 000 personnes qui « usent de l'alambic »[2] ne peuvent être contrôlées par la direction des contributions indirectes. Reprenant une idée déjà exprimée par Sadi Carnot et Pierre Tirard, Ribot propose de distinguer les bouilleurs pourvus d'un appareil perfectionné ou d'une capacité supérieure à 5 hectolitres des autres, dont la production est naturellement plus modeste. Aux premiers, le gouvernement souhaite conserver le système en vigueur et pour les seconds « introduire un procédé à la fois plus bienveillant et d'une application infiniment plus facile pour la régie : l'abonnement »[3]. Il s'agit donc, selon Ribot, d'une « réforme bienfaisante, parce que tout ce qui permettra une consommation plus grande et plus générale [des boissons hygiéniques] sera autant de pris sur l'ennemi, sera autant de fait pour réprimer l'alcoolisme et les abus de l'alcool[4]. » La discussion débute à la Chambre le 8 juin 1895 par la question la plus difficile : celle concernant les bouilleurs de cru. Les débats s'étalent sur plusieurs séances. Ribot est obligé de défendre avec vigueur son projet de loi. Dans sa correspondance personnelle, il reconnaît « s'user dans une besogne ingrate » et dénonce le manque de « discipline » des assemblées[5]. « Le régime parlementaire n'a jamais été plus difficile » écrit-il à son épouse[6]. Finalement, la Chambre vote le projet de loi mais les défenseurs des intérêts des bouilleurs de cru parviennent à le rendre en partie inapplicable[7].

A l'image de cette réforme de la fiscalité sur les boissons, les dossiers gérés par Ribot en tant que ministre des Finances sont particulièrement lourds et le place au cœur de l'actualité politique. Exerçant aussi la fonction de président du Conseil, il se doit également d'affronter les différentes crises qui surviennent tant sur la scène intérieure que sur le front extérieur.

---

[1] Séance du 8 juin 1895, *JODébCh*.
[2] *Loc. cit.*
[3] *Loc. cit.*
[4] *Loc. cit.*
[5] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 15 juin 1895. (AN, 563AP51)
[6] *Loc. cit.*
[7] DANIEL André, *L'Année politique. 1895, op. cit.*, p. 118-119.

En matière de politique étrangère, la principale source d'inquiétude de Ribot porte sur la prise de contrôle de Madagascar. Sur fond de rivalité avec l'Angleterre, une expédition commence au début de l'année 1895 afin d'imposer un protectorat sur l'île. Décidée par le cabinet précédent et conduite par le ministre des Affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, et celui de la Guerre, Émile Zurlinden, cette campagne suscite énormément de critiques en France. Constatant la très lente avancée des forces françaises sur le terrain, Ribot déplore la légèreté avec laquelle toute cette opération a été planifiée et redoute de devoir « envisager une deuxième campagne »[1] après la fin de la mauvaise saison. La prise de Tananarive le 30 septembre et la signature d'un traité avec le gouvernement malgache le 1er octobre, dans lequel le protectorat est reconnu, sont pour lui un immense soulagement.

En parallèle des affaires coloniales, le président du Conseil se préoccupe également des questions européennes. Le principal événement diplomatique survenu est la participation de la France aux côtés de la Russie à l'inauguration par l'Allemagne du canal de Kiel[2] du 19 au 21 juin 1895. Par crainte que cela ne soulève en France des polémiques, le « premier sentiment [du gouvernement] fut de décliner »[3] la proposition allemande. Toutefois, devant la pression russe, « le conseil des ministres décida d'accepter l'invitation » et de profiter « de la discussion à la Chambre […] pour affirmer que l'entente avec la Russie était un véritable engagement réciproque, une alliance[4]. » Effectivement le 10 juin 1895, lors d'un débat à propos de l'attitude franco-russe au sujet du traité sino-japonais[5], le cabinet officialise l'état de ses relations avec Saint-Pétersbourg. Après son ministre des Affaires étrangères, le président du Conseil affirme que « la France a allié ses intérêts à ceux d'une autre nation, dans l'intérêt de la paix et de l'équilibre de l'Europe[6]. » Il ajoute que « cette alliance a été ratifiée, sinon par les Chambres, au moins par le pays »[7]. Interpellé par les socialistes Alexandre Millerand et Ernest Roche sur la présence d'une escadre française dans le port de Kiel, Ribot évoque un simple « devoir de courtoisie internationale » : « nous ne croyons pas que la France abdique quoi que ce soit des souvenirs qu'il faut garder, que tous les hommes

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 22 août 1895. (AN, 563AP21)
[2] Ce canal relie la mer du Nord à la mer Baltique.
[3] Extrait de la note rédigée par Alexandre Ribot sur l'affaire de Kiel. (AN, 563 AP21)
[4] *Loc. cit.*
[5] La France prend position dans cette crise en soutien de la Russie.
Le ministre des Affaires étrangères milite en faveur d'un soutien total de la France à l'égard de son allié : « Hanotaux considérait qu'il était capital de ne pas abandonner la Russie et de la suivre même très loin pour l'aider à se sauver la face. » (Extrait de la note rédigée par Alexandre Ribot concernant « la démonstration navale avec la Russie et l'Allemagne en 1895 ». [AN, 563 AP21])
[6] Séance du 10 juin 1895, *JODébCh.*
[7] *Loc. cit.*

de ma génération gardent au fond du cœur et qu'ils transmettent fidèlement aux jeunes générations »[1]. Après les cérémonies de Kiel, la solidité de la relation franco-russe et l'équilibre entre les puissances européennes apparaissent renforcés.

En politique intérieure, Ribot doit également faire face à des mouvements sociaux de forte intensité. Pour les seuls mois d'avril et de mai 1895, ce ne sont pas moins de cent dix grèves qui éclatent en France. Les conflits au sein de la Compagnie des omnibus, des manufactures d'allumettes et de la verrerie de Carmaux sont probablement les plus importants. Dans ces trois cas, Ribot oppose aux revendications des grévistes une grande intransigeance.

En avril 1895, une partie des employés de la Compagnie des omnibus décident d'exprimer leur mécontentement quant à leurs conditions de travail en cessant toute activité. Ils trouvent face à eux un gouvernement déterminé à briser le mouvement avant le 1er mai : « il ne fallait pas laisser aux grévistes, l'illusion que le gouvernement ne ferait pas tous ses devoirs[2]. » Le ministre de l'Intérieur, Georges Leygues, fait procéder à l'arrestation du président et du secrétaire du syndicat des employés d'omnibus[3]. Quelques jours plus tard, le 26 avril, la grève est terminée. Pour Ribot, « les mesures d'énergie ont produit de bons effets »[4].

La grève des ouvriers des manufactures d'allumettes est pour le président du Conseil plus difficile à résoudre. Ces salariés estiment qu'avec la substitution des bois d'origine étrangère par des bois français, leur rémunération a diminué. Leur revendication salariale n'étant pas entendue par la direction, ils décident de se placer en grève à partir du 11 mars. Les manufactures d'allumettes appartenant à l'État, c'est à Ribot de gérer ce mouvement de protestation. Le 13 mars, il reçoit au ministère des Finances une délégation d'ouvriers. Pour savoir si réellement leur salaire a baissé, il propose qu'une commission, composée de trois ouvriers et de trois ingénieurs, examine l'évolution des feuilles de paye. Les grévistes acceptent de reprendre le travail en attendant le rapport de la commission. A la Chambre, Ribot justifie sa démarche et expose sa vision de la place des ouvriers au sein des entreprises :

> « Nous n'avons pas et nous ne pouvons pas avoir la prétention de trancher les questions de salaires par voie d'autorité. [Nous voulons] substituer à l'idée qui a pu autrefois suffire de l'autorité toute seule, s'exerçant d'en haut, l'idée du contrat avec la liberté réciproque et aussi avec le respect réciproque de la parole donnée. […]. Il faut bien considérer l'ouvrier comme l'égal de celui qui l'emploie quand il

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Paris le 25 avril 1895. (AN, 563AP51)
[3] Proust et Deville.
[4] *Loc. cit.*

> s'agit de discuter les conditions et le taux de son salaire, et aussi quand il s'agit d'appliquer les clauses de conventions qui ont été librement débattues[1]. »

Cette intervention permet à Ribot de remporter un beau succès. La Chambre décide d'ailleurs de procéder à l'affichage de son discours. Dans la presse, les avis sont partagés. Le *Journal des Débats* exprime ses doutes : « On a pu croire, un moment […] que la question sociale était presque résolue. Il n'est pas besoin de dire qu'il y a là une très grande part d'illusion ; mais l'éloquence est pleine de sortilèges[2]. » Dans *La Dépêche de Toulouse*, Ranc affirme qu'en coulisse « les ultra-modérés […] ne pardonnent pas à M. Ribot de ne pas briser les syndicats »[3].

Clemenceau et Jaurès réagissent très différemment. Pour le premier, il ne s'agit que « d'éloquentes banalités », « de bouillie pour les chats »[4]. A l'inverse, Jaurès salue ces « déclarations très démocratiques, que depuis longtemps aucun chef de gouvernement n'avait faites et qui, si elles étaient appliquées, inaugureraient une politique sociale vraiment nouvelle »[5]. Même s'il n'engage pas le gouvernement, ce discours est important selon le député socialiste car « les paroles une fois dites font leur chemin ; même quand on ne le veut, on ne les rattrape plus ; elles courent le monde ; elles font leur œuvre ». Par ailleurs, qu'un républicain modéré comme Ribot aborde de cette manière la question sociale, c'est, selon lui, le signe « que la force ouvrière monte, que le droit ouvrier s'affirme »[6]. Farouche adversaire du socialisme, le républicain libéral Yves Guyot partage cette dernière remarque en la déplorant. Aussi, il fustige l'action du ministre des Finances et l'exploitation qu'en font les socialistes :

> « Désormais ce ne sont plus les ouvriers qui sont soumis au contrôle de la direction : c'est la direction qui est soumise au contrôle des ouvriers. […] Le parti que les socialistes tirent de l'attitude et du discours de M. Ribot montre le danger non seulement des concessions, mais même des apparences de concession au parti socialiste[7]. »

---

[1] Séance du 15 mars 1895, *JODébCh*.
[2] *Journal des Débats*, 16 mars 1895.
[3] *La Dépêche de Toulouse*, 28 mars 1895.
Cela est confirmé par Paul Bosq : « Le mécontentement des modérés s'accentue […]. Dans la salle des Conférences, à la buvette, au fumoir, ils se répandent en récriminations contre la politique du gouvernement. […] ils rongent leur frein. » [*Le Figaro*, 31 mars 1895]
[4] *La Justice*, 18 mars 1895.
[5] Jean Jaurès, *La Petite République*, 17 mars 1895.
[6] *Loc. cit.*
[7] Yves Guyot, *Le Siècle*, 19 mars 1895.

La droite se montre naturellement sévère envers le cabinet et le président du Conseil. Une nouvelle fois, son opportunisme et son absence de convictions sont mises en avant. C'est tout particulièrement le cas dans les colonnes du *Figaro* où Ribot est surnommé « la chatte grise »[1] :

> « Celui qui dira où M. Ribot nous mène sera un malin. […] Lorsque viendra la fameuse semaine de mai, on le verrait au mur des fédérés, haranguant ce qui en reste, un drapeau rouge à la main, que je ne serais pas autrement surpris ; mais si, au sortir du cimetière, il faisait signe aux gendarmes de tirer sur ces honorables épaves, je n'en tomberais pas non plus de ma hauteur ; c'est M. Ribot tout entier. […] Cet homme agité ressemble, dans son évolution quotidienne, à un pendule qui ne s'arrêterait jamais et dont les oscillations, mécaniquement réglées, auraient toujours leur maximum d'amplitude. Seulement, derrière le pendule, il y a un horloger, tandis que, derrière M. Ribot, il n'y a rien que des précédents fâcheux et de piteux exemples[2]. »

Quelques jours après le discours de Ribot à la Chambre, les membres de la commission mixte rendent leurs conclusions. Durant les derniers mois, le salaire moyen n'a pas baissé mais, à l'inverse, connu une légère croissance. Par conséquent, Ribot reçoit de nouveau les délégués des ouvriers le 25 mars pour leur annoncer qu'ils ne peuvent espérer aucune augmentation, leur demande n'étant pas justifiée. En réaction, la grève générale est votée. Le 30 mars, le député socialiste Jean-Baptiste Lavy interroge le président du Conseil sur cette affaire. Après en avoir rappelé toutes les étapes, Ribot affirme sa détermination à ne pas céder devant les grévistes. Il demande aux ouvriers de reconnaître « que leurs réclamations n'étaient pas fondées » et en appelle à leur sens des responsabilités :

> « Il faut que l'éducation des ouvriers se fasse. Il faut que l'on comprenne que, lorsqu'on demande à être traité en majeur, en homme libre, capable de discuter ses intérêts, on doit être capable aussi d'agir en majeur, c'est-à-dire de respecter sa signature et les engagements que l'on a pris[3]. »

Une nouvelle fois, les critiques de gauche comme de droite s'abattent sur lui. La gauche de la gauche lui reproche de ne pas avoir tenu ses promesses : « le triste temps que celui où les paroles sont de justice et les actes d'iniquité. […] Un syndicat n'est pas un Parlement, mon

---

[1] En référence à Freycinet surnommé par Robert de Bonnières « la souris blanche ». (HALEVY Daniel, *Pour l'étude de la Troisième République*, Paris, Grasset, 1937, p. 20)
[2] *Le Figaro*, 21 mars 1895.
[3] Séance du 15 mars 1895, *JODébCh*.

pauvre monsieur. Chez les braves gens qui travaillent, une promesse est chose sacrée[1]. » Quant à la droite, elle souligne l'échec du président du Conseil, qui a pêché par manque de fermeté. Pour Henri des Houx dans *Le Matin* « l'essai loyal tenté par M. Ribot […] a prouvé que la classe ouvrière se trouvait encore dans un état moral inférieur, qu'elle ne savait pas invoquer, pour la défense de ses droits, des raisons légitimes, qu'elle ne professait pas, comme les hommes d'une meilleure éducation, la religion du contrat, de la parole donnée, de la signature[2]. »

Finalement la grève cesse le 2 mai 1895 en raison de l'essoufflement du mouvement. Les grévistes n'ont obtenu que peu de choses : rien sur le plan salarial, seulement un engagement du gouvernement de ne plus utiliser dans les ateliers de phosphore blanc, substance à l'origine de nombreuses maladies. Au final, les allumettiers ont été contraints de céder. Même si l'expérience tentée par Ribot au début de la crise est plutôt originale, la gestion de son issue est des plus classiques.

Le conflit social qui survient à Carmaux à partir de la fin du mois de juillet 1895 est politiquement bien plus risqué pour Ribot. A l'origine du mouvement de grève dans la verrerie, le licenciement le 28 juillet 1895 d'un responsable syndical socialiste, Marien Baudot, qui vient d'être élu conseiller d'arrondissement de Carmaux[3]. Comme trois ans plus tôt avec le renvoi de Calvignac de la Compagnie minière de Carmaux après son élection à la mairie, une grève de protestation éclate. Craignant qu'elle ne présente plus de dangers que d'avantages, le député du Tarn, Jean Jaurès, s'efforce de désamorcer le conflit. Déterminé à écraser les forces syndicales et sociales dans son usine et dans la ville, le directeur de la verrerie, Eugène Rességuier, multiplie les provocations. Jaurès évoque un « guet-apens »[4]. Le leader socialiste décide alors de nationaliser le conflit et en appelle au président du Conseil. Le 7 août 1895, il lui expédie un télégramme[5], qu'il conclut de la manière suivante :

> « Il me paraît impossible qu'il n'y ait pas une protestation de toute la France républicaine, mais il se peut que les ouvriers, exaspérés par l'injustice et la misère, se laissent aller à de justes ressentiments et répondent enfin à la violence par la violence. Au jour du danger, je serai avec eux, devant eux, et si le gouvernement

---

[1] *La Petite République*, 30 mars 1895.
[2] *Le Matin*, 2 avril 1895.
[3] Un autre ouvrier, Pelletier, est également renvoyé après s'être absenté sans autorisation pour se rendre à un congrès socialiste à Marseille.
[4] Télégramme de Jean Jaurès à Alexandre Ribot rédigé le 7 août 1895. (JAURES Jean, *L'intolérable (1859-1914)*. Textes présentés par Gilles Candar, Paris, Ed. Ouvrières, 1984, 167 p.)
[5] *Ibid.*, p. 55-57.

et les patrons ont le triste courage de faire tirer sur ces braves gens, coupables avant tout d'être des républicains, que le sang versé retombe sur le triste régime qui sous le nom usurpé de République, aura préparé ou toléré un tel crime[1]. »

Ribot décide de rester sourd à ce vibrant appel. Dans ses écrits privés, il reconnaît que « l'administration de la verrerie aurait dû […] se montrer plus généreuse » et espère que « ce conflit ne tournera pas à la violence »[2]. Ses craintes se réalisent et son administration y est pour une large part responsable. L'attitude du préfet du Tarn, Pierre Doux, et celle du procureur d'Albi ne concourent pas à l'apaisement des tensions[3]. D'ailleurs dès la rentrée parlementaire, Jaurès interpelle le gouvernement sur son attitude dans cette affaire. Le discours du tribun socialiste s'étend sur deux séances, les 24 et 25 octobre 1895. Le président du Conseil s'explique lors de la séance du 26 octobre. Prenant la parole après le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur, il ne revient pas sur le détail des faits. Son intervention vise à répondre aux attaques formulées par Jean Jaurès et un autre socialiste, Alexandre Millerand. A ce dernier, il affirme : « j'ai la prétention d'être en ce moment meilleur défenseur de la cause des ouvriers que vous »[4]. Au motif qu'il s'agit d'une affaire privée, il refuse que le gouvernement ou le président de la Chambre, Henri Brisson, ne s'engage dans un quelconque arbitrage dans le conflit, comme les socialistes le lui demandent. L'État peut, dit-il, tenter par le biais de son préfet de favoriser la conciliation des deux parties mais ne peut aller au-delà. Enfin, en tant que chef du gouvernement, il déclare qu'il ne « faut pas […] abandonner les fonctionnaires qui sont là-bas, au loin, à M. Jaurès, à toutes ces calomnies, à toutes ces injures[5]. » Cette fermeté est saluée par la Chambre qui vote un ordre du jour de confiance par 273 voix contre 176[6]. La majorité semble alors solide. Quelques jours plus tard, elle se dérobe pourtant et le cabinet Ribot est contraint à la démission. Le gouvernement est mis en minorité suite à une interpellation du député socialiste Gustave Rouanet concernant « les lenteurs et la partialité apportées dans la répression des fraudes de toute nature commises dans l'affaire des chemins de fer du Sud »[7]. Fondée en 1885 et dirigée par l'un des personnages clefs du scandale de Panama, le baron de Reinach, la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France est depuis plusieurs mois au centre d'un nouveau scandale politico-

[1] *Loc. cit.*
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Arras le 19 août 1895. (AN, 563AP51)
[3] CANDAR Gilles et DUCLERT Vincent, *Jean Jaurès*, Paris, Fayard, 2014, p. VIII.
[4] Séance du 26 octobre 1895, *JODébCh*.
[5] *Loc. cit.*
[6] Séance du 26 octobre 1895, *JODébCh*.
[7] Séance du 28 octobre 1895, *JODébCh*.

financier, d'ailleurs à l'origine de la chute du cabinet Dupuy (juillet 1894 - janvier 1895). Les socialistes demandent la publication du rapport d'enquête, ce que Ribot refuse. Le cabinet est battu par 275 voix contre 196. Est-ce la « revanche de Carmaux » comme l'écrivent le *Journal des Débats* et *l'Eclair*[1] ? Pour le président de la République Félix Faure, cela ne fait aucun doute : « le cabinet avait succombé l'avant-veille sur l'affaire de Carmaux »[2]. S'il apparaît évident que les socialistes ont voulu poursuivre leurs assauts contre le cabinet, ils ont été rejoints par les radicaux et les membres de la droite, pour qui Ribot est devenu un ennemi depuis la mesure fiscale contre les congrégations religieuses. Les mots employés par Paul de Cassagnac pour commenter sa démission aux lecteurs de *l'Autorité* traduisent cette détestation :

> « Le cabinet tombe sur une saleté, il glisse sur une immondice, il s'abat dans la boue. […] [Les ministres] ont énergiquement refusé de livrer les fripons parlementaires qui avaient pataugé dans les chemins de fer du Sud. Les honnêtes gens, ils savent les poursuivre, les voler au besoin. Et personne plus que Ribot n'est acharné après une religieuse qu'il s'agit de piller ou un moine qu'il faut dépouiller de son froc[3]. »

Le lendemain du renversement de son cabinet, Ribot se rend à l'Elysée pour y rencontrer le président de la République, qui lui propose de former un nouveau gouvernement. Après dix mois à la tête du pays, il refuse afin, selon Félix Faure, « de garder une situation qui lui permette de revenir au gouvernement dans des conditions convenables »[4]. Par ailleurs, Ribot lui conseille un cabinet Bourgeois afin de « mettre les radicaux au pied du mur »[5]. Félix Faure suit les recommandations de celui qu'il estime avoir « été un ministre parfait »[6].

Conclusion du C. L'accession aux responsabilités gouvernementales : la figure de l'homme d'État (1890-1895)

[1] *Journal des Débats*, 29 octobre 1895.
L'Eclair, 29 octobre 1895.
[2] « Les mémoires de Félix Faure », *Le Figaro*, 16 janvier 1954.
[3] *L'Autorité*, 29 octobre 1895.
[4] « Les mémoires de Félix Faure », *Le Figaro*, 16 janvier 1954.
[5] *Loc. cit.*
[6] *Loc. cit.*

> « On nous demande ce qu'est notre politique, la voici : nous voulons, avec l'union des républicains, faire des réformes démocratiques, nous qui sommes attachés à la société laïque sortie de la Révolution, à une société qui n'est pas la vôtre, à une révolution qui n'est pas celle que vous approuvez, mais à une société marchant d'un pas égal vers le progrès. Voilà notre idéal ; c'est celui, dans cette Chambre, d'un grand nombre de républicains, d'une vraie majorité, je lui demande d'oublier les divergences de détail et tout ce qui peut la diviser pour ne voir que l'intérêt suprême de la République et de la démocratie[1]. »

En juin 1895, quand Alexandre Ribot, alors président du Conseil, monte à la tribune de la Chambre pour répondre en ces termes à Jean Jaurès, il le fait pour défendre son cabinet mais, plus encore, pour défendre une vision de la République, celle qui s'est progressivement imposée dans les années 1880 et qui est alors portée par les hommes politiques que l'historiographie regroupe sous la catégorie de progressistes. Venus de différents horizons, du radicalisme, de l'opportunisme, du libéralisme voire de la droite, ces républicains modérés dominent alors la scène parlementaire. Ribot s'est imposé en quelques années comme la figure de proue de cette majorité. Même s'il ne la contrôle pas réellement, il la représente par son style, ses idées et apparaît comme le pivot des différentes combinaisons gouvernementales entre 1890 et 1895. Pour le député boulangiste Jules Delafosse, il est « la personnalité la plus éclatante du groupe progressiste et sa personnification la plus exacte »[2].

Son bilan à la tête du pays est loin d'être négligeable que ce soit en politique étrangère, où il poursuit la colonisation et scelle l'alliance avec la Russie, qu'en politique intérieure, où il s'illustre par ses positions conservatrices et ses efforts pour protéger le régime dans la tourmente de Panama. A la différence toutefois d'autres périodes de l'histoire de la Troisième République, il ne ressort pas de ce « moment Ribot » de grandes mesures ou avancées. L'action menée est avant tout une politique gestionnaire, de petits pas.

---

[1] Séance du 29 juin 1895, *JODébCh*.
[2] DELAFOSSE Jules, *Psychologie du député*, Paris, Plon, 1904, p. 89.

Conclusion du III. De l'opposant à la République opportuniste au président du Conseil de la République progressiste (1878-1895)

> « Son opposition autrefois un peu âpre, un peu maussade, un peu ardente, parfois même un peu systématique s'attiédit avec le temps et avec l'âge ; elle devenait plus intermittente, plus bienveillante et même plus résignée, parce qu'il acceptait les anciennes lois qu'il avait jadis combattues. Il prenait, par une gradation discrète mais persistante, la physionomie d'un homme de gauche. […] il évoluait sans secousses et sans heurt assez docilement pour qu'on ne parût pas choqué d'un rapprochement qui s'accomplissait sans bruit. […] Ses amis lui gardèrent quelque rancune de sa faiblesse, ses adversaires accueillirent avec faveur un homme de valeur qui avait compris la nécessité des concessions. Et, en effet, il revêt, à partir de cette époque, un personnage nouveau. Il abandonne les allures cassantes et cette modération intransigeante qui le rejetait hors de la majorité[1]. »

La trajectoire politique suivie par Ribot entre 1878 et 1895 est en effet étonnante. Après s'être opposé, dans ses premières années à la Chambre, à la politique conduite par les gambettistes et les ferrystes, il en vient progressivement à se rapprocher d'eux à partir de 1883 et plus encore de 1885. Si ce glissement lui permet d'accéder en 1890 aux fonctions gouvernementales, il l'éloigne de ses anciens amis du Centre gauche qui, pour la plupart d'entre eux, sont gagnés par le tropisme du centre et le vieux projet de l'union avec les conservateurs de droite. Une telle alliance, Ribot n'y croit guère. Le seul regroupement possible à ses yeux est avec les autres républicains modérés, à la condition qu'ils se dissocient

[1] *Le Petit Bleu*, 25 janvier 1900.
Un autre journal, *La dépêche de Lille*, résume de manière assez proche l'itinéraire politique de Ribot entre 1878 et 1895 : « Parti des confins du Centre droit et du Centre gauche, M. Ribot, jadis libéral, est arrivé, par une progression lente mais continue, à cousiner avec le radicalisme et à conclure avec les partis révolutionnaires des pactes. […] M. Ribot n'est plus un modéré. […] Après la « souris blanche », qui était M. de Freycinet, nous avons maintenant la « chatte grise », qui est M. Ribot. […] Nous n'avons pas varié, c'est M. Ribot qui a changé. Les modérés et les libéraux n'ont plus à compter avec un homme qui est devenu l'homme lige des opportunistes et des radicaux et qui brûle aujourd'hui tout ce qu'il adorait hier. » (*La dépêche de Lille,* 24 mars 1895)

de l'extrême gauche, incarnée pendant longtemps par les radicaux puis par les socialistes. Sa stratégie a donc évolué au fil du temps, en fonction de la conjoncture, de son analyse de la situation et de son intérêt personnel à s'allier ou à rester isolé. La suite de sa carrière démontre d'ailleurs qu'il n'est pas prêt à rester dans la majorité à tout prix.

Dès lors, doit-on le croire quand il affirme lors d'un meeting à Saint-Omer en 1893 : « Je suis entré au ministère, le jour où mes convictions m'ont permis de le faire sans sacrifier aucune de mes idées. »[1] ? Cette question appelle une réponse nuancée. Pour accéder au pouvoir, il a nécessairement accepté de faire des concessions. De la même manière que pour exister dans l'opposition il a parfois été contraint de forcer le trait, pour entrer au gouvernement, il a dû mettre en avant ses points de convergence avec les autres républicains et passer sous silence ses désaccords ou ses réserves. Si cela lui a été reproché, c'est aussi ce qui fait de lui un homme politique de gouvernement, capable de rassembler une majorité en dépassant certains clivages partisans.

A l'issue de cette partie, dans laquelle nous nous sommes efforcés de suivre la chronologie en traquant les changements de conjonctures pour mieux souligner l'évolution de Ribot et ses inflexions stratégiques, l'impression qui se dégage est celle d'un homme préoccupé par les jeux de pouvoir avec des prises de position parfois changeantes. Cette facette de la personnalité de Ribot existe et constitue une des explications de son ascension politique. Elle ne doit toutefois pas être surestimée. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, d'autres facteurs, plus structurels, sont tout aussi essentiels : son implication dans le travail parlementaire, son éloquence, son insertion dans des réseaux influents, ses convictions idéologiques profondes en phase avec la période politique, etc. Tous ces éléments, qui ne se retrouvent pas à la une des journaux, sont assurément décisifs pour comprendre les ressorts de la carrière d'Alexandre Ribot.

[1] Extrait d'un discours de Ribot prononcé à Saint-Omer le 16 juillet 1893. (*Le Mémorial Artésien*, 18-19 juillet 1893)

Conclusion

> « Le travail du biographe est souvent assimilé à un labeur de bénédictin, tant il doit consacrer sa propre existence à éclairer la vie d'un autre, au prix de sacrifices personnels qui transforment son choix en sacerdoce. Le biographe sait qu'il n'en aura jamais fini, quel que soit le nombre des sources qu'il peut exhumer. De nouvelles pistes s'ouvrent où il risque de s'enliser à chaque nouveau pas[1]. »

Écrire une vie, pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage de François Dosse dont l'extrait ci-dessus est issu, est effectivement un exercice à la fois éprouvant et périlleux. Difficile en effet de ne pas ambitionner de rehausser la place de « son » personnage dans la mémoire collective et l'histoire nationale, de ne pas surestimer son importance réelle sur le cours des événements, de ne pas surinterpréter le moindre de ses faits et gestes, et enfin, de trouver le bon dosage entre le suivi d'une trajectoire individuelle et la mise au jour de son environnement social. S'il nous semble déraisonnable d'affirmer avoir évité complètement ces écueils, il nous apparaît en revanche possible d'assurer avoir conduit cette biographie partielle avec honnêteté et la volonté de l'ancrer dans les réflexions historiographiques actuelles.

Si retracer le cours de la vie d'un homme est une tâche délicate, elle permet cependant à l'historien de plonger profondément dans une époque et de s'offrir le luxe d'y côtoyer durant son enquête quantité d'acteurs, de lieux, d'événements et de phénomènes. Pour comprendre l'ensemble du parcours d'un individu et les multiples enjeux qui s'y réfèrent, il se voit contraint d'examiner les traces collectées à la lumière de connaissances historiques établies mais souvent éclatées. Le genre biographique oblige donc, d'une certaine manière, à se placer à contre-courant de l'émiettement de l'histoire[2] et du cloisonnement disciplinaire. Suivre la trajectoire d'une femme ou d'un homme entraîne également l'historien, par nature curieux, vers des terrains inconnus ou peu fréquentés, des angles morts de la recherche historique. Le cas de Ribot est à ce propos exemplaire dans la mesure où, les sources le concernant étant abondantes, notre recherche nous a naturellement amenés vers des sujets peu ou pas documentés, comme la Société de législation comparée, le journal *Le Parlement* fondé en 1879, etc.

---

[1] DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, *op. cit.*, p. 10.

[2] Sur cette question, voir DOSSE François, *L'histoire en miettes. Des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987, 268 p.

Notre recherche, construite autour de l'ascension politique d'Alexandre Ribot, ne s'est donc nullement limitée à la mise en lumière des faits et gestes de ce grand serviteur de l'État mais s'est étendue à la compréhension de certains aspects de ce « monde de la Troisième République »[1]. Comme l'écrit à sa mort la *Revue des Deux Mondes*, Ribot « a incarné toute une époque qui, avec lui, achève de mourir »[2]. Cette époque, c'est celle des débuts de la Troisième République, présentée, le plus souvent, comme un bloc homogène après la prise complète du pouvoir par les républicains. L'analyse de l'ascension politique d'Alexandre Ribot permet d'identifier les structures de la société française d'alors mais aussi d'en dégager les dynamiques, inscrites dans différentes temporalités : un temps court quand il s'agit pour les républicains, dans les années 1870, d'installer le régime ou d'apporter des réponses à des crises conjoncturelles ; un temps plus long lorsqu'il est question de la démocratisation et de la républicanisation du pays ou encore de l'autonomisation de l'espace politique. Cette approche autorise à s'affranchir, en partie, des découpages chronologiques fondés sur les césures institutionnelles et plus globalement sur les événements politiques. Ainsi, la crise du 16 mai 1877 ne sonne pas « le glas des notables »[3]. Le rythme des grandes mutations sociales n'est pas celui de la vie politique. La mue de la société française, en cours à la fin du XIXe siècle, doit donc inciter à une réflexion sur son ampleur, sur les conditions de sa réalisation et sur la question, incontournable en histoire, du rapport entre permanences et mutations[4]. Si la transformation des élites, notamment politiques, constitue un fait historique majeur, la fin des notables, telle que la présente Daniel Halévy, n'est en réalité que partielle en raison de leur résistance, et de l'attitude de leurs successeurs qui plagient certaines de leurs pratiques, le clientélisme par exemple. Au sein de cette période de mutation que constituent les trois dernières décennies du XIXe siècle, les continuités méritent donc aussi d'être soulignées, y compris avec les régimes précédents. Cette vision se heurte naturellement à l'historiographie classique de la Troisième République, dépeinte comme le point d'aboutissement de la Révolution française et, comme l'analyse Antoine Schwartz, « dans une altérité radicale avec les expériences antérieures »[5].

---

[1] BERSTEIN Gisèle et Serge, *La Troisième République (les noms, les thèmes, les lieux)*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 7.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1923.
[3] VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle, op. cit.*, p. 11.
[4] « A l'historien, écrivait René Rémond, de trouver la conciliation entre la permanence des structures et l'irruption des changements. » (REMOND René, « Introduction » *in* BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique, op. cit.*, p. XVI)
[5] SCHWARTZ Antoine, *op. cit.*, p. 539.

Le parcours d'Alexandre Ribot constitue un excellent révélateur de ce moment si particulier dans notre histoire qu'est l'installation de la République, résultante de bouleversements profonds de la société et d'héritages des régimes passés.

A. Alexandre Ribot, un reflet de la professionnalisation de la fonction politique

Pour Alexandre Ribot, cela ne fait aucun doute : la politique est un métier, « un singulier métier » précise-t-il[1]. A partir des recherches déjà conduites par de nombreux historiens et politistes sur « l'invention de la figure de l'homme politique moderne »[2] durant la Troisième République et les multiples facettes de ce métier, nous avons, à notre tour, suivi le parcours d'un professionnel de la politique. A la différence de la plupart des travaux déjà menés, notre approche a consisté à embrasser l'ensemble des aspects de la carrière d'Alexandre Ribot, dans une perspective à la fois diachronique, du début de sa formation au lycée Bonaparte en 1858 jusqu'à ses dix mois passés à la tête du gouvernement en 1895, et synchronique en envisageant les activités d'un député, dans sa circonscription, au Palais Bourbon, mais aussi à l'extérieur des lieux officiels du pouvoir.

Avant de se présenter devant les électeurs en 1878, Alexandre Ribot a suivi le parcours de formation des élites, qu'elles soient politiques, administratives, universitaires, économiques ou financières[3]. Après avoir fait ses humanités au lycée Bonaparte, puis appris le droit à la faculté et au barreau, il complète sa formation professionnelle et son éducation politique en fréquentant des parlottes juridiques, la Conférence du Stage, et des conférences d'éloquence, comme la « Molé ». Ce parcours exemplaire est aussi celui de la plupart des futurs cadres de la Troisième République : Léon Gambetta, Jules Ferry, Jules Grévy, Charles Floquet ou encore Jules Méline. A chacune de ces étapes, qui constituent autant de marches d'un *cursus honorum* conduisant au sommet décisionnel de la société, Ribot brille par ses qualités et parvient à se distinguer. Élu premier secrétaire de la conférence du Stage et président de la Conférence Molé, il est reconnu par ses pairs mais aussi par les grands noms du barreau de Paris. Ses succès et les relations nouées avec certains de ses collègues lui ouvrent les portes du Paris mondain, notamment les salons de la très haute bourgeoisie orléaniste. Grâce à ses

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 16 août 1889. (AN 563AP51)
[2] PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, *op. cit.*, p. 313.
[3] Cette typologie est inspirée de celle de Christophe Charle (*Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 613 p.)

liens avec la famille Duvergier de Hauranne, il fréquente le cercle des « Burgraves »[1], ces anciens combattants de l'orléanisme mis à l'écart de la vie politique depuis le coup d'État du 2 décembre. Devenu avocat, puis magistrat à partir de janvier 1870, il poursuit son apprentissage au sein de structures désireuses de réformer le pays sur des bases libérales : la Société de législation comparée, dont il est avec Paul Jozon l'un des fondateurs, et l'École libre des sciences politiques d'Émile Boutmy, où il enseigne le droit comparé et l'histoire parlementaire. Détecté par le bâtonnier de l'ordre des avocats Jules Dufaure, ancien homme fort de la Monarchie de Juillet redevenu ministre à partir de février 1871, Ribot effectue ses débuts à la Chancellerie de manière d'abord officieuse, comme conseiller, puis officielle, en tant que directeur des affaires criminelles puis secrétaire général. Quand il démissionne de cette fonction en décembre 1876, il dispose de tous les atouts pour s'imposer dans le Parlement de cette « République des avocats » en cours d'installation.

L'ascension sociale de Ribot, parfaite incarnation d'une « bourgeoisie de robe »[2] imprégnée de culture juridique et d'humanités classiques, traduit à la fois l' « affirmation des compétences »[3], autrement dit une forme de méritocratie, et, en même temps, la domination sociale, économique et politique de la bourgeoisie dans une société française qui se démocratise lentement. En reprenant les analyses de Christophe Charle, on peut constater que son parcours est, là encore, en tout point conforme à celui adopté par une large part des élites républicaines : après avoir débuté sa carrière au sein des professions libérales et s'être impliqué dans la sphère intellectuelle, il intègre le champ administratif avant de rejoindre celui du politique[4].

En plus d'une incontestable maîtrise de l'art oratoire, de connaissances juridiques et historiques approfondies, il a acquis durant ses années de formation de solides appuis au sein du personnel politique de la mouvance modérée : Prosper Duvergier de Hauranne, Adolphe Thiers et Jules Dufaure, pour n'évoquer que les principaux. Voyant en lui un digne héritier, ils ont chacun, à leur manière, favorisé sa carrière de juriste puis son entrée en politique. Pour

---

[1] *Les Burgraves* est le nom d'un drame historique composé par Victor Hugo et interprété pour la première fois à la Comédie-Française en 1843. Dans la pièce, les Burgraves sont les témoins survivants d'une époque fabuleuse. C'est en référence à cette œuvre que sont appelés « au début du Second Empire, les anciens gouvernants de la France ou, du moins, ceux du parti conservateur, Berryer, Montalembert, Molé, Guizot, Broglie, Duchâtel, Barante ». (MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République*, Paris, Perrin, 2009, p. 42)

[2] CHARLE Christophe, « La Bourgeoisie de robe en France au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, n° 181, octobre-décembre 1997, p. 53-72.

[3] ESTEBE Jean, *op. cit.*, p. 104.

[4] CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 613 p.

Ribot, c'est son ancien « patron »[1] au ministère de la Justice qui « a été [son] maître et [son] guide dans les débuts de [sa] vie politique »[2]. Plus globalement, l'ancien magistrat impérial a bénéficié de ses nombreuses relations dans le milieu des juristes parisiens. Lors de sa première campagne électorale, par exemple, il reçoit le soutien très précieux du préfet du Pas-de-Calais, Ernest Camescasse, ancien secrétaire de la Conférence du Stage et membre de la Société de législation comparée.

Excellemment préparé à siéger dans une assemblée politique, Alexandre Ribot n'a en revanche pas appris à y être élu au suffrage universel. N'ayant pas l'âme d'un militant, c'est davantage en observateur qu'il participe en 1869 à la campagne législative d'Adolphe Thiers à Paris. Il y découvre les nouvelles modalités de mobilisation des électeurs et la dureté de l'épreuve pour les candidats. Admiratif de l'aisance avec laquelle Léon Gambetta s'adresse au peuple, il semble alors loin d'être prêt à se confronter aux citoyens d'une circonscription. Il se décide à franchir le pas neuf ans plus tard. Pour préparer son parachutage dans le Pas-de-Calais et acquérir localement une petite notoriété, il place ses compétences d'avocat au service de républicains poursuivis pour des motifs politiques par le gouvernement d'Ordre moral. Engagé dans une élection législative partielle à Boulogne-sur-Mer, il bénéficie de circonstances favorables et surtout de l'aide d'un habitué des joutes électorales, Georges Foissey. Ébloui par le talent de Ribot, il se met à son service et le fait bénéficier de son expérience, de ses connaissances des lieux et des hommes, mais aussi de son bon sens. C'est donc sur le terrain, aux côtés d'un modeste courtier maritime, que Ribot apprend péniblement le savoir-faire électoral. Bien qu'élu, il se refuse à adopter les codes de la démocratie représentative et à se conformer aux attentes de ses électeurs. Au regard de la célèbre distinction entre les notables et les professionnels de la politique établie par Max Weber, devenue grille d'analyse de l'évolution du personnel politique dans la seconde moitié du XIXe siècle, nous pouvons estimer qu'entre 1878 et 1885 Alexandre Ribot n'est, sur ses terres électorales, ni un notable, ni un professionnel de la politique. C'est donc un député en sursis. Battu successivement à trois élections en 1885 et 1886, il prend conscience de la nécessité de s'adapter à la réalité de son époque et de contrôler réellement une circonscription afin de sécuriser sa carrière. Il choisit alors de changer de territoire électoral et de s'installer dans l'arrondissement de Saint-Omer, dont le profil semble davantage lui correspondre. Dépassant ses barrières culturelles et psychologiques, il accepte, pour s'assurer de confortables

[1] Dans une lettre adressée à Ribot, Georges Picot utilise la formule « notre patron ». (Lettre de Georges Picot à Alexandre Ribot écrite le 4 juin 1881. [AN, 563AP3])
[2] RIBOT Alexandre, Séance solennelle de la Société générale des prisons du 21 mars 1903.

réélections jusqu'en 1909, de se comporter en un véritable élu local. Il applique quelques règles simples et éprouvées : être présent sur le terrain, afficher sa proximité avec ses électeurs, défendre leurs intérêts, contrôler les hommes ayant une influence sur le corps électoral et le mobiliser lors des scrutins. Signe des concessions qu'il consent à réaliser pour affermir cet ancrage, il accepte en 1895 de cumuler les mandats en siégeant au Conseil général du Pas-de-Calais. Ribot est-il pour autant parvenu à bâtir un solide fief électoral ? Ses résultats lors des différents scrutins semblent l'attester. Toutefois, quand en 1909 il décide de quitter le Palais Bourbon pour celui du Luxembourg, les limites de son emprise sur la première circonscription de Saint-Omer apparaissent. D'une part, il éprouve les pires difficultés à devenir le candidat des républicains pour les élections sénatoriales, beaucoup lui reprochant son positionnement de plus en plus droitier. D'autre part, et de manière *a priori* plus surprenante, il ne réussit pas à imposer son successeur, Paul Lafoscade, battu sèchement dès le premier tour[1]. Le président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Pas-de-Calais (Émile Lemaître) explique l'incapacité de Ribot à transmettre sa circonscription par l'absence de contenu politique dans cet héritage : « Il semblait à première inspection que la succession de Ribot fut facile à recueillir pour un candidat se réclamant du même programme. Mais quel est ce programme ? […] Ce programme n'existe pas. » Et il ajoute : « Reconnaissons-le, Ribot possède "la manière", et cette manière a fini par lui assurer une autorité électorale que sa droite et sa gauche n'osaient plus lui contester : il avait résolu jusqu'à présent le difficile problème d'incarner les inquiétudes et les espérances communes des deux partis[2]. » Même si, bien entendu, cet argumentaire est excessif, il n'empêche que les liens personnels noués entre Ribot et les habitants de sa circonscription ont très clairement pris le pas sur les grands débats politiques. A Saint-Omer, Ribot est avant tout perçu comme un républicain de gouvernement et un député reconnu, protecteur et influent, autrement dit un notable républicain. Si le baron de Mackau, étudié par Éric Phélippeau[3], est l'exemple d'un notable professionnalisé, Alexandre Ribot incarne, lui, une trajectoire opposée, celle d'un professionnel qui s'est notabilisé. Dans cette acception toutefois, le terme « notable » ne correspond plus à la définition wébérienne. Comme l'écrit fort justement Alain Garrigou, « le notable n'est plus l'inverse du professionnel mais au contraire son accomplissement »[4]. Si

[1] C'est Edmond Lefebvre du Preÿ qui remporte ce scrutin.
[2] *Réveil du Nord,* 28 janvier 1909.
[3] PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, *op. cit.*
[4] GARRIGOU Alain, « Clientélisme et vote sous la IIIe République » *in* BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *op. cit.*, p. 72.

dans les deux cas, le clientélisme est la clef de voute de la relation entre un élu et ses électeurs, celui-ci repose dans l'ancien système sur une offre de biens privés alors qu'il s'appuie, le plus souvent, sur des biens publics dans ce que Frédéric Monier nomme la « République des faveurs »[1]. La banalisation de cette notabilisation des grands élus républicains est une donnée fondamentale pour comprendre le fonctionnement du régime et les modalités de son acceptation par la population, notamment dans les campagnes.

Cette poursuite du clientélisme, qui se conjugue avec d'autres pratiques héritées comme celle de la candidature officielle[2], démontre que la rupture, en matière électorale, entre la République et le Second Empire est loin d'être absolue. Ce constat se voit renforcé par le fait que la campagne législative de 1869, après le vote des lois sur la presse et les réunions publiques, permet déjà une large expression de la parole politique. Avant même la proclamation de la Troisième République, la modernisation des formes de la mobilisation électorale est donc déjà en cours.

Le parcours de Ribot nous informe également sur le degré de politisation et de républicanisation des campagnes à la fin du XIXe siècle. En suivant ses traces dans le Pas-de-Calais, un territoire encore très largement acquis au bonapartisme dans les années 1870, il est frappant d'observer que la républicanisation, amorcée réellement à partir des années 1880, ne s'accompagne pas d'une forte politisation des électeurs. En effet, si Ribot parvient à s'implanter à Saint-Omer, ce n'est pas, comme il l'escomptait, grâce aux débats d'idées ou à l'éducation politique des électeurs, mais essentiellement sur des ressorts apolitiques, qu'il contestait vigoureusement au début de sa carrière. Par conséquent, Ribot illustre parfaitement l'adaptation des républicains de gouvernement « aux citoyens réels »[3]. L'évolution de leur discours à l'égard des paysans, mis en évidence par Chloé Gaboriaux[4], en témoigne. Alain Garrigou évoque une « résignation nécessaire à la réalité de nombreux électeurs décidément imperméables aux raisons politiques[5]. » A travers son exemple, on observe donc que la politisation demeure très superficielle à la fin du XIXe siècle et que républicanisation et politisation ne progressent pas forcément de pair.

---

[1] MONIER Frédéric, « La République des "faveurs" », *in* FONTAINE Marion, MONIER Frédéric et PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la IIIe République*, *op. cit.*, p. 339-352.
[2] VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle*. Rennes, PU de Rennes, 2005, 298 p.
[3] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, *op. cit.*, p. 277.
[4] GABORIAUX Chloé, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la FNSP, 2010, 368 p.
[5] GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, *op. cit.*, p. 278.

Si, dans le Pas-de-Calais, Alexandre Ribot a pu éprouver des difficultés à se comporter en professionnel de la politique, à Paris il endosse avec aisance les habits de député. A l'époque de la « République des juristes »[1], il possède, dès son arrivée à la Chambre, des capacités requises pour s'y imposer. Pour son collègue Louis Barthou, il est assurément « l'un des plus grands noms de l'histoire parlementaire » : « Un tel talent est fait de plusieurs talents et il faudrait, pour le définir, emprunter leurs dons à tous les maîtres de la tribune[2]. » Quels sont ses talents ? Quelles compétences professionnelles font de lui, au temps du « parlementarisme absolu »[3], un exemple d'« *homo parlementaris* »[4]? Trois éléments de réponse semblent se détacher. Le premier est évidemment sa maîtrise de l'art oratoire. Ni tribun charismatique capable de soulever les foules, ni caricature de l'avocat multipliant les exagérations, Alexandre Ribot est un orateur au style académique, adapté aux assemblées politiques, s'efforçant de convaincre son auditoire par sa sincérité et la qualité de son argumentaire. En 1903, après sa dernière intervention à la Chambre en tant que député, Francis de Pressensé, pourtant en désaccord politique avec lui, ne peut que reconnaître son incontestable talent qu'il oppose, dans les colonnes de *L'Aurore*, à la médiocrité d'« un jeune premier vieilli », Paul Deschanel :

> « On eut dit qu'après avoir écouté un exécutant prétentieux jouer avec des *rinforzandi* et des *pianissimi* excessifs, en abusant de la pédale, un de ces concertos vulgaires dont se pâment les dilettantes sans goût, nous avions la fortune d'entendre un pianiste éminent, à la méthode sévère, au mécanisme impeccable, dont la sobriété d'interprétation donne toute leur valeur à une symphonie de Beethoven ou à un morceau de Bach[5]. »

Dans le cas de Ribot, la forme du discours est au diapason du fond. Son sérieux dans le travail parlementaire et ministériel constitue la deuxième clef de son succès. Professionnel assidu, le député du Pas-de-Calais s'investit dans les multiples tâches qui lui incombent. Son implication dans les activités souterraines des commissions, notamment au sein de la plus prestigieuse, celle du budget, semble essentielle pour comprendre sa position à la Chambre. Contrairement à certains de ses collègues qui se cantonnent aux seules questions politiciennes ou se spécialisent sur une thématique précise, Ribot est un polyvalent, capable, au prix de

---

[1] GAUDEMET Yves-Henri, *Les juristes et la vie politique de la Troisième République*, *op. cit.*
[2] Article de Louis Barthou publié en [sd] 1904, [563AP23]
[3] Formule de Carré de Malberg cité *in* EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, *op. cit.*, p. 68.
[4] BENOIST Charles, *Souvenirs*, tome 3, *op. cit.*, 1934, p. 53.
[5] Francis de Pressensé, *L'Aurore*, 20 janvier 1903.

longues journées d'études, de maîtriser tout autant un problème budgétaire des plus techniques qu'une question de politique générale. D'où la réputation de « compétence universelle »[1] dont il jouit auprès de ses collègues.

Cette image de technicien de la politique est renforcée par le grand pragmatisme dont il témoigne. Spécialiste de droit comparé et d'histoire parlementaire, ce juriste prône une approche rationnelle de l'action politique, sans dogmatisme. Dans son esprit, la politique est essentiellement une activité gestionnaire devant être conduite, sinon directement par des spécialistes, du moins par des hommes éclairés soucieux de l'intérêt général et capables de s'appuyer sur des expertises. Ces dernières peuvent être réalisées à l'initiative du gouvernement, du Parlement, au sein de commissions, ou à l'extérieur du champ politique institutionnel, dans le cadre des laboratoires à idées, des *think tanks*, que sont la Société de législation comparée, la Société générale des prisons ou encore le Musée social. Très proche de ces réseaux, pratiquant la politique de manière informelle, « sans en avoir l'air »[2], il en constitue un relais influent jusqu'au centre du pouvoir.

Enfin, le dernier « talent » de Ribot, probablement indispensable pour faire carrière en politique, est son habileté, qui, selon Étienne Fournol, est « aussi célèbre parmi les techniciens, entendez ici les parlementaires, que sa science politique parmi les profanes[3]. » Parfait connaisseur de la machine parlementaire et des hommes qui l'alimentent, il sait gérer ses prises de parole et ses votes pour se positionner, au mieux de ses intérêts, sur la petite scène de la vie parlementaire. Ses interventions en 1889 pour se rapprocher des opportunistes dans le but évident d'entrer au gouvernement en attestent. Comme député ou ministre, il se montre par ailleurs très à son aise dans les tractations incessantes que génère l'activité politique. De plus, s'il n'a pas le tempérament d'un leader, il connaît l'importance d'être entouré dans une assemblée aussi violente et amnésique que peut l'être la Chambre des députés. Membre actif de plusieurs groupes parlementaires, constitués sur des bases politiques ou de défense d'intérêts, il dispose également du soutien inconditionnel de quelques fidèles et de l'appui d'une cohorte, certes variable selon les contextes, de parlementaires.

L'éloquence, le sérieux mais aussi l'habileté, telles sont les principales qualités d'Alexandre Ribot expliquant sa longévité politique et son ascension. Ce pur produit du système de formation des élites des années 1860 a accompagné la professionnalisation de l'activité politique. S'il se montre généralement critique envers cette mutation, il en accepte toutefois

[1] GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *op. cit.*, p. 66.
[2] LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air*, *op. cit.*
[3] FOURNOL Étienne, *op. cit.*, p. 84.

les règles, tant dans son département d'élection qu'à Paris. Lui-même d'ailleurs, en sa qualité d'enseignant à l'École libre des sciences politiques, contribue au façonnage des futurs cadres du régime. Vivant de et pour la politique, Ribot apparaît comme un homme politique total. Il est toutefois intéressant de noter qu'au fur et à mesure qu'il se spécialise dans ce métier, pour lequel il dépense sans compter son temps et son énergie, sa passion semble s'émousser.

S'il est parvenu à s'adapter, dans les dernières décennies du XIXe siècle, aux nouvelles règles de la vie politique, il se sent dès le début du siècle suivant dépassé. A son épouse, il écrit le 17 juillet 1904 :

> « Je me sens trop dépaysé dans ce milieu nouveau de la Chambre des députés, parmi tous ces jeunes politiciens, d'une ambition si ardente et si médiocre. […] Nous avons changé de climat ; ceux qui ont connu l'ancienne manière de vivre souffrent de ce changement, mais les nouveaux venus à la politique s'adaptent peu à peu aux nouvelles manières de comprendre et de pratiquer la politique. Il ne nous reste qu'à prendre notre retraite ou à attendre qu'on nous la donne[1]. »

Si, effectivement, le style « Ribot » semble parfaitement s'accorder au moment de transition que représentent les débuts de la Troisième République, le passage de « l'individualisme à l'ère des groupes »[2], avec notamment la création des partis politiques modernes, modifie le cadre de la vie politique et le relègue irrémédiablement à une époque de plus en plus révolue.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 juillet 1904. (AN, 563AP53)

[2] REMOND René, *La République souveraine. La vie politique en France (1879-1939)*, Paris, Fayard, 2005, p. 161.

B. Alexandre Ribot, un reflet de la République modérée

Si la question de la fidélité à ses convictions s'impose à tout homme, elle prend dans le champ politique un relief tout particulier. Écartelés entre l'éthique de la conviction et celle de la responsabilité, pour reprendre l'opposition wébérienne, les responsables politiques sont fréquemment accusés d'opportunisme, voire de trahison. Alexandre Ribot a souvent été victime de ces reproches de la part des observateurs et acteurs de la vie politique, qui ont beau jeu de rappeler son passé de magistrat impérial ou encore son rapprochement avec les opportunistes à partir de 1885. Pour Francis de Pressensé, « toute la carrière de ce grand parlementaire (car c'est un grand parlementaire) s'est déroulée au milieu de ses contradictions » : « Disciple, j'ai presque dit enfant chéri, héritier de Dufaure, espoir du Centre gauche, doctrinaire et intransigeant, M. Ribot après avoir contribué à renverser Gambetta et Ferry est devenu l'homme de confiance de la concentration républicaine[1]. » Le *Courrier du Pas-de-Calais* n'est guère plus tendre :

> « Depuis l'époque où, après avoir prêté serment en qualité de substitut impérial, il est devenu député, il n'a jamais varié. […] Libre-échangiste à Calais et protectionniste à Saint-Omer ! Président d'honneur de la Fédération agricole du Pas-de-Calais et ennemi des graines oléagineuses ! Centre gauche et opportuniste ; opportuniste et radical ! Quelle belle unité de vie ! "*Comediante* !" disait Pie IX en parlant de Napoléon. On pourrait peut-être l'appliquer également, toute proportion gardée, au député de Saint-Omer[2]. »

D'autres commentaires, à l'inverse, soulignent sa constance. Pierre de Quirielle dans *La République française*, considère qu'il « n'a jamais varié dans ses convictions »[3]. Son ami Georges Foissey partage ce sentiment : « Pour ceux qui vous ont suivi depuis votre début, il y a dans vos votes au Parlement, une unité de direction dont vos actes au ministère sont une suite naturelle. Vous êtes toujours un homme de gouvernement »[4].

Ces vues, en apparence très discordantes, nous semblent toutes posséder leur part de vérité. S'interrogeant sur le parcours d'Alfred Naquet, successivement opportuniste, boulangiste puis socialiste, Sylvie Aprile estime que « c'est moins Naquet qui change, que la République qui

[1] Francis de Pressensé, *L'Aurore*, 20 janvier 1903.
[2] « La politique », *Courrier du Pas-de-Calais*, 29 décembre 1896
[3] Pierre de Quirielle, « M. Ribot », *La République française*, [sd] janvier 1906.
[4] Lettre de Georges Foissey à Alexandre Ribot écrite le 7 juillet 1890. (AN, 563AP34)

s'édifie et se fige […]. Tous les parcours républicains vus dans leur singularité et non par rapport à une norme démontrent avec plus ou moins d'intensité ces variations et ces contradictions diffuses[1]. » Ribot ne fait pas exception à cette règle. En dépit d'ajustements tactiques ou stratégiques, ses actes nous apparaissent inspirés par des valeurs et des principes inchangés. C'est également le point de vue de l'historien Raphaël Muller : « Quiconque suivrait au jour le jour la carrière politique de Ribot en retirerait une impression de mouvement incessant […]. Pourtant, il suffit de prendre un peu de recul pour que cette impression de mouvement incessant disparaisse[2]. » Cette approche, consistant à s'éloigner des soubresauts du temps court, est défendue par Alain Bergounioux qui, dans un article sur l'opposition entre les principes et les contraintes, considère que la cohérence d'une politique ne peut s'appréhender que sur la longue durée[3]. De fait, jusqu'en 1895, il nous semble possible de distinguer dans les écrits, les discours et les actions de Ribot une cohérence constituant une identité politique. Quelles en sont les principales lignes de force ?

Avant tout chose peut-être, Ribot est un patriote. Fondamentalement attaché à la France et à sa grandeur, il redoute constamment son affaiblissement sur la scène internationale et ses divisions internes. Marqué par le drame de la Commune, il est soucieux, plus que tout, de combattre ce qui pourrait nuire à l'unité du pays. Cette préoccupation explique son attitude à l'égard notamment de la question religieuse, point de discorde entre les libéraux. Considérant la religion comme une affaire privée, Ribot est partisan d'une laïcité tolérante qui ne scinde pas « la France en deux camps, dont l'un s'appellerait le camp républicain et l'autre le camp clérical[4]. » Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, le député du Pas-de-Calais se présente comme un libéral.

L'est-il réellement ? Lui-même se considère ainsi et aucun de ses contemporains ni des historiens de la Troisième République ne lui conteste, à notre connaissance, cette étiquette. Pour son biographe Martin Schmidt, cela ne fait aucun doute[5]. Il semble en effet incontestable qu'il puise ses principes, ses valeurs, voire son attitude dans cette tradition ou peut-être plus

---

[1] APRILE Sylvie, « "Qu'avons-nous fait, nous les purs ?" Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n° 56. 4e trimestre 2001, p. 121.

[2] MULLER Raphaël, *Alexandre Ribot ou comment apprivoiser la souveraineté populaire. Étude de la correspondance d'Alexandre Ribot avec sa femme*, *op. cit.*, 154 p.

[3] BERGOUNIOUX Alain, « Les principes et les contraintes », *Pouvoirs*, n° 65, avril 1993, p. 61-69.
« Renoncer au phantasme de la toute-puissance du politique n'implique pas d'abdiquer devant la réalité : la cohérence se découvre dans le temps. » (*Ibid.*, p. 69)

[4] *Le Parlement*, 4 novembre 1879.

[5] SCHMIDT Martin, *op. cit.*

justement dans cette culture politique[1]. La cause paraît donc entendue sauf que, reconnaissons-le, le libéralisme demeure bien difficile à cerner. A partir d'une souche commune, le courant libéral semble avoir connu, au fur et à mesure de ses actualisations idéologiques et de ses expériences dans l'opposition et au pouvoir, une évolution buissonnante. Au-delà de grands principes fondateurs (défense des libertés fondamentales, parlementarisme, séparation et équilibre des pouvoirs, sens de l'intérêt général) et d'attitudes communes (méfiance à l'égard du peuple, mode de vie bourgeois, approche élitiste de la société), les libéraux ne défendent pas, constamment, un corpus idéologique précisément défini. Aussi, après l'examen du parcours de l'une de ses figures politiques durant la seconde moitié du XIXe siècle, il nous apparaît impossible de penser le libéralisme autrement que dans sa diversité.

Même si cela semble une évidence, le libéralisme des années 1860 ne ressemble ni à celui des années 1830, ni à celui des années 1890. La dernière décennie du Second Empire constitue une séquence d'intense renouvellement idéologique, conduit notamment par Édouard Laboulaye et Lucien Prévost-Paradol, et de large récupération de l'étiquette « libéral ». Pour Antoine Schwartz « toute une série d'agents […] sont portés à se reconnaître sous le drapeau ample de la revendication des "libertés" (politiques et d'expression)[2]. » Être libéral dans le milieu des années 1860 signifie essentiellement appartenir à l'opposition à un régime maltraitant les droits fondamentaux. Avec la libéralisation de l'Empire et surtout la mise en place d'une République s'inspirant de leur pensée, les libéraux, du moins les plus avancés, actualisent une nouvelle fois leur logiciel. La « transition du libéralisme censitaire vers le libéralisme démocratique »[3] se poursuit et le rôle de l'Etat est réinterrogé. Dès les années 1880, certains libéraux envisagent la mise en œuvre d'une réelle politique sociale. A partir de l'étude du Musée social, Janet Horne « propose d'appeler "libéralisme social" la transformation dans la pensée libérale qui […] remit en question l'orthodoxie libérale du laissez-faire par rapport au rôle de l'État[4]. » Observant un pareil mouvement à l'échelle européenne, Nicolas Roussellier évoque un « néo-libéralisme issu de la mutation de la fin du XIXe siècle (démocratie, nation, État) »[5]. Historiquement, comme tous les autres courants

[1] Raymond Huard estime que « la tradition est une composante de la culture politique au sens habituel et banal de l'expression ». (« La tradition politique : émergence, contenu, devenir », *Pouvoirs*, n° 42, 1987, p. 6)
[2] SCHWARTZ Antoine, *Contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*, *op. cit.*, p. 349)
[3] ROUSSELLIER Nicolas, *L'Europe des libéraux*, *op. cit.*, p. 102.
[4] HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, *op. cit.*, p. 20.
[5] ROUSSELLIER Nicolas, *L'Europe des libéraux*, *op. cit.*, p. 113.

d'idées, le libéralisme est donc bien un objet éminemment mouvant car sans cesse en recomposition.

Fréquentant durant ses années de formation le milieu des juristes parisiens, où les thèses libérales sont très répandues, et le cercle constitué autour de Prosper Duvergier de Hauranne, c'est logiquement qu'Alexandre Ribot reçoit un « bain de libéralisme » et assimile la culture politique libérale. Il construit son identité politique dans l'opposition au Second Empire, au nom du respect des « libertés nécessaires », et dans l'histoire et la mémoire des doctrinaires, cette génération des libéraux « tant admirée et si digne de l'être »[1]. Cette double influence confère au substrat libéral d'Alexandre Ribot une teneur particulière. Par la suite, bien entendu, au gré de ses rencontres, de ses voyages, de ses lectures, de ses expériences et surtout de l'évolution de la société, sa vision du monde se modifie. En 1895, ses conceptions politiques ne sont plus exactement celles qu'il avait trente ans plus tôt. Malgré cela, il nous semble possible de qualifier la nature du libéralisme d'Alexandre Ribot jusqu'en 1895 afin de cerner sa personnalité politique mais aussi de mieux comprendre l'histoire de ce courant de pensée et d'en souligner la diversité des sensibilités.

D'abord proche des milieux orléanistes, Ribot se résout à la solution républicaine à partir de 1868. Même s'il accueille « avec espérance et sympathie »[2] l'installation du gouvernement Ollivier, il ne croit pas le régime impérial réellement capable d'achever sa mue libérale. Longtemps indécis, il se convainc définitivement que la forme républicaine est la plus adaptée qu'à la fin de l'année 1870. Par la suite, à aucun instant son républicanisme ne peut être pris en défaut. Prônant l'union de tout le bloc républicain lors des crises, il s'est toujours refusé à s'allier avec la droite, y compris le centre droit. L'acceptation de la République et l'objectif de laïcisation de la société, véritables marqueurs distinctifs entre la droite et la gauche, constituent une première ligne de fracture chez les libéraux.

Une deuxième réside dans le rapport qu'ils entretiennent avec les questions économiques et financières. En forçant les nuances, deux conceptions du libéralisme se distinguent. L'une peut être qualifiée d'économique. Les disciples de Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat ou encore Michel Chevalier considèrent les enjeux économiques comme fondamentaux et militent en faveur du libre-échange. Proches des milieux financiers, ils en servent les intérêts.

En Angleterre, le député libéral Llewellyn Atherley-Jones lance, dans un article publié en août 1889 dans la revue *Nineteen Century*, un appel pour un « Nouveau Libéralisme ». (PACKER Ian, « Libéralisme et Nouveau Libéralisme des années 1880 à 1914 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 120, 2013/4, p. 15-25)

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 27 août 1868. (AN, 563AP3)

[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 8 février 1870. (AN, 563AP29)

Dans les débuts de la Troisième République, Léon Say incarne cette tradition, qui dans son cas est à la fois politique et familiale. Comme l'ont démontré les travaux de Jean Garrigues, « la frontière est grande ouverte entre la nébuleuse politique libérale et le monde des affaires, détenteur du pouvoir économique[1] ». Force est de reconnaître qu'Alexandre Ribot représente une autre sensibilité au sein de la famille libérale. S'il est devenu, en raison de son parcours à la Chambre, un spécialiste des questions budgétaires et un grand défenseur de l'équilibre des comptes, il demeure assez éloigné des cercles de l'économie politique et n'en partage pas toutes les thèses. Libre-échangiste de principe au début de sa carrière, il s'affirme par la suite comme un défenseur du protectionnisme, notamment dans le secteur agricole. Si des considérations électorales peuvent fournir une explication à cette orientation, il convient cependant de se remémorer que dans les années 1860 les arguments développés par Adolphe Thiers en faveur du protectionnisme l'avaient en partie convaincu. Dans ce domaine, comme sur beaucoup d'autres, il témoigne d'une grande souplesse ce qui, là encore, l'oppose à bon nombre de libéraux, très dogmatiques sur certains sujets. Ce n'est pas un hasard si, lors de son affrontement avec Léon Say à la Chambre en janvier 1891 sur la question des traités de commerce, il reproche sa rigidité et son aveuglement à cet ardent défenseur de la science économique : « En ces matières, ce n'est pas la doctrine pure qui règne […] il y a des courants d'opinion, des appréciations qui varient avec les circonstances et aussi avec les grands faits qui se produisent autour de nous[2]. » Sur ce sujet, Ribot apparaît se rattacher à la tradition des doctrinaires, globalement peu intéressés par les problèmes économiques et industriels[3].

Le libéralisme de Ribot semble donc assez peu s'inscrire dans la veine économique mais davantage dans sa tradition politique. Quelques jours après son décès, Charles Maurras qualifie l'idéologie de son adversaire de libéralisme juridique[4]. Intéressante, cette catégorie s'avère en effet bien correspondre au profil de Ribot. Spécialiste de droit comparé et légiste reconnu, ce juriste entré en politique considère le droit comme le seul moyen d'établir et de garantir dans la durée le respect des libertés fondamentales issues de la Révolution française. A l'inverse, quand il estime que la loi de la République est employée « contre les libertés », en instaurant l'arbitraire à l'égard des magistrats ou des catholiques par exemple, il s'insurge au nom du libéralisme. C'est au nom de ces principes que le député du Pas-de-Calais,

---

[1] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.,* p. 370.
[2] Séance du 21 janvier 1891, *JODébCh*.
[3] A l'appui de sa démonstration, Pierre Rosanvallon relève que dans les huit tomes de ses *Mémoires*, Guizot ne parle jamais d'économie. (ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 268)
[4] MAURRAS Charles, « Alexandre Ribot », *L'Action française*, 15 janvier 1923.

contrairement à la majorité des hommes du Centre gauche, décide de rompre avec les opportunistes en 1879 avant de s'en rapprocher progressivement à partir de 1883 puis officiellement en 1885, formant par la suite avec eux des ministères de concentration républicaine. Les conceptions politiques de Ribot et son parcours témoignent donc des diverses sensibilités existant au sein de la famille libérale à cette époque et de leur fragmentation sur l'échiquier politique.

Enfin, au regard de la conduite d'Alexandre Ribot, il apparaît manifeste que la consistance idéologique du libéralisme semble plus élevée, et l'étiquette de « libéral » plus attractive politiquement, durant les phases d'opposition à un régime ou à un gouvernement. Cela n'est, après tout, guère surprenant quand on se rappelle que ce courant d'idées s'est développé en France en réaction à un pouvoir étatique excessif. Comme l'écrit l'intellectuel Carl Schmitt : « Il n'y a pas de politique libérale *sui generis*, il n'y a qu'une *critique* libérale de la politique[1]. » Si la charge est excessive, il n'en demeure pas moins que, dans le cas de Ribot, le libéralisme est généralement brandi comme une arme de résistance. Pour Louis Girard, « il ne faut pas après 1875 trop opposer libéral et républicain, sauf lorsque le libéral utilise la liberté pour s'opposer à la République »[2]. Ribot se réclame en effet beaucoup plus du libéralisme durant les séquences où il est en désaccord avec la majorité gouvernementale, entre 1878 et 1885 puis après 1899, que pendant ses périodes d'exercice des responsabilités gouvernementales. De la même manière, il se présente rarement dans sa circonscription comme un libéral, appellation sans doute un peu abstraite, mais le plus souvent comme un conservateur ou un modéré, ce qu'il est également.

Si le libéralisme constitue l'une des clefs essentielles pour saisir sa personnalité politique, ces deux autres catégories peuvent aussi être employées. Lui-même d'ailleurs utilise ces termes souvent de manière interchangeable ou en les associant. Dans une lettre à Dufaure, il évoque ainsi « la cause libérale, modérée, conservatrice »[3].

Conservateur, le disciple de Jules Dufaure l'est assurément. S'il « n'a guère de contenu doctrinal »[4], le conservatisme désigne essentiellement une disposition de l'esprit. Pour le philosophe et historien britannique Michael Oakeshott, « être conservateur […] c'est préférer le familier à l'inconnu, préférer ce qui a été utilisé à ce qui ne l'a jamais été, préférer le fait au mystère, le vrai au possible, le limité au flou, ce qui est proche plus que ce qui est distant, le

[1] Cité *in* MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Hachette, 1987, p. 201.
[2] GIRARD Louis, *Les libéraux français*, *op. cit.*, p. 268.
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à Jules Dufaure écrite en janvier 1879. (AN, 563AP20)
[4] BENETON Philippe, *Le conservatisme*, Paris, PU de France, 1988, p. 6.

suffisant à l'excédent, le convenable au parfait[1]. » Ce tempérament conservateur semble parfaitement s'accorder au caractère de Ribot, qui, s'il n'est pas un réactionnaire, craint les changements brutaux et les réformes, notamment sociales, un peu hardies. C'est ainsi qu'il faut par exemple appréhender son opposition à la création d'un impôt sur le revenu. C'est aussi, d'une certaine manière, par conservatisme qu'il en vient à adopter à partir de l'automne 1870 la République, devenue le régime en place, et à la défendre par la suite avec une grande ardeur. Plus que tout, il redoute un nouveau changement politique. Ribot peut donc être qualifié de libéral-conservateur mais aussi, plus simplement peut-être, de modéré.

En 1867, alors âgé de seulement 25 ans, le futur président du Conseil estime déjà que « la modération énergique est le véritable esprit politique »[2]. Pour le député et journaliste Étienne Fournol, l'extrême modération de cet homme d'État constitue l'un de ses traits singuliers :

> « Académique par le savoir, M. Ribot ne le fut pas moins par la "modération". Être modéré, c'est un trait de caractère, une qualité psychologique. Mais il ne semble pas au premier abord que cette "faculté de l'âme" […] puisse être par elle-même une doctrine politique. Et si elle l'est ce serait bien plutôt une doctrine de gouvernement que d'opposition. […] l'opposition critique et veut abattre […] Or le beau, dans la vie publique de M. Ribot, c'est qu'il a dirigé de longues années durant une opposition modérée[3]. »

Honnissant les extrêmes, de droite comme de gauche, Alexandre Ribot s'efforce effectivement d'être modéré en toutes circonstances, au gouvernement comme dans l'opposition. A l'intérieur de la République, il estime que les modérés, nommés parfois sous sa plume les « sages », doivent peser politiquement pour freiner l'ardeur des républicains les plus avancés, avec lesquels il refuse de s'allier, qu'ils s'agissent des radicaux dans les années 1870-1880 puis des socialistes. Durant toute sa carrière, sa tempérance semble le guider vers la quête du juste milieu et sa prudence l'inciter à envisager l'action politique sur la longue durée. Alexandre Ribot est, pourrait-on dire, un ultra-modéré. Ce tempérament le condamne à des procès sans cesse réitérés en insincérité ou en faiblesse de la part de ses adversaires de tout bord.

La méfiance qu'il suscite est d'autant plus élevée que ses positions sur beaucoup de sujets ne sont pas figées. Durant son long passage au ministère des Affaires étrangères, il poursuit par

---

[1] OAKESHOTT Michaël, *Du conservatisme*, Paris, Éd. du Félin, 2012, 110 p.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à Eugène Boucher écrite le 10 septembre 1867. (AN, 563AP3)
[3] FOURNOL Étienne, *Le moderne Plutarque ou les hommes illustres de la Troisième République*, Paris, Éditions du Monde nouveau, 1923, p. 74.

exemple les actions coloniales en cours sans en être pour autant l'un de leurs plus ardents partisans. La souplesse idéologique de ce libéral, conservateur et modéré constitue l'une des raisons de son alliance avec les opportunistes à partir de 1885. Si l'on s'appuie sur les analyses de Louis Girard, Ribot appartiendrait au groupe de libéraux ayant, à partir de 1880, « survécu sous la forme de "ralliés" à la fois inutiles et subordonnés »[1]. Cette présentation ne restitue, selon nous, qu'une partie du mouvement de rapprochement s'opérant entre certains libéraux et les républicains des groupes ferryste et gambettiste dans les années 1880 et 1890. En effet, c'est en transigeant sur certains points du vieux programme républicain que ces derniers ont rendu cette union possible. Les travaux de Sylvie Aprile ont bien montré que l'opportunisme, souvent simplement apparenté à un renversement de stratégies, doit être également appréhendé comme un revirement idéologique[2]. Dès lors, comme le note Nicolas Roussellier, « la séparation entre libéraux républicains et républicains "opportunistes" n'est pas si nette ou si exclusive[3]. » Cela est d'autant plus vrai qu'avec la proximité du pouvoir, le tropisme du centre se manifeste chez ces hommes de gauche. C'est le cas pour Jules Ferry[4] mais aussi pour Léon Gambetta[5].

Ces remarques accréditent l'idée que le fameux modèle républicain est bien, comme l'affirme Serge Berstein, « une culture politique syncrétique »[6]. A propos plus spécifiquement du régime républicain s'installant dans les années 1870 et 1880, l'historien britannique Sudhir Hazareesingh évoque « une synthèse qui intègre en son sein des éléments importants de la culture politique (et de la symbolique) libérale et bonapartiste »[7].

Le rapprochement entre Ferry et Ribot à partir de 1887 est l'une des manifestations de cette synthèse idéologique qu'est la Troisième République. Que séparent encore ces deux hommes d'État au début des années 1890 ? En termes d'offre politique, très peu de choses, des

---

[1] GIRARD Louis, *Les libéraux français*, *op. cit.*, p. 267.

[2] APRILE Sylvie, « "Qu'avons-nous fait, nous les purs ?" Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n° 56. 4e trimestre 2001, p. 109-122.

[3] ROUSSELLIER Nicolas, *L'Europe des libéraux*, *op. cit.*, p. 95.

[4] GIRARDET Raoul, « Jules Ferry et l'image d'une République à fonder », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Éd. de l'École libre en sciences sociales, 1985, p. 244.
Devant le Cercle national, Jules Ferry affirme le 9 mars 1883 : « Une grande nation, un grand pays ont l'habitude de regarder vers le centre, s'orienter sur le centre politique. [...] Il faut que le point central de la politique soit bien déterminé ; il faut qu'il brille et éclaire comme un phare. » (*Loc. cit.)*

[5] BONHOMME Éric, « Gambetta ou du bon usage du centre », *in* GUILLAUME Sylvie (dir.*), Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, p. 41-51.

[6] BERSTEIN Serge, « Le modèle républicain : une culture politique syncrétique », *in* BERSTEIN Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 119-151.

[7] HAZAREESINGH Sudhir, « La fondation de la République : histoire, mythe et contre-histoire », *in* FONTAINE Marion, MONIER Frédéric et PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la IIIe République*, *op. cit.*, p. 254.

nuances. Pour autant, leur vécu et leur culture politique font qu'ils incarnent des sensibilités différentes. Osant une audacieuse comparaison entre Ferry et Guizot, l'historien du nationalisme français Raoul Girardet estime que leur opposition « relève […] de ce domaine incertain, malaisément définissable, où idéologie politique et religiosité viennent se rejoindre et se confondre » : « Pour Ferry, comme pour tous les pères fondateurs du nouveau régime, la volonté d'assurer la victoire de la République est indissociable d'une certaine ferveur qui est celle de la foi : foi dans le progrès humain […] ; foi également dans l'avènement, à l'intérieur des consciences, d'une nouvelle morale, affranchie de tout dogme théologique, instrument de libération individuelle et de solidarité sociale[1]. » A la différence de Jules Ferry, Alexandre Ribot, atteint très jeune, selon Ernest Duvergier de Hauranne, d'une forme aiguë de « tristesse sérieuse »[2], n'a pas cette foi.

[1] GIRARDET Raoul, « Jules Ferry et l'image d'une République à fonder », *in* FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, *op. cit.*, p. 253.
[2] Lettre d'Ernest Duvergier de Hauranne à Eugène Boucher écrite à Herry le 11 décembre 1865. (AN, 563AP32)

C. Un héritier sans successeur : Alexandre Ribot, un homme du passé ?

Face à la crise ouverte par l'Affaire Dreyfus et la formation en 1899 d'un gouvernement de Défense républicaine, l'unité des républicains modérés se brise ; certains accordent leur confiance au gouvernement Waldeck-Rousseau alors que d'autres, comme Ribot, refusent de la lui donner et basculent lentement dans l'opposition. « J'ai peut-être le tort d'être modéré dans un temps de violence et de vouloir garder l'indépendance de mon jugement et de ma conscience » affirme-t-il alors[1]. Contrairement à la plupart des jeunes progressistes, Ribot se refuse à épouser la cause dreyfusarde. Même s'il a des doutes sur la culpabilité de Dreyfus, il ne les exprime pas publiquement afin, explique-t-il, de ne pas instrumentaliser l'affaire et laisser la justice agir en toute impartialité[2]. « Le moment Ribot » est terminé. Pour sa carrière, comme pour la Troisième République, une nouvelle période s'ouvre alors.

Si, comme l'affirme Philippe Muray, le XIXe siècle est à bien des égards « l'arrière-monde du XXe »[3], Alexandre Ribot, en tant qu'homme politique défendant une vision de la société, est-il annonciateur des changements à venir ? Ou bien, doit-on l'envisager, dès la fin du XIXe siècle, comme le représentant d'une époque à jamais révolue ? Si comme toujours la réponse ne peut être que nuancée, la balance penche nettement du côté de la seconde hypothèse.

Dès ses premières prises de parole au Parlement, Alexandre Ribot est porteur d'un message : la République est pour les libéraux-conservateurs une réalité incontournable. S'opposer au régime, c'est se condamner à l'impuissance. Avec son intervention dans le débat sur l'article 7 des lois Ferry, en juin 1879, il réalise, selon Eugène Spuller, « un grand acte politique »

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 20 août 1899. (AN, 563AP21)

[2] Francis de Pressensé dénonce vigoureusement l'absence de réaction de Ribot : « Il demeura muet, impassible, les bras croisés non seulement pendant que se votait la loi de dessaisissement, l'attentat le plus odieux contre la légalité républicaine, mais encore pendant que se nouaient à ciel ouvert les complots des prétoriens factieux et des moines ligueurs. Voilà ce que ceux dont la conscience a parlé ne pardonneront jamais à M. Ribot. Voilà ce qui a creusé un abîme infranchissable entre le gros de l'armée républicaine et les hommes qui, à ce moment, à cette minute de notre histoire, ne surent pas voir ou ne voulurent pas faire leur devoir. Et qu'il me soit permis d'ajouter que s'il en est, parmi les républicains, qui apportent plus d'amertume et d'âpreté dans leur hostilité, c'est peut-être parce qu'ils avaient eu plus de respect et d'affection pour ceux qui ont trompé leurs espérances et qui, quand nous voulûmes nous appuyer sur eux, nous ont percé les mains comme le roseau de la parabole. C'est sans doute aussi parce qu'à côté du naturel et légitime ressentiment de ces confiances trahies, il est plus douloureux de devoir dénoncer la défaillance morale et politique d'un homme du talent et du caractère de M. Ribot que d'avoir à combattre les intrigues d'un Deschanel. » (Francis de Pressensé, *L'Aurore*, 20 janvier 1903)

[3] MURAY Philippe, *Le XIXe siècle à travers les âges*, Paris, Gallimard, 1999, 688 p.

fondateur du « le parti conservateur républicain »[1]. Du groupe parlementaire Centre gauche à la Fédération républicaine, créée en novembre 1903, Alexandre Ribot pose ainsi les fondements de la future droite républicaine, née du glissement à droite des modérés suite à la baisse d'influence des courants monarchistes et bonapartistes.

Le représentant du Pas-de-Calais incarne également un autre élément de modernité de la fin du XIXe siècle, appelé à s'amplifier : la professionnalisation de la fonction politique. Disposant d'un solide savoir-faire professionnel, Ribot est un homme politique moderne qui gère de front les affaires publiques et sa carrière. Plus précisément, il s'inscrit dans la catégorie des hommes politiques dit de gouvernement, pour qui la politique est une action gestionnaire reposant sur le pragmatisme et l'expertise. Affirmant rejeter les passions et les idéologies, ils réduisent l'horizon du possible à une seule voie. Cette appauvrissement de l'imaginaire politique, plus que jamais d'actualité, nous apparaît comme l'une des causes majeures du désenchantement envers la politique et du malaise démocratique. Bien qu'importants, ces traits de modernité nous semblent cependant insuffisants pour envisager Ribot autrement que sous l'aspect d'un homme du XIXe siècle.

S'il doit son ascension sociale à son seul mérite, c'est, en politique, un héritier : d'idées et de valeurs, issues du grand mouvement de 1789 et de la tradition politique libérale, mais aussi d'hommes, tels que Jules Dufaure, Adolphe Thiers ou encore Prosper Duvergier de Hauranne, qui le considèrent, peu ou prou, comme leur successeur. Loin d'être un simple « copier-coller », un héritage en politique est un processus complexe, impliquant tout autant le donateur que le légataire. « Derrière tout héritier, un assassin sommeille » affirme la sociologue Anne Muxel[2]. Même s'il s'est approprié son legs en l'adaptant à son tempérament et ses besoins, Alexandre Ribot s'inscrit pleinement comme un dépositaire de la culture libérale, tant sur le plan idéologique que dans sa manière d'envisager et de faire de la politique. Sans être lui-même un théoricien, il s'est efforcé de porter haut la flamme du libéralisme et d'être un défenseur zélé de la mémoire de cette famille politique, notamment en soulignant son rôle dans l'installation de la République. Cet héritage revendiqué, Ribot l'a-t-il à son tour transmis à la génération suivante ? A-t-il tenu cette fonction de passeur ?

Si Ribot a incontestablement influencé et favorisé les premiers pas d'une relève libérale entrant en politique dans les années 1890, les Charles Jonnart, Louis Barthou, Paul Deschanel, André Lebon ou encore Raymond Poincaré s'émancipent pour la plupart assez vite de lui et

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite à Versailles le 30 juin 1879. (AN, 563 AP3)
[2] MUXEL Anne, « Le tracé "tremblé" de toute transmission », *in* BANTIGNY Ludivine et BAUBEROT Arnaud (dir.), *op. cit.*, p. 364

ne se réclament pas ouvertement de la tradition libérale. L'élu du Pas-de-Calais ne peut donc pas véritablement être considéré comme un trait d'union entre la génération des Thiers-Dufaure et celle des Deschanel-Poincaré. Ribot se montre d'ailleurs souvent critique envers ses jeunes collègues à qui il reproche notamment leur impatience. A sa femme qui lui demande en mars 1897 son avis sur les discours prononcés par Poincaré et Deschanel à Nogent-le-Rotrou, dans le fief électoral de ce dernier, il répond :

> « C'est de la littérature très joliment arrangée. Mais il n'y a rien dans ces discours qui ressemble ni à un programme, ni à une vue un peu précise du moyen de remédier à la situation actuelle. […] Tout cela sent terriblement le dilettantisme de gens qui ne pensent, au fond, qu'à leurs ambitions et à leurs vanités d'orateur et d'écrivain[1]. »

Plus révélateur encore peut-être, en juin 1898, Ribot préfère soutenir la réélection à la présidence de la Chambre des députés d'Henri Brisson, pourtant plus à gauche que lui, que de défendre les candidatures de Deschanel et Poincaré, en concurrence pour ce poste : « je ne veux pas faire échec à un vieux républicain comme Brisson dont je ne partage pas toutes les idées, mais dont je n'ai pas eu à me plaindre[2].» Cet exemple illustre à la fois la teneur de ses relations, souvent tendues, avec les hommes politiques de la génération suivante et l'existence d'une forme de fraternité générationnelle avec ceux qu'il a fréquentés dans les années 1860 et qui demeurent, comme lui, marqués par les expériences de l'opposition au Second Empire, de l'humiliante défaite militaire face à la Prusse et de la Commune de Paris.

Pour ces raisons, à la fin du XIXe siècle, Alexandre Ribot nous apparaît fondamentalement comme un homme du passé. Lui-même d'ailleurs se sent en décalage par rapport à ses contemporains et, pour tout dire, dépassé par l'évolution de la société. Par son style, son état d'esprit et ses valeurs, il renvoie à la période 1814-1848, au « moment Guizot » décrit par Pierre Rosanvallon[3]. Traditionnellement présentés par l'historiographie républicaine comme les vaincus de l'histoire, les libéraux du premier XIXe siècle sont frappés, pour la plupart d'entre eux, d'une *damnatio memoriae*. Le cas de François Guizot, dont la parenté avec Alexandre Ribot mériterait d'ailleurs d'être interrogée, est à ce propos exemplaire[4]. S'il peut apparaître comme le survivant d'un continent englouti, Ribot reflète également l'importance dans l'installation de la République en France de la tradition libérale ou orléaniste, telle que

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 18 mars 1897. (AN, 563 AP52)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 27 mai 1898. (AN, 563 AP52)
[3] ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p.
[4] THEIS Laurent, *Guizot. La traversée d'un siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014, p. 9.

définie par René Rémond comme la conjonction du libéralisme politique et du conservatisme social[1]. Par conséquent, son ascension jusqu'au sommet de la République n'est nullement un anachronisme. Dans le sillage des travaux de Pierre Rosanvallon, nous estimons que le premier acte de la carrière politique d'Alexandre Ribot, bornée par la modernisation des structures de la vie politique, avec notamment l'avènement des partis politiques, accompagne la persistance du « moment Guizot » jusqu'à son crépuscule[2].

A partir notamment des travaux de Jean El Gammal sur le poids du passé dans la France fin de siècle[3], l'empreinte du premier XIXe siècle dans les débuts de la Troisième République mériterait, selon nous, d'être soulignée en termes à la fois de continuité du personnel politique mais aussi d'héritages idéologiques. Cette recherche pourrait être conduite à partir de la biographie de l'un des pères fondateurs oubliés de la Troisième République, Jules Dufaure[4]. Un autre axe d'analyse serait envisageable sur les modalités de transmission de la mémoire libérale (d'opposition ou de gouvernement) au cours du XIXe siècle. Si le cas d'Alexandre Ribot semble un point de départ idéal pour cette enquête, étant à la fois récepteur et passeur de cet héritage[5], l'étude d'autres acteurs impliqués dans ces relais mémoriaux pourrait naturellement l'enrichir. Pour s'en tenir aux hommes fréquemment cités dans les pages précédentes, nous pouvons relever les noms d'Adolphe Thiers, Odilon Barrot, Prosper Duvergier de Hauranne ou encore de son fils, Ernest. Le libéralisme demeure donc, comme l'écrivait Jean Garrigues, à l'issue de ses recherches sur Léon Say et le Centre gauche, un

---

[1] REMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 98.

[2] ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, *op. cit.*, p. 371.

[3] EL GAMMAL Jean, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, PU de Limoges, 1999, 789 p. ; « L'utilisation électorale du passé », *Revue historique*, 1981, tome 165, p. 103 à 130.

[4] Il est révélateur que Pierre Barral dans son ouvrage sur *Les fondateurs de la Troisième République* ne cite aucune figure du courant libéral (Adolphe Thiers, Jules Dufaure, Léon Say, Alexandre Ribot). Seuls des hommes issus de la tradition républicaine peuvent être considérés comme des pères fondateurs : Paul Bert, Paul-Armand Challemel-Lacour, Georges Clemenceau, Jules Ferry, Charles Floquet, Léon Gambetta et Eugène Spuller.
Il est intéressant d'observer que Ribot est l'un des rares hommes majeurs des années 1880-1890 à s'être efforcé d'entretenir et de défendre la mémoire de Dufaure et de Thiers.

[5] Outre les discours et les écrits (privés ou publics) d'Alexandre Ribot, ses cours dispensés à l'École libre des sciences politiques sur l'histoire parlementaire ou constitutionnelle depuis 1789 nous semblent une piste intéressante à explorer. Des chercheurs ont déjà travaillé sur ces sources, conservées aux archives d'histoire contemporaine et aux archives historiques du Musée olympique de Lausanne : Corinne Delmas et Lucette Lemesle pour aborder la question de l'enseignement de l'histoire (DELMAS Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'École libre des sciences politiques », *Politix*, vol. 9, n° 35, 3e trimestre 1996, p. 43-68 ; LEMESLE Lucette, « L'École libre des sciences politiques et l'enseignement de l'histoire contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, n° hors série, p. 155-163) et Patrick Clastres pour souligner l'influence de Ribot dans la formation de Pierre de Coubertin (CLASTRES Patrick, *La chevalerie des sportsmen. Pierre de Coubertin (1863-1937)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jean-François Sirinelli, Institut d'Études Politiques de Paris, 2011, 800 p.)

« territoire pour l'historien »[1]. Si une meilleure connaissance du courant libéral français du XIXe siècle constitue pour l'historien un enjeu toujours conséquent, il représente pour le citoyen un outil de compréhension et de réappropriation du monde actuel. Idéologie ultra-dominante, le libéralisme cumule aujourd'hui plusieurs paradoxes. Omniprésent et hégémonique, il semble pourtant s'être réduit, appauvri disent certains, à sa seule dimension économique. Acceptée par pragmatisme, la doxa libérale, ou plus exactement néolibérale, constitue pour beaucoup un horizon indépassable. L'atonie actuelle du libéralisme politique, cantonné à de petits cercles peu audibles du grand public, est d'autant plus surprenante que l'époque, marquée par le spectre terroriste et l'adoption de mesures sécuritaires, se prêterait à une vigilance libérale face à des États de plus en plus menaçants à l'égard des libertés individuelles et collectives. Ces inquiétudes contemporaines ne peuvent qu'inciter à un retour aux sources du libéralisme, à une réflexion sur sa transmission jusqu'aux hommes du XXIe siècle et sur sa place au sein de notre modèle républicain français.

[1] GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900), op. cit.*, p. 370-371.
L'organisation en novembre 2014 à Paris du colloque « Libéralisme et libéraux en Europe occidentale à l'époque contemporaine » en est l'une des manifestations (sous la direction de Dominique Barjot, Olivier Dard, Jérôme Grondeux et Frédéric Fogacci).

Sources

A) Sources manuscrites

1. Archives nationales

> Fonds privés Alexandre Ribot

- 563 AP/1 : Famille, scolarité, souvenirs d'enfance et de jeunesse, copies de correspondance. (1848-1896)
- 563 AP/2 : Carrière au barreau, dans la magistrature et à la Chancellerie. (1868-1876)
- 563 AP/3 et 563AP/4 : Correspondances. (1861-1885)
- 563 AP/5 : Notes personnelles et souvenirs. Imprimés et discours académiques. (1861-1922)
- 563 AP/6 : Premiers mandats parlementaires. Affaire du journal *Le Parlement*. (1878-1885)
- 563 AP/7 : Élections législatives. Activités parlementaires. Questions politiques locales. (1881-1920)
- 563 AP/8 : Scandale de Panama. (1892-1896)
- 563 AP/9 : Président du Conseil et ministre des Finances (janvier-octobre 1895)
- 563 AP/10 : Loi du 12 avril 1908 sur la petite propriété (1906-1921)
- 563 AP/11 et 563 AP/12 : Distinctions honorifiques. Politique étrangère. (1875-1913)
- 563 AP/13 : Élections présidentielles de 1913. Questions financières. (1912-1914)
- 563 AP/14 : Première Guerre mondiale. Politique étrangère. (1915-1917)
- 563 AP/15 et 563 AP/16 : Première Guerre mondiale. Négociations financières. Financement de l'effort de guerre. (1914-1918)
- 563 AP/17 à 563 AP/19 : Première Guerre mondiale. Ministère Ribot. (1916-1920)
- 563 AP/20 : Matériaux destinés à la rédaction des souvenirs. Notes et documentation (1868-1955)
- 563 AP/21 : Matériaux destinés à la rédaction des souvenirs. Notes et documentation (1900-1955).
- 563 AP/22 : Matériaux destinés à la rédaction des souvenirs. Coupures de presse (1894-1901).
- 563 AP/23 : Matériaux destinés à la rédaction des souvenirs. Coupures de presse (1901-1906).

- 563 AP/24 : Matériaux destinés à la rédaction des souvenirs. Discours et interventions d'Alexandre Ribot (1906-1912).
- 563 AP/25 : Décès d'Alexandre Ribot, hommages divers et travaux historiques (1884-1936).

Correspondances. Lettres classées par correspondants.
- 563 AP/26 : Acollas à Alapetite.
- 563 AP/27 : Aynard à Burdeaux.
- 563 AP/28 : Boucher.
- 563 AP/29 : Boucher (suite).
- 563 AP/30 : Caillaux à Cochery.
- 563 AP/31 : Cochin à Estournelles de Constans.
- 563 AP/32 : Dufaure à Duvergier de Hauranne.
- 563 AP/33 : Duvergier de Hauranne à Ganderax.
- 563 AP/34 : Foissey.
- 563 AP/35 : Garnier à Laroze.
- 563 AP/36 : Jonnart à Jusserand.
- 563 AP/37 : Laurier à Mun.
- 563 AP/38 : Nalèche à Picot.
- 563 AP/39 : Picot (suite) à Renault-Morlière.
- 563 AP/40 : Ribot à Zurlinden.
- 563 AP/41 : Correspondance politique dans le Pas-de-Calais. (1878-1907)
- 563 AP/42 : Correspondances politiques dans le Pas-de-Calais. (1908-1914)
- 563 AP/43 : Correspondance politique générale. (1860-1878)
- 563 AP/44 : Correspondance politique générale. (1879-1887)
- 563 AP/45 : Correspondance politique générale. (1888-1897)
- 563 AP/46 : Correspondance politique générale. (1898-1903)
- 563 AP/47 : Correspondance politique générale. (1904-1910)
- 563 AP/48 : Correspondance politique générale. (1911-juin 1914)
- 563 AP/49 : Correspondance politique générale. (août 1914-1922)
- 563 AP/50 : Correspondances familiales. Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse. (1872-1888)
- 563 AP/51: Correspondances familiales. Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse. (1889-1894)
- 563 AP/52 : Correspondances familiales. Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse. (1895-1901)

- 563 AP/53 : Correspondances familiales. Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse. (1902-1914)
- 563 AP/54 : Correspondances familiales. Lettres d'Alexandre Ribot à son épouse. (1915-1922)
- 563 AP/55 : Correspondances familiales. Lettres de Mme Ribot à son mari. (1877-1892)
- 563 AP/56 : Correspondances familiales. Lettres de Mme Ribot à son mari. (1893-1899)
- 563 AP/57 : Correspondances familiales. Lettres de Mme Ribot à son mari. (1908-1922)
- 563 AP/58 : Lettres familiales diverses. (1859-1924)

- Autres fonds privés :

- Fonds Paul Deschanel

151AP/35 : 24 lettres d'Alexandre Ribot

- Fonds Félix Faure

460AP/9 : journal de Félix Faure

460 AP/11 : 2 lettres d'Alexandre Ribot

- Fonds Foch

414 AP/3 : 2 lettres d'Alexandre Ribot

- Fonds Étienne Lamy

333 AP/9 : Correspondances lettres de Q à Z

333 AP/15 : Journal et copies de lettres. 14 cahiers (1870-1902)

333 AP/21 dossier 7 : Notes sur les questions religieuses

- Fonds Mackau

156 AP/1 : 2 lettres d'Alexandre Ribot

- Fonds Émile Ollivier

542AP/17 : 1 lettre d'Alexandre Ribot

- Fonds Jules Simon

87AP/6 : une lettre d'Alexandre Ribot à Charles Simon

- Fonds André Tardieu

324AP/14 : 5 lettres d'Alexandre Ribot

> Série BB

- BB6II364: Dossier personnel du magistrat Alexandre Ribot

> Série C

- C//3165 à C//3291 : Documents des sessions parlementaires de la législature 1877-1881
- C//3292 à C//3395 : Documents des sessions parlementaires de la législature 1881-1885
- C//5368 à C//5429 : Documents des sessions parlementaires de la législature 1885-1889
- C//5430 à C//5532 : Documents des sessions parlementaires de la législature 1889-1893
- C//5533 à C//5614 : Documents des sessions parlementaires de la législature 1893-1898
- C/3493 : Élections dans le Pas-de-Calais (1877-1881)
- C/3510 : Élections dans le Pas-de-Calais (1881)
- C/4044 : Élections dans le Pas-de-Calais (1881-1885)
- C/4873 : Élections dans le Pas-de-Calais (1889)
- C/5034 : Élections dans le Pas-de-Calais (1893)
- C/5195 : Élections dans le Pas-de-Calais (1898)
- C/8278 : Réunions du groupe agricole de la Chambre des députés

> Série F7, et F7 Panthéon, sûreté générale

- F7 (Panthéon) 16002/1 : Alexandre Ribot
- F7 (Panthéon) 15972/1 : Charles Jonnart
- F7 (Panthéon) 15940/1 : Sadi Carnot
- F7 (Panthéon) 16023/2 : Adolphe Thiers

> Série F18, presse

- F18324 : Centre gauche
- F 18368 : *Journal des Débats*

> Minutes notariales

- MC/ET/XXVI/1361 : Minutes du notaire Gabriel Le Villain (juin-juillet 1877)

2. Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits

- Correspondance et papiers de Joseph Reinach
N. Acq.fr.13556, ff. 4-38
N. Acq.fr.24880, ff. 3-4 (lettres reçues par Alexandre Ribot)

- Album d'autographes et de dessins de personnalités photographiées par Félix et Paul Nadar
N.Acq.fr.14695, f. 86

- Papiers de Raymond Poincaré
N.Acq.fr.16015, ff. 68-99

- Œuvre de Chélu Pacha
N.Acq.fr16093, ff. 25-50, 180-183 (lettres reçues par Alexandre Ribot)
N.Acq.fr.16094, ff. 157-159

- Lettres adressées à Gabriel Fauré
N.Acq.fr.16417, ff. 108

- Raymond Poincaré, dossiers divers
N.Acq.fr. 16828, ff. 87-88

- Autographes des XVIIIe, XIXe et XXe siècles.
N.Acq.fr. 17379, f. 109

- Papiers de Louis Pasteur
N.Acq.fr. 18100, f. 260-261 (lettres reçues par Alexandre Ribot)
N.Acq.fr. 18106, f. 181

- Arvède Barine
N.Acq.fr.18347, f. 263

- Papiers de Paul Boyer
N.Acq.fr.18862, ff. 62-63

- Correspondance de Gaston Paris
N.Acq.fr.24455, ff. 239

- Correspondance de la famille Porto-Riche
N.Acq.fr.24969, ff. 75-77

- Papiers de Ferdinand Brunetière
N.Acq.fr.25048, f. 357

- Documents concernant Victor Hugo et les Lockroy
N.Acq.fr.25162, ff. 379-381

- Papiers d'Ernest Lavisse
N.Acq.fr.25167, ff. 322-323
N.Acq.fr.25169, ff. 55-60

- Fonds Rothschild
Rothschild A.XIX.2214 : note autographe d'Alexandre Ribot du 18/08/1910

3. Archives diplomatiques

> PA/AP150 volume 1
- Rapports franco-turcs (à l'exclusion de la question d'Égypte) :
Correspondance Montebello - Paul Cambon - Alexandre Ribot ; hôpital français de Constantinople ; 1890 1892.

- Rapports franco-russes :
Correspondance Freycinet - Montebello - Carnot – Ribot ; correspondance adressée par Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, à Ribot ; Incident Mohrenheim consécutif à l'affaire de Panama ; mémoire de Ribot sur l'Alliance franco-russe ; 1890-1893.

> PA/AP150 volume 2
- Rapports franco-allemands

Correspondance Simon - Herbette - Ribot - Barrère - Freycinet ; 1890-1891.

- Rapports franco-espagnols :
Correspondance Ribot - Roustan - Paul Cambon ; 1890-1892.

- Rapports franco-italiens :
Correspondance Ribot - Billot - Freycinet ; 1890-1892.

- Question d'Égypte
Correspondance Ribot - Gladstone - Paul Cambon, Reversaux - Montebello (quelques pièces sur la question bulgare) ; 1890-1896.

> PA/AP150 volume 3
- Rapports franco-anglais
Correspondance Ribot - Waddington, d'Estournelles, Lord Dufferin (ambassadeur d'Angleterre), Jusserand ; 1890-1893.

> PA/AP150 volume 4
- Correspondance particulière avec Jules Herbette, ambassadeur à Berlin ; 1891-1893.
- Serbie ; 1890-1891
- Protectorat religieux de la France en Orient ; 1891-1892.
- Tunisie ; 1890- 1891.
- Expansion coloniale française (Madagascar, Congo, Haut Oubanghi, Ouganda, Maroc, occupation du Touat, mission Mirzon) 1890-1893.

> PA/AP150 volume 5
- Rapports franco-portugais :
Correspondance Ribot - Bihourd - Navarro, une note de Ribot sur l'emprunt portugais ; 1890-1893.
- Rapports franco-américains (États-Unis et Amérique du Sud) ; 1890-1892.
- Correspondance privée : Barrère, d'Estounelles, Decrais, Freycinet, Nisard ; 1890-1892.

4. Archives de la préfecture de police

- BA 1585 : dossier sur Alexandre Ribot
- EA 65 (2) : dossier sur Alexandre Ribot

5. Archives d'Histoire Contemporaine. Fondation nationale des sciences politiques

- 1SP1, Dr7 : 2 lettres d'Alexandre Ribot à Émile Boutmy
- 1SP2, Dr1 : 4 lettres d'Alexandre Ribot à Émile Boutmy
- 1SP3 : programmes des cours 1871-1911
- 1SP6, Dr 4 : cours manuscrit de Ribot « Histoire parlementaire de la France 1789-1852 »
- 1SP8, Dr2 : cours manuscrit d'Alexandre Ribot et de Francis Charmes « Histoire constitutionnelle parlementaire depuis 1789 »
- 1SP10, Dr 4 : 2 lettres d'Alexandre Ribot à Émile Boutmy
- 1SP14, Dr7 : documents historiques
- 1SP37, Dr3 et 4 : conseil de perfectionnement
- 4SP2 : photographies

6. Archives historiques du Musée olympique de Lausanne

- 99 379, 99 383, 99 402, 99 408 : écrits de Pierre de Coubertin (13 cahiers) réalisés à partir de ses notes prises en tant qu'auditeur de l'École libre des sciences politiques. L'un de ses cahiers contient la reprise du cours d'Alexandre Ribot, effectué du 12 février 1886 au 16 avril 1886, sur « les constitutions françaises ».

7. Bibliothèque de l'ordre des avocats

- Dossier d'avocat d'Alexandre Ribot

8. Archives départementales du Pas-de-Calais

> Série M (vie politique)

- élections législatives

- 1878

M87 : 7 /4/1878, remplacement de M. Dussaussoy invalidé. 2e canton de Boulogne

- 1881

M88 : 21/8/81, élections générales

- 1885

M91 : élections législatives de 1885

1J1766 : Un tract contre le candidat Ribot

- 1887

M92 : élections législatives de 1887

- 1889

M93 : élections générales du 22 septembre 1889, sections, élections, notices

M97 : idem

- 1893

M103 : élections de 1893

M107 : notices des élus, résultats

M108 : instructions, circulaires, rapports, situations électorales.

M109 : résultats

M111 : bureaux de vote

M113 : élections toutes circonscriptions sauf Boulogne.

- 1898

M116 : 1° et 2° circonscription de Saint-Omer

M12 : additions et retranchements aux listes, recensement des votes, notices des élus

M122 : statistiques et résultats

M123 : instruction, convocation, déclaration de candidature

M124 : rapports sur la situation électorale et politique

- 1902

M131 : instructions, circulaires, rapports, notices

M133 : ingérence du clergé

M135 : bureaux, scrutins, protestations

- 1906

M138 : propagande, situation des partis, toutes circonscriptions

M139 : résultats, statistiques, scrutins de ballotage

M140 : instructions, circulaires, déclarations de candidature

M535 : profession de foi, notices sur les candidats

- 1909

M141 : 1ère circonscription de Saint-Omer, remplacement de M. Ribot, élection de M. Lefebvre du Prey

M143 : propagande, journaux

- Elections sénatoriales de 1909

- M473 : PV des opérations, pointage, dépouillement
- M474 : élections du 3/1/1909
- M475 : délégués (correspondance)
- M475 : PV de l'arrondissement de Saint-Omer

- Election du Conseil général

- M218 : 28/7/1895, renouvellement triennal

- Les partis dans le Pas-de-Calais

- M4884 : situation générale des partis politiques du Pas-de-Calais, 1878-1901
- M957 : parti catholique et réactionnaire. Constitution et action générale, 1895-1910
- M958 : parti bonapartiste. Constitution et action générale, 1878-1879
- M959 : campagne contre les caisses d'épargne pour les partis réactionnaires, 1883-1902
- M962 : parti républicain. Action générale, 1879-1905
- M964 : parti socialiste. Constitution et action générale

- Echos dans le Pas-de-Calais d'événements et crises survenus à l'échelle nationale

- M2019 : assassinat de Sadi Carnot
- M4610 : mort du président Carnot. Deuil et service célébré à Béthune
- M4837 et M4916 : Affaire Dreyfus 1898-1899
- M4839 : période du 16 mai, 1877-1879
- M4840 : agitation boulangiste, 1888-1889
- M4841 : Panama, affaire Arton, 1893-98

- Fêtes et cérémonies

- M1672 : fêtes nationales et cérémonies publiques, 1893-1911
- M1673 : fêtes nationales et cérémonies publiques, 1884-1906
- M2498 : fêtes et cérémonies, 1919
- M978 : fête franco-russe

- Voyages ministériels

- M968 : voyages divers à Calais, 1879-1910
- M971 : voyages ministériels divers à Boulogne, Calais, Bruay, Lens, Saint-Omer, 1888. A Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol, Vimy, 1891-1906
- M976 : voyages non-officiels et incognitos, 1888-1914
- M4779 : visite du président de la République, 1889

> Autres séries et fonds

- Série U, Conseil général

- U90 à U101 : rapports du préfet et procès-verbaux des sessions du Conseil général du Pas-de-Calais (1895-1901)

- Fonds 9J, registres paroissiaux

- 9J5G2869 : registre de baptême de la paroisse de Saint-Denis à Saint-Omer pour l'année 1842. acte n° 36

- Fonds 26J, Papiers Jonnart

- 26J4 et 26J12 : lettres d'Alexandre Ribot à Charles Jonnart
- 26J23 : Correspondance
- 1W24799 1 : Hommages publics : délibérations municipales, arrêtés préfectoraux ou décrets ministériels.
- 1J1944 : Fonds Gabriel Alapetite
- 4FI3520 : Portrait d'Alexandre Ribot en couverture de la revue *Les hommes du jour*, n° 374, 3 avril 1915
- 3FI649 : Photogravure d'Alexandre Ribot
- M5511 : Monument à la mémoire d'Alexandre Ribot (1935)
- 1J1921 : Lettre autographe signée d'Alexandre Ribot relative aux relations de la France et du Saint-Siège et à la nomination des évêques en particulier (1907)

B) Sources orales

- Enregistrement sonore du discours d'Alexandre Ribot, alors président du Conseil, à l'occasion de l'entrée en guerre des États-Unis (6 avril 1917), durée : 2 min. 38, disponible sur gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1297883/f1.item

C) Sources imprimées

Pour suivre le fil de l'actualité politique nationale et du département d'élection de Ribot, nous avons abondamment consulté la presse de l'époque. Sur la période, les deux grands quotidiens des républicains modérés, *Le Journal des Débats* et *le Temps* ont fait l'objet d'une attention toute particulière. *Le Parlement*, le journal dirigé par Ribot entre 1879 et 1883, a été consulté lors de chaque événement politique marquant.

L'année politique d'André Daniel a également été d'une aide précieuse.

Les différentes collections du *Journal officiel de la République française* (*Débats parlementaires. Chambre des députés ; Débats parlementaires. Sénat ; Lois et décrets ; Documents et impressions de la Chambre des députés*) nous ont permis de suivre l'activité au Parlement de Ribot comme député puis en tant que membre du gouvernement.

Les bulletins de l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats et de la Société de législation comparée, disponibles sur *gallica*, ont été d'un grand secours pour analyser les réseaux fréquentés par Ribot.

1. Correspondances, discours, essais, mémoires

- AUCOC Léon, « Les controverses sur la décentralisation administrative, étude historique », *Revue politique et parlementaire*, avril 1895, p. 7-34.
- AVENEL Henri, *Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Flammarion, 1900, 890 p.
- AYNARD Édouard, *Discours prononcés à la Chambre des députés de 1893 à 1913*, 2 volumes, Paris, Plon, 1920.
- BARRES Maurice, *Leurs figures*, Paris, Plon, 1932 [1ère éd. 1902], 321 p.
- BARROT Odilon, *De la centralisation et de ses effets*, Paris, Dumineray, 1861, 248 p.
- BARTHOU Louis, *Le politique*, Paris, Hachette, 1923, 125 p.
- BEAUCHESNE René-Adelstan Guesdon, *Jules Dietz*, Paris, Calmann-Lévy, 1930, 38 p.
- BENOIST Charles, *Souvenirs*, 3 volumes, Paris, Plon, 1932-1934.
- BERTRAND Alphonse, *La Chambre de 1889. Biographies des 576 députés*, Paris, L. Michaud, 1889, 522 p.
- BOSQ Paul, *Voyage autour de la République*, Paris, Chevalier-Marescq, 1884, 298 p.

- BOUCHER Eugène, *Éloge de M. de Serre, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats le 26 décembre 1868*, Paris, 1869, 56 p.
- BOUCHER Eugène, *De la République nationale*, Paris, Hachette Livre BNF, 2013 [1ère éd. 1885], 26 p.
- BOUTMY Émile, *Taine, Scherer, Laboulaye*, Paris, Colin, 1901, 125 p.
- BOUTMY Émile, « Laboulaye », *in Le livre du Centenaire du journal des débats*, Plon-Nourrit, 1889, p. 252-260.
- BRISSON Henri, *Souvenirs*, Paris, Cornély, 1908, 351 p.
- BROGLIE Albert de, *Mémoires*, 1825-1870, volume 1, Paris, Calmann-Lévy, 1938, 382 p.
- CAILLAUX Joseph, *Mes mémoires*, volume 1 *Ma jeunesse orgueilleuse (1863-1909)*, Paris, Plon, 1942, 306 p.
- CAMBON Paul, *Correspondance.* Volume 1 : 1870-1898, Paris, Grasset, 1940-1946, 461 p.
- CHARLES Ernest, *Théories sociales et politiciens (1870-1898)*, Paris, Fasquelle, 1898, 399 p.
- CHARMES Francis, *Études historiques et diplomatiques*, Paris, Hachette, 1894, 400 p.
- CHARMES Gabriel, *Nos fautes. Lettres de province 1879-1885 par un républicain,* Paris, Calmann-Lévy, 1886, 414 p.
- COCHUT André, « l'histoire du suffrage universel. A propos des élections de 1869 », *Revue des Deux Mondes*, t. IV, 15 juillet 1869, p. 426-466.
- CORMENIN Louis-Marie de Lahaye (vicomte de), *Le livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842, 547 p.
- CORNILLEAU Robert, *De Waldeck-Rousseau à Poincaré, chronique d'une génération*, Paris, Spes, 1926, 352 p.
- DELAFOSSE Jules, *Psychologie du député*, Paris, Plon, 1904, 311 p.
- DESCHANEL Paul, *La République nouvelle*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, 288 p.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La coalition libérale,* Paris, Le Chevalier, 1869, 87 p.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Le gouvernement personnel*, Paris, Le Chevalier, 1869, 64 p.
- DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *Huit mois en Amérique, lettres et notes de voyage, 1864-1865*, 2 volumes, Paris, Lacroix et Verboeckhoven, 1866, 437 et 502 p.
. DUVERGIER DE HAURANNE Ernest, *La république conservatrice*, Paris, Baillière, 1873, 304 p.
- EICHTAL Eugène d', *Quelques âmes d'élite (1804-1912)*, Paris, Hachette, 1919, 188 p.
- FAGUET Émile, *Le libéralisme*, Paris, Société d'imprimerie et de librairie, 1903, 340 p.

- FAVRE Jules, *Le barreau de Paris*, Paris, Delamotte, 1895, 483 p.
- FERRY Jules, *Discours et opinions de Jules Ferry*, [commenté et annoté par ROBIQUET Paul], 7 volumes, Paris, A. Colin, 1893-1898.
- FOBLANT Maurice de, *Les réactionnaires libéraux*, Paris, Jules Gervais, 1880, 23 p.
- FOURNOL Étienne, *Le moderne Plutarque ou les hommes illustres de la Troisième République*, Paris, Éditions du Monde nouveau, 1923, 270 p.
- FREYCINET Charles de, *Souvenirs (1878-1893)*, Paris, Delagrave, 1913, 516 p.
- FREYCINET Charles de, *Souvenirs (1848-1873)*, Paris, Delagrave, 1912, 403 p.
- FREYCINET Charles de, *La question d'Égypte*, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 451 p.
- GAMBETTA Léon, *Lettres 1868-1882*, Paris, Grasset, 1938, 587 p.
- GERMAIN-MARTIN Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Arnauné (1855-1937)*, Institut de France, 1937, 28 p.
- GOMOT Hippolyte, *Groupe agricole. La Chambre des députés et l'agriculture française (1881-1889)*, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1889, 32 p.
- GONCOURT Edmond et Jules de, *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Tome sixième (1878-1884), Charpentier et Fasquelle, 1892.
- GONCOURT Edmond et Jules de, *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Tome septième (1885-1888), Charpentier et Fasquelle, 1894.
- HANOTAUX Gabriel, *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)*, 4 volumes, Paris, Combet, 1903-1908.
- HERZL Theodor, *Le Palais-Bourbon. Tableaux de la vie parlementaire française*, Paris, Éditions de l'Aube, 1995, 292 p.
- *Journal des Débats. Le Livre du centenaire*, Paris, Plon, 1889, 631 p.
- JOUVENEL Robert de, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, 270 p.
- LABOULAYE Édouard, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, Paris, Charpentier, 1863, 330 p.
- LABOULAYE Édouard, *Lettres politiques. Esquisse d'une constitution républicaine,* Paris, Charpentier, 1872, 108 p.
- LACHAPELLE Georges, *Le ministère Méline. Deux années de politique intérieure et extérieure, 1896-1898*, Paris, Éditions d'art, 1928, 223 p.
- LAVERGNE Bernard, *Les deux présidences de Jules Grévy (1879-1887)*, Paris, Fischbacher, 1966, 534 p.
- LYON-CAEN Charles, *Souvenirs du jeune âge. Histoire, récits et impressions d'antan*, Montluçon, Imprimerie de Herbin, 1912, 436 p.
- MARCERE Émile de, *Entretiens et souvenirs*, 2 volumes, Paris, Bellier et Cie, 1894.

- MARCERE Émile de, *Histoire de la République de 1876 à 1879*, Paris, Plon, 1910, 325 p.
- MOUSSARIE Pierre, « La correspondance des frères Charmes. Lettres d'Alexandre Ribot à Francis Charmes », *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 38, oct.-déc. 1964, p. 251-270.
- MUEL Léon, *Les crises ministérielles en France (1895-1898)*, Paris, Morullot, 1899, 134 p.
- MUEL Léon, *Précis historique des Assemblées parlementaires et des Hautes-Cours de justice en France de 1789 à 1895*, Paris, A. Pédone, 1896, 227 p.
- MUEL Léon, *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans. Précis historique des révolutions, des crises ministérielles, présidentielles et gouvernementales et des changements de constitutions de la France depuis 1789 jusqu'en 1890*, Paris, Mouillot, 1890, 557 p.
- PICOT Georges, *Études d'histoire parlementaire. M. Dufaure. Sa vie et ses discours*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, 414 p.
- PICOT Georges, *Études d'histoire contemporaine. Notices historiques*, 2 volumes, Paris, Hachette, 1907.
- PREVOST-PARADOL Anatole, *La France nouvelle*, [présentation et notes de Pierre Guiral], Paris, Éditions Garnier, 1981, 281 p.
- SPULLER Eugène, *Figures disparues. Portraits contemporains littéraires et politiques*, Paris, F. Alcan, 404 p.
- RAMBAUD Camille, *Le libéralisme*, Lyon, Imprimerie du « Salut public », 1898, 23 p.
- REINACH Joseph, *La politique opportuniste. 1880-1889*, Paris, Charpentier, 1890, 376 p.
- REINACH Joseph, *Le ministère Gambetta, Histoire et doctrine*, Paris, Charpentier, 1884, 604 p.
- RIBEYRE Félix, *La nouvelle Chambre, 1885-1889. Biographie des 584 députés*, Paris, E. Dentu, 1886, 513 p.
- RIBEYRE Félix, *La nouvelle Chambre, 1889-1893. Biographie des 576 députés*, Paris, E. Dentu, 1886, 624 p.
- TARDIEU André, *La révolution à refaire*, volume 2 : *La profession parlementaire*, Paris, Flammarion, 1937, 362 p.
- TARGE-ALLAIN Henri, *La République sous l'Empire*, Paris, Grasset, 1939, 153 p.
- TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 2010 (1ère éd 1835), 631 p.
- VACHEROT Étienne, *La Démocratie*, Paris, F. Chamerot, 1860, 446 p.
- VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire des contemporains : de 1871 à 1893*, Paris, Hachette, 1893, 1629 p.
- VITU Auguste, *Les réunions publiques à Paris (1868-1869)*, Paris, E. Dentu, 1869, 151 p.

- WALDECK-ROUSSEAU René, *La Défense républicaine*, Paris, Fasquelle, 1902, 312 p.

2. Publications d'Alexandre Ribot

> Études, correspondances et souvenirs

- *Thèse pour la licence,* Faculté de droit de Paris, 1863, 80 p.
- *Acte du 5 août 1873 pour l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre*. [traduit et précédé d'une notice sur l'organisation judiciaire anglaise], Paris, Cotillon, 1874. 62 p.
- *Voyages en Amérique. La société américaine vue par Marcel Jozon en 1869 et par Alexandre Ribot en 1886-1887* [publié par ALLORANT Pierre, BADIER Walter et PAYE-MOISSINAC Lucie], Paris, L'Harmattan, juin 2011, 172 p.
- *Enquête sur l'enseignement secondaire. Procès-verbaux des dépositions.* [présentée par Alexandre Ribot], 6 volumes, Paris, Motteroz, 1899-1902.
- *La réforme de l'enseignement secondaire*, Paris, A. Colin, 1900, 308 p.
- *Lettres à un ami. Souvenirs de ma vie politique*, Paris, Bossard, 1924, 354 p.
- *Journal d'Alexandre Ribot et correspondances inédites (1914-1922)*, [publié par Alexandre Ribot], Paris, Plon, 1936, 307 p.

> Préfaces

- DICEY Albert Venn, *Introduction à l'étude du droit constitutionnel*, [trad. par André Batut et Gaston Jèze], Paris, V. Giard & E. Brière, 1902, 474 p.
- RISLER Georges, *La crise du logement*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922, 125 p.
- VAN DYKE Henry, *Le génie de l'Amérique*, [trad. par E. Sainte-Marie Perrin] Paris, Calmann-Lévy, 1910, 335 p.

> Discours

- *Biographie de lord Erskine*. *Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats le 8 décembre 1866*, Paris, Armand Le Chevalier, 1866, 62 p. .

- *Fête pour le concours sur les associations ouvrières et patronales le 19 juin 1898*, Paris, Lévy, 1898, 94 p.
- *Quatre années d'opposition. Discours politiques d'Alexandre Ribot (1901-1905)*, volume 1 : le ministère Waldeck-Rousseau, Paris, Plon, 1905, 326 p.
- *Quatre années d'opposition. Discours politiques d'Alexandre Ribot (1901-1905)*, volume 2 : le ministère Combes, Paris, Plon, 1905, 452 p.
- *Programme des Républicains progressistes. Discours prononcé par M. Ribot à Roubaix le 4 avril 1906*, Reims, 1906, 16 p.
- *L'utilité des caisses de crédit immobilier pour favoriser l'accession de la propriété aux ouvriers*, Amiens, Jeunet, 1909, 24 p.
- « Discours d'Alexandre Ribot » *in Inauguration de l'Institut des hautes études internationales*, Bordeaux, 1921, p. 15-20.

- Discours publiés dans le *Bulletin de l'association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la conférence des avocats*

- « Eugène Boucher », Alcan-Lévy, Paris, 1888, p. 153-166.
- « Georges Picot », Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1911, p. 124-152.
- « Ernest Hendlé », Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1901, p. 61 à 71

- Discours académiques

Académie des Beaux-arts

- *Funérailles de M. Édouard Aynard le 29 juin 1913. Discours de M. Louis Bernier et de MM. Paul Beauregard et Alexandre Ribot*, Paris, Firmin-Didot, 1913, 13 p.

Académie des sciences morales et politiques

- *Discours de M. Alexandre Ribot, prononcé à l'occasion de la mort de M. Eugène Rostand, lu dans la séance du 23 janvier 1915*, Paris, Firmin-Didot, 1915, 4 p.
- *Discours de M. Alexandre Ribot, prononcé à l'occasion de la mort de M. Alexandre Bétolaud, lu dans la séance du 10 avril 1915*, Paris, Firmin-Didot, 1915, 3 p.
- *Discours de M. Alexandre Ribot, prononcé à l'occasion de la mort de M. Maurice Sabatier, lu dans la séance du 29 mai 1915*, Paris, Firmin-Didot, 1915, 4 p.
- *Discours de M. Alexandre Ribot, prononcé à l'occasion de la mort de René Bérenger, lu dans la séance du 4 septembre 1915*, Paris, Firmin-Didot, 1915, 5 p.

- *Séance publique annuelle du 11 décembre 1915, Discours de M. le président (Alexandre Ribot) annonçant les prix décernés en 1915. Notice historique sur la vie et l'œuvre de M. Léon Lefébure, par M. René Stourm*, Paris, Firmin-Didot, 1915, 107 p.

Académie française

- *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Alexandre Ribot le 20 décembre 1906 par le récipiendaire et par M. Paul Deschanel*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1906, 60 p.
- *Séance publique annuelle du 21 novembre 1912, présidée par M. Alexandre Ribot. Rapport du secrétaire perpétuel (Thureau-Dangin) sur les concours de l'année. Discours sur les prix de vertu, par M. Alexandre Ribot*, Paris, Firmin-Didot, 1912, 117 p.
- *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Jules Cambon, le 20 novembre 1919. Eloge de M. Francis Charmes par le récipiendaire, réponse de M. Alexandre Ribot*, Paris, Firmin-Didot, 1919, 60 p.
- *Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Georges Goyau, le 15 février 1923 par le récipiendaire et M. Alexandre Ribot*, Paris, Firmin-Didot, 1923, 58 p.

3. Publications sur Alexandre Ribot

- ARNAUNE Auguste, « Alexandre Ribot », *Revue des sciences politiques*, Paris, F. Alcan, 1923, 18 p.
- HANOTAUX Gabriel, *Inauguration d'un monument élevé à la mémoire d'Alexandre Ribot à Saint-Omer, le dimanche 21 juin 1936*, Académie des sciences morales et politiques, Paris, Firmin-Didot, 1936, 13 p.
- Institut de France. Académie des sciences morales et politiques, *Discours de M. G. Lacour-Gayet à l'occasion de la mort de M. Alexandre Ribot lu dans la séance du samedi 20 janvier 1923*, Paris, Firmin-Didot, 1923, 9 p.
- Institut de France. Académie des sciences morales et politiques, « Notice sur la vie et les travaux de M. Alexandre Ribot par Charles Lyon-Caen », in *Séance publique annuelle du samedi 20 décembre 1924*, Paris, Firmin-Didot, 1924, 69 p.
- Institut de France. Académie française, *Discours prononcés pour la réception de M. Henri Robert*, Paris, Firmin-Didot, 1924, 72 p.

- Institut de France. Académie française, *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Alexandre Ribot le 20 décembre 1906 par le récipiendaire et par M. Paul Deschanel*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1906, 60 p.
- RISLER Georges, *Inauguration d'un monument élevé à la mémoire d'Alexandre Ribot à Saint-Omer, le dimanche 21 juin 1936,* Académie des sciences morales et politiques, Paris, Firmin-Didot, 1936, 13 p.
- LYON-CAEN Charles, « Alexandre Ribot, président de la commission de l'enseignement (1899) », *Revue internationale de l'enseignement*, volume LXXIV, 1925, p. 65-67.

Bibliographie

A) Ouvrages généraux et méthodologiques sur l'histoire politique

- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PU de France, 1998, 448 p.
- DELACROIX Christian *et al.* (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2 volumes, 2010, 1325 p.
- HALEVY Daniel, *Pour l'étude de la Troisième République*, Paris, Grasset, 1937, 47 p.
- OFFERLE Michel et ROUSSO Henry (dir.), *La fabrique interdisciplinaire*. *Histoire et science politique*, 2008, Rennes, PU de Rennes, 283 p.
- PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 1996, 330 p.
- REMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1988, 399 p.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, 230 p.

> Biographie

- BOURDIEU Pierre, « l'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 63, juin 1986, p. 69-72.
- DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p.
- LEVILLAIN Philippe, « Les protagonistes : de la biographie », *in* REMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1996, p. 121-159.
- PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI, 1989, p. 3-22.

B) Ouvrages généraux sur les événements politiques du Second Empire et de la Troisième République

- BARRAL Pierre, *Les Fondateurs de la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1968, 359 p.
- BAYON Nathalie**,** « Jeunesse et genèse d'un groupe politique : le "groupe gambettiste" », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 20-21, 2000.
- BERSTEIN Gisèle et Serge, *La Troisième République (les noms, les thèmes, les lieux)*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 356.
- CHASTENET Jacques, *Cent ans de République*, tome 1 : *l'enfance de la République (1870-1878)*, Paris, Tallandier, 1970, 478 p.
- CHASTENET Jacques, *Cent ans de République*, tome 2 : *La République des républicains (1878-1893)*, Paris, Tallandier, 1970, 477 p.
- CHASTENET Jacques, *Cent ans de République*, tome 3 : *La République triomphante (1893-1906)*, Paris, Tallandier, 1970, 475 p.
- DALOTEL Alain, FAURE Alain, FREIERMUTH Jean-Claude, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris (1868-1870)*, Paris, Maspero, 1980, 375 p.
- DANSETTE Adrien, *Du 2 décembre au 4 septembre : le Second Empire*, Paris, Hachette, 1972, 509 p.
- DUCLERT Vincent, *La République imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2010, 861 p.
- FURET François, *La Révolution française.* Tome 2, *Terminer la Révolution de Louis XVIII à Jules Ferry (1818-1880)*, Paris, Hachette, 1988, 526 p.
- GHERARDI Éric, *Constitutions et vie politique de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 3e éd., 2013, 216 p.
- GIRARD Louis (dir.), *Les élections de 1869*, Paris, Rivière, 1960, 214 p.
- GOGUEL François, *La politique des partis sous la IIIe République*, Paris, Éd. du Seuil, 4e éd., 1958, 566 p.
- GRONDEUX Jérôme, *La France entre en République (1870-1893)*, Paris, Le livre de Poche, 2000, 220 p.
- HALEVY Daniel, *La fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 282 p.
- HALEVY Daniel, *La République des ducs*, Paris, Grasset, 1937, 411 p.

- HAMON Léo (dir.), *Les républicains sous le Second Empire*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1994, 214 p.
- HAMON Léo (dir.), *Les opportunistes. Les débuts de la République aux républicains*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1991, 323 p.
- LEDUC Jean, *L'enracinement de la République en France (1879-1918)*, Paris, Hachette, 1991, 238 p.
- LEYMARIE Michel, *De la Belle Epoque à la Grande Guerre (1893-1918)*, Paris, Le livre de Poche, 1999, 379 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Éd. du Seuil, 1984, 445 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, Éd. du Seuil, 1973, 252 p.
- MOLLIER Jean-Yves et GEORGE Jocelyne, *La plus longue des républiques (1870-1940)*, Paris, Fayard, 1994, 872 p.
- REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris, Éd. du Seuil, 1987, 253 p.
- REMOND René, *La République souveraine. La vie politique en France (1879-1939)*, Paris, Fayard, 2005, 434 p.
- RUDELLE Odile, *La République absolue 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 327 p.
- SEIGNOBOS Charles, *L'évolution de la 3e République (1875-1914)*, Paris, Hachette, 1921, 512 p.
- TOURNIER Maurice, « Des mots en politique. Progressif, progressiste : évolutions et dévolutions », *Mots*, septembre 1989, n° 20, p. 95-100.
- TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, 1347 p.
- WARTELLE Jean-Claude, « l'Election Barodet, avril 1873 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1980, p. 601 à 630.
- ZELDIN Theodore, *Histoire des passions françaises*, tome IV : *Colère et politique*, Paris, 1981, 495 p.
- ZELDIN Theodore, *Émile Ollivier and the liberal Empire of Napoleon III*, Oxford, Clarendon Press, 1963, 248 p.

C) Histoire des structures politiques et sociales dans les débuts de la Troisième République

- AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 544 p.
- AGULHON Maurice, « La République au village, quoi de neuf ? », *Provence historique*, tome XLVIII, fasc. 194, octobre-novembre-décembre 1998, p. 423-433.
- ALLORANT Pierre, « Le "Procès des treize" : un procès politique retourné par les ténors libéraux du barreau sous le Second Empire », *in* FAGNION Lucien, REGINA Christophe et RIBEMOND Bernard, *La culture judiciaire. Discours, représentations et usages de la justice du Moyen Age à nos jours*, Éditions universitaires de Dijon, 2014, 534 p.
- ALLORANT Pierre, *Le corps préfectoral et les municipalités dans les départements de la Loire moyenne au XIXe siècle (1800-1914)*, PU d'Orléans, 2007, 595 p.
- ANTOINE Michel *et al.*, *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Droz, 1975, 179 p.
- APRILE Sylvie, « "Qu'avons-nous fait, nous les purs ?" Figures singulières et recompositions plurielles de l'opportunisme », *Politix*, vol. 14, n° 56. 4e trimestre 2001. p. 109-122.
- APRILE Sylvie, « La République au salon : vie et mort d'une forme de sociabilité politique (1865-1885) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 1991, p. 472-487.
- ARNAUD Lionel et GUIONNET Christine, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 323 p.
- AVRIL Pierre (dir.), *Personnel politique français (1870-1988)*, Paris, PUF, 1989, 442 p.
- BANTIGNY Ludivine et BAUBEROT Arnaud (dir.), *Hériter en politique, filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIXe – XXIe siècles)*, Paris, PU de France, 2011, 384 p.
- BALDICK Robert, *Les dîners Magny*, Paris, Denoël, 1972, 269 p.
- BARRAL Pierre, *Les agrariens français, de Méline à Pisani*, Paris, A. Colin, 1968, 385 p.
- BARUCH Marc-Olivier et DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, 587 p.

- BEAUREPAIRE-HERNANDEZ Adeline et GUEDJ Jérémy (dir.), *L'entre-deux électoral. Une autre histoire de la représentation politique en France (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, PU de Rennes, 2015, 166 p.
- BERCE Yves-Marie, « Les bulletins nuls, source de la microsociologie électorale », *Gazette des archives*, 1969, p. 75-84.
- BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la Troisième République*, PU de Perpignan, 2003, 222 p.
- BRIQUET Jean-Louis, « Les "primitifs" de la politique. La perception par les élites du vote en Corse sous la IIIe République », *Politix*, vol. 4, n° 15, 3e trimestre 1991, p. 32-47.
- BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PU de France, 1998, 324 p.
- BRUNOIS Albert, *La Conférence des avocats du barreau de Paris*, Paris, Palais de Justice, 1974, 40 p.
- BURDEAU François, *Histoire de l'administration française du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Montchrestien, 1989, 373 p.
- CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Le député français*, Paris, A. Colin, 1973, 157 p.
- CHAMBELLAND Colette, « Le Musée social : un champ de recherches », *Le Mouvement social*, n° 171, 1995, p. 71-79.
- CHARLE Christophe, *Paris fin de siècle. Culture et politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, 320 p.
- CHARLE Christophe, « La Bourgeoisie de robe en France au XIXème siècle », *Le mouvement social*, n° 181, octobre-décembre 1997, p. 53-72.
- CHARLE Christophe, « Méritocratie et profession juridique : les secrétaires de la conférence du stage des avocats de Paris, une étude des promotions 1860-1870 et 1879-1889. Aux sources de la compétence professionnelle », *Paedagogica historica*, 1994, t. XXX, n° 1, p. 303-324.
- CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 392 p.
- CHARLE Christophe, « Le pantouflage en France (vers 1880 – vers 1980), *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 5, 1987, p. 1115-1137.
- CHARLE Christophe, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 613 p.
- CHARLE Christophe, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, 1980, 268 p.

- CHARNAY Jean-Paul, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, Paris, A. Colin, 1964, 292 p.
- CHUN Soo-Yun, « "Amis de l'agriculture" (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 20, 2e semestre 2003, p. 147-172.
- CHUN Soo-Yun, *La propagande républicaine et la question paysanne au début de la Troisième République*, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Agulhon, Université Panthéon-Sorbonne, 1990, 426 p.
- COSSART Paula, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PU de Rennes, octobre 2010, 325 p.
- DAUMARD Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Paris, Aubier, 1987, 430 p.
- DELOYE Yves et IHL Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Sciences Po, 2008, 567 p.
- DOGAN Mattei, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, avril-juin 1953, p. 319-348.
- DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique », *Revue française de sociologie*, n° 8, octobre-décembre 1967, p. 468-492.
- DOGAN Mattei, « Filières pour devenir ministre : de Thiers à Mitterrand », *Pouvoirs*, n° 36, 1986, p. 53-60.
- DUBASQUE François et KOCHER-MARBOEUF Éric (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, PU de Rennes, 2014, 426 p.
- ENCREVE André et RICHARD Michel (dir.), *Les Protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme française, 1979, 751 p.
- ENGELS Jens Ivo, MONIER Frédéric et PETITEAU Nathalie (dir.), *La politique vue d'en bas. Pratiques privées et débats publics (19e-20e siècles)*, Paris, A. Colin, 2012, 260 p.
- ESTEBE Jean, *Les ministres de la République*, Paris, Presses de la FNSO, 1982, 255 p.
- FALELAVAKI Yannick, « Le réseau constitué autour de la Société de législation comparée (1869-1900) », *in* LE YONCOURT Tiphaine, MERGEY Anthony et SOLEIL Sylvain (dir.), *L'idée de fonds juridique commun dans l'Europe du XIXe siècle. Les modèles, les réformateurs, les réseaux*, Rennes, PU de Rennes, 2014, p. 277-289
- FONTAINE Marion, MONIER Frédéric et PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la IIIe République*, Paris, La Découverte, 2013, 401 p.
- GABORIAUX Chloé, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la FNSP, 2010, 368 p.

- GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de la FNSP, 1992, 288 p.
- GARRIGUES Jean (dir.), *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PU de Rennes, 2002, 309 p.
- GAUDEMET Yves-Henri, *Les juristes et la vie politique de la Troisième République*, Paris, PU de France, 1970, 120 p.
- GAXIE Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 450 p.
- GIRARDET Raoul, *Mythes et mythologies en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1986, 210 p.
- GREVY Jérôme, *Les opportunistes. Milieu et culture politiques (1871-1889)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Winock, IEP de Paris, 1996, 776 p.
- GREVY Jérôme, *La République des opportunistes (1870-1885)*, Paris, Perrin, 1998, 415 p.
- GOGUEL François, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, A. Colin, 1970 [1ère éd. 1951], 144 p.
- GREZES-RUEFF François, *La culture des députés français (1910-1958). Essai de typologie*, Toulouse, PU du Mirail, 1994, 218 p.
- GREZES-RUEFF François, *L'argument historique : l'utilisation de l'histoire dans le discours parlementaire (1910-1958)*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2, 1994, 556 p.
- HAMMAN Philippe « Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale (XIXe - XXe siècles) : quelle historiographie ? », *Politix*, 4/2008 (n° 84), p. 35-59.
- HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 384 p.
- HUARD Raymond, *Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.
- HUARD Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1996, 383 p.
- JOANA Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIXe siècle », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 23-42.
- JOANA Jean, *Le Parlement contre le monde. Les lieux de formation et d'agrégation du personnel politique au XIXe siècle (1815-1877)*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Dominique Damamme, Université de Montpellier-I, 1997, 754 p.
- JOANA Jean, « Entre la barre et la tribune. Les secrétaires de la conférence du stage du Barreau de Paris », *Revue française de science politique*, 1998, volume 48, n° 3, p. 480-506.
- JOANA Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, 311 p.

- KALUSZYNSKI Martine, « *La Revue pénitentiaire* (1877-1900). Un réseau de réformateurs sociaux », *in* CHAUVAUD Frédéric et PETIT Jacques-Guy, *L'histoire contemporaine et les usages des Archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Éditions Slatkine, Genève, 1998, p. 269-280.
- KALUSZYNSKI Martine, « Les artisans de la loi. Espaces juridico-politiques en France sous la IIIème République », *Droit et Société*, 40-1998, p. 535-562.
- KALUSZYNSKI Martine, « Réformer la société. Les hommes de la Société générale des prisons (1877-1900) », *Genèses*, septembre 1997, p. 75-93.
- LANCELOT Alain et Marie-Thérèse, *Atlas des circonscriptions électorales en France depuis 1875*, Paris, A. Colin, 1970, 95 p.
- LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (dir.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 305 p.
- LE BEGUEC Gilles, « La représentation proportionnelle : cent ans de controverses », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 1986, n° 9, p. 67-80.
- LE BEGUEC Gilles, « L'Aristocratie du barreau, vivier pour la République. Les secrétaires de la Conférence du stage », *Vingtième Siècle*, avril-juin 1991, p. 22-31
- LE BEGUEC Gilles, *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003, 230 p.
- LECOQ Benoît, « Les cercles parisiens au début de la Troisième république : de l'apogée au déclin », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1985, p. 491-616.
- LE GALL Laurent, OFFERLE Michel et PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle*, Rennes, PU de Rennes, 2012, 415 p.
- LHOMME Jean, *La grande bourgeoisie au pouvoir, 1830-1880*, Paris, 1960, 378 p.
- LOBUT Christian, « Le corps préfectoral entre le Second Empire et la République opportuniste », *Administration*, n° spécial « Sept études pour servir à l'histoire du corps préfectoral (1800-1940), 1983, p. 120-138.
- MARREL Guillaume, *L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France, du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat, sous la direction de Gilles Pollet, Université de Grenoble II, 2003, 798 p.
- MARTIN-FUGIER Anne, *Les salons de la IIIe République*, Paris, Perrin, 2009, 508 p.
- MARTIN-FUGIER Anne, « Convivialité masculine au XIXe siècle : les dîners Bixio et Magny », *Romantisme*, n° 137, 2007, p. 49-59.
- OFFERLE Michel et SAWICKI Frédéric (dir.), Dossier « Entrées en politiques. Apprentissages et savoir-faire », *Politix*, n° 35, janvier-mars 1996.

- OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, 363 p.
- OLLE-LAPRUNE Jacques, *La stabilité des ministres sous la Troisième République (1879-1940)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1962, 376 p.
- PECOUT Gilles, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 2, 2e semestre 1994, p. 91-125.
- PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Notables et réseaux politiques en Corse, XIXe-XXe siècle. L'exemple d'Emmanuel Arène (1856-1908) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015.
- PELLEGRINETTI Jean-Paul, *La Corse et la République. La vie politique de 1870 à 1914*, Thèse de doctorat, sous la direction de Ralph Schor, Université Nice Sophia-Antipolis, 2000, 841 p.
- PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Sociabilité républicaine en Corse de 1870 à 1914 : mutation d'une société », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 56, 1998, p. 131-153.
- PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002, 367 p.
- PHELIPPEAU Éric, « Sociogenèse de la profession politique », *in* GARRIGOU Alain et LACROIX Bernard (dir.), *Norbert Elias, la politique et l'histoire*, Paris, La Découverte, 1997, p. 239-265.
- PHELIPPEAU Éric, *Le baron de Mackau. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Lacroix, 1996, 544 p.
- POURCHER Yves, « Tournée électorale », *L'Homme*, juillet-septembre 1991, tome 31, n° 119, p. 61-79.
- POURCHER Yves, *Les maîtres de granit. Les notables de la Lozère du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Plon, 1995, 418 p.
- PROST Antoine, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885, 1889*, Paris, PU de France, 1974, 196 p.
- ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard, 1998, 379 p.
- ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.
- THUILLIER Guy, *La vie quotidienne dans les ministères au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1976, 255 p.
- TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*. *La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999, 574 p.

- VIGIER Philippe, « La République à la conquête des paysans, les paysans à la conquête du suffrage universel », *Politix*, vol. 4, n° 15, 3e trimestre 1991, p. 7-12.
- VIGREUX Jean, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s]*, n° 5, 2006, p. 54-72.
- VOILLIOT Christophe, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 298 p.
- WILLEMEZ Laurent, *Des avocats en politique (1840-1880). Contribution à une socio-histoire de la profession politique en France*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Michel Offerlé, Université Paris I, 2000, 698 p.

D) Histoire des idées et des forces politiques

- ALLORANT Pierre, « Les boîtes à idées de la réforme de l'administration territoriale en France, de la Restauration à Poincaré (1822-1926) », *Parlement[s]*, n° 20, février 2014, p. 91-104.

- BENETON Philippe, *Le conservatisme*, Paris, PU de France, 1988, 121 p.

- BERGOUNIOUX Alain, « Les principes et les contraintes », *Pouvoirs*, n° 65, avril 1993, p. 61-69.

- BERSTEIN Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, 407 p.

- BERSTEIN Serge et RUDELLE Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PU de France, 1992, 432 p.

- BRAUD Philippe et BURDEAU François, *Histoire des idées politiques depuis la Révolution*, Paris, Montchrestien, 1983, 696 p.

- CHABOT Jean-Luc, *Histoire de la pensée politique (XIXe - XXe siècle)*, Paris, Masson, 1988, 202 p.

- CHARTIER Yves, *Francis Charmes et la pensée politique française sous la Troisième République*, Thèse de doctorat, sous la direction de Marcel Prelot, Université de Grenoble 2, 1952, 355 p.

- DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1976, 565 p.

- JULLIARD Jacques, *Les gauches françaises (1762-2012). Histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, 2012, 942 p.

- EL GAMMAL Jean, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, PU de Limoges, 1999, 789 p.

- EL GAMMAL Jean, « L'utilisation électorale du passé », *Revue historique*, 1981, tome 165, p. 103 à 130.

- ELLUL Jacques, *Histoire des institutions*, tome 5 : *Le XIXe siècle*, Paris, PU de France, 1989, 381 p.

- GAUCHET Marcel, *L'avènement de la démocratie*, tome 2 *La crise du libéralisme*, Paris, Gallimard, 2007, 312 p.

- GONOD Pascale, Édouard Laferrière, un juriste au service de la République, Paris, LGDJ, 1997, 446 p.

- KAYSER Jacques, *Les grandes batailles du radicalisme (1820-1901)*, Paris, Rivière & Cie, 1962, 407 p.
- « La tradition politique », *Pouvoirs*, PU de France, 1987, 202 p.
- LEFRANC Georges, *Les gauches en France*, Paris, Payot, 1973, 348 p.
- LEVEQUE Pierre, *Histoire des forces politiques en France*, tome 2 : *1880-1940*, Paris, A. Colin, 1994, 311 p.
- NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1995, 528 p.
- ORY Pascal, *Nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, 1987, 643 p.
- REMOND René (dir.), *Les famille politiques en Europe occidentale au XIXe siècle*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 1997, 459 p.
- REMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, 544 p.
- RIALS Stéphane, « Les Royalistes français et le suffrage universel au XIXe siècle », *Pouvoirs*, n° 26, 1983, p. 145-152.
- ROBERT Hervé, *L'orléanisme*, Paris, PU de France, 1992, 125 p.
- SIEGFRIED André, *Tableau des partis en France*, Paris, Grasset, 1930, 245 p.
- WINOCK Michel, *Les voix de la liberté. Les écrivains engagés au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, 676 p.

> Ouvrages sur le centrisme et la modération

- BERNARD Mathias, *La dérive des modérés. La Fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*, Rennes, PU de Rennes, 1998, 432 p.
- GARRIGUES Jean, *La République des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier 1997, 432 p.
- GARRIGUES Jean et GUILLAUME Sylvie (dir.), *Centre et centrisme en Europe aux XIXe et XXe siècles*, Peter Lang Pub Inc, 2006, 288 p.
- GUILLAUME Sylvie (dir.), *Le centrisme en France aux XIXe et XXe siècles : un échec ?*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2005, 181 p.
- LE BEGUEC Gilles, « Charles Benoist ou les métamorphoses de l'esprit modéré », *Contrepoint*, n° 22-23, 1976, p. 76-95.
- RIOUX Jean-Pierre, *Les centristes de Mirabeau à Bayrou*, Paris, Fayard, 2011, 320 p.

- ROTH François (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, PU de Nancy, 2000, 532 p.

> Ouvrages sur le libéralisme

- BACHOFEN Blaise (dir.), *Le libéralisme au miroir du droit. L'État, la personne, la propriété*, Lyon, ENS, 2008, 241 p.
- BERSTEIN Serge (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, PU de France, 1998, 950 p.
- BOUDON Jacques-Olivier, « Générations libérales », *in* POUTRIN Isabelle (dir), *Le XIXe siècle, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, 534 p.
- BROGLIE Gabriel de, *L'orléanisme, la ressource libérale de la France*, Paris, Perrin, 1980, 415 p.
- BURDEAU Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, 296 p.
- DAUTERIBES André, *Les idées politiques d'Édouard Laboulaye (1811-1883)*, Thèse de doctorat, sous la direction Georges Ferrière, Université de Montpellier I, 1989, 604 p.
- DE BROGLIE Gabriel, *L'orléanisme. La ressource libérale de la France*, Paris, Perrin, 1981, 415 p.
- FERRIERE Georges, « Les libéraux devant le suffrage universel sous le Second Empire », *in Réflexions idéologiques sur l'État. Aspects de la pensée politique méditerranéenne*, PU d'Aix-Marseille, 1987, p. 129-150.
- FLAMANT Maurice, *Le libéralisme*, Paris, PU de France, 1979, 127 p.
- GIRARD Louis, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, 277 p.
- GUILLAUME Pierre (dir.), *Diversité du libéralisme en Europe au XIXe siècle*, Paris, Économica, 1984, 147 p.
- JARDIN André, *Histoire du libéralisme politique, de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985, 437 p.
- JAUME Lucien, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, 591 p.
- LARRERE Catherine, « Libéralisme et républicanisme : y a-t-il une exception française ? », *Cahiers de Philosophie de Caen*, 2000, n° 34, p. 127-146.
- LARMORE Charles, « Républicanisme et libéralisme chez Philip Pettit », *Cahiers de Philosophie de Caen*, 2000, n° 34, p. 115-125.

- LAURENT Alain et VALENTIN Vincent, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 918 p.
- *Les catholiques libéraux au XIXe siècle*, Actes du colloque international d'histoire religieuse de Grenoble des 30 septembre - 3 octobre 1971, PU de Grenoble, 1974, 595 p.
- MANENT Pierre, *Les libéraux*, Paris, Hachette, 2001, 891 p.
- MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Hachette, 1987, 250 p.
- MURPHY Kenneth, « Pensée conservatrice et doctrine libérale : un essai d'autonomie », *Le Banquet*, juin 2003, n° 18, p. 41-59.
- NEMO Philippe et PETITOT Jean, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PU de France, 2006, 1427 p.
- ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p.
- ROUSSELLIER Nicolas, *L'Europe des libéraux*, Paris, Éditions complexe, 1991, 225 p.
- SAVAGE John, « Profession libérale, libéralisme républicain : le barreau et la République, 1871-1904 », *in* MARTINAGE Renée et ROYER Jean-Pierre (dir.), *Justice & République(s)*, Hellenes, ESTER, 1993, p. 43-50.
- SCHWARTZ Antoine, *Contribution à une sociologie politique des « libéraux » sous le Second Empire*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Bernard Lacroix, Université Paris Ouest Nanterre, 2011, 583 p.
- THEIS Laurent, *Guizot. La traversée d'un siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 198 p.

E) Histoire parlementaire

> Dictionnaires

- ANCEAU Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PU de Rennes, 1999, 421 p.
- ROBERT Adolphe, COUGNY Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français (1789-1889)*, 5 volumes, Paris, Bourloton, 1889-1891.
- JOLLY Jean, *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, 8 tomes, Paris, PU de France, 1960-1977.
- EL GAMMAL Jean et PLAS Pascal (dir), *Dictionnaire des parlementaires du Limousin sous la Troisième République*, Limoges, PULIM, 2001, 185 p.
- GUILLAUME Sylvie, LACHAISE Bernard (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, PU de Bordeaux, 1998, 624 p.
- SCHWEITZ Arlette, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République. Tome II : dictionnaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 639 p.
- YVERT Benoît (dir.), *Premiers ministres et présidents du Conseil depuis 1815. Histoire et dictionnaire raisonné*, Paris, Perrin, 2002.
- YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989, Paris*, Perrin, 1990.

> Études prosopographiques

- ANCEAU Éric, *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIXème siècle*, Champion, 2000, 1018 p.
- CARA-JUILLET Janie, *Les Républicains de Seine et Oise. Députés, forces politiques et organisation, 1881-1900*, thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier et de Francis Démier, Université de Paris X-Nanterre, 1996, 600 p.
- CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République (1871-1940)*, Rouen, PU de Rouen, 2000, 349 p.

- CORBIN Alain et MAYEUR Jean-Marie, *Les immortels du Sénat (1875-1918). Les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 512 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République. Tome I : Études*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 278 p.
- MAYEUR Jean-Marie, CHALINE Jean-Pierre et CORBIN Alain (dir), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 549 p.
- MENAGER Bernard, FLORIN Jean-Pierre et GUISLIN Jean-Marc, *Les Parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, Lille, Université Charles de Gaulle-Lille III, 2000, 352 p.
- NIESS Alexandre, *L'hérédité en politique*. *Les élus et leurs familles dans la Marne (1871-1940)*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 2012, 386 p.
- PRZYBYLA Francis, *Le blé, le sucre et le charbon. Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, Lille, PU du Septentrion, 2007, 594 p.

> Fonctionnement du Parlement et vie parlementaire

- ABELES Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, O. Jacob, 2001, 339 p.
- ALMEIDA Fabrice d', *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, École française de Rome, 2001, 330 p.
- ANCEAU Éric (dir.), *Les grands discours parlementaires du XIXe siècle*. *De Benjamin Constant à Adolphe Thiers (1800-1870)*, Paris, A. Colin, 2005. 381 p.
- BARTHELEMY Joseph, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, Paris, Delagrave, 1934, 373 p.
- BELLON Christophe, *Délibération parlementaire et phénomène majoritaire sous la Troisième République. L'exemple d'Aristide Briand, député de la Loire (1902-1919)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2009, 1059 p.
- BOMIER-LANDOWSKI Alain, « Les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et de la chambre des députés française de 1871 à 1940 », *in* GOGUEL François et DUPREUX Georges (dir.), *Sociologie électorale. Esquisse d'un bilan. Guide de recherches*, Paris, A. Colin, 1951, p. 75-89.

- BONNAFOUS Simone, CHIRON Pierre, DUCARD Dominique et LEVY Carlos (dir.), *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, Monde contemporain,* Rennes, PU de Rennes, 2003, 272 p.
- BONNARD Roger, *Les règlements des assemblées législatives de la France depuis 1789*, Paris, Sirey, 1926, 558 p.
- BOUCHER Thomas, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 302 p.
- BUNIET Christian, *Les règlements des assemblées parlementaires en France depuis 1871*, Lyon, Éditions de l'AGEL, 1967, 756 p.
- DAMAMME Dominique, *Le thème du déclin du régime parlementaire sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et au début de la IIIe République (1875-1914)*, Mémoire pour le diplôme supérieur de science politique, sous la direction de Maurice Duverger, 1972, 123 p.
- EL GAMMAL Jean, « un pré-ralliement : Raoul-Duval et la droite républicaine (1885-1887) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 29, juillet-décembre 1982, p. 599-621.
- EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire. De la Révolution à nos jours*, Paris, A. Colin, 2013, 221 p.
- FULIGNI Bruno, *Les Quinze Mille. Députés d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Horay, 2006, 211 p.
- GALEMBERT Claire de, ROZENBERG Olivier et VIGOUR Cécile (dir.), *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ, 2013, 371 p.
- GARRIGOU Alain, « Vivre de la politique. Les « quinze mille », le mandat et le métier », *Politix*, n° 20, 4ème trimestre 1992, p. 7-34.
- GARRIGUES Jean, « Les groupes parlementaires aux origines de la IIIe République », *Parlement[s]*, n° 1, printemps 2003.
- GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2007, 514 p.
- GARRIGUES Jean, *Les grands discours parlementaires de la Troisième République. De Victor Hugo à Clemenceau (1870-1914)*, Paris, A. Colin, 2004, 217 p.
- GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, Hachette, 1980, 379 p.
- GUISLIN Jean-Marc, « La liberté de l'enseignement supérieur en débat au début de la Troisième République (1870-1881), *Revue du Nord*, n° 394, 1-2012, p. 57-70.

- GUISLIN Jean-Marc, « L'éloquence parlementaire aux débuts de la IIIe République », *Parlement[s]*, n° 3, 1-2005, p. 39-60.
- GUISLIN Jean-Marc, « Parlementarisme et violence théorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, tome 80, n° 236-237, juillet-décembre 1998, p. 687-728.
- GUISLIN Jean-Marc, *Le travail parlementaire à l'Assemblée nationale de 1871 à travers les représentants du Pas-de-Calais*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Levillain, Université de Paris X, 1991, 778 p.
- HUDEMANN Reiner, *Fraktionsbildung im französischen Parlament*, München, Artemis, 1979, 477 p.
- HEURTIN Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire*, Paris, PU de France, 1999, 281 p.
- MARNOT Bruno, *Les ingénieurs au Parlement sous la IIIe République*, Paris, CNRS Ed., 2000, 322 p.
- JANSEN Sabine, LE BEGUEC Gilles et VALENCE David, *Naissance et développement des secrétariats administratifs des groupes parlementaires. Organisation et clarification de la délibération de 1910 au début des années 1970*, Actes de la journée d'études organisée le 11 juin 2010. http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/secretariats_administratifs.pdf
- LE BEGUEC Gilles, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la IIIe République », *Parlement[s]*, n° 0, printemps 2003.
- LIDDERDALE David, *Le Parlement français*, Paris, A. Colin, 1954, 293 p.
- MACHELON Jean-Pierre, « Droit parlementaire », *in* ALLAND Denis et RIALS Stéphane (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, 2003, p. 511-515.
- MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, Paris, FNSP, 1976, 461 p.
- MAYEUR Jean-Marie, « Droites et ralliés à la Chambre des députés au début de 1894 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, janvier-mars 1966, Tome XIII, p. 117-135.
- MOPIN Michel (dir.), *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La documentation française, 1988, 551 p.
- NAVARRO Julien, « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, vol. 59, mars 2009, p. 479-506.
- PIERRE Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1902, 1432 p.
- PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.
- PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « L'évolution politique des députés (1882-1884) », *Revue française de science politique*, n° 4, 1973, p. 701-728.

- RIOUX Jean-Pierre, « Le Palais Bourbon », *in* NORA Pierre (dir), *Les lieux de mémoire*, volume 2, Paris, Gallimard, 2003, p. 2063 à 2084.
- ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Science Po, 1997, 298 p.
- ROZENBERG Olivier et THIERS Éric (dir.), *L'opposition parlementaire*, Paris, La documentation française, 2013, 215 p.
- RUHLMANN Jean, « Comique, éloquence et histoire politique en "voix" de réhabilitation », *Histoire@politique*, mai 2007, n° 1.
- SOULIER Auguste, *L'instabilité ministérielle sous la Troisième République*, Paris, Sirey, 1939, 628 p.

> Biographies de parlementaires

- ALMERAS Charles, *Odilon Barrot avocat et homme politique*, Paris, PU de France, 1951, 372 p.
- ANIZAN Anne-Laure, *Paul Painlevé. Un scientifique en politique*, Thèse de doctorat, sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, 2006, 921 p.
- APRILE-CLAUDE Sylvie, *Auguste Scheurer-Kestner (1833-1899) et son entourage. Étude biographique et analyse politique d'une aristocratie républicaine*, Thèse de doctorat, sous la direction d'Adeline Daumard, Université de Paris I, 1994, 835 p.
- BARRAL Pierre, *Jules Ferry. Une volonté pour la République*, PU de Nancy, 1985, 175 p.
- BAYON Nathalie, *Eugène Spuller 1835-1896*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2006, 314 p.
- BAYON Nathalie, *Eugène Spuller (1835-1896), itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, Thèse de doctorat, sous la direction de Marc Agostino, Université Bordeaux 3, 2001, 625 p.
- BILLARD Thierry, *Paul Deschanel 1855-1922*, Paris, Belfond, 1991, 291 p.
- BILLARD Thierry, *Felix Faure*, Paris, Julliard, 1995, 1046 p.
- BOUSQUET-MELOU Jean, *Louis Barthou et la circonscription d'Oloron (1889-1914)*, Paris, Pédone, 1972, 268 p.
- DAMAMME Dominique, « Corps de la République. Blessure et maladie de Gambetta », *Genèses*, n° 5, 1991, p. 160-171.

- DENAIS Joseph, *Jacques Piou. Un apôtre de la paix*, Paris, La Nef de Paris, 1959, 276 p.
- DUBOS Joël, *André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938)*, Rennes, PU de Rennes, 2001, 408 p.
- EL GAMMAL Jean, *Joseph Reinach et la République (1856-1921)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier, Paris X-Nanterre, 1982, 676 p.
- FABRE Rémi, *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'homme. Un intellectuel au combat*, Rennes, PU de Rennes, 2004, 417 p.
- FURET François (dir.), *Jules Ferry, fondateur de la République*, Paris, Éditions de l'école libre en sciences sociales, 1985, 256 p.
- GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République (1871-1896)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Vigier, Université de Paris X-Nanterre, 1993, 1253 p.
- GARRIGUES Jean, « Léon Say : un libéral sous la Troisième République », *Revue historique*, 1991, p. 119-141.
- GIRARD Louis, « Jean-Jules Clamageran », *in Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, p. 175-181.
- GUIRAL Pierre, *Prévost-Paradol (1829-1870) : pensée et action d'un libéral sous le Second Empire*, PU de France, 1955, 842 p.
- GUIRAL Pierre, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.
- HARISMENDY Patrick, *Un héritier de la République. Sadi Carnot (1837-1887)*. Thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université de Paris-IV, 1994, 769 p.
- HARISMENDY Patrick, *Sadi Carnot, l'ingénieur de la République*, Paris, Perrin, 1995, 435 p.
- LE BEGUEC Gilles, « La Bâtonnier Barboux (1834-1910) », *in* LE BEGUEC Gilles et PLAS Pascal, *Barreau, Politique et Culture à La Belle Époque*, PU de Limoges, 1997, 246 p.
- LEHMANN Paul-Jacques, *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, 268 p.
- LENOBLE Jean, *Pierre-Edmond Teisserenc de Bort, gentilhomme limousin, sénateur, ministre, ambassadeur (1814-1892)*, Limoges, SELM, 1977, 235 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928). Un prêtre démocrate*, Paris, Casterman, 1968, 698 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, 552 p.

- MONTALIVET André de (Comte), *Les Bachasson de Montalivet*, 1955, 525 p.
- PAPY Michel (dir.), *Louis Barthou, un homme et une époque*, Pau, J & D, 1986, 409 p.
- ROTH François, *Raymond Poincaré. Un homme d'État républicain*, Paris, Fayard, 2001, 715 p.
- SASSI Odile, *Léon Gambetta, destin et mémoire (1838-1938)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV-Sorbonne, 1999, 721 p.
- SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Thèse de doctorat, Université de Paris, 1966, 585 p.
- VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Charles Jonnart. Une conscience républicaine (1857-1927)*, Villeneuve d'Ascq, PU du Septentrion, 1996, 339 p.
- WOLFF Jacques, *Les Perier. La fortune et les pouvoirs*, Paris, Économica, 1993, 393 p.

F) La vie politique dans le Pas-de-Calais

- BUSSIERE Éric (dir.), *Histoire des provinces du Nord. Le XIXe siècle (1815-1914)*, Arras, Artois Presses Université, 2012, 276 p.
- DERVILLE Alain et VION Albert (dir.), *Histoire de Calais*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1985, 351 p.
- DERVILLE Alain (dir.), *Histoire de Saint-Omer*, Villeneuve d'Ascq, PU de Lille, 1981, 404 p.
- DISSAUX Jean-Marc, *Les préfets du Pas-de-Calais*, Direction des archives du Pas-de-Calais, 1996, 38 p.
- FAUCON Raphaël, « Les origines du syndicalisme agricole dans la région du Nord (1884-1914) », *Revue du Nord*, 1966, n° 188, p. 67-89.
- GUISLIN Jean-Marc et VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, « Les droites septentrionales de la Belle Epoque à la deuxième guerre mondiale : implantation locales et liaisons nationales », *Revue du Nord*, 2007, tome 89, n° 370.
- GUISLIN Jean-Marc, « Les préfets du Nord et du Pas-de-Calais et le cabinet du 16 mai 1877 », *in* CREPIN Annie, GUISLIN Jean-Marc et LOTTIN Alain (dir.), *Intendants et préfets dans le Nord-Pas-de-Calais*, Arras, Artois Presses Université, 2002, p. 277-299.
- HILAIRE Yves-Marie, « Religion et politique dans le Pas-de-Calais (1902-1914), in *Revue du Nord*, avril-juin 1974, n° 221, p.141-145.
- HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Université de Paris IV, 1976, 1542 p.
- HILAIRE Yves-Marie, *Une chrétienté au XIXe siècle. La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, 2 tomes, PU de Lille, 1977, 1017 p.
- HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *Atlas électoral du Nord Pas-de-Calais 1876-1936*, Lille, PU de Lille, 1977, 332 p.
- Le MANER Yves, *Histoire du Pas-de-Calais (1815-1945)*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, tome XXX, 1993, 265 p.
- LEOPOLD Jean-Yves, *Les présidents du Conseil général du Pas-de-Calais*, Direction des archives du Pas-de-Calais, 1996, 33 p.
- MACHART Guillaume, *La vie politique à Saint-Omer (1875-1914)*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Villeneuve d'Asq, 1991.

- MENAGER Bernard, « Les lois laïques et leur application dans le Nord/Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, 1985, n° 266, p. 715 à 728.
- MORETTE Sylvain, *Étude d'une dynastie parlementaire, la famille Lefebvre du Preÿ*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1988, 253 p.
- PETIT Christian, VINCENT Jean-Yves, *100 figures du Pas-de-Calais (1790-2000)*, Lillers, Les échos du Pas-de-Calais, 2001, 215 p.
- RATAJZAK Olivier, *L'industrie sucrière au XIXe siècle dans le Pas-de-Calais*, mémoire de maîtrise, Université d'Artois, 1995.
- RENONCOURT Régis, « Les conseillers généraux du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, tome LXXII, n° 288, 1990, p.1033-1035.
- RENONCOURT Régis, *Une assemblée locale de la Troisième République. Le conseil général du Pas-de-Calais de 1871 à 1914*, Thèse de doctorat, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Lille 3, 1994, 1009 p.
- VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *Préfets et élus : le cas d'un grand notable Charles Jonnart*, *in* CREPIN Annie, GUISLIN Jean-Marc et LOTTIN Alain (dir.), *Intendants et préfets dans le Nord-Pas-de-Calais*, Arras, Artois Presses Université, 2002, p. 303-314.
- VISSE Jean-Paul, *La presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de L'Écho du Nord (1819-1944)*, PU du Septentrion, 2004, 279 p.

G) Études thématiques

> Les relations internationales et la colonisation

- AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial*, Paris, PU de France, 1978, 302 p.
- ANDREW Christopher Maurice *et al.*, « Le mouvement coloniale français et ses principales personnalités (1880-1914), *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, tome LXII, n° 229, 4e trimestre 1975.
- BRUNSCHWIG Henri, « Le parti colonial », *Revue d'histoire d'outre-mer*, tome 46, n° 162, 1959, p. 49-83.
- BRUNSCHWIG Henri, *Mythes et réalités de l'impérialisme coloniale français 1871-1914*, Paris, A. Colin, 1960, 204 p.
- GANIAGE Jean, *L'expansion coloniale de la France sous la Troisième République (1871-1914)*, Paris, Payot, 1968, 434 p.
- GANIAGE Jean, *Les relations internationales de 1890 à 1914. Les affaires européennes*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1972, 241 p.
- GIRARDET Raoul, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962,* Paris, Hachette, 2007, 506 p.
- GIRAULT René, *Emprunts russes et investissement française en Russie, 1887-1914*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 1999, 618 p - GUILLEN Pierre, *L'Expansion (1881-1898)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1985, 521 p.

> L'École libre des sciences politiques

- DAMAMME Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire [l'École libre des sciences politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 70, novembre 1987, p. 31-46
- DELMAS Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'École libre des sciences politiques », *Politix*, vol. 9, n° 35, 3e trimestre 1996, p. 43-68.

- FAVRE Pierre, « Les professeurs de l'École libre des sciences politiques et la constitution d'une science politique en France », *in* CHARLE Christophe et FERRE Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur au 19e et 20e siècle*, Paris, CNRS, 1985, 283 p.
- GARRIGOU Alain, *Les élites contre la République*, Paris, La Découverte, 2001, 242 p.
- LEMESLE Lucette, « L'École libre des sciences politiques et l'enseignement de l'histoire contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, n° hors série, p. 155-163.
- RAIN Pierre, *L'École libre des sciences politiques (1871-1945)*, Paris, Presses de FNSP, 1963, 132 p.
- SEBASTIEN Laurent, *L'École libre des sciences politiques 1871-1914*, mémoire de l'IEP de Paris, sous la direction de Guy Thuillier, 1991.
- ROSENBAUER Margarethe, *L'École libre des Sciences politiques 1871 à 1896, l'enseignement des sciences politiques sous la Troisième République*, 2 vol., Marburg, 1969.
- VINCENT Gérard, *Sciences-po, histoire d'une réussite*, Paris, Orban, 1987, 419 p.

> La justice

- ARABEYRE Patrick *et al.*, *Dictionnaire historique des juristes français XIIe siècle - XXe siècle*, Paris, PU de France, 2007, 827 p.
- AUDREN Frédéric, HALPERIN Jean-Louis et STORA-LAMARRE Annie (dir.), *La République et son droit (1870-1930)*, Besançon, PU de Franche-Comté, 2011, 522 p.
- BADINTER Robert, *La prison républicaine (1871-1914)*, Paris, Fayard, 1992, 429 p.
- GACON Stéphane, *L'amnistie*, Paris, Éd. du Seuil, 2002, 423 p.
- GRANJARD Benoit, *Un juriste républicain, Émile Acollas. Une « refondation » du droit et de la famille*, Thèse de doctorat, sous la direction de Michel Ganzin et d'Éric Gasparini, Université Paul Cézanne Aix Marseille III, 2011, 450 p.
- GARCON Maurice, *Histoire de la justice sous la IIIe République*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1957, 317 p.
- KARPIK Lucien, *Les avocats : entre l'État, le public et le marché (XVIIIe-XXe)*, Paris, Gallimard, 482 p.
- MACHELON Jean-Pierre, « La magistrature entre l'Empire et la République (1870-1879) », *Histoire de la Justice*, n° 11, 1998, p. 275-305.

- MACHELON Jean-Pierre, « L'épuration républicaine. La loi du 30 août 1883. », *Histoire de la Justice*, n° 6, 8 p.
- OZANAM Yves, *Le barreau de Paris*, Palais de Justice, Paris, 1994, 94 p.
- OZANAM Yves *et al.*, *Le Palais de Justice*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2002, 286 p.
- POUMAREDE Jacques, « Jules Dufaure et les premiers concours de la magistrature (1875-1875) », *in* DERASSE Nicolas et *al.*, *Figures de justice. Études en l'honneur de Jean-Pierre Royer*, Lille, Centre d'histoire judiciaire, 2004.
- ROYER Jean-Pierre (dir.), *Histoire de la justice en France*, Paris, PU de France, 4e éd., 2010. 1305 p.

> Les relations entre les Églises et l'État

- CHEVALLIER Pierre, *La séparation de l'Église et de l'État, Jules Ferry et Léon XIII*, Paris, Fayard, 1981, 485 p.
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France (1880-1914)*, Toulouse, Privat, 2000, 207 p.
- GREVY Jérôme, *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! Un siècle de guerre de religion en France*, Paris, A. Colin, 2005, 245 p.
- MAYEUR Jean-Marie, *La séparation des Églises et de l'État*, réédition, Paris, Ed. ouvrières, 2005, 255 p.
- OZOUF Mona, *L'école, l'Église et la République (1874-1914)*, Paris, A. Colin, 1963, 303 p.
- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, A. Colin, 1968, 525 p.
- VISMARA CHIAPPA Paola, « Église et État en France au début du Ralliement. L'affaire des catéchismes électoraux d'après les archives vaticanes (1891-1892) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 68, n° 181, 1982, p. 213-233

> La presse

- ALBERT Pierre, *Histoire de la presse politique nationale au début de la Troisième République (1871-1879)*, thèse de doctorat, sous la direction de Louis Girard, Paris IV-Sorbonne, 1977, 1599 p.
- ALBERT Pierre, « La Presse française de 1871 à 1940 », *in* BELANGER Claude *et al.*, *Histoire générale de la presse française*, tome 3, Paris, P.U de France, 1972.
- CHARLE Christophe, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Éd. du Seuil, 2004, 399 p.
- MANEVY Raymond, *La presse sous la Troisième République*, Paris, J. Foret, 1955, 248 p.
- PEREIRE Alfred, *Le Journal des Débats politiques et littéraires, 1814-1914*, Paris, Librairie Champion, 1924, 262 p.

> Les crises de la Troisième République

- BOUVIER Jean, *Les deux scandales de Panama*, Paris, Julliard, 1964, 207 p.
- DE BLIC Damien, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1889-1897) », *Politix*, n° 71, 2005, p. 61-82.
- GARRIGUES Jean, *Les scandales de la République. De Panama à Clearstream*, Paris, Nouveau Monde, 2010, 606 p.
- GUISLIN Jean-Marc, « Les multiples sorties de la crise du 16 mai 1877 », *in* GREVY Jérôme, *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution de crises politiques (XVIe-XXe siècle)*, Rennes, PU de Rennes, 2010, p. 163-177.
- GUISLIN Jean-Marc, *Le Seize mai revisité*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS, 2009, 154 p.
- LEVILLAIN Philippe, *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982, 224 p.
- MOLLIER Jean-Yves, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991, 564 p.
- PISANI-FERRY Fresnette, *Le coup d'État manqué du 16 mai 1877*, Paris, Laffont, 1965, 335 p.

> Les questions économiques

- NADAU Thierry, « L'opinion et le tarif général des douanes de 1881 : les prémices du protectionnisme agricole en France », *Revue du Nord*, tome LXVII, n° 265, 1985, p. 331-355.

- SMITH Michael Stephen, *Tariff reform in France (1860-1900). The politics of economic interest*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 1980, 272 p.
- TZANNIDES-HADJIMANOLIS Lucie, *Contribution à une étude du processus de régulation étatique dans l'agriculture : traitement des contradictions et complémentarités entre Agriculture et Industrie à travers les travaux et débats des Assemblées parlementaires sous la III*^{e} *République*, Thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Lucien Nizard, Université de Grenoble 2, 1980, 425 p.

H) Ouvrages et articles sur Alexandre Ribot

- DESRUMAUX Véronique, *Alexandre Ribot, un président du Conseil par intérim ?*, Mémoire de DEA, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Villeneuve d'Ascq, 1991.
- DESRUMAUX Véronique, « Alexandre Ribot, parlementaire du Pas-de-Calais (1842-1923) », *Revue du Nord*, t. LXXII, n° 288, 1990, p. 881-905.
- DESRUMAUX Véronique, *Alexandre Ribot, un homme d'influence ?*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Bernard Ménager, Université de Villeneuve d'Asq, 1989.
- GARRIGUES Jean, « Alexandre Ribot, des principes libéraux au pragmatisme de guerre », *Histoire@Politique*, n° 16, janvier-avril 2012.
- JUILLET Anne-Cécile, *Alexandre Ribot et les luttes religieuses en France, de 1789 à 1907*, Mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV, 2001.
- MAYEUR Jean-Marie, « Un grand parlementaire libéral. Alexandre Ribot et la séparation des Églises et de l'État », *Commentaire*, n° 111, automne 2005, p. 721-726.
- MULLER Raphaël, *Alexandre Ribot ou comment apprivoiser la souveraineté populaire. Étude de la correspondance d'Alexandre Ribot avec sa femme*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean Marie Mayeur, Université Paris IV, 2001, 154 p.
- MULLER Raphaël, *Les métamorphoses de la culture libérale sous la Troisième République : le cas d'Alexandre Ribot*, mémoire de DEA, sous la direction de Jean-Yves Mollier, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003, 161 p.
- MULLER Raphaël, « Entre ancrage local et ambition nationale : Alexandre Ribot ou l'enracinement d'un député (1878-1914) », *Histoires et sociétés rurales*, n° 29, 1er semestre 2008, p. 133-163.
- SCHMIDT Martin, *Alexandre Ribot, odyssey of a liberal in the Third Republic*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1974, 184 p.

.

Annexes

1. Photographies d'Alexandre Ribot

Alexandre Ribot jeune député[1]

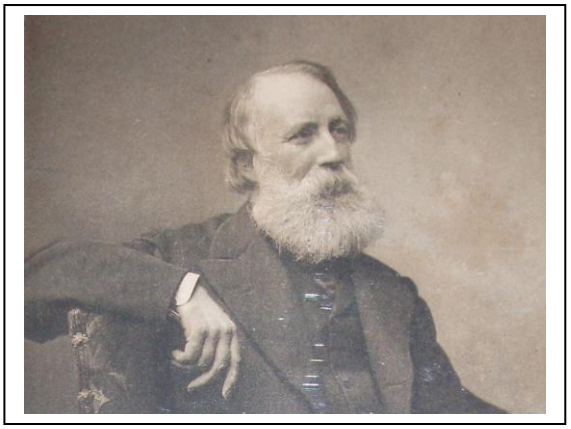

Alexandre Ribot ministre[2]

[1] Photographie de gauche : [sd], Archives de l'Assemblée nationale.
Photographie de droite : *loc. cit.*
[2] [sd], Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie. (département Estampes et photographie, N-2 [RIBOT, Alexandre])

Alexandre Ribot en 1913[1]

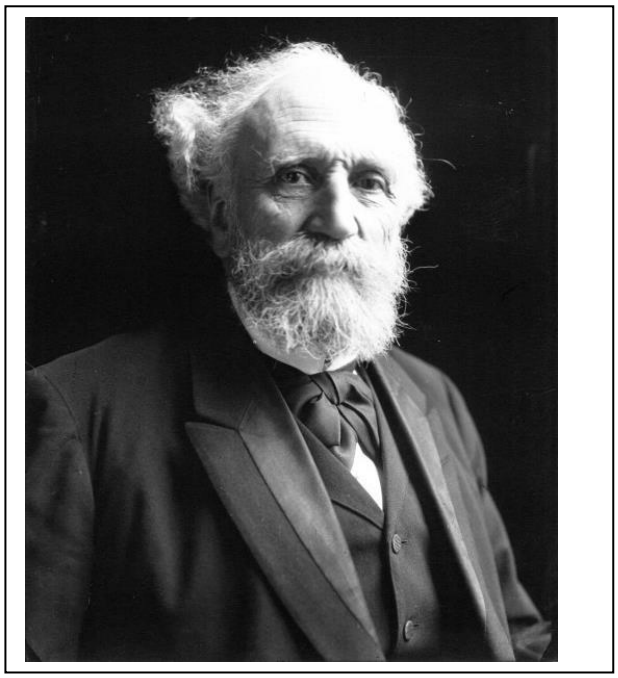

Alexandre Ribot en 1915 à l'enterrement de Decou avec Aristide Briand (à sa droite) et Louis Barthou (à l'extrême gauche)[2]

[1] Photographie de presse, agence Meurisse, Bibliothèque nationale de France (département Estampes et photographie, EI-13 [2487])
[2] Photographie de presse, agence Meurisse, Bibliothèque nationale de France (département Estampes et photographie, EI-13 [2556])

Alexandre Ribot en 1921 dans la cour d'honneur de l'Institut de France avec les académiciens René Bazin (au centre) et Alfred Baudrillart (à droite)[1]

Alexandre Ribot en 1921 dans la cour d'honneur du palais de l'Élysée[2]

[1] Photographie de presse, agence Rol, Bibliothèque nationale de France (département Estampes et photographie, EI-13 [789])
[2] Photographie de presse, agence Rol, Bibliothèque nationale de France (département Estampes et photographie, EI-13 [756])

2. Alexandre Ribot à la Une des *Hommes du jour* [1]

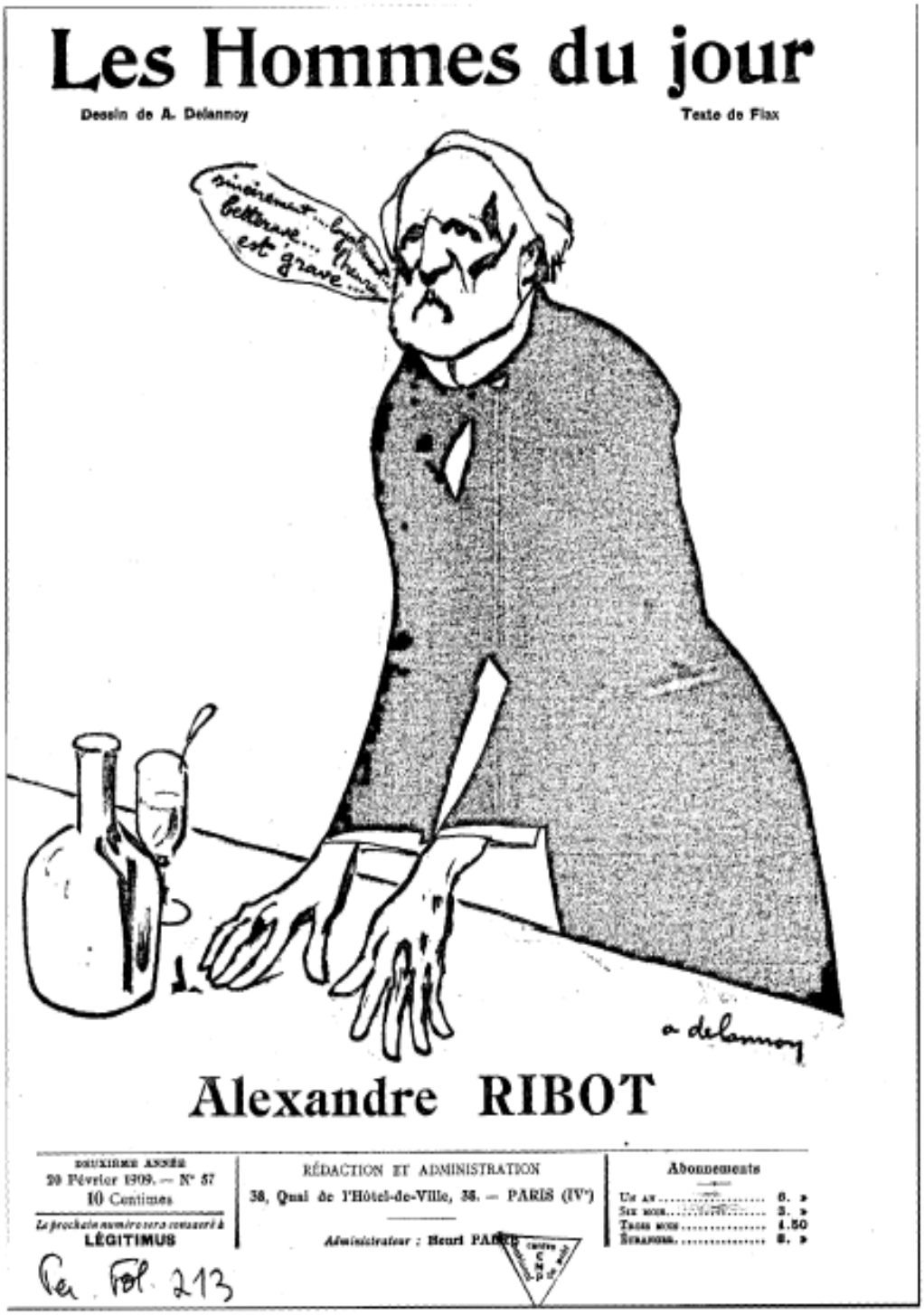

Les Hommes du jour

Dessin de A. Delannoy — Texte de Flax

Alexandre RIBOT

DEUXIÈME ANNÉE
20 Février 1909. — N° 57
10 Centimes
Le prochain numéro sera consacré à
LÉGITIMUS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
38, Quai de l'Hôtel-de-Ville, 38. — PARIS (IV°)
Administrateur : Henri PARIS

Abonnements
Un an ..... 6. »
Six mois ..... 3. »
Trois mois 1.50
Etranger ..... 8. »

Ln 27 Fol 213

[1] *Les hommes du jour*, 20 février 1909

3. Ernest Duvergier de Hauranne en 1877 [1]

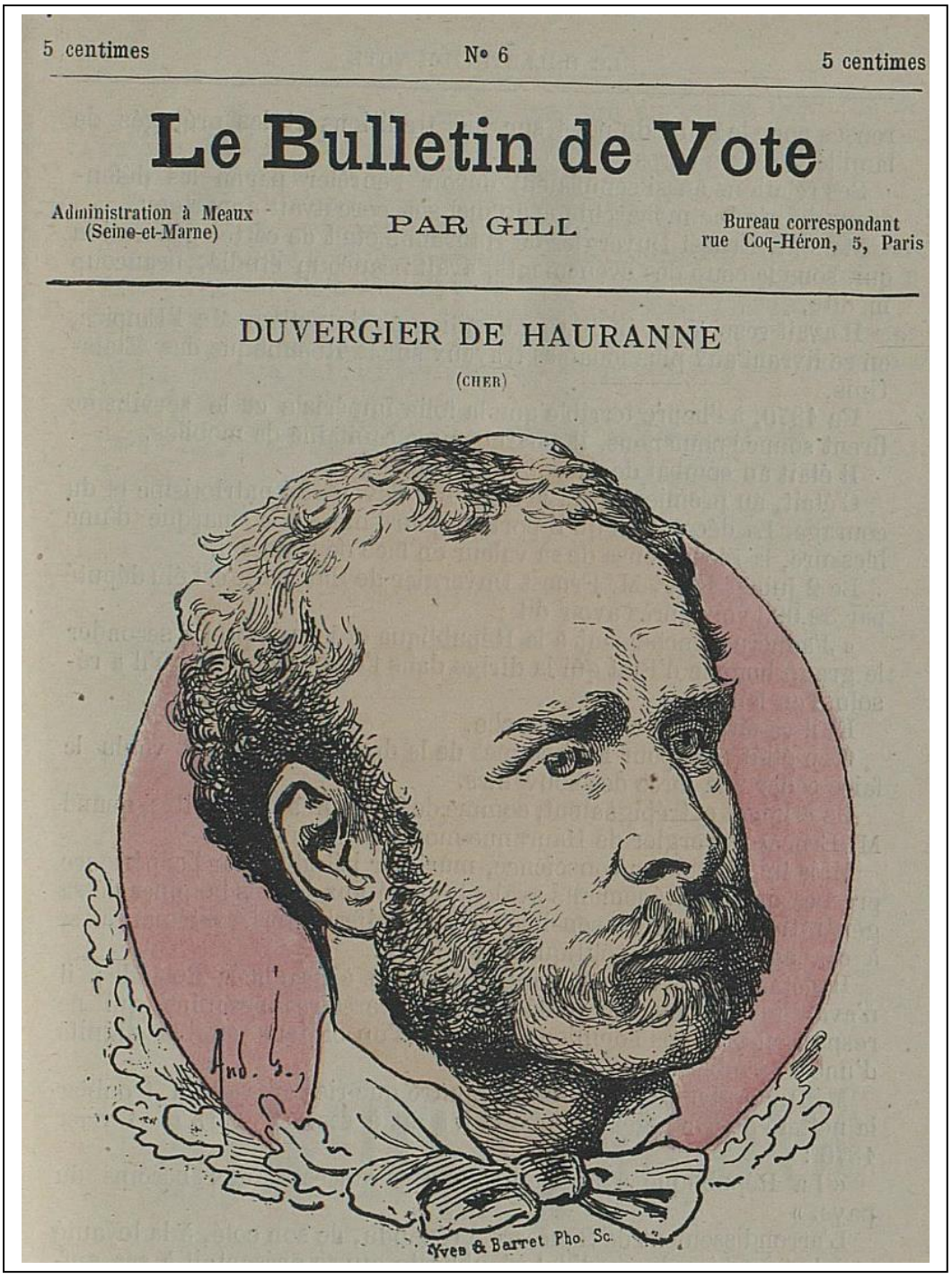
5 centimes N° 6 5 centimes

Le Bulletin de Vote

Administration à Meaux (Seine-et-Marne) PAR GILL Bureau correspondant rue Coq-Héron, 5, Paris

DUVERGIER DE HAURANNE

(CHER)

And. S.

Yves & Barret Pho. Sc.

[1] *Le Bulletin de vote*, n° 6, 1877.

4. Liste des membres fondateurs de la Société de législation comparée[1]

ACCARIAS, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 89, r. des Feuillantines.
AIGOIN, chef du cabinet du Prés. du Corps législ. 126, r. de l'Université.
ALAUZET, chef de Division au Ministère de la justice.
ALEXANDRE, conseiller à la Cour impériale de Paris, 8, rue Fortin.
ALLAIN-TARGÉ, journaliste, 9, rue de Verneuil,
ALLOU, av. à la Cour imp. de Paris, anc. bât., 6, r. du Mont-Thabor.
AMELINE, auditeur au Conseil d'État, 35, rue Du Sommerard.
ANDRAL, avocat à la Cour impériale de Paris, 101, rue Saint-Lazare.
ARAGO, avocat à la Cour impériale de Paris, 7, rue Pasquier.
ARBELET, avocat à la Cour impériale de Paris, 48, r. Monsieur-le-Prince.
ARNAL, avocat à la Cour impériale de Paris, 66, rue Saint-Lazare.

BALAGNY, maire de l'arr. des Batignolles, 10, boulevard des Batignolles.
BALLOT, avocat à la Cour impériale de Paris, 11, rue Saint-Arnaud.
BARDAUT, avocat à Cour impériale de Paris, 2, rue des Beaux-Arts.
BATBIE, professeur à la Faculté de Droit de Paris, 20, rue Jacob.
BECKER, av. à la Cour imp. de Paris, 81, r. Notre-Dame-des-Champs.
BELON, avoué au tribunal civil de la Seine, 45, rue de Luxembourg.
BERTRAND (Ern.), cons. à la Cour imp. 52, r. S-André-des-Arts.
BERTRAND, av. à la Cour imp. de Paris, 52, rue Saint-André-des-Arts.
BESLAY, avocat à la Cour impériale de Paris, 372, rue Saint-Honoré.
BÉTOLAUD, avocat à la Cour impériale de Paris, 186 rue de Rivoli.
BEUDANT, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 33, r. du Cherche-Midi.
BODAERT, avocat à la Cour impériale de Paris, 19, rue Gay-Lussac.
BOIRON, ancien notaire à Lyon, 1, place Vintimille.
BOISSONADE, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 10, rue de l'Arrivée.
BOUARD, maître des requêtes au Conseil d'État, au Palais Bourbon.
BOUCHEZ, avocat à la Cour impériale de Paris, 15 rue du Monthabor.
BOULANGER (Rom.), av. à la Cour imp. de Paris, 49, rue d'Hauteville.
BOULAY DE LA MEURTHE, auditeur au Cons. d'État, 10, rue de Condé.
BRIERRE DE BOISMONT, médecin, 303, rue du faubourg St.-Antoine.
BRIÈRE-VALIGNY, av. gén. à la Cour imp. de Paris, 8, r, de l'Université.
BRUGNON, avocat à la Cour de cassation, 14, rue Saint Florentin.
BUFNOIR, prof. à la Fac. de Droit de Paris, 5, r. du Pré-aux-Clercs.

CAEN (Léon), avocat à Cour impériale de Paris, 22, rue Saint-Marc.
CALARY, avocat à la Cour impériale de Paris, 7, rue Péronnet.

[1] *Bulletin de la société de législation comparée*, Numéro 1, Mars 1869, p. 14-20.

CAMESCASSE, conseiller à la Cour de cassation, 94 rue de la Victoire.
CAMESCASSE, avocat à la Cour impériale de Paris, 94, r. de la Victoire.
CARRÉ (Eugène), av. à la Cour impériale de Paris, 150, rue de Rivoli.
CARTIER, avocat à la Cour impériale de Paris, 72, r. du faub. St-Honoré.
CHAMPETIER DE RIBES, av. à la Cour Imp. de Paris, 4, rue de Louvois.
CHOPPIN, avocat à la Cour de cassation, 10, rue du Pré-aux-Clercs.
CHRISTOPHLE, avocat à la Cour de cassation, 13, rue des Saint-Pères.
CLAMAGERAN, avocat à la Cour impériale de Paris, 14, rue Demours.
COCHIN, membre de l'Institut, 86, rue de Grenelle-Saint-Germain.
COFFINHAL-LAPRADE, av. à la Cour imp. de Paris, 31,r. de Bellechasse.
COLFAVRU, avocat à la Cour impériale de Paris, 5, rue Christine.
COLMET DE SANTERRE, prof. à la Faculté de Droit de Paris, 21, rue Jacob.
CORRET, avocat à la Cour impériale de Paris, rue d'Ulm.
COTELLE, anc. prof. de dr. adm. à l'École des P. et Ch., 86, r. du Bac.
COTILLON, libraire-éditeur, 24, rue Soufflot.
COURCELLE-SENEUIL, économiste, 80, rue Taitbout.

DACHAIGNE, avocat à la Cour impériale de Paris, 7, rue Corneille.
DALLY, médecin, 23, rue Lavoisier.
DEBACQ, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, boul. de Denain.
DE BELLOMAYRE, avocat à la Cour imp. de Paris, 2, r. Montparnasse.
DE BERNARD DE FEISSAL, av. à la Cour imp. de Paris, 82, r. d'Amsterdam.
DE BOISLISLE, avocat à la Cour impériale de Paris, 30, rue Vanneau.
DE BROGLIE (le duc), mem. de l'Inst. (Acad. française), 10 r. Solférino.
DE BROGLIE (Victor), av. à la Cour imp. de Paris, 10, rue Solférino.
DE BOURGOING (le comte), 25, rue d'Astorg.
DECRAIS, avocat à la Cour impériale de Paris, 15, rue Richer.
DE FRANQUEVILLE, aud. au Cons. d'État, au château de la Muette-Passy.
DE GERMINY, avocat à la Cour impériale de Paris, 3, rue de Berri.
DE GOULARD, 3, rue de l'Isly.
DE GUIGNÉ, maître des req. au Cons. d'État, 6, pl. du Palais-Bourbon.
DE LAIZER (le marquis), auditeur au Cons. d'État, 25, r. St-Guillaume.
DELALOGE, agréé au Trib. de Comm. de la Seine, 42, r. des Jeuneurs.
DE LAYRE (le baron), ancien magistrat, 25, rue Abattucci.
DELSOL, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, r. de l'Université.
DE MAISON, 34, rue de l'Université.
DEMANTE, professeur à la Faculé de droit de Paris.
DÉMAREST, av. à la Cour imp. de Paris, 72, boul. Saint Germain.
DE NERVO (Robert), rue Jean-Goujon.
DE PRADINES, avocat à la Cour imp. de Paris, 19, pl. de la Madeleine.
DE RAMBUTEAU (le vicomte), maître des Requêtes au Conseil d'État, 121, rue du faubourg-Saint-Honoré.
DE RICHEMONT, auditeur au Conseil d'État, 44, rue de Bellechasse.
DE ROTHSCHILD, av. à la Cour imp. de Paris, 33, r. du f.-S.-Honoré.
DE SAINT-LAUMER, auditeur au Conseil d'État, 10, rue Royale.
DESJARDINS, agrégé à la Faculté de droit de Paris, 13, rue de Médicis.
DESMAREST, avocat à la Cour imp., ancien bât., 5, rue Scribe.
DE VALLÉE (Oscar), conseiller d'État, 8, rue du Berri.
DEVELLE, avocat à la Cour impériale de Paris.
DE VIEL-CASTEL (le comte), secrétaire d'ambassade, 44, r. de Ponthieu.
DE VILLENEUVE, docteur en droit, 22, rue Caumartin.

DEVIN, avocat à la Cour impériale de Paris, 34, r. du f.-Poissonnière.
DEVIN, étudiant en droit, 12, rue de l'Échiquier.
D'HAUSSONVILLE, av. à la Cour imp. de Paris, 102, r. S.-Dominique.
DIARD, avocat à la Cour de cassation, 7, rue Garancière.
DUBOST (John), 22, rue de la Banque.
DU BUIT, avocat à la Cour impériale de Paris, 34, rue Labruyère.
DUCHATEL (le comte), 69, rue de Varennes.
DUFOUR, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, pl. de la Bourse.
DURIER, avocat à la Cour impériale de Paris, 1, rue Méhul.
DUVAL (F^{d}), avocat à la Cour impériale de Paris, 8, rue Rossini.
DUVERGER, prof. à la Faculté de Droit de Paris, à l'École de Droit.
DUVERGIER DE HAURANNE (Emmanuel), 5, rue Tivoli.
DUVERGIER DE HAURANNE (Ernest), 5, rue Tivoli.

ESTOUBLON, av. à la cour imp. de Paris, 20, rue Monsieur-le-Prince.

FERRY, avocat à la Cour impériale de Paris, 372, rue Saint-Honoré.
FOSSE, avocat à la Cour de cassation, 8, rue des Saints-Pères.
FOULD, auditeur au Conseil d'État. 43, rue du faub.-Saint-Honoré.
FROMAGEOT, avocat à la Cour impériale de Paris, 19, rue de Douai.

GAMBETTA, avocat à la Cour impériale de Paris, 45, rue Bonaparte.
GARNIER (Joseph), professeur d'économie politique à l'École des ponts et chaussés, 62, rue Lepic.
GÉRARDIN, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 27, rue de Madame.
GIDE, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 19, rue Médicis.
GIGOT, avocat à la Cour de cassation, 11 quai Voltaire.
GLASSON, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 73, boul. Saint-Michel.
GODIN, avocat à la Cour impériale de Paris, 129, rue de Rennes.
GONSE, avocat à la Cour de cassation, 9, rue du Pré-aux-Clercs.
GOSSET, avocat à la Cour impériale de Paris, 29, rue de Condé.
GRAUX (Georges) avocat à la Cour imp. de Paris, 16, rue de Turenne.
GREFFIER, directeur des affaires civiles au Ministère de la justice, 36, rue du Luxembourg.
GRELLET, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, q. de la Mégisserie.
GRIOLET, avocat à la Cour impériale de Paris, 9, rue de Verneuil.
GROUALLE, avocat à la Cour de cass., ancien prés. du Cons. de l'Ordre, 8, rue du Mont-Thabor.
GUIZOT (Guill.), prof. supp. au Collége de France, 53, b. Malesherbes.
GUYHO, avocat à la Cour impériale de Paris, 66, rue des Écoles.

HALL (Ch. Kennerley), 4, rue de Choiseul.
HAUTBERG, avocat à la Cour impériale de Paris, 9, rue Pelletier.
HELBRONNER, avocat à la Cour impériale de Paris, 12, rue Las-Cases.
HÉLIE (Faustin) membre de l'Institut, conseiller à la Cour cassation, 3 *bis*, rue Singer, Passy.
HENDLÉ, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, rue Bleue.
HENRY, avocat à la Cour impériale de Paris, 20, rue de Verneuil.
HÉRISSON, avocat à la Cour de cassation, 34, rue de Madame.
HEROLD, avocat à la Cour de cassation, 5, rue Godot-de-Mauroy.
HOUETTE, mem. de la Chambre de comm. de Paris, 25, rue de Berri.
HOUETTE (Auguste), 75, rue de Miromesnil.

HOUETTE (Ch.), employé au Minis. des finances, 75, r. de Miromesnil.

JAY, avocat à la Cour impériale, rue de Seine.
JERNINGHAM, secrétaire à l'ambassade angl., 39, r. du faub. St-Honoré.
JOLY (Maurice), av. à la Cour imp. de Paris, 3, boulev. Saint-André.
JONES, avocat à la Cour impériale de Paris, 12, rue Caumartin.
JORET-DESCLOZIÈRES, av. à la Cour imp. de Paris, 2, rue Thénard.
JOVART, avocat à la Cour impériale de Paris, 7, place Saint-Michel.
JOZON, avocat à la Cour de cassation, 28, rue Jacob.
JOZON, principal clerc de notaire, 53, boulevard Saint-Martin.

KOB (Georges), élève consul de France, 29, rue Jacob.

LABBÉ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
LABBÉ (Paul), avocat à la Cour impériale, 15, rue de Choiseul.
LABORDÈRE, av. à la Cour de cassation, 17, pl. de l'École de Médecine.
LABOULAYE, professeur de Législation comparée au Collége de France, membre de l'Institut, 34, rue Taitbout.
LABOULAYE (Paul), attaché au Minis. des Aff. étrang., 34, r. Taitbout.
LABOULAYE (René), av. à la Cour imp. de Paris, 34, rue Taitbout.
LABROUSTE (Et.) avocat à la Cour impériale de Paris, attaché au parquet du procureur général, 45, rue du Bac.
LACAN, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, rue Thérèse.
LACAN (Gustave), av. à la Cour imp. de Paris, 10, rue Thérèse.
LACOMME, avocat à la Cour impériale de Paris, 20, rue Racine.
LAFERRIÈRE, avocat à la Cour impériale de Paris, 8, r. de Castiglione.
LAMÉ-FLEURY, ingénieur en chef des Mines, 62, rue de Verneuil.
LAMY, avocat à la Cour impériale de Paris, 57, rue de Lille.
LANDRIEN (Oscar) av. à la Cour d'app. de Bruxelles, 22, b. St-Germain.
LARICHE, avocat à la Cour impériale de Paris, 47, b. S.-Michel.
LARNAC, avocat à la Cour de cassation, 8, rue du Cirque.
LAVAL, avocat à la Cour imp. de Paris, 2, rue du Cardinal Fesch.
LECANU, avocat à la Cour impériale de Paris, 44, rue d'Enghien.
LEFEBVRE, avocat à la Cour impériale de Paris, 6, rue Béranger.
LEFÉVRE-PONTALIS (Antonin), 37, r. N.-des-Mathurins.
LEFRANC (Edmond), avocat à la Cour impériale, 12, rue du Helder.
LEFRANC (Victor), avocat à la Cour imp. de Paris, 12, rue du Helder.
LEGRAND DU SAULLE. médecin de Bicêtre, 9, boulevard Saint-Michel.
LEHMANN, avocat à la Cour de cassation, 55, rue des Petites-Écuries.
LENOEL, avocat à la Cour impériale de Paris, 25, r. des Bons-Enfants.
LEPOT, avocat à la Cour impériale de Paris, 65, rue des Feuillantines.
LEROY-BEAULIEU (Paul), 40, rue Godot-de-Mauroy.
LEROY DE LA BRIÈRE, avocat à la Cour imp. de Paris, 10, r. des Vosges.
LESAGE (Paul) avocat à la Cour imp. de Paris, 9, boul. Saint-Germain.
LESOURT, av. à la Cour imp. de Paris, 52, r. S.-Dominique-S.-Germain.
LESUR, avocat à la Cour de cassation, 240, rue de Rivoli.
LETENDRE DE TOURVILLE, av. à la Cour imp. de Paris, 18, rue de Berri.
LEVEILLÉ, agrégé à la Faculté de Droit de Paris, 90, rue d'Assas.
LEVEN, avocat à la Cour impériale de Paris, 42, rue Richer.
LÉVITA, avocat des Ambassades allemandes, 32, rue Blanche.
LIOUVILLE (Albert), avocat à la Cour imp. de Paris, 15, r. des Moulins.
LOROIS, avocat à la Cour impériale de Paris, 25, rue Gaillon.

LORTAT-JACOB, avoué au Tribunal civ. de la Seine, 60, r. Richelieu.
LOUVET, ancien président du Tribunal de commerce, 26, rue Bergère.
LUNIER, inspecteur général des établissemeuts d'aliénés, 51, rue Jacob.

MACHELARD, professeur à la Faculté de droit de Paris, 87, rue du Bac.
MARIE, avocat à la Cour impériale de Paris, ancien bâtonnier, député au Corps législatif, 64, rue Neuve des Petits-Champs.
MARTIN (Albert), avocat à la Cour imp. de Paris, 9, rue Duphot.
MARTIN (Philéas), avocat à la Cour imp. de Paris, 56, boul. St-Michel.
MARTIN (Tommy), avocat à la Cour imp. de Paris, 91, rue de Sèvres.
MAZEAU, avocat à la Cour de cassation, 94, boulevard Saint-Germain.
METTÉTAL, av. à la Cour imp. de Paris, 265, rue Saint-Honoré.
MICHOT, ancien notaire, directeur de la *Revue du notariat*, 20, quai de la Mégisserie.
MICHEL, avoué au tribunal civil de la Seine, rue Cadet, 7.
MILLIART, av. à la Cour imp. de Paris, 142, rue du faub. Saint-Denis
MIMEREL, avocat à la Cour de cassation, 52, rue Saint-André-des-Arts.
MIR, avocat à la Cour imp. de Paris, 38, rue de l'Université.
MONOD, avocat à la Cour de cassation, 19, rue d'Aumale.
MONOD, avocat à la Cour impériale de Paris, 37, rue de Lille.
MOREAU, avocat à la Cour impériale de Paris, 14, rue de l'Université.
MORTIMER-TERNAUX, membre de l'Institut, 61, rue de la Pépinière.
MOULIN (Ernest), avocat à la Cour impériale de Paris, 2, rue St-Martin.
MULLER, avocat à la Cour impériale de Paris, 56, rue de Londres.
MURE, secrétaire d'ambassade.

NICOLET, avocat à la Cour impériale de Paris, 19, rue Ville-l'Évêque.
NIVARD, avocat à la Cour impériale de Paris, 11, rue de Londres.

PALLAIN, avocat à la Cour impériale de Paris, 13, rue Bonaparte.
PATINOT, avocat à la Cour impériale de Paris, 25, rue du Ranelaghe.
PAYELLE, avocat à la Cour impériale de Paris, 27, rue d'Astorg.
PÉPIN-LEHALLEUR, dir. de l'assur. mutuelle immobil., 5, r. Greffulhe.
PÉRIER, avocat à la Cour impériale de Paris, 4, rue Honoré-Chevalier.
PICOT (Georges), juge sup. au trib. civil de la Seine, 54, rue Pigalle.
PINEL, avocat à la Cour de cassation, 34, rue Laffitte.
PONT, conseiller à la Cour de cassation, 11, rue Bellechasse.
PORLIER, sous-directeur au ministère de l'Agriculture, 129, r. de Rennes.
PORTALIS, conseiller à la Cour impériale de Paris, 38, r. du Mont-Thabor.
POTEL, avocat à la Cour de cassation, 9, rue de Madame.
POTIER, avocat à la Cour impériale de Paris, 6, r. des Deux-Portes-St-Jean.
POUGET, avocat à la Cour impériale de Paris, 16, rue Blanche.
POUGNET, avocat à la Cour de cassation, 58, rue de Vaugirard.
POUILLET, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, rue de l'Université.

QUÉTAND, avocat à la Cour impériale de Paris, 12, rue Guénégaud.

RAUTER, avocat à la Cour impériale de Paris, 30, rue Jacob.
REITLINGER, avocat à la Cour impériale de Paris, 14, passage Saulnier.
RÉMOND, avocat à la Cour impériale de Paris, 8, r. de la Tour-des-Dames.
RENAULT-MORLIÈRE, av. à la Cour impériale de Paris, 63, r. des Sts-Pères.

RENOUARD, cons. à la Cour de cass., m. de l'Inst., 49, r. de Provence.
REVERCHON, anc. maître des requêtes au Conseil d'État, 9, r. de Poitiers.
RIBOT (Alexandre), av. à la Cour impériale de Paris, 33, r. de Berlin.
RIBOT (Paul), avocat à la Cour impériale de Paris, 37, avenue d'Antin.

SABATIER, avocat à la Cour impériale de Paris, 61, rue Taitbout.
SAGLIER fils, avocat à la Cour impériale de Paris, 4, b. de Sébastopol.
SAINT-MARC-GIRARDIN (Barthélemy), avocat à la Cour Impériale de Paris, 5, rue Bonaparte.

SANIAL DU FAY, auditeur au Conseil d'État, 61, r. des Saints-Pères.
SAVARY, avocat à la Cour imp., 95, rue Neuve-des-Mathurins.
SAVOYE, chef du cabinet du Ministre de l'Intér. 11, av. Matignon.
SAY (Léon), économiste, 45, rue Labruyère.
SAZERAC DE FORGES, auditeur au Conseil d'État, 7, rue Péronnet.
SIMON (Jules), député au Corps législatif, membre de l'Institut, 10, place de la Madeleine.
SIREY (J.) avocat à la Cour impériale de Paris, 25, rue Humboldt.

TAMBOUR, avocat à la Cour de cassation, 1, boul. Saint-Michel.
TANON, rédacteur au ministère de la justice, 32, rue de Verneuil.
TENAILLE-SALIGNY, avocat à la Cour de cassation, 5, rue d'Alger.
THIÉBLIN, avocat à la Cour impériale de Paris, 5, rue Garancière.
THUREAU-DANGIN, docteur en droit, 11, rue Garancière.
TOUSSAINT, avocat à la Cour imp. de Paris, 19, rue Godot-de-Mauroy.
TROUILLEBERT, avocat à la Cour imp. de Paris, 6, rue des Pyramides.
TURGIS, avocat à la Cour impériale de Paris, 36, rue de la Harpe.

VALETTE, professeur à la Faculté de Droit de Paris, 2, rue Soufflot.
VAN DER MEERSCH (Auguste) avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, 82, boulevard Saint-Germain.
VANEY, substitut au trib. civ. de la Seine, 47, rue de Luxembourg.
VAVASSEUR, avocat à la Cour impériale de Paris, 10, rue du Caire.

WALRAS, économiste, 41, rue Saint-Martin.
WEBER, avocat à la Cour impériale de Paris, r. Neuve-S.-Augustin.
WOLOWSKI, économiste, membre de l'Institut, 45, rue de Clichy.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LES DÉPARTEMENTS.

AUBERGÉ, juge d'instruction à Mantes (Seine-et-Oise).

BÉCHARD, ancien député, à Garons, près Nîmes (Gard).

BERTAULD, professeur à la Faculté de droit de Caen.

BORVILLE, avocat à la Cour impériale de Rouen.

BOUCHER, maitre de forges à Fumay (Ardennes).

BRAINE, notaire à Arras (Pas de Calais).

CORNE, avocat à Douai (Nord).

DEROISIN, économiste, 20, r. de la Chancellerie, à Versailles (Seine-et-Oise).

GARSONNET, agrégé à la Faculté de Droit de Douai, à Douai (Nord).

HAVARD, négociant, boulevard Penthièvre, 7 *bis*, à Sceaux (Seine).

LEGRAND, avocat à Valenciennes (Nord).

MARAIS, avocat à la Cour impériale de Rouen.

5. Plan du cours réalisé par Alexandre Ribot à l'École libre des sciences politiques durant l'année 1877-1878[1]

HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LEGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1858

La constituante, la Législative, la Convention, les Chambres sous le Directoire ; analyse de leurs travaux législatifs. – Le Consulat et l'Empire ; les codes, les grandes lois administratives. – La Chambre introuvable ; Lois de réaction. – Le cabinet Richelieu. – Ordonnance du 5 septembre. MM. Decazes et de Serre. – Lois sur les élections, la presse, l'armée, etc. – Le second cabinet Richelieu ; M. de Villèle. – Lois du sacrilège, du droit d'aînesse, de justice et d'amour, etc. – Ministère Martignac. – M. de Polignac et les ordonnances. – Royauté de Juillet. – Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique, révision du code pénale, etc. – Luttes parlementaires. – Succession des cabinets ; la *réforme* ; Révolution de 1848. – Décrets-lois du gouvernement provisoire. – La Constituante, la Législative. – Lois sur la presse, les clubs, les élections, l'enseignement. – Loi du 31 mai. – Coup d'État du 2 décembre 1851.

Résumé du mouvement législatif de chaque grande période, formation et luttes des partis ; principaux orateurs et hommes d'État ; mœurs politiques et parlementaires.

[1] Archives d'histoire contemporaine de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1SP3 (Dr1).

6. Acte de mariage d'Alexandre Ribot avec Mary Burch

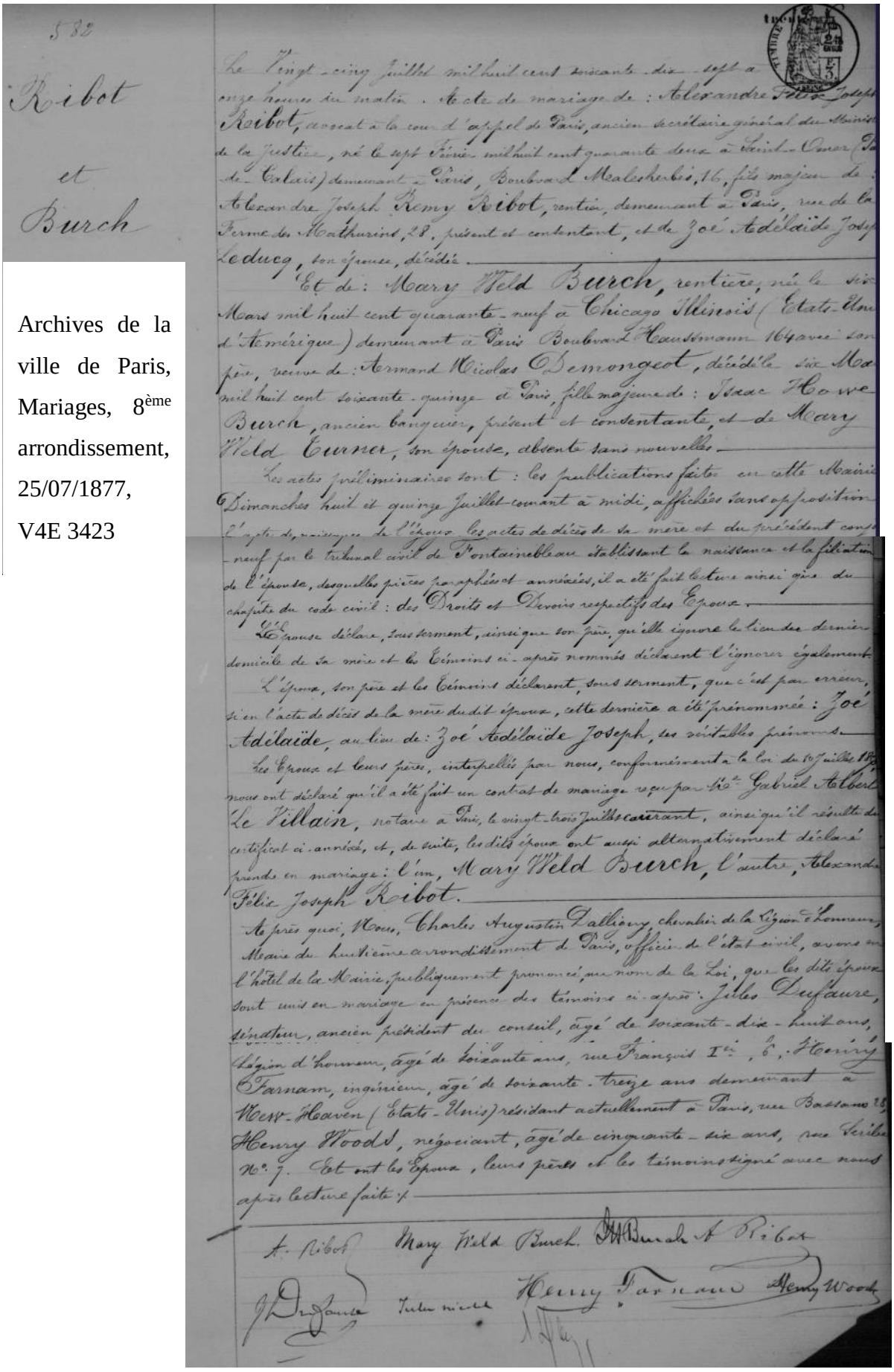

582

Ribot

et

Burch

Le Vingt-cinq Juillet mil huit cent soixante-dix-sept à onze heures du matin. Acte de mariage de : Alexandre Félix Joseph Ribot, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien secrétaire général du Ministère de la justice, né le sept Février mil huit cent quarante deux à Saint-Omer (Pas-de-Calais) demeurant à Paris, Boulevard Malesherbes, 16, fils majeur de : Alexandre Joseph Remy Ribot, rentier, demeurant à Paris, rue de la Ferme des Mathurins, 28, présent et consentant, et de Zoé Adélaïde Joseph Leducq, son épouse, décédée.

Et de : Mary Weld Burch, rentière, née le six Mars mil huit cent quarante-neuf à Chicago Illinois (Etats-Unis d'Amérique) demeurant à Paris Boulevard Haussmann 164 avec son père, veuve de : Armand Nicolas Demongeot, décédé le six Mai mil huit cent soixante-quinze à Paris, fille majeure de : Isaac Howe Burch, ancien banquier, présent et consentant, et de Mary Weld Turner, son épouse, absente sans nouvelles.

Les actes préliminaires sont : les publications faites en cette Mairie les Dimanches huit et quinze Juillet courant à midi, affichées sans opposition. L'acte de naissance de l'époux, les actes de décès de sa mère et du précédent conjoint par le tribunal civil de Fontainebleau établissant la naissance et la filiation de l'épouse, desquelles pièces paraphées et annexées, il a été fait lecture ainsi que du chapitre du code civil : des Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

L'Epouse déclare, sous serment, ainsi que son père, qu'elle ignore le lieu du dernier domicile de sa mère et les Témoins ci-après nommés déclarent l'ignorer également.

L'époux, son père et les Témoins déclarent, sous serment, que c'est par erreur, si en l'acte de décès de la mère dudit époux, cette dernière a été prénommée : Zoé Adélaïde, au lieu de : Zoé Adélaïde Joseph, ses véritables prénoms.

Les Epoux et leurs pères, interpellés par nous, conformément à la loi du 17 Juillet 18[illegible], nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage reçu par Me Gabriel Albert Le Villain, notaire à Paris, le vingt-trois Juillet courant, ainsi qu'il résulte du certificat ci-annexé, et, de suite, lesdits époux ont aussi alternativement déclaré prendre en mariage : l'un, Mary Weld Burch, l'autre, Alexandre Félix Joseph Ribot.

Après quoi, Nous, Charles Augustin Dallière, chevalier de la Légion d'honneur, Maire du huitième arrondissement de Paris, officier de l'état civil, avons en l'hôtel de la Mairie publiquement prononcé, au nom de la Loi, que les dits époux sont unis en mariage en présence des témoins ci-après : Jules Dufaure, sénateur, ancien président du conseil, âgé de soixante-dix-huit ans, Légion d'honneur, âgé de soixante ans, rue François Ier, 6, Henry Farnam, ingénieur, âgé de soixante-treize ans demeurant à New-Haven (Etats-Unis) résidant actuellement à Paris, rue Bassano 8, Henry Woods, négociant, âgé de cinquante-dix ans, rue Scribe No. 7. Et ont les Epoux, leurs pères et les témoins signé avec nous après lecture faite.

A. Ribot Mary Weld Burch A. Burch A. Ribot

J. Dufaure Jules Nicolle Henry Farnam Henry Woods

Archives de la ville de Paris, Mariages, 8ème arrondissement, 25/07/1877, V4E 3423

7. Carte des régions électorales d'Alexandre Ribot[1]

[1] LEVASSEUR Victor, *Atlas national illustré des 86 départements et des possessions de la France divise par arrondissements, cantons et communes avec le tracé de toutes les routes, chemins de fer et canaux*, 1852.

8. Extraits de la plaidoirie d'Alexandre Ribot lors de « l'affaire Descamps » (novembre 1877)[1]

Messieurs, c'est la liberté même des élections politiques qui se trouve en jeu dans ce débat ; c'est elle qu'on a voulu frapper bien plus que la personne inoffensive de M. Descamps, c'est elle que je dois défendre contre une attaque téméraire.

Je n'exagère rien en disant que ce procès est une de ces innombrables vexations imaginées par le ministère qui a cessé d'exister pour faire violence au libre choix des électeurs. Tandis qu'en haut, des ministres, infidèles à leur passé, tentaient d'obscurcir par des sophismes le droit qu'à la nation d'être écoutée quand elle a parlé, et de faire prévaloir sa volonté par les voies légales et parlementaires, on s'efforçait en bas, par des procès multipliés, par toutes sortes de petites persécutions, d'actes arbitraires, de lasser, de décourager, d'intimider le suffrage universel !

Tel est le caractère du procès actuel. Vous me permettrez de dire que je n'en ai pas vu qui en fait, fut moins fondé, plus misérable, et, en droit, moins digne d'être soumis à l'attention de la justice. […]

M. Descamps a émis une opinion, il a fait entrevoir les conséquences possibles ou probables d'une certaine politique. Cette opinion était-elle appuyée sur des renseignements mensongers ou inexacts, par lesquels il aurait abusé de la crédulité de son interlocuteur ?

M. Descamps a-t-il montré l'Italie ou la Prusse faisant des préparatifs de guerre contre la France ? Non, M. Descamps a émis une opinion qui déplaît au gouvernement ; ce que le gouvernement veut, c'est que vous déclariez, par autorité de justice, que cette opinion est fausse, que les craintes sont chimériques.

Je crois me montrer respectueux de la justice en disant que vous n'êtes pas compétents.

Si le jugement des délits de la parole ou de la presse vous a été rendu, c'est à la condition que vous ne serez jamais les juges d'une opinion. L'auteur du projet de loi de 1875 avait soin de distinguer entre les délits dont le jugement implique une opinion, une appréciation politique, et ceux qui consistent dans un fait en quelque sorte matériel, facile à vérifier, quelles que soient les tendances et les opinions particulières du juge.

Or, si vous disiez qu'il est faux que par certaine politique la France fut exposée à la guerre, - et vous devez le déclarer pour condamner M. Descamps ; - vous jugeriez, non en magistrats,

[1] *Journal des Débats*, 4 décembre 1877.

mais en hommes politiques. Votre jugement ne serait autre chose que l'expression de vos opinions particulières.

Soyons sincères ! N'est-il pas vrai que, si l'un de vous a voté pour M. Devaux, il sera disposé à partager les craintes exprimées par M. Descamps. Si au contraire, il avait voté pour son concurrent, il serait moins touché de ses inquiétudes. Ce sont donc vos opinions, vos impressions que vous feriez passer dans votre jugement. Si vous étiez forcés de juger de pareilles questions, à quels démentis cruels vos décisions ne seraient-elles pas exposées ?

Quand, sous l'Empire, des écrivains s'honoraient en signalant les dangers d'une imprévoyance politique, que M. de Broglie dénonçait une guerre avec la Prusse comme dernière conséquence d'un système de gouvernement appuyé sur les candidatures officielles, le ministère public aurait pu être tenté de les poursuivre ; s'il l'eut fait et qu'une condamnation s'en fut suivie, quelle autorité aurait aujourd'hui votre jugement, après Sedan, après tous nos désastres ?

Il faut que vous restiez en dehors de la politique pour ne pas vous exposer au danger que signalait avec tant de force M. de Broglie en 1871 :

> « La seule idée, disait-il, qu'en prononçant des condamnations les juges se font l'instrument de l'intérêt ou de la passion politique du gouvernement, jette sur toute la magistrature un vernis de déconsidération qui infirme la valeur morale de se arrêts non seulement en matière de presse mais en toute autre. »

J'ai la conviction que je défends en ce moment votre intérêt, l'intérêt supérieur de la magistrature tout entière, l'intérêt permanent du gouvernement, que je n'ai gardé d'oublier et de méconnaître.

Laissez-moi dire que je sais la responsabilité qui s'attache à la direction de l'action publique, je ne la veux pas affaiblir. Je souffre autant que personne de voir tout ce que la magistrature a perdu par les efforts qu'on a faits pour la mêler à la politique. C'est avec une profonde tristesse que ceux qui ont travaillé à la mettre au-dessus des partis voient leur œuvre détruite. La politique est partout, c'est elle qui dicte les révocations imméritées, c'est elle qu'on voudrait aujourd'hui faire asseoir sur vos sièges.

Résistez à cette demande. Dîtes que M. Descamps a émis une opinion, votre jugement sera inattaquable, et vous donnerez satisfaction à la conscience publique qui s'émeut de cette prétention du gouvernement de faire flétrir par vos jugements ceux qui le combattent, car on voulait vous faire déclarer que M. Descamps était de mauvaise foi. C'est une détestable pratique de chercher à déshonorer ses adversaires.

On a dit ailleurs que le parti républicain avait eu le privilège d'introduire la crainte de l'étranger dans nos luttes politiques.

On a fait, sur ce thème, des développements académiques qu'on pourrait admirer s'ils n'étaient dans la bouche de leur auteur, la plus étonnante des imprudences. Ce ministre oublieux ne se souvient pas que lui-même a, le 20 septembre 1877, mis dans la bouche du chef de l'État les allusions les plus claires aux dangers extérieurs qui devaient être la conséquence du parti républicain : « Des élections hostiles à ma politique aggraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance. »

Je n'insiste pas par un sentiment de respect et de réserve que le tribunal appréciera ; mais la même réserve ne m'est pas commandée vis-à-vis de tous ces écrits que la période électorale a fait éclore, écrits émanés de nos adversaires politiques, des bonapartistes surtout, écrits répandus à profusion, quelques-uns avec l'estampille officielle, et que le parquet n'a pas poursuivis.

En voici un, imprimé à Saint-Omer, à quelques pas d'ici, il ne porte pas de nom d'auteur et est intitulé : *Petit Catéchisme électoral* ; j'y lis page 4 :

« D : Pourquoi votre patriotisme vous défend-il d'être républicain ? – R : Parce que la république ne peut garantir la paix, ne peut assurer à la France aucune alliance avec l'Europe monarchique, et parce qu'une guerre nouvelle sortirait infailliblement de la consolidation de la république, les gouvernements monarchiques de l'Europe ne voulant à aucun prix auprès d'eux un foyer de révolution et de socialisme. »

Je ne me plains pas qu'on laisse impunis de tels écrits, mais pourquoi poursuivre M. Descamps. Lui, il a émis une opinion ; le pamphlet ne se borne pas à dire : « le succès des républicains nous expose à une guerre étrangère » ; il est trop sûr de ce qu'il avance pour se contenter d'une formule dubitative : « Une guerre nouvelle sortirait infailliblement de la consolidation de la république » et il y joint le motif : « les gouvernements monarchiques de l'Europe ne voulant à aucun prix auprès d'eux un foyer de révolution et de socialisme. » Il connaît les secrets des cabinets. Citerais-je la brochure intitulée *La brochure du maréchal*, dont la première page est ornée du portrait équestre du maréchal, avec des incendies de la Commune formant le fond du tableau, sans doute pour effacer de cruels souvenirs et pour amener l'apaisement dans les esprits ? Qu'y dit-on ? « Si les élections sont hostiles (c'est-à-dire républicaines), les affaires ne marcheront pas, l'argent se cachera, la consommation diminuera, l'Exposition sera compromise. A l'intérieur, ce sera la Commune à bref délai, à l'extérieur, ce sera certainement la guerre. » Et cela circule avec l'estampille du colportage,

avec l'approbation, je puis dire la complicité de l'administration. Avant de se livrer à ses effusions sur les malheurs de la chère et noble France, M. de Fourtou aurait bien fait de revoir la liste des autorisations délivrées par lui ou par ses préfets.

Le ministère public, si prompt à poursuivre M. Descamps, use d'une tolérance étrange quand il s'agit de délits moins difficiles à établir…

[…] Je le dis avec un sentiment de profonde sincérité, ce qui manque à notre pays ce sont des hommes conservateurs comme M. Descamps, ayant autant intérêt que lui au maintien de l'ordre, et faisant comme lui leur devoir, au risque de quelques désagréments. Au lieu de le blâmer, je dis qu'il doit être honoré. Votre jugement le renverra de l'injuste prévention qui pèse sur lui, et il sortira de cette enceinte comme il y est entré, entouré de l'estime publique.

9. Élection législative du 7 avril 1878 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot[1]

Messieurs les électeurs

Encouragé par le bienveillant accueil d'un grand nombre d'entre vous, je viens solliciter l'honneur de représenter la 2e circonscription de Boulogne, à laquelle je me rattache par mon origine, par ma famille, par mes relations d'amitié.

Les fonctions publiques que j'ai remplies depuis 1870 d'abord comme magistrat, puis comme directeur des affaires criminelles et des grâces et enfin comme secrétaire général du ministère de la justice et des cultes, et la part active que j'ai prise aux travaux du conseil d'État m'ont donné l'expérience des affaires publiques et m'ont préparé à défendre utilement vos intérêts.

La confiance que m'a témoignée, à diverses reprises, le gouvernement du président de la république, en m'appelant à ces fonctions, me permet de vous dire, sans crainte d'être démenti, que je suis un homme d'ordre et un homme de gouvernement.

Si les grands principes de notre société étaient menacés, soyez assurés qu'ils trouveraient en moi le plus résolu et le plus énergique des défenseurs.

C'est parce que je suis un homme d'ordre, un conservateur dans le vrai sens du mot, que je suis républicain.

La république est aujourd'hui le gouvernement légal et définitif du pays.

Vouloir la renverser, c'est vouloir nous pousser à de nouvelles révolutions et à la guerre civile.

En effet, les adversaires de nos institutions, ne pouvant s'accorder sur le choix d'un gouvernement, ne manqueraient pas, s'ils venaient à triompher, de se déchirer entre eux et de livrer le pays à des compétitions sanglantes.

Mais le pays n'est pas avec eux.

Il l'a prouvé aux élections du 14 octobre dernier.

Il vient de le prouver aux élections partielles qui ont eu lieu récemment dans 28 circonscriptions, en élisant 22 députés républicains.

---

[1] *Le Temps*, 6 avril 1878.

Toute tentative nouvelle pour détruire ou pour ébranler le gouvernement actuel échouerait misérablement, comme a échoué l'entreprise du 16 mai dernier, sur laquelle les adversaires de la république avaient fondé de si grandes espérances.

Vous vous souvenez qu'on vous disait alors que la république ne tarderait pas à disparaitre et que l'empire allait revenir.

On vous trompait, car le résultat des dernières élections a été de consolider la république et d'amener à elle, soit dans le Sénat, soit dans le pays, un certain nombre d'hommes de bonne foi qui hésitaient encore à se prononcer en faveur du maintien des institutions.

Electeurs,

Voter pour un adversaire de nos institutions, pour un ennemi du gouvernement de la république, c'est voter pour la révolution.

Voter pour un homme sincèrement dévoué à l'ordre de choses établi et résolu à soutenir le gouvernement dans toutes les mesures sages et progressives dont il prendra l'initiative, c'est voter pour la paix au-dedans et au dehors.

C'est à vous de choisir.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'établirais au milieu de vous dans l'intervalle des sessions parlementaires, et je serai heureux de pouvoir me consacrer à l'étude et à la défense de tous vos intérêts.

Votre dévoué concitoyen,

A. Ribot

Ancien secrétaire général du ministère

de la justice et des cultes, ancien conseiller d'État.

10. Élection législative du 7 avril 1878 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Résultats électoraux

		Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages en faveur de Ribot	Suffrages en faveur de Dussaussoy
CANTON DE CALAIS	Les Attaques	404	286	1	65	220
	Bonningues-lès-Calais	77	74	0	19	55
	Calais	3 211	2 073	10	1 580	483
	Coquelles	127	105	0	55	50
	Coulogne	250	197	0	123	74
	Escalles	83	73	0	17	56
	Fréthun	140	129	0	5	124
	Marck	643	419	1	247	171
	Nielles-lès-Calais	34	30	0	11	19
	Peuplingues	118	103	1	62	40
	Sangatte	363	279	1	169	109
	Saint Pierre-lès-Calais	5 319	4 374	8	3 550	816
	Saint Tricat	102	92	0	13	79
TOTAL		**10 871**	**8 234**	**22**	**5 916**	**2 296**
CANTON DE GUINES	Alembon	155	114	0	14	100
	Andres	242	199	1	37	161
	Bouquehault	185	139	0	34	105
	Boursin	71	56	0	1	55
	Caffiers	106	77	0	18	59
	Campagne-lès-Guînes	108	95	0	30	65
	Fiennes	276	184	1	30	153
	Guînes	1 101	786	3	262	521
	Hames Boucres	207	166	0	81	85
	Hardinghen	291	187	1	70	116
	Herbinghen	82	58	0	22	36
	Hermlinghen	63	56	0	5	51
	Hocquinghen	29	28	0	5	23
	Licques-lès-Guînes	451	323	1	76	246
	Pihen	116	98	0	14	84
	Sanghen	79	68	0	16	52
TOTAL		**3 562**	**2 634**	**7**	**715**	**1 912**
CANTON DE MARQUISE	Ambleteuse	163	121	1	4	116
	Audembert	106	92	1	36	55
	Audinghen	204	162	0	20	142
	Audresselles	112	93	0	3	90
	Bazinghen	103	80	0	17	63
	Beuvrequen	98	84	0	7	77
	Ferques	304	199	1	23	175
	Hervelinghen	60	52	0	19	33
	Landrethun-le-Nord	146	107	1	12	94
	Leubringhen	71	56	1	6	49
	Leulinghen-Bernes	82	69	0	14	55
	Maninghen-Henne	44	36	0	3	33
	Marquise	1 124	847	0	464	383
	Offrethun	35	32	0	4	28
	Rety	451	244	2	77	165
	Rinxent	437	379	1	123	255
	Saint-Inglevert	131	107	0	17	90
	Tardinghen	50	42	0	0	42
	Wacquinghen	35	33	2	6	25
	Wierre-Effroy	214	165	1	23	141
	Wissant	273	169	0	23	146
TOTAL		**4 243**	**3 163***	**11**	**901**	**2 257**
TOTAL CIRCONSCRIPTION		**18 676**	**14 031**	**40**	**7 532**	**6 465**

* Dans le canton de Guînes, le nombre de bulletins excède le nombre de votants (+ 6).

11. Évolution des résultats électoraux dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer d'octobre 1877 à avril 1878

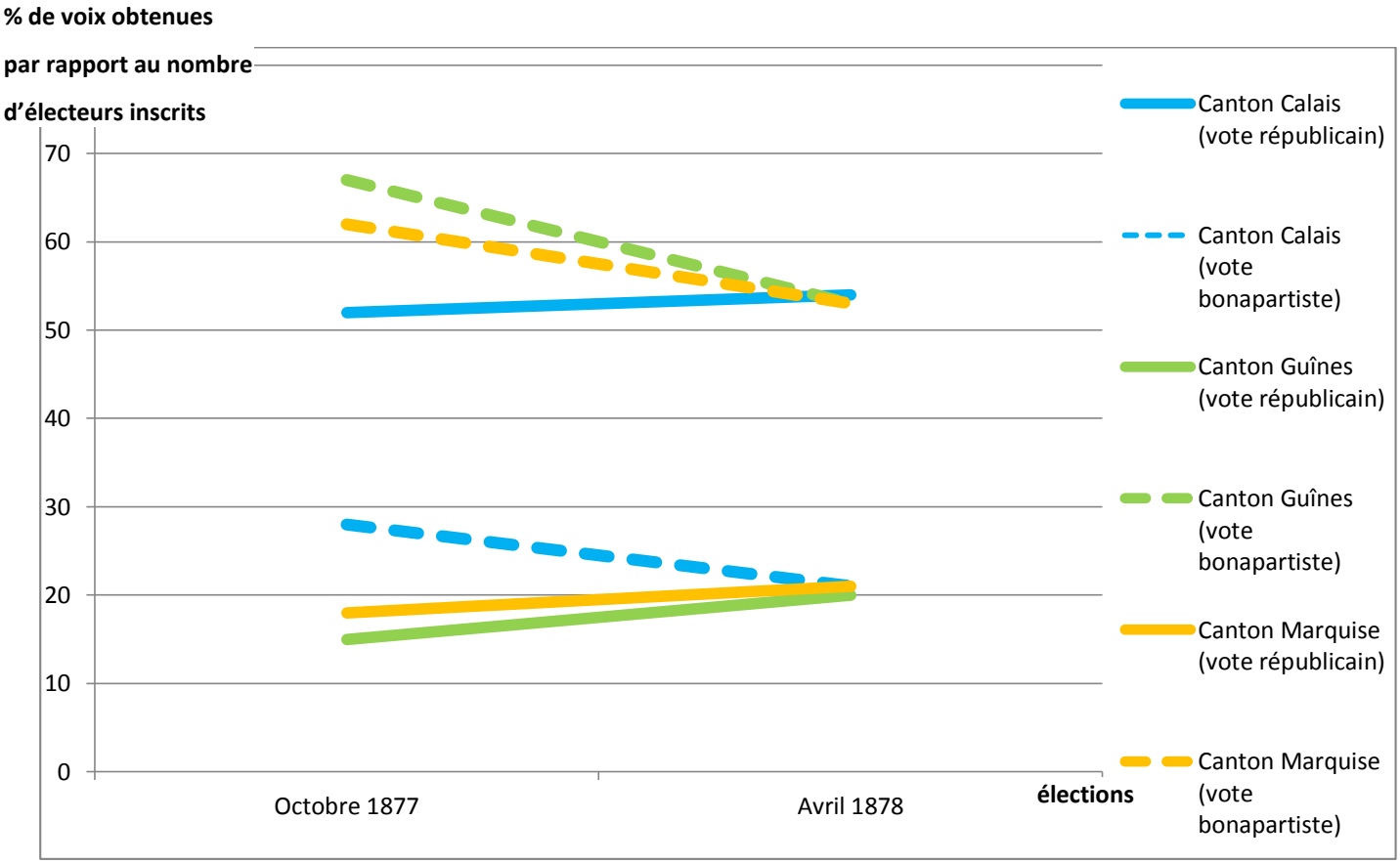

12. Élection législative du 21 août 1881 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot

Mes chers concitoyens,

Dans le cours du mandat que vous m'avez confié, j'ai tenu fidèlement les promesses que je vous avais faites.

J'ai travaillé à la consolidation de la République en m'associant à toutes les mesures utiles, à toutes les réformes proposées par le Gouvernement, et en refusant mon concours aux expédients qui ne pouvaient qu'agiter les esprits et jeter la désunion dans le pays.

J'ai voté les lois qui ont eu pour objet de développer l'enseignement à tous les degrés et d'établir la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire.

Vous savez la part que j'ai prise à la discussion des lois sur la presse, sur les réunions et sur les syndicats professionnels.

Quant aux intérêts agricoles, commerciaux, industriels et maritimes de notre région, je les ai défendus avec succès, soit à l'occasion du déclassement des anciennes fortifications de Calais, soit à propos de l'extension du nouveau port, soit enfin lors de la discussion du tarif des douanes.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je ne m'écarterai pas de la politique ferme et libérale que j'ai constamment suivie.

Je suis opposé à la révision de la Constitution, parce que la stabilité est un des premiers besoins de la République.

Je suis opposé à la dénonciation du Concordat et à la suppression du budget des cultes, parce que, dans l'état de nos mœurs, ces mesures troubleraient profondément les consciences et enlèveraient à l'État, vis-à-vis du clergé, des droits qui lui sont nécessaires.

Bien que partisan de réformes profondes dans notre organisation judiciaire, je suis opposé à la suppression de l'inamovibilité, parce que j'y vois une atteinte à l'indépendance de la justice.

Je suis convaincu que l'intérêt de la République ne commande pas de semblables mesures.

Ce qu'il faut à la France, c'est un gouvernement assez fort pour résister aux coalitions des partis extrêmes et à l'abus des influences parlementaires, assez maître de ses propres résolutions pour ne pas courir au-devant des aventures, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur,

assez hardi pour entreprendre des réformes et assez patient pour les accomplir sans précipitation et sans violence.

Je souhaite de toutes mes forces que ce Gouvernement puisse s'établir et durer au sein de la Chambre future, pour le bien de la France et de la République.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

A. RIBOT,

Député sortant.

13. Configuration lexicale des proclamations électorales réalisées pour le scrutin du 21 août 1881[1]

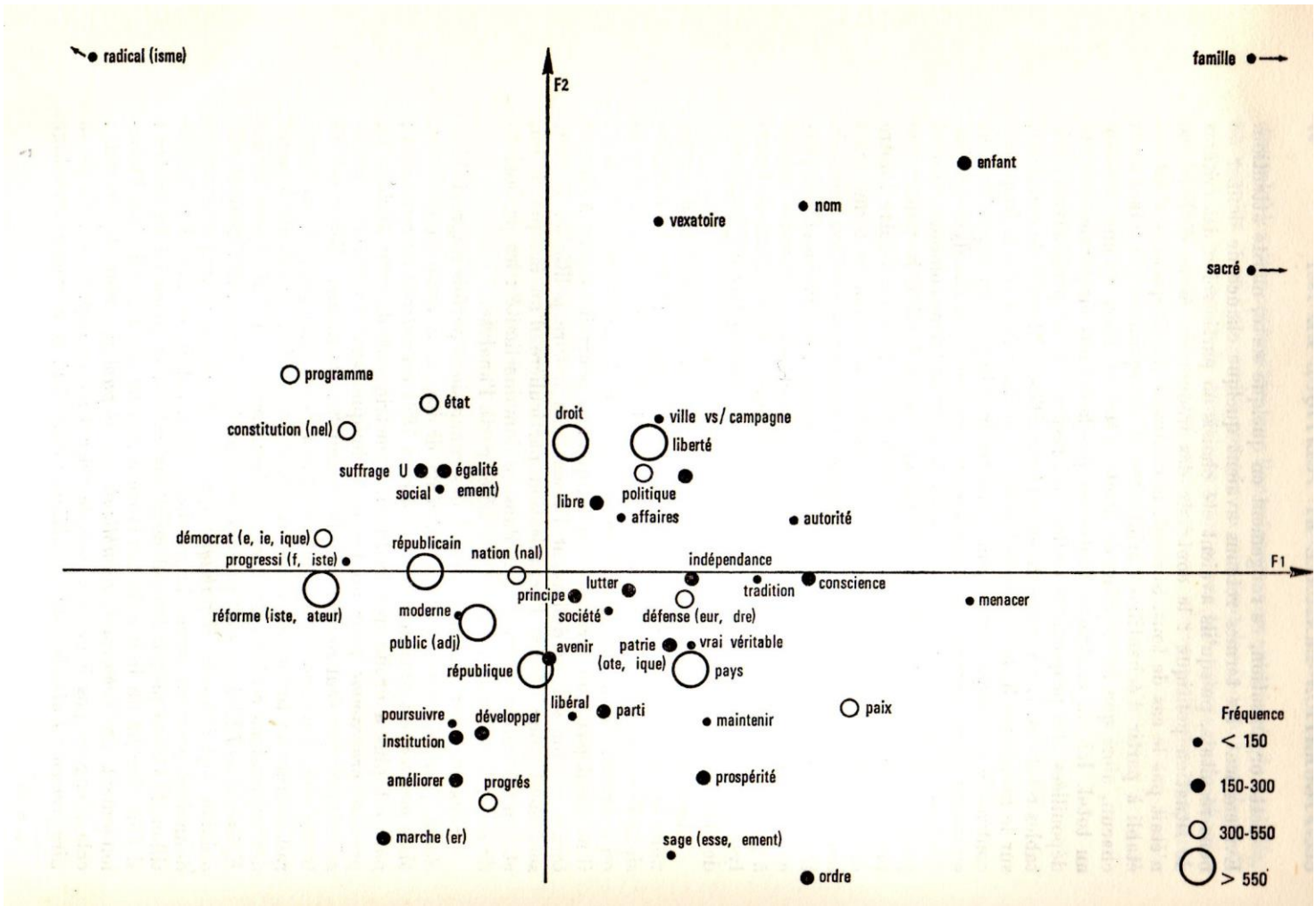

[1] PROST Antoine, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885, 1889*, Paris, PU de France, 1974, p. 98.

14. Élection législative du 21 août 1881 dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer - Résultats électoraux[1]

		Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages en faveur de Ribot	Suffrages en faveur de Duhamel
CANTON DE CALAIS	Les Attaques	292	251	13	180	58
	Bonningues-lès-Calais	73	56	0	39	17
	Calais	3 460	1 937	54	831	1 042
	Coquelles	133	92	2	52	38
	Coulogne	251	186	9	77	100
	Escalles	86	67	1	20	46
	Fréthun	151	115	6	63	45
	Marck	630	407	1	222	184
	Nielles-lès-Calais	32	28	1	19	6
	Peuplingues	112	94	1	32	61
	Sangatte	366	252	13	62	177
	Saint Pierre-lès-Calais	5 613	4 036	107	1 039	2 874
	Saint Tricat	99	78	1	60	17
TOTAL		11 298	7599	209	2696	4665
CANTON DE GUINES	Alembon	152	105	1	90	14
	Andres	238	183	1	74	108
	Bouquehault	176	110	5	92	13
	Boursin	68	49	3	37	9
	Caffiers	113	88	4	69	12
	Campagne-lès-Guînes	114	100	2	41	55
	Fiennes	267	183	1	164	18
	Guînes	1 086	738	15	464	254
	Hames Boucres	202	141	2	104	35
	Hardinghen	317	184	4	144	36
	Herbinghen	80	54	0	39	15
	Hermlinghen	67	46	3	41	3
	Hocquinghen	26	19	1	18	0
	Licques-lès-Guînes	301	215	3	156	56
	Pihen	109	89	6	72	6
	Sanghen	73	56	0	34	22
TOTAL		3 389	2 361	51	1696	672
CANTON DE MARQUISE	Ambleteuse	150	112	0	103	7
	Audembert	90	78	0	64	14
	Audinghen	193	153	2	144	7
	Audresselles	121	88	2	52	34
	Bazinghen	99	68	1	57	10
	Beuvrequen	91	74	1	46	27
	Ferques	295	183	2	107	74
	Hervelinghen	55	44	0	42	2
	Landrethun-le-Nord	145	100	2	80	17
	Leubringhen	67	46	2	37	7
	Leulinghen-Bernes	88	60	4	26	30
	Maninghen-Henne	44	39	2	35	2
	Marquise	1 072	751	15	551	186
	Offrethun	32	32	0	19	13
	Rety	480	266	2	202	62
	Rinxent	406	294	1	205	77
	Saint-Inglevert	122	67	4	58	5
	Tardinghen	56	41	4	33	4
	Wacquinghen	36	29	0	28	1
	Wierre-Effroy	203	140	16	117	7
	Wissant	284	195	0	99	96
TOTAL		**4 129**	**2860**	**60**	**2105**	**682**
TOTAL CIRCONSCRIPTION		**18 816**	**12820**	**320**	**6 497**	**6 019**

[1] AN C/4044. Les données contenues dans ce tableau, extraites des procès-verbaux des élections, comportent des erreurs.

15. Évolution des voix obtenues par Alexandre Ribot dans la 2e circonscription de Boulogne-sur-Mer entre avril 1878 et août 1881

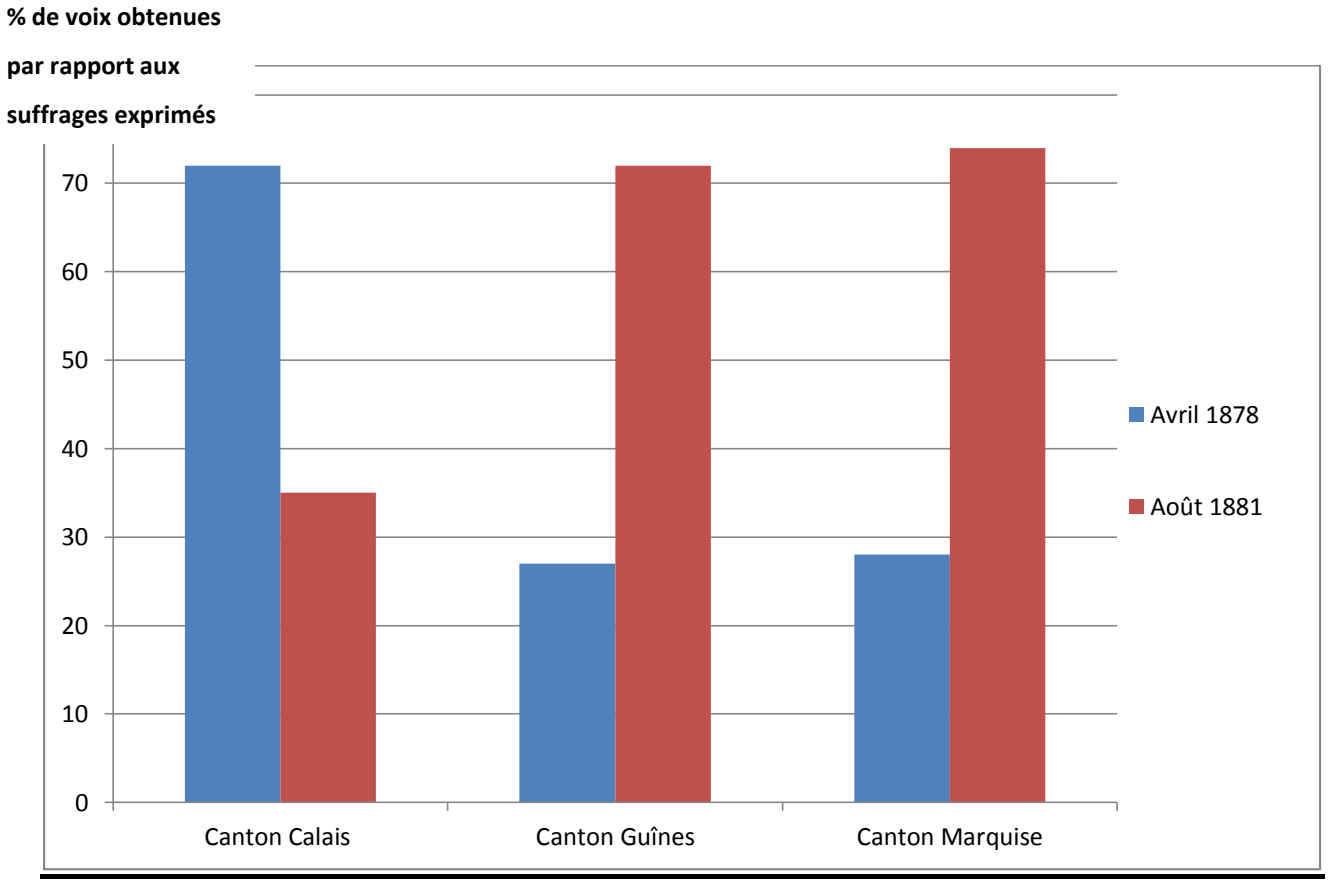

16. Élection législative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Proclamation électorale de la liste républicaine

Chers concitoyens,

Présentés à vos suffrages par l'assemblée des délégués républicains réunis à Saint-Pol, nous avons le devoir de vous dire sur quel terrain nous entendons nous placer et convier tous les bons citoyens à se rencontrer avec nous, lors des prochaines élections.

Nous voulons affermir la République, consacrée par quinze ans d'existence, par les mœurs et les institutions démocratiques de notre pays ; nous estimons qu'en dehors d'elle ce serait, pour la France, l'incertitude du lendemain, la révolution, peut-être la guerre civile et l'anarchie.

Nous pensons que la République doit être un gouvernement de conciliation, ouvert à tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Nous croyons qu'elle doit avoir une politique, non pas ambiguë et flottante, mais ferme, résolue et progressiste, qu'elle doit se maintenir sur le terrain des idées modérées et des réformes pratiques réclamées par l'opinion publique.

Nous ne voulons pas que la Constitution soit livrée à d'incessantes révisions qui n'aboutiraient qu'à jeter le trouble dans nos institutions.

Nous repoussons tous les projets qui, sous prétexte d'autonomie communale, tendraient à priver le gouvernement des pouvoirs qui lui sont indispensables pour sauvegarder dans la capitale, siège des pouvoirs publics, l'ordre et la sécurité, sans lesquels la République aurait bientôt cessé d'exister.

Nous entendons que le clergé reste sur son domaine et n'empiète jamais sur celui de la politique ; mais nous voulons l'apaisement et la liberté pour tous. Nous pensons que le Concordat appliqué avec fermeté et loyauté peut, dans l'état actuel des mœurs et des esprits, assurer, de la manière la plus efficace, l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église.

Nous voulons que notre politique extérieure, sans rien abdiquer de la dignité nationale, de nos intérêts et de nos droits, soit conduite avec prudence et économie.

Les Chambres ont affirmé leur sollicitude pour les travailleurs par une série de mesures tendant à encourager l'association, la prévoyance et l'épargne. Nous aurons à cœur de

compléter cette œuvre en faisant aboutir les projets de loi mis à l'étude sur les caisses de retraite, les sociétés de secours mutuels et les assurances contre les accidents.

Dans l'ordre économique, nous voulons que les dépenses de l'État soient réduites au strict minimum. Nous réclamons la suppression du budget extraordinaire, qui est un encouragement à la dépense et un obstacle au contrôle.

Nous voulons que l'attention du Parlement se concentre sur les lois d'affaires, sur les mesures qui peuvent contribuer au développement de la richesse publique et atténuer les effets de la crise, dont souffrent à l'heure actuelle tous les peuples du monde.

Nous voulons que les dispositions récemment prises pour la protection de l'agriculture soient complétées et qu'une étude nouvelle de notre système d'impôts amène la réduction des charges excessives qui pèsent sur le cultivateur.

Enfin, nous ne perdrons pas de vue les intérêts de la marine et de la navigation intérieure que doit favoriser l'exécution du grand canal du Nord.

Chers concitoyens,

Si vous approuvez ces vues, nous serons heureux que vous vouliez bien nous accorder vos suffrages.

17. Extraits du discours d'Alexandre Ribot prononcé à Saint-Pol le 3 mai 1885

La crise économique qui se prolonge malheureusement dans le pays a semé quelques inquiétudes que les adversaires de la République exploitent audacieusement contre elle. […] il y a là, vous le comprenez tous, une cause de malaise à laquelle est venue s'ajouter, ces jours derniers, une autre préoccupation. Vous savez, Messieurs, quelle menace de guerre a surgi, tout à coup et a failli surprendre l'Europe, qui n'est plus l'Europe d'avant 1870. […]

A côté de ces causes d'incertitude, il est nécessaire de signaler la marche graduelle, incessante, de plus en plus hardie des doctrines et des théories radicales. Leur triomphe serait, je n'hésite pas à le dire, - je l'ai toujours dit et très haut, - un véritable malheur pour ce pays, car il jetterait le trouble, l'indécision et l'inquiétude même dans les esprits les plus résolus.

En même temps que nous voyons cette marche constante du radicalisme, nous assistons d'autre part, au nouvel assaut que les monarchistes, coalisés pour détruire et non pour fonder, se préparent à donner à la république.

Dans ces circonstances, le pays et ceux qui le gouvernent ont besoin de plus de sang-froid et de fermeté que jamais, et doivent avoir une vue très claire de la conduite à suivre.

La république, d'ailleurs, a résisté à d'autres tempêtes. Ces modérés, ces conservateurs […] qui ont mis leur honneur à faire la république, n'ont rien à regretter de ce qu'ils ont fait, quels qu'aient pu être les écarts de la politique et les dissentiments qui les séparent d'autres fractions du parti républicain, car ils ont conscience d'avoir obéi à la nécessité et de n'avoir cédé qu'à une pensée de patriotisme. […]

Messieurs, les républicains ont pu commettre des fautes ; ils en ont commis. Il faut savoir dire la vérité, non pas seulement à ses adversaires, mais encore et surtout à son parti. […] Je la dirai, je ne cacherai pas les fautes qui ont été commises.

[…] La république s'est fondée en quelque sorte d'elle-même au lendemain des désastres qui nous avaient accablés en 1870 […]. Est-ce là un accident, Messieurs ?

Pourquoi la république a-t-elle été faite ? Est-ce, comme on le dit, uniquement parce que les monarchistes étaient divisés, parce que, comme le disait M. Thiers, il n'y avait qu'un seul trône et trois prétendants qui voulaient s'y asseoir ? Ne le croyez pas. Oui, les divisions des monarchistes entre eux pouvaient retarder leur succès. Mais il y avait d'autres causes, infiniment plus profondes, des causes permanentes, inhérentes, […] à la constitution même de

notre pays, qui rendaient moralement impossible le rétablissement de la monarchie, même en 1873.

Regardez en effet, Messieurs, cette société sortie de la révolution de 1789 et qui a renversé trois fois le trône dans le cours de ce siècle. Elle est arrivée au terme d'une évolution démocratique qui n'a laissé debout aucune des idées, aucune des habitudes, aucun des préjugés même sur lesquels la monarchie repose dans d'autres pays. […]

Depuis 1873, que s'est-il passé qui ait changé les conditions de notre société française ? […] Après que la république a résisté chez nous pendant quinze ans aux attaques répétées de ses ennemis, quand elle a pu s'y implanter comme un pouvoir régulier, quand les citoyens s'y sont attachés comme au gouvernement qui peut le mieux protéger tous les intérêts, croyez-vous que le suffrage universel, dont on parle quelquefois légèrement, mais que personne n'ose regarder en face pour le détruire … (Applaudissements prolongés)… croyez-vous que le suffrage universel laisserait sans protestation et sans combat, détruire la république ? […]

Voilà, Messieurs, ce qu'il faut sans cesse redire aux hésitants et aux timides. Il faut leur démontrer que la restauration d'une monarchie quelconque serait fatale à tous, et surtout nuisible aux intérêts conservateurs, qu'elle serait la préface d'une révolution, je puis même dire de plusieurs révolutions nouvelles, et qu'elle amoindrirait tellement notre malheureuse patrie, déjà ballottée tant de fois au cours de ce siècle par les agitations politiques, qu'elle deviendrait pour les nations voisines un objet de dédain et de pitié.

Non, Messieurs, nous ne donnerons pas à l'étranger ce spectacle navrant. Quand nous avons adopté la république, nous sommes allés à elle […] sans esprit de retour.

[…] malgré les fautes qui ont été commises, la république a rendu à ce pays d'inappréciables services. C'est elle qui a permis en 1872 et 1873, la libération du territoire. C'est elle qui a permis le rétablissement de la paix à l'intérieur. Et c'est elle qui, depuis quinze années, maintient partout l'ordre. Je demande combien de monarchies en Europe pourraient se vanter d'avoir conservé l'ordre matériel avec autant de succès et aussi peu d'effort. […]

Elle nous a apporté en même temps la liberté, et nous ne devons pas être assez ingrats pour l'oublier. La liberté existe, en effet, depuis quinze ans, plus complète qu'elle n'a existé à aucune autre époque, presque illimitée en fait : liberté de la presse, liberté de réunion ; et, si nous voulions mesurer le degré de liberté dont nous jouissons, il suffirait de regarder l'usage qu'en font les adversaires de la république, et par là même nous pourrions juger à quel point nous sommes devenus un peuple libre (Applaudissements), ayant la principale qualité des peuples libres : le sang-froid qui ne s'émeut pas trop aisément des écarts mêmes de la liberté.

Est-ce tout ? La république n'a-t-elle donc rien fait depuis quinze ans ? N'a-t-elle pas donné à l'instruction populaire un grand et immense essor ? […] On peut critiquer - j'ai critiqué moi-même, avec raison, je crois - la façon dont a été conduit, trop rapidement peut-être, ce développement considérable de l'instruction.

On eût pu utiliser les ressources avec une économie plus sévère ; les critiques sont justes et fondées. Mais n'est-ce pas un spectacle rassurant de voir une nation si ardemment préoccupée d'élever toutes les intelligences ? […]

La république a fait ce que le temps et les circonstances lui ont permis de faire. Elle n'a pas en outre, négligé cette partie de sa tâche qui consiste à consacrer aux intérêts matériels de la nation l'attention qu'ils méritent. Une grande impulsion a été donnée durant ces dernières années aux travaux publics. Il y aurait lieu de critiquer, là encore, l'inexpérience, l'exagération, le défaut de méthode, peut-être même le gaspillage, - vous voyez que je ne ménage pas les mots. – Il n'en est pas moins vrai que ces travaux ont été utiles au développement de la richesse publique […].

Le pays, dans sa grande masse, se rend compte de tout ce qu'il doit à la république, mais en même temps il reconnaît les directions mauvaises qui ont pu être données soit à la politique générale, soit à certaines parties de l'administration intérieure. […] Quelles sont ces fautes ? Je vais en parler avec franchise ; que nos adversaires écoutent, s'ils le veulent, cet examen de conscience que nous faisons entre nous. […]

Après la défaite des partis monarchiques, au lendemain du 16 mai, il y avait, ce me semble, pour les républicains, un grand devoir politique à remplir. Ils devaient en quelque sorte se faire violence à eux-mêmes, oublier les luttes si ardentes qui venaient d'avoir lieu, et, par un effort que la sagesse politique leur imposait, chercher à user du pouvoir, non pas dans un intérêt trop exclusif de parti, non pas en cédant à des préoccupations un peu trop étroites et mesquines, - permettez-moi de le dire, - mais avec la pensée d'élargir le terrain républicain qu'ils venaient d'occuper et de l'élargir à ce point que tous les hommes attachés aux anciens gouvernements pussent y trouver honorablement leur place et que la république pût ainsi devenir rapidement, non pas seulement en droit, mais en fait, le gouvernement véritablement national. C'était […] l'œuvre capitale à laquelle tout le reste devait être subordonné. J'ai le regret de le dire, cette partie de la tâche du gouvernement n'a été entreprise ni avec une vue assez nette de son importance capitale, ni avec un dessein assez ferme de l'accomplir.

La politique, à mon sens, depuis que nous sommes les maîtres incontestés du pouvoir, a été trop influencée par le souvenir d'amener sur le terrain constitutionnel toutes les fractions politiques […].

Des lois regrettables ont inutilement avivé des irritations qu'il fallait au contraire s'appliquer à éteindre.

Mais le principal obstacle à cette politique large, à cette politique d'apaisement si nécessaire, a été la politique religieuse, telle qu'on l'a entendu depuis quelques années.

Oui, certes, il y avait quelque chose à faire après l'entreprise du 16 mai, où nous avions vu si malheureusement les membres de l'Église catholique compromis dans les violences de la politique. Il y avait à revendiquer hautement les droits de l'État ; il y avait à proclamer, à sanctionner au besoin cette maxime fondamentale de notre droit moderne, que l'Église doit rester absolument étrangère à la politique. (Bravos répétés.)

Ah ! sur ce point, aucune hésitation, aucune division parmi nous.

Mais, Messieurs, on a dépassé de beaucoup cette nécessité, et la politique religieuse est devenue, dans ce pays, un je ne sais quoi, qui n'a aucune figure, qui est à peine définissable. On n'ose pas s'attaquer de face à des problèmes que l'on juge redoutables ; comme serait celui de la séparation de l'Église et de l'État, et l'on cherche en quelque sorte une revanche dans une série de petites vexations qui lassent tous les esprits, même ceux qui échappent le plus à l'influence des idées religieuses, qui choquent dans ce pays de bon sens, de tolérance et de paix religieuse qui s'appelle la France, tous les hommes de liberté, dégagés des passions sectaires.

Je le dis hautement, il est temps, plus que temps, qu'une pareille politique cesse ; elle n'est pas digne de la France. […]

Il faut que le gouvernement […] ait le courage de dire : Quand l'Église reste chez elle, je la respecte. […]

Il faut que le gouvernement ait la hardiesse de dire : Je ne veux pas continuer cette guerre au cléricalisme, qui a pu devenir un instant populaire en France, - car notre pays n'a rien de plus en horreur que le cléricalisme, c'est-à-dire l'intrusion du clergé dans le politique, - mais qui a dégénéré en ce qu'elle est aujourd'hui : une véritable guerre aux croyances religieuses.

Tout le monde se rend compte qu'il est temps d'opérer cette pacification dont je parle […].

A côté de cette fausse direction qu'on me paraît avoir donné à la politique générale, il est d'autres fautes qu'on a reprochées au gouvernement républicain, qu'il faut reconnaître et aussi ramener à leur véritable importance.

Les finances ? Si l'on en croit les adversaires de la république, nous sommes à la veille de faire banqueroute. […] Non la France n'est pas un État qui soit menacé jamais de laisser sa signature en souffrance. […]

Il faudra, je le sais bien, un certain nombre d'années pour rendre à nos finances cet état d'équilibre heureux qu'elles ont connu autrefois. […]

Enfin, il y a un autre reproche qu'on a adressé à la politique républicaine et qui, dans une certaine mesure aussi, peut-être fondé.

Notre politique étrangère, depuis 1870, ne doit se traduire ni par l'effacement […] ni par le désir immodéré d'étendre trop rapidement notre action au dehors. Elle doit être une politique prudente, soucieuse de la dignité, de la fierté de la nation, sans qu'on ne perde jamais le souvenir terrible de la crise terrible que nous avons traversée.

Me plaçant à ce point de vue, je n'hésite pas à dire que l'acquisition de la Tunisie, ce prolongement naturel de notre merveilleuse colonie algérienne a été une heureuse conquête, un acte de bonne politique. Mais je ne dis pas et je ne pense pas la même chose de toutes les expéditions qui ont suivi celle-là. Elles ont été entreprises toutes en même temps et, aujourd'hui, elles inquiètent l'opinion par leur exagération et par le défaut de méthode avec lequel elles ont été conduites.

L'opinion […] veut qu'on revienne à la politique nationale, qui se résume en un mot que nous comprenons tous, que nous sentons tous dans notre cœur de patriotes en même temps qu'avec notre esprit politique : c'est que la France n'a pas le droit d'éparpiller ses forces et qu'elle est tenue à une concentration de toutes ses énergies, parce que, dans l'état de l'Europe, elle peut, à un moment donné, être obligée de défendre un intérêt supérieur, le plus grand qu'elle ait à sauvegarder dans le monde. (Vifs applaudissements)

Messieurs, toutes ces fautes que nous venons de signaler […] doivent-elles nous jeter dans une sorte de découragement ? […] Ce qu'il y a à faire, c'est un appel énergique et résolu, d'une part aux conservateurs sincères, à ceux qui ne sont pas égarés par d'aveugles rancunes ou des espérances chimériques, et, d'autre part, aux républicains qui ont souci de l'intérêt général beaucoup plus que des intérêts particuliers de je ne sais quel parti ou quelle coterie.

Aux conservateurs, il faut répéter qu'ils manquent à leur devoir et à leur mission naturelle, lorsque, au lieu de se placer sur le terrain constitutionnel pour défendre les intérêts auxquels ils tiennent, ils prennent une attitude quasi-révolutionnaire, et qu'ainsi, par leur faute, la politique passe de jour en jour plus à gauche, entre dans les voies radicales, et que, par-là, les conservateurs se rendent en quelque sorte les complices des fautes qu'ils exploitent ensuite contre la république. (Applaudissements prolongés)

Dans tous les pays, lorsque le parti progressiste en est arrivé à lasser les citoyens par certaines initiatives hardies, il y a un parti conservateur tout prêt à recueillir le pouvoir et à fournir, ce qu'on appelle dans le langage familier, un relais. Si ce relais manque aujourd'hui, s'il n'y a

pas de parti conservateur organisé, à quoi cela tient-il, sinon à cette persévérance étrange et coupable des conservateurs-monarchistes ?

Il faut en même temps parler aux républicains et leur demander de se serrer tous autour d'un programme de gouvernement nettement déterminé. […] Ce programme est facile à entrevoir dans ses lignes générales et principales. […]

Il faut que le gouvernement soit en réalité et dans le sens le plus élevé du mot un gouvernement national qui fasse l'apaisement, qu'il soit le gouvernement de la France et non pas le gouvernement d'un parti. […]

Il faut fermer au plus vite cette question religieuse si imprudemment laissée ouverte.

Il faut ensuite mettre résolument de côté, sans ambages ni réticences, tout ce qui est en quelque sorte le fatras de la politique révolutionnaire, tout ce programme composé de mots retentissants qui est inexécutable dans l'état de notre société. Ce sont là des folies et des chimères, et je vois que, dans ce département, elles n'ont aucune chance d'être accueillies. […]

Parmi ces chimères, il y a l'abolition du Sénat, comme si l'on n'avait pas fait l'expérience récente de ce que peut être une Assemblée unique. Il y a aussi l'élection de la magistrature, théorie chère à une certaine école et qu'il faut encore rayer impitoyablement de notre programme, ainsi que l'autonomie communale. […]

Il y a cette grande question […] des rapports de l'Église avec l'État. Il y a des sociétés qui ont réalisé la distinction complète, absolue, de ce qui est du domaine de la société civile et de ce qui est du domaine des croyances individuelles. Mais ces sociétés n'avaient pas le passé que nous avons, mais l'état des esprits n'y correspondaient en rien à l'état des esprits et des consciences chez nous. Aborder aujourd'hui la question de la séparation de l'Église et de l'État serait plus qu'une imprudence, ce serait une folie impardonnable et ce serait quelque chose de fatal, je n'hésite pas à le dire, à la république elle-même. En effet, voyez ce qu'est notre société, ce que sont les esprits, les habitudes et les mœurs, résultat de longs siècles ; demandez-vous si la nation française, dans sa masse, est préparée à une évolution aussi brusque, aussi radicale ; jetez les yeux sur notre législation, et demandez-vous ce qu'est la liberté d'association dans notre droit. Elle n'existe à aucun titre dans nos lois, elle n'existe qu'en fait par la tolérance du gouvernement. Aucune association n'a le droit de vivre chez nous sans l'autorisation des pouvoirs publics. Imaginez-vous que, du jour au lendemain, nous allions donner à la plus grande, à la plus puissante, à la plus redoutable peut-être de toutes les associations humaines, parce qu'elle fait appel aux consciences et qu'elle dispose de cette

force énorme, imaginez-vous que nous allions lui donner une liberté qui ne sera définie nulle part dans nos lois, brusquement, du jour au lendemain ? Est-ce possible ? […]

Il faut donc que les hommes pratiques, politiques, qui connaissent leur temps, qui savent dans quelle société ils vivent, qui ne sont pas des esprits chimériques, écartent résolument toutes ces thèses qui peuvent être brillantes, mais qui sont aujourd'hui inapplicables […].

Croyez-vous qu'une politique qui s'intitule conservatrice parce qu'elle ne veut pas toucher aux fondements de la société est nécessairement une politique de stagnation ? […]

Il faut nous appliquer à laisser de côté le plus possible tout ce qui divise et tout ce qui irrite, tout ce qui fausse la politique, qui la jette dans les chemins violents.

1

18. Élection législative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Affiches électorales[1]

[1] APDC, M91.

ÉLECTEURS

Pour qui voterez-vous ?

Les républicains nous ont valu

LA GUERRE AU TONKIN

Ils ont voté

ces Traités de Commerce de 1881

qui ont causé

la RUINE de la CULTURE et de l'INDUSTRIE

ET

le chômage des Ouvriers

VOUS VOTEREZ CONTRE LES RÉPUBLICAINS

D

OUVRIERS MINEURS

Qu'est-ce que les DEPUTES REPUBLICAINS ont fait pour vous ?

RIEN ! RIEN ! RIEN !

Ils vous ont bien promis le GRAND CANAL DU NORD

ILS NE L'ONT PAS EXÉCUTÉ

Au lieu de cela

ILS ONT APPROFONDI LA SEINE

pour amener à Paris

LES CHARBONS ANGLAIS

et enlever ainsi le travail aux Mineurs français.

D

19. Élection législative du 4 octobre 1885 dans le Pas-de-Calais - Résultats électoraux[1]

	ARRAS	BETHUNE	BOULOGNE	MONTREUIL	SAINT-OMER	SAINT-POL	TOTAL	
Electeurs inscrits	47 111	53 730	43 554	19 684	30 116	21 982	216 227	
Suffrages exprimés	40 366	46 336	32 722	16 687	25 182	19 192	180 485	
Liste républicaine								
Ansart	15 330	20 961	14 124	6 424	9 939	8 622	75 400	
Bouilliez-Bridou	15 309	20 815	14 281	6 385	9 938	8 595	75 323	
Camescasse	15 305	20 649	13 980	6 330	9 827	8 435	74 526	
Déprez	15472	21 389	14 379	6 392	9 930	8 591	76 153	
Fanien	15 077	20 799	14 314	6 334	9 915	8 485	74 924	
Fresnaye-Laligant	15 183	20 699	14 256	6 712	9 845	8 539	75 204	
Graux	14 372	20 683	13 357	6 466	10 011	9 694	74 403	
Jonnart	15 193	20 861	14 353	6 315	10 387	8 619	75 728	
Marmottan	15 143	21 004	14 254	6 279	9 812	8 584	75 076	
Petit	15 297	20 850	14 273	6 372	9 970	9 475	76 225	
Ribot	15 724	21 079	14 867	6 671	10 356	8 952	77 649	
Ringot	14 737	20 660	14 262	6 234	10 193	8 367	74 413	
Liste conservatrice								
Adam	24 020	24 391	17 773	10 055	14 980	9 872	101 091	Elu
De Clercq	24 046	24 615	17 554	9 597	14 908	9 894	100 914	Elu
Delisse	24 579	24 886	17 595	9 958	15 183	10 145	102 346	Elu
Dussaussoy	24 341	24 527	17 598	9 883	15 058	10 001	101 408	Elu
Hermary	24 550	24 829	17 605	9 959	15 120	10 184	102 249	Elu
Lefebvre-du-Prey	24 399	24 494	17 677	9 968	15 321	10 057	101 916	Elu
Levert	24 349	24 523	17 649	9 984	15 393	10 113	102 011	Elu
De Lhemel	24 195	24 394	17 499	10 174	14 871	9 818	100 951	Elu
De Partz	24 100	24 357	17 478	9 879	14 859	10 357	101 030	Elu
De Rosamel	24 284	24 430	17 606	10 142	14 885	9 919	101 266	Elu
Sens	24 499	24 464	17 588	9 931	14 994	10 101	101 577	Elu
Tailliandier	28 096	24 544	17 405	9 881	14 936	9785	101 647	Elu

[1] APDC, M91

20. Extraits de la correspondance d'Alexandre Ribot lors de son voyage en Amérique (septembre 1886 – janvier 1887)[1]

Dans le tableau qu'il dresse de la société américaine, trois thèmes se dégagent : son expansion, ses structures et enfin l'état d'esprit de sa population.

1 - L'expansion américaine

A. La croissance urbaine

Comme tous les observateurs étrangers, Ribot est stupéfait par la croissance spectaculaire des villes américaines. C'est le cas de San Francisco, qu'il découvre en novembre 1866.

> « Quel soulagement de retrouver au sortir du désert, les merveilles de la nature bienfaisante et du travail de l'homme ! […] Quand on songe qu'en 1850, il n'y avait que des cabanes sur cette côte, que pour bâtir la ville, il a fallu combler une partie du rivage et niveler les ravins profonds qui sillonnaient la dune aride et sans eau potable, on admire l'industrie des premiers colons et on trouve une sorte de poésie dans cette merveilleuse transformation qui date d'hier. […] On commence à élever des palais comme à Chicago dans le quartier des affaires[2]. »

Cette impression d'assister à la croissance rapide de futures villes tentaculaires, Ribot l'éprouve à de nombreuses reprises aux États-Unis, mais également au Canada.

> « En m'éveillant à Ottawa, j'aperçois de ma fenêtre une partie de la ville […] je me sens, pour la première fois, dans un pays sauvage, où la civilisation n'a pas eu le temps de faire disparaître le caractère primitif de la vieille terre américaine. Il y a 20 ans, Ottawa n'était encore qu'un village perdu dans les bois. C'est aujourd'hui la capitale d'un *dominion*, une capitale éclairée par l'électricité, ornée de quelques palais, mais pleine de contraintes et de lacunes, moitié ville et moitié village étendant irrégulièrement dans tous les sens ses rues non pavées et

[1] ALLORANT Pierre, BADIER Walter et PAYE-MOISSINAC Lucie, *Voyages en Amérique. La société américaine vue par Marcel Jozon en 1869 et par Alexandre Ribot en 1886-1887*, Paris, L'Harmattan, juin 2011, 172 pages.
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 11 novembre 1886. (AN, 563AP54)

grandissant à vue d'œil. Elle compte déjà 30 000 habitants ; dans 25 ans elle en aura plus de 100 000[1]. »

Cette fantastique expansion urbaine décrite par Ribot est naturellement l'une des conséquences de la croissance démographique du pays. La population des États-Unis passe en effet de 39 millions d'habitants en 1869 à 58 millions en 1886. L'immigration en est le principal moteur. Ribot est d'ailleurs très frappé par la diversité ethnique de la population américaine.

B. L'immigration

A Chicago, où il passe plusieurs semaines, il décrit les passagers d'un autocar pour souligner le caractère très bigarré de la population américaine.

> « […] les cars sont remplis d'une foule qui se tient debout dans le couloir central ou sur les marchepieds de la voiture. […] Dans cette foule, les types sont très divers : des Anglais, des Allemands en grand nombre, des Bohémiens, des Français (il y en a 30 000), des Irlandais, des Nègres… Tout cela est plus ou moins sale, plus ou moins déguenillé ; mais personne ne s'arrête dans les rues pour regarder son voisin[2]. »

C'est avec un racisme encore plus marqué que Ribot dépeint la communauté chinoise de San Francisco.

> « Beaucoup de Chinois, vêtus de blouses, la plupart chétifs, pâles et sales. Je comprends l'aversion qu'ils inspirent aux Européens. J'ai parcouru leur quartier ; ils sont là 30 000 installés dans des maisons, dans les caves, vivant les uns sur les autres, se livrant à toutes sortes de métiers. On m'a proposé d'aller la nuit, dans ces bouges, de voir les théâtres, les maisons de jeu, etc. J'en ai assez vu le jour ; je me figure ce qu'il doit y avoir dans ces maisons de saleté, de mauvaises odeurs, de fumée d'opium et de tapage.
>
> Les Chinoises sont encore plus laides que les Chinois, peintes en rouge, elles se tiennent avec peine sur leurs pieds déformés, traînant d'horribles petits magots.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 21 octobre 1886. (AN, 563AP54)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 7 octobre 1886. (AN, 563AP54)

> […] On doit pendre demain matin un Chinois qui a tué, paraît-il, trois de ses compatriotes[1]. »

C. L'industrialisation

Même si Ribot n'est pas passionné par les questions économiques, il considère tout de même indispensable de visiter des exploitations agricoles et des usines. Il se rend entre autres dans la fabrique d'armes Winchester[2] implantée à New Haven.

> « L'usine a été créée il y a vingt ou trente ans. Les bâtiments sont spacieux, à trois étages, bien éclairés et admirablement outillés. Je ne puis te donner une idée de toutes les machines que j'ai vues, toutes plus ingénieuses les unes que les autres. La division du travail est poussée jusqu'aux dernières limites. Beaucoup d'ordre et de tenue. Les ouvriers sont propres et n'ont pas les figures hâves que l'on rencontre souvent dans les usines. […] Je m'informe des salaires ; ils sont très inégaux. Il y a des hommes qui gagnent jusqu'à 25 francs. […] Le nombre des ouvriers et des ouvrières est de 1 200. Le capital de la société est de 1 million de dollars. Je suis très frappé de ce que j'ai vu dans cette première visite d'une grande usine américaine[3]. »

Pour comprendre le dynamisme de la société américaine, qui l'impressionne tant, Ribot s'interroge sur ses fondations.

2 - Les structures de la société américaine

A. Les institutions politiques

A Washington, où il passe une quinzaine de jours, Ribot est reçu au Sénat, à la Cour Suprême et par le président des États-Unis en personne, le démocrate Grover Cleveland[4].

---

1 Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 11 novembre 1886. (AN, 563AP54)
2 Fondée par Oliver Fisher Winchester, cette société connaît un grand succès entre la fin du XIXe et le début du XXe grâce à ses fameuses carabines.
3 Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 29 septembre 1886.
4 Cleveland est le président des États-Unis de 1885 à 1889 puis de 1893 à 1897.

> « J'ai été à la présidence rendre visite à M. Cleveland […]. Nous avons été reçus dans le salon bleu. La vue sur le Potomac est très belle mais que de mauvais goût dans la décoration et dans le mobilier ! Le président est fatigué. C'est un homme d'aspect lourd qui fait ce qu'il peut pour être aimable, mais qui manque de grâce et d'aisance. Il nous a dit quelques paroles banales et cela a été fini. On nous assure qu'il travaille douze heures par jour ; c'est le modèle des chefs de bureau. Après tout, pourquoi en rire ? Il fait à la Maison blanche, ce que des millions d'Américains font dans leurs offices[1]. »

Très déçu par le manque de charisme de Cleveland, Ribot note dans la suite de sa correspondance un détail qui montre bien la différence de conception du rôle du président entre la France et les États-Unis.

> « Le président Cleveland a envoyé publiquement 500 dollars au comité démocratique de New York. Encore un trait de mœurs qui nous choquerait. Chez nous le président est une sorte de roi constitutionnel, qui se tient en dehors des partis[2]. »

En plus des institutions politiques, Ribot s'intéresse au fonctionnement du système éducatif.

B. Le système éducatif

Ribot a visité plusieurs *high schools,* de garçons et de filles, et des universités.

> « Toronto a une université au milieu d'un parc contigu au parc de la ville. […] Combien toutes ces universités ressemblent peu à nos écoles si étroites, où s'étiole notre jeunesse ! Il semble que les générations qui sortent de ces universités anglaises doivent être singulièrement vigoureuses et bien équilibrées. Peut-être ne sont-elles pas aussi raffinées ni aussi instruites que les nôtres ; mais elles sont autrement trempées pour la lutte[3]. »

Enfin, autre grand pilier de la société américaine très souvent évoqué par Ribot dans sa correspondance : l'appareil judiciaire.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 17 décembre 1886. (AN, 563AP54)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 4 novembre 1886. (AN, 563AP54)
[3] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 25 octobre 1886. (AN, 563AP54)

C. Le système judiciaire

Spécialiste de législation comparée, Ribot rencontre aux États-Unis de nombreux juristes et assiste à plusieurs procès. Au cours de l'un d'eux, il décrit avec étonnement l'attitude du juge Gary.

> « Combien tout cet appareil judiciaire diffère du nôtre ! Les accusés sont assis dans des fauteuils libres de leurs mouvements. Le juge ne leur parle qu'avec les plus grands égards. Ce juge, M. Gary, est un vieillard de 65 ans environ, très simple, mais très digne, avec sa couronne de cheveux blancs. C'est un magistrat élu, sorti d'une famille pauvre (son père était charpentier) ayant eu des débuts très difficiles, ayant même travaillé de ses mains. Le suffrage populaire se porte presque toujours sur des hommes ordinaires, n'ayant pas atteint la fortune, n'ayant pas pris rang dans l'aristocratie de l'argent. Il paraît que ces hommes en montant sur le siège deviennent des magistrats à la hauteur de leur fonction, incapable de se laisser corrompre ou influencer même par des considérations politiques.
>
> Le juge Gary est sorti avant hier de l'audience mêlé à la foule, comme un simple fonctionnaire qui vient de remplir sa tâche et qui regagne à pied son logis. Pas l'ombre de morgue, ni de prétention. […] On me dit que le matin il va lui-même chez les fournisseurs et rapporte à la maison des provisions[1]. »

Cette simplicité que manifeste le juge Gary, un juge élu, interpelle énormément Ribot, qui a été lui-même pendant plusieurs années magistrat. En France, les magistrats ont, selon lui, « besoin de se hausser pour paraître plus grand »[2].

Au fond, les différences qu'il constate entre la France et les États-Unis que ce soit en matière politique, économique ou judiciaire sont en grande partie la conséquence des mœurs américaines.

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 11 octobre 1886. (AN, 563AP54)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 10 décembre 1886. (AN, 563AP54)

3 - La mentalité américaine

A. La religion

Outré par le mode de vie des Mormons et leurs « répugnantes pratiques »[1], qu'il découvre à Salt Lake City, Ribot s'interroge plus fondamentalement sur l'importance du sentiment religieux en Amérique et sur la relation existant entre les Églises et l'État.

> « C'est aujourd'hui Thanksgiving Day. Les boutiques sont fermées. Les théâtres seront ouverts ce soir. Chicago est une ville de mécréants. L'observation du dimanche n'est plus qu'un souvenir, une ombre des vieilles coutumes. À Boston, on est plus rigoureux. Une décision judiciaire vient de remettre en vigueur les anciennes lois puritaines. Il est enjoint aux barbiers de ne pas raser le dimanche et aux apothicaires de ne pas vendre de drogues. Pour être agréable à Dieu, il faut aller à l'église sans être rasé de frais. Combien de temps cela durera-t-il ? […] tous ces règlements ne servent qu'à accroître l'hypocrisie. Dans les États où on interdit la vente des liqueurs fortes, tous les pharmaciens débitent de l'eau de vie, sous prétexte de médicaments. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le sentiment religieux est en décadence aux États-Unis. […] Toutes les confessions, y compris la catholique, ont le bon esprit de ne pas s'identifier avec un parti. Aussi n'existe-t-il pas d'animosité contre les Églises. Cela n'empêche pas les évêques ou les prêtres d'exercer, en certains cas, une grande influence[2]. »

Plus encore que la religion, le rapport que les Américains entretiennent avec l'argent fascine Ribot.

B. Le culte de l'argent

Cette obsession, presque pathologique à ses yeux, Ribot l'observe partout, même en se promenant dans les rues de New York.

> « Les passants marchent rapidement et silencieusement. […] On est si pressé qu'on lunch debout ou assis sur des chaises très hautes. Personne n'est oisif à New York. […] Les plus riches travaillent à accroître leur fortune[1]. »

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 11 novembre 1886. (AN, 563AP54)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 25 novembre 1886. (AN, 563AP54)

Le grand parlementaire français déplore que ce goût pour la richesse ne se fasse au détriment de l'intérêt pour la politique et plus globalement pour les choses de l'esprit.

> « En Amérique tout se paie. Il est incroyable à quel point les Américains sont absorbés par cette passion d'augmenter leur fortune et de se créer un large revenu. C'est cette préoccupation ardente du gain qui empêche ce pays d'appliquer à la science pure, aux arts et aux lettres une partie de ses forces et de sa vigueur d'esprit. Les pères ne comprennent pas que leurs fils ne fassent pas comme eux et ne s'enferment pas, dès l'âge de 21 ans, dans quelque négoce très lucratif. Les professeurs eux-mêmes résistent difficilement à la tentation d'entrer dans une Compagnie de chemins de fer. Ce sont les hommes d'affaires qui donnent le ton à la société tout entière. Rien ne paraît plus beau à un Américain que d'être millionnaire. C'est une des causes de la désertion de la politique par les hommes les plus honorables et les plus considérables. On ne veut pas perdre son temps à faire les affaires du pays, d'autant plus que ces affaires sont en général ennuyeuses. La politique est ici beaucoup plus terre à terre qu'en Europe. […] dans la vie de tous les jours, l'argent joue son rôle et crée, au profit des riches, une sorte de situation privilégiée. Cela se sent, à chaque pas que l'on fait aux États-Unis[2]. »

C. La pauvreté de la vie mondaine

Pour Ribot, ce culte de l'argent a de multiples conséquences négatives, notamment la pauvreté de la vie mondaine, qui traduit le faible de raffinement de cette société.

> « Cette intensité d'activité professionnelle empêche les hommes non seulement de s'élever à un niveau supérieur d'instruction et de culture, mais encore d'être vraiment polis et agréables. Ils font ce qu'ils peuvent pour être obligeants ; mais, à moins qu'ils n'y voient une satisfaction de vanité, ils sont loin d'être aussi hospitaliers que les Anglais bien élevés. Presque aucun d'eux ne rend de visites ; presque aucun d'eux ne s'empresse de rendre agréable le séjour d'un étranger. Cela leur coûterait trop de peine. Il n'en est pas de même, je pense, dans toutes les villes ; mais c'est ici un trait frappant et caractéristique.

---

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 27 septembre 1886. (AN, 563AP54)
[2] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 31 octobre 1886. (AN, 563AP54)

Par exemple M. de Koven a voulu certainement être aimable et empressé. Il m'a invité à dîner le lendemain de mon arrivée. Il a mis sa cravate blanche, pour me faire honneur. Mais, depuis que je lui ai rendu la visite que je lui devais, il ne m'a pas invité une seule fois à venir causer le soir familièrement. Je suis sûr que le soir il aime à rester seul et que je le gênerais peut-être en allant le voir trop souvent[1]. »

[1] Lettre d'Alexandre Ribot à son épouse écrite le 28 octobre 1886. (AN, 563AP54)

21. Élection législative du 20 mars 1887 dans le Pas-de-Calais - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot

Messieurs et chers concitoyens,

Désigné, à l'unanimité, comme candidat pour l'élection législative du 20 mars par l'assemblée générale des délégués républicains du Pas-de-Calais, je viens me mettre à votre disposition.

Les intérêts agricoles et industriels de notre région ont besoin d'être vigoureusement défendus. Mes efforts, dans le passé, n'ont pas été inutiles ; vous pouvez compter sur moi dans l'avenir.

La loi des sucres de 1884, dont j'ai été un des auteurs, est remise en question. Si vous m'envoyez à la Chambre des députés, j'aurai sans doute quelque autorité pour en expliquer les heureux résultats et pour obtenir du Parlement des décisions qui n'arrêtent pas le progrès et ne découragent pas nos agriculteurs.

Mes opinions politiques sont trop connues pour que j'aie à les développer.

Les candidats républicains du Pas-de-Calais ont signé, en 1885, un programme de conciliation auquel je n'ai rien à ajouter ni rien à retrancher.

Nous vous disions que la République résisterait à toutes les attaques parce qu'elle est le gouvernement nécessaire de ce pays de suffrage universel. Le pays ne nous a-t-il pas donné raison ? N'a-t-il pas marqué, en toutes circonstances, sa volonté de ne pas laisser détruire nos institutions ?

Le Pas-de-Calais tiendra, j'en suis sûr, à l'honneur de montrer par l'élection législative du 20 mars, comme il l'a déjà fait par les élections au Conseil général, que l'affermissement de la République est, à ses yeux, un gage d'ordre, de paix sociale et religieuse, de sécurité nationale, en même temps que de réformes démocratiques.

Nous avons besoin, plus que jamais, d'unir nos forces. Le pays a fait preuve, dans la crise qu'il vient de traverser, d'une fermeté, d'une possession de lui-même dont le monde entier a été frappé. Les hommes qui sollicitent l'honneur de le représenter n'ont qu'à s'inspirer de cette attitude à la fois ferme et pacifique du pays, et à comprendre la leçon qui en ressort pour tous les partis.

Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. RIBOT,

Ancien député du Pas-de-Calais

22. Évolution des résultats aux élections législatives des différentes familles politiques dans le Pas-de Calais de 1885 à 1898[1]

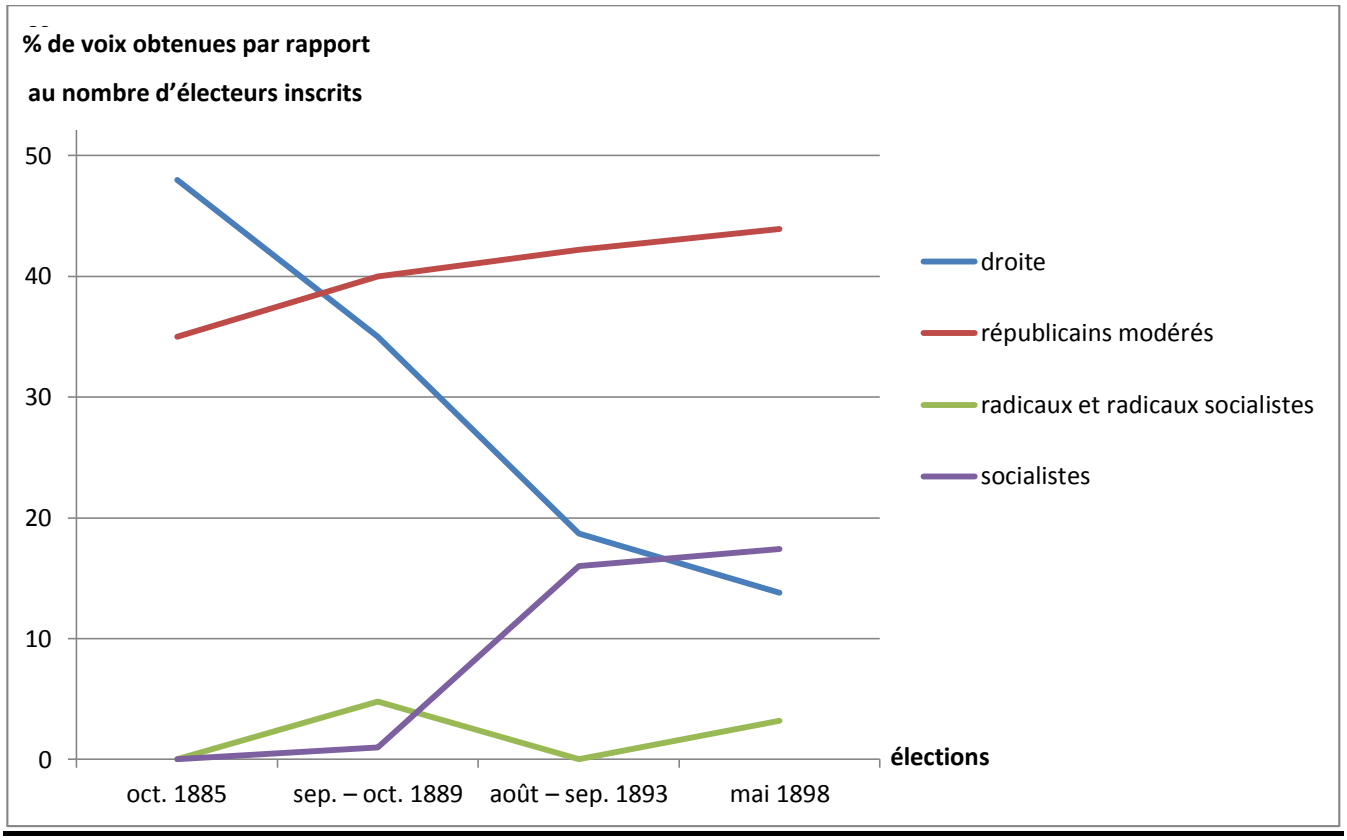

[1] HILAIRE Yves-Marie, LEGRAND André, MENAGER Bernard, VANDENBUSSCHE Robert, *Atlas électoral du Nord Pas-de-Calais 1876-1936*, Lille, PU de Lille, 1977.

23. Élection législative du 22 septembre 1889 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot

Mes chers Concitoyens,

J'ai accepté la candidature républicaine qui m'a été offerte par un vote presque unanime des représentants de toutes les communes de la première circonscription.

Enfant de Saint-Omer, je connais les intérêts de notre région ; je les défendrai dans l'avenir comme je l'ai fait depuis douze ans que je suis entré dans la vie politique.

Ce n'est pas à moi de rappeler les services que j'ai rendus à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, soit comme président de la Commission des sucres, soit comme membre de la Commission instituée pour étudier le régime des boissons, soit comme membre et rapporteur de la Commission du budget.

A l'heure où la République subit un assaut qui, je l'espère, sera le dernier, nous devons rester calmes, dédaigner les injures ou les menaces, et garder une inébranlable confiance dans la solidité de nos institutions.

Comment le pays pourrait-il écouter ceux qui, au nom de leurs souvenirs, de leurs rancunes ou de leurs convoitises, voudraient faire de la prochaine législature la préface d'une nouvelle révolution ?

La France sera-t-elle condamnée à attendre que les factions rivales qui se disputent à l'avance la succession de la République se soient mises d'accord sur la monarchie, l'empire ou je ne sais quel gouvernement qui ne serait ni la République, ni l'Empire, ni la Monarchie ?

Que deviendraient, pendant ces luttes détestables, les affaires du pays, son repos, sa dignité et son existence au dehors ?

Si le gouvernement a été trop souvent faible et incertain dans les dernières années, si beaucoup de temps a été perdu en discussions irritantes, cela ne tient, soyez-en sûrs, ni à la forme républicaine ni aux vices de la Constitution ; mais, au défaut d'entente entre les républicains, aux manœuvres trop faciles d'une opposition qui ne vise qu'à détruire au lieu de réformer, enfin à l'organisation défectueuse du travail parlementaire.

Ce n'est donc pas à réviser la Constitution que nous devons en ce moment nous appliquer, mais à nous en servir plus utilement, à mieux régler nos travaux et surtout à oublier nos divisions et à grouper une majorité sur laquelle puisse s'appuyer un gouvernement capable de remplir toutes ses obligations envers le pays.

L’entente est-elle donc si difficile ?

La prochaine Chambre aura le devoir de mettre de l’ordre dans les finances et d’achever notre reconstitution militaire.

Elle devra poursuivre la réforme de toutes les parties de notre administration qui ne sont plus en harmonie avec les besoins de notre époque.

Supprimer les formalités et les délais inutiles, rendre la justice accessible aux plus humbles, en simplifiant les procédures et en réduisant les frais qu’elles entraînent.

Transformer en impôt de quotité l’impôt sur les propriétés bâties ; préparer la réforme de l’impôt foncier ; réduire les droits de mutations sur les immeubles ; réviser la loi des patentes.

Donner aux assemblées locales, qui montrent en général tant de sagesse et d’intelligence des affaires, une part de plus en plus importante dans l’administration des intérêts du pays.

Achever l’étude des questions qui concernent le travail, la condition des ouvriers de l’industrie et de l’agriculture, l’hygiène, la prévoyance et l’assistance publique dans les campagnes, en s’inspirant pour les résoudre de ce large esprit de justice et de fraternité qui est au fond de la Révolution de 1789.

Ce n’est là encore qu’une partie de la tâche de la prochaine Assemblée.

L’expiration des traités de commerce, en rendant à la France sa liberté vis-à-vis de l’Europe, imposera à la Chambre le devoir de fixer les bases de notre politique douanière.

Je n’ai pas besoin de vous dire que mes efforts tendront à assurer la protection la plus étendue aux produits de notre agriculture et de notre industrie.

Électeurs,

La politique que j’ai l’honneur de recommander à vos suffrages est une politique de défense républicaine, une politique d’affaires, une politique de progrès. C’est la seule, à mes yeux, qui puisse mettre fin à nos divisions, apaiser les mécontentements et allier à la République tous les hommes qui n’ont d’autres passions que celle de la grandeur et de la prospérité du pays.

Votre tout dévoué concitoyen,

A. Ribot, Député sortant.

24. Élection législative du 22 septembre 1889 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer - Résultats électoraux[1]

		Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages en faveur de Ribot	Suffrages en faveur de Lefebvre du Preÿ	Suffrages en faveur de Duhamel
CANTON D'AIRE	Aire	1 975	1 543	20	854	579	92
	Clarques	102	88	0	43	44	1
	Ecques	387	322	2	182	120	18
	Herbelles	109	103	0	48	53	0
	Heuringhem	156	130	0	103	27	0
	Inghem	98	83	1	45	34	3
	Mametz	364	296	0	169	122	5
	Quiestède	101	92	1	18	72	1
	Racquinghem	208	188	0	89	98	1
	Rebecques	105	95	0	52	41	2
	Roquetoire	368	295	5	127	156	7
	Thérouanne	292	242	3	148	89	2
	Wardrecques	130	109	0	81	27	1
	Wittes	156	119	5	71	42	1
TOTAL		**4 551**	**3705**	**37**	**2 030**	**1 504**	**134**
CANTON DE SAINT-OMER NORD	Clairmarais	109	69	0	45	24	0
	Houlle	177	141	0	39	99	3
	Moringhem	163	139	0	92	47	0
	Moulle	418	244	0	166	72	6
	Saint-Martin-au-Laërt	317	274	2	153	113	6
	Saint-Omer section hôtel de ville	1848	1 495	10	830	538	117
	Saint-Omer 1ère section	359	271	2	162	102	5
	Salperwick	133	118	0	53	61	4
	Serques	281	214	0	100	114	0
	Tilques	320	267	2	127	136	2
TOTAL		**4 119**	**3 232**	**16**	**1 767**	**1 306**	**143**
CANTON DE SAINT-OMER SUD	Arques	1 097	812	5	545	211	51
	Blendecques	591	506	6	391	100	9
	Campagne-lez-Vardrecques	134	112	2	64	43	3
	Helfaure	246	200	0	111	87	2
	Languenesse	279	228	0	141	69	18
	Saint-Omer 2e section	657	510	4	192	293	21
	Saint-Omer 4ème section	1 727	1 339	12	656	484	187
	Tatinghem	202	167	3	88	59	17
	Wizerner	529	471	2	248	194	27
TOTAL		**5 462**	**4 345**	**34**	**2 436**	**1 540**	**335**
TOTAL CIRCONSCRIPTION		**14 132**	**11 282**	**87**	**6 233**	**4 350**	**612**

[1] AN, C/4873

25. Élection législative du 20 août 1893 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot

Mes chers Concitoyens,

La législature qui vient de s'achever laissera une trace durable dans l'histoire de notre pays.

Pour la première fois, les partis hostiles à la République ont été forcés de s'incliner devant la volonté nationale. La République s'identifie désormais avec la France elle-même.

Pour la première fois aussi, depuis nos malheurs de 1870, la France est sortie de son isolement et a repris dans le monde la place qui lui appartient.

L'unité du budget a été rétablie ; une plus sévère économie a été introduite dans les dépenses publiques ; la réforme de l'impôt a été commencée dans un plus grand esprit de justice envers ceux qui ont le plus de peine à supporter le poids de l'existence.

Le vote de tarifs de douanes largement protecteurs a donné satisfaction aux besoins les plus pressants de l'agriculture et de l'industrie.

De sérieux efforts ont été faits pour améliorer la condition des travailleurs et diminuer les causes de conflit entre le travail et le capital.

La Chambre qui va être élue devra, pour se conformer aux vœux manifestes du pays, maintenir dans ses grandes lignes l'œuvre politique et économique de ses devancières.

Elle aura pour tâche de donner au Gouvernement plus de stabilité et plus d'autorité, en constituant une majorité compacte et mieux disciplinée. Elle s'efforcera d'appliquer à l'élaboration des lois une méthode plus rigoureuse, d'écarter les discussions stériles pour se consacrer aux réformes que le pays réclame dans l'ordre administratif, dans la législation des impôts, dans la procédure judiciaire.

La révision de l'impôt foncier, l'abaissement des droits de mutation, la simplification des formalités pour la transmission de la propriété immobilière et pour la liquidation des successions devront être placés au premier rang des préoccupations des pouvoirs publics.

Les lois concernant le travail seront l'objet d'une égale sollicitude. Sans exagérer le rôle de l'État et sans s'écarter des principes de liberté inaugurés par la Révolution de 1789, le législateur a le devoir de protéger les ouvriers contre les accidents et de leur faciliter l'assurance contre la vieillesse et la maladie.

La loi de 1884 sur les syndicats, malgré les abus auxquels elle a donné lieu, doit être maintenue dans ses dispositions libérales.

L’organisation du crédit agricole est aussi un des problèmes que la Chambre des Députés devra s’efforcer, en premier lieu, de résoudre.

Électeurs,

Vous me connaissez depuis longtemps.

Dans les hautes situations que j’ai occupées, j’ai été fidèle à mes engagements et j’ai toujours défendu les intérêts de notre région.

Fermement attaché aux grands principes conservateurs de toute société, sincèrement libéral et respectueux des croyances, je suis convaincu que, dans une société démocratique comme la nôtre, la politique de réformes et de progrès est devenu une des conditions essentielles de l’ordre et de l’union des citoyens entre eux.

Je méprise les calomnies par lesquelles on a cherché à égarer votre jugement. De pareils moyens ne font tort qu’à ceux qui les emploient ; il vous appartient d’en faire justice. C’est avec confiance que j’attends votre verdict.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l’assurance de mon entier dévouement.

A. RIBOT, ancien président du Conseil
des Ministres, député sortant.

26. Élection législative du 20 août 1893 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer - Affiches électorales[1]

[1] APDC, M108.

ÉLECTEURS

Dans quelques jours vous serez appelés à choisir un Député.

La 1re circonscription est fière d'être représentée par M. RIBOT.

Les grands services que M. RIBOT a rendus au pays, sa haute probité, la légitime réputation qu'il s'est acquise dans le monde, le constant dévouement dont il a fait preuve envers ses commettants le désignent à votre confiance.

Des adversaires sans scrupules ont répandu contre lui des calomnies et des outrages.

Vous ferez justice de ces détestables manœuvres.

Vos élus sont unanimes pour vous dire :

M. RIBOT représente la politique républicaine d'ordre, de probité et de progrès.

Vos intérêts ne peuvent être dans de meilleures mains que dans les siennes.

VOTEZ TOUS

Pour M. RIBOT

Pour le Comité Républicain,

RINGOT, *Sénateur, Conseiller général;* **FAUCQUETTE,** *Conseiller général;* **L. VASSEUR ; Félix PLATIAU ; Ed. PIERRET ; Paul LAFOSCADE ; Régulus PAUCHET,** *Conseillers d'arrondissement.*

Vu : Le Candidat, A. RIBOT.

St-Omer. — Imprimerie du MÉMORIAL ARTÉSIEN, rue de Watten, 26.

ELECTEURS,

Si vous voulez que la lumière se fasse sur les tripotages de Panama

Ne votez pas pour M. Ribot.

Si vous voulez que l'agriculture soit défendue

Ne votez pas pour M. Ribot.

Si vous voulez êtes maîtres de l'éducation de vos enfants

Ne votez pas pour M. Ribot.

ÉLECTEURS,

En allant aux urnes n'oubliez pas de regarder vos feuilles d'impôts

Et vous ne voterez pas pour M. Ribot.

VOTEZ TOUS POUR

M. DE LAAGE

VIVE LA REPUBLIQUE

UN GROUPE DE RÉPUBLICAINS HONNÊTES.

ÉLECTEURS,

M. Ribot ne peut rien répondre, ne répond rien aux attaques nombreuses et justifiées que nous avons dirigées contre lui **avec la majorité de la presse même républicaine.**

Nous lui avons reproché son rôle dans l'affaire scandaleuse du Panama.

Nous avons établi qu'il **N'A PAS VOULU** faire arrêter Arton **QUAND IL LE POUVAIT, A VENISE.**

A ces accusations il n'oppose que **LE SILENCE.**

Ses partisans eux-mêmes ne trouvent plus qu'un titre à invoquer en faveur de leur candidat désespéré, c'est **L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE.**

Or, **ELECTEURS,** rappelez-vous qu'à deux reprises différentes M. Ribot lui-même a failli compromettre nos relations amicales avec la Russie.

La première fois en envoyant l'amiral Gervais saluer l'Angleterre, amie de la Triple Alliance.

La seconde fois en jetant un soupçon odieux sur le noble représentant de la Russie en France.

PERSONNE N'A OUBLIÉ CETTE FAUTE ÉNORME qui a soulevé dans tous les cœurs français la plus poignante émotion.

Si jamais M. Ribot redevenait ministre nous aurions les mêmes fautes à redouter.

ÉLECTEURS,

fermez-lui donc la porte du ministère en lui fermant celle du Palais-Bourbon.

VOTEZ DONC POUR

M. LEFEBVRE DU PREY

Votre Ancien Député.

VIVE LA FRANCE !

VIVE LA RUSSIE !

Vu le candidat : E. LEFEBVRE DU PREY.

Saint-Omer — Typ. H. DUMONT, rue des Clarisses, 14

DEVOIRS DES CHRÉTIENS

AUX ÉLECTIONS

Vous êtes chrétien, vous allez à la Messe le Dimanche, vous faites vos Pâques, vous voulez vivre et mourir en bon catholique et sauver votre âme, n'est-ce pas?

Eh bien, alors, citoyen, lisez ce qui suit. Il vous éclairera sur ce que vous avez à faire le 20 août prochain, **sous peine de commettre un péché mortel.**

C'est la doctrine même du Pape et des Évêques parlant au nom de l'Église et de la Conscience :

D. Tout citoyen majeur est-il obligé **en conscience** *de voter?*

R. **Oui,** si de son vote dépendent les intérêts les plus sacrés de la religion, de la famille et de la patrie.

D. En ce cas, est-il permis de s'abstenir et de ne pas voter?

R. **Non** ce n'est pas permis si ce n'est dans le cas d'empêchement grave. **S'abstenir c'est assurer le triomphe des candidats mauvais;** c'est laisser faire un mal qu'on peut et qu'on **doit** empêcher ; **c'est donc commettre un péché devant Dieu.**

D. Pour qui faut-il voter?

R. Pour les candidats les plus dignes, c'est-à-dire pour les plus honnêtes et les plus capables.

D. Est-il permis, en conscience, de voter pour les candidats notoirement hostiles à la religion, comme les impies et les francs-maçons?

R. Non, voter pour eux est un **péché grave:** c'est se rendre coupable de toutes les lois mauvaises que ces députés feront contre l'Église et contre les intérêts **religieux** de la patrie.

D. Suffit-il pour qu'un candidat soit considéré comme bon, qu'il remplisse en tout ou en partie ses devoirs religieux?

R. **Non, mais il faut encore qu'il ne soit pas patronné par les Comités ou par les journaux notoirement hostiles à la religion,** car, dans ce cas, malgré ses sentiments religieux plus ou moins sincères il ne serait plus libre de refuser son vote aux ennemis de la religion.

En résumant ainsi le devoir électoral nous n'avons fait que reproduire les enseignements du Pape et des Évêques.

Entendez ce que dit Léon XIII :

« On DOIT CHOISIR des hommes d'une probité éprouvée qui aient déjà bien mérité ou qui doivent bien mériter du nom chrétien, et il n'y a aucune raison qui puisse permettre de leur préférer des ennemis de la religion. »

Et les Évêques :

« Après tous les enseignements donnés par le Pape et les Évêques, **les fidèles qui continueront de voter pour les ennemis de la religion,** qui sont par cela même les ennemis de la patrie seront sans excuse et **encourront devant Dieu une grave responsabilité. »**

(Mgr FIARD, évêque de Montauban).

« Le vote de l'électeur est un devoir de conscience...

» On est obligé de voter, mais on est encore bien plus tenu de donner ses suffrages à des **hommes capables** de comprendre et de soutenir la grande cause de la Religion.

» Jamais l'électeur chrétien ne votera pour un candidat qu'il sait disposé à **trahir par hostilité ou même par une simple faiblesse** les droits sacrés de la religion. Un tel vote engagerait sa conscience et le rendrait **coupable de péché. »**

(Mgr ROBERT, évêque de Marseille).

« N'oubliez pas que si le vote est secret pour les hommes, il ne l'est pas pour Dieu.

» Les bulletins que vous jetez dans l'urne, dépouillés une première fois sur la terre, le seront une seconde fois au jugement qui suit la mort. »

(Mgr JAUFFRET, évêque de Bayonne).

Ainsi donc, électeurs chrétiens, vous voilà avertis. N'oubliez pas qu'un jour il vous sera demandé compte de votre journée du 20 Août 1893 ! ! !

27. Élection législative du 20 août 1893 dans la 1ère circonscription de Saint-Omer - Résultats électoraux[1]

		Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages en faveur de Ribot	Suffrages en faveur de de Laage	Suffrages en faveur de Lefebvre du Preÿ	Suffrages en faveur de Moulins
CANTON D'AIRE	Aire	1 951	1 568	25	843	554	135	1
	Clarques	110	90	1	52	6	31	0
	Ecques	368	321	7	170	47	97	0
	Herbelles	110	99	0	60	32	7	0
	Heuringhem	150	135	3	111	3	18	0
	Inghem	100	90	2	45	21	22	0
	Mametz	320	320	1	206	57	56	0
	Quiestède	98	89	3	51	18	17	0
	Racquinghem	202	178	1	110	27	40	0
	Rebecques	115	106	1	56	28	21	0
	Roquetoire	380	314	3	126	125	60	0
	Thérouanne	283	225	0	153	18	54	0
	Wardrecques	115	100	0	76	2	22	0
	Wittes	151	132	5	82	24	21	0
TOTAL		**4 524**	**3 767**	**52**	**2 151**	**962**	**601**	**1**
CANTON DE SAINT-OMER NORD	Clairmarais	124	103	0	52	32	19	0
	Houlle	176	145	0	95	27	23	0
	Moringhem	165	148	0	75	36	37	0
	Moulle	427	260	3	105	122	29	1
	St-Martin-au-Laërt	305	255	5	170	22	58	0
	Saint-Omer 1ère section	1 844	1 488	30	872	322	262	2
	Saint-Omer 3ème section	371	281	3	189	33	56	0
	Salperwick	127	108	0	62	15	31	0
	Serques	296	224	0	92	33	99	0
	Tilques	318	267	2	128	71	66	0
TOTAL		**4 153**	**3 279**	**43**	**1 840**	**713**	**680**	**3**
CANTON DE SAINT-OMER SUD	Arques	1 062	855	2	669	105	79	0
	Blendecques	600	497	5	352	56	84	0
	Campagne-lez-Vardrecques	138	119	0	72	33	13	1
	Helfaure	239	215	0	137	39	39	0
	Longuenesse	269	226	4	95	82	45	0
	Saint-Omer 2e section	1 614	1 301	15	795	260	230	1
	Saint-Omer 4ème section	701	541	1	214	142	184	0
	Tatinghem	213	178	1	82	55	40	0
	Wizerner	575	490	5	342	60	83	0
TOTAL		**5 411**	**4 422**	**33**	**2 758**	**832**	**797**	**2**
TOTAL CIRCONSCRIPTION		**14 088**	**11 468**	**128**	**6 749**	**2 507**	**2078**	**6**

[1] AN, C/5034

28. Feuillet en l'honneur d'Alexandre Ribot à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Fruges à Aire (avril 1893)

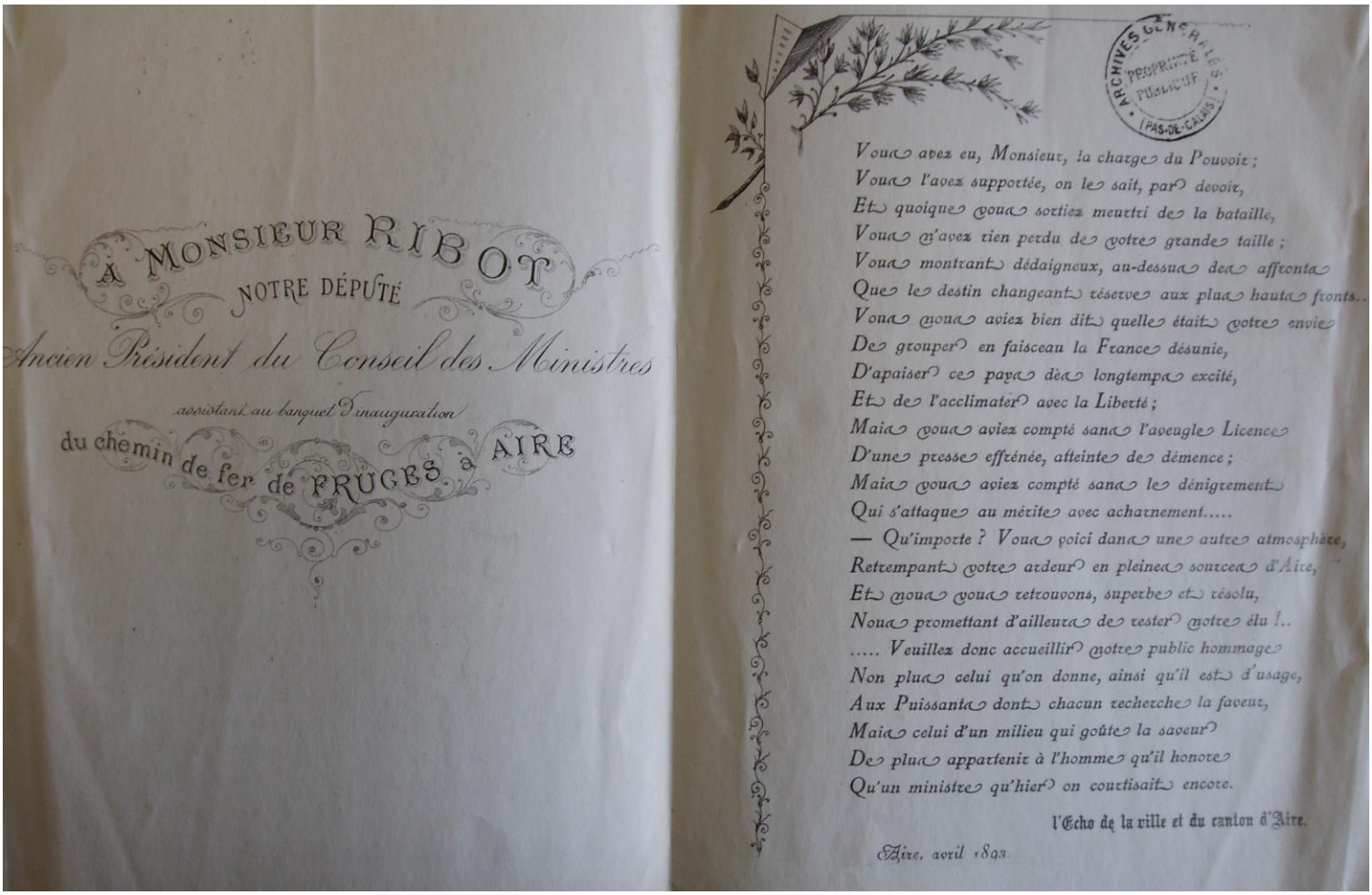

A MONSIEUR RIBOT

NOTRE DÉPUTÉ

Ancien Président du Conseil des Ministres

assistant au banquet d'inauguration

du chemin de fer de FRUGES à AIRE

ARCHIVES GÉNÉRALES
PRÉFECTURE
PUBLIC
PAS-DE-CALAIS

Vous avez eu, Monsieur, la charge du Pouvoir ;
Vous l'avez supportée, on le sait, par devoir,
Et quoique vous sortiez meurtri de la bataille,
Vous n'avez rien perdu de votre grande taille ;
Vous montrant dédaigneux, au-dessus des affronts
Que le destin changeant réserve aux plus hauts fronts...
Vous nous aviez bien dit quelle était votre envie
De grouper en faisceau la France désunie,
D'apaiser ces pays déjà longtemps excité,
Et de l'acclimater avec la Liberté ;
Mais vous aviez compté sans l'aveugle Licence
D'une presse effrénée, atteinte de démence ;
Mais vous aviez compté sans les dénigrements
Qui s'attaquent au mérite avec acharnement.....
— Qu'importe ? Vous voici dans une autre atmosphère,
Retrempant votre ardeur en pleines sources d'Aire,
Et nous vous retrouvons, superbe et résolu,
Nous promettant d'ailleurs de rester notre élu !..
..... Veuillez donc accueillir notre public hommage
Non plus celui qu'on donne, ainsi qu'il est d'usage,
Aux Puissants dont chacun recherche la faveur,
Mais celui d'un milieu qui goûte la saveur
De plus appartenir à l'homme qu'il honore
Qu'un ministre qu'hier on courtisait encore.

l'Echo de la ville et du canton d'Aire.

Aire, avril 1893

29. Élection cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud - Proclamation électorale d'Alexandre Ribot

Mes chers concitoyens,

Sur les instances d'un grand nombre d'entre vous, j'ai accepté la candidature au Conseil général dans un but d'union républicaine.
Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans notre assemblée départementale, je consacrerai tous mes efforts à la défense de vos intérêts.
Vous pouvez compter, en toutes circonstances, sur mon dévouement comme je compte sur votre inébranlable attachement à la République.

A. RIBOT
Député, Président du Conseil des ministres

30. Election cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud - Tract électoral[1]

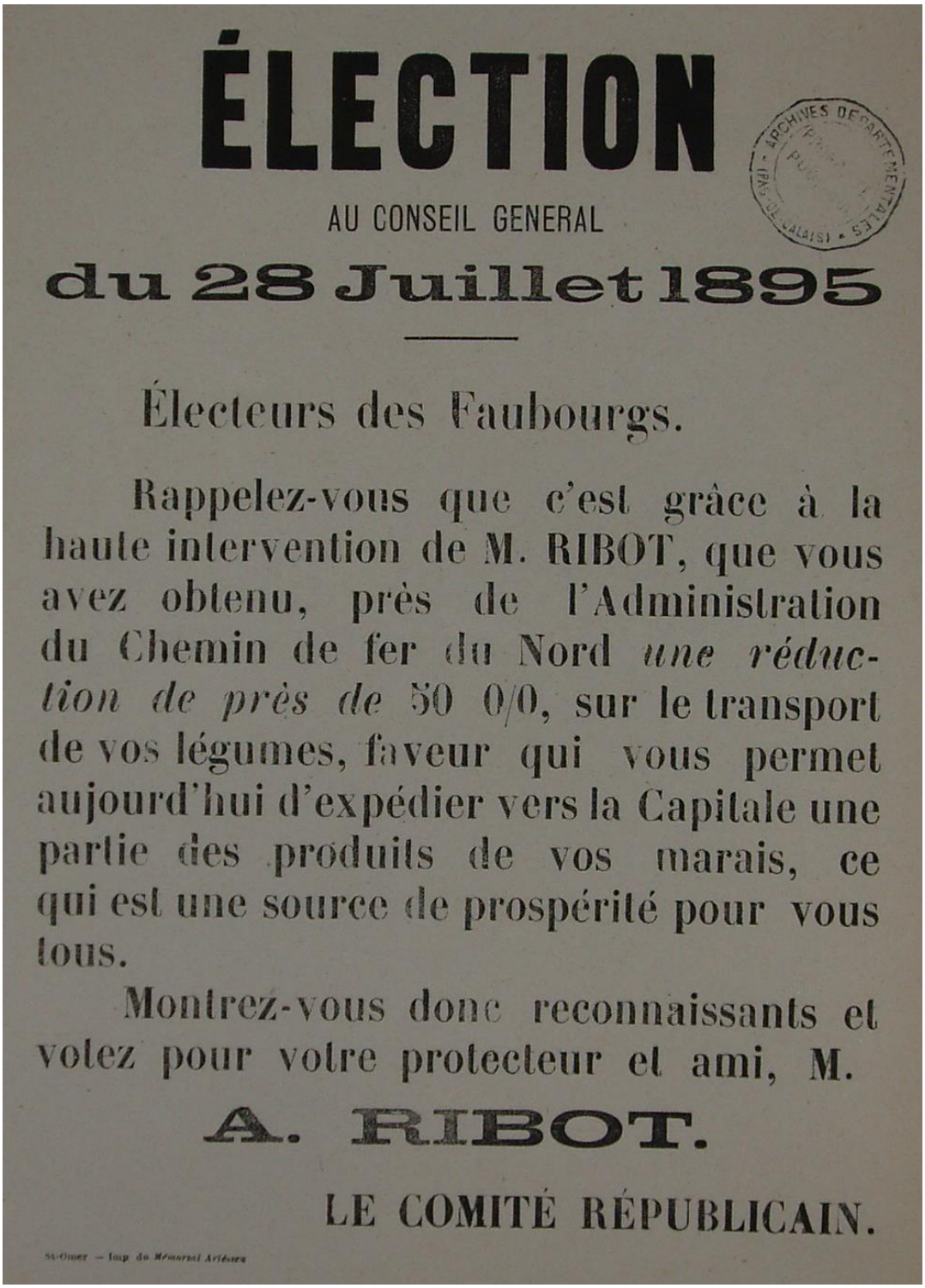

ÉLECTION

AU CONSEIL GENERAL

du 28 Juillet 1895

Électeurs des Faubourgs.

Rappelez-vous que c'est grâce à la haute intervention de M. RIBOT, que vous avez obtenu, près de l'Administration du Chemin de fer du Nord *une réduction de près de* 50 0/0, sur le transport de vos légumes, faveur qui vous permet aujourd'hui d'expédier vers la Capitale une partie des produits de vos marais, ce qui est une source de prospérité pour vous tous.

Montrez-vous donc reconnaissants et votez pour votre protecteur et ami, M.

A. RIBOT.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN.

St-Omer — Imp du *Mémorial Artésien*

[1] APDCN, M218.

31. Élection cantonale du 28 juillet 1895 dans le canton de Saint-Omer Sud – Résultats électoraux[1]

	Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages en faveur de Ribot	Suffrages en faveur de Lefebvre du Preÿ
Arques	1 124	789	2	623	164
Blendecques	620	490	0	261	228
Campagne-lez-Vardrecques	129	113	0	53	60
Helfaut	250	202	0	143	59
Longuenesse	265	209	5	73	131
Saint-Omer (sud)	2 404	1 637	25	982	630
Tatinghem	218	170	1	98	71
Wizermes	577	482	0	345	127
TOTAL	**5 587**	**4 092**	**33**	**2 578**	**1 470**

[1] APDCN, M218.

32. Discours d'Alexandre Ribot prononcé à la Chambre des députés le 21 février 1879 sur la question de l'amnistie des communards[1]

M. Ribot. Messieurs, je ne viens pas faire un discours que la Chambre écouterait peut-être avec impatience, pressée qu'elle est, avec raison, de mettre fin à ce pénible débat.

Je viens remplir un devoir de conscience et en même temps un devoir politique en expliquant simplement et brièvement à la Chambre les raisons qui empêchent quelques-uns de mes collègues et moi de nous associer au vote de l'article 1er du projet du Gouvernement.

Je m'empresse de dire, bien que cela soit sans doute inutile, que notre vote n'est inspiré à aucun degré par une pensée d'hostilité ou de défiance envers le ministère qui siège sur ces bancs.

M. le garde des sceaux, s'adressant à ce côté de la Chambre (la gauche), disait hier : qu'il comprenait tous les dissentiments sur une question telle que celle qui vous est soumise.

Ces dissentiments, qu'on ne pourrait supprimer sans supprimer en même temps ce qui est l'essence du régime parleMermentaire ; ces dissentiments, croyez le bien, ne portent aucune atteinte - et M. le garde des sceaux avait raison de le dire - à l'union de la majorité républicaine, à l'union des 363 ; non pas, messieurs, ceux d'aujourd'hui... (Sourires sur quelques bancs), mais ceux qui ont lutté ensemble et qui ont fait ensemble la République (Très bien !). Ceux-là, messieurs, divisés sur les questions de politique, se retrouveront toujours sur toutes les questions qui touchent à l'existence même du gouvernement de la République (Très bien ! très bien !). Au surplus, la journée du 30 janvier l'a prouvé suffisamment.

Nous ne pouvons pas voter l'article 1er du projet du Gouvernement, et notre principale raison est tirée du langage si ferme, si énergique, si élevé, de M. le garde des sceaux. S'il est vrai, en effet, que la Commune n'a pas été un crime politique, mais qu'elle a été un crime contre la patrie, contre l'honneur national, contre la République, s'il est vrai aussi, comme l'a dit l'exposé des motifs du projet de loi, que l'histoire n'amnistiera jamais cet attentat et que la génération qui l'a vu s'accomplir pourrait être accusée de faiblesse si elle prononçait un mot de pardon et d'oubli, je demande au Gouvernement comment il a été amené à écrire en tête de cette loi et dans l'article 1er le mot d'amnistie. (Légères rumeurs.)

---

[1] Séance du 21 février 1879, *JODébCh*.

Ce mot, j'ai l'intime conviction qu'il ne répondait pas à une nécessité s'imposant ni dans le Parlement, ni dans le pays.

Dans le Parlement, j'invoque l'énergie même de l'adhésion que vous avez donnée hier au langage de M. le garde des sceaux flétrissant les actes de la Commune.

Et quant au sentiment du pays, permettez-moi d'exprimer ce qui est ma conviction profonde et intime. Je ne fais pas de distinction, je n'en veux pas faire entre les villes et les campagnes ; mais je dis que la masse profonde du pays a peut-être vu avec quelque inquiétude ce projet de loi sur l'amnistie, inquiétude aujourd'hui diminuée, et qui disparaîtra, je le souhaite, je l'espère, devant les déclarations de M. le garde des sceaux et devant l'attitude ferme et résolue du Gouvernement… (Mouvements divers - Très bien ! sur plusieurs bancs)

M. Gatineau. Votez-le !

M. Ribot. J'explique ma pensée, et je le fais avec une sincérité que vous reconnaîtrez, je l'espère. (Parlez ! Parlez !)

Quand je parle de l'opinion du pays, j'invoque le témoignage même de notre honorable et courageux rapporteur. Vous vous souvenez de cette parole grave qu'il a déposée dans son rapport, qu'il a reproduite hier à cette tribune : il a dit que si les élections du 14 octobre s'étaient faites sur cette question de l'amnistie, la République eût été mise en danger et que nous ne serions pas aujourd'hui sur ces bancs. (Rumeurs à gauche. – Assentiments sur plusieurs bancs au centre.)

Eh bien, messieurs, n'est-ce pas dire, dans un langage très vrai et très ferme, que dans la masse du pays, il y a à accepter l'amnistie une répugnance égale à celle que nous avons, nous, à la voter.

Ne dites pas qu'il s'agit seulement de l'amnistie plénière, car M. le rapporteur rendait hommage à la Chambre de 1876 ; et cette Chambre n'avait pas seulement repoussé l'amnistie plénière, elle avait repoussé, vous vous en souvenez, l'amnistie sous toutes ses formes ; elle n'avait pas voulu que ce mot figurât dans la loi. Elle avait fait preuve de fermeté et de sens politique, et vous me permettrez de rappeler ici que l'illustre M. Thiers, dans le manifeste qui a été son testament politique, publié à la veille des élections du 14 octobre, a rendu hommage en termes expressifs à cette sagesse et à cette prudence de la Chambre.

La Chambre, messieurs, en même temps quelle écartait ce mot d'amnistie, exprimait la pensée qu'il fallait user d'une large clémence. Ce vœu de la Chambre, messieurs, a-t-il été écouté par le Gouvernement ? A-t-il été réalisé ? Je ne veux entrer ici dans aucun détail ; qu'il me suffise de dire, qu'à l'heure présente, des dix mille individus condamnés contradictoirement, il en reste à peine six cents à la Nouvelle-Calédonie.

Le travail des grâces n'a peut-être pas marché, au début, aussi rapidement que la Chambre l'eût désiré ; mais le Gouvernement du 14 décembre n'avait-il pas, avant d'aborder la session actuelle, rendu à la liberté 2 253 condamnés ? Il avait fait plus : il avait apporté à cette tribune un projet de loi qui lui eût permis d'étendre, par une dérogation aux principes du droit commun, la grâce jusqu'aux contumaces. Il allait plus loin : il vous avait demandé l'autorisation de rendre, par des décrets individuels, la plénitude de leurs droits civiques à tous les graciés, sans exception.

Eh bien, messieurs, je crois que ce terrain qu'avait choisi le ministère du 14 décembre était le vrai terrain juridique et aussi le vrai terrain politique. Je regrette que le Gouvernement qui siège sur ces bancs n'ait pas cru devoir s'y placer, car j'ai la conviction qu'il eût trouvé dans cette Chambre et ailleurs une majorité qui l'eût soutenu.

S'il a cru qu'il mettrait fin, en accordant ce mot « amnistie », à des revendications, à cette agitation que M. le garde des sceaux a appelée lui-même factice, je crains bien, - je voudrais de tout mon cœur que le Gouvernement eût raison dans ses prévisions - mais je crains, après les discours que nous avons entendus hier et aujourd'hui, que le Gouvernement ne se soit trompé et que cette question, comme on vous l'annonce, ne soit encore et souvent portée à cette tribune, pour y devenir un sujet d'agitation politique. (Légères interruptions)

Ah ! Vous me dites que vous répondrez par un refus inébranlable, et vous avez raison ; mais permettez-moi de penser qu'il eût mieux valu répondre dès aujourd'hui, en restant fidèles à la doctrine de 1876, par un refus énergique d'insérer le mot d'amnistie dans la loi.

Ce n'est pas, messieurs, que je m'effraye volontiers des mots ; mais, en politique, les mots ont une valeur propre qu'il faut leur garder, et le Gouvernement qui cède ce mot « amnistie » est obligé, pour prévenir des équivoques, pour prévenir des commentaires, de faire lui-même son commentaire qui, - permettez-moi de le dire, - dénature absolument le sens ordinaire du mot « amnistie », qui, d'une mesure générale par son essence, fait une mesure individuelle, quelque chose comme une grâce complétée et élargie.

Ce commentaire, le Gouvernement l'a fait hier à la tribune, avec une grande fermeté ; je souhaite qu'il suffise pour écarter toutes les équivoques. Pourtant, j'ai une certaine préoccupation, lorsque je me rappelle le langage qui a été tenu hier à cette tribune par M. Louis Blanc et aujourd'hui par M. Clemenceau.

Je ne puis pas ne pas remarquer que les auteurs des propositions d'amnistie ont mis un certain soin à éviter dans ces propositions tous les mots propres à indiquer ce qu'ils pensent au fond, de la Commune et de ceux qui l'ont faite. On parle des événements, des actes du mois de mars 1871 : nulle part le mot crime, nulle part même le mot insurrection n'a été prononcé.

Eh bien, messieurs, en présence de ce langage, des tentations que peuvent avoir certaines personnes de séparer le mot amnistie du commentaire que le Gouvernement y attache, comme inséparable vous me permettrez d'exprimer le regret que j'ai de voir figurer ce mot dans le projet de loi.

M. Gatineau. Est-ce que l'orateur est toujours de la commission des grâces ?…. (Rumeurs à droite et au centre.)

Quelques membres à droite. A l'ordre ! A l'ordre !

[Rappel à l'ordre du président de la Chambre]

M. Gatineau. Je retire purement et simplement l'interruption. (Très bien ! très bien !)

M. le président. Monsieur Ribot, vous tenez vous pour satisfait parlementairement ? (Exclamations sur divers bancs à gauche. - Mouvement prolongé.) […]

M. Ribot. Messieurs, je n'ai pas besoin de dire que je suis pleinement satisfait. (Très bien !)

Je dirai même que je n'ai été nullement ému de l'interpellation de M. Gatineau, qui, j'en suis sûr, n'était point inspirée par un sentiment malveillant pour ma personne.

M. Gatineau. Mais non !

M. Ribot. J'en suis très sûr. (Très bien ! à gauche) Mais j'ajoute qu'ayant fait partie de la commission des grâces, ayant eu l'honneur de la présider, je saisis cette occasion de lui rendre publiquement la justice qui lui est due.

Elle a fait son devoir, je puis le dire, tout son devoir, avec conscience, avec sincérité et aussi, permettez-moi de le dire, avec un esprit libéral qui n'a pas toujours été reconnu. (Approbation au centre)

Je disais ; messieurs, que je regrettais que le mot « amnistie » eût été mis dans le projet de loi du Gouvernement, et j'ajoute, sans vouloir trop insister sur l'argument, que la concession de ce mot, faite par le Gouvernement, l'a entraîné à présenter à la Chambre une loi qui est en désaccord avec tous les principes du droit, toutes les notions ordinaires en matière de grâce et d'amnistie.

Ce reproche, je suis un peu embarrassé de le développer ; car, dans le rapport même, la commission, qui compte dans son sein plusieurs docteurs, a reconnu qu'aucun docteur ne se chargerait de défendre la proposition au point de vue des principes juridiques.

C'est un argument qui peut toucher médiocrement la Chambre, dans un débat de sa nature plus politique que juridique ; mais il y a une autre objection contre le projet de loi, qui doit vous toucher davantage, qui suffirait à m'empêcher de lui donner mon vote, c'est l'objection tirée de notre loi fondamentale, de la loi constitutionnelle du pays.

M. le rapporteur n'a pas craint, pour définir le caractère du projet de loi, de dire qu'il contient une amnistie subordonnée à l'arbitraire du pouvoir exécutif. M. le garde des sceaux, hier, disait, à son tour, qu'il demandait pour le Gouvernement une délégation temporaire du droit d'amnistie.

Or, messieurs, n'est-il pas clair qu'il y a là quelque chose qui semble porter atteinte à la loi des pouvoirs publics, puisque cette loi n'attribue le droit d'amnistie qu'à vous et au Sénat, au pouvoir législatif, et qu'en vous le réservant, elle vous interdit de le déléguer à personne ? Ce n'est pas là une question de confiance envers les ministres mais une question de droit constitutionnel.

Cette délégation, qui constitue un véritable blanc-seing donné au Gouvernement, le Gouvernement y puisera la faculté d'amnistier tous ceux qu'il voudra dans la limite du délai de trois mois.

Je suis convaincu que le Gouvernement a l'intention d'user de ce droit avec discrétion et fermeté ; cependant, j'ai entendu avec quelque inquiétude M. le garde des sceaux dire hier à la Chambre que, s'il y avait un danger à craindre, c'est que le Gouvernement se montrât trop facile et trop indulgent. Je voudrais, quant à moi, messieurs, que, par une parole, M, le garde des sceaux nous rassurât sur l'usage qui sera fait de ce droit... (Interruptions sur divers bancs à gauche)

Permettez, messieurs ! Ce n'est point une pensée de défiance que j'exprime ; mais vous vous rendez compte, - comme M. le garde des sceaux avait la franchise de le faire lui-même, - des pressions, des sollicitations de toute nature qui viendront l'assiéger… (Murmures sur les mêmes bancs)… et auxquelles - M. le garde des sceaux l'a dit aussi- son cœur aurait peut-être quelquefois le devoir pénible de résister.

Eh bien, messieurs, nous avons besoin, le pays a besoin, lorsqu'il s'agit de donner une délégation, un blanc-seing au Gouvernement, de savoir dans quelles limites le Gouvernement en usera ; et j'insiste d'autant plus qu'à mes yeux le projet de loi, par les résultats qu'il consacre dès aujourd'hui, est beaucoup trop étendu. En effet, ce projet accorde l'amnistie non seulement aux graciés, mais à tous les individus qui ont été ou seront libérés dans le délai de trois mois.

Il ne fait qu'une exception : pour ceux qui ont été condamnés antérieurement à un an de prison pour crimes ou délits de droit commun ; mais l'amnistie s'appliquera, aux termes du projet, à tous les repris de justice qui ont subi plusieurs condamnations, mais qui n'ont point été frappés d'une condamnation d'une année ; elle s'appliquera aussi à tous ceux qui ont commis, à l'occasion de l'insurrection de 1871, des crimes ou des délits de droit commun.

Je concède, si vous voulez, que certaines condamnations pour crimes de droit commun eussent pu, à la rigueur, - ainsi qu'on vous l'a dit - rentrer dans la catégorie des condamnations politiques ; mais il reste néanmoins un grand nombre de faits qui n'ont nullement ce caractère politique, qui ont été des faits de droit commun procédant des plus détestables passions et qui, pourtant, vont se trouver compris dans le cadre de cette amnistie proposée par le Gouvernement.

Mais, messieurs, ce qui me préoccupe surtout, c'est que la loi va rendre, d'un seul trait de plume, non pas seulement la liberté, non pas seulement l'affranchissement de la surveillance, non pas seulement l'anéantissement du casier judiciaire, mais aussi l'intégrité des droits politiques et électoraux, à combien de personnes ? (Bruit et rumeurs diverses.)

M. le président. Messieurs, je vous invite au silence.

M. Ribot. Je comprends que l'attention de la Chambre soit fatiguée, je l'avertis que je n'en ai que pour très peu de temps. (Parlez ! Parlez !)

Messieurs, je disais que ce qui me préoccupe, c'est la restitution en bloc, en vertu du texte de la loi, sans examen individuel, de l'intégralité des droits politiques à un nombre si considérable de personnes. Et en effet le nombre des individus qui, soit parce qu'ils ont été libérés jusqu'à ce jour, soit parce qu'ils ont été compris dans les décrets de grâce, doivent du jour au lendemain, reprendre l'intégrité de leur état politique, ce nombre s'élève au chiffre de sept à huit mille. Eh bien, je ne vous cache point que je vois là un sujet de graves préoccupations pour le Gouvernement qui prend devant le pays la responsabilité d'une pareille mesure.

On a dit que ces hommes sont des égarés. Oui, messieurs, mais des égarés qui ont failli tuer la République, qui n'ont point assisté à ses débuts laborieux et pénibles, qui n'ont pas vu par quelle suite d'efforts et d'épreuves nous avons réussi à la fonder, qui reviennent de l'exil, déshabitués du travail, aigris peut-être, l'esprit tout rempli encore d'illusions et de souvenirs du passé ; vous allez sans transition, sans précaution, les appeler à influer dès demain par leur vote sur le Gouvernement.

C'est là quelque chose de singulièrement hardi, vous en conviendrez, et pour le dire en passant, puisqu'on a invoqué le souvenir des amnisties précédentes, en particulier de celle de 1837, qui a passé aussi, en tous temps, pour une mesure hardie, vous me permettrez de dire que jamais le Gouvernement n'a pris une responsabilité semblable à celle qu'assume le Gouvernement aujourd'hui.

En effet, l'amnistie de 1837 libérait non pas assurément les hommes de la Commune, mais des hommes qui, ayant gardé toutes les ardeurs de la révolution de Juillet, poursuivaient leur

idéal républicain. Ces hommes, vous ne pouvez, sans faire injure à leur mémoire, les comparer à ceux qui ont fait la Commune ; car pour ces derniers, dites-moi quel était leur idéal, leur foi, leur drapeau. Eh bien, le Gouvernement de Juillet, en amnistiant ces hommes, avait réservé savez-vous quoi ? La surveillance de la haute police.

Je le répète que le Gouvernement a été hardi, singulièrement hardi ; je crois, puisqu'il nous en assure, qu'il a la force de l'être ; mais enfin c'est mon devoir d'exprimer ici mes préoccupations.

Et ces préoccupations, messieurs, sont d'autant plus vives, que les hommes, qui vont rentrer demain dans la cité, ne seront pas seulement abandonnés à eux-mêmes, mais ils pourront être livrés sans défense à certaines séductions, à certaines tentatives coupables. Il y a, messieurs, un parti que je ne veux pas nommer, qui se dit conservateur par ses chefs, et qui, par ses agents subalternes, a eu trop souvent la main dans toutes nos séditions, depuis les journées de Juin jusqu'à la Commune…

Plusieurs membres au centre. C'est vrai ! – Très bien !

M. Ribot. …un parti sur lequel le Gouvernement doit toujours avoir l'œil ouvert, car il ne peut avoir d'espoir que dans les désordres qu'il provoquerait. (Très bien ! très bien ! au centre et sur plusieurs bancs à gauche)

Je ne veux rien exagérer, j'exprime sincèrement, loyalement, les raisons qui m'empêchent de voter le projet de loi du Gouvernement ; mais je suis heureux de dire, au Gouvernement et à la Chambre qui m'écoutent, que si j'ai des appréhensions, je ne veux pas m'abandonner à un sentiment de crainte qui m'empêcherait de voir et de bien juger l'ensemble de notre situation politique.

Cette situation, il dépend de nous et du Gouvernement qu'elle soit et demeure excellente.

Jamais, je puis le dire, jamais le pays n'a eu plus le désir et le besoin d'avoir foi en lui-même et foi dans le Gouvernement. (Vive approbation à gauche et au centre)

Il vient de participer, soit par lui-même, soit par ses élus, à deux grands actes qui ont définitivement consolidé la République. D'abord les élections sénatoriales du 5 janvier, qui ont été, permettez-moi de le dire, la récompense d'une année de bon gouvernement, d'un gouvernement libéral, pacifique et conservateur ; et si, au lendemain de ces élections, il s'est produit dans le pays une légère inquiétude dont le témoignage est venu jusqu'à vous, vous l'avez dissipée tout aussitôt par votre vote plein de sagesse du 20 janvier.

Quelques jours après, le pays a appris que le pouvoir exécutif était devenu vacant ; mais le pays a appris en même temps avec quelle facilité s'est opérée la transmission du pouvoir. Il a appris que ses élus étaient allés choisir, pour le placer au rang suprême, l'homme éminent que

vous connaissez, qu'ils l'avaient été chercher non pas à la tête d'un parti, mais en quelque sorte au-dessus de tous les partis, dans ce rôle d'arbitre qu'il exerçait avec tant d'autorité, en pleine lumière de l'estime publique conquise par trente années de fidélité politique et de constante modération. (Applaudissements)

Aussi le pays a pris une nouvelle confiance dans la solidité et la durée de nos institutions républicaines.

Ce qui pourrait à bon droit inquiéter le pays, c'est qu'on continuât de dire, comme on l'a fait dans ces derniers jours, et surtout que le Gouvernement laissât dire qu'il n'y a aucun lien, aucun rapport entre la politique qui a suivi le 30 janvier et celle qui l'a précédée.

Qui osera dire ici que la politique qui a fait la République, la politique libérale, conservatrice, n'est pas aussi nécessaire pour la gouverner que pour la défendre ? (Rumeurs à l'extrême gauche)

Oui, messieurs, c'est avec cette politique qu'on affecte de traiter avec dédain que M. Thiers a inaugurée dans le pays, c'est elle qui a fait pénétrer l'idée républicaine dans l'esprit, les habitudes et, en quelque sorte, le sang de la nation ; c'est elle, ne l'oubliez pas, elle seule, qui nous a sauvés de la détestable entreprise du 16 mai. (Applaudissements au centre et à gauche)

Eh bien, messieurs, s'il y a eu depuis le dépôt de ce projet d'amnistie un malaise dans l'esprit de quelques amis du Gouvernement, ce malaise, je puis le dire, il a commencé à disparaître hier devant le langage si ferme, si énergique de M. le garde des sceaux ; il disparaîtra complètement, si le ministère, usant de sa force, dont il a conscience, - veut prendre une attitude nette, énergique et ferme ; s'il veut suivre dans ce Parlement, non pas une politique qui consiste à vouloir satisfaire tout le monde, ce qui est la pire et la plus vaine des politiques, mais celle qui lui vaudra sur ces bancs une solide majorité de Gouvernement... (Ah ! ah ! à droite) Je veux dire une politique libérale, ferme, modérée, qui est la vraie politique de la République et la vraie politique du pays. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre.)

33. L'activité d'Alexandre Ribot dans les commissions de la Chambres des députés (1878-1895)

Date de nomination	Sujet	Fonction particulière
23 mai 1878 (*f.* 110)	projet de loi adopté par le Sénat, portant approbation du traité d'extradition conclu le 14 décembre 1877 entre la France et le Sénat.	
23 mai 1878 (*f.* 110)	projet de loi ayant pour objet le rachat de la concession de la Scarpe-Inférieur	
28 mai 1878 (*f.* 115)	projet de résolution de MM. Blachère et Monteils, ayant pour objet la nomination d'une commission parlementaire de 22 membres, chargée de procéder à une enquête sur le régime général des eaux et leur aménagement au point de vue de l'agriculture et de l'industrie.	
18 novembre 1878 (*f.* 133)	projet précédemment adopté par le Sénat, et relatif à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs ou aux interdits et à la conversion de ces mêmes valeurs en titres au porteur	
29 novembre 1878 (*f.* 141)	projet de loi portant : 1°) incorporation de divers chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général ; 2°) approbation d'une convention passée entre le Ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer du Nord	
28 février	projet de loi concernant : 1°) le	Rapporteur de ce projet de loi

1879 (*f.* 171)	déclassement de l'enceinte actuelle de Calais et la construction d'une nouvelle enceinte avec forts détachés englobant les villes de Calais et de Saint-Pierre ; 2°) l'ouverture d'un compte spécial pour la constatation des dépenses et des recettes de l'opération	
3 mars 1879 (*f.* 173)	proposition de loi de M. Cesbron et plusieurs de ses collègues, relative aux officiers publics et ministériels.	
3 avril 1879 (*f.* 191)	proposition de loi sur la répression des crimes commis dans l'intérieur des prisons.	
12 juin 1879 (*f.* 207)	projet de loi adopté par le Sénat, relatif au Conseil d'État.	
16 juillet 1879 (*f.* 229)	proposition de loi de M. Jean David (Gers), sur le régime de l'exploitation des chemins de fer du troisième réseau	
26 février 1881 (*f.* 411)	proposition de loi de M. Ballue ayant pour objet de réglementer les conditions dans lesquelles la croix de la Légion d'honneur peut être décernée	
4 avril 1881 (*f.* 430)	projet de loi sur la compétence des Juges de Paix	
24 mai 1881 (*f.* 443)	projet de loi tendant à rattacher le budget de la Préfecture de police au budget de l'État	
27 juin 1881 (*f.* 462)	Commission chargée de	Rapporteur du projet de loi relatif au

	l'examen du projet de loi relatif à la prorogation des traités de commerce	régime douanier applicable aux produits anglais, à leur entrée en France.
14 novembre 1881 (*f.* 12)	Commission chargée de l'examen des projets de loi portant : 1° approbation du traité de commerce signé à Paris, entre la France et l'Italie ; 2° approbation du traité de commerce et de la convention de navigation, signés à Paris, le 31 octobre 1881, entre la France et la Belgique.	Rapporteur du projet de loi concernant l'ouverture au ministère des Travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 600 000 fr. pour les travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre.
21 novembre 1881 (*f.* 16)	Commission chargée de l'examen : 1° du projet de loi tendant à ouvrir à divers ministères des crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1880 et 1881 ; 2° un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au ministère de la Guerre, et au Ministre de la Marine et des colonies, sur l'exercice 1881, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie, et de l'expédition du Sud-Oranais	
21 janvier 1882 (*f.* 37)	projet de résolution présenté par M. Gambetta, président du conseil, tendant à la révision partielle des Lois constitutionnelles.	
13 février 1882 (*f.* 47)	Commission chargée d'examiner les diverses	Rapporteur du projet de loi tendant à attribuer aux conseils municipaux, dans

	propositions de la loi municipale	les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, la nomination des maires et des adjoints.
4 mars 1882 (*f.* 53)	projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.	
18 mars 1882 (*f.* 61)	propositions de loi : 1° de M. Charles Boysset et un grand nombre de ses collègues tendant à l'abrogation du Concordat (n° 85-351) ; 2° de M. Paul Bert concernant l'exercice public du culte catholique en France.	
25 mars 1882 (*f.* 65)	Commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du Budget général de l'exercice 1883.	Rapporteur général du Budget Rapporteur du projet de loi collectif de crédits répartis sur les exercices 1880, 1881, 1882 et sur les exercices périmés et clos. Rapporteur d'un autre projet collectif de crédits répartis sur les exercices 1880, 1881, 1882. Rapporteur du projet de loi portant approbation d'une convention passée avec la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, relative au remboursement anticipé des avances faites à cette Compagnie à titre de garantie d'intérêts. Rapporteur du projet de loi portant fixation du Budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1883. Rapporteur du projet de loi portant

		fixation du Budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1883 modifié par le Sénat. Rapporteur du projet de loi et de la proposition de loi de M. Roselli-Mollet et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 30 juillet 1881 relative aux victimes du coup d'État de 1851, et de la loi de sûreté générale du 28 février 1858. Rapporteur du projet de loi portant annulation d'un crédit e 537 958 fr. 82 cent., sur le budget extraordinaire du ministère des Finances, pour l'exercice 1881, et d'un crédit de 1 500 000 francs sur le même budget de l'exercice 1882. Rapporteur du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur le budget ordinaire de l'exercice 1881, d'un crédit supplémentaire de 2 500 000 francs, applicable aux dépenses ordinaires des écoles primaires publiques. Rapporteur sur un projet collectif de crédits répartis sur les exercices 1881, 1882, et les exercices périmés et clos. Rapporteur du projet de loi portant ouverture au ministère des Finances sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 625 797 fr. 39 cent. Pour la liquidation des dépenses d'expropriation des

		fabriques d'allumettes chimiques. Rapporteur du projet de loi applicable à des secours aux victimes des inondations et de la grêle. Rapporteur du projet de loi ayant pour objet de réduire la taxe intérieure sur les huiles minérales. Rapporteur du projet de loi portant ouverture au ministère des Finances, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 350 000 francs, applicable au chapitre 73 [Manufactures de l'État, matériels]. Rapporteur du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 27 617 000 francs, sur le budget extraordinaire du ministère de la Guerre, pour l'exercice 1882, et annulation d'un crédit de pareille somme sur le budget extraordinaire de 1881, du même ministère. Rapporteur du projet de loi ayant pour objet de faire célébrer aux frais de l'État, les funérailles de M. Louis Blanc. Rapporteur du projet de loi portant ouverture au ministère de la Marine et des Colonies, d'un crédit de 664 645 francs sur le budget extraordinaire de 1882, et annulation des dépenses sur ressources extraordinaires de 1881.

		Rapporteur du projet de loi collectif de crédits répartis sur les exercices 1881, 1882, et les exercices périmés et clos. Rapporteur du projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 300 000 franc sur le budget ordinaire de l'exercice 1882 du ministère du Commerce [encouragements aux pêches maritimes]. Rapporteur du projet de loi concernant la régularisation d'un décret rendu en Conseil d'État, pour l'ouverture au ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur l'exercice 1883, d'un crédit extraordinaire de 20 000 francs applicable aux funérailles Rapporteur du projet de loi de M. Gambetta. Rapporteur du projet de loi tendant à ouvrir au ministre la Guerre, sur l'exercice 1883, un crédit de 10 000 francs pour les funérailles du général Chanzy. Rapporteur du projet de loi relatif à l'allocation d'une pension exceptionnelle à la veuve de M. le général Chanzy, Commandant du 6e Corps d'armée. Rapporteur du projet de loi tendant à accorder la réversibilité au profit de Mlle de Sabrit, de la pension de 1 500 francs allouée, par une loi du 17 mai 1828, à sa mère, Marie-Antoinette-Bénigne-Thanaïs

		Bisson, sœur de l'enseigne de vaisseau de ce nom. Rapporteur du projet collectif de crédits répartis sur les exercices 1881, 1882, 1883, et les exercices périmés et clos. Rapporteur du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1883, de crédits extraordinaires montant à 220 000 francs pour l'organisation de la juridiction française en Tunisie. Rapporteur de la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.
12 juillet 1882 (*f.* 110)	projet de loi portant ouverture au Ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 7.835.000 fr. (événements d'Égypte)	
15 février 1883 (*f.* 180)	commission des congés.	
21 avril 1883 (*f.* 200)	projet de loi portant autorisation de rembourser ou de convertir en rente 4 ½ % les rentes 5 % inscrites au Grand Livre de la Dette publique (urgence déclarée).	
7 mai 1883 (*f.* 208)	Commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du budget ordinaire des dépenses et recettes de l'exercice 1884.	
17 novembre 1883 (*f.* 277)	projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et	Président

	des Colonies, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire pour le service du Tonkin	
9 février 1884 (*f*. 329)	Commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France	
6 mars 1884 (*f*. 343)	Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Edmond Robert sur les sucres	
26 mars 1884 (*f*. 356)	projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1885.	
30 juillet 1884 (*f*. 405)	proposition de loi de M. Constans, ayant pour objet de modifier la loi électorale.	
4 mai 1885 (*f*. 509)	Commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1886 (appartient à la 3° sous-commission : Guerre, Marine et Colonies, Affaires étrangères, Budget extraordinaire de la Guerre)	
4-5 avril 1887 (*f*. 197)	Commission du budget pour l'exercice 1888	Rapporteur du projet de loi portant conversion des rentes 4 ½ % (ancien fonds) et 4 % en rentes 3 %.
28 avril 1888 (*f*. 345)	Projet de loi portant règlement du Budget de l'exercice 1886	
28 mai 1888 (*f*. 353)	Proposition de loi de M. Yves-Guyot et plusieurs de ses collègues sur la suppression	

	des octrois	
2 juillet 1888 (*f.* 376)	Projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1889	Rapporteur de la commission du budget sur 1° Le projet de loi ; 2° la proposition de M. Georges Roche, relatifs aux travaux de défense à entreprendre aux ports de Brest, Cherbourg et Toulon. Rapporteur sur le projet de loi concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1887 ; 2° l'ouverture de crédits sur l'exercice 1888 (budget extraordinaire du ministère de la Guerre).
14 janvier 1889 (*f.* 440)	Commission des congés	
28 février 1889 (*f.* 464)	Projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'année 1890	
6 avril 1889 (*f.* 482)	Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger toute personne inculpée d'attentat commis contre la sûreté de l'État	
23 novembre 1889 (*f.* 9)	Quatre propositions de loi de MM. de Lanessan, Siegfried, Letellier et Henry Maret, tendant à modifier le règlement en ce qui concerne les commissions de la	

	Chambre	
5 décembre 1889 (*f.* 16)	Projet de loi concernant : 1° la régularisation de décrets rendus en Conseil d'État qui ont ouvert des crédits sur l'exercice 1889 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1889 ; 3° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés	Vice-président Rapport fait au nom de la commission des crédits chargée d'examiner le projet de loi tendant à porter la solde des officiers généraux du cadre de réserve au taux de leur pension de retraite (12 décembre 1889) Rapport fait au nom de la commission des crédits chargée d'examiner le projet de loi portant modification des crédits alloués pour l'exercice 1889 (budget sur ressources extraordinaires du ministère de la Guerre) au titre des chapitres 17 et 20 bis par la loi du 30 décembre 1888 (14 décembre)
14 décembre 1889 (*f.* 21)	1° Projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à réduire à six mois la durée du temps de service imposé aux militaires candidats à l'École polytechnique et à proroger jusqu'à vingt et un ans la limite d'admission à cette école ; 2° projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à modifier le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi du 25 juillet 1887 portant création de nouveaux régiments de cavalerie ; 3° du projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification de l'article 51 de la loi du 7	

	avril 1851, réglant la composition de la commission mixte des travaux publics.	
30 janvier 1890 (*f.* 37)	Commission générale des douanes	?
20 janvier 1894	Commission du travail	Président
7 juin 1894 (*f.* 80)	Proposition de loi de M. Odilon Barrot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales	
17 novembre 1894 (*f.* 129)	Projet de loi ouvrant aux ministres de la Guerre et de la Marine des crédits montant à la somme de 65 millions de francs pour pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar	Président

34. Liste des actionnaires de la société anonyme du journal *Le Parlement* (juillet 1879)[1]

Noms et Prénoms	Profession	Nombre d'actions souscrites	Montant de la souscription
Ribot Alexandre	Député	50	25 000
Houette Adolphe	Négociant	50	25 000
Boucher Eugène	Manufacturier	50	25 000
Masson de Montalivet	Propriétaire	41	20 500
Lehideux	Banquier	50	25 000
Genets Emmanuel-Marie-Jules	Avocat	50	25 000
Picot Georges	Membre de l'Institut	25	12 500
Denouille Charles	Propriétaire	25	12 500
Goüin Eugène	Sénateur	20	10 000
Dufaure Jules		20	10 000
Gonse Raphaël	Avocat	30	15 000
Dieterle Pierre-Jacques	Propriétaire	6	3 000
Guibert Denis		10	5 000
Lamy Étienne	Député	100	5 000
La Caze		10	5 000
Siegfried Jacques	Banquier	10	5 000
Aubry-Vitet Pierre-Jean-Eugène	Propriétaire	10	5 000
Prévost Alfred	Négociant	5	2 500
Mayrargues Alfred	Associé d'agent de change	5	2 500
Duvergier de Hauranne Prosper-Léon	Ancien député	10	5 000
Duvergier de Hauranne Édouard-Prosper-Emmanuel	Propriétaire	10	5 000

[1] AN, 563 AP6
Le document est ici reproduit tel qu'il est à l'origine.

Helbronner Horace-Louis-Oscar	Avocat	5	2 500
Saint Paul-Victor	Propriétaire	5	2 500
Chauffert Jules		2	1 000
Cerf Hippolyte	Négociant	25	12 500
Gallay Jules	Propriétaire	225	112 500
Fouret Étienne-René	Libraire - Editeur	2	1 000
Templier Armand-Pierre		2	1 000
Breton Louis		1	500
Buloz Charles	Directeur gérant de la *Revue des Deux Mondes*	6	3 000
Richard Max	Manufacturier	6	3 000
Casimir-Perier Jean-Paul-Pierre	Député	10	5 000
Total		**800**	**400 000**

35. Liste des actionnaires lors de l'augmentation du capital du journal *Le Parlement* (mai 1882)[1]

Noms et Prénoms	Total des actions (500 francs chacune)
Ribot Alexandre	215
Houette Adolphe	27
Masson de Montalivet Georges, Antoine, Camille	20
Lehideux Ernest	20
Denormandie	35
Goüin Eugène	20
Mme de Monicault Maris, Catherine, Claire	2
Dufaure Pierre Jules Gabriel	2
Dufaure Louis Jules Amédée	2
Dieterle Georges	10
André Alfred	20
Picot Georges	26
La Caze Louis	3
Duvergier de Hauranne Édouard Prosper Emmanuel	4
Succession Duvergier de Hauranne Prosper Léon	2
Fouret Étienne René	6
Templier Armand Pierre	6
Breton Louis	4
Buloz Charles	20
Richard Max	6
Heutsch Édouard	136
Girod Gustave	12
Pernes Adolphe	15
Pernes Théodore	15
Trarieux Ludovic	10

Noms et Prénoms	Total des actions (500 francs chacune)
Daguin Victor, Félix, Fernand, Christian	2
Gigot Albert	2
Goüin Ernest Alexandre	10
Comte de Tirel	20
Gillet Joseph	10
Pelay Guillaume	20
La compagnie algérienne	50
Galline et Compagnie	10
Hecht-Lilienthal et Compagnie	5
Comptoir d'Escompte	100
Basler Bankverein	6
Banque des chemins de fer suisses	4
Aynard et Ruffer	10
Mirabaud-Paccard, Pueraré et Cie	50
Melon Paul	10
Banque de Paris et des Pays-Bas	100
Société des Mines de Mokta El Kadid	40
Kergall	50
Cahen d'Anvers, Raphaël	25
La Banque Maritime	50
Association financière de Genève	10
Heutsch Charles	2
Bonna et Compagnie	5
Goldschmidt Frédéric	10
Rau Louis	10
Machiels Jules	10
Lallin	3
Lombard Odier et Compagnie	2

[1] AN, 563 AP6
Le document est ici reproduit tel qu'à l'origine.

Noms et Prénoms	Total des actions (500 francs chacune)
Lecomte Louis Eugène	10
Leroy Beaulieu Paul	20
Solacroup Émile	10
Decrais Pierre Louis Albert	6
Dethomas Pierre Jules	2
Duchesnes-Fournet Paul	4
Mialane André	4
Delacourtie	1
Goffinon	2
Navier	2
Bacot	2
Heutsch Luscher et Compagnie	50
Pelay André	10
Alicot	5
Mabraison Germain	1
Dietz Jules	5
Total	**1400**

36. Liste des députés du Centre gauche après les élections législatives de 1881[1]

Député	Date de naissance	Date de mort	Âge en 1881
Marcel Barthe	1813	1900	68
René Brice	1839	1921	42
Jean Casimir-Perier	1847	1907	34
Francis Charmes	1848	1916	33
François Chiris	1839	1900	42
Albert Christophle	1830	1904	51
Adolphe Cochery	1819	1900	62
Jean-Baptiste Danelle-Bernardin	1826	1916	55
Étienne Drumel	1844	1897	37
Henri Germain	1824	1905	57
Jules Gévelot	1826	1904	55
Alphonse Grollier	1807	1885	74
Louis La Caze	1826	1897	55
David Lanel	1813	1883	68
Gustave Lebaudy	1827	1889	54
Émile Magniez	1835	1890	46
François Malezieux	1821	1904	60
Émile de Marcère	1828	1918	53
Alfred Mézières	1826	1915	55
Charles d'Osmoy	1827	1894	54
Auguste Philippoteaux	1821	1895	60
Fidèle Simon	1837	1911	44
Joseph Soye	1824	1882	57
Pierre Tassin	1837	1908	44
Age moyen	**52 ans ½**		

[1] La liste des députés du Centre gauche est établie à partir des travaux de Jean Garrigues. (GARRIGUES Jean, *Léon Say et le centre gauche (1871-1896)*, *op. cit.*, annexe 19)

37. Configuration de la Chambre des députés durant la IIIe législature (1881-1884) d'après l'analyse factorielle de 13 scrutins[1]

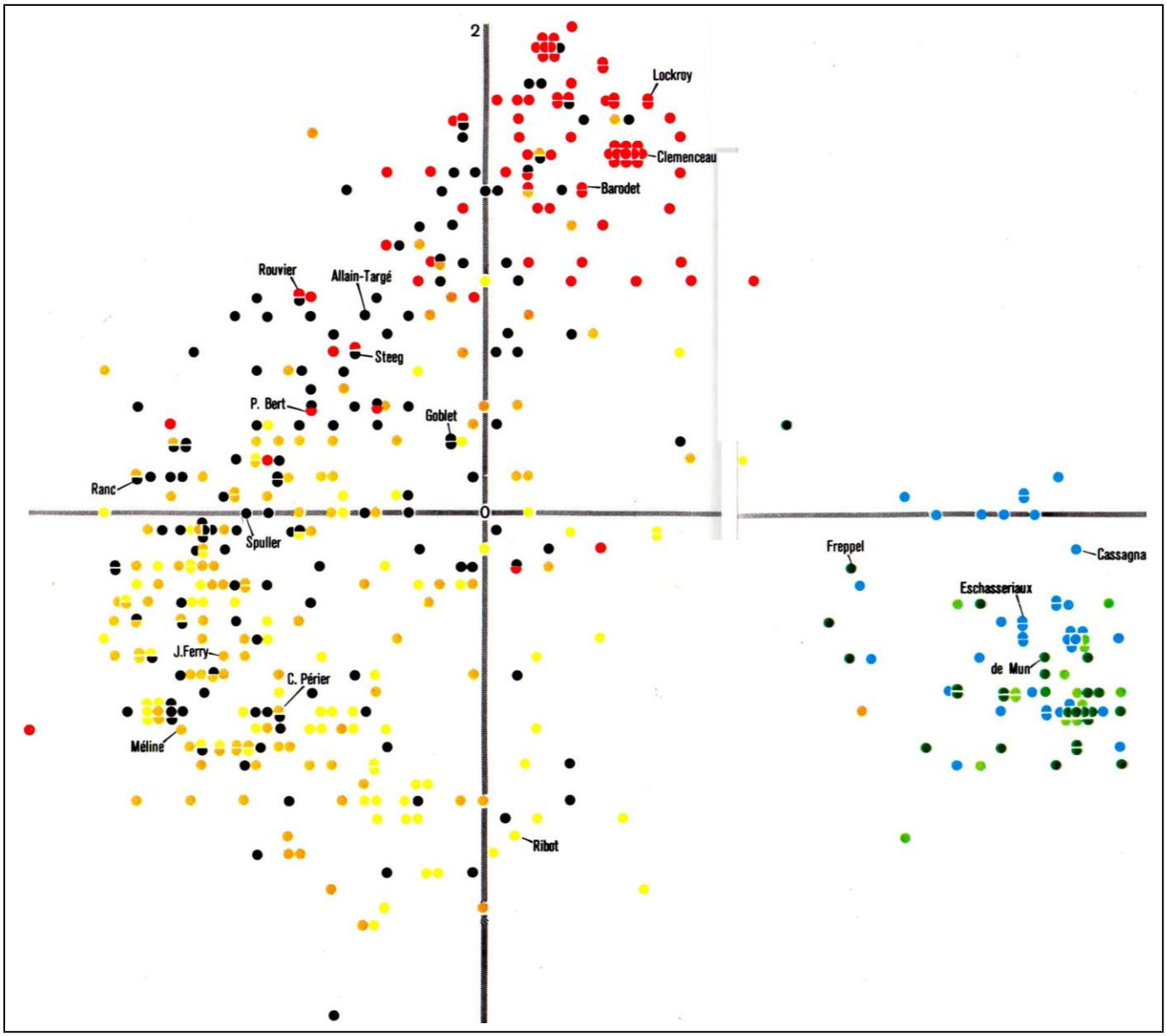

Légende

ROUGE	Radicaux et extrême gauche
NOIR	Gambettistes
ORANGE	Ferrystes
JAUNE	Républicains modérés
BLEU	Bonapartistes
VERT CLAIR	Conservateurs
VERT FONCE	Légitimiste

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

38. Configuration de la Chambre des députés en janvier-mai 1882 d'après l'analyse factorielle de 60 scrutins[1]

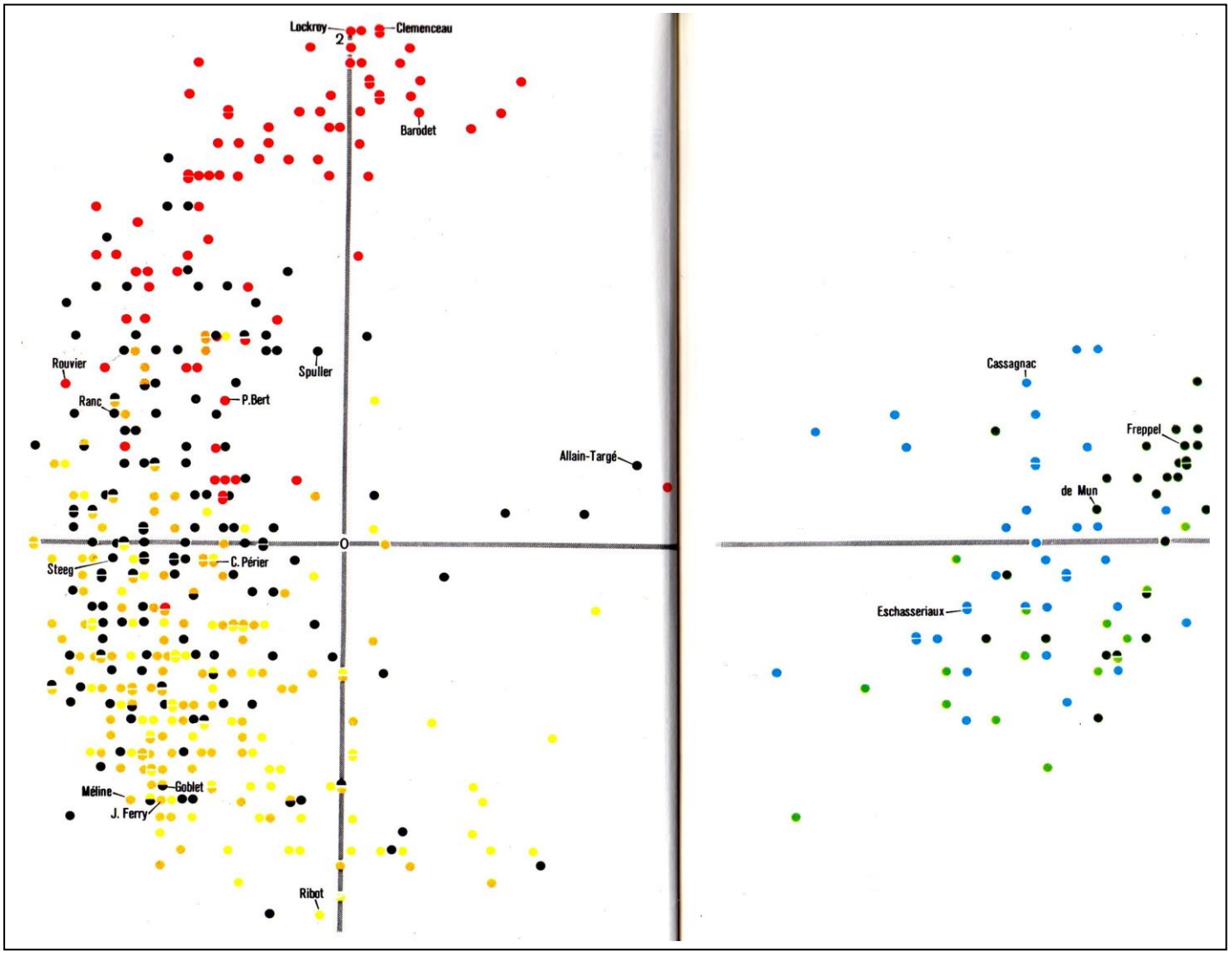

Légende

ROUGE	Radicaux et extrême gauche
NOIR	Gambettistes
ORANGE	Ferrystes
JAUNE	Républicains modérés
BLEU	Bonapartistes
VERT CLAIR	Conservateurs
VERT FONCE	Légitimistes

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

39. Configuration de la Chambre des députés en novembre-décembre 1882 d'après l'analyse factorielle de 60 scrutins[1]

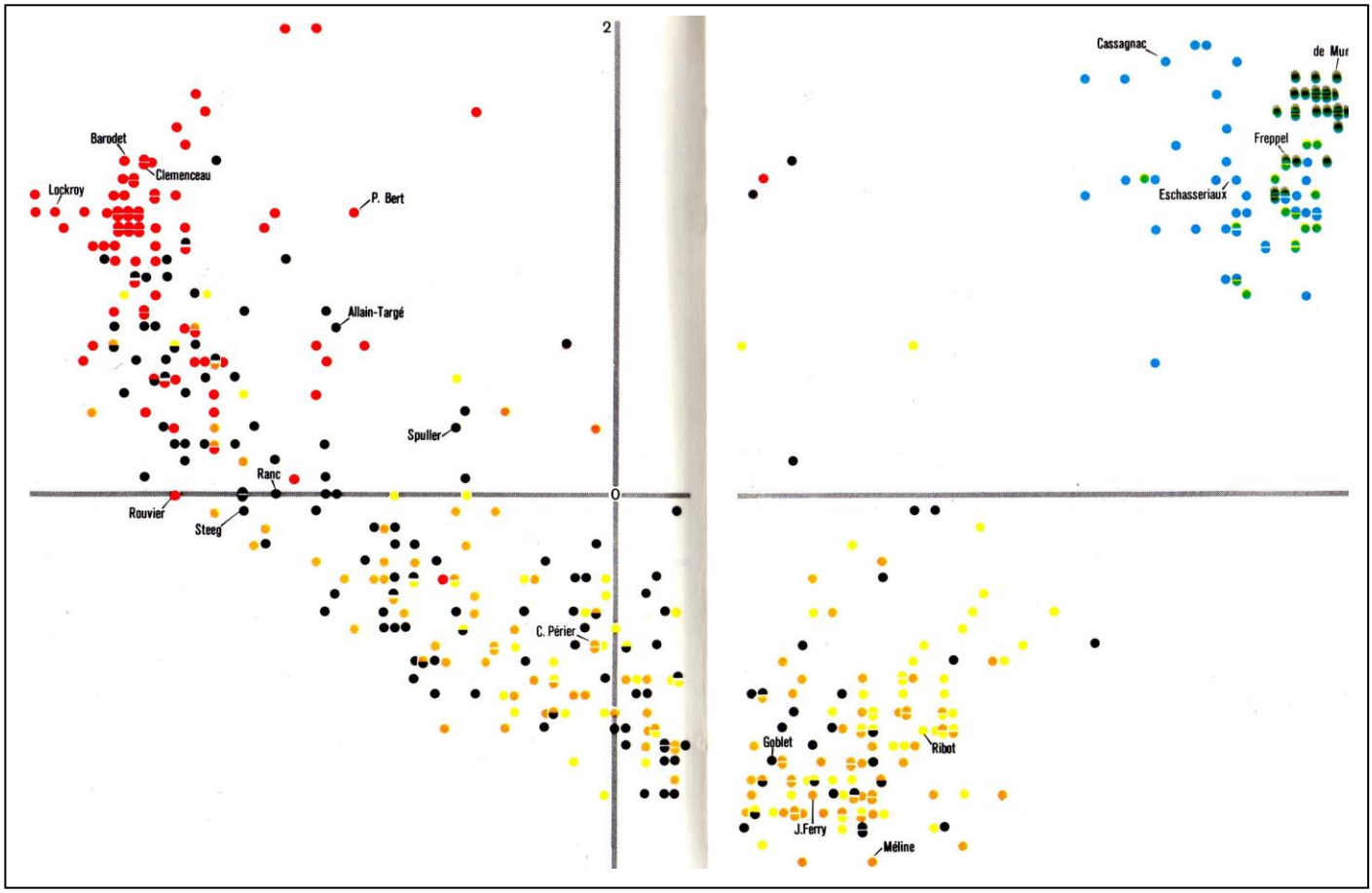

Légende

ROUGE	Radicaux et extrême gauche
NOIR	Gambettistes
ORANGE	Ferrystes
JAUNE	Républicains modérés
BLEU	Bonapartistes
VERT CLAIR	Conservateurs
VERT FONCE	Légitimistes

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

40. Configuration de la Chambre des députés en novembre-décembre 1883 d'après l'analyse factorielle de 60 scrutins[1]

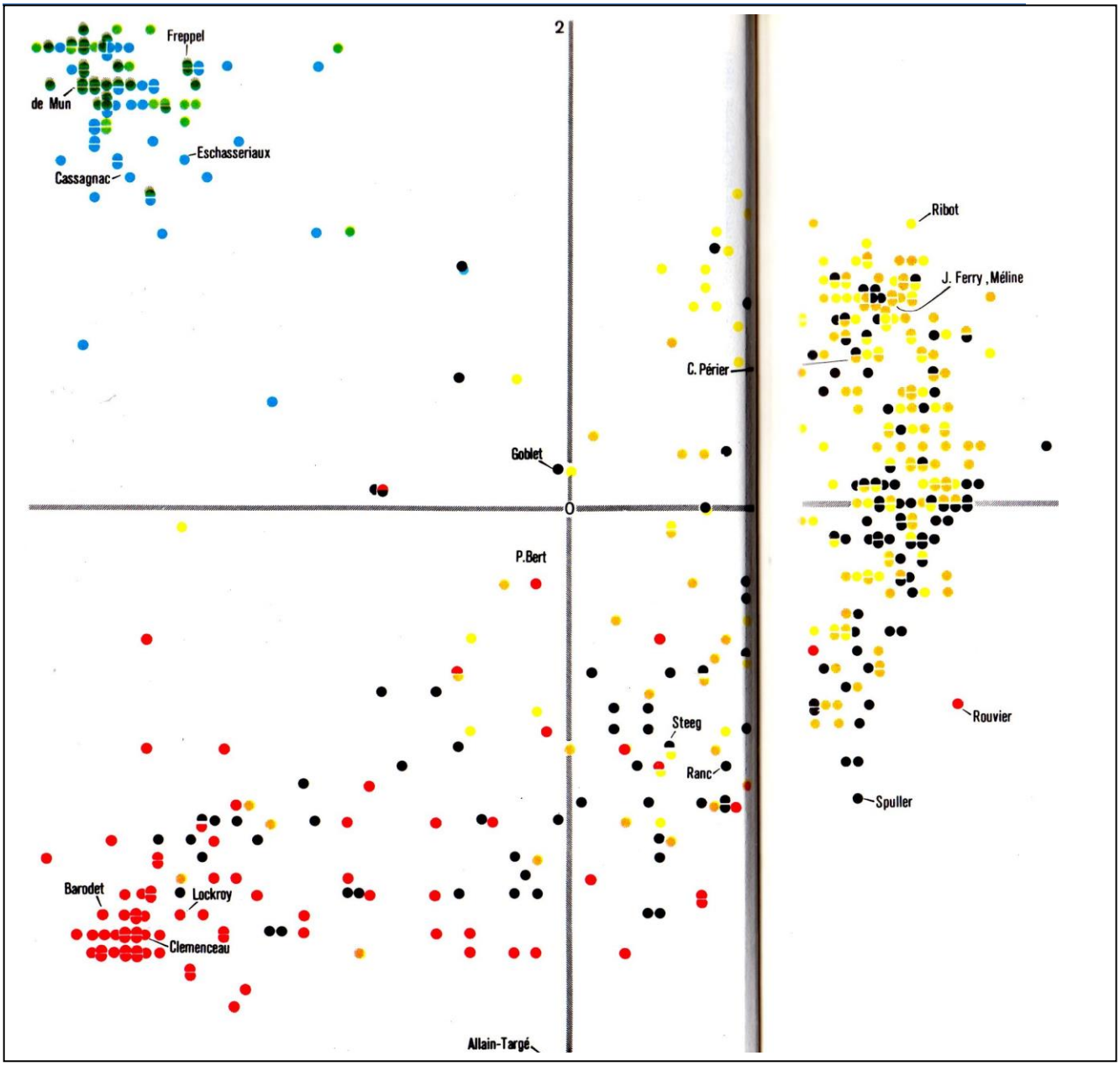

Légende

ROUGE	Radicaux et extrême gauche	VERT FONCE	Légitimistes
NOIR	Gambettistes	VERT CLAIR	Conservateurs
ORANGE	Ferrystes		
JAUNE	Républicains modérés		
BLEU	Bonapartistes		

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

41. Configuration de la Chambre des députés en novembre-décembre 1884 d'après l'analyse factorielle de 60 scrutins[1]

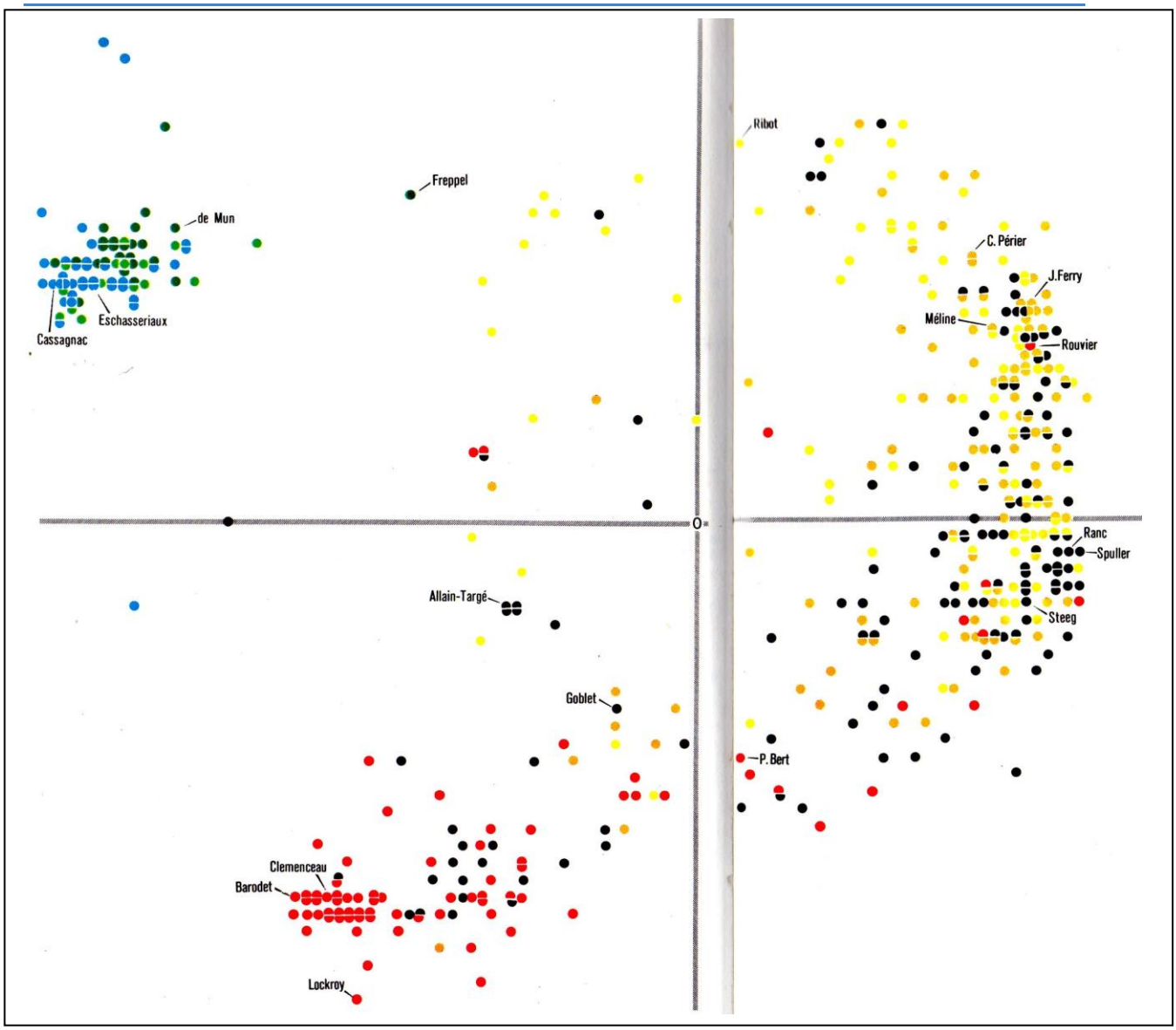

Légende

ROUGE Radicaux et extrême gauche
NOIR Gambettistes
ORANGE Ferrystes
JAUNE Républicains modérés
BLEU Bonapartistes
VERT CLAIR Conservateurs
VERT FONCE Légitimistes

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « La Chambre des députés (1881-1885). Analyse factorielle des scrutins », *Revue française de science politique*, février 1971, p. 5-50.

42. Évolution de la position politique des députés durant la période 1882-1884[1]

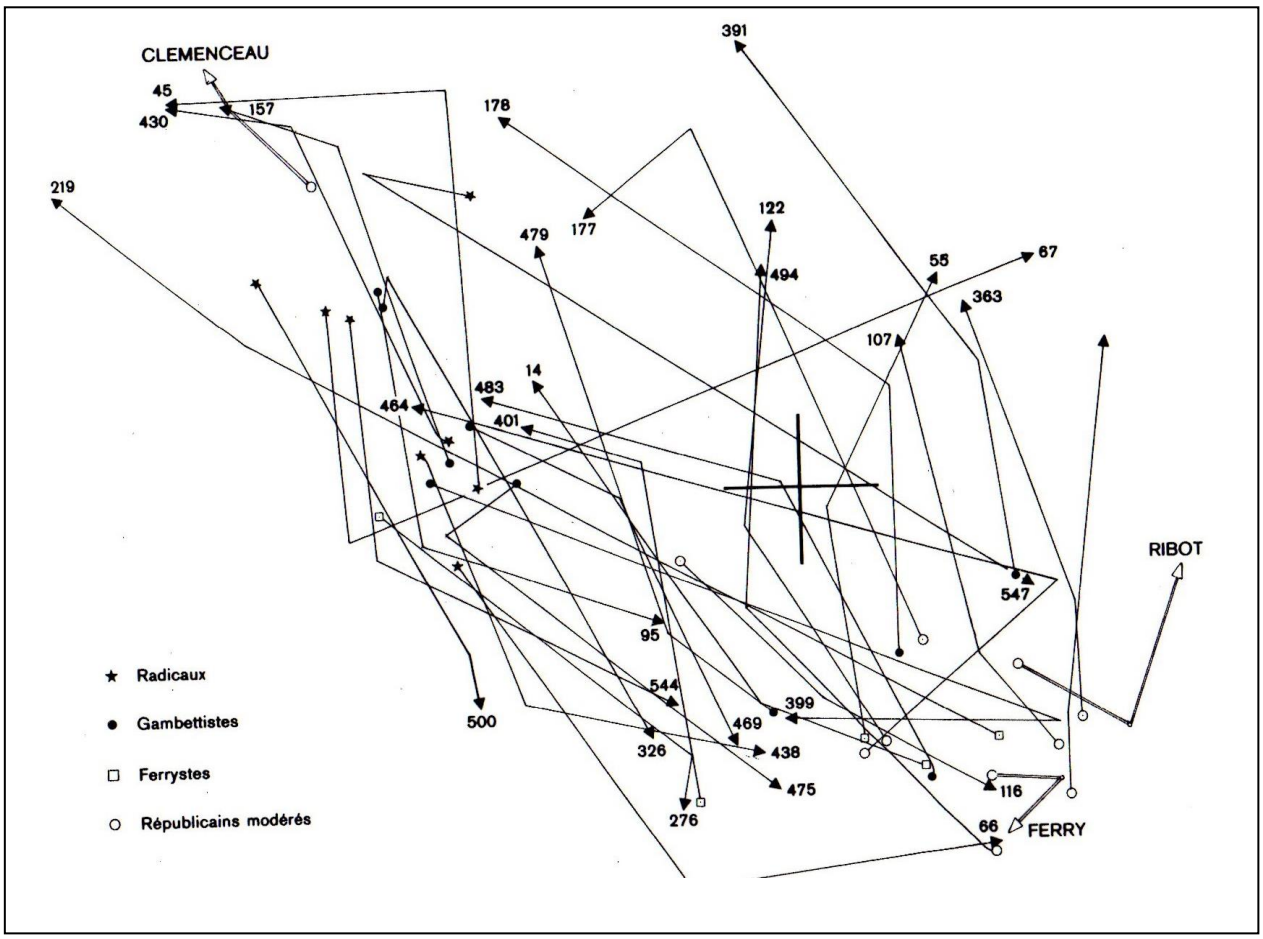

[1] PROST Antoine et ROSENZVEIG Christian, « L'évolution politique des députés (1882-1884) », *Revue française de science politique*, n° 4, 1973, p. 701-728.
Ce graphique représente les trajectoires des trente-et-un députés qui ont connu les glissements politiques les plus importants au cours de la période 1882-1884. Chaque parlementaire est représenté par une flèche qui part de sa position en 1882 et aboutit à sa position en 1884, en marquant une inflexion en 1883.
Trois députés de référence sont représentés : Clemenceau, Ferry et Ribot.

43. Votes d'Alexandre Ribot durant les principaux scrutins de la IIIe législature (1881-1885)[1]

	Date	Thème	Nombre de votes en faveur du texte	Nombre de votes contre le texte	Votes exprimés par Alexandre Ribot
1. Amendement de Barodet, Lockroy, Roque (de Fillol) tendant à la révision intégrale de la Constitution	26/01/82	Libertés démocratiques et laïcisation	172	290	Contre
2. Projet de résolution présenté par la commission	26/01/82	Libertés démocratiques et laïcisation	257	85	Contre
3. Article 2 du projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Souk-Arrhas à Sidi-el-Hemessi ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de Bône-Guelma	16/02/82	Questions économiques	326	68	Pour
4. Amendement Douville-Maillefeu portant suppression de l'inamovibilité de la magistrature	10/06/82	Action régalienne de l'État	282	193	Contre
5. Amendement Douville-Maillefeu relatif à l'élection des juges	10/06/82	Action régalienne de l'État	275	208	Contre
6. Projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux	24/06/82	Libertés démocratiques et laïcisation	263	137	Contre
7. Prise en considération de la proposition de loi de Delattre et plusieurs de ses collègues concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre	29/06/82	Libertés démocratiques et laïcisation	261	199	Contre
8. Sur le passage à la discussion des articles des propositions de loi sur la suspension de l'inamovibilité de la magistrature	01/07/82	Action régalienne de l'État	226	258	Pour
9. Article 1er du projet de loi portant ouverture au ministre de la Marine et des Colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 9 400 000 francs (envoi de troupes en Égypte)	29/07/82	Action régalienne de l'État	75	416	Pour
10. Prise en considération de l'amendement Goblet et Marcère au projet de loi augmentant les fonds de subvention et d'avance de la caisse des lycées, collèges et	23/12/82	Action régalienne de l'État	229	252	Pour

[1] Ces trente scrutins ainsi que leur thème respectif ont été établis à partir des travaux de Francis Przybyla. (PRZYBYLA Francis, *Le blé, le sucre et le charbon. Les parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, Lille, PU du Septentrion, 2007, 594 p.).

écoles primaires					
11. Demande de renvoi du projet sur le Canal du Nord à la nouvelle commission des voies navigables	03/03/83	Questions économiques	78	259	Contre
12. Amendement Giard, Baltet… à l'article 10 de la convention provisoire avec la compagnie des chemins de fer du Nord	31/07/83	Questions économiques	150	219	Contre
13. Sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'organisation judicaire	01/08/83	Action régalienne de l'État	259	32	Contre
14. Sur le renvoi à la commission de l'amendement d'Anatole de La Forge à la proposition de loi municipale	10/11/83	Libertés démocratiques et laïcisation	201	277	Contre
15. Proposition de loi sur le monopole des inhumations	12/11/83	Libertés démocratiques et laïcisation	346	102	Contre
16. Budget de 1884 – Dépenses du budget des cultes – Chapitre 1er (Personnel du bureau des cultes)	22/11/83	Libertés démocratiques et laïcisation	357	143	Pour
17. Budget de 1884 – Dépenses du budget des Affaires étrangères – Chapitre 4. Amendement Raspail, crédits d'entretien de l'ambassade auprès du Vatican	14/12/83	Libertés démocratiques et laïcisation	171	320	Contre
18. Ordre du jour pur et simple dans l'interpellation de P. Bert sur l'importation des viandes de porc étrangères	22/12/83	Questions économiques	194	262	Pour
19. Ordre du jour motivé de P. Bert dans son interpellation sur l'importation des viandes de porc étrangères	22/12/83	Questions économiques	272	153	Contre
20. Prise en considération de l'amendement Fallières à l'article 17 du projet de loi sur la nomination et le traitement des instituteurs	18/03/84	Action régalienne de l'État	224	239	Pour
21. Proposition de loi réorganisant l'enseignement primaire	18/03/84	Action régalienne de l'État	391	108	Contre
22. Ordre du jour motivé d'Alfred Girard lors de l'interpellation de Giard et Clovis Hugues sur l'intervention de la force armée dans la grève d'Anzin	06/04/84	Questions économiques	327	131	Pour
23. Projet de résolution sur la révision partielle des lois constitutionnelles	03/07/84	Libertés démocratiques et laïcisation	403	106	Contre
24. Proposition de loi rétablissant le divorce	19/07/84	Libertés démocratiques et laïcisation	355	115	Pour
25. Prise en considération de la proposition de loi de Constans ayant pour objet de modifier la loi électorale (rétablissement du scrutin de liste)	22/07/84	Libertés démocratiques et laïcisation	416	50	Pour
26. Ordre du jour de Lockroy (révision partielle des lois constitutionnelles)	30/07/84	Libertés démocratiques et laïcisation	224	273	Contre
27. Article 1er du contre-projet Peulevey [responsabilité des accidents dont les	20/10/84	Questions économiques	121	289	Contre

ouvriers sont victimes)					
28. Vote à la tribune sur appel nominal sur l'ensemble de la proposition de loi modifiant le tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales	05/03/85	Questions économiques	264	150	Pour
29. Proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi électorale	24/03/85	Libertés démocratiques et laïcisation	402	91	Pour
30. Article 1er de l'amendement d'Henri Germain à l'art. 1 du projet de loi relatif aux contributions directes de 1886	15/07/85	Questions économiques	112	297	Contre

Vote de Ribot avec la majorité des députés

Vote de Ribot contre la majorité des députés

> Classement par année des votes

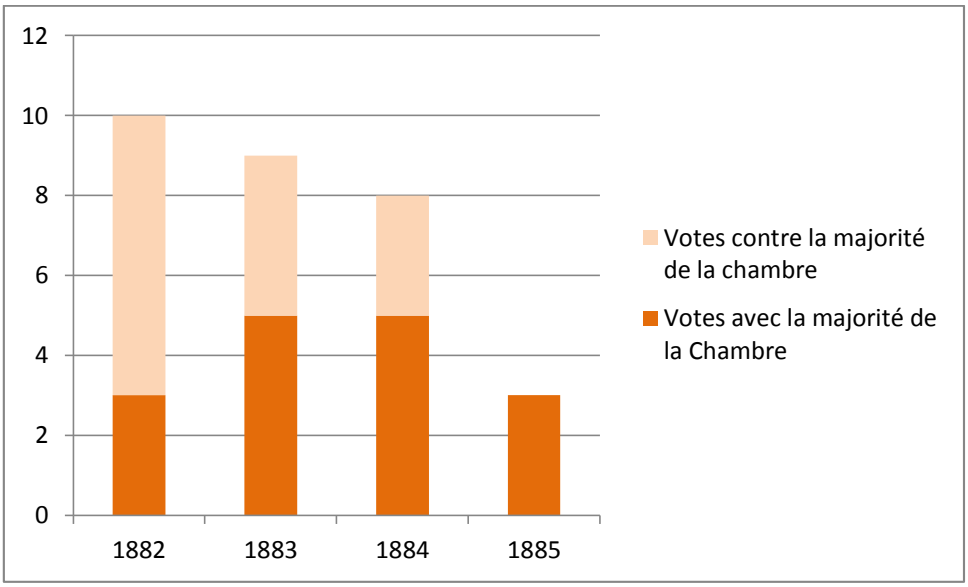

> Classement thématique des votes

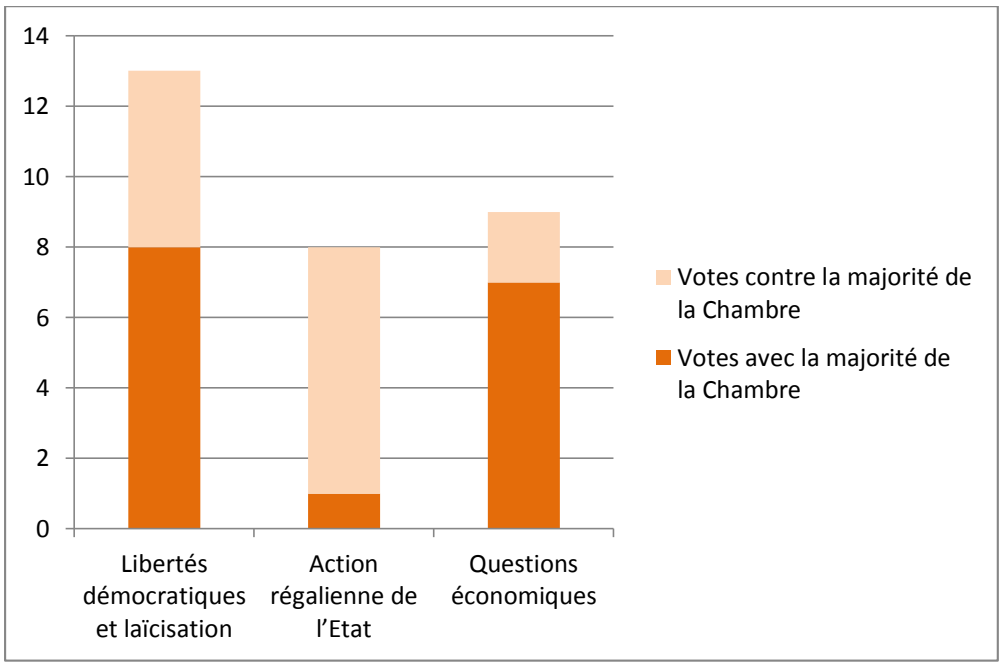

44. Discours d'Alexandre Ribot prononcé à Versailles le 10 novembre 1887[1]

Messieurs, je me lève, comme électeur de Seine-et-Oise, pour remercier les promoteurs de cette réunion. Leur appel a eu un grand écho dans ce département et le noble langage que vous venez d'entendre aura demain, j'en suis sûr, un écho dans la France tout entière. (Oui! Oui ! Vifs applaudissements.) C'est ici, messieurs, à Versailles, que devait retentir la première parole en l'honneur du glorieux centenaire de 1789 ; c'est ici que nous devions inaugurer ces réunions fraternelles où nous viendrons plus d'une fois encore nous entretenir de cette œuvre immense que nos pères ont entreprise, il y a cent ans, de fonder dans ce pays un gouvernement libre, pour entendre le récit, qui nous passionne toujours, de leurs luttes et de leurs souffrances, pour réchauffer nos courages en nous rappelant quelle grandeur il y a eu dans leurs dessins, quel désintéressement, quelle abnégation dans leur conduite !

Messieurs, Versailles n'a pas vu seulement, au déclin du dix-huitième siècle, se lever l'aurore d'un monde nouveau ; il a vu aussi, à la fin de ce siècle-ci, renaître, pour ne plus périr cette fois, les institutions républicaines. Aujourd'hui, avec tous les penseurs, avec tous les philosophes, avec tous les historiens, je salue la république comme le couronnement nécessaire de la Révolution de 1789 et des principes qu'elle a posés dans le monde. (Applaudissements.)

Avec ces mêmes historiens et à la suite de leurs remarquables travaux, je dis que la Révolution française elle-même ne peut pas être considérée comme un accident en quelque sorte prodigieux, comme une de ces explosions qui font table rase de tout le passé d'un peuple, mais qu'il y avait eu, au contraire, un travail patient et silencieux de plusieurs générations et que, depuis un siècle, la France s'acheminait vers la démocratie par la division de la propriété, par l'abaissement politique des classes privilégiées, enfin par la diffusion de la philosophie nouvelle qui a apporté au monde la notion moderne de la liberté, cette liberté que définissait si bien tout à l'heure l'honorable M. Léon Say, quand il disait que, au lieu d'être fondée sur le privilège, sur des titres purement historiques, elle repose sur l'égalité, sur ce principe inscrit dans les immortelles déclarations de 1789, que tous les hommes naissent

[1] *Journal des Débats*, 10 novembre 1887.

égaux, que tous apportent avec eux, en venant au monde, le droit de régler eux-mêmes tout ce qui concerne leur propre destinée. Voilà, Messieurs, la vraie notion de la liberté moderne, et c'est le dix-huitième siècle qui l'a enseignée au monde. (Nouveaux applaudissements)

Vous comprenez alors, Messieurs, ce qui a fait la grandeur et je dirai le caractère unique de cette révolution : c'est que tous ceux qui ont assisté à ses débuts ont eu le sentiment qu'ils inauguraient un droit nouveau, non seulement pour la France, mais pour le monde entier, qu'ils introduisaient dans l'humanité une idée nouvelle de ce que sont les gouvernements et de ce qu'est l'autorité : l'autorité ne descendant plus d'en haut, mais procédant du concours des libres volontés et puisant dans ce concours une force qu'elle n'avait jamais eue sous aucune monarchie. (Salve d'applaudissements et bravos.)

Il faut rappeler cet élan des premiers jours et cette unanimité des cœurs français ; il faut les rappeler surtout à notre jeunesse, quelque peu attristée et parfois désorientée par les doctrines pessimistes qui, sous prétexte d'histoire et de philosophie, ont envahi notre littérature.

Oui, Messieurs, ce pessimisme, cet abus de la critique, qui est le mal des sociétés trop raffinées, peut avoir des conséquences plus funestes que l'ignorance elle-même, parce qu'il détruit tout principe d'énergie dans nos âmes, en leur enlevant ce qui a toujours été le ressort de l'action dans le monde, la confiance généreuse, enthousiaste et invincible dans les destinées de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, ceux qui croiraient qu'on mène les hommes uniquement par la froide raison, uniquement par les calculs de l'intérêt, ceux-là seraient de pauvres philosophes. Il faut à l'homme, à l'homme isolé et surtout à l'homme en société, aux nations, à ces grandes personnes morales, il leur faut un idéal, il leur faut une puissance morale, il leur faut une âme. (Bravos et applaudissements.) Et ce qu'a fait 89, c'est de renouveler, c'est d'élargir l'âme de la France. Jamais, Messieurs, jamais, à aucune époque, l'âme française ne s'est sentie plus grande que dans ces jours de 89 ; elle a été plus grande que la défaite, que le malheur lui-même.

Si cet idéal de 89, cet idéal de nos pères venait à s'affaiblir parmi nous, croyez-vous, Messieurs, que la nation française n'aurait pas perdu quelque chose de cette force qui l'a soutenue au milieu des plus cruelles épreuves et des plus terribles désastres ?

Repassez un instant dans vos esprits ce qu'a été le dix-neuvième siècle, songez à tous ces jours sombres et presque sans espoir qu'a traversés la démocratie française, et demandez-vous si ce n'a pas été une force singulière pour nos pères de pouvoir parfois relever les yeux vers 89 et de pouvoir interroger ainsi l'âme de leurs ancêtres. (Applaudissements.)

Quand l'Europe entière semblait coalisée contre les idées libérales, quand l'intolérance religieuse se joignait à l'intolérance politique, quand la liberté de la presse n'était plus qu'un mot, quand les principes de 89 s'en allaient en lambeaux, ne vous rappelez-vous pas cette parole qui tombait des lèvres de nos pères, comme une protestation et comme un cri de ralliement : « Nous sommes les fils de 89 ! » (Sensation.)

Cela voulait dire : Nous croyons à la liberté, au droit qu'ont les peuples de se gouverner eux-mêmes ; nous croyons que les sociétés ne sont pas faites pour écraser les humbles, mais au contraire pour les élever peu à peu par l'instruction populaire et par le sentiment de l'égalité humaine. (Bravos !) Nous croyons que l'État moderne ne doit ni opprimer les religions, ni se laisser conduire par elles. (Applaudissements.)

Cela voulait dire aussi : Nous croyons à la missions de la France dans le monde, à la vitalité indestructible de la nation française, attestée par l'immense effort de 1792, par la transformation qui s'est faite de l'idée même de la patrie, sous l'influence de la Révolution, par cette religion du drapeau qui nous réunit tous aux heures du danger, et qui a tellement fondu en un seul corps les provinces de l'ancienne France, qu'aucune d'elles ne peut en être séparée sans que la blessure saigne toujours. (Vifs applaudissements.)

Nous avons connu dans ce siècle bien des revers. La liberté nous a souri, et, par nos fautes, par nos divisions, nous l'avons plus d'une fois perdue. Que disions-nous, dans ces jours de tristesse, quand nous pouvions nous réunir, quand on nous permettait de nous serrer la main dans des réunions comme celle d'aujourd'hui ? Que disions-nous en attendant la liberté qui devait revenir, mais dont le retour paraissait si lent ? Nous répétions, à notre tour : « Nous sommes les fils de 89 ! » et cette seule parole était une force qui faisait hésiter la dictature, qui la troublait et la forçait enfin de reculer. (Bravos et applaudissements.) Cette force, ne la perdons pas, ne la laissons pas se dissiper et s'évanouir ; et disons surtout aux jeunes : N'écoutez pas les pessimistes ; n'écoutez pas ceux qui désespèrent de ce pays ; n'écoutez pas ceux qui, dans la Révolution française, ne veulent voir que les fautes, les erreurs ou les crimes. (Applaudissements répétés.) Ecoutez plutôt ceux qui voient ce qui a réuni toutes les âmes et qui est entré définitivement dans le patrimoine de la nation française. (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, la révolution française est aujourd'hui achevée, en ce sens qu'elle nous a donné la liberté politique et l'égalité politique. Ces conquêtes, nous ne les perdrons pas ; elles sont aujourd'hui impérissables. Il reste à développer toutes les conséquences légitimes que ces principes renferment.

Pas plus que mes honorables amis qui m'ont précédé à cette tribune, je ne m'effraye d'aucun des problèmes que notre siècle a posés et dont quelques-uns ne seront résolus que par nos successeurs. Je les aborderai, comme mes amis, avec fermeté, avec résolution, mais aussi, comme eux, avec la volonté de ne les résoudre qu'à leur heure, et avec le concours de l'opinion publique. (Bravos et applaudissements.)

C'est ce qui distingue notre politique d'une autre politique plus bruyante que la nôtre, qui veut se donner comme représentant seul le progrès. Ce n'est pas que nous portions dans la politique je ne sais quelle timidité ; non, ce que nous voulons avant tout, c'est qu'on ne propose pas des réformes quand on sait que le pays ne les veut pas et qu'elles sont impossibles (vifs applaudissements) ; c'est que, sous prétexte de progrès, on veuille porter des mains imprudentes et brouillonnes sur ce qui est le fond de notre société, sur l'œuvre même de la Révolution. (Nouveaux applaudissements.)

Heureusement, les assises de cette société sont assez fortes pour défier toutes les attaques ! (Oui, oui.) Nous, Messieurs, qui voulons le progrès, nous saurons accomplir notre tâche sans précipitation et sans violence, en nous inspirant toujours de cet esprit de liberté, de tolérance dont nous parlait tout à l'heure en un si beau langage M. Maze ; nous saurons nous montrer les dignes continuateurs de l'œuvre de 1789. (Bravos et applaudissements.)

Messieurs, ce n'est pas à dire que nous ne devions jamais connaître de nouveau des jours difficiles. Assurément, je crois, autant que personne, que l'ordre actuel est indestructible ; mais les institutions même fondées sur la raison peuvent être exposées à certains dangers, qu'il faut prévoir et repousser. Nous pouvons ici nous expliquer avec une entière sincérité ; M. Maze vous a montré tout à l'heure un des dangers du régime parlementaire quand il est mal pratiqué, cet abus des programmes qu'il a condamné dans un langage si ferme, et qui, je l'espère, sera entendu de tous ceux à qui le reproche s'adressait. (Rires approbatifs et vifs applaudissements.)

Mais en dehors de ce danger, il faut convenir que le régime représentatif, c'est-à-dire le gouvernement du pays par lui-même, est exposé non pas seulement en France, mais partout ailleurs en ce moment, à une assez redoutable épreuve.

Ce dont on se plaint, non pas seulement en France, mais partout dans tous les pays d'Europe, c'est d'une certaine faiblesse dans le pouvoir, qui vient de l'instabilité trop grande des ministères ; c'est là un mal assurément, un mal que nous sentons tous, parce que la Révolution française en jetant la liberté dans le monde, n'a pas affaibli, tout au contraire, le sentiment de l'autorité et qu'un pays qui ne se sent pas suffisamment gouverné est exposé quelquefois à faire des sauts brusques en dehors des voies du régime parlementaire.

C’est un mal qui n’est pas exclusivement français, soyez en sûrs. Les causes en sont assez évidentes ; il vient de ce que les divisions des partis, au lieu d’être fondées sur des divergences fondamentales dans les méthodes politiques, sur des intérêts permanents, trop souvent reposent sur des accidents passagers et quelquefois sur des animosités personnelles. Il n’y a rien de plus funeste, parce que les questions de personnes, quand elles envahissent la politique, finissent par la déconsidérer aux yeux du pays laborieux et honnête.

Il y a là un mal. Oh ! je ne dis pas que, pour y échapper, il faille un pas en arrière ; je ne dis pas qu’il faille toucher à ce régime parlementaire que nous avons conquis après tant de luttes et tant d’efforts. On vous rappelait, tout à l’heure, les désastres que le pouvoir personnel a accumulés sur le pays : quel est le patriote qui pourrait songer un instant à détruire la seule forme de gouvernement que les hommes aient encore inventée, jusqu’à ce jour pour introduire la réflexion dans les affaires humaines, et pour empêcher un homme de précipiter tout un pays dans les aventures et dans les abîmes ? (Vifs applaudissements.) Tenons-nous attachés de toutes nos forces aux institutions libres, ne permettons pas même qu’elles puissent être mises en discussion.

Ce n’est pas une question politique, ce n’est pas une question de préférences : c’est une question de salut. (Bravos et applaudissements.) Mais remédions au mal, que nous sentons tous ; travaillons sur nous-mêmes pour diminuer, s’il est possible, ces divisions dont nous souffrons ; et vous, Messieurs, qui formez l’opinion publique, usez de ce pouvoir qui vous appartient, d’obliger ceux qui ont l’honneur de représenter la France de sacrifier quelque chose de leurs rancunes, de leurs ambitions, à ce qui est l’intérêt supérieur de la patrie. (Applaudissements répétés.)

Messieurs, l’opinion publique sent sa force dans un pays libre comme le nôtre, et, précisément parce qu’elle a conscience de sa force, elle a le devoir d’être toujours calme et d’avoir toujours le sang-froid qui assure l’autorité de ses jugements. En ce moment, elle se demande, non sans quelque inquiétude, s’il ne s’est pas produit depuis quelque temps, dans nos mœurs politiques, certaines altérations qui appellent des remèdes énergiques. On soupçonnait bien, à certains indices, qu’il y avait dans notre moralité publique quelque chose de défectueux ; tout à coup la lumière éclate, comme la maladie quelquefois se révèle subitement, à la suite d’un accident, dans une constitution qui avait toutes les apparences extérieures de la santé.

Il faut que nous soyons sévères, il faut que nous soyons impitoyables pour tout ce qui pourrait déshonorer la démocratie française, déshonorer 1789. (Bravos et applaudissements prolongés.)

Il le faut, je le répète ; mais, en même temps, il faut que nous ne commettions pas l’injustice

de nous en prendre à nos institutions elles-mêmes. (Vive approbation.) Le pouvoir absolu a eu des hontes et des humiliations que la république ne connaîtra jamais. (Acclamations.)

Et je tiens à dire ici au pays honnête, laborieux, qui s'indigne avec raison en toutes les misères morales qu'on étale en ce moment devant lui, je tiens à lui dire : C'est l'honneur des pays libres de faire la lumière sur toutes ces misères. (Oui ! oui ! très bien ! et nouveaux applaudissements.)

L'heure vient toujours dans, un pays libre, où l'opinion publique éclate, et, quand elle éclate, elle brise tous les obstacles. (Très bien ! très bien ! et applaudissements prolongés.)

Ayons confiance en cette force souveraine de l'opinion ; ayons confiance aussi dans la solidité de nos institutions ; et à la veille de ce centenaire, formons tous le vœu, en Français que nous sommes, en bons patriotes, que cette date puisse sceller l'union de tous ceux qui mettent la patrie au-dessus de tout, qui ne sont passionnés que pour la grandeur de la France et la reconstitution de son patriotisme. (Vifs applaudissements.)

La Révolution n'est l'apanage, comme on vous l'a dit, d'aucun parti ; elle appartient à tous ceux qui ont le culte de la liberté et qui croient à la souveraineté de la nation. Souvenez-vous que dans cette grande Révolution tout ce qui a été fait d'impérissable, et dans l'ordre civil et dans l'ordre social, a été fait non pas au nom d'un parti, mais au nom de la France tout entière ! (Applaudissements prolongés)

Pourquoi la France ne se retrouverait-elle pas tout entière pour fêter ce glorieux anniversaire. Est-il si difficile de refaire l'unité morale de ce pays ? Nous pouvons voir à l'horizon des dangers qui nous menacent : soyons Français, avant tout, soyons patriotes, comme nos pères, tâchons d'être dignes des grands exemples qu'ils nous ont légués ! (Double salve d'applaudissements et bravos prolongés.)

Index des noms de personnes

A

Acollas
Émile 99, 100, 107, 112, 135, 146, 532, 580
Adam
Juliette 21, 94, 245
Adelon
Ernest 81
Alapetite
Gabriel 203, 268, 269, 491, 532, 542
Allain-Targé
François 100, 111, 135, 209, 294, 307, 309, 409
Allou
Édouard 91, 111, 112, 129, 153, 162
Alloury
Jean-Louis 67
Alton-Shée
Edmond d' 121, 133
Andrieux
Louis 100, 268, 300
Arago
Emmanuel 79, 111, 129
Arbelet
Jules 106
Arène
Emmanuel 45, 266, 365, 411, 429, 449, 472, 562
Arnauné
Auguste 326, 327, 328, 547
Arton
Léopold 256, 465, 478, 479, 541
Atherley-Jones
Llewellyn 518
Aubry
Raoul 156, 288, 337, 373
Aubry-Vitet
Eugène 156, 373
Audiffred
Honoré 334
Audiffret-Pasquier
Gaston d' 368
Aynard
Édouard 314, 421, 435, 532, 550

B

Baïhaut
Charles 472, 473, 480
Barante
Prosper de 123
Barbé
François 466
Barboux
Henri 113, 436, 472, 574
Bardoux
Agénor 67, 147, 153, 321, 322, 356, 361, 362, 363, 380, 386
Baroche
Jules 117, 127, 128
Barrès
Maurice 233, 313
Barrot
Odilon. 71, 72, 93, 94, 95, 96, 118, 126, 130, 134, 136, 573, 672
Barthe
Marcel 149, 363, 677
Barthélémy-Saint-Hilaire
Jules 95, 147, 366, 413, 421, 425
Barthou
Louis 35, 45, 58, 214, 233, 243, 259, 279, 283, 313, 346, 435, 443, 512, 526, 574, 575, 588
Basly
Émile 476
Bastiat

Frédéric 106, 518
Baudrillart
Henri 120
Baudry d'Asson
Léon-Armand de 287
Beaumont
Gustave de 158, 365
Beaurepaire
Quesnay de 466, 467
Beaussire
Émile 363
Benoist
Charles 13, 206, 273, 283, 285, 296, 304, 313, 566
Béral
Eloi 472
Bérenger
René 67, 68, 153, 158, 165, 361, 367, 550
Bernard
Jean 306
Berryer
Pierre-Antoine 79, 84, 94, 95, 96, 99, 129, 508
Bert
Paul 239, 290, 293, 294, 321, 382, 528, 664, 685
Bertauld
Alfred 153
Berthelot
André 97
Marcellin 84, 97, 320
Bertrand
Edmond 111
Beslay
François 81
Besnard
Armand 483
Biesta
Hippolyte-Guillaume 126
Bihourd
Paul 221, 537
Billot
Albert 454, 537
Blanc
Louis 300, 391, 655, 666
Blum
Léon 11, 31, 51
Boisdeffre
Raoul de 447, 448
Boissieu
Arthur de 106, 152
Bompard
Maurice 316
Bosq
Paul 35, 279, 290, 306, 366, 381, 495
Boucher
Eugène ... 22, 65, 66, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 86, 87, 88, 89, 90, 94, 95, 96, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 157, 158, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 200, 201, 206, 210, 211, 212, 215, 218, 220, 221, 225, 227, 228, 229, 230, 239, 241, 279, 288, 299, 310, 318, 323, 329, 343, 344, 345, 346, 357, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 387, 392, 420, 421, 422, 424, 425, 427, 518, 520, 521, 523, 525, 532, 550, 673
Boudenoot
Louis 236, 237, 238, 250, 277, 490
Bouilliez
Achille 250, 265
Boulanger
Georges .. 251, 420, 424, 425, 428, 431, 432, 433, 435, 443, 582
Boulanger-Bernet
Auguste 275
Bourée
Frédéric-Albert 398, 399

Bourgeois
Jean-Baptiste ... 457
Léon ... 32, 85, 290, 291, 440, 441, 444, 457, 467, 469, 471, 472, 478, 482, 483, 490, 499
Boutmy
Émile . 64, 159, 160, 161, 252, 279, 284, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 334, 345, 365, 371, 372, 396, 432, 508, 538
Boysset
Charles ... 306, 433, 664
Brébant
Paul ... 321
Brémart
Edmond ... 235
Raymond ... 235
Breton
Louis ... 373, 674, 675
Briand
Aristide ... 31, 33, 49, 88, 233, 291, 305, 570, 588
Brice
René ... 306, 361, 677
Brisson
Henri . 80, 106, 163, 239, 402, 409, 440, 452, 468, 476, 498, 527
Brissy
Alphonse ... 194
Broglie
Albert de ... 72, 133, 149, 603
Victor de ... 54, 119, 124
Brougham
Henry ... 91, 100, 101
Brunois
Albert ... 82
Buffet
Louis ... 132, 133, 136, 151, 171, 488
Bulet
Pierre ... 337
Buloz
Charles ... 373, 386, 674, 675
François ... 158
Burch
Isaac ... 241, 339, 341
Burdeau
Auguste ... 467, 469

C

Cadet
Louis ... 417
Caillaux
Joseph ... 279, 532
Calmon
Marc-Antoine ... 153, 207
Cambon
Paul ... 316, 445, 536, 537
Camescasse
Ernest ... 152, 194, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 221, 223, 245
Caprivi
Léo von ... 449
Cardevac d'Havrincourt
Alphonse de ... 201
Carlier
Eugène ... 194
Carné
Louis de ... 164
Carnot
Hippolyte ... 119
Sadi . 102, 131, 159, 259, 277, 306, 409, 430, 459, 482, 492, 534, 536, 541, 574
Casimir Perier ... 135
Casimir-Perier
Auguste ... 133
Jean 250, 287, 373, 379, 429, 468, 476, 482, 483, 674, 677
Cassagnac
Paul de ... 437, 470, 477, 487, 488, 499
Cavaignac
Godefroy ... 164, 287, 398, 409, 439, 482
Cazin ... 240, 241, 245

Cazot
Jules 153
Cerf
Hippolyte 167, 374, 674
Challemel-Lacour
Paul-Armand 528
Changarnier
Nicolas 95, 96
Charmes
Francis 160, 195, 321, 324, 399, 475, 538, 677
Gabriel 411, 412
Xavier 491
Chauffert
Jules 674
Chautemps
Émile 483
Cherbuliez
Victor 372
Chevalier
Michel 64, 73, 75, 518
Chevandrier de Valdrome
Eugène 132
Cheysson
Émile 334
Chiché
Albert 474
Chiris
François 677
Choiseul
Horace de 233
Chômin
Nakae 100
Christophle
Albert 677
Clamageran
Jean-Jules 75, 79, 80, 84, 92, 153, 196, 197, 574
Claretie
Jules 64, 67, 273
Clausel de Coussergues
Jules 487
Clemenceau
Georges 11, 12, 33, 100, 239, 287, 291, 297, 298, 299, 300, 302, 306, 315, 347, 355, 379, 381, 397, 398, 399, 400, 428, 429, 431, 437, 461, 474, 476, 483, 495, 528, 571, 683
Clercq
Louis de 201
Cléry
Léon 129
Cochery
Adolphe 677
Cochin
Denys 143, 290, 291, 532
Cogordan
Georges 445
Constans
Ernest 272, 392, 435, 440, 441, 466, 469, 669, 685
Constant
Benjamin 53, 54, 124, 570
Cordier
Stanislas 322
Coubertin
Pierre de 528
Courcel
Alphonse de 445
Courcelle-Seneuil
Jean-Gustave 106, 110, 111
Couvreur
Auguste 75
Crémieux
Adolphe 92, 156, 190
Crispi
Francesco 455
Crozier
Philippe 445
Cuvelier
Gustave 223, 224

D

Dalimier
Albert ... 328
Danelle-Bernardin
Jean-Baptiste ... 677
Dautresme
Lucien ... 306
David
Jean ... 308
Decazes
Élie ... 124, 599
Decrais
Albert ... 99, 537
Décrouille
Romuald ... 254
Degrave ... 185
Delafosse
Jules ... 13, 398, 423, 440, 455, 460, 476, 477, 500
Delahaye
Jules ... 468, 474
Delcassé
Théophile ... 454, 473
Delescluze
Charles ... 128, 129
Deloncle
François ... 452
Demongeot
Armand ... 153, 154, 156, 160, 161, 191, 338, 339
Marcel ... 337, 341
Dennel
Désiré ... 270
Denouille
Charles ... 673
Deramecourt
Augustin ... 270
Deroisin
Philémon ... 177
Déroulède
Paul ... 302, 447, 477
Desboves
Honoré-Adolphe ... 63
Descamps ... 192, 193, 194, 195, 196, 602, 603, 604, 605
Deschanel
Paul 58, 63, 64, 75, 102, 290, 291, 313, 443, 476, 491, 512, 526, 527, 533, 551, 552, 573
Descubes-Desgueraines
Amédée ... 488
Desmarets
Ernest ... 80, 88, 89, 100, 112
Desportes
Ferdinand ... 332
Deusy
Ernest ... 198
Devaux
Édouard ... 185, 192, 197, 234, 238, 253, 603
Develle
Jules ... 429, 445, 469, 473
Devès
Paul ... 239, 248, 411, 417, 419, 472
Devinck
François-Jules ... 133
Dewavrin
Omer ... 240
Dieterle
Georges ... 675
Pierre-Jacques ... 673
Dietz
Jules 107, 324, 342, 372, 375, 385, 387, 388, 417, 472, 473, 545
Dietz-Monnin
Charles ... 198, 418
Dollfus
Charles ... 418
Jean ... 418
Dombasle
Mathieu ... 74
Dosne

Élise 132
Douville-Maillefeu
Gaston de 398, 684
Doux
Pierre 498
Dreyfus
Alfred 88, 314, 385, 525, 541
Camille 440
Ferdinand 425
Droz
Alfred 192, 557
Drumel
Étienne 677
Drumont
Édouard 466, 477, 487
Dubar
Gutave 264, 271
Dubost
Antonin 398
Duclerc
Eugène 395
Dufaure
Jules 79, 87, 88, 94, 128, 129, 131, 136, 137, 142, 143, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 184, 191, 192, 193, 204, 205, 220, 279, 300, 331, 342, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362,363, 365, 366, 367, 370, 371, 373, 374, 376, 377, 380, 385, 386, 387, 402, 425, 427, 471, 520, 526, 528, 532, 548, 581, 673, 675
Dugué de la Fauconnerie
Henri-Joseph 472
Duhamel
Louis 198, 228, 229, 230, 232, 235, 253, 267, 272
Dupin
Charles 74
Dupont-White
Charles 187
Dupuy
Charles 290, 291, 448, 469, 499
Dupuy-Dutemps
Ludovic 483
Durranc
Édouard 393, 449
Dussaussoy
Omer 197
Paul (1820-1887) ... 197, 198, 201, 203, 213, 228, 230, 240, 245, 275, 277, 287, 539, 608
Paul (1860-1909) 198
Duval
Jules 75, 106, 129, 152, 359, 387, 421, 422, 571
Duvergier de Hauranne
Emmanuel 673, 675
Ernest . 65, 69, 86, 90, 94, 98, 102, 103, 106, 108, 114, 116, 119, 120, 130, 144, 148, 162, 170, 173, 187, 188, 241, 338, 523, 546, 591
Jean-Marie 65
Prosper 54, 65, 92, 94, 95, 96, 100, 106, 125, 130, 151, 172, 175, 203, 365, 375, 376, 385, 387, 518, 526, 673

E

Eichthal
Eugène d' 64
Erskine
Thomas 14, 90, 91, 96, 100, 101, 549
Étienne
Eugène 445, 454

F

Fabre
Paul 96, 134
Fallières
Armand 395, 465, 685
Falloux
Alfred de 68, 93, 119, 129, 147
Fanien
Achille 250
Fannien

Achille 250
Farjon
Pierre 62
Faure
Félix 88, 314, 338, 483, 499, 533, 573
Favre
Jules 79, 80, 92, 93, 94, 98, 119, 122, 129, 137, 325
Ferrata
Domenico 460, 461
Ferry
Jules .. 11, 12, 17, 33, 54, 55, 63, 77, 85, 88, 90, 92, 95, 106, 108, 111, 118, 119, 132, 134, 144, 150, 152, 163, 176, 177, 216, 224, 225, 229, 233, 245, 248, 262, 271, 274, 276, 293, 352, 355, 359, 360, 361, 362, 363, 367, 371, 373, 377, 380, 381, 382, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 406, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 422, 427, 428, 429, 433, 436, 437, 438, 439, 440, 442, 443, 444, 456, 487, 507, 522, 523, 547, 555, 573, 574, 581, 683
Field
Dudley 113
Flach
Jacques 329
Flaubert
Gustave 134, 145, 320, 337, 421
Floquet
Charles 92, 118, 152, 233, 239, 359, 395, 402, 405, 431, 432, 433, 434, 472, 473, 476, 479, 507, 528
Flourens
Émile 166
Gustave 280
Foissey
Georges .. 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 246, 251, 252, 261, 263, 272, 277, 343, 387, 475, 509, 515, 532
Foucart
Émile-Victor 164
Foucher
Victor 75
Fourcade
Manuel 92
Fouret
René 373, 674, 675
Fournol
Etienne 299
Étienne 315, 513, 521
Fox
Charles 91
Franquet
Charles 111, 192
Freppel
Charles-Émile 384, 439
Freycinet
Charles de 35, 118, 220, 234, 264, 307, 309, 366, 367, 379, 381, 382, 389, 392, 402, 405, 424, 431, 440, 441, 447, 448, 450, 451, 452, 454, 460, 469, 471, 473, 496, 501, 536, 537

G

Gadaud
Antoine 483
Gallay
Jules 373, 674
Gambetta
Léon .. 11, 12, 17, 36, 53, 62, 89, 90, 92, 93, 94, 97, 98, 106, 107, 111, 117, 118, 122, 123, 128, 129, 131, 134, 135, 143, 144, 150, 152, 160, 177, 186, 188, 189, 190, 198, 203, 209, 215, 223, 248, 279, 286, 289, 290, 297, 302, 305, 307, 308, 311, 317, 321, 347, 351, 352, 356, 357, 358, 360, 364, 367, 368, 373, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 387, 389, 390, 392, 393, 394, 395, 398, 415, 425, 427, 507, 522, 528, 548, 573, 574, 575, 663, 667
Ganesco
Grégory 67
Garnier
Joseph 75, 76, 111, 112, 116, 125, 254, 255, 290, 532, 548

Garnier-Pagès
Louis-Antoine 75, 76
Garsonnet
Jean 88, 102
Gatineau
Louis 302, 306, 654, 656
Genets
Jules 164, 207, 208, 209, 371, 373, 673
Germain
Henri 192, 233, 285, 289, 327, 361, 366, 370, 386, 475, 677, 686
Gervais
Alfred 447, 453
Gévelot
Jules 677
Giers
Nicolas de 447
Giffard
Henri 324
Girardin
Émile de 75, 87, 129, 147
Giraud
Charles 69
Girod
Gustave 675
Giscard d'Estaing
Valéry 48
Gladstone
William 101, 537
Glasson
Ernest 334
Goblet
René 276, 290, 291, 405, 409, 424, 430, 431, 484, 684
Goncourt
Edmond 321
Edmond et Jules de 320
Gonse
Raphaël 166, 373, 673
Goüin
Eugène 322, 373, 374, 436, 673, 675
Goulard
Eugène de 97
Graux
Georges 171, 218, 236, 250, 255, 265, 277, 306
Greppo
Louis 417
Grévy
Albert 472
Jules 13, 32, 80, 85, 102, 128, 129, 130, 192, 198, 228, 272, 284, 286, 317, 351, 359, 373, 383, 392, 394, 405, 424, 428, 429, 430, 468, 507, 547
Griolet
Gaston 88, 89, 102, 112, 156, 160, 161, 331
Grollier
Alphonse 677
Guibert
Denis 373, 673
Guieyesse
Paul 334
Guillaume II 447
Guizot
François 53, 54, 55, 70, 95, 99, 119, 124, 136, 293, 376, 453, 508, 519, 523, 527, 528, 568
Guyot
Yves 211, 240, 495, 669

H

Halévy
Daniel 28, 29, 66, 155, 356, 504
Hallopeau
François-Henri 64
Hamille
François 201
Hanotaux
Gabriel 13, 164, 245, 280, 304, 445, 483, 493
Haussonville
Joseph d' 135, 157, 368
Paul-Gabriel d' 157, 159, 290, 331, 334

Hébrard
Adrien 208
Helbronner
Oscar 373, 674
Hélie
Faustin 111, 112, 158
Hendlé
Ernest 88, 98, 99, 102, 112, 129, 152, 268, 550
Hérain
François de 12
Hérault
René 306
Herbette
Louis 131, 169, 170, 445, 537
Hérédia
José-Maria de 99
Hérold
Ferdinand ... 80, 84, 109, 112, 153, 190, 196, 197, 207, 208, 359
Herz
Cornelius 465, 471, 472, 473
Herzl
Theodor 273, 274, 280, 284, 288, 290, 291, 302
Heurteau
André 385, 387, 481
Heutsch
Edouard 323, 675
Hiélard
Léon 418, 419
Hirsch
Maurice de 372, 385
Houette
Adolphe 374, 673, 675
Hubbard
Gustave 433, 461
Hugo
Victor 94, 107, 128, 132, 139, 379, 508, 536, 571
Hugot
Just 306
Huguet
Auguste 249
Humbert
Gustave 411
Hyérard
Léon 343, 476

J

Jamais
Émile 97, 469, 473
Jauffret
François-Antoine 257
Jaurès
Jean 11, 41, 233, 285, 288, 290, 291, 297, 299, 433, 482, 483, 485, 486, 488, 495, 497, 498, 500
Jèze
Gaston 14, 268, 549
Jonnart
Charles 58, 171, 181, 221, 238, 239, 240, 245, 249, 250, 251, 252, 265, 270, 271, 275, 277, 313, 314, 315, 318, 410, 412, 433, 435, 443, 455, 456, 458, 468, 491, 526, 532, 534, 541, 542, 575, 578
Jordan
Camille 123
Journault
Louis 425
Jouvenel
Henri de 328
Robert de 42, 263, 288
Jozon
Paul 109, 110, 111, 112, 113, 152, 153, 166, 167, 242, 293, 508, 549, 627

K

Kimmochi
Saionji 100

L

L'Angle Beaumanoir

Tristan de 461
La Caze
Louis 373, 379, 380, 673, 675, 677
Laage de Bellefaye
Edmond de 253, 254, 255, 256
Laboulaye
Édouard 54, 67, 68, 71, 72, 108, 110, 114, 115, 120, 133, 136, 152, 153, 164, 183, 241, 317, 328, 361, 367, 379, 389, 448, 517, 547, 567
Lacombe
Paul 100
Lacroix
Sigismond ... 37, 45, 51, 55, 75, 76, 100, 241, 268, 430, 546, 562, 568
Lafenestre
Georges 99
Laferrière
Édouard 88, 89, 101, 112, 129, 132, 359, 491, 565
Lafoscade
Paul 510
Lagrillière-Beauclerc
Eugène 256
Lagrolet
Jean-Baptiste 88
Laisant
Charles-Ange 306
Lamennais
Félicité de 79
Lamy
Etienne 373, 380
Étienne 373, 380, 391, 533, 673
Lanel
David 677
Lanessan
Jean-Louis de 297, 394, 670
Lanjuinais
Victor 95, 365
Lapparent
Albert de 64
Larnaude
Ferdinand 109
Laurier
Clément 92, 106, 107, 118, 135, 152, 307, 532
Lavergne
Bernard 394, 398, 424, 430
Lavigerie
Charles 458, 459, 460
Lavisse
Ernest 329, 372, 536
Lavy
Jean-Baptiste 496
Le Chevalier
Georges 89, 98, 102
Le Royer
Élie 313
Lebaudy
Gustave 413, 435, 677
Lebon
André 188, 297, 313, 314, 324, 325, 326, 327, 328, 334, 342, 372, 412, 457, 483, 526, 574
Charles 313
Leducq
Amboisine 62
Lefebvre de Béhaine
Édouard 461, 462, 463, 464
Lefebvre du Preÿ
Edmond (1834-1910) 253, 254, 255, 256, 267, 578
Edmond (1866-1955) 253, 510
Narcisse 253
Lefeuve
Charles 337
Lefranc
Victor 128, 129, 151, 153
Legrand
Pierre 409
Lehideux
Jacques 374, 673, 675
Lemire
Jules 19, 254, 285, 487, 575
Lemoinne

John 189
Lenglet
Émile 234
Lenoël
Émile 411
Léon XIII ... 249, 254, 458, 459, 460, 462, 464, 487, 581
Lequette
Jean-Baptiste 194
Lerminier
Eugène 108
Leroy
Arthur 306, 398
Leroy de la Brière
Léon 330
Leroy-Beaulieu
Anatole 64, 371, 372, 385
Paul 64, 112, 160, 325, 328, 372
Pierre 64, 334
Lesseps
Charles de 472
Ferdinand de 465, 467, 476
Leveillé
Jules 417, 418, 419
Levert
Charles 171, 198, 201, 240
Leygues
Georges 35, 483, 494
Livois
Eugène 201
Lockroy
Édouard 132, 300, 306, 384, 490, 536, 684, 685
Loizillon
Julien 473
Loubet
Émile 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 478, 479
Lozé
Henri 478
Lutaud
Charles 221
Lyon-Caen
Charles 88, 89, 90, 98, 99, 107, 551

M

Mackau
Armand de 36, 37, 39, 45, 245, 268, 275, 424, 507, 510, 533, 562
Mac-Mahon
Patrice de 148, 167, 189, 192, 203, 228, 351
Magnier.
Edmond 224
Magniez
Émile 677
Magny
Modeste 47, 239, 320, 557, 561
Malezieux
François 677
Mangon
Hervé 409
Marcère
Émile de . 147, 149, 172, 331, 356, 357, 360, 367, 381, 436, 488, 491, 677, 684
Marcou
Théophile 300
Marel
Hippolyte 306
Maret
Henry 239, 481, 670
Margaine
Henri 306
Marmottan
Jules 235
Pierre 235
Marnas
Chabanacy de 89, 90, 127
Martel
Louis ... 67, 68, 165, 171, 172, 198, 199, 204, 207, 208, 219, 224, 234, 235, 245, 357, 367

Marx
Karl 125
Mathieu
Edouard 306
Maurras
Charles 290, 297, 314, 491, 519
Mayrargues
Alfred 374, 673
Mazade
Charles de 303, 475
Maze
Hippolyte 425
Meignan
Guillaume 270
Méline
Jules 11, 35, 88, 100, 250, 264, 265, 313, 314, 429, 434, 444, 456, 457, 482, 507, 547, 557
Menabrea
Luigi Federico 454
Méric
Victor 12
Mestreau
Frédéric 398
Mézières
Alfred 677
Michau
Félix 417, 418, 419
Micoud d'Umons
Charles-Emmanuel 65
Millerand
Alexandre 35, 85, 97, 290, 291, 493, 498
Millet
René 439, 442
Millevoye
Lucien 473
Mohrenheim
Arthur von 446, 447, 536
Molinari
Gustave de 126
Monod
Gabriel 329
Montalembert
Charles de 75, 93, 94, 95, 99, 119, 508
Montalivet
André de 65
Camille de 65
Georges de 331
Montebello
Adrien de 413, 425, 445, 481, 536, 537
Monzie
Anatole de 347
Motte
Eugène 199
Moulins
Alfred 253
Mun
Albert de ... 33, 233, 285, 290, 291, 364, 437, 460, 532

N

Napoléon III. 67, 75, 77, 80, 91, 114, 133, 136, 201, 369
Naquet
Alfred 300, 384, 390, 515
Nefftzer
Auguste 176, 320, 418
NEFFTZER
Auguste 126, 136, 177
Nicolet
Claude 99, 129, 186
Nisard
Armand 64, 445, 537
Noblemaire
Georges 13

O

Ollivier

Émile...92, 93, 105, 117, 120, 126, 127, 128, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 155, 171, 177, 396, 518, 533, 556

Orléans

Henri d'.....68, 101, 107

Philippe d'..... 101

Osmoy

Charles d'..... 677

P

Paléologue

Marizika..... 342

Maurice 313

Passy

Frédéric 75, 126

Patinot

Georges 387, 400, 401, 417

Pelletan

Camille..... 288, 290, 291, 364, 440

Eugène..... 67

Pernes

Adolphe..... 675

Théodore..... 675

Pessard

Hector.....413, 425

Pétain

Philippe 20

Peyrat

Alphonse 188

Philippoteaux

Auguste 677

Philis

Adalbert.....127, 129, 134, 155

Picard

Ernest 80, 84, 92, 93, 129, 132, 152, 171, 177, 215

Pichon

Stephen 53, 451

Picot

Georges ..70, 79, 88, 94, 110, 111, 113, 135, 137, 150, 156, 157, 158, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 187, 191, 192, 207, 211, 220, 221, 227, 275, 286, 322, 328, 330, 331, 334, 336, 365, 371, 373, 374, 375, 387, 392, 396, 410, 413, 414, 415, 417, 420, 421, 425,426, 429, 431, 432, 436, 456, 459, 475, 481, 491, 509, 532, 550, 673, 675

Pierre

Eugène 32

Pierre de Bernis

Jules de 473

Pinard

Alexandre..... 199

Piou

Jacques..... 435, 453, 574

Poignant

Georges..... 450

Poincaré

Raymond..... 3, 47, 58, 72, 85, 97, 155, 288, 290, 291, 313, 323, 325, 326, 343, 349, 350, 483, 527, 535, 546, 565, 575

Poizat

Adolphe..... 194, 198

Polain

Henri..... 417

Porte

Amédée de la..... 100

Pothier

Robert-Joseph..... 70

Pradines

Paul 145, 156

Pressensé

Edmond de..... 143, 417

Francis de..... 35, 385, 417, 465, 512, 515, 525, 574

Prévost

Alfred 673

Prévost-Paradol

Lucien54, 66, 67, 72, 87, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 126, 129, 133, 136, 217, 517, 574

Proust

Antonin 466, 472

Q

Quinet

Edgar 118, 119, 294

Quirielle

Pierre de 515

R

Rampolla

Mariano 460, 462

Ranc

Arthur 379, 380, 397, 398, 411, 417, 419, 495

Reinach

Jacques de 465

Joseph 441, 535

Rémusat

Charles de 94, 133, 321, 376, 396, 476

Renan

Ernest 159, 239, 320, 349

Renault

Léon ..99, 106, 152, 190, 357, 361, 363, 367, 398, 399, 445, 472

Renault-Morlière

Amédée 306, 532

Renouard

Charles 111, 112, 153, 190, 376

Rességuier

Eugène 158, 497

Reverchon

Émile 111, 112

Ricard

Louis 149, 334, 466, 467

Richard

Max 331, 373, 374, 674, 675

Rieunier

Adrien 473

Ringot

François 249, 272

Rivet

Jean-Charles 143, 147, 155, 462

Rivière

Armand 398

Roche

Jules. 283, 290, 291, 306, 321, 466, 467, 472, 493, 670

Rochefort

Henri 129, 132, 351, 425, 477, 484

Roger

Jean-Émile 306

Rolland

Romain 284

Rose

Théodore 277

Rothschild

Alphonse de 310

Rouanet

Gustave 498

Rouher

Eugène 117, 201

Roulleaux

Marcel 177

Rousseau

Armand 409

Roussel

Théophile 367

Rouvier

Maurice 11, 290, 291, 306, 324, 382, 405, 424, 425, 426, 428, 431, 441, 465, 466, 467, 469, 470, 471, 472, 473

Royer-Collard

Albert-Paul 69, 71, 123, 402

Pierre-Paul 54, 402

Roze

Ferdinand 192

Rudini

Antonio di 454, 455

S

Sabouraud

Gaston 439
Saint-Victor
Paul de 373
Sand
George 145, 188
Sarrien
Ferdinand 167, 306, 409
Say
Jean-Baptiste 518
Léon ..21, 54, 55, 56, 97, 102, 112, 116, 136, 143, 147, 148, 149, 160, 170, 189, 206, 220, 287, 290, 291, 307, 308, 309, 310, 317, 321, 334, 356, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 370, 377, 380, 381, 382, 383, 388, 401, 413, 414, 415, 416, 417, 420, 421, 422, 425, 426, 430, 435, 436, 438, 453, 456, 457, 458, 481, 486, 490, 519, 528, 574, 688
Scheurer-Kestner
Auguste 94, 411, 573
Schmitt
Carl 520
Sembat
Marcel 35, 472
Sénard
Antoine 79, 134, 190, 191, 358
Sens
Edouard 198, 201
Serre
Hercule de 86, 124, 135, 546, 599
Siegfried
André 12, 292
Jacques 374, 673
Jules 334, 457, 469
Simon
Charles 533
Fidèle 677
Jules 68, 72, 75, 76, 77, 92, 93, 112, 119, 131, 151, 172, 188, 189, 218, 329, 334, 361, 363, 367, 368, 533
Soye
Joseph 677
Spuller
Eugène 20, 190, 272, 305, 364, 411, 525, 528, 573
Steeg
Jules 417
Swarte
Victor de 198

T

Taillandier
Henri 277
Taine
Hippolyte 372, 546
Tambour
Ernest 156
Tardieu
André 18, 31, 32, 42, 265, 323, 328, 344, 534
Target
Paul-Louis 151, 152
Tartar
Alfred 229
Tassin
Pierre 677
Templier
Émile 129, 373, 674, 675
Tenaille-Saligny
Etienne 172, 203
Étienne 172
Ténot
Eugène 398
Thévenet
François 472
Thierry
Augustin 66, 573, 582
Thiers
Adolphe .. 65, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 76, 87, 92, 93, 94, 105, 115, 118, 119, 121, 129, 131, 132, 136, 138, 139, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 175, 188, 190, 192, 195, 286, 291, 301, 309, 337, 355, 365, 366, 371, 374, 375, 376, 379, 386, 396, 402,

418, 421, 425, 427, 453, 519, 526, 527, 528, 534, 559, 570, 574, 617, 654, 660

Thomson
Gaston 306, 455

Thureau-Dangin
Paul 99, 106, 551

Tirard
Pierre 309, 327, 405, 430, 431, 434, 440, 469, 492

Tocqueville
Alexis de 70, 87, 95, 119, 158, 241, 258, 365

Trarieux
Ludovic 255, 380, 385, 436, 437, 454, 483, 675

Turquet
Edmond 158, 306, 398, 409

V

Vacherot
Étienne 119, 227

Valette
Claude 68, 69

Vallée
Oscar de 112, 153

Vallery-Radot
René 158

Van Grutten
Paul 224

Vel-Durand
Henry 216, 221, 237, 239, 240, 272

Versigny
Jean-Baptiste 106

Vidal de la Blache
Paul 329

Viellard
Henri 323, 374, 387, 402

Viette
Jules 313, 469

Viger
Albert 473

Villetard de Prunière
Edmond 67

Vitet
Ludovic 143, 156, 376, 673

Vitu
Auguste 125

Viviani
René 11, 233

Vlasto
Antoine 465, 477

W

Waddington
William ... 151, 223, 356, 360, 363, 366, 377, 381, 445, 452, 453, 454, 537

Waldeck-Rousseau
Pierre 3, 14, 15, 19, 291, 323, 328, 332, 335, 525, 546, 550, 575

Wallon
Henri 151, 361

Weber
Max 36, 37, 44, 509

Williez
Alfred 257, 270

Wilson
Daniel 306, 307, 428, 430, 471

Wolowski
Louis 75, 112, 153

Z

Zay
Jean 289

Zurlinden
Émile 483, 493, 532

Walter Badier

Alexandre Ribot et la République modérée : formation et ascension d'un homme politique libéral (1858-1895)

En dépit d'un très impressionnant *curriculum vitae* (parlementaire pendant plus de quarante-quatre ans, onze fois ministre et cinq fois président du Conseil), force est de reconnaître qu'Alexandre Ribot (1842-1923) a peu retenu l'attention des historiens et quasiment disparu de la mémoire collective. Ce constat interroge d'autant plus que les sources le concernant sont particulièrement abondantes, avec notamment un très riche ensemble d'archives privées. Si notre investigation n'embrasse qu'une tranche de la longue carrière d'Alexandre Ribot (1858-1895), elle ambitionne en revanche de dépasser le strict cadre biographique pour aborder les structures politiques des débuts de la Troisième République et d'en dégager les dynamiques, inscrites dans différentes temporalités.
En se structurant autour de la formation et de l'ascension politique d'Alexandre Ribot, notre recherche vise à analyser sa trajectoire en l'inscrivant dans le contexte de l'ancrage du modèle républicain français, apportant ainsi une contribution à différents chantiers historiographiques en cours concernant le « monde de la Troisième République » (G. et S. Berstein) tels que le fonctionnement du « parlementarisme absolu » (Carré de Malberg), la professionnalisation du personnel politique, ou encore l'influence du libéralisme et des libéraux dans l'installation du régime.

Mots-clés : Alexandre Ribot, Troisième République, histoire parlementaire, libéralisme, modération, métier d'homme politique.

Alexandre Ribot and the moderate Republic: the development and ascent of a liberal politician (1858-1895)

Despite a very impressive *curriculum vitae* (a parliamentarian for more than forty-four years, eleven times a minister and five times the president of the Council), one cannot but recognize that Alexandre Ribot (1842-1923) has received little attention from historians and has almost disappeared from collective memory. This raises questions, especially given the fact that the sources related to him, including a very rich set of private records, are quite abundant. Though our inquiry only covers a certain phase of Alexandre Ribot's long career (1858-1895), it however aims at going beyond the strict biographical framework to tackle the political structures of the early Third Republic so as to identify their dynamics, embedded within different timeframes.
By focusing on Alexandre Ribot's building up as a politician and on his rise to power, this research aims at analysing his career-path while integrating it within the context of the establishment of the French Republican model. It thus makes a contribution to different ongoing historiographical initiatives regarding the "world of the Third Republic" (G. and S. Berstein), such as the working of "absolute parliamentarianism" (Carré de Malberg), the professionalization of political staff or the influence of liberalism and of the Liberals in the setting up of the regime.

Key words: Alexandre Ribot, Third Republic, parliamentary history, liberalism, moderation, political career

POLEN
Université d'Orléans
10 rue de Tours, BP 6749
45067 Orléans Cedex 2